Ministère des
Ressources naturelles
et des Forêts
Québec

Bureau de la sous-ministre et Secrétariat général

PAR COURRIEL

Le 8 juillet 2025

DEMANDEUR

V/Réf. : 205004-595627
N/Réf. : 202505-05

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 2 mai 2025.

Vous trouverez ci-jointe une copie des documents détenus par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts relativement à cette demande.

Sur réception de ces documents, vous remarquerez que nous avons soustrait certains renseignements, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après Loi sur l'accès. En effet, nous avons masqué les renseignements confidentiels au sens des articles 23 et 24 de cette loi.

De plus, comme nous le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès, nous ne vous transmettons pas les documents dont les renseignements non accessibles en forment la substance, lesquels sont visés par les articles 9, al. 2, 23 et 24 de la Loi.

5700, 4e Avenue Ouest, A-303
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6370
acces_info_mrnf@mrnf.gouv.qc.ca

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable substitut de l'accès à l'information,

Original signé par

Enrique Alvarenga

p. j. : 3

État de l'enregistrement des droits et contraintes au Registre du domaine de l'État
2 avril, 2025

En vertu de la loi sur les Terres du domaine de l'État, il incombe aux émetteurs de droits d'enregistrer ou de mettre à jour, sans délai, au Registre du domaine de l'État, les droits et contraintes sous leur responsabilité.

Nom de l'émetteur	Nom de la nature de droit	Message	Volume au RDE (DR/CO actifs)
CPTAQ			
CPTAQ - Commission de protection du territoire agricole du Québec **Mme Valérie Côté** **valerie.cote@cptaq.gouv.qc.ca**	**Zone agricole**	Dans le but d'améliorer ses services et la qualité de ses données, la Commission a entrepris un projet visant la transposition des limites de la zone agricole au Cadastre du Québec. La zone agricole, les inclusions et les exclusions seront progressivement inscrites au registre avec l'avancement du projet. Consultez la liste suivante pour connaître les municipalités où le zonage agricole est disponible dans le Registre du domaine de l'État. https://carto.cptaq.gouv.qc.ca/doc/ZA_RDE.pdf	68
	Inclusion à la zone agricole		837
	Exclusion de la zone agricole		1054
MAPAQ			
MAPAQ - Gestion des terres **M. Michaël Gagnon** **Michael.gagnon@mapaq.gouv.qc.ca**	**Transfert d'usage**		2
MAPAQ - Pêches et aquaculture commerciales **Mme Ann-Julie Côté** **ann-julie.cote@mapaq.gouv.qc.ca**	**Permis d'aquaculture commerciale**		41
	Autorisation d'exercer des activités d'aquaculture à des fins de recherche		7
MCC			
MCC - Direction générale du patrimoine et des institutions muséales **M. Luc Lemieux** **luc.lemieux@mcc.gouv.qc.ca**	**Aire de protection d'un immeuble patrimonial classé**		124
	Bien patrimonial classé		629
	Site patrimonial déclaré		12
	Site patrimonial national		1
	Secteur archéologique connu		103
	Site archéologique connu	La localisation de certains sites est confidentielle et n'apparaît pas dans le résultat de la recherche, sauf pour les utilisateurs autorisés.	10057

État de l'enregistrement des droits et contraintes au Registre du domaine de l'État
2 avril, 2025

En vertu de la loi sur les Terres du domaine de l'État, il incombe aux émetteurs de droits d'enregistrer ou de mettre à jour, sans délai, au Registre du domaine de l'État, les droits et contraintes sous leur responsabilité.

Nom de l'émetteur	Nom de la nature de droit	Message	Volume au RDE (DR/CO actifs)
MELCCFP			
MELCCFP - Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État **Répondant domaine hydrique** **explsthpilote@environnement.gouv.qc.ca**	**Location**	Environ 58 droits non inscrits : - 37 baux conjoints avec MERN (Énergie) relatifs à des centrales hydroélectriques ou autres barrages (1990 à aujourd'hui)*; - 8 baux du MELCC relatifs à des barrages (1990 à aujourd'hui); - 9 baux conjoints avec MERN (Énergie) relatifs à de petites centrales (avant 1990)*; - environ 4 baux conjoints avec le MTQ sur anciennes emprises ferroviaires*. * En attente du MERN.	3535
	Mise à la disposition d'immeubles en faveur d'Hydro-Québec	3 droits non inscrits, dont 2 à la centrale Gentilly et un sur le bloc 146 du fleuve Saint-Laurent dans la municipalité de Sallaberry-de-Valleyfield.	34
	Servitude		20
	Transfert d'administration	Environ 13 droits non inscrits en raison de problématiques foncières.	216
	Transfert d'usage		3
MELCCFP - Direction des aires protégées **M. Jean Bissonnette** **jean.bissonnette@environnement.gouv.qc.ca**	**Habitat floristique d'une espèce menacée ou vulnérable**	La localisation de certains habitats floristiques est confidentielle et n'apparaît pas dans le résultat de la recherche, sauf pour les utilisateurs autorisés.	58
	Milieu naturel rare ou exceptionnel	Aucune contrainte de ce type n'existe à ce jour	
	Paysage humanisé projeté		1
	Réserve aquatique		1
	Réserve aquatique projetée		12
	Réserve de biodiversité		16
	Réserve de biodiversité projetée		71
	Réserve écologique		72
	Réserve écologique projetée		3
	Territoire mis en réserve		28
	Milieu naturel désigné par un plan		1

État de l'enregistrement des droits et contraintes au Registre du domaine de l'État
2 avril, 2025

En vertu de la loi sur les Terres du domaine de l'État, il incombe aux émetteurs de droits d'enregistrer ou de mettre à jour, sans délai, au Registre du domaine de l'État, les droits et contraintes sous leur responsabilité.

Nom de l'émetteur	Nom de la nature de droit	Message	Volume au RDE (DR/CO actifs)
MELCCFP - Secteur de la faune et des parcs M. Jean-Philippe Morneau jean-philippe.morneau@mffp.gouv.qc.ca	Droit exclusif de chasse		1
	Droit exclusif de chasse et de pêche		75
	Droit exclusif de chasse et de piégeage		4
	Droit exclusif de chasse, de pêche et de piégeage		119
	Droit exclusif de pêche		61
	Droit exclusif de pêche et de piégeage		1
	Habitat faunique - Aire de concentration d'oiseaux aquatiques		866
	Habitat faunique - Aire de confinement du cerf de Virginie		197
	Habitat faunique - Aire de fréquentation du caribou au sud du 52e parallèle		1
	Habitat faunique - Aire de mise bas du caribou au nord du 52e parallèle		2
	Habitat faunique - Colonie d'oiseaux (falaises)		15
	Habitat faunique - Colonie d'oiseaux (îles ou presqu'îles)		124
	Habitat faunique - Habitat du poisson	Seul l'habitat de poisson de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est inscrit au registre.	21
	Habitat faunique - Habitat du rat musqué		259
	Habitat faunique - Habitat d'une espèce menacée ou vulnérable		59
	Habitat faunique - Héronnière		96
	Habitat faunique - Vasière		32
	Refuge faunique		9
	Réserve faunique		22
	Territoire délimité pour développer l'utilisation des ressources fauniques		248
	Zone d'exploitation contrôlée (ZEC)		86
	Parc marin du Saguenay — Saint-Laurent		1
	Parc national		28

État de l'enregistrement des droits et contraintes au Registre du domaine de l'État
2 avril, 2025

En vertu de la loi sur les Terres du domaine de l'État, il incombe aux émetteurs de droits d'enregistrer ou de mettre à jour, sans délai, au Registre du domaine de l'État, les droits et contraintes sous leur responsabilité.

Nom de l'émetteur	Nom de la nature de droit	Message	Volume au RDE (DR/CO actifs)
MEIE - Énergie			
MEIE - Direction générale de l'électricité M. Yannick Lafrenière yannick.lafreniere@mern.gouv.qc.ca	Location de forces hydrauliques		54
	Mise à la disposition de forces hydrauliques en faveur d'Hydro-Québec		54
MEIE - Direction de l'expertise des réservoirs géologiques Mme Marie-Ève Poulin marie-eve.poulin@economie.gouv.qc.ca	Licence de stockage		2
MRNF			
MRNF - Secteur des opérations régionales M. Louis Pelletier louis.pelletier2@mrnf.gouv.qc.ca	Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles		1191
MRNF - Secteur des forêts Mme Laetitia Champagne Laetitia.champagne@mrnf.gouv.qc.ca	Écosystème forestier exceptionnel		256
	Entente de délégation de gestion (ED)		38
	Forêt d'enseignement et de recherche		17
	Forêt d'expérimentation		577
	Garantie d'approvisionnement (GA)	Inscriptions multiples sur la base des territoires d'application. Les géométries des régions d'application des garanties d'approvisionnement sont inscrites au registre et les droits y sont associés. Un droit peut porter sur plusieurs régions d'application.	13
	Permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois	Inscriptions multiples sur la base des territoires d'application. Les géométries des unités d'aménagement sont inscrites au registre et les droits y sont associés. Un droit peut porter sur plusieurs unités d'aménagement.	13
	Refuge biologique		2819
	Station forestière		1

État de l'enregistrement des droits et contraintes au Registre du domaine de l'État
2 avril, 2025

En vertu de la loi sur les Terres du domaine de l'État, il incombe aux émetteurs de droits d'enregistrer ou de mettre à jour, sans délai, au Registre du domaine de l'État, les droits et contraintes sous leur responsabilité.

Nom de l'émetteur	Nom de la nature de droit	Message	Volume au RDE (DR/CO actifs)
MRNF - Secteur des mines M. Réal Samuel real.samuel@mrnf.gouv.qc.ca	Aire de captage d'eau souterraine		68
	Bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface		417
	Bail minier		117
	Bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface		1381
	Claim		334968
	Concession minière		102
	Installation industrielle		1
	Installations minières		10
	Site géologique exceptionnel		11
	Soustraction à l'activité minière		13
	Territoire incompatible avec l'activité minière		18
MRNF- Réseau régional, MRC et villes délégataires			
MRNF - Direction de l'émission des droits fonciers Mme Stéphanie Ménard Stephanie.menard@mrnf.gouv.qc.ca	**Droits enregistrés par la Direction de l'émission des droits fonciers, au nom des 10 directions générales du MERN, sur tout le territoire du Québec.**		
	Location	MERN-Direction de l'émission des droits fonciers inscrit au registre toutes les locations (baux) octroyées par les 10 directions régionales du MERN.	9355

État de l'enregistrement des droits et contraintes au Registre du domaine de l'État
2 avril, 2025

En vertu de la loi sur les Terres du domaine de l'État, il incombe aux émetteurs de droits d'enregistrer ou de mettre à jour, sans délai, au Registre du domaine de l'État, les droits et contraintes sous leur responsabilité.

Nom de l'émetteur	Nom de la nature de droit	Message	Volume au RDE (DR/CO actifs)
MRNF - Direction de l'expertise et des transferts Mme Marie-Amélie Arsenault marie-amelie.arsenault@mrnf.gouv.qc.ca	Emphytéose		4
	Mise à la disposition d'immeubles en faveur d'Hydro-Québec	Note: Le nombre de droits inscrits ne représente pas le nombre de mises à la disposition effectives sur le territoire. Plusieurs mises à la disposition portent sur des territoires dispersés à travers le Québec. Ainsi, elles ont été inscrites de façon fragmentée au registre sous plusieurs numéros de droits en fonction desdits territoires.	532
	Servitude		53
	Terres de catégorie IA situées au sud du 55e parallèle - Transfert au gouvernement du Canada		13
	Terres de catégorie IA-N dans la région de Schefferville - Transfert au gouvernement du Canada		1
	Terres de catégorie II situées au nord du 55e parallèle		13
	Terres de catégorie II situées au sud du 55e parallèle		10
	Terres de catégorie III situées au nord du 55e parallèle		1
	Terres de catégorie III situées au sud du 55e parallèle		1
	Terres de catégorie II-N situées dans la région de Schefferville		1
	Transfert au gouvernement du Canada de l'usufruit d'une terre en faveur d'une bande indienne		30
	Transfert d'administration		464
	Transfert d'usage		54
Bas-Saint-Laurent			
MRNF - Direction régionale Bas-Saint-Laurent Mme Cindy Mélissa Pelletier cindymelissa.pelletier@mrnf.gouv.qc.ca	Autorisation d'utilisation		44
	Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État		16
	Droit de passage		8
	Location	Les locations (baux) octroyées par la direction régionale sont inscrites au registre par MERN-Direction de l'émission des droits fonciers.	0
	Parc régional		1
	Réserve de superficie pour un projet éolien		7
	Servitude		13

État de l'enregistrement des droits et contraintes au Registre du domaine de l'État
2 avril, 2025

En vertu de la loi sur les Terres du domaine de l'État, il incombe aux émetteurs de droits d'enregistrer ou de mettre à jour, sans délai, au Registre du domaine de l'État, les droits et contraintes sous leur responsabilité.

Nom de l'émetteur	Nom de la nature de droit	Message	Volume au RDE (DR/CO actifs)
MRC ayant une délégation de gestion sur les terres du domaine de l'État de la région du Bas-Saint-Laurent			
MRC de La Mitis Mme Judith Garon jgaron@mitis.qc.ca	Autorisation d'utilisation		5
	Location		215
	Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles		3
MRC de Rivière-du-Loup M. Vincent Bélanger vbelanger@mrcrdl.quebec	Autorisation d'utilisation		4
	Droit de passage		3
	Location		26
	Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles		4
MRC de La Matanie M. Olivier Banville olivier.banville@lamatanie.ca	Autorisation d'utilisation		2
	Droit de passage		1
	Location		205
	Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles		18
MRC de La Matapédia M. Martin Couturier m.couturier@mrcmatapedia.quebec	Autorisation d'utilisation		2
	Droit de passage		8
	Location		291
	Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles		21
MRC de Rimouski-Neigette M. Taylor Olsen taylor.olsen@mrc-rn.ca	Autorisation d'utilisation		9
	Droit de passage		1
	Location		190
	Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles		6
MRC de Témiscouata Mme Michelle Caron mcaron@mrctemis.ca	Autorisation d'utilisation		16
	Droit de passage		10
	Location		259
	Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles		18
MRC de Kamouraska M. Simon Faucher sfaucher@mrckamouraska.com	Location		74

État de l'enregistrement des droits et contraintes au Registre du domaine de l'État
2 avril, 2025

En vertu de la loi sur les Terres du domaine de l'État, il incombe aux émetteurs de droits d'enregistrer ou de mettre à jour, sans délai, au Registre du domaine de l'État, les droits et contraintes sous leur responsabilité.

Nom de l'émetteur	Nom de la nature de droit	Message	Volume au RDE (DR/CO actifs)
MRC Les Basques Mme Louise-Anne Belzile la.belzile@mrcdesbasques.com	Autorisation d'utilisation		2
	Droit de passage		2
	Location		2
	Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles		18
Saguenay-Lac-Saint-Jean-Capitale-Nationale			
MRNF - Direction régionale Saguenay-Lac-Saint-Jean-Capitale-Nationale Marilyn Vézina marilyn.vezina@mrnf.gouv.qc.ca	Autorisation d'utilisation		112
	Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État		18
	Droit de passage		5
	Parc régional		1
	Servitude		52
MRC ayant une délégation de gestion sur les terres du domaine de l'État de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean-Capitale-Nationale			
MRC du Domaine-du-Roy Mme Marie-Eve Castonguay mcastonguay@mrcdomaineduroy.ca	Droit de passage		7
	Location		2154
MRC du Fjord-du-Saguenay Mme Sylvie Tremblay sylvie.tremblay@mrc-fjord.qc.ca	Autorisation d'utilisation		5
	Droit de passage		1
	Location		4781
	Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles		31
	Servitude		3
MRC de Maria-Chapdelaine M. Yannick Morin ymorin@mrcmaria.qc.ca	Autorisation d'utilisation		23
	Location		3911
	Servitude		1
MRC de Lac-Saint-Jean-Est Mme Nathalie Audet nathalie.audet@mrclac.qc.ca	Autorisation d'utilisation		21
	Location		375
	Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles		2

État de l'enregistrement des droits et contraintes au Registre du domaine de l'État
2 avril, 2025

En vertu de la loi sur les Terres du domaine de l'État, il incombe aux émetteurs de droits d'enregistrer ou de mettre à jour, sans délai, au Registre du domaine de l'État, les droits et contraintes sous leur responsabilité.

Nom de l'émetteur	Nom de la nature de droit	Message	Volume au RDE (DR/CO actifs)
Ville de Saguenay Mme Lina Gagnon Lina.gagnon@ville.saguenay.qc.ca	Autorisation d'utilisation		6
	Location		79
	Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles		2
	Servitude		2
MRC de Charlevoix M. Jérôme Fournier jfournier@mrccharlevoix.ca	Autorisation d'utilisation		7
	Location		131
	Droit de passage		1
	Emphytéose		3
	Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles		2
	Servitude		13
MRC de Charlevoix-Est Mme Caroline Dion caroline.dion@mrccharlevoixest.ca	Autorisation d'utilisation		6
	Location		295
	Droit de passage		1
	Servitude		2
MRC de La Côte-de-Beaupré M. Alexandre Potvin alexandrepotvin@mrccotedebeaupre.qc.ca	Autorisation d'utilisation		1
	Location		11
MRC La Jacques-Cartier M. Michel Pilon mpilon@mrc.jacques-cartier.com	Location		143
MRC de Portneuf Mme Sara Germain sara.germain@mrc-portneuf.qc.ca	Location		715

État de l'enregistrement des droits et contraintes au Registre du domaine de l'État
2 avril, 2025

En vertu de la loi sur les Terres du domaine de l'État, il incombe aux émetteurs de droits d'enregistrer ou de mettre à jour, sans délai, au Registre du domaine de l'État, les droits et contraintes sous leur responsabilité.

Nom de l'émetteur	Nom de la nature de droit	Message	Volume au RDE (DR/CO actifs)
Mauricie-Lanaudière			
MRNF - Direction régionale Mauricie-Lanaudière M. François Fréchette francois.frechette@mrnf.gouv.qc.ca	Autorisation d'utilisation		60
	Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État		11
	Droit de passage		8
	Location	Les locations (baux) octroyées par la direction régionale sont inscrites au registre par MERN-Direction de l'émission des droits fonciers.	
	Parc régional		5
	Servitude		8
MRC ayant une délégation de gestion sur les terres du domaine de l'État de la région Mauricie-Lanaudière			
Ville de La Tuque M. Pierrot Potvin ppotvin@ville.latuque.qc.ca	Location		4189
MRC de Maskinongé M. Alexandre Marotte Alexandre.Marotte@mrc-maskinonge.qc.ca	Location		114
MRC de Mékinac Mme Nathalie Groleau nathalie.groleau@mrcmekinac.com	Location		1114
MRC de Matawinie Mme Claudine Ethier cethier@matawinie.org	Autorisation d'utilisation		2
	Droit de passage		1
	Location		1284
	Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles		13
Estrie-Montréal-Chaudière-Appalaches-Laval-Montérégie-Centre-du-Québec			
MRNF - Direction régionale Estrie-Montréal-Chaudière-Appalaches-Laval-Montérégie-Centre-du-Québec Mme Marie-Ève Paré marie-eve.pare@mrnf.gouv.qc.ca	Autorisation d'utilisation		54
	Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État		3
	Droit de passage		11
	Location	Les locations (baux) octroyées par la direction régionale sont inscrites au registre par MERN-Direction de l'émission des droits fonciers.	
	Parc régional		5
	Réserve de superficie pour un projet éolien		2
	Servitude		17

État de l'enregistrement des droits et contraintes au Registre du domaine de l'État
2 avril, 2025

En vertu de la loi sur les Terres du domaine de l'État, il incombe aux émetteurs de droits d'enregistrer ou de mettre à jour, sans délai, au Registre du domaine de l'État, les droits et contraintes sous leur responsabilité.

Nom de l'émetteur	Nom de la nature de droit	Message	Volume au RDE (DR/CO actifs)
MRC ayant une délégation de gestion sur les terres du domaine de l'État situées de la région Centre-du-Québec			
MRC de L'Érable M. David Proulx dproulx@erable.ca	Autorisation d'utilisation		2
	Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles		1
	Servitude		1
MRC de Bécancour M. David Proulx dproulx1@hotmail.ca	Location		1
	Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles		1
MRC ayant une délégation de gestion sur les terres du domaine de l'État de la région Chaudière-Appalaches			
MRC des Etchemins Mme Marie-Josée Fontaine mjfontaine@mrcetchemins.qc.ca	Autorisation d'utilisation		4
	Location	Cette MRC a le pouvoir d'accorder des baux dans le parc du Massif du Sud.	39
	Réserve de superficie pour un projet éolien		1
Outaouais - Laurentides			
MRNF - Direction régionale Outaouais- Laurentides M. Jonathan Boucher jonathan.boucher@mrnf.gouv.qc.ca	Autorisation d'utilisation		72
	Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État		16
	Droit de passage		16
	Location	Les locations (baux) octroyées par la direction régionale sont inscrites au registre par MERN-Direction de l'émission des droits fonciers.	
	Parc régional		3
	Servitude		24
MRC ayant une délégation de gestion sur les terres du domaine de l'État de la région Outaouais - Laurentides			
MRC de Papineau M. Jean-François Larrivée jf.larrivee@mrc-papineau.com	Autorisation d'utilisation		2
	Location		24
	Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles		2
MRC de Pontiac Mme Joanne Dumouchel J.dumouchel@mrcpontiac.qc.ca	Location		1282
	Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles		1
MRC La Vallée-de-la-Gatineau Mme Sylvie Gagnon sgagnon@mrcvg.qc.ca	Autorisation d'utilisation		8
	Location		703

État de l'enregistrement des droits et contraintes au Registre du domaine de l'État
2 avril, 2025

En vertu de la loi sur les Terres du domaine de l'État, il incombe aux émetteurs de droits d'enregistrer ou de mettre à jour, sans délai, au Registre du domaine de l'État, les droits et contraintes sous leur responsabilité.

Nom de l'émetteur	Nom de la nature de droit	Message	Volume au RDE (DR/CO actifs)
MRC Antoine-Labelle Mme Sylvie Labelle infobail@mrc-antoine-labelle.qc.ca	Autorisation d'utilisation		11
	Droit de passage		1
	Location		811
	Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles		13
	Servitude		1
MRC des Laurentides M. Jean-Pierre Dontigny jpdontigny@mrclaurentides.qc.ca	Autorisation d'utilisation		8
	Location		143
	Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles		9
Abitibi-Témiscamingue			
MRNF - Direction régionale Abitibi-Témiscamingue Mme Florence Girard-Côté florence.girard-cote@mrnf.gouv.qc.ca	Autorisation d'utilisation		53
	Droit de passage		23
	Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État		4
	Emphytéose		2
	Location	Les locations (baux) octroyées par la direction régionale sont inscrites au registre par MERN-Direction de l'émission des droits fonciers.	
	Servitude		34
MRC ayant une délégation de gestion sur les terres du domaine de l'État de la région Abitibi-Témiscamingue			
MRC d'Abitibi Mme Mélanie Boyer melanie.boyer@mrcabitibi.qc.ca	Location		1077
MRC de La Vallée-de-l'Or Maxime Lavoie-Rioux maximelavoie-rioux@mrcvo.qc.ca	Location		3165
Ville de Rouyn-Noranda Mme Catie Bolduc catie.bolduc@rouyn-noranda.ca	Location		1896
MRC de Témiscamingue Mme Isabelle Giroux techbaux@mrctemiscamingue.qc.ca	Location		2182

État de l'enregistrement des droits et contraintes au Registre du domaine de l'État
2 avril, 2025

En vertu de la loi sur les Terres du domaine de l'État, il incombe aux émetteurs de droits d'enregistrer ou de mettre à jour, sans délai, au Registre du domaine de l'État, les droits et contraintes sous leur responsabilité.

Nom de l'émetteur	Nom de la nature de droit	Message	Volume au RDE (DR/CO actifs)
Côte-Nord			
MRNF - Direction régionale Côte-Nord Mme Valérie Proulx valérie.proulx@mrnf.gouv.qc.ca	Autorisation d'utilisation		139
	Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État		8
	Droit de passage		3
	Location	Les locations (baux) octroyées par la direction régionale sont inscrites au registre par MERN-Direction de l'émission des droits fonciers.	
	Réserve de superficie pour un projet éolien		1
	Servitude		16
MRC ayant une délégation de gestion sur les terres du domaine de l'État de la région Côte-Nord			
MRC de Caniapiscau M. Jimmy Morneau jmorneau@caniapiscau.ca	Location		503
MRC de La Haute-Côte-Nord M. Kévin Bédard directeuramenagement@mrchcn.qc.ca	Autorisation d'utilisation		7
	Location		1858
	Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles		2
MRC de Manicouagan M. Philippe Poitras philippe.poitras@mrcmanicouagan.qc.ca	Autorisation d'utilisation		12
	Droit de passage		2
	Location		3220
	Servitude		2
MRC de Sept-Rivières M. Philippe Gagnon philippe.gagnon@mrc.septrivieres.qc.ca	Location		1185
MRC de Minganie Mme Amélie Landry alandry@mrc.minganie.org	Location		859

État de l'enregistrement des droits et contraintes au Registre du domaine de l'État
2 avril, 2025

En vertu de la loi sur les Terres du domaine de l'État, il incombe aux émetteurs de droits d'enregistrer ou de mettre à jour, sans délai, au Registre du domaine de l'État, les droits et contraintes sous leur responsabilité.

Nom de l'émetteur	Nom de la nature de droit	Message	Volume au RDE (DR/CO actifs)
Nord-du-Québec			
MRNF - Direction régionale Nord-du-Québec Mme Valérie Tixidor valerie.tixidor@mrnf.gouv.qc.ca	Autorisation d'utilisation		30
	Droit de passage		9
	Location	Les locations (baux) octroyées par la direction régionale sont inscrites au registre par MERN-Direction de l'émission des droits fonciers.	
	Parc régional		1
	Servitude		4
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine			
MRNF - Direction régionale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Mme Isabelle Bégin isabelle.begin@mrnf.gouv.qc.ca	Autorisation d'utilisation		54
	Emphytéose		2
	Droit de passage		6
	Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État		1
	Location	Les locations (baux) octroyées par la direction régionale sont inscrites au registre par MERN-Direction de l'émission des droits fonciers.	
	Réserve de superficie pour un projet éolien		6
	Servitude		16
MRC ayant une délégation de gestion sur les terres du domaine de l'État de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine			
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (agglomération) M. Benoît Boudreau bboudreau@muniles.ca	Autorisation d'utilisation		1
	Droit de passage		2
	Location		29
	Servitude		3
2 avril 2025		**Total:**	**412951**

Outlook

RE: Demande de documents - 205004-595627 [MT-MTDOCS.FID3797954]

À partir de assistance.rde <assistance.rde@mrnf.gouv.qc.ca>
Date Jeu 2025-04-24 10:07
À 'Sasseville, Josée' <jsasseville@mccarthy.ca>
Cc 'Latour, Martin' <mlatour@mccarthy.ca>

1 pièce jointe (144 Ko)
droit_contr_enreg.pdf;

Bonjour,
Nous n’avons pas les documents que vous désirez. Pour les obtenir, vous devez communiquer avec l’émetteur responsable de ces droits.
Vous trouverez en pièce jointe la liste de tous les émetteurs.
Des capsules vidéo sont disponibles dans la rubrique « Aide » afin de vous aider dans la navigation sur la carte interactive et pour la recherche de droits et contraintes au RDE
Capsules vidéo
Les fonctionnalités du Registre du domaine de l’État sont présentées ci-après, par thème, sous forme de capsules vidéo commentées ou de documents de référence en format PDF.

Fonctionnalités de base

Navigation sur la carte (1 min 56 s, 2015)

Présentation de l’onglet « Outils » (2 min 57 s, 2016)

Modification du contenu de la carte (3 min 09 s, 2015)

Identification des éléments affichés sur la carte (5 min 17 s, 2016)

Consultation de l'information inscrite au registre concernant la domanialité et l'autorité (4 min 15 s, 2019)

Consultation d'un territoire officialisé au Registre du domaine de l'État (3 min 32 s, 2020)

Présentation des hyperliens de l’infobulle (1 min 32 s, 2015)

Création et édition des annotations (3 min 21 s, 2015)

Droits et contraintes

Recherche géométrique* (2 min 20 s, 2016)

Recherche descriptive (3 min 12 s, 2016)

Fonctionnalités de la grille de résultats* (3 min 08 s, 2015)

Consultation et localisation à partir de la grille de résultats* (4 min 43 s, 2016)

Salutations,
Lucie Vallée
Service d’assistance à la clientèle du Registre du domaine de l’État
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
assistance.rde@mrnf.gouv.qc.ca
[mrnf.gouv.qc.ca]mrnf.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Si oui, pensez l’imprimer recto verso!

Avis de confidentialité:

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous aviser aussitôt. Merci.

De : Sasseville, Josée
Envoyé : 22 avril 2025 13:12
À : assistance.rde
Cc : Latour, Martin
Objet : Demande de documents - 205004-595627 [MT-MTDOCS.FID3797954]
Bonjour,
Veuillez prendre connaissance de la demande de documents ci-jointe, dans les meilleurs délais possibles.
Cordialement,

mccarthy tetrault

Josée Sasseville
Parajuriste | Paralegal
Droit immobilier et planification | Real Property and Planning
T: 514-397-4211
C: 514-235-1998
F: 514-875-6246
E: jsasseville@mccarthy.ca

Société en commandite Services MT
Administrative services provider for McCarthy Tétrault LLP
Bureau MZ400
1000, rue De La Gauchetière Ouest

Montréal QC H3B 0A2

SVP, pensez à l' environnement avant d' imprimer ce message.

Visitez www.mccarthy.ca pour en savoir plus sur notre vision stratégique et nos solutions client.



Ce courriel peut contenir de l’information privilégiée, confidentielle ou protégée contre la divulgation. L’envoi de ce courriel qui est destiné exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ne constitue pas une renonciation à un droit de quelque nature que ce soit. Toute utilisation, transmission ou copie non autorisée de ce courriel est interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser l’expéditeur et détruire toute copie en votre possession. Notre politique de confidentialité est affichée à l’adresse {www.mccarthy.ca}. Cliquez ici si vous voulez vous désabonner de la réception des messages électroniques commerciaux de McCarthy Tétrault. Veuillez prendre en note que vous continuerez de recevoir des messages électroniques non commerciaux de notre part, comme des relevés de compte, des factures, des communications aux clients et d’autres communications électroniques factuelles similaires. This e-mail may contain information that is privileged, confidential and/or exempt from disclosure. No waiver whatsoever is intended by sending this e-mail which is intended only for the named recipient(s). Unauthorized use, dissemination or copying is prohibited. If you receive this email in error, please notify the sender and destroy all copies of this e-mail. Our privacy policy is available at {www.mccarthy.ca}. Click here tounsubscribe from commercial electronic messages. Please note that you will continue to receive non-commercial electronic messages, such as account statements, invoices, client communications, and other similar factual electronic communications. Suite 5300, TD Bank Tower, Box 48, 66 Wellington Street West, Toronto, ON M5K 1E6

PARC ÉOLIEN PPAW – INVENERGY
PHASE 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Par : Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
(Matricule : 2079)

Minute : 15305

Dossier BAGQ : 550251
Dossiers MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246
Dossier a.-g. : 18532

TABLE DES MATIÈRES

Rapport d'arpentage 3

Liste des coordonnées SCOPQ, NAD 83 7

RAPPORT D'ARPENTAGE

Introduction

Pour faire suite au mandat que m'a confié Invenergy, propriétaire du Parc éolien PPAW, j'ai adressé une requête à l'arpenteur général du Québec afin d'obtenir l'autorisation de procéder à l'arpentage des terrains requis par mon client pour l'installation d'éoliennes, d'une tour de mesure de vent et du poste de raccordement. Cet arpentage consiste au morcellement de chacun des emplacements sur lesquels seront implantées ces infrastructures du parc éolien.

L'autorisation de procéder à l'arpentage a été émise le 9 août 2024 par monsieur Vincent Savard, arpenteur-géomètre du Bureau de l'arpenteur général du Québec, chef du Service de l'arpentage et des limites territoriales.

Travaux exécutés

Les emplacements des éoliennes, du poste électrique et du mât de mesure de vent sont calculés en fonction des positions finales sur le plan projet fourni par le client. Les dimensions des différents terrains ont été déterminés afin d'inclure la totalité des infrastructures projetées. Les sites d'éoliennes sont de plus dimensionnés afin que la rotation des pales se fasse entièrement à l'intérieur. Tous les sites sont rectangulaires à l'exception de celui de l'éolienne 15 qui a été ajusté afin d'éviter un empiètement sur une érablière (droit RDE #633 122).

Les lots 6 642 268 à 6 642 307 et 6 676 884 à 6 676 901 créés ici représentent les emplacements des 56 éoliennes du parc, le lot 6 642 308 représente l'emplacement du mât de mesure de vent et le lot 6 676 902 celui du poste électrique.

Le lot 6 676 902 borne au sud-ouest à l'emprise nord-est d'un droit de passage pour une ligne de transport d'énergie électrique à 315 kV (droit RDE #703 357). L'arpentage de

cette ligne de transport a été effectué en 1983 par l'arpenteur-géomètre Donald D'Amours (dossier C-23/65-A sec. 10). Monsieur D'Amours a posé plusieurs repères pour délimiter l'assiette de la ligne. L'assiette montrée sur le plan accompagnant ce rapport est établie en fonction des coordonnées fournies dans les carnets de notes de monsieur D'Amours.

Lors des levés effectués sur le terrain le 4 novembre 2024, je n'ai pas pu retrouver les repères posés aux points 8482, 3535, 3533 et 8458. J'ai cependant pu valider la position de l'emprise de la ligne à l'aide des pylônes électriques (points 601 à 604), lesquels proviennent d'un plan préparé pour Hydro-Québec par l'arpenteur-géomètre Alexandre Paradis le 22 juillet 2024 sous sa minute 2504. Selon les plans de monsieur D'Amours, ces pylônes devraient se situer à 26 mètres de l'emprise sud-ouest de la ligne et c'est le cas à 20 centimètres près.

Facteur combiné

Le facteur combiné utilisé a pour valeur 0,99993284. Il est fonction du facteur altimétrique et du facteur échelle, lesquels ont été déterminés de la manière indiquée ci-après.

Le facteur altimétrique considéré est égal à 0,99993534, basé sur une altitude orthométrique (H) moyenne du territoire qui fait l'objet de l'arpentage de 438,473 mètres et en tenant compte de l'ondulation du géoïde (N) de -25,895 mètres dans le secteur en cause.

Le facteur échelle considéré est égal 0,99999750 et correspond au facteur échelle du point 101 situé au centre du site.

Généralités

J'ai préparé le plan cadastral créant les lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec, conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1).

Le droit RDE #3 001 425 (autorisation d'utilisation, Club de motoneige Les Aventuriers inc.) empiète sur le lot 6 642 275, emplacement de l'éolienne 9. Il s'agit d'un récent droit de passage s'exerçant sur l'assiette d'un chemin d'accès existant.

Les droits #633 122 et 3 001 425 sont positionnés sur le plan ci-joint selon une précision dite « cartographique ».

Les lots 6 642 268 à 6 642 308 sont dans la circonscription foncière de Kamouraska et les lots 6 676 884 à 6 676 902 dans la circonscription foncière de Témiscouata. La limite 542-541-540-544 séparant les deux circonscriptions a été calculée afin de respecter des mesures au plan d'arpentage primitif préparé par l'arpenteur-géomètre Roger Côté le 14 décembre 1970 (dossier 61042/62-A). Le point 542 correspond au point 11J1147 du dossier BAGQ 530332 et le point 544 au coin sud du lot rénové 4 901 013. Le point 541 est calculé dans le prolongement de la limite sud-est des lots rénovés 4 900 939, 4 900 942, 4 900 943 et 4 903 445 et à 234 chaînes (4 707,33 mètres) du coin sud du lot 4 900 939 (point 543). Le point 540 est calculé à 112 chaînes (2 253,08 mètres) au nord-ouest du point 541 et à 234 chaînes (4 707,33 mètres) au sud-ouest du coin ouest du lot 4 900 940 (point 539). Ces mesures de 234 chaînes et 112 chaînes sont indiquées sur le plan de monsieur Côté.

Le présent carnet d'arpentage et le plan qui l'accompagne sont conformes aux instructions de l'arpenteur général du Québec et au guide sur l'arpentage relatif à l'établissement de parcs éoliens sur les terres du domaine de l'État.

Préparé à Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre

MA/el

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.
Signé numériquement le 01 avril 2025 Cédric Larivière, arpenteur-géomètre Pour l'arpenteur général du Québec Ressources naturelles et Forêts Québec
Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.
Copie conforme de l'original, le ……... ..... Pour l'arpenteur général du Québec

#IG;Titre
#PC;Projection;Système de référence géodésique;Fuseau MTM;Méridien central
#FC;Facteur combiné
#ID;Identification des données
#CO;Numéro de point;Coordonnée Y;Coordonnée X;Numéro de code;Description du code
IG;LISTE DES COORDONNÉES
PC;SCOPQ;NAD 83;FUSEAU 7;MÉRIDIEN CENTRAL 70° 30'
FC;FACTEUR COMBINÉ : 0,99993284
ID;Point;Y;X;Code;Description
CO;2;5278732.97400;389079.10300;50;Point de calcul
CO;3;5279398.64500;389064.94600;50;Point de calcul
CO;4;5279476.23100;385710.44900;50;Point de calcul
CO;5;5277870.38800;386445.61200;50;Point de calcul
CO;6;5279417.30500;386712.00900;50;Point de calcul
CO;7;5281947.26000;387717.86300;50;Point de calcul
CO;8;5277219.36700;386821.74800;50;Point de calcul
CO;9;5278107.36400;389174.51400;50;Point de calcul
CO;10;5280965.14300;389712.89700;50;Point de calcul
CO;12;5275172.18800;387794.24900;50;Point de calcul
CO;13;5275095.72800;389965.37500;50;Point de calcul
CO;14;5277346.82300;393196.23400;50;Point de calcul
CO;16;5279028.15700;392657.79700;50;Point de calcul
CO;20;5280708.15500;390933.19300;50;Point de calcul
CO;21;5280641.80800;392279.40500;50;Point de calcul
CO;22;5281551.76800;392846.62100;50;Point de calcul
CO;23;5281759.86300;391239.05900;50;Point de calcul
CO;24;5283381.64700;389649.29000;50;Point de calcul
CO;25;5282536.51800;391475.07300;50;Point de calcul
CO;26;5283671.79700;391826.93200;50;Point de calcul
CO;27;5284307.77800;392000.48400;50;Point de calcul
CO;28;5268629.48600;402041.14600;50;Point de calcul
CO;29;5269180.19500;402059.01700;50;Point de calcul
CO;31;5271176.63600;401167.12700;50;Point de calcul
CO;32;5270006.47800;399963.65900;50;Point de calcul
CO;33;5271208.87200;398475.43900;50;Point de calcul
CO;34;5270644.23000;398575.41900;50;Point de calcul
CO;35;5271183.59000;400140.04100;50;Point de calcul
CO;36;5267980.30500;402186.63000;50;Point de calcul
CO;37;5273557.06900;402090.62700;50;Point de calcul
CO;38;5274488.39600;401126.67400;50;Point de calcul
CO;41;5281134.47800;388394.62400;50;Point de calcul

CO;42;5275380.79800;391983.03500;50;Point de calcul
CO;43;5280237.88600;386171.41200;50;Point de calcul
CO;45;5276518.12800;387115.53500;50;Point de calcul
CO;47;5285085.83800;389931.21000;50;Point de calcul
CO;49;5276273.21600;391346.57400;50;Point de calcul
CO;50;5275248.69200;390841.15400;50;Point de calcul
CO;51;5285962.46200;389257.63000;50;Point de calcul
CO;52;5283799.71900;387437.40800;50;Point de calcul
CO;53;5284813.39100;388755.12300;50;Point de calcul
CO;54;5280088.73400;388997.98700;50;Point de calcul
CO;56;5274473.47400;391204.01700;50;Point de calcul
CO;57;5274307.60500;390037.97400;50;Point de calcul
CO;58;5269295.81600;399876.22200;50;Point de calcul
CO;59;5270446.84500;397515.07000;50;Point de calcul
CO;64;5269451.05900;403427.84300;50;Point de calcul
CO;65;5274100.89800;388439.08000;50;Point de calcul
CO;69;5277104.57100;388720.29700;50;Point de calcul
CO;70;5276068.75100;389876.43100;50;Point de calcul
CO;79;5275141.98300;386448.09300;50;Point de calcul
CO;80;5273868.04700;385683.83300;50;Point de calcul
CO;81;5278617.37600;400648.76500;50;Point de calcul
CO;84;5276074.08600;385138.27800;50;Point de calcul
CO;85;5277516.33500;401187.70900;50;Point de calcul
CO;101;5276542.59968;393886.08037;50;Point de calcul
CO;115;5278179.98000;392725.70000;50;Point de calcul
CO;201;5299043.91600;375373.61800;50;Point de calcul
CO;301;5277704.23404;401183.93995;50;Point de calcul
CO;302;5277482.87941;401310.50374;50;Point de calcul
CO;303;5277393.54026;401154.25341;50;Point de calcul
CO;304;5277614.89490;401027.68962;50;Point de calcul
CO;305;5276067.98634;385011.15358;50;Point de calcul
CO;306;5276256.72045;385182.60532;50;Point de calcul
CO;307;5276135.69570;385315.82940;50;Point de calcul
CO;308;5275946.96158;385144.37766;50;Point de calcul
CO;309;5278614.96195;400836.68633;50;Point de calcul
CO;310;5278458.07148;400748.47620;50;Point de calcul
CO;311;5278583.03583;400526.21470;50;Point de calcul
CO;312;5278739.92630;400614.42483;50;Point de calcul
CO;313;5273891.46055;385558.73452;50;Point de calcul
CO;314;5274035.51420;385769.12657;50;Point de calcul
CO;315;5273887.00216;385870.81149;50;Point de calcul
CO;316;5273742.94852;385660.41945;50;Point de calcul

CO;317;5275326.71292;386482.66337;50;Point de calcul
CO;318;5275212.93048;386622.12377;50;Point de calcul
CO;319;5275015.36158;386460.93198;50;Point de calcul
CO;320;5275129.14402;386321.47158;50;Point de calcul
CO;321;5276209.23085;389854.92058;50;Point de calcul
CO;322;5276117.65327;390009.86958;50;Point de calcul
CO;323;5275945.48771;389908.11671;50;Point de calcul
CO;324;5276037.06529;389753.16771;50;Point de calcul
CO;325;5277291.57890;388701.63422;50;Point de calcul
CO;326;5277221.50831;388867.42252;50;Point de calcul
CO;327;5276986.64156;388768.15586;50;Point de calcul
CO;328;5277056.71214;388602.36756;50;Point de calcul
CO;329;5274115.68047;388312.67073;50;Point de calcul
CO;330;5274239.71024;388469.55044;50;Point de calcul
CO;331;5274098.51851;388581.17724;50;Point de calcul
CO;332;5273974.48873;388424.29753;50;Point de calcul
CO;333;5269575.29760;403455.45813;50;Point de calcul
CO;334;5269423.44387;403552.08160;50;Point de calcul
CO;335;5269286.56063;403336.95548;50;Point de calcul
CO;336;5269438.41436;403240.33202;50;Point de calcul
CO;337;5270522.69787;397412.87329;50;Point de calcul
CO;338;5270560.01831;397665.11019;50;Point de calcul
CO;339;5270381.96873;397691.45403;50;Point de calcul
CO;340;5270344.64829;397439.21713;50;Point de calcul
CO;341;5269457.25309;399780.00183;50;Point de calcul
CO;342;5269464.11673;399959.85883;50;Point de calcul
CO;343;5269209.31932;399969.58232;50;Point de calcul
CO;344;5269202.45568;399789.72532;50;Point de calcul
CO;345;5274413.12701;389942.77740;50;Point de calcul
CO;346;5274421.81196;390122.55566;50;Point de calcul
CO;347;5274222.05835;390132.20560;50;Point de calcul
CO;348;5274213.37340;389952.42735;50;Point de calcul
CO;349;5274600.52740;391196.58348;50;Point de calcul
CO;350;5274467.61642;391346.01339;50;Point de calcul
CO;351;5274333.12950;391226.39351;50;Point de calcul
CO;352;5274466.04048;391076.96360;50;Point de calcul
CO;353;5280088.74473;388870.71633;50;Point de calcul
CO;354;5280230.14467;389012.14011;50;Point de calcul
CO;355;5280102.86326;389139.40005;50;Point de calcul
CO;356;5279961.46333;388997.97627;50;Point de calcul
CO;357;5284940.56784;388750.23683;50;Point de calcul
CO;358;5284767.32273;388937.32610;50;Point de calcul

CO;359;5284635.25971;388815.03543;50;Point de calcul
CO;360;5284808.50483;388627.94616;50;Point de calcul
CO;361;5283795.90951;387249.50977;50;Point de calcul
CO;362;5283922.52093;387470.83717;50;Point de calcul
CO;363;5283766.28983;387560.20993;50;Point de calcul
CO;364;5283639.67841;387338.88254;50;Point de calcul
CO;365;5285970.08018;389130.58754;50;Point de calcul
CO;366;5286089.50446;389265.24818;50;Point de calcul
CO;367;5285939.88153;389397.94183;50;Point de calcul
CO;368;5285820.45724;389263.28119;50;Point de calcul
CO;369;5275283.93510;390718.86030;50;Point de calcul
CO;370;5275380.65799;390893.90118;50;Point de calcul
CO;371;5275223.12119;390980.95178;50;Point de calcul
CO;372;5275126.39830;390805.91090;50;Point de calcul
CO;373;5276389.39492;391294.60975;50;Point de calcul
CO;374;5276325.18025;391462.75292;50;Point de calcul
CO;375;5276138.35451;391391.40328;50;Point de calcul
CO;376;5276202.56918;391223.26012;50;Point de calcul
CO;377;5285192.51666;389837.31139;50;Point de calcul
CO;378;5285199.00172;390017.18243;50;Point de calcul
CO;379;5284999.14501;390024.38805;50;Point de calcul
CO;380;5284992.65995;389844.51701;50;Point de calcul
CO;381;5276519.52393;386988.27198;50;Point de calcul
CO;382;5276659.37625;387131.22637;50;Point de calcul
CO;383;5276530.71730;387257.09346;50;Point de calcul
CO;384;5276390.86498;387114.13907;50;Point de calcul
CO;385;5280363.76036;386152.61119;50;Point de calcul
CO;386;5280244.78975;386313.36137;50;Point de calcul
CO;387;5280100.11458;386206.28783;50;Point de calcul
CO;388;5280219.08519;386045.53764;50;Point de calcul
CO;389;5275470.79196;391873.04239;50;Point de calcul
CO;390;5275470.79196;392073.02896;50;Point de calcul
CO;391;5275290.80404;392073.02896;50;Point de calcul
CO;392;5275290.80404;391873.04239;50;Point de calcul
CO;393;5281253.40791;388349.30844;50;Point de calcul
CO;394;5281171.61418;388531.80341;50;Point de calcul
CO;395;5281007.36871;388458.18905;50;Point de calcul
CO;396;5281089.16244;388275.69409;50;Point de calcul
CO;397;5274578.38996;401216.66796;50;Point de calcul
CO;398;5274323.40708;401216.66796;50;Point de calcul
CO;399;5274323.40708;401036.68004;50;Point de calcul
CO;400;5274578.38996;401036.68004;50;Point de calcul

CO;401;5273577.82357;402216.19400;50;Point de calcul
CO;402;5273370.53468;402067.70972;50;Point de calcul
CO;403;5273475.34711;401921.38815;50;Point de calcul
CO;404;5273682.63600;402069.87243;50;Point de calcul
CO;405;5268145.29392;402276.62396;50;Point de calcul
CO;406;5267890.31104;402276.62396;50;Point de calcul
CO;407;5267890.31104;402096.63604;50;Point de calcul
CO;408;5268145.29392;402096.63604;50;Point de calcul
CO;409;5271371.47834;400144.31037;50;Point de calcul
CO;410;5271281.72345;400300.32226;50;Point de calcul
CO;411;5271060.70661;400173.16950;50;Point de calcul
CO;412;5271150.46150;400017.15761;50;Point de calcul
CO;413;5270824.16147;398521.15187;50;Point de calcul
CO;414;5270787.27099;398697.31867;50;Point de calcul
CO;415;5270537.70136;398645.05716;50;Point de calcul
CO;416;5270574.59184;398468.89036;50;Point de calcul
CO;417;5271301.12701;398387.76439;50;Point de calcul
CO;418;5271294.63811;398642.66468;50;Point de calcul
CO;419;5271114.70849;398638.08429;50;Point de calcul
CO;420;5271121.19739;398383.18399;50;Point de calcul
CO;421;5270110.48928;399890.31408;50;Point de calcul
CO;422;5270079.82292;400067.67028;50;Point de calcul
CO;423;5269828.56830;400024.22627;50;Point de calcul
CO;424;5269859.23466;399846.87007;50;Point de calcul
CO;425;5271107.20244;400992.48670;50;Point de calcul
CO;426;5271303.36414;401155.38805;50;Point de calcul
CO;427;5271188.37495;401293.85514;50;Point de calcul
CO;428;5270992.21324;401130.95378;50;Point de calcul
CO;429;5269340.37969;402157.30799;50;Point de calcul
CO;430;5269184.27964;402246.90945;50;Point de calcul
CO;431;5269057.34425;402025.76770;50;Point de calcul
CO;432;5269213.44430;401936.16625;50;Point de calcul
CO;433;5268716.27979;402207.84061;50;Point de calcul
CO;434;5268536.32538;402204.36780;50;Point de calcul
CO;435;5268541.24521;401949.43239;50;Point de calcul
CO;436;5268721.19961;401952.90521;50;Point de calcul
CO;437;5284363.76926;391886.19138;50;Point de calcul
CO;438;5284422.07062;392056.47526;50;Point de calcul
CO;439;5284232.86631;392121.25455;50;Point de calcul
CO;440;5284174.56495;391950.97067;50;Point de calcul
CO;441;5283770.03763;391746.02092;50;Point de calcul
CO;442;5283752.70808;391925.17263;50;Point de calcul

CO;443;5283553.65062;391905.91757;50;Point de calcul
CO;444;5283570.98018;391726.76586;50;Point de calcul
CO;445;5282678.40726;391483.11823;50;Point de calcul
CO;446;5282556.72897;391615.74568;50;Point de calcul
CO;447;5282409.36513;391480.54758;50;Point de calcul
CO;448;5282531.04342;391347.92013;50;Point de calcul
CO;449;5283357.38900;389524.35252;50;Point de calcul
CO;450;5283568.74926;389666.98178;50;Point de calcul
CO;451;5283468.06979;389816.17726;50;Point de calcul
CO;452;5283256.70952;389673.54800;50;Point de calcul
CO;453;5281862.09455;391337.78082;50;Point de calcul
CO;454;5281662.78332;391321.35943;50;Point de calcul
CO;455;5281677.56257;391141.97932;50;Point de calcul
CO;456;5281876.87380;391158.40071;50;Point de calcul
CO;457;5281693.71196;392839.60670;50;Point de calcul
CO;458;5281545.36990;392973.73075;50;Point de calcul
CO;459;5281424.65825;392840.22290;50;Point de calcul
CO;460;5281573.00031;392706.09885;50;Point de calcul
CO;461;5280655.32647;392420.87775;50;Point de calcul
CO;462;5280505.81362;392320.67019;50;Point de calcul
CO;463;5280617.15535;392154.54479;50;Point de calcul
CO;464;5280766.66821;392254.75235;50;Point de calcul
CO;465;5280810.54229;391008.78841;50;Point de calcul
CO;466;5280558.40013;391046.74358;50;Point de calcul
CO;467;5280531.60825;390868.76088;50;Point de calcul
CO;468;5280783.75041;390830.80571;50;Point de calcul
CO;469;5279211.97018;392696.95016;50;Point de calcul
CO;470;5278967.59638;392769.73553;50;Point de calcul
CO;471;5278916.21847;392597.23638;50;Point de calcul
CO;472;5279160.59227;392524.45100;50;Point de calcul
CO;473;5278324.98651;392845.25488;50;Point de calcul
CO;474;5278104.05649;392802.73278;50;Point de calcul
CO;475;5278080.26877;392767.60583;50;Point de calcul
CO;476;5278108.61683;392620.31916;50;Point de calcul
CO;477;5277472.65495;393335.82833;50;Point de calcul
CO;478;5277232.08682;393251.31062;50;Point de calcul
CO;479;5277291.74638;393081.49782;50;Point de calcul
CO;480;5277532.31451;393166.01553;50;Point de calcul
CO;481;5275164.38645;389858.21231;50;Point de calcul
CO;482;5275202.89069;390034.03345;50;Point de calcul
CO;483;5275007.53387;390076.81594;50;Point de calcul
CO;484;5274969.02963;389900.99480;50;Point de calcul

CO;485;5275310.07098;387759.81687;50;Point de calcul
CO;486;5275233.24187;387922.58338;50;Point de calcul
CO;487;5275052.39019;387837.21770;50;Point de calcul
CO;488;5275129.21930;387674.45119;50;Point de calcul
CO;489;5281100.04920;389668.20243;50;Point de calcul
CO;490;5280992.94850;389837.09313;50;Point de calcul
CO;491;5280840.94687;389740.70250;50;Point de calcul
CO;492;5280948.04757;389571.81180;50;Point de calcul
CO;493;5278209.27177;389098.27339;50;Point de calcul
CO;494;5278172.90996;389350.65026;50;Point de calcul
CO;495;5277994.76158;389324.98310;50;Point de calcul
CO;496;5278031.12339;389072.60623;50;Point de calcul
CO;497;5277332.64665;386763.73469;50;Point de calcul
CO;498;5277271.23960;386954.06021;50;Point de calcul
CO;499;5277099.94664;386898.79386;50;Point de calcul
CO;500;5277161.35369;386708.46835;50;Point de calcul
CO;501;5282073.25134;387699.86286;50;Point de calcul
CO;502;5281965.26014;387843.85434;50;Point de calcul
CO;503;5281805.26960;387723.86412;50;Point de calcul
CO;504;5281913.26080;387579.87263;50;Point de calcul
CO;505;5279537.77994;386670.97715;50;Point de calcul
CO;506;5279458.33685;386832.48394;50;Point de calcul
CO;507;5279278.88486;386744.21385;50;Point de calcul
CO;508;5279358.32795;386582.70705;50;Point de calcul
CO;509;5277887.75419;386319.53171;50;Point de calcul
CO;510;5278008.54763;386478.91669;50;Point de calcul
CO;511;5277865.10115;386587.63079;50;Point de calcul
CO;512;5277744.30771;386428.24581;50;Point de calcul
CO;513;5279562.12492;385597.22568;50;Point de calcul
CO;514;5279604.22097;385772.22159;50;Point de calcul
CO;515;5279409.78107;385818.99498;50;Point de calcul
CO;516;5279367.68502;385643.99907;50;Point de calcul
CO;517;5279395.60913;388937.71154;50;Point de calcul
CO;518;5279580.15876;389113.65954;50;Point de calcul
CO;519;5279455.96017;389243.92987;50;Point de calcul
CO;520;5279271.41054;389067.98187;50;Point de calcul
CO;521;5278842.96661;388989.10904;50;Point de calcul
CO;522;5278842.96661;389169.09696;50;Point de calcul
CO;523;5278642.98004;389169.09696;50;Point de calcul
CO;524;5278642.98004;388989.10904;50;Point de calcul
CO;525;5276030.00134;384720.47273;50;Point de calcul
CO;526;5275981.30517;384819.09858;50;Point de calcul

CO;527;5275882.67932;384770.40240;50;Point de calcul
CO;528;5275931.37550;384671.77656;50;Point de calcul
CO;529;5285769.20106;391507.98188;50;Point de calcul
CO;530;5285940.02891;391332.38352;50;Point de calcul
CO;531;5286004.33309;391341.83892;50;Point de calcul
CO;532;5286038.09437;391589.53184;50;Point de calcul
CO;533;5285919.71393;391654.40575;50;Point de calcul
CO;534;5278359.00418;392668.51086;50;Point de calcul
CO;535;5280795.22154;390907.01021;50;Point de calcul
CO;536;5280676.99399;391028.89155;50;Point de calcul
CO;537;5279176.16095;392576.72220;50;Point de calcul
CO;538;5278999.47496;392760.24068;50;Point de calcul
CO;539;5284208.66457;394148.43330;50;Point de calcul
CO;540;5280823.97729;390877.36577;50;Point de calcul
CO;541;5279255.33856;392494.48277;50;Point de calcul
CO;542;5268828.36700;403324.66800;50;Point de calcul
CO;543;5282639.98157;395765.59610;50;Point de calcul
CO;544;5285364.04897;386175.51310;50;Point de calcul
CO;601;5286171.12979;391046.31186;223;Pylône électrique
CO;602;5285820.44375;391406.81101;223;Pylône électrique
CO;603;5285531.10014;391704.26411;223;Pylône électrique
CO;604;5285200.11415;392044.49132;223;Pylône électrique
CO;3533;5285474.98248;391810.41674;50;Point de calcul
CO;3534;5285431.97859;391768.57560;50;Point de calcul
CO;3535;5284767.83865;392537.30812;50;Point de calcul
CO;3536;5284724.83219;392495.46945;50;Point de calcul
CO;8006;5278693.18400;399132.74200;50;Calcul
CO;8007;5278744.95100;399165.43200;50;Calcul
CO;8008;5277821.64600;401597.19100;50;Calcul
CO;8009;5277768.49700;401568.13800;50;Calcul
CO;8012;5276625.66500;403211.25600;50;Calcul
CO;8013;5276570.38900;403185.07400;50;Calcul
CO;8014;5275803.80400;406224.44200;50;Calcul
CO;8015;5275860.78800;406243.85200;50;Calcul
CO;8458;5286190.85200;391074.55600;50;Calcul
CO;8459;5286155.44500;391024.90600;50;Calcul
CO;8474;5286890.81700;390745.15300;50;Calcul
CO;8475;5286891.02700;390678.74300;50;Calcul
CO;8482;5283919.83300;393408.99500;50;Calcul
CO;8483;5283874.48700;393369.56100;50;Calcul
CO;8486;5282480.45300;395263.89900;50;Calcul
CO;8487;5282434.96100;395224.65400;50;Calcul

CO;11531;5266292.25400;400986.10400;15;Repère-terminus, poteau-témoin et butte
CO;11543;5268225.77700;402764.05900;15;Tuyau de fer et butte
ZZ

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Suite MZ400
1000 De La Gauchetière Street West
Montréal QC H3B 0A2
Canada
Tel: 514-397-4100
Fax: 514-875-6246

Josée Sasseville
Ligne directe : (514) 397-4211
Courriel : jsasseville@mccarthy.ca

Le 22 avril 2025

PAR COURRIEL assistance.rde@mrnf.gouv.qc.ca

Registre du domaine de l'État
Ministère des Ressources naturelles et des forêts
5700, 4e Avenue Ouest, A-303.7
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Demande de documents

Titulaires : Innergex Energie Renouvelable Inc., Boralex inc., Systèmes d'Énergies Renouvelable Canada inc., Énergie Éolienne PPAW commandité inc., Énergies Renouvelables Invenergy Canada, Valeco Énergie Québec inc., Énergie Éolienne PPAW2 commandité inc. et Énergie Éolienne PPAW inc.

N/dossier : 205004-595627

Madame,

Nous aimerions obtenir par la présente une copie du ou des documents d'attribution ou tout autre document détenu par le Ministère des Ressources naturelles et des forêts (MRNF) en lien avec les droits publiés au Registre du domaine de l'État sous les numéros suivants :

666 058, 666 059, 989 698, 989 700, 1 009 945, 1 212 845, 2 418 286, 2 418 287, 2 787 206, 2 838 338, 2 838 339, 2 847 009, 2 847 016, 2 961 991, 2 961 992, 3 063 107 et 3 068 053.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

En vous remerciant de votre précieuse et diligente collaboration, nous vous prions d'agréer, madame, nos salutations distinguées.

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Josée Sasseville
Parajuriste

JS

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Suite MZ400
1000 De La Gauchetière Street West
Montréal QC H3B 0A2
Canada
Tel: 514-397-4100
Fax: 514-875-6246

Josée Sasseville
Ligne directe : (514) 397-4211
Courriel : jsasseville@mccarthy.ca

Le 22 avril 2025

PAR COURRIEL assistance.rde@mrnf.gouv.qc.ca

Registre du domaine de l'État
Ministère des Ressources naturelles et des forêts
5700, 4e Avenue Ouest, A-303.7
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Demande de documents

Titulaires : Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 (MU2) S.E.C., Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n (MU) S.E.C.,

N/dossier : 194556-572936

Madame,

Nous aimerions obtenir par la présente une copie du ou des documents d'attribution ou tout autre document détenu par le Ministère des Ressources naturelles et des forêts (MRNF) en lien avec les droits publiés au Registre du domaine de l'État sous les numéros suivants :

1 473 350, 1 542 145, 1 729 661, 2 922 456, 2 984 570, 2 984 571, 2 993 887, 3 000 495, 3 002 527, 3 034 929 et 3 051 595.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

En vous remerciant de votre précieuse et diligente collaboration, nous vous prions d'agréer, madame, nos salutations distinguées.

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Josée Sasseville
Parajuriste

JS

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Suite MZ400
1000 De La Gauchetière Street West
Montréal QC H3B 0A2
Canada
Tel: 514-397-4100
Fax: 514-875-6246

Josée Sasseville
Ligne directe : (514) 397-4211
Courriel : jsasseville@mccarthy.ca

Le 22 avril 2025

PAR COURRIEL assistance.rde@mrnf.gouv.qc.ca

Registre du domaine de l'État
Ministère des Ressources naturelles et des forêts
5700, 4e Avenue Ouest, A-303.7
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Demande de documents

Titulaires : Innergex Energie Renouvelable Inc., Boralex inc., Systèmes d'Énergies Renouvelable Canada inc., Énergie Éolienne PPAW commandité inc., Énergies Renouvelables Invenergy Canada, Valeco Énergie Québec inc., Énergie Éolienne PPAW2 commandité inc. et Énergie Éolienne PPAW inc.

N/dossier : 205004-595627

Madame,

Nous aimerions obtenir par la présente une copie du ou des documents d'attribution ou tout autre document détenu par le Ministère des Ressources naturelles et des forêts (MRNF) en lien avec les droits publiés au Registre du domaine de l'État sous les numéros suivants :

666 058, 666 059, 989 698, 989 700, 1 009 945, 1 212 845, 2 418 286, 2 418 287, 2 787 206, 2 838 338, 2 838 339, 2 847 009, 2 847 016, 2 961 991, 2 961 992, 3 063 107 et 3 068 053.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

En vous remerciant de votre précieuse et diligente collaboration, nous vous prions d'agréer, madame, nos salutations distinguées.

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Josée Sasseville
Parajuriste

JS

FEUILLET 2

FEUILLET 3

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

FEUILLET 4

FEUILLET 5

FEUILLET 6

FEUILLET 7

FEUILLET 8

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

FEUILLET 9

FEUILLET 10

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA

Chef-FCE-4703-327
Emprise d'un droit de passage pour une ligne électrique d'énergie éolienne de 315 kV (double) - CC-CCA-4 sec-17

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 20000

Mètres 500 0 500 1000 1500 2000 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Original signé

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Feuillet 1 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Signé numériquement le 01 avril 2025

Original signé

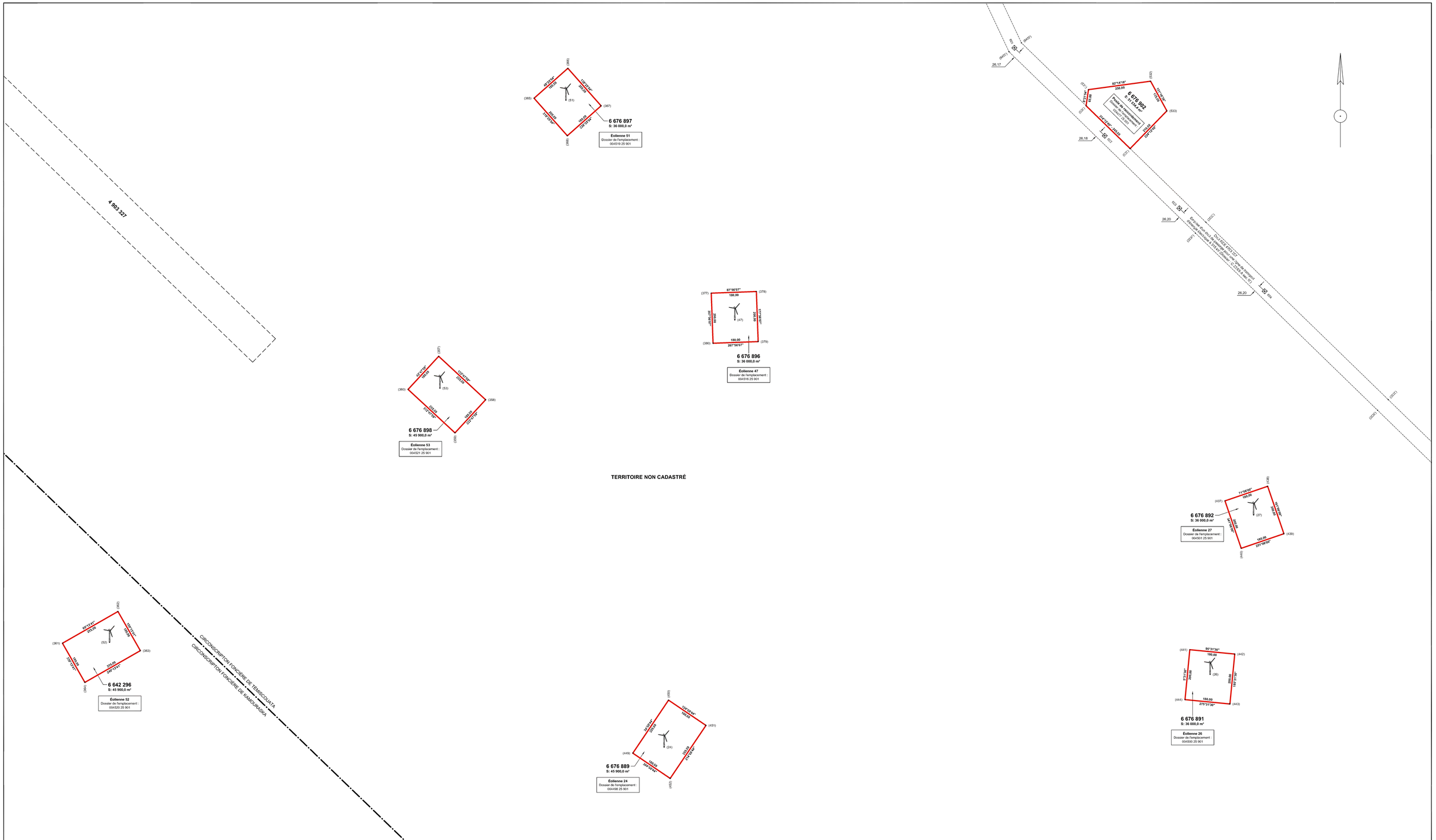
Cédric Larivière, arpenteur-géomètre
Pour l'arpenteur général du Québec

Ressources naturelles et Forêts Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

.....
Pour l'arpenteur général du Québec



LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Original signé

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Feuillet 2 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Signé numériquement le 01 avril 2025

Original signé

Cédric Larivière, arpenteur-géomètre
Pour l'arpenteur général du Québec

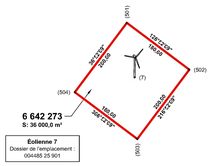
Ressources naturelles et Forêts Québec

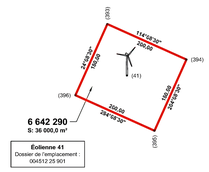
Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec





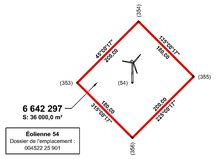


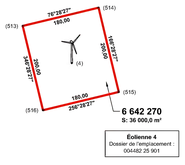


CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TEMISCOUATA
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA

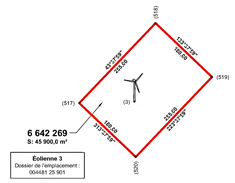
TERRITOIRE NON CADASTRÉ











LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Original signé

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Feuillet 3 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Signé numériquement le 01 avril 2025

Original signé

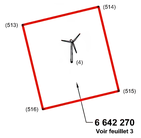
Cédric Larivière, arpenteur-géomètre
Pour l'arpenteur général du Québec

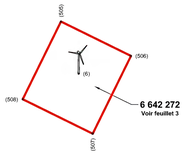
Ressources naturelles et Forêts
Québec

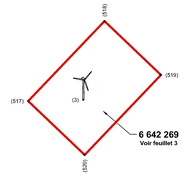
Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

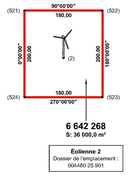
_____
Pour l'arpenteur général du Québec



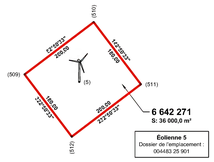






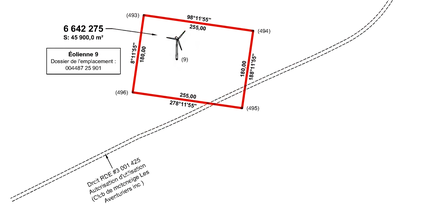


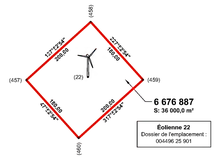
Éolienne 2
Dossier de l'emplacement :
004480 25 901



Éolienne 5
Dossier de l'emplacement :
004483 25 901

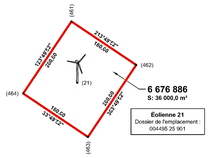
TERRITOIRE NON CADASTRÉ


(493)
6 642 275
S: 45 900,0 m²
90°17'55"
250,00
(494)
(9)
182,90
180,00
182,90
180°17'55"
250,00
278°17'55"
(496)
(495)
Chemin de la Rivière-aux-Outardes
Accès au chemin des éoliennes
Chemin de rechargage des éoliennes
Chemin de rechargage des éoliennes
Chemin de rechargage



6 676 887
S: 36 000,0 m²

Éolienne 22
Dossier de l'emplacement :
004496 25 901



6 676 886
S: 36 000,0 m²

Éolienne 21
Dossier de l'emplacement :
004495 25 901



6 676 884
S: 13 909,0 m²

Éolienne 16
Dossier de l'emplacement :
004493 25 901

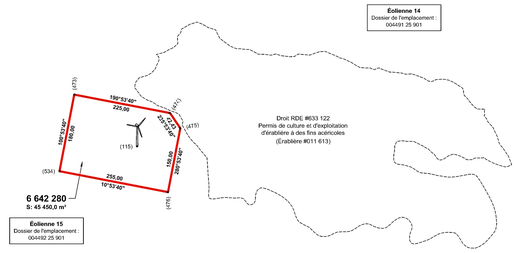
6 642 281
S: 31 891,0 m²

Éolienne 16
Dossier de l'emplacement :
004493 25 901



6 642 279
S: 45 900,0 m²

Éolienne 14
Dossier de l'emplacement :
004491 25 901



Droit RDE #633 122
Permis de culture et d'exploitation
d'érablière à des fins acéricoles
(Érablière #C11 613)

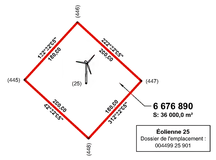
6 642 280
S: 45 450,0 m²

Éolienne 15
Dossier de l'emplacement :
004492 25 901

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

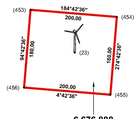
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA

TERRITOIRE NON CADASTRÉ



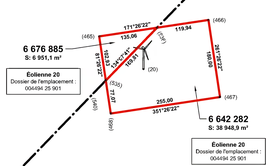
6 676 890
S: 36 000,0 m²

Éolienne 25
Dossier de l'emplacement :
004499 25 901



6 676 888
S: 36 000,0 m²

Éolienne 23
Dossier de l'emplacement :
004497 25 901



6 676 885
S: 6 951,1 m²

Éolienne 20
Dossier de l'emplacement :
004494 25 901

6 642 282
S: 38 948,9 m²

Éolienne 20
Dossier de l'emplacement :
004494 25 901

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 5 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et
6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Original signé

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Signé numériquement le 01 avril 2025

Original signé

Cédric Larivière, arpenteur-géomètre
Pour l'arpenteur général du Québec

Ressources naturelles et Forêts Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec



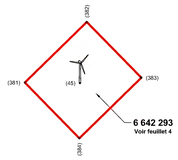
6 642 308
S: 12 100,0 m²

Mât de mesure de vents
Dossier de l'emplacement :
004478 25 901



6 642 307
S: 45 900,0 m²

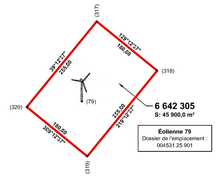
Éolienne 84
Dossier de l'emplacement :
004534 25 901



6 642 293
Voir feuillet 4

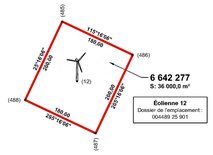


TERRITOIRE NON CADASTRÉ



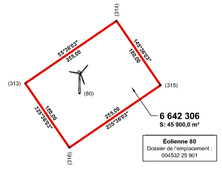
6 642 305
S: 45 900,0 m²

Éolienne 79
Dossier de l'emplacement :
004531 25 901



6 642 277
S: 36 000,0 m²

Éolienne 12
Dossier de l'emplacement :
004489 25 901



6 642 306
S: 45 900,0 m²

Éolienne 80
Dossier de l'emplacement :
004532 25 901



6 642 302
S: 36 000,0 m²

Éolienne 65
Dossier de l'emplacement :
004528 25 901

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 6 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Original signé

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Signé numériquement le 01 avril 2025

Original signé

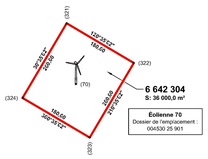
Cédric Larivière, arpenteur-géomètre
Pour l'arpenteur général du Québec

Ressources naturelles et Forêts Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

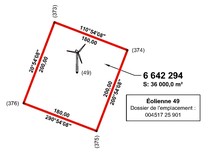
Copie conforme de l'original, le .....

Pour l'arpenteur général du Québec



6 642 304
S: 36 000,0 m²

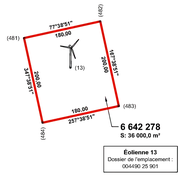
Éolienne 70
Dossier de l'emplacement :
004530 25 901



6 642 294
S: 36 000,0 m²

Éolienne 49
Dossier de l'emplacement :
004517 25 901

TERRITOIRE NON CADASTRÉ



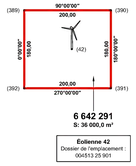
6 642 278
S: 36 000,0 m²

Éolienne 13
Dossier de l'emplacement :
004490 25 901



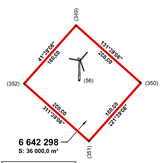
6 642 295
S: 36 000,0 m²

Éolienne 50
Dossier de l'emplacement :
004518 25 901



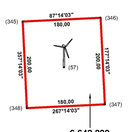
6 642 291
S: 36 000,0 m²

Éolienne 42
Dossier de l'emplacement :
004513 25 901



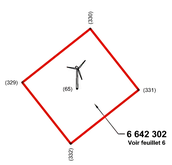
6 642 298
S: 36 000,0 m²

Éolienne 56
Dossier de l'emplacement :
004522 25 901



6 642 299
S: 36 000,0 m²

Éolienne 57
Dossier de l'emplacement :
004524 25 901



6 642 302
Voir feuillet 6

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 7 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Original signé

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Signé numériquement le 01 avril 2025

Original signé

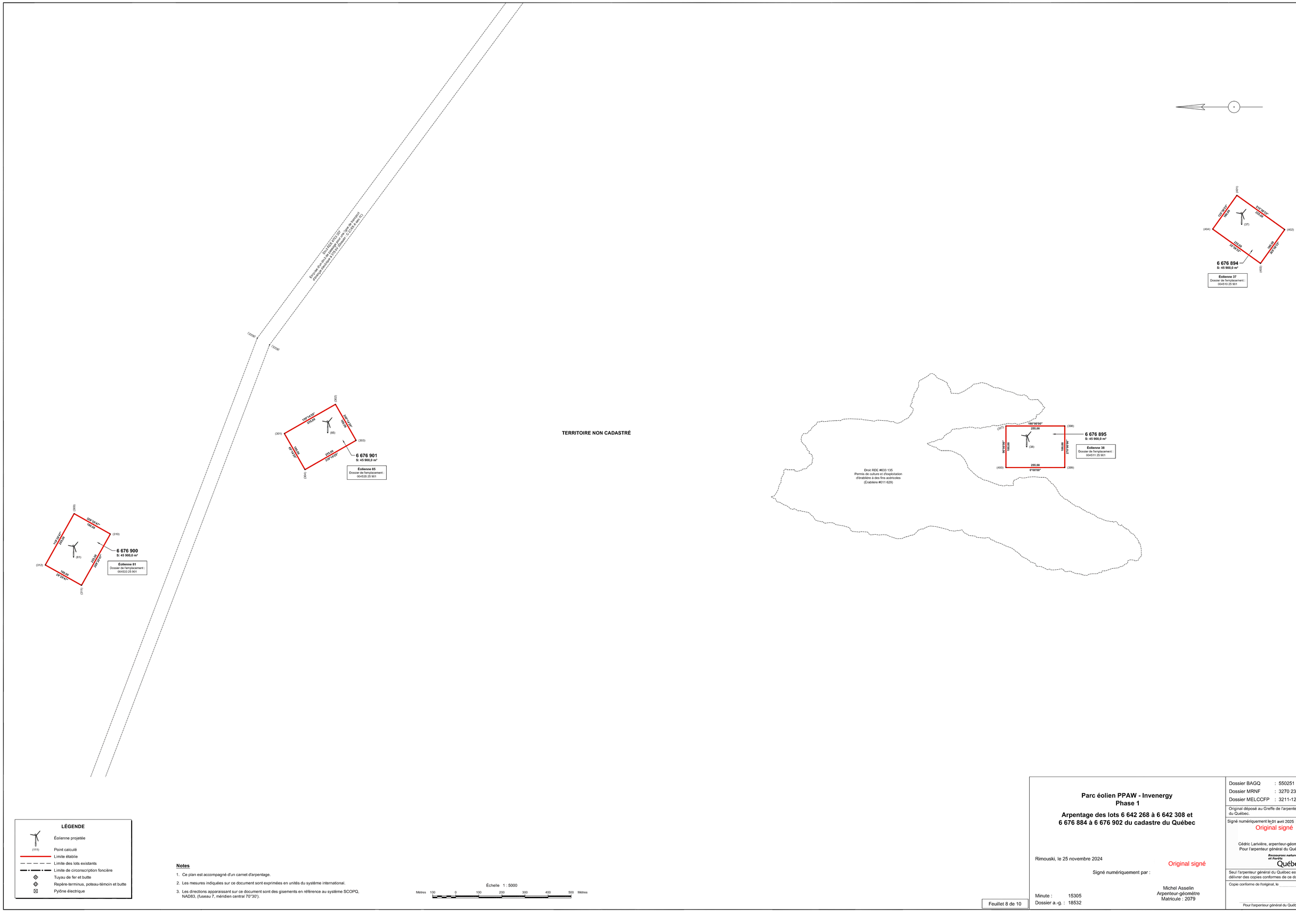
Cédric Larrivière, arpenteur-géomètre
Pour l'arpenteur général du Québec

Ressources naturelles et Forêts Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

Pour l'arpenteur général du Québec



LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 8 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Original signé

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Signé numériquement le 01 avril 2025
Original signé

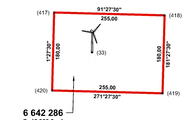
Cédric Larivière, arpenteur-géomètre
Pour l'arpenteur général du Québec

Ressources naturelles et Forêts
Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec



6 642 286
S: 45 900,0 m²

Éolienne 33
Dossier de l'emplacement :
004506 25 901



6 642 287
S: 45 900,0 m²

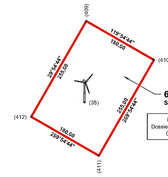
Éolienne 34
Dossier de l'emplacement :
004507 25 901



6 642 301
S: 45 900,0 m²

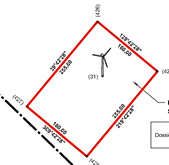
Éolienne 59
Dossier de l'emplacement :
004526 25 901

TERRITOIRE NON CADASTRÉ



6 642 288
S: 45 900,0 m²

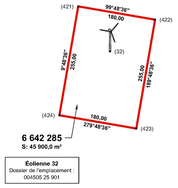
Éolienne 35
Dossier de l'emplacement :
004508 25 901



6 676 893
S: 45 900,0 m²

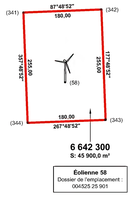
Éolienne 31
Dossier de l'emplacement :
004504 25 901

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA



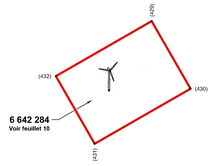
6 642 285
S: 45 900,0 m²

Éolienne 32
Dossier de l'emplacement :
004505 25 901

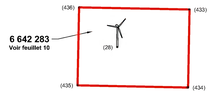


6 642 300
S: 45 900,0 m²

Éolienne 58
Dossier de l'emplacement :
004525 25 901



6 642 284
Voir feuillet 10



6 642 283
Voir feuillet 10

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 9 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Original signé

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Signé numériquement le 01 avril 2025
Original signé

Cédric Larivière, arpenteur-géomètre
Pour l'arpenteur général du Québec

Ressources naturelles et Forêts Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

6 129 638

6 129 639

6 129 652

6 129 651

6 129 650

6 129 649

6 131 311

6 130 028

6 129 648

6 129 647

6 129 646

6 129 644

6 130 032

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE RIMOURASKA

Point 11J1147 du dossier BAGQ 530332

M11TR543
S. Grand'Maison
1960

M11TR531
L. Gravel
1974

(427)

(1102)

(11531)

(333) (64) (335) (336) (334)

127°31'54" 180.00 127°31'54" 255.00 127°31'54" 180.00 127°31'54"

6 676 899
S: 45 900,0 m²

Éolienne 64
Dossier de l'emplacement :
004507 25 901

(429) (29) (430) (431) (432)

149°28'24" 180.00 210°28'24" 255.00 60°31'36" 180.00 330°28'24"

6 642 284
S: 45 900,0 m²

Éolienne 29
Dossier de l'emplacement :
004503 25 901

(433) (26) (434) (435) (436)

181°06'20" 180.00 91°06'20" 255.00 271°06'20" 180.00 1°06'20"

6 642 283
S: 45 900,0 m²

Éolienne 28
Dossier de l'emplacement :
004502 25 901

(405) (36) (406) (407) (408)

180°00'00" 255.00 90°00'00" 180.00 180.00 270°00'00" 255.00 0°00'00"

6 642 289
S: 45 900,0 m²

Éolienne 36
Dossier de l'emplacement :
004509 25 901

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 10 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Original signé

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Signé numériquement le 01 avril 2025

Original signé

Cédric Larivière, arpenteur-géomètre
Pour l'arpenteur général du Québec

Ressources naturelles et Forêts
Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

.....
Pour l'arpenteur général du Québec

De :	assistance.rde
À :	"Sasseville, Josée"
Cc :	"Latour, Martin"
Objet :	RE: Demande de documents - 205004-595627 [MT-MTDOCS.FID3797954]
Date :	24 avril 2025 10:07:00
Pièces jointes :	droit_contr_enreg.pdf image004.png image005.png image001.png

---

Bonjour,
Nous n'avons pas les documents que vous désirez. Pour les obtenir, vous devez communiquer avec l'émetteur responsable de ces droits.
Vous trouverez en pièce jointe la liste de tous les émetteurs.
Des capsules vidéo sont disponibles dans la rubrique « Aide » afin de vous aider dans la navigation sur la carte interactive et pour la recherche de droits et contraintes au RDE
Capsules vidéo
Les fonctionnalités du Registre du domaine de l'État sont présentées ci-après, par thème, sous forme de capsules vidéo commentées ou de documents de référence en format PDF.

Fonctionnalités de base

Navigation sur la carte (1 min 56 s, 2015)

Présentation de l'onglet « Outils » (2 min 57 s, 2016)

Modification du contenu de la carte (3 min 09 s, 2015)

Identification des éléments affichés sur la carte (5 min 17 s, 2016)

Consultation de l'information inscrite au registre concernant la domanialité et l'autorité (4 min 15 s, 2019)

Consultation d'un territoire officialisé au Registre du domaine de l'État (3 min 32 s, 2020)

Présentation des hyperliens de l'infobulle (1 min 32 s, 2015)

Création et édition des annotations (3 min 21 s, 2015)

Droits et contraintes

Recherche géométrique* (2 min 20 s, 2016)

Recherche descriptive (3 min 12 s, 2016)

Fonctionnalités de la grille de résultats* (3 min 08 s, 2015)

Consultation et localisation à partir de la grille de résultats* (4 min 43 s, 2016)

Salutations,
Lucie Vallée
Service d'assistance à la clientèle du Registre du domaine de l'État

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
assistance.rde@mrnf.gouv.qc.ca
mrnf.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Si oui, pensez l'imprimer recto verso!

Avis de confidentialité:

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous aviser aussitôt. Merci.

De : Sasseville, Josée
Envoyé : 22 avril 2025 13:12
À : assistance.rde
Cc : Latour, Martin
Objet : Demande de documents - 205004-595627 [MT-MTDOCS.FID3797954]

Bonjour,

Veuillez prendre connaissance de la demande de documents ci-jointe, dans les meilleurs délais possibles.

Cordialement,

Josée Sasseville
Parajuriste | Paralegal
Droit immobilier et planification | Real Property and Planning
T: 514-397-4211
C: 514-235-1998
F: 514-875-6246
E: jsasseville@mccarthy.ca

Société en commandite Services MT
Administrative services provider for McCarthy Tétrault LLP
Bureau MZ400
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal QC H3B 0A2

SVP, pensez à l' environnement avant d' imprimer ce message.

Visitez www.mccarthy.ca pour en savoir plus sur notre vision stratégique et nos solutions client.

Ce courriel peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle ou protégée contre la divulgation. L'envoi de ce courriel qui est destiné exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ne constitue pas une renonciation à un droit de quelque nature que ce soit. Toute utilisation, transmission ou copie non autorisée de ce courriel est interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser l'expéditeur et détruire toute copie en votre possession. Notre politique de confidentialité est affichée à l'adresse {www.mccarthy.ca}. Cliquez ici si vous voulez vous désabonner de la réception des messages électroniques commerciaux de McCarthy Tétrault. Veuillez prendre en note que vous continuerez de recevoir des messages électroniques non commerciaux de notre part, comme des relevés de compte, des factures, des communications aux clients et d'autres communications électroniques factuelles similaires. This e-mail may contain information that is privileged, confidential and/or exempt from disclosure. No waiver whatsoever is intended by sending this e-mail which is intended only for the named recipient(s). Unauthorized use, dissemination or copying is prohibited. If you receive this email in error, please notify the sender and destroy all copies of

this e-mail. Our privacy policy is available at {www.mccarthy.ca}. Click here tounsubscribe from commercial electronic messages. Please note that you will continue to receive non-commercial electronic messages, such as account statements, invoices, client communications, and other similar factual electronic communications. Suite 5300, TD Bank Tower, Box 48, 66 Wellington Street West, Toronto, ON M5K 1E6

De :	Courrier internet arpenteur général
À :	DEDF-Territoire; Beauchesne, Josée-Anne (DR-01)
Cci :	Tétreault, Geneviève (DGAC)
Objet :	Message important - Dossier BAGQ 550251
Date :	9 août 2024 10:03:37
Pièces jointes :	550251_APA_20240809_095955.ZIP

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint un fichier contenant le message que nous avons envoyé à l'arpenteur-géomètre qui a été mandaté pour la réalisation des travaux dans ce dossier.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec le Bureau de l'arpenteur général du Québec.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Bureau de l'arpenteur général du Québec
Téléphone : 1 866 451-6375 ou 418-627-6375, option 3 suivi de l'option 5
Courriel : arpenteur.general@mern.gouv.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci !
Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Si oui, pensez l'imprimer recto-verso!

Requête à l'arpenteur général du Québec

Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires.
Avant de remplir le formulaire, consulter la section 1.7 des Instructions générales d'arpentage.

***DATE DE LA REQUÊTE** 2024-06-20

1 – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

***NOM** Asselin	***PRÉNOM** Michel

☑ **Arpenteur-géomètre, matricule** 2079	☐ **Ministère / Organisme public**	☐ **Municipalité / MRC**	☐ **Autre**

***NOM DE L'ENTREPRISE ou ORGANISME** Asselin et Asselin, arpenteurs-géomètres

***ADRESSE (numéro, rue, route rurale, app. ou casier postal)** 451, rue de l'Expansion

***MUNICIPALITÉ** Rimouski	***CODE POSTAL** G5M1B4
***TÉLÉPHONE** (418) 724-7447	**POSTE**

***COURRIEL** michel.asselin@topocom.com

2 – BUT DU TRAVAIL

- ☑ **Morcellement foncier** *DOR, LOR*
- ☐ **Établissement / Renouvellement de lignes d'arpentage** *AOR*
- ☐ **Modification d'un territoire administratif**
- ☐ **Description d'un territoire ayant un statut juridique particulier** *TOR*
- ☐ **Autre**

***BRÈVE DESCRIPTION DU BUT DU TRAVAIL**

23-24

3 – LOCALISATION DU TRAVAIL

***(Nos de lots cadastraux et/ou de l'arpentage primitif, Nos de LOR, TOR, ou coordonnées géographiques / SCOPQ, etc.)**

Le projet est situé sur le territoire des municipalités de Saint-Antonin dans la MRC de Rivière-du-Loup, de Pohénégamook et Saint-Honoré-de-Témiscouata dans la MRC de Témiscouata et sur le TNO Picard dans la MRC de Kamouraska. La réserve de superficie jointe à cette demande montre l'étendue du territoire concerné.

4 – INFORMATION RELATIVE AU GESTIONNAIRE DU TERRITOIRE (Si requis, consulter la section 1.4 des Instructions générales d'arpentage.)

☑ **MRNF**	☐ **MTQ**	☑ **MELCCFP**	☐ **MAM**	☐ **MEIE**	☐ **MAPAQ**	☐ **ORGANISME DÉLÉGATAIRE**	☐ **Autre**

NOM DE L'ORGANISME (Direction du Ministère, MRC, etc.) DEDF et MRNF / Direction régionale Bas-Saint-Laurent

REPRÉSENTANT(S) Nathalie Langevin /DEDF et Josée-Anne Beauchesne/ DR-01 Bas-Saint-Laurent

Nº DE DOSSIER DE GESTION 3270 23 901

CLIENT(S) 23-24

5 – COMMANDE DE PRODUITS D'ARPENTAGE (Arpenteur-géomètre seulement)

PRODUITS	OUI	NON	QUANTITÉ	COMMENTAIRES
BORNE-TERMINUS	☑	☐	0	Il y a 58 cites à piqueter et donc au moins 232 bornes à poser. Le nombre précis de bornes ne sera déterminé que suite aux travaux de construction.
PLAQUETTE D'IDENTIFICATION	☐	☐	0	
BALISE D'IDENTIFICATION	☑	☐	0	

6 – DOCUMENTS À JOINDRE À LA REQUÊTE

☑ ***COPIE DU MANDAT REÇU**
(lettre du gestionnaire du territoire adressée à son client, contrat de services, mandat obtenu d'un propriétaire foncier privé, l'accord des parties ou la décision du tribunal dans le cas d'un bornage)

☑ ***CROQUIS ILLUSTRANT LE TERRITOIRE**
(Format : .pdf, .dxf .shp, .gdb, .jpg ou .zip)

SECTION RÉSERVÉE AU BAGQ

DATE DE RÉCEPTION	2024-06-20
Nº DOSSIER BAGQ	550251
TYPE DE DOSSIER	IN
DOMAINE DE SPÉCIALITÉ	PE
INSTRUCTION PARTICULIÈRES	☐
AUTRE(S) INFORMATION(S)	Suivre le guide sur les éoliennes

7 – CORRESPONDANCE

RÉVISER

***COURRIEL** arpenteur.general@mern.gouv.qc.ca

Veuillez conserver l'authenticité de ce formulaire dans l'envoi de cette requête.

Ministère des
Ressources naturelles
et des Forêts
Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901

Le Bureau de l'arpenteur général du Québec
Au service des citoyens et de l'État depuis 1764

- Arpentage des terres du domaine de l'État
- Arpentage des frontières du Québec
- Description des territoires administratifs
- Description des territoires à statuts juridiques particuliers
- Registre du domaine de l'État
- Greffe de l'arpenteur général du Québec

Québec, le 9 août 2024

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
451, rue de l'Expansion
Rimouski (Québec) G5M 1B4

Objet : Autorisation de procéder à un arpentage

Monsieur,

En réponse à votre demande, l'arpenteur général du Québec vous autorise, en vertu de l'article 17 de la Loi sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, c. T-8.1), de l'article 5 de la Loi sur les arpentages (RLRQ, c. A-22) ou en vertu de l'article 210 de la Loi sur les mines (RLRQ, c. M-13.1), le cas échéant, à exécuter les travaux d'arpentage définis dans votre requête du 20 juin 2024, dont copie est jointe à la présente, et ce, lorsque les travaux ont rapport à l'une des situations suivantes :

- tout arpentage sur les terres du domaine de l'État ou qui affecte ses limites;
- l'arpentage des lignes extérieures ou des lignes centrales de cantons;
- l'arpentage de territoire à des fins minières.

Cette autorisation n'oblige pas le gouvernement du Québec à vendre, à céder ni à consentir des droits sur le terrain délimité. Les honoraires et les dépenses liés aux travaux à exécuter et aux documents à produire doivent être acquittés par la personne ou l'organisme qui a requis vos services.

Les travaux d'arpentage à exécuter, les modalités d'exécution de même que la documentation à produire qui est destinée au Bureau de l'arpenteur général du Québec doivent être conformes aux ***Instructions générales d'arpentage 2021*** et, le cas échéant, aux guides relatifs à certains types d'arpentage que l'on trouve dans le site Internet du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Si vous abandonnez l'exécution de ces travaux, veuillez nous en avertir dans les délais les meilleurs.

Pour tout renseignement additionnel au sujet de ce dossier, veuillez faire parvenir votre demande au Bureau de l'arpenteur général du Québec, à l'adresse de courriel arpenteur.general@mrnf.gouv.qc.ca.

Agréez, Monsieur, mes salutations distinguées.

Chef du Service de l'arpentage
et des limites territoriales,

Original signé

Vincent Savard
Arpenteur-géomètre

VS/gt

c.c. M^{me} Natalie Langevin, MRNF
c.c. M^{me} Josée-Anne Beauchesne, MRNF

5700, 4^{e} Avenue Ouest, G 309
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6263
Télécopieur : (418) 646-0120
www.mrnf.gouv.qc.ca/information-fonciere

Ministère des
Ressources naturelles
et des Forêts
Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Le 9 août 2024

Destinataire : Michel Asselin
No dossier BAGQ : 550251

Objet : Autorisation de procéder à un arpentage sur les terres du domaine de l'État

Bonjour,

Pour faire suite à votre requête, vous trouverez ci-joint la lettre d'autorisation vous permettant de procéder à un arpentage ainsi qu'une copie de votre requête.

Les travaux d'arpentage à réaliser, les modalités d'exécution de même que la documentation à produire doivent être conformes aux Instructions générales d'arpentage qui se trouvent dans le site Web du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Pour toute information, veuillez adresser votre demande à l'adresse de courriel suivante : arpenteur.general@mrnf.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Bureau de l'arpenteur général du Québec
Téléphone : 418 627-6375, option 3-5
Ligne sans frais : 1 866 451-6375, option 3-5
arpenteur.general@mrnf.gouv.qc.ca

c.c. Mme Natalie Langevin, MRNF
c.c. Mme Josée-Anne Beauchesne, MRNF

Simard, Guylaine (DGAC)

Envoyé: 20 juin 2024 10:33
À: Courrier internet arpenteur général
Cc: michel.asselintopocom.com
Objet: Requête à l'arpenteur général du Québec.
Pièces jointes: Réserve de superficie.pdf; Correspondance.pdf; D18532 _Requete_arpenteur_general.pdf; RES signee.pdf

Bonjour
Je vous envoie une demande d'autorisation afin de procéder aux travaux d'arpentage requis pour l'implantation 23-24 . Vous me direz s'il manque de l'information pour compléter cette demande.
Merci et bonne journée !

Asselin & Asselin
arpenteurs-géomètres

Taro Éric Libar
Chargé de projets
eric.libar@topocom.com

Tél : 418-724-7447 #228

Topocom Technologie
Asselin & Asselin

451, rue de l'Expansion

Rimouski (Québec) G5M 1B4

Guylaine Simard
Adjointe administrative
Bureau de l'arpenteur général et du cadastre
Direction générale de l'arpentage et du cadastre
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4e Avenue Ouest, bureau G-309
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6263, poste 702472
guylaine.simard@mrnf.gouv.qc.ca
mrnf.gouv.qc.ca

RE: Pour compléter la requête auprès du BAGQ

23-24

Mer 19/06/2024 11:53

À :Éric Libar <eric.libar@topocom.com>
Cc :Michel Asselin, a.-g. <michel.asselin@topocom.com>

1 pièces jointes (6 Mo)
RES signee.pdf;

Bonjour Éric,

Concernant le MRNF, nous avons reçu le 2 aout 2023, une réserve de superficie portant le numéro de dossier 003270-23-901 et couvrant l'ensemble du territoire public nécessaire au projet. Voir ci-joint.

Concernant l'évaluation environnementale réalisée par le MELCCFP, l'étude d'impact sur l'environnement a été jugée recevable le 10 mai 2024. Le projet porte le numéro de dossier 3211-12-246.

Le mandat a été donné au BAPE le 10 juin 2024 et se terminera le 10 octobre 2024. Le décret est attendu pour décembre 2024.

Les autorisations environnementales suivront.

Est-ce suffisant selon toi ?

23-24

From: Éric Libar <eric.libar@topocom.com>

23-24

Cc: Michel Asselin, a.-g. <michel.asselin@topocom.com>
Subject: r compléter la requête auprès du BAGQ

23-24

Bonjour
La requête à l'arpenteur général du Québec doit être accompagnée des autorisations reçues des ministères concernés. L'autorisation des Ressources naturelles pour l'occupation des terres du domaine de l'État et celle de l'Environnement pour le domaine hydrique de l'État. En principe, ces ministères ont dû ouvrir des dossiers pour le projet. Je dois aussi fournir ces numéros de dossiers. Toute documentation pertinente obtenue de ces ministères peut être jointe à la requête.
Merci et bonne journée !

Taro Éric Libar
Chargé de projets
eric.libar@topocom.com

Tél : 418-724-7447 #228

Topocom Technologie
Asselin & Asselin

451, rue de l'Expansion

Rimouski (Québec) G5M 1B4

This electronic message and all contents contain information which may be privileged, confidential or otherwise protected from disclosure. The information is intended to be for the addressee(s) only. If you are not an addressee, any disclosure, copy, distribution or use of the contents of this message is prohibited. If you have received this electronic message in error, please notify the sender by reply e-mail and destroy the original message and all copies.

Outlook

RE: Parc Éolien 23-24 **Dossier BAGQ 550251 / Dossier a.-g. 18532**

À partir de Michel Asselin, a.-g. <michel.asselin@topocom.com>
Date Jeu 2025-03-20 15:46
À Larivière, Cédric (DGAC) <Cedric.Lariviere@mrnf.gouv.qc.ca>

Bonjour Cédric,

Merci beaucoup pour l'information, je vais regarder rapidement avec mon collègue Éric Libar et on vous revient.

Merci pour votre excellente collaboration.

Bonne journée,

Michel Asselin, a.-g.
Président

464, Boul. Saint-Germain
Rimouski, Québec | G5L 3P1
T 418-724-7447 poste 225
www.asselinetasselin.com

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ L'information contenue dans ce courriel est confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire désigné, veuillez aviser l'expéditeur et supprimer ce courriel.

De : Larivière, Cédric (DGAC) <Cedric.Lariviere@mrnf.gouv.qc.ca>
Envoyé : jeudi 20 mars 2025 15:27
À : Michel Asselin, a.-g. <michel.asselin@topocom.com>
Objet : Parc Éolien 23-24 phase I - Dossier BAGQ 550251 / Dossier a.-g. 18532

Bonjour Michel,

Je viens de t'envoyer un retour pour une correction mineure (voir p.5 du plan).

Également, j'ai remarqué le même problème de fenêtre du menu ouverte au plan, ce qui nous empêche de valider l'échelle du document.
Je ne sais pas si tu avais suivi la procédure que je t'aie envoyée au premier retour. Si oui, je ne sais pas d'où pourrait provenir le problème.

Au niveau de l'archivage au Greffe, ça ne pose pas de problème. Donc, si ça ne marche toujours pas cette fois-ci, on va faire avec puisque le dossier est urgent.

Bonne fin de journée!

Cédric Larivière, a.-g.
Service de l'arpentage et des limites territoriales
Bureau de l'arpenteur général du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4e avenue Ouest, local G-309
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6263, poste 704967
cedric.lariviere@mrnf.gouv.qc.ca
mrnf.gouv.qc.ca

Outlook

Confirmation d'officialisation - Dossier BAGQ 550251

À partir de Courrier internet arpenteur général <Arpenteur.General@mrnf.gouv.qc.ca>
Date Mar 2025-04-01 13:23
À DDFEA-Territoire <DDFEA-Territoire@mrnf.gouv.qc.ca>; Leblanc, Alain (DR-11) <Alain.Leblanc@mrnf.gouv.qc.ca>; Beauchesne, Josée-Anne (DR-01) <Josee-Anne.Beauchesne@mrnf.gouv.qc.ca>

1 pièce jointe (2 Mo)
550251_COA_20250401_130950.pdf;

Ressources naturelles et Forêts Québec

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint un fichier contenant le message que nous avons envoyé à l’arpenteur(e)-géomètre qui a été mandaté(e) pour la réalisation des travaux dans ce dossier.

Nous vous informons également que les documents d'arpentage officialisés en lien avec ce dossier ont été déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec (GAGQ) et qu'ils peuvent être consultés sur le site Web de ce dernier.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec le Bureau de l’arpenteur général du Québec.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Bureau de l'arpenteur général du Québec
Téléphone : 1 866 451-6375 ou 418-627-6375, option 3 suivi de l'option 5
Courriel : arpenteur.general@mrnf.gouv.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci !

Ministère des
Ressources naturelles
et des Forêts
Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Le 1 avril 2025

Destinataire : Michel Asselin
No dossier BAGQ : 550251

Objet : Confirmation d'officialisation d'un arpentage au RDE

Bonjour,

Nous vous confirmons que l'arpentage du dossier du BAGQ mentionné en objet a été officialisé au Registre du domaine de l'État (RDE) et que les données relatives à cet arpentage sont maintenant accessibles sur le site Web du RDE.

Nous vous informons également que les documents d'arpentage liés à ce dossier ont été déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec (GAGQ) et qu'ils peuvent être consultés sur le site Web de ce dernier.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, vous êtes invité à communiquer avec le Bureau de l'arpenteur général du Québec.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Bureau de l'arpenteur général du Québec
Téléphone : 418 627-6375, option 3-5
Ligne sans frais : 1 866 451-6375, option 3-5
arpenteur.general@mrnf.gouv.qc.ca

Outlook

RE: Message important - Dossier BAGQ 550251

À partir de Courrier internet arpenteur général <Arpenteur.General@mrnf.gouv.qc.ca>
Date Mar 2024-12-17 13:50
À Beauchesne, Josée-Anne (DR-01) <Josee-Anne.Beauchesne@mrnf.gouv.qc.ca>

Bonjour Mme Beauchesne,
Puisque la phase 1 du projet d'arpentage d'un parc éolien consiste à l'immatriculation cadastrale des emplacements des éoliennes, le gestionnaire du territoire doit effectivement signer l'AGT et l'ASP.

- L'AGT est l'approbation du gestionnaire du territoire qui confirme que le territoire (sites des éoliennes) visé par les travaux d'arpentage est conforme aux ententes intervenues ou à intervenir avec l'exploitant de celles-ci en validant entre autres : la forme, mesures et superficie. ;
- L'ASP est l'approbation du propriétaire qui indique que l'opération cadastrale (création des lots au cadastre du Québec) est approuvée par le MRNF.

La conformité des normes d'arpentage et des documents produits (plan, carnet, fichier, etc.) sera validée par le BAGQ.
N'hésitez pas à me contacter pour plus de précisions.
Salutations.

Geneviève Tétreault, a.-g.
Cheffe de la Division des terres du domaine de l'État
et des territoires administratifs
Service de l'arpentage et des limites territoriales
Bureau de l'arpenteur général du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4e Avenue Ouest, bureau G-309
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6263 poste : 702653
genevieve.tetreault@mrnf.gouv.qc.ca
www.mrnf.gouv.qc.ca
Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

De : Beauchesne, Josée-Anne (DR-01) <Josee-Anne.Beauchesne@mrnf.gouv.qc.ca>
Envoyé : 13 décembre 2024 12:10
À : Courrier internet arpenteur général <Arpenteur.General@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Message important - Dossier BAGQ 550251

Ressources naturelles et Forêts Québec

Bonjour,
Dans le cadre du dossier cité en objet, nous avons reçu une demande de l'arpenteur géomètre qui souhaite obtenir l'approbation du gestionnaire du territoire (voir courriel ci-joint).
Selon ma compréhension, en regard du document « Arpentage relatif à l'établissement de parcs éoliens sur les terres du domaine de l'État, janvier 2018 », il revient au BAGQ de valider les documents transmis par l'arpenteur, car les travaux seraient à l'étape de la phase 1.
L'arpenteur géomètre m'indique que selon le document « Instructions générales d'arpentage, juin 2021), il doit obtenir les approbations du gestionnaire du territoire avant de déposés des documents au BAGQ.
Pourriez-vous m'indiquer quelle est la procédure à appliquer pour permettre à l'arpenteur géomètre de poursuivre son dossier.
N'hésitez pas à me contacter pour toutes questions.
Je vous remercie à l'avance.

Josée-Anne Beauchesne
Conseillère au développement et aux affaires régionales
Direction régionale du Bas-Saint-Laurent
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Édifice Louis-Joseph-Moreault
335, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 9C8
Téléphone : 418 727-3710, poste 701708
Télécopieur : 418 634-3351
josee-anne.beauchesne@mrnf.gouv.qc.ca
mrnf.gouv.qc.ca

De : Courrier internet arpenteur général <Arpenteur.General@mrnf.gouv.qc.ca>
Envoyé : 9 août 2024 10:04
À : DEDF-Territoire <DEDF-Territoire@mrnf.gouv.qc.ca>; Beauchesne, Josée-Anne (DR-01) <Josee-Anne.Beauchesne@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : Message important - Dossier BAGQ 550251

Ressources naturelles et Forêts Québec

Bonjour,
Vous trouverez ci-joint un fichier contenant le message que nous avons envoyé à l'arpenteur-géomètre qui a été mandaté pour la réalisation des travaux dans ce dossier.
Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec le Bureau de l'arpenteur général du Québec.
Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Bureau de l'arpenteur général du Québec
Téléphone : 1 866 451-6375 ou 418-627-6375, option 3 suivi de l'option 5
Courriel : arpenteur.general@mern.gouv.qc.ca
Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci !
Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Si oui, pensez l'imprimer recto-verso!

Outlook

RE: Rencontre promoteur - projet de parc éolien PPAW

À partir de Tétreault, Geneviève (DGAC) <Genevieve.Tetreault@mrnf.gouv.qc.ca>
Date Mer 2025-03-05 09:16
À Beauchesne, Josée-Anne (DR-01) <Josee-Anne.Beauchesne@mrnf.gouv.qc.ca>
Cc Larivière, Cédric (DGAC) <Cedric.Lariviere@mrnf.gouv.qc.ca>

Bonjour Josée-Anne,
Merci d'ajouter à la convocation M. Cédric Larivière, a.-g., qui est le chargé de projet de ce dossier au BAGQ.
Salutations.

Geneviève Tétreault, a.-g.
Cheffe de la Division des terres du domaine de l'État
et des territoires administratifs
Service de l'arpentage et des limites territoriales
Bureau de l'arpenteur général du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4e Avenue Ouest, bureau G-309
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6263 poste : 702653
genevieve.tetreault@mrnf.gouv.qc.ca
www.mrnf.gouv.qc.ca
Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

De : Beauchesne, Josée-Anne (DR-01)
Envoyé : 4 mars 2025 11:56
À : Tétreault, Geneviève (DGAC)
Objet : Rencontre promoteur - 23-24

Ressources naturelles et Forêts Québec

Bonjour Geneviève.
Le promoteur du 23-24 m'a interpelé, car il souhaite la tenue d'une rencontre afin de convenir des prochaines étapes à franchir pour l'obtention des baux éoliens. Étant donné que je ne suis pas en mesure de l'informer sur les exigences du BAGQ, je souhaiterais votre participation à la rencontre à laquelle l'arpenteur géomètre Michel Asselin et la firme McCarthy seront présents.
La rencontre pourrait avoir lieu la semaine prochaine si cela vous convient ? N'hésitez pas à m'indiquer si la présence de personnes additionnelles de votre organisation est souhaitée.
Merci et bonne journée,

Josée-Anne Beauchesne
Conseillère au développement et aux affaires régionales
Direction régionale du Bas-Saint-Laurent
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Édifice Louis-Joseph-Moreault
335, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 9C8
Téléphone : 418 727-3710, poste 701708
Télécopieur : 418 634-3351
josee-anne.beauchesne@mrnf.gouv.qc.ca
mrnf.gouv.qc.ca

Instructions générales d'arpentage

Juin 2021

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Québec

Ce document a été préparé et publié par
le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Rédaction

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Diffusion

Bureau de l'arpenteur général du Québec
Direction générale de l'arpentage et du cadastre
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4e Avenue Ouest, bureau G 309
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6263
Ligne sans frais : 1 866 451-6375, option 3 (sans frais au Québec)
Télécopieur : 418 646-0120

Courriel : arpenteur.general@mern.gouv.qc.ca

Site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles :
https://mern.gouv.qc.ca/information-fonciere/

La reproduction des textes n'est
autorisée qu'à des fins d'enseignement
avec mention de la source.

Cette publication est conçue pour une impression recto-verso.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021
ISBN : 978-2-550-85446-3

LES INSTRUCTIONS GÉNÉRALES D'ARPENTAGE

PRÉSENTATION

À titre d'arpenteur général du Québec, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles doit fournir aux arpenteurs-géomètres du Québec, seuls professionnels habilités à exécuter les travaux d'arpentage qui sont requis pour délimiter ou décrire le territoire, des instructions prévues dans la *Loi sur les terres du domaine de l'État* (RLRQ, c. T-8.1). Cette loi énonce que « tout arpentage sur une terre ou affectant ses limites doit, sous peine de nullité, être réalisé conformément aux instructions de l'arpenteur général du Québec ». La *Loi sur les arpentages* (RLRQ, c. A-22), la *Loi sur les mines* (RLRQ, c. M-13.1) et la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. O-9) contiennent des dispositions similaires.

Les *Instructions générales d'arpentage* expliquent les règles à suivre pour exécuter des travaux d'arpentage et la préparer des documents qui doivent être fournis à l'arpenteur général du Québec.

L'édition 2021 introduit de nouvelles modalités par rapport à la version précédente quant à la matérialisation des limites sur le terrain ainsi que la modification de certaines normes dans la confection des plans. Dorénavant, les repères implantés seront de type « borne-terminus » et les limites faisant l'objet des travaux devront être représentées en couleur afin qu'elles puissent être clairement identifiées.

Nous tenons également à rappeler que les arpenteurs-géomètres qui exécutent des travaux d'arpentage dans le contexte des présentes Instructions doivent adresser une demande au Bureau de l'arpenteur général du Québec à l'aide du formulaire intitulé *Requête à l'arpenteur général du Québec*.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 – LE CADRE LÉGAL ET ADMINISTRATIF 19

1.1 LES FONCTIONS ET LES POUVOIRS DE L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC 19

1.2 LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT ET LES FRONTIÈRES DU QUÉBEC 19

1.2.1 Le champ d'application de la Loi sur les terres du domaine de l'État *19*

1.2.2 L'autorité sur une terre du domaine de l'État 20

1.2.3 Les titres originaires de l'État 20

1.2.4 L'imprescriptibilité des terres du domaine de l'État 20

1.2.5 Les frontières du Québec 21

1.2.5.1 Le rôle et les responsabilités du Bureau de l'arpenteur général du Québec 21

1.2.5.2 L'arpentage adjacent à l'une des frontières du Québec 21

1.2.5.3 La réserve frontalière 22

1.3 LES TERRITOIRES ADMINISTRATIFS ET LES TERRITOIRES À STATUTS JURIDIQUES PARTICULIERS 22

1.4 LE GESTIONNAIRE DU TERRITOIRE 22

1.5 L'OBLIGATION DE SUIVRE LES INSTRUCTIONS DE L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC 23

1.6 LES INSTRUCTIONS DE L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC 24

1.7 LA REQUÊTE À L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC 24

1.7.1 L'arpentage d'une terre, d'un territoire et de ses limites 24

1.7.2 L'arpentage d'une terre privée à des fins d'acquisition par l'État 25

1.7.3 Les territoires administratifs 25

1.7.3.1 Les limites des municipalités locales 25

1.7.3.2 Les limites des autres territoires administratifs 26

1.7.4 Les territoires à statuts juridiques particuliers 26

1.7.5 La transmission de la requête au Bureau de l'arpenteur général du Québec 26

1.7.6 L'annulation de la requête ou son transfert à un autre arpenteur-géomètre 27

1.8 LES DOCUMENTS EN BREVET ET LE GREFFE DE L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC 27

1.9 L'OFFICIALISATION DES ARPENTAGES AU REGISTRE DU DOMAINE DE L'ÉTAT 27

1.10 LES ARPENTAGES ET LES LIMITES TERRITORIALES OFFICIALISÉES AU REGISTRE DU DOMAINE DE L'ÉTAT 28

1.10.1 Les types d'arpentage officialisés au Registre du domaine de l'État 28

1.10.1.1 Les délimitations officialisées au registre (DOR) 28

1.10.1.2 Les lots officialisés au registre (LOR) 29

1.10.1.3 Les arpentages officialisés au registre (AOR) 29

1.10.2 Les limites territoriales officialisées au Registre du domaine de l'État 30

1.10.2.1 Les territoires officialisés au registre (TOR) 30

1.10.2.2 Les frontières officialisées au registre (FOR) 30

1.11 LA DÉSIGNATION À L'ARPENTAGE PRIMITIF 31

1.12 L'ANALYSE FONCIÈRE ET LA DÉTERMINATION DES LIMITES D'UN FONDS 31

1.12.1 Le rattachement aux arpentages antérieurs et à tout indice utile 31

1.12.2 Les travaux d'arpentage dans un canton et la Loi sur les arpentages *31*

1.12.3 La portée du cadastre 32

1.13 LE RATTACHEMENT AU SYSTÈME DE RÉFÉRENCE GÉODÉSIQUE 32
1.14 L'ANALYSE DU DOSSIER 33
1.14.1 Les responsabilités de l'arpenteur-géomètre 33
1.14.2 Le rôle et les responsabilités du Bureau de l'arpenteur général du Québec 34
1.14.3 Le rôle et les responsabilités du gestionnaire du territoire 34
1.14.4 L'approbation du gestionnaire du territoire 35
1.15 LES REPÈRES À IMPLANTER, LES BALISES D'IDENTIFICATION, LES POTEAUX-TÉMOINS ET LA PLAQUETTE D'IDENTIFICATION 36

CHAPITRE 2 – LES SYSTÈMES DE RÉFÉRENCE GÉODÉSIQUE ET D'UNITÉS DE MESURE 43

2.1 LE SYSTÈME DE COORDONNÉES PLANIMÉTRIQUES SCOPQ ET LES SYSTÈMES DE RÉFÉRENCE PLANIMÉTRIQUE NAD83 ET ALTIMÉTRIQUE CGVD2013 43
2.2 LE RATTACHEMENT AUX SYSTÈMES DE RÉFÉRENCE PLANIMÉTRIQUE ET ALTIMÉTRIQUE 44
2.3 LES COORDONNÉES SCOPQ NAD83 OU NAD83 (SCRS) ET LE FACTEUR COMBINÉ 45
2.3.1 La conversion entre les données NAD83 et les données NAD83 (SCRS) 45
2.3.2 La détermination du facteur combiné 45
2.3.3 L'utilisation du facteur combiné 46
2.4 LES DIRECTIONS 47
2.5 LES MESURES DE LONGUEUR ET DE SUPERFICIE 47
2.6 L'AZIMUT GÉODÉSIQUE, L'AZIMUT ASTRONOMIQUE ET LE GISEMENT D'UNE LIGNE 49
2.6.1 Les définitions des types de direction 49
2.6.2 Les relations entre les types de direction 50
2.6.3 La convergence des méridiens 51
2.7 LA RELATION ENTRE LE GISEMENT ET L'AZIMUT ASTRONOMIQUE D'UNE LIGNE 53
2.8 L'ORIENTATION DES LIGNES DE LOTS DANS UN CANTON 54
2.9 LA LISTE DE VALEURS DES MÉRIDIENS PASSANT PAR CERTAINS POINTS OU LIGNES DANS LES CANTONS 58

CHAPITRE 3 – L'ÉTABLISSEMENT ET LE RENOUVELLEMENT DE LIGNES D'ARPENTAGE 59

3.1 LA REQUÊTE À L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC 59
3.2 LES RATTACHEMENTS AUX ARPENTAGES ANTÉRIEURS, LES LEVÉS ET L'ANALYSE FONCIÈRE 59
3.3 LA DÉTERMINATION DES LIMITES D'UN FONDS : LE PIQUETAGE OU LE BORNAGE 60
3.4 L'ÉTABLISSEMENT OU LE RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE D'ARPENTAGE 60
3.4.1 Le déboisement de la ligne 61
3.4.2 Le piquetage de la ligne 61
3.4.3 Le marquage (plaquage) des arbres 62
3.4.4 La documentation à produire dans le contexte d'un piquetage 62
3.4.5 La transmission des documents au BAGQ 63
3.5 LE BORNAGE 63

3.5.1 L'accord des parties au bornage ... 63
3.5.2 Les frais de bornage ... 64
3.5.3 L'autorisation de procéder à un arpentage dans le cas d'un bornage ... 64
3.5.4 Le rapport de bornage de l'arpenteur-géomètre ... 65
3.5.5 L'acceptation ou le refus des conclusions du rapport de bornage par les parties ... 65
3.5.6 L'opération d'abornement ... 65
3.5.7 La confection du procès-verbal d'abornement et son acceptation préalable ... 66
3.5.8 La signature du procès-verbal d'abornement par les parties ... 66
3.5.9 Le dépôt de l'original du procès-verbal d'abornement au Greffe de l'arpenteur général du Québec ... 67
3.5.10 L'inscription du procès-verbal d'abornement au Registre foncier ... 67
3.5.11 La documentation à produire dans le contexte d'un bornage ... 67
3.5.12 La transmission des documents au BAGQ ... 68

3.6 L'ANNULATION D'UNE LIGNE D'ARPENTAGE ... 68

CHAPITRE 4 – LE MORCELLEMENT FONCIER ... 69

4.1 LA REQUÊTE À L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC ... 69

4.2 L'IDENTIFICATION DU MORCELLEMENT ... 69
4.2.1 L'immatriculation cadastrale ... 69
4.2.1.1 Les règles à suivre ... 69
4.2.1.2 L'immatriculation de la partie résiduelle d'un lot cadastral ... 70
4.2.1.3 La réservation des numéros de lots cadastraux ... 70
4.2.1.4 L'approbation de l'opération cadastrale par le propriétaire ... 70
4.2.1.5 La transmission des documents cadastraux à la Direction de l'enregistrement cadastral ... 70
4.2.1.6 L'officialisation d'un dossier d'arpentage lié à plusieurs opérations cadastrales ... 70
4.2.2 Les lots du Registre du domaine de l'État ... 71
4.2.2.1 Les circonstances d'utilisation ... 71
4.2.2.2 Les particularités d'un lot du Registre du domaine de l'État ... 71
4.2.2.3 La réservation des numéros de lots du Registre du domaine de l'État ... 71
4.2.3 Le morcellement foncier attenant à la frontière du Québec ou à proximité de celle-ci ... 72

4.3 LES TRAVAUX À EXÉCUTER ET LES MODALITÉS D'EXÉCUTION ... 72

4.4 L'APPROBATION DU GESTIONNAIRE DU TERRITOIRE ... 77

4.5 LA DOCUMENTATION À PRODUIRE ... 77

4.6 LA TRANSMISSION DES DOCUMENTS AU BAGQ ... 78

CHAPITRE 5 – L'ARPENTAGE DE TERRITOIRES À DES FINS MINIÈRES ... 79

5.1 LE CADRE LÉGAL ET LA REQUÊTE À L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC ... 79

5.2 LES TYPES DE TRAVAUX D'ARPENTAGE ET LES MODALITÉS D'EXÉCUTION ... 80
5.2.1 Le morcellement foncier ... 80
5.2.2 L'établissement ou le renouvellement de limites ... 80

5.3 LES RÈGLES RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DES LIMITES D'UN TERRITOIRE MINIER ... 80
5.3.1 Les claims acquis par jalonnement ... 81

5.3.2 Les claims acquis par désignation sur carte faite avant le 22 novembre 2000 82
5.3.3 Les claims acquis par désignation sur carte faite à compter du 22 novembre 2000 82
5.4 LA DÉMARCATION DES LIMITES D'UN TERRITOIRE MINIER 83
5.4.1 Le piquetage des limites, le déboisement et le marquage des arbres 83
5.4.2 Les particularités de la démarcation en territoire privé 83
5.5 LE PLAN D'ARPENTAGE RELATIF À DES FINS MINIÈRES 83
5.6 LA DOCUMENTATION À PRODUIRE 84
5.7 L'APPROBATION DU GESTIONNAIRE RESPONSABLE DES TITRES MINIERS ET DU GESTIONNAIRE DU TERRITOIRE 84
5.8 LA TRANSMISSION DES DOCUMENTS AU BAGQ 85

CHAPITRE 6 – L'ARPENTAGE SUR LE DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT 91

6.1 LE CADRE LÉGAL ET LA REQUÊTE À L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC 91
6.2 LES TYPES D'ARPENTAGE SUR LE DOMAINE HYDRIQUE 91
6.2.1 Le morcellement du domaine hydrique 91
6.2.2 La délimitation du domaine hydrique 92
6.2.2.1 Les généralités 92
6.2.2.2 La convention de délimitation 92
6.2.2.3 Les travaux à exécuter, les modalités d'exécution et la documentation à produire 92
6.3 LES NOTIONS OPÉRATIONNELLES 93
6.4 LES DIVERSES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS ET L'ÉTAT DU MILIEU HYDRIQUE 95
6.5 LES MARÉGRAPHES OU STATIONS LIMNIMÉTRIQUES 96
6.6 LA DÉLIMITATION FONCIÈRE DE LA LIGNE DES HAUTES EAUX EN MILIEU NATUREL 96
6.6.1 Les eaux de marée 96
6.6.1.1 La présence de marégraphes 97
6.6.1.2 L'absence de marégraphes 98
6.6.1.3 La manière d'obtenir les observations et les prédictions 98
6.6.2 Les eaux autres que les eaux de marée 98
6.7 LA DÉLIMITATION FONCIÈRE DE LA LIGNE DES HAUTES EAUX EN PRÉSENCE DE RIVES ANTHROPIQUES OU D'EAUX EXHAUSSÉES 99
6.8 LE PLAN D'ARPENTAGE RELATIF AU DOMAINE HYDRIQUE 99
6.9 LES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS UTILES AUX FINS DE LA DÉLIMITATION DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT 102
6.10 L'APPROBATION DU GESTIONNAIRE DU TERRITOIRE 103
6.11 LA DOCUMENTATION À PRODUIRE 103
6.12 LA TRANSMISSION DES DOCUMENTS AU BAGQ 103

CHAPITRE 7 – L'ARPENTAGE DE VOIES DE CIRCULATION SOUS LA GESTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 105

7.1 LA REQUÊTE À L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC 105
7.2 L'ARPENTAGE DE VOIE DE CIRCULATION 105

7.3 L'IMMATRICULATION CADASTRALE OU LA DESCRIPTION TECHNIQUE DES EMPRISES 107
7.3.1 L'emprise située dans le lit d'un cours d'eau du domaine de l'État 107
7.3.2 Les règles à suivre pour l'immatriculation cadastrale ou la description technique .. 107
7.3.3 L'immatriculation de la partie résiduelle d'un lot cadastral 108
7.3.4 La réservation des numéros de lots cadastraux 108
7.3.5 L'approbation de l'opération cadastrale par le propriétaire 108
7.3.6 La description technique 108
7.4 LE PIQUETAGE DES EMPRISES 109
7.5 LE PLAN D'ARPENTAGE 109
7.6 L'APPROBATION DU GESTIONNAIRE DU TERRITOIRE 112
7.7 LA DOCUMENTATION À PRODUIRE 112
7.8 LA TRANSMISSION DES DOCUMENTS AU BAGQ 112

CHAPITRE 8 – LES DESCRIPTIONS DE TERRITOIRE 113

8.1 LA REQUÊTE À L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC 113
8.2 LES TYPES DE DESCRIPTION DE TERRITOIRE 113
8.2.1 La description technique d'un territoire par ses tenants et aboutissants 113
8.2.2 La description technique d'un territoire par son périmètre 114
8.3 LES TRAVAUX À EXÉCUTER ET LES MODALITÉS D'EXÉCUTION 116
8.4 LA DOCUMENTATION À PRODUIRE 116
8.4.1 La description technique du territoire 117
8.4.2 Le plan accompagnant la description technique 117
8.4.3 Les fichiers des données descriptives et des données géométriques 117
8.4.4 L'approbation du gestionnaire du territoire 118
8.4.5 Le carnet d'arpentage 118
8.4.6 Le fichier des coordonnées SCOPQ 118
8.5 LA TRANSMISSION DES DOCUMENTS AU BAGQ 118

CHAPITRE 9 – LES LIMITES DES MUNICIPALITÉS LOCALES 119

9.1 LE CADRE LÉGAL ET ADMINISTRATIF 119
9.2 LE MANDAT DE L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, LA REQUÊTE À L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC ET LA PROCÉDURE 120
9.2.1 Le mandat 120
9.2.2 La requête à l'arpenteur général du Québec et la procédure 120
9.3 LA DOCUMENTATION À PRODUIRE 120
9.3.1 La description 121
9.3.1.1 Le titre 121
9.3.1.2 La partie descriptive 121
9.3.2 Le plan 123
9.4 LA TRANSMISSION DES DOCUMENTS AU BAGQ 124

CHAPITRE 10 – LE CARNET D'ARPENTAGE 125

10.1 LE CONTENU DU CARNET D'ARPENTAGE 125

10.2 LA PAGE DE TITRE 125

10.3 LA TABLE DES MATIÈRES ET LA PAGINATION 125

10.4 LE RAPPORT D'ARPENTAGE 126

10.5 LA LISTE DES COORDONNÉES SCOPQ 129

10.6 LES PHOTOGRAPHIES 130

CHAPITRE 11 – LE PLAN D'ARPENTAGE 133

11.1 LES CARACTÉRISTIQUES DU PLAN 133

11.1.1 Les formats de plan 133

11.1.2 Les plans composés de plusieurs feuillets 133

11.1.3 Le plan clé 134

11.1.4 Le dessin du plan 134

11.1.5 Les agrandissements 134

11.1.6 La couverture cartographique 135

11.2 L'INFORMATION À METTRE SUR LE PLAN 135

11.2.1 Le cartouche du plan 135

11.2.2 La légende 136

11.2.3 L'orientation du plan (la flèche indiquant le Nord) 136

11.2.4 L'échelle du plan : numérique et graphique 136

11.2.5 La note relative au document qui accompagne le plan 136

11.2.6 Les notes relatives au système de mesure, aux directions et aux systèmes de référence planimétrique et altimétrique 137

11.2.7 Les désignations territoriales à inscrire sur le plan 137

11.2.7.1 La règle générale 138

11.2.7.2 Les désignations à inscrire sur le plan dans le cas d'un morcellement de territoire 139

11.2.7.3 Les désignations à inscrire sur le plan dans le cas d'établissement ou de renouvellement de lignes 141

11.2.7.4 La note relative à un lot du Registre du domaine de l'État 141

11.2.7.5 La note relative à un lot de l'arpentage primitif 141

11.2.8 Les données foncières et techniques 142

11.2.8.1 Les données générales 142

11.2.8.2 Les données relatives à l'arpentage de territoires à des fins minières 144

11.2.8.3 Les données relatives à l'arpentage d'une terre située sur le domaine hydrique ou attenante à celui-ci 144

11.2.8.4 Les données relatives à un arpentage attenant à la frontière du Québec ou à proximité de celle-ci 144

CHAPITRE 12 – LES SPÉCIFICATIONS DES FICHIERS EXIGÉS 151

12.1 LA DOCUMENTATION À PRODUIRE, LA NOMENCLATURE ET LE FORMAT DES FICHIERS 151

12.1.1 La documentation à produire 151

12.1.2 La nomenclature et le format des fichiers 151

12.1.2.1 Le format PDF/A-1b 151

12.1.2.2 Les formats CSV et DXF 152

12.2 LES FICHIERS DES DONNÉES DESCRIPTIVES (CSV) ET DES DONNÉES GÉOMÉTRIQUES (DXF) DE L'ARPENTAGE RÉALISÉ 155
12.2.1 Les fichiers exigés selon le type d'arpentage à officialiser au Registre du domaine de l'État 155
12.2.2 Les caractéristiques des fichiers des données géométriques (DXF) de l'arpentage réalisé 155
12.2.3 Les spécifications d'échange pour les délimitations officialisées au registre (DOR) 156
12.2.3.1 Le fichier des données descriptives des DOR 156
12.2.3.2 Le fichier des données géométriques des DOR 159
12.2.4 Les spécifications d'échange pour les lots officialisés au registre (LOR) 162
12.2.4.1 Le fichier des données descriptives des LOR 162
12.2.4.2 Le fichier des données géométriques des LOR 164
12.2.5 Les spécifications d'échange pour les arpentages officialisés au registre (AOR) 167
12.2.5.1 Le fichier des données descriptives des AOR 167
12.2.5.2 Le fichier des données géométriques des AOR 169

12.3 LE FICHIER (CSV) DES COORDONNÉES SCOPQ 172

CHAPITRE 13 – LA TRANSMISSION ET LE TRAITEMENT DU DOSSIER 177

13.1 LA TRANSMISSION DU DOSSIER AU BUREAU DE L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC 177
13.1.1 La documentation à transmettre 177
13.1.2 La signature numérique 177
13.1.3 L'envoi de la documentation à partir de « Mon espace client » du site du Ministère 178
13.1.4 L'analyse de la recevabilité du dossier 178

13.2 LE TRAITEMENT DU DOSSIER 178
13.2.1 L'analyse du dossier 178
13.2.2 Le renvoi du dossier pour correction 179
13.2.3 Le traitement d'un dossier d'arpentage (dossier BAGQ) en lien avec une demande de mise à jour du cadastre (DM) 179
13.2.4 L'officialisation du dossier 179
13.2.4.1 La signature numérique du certificat de dépôt au Greffe de l'arpenteur général du Québec 180
13.2.4.2 L'inscription de l'arpentage au Registre du domaine de l'État 180
13.2.5 Le dépôt des documents au Greffe de l'arpenteur général du Québec 180
13.2.6 La confirmation de l'officialisation 181

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 – REQUÊTE À L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC 39

FIGURE 2 – APPROBATION DU GESTIONNAIRE DU TERRITOIRE 40

FIGURE 3 – BORNE-TERMINUS 41

FIGURE 4 – BALISE D'IDENTIFICATION 41

FIGURE 5 – PLAQUETTE D'IDENTIFICATION (REPÈRE D'ARPENTAGE À PROXIMITÉ) 42

FIGURE 6 – MODÈLE DÉCISIONNEL RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DES LIMITES D'UN TERRITOIRE MINIER 86

FIGURE 7 – PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION D'UN TERRITOIRE MINIER 87

FIGURE 8 – CERTIFICAT DE L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE EN TERRITOIRE MINIER EXIGÉ PAR L'ARTICLE 93 DU *RÈGLEMENT SUR LES SUBSTANCES MINÉRALES AUTRES QUE LE PÉTROLE, LE GAZ NATUREL ET LA SAUMURE* 89

FIGURE 9 – SIGNES CONVENTIONNELS RETENUS DANS LES PLANS D'ARPENTAGE 145

FIGURE 10 – CARTOUCHE DU PLAN 146

FIGURE 11 – ÉCHELLES GRAPHIQUES 147

FIGURE 12 – REPRÉSENTATION DU FORMAT D'ÉCHANGE DES DÉLIMITATIONS OFFICIALISÉES AU REGISTRE DU DOMAINE DE L'ÉTAT (DOR) 161

FIGURE 13 – REPRÉSENTATION DU FORMAT D'ÉCHANGE DES LOTS OFFICIALISÉS AU REGISTRE DU DOMAINE DE L'ÉTAT (LOR) 166

FIGURE 14 – REPRÉSENTATION DU FORMAT D'ÉCHANGE DES ARPENTAGES OFFICIALISÉS AU REGISTRE DU DOMAINE DE L'ÉTAT (AOR) 171

FIGURE 15 – SIGNATURE DU CERTIFICAT DE DÉPÔT AU GREFFE DE L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC 183

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 – LISTE DES NOTES À INSCRIRE SUR LE PLAN 148

TABLEAU 2 – NOMENCLATURE ET FORMAT DES FICHIERS À TRANSMETTRE AU BUREAU DE L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (BAGQ) 152

TABLEAU 3 – SPÉCIFICATION D'ÉCHANGE DU FICHIER DES DONNÉES DESCRIPTIVES DES DOR 157

TABLEAU 4 – SPÉCIFICATION D'ÉCHANGE DU FICHIER DES DONNÉES GÉOMÉTRIQUES DES DOR 160

TABLEAU 5 – SPÉCIFICATION D'ÉCHANGE DU FICHIER DES DONNÉES DESCRIPTIVES DES LOR 163

TABLEAU 6 – SPÉCIFICATION D'ÉCHANGE DU FICHIER DES DONNÉES GÉOMÉTRIQUES DES LOR 165

TABLEAU 7 – SPÉCIFICATION D'ÉCHANGE DU FICHIER DES DONNÉES DESCRIPTIVES DES AOR 168

TABLEAU 8 – SPÉCIFICATION D'ÉCHANGE DU FICHIER DES DONNÉES GÉOMÉTRIQUES DES AOR 170

TABLEAU 9 – SPÉCIFICATION D'ÉCHANGE DU FICHIER DES COORDONNÉES SCOPQ 173

TABLEAU 10 – LISTE DES DOCUMENTS (AVEC OU SANS SIGNATURE NUMÉRIQUE) POUVANT ÊTRE ASSOCIÉS À UN DOSSIER DU BUREAU DE L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (BAGQ) 182

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1	LE CALCUL DU FACTEUR COMBINÉ
ANNEXE 2	LA LISTE DE VALEURS DES MÉRIDIENS PASSANT PAR CERTAINS POINTS OU LIGNES DANS LES CANTONS
ANNEXE 3	LES CARACTÉRISTIQUES DES FICHIERS DE FORMAT CSV
ANNEXE 4	EXEMPLE DE FICHIERS CSV ET DXF D'UNE DÉLIMITATION OFFICIALISÉE AU REGISTRE DU DOMAINE DE L'ÉTAT (DOR)
ANNEXE 5	EXEMPLE DE FICHIERS CSV ET DXF D'UN LOT OFFICIALISÉ AU REGISTRE DU DOMAINE DE L'ÉTAT (LOR)
ANNEXE 6	EXEMPLE DE FICHIERS CSV ET DXF D'UN ARPENTAGE OFFICIALISÉ AU REGISTRE DU DOMAINE DE L'ÉTAT (AOR)
ANNEXE 7	EXEMPLE DE CARNET D'ARPENTAGE ET DE PLAN DE RENOUVELLEMENT ET D'ÉTABLISSEMENT DE LIGNES
ANNEXE 8	EXEMPLE DE CARNET D'ARPENTAGE ET DE PLAN D'UN LOT DE VILLÉGIATURE
ANNEXE 9A	EXEMPLE DE CARNET D'ARPENTAGE, DE PLAN, DE CERTIFICAT DE L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE ET DE PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION RELATIFS À LA DÉLIMITATION D'UN TERRITOIRE MINIER
ANNEXE 9B	EXEMPLE DE CARNET D'ARPENTAGE, DE PLAN, DE CERTIFICAT DE L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, DE PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION ET DE DESCRIPTION TECHNIQUE RELATIFS À LA DÉLIMITATION D'UN TERRITOIRE MINIER
ANNEXE 10	EXEMPLE DE CARNET D'ARPENTAGE ET DE PLAN D'UN LOT DE GRÈVE ET EN EAU PROFONDE (REMBLAI)
ANNEXE 11A	EXEMPLE DE CARNET D'ARPENTAGE ET DE PLAN D'UN LOT DE GRÈVE ET EN EAU PROFONDE (MARÉE)
ANNEXE 11B	EXEMPLE DE CARNET D'ARPENTAGE ET DE PLAN D'UN LOT DE VILLÉGIATURE (MARÉES)
ANNEXE 12	EXEMPLE DE CARNET D'ARPENTAGE ET DE PLAN RELATIFS À LA DÉLIMITATION DU DOMAINE HYDRIQUE
ANNEXE 13	EXEMPLE DE PLAN D'UN LOT DU REGISTRE DU DOMAINE DE L'ÉTAT
ANNEXE 14	EXEMPLES DE PLAN COMPARANT L'UTILISATION, SOIT DES LOTS DU CADASTRE DU QUÉBEC, SOIT DES LOTS DU REGISTRE DU DOMAINE DE L'ÉTAT
ANNEXE 15	EXEMPLES DE DESCRIPTION TECHNIQUE D'UN TERRITOIRE PAR SON PÉRIMÈTRE ET DU PLAN QUI L'ACCOMPAGNE
ANNEXE 16	EXEMPLE DE DESCRIPTION TECHNIQUE ET DE PLAN D'ANNEXION MUNICIPALE
ANNEXE 17	EXEMPLE DE DESCRIPTION TECHNIQUE ET DE PLAN DE REGROUPEMENT MUNICIPAL
ANNEXE 18	EXEMPLE DE CARNET D'ARPENTAGE ET DE PLAN AVEC IMAGERIE AÉRIENNE PAR DRONE D'UN LOT OFFICIALISÉ AU REGISTRE DU DOMAINE DE L'ÉTAT (LOR)

CHAPITRE 1 — LE CADRE LÉGAL ET ADMINISTRATIF

Le chapitre 1 énonce les fonctions et les pouvoirs de l'arpenteur général du Québec, regroupe les principales dispositions législatives relatives à l'obligation de suivre les instructions de l'arpenteur général du Québec pour effectuer certains travaux d'arpentage ou de description de territoire, et indique la procédure que doit suivre l'arpenteur-géomètre lorsqu'il est mandaté pour exécuter de tels travaux.

Y sont également mentionnés les divers types d'arpentage prescrits, les éléments à considérer au moment de l'analyse, la nature des rattachements exigés, les responsabilités de l'arpenteur-géomètre dans l'exécution de son travail et, finalement, le type de repères à implanter.

1.1 Les fonctions et les pouvoirs de l'arpenteur général du Québec

Le ministre l'Énergie et des Ressources naturelles est l'arpenteur général du Québec en vertu de l'article 1 de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune* (RLRQ, c. M-25.2)[1].

Les fonctions et les pouvoirs du ministre, à titre d'arpenteur général du Québec, sont définis à l'article 12.2 de cette loi. Ils consistent :

- à effectuer l'arpentage des terres du domaine de l'État et des frontières du Québec;
- à décrire les limites des territoires administratifs et les limites des territoires ayant un statut juridique particulier, dans les cas qui relèvent de sa compétence;
- à constituer et à tenir à jour le Registre du domaine de l'État;
- à appliquer la *Loi sur les arpentages* (RLRQ, c. A-22).

1.2 Les terres du domaine de l'État et les frontières du Québec

1.2.1 Le champ d'application de la Loi sur les terres du domaine de l'État

L'article 1 de la *Loi sur les terres du domaine de l'État* (RLRQ, c. T-8.1) définit les terres visées par cette loi. Il se lit comme suit :

> « La présente loi s'applique à toutes les terres qui font partie du domaine de l'État, y compris le lit des cours d'eau et des lacs, de même que les parties du lit du fleuve Saint-Laurent et du golfe du Saint-Laurent appartenant au Québec par droit de souveraineté. »

1. Le ministre et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune sont désignés ministre et ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Décret 1290-2018 du 18 octobre 2018, (2018) 150 G.O. 2, 7384.

1.2.2 L'autorité sur une terre du domaine de l'État

L'article 3 de cette loi indique que l'autorité sur une terre du domaine de l'État peut relever d'une entité autre que le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. Il se lit comme suit :

> « Sont sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune toutes les terres sur lesquelles l'autorité n'est pas détenue par un autre ministre ou un organisme public par l'effet d'une loi, d'un décret, d'un titre de propriété, d'un arrêté ou d'un avis. »

À cet égard, c'est en vertu de l'article 13 de la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (RLRQ, c. M–30.001)[2] que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a autorité sur le domaine hydrique de l'État et assure la gestion de l'eau en tant que richesse naturelle.

En ce qui concerne les terres du domaine de l'État autres que le domaine hydrique, l'autorité peut relever de divers ministères et organismes publics.

1.2.3 Les titres originaires de l'État

L'article 918 du Code civil du Québec mentionne que les titres originaires de l'État sont présumés. Il se lit comme suit :

> « Les parties du territoire qui ne sont pas la propriété de personnes physiques ou morales, ou qui ne sont pas transférées à un patrimoine fiduciaire, appartiennent à l'État et font partie de son domaine. Les titres originaires de l'État sur ces biens sont présumés. »

L'article 919 du Code civil du Québec mentionne que le lit des cours d'eau appartient, en général, à l'État. Il se lit comme suit :

> « Le lit des lacs et des cours d'eau navigables et flottables est, jusqu'à la ligne des hautes eaux, la propriété de l'État.
>
> Il en est de même du lit des lacs et cours d'eau non navigables ni flottables bordant les terrains aliénés par l'État après le 9 février 1918; avant cette date, la propriété du fonds riverain emportait, dès l'aliénation, la propriété du lit des cours d'eau non navigables ni flottables.
>
> Dans tous les cas, la loi ou l'acte de concession peuvent disposer autrement. »

1.2.4 L'imprescriptibilité des terres du domaine de l'État

L'imprescriptibilité des terres du domaine de l'État s'appuie sur l'article 916 du Code civil du Québec. Il se lit comme suit :

2. Le ministre et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est désigné sous le nom de ministre et ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Décret 1280-2018 du 18 octobre 2018, (2018) 150 G.O. 2, 7380.

> « Les biens s'acquièrent par contrat, par succession, par occupation, par prescription, par accession ou par tout autre mode prévu par la loi.
>
> Cependant, nul ne peut s'approprier par occupation, prescription ou accession les biens de l'État, sauf ceux que ce dernier a acquis par succession, vacance ou confiscation, tant qu'ils n'ont pas été confondus avec ses autres biens. Nul ne peut non plus s'approprier les biens des personnes morales de droit public qui sont affectés à l'utilité publique. »

1.2.5 Les frontières du Québec

1.2.5.1 Le rôle et les responsabilités du Bureau de l'arpenteur général du Québec

Le législateur a confié à l'arpenteur général du Québec les fonctions et les pouvoirs pour arpenter des frontières du Québec. À cette fin, l'arpenteur général du Québec est responsable, notamment, des opérations d'arpentage ayant pour but de démarquer les segments interprovinciaux de la frontière du Québec. À titre informatif, ce processus doit faire intervenir un arpenteur-géomètre représentant l'arpenteur général du Québec et son homologue représentant la province ou le territoire en cause, et ce, à la suite d'une entente intergouvernementale relative à la délimitation de la frontière.

En ce qui concerne l'arpentage de la frontière internationale (Canada–États-Unis), cette responsabilité étant dévolue à la Commission de la frontière internationale, le Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ) n'intervient pas. Par conséquent, l'arpenteur-géomètre qui effectue un arpentage adjacent à la frontière internationale doit s'adresser à la Commission de la frontière internationale pour obtenir les directives et les permis nécessaires afin de se conformer à la *Loi sur la Commission frontalière* (L.R.C. 1985, ch. I-16).

1.2.5.2 L'arpentage adjacent à l'une des frontières du Québec

Peu importe qu'il soit effectué sur des terres privées ou sur des terres publiques, tout arpentage adjacent à l'une des frontières du Québec, qui n'est pas fait dans le contexte du processus décrit à la section 1.2.5.1, ne constitue pas une démarcation de la frontière.

Par conséquent, l'arpenteur-géomètre qui effectue, sur les terres du domaine de l'État, un arpentage adjacent à l'une des frontières du Québec devra expliquer, brièvement, dans son rapport et indiquer, sur son plan, que l'arpentage qu'il a fait n'a pas pour but de délimiter, ni de démarquer la frontière. Afin d'enlever toute ambiguïté, la mention suivante doit être inscrite sur le plan d'arpentage :

> **« La ligne établie lors de cet arpentage ne constitue qu'une limite pour des fins de gestion des droits fonciers relatifs à l'usage du mandat en cause et ne peut être invoquée à d'autres fins. »**

Par ailleurs, avant d'entreprendre ses travaux sur le terrain, l'arpenteur-géomètre devra communiquer avec le BAGQ afin d'obtenir, le cas échéant, des instructions particulières associées au segment de frontière en cause.

1.2.5.3 La réserve frontalière

L'article 46 de la *Loi sur les terres du domaine de l'État* (RLRQ, c. T-8.1) prévoit une réserve le long des frontières du Québec, lequel article se lit comme suit :

> « Toute vente ou concession d'une terre adjacente à la ligne frontalière entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, ou entre le Québec et une province, faite ou consentie après le 15 février 1924, comporte de plein droit en faveur du Québec, une réserve en pleine propriété de la partie de ce terrain située à moins de 18 mètres et 288 millièmes de la ligne et, de plus, l'interdiction d'ériger des bâtiments ou de faire des travaux sur cette partie de terre.
>
> La réserve visée au premier alinéa est de 18 mètres dans le cas d'une vente ou concession faite ou consentie après le 22 décembre 1977. »

Par conséquent, dans tous les cas de vente ou de concession d'une terre adjacente à une frontière, faite après le 15 février 1924, un lot cadastral distinct ou un lot du Registre du domaine de l'État distinct doit être créé pour la superficie du terrain comprise dans la réserve frontalière.

1.3 Les territoires administratifs et les territoires à statuts juridiques particuliers

Les territoires administratifs et les territoires à statuts juridiques particuliers comprennent, notamment :

- **pour les territoires administratifs :** les municipalités locales, les municipalités régionales de comté (MRC), les circonscriptions foncières, les districts judiciaires, etc.;
- **pour les territoires à statuts juridiques particuliers :** les territoires autochtones, les parcs nationaux, les territoires fauniques, les territoires environnementaux, etc.

1.4 Le gestionnaire du territoire

Dans le contexte des présentes Instructions, par gestionnaire du territoire il faut entendre, soit le gestionnaire des terres du domaine de l'État, soit le gestionnaire des territoires administratifs, soit le gestionnaire des territoires à statuts juridiques particuliers, à savoir :

- les divers ministères et organismes publics qui ont autorité sur les terres du domaine de l'État et qui, conséquemment, sont habilités, en vertu de leurs lois respectives, à agir sur le territoire;
- toute personne morale à qui le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a, par entente, délégué la gestion de terres du domaine de l'État (article 13.3 de la *Loi sur les terres du domaine de l'État* (RLRQ, c. T-8.1));
- les divers ministères et organismes publics ou leurs délégataires qui ont la responsabilité de gérer les territoires administratifs et les territoires à statuts juridiques particuliers en vertu de leurs lois respectives.

1.5 L'obligation de suivre les instructions de l'arpenteur général du Québec

L'arpenteur-géomètre chargé d'entreprendre un arpentage sur les terres du domaine de l'État ou affectant ses limites, sur une terre privée dans les cas prévus par une loi et sur une terre faisant l'objet d'un droit minier, doit obligatoirement effectuer l'arpentage conformément aux instructions de l'arpenteur général du Québec.

Il en est de même lorsqu'il doit décrire les limites d'un territoire administratif ou les limites d'un territoire ayant un statut juridique particulier et, enfin, lorsqu'il doit effectuer un arpentage sur les frontières du Québec.

Cette obligation découle, notamment, des lois suivantes.

a) La *Loi sur les terres du domaine de l'État* (RLRQ, c. T-8.1), article 17 :

> « Tout arpentage sur une terre ou affectant ses limites doit, sous peine de nullité, être réalisé conformément aux instructions de l'arpenteur général du Québec.
>
> Sauf dans le cas où il est fait par un autre ministre, l'arpentage doit de plus être préalablement autorisé par l'arpenteur général du Québec.
>
> Les documents préparés par l'arpenteur-géomètre sont déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec. »

Par **« tout arpentage »**, on entend :

- toute opération de délimitation ou de démarcation de la limite privée ou publique, y compris le bornage;
- toute opération de morcellement d'une terre du domaine de l'État visant la création ou la modification d'un lot cadastral ou d'un lot du Registre du domaine de l'État. Pour connaître la portée de ces deux types de morcellement, il faut se reporter à la section 1.10.1 intitulée « Les types d'arpentage officialisés au Registre du domaine de l'État »;
- toute description technique d'une terre du domaine de l'État;
- tout réarpentage ou renouvellement, c'est-à-dire tout nouvel arpentage d'un travail, ou d'une partie de celui-ci, ayant déjà été réalisé selon les présentes Instructions et déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

b) La *Loi sur les arpentages* (RLRQ, c. A-22), article 5 :

> « Dans le cas de lignes extérieures ou de lignes centrales [d'un canton], l'arpenteur-géomètre ne peut procéder à leur rétablissement que sur l'autorisation de l'arpenteur général du Québec, d'après les instructions qui lui sont données à cette fin. »

c) La *Loi sur les mines* (RLRQ, c. M-13.1), article 210 :

> « L'arpentage prescrit par le ministre [MERN], par la présente loi ou ses règlements, pour établir les limites et la description officielle d'un terrain qui fait l'objet d'un droit minier est effectué par un arpenteur-géomètre.
>
> Celui-ci respecte les normes relatives à l'arpentage prescrites par règlement et se conforme en outre aux instructions du ministre. »

d) La *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. O-9), qui énonce que le plan relatif aux limites de territoires municipaux doit être approuvé par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

e) La *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (RLRQ, c. C-61.1), la *Loi sur les parcs* (RLRQ, c. P-9), de même que diverses autres lois ou ententes liées à la création ou à la modification des territoires à statuts juridiques particuliers.

f) La *Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune* (RLRQ, c. M-25.2), où le législateur confie à l'arpenteur général du Québec les fonctions et les pouvoirs d'effectuer l'arpentage des frontières du Québec.

1.6 Les instructions de l'arpenteur général du Québec

Les instructions de l'arpenteur général du Québec, dont il est question à la section 1.5, comprennent les présentes Instructions générales, les différents guides complémentaires aux présentes Instructions ainsi que les instructions particulières qui pourront être données lorsque ce sera nécessaire pour tenir compte de certaines particularités pour un travail donné.

1.7 La requête à l'arpenteur général du Québec

L'arpenteur-géomètre qui exécute des travaux d'arpentage dans le contexte des présentes Instructions doit adresser une demande au BAGQ à l'aide du formulaire *Requête à l'arpenteur général du Québec*. Ce formulaire, présenté dans la **figure 1** que l'on trouve à la fin de ce chapitre, est disponible sur le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Les sous-sections suivantes présentent les situations où l'arpenteur-géomètre doit adresser une telle demande au BAGQ.

1.7.1 L'arpentage d'une terre, d'un territoire et de ses limites

L'arpenteur-géomètre qui exécute des travaux d'arpentage aux fins mentionnées dans les paragraphes a, b et c de la section 1.5 doit adresser une demande au BAGQ à l'aide du formulaire *Requête à l'arpenteur général du Québec*, et ce, afin :

- d'obtenir l'autorisation de procéder à un arpentage, sauf dans le cas où il est fait par un autre ministre;
- d'obtenir, s'il y a lieu, des instructions particulières qui s'ajoutent aux présentes Instructions générales;
- de se voir attribuer un numéro de dossier.

Le numéro de dossier doit être inscrit dans tous les documents destinés au BAGQ, sauf dans les documents cadastraux. Il fait également partie de la nomenclature des divers fichiers exigés dont les spécifications se trouvent au chapitre 12 intitulé « Les spécifications des fichiers exigés ».

La requête à l'arpenteur général du Québec doit être accompagnée :

- d'une copie du mandat reçu. Par exemple :
  - la lettre du gestionnaire du territoire adressée à son client,
  - le contrat de services ou le mandat délivré par le gestionnaire du territoire,
  - le mandat obtenu d'un propriétaire foncier privé qui désire délimiter sa propriété avec une terre du domaine de l'État,
  - la lettre d'approbation préliminaire du périmètre d'un bail minier envisagé émise par le gestionnaire des titres miniers,
  - dans le cas d'un bornage, l'accord des parties ou la décision du tribunal; pour plus d'information, se reporter à la section 3.5 intitulée « Le bornage »;
- d'un croquis illustrant la terre, le territoire ou la limite qui fait l'objet de l'arpentage;
- de tout autre document ayant pour but d'appuyer la requête.

Pour plus d'information se reporter au formulaire *Requête à l'arpenteur général du Québec*.

1.7.2 L'arpentage d'une terre privée à des fins d'acquisition par l'État

Si le gestionnaire du territoire requiert l'arpentage d'une terre privée dans le contexte d'une acquisition par l'État (achat, échange), l'arpenteur-géomètre est tenu de suivre les mêmes règles que dans le cas d'un arpentage d'une terre du domaine de l'État.

L'arpenteur-géomètre doit alors adresser une requête au BAGQ de la manière prévue à la section 1.7.1 et produire la documentation requise conformément aux présentes Instructions. Les originaux des documents d'arpentage seront déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

1.7.3 Les territoires administratifs

1.7.3.1 Les limites des municipalités locales

L'arpenteur-géomètre dont le mandat consiste à décrire les limites d'une municipalité locale doit se reporter au chapitre 9, intitulé « Les limites des municipalités locales », pour connaître les modalités qui s'appliquent.

Toutefois, au moment qui lui convient, il devra adresser une demande au BAGQ à l'aide du formulaire *Requête à l'arpenteur général du Québec* pour se voir attribuer un numéro de dossier.

La requête à l'arpenteur général du Québec doit être accompagnée d'une copie du mandat reçu ainsi que d'un croquis illustrant l'étendue du territoire en cause.

1.7.3.2 Les limites des autres territoires administratifs

L'arpenteur-géomètre dont le mandat consiste à décrire les limites d'un territoire administratif autre qu'une municipalité locale doit se reporter au chapitre 8, intitulé « Les descriptions de territoire », pour connaître les modalités qui s'appliquent.

Il devra également adresser une demande au BAGQ à l'aide du formulaire *Requête à l'arpenteur général du Québec* pour se voir attribuer un numéro de dossier et pour obtenir, le cas échéant, des instructions particulières.

La requête à l'arpenteur général du Québec doit être accompagnée d'une copie du mandat reçu ainsi que d'un croquis illustrant l'étendue du territoire en cause.

1.7.4 Les territoires à statuts juridiques particuliers

L'arpenteur-géomètre dont le mandat consiste à décrire les limites d'un territoire ayant un statut juridique particulier doit se reporter au chapitre 8, intitulé « Les descriptions de territoire », pour connaître les modalités qui s'appliquent.

Il devra également adresser une demande au BAGQ à l'aide du formulaire *Requête à l'arpenteur général du Québec* pour se voir attribuer un numéro de dossier et pour obtenir, le cas échéant, des instructions particulières.

La requête à l'arpenteur général du Québec doit être accompagnée d'une copie du mandat reçu ainsi que d'un croquis illustrant l'étendue du territoire en cause.

1.7.5 La transmission de la requête au Bureau de l'arpenteur général du Québec

L'arpenteur-géomètre doit transmettre sa requête au BAGQ par courriel, à l'adresse suivante : [arpenteur.general@mern.gouv.qc.ca]. L'objet du courriel doit être intitulé « Requête à l'arpenteur général du Québec ». L'envoi doit comprendre :

- le formulaire intitulé *Requête à l'arpenteur général du Québec*;

  Note : L'arpenteur-géomètre doit remplir le formulaire (format PDF), lequel est disponible sur le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Ce formulaire comporte une section qui doit être remplie par le BAGQ à la suite de sa réception. En conséquence, le fichier PDF transmis ne doit pas provenir de la numérisation d'une copie papier du formulaire en question.

- les documents devant accompagner sa requête qui sont mentionnés aux sections 1.7.1 à 1.7.4.

1.7.6 L'annulation de la requête ou son transfert à un autre arpenteur-géomètre

L'arpenteur-géomètre qui abandonne un travail au regard d'un dossier qui lui a été attribué doit aviser, par écrit, le BAGQ afin que celui-ci procède à la fermeture de ce dossier.

Si un autre arpenteur-géomètre se charge de la continuité du dossier, il est possible de conserver le même numéro de dossier. Pour ce faire, l'arpenteur-géomètre à l'origine de la requête doit informer, par écrit, le BAGQ que son dossier est transféré à un confrère (il faut indiquer le nom de celui-ci) et le nouvel arpenteur-géomètre doit également aviser, par écrit, le BAGQ qu'il se charge du dossier en cause.

1.8 Les documents en brevet et le Greffe de l'arpenteur général du Québec

Tous les documents que prépare l'arpenteur-géomètre dans le contexte des présentes Instructions sont des documents en brevet, les originaux étant destinés à l'arpenteur général du Québec[3]. Ces documents sont déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec. En conséquence, l'arpenteur-géomètre ne peut délivrer des copies conformes des documents qu'il a préparés puisqu'il n'est pas le détenteur de l'original.

Le Greffe de l'arpenteur général du Québec comprend tous les plans, les carnets de notes des arpentages ainsi que les plans et les descriptions techniques qui ont été réalisés au fil du temps sur les terres du domaine de l'État. Il contient également les plans et les descriptions techniques qui ont rapport aux territoires administratifs et aux territoires à statuts juridiques particuliers. Conséquemment, le Greffe de l'arpenteur général du Québec constitue une source de renseignements essentiels pour les arpentages subséquents dans la détermination de la position des limites d'une terre, tant sur le territoire public que sur le territoire privé.

1.9 L'officialisation des arpentages au Registre du domaine de l'État

Tous les arpentages de terres effectués dans le contexte des présentes Instructions sont inscrits au Registre du domaine de l'État, tel que le prévoit l'article 26 de la *Loi sur les terres du domaine de l'État* (RLRQ, c. T-8.1), et ce, depuis la mise en place du Registre, en septembre 2005.

Le Registre du domaine de l'État est un registre public qui permet de consigner, de conserver et de rendre public l'ensemble de l'information foncière relative aux terres du domaine de l'État. Cette information sur le territoire y est présentée autant de façon descriptive que géométrique. Entre autres, ce Registre contient l'information foncière suivante :

- les transactions de propriété de l'État, c'est-à-dire les aliénations et acquisitions de terres effectuées par l'État depuis la mise en ligne du Registre en 2005, y compris la représentation géométrique des terrains visés;

3. *Règlement sur le greffe des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec* (RLRQ, c. A-23, r.9)

- les droits accordés ainsi que les contraintes établies par l'État sur son territoire ou sur une terre privée, qui comprennent la localisation géographique et la représentation géométrique de leur assise territoriale;
- les transferts d'autorité;
- la compilation des lots de l'arpentage primitif;
- le morcellement et les arpentages officialisés dans le Registre du domaine de l'État;
- les territoires officialisés au Registre du domaine de l'État (territoire à statut juridique particulier et frontières du Québec);
- le périmètre des lots du cadastre du Québec;
- les données archivées de l'ancien registre Terrier (SITAT), contenant l'ensemble des registres dans lesquels sont consignés les droits concédés avant 2005 se rapportant au domaine public;
- la représentation cartographique du caractère public ou privé des terres;
- à l'égard des terres du domaine de l'État, le nom des ministères ou organismes publics qui en détiennent l'autorité.

De plus, il est possible d'obtenir du Registre du domaine de l'État une extraction en format numérique des arpentages qui y ont été officialisés.

1.10 Les arpentages et les limites territoriales officialisées au Registre du domaine de l'État

1.10.1 Les types d'arpentage officialisés au Registre du domaine de l'État

Les travaux d'arpentage exécutés par l'arpenteur-géomètre et assujettis aux présentes Instructions sont le morcellement du territoire et l'établissement de limites.

En 2005, lors de la mise en place du Registre du domaine de l'État, dans lequel sont consignés tous les arpentages assujettis aux présentes Instructions, trois types d'arpentage ont été définis :

- les délimitations officialisées au registre (DOR);
- les lots officialisés au registre (LOR);
- les arpentages officialisés au registre (AOR).

1.10.1.1 Les délimitations officialisées au registre (DOR)

Ce type d'arpentage est associé au **morcellement de territoire identifié par une immatriculation cadastrale**. Il est utilisé lorsque le droit accordé sera publié au Registre foncier (dans les cas de vente de terrain, par exemple).

Une « délimitation officialisée au registre (DOR) » correspond à la délimitation d'un lot cadastral, soit au moment d'un arpentage ou d'un réarpentage. Un réarpentage peut impliquer une modification des limites, une modification des mesures, la pose de nouveaux repères, etc.

1.10.1.2 Les lots officialisés au registre (LOR)

Ce type d'arpentage est associé au **morcellement de territoire qui n'exige pas une immatriculation cadastrale** (par exemple, une emprise de ligne électrique sur les terres du domaine de l'État). Il est utilisé lorsque le droit accordé ne sera pas publié au Registre foncier.

La désignation sera attribuée par le BAGQ selon un numéro séquentiel (10001 et suivants). Un « lot officialisé au registre (LOR) » peut également faire l'objet d'un réarpentage pouvant impliquer une modification des limites, une modification des mesures, la pose de nouveaux repères, etc.

Un lot officialisé au registre est dénommé « lot du Registre du domaine de l'État ». Par exemple, la désignation d'un tel lot dans un document devra être décrite comme suit :

- le lot 10245 du Registre du domaine de l'État.

1.10.1.3 Les arpentages officialisés au registre (AOR)

Ce type d'arpentage fait référence à la détermination de la position d'un point (vestige reconnu), à l'arpentage d'une ligne ou à l'arpentage d'une partie de lot, d'un lot ou d'un territoire **plutôt qu'à la création ou à la modification d'un morcellement de territoire** dont il est fait mention aux sections 1.10.1.1 et 1.10.1.2. Ci-après des exemples des trois catégories de ce type d'arpentage :

Arpentage de point (AOR point)

- Arpentage relatif à la détermination de la position de repères d'arpentage dans le contexte d'un mandat de levés. Cela ne touche pas les levés de repères d'arpentage à des fins de rattachement au cours des travaux d'arpentage.

- Arpentage relatif à la détermination de la position d'un coin de lot ou tout autre point qui a fait l'objet d'une pose de repère d'arpentage.

- Intégration de vestiges d'arpentage reconnus lors d'un arpentage assujetti aux présentes Instructions et déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Arpentage de ligne (AOR ligne)

- Arpentage d'une ligne séparative de lots, de rangs, de cantons, etc.

- Arpentage d'une partie ou de l'ensemble des limites d'un morcellement ou d'un territoire existant.

Note : Ce type d'arpentage n'a pas pour effet de corriger un morcellement existant, mais plutôt d'en établir les limites comme elles auraient dû l'être à l'origine ou

d'en rétablir les limites conformément aux arpentages antérieurs. Si l'on désire corriger un morcellement existant, l'opération appropriée consistera à effectuer une correction de la « délimitation officialisée au registre (DOR) » ou du « lot officialisé au registre (LOR) ».

Arpentage d'un territoire ou d'une partie de lot (AOR polygone)

- Arpentage d'une partie de lot cadastral dans les cas où le droit accordé sera publié au Registre foncier et où il n'est pas obligatoire que le terrain convoité soit immatriculé par un lot cadastral distinct (DOR). Par exemple, si l'on désire publier au Registre foncier une servitude de passage qui affecte une partie d'un lot cadastral, une description technique sera alors nécessaire pour décrire la lisière de terrain désignée comme étant une partie du lot cadastral concerné.

- Arpentage d'un territoire qui regroupe plusieurs lots, lequel est décrit en suivant son périmètre (par exemple, parc régional).

- Arpentage sur les terres du domaine de l'État du périmètre d'un emplacement, identifié ou non par une désignation primitive ou une immatriculation cadastrale, ne nécessitant pas de désignation(s) primitive(s) ou immatriculation(s) cadastrale(s) distincte(s).

- Arpentage du périmètre d'un emplacement de domanialité privée identifié ou non par une désignation primitive ou une immatriculation cadastrale, complètement entouré de terres du domaine de l'État, ne nécessitant pas de désignation(s) primitive(s) ou immatriculation(s) cadastrale(s) distincte(s).

1.10.2 Les limites territoriales officialisées au Registre du domaine de l'État

1.10.2.1 Les territoires officialisés au registre (TOR)

Les territoires officialisés au Registre du domaine de l'État sont des entités géométriques de représentation graphique des territoires ayant un statut juridique particulier, tels qu'explicitement décrits par une description territoriale, sous la forme d'un plan descriptif produit au Greffe de l'arpenteur général du Québec. Ces représentations sont compilées à partir de cartographies officielles et d'arpentages reconnus. Elles sont prioritairement utilisées pour des territoires destinés à une mise en vigueur légale publiée à la Gazette officielle du Québec.

La désignation est attribuée par le BAGQ selon un identifiant du type de territoire et un numéro séquentiel (1 et suivants).

1.10.2.2 Les frontières officialisées au registre (FOR)

Les frontières officialisés au Registre du domaine de l'État sont des entités géométriques de représentation graphique des frontières du Québec telles que compilées à partir d'arpentages ou de descriptions contenues dans divers traités, conventions et lois constitutives.

La désignation de chacun des segments frontaliers est attribuée par le BAGQ en fonction de leur nature juridique.

1.11 La désignation à l'arpentage primitif

Avant 2005, le morcellement du territoire était désigné à l'arpentage primitif. Depuis 2005, tout nouveau morcellement est identifié, soit par un lot cadastral lors d'une délimitation officialisée au Registre, soit par un lot du Registre du domaine de l'État lors d'un lot officialisée au Registre.

Bien que l'identification des lots à l'arpentage primitif ait nécessité une adaptation, les arpentages faits dans le contexte des présentes Instructions continuent d'être des arpentages primitifs et sont toujours dénommés, dans diverses lois, par l'expression « Arpentage primitif »; c'est le cas de la *Loi sur les arpentages* (RLRQ, c. A-22).

1.12 L'analyse foncière et la détermination des limites d'un fonds

1.12.1 Le rattachement aux arpentages antérieurs et à tout indice utile

Selon les dispositions de l'article 977 du Code civil du Québec, les limites d'un fonds sont déterminées par les titres, les plans cadastraux et la démarcation du terrain et, au besoin, par tous autres indices ou documents utiles.

L'arpenteur-géomètre qui effectue un arpentage dans le contexte des présentes Instructions doit se guider sur les arpentages antérieurs (arpentage primitif) qui ont été déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec, et ce, dans le but de déterminer adéquatement la position des lots dans le secteur qui fait l'objet de son arpentage. Il doit également consulter tout autre document d'arpentage, tels les procès-verbaux de bornage et les plans cadastraux.

Pour ce faire, l'arpenteur-géomètre doit relever les repères d'arpentage et les autres vestiges ou détails physiques (cours d'eau, bas de pente, falaise, rocher, etc.) mentionnés dans les documents d'arpentage antérieurs (plans et carnets) ainsi que toute autre marque d'occupation (clôture, haie, ligne plaquée, etc.) utile à la détermination de la position des limites faisant l'objet de l'arpentage. Le but visé est d'être en mesure de rétablir la position des lots et des limites arpentées dans le secteur où il travaille.

Afin de justifier la position des limites retenues, l'arpenteur-géomètre doit toujours recueillir suffisamment d'éléments corroborants.

Dans le contexte de son analyse, l'arpenteur-géomètre doit tenir compte des dispositions de l'article 916 du Code civil du Québec qui énoncent qu'une terre du domaine de l'État ne peut faire l'objet, en général, d'une appropriation par occupation, prescription ou accession.

1.12.2 Les travaux d'arpentage dans un canton et la Loi sur les arpentages

Tous les travaux d'arpentage exécutés dans un canton doivent être faits conformément aux dispositions de la *Loi sur les arpentages* (RLRQ, c. A-22). Au cours de son analyse, l'arpenteur-géomètre devra tenir compte, notamment, des aspects suivants :

- la détermination de la position des latérales de lots doit respecter les dispositions de l'article 3 de la *Loi*, en matière de répartition proportionnelle lorsque les bornes primitives marquant leur limite n'ont pas pu être constatées;

- les lignes anciennes doivent être replacées dans leur position originale, et ce, peu importe qu'elles soient droites ou non (article 4);

- l'orientation des latérales des lots doit être conforme aux articles 7 ou 8 de la *Loi*. Dans ce dernier cas, il faut vérifier sur place le mode d'établissement des lignes latérales de lots afin d'être en mesure, au besoin, de suivre ce mode.

Si des doutes subsistent à propos de ces sujets, veuillez prendre communiquer avec le BAGQ avant d'exécuter le travail.

1.12.3 La portée du cadastre

Le cadastre sert à immatriculer les immeubles. Il les situe en position relative sur le plan cadastral, indique leurs limites, leurs mesures et leur contenance, et il leur attribue un numéro de lot. Le cadastre est graphique; à lui seul, il n'en fixe pas les limites.

Nonobstant la présomption d'exactitude du cadastre du Québec, l'arpenteur-géomètre qui entreprend l'exécution de travaux d'arpentage dans le contexte des présentes Instructions doit se baser sur les arpentages antérieurs (arpentage primitif) en s'appuyant sur la loi et sur la jurisprudence en la matière. Il devra, notamment, considérer les dispositions de la *Loi sur les arpentages* (RLRQ, c. A-22) lorsqu'il fait un arpentage sur des lots du cadastre du Québec provenant de lots de l'arpentage primitif d'un canton.

Par ailleurs, les données extraites de la base de données cadastrales (coordonnées et géométries) ne peuvent être utilisées pour justifier la délimitation d'une terre du domaine de l'État. En effet, tout arpentage sur ces terres doit être effectué conformément aux Instructions générales d'arpentage (analyse foncière et détermination des limites d'un fonds). L'arpenteur-géomètre doit, entre autres, se guider sur les arpentages antérieurs (arpentage primitif) qui ont été déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec et justifier son opinion sur la base des repères d'arpentage, des vestiges ou de tout autre élément physique relevé sur le terrain[4]

1.13 Le rattachement au système de référence géodésique

Tout arpentage devra être rattaché au système de référence géodésique NAD83 (SCRS) ou NAD83. Les caractéristiques des données géométriques sont décrites au chapitre 2 intitulé « Les systèmes de référence géodésique et d'unités de mesure ».

4. Cette approche s'inscrit d'ailleurs en conformité avec la résolution B-97-6635 adoptée par le Bureau de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec selon laquelle il faut dissocier les coordonnées de l'image cadastrale de celles servant à délimiter la propriété et qu'en aucun temps, les coordonnées ne peuvent être utilisées pour délimiter la propriété sans qu'une étude préalable du secteur à délimiter, comprenant le levé des repères et des occupations, n'ait été faite.

1.14 L'analyse du dossier

En vue de permettre l'analyse du dossier soumis, l'arpenteur-géomètre doit présenter au BAGQ la totalité des documents exigés dans les présentes Instructions. Dès que tous les documents attendus ont été reçus, le dossier est considéré comme complet pour l'analyse.

Dans le cas d'un morcellement foncier qui comporte une ou plusieurs opérations cadastrales, l'arpenteur-géomètre doit également transmettre une version préliminaire du ou des plans cadastraux.

Pour plus d'information au sujet du processus de traitement d'un dossier, il faut se reporter au chapitre 13 intitulé « La transmission et le traitement du dossier ».

1.14.1 Les responsabilités de l'arpenteur-géomètre

L'arpenteur-géomètre est responsable des travaux qu'il exécute et du contenu des documents qu'il signe. Dans l'exécution de son mandat, il doit :

- exécuter les travaux nécessaires et produire les documents exigés, le tout selon les règles de l'art, et ce, dans le respect des lois en matière d'arpentage et conformément aux présentes Instructions;

- s'assurer que la forme, les dimensions et la localisation du terrain qui fait l'objet de son mandat sont conformes, selon la situation, soit aux ententes intervenues, ou à intervenir, entre son client et le gestionnaire du territoire, soit au mandat reçu du gestionnaire du territoire;

- informer et conseiller le gestionnaire du territoire si des irrégularités sont constatées lors de la réalisation des travaux, le cas échéant, prendre les décisions appropriées de concert avec ce dernier;

- contacter le BAGQ lorsque des questionnements demeurent en suspens concernant le volet arpentage;

- obtenir l'approbation du gestionnaire du territoire quant à la représentation géométrique et à la localisation géographique du territoire faisant l'objet de ses travaux. Pour plus d'information, il faut se reporter à la section 1.14.4 intitulée « L'approbation du gestionnaire du territoire »;

- s'assurer d'obtenir toutes les autorisations nécessaires en ce qui concerne les lois et les règlements en vigueur pour mener à terme son mandat.

De plus, l'arpenteur-géomètre est responsable de faire les corrections demandées par le BAGQ si l'analyse des documents d'arpentage ou l'inspection des travaux exécutés sur le terrain démontrent que des modifications, des corrections ou des ajouts sont nécessaires. L'arpenteur-géomètre est tenu de les faire à ses frais et dépens.

Finalement, l'arpenteur-géomètre, dont les documents d'arpentage ont été déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec ou à qui l'on a versé des honoraires dans le contexte d'un contrat, n'est pas dégagé de ses responsabilités pour autant[5].

1.14.2 Le rôle et les responsabilités du Bureau de l'arpenteur général du Québec

Le rôle du BAGQ consiste à élaborer des normes pour l'exécution des travaux d'arpentage, pour la réalisation de descriptions techniques sur les terres du domaine de l'État, pour la réalisation de descriptions de territoires administratifs et des territoires à statuts juridiques particuliers et, enfin, pour la production de la documentation requise.

À ce sujet, le BAGQ est, entre autres, responsable de s'assurer :

- que les documents soumis sont conformes aux présentes Instructions;
- dans le cas d'un arpentage, que la position des limites du terrain en cause respecte les arpentages antérieurs ainsi que les dispositions législatives en matière d'arpentage, notamment celles qui sont relatives à la *Loi sur les arpentages* (RLRQ, c. A-22);
- dans le cas d'une description de territoire, que la description des limites du territoire en cause respecte les descriptions officielles antérieures ainsi que toute disposition législative afférente;
- d'offrir un soutien au gestionnaire du territoire et à l'arpenteur-géomètre exécutant concernant le volet arpentage sur les terres du domaine de l'État.

À la suite de son analyse, si le dossier soumis est jugé conforme, le BAGQ procède, selon la situation, à l'officialisation de l'arpentage, de la description technique sur une terre du domaine de l'État, de la description du territoire administratif ou de la description du territoire ayant un statut juridique particulier. L'arpenteur-géomètre et le gestionnaire du territoire en cause en sont alors informés.

1.14.3 Le rôle et les responsabilités du gestionnaire du territoire

Le gestionnaire du territoire agit à titre de propriétaire sur les terres du domaine de l'État. Il assume ainsi les droits et les pouvoirs inhérents au droit de propriété tout en s'assurant de préserver l'intégrité et le caractère collectif de ce territoire. Il a pour mandat de mettre à jour le Registre du domaine de l'État qui permet de consigner, de conserver et de rendre public l'ensemble de l'information foncière relative aux terres du domaine de l'État. Il a également la responsabilité de s'assurer de la publication, au Registre foncier du Québec, des droits concernant l'État et affectant les terres privées. Il s'assure d'une cohérence interrégionale dans le traitement des dossiers en orientant et encadrant les activités organisationnelles et opérationnelles en matière d'émission

5. *Loi sur les arpentages* (RLRQ, c. A-22), art. 14. « L'arpenteur-géomètre qui, dans un rapport d'inspection ou d'évaluation des terres du domaine de l'État, vacantes ou vendues, induit en erreur, avec connaissance de cause, l'arpenteur général du Québec ou ses représentants, par de fausses données, est sujet à la radiation du tableau de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. »

des droits fonciers sur le territoire public pour assurer la conformité au cadre normatif des projets d'utilisation de ces terres.

Dans le cadre d'un dossier traité selon les présentes Instructions, le gestionnaire du territoire doit :

- définir le type de droit foncier consenti, ses dimensions et la localisation du terrain qui fait l'objet d'un octroi de droit ou d'un mandat d'arpentage. L'entente doit mentionner que l'arpentage doit être réalisé conformément aux présentes Instructions;

- s'assurer qu'il n'y a pas de conflit entre les différents droits octroyés ou à venir sur les terres du domaine de l'État et du respect du cadre légal et règlementaire en vigueur;

- répondre aux interrogations de l'arpenteur-géomètre exécutant relative à la gestion du territoire. Si des irrégularités sont constatées lors de la réalisation des travaux de l'arpenteur-géomètre, il doit prendre les décisions appropriées;

- contacter le BAGQ lorsque des questionnements demeurent en suspens concernant le volet arpentage;

- s'assurer que le territoire représenté dans les documents de l'arpenteur-géomètre est conforme à ses intentions;

- donner son approbation quant à la représentation géométrique et à la localisation géographique du territoire faisant l'objet de ses travaux. Pour plus d'information, il faut se reporter à la section 1.14.4 intitulée « L'approbation du gestionnaire du territoire »;

- mettre à jour le Registre du domaine de l'État qui témoigne principalement du morcellement du territoire du domaine de l'État et rendre publics les droits fonciers consentis.

1.14.4 L'approbation du gestionnaire du territoire

L'arpenteur-géomètre doit s'assurer que le territoire visé par ses travaux est conforme aux ententes intervenues entre son client et le gestionnaire du territoire[6] ou bien au mandat reçu du gestionnaire du territoire.

L'approbation du gestionnaire du territoire consiste en ce que celui-ci s'assure que le territoire représenté dans les documents de l'arpenteur-géomètre est conforme à ses intentions. Il n'est pas nécessaire qu'il vérifie si les limites du territoire en cause respectent les arpentages antérieurs ou les descriptions officielles antérieures ni qu'il vérifie la conformité, aux Instructions générales d'arpentage, des documents soumis, ces aspects relevant des responsabilités du BAGQ tels qu'ils sont mentionnés à la section 1.14.2.

6. Dans le contexte de l'arpentage de territoires à des fins minières, l'approbation du gestionnaire responsable des titres miniers est également requise. Se reporter à la section 5.7 intitulée « L'approbation du gestionnaire responsable des titres miniers et du gestionnaire du territoire ».

L'approbation du gestionnaire du territoire peut revêtir plusieurs formes :

- une lettre, un courriel ou la signature d'une copie du plan de la part du gestionnaire du territoire ou de son représentant;
- une confirmation écrite, de la part de l'arpenteur-géomètre, qu'il a bien reçu son approbation, laquelle comporte la signature manuscrite de l'arpenteur-géomètre;
- le formulaire intitulé *Approbation du gestionnaire du territoire* que l'on trouve dans la **figure 2** à la fin du présent chapitre ou tout autre document de même nature.

L'arpenteur-géomètre transmet au BAGQ une copie numérique de l'approbation du gestionnaire du territoire (format PDF/A-1b), et ce, au moment de l'envoi des documents d'arpentage pour analyse et officialisation. Le nom du fichier doit respecter la nomenclature que l'on trouve au chapitre 12 intitulé « Les spécifications des fichiers exigés ». La signature numérique de l'arpenteur-géomètre n'est pas requise sur ce document.

1.15 Les repères à implanter, les balises d'identification, les poteaux-témoins et la plaquette d'identification

Les repères[7] à implanter

Les repères à implanter doivent être conformes au *Règlement sur les repères et les bornes* (RLRQ, c. A-23, r.14) prévu dans la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* (RLRQ, c. A-23). À moins d'instructions contraires, **on doit utiliser des repères de type « borne-terminus »** pour marquer les lignes établies et renouvelées et on doit les enfoncer dans le sol jusqu'au manchon. Les repères de type « borne-terminus » sont fournis gratuitement par le BAGQ et peuvent être commandés à l'ouverture du dossier en complétant la section appropriée du formulaire *Requête à l'arpenteur général du Québec*. Le repère de type « borne-terminus » se compose d'une tige de fer de 1,5 cm de diamètre muni d'un manchon carré en aluminium de 3,5 cm de côté.

Les informations suivantes doivent être gravées sur les bornes-terminus tel que l'illustre la **figure 3b** :

Sur une première face (éléments préalablement gravés) :

- Gouvernement du Québec;
- Arpentage;
- Dossier BAGQ : (Numéro de dossier BAGQ à 6 chiffres à graver par l'exécutant).

Sur la face opposée :

- l'initiale ou les initiales du prénom de l'arpenteur-géomètre ainsi que son nom suivi des lettres « a. g. »;

7. Afin d'alléger le texte, il faut entendre par le terme « repère », soit un repère, soit une borne au sens du *Règlement sur les repères et les bornes*.

- le matricule de l'arpenteur-géomètre.

Sur une troisième face :

- le symbole « # » suivi du numéro de la borne-terminus apparaissant sur le plan d'arpentage.

Les gravages devront être faits pour se lire de haut en bas. À l'exception de ceux préexistants sur les bornes-terminus, ils devront être gravés par l'arpenteur-géomètre exécutant.

Lorsqu'on exécute des travaux couverts par les présentes Instructions, **un poteau de bois** ne peut être utilisé **comme repère.**

Note : Dans les arpentages antérieurs, le poteau de bois était aussi utilisé à titre de repère si ce poteau n'accompagnait pas un repère. Il faut donc consulter les notes d'arpentage pour être en mesure de savoir s'il s'agit bien d'un repère.

Généralement, les bornes-terminus sont plantées aux extrémités de chaque segment de lignes droites. Si cela est impossible en raison de la nature du sol ou des lieux (marécage, cran de roc, obstacle, etc.), la borne-terminus est alors plantée en retrait le long de la ligne. En ce qui concerne les emplacements situés en bordure d'un plan d'eau, les bornes-terminus sont plantées en retrait du plan d'eau, dans un lieu assurant leur pérennité.

Les balises d'identification

Les balises d'identification sont utilisées dans les cas de travaux de morcellement foncier, décrits au chapitre 4 intitulé « Le morcellement foncier ».

Pour permettre de les retrouver plus facilement, les bornes-terminus implantées doivent être accompagnées, à moins d'instructions contraires, d'une balise d'identification, illustrée dans la **figure 4** à la fin du présent chapitre. Elle indique la présence d'une borne-terminus. La balise d'identification se compose de plastique de couleur orange et se présente sous la forme d'une flèche de 39 cm de longueur. Elle se fixe directement sur la tige de la borne-terminus et elle est préalablement gravée des informations requises.

Les balises d'identification sont fournies gratuitement par le BAGQ et peuvent être commandées à l'ouverture du dossier en remplissant la section appropriée du formulaire *Requête à l'arpenteur général du Québec*.

Les poteaux-témoins

Les poteaux-témoins sont utilisés dans les cas de travaux d'établissement et de renouvellement de lignes d'arpentage, décrits au chapitre 3 intitulé « L'établissement et le renouvellement de lignes d'arpentage ».

Pour permettre de les retrouver plus facilement, les bornes-terminus implantées doivent être accompagnées de poteaux-témoins sur lesquels est fixée une plaquette d'identification, comme illustrée dans la **figure 5** à la fin du présent chapitre. Dans le ce document, le terme « poteau-témoin » signifie, soit un poteau de bois, soit une tige de fer, soit tout autre type de tige composée de matériaux assurant sa pérennité.

Les caractéristiques des poteaux-témoins sont les suivantes :

- les poteaux de bois doivent mesurer au moins 10 cm de côté, et de 1,50 m à 1,80 m en longueur. De plus, ils doivent être équarris sur toute leur longueur, aiguisés à une extrémité et entièrement écorcés, afin de retarder la putréfaction. Enfin, ils doivent être solidement enfoncés dans le sol ou, si cela est impossible, maintenus par des tas de pierres ou de terre;

Note : On utilise des poteaux de cèdre, de pruche, d'épinette, de mélèze, de pin gris (cyprès), de pin blanc ou rouge et de sapin. (Ces essences sont énumérées en ordre décroissant de résistance à la putréfaction.)

- les tiges de fer et les autres types de tiges permis doivent mesurer au moins de 1,50 m à 1,80 m en longueur; elles peuvent être en forme de « T », de « U », ou adopter d'autres formes permettant d'y fixer la plaquette d'identification.

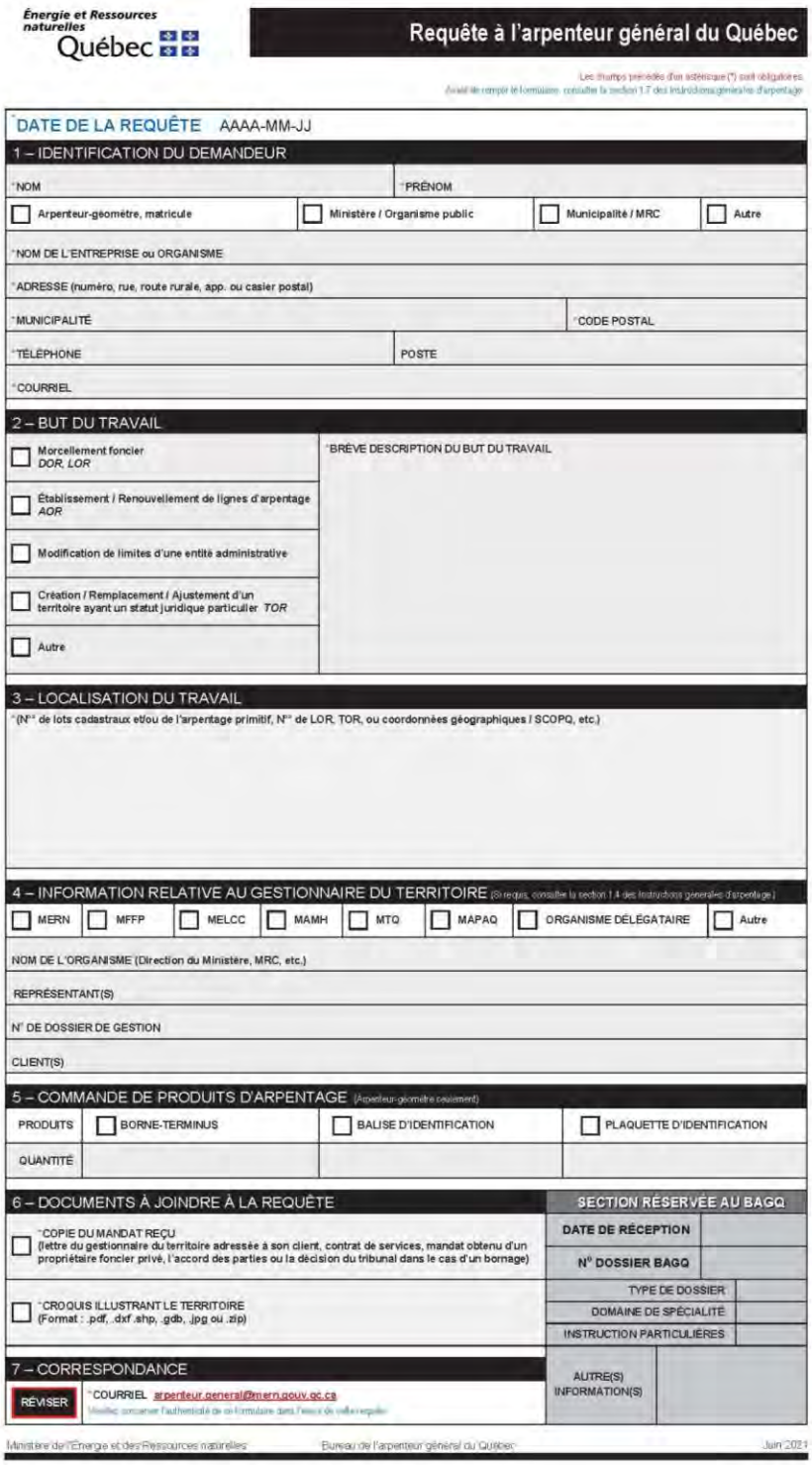
La plaquette d'identification

Lorsque des poteaux-témoins sont utilisés, une plaquette d'identification (se reporter à la **figure 5**) est fixée au poteau-témoin (poteau de bois, tige de fer ou autres types de tiges permis). Elle indique la présence d'un repère d'arpentage à proximité.

Les plaquettes sont fournies gratuitement par le BAGQ uniquement dans les cas de travaux d'établissement et de renouvellement de lignes d'arpentage, décrits au chapitre 3 intitulé « L'établissement et le renouvellement de lignes d'arpentage ». Elles peuvent être commandées à l'ouverture du dossier en remplissant la section appropriée du formulaire *Requête à l'arpenteur général du Québec*.

Figure 1 – Requête à l'arpenteur général du Québec

Note : L'arpenteur-géomètre doit remplir le formulaire *Requête à l'arpenteur général du Québec* (format PDF), lequel est disponible sur le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Ce formulaire comporte une section qui doit être remplie par le BAGQ à la suite de sa réception. En conséquence, le fichier PDF transmis ne doit pas provenir de la numérisation d'une copie papier du formulaire.



Énergie et Ressources naturelles Québec

Requête à l'arpenteur général du Québec

Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires.
Avant de remplir le formulaire, consultez la section 1.7 des Instructions générales d'arpentage

*DATE DE LA REQUÊTE AAAA-MM-JJ

1 – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

*NOM | *PRÉNOM

☐ Arpenteur-géomètre, matricule | ☐ Ministère / Organisme public | ☐ Municipalité / MRC | ☐ Autre

*NOM DE L'ENTREPRISE ou ORGANISME

*ADRESSE (numéro, rue, route rurale, app. ou casier postal)

*MUNICIPALITÉ | *CODE POSTAL

*TÉLÉPHONE | POSTE

*COURRIEL

2 – BUT DU TRAVAIL

☐ Morcellement foncier *DOR, LOR*
☐ Établissement / Renouvellement de lignes d'arpentage *AOR*
☐ Modification de limites d'une entité administrative
☐ Création / Remplacement / Ajustement d'un territoire ayant un statut juridique particulier *TOR*
☐ Autre

*BRÈVE DESCRIPTION DU BUT DU TRAVAIL

3 – LOCALISATION DU TRAVAIL

*(N° de lots cadastraux et/ou de l'arpentage primitif, N° de LOR, TOR, ou coordonnées géographiques / SCOPQ, etc.)

4 – INFORMATION RELATIVE AU GESTIONNAIRE DU TERRITOIRE (Si requis, consultez la section 1.4 des Instructions générales d'arpentage)

☐ MERN | ☐ MFFP | ☐ MELCC | ☐ MAMH | ☐ MTQ | ☐ MAPAQ | ☐ ORGANISME DÉLÉGATAIRE | ☐ Autre

NOM DE L'ORGANISME (Direction du Ministère, MRC, etc.)

REPRÉSENTANT(S)

N° DE DOSSIER DE GESTION

CLIENT(S)

5 – COMMANDE DE PRODUITS D'ARPENTAGE (Arpenteur-géomètre seulement)

PRODUITS	☐ BORNE-TERMINUS	☐ BALISE D'IDENTIFICATION	☐ PLAQUETTE D'IDENTIFICATION
QUANTITÉ			

6 – DOCUMENTS À JOINDRE À LA REQUÊTE

☐ *COPIE DU MANDAT REÇU (lettre du gestionnaire du territoire adressée à son client, contrat de services, mandat obtenu d'un propriétaire foncier privé, l'accord des parties ou la décision du tribunal dans le cas d'un bornage)

☐ *CROQUIS ILLUSTRANT LE TERRITOIRE (Format : .pdf, .dxf .shp, .gdb, .jpg ou .zip)

SECTION RÉSERVÉE AU BAGQ

DATE DE RÉCEPTION	
N° DOSSIER BAGQ	
TYPE DE DOSSIER	
DOMAINE DE SPÉCIALITÉ	
INSTRUCTION PARTICULIÈRES	
AUTRE(S) INFORMATION(S)	

7 – CORRESPONDANCE

RÉVISER

*COURRIEL arpenteur.general@mern.gouv.qc.ca
Veuillez conserver l'authenticité de ce formulaire dans l'envoi de votre requête

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Bureau de l'arpenteur général du Québec Juin 2021

Figure 2 – Approbation du gestionnaire du territoire

Note : Le gabarit « Approbation du gestionnaire du territoire » est disponible dans le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Les informations nominatives contenues dans ce document le sont à titre d'exemple.

Le numéro de dossier de l'arpenteur-géomètre requérant est facultatif.

Ce document est rédigé en format 216 mm sur 279 mm (format lettre).

APPROBATION DU GESTIONNAIRE DU TERRITOIRE

Dossier BAGQ :

Dossier (MERN, MELCC, MRC, etc.) : (indiquer votre choix)

Documents d'arpentage
Nom de l'arpenteur-géomètre :
Date des documents :
Numéro de minute :
Dossier a.-g. : (facultatif)

Je soussigné, à titre de gestionnaire du territoire, confirme que le territoire représenté dans les documents de l'arpenteur-géomètre est conforme aux intentions du (nom du ministère ou de l'organisme public du gestionnaire en cause).

Par la présente, l'arpenteur-géomètre reconnaît également que ses travaux devront faire l'objet de l'approbation du Bureau de l'arpenteur général du Québec quant à la conformité aux arpentages antérieurs, aux descriptions officielles antérieures de même qu'aux *Instructions générales d'arpentage 2021* et, le cas échéant, aux instructions particulières.

En foi de quoi, nous avons signé ce document.

« Signature manuscrite »
_____
« Nom du gestionnaire »
Gestionnaire du territoire

Date : _____

« Signature manuscrite »
_____
« Nom de l'arpenteur-géomètre »
Arpenteur-géomètre

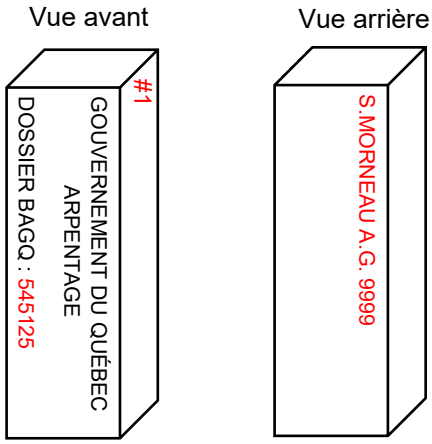
Date : _____

MERN : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MELCC : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC : Municipalité régionale de comté

Figure 3 – Borne-terminus



3a – Image d'une borne-terminus



3b – Illustration du manchon d'une borne-terminus avec gravages

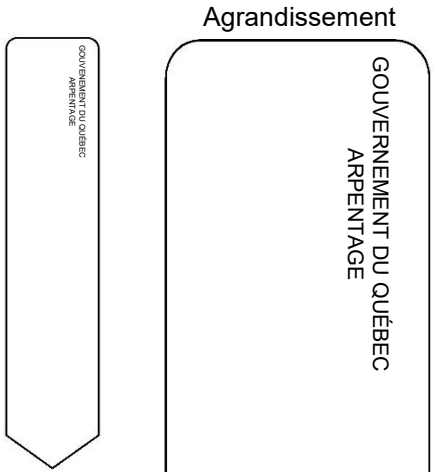
Dans la Figure 3b ci-dessus, les éléments en rouge doivent être gravés par l'arpenteur-géomètre mandataire. Voici leur correspondance :

- 545125 : numéro de dossier BAGQ (6 chiffres) reçu à l'ouverture du dossier;
- # 1 : numéro de la borne-terminus apparaissant sur plan d'arpentage;
- S.MORNEAU A.G. 9999 : l'initiale ou les initiales du prénom de l'arpenteur-géomètre ainsi que son nom suivi des lettres « a. g. » et de son matricule.

Figure 4 – Balise d'identification



4a – Images d'une balise d'identification



4b – Illustration d'une balise d'identification et ses gravages

Figure 5 – Plaquette d'identification (repère d'arpentage à proximité)



5a – Image d'une plaquette d'identification fixée à une tige métallique en U



5b – Illustration d'une plaquette d'identification

CHAPITRE 2 – LES SYSTÈMES DE RÉFÉRENCE GÉODÉSIQUE ET D'UNITÉS DE MESURE

Le chapitre 2 présente les systèmes de référence géodésique et d'unités de mesure prescrits. On y explique également les modalités d'application en ce qui concerne la convergence des méridiens.

2.1 Le système de coordonnées planimétriques SCOPQ et les systèmes de référence planimétrique NAD83 et altimétrique CGVD2013

Tout arpentage devra être rattaché au système de référence géodésique mentionné dans la présente section. Les caractéristiques globales des données géométriques sont les suivantes :

- le système de coordonnées planimétriques utilisé est le « Système de coordonnées planes du Québec » (SCOPQ), basé sur la projection cartographique « Mercator transverse modifiée » (MTM) avec ses neuf fuseaux (de 2 à 10) :

  – les éléments graphiques et les coordonnées d'une requête doivent toujours se trouver dans un seul fuseau MTM. Lorsqu'une requête chevauche deux fuseaux, l'arpenteur-géomètre choisit celui qui correspond à la plus grande partie de son travail, et ce, uniquement si la distance dans l'autre fuseau est inférieure à 30 km. Toutefois, s'il doit ou tient à soumettre sa requête dans plus d'un fuseau, l'arpenteur-géomètre doit communiquer avec le BAGQ pour obtenir un numéro de dossier complémentaire pour chaque fuseau MTM additionnel;

  – les coordonnées planimétriques doivent être exprimées avec au moins quatre décimales, soit avec une virgule, soit avec un point décimal (par exemple, 5380950,7962 ou 5380950.7962);

  Note : Si le dossier d'arpentage comporte plus d'un fuseau MTM, l'arpenteur-géomètre doit produire :

  - un fichier (CSV) des données descriptives (des DOR ou des LOR) et son fichier (DXF) des données géométriques correspondant pour chacun des fuseaux MTM;

  - un fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ pour chacun des fuseaux MTM.

  L'arpenteur-géomètre doit prendre en considération les éléments suivants :

  - le ou les numéros de dossier complémentaire doivent également être inscrits dans les documents d'arpentage (plan d'arpentage et carnet d'arpentage);

  - le numéro de dossier complémentaire fait partie de la nomenclature des fichiers CSV et DXF additionnels;

  - le champ « Remarque » du fichier CSV des données descriptives des DOR ou des LOR doit contenir l'information suivante : « Voir dossier BAGQ : dddddd » où « dddddd » correspond au numéro de dossier principal.

- **le système de référence planimétrique** employé pour les coordonnées SCOPQ est le **NAD83** (North american datum of 1983), basé sur l'ellipsoïde GRS80. **Les coordonnées SCOPQ peuvent être exprimées** dans l'une ou l'autre des deux réalisations du **NAD83,** à savoir :

  - le **NAD83**, dénommé dans la littérature scientifique par les intitulés « NAD83 (1986) » ou « NAD83 d'origine » pour faire état de la première réalisation;

  - le **NAD83 (SCRS),** où SCRS signifie « Système canadien de référence spatiale » pour faire état de la deuxième réalisation, le Québec a adopté l'époque de référence de 1997.0 pour le cadre de référence géométrique du NAD83 (SCRS);

  Note : **L'utilisation du NAD83 (SCRS) est privilégiée**. Le NAD83 (SCRS) élimine les distorsions observées dans les données NAD83 et offre une précision accrue sur le géoréférencement des objets.

  Note : Le système de référence planimétrique utilisé doit être identifié dans le fichier des coordonnées SCOPQ de la manière indiquée à la section 12.3 intitulée « Le fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ ».

- **le système de référence altimétrique** utilisé pour exprimer les altitudes orthométriques (communément appelées altitudes au-dessus du niveau moyen des mers - NMM) est le **CGVD2013** (Canadian Geodetic Vertical Datum of 2013). Lorsqu'il est impossible d'utiliser ce système de référence altimétrique, le **CGVD28** (Canadian Geodetic Vertical Datum of 1928) peut être utilisé.

2.2 Le rattachement aux systèmes de référence planimétrique et altimétrique

Le rattachement au système de référence planimétrique et, le cas échéant, au système de référence altimétrique peut être effectué par l'intermédiaire :

- d'observations de points du réseau géodésique;

- d'observations GNSS (système satellitaire de navigation global) statiques avec post-traitement contrôlé ou automatisé des données (par exemple, le service de Positionnement ponctuel précis (PPP) canadien);

- d'observations GNSS en temps réel dont les corrections sont issues d'un réseau privé ou public.

  Note : Dans ce cas, à l'occasion des levés sur le terrain, on devra valider si les données obtenues sont en référence à **NAD83** ou à **NAD83 (SCRS)** et, le cas échéant, dans le référentiel altimétrique **CGVD2013** ou **CGVD28**, et ce, en vérifiant les résultats par l'observation, à titre d'exemple, d'un point géodésique.

Il relève de la responsabilité de l'arpenteur-géomètre de produire ses données en référence aux systèmes mentionnés à la section 2.1. À l'occasion d'observations en temps réel entre la station émettrice et le récepteur mobile, à l'occasion des calculs en post-traitement avec les stations permanentes ou à l'occasion de l'emploi de fiches

signalétiques de points du réseau géodésique, l'arpenteur-géomètre devra prendre soin de vérifier la compatibilité :

- de la référence planimétrique;
- de la référence altimétrique (modèle de géoïde CGG2013 pour l'obtention de l'altitude orthométrique en référence à CGVD2013, ou modèle de correction des hauteurs HTv2.0 en référence à CGVD28, le cas échéant) dans le cas où les altitudes sont requises.

2.3 Les coordonnées SCOPQ NAD83 ou NAD83 (SCRS) et le facteur combiné

L'arpenteur-géomètre doit fournir la liste des coordonnées des points levés, implantés et calculés en référence au système SCOPQ, **NAD83** ou **NAD83 (SCRS)** ainsi que le facteur combiné, qui permet d'obtenir la distance horizontale mesurée sur le terrain à partir des coordonnées SCOPQ. **L'utilisation du NAD83 (SCRS) est privilégiée.**

2.3.1 La conversion entre les données NAD83 et les données NAD83 (SCRS)

La grille de conversion sous format GSB, utilisée dans le logiciel SYREQ, dans certains utilitaires de conversion graphique et dans les récepteurs GPS munis de cette option, est le seul outil de conversion officiel pour transformer les données **NAD83** en données **NAD83 (SCRS)** et vice-versa. **Toute autre méthode de conversion est proscrite.**

2.3.2 La détermination du facteur combiné

L'annexe 1 explique le calcul du facteur combiné.

Facteur combiné ($F_{combiné}$) - (terrain au plan de projection)

Le **facteur combiné** est le facteur de correction, tenant compte à la fois du facteur échelle et du facteur altimétrique, qui permet de convertir directement des distances horizontales mesurées sur le terrain aux distances correspondantes sur le plan de projection. Pour obtenir la distance sur le plan de projection, il faut multiplier la distance horizontale mesurée sur le terrain par le facteur combiné. Par opposition, pour obtenir la distance horizontale sur le terrain, il faut diviser la distance sur le plan de projection par ce facteur. Le **facteur combiné** est obtenu à l'aide de la formule suivante :

$$F_{combiné} = F_{altimétrique} \times F_{échelle}$$

Facteur altimétrique ($F_{altimétrique}$) - (terrain à l'ellipsoïde de référence)

Le **facteur altimétrique** est le facteur de correction par lequel il faut multiplier les distances horizontales mesurées sur le terrain pour obtenir les distances correspondantes sur l'ellipsoïde de référence.

Facteur échelle ($F_{échelle}$) - (ellipsoïde de référence au plan de projection)

Le facteur échelle est le facteur de correction par lequel il faut multiplier les distances sur l'ellipsoïde de référence pour obtenir les distances correspondantes sur le plan de projection.

Dans le calcul du facteur combiné, il est important de se rappeler les notions suivantes :

- le facteur altimétrique est fonction de la hauteur ellipsoïdale (h), aussi appelée altitude géodésique, et du rayon de courbure de l'ellipsoïde de référence sur le territoire en cause. La hauteur ellipsoïdale à utiliser pour ce calcul doit correspondre à l'altitude moyenne du secteur arpenté qui peut être directement déduite de lectures de levés GNSS ou de l'altitude orthométrique (H) moyenne représentative du secteur sur le terrain, additionnée de l'ondulation du géoïde (N). Les formules pour calculer ce facteur se trouvent à l'annexe 1;

- le facteur échelle doit être déterminé au centre du territoire faisant l'objet du travail. Il peut être obtenu, soit à l'aide de la formule qui se trouve à l'annexe 1 qui permet de calculer un facteur échelle à partir d'une coordonnée, soit à l'aide d'un logiciel de calcul GPS, soit à partir d'une moyenne de facteur échelle de quelques points géodésiques bien répartis géométriquement sur le territoire, facteur échelle que l'on trouve sur les fiches signalétiques des points géodésiques.

Note : Pour les travaux effectués sur des secteurs couvrant plus de 30 kilomètres, ou étalés sur plus d'un fuseau de projection, plusieurs facteurs combinés devraient être utilisés. Il importe de consulter le BAGQ pour en déterminer la pertinence. Le cas échéant, les modalités prévues dans note du paragraphe 2.1 s'appliquent, et l'arpenteur-géomètre doit obtenir un numéro de dossier complémentaire pour chaque secteur additionnel ayant son facteur combiné propre, tel que pour un fuseau MTM additionnel.

2.3.3 L'utilisation du facteur combiné

L'utilisation du facteur combiné sert à calculer la distance horizontale terrain qui sépare deux points dont les positions sont exprimées en coordonnées SCOPQ.

L'utilisation d'un instrument conventionnel de mesure de distance nécessite l'application du facteur combiné si, par exemple, on désire :

- comparer ou vérifier la distance horizontale terrain entre deux points dont les positions sont connues en coordonnées SCOPQ;

- implanter un point devant être situé à une certaine distance topométrique ou horizontale terrain à partir d'un autre point dont la position est connue dans le système SCOPQ;

- exprimer au plan d'arpentage les mesures de distances en valeurs topométriques dites de terrain entre points connus en coordonnées planimétriques SCOPQ.

Par ailleurs, l'utilisation d'un appareil de positionnement de type satellitaire (GNSS) lorsqu'il est paramétré en coordonnées SCOPQ intègre, en tout point, le facteur combiné. Conséquemment, l'arpenteur-géomètre doit maîtriser le mode de fonctionnement de l'appareil utilisé, ainsi que l'intégration de ce facteur dans ses outils

de calcul afin de s'assurer de la nature des distances qu'il doit considérer (distance horizontale terrain, distance sur le plan de projection, etc.) s'il désire vérifier une distance horizontale terrain ou implanter un point à partir d'un gisement et d'une distance.

2.4 Les directions

Les directions sont exprimées en degrés (°), minutes (′) et secondes (″) d'arc. Elles sont données en gisements en référence au système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ). Les directions mentionnées dans les documents d'arpentage et, le cas échéant, sur le plan cadastral doivent être identiques.

2.5 Les mesures de longueur et de superficie

Les mesures de longueur et de superficie doivent être exprimées en unités du système international (SI). Les mesures inscrites dans les documents d'arpentage et, le cas échéant, sur le plan cadastral doivent concorder.

Pour la confection du plan cadastral, les exigences décrites dans les *Instructions pour la présentation des documents cadastraux* doivent être respectées.

Dans la préparation des documents d'arpentage, l'inscription des mesures est soumise aux règles suivantes.

Mesure de longueur

- L'unité pour la mesure de longueur est le **mètre**;
- La mesure de longueur n'est jamais accompagnée du symbole « m »;
- Chaque segment de ligne droite, courbe ou sinueuse doit comporter une mesure. Si des repères d'arpentage sont situés le long d'un segment de ligne, les distances inscrites doivent être celles qui sont comprises entre les repères et, le cas échéant, entre le repère et l'extrémité de la ligne. La mesure totale du segment peut également être indiquée;
- Les mesures de longueur doivent être exprimées en mètres et décimales de mètre avec **deux décimales**;
- Une virgule sépare l'unité de la décimale et une espace sépare l'unité de mille et les centaines (exemples : 25,72 et 1 252,89);
- L'expression « plus ou moins » n'est pas acceptée;
- Une courbe circulaire doit être définie par un arc et un rayon de la manière suivante :
  - la mesure du rayon doit être précédée du préfixe « R » (R : 20,12) et la mesure de l'arc du préfixe « A » (A : 12,52). Chaque annotation d'arc doit être accompagnée d'une annotation de rayon,
  - la mesure de la corde n'est pas exigée;

- Une courbe non circulaire (par exemple, une spirale) doit être décomposée en courbes circulaires;

- Lorsque la limite est une ligne sinueuse, on doit suivre les règles suivantes :
  - la mesure de longueur est celle qui suit la ligne sinueuse,
  - la mesure de la ligne sinueuse n'a pas de préfixe,
  - la ligne sinueuse doit être composée de plus de deux sommets,
  - les cordes qui la sous-tendent de même que leur mesure ne sont pas exigées,
  - l'utilisation de la ligne sinueuse n'est permise que pour représenter les limites irrégulières d'un territoire défini par un élément naturel (par exemple, la rive d'un cours d'eau, une falaise, etc.). La droite ou la courbe doivent être utilisées pour tout autre type de limite (par exemple, une emprise de route, un chemin de fer, etc.).

Mesure de superficie

- L'unité pour la mesure de superficie est le **mètre carré (m^2)**;

- Si la superficie est supérieure à 10 000 m^2, on peut l'exprimer en **hectares (ha)**;

- Les superficies d'une étendue de 100 ha à 1 000 ha peuvent être exprimées au choix en **hectares (ha)** ou en **kilomètres carrés** (km^2), selon la précision requise, et les cas de superficies supérieures à 1 000 hectares, devraient être exprimées en kilomètres carrés;

- La mesure de superficie est précédée du préfixe « S : » et suivie du symbole « m^2 », « ha » ou « km^2 »;

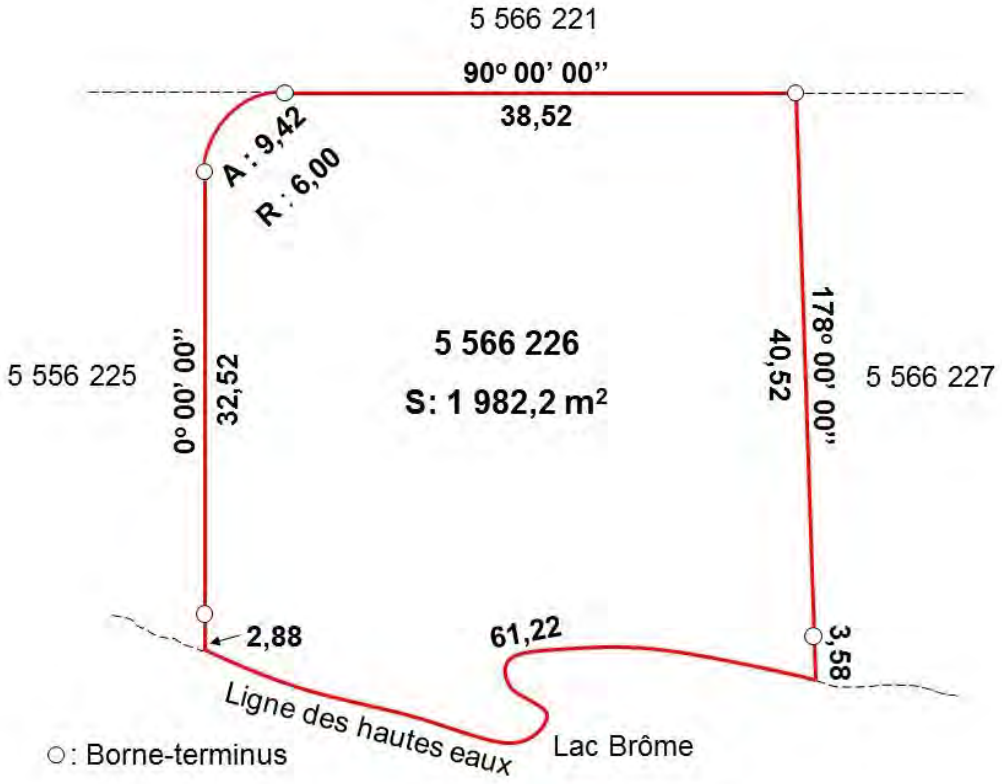
- Une virgule sépare l'unité de la décimale et une espace sépare l'unité de mille et les centaines;

- La superficie d'un territoire doit être exprimée avec une précision qui est fonction de la forme, de l'étendue et de la qualité du positionnement des limites du territoire visé. Ainsi, la superficie d'un territoire de grande étendue provenant, par exemple, d'un extrait de cartographie officielle ou d'une carte de compilation devrait, si elle est exprimée en hectares, contenir zéro, une ou deux décimales (S : 23 ha, 23,4 ha ou 23,38 ha). Par ailleurs, si le territoire est arpenté, la superficie devrait alors être exprimée avec trois décimales (exemples : S : 23,376 ha, ou S : 13,275 km^2).

Le tableau et le dessin qui suivent résument les règles d'écriture relatives aux mesures de direction, de longueur et de superficie mentionnées aux sections 2.4 et 2.5.

Exemple de mesures de superficie	
Mesures	**Nombre de décimales**
S : 5 282,2 m^2 S : 37 525,4 m^2	1
S : 3,264 ha	3 au maximum
S : 28,501 km^2	3 au maximum

Exemple d'écriture pour les mesures de direction, de longueur et de superficie



2.6 L'azimut géodésique, l'azimut astronomique et le gisement d'une ligne

2.6.1 Les définitions des types de direction

Dans un document d'arpentage, la direction d'une ligne peut être de plusieurs natures. Pour pouvoir les identifier correctement, il importe de bien définir la nature de ces diverses directions.

- **Azimut géodésique :** sur le plan de projection, l'azimut géodésique d'une ligne AB est l'angle entre la tangente au méridien de l'ellipsoïde de référence passant par le point A et la tangente à la ligne géodésique AB en ce même point A, tel angle mesuré dans le sens horaire de 0° à 360°.

- **Azimut astronomique :** l'azimut astronomique d'une ligne AB est l'angle entre la direction du nord astronomique au point A et ladite ligne AB, tel angle mesuré dans le sens horaire de 0° à 360°.

- **Gisement :** le gisement d'une ligne AB est l'angle entre l'ordonnée (axe Y) d'un quadrillage cartographique et ladite ligne AB, tel angle mesuré dans le sens horaire de 0° à 360°.

2.6.2 Les relations entre les types de direction

Azimut géodésique et azimut astronomique

Compte tenu de la nature des travaux d'arpentage, de même que des instruments et de la méthode utilisés pour déterminer les azimuts astronomiques, les azimuts astronomiques apparaissant dans les documents d'arpentage antérieurs ont une précision inférieure à la correction apportée par l'équation de Laplace qui caractérise le lien entre l'azimut astronomique (A_A) et l'azimut géodésique (A_G).

Dans le contexte des présentes Instructions, l'azimut astronomique (A_A) pourra être assimilé à l'azimut géodésique (A_G) lorsqu'il s'agira de convertir en gisement un azimut astronomique apparaissant dans un document d'arpentage.

Ainsi, $\mathbf{A_G \approx A_A}$

Azimut géodésique et gisement

L'azimut géodésique (A_G) et le gisement (G) d'une ligne sont liés par la relation suivante :

$$\mathbf{A_G = G + C - (t-T)}$$

Où :

C : représente la convergence des méridiens;

t-T : représente la correction correspondant à l'angle entre le gisement d'une ligne et le gisement de la tangente à la ligne géodésique de ladite ligne.

Note : Dans la majorité des travaux d'arpentage, la correction (t-T) est négligeable, compte tenu de la précision qui y est généralement associée. En projection SCOPQ, cette correction est inférieure à 1″ d'arc pour une ligne dont la longueur est moindre que 3 km.

En considérant que la correction (t-T) est négligeable et que l'azimut astronomique (A_A) est assimilé à l'azimut géodésique (A_G), la relation entre l'azimut astronomique et le gisement devient alors :

$$\mathbf{A_A = G + C}$$

2.6.3 La convergence des méridiens

L'arpenteur-géomètre qui exécute un travail doit toujours vérifier, dans les documents d'arpentage qu'il consulte, le méridien à partir duquel les directions ont été exprimées, afin d'être en mesure d'établir les limites suivant la bonne orientation.

La convergence des méridiens permet, entre autres :

- de vérifier l'azimut astronomique d'une ligne indiquée dans un document d'arpentage antérieur à partir de son gisement obtenu à la suite du rattachement de ladite ligne au système de référence planimétrique;

- de déterminer le gisement d'une ligne dont l'orientation dans les documents d'arpentage antérieurs est exprimée en azimut astronomique.

La convergence des méridiens peut être décrite de deux façons :

- la différence d'angle d'intersection que fait une ligne géodésique avec deux méridiens;

- l'angle horaire que fait la tangente d'un méridien de longitude (azimut zéro) avec l'axe Y du quadrillage de la projection cartographique (gisement zéro). Cet angle varie selon la longitude ainsi que selon la latitude en suivant un même méridien s'il est différent de celui du méridien central ou d'origine du fuseau de projection. La convergence change de signe selon que la longitude est à l'ouest (négative) ou à l'est (positive) du méridien central du fuseau de la projection.

Plus spécifiquement, dans le contexte des présentes Instructions où les travaux doivent être rattachés au système de référence planimétrique québécois (SCOPQ), la convergence des méridiens (C) est alors définie comme étant :

> « l'angle entre la tangente au méridien central du fuseau concerné de la projection MTM (λ_{MC}) et la tangente au méridien de référence (λ_{MR}) sur lequel est basé l'azimut astronomique de la ligne. »

La convergence des méridiens doit être calculée pour chacun des arpentages utilisant un méridien de référence différent sur lequel sont basés les azimuts astronomiques.

La **convergence des méridiens (C)** peut être calculée à l'aide de la formule :

$$\mathbf{C = (\lambda_{MC} - \lambda_{MR}) \sin \varphi}$$

Note : On doit respecter le signe de la convergence obtenue par la formule.

Note : Cette équation simplifiée suffit à déterminer la convergence avec une précision de la demi-seconde (0,5″) d'arc.

Où :

λ_{MC} : la longitude du méridien central ou d'origine du fuseau de la projection MTM;

λ_{MR} : la longitude du méridien de référence sur lequel est basé l'azimut astronomique de la ligne (pour plus d'information, il faut se reporter ci-après);

φ : la latitude du lieu de référence.

La longitude du méridien de référence (λ_{MR})

Selon la situation, le méridien de référence à utiliser dans le calcul de la convergence des méridiens correspond au méridien décrit ci-après :

- **dans un canton divisé en rangs et en lots,** le méridien de référence à utiliser est celui qui passe par l'origine de la directrice des lignes latérales des lots, et ce, dans le cas où les lignes latérales des lots du canton sont établies conformément aux dispositions de l'article 7 de la *Loi sur les arpentages* (RLRQ, c. A-22). Cette directrice est tantôt l'une des lignes extérieures du canton, tantôt la ligne centrale et, quelquefois, une autre ligne quelconque. Il faut se reporter aux documents d'arpentage constituant le canton pour en connaître la directrice. La longitude du méridien de référence possède les caractéristiques suivantes et elle est établie de la manière décrite ci-après :

  - **pour les cantons orientés nord-sud**, la longitude du méridien de référence est la même pour tout le canton, et ce, dans le cas où la directrice des lignes latérales des lots est identique pour chacun des rangs (par exemple, la ligne centrale du canton);

  - **pour les cantons non orientés nord-sud**, il importe de fixer une longitude pour un méridien de référence unique selon la ligne directrice afin d'assurer la constance du parallélisme des lignes latérales de lot dans chacun des rangs orientés selon ladite ligne directrice. De manière à être constante, la convergence des méridiens, pour le calcul de l'orientation des lignes latérales des lots, doit en ce cas être calculée en utilisant les coordonnées mentionnées à l'annexe 2. Lorsque la coordonnée ne figure pas à l'annexe 2, pour les cas où la conformation du secteur concerné du canton est régulière, utiliser celle de l'intersection des diagonales du canton déduite de l'extraction de la carte de la compilation des arpentages.

    Pour obtenir plus d'information sur le la liste de valeurs des méridiens passant par certains points ou lignes dans les cantons de l'annexe 2, il faut se reporter à la section 2.9;

- **pour les autres situations**, la longitude du méridien de référence à utiliser est celle qui est mentionnée dans les documents d'arpentage consultés.

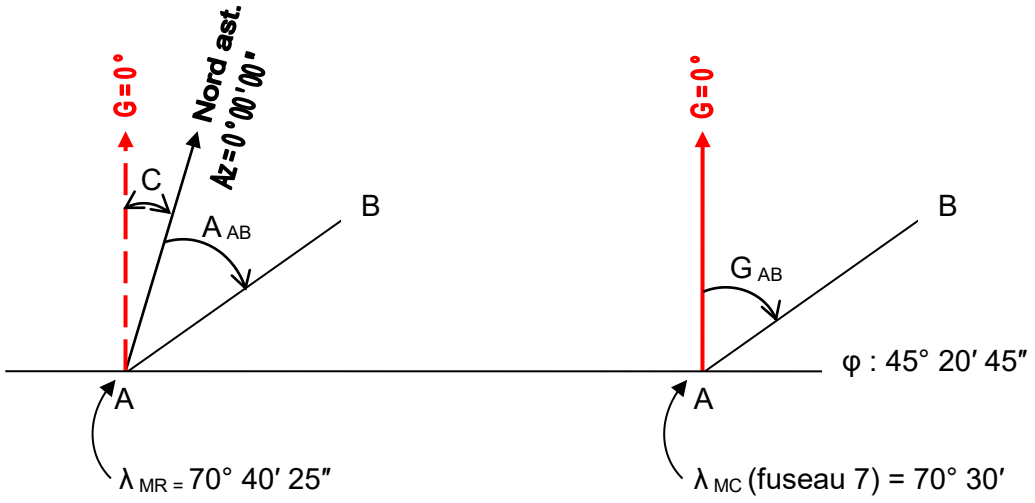
2.7 La relation entre le gisement et l'azimut astronomique d'une ligne

Sur la base des considérations énoncées à la section 2.6.2, la relation entre le gisement ($\mathbf{G_{AB}}$) et l'azimut astronomique ($\mathbf{A_{AB}}$) d'une ligne AB est représentée par la formule suivante :

$$G_{AB} = A_{AB} - C$$

Deux situations peuvent se présenter : le méridien de référence de l'azimut astronomique de la ligne (λ_{MR}) est situé, soit à l'ouest, soit à l'est du méridien central du fuseau de la projection (λ_{MC}). Ces deux situations sont illustrées dans les figures qui suivent.

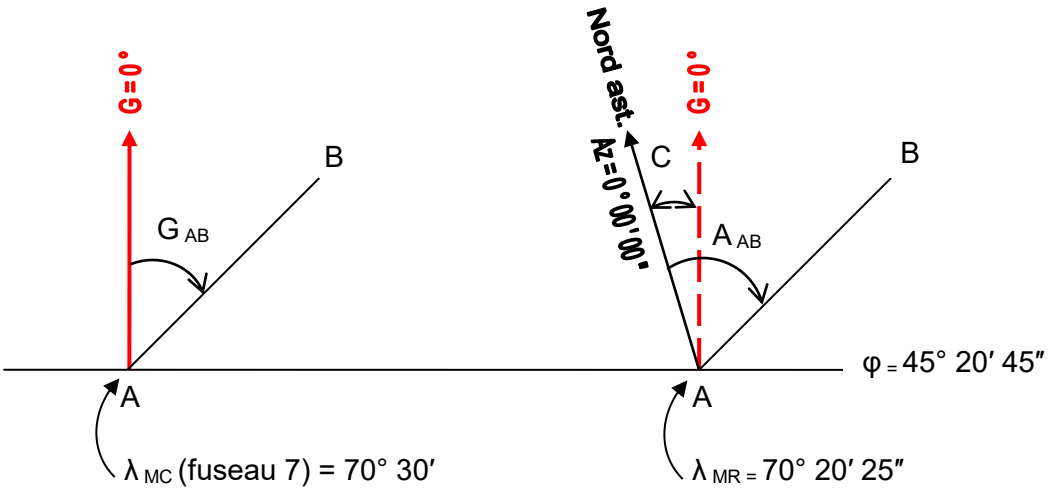
Cas 1 : Le méridien de référence de l'azimut astronomique de la ligne est situé à l'ouest du méridien central du fuseau de la projection



La relation entre les directions est :

$\mathbf{G_{AB} = A_{AB} - C}$ où G_{AB} = Gisement de la ligne AB
A_{AB} = Azimut astronomique de la ligne AB
$C = (\lambda_{MC} - \lambda_{MR}) \sin \varphi$ (la convergence C est négative)

Cas 2 : Le méridien de référence de l'azimut astronomique de la ligne est situé à l'est du méridien central du fuseau de la projection



La relation entre les directions est :

$G_{AB} = A_{AB} - C$ où G_{AB} = Gisement de la ligne AB
A_{AB} = Azimut astronomique de la ligne AB
$C = (\lambda_{MC} - \lambda_{MR}) \sin \varphi$ (la convergence C est positive)

2.8 L'orientation des lignes de lots dans un canton

Tous les travaux d'arpentage qui ont pour but d'établir et de renouveler des lignes dans un canton donné doivent être effectués conformément aux dispositions de la *Loi sur les arpentages* (RLRQ, c. A-22).

Les lignes latérales des lots doivent être arpentées avec soin pour que leur orientation soit conforme aux articles 7 ou 8 de cette loi. Dans les cas mentionnés à l'article 7 et dans certaines circonstances prévues à l'article 8, les lignes latérales des lots dans un canton sont établies selon les dispositions de l'article 7 qui se lit comme suit :

> « Les lignes latérales des lots dans un canton sont établies et tracées sur l'azimut ou rhumb de vent de la ligne qui, dans les instructions ordonnant l'arpentage de ce canton, est indiquée comme étant la directrice de ces lignes latérales dans chaque rang qu'elle affecte. Cette directrice est tantôt l'une des lignes extérieures du canton, tantôt la ligne centrale, et quelquefois une autre ligne quelconque, selon que les latérales des lots sont montrées sur les plans officiels déposés aux archives des arpentages, comme étant parallèles à l'une ou à l'autre de ces lignes.
>
> Ce mode d'établir les lignes latérales des lots est le seul suivi dans les cantons dont l'arpentage a été effectué après le 25 avril 1908 (date de l'entrée en vigueur du chapitre 61 des lois de 1908). »

Ainsi, afin d'être en mesure d'établir les lignes latérales des lots dans un canton suivant la bonne orientation, on devra prendre connaissance de l'azimut de la directrice du canton et déterminer le méridien de référence sur lequel il est basé. L'établissement d'une ligne de lot dans un rang se fait depuis le front du rang.

Dans les deux exemples qui suivent, soit les cas 1 et 2 ci-après, la ligne centrale du canton est considérée comme la directrice du canton et son orientation est selon l'azimut nord astronomique en référence au méridien passant par la ligne centrale. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article 7 de la *Loi sur les arpentages* (RLRQ, c. A-22), toutes les latérales de lots devront être établies dans une direction parallèle à la ligne centrale.

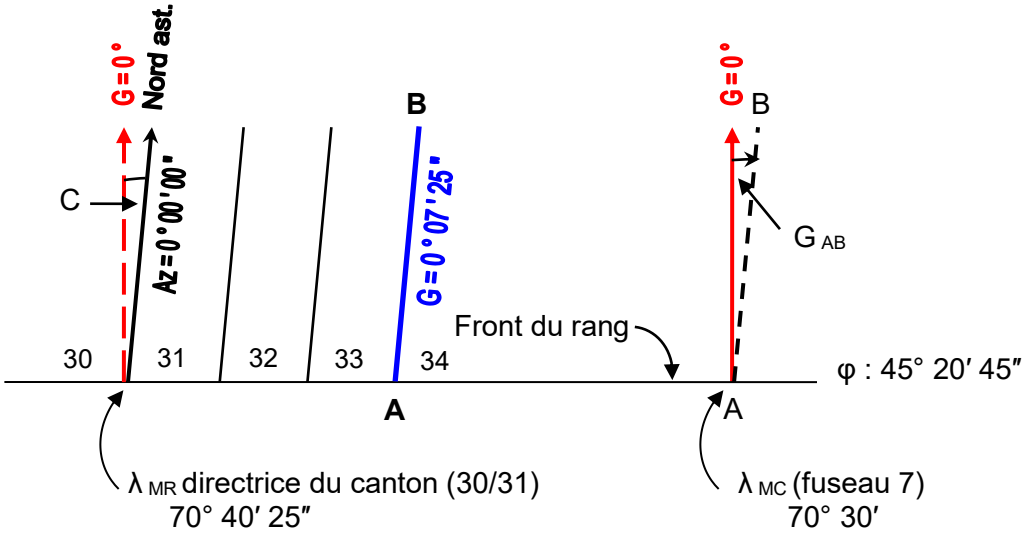
Pour ce faire, il faudra alors calculer le gisement de la directrice du canton (ligne centrale, dans le présent cas) en appliquant la convergence de la projection par rapport au méridien de référence sur lequel est basé l'azimut astronomique de la directrice du canton. Les lignes de lots du rang en cause, devant être parallèles à la directrice du canton, sont alors établies suivant ce gisement.

Deux situations peuvent se présenter :

- le méridien de référence de l'azimut astronomique de la directrice du canton est situé à l'ouest du méridien central du fuseau de la projection;

- le méridien de référence de l'azimut astronomique de la directrice du canton est situé à l'est du méridien central du fuseau de la projection.

Cas 1 : Le méridien de référence de l'azimut astronomique de la directrice du canton est situé à l'ouest du méridien central du fuseau de la projection



Dans l'exemple qui précède, la ligne AB (latérale 33/34) doit être établie dans une direction parallèle à la directrice du canton (ligne centrale – latérale 30/31). Ainsi, le gisement de la ligne AB doit correspondre au gisement de la directrice du canton dont l'azimut astronomique est de 0° 00′ 00″ en référence au méridien 70° 40′ 25″.

Le gisement de la directrice du canton est obtenu à l'aide de la formule suivante :

$$\mathbf{G_{Dc} = A_{Dc} - C}$$

où G_{Dc} = Gisement de la directrice du canton
A_{Dc} = Azimut astronomique de la directrice du canton
C = $(\lambda_{MC} - \lambda_{MR}) \sin \varphi$ (la convergence C est négative)

$$\mathbf{G_{Dc} = A_{Dc} - [(\lambda_{MC} - \lambda_{MR}) \sin \varphi]}$$

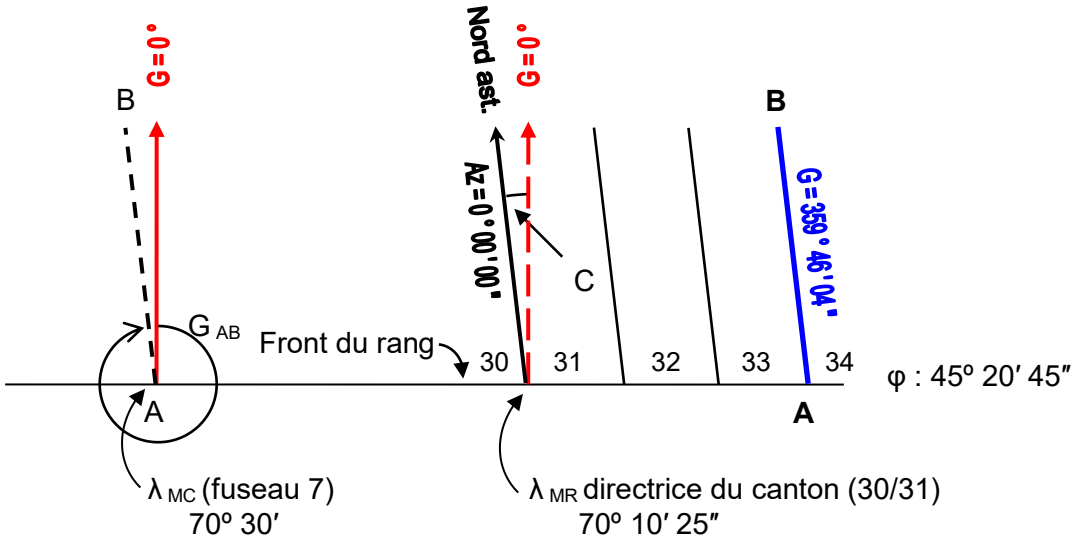
G_{Dc} = 0° 00′ 00″ – [(70° 30′ – 70° 40′ 25″) sin 45° 20′ 45″]

G_{Dc} = 0° 07′ 25″

$G_{AB} = G_{Dc}$ = 0° 07′ 25″

Ainsi, la ligne AB (latérale 33/34) sera établie suivant un gisement de 0° 07′ 25″, soit dans une direction parallèle à la directrice du canton (ligne centrale – latérale 30/31).

Cas 2 : Le méridien de référence de l'azimut astronomique de la directrice du canton est situé à l'est du méridien central du fuseau de la projection



Dans l'exemple ci-dessus, la ligne AB (latérale 33/34) doit être établie dans une direction parallèle à la directrice du canton (ligne centrale – latérale 30/31). Ainsi, le gisement de la ligne AB doit correspondre au gisement de la directrice du canton dont l'azimut astronomique est de 0° 00′ 00″ en référence au méridien 70° 10′ 25″.

Le gisement de la directrice du canton est obtenu à l'aide de la formule suivante :

$$\mathbf{G_{Dc} = A_{Dc} - C}$$

où G_{Dc} = Gisement de la directrice du canton
A_{Dc} = Azimut astronomique de la directrice du canton
C = $(\lambda_{MC} - \lambda_{MR}) \sin \varphi$ (la convergence C est positive)

$$\mathbf{G_{Dc} = A_{Dc} - [\,(\lambda_{MC} - \lambda_{MR}) \sin \varphi\,]}$$

G_{Dc} = 360° 00′ 00″ – [(70° 30′ – 70° 10′ 25″) sin 45° 20′ 45″]

G_{Dc} = 359° 46′ 04″

$G_{AB} = G_{Dc}$ = 359° 46′ 04″

Ainsi, la ligne AB (latérale 33/34) sera établie suivant un gisement de 359° 46′ 04″, soit dans une direction parallèle à la directrice du canton (ligne centrale – latérale 30/31).

2.9 La liste de valeurs des méridiens passant par certains points ou lignes dans les cantons

Le Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ) a produit, pour la majorité des cantons du Québec, une liste de valeurs des méridiens passant par certains points ou lignes que l'on trouve à l'annexe 2. Ces valeurs ont été obtenues à partir de la carte numérique de la compilation des arpentages. Cette carte de la compilation des arpentages se trouve également dans le Registre du domaine de l'État.

Le choix des méridiens a été déterminé selon les règles suivantes :

- si la ligne centrale du canton a une direction astronomique nord-sud, c'est le méridien de cette ligne qui a été considéré;

- sinon, c'est le méridien qui passe soit par le point d'intersection des diagonales du canton, soit par un autre point défini par le BAGQ.

Il importe de signaler qu'on ne doit pas confondre le « méridien décrit à l'annexe 2 » et la « ligne directrice dans un canton » dont il est question à l'article 7 de la *Loi sur les arpentages* (RLRQ, c. A-22).

P**our les cantons non orientés nord-sud**, les coordonnées de l'annexe, pour les méridiens et les latitudes de référence, doivent être utilisées dans le calcul de la convergence des méridiens afin d'obtenir le gisement de la directrice du canton à partir de l'azimut astronomique de cette ligne telle que mentionnée dans les documents d'arpentage antérieurs. Lorsque la coordonnée ne figure pas à l'annexe 2 et que la conformation du secteur concerné du canton est régulière, utiliser celle de l'intersection des diagonales du canton déduite de l'extraction de la carte de la compilation des arpentages.

CHAPITRE 3 — L'ÉTABLISSEMENT ET LE RENOUVELLEMENT DE LIGNES D'ARPENTAGE

Le chapitre 3 est consacré aux normes et aux modalités d'exécution propres à l'accomplissement des travaux d'arpentage ayant pour but d'établir ou de renouveler des lignes d'arpentage, dans le contexte, soit d'un piquetage (arpentage primitif), soit d'un bornage. Y sont notamment indiqués les levés, les rattachements et l'analyse foncière à effectuer, la façon de déboiser les lignes d'arpentage et de marquer les arbres, les endroits où l'on doit implanter les repères ou les bornes[8] de même que la documentation à produire.

3.1 La requête à l'arpenteur général du Québec

L'arpenteur-géomètre qui exécute des travaux d'arpentage aux fins susdites doit adresser une demande au Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ) à l'aide du formulaire *Requête à l'arpenteur général du Québec*, et ce, de la manière prévue à la section 1.7 intitulée « La requête à l'arpenteur général du Québec ».

3.2 Les rattachements aux arpentages antérieurs, les levés et l'analyse foncière

Afin d'établir ou de renouveler adéquatement une ligne d'arpentage, l'arpenteur-géomètre devra :

- effectuer les rattachements aux arpentages antérieurs et à tout indice ou marque d'occupation utile à la détermination de la position de la limite faisant l'objet de l'arpentage;

- procéder à l'analyse foncière afin de déterminer la position de la ligne à établir ou à renouveler, et ce, conformément à la loi et aux règles de l'art en la matière.

Pour plus d'information relative à ces aspects, il faut se reporter à la section 1.12 intitulée « L'analyse foncière et la détermination des limites d'un fonds ».

L'arpenteur-géomètre devra également :

- exécuter les levés nécessaires afin de pouvoir représenter sur le plan d'arpentage, selon le cas, les divers éléments d'information énumérés à la section 11.2.8 intitulée « Les données foncières et techniques » et de les considérer, au besoin, au cours de l'analyse foncière;

- rattacher les travaux d'arpentage au système de référence géodésique (pour plus d'information à ce sujet, il faut se reporter au chapitre 2 intitulé « Les systèmes de référence géodésique et d'unités de mesure »).

8. Le « repère de piquetage », nommé « repère » dans les présentes Instructions, est un objet planté dans le contexte d'un piquetage (arpentage primitif) pour marquer les limites d'un fonds, alors que la « borne » est un objet planté dans le contexte d'un bornage. Se reporter au *Règlement sur les repères et les bornes* (c. A-23, r.14) et au *Règlement sur la norme de pratique relative au piquetage et à l'implantation* (c. A-23, r.11).

3.3 La détermination des limites d'un fonds : le piquetage ou le bornage

Selon les dispositions de l'article 977 du Code civil du Québec, les limites d'un fonds sont déterminées par les titres, les plans cadastraux et la démarcation du terrain et, au besoin, par tous autres indices ou documents utiles.

Les documents d'arpentage déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec constituent notamment une source d'information essentielle dans la détermination des limites. Pour prendre connaissance de certains aspects à considérer, il faut se reporter à la section 1.12 intitulée « L'analyse foncière et la détermination des limites d'un fonds ».

Le positionnement de ces limites effectué par l'arpenteur-géomètre peut être réalisé, soit dans le contexte d'un piquetage, soit dans celui d'un bornage.

Le piquetage

Le piquetage au sens d'un arpentage primitif est l'ensemble des opérations effectuées par l'arpenteur-géomètre dans le but d'indiquer, au moyen de repères, l'opinion de l'arpenteur général du Québec sur les limites d'un terrain. Il est effectué et valable pour le seul bénéfice du requérant (l'État ou le détenteur d'un droit du terrain visé) qui a demandé le piquetage.

Le bornage

Le bornage est l'opération d'arpentage ayant pour but d'établir, de façon permanente et irrévocable, une limite entre deux propriétés contiguës. Contrairement au piquetage qui est une opération unilatérale, le bornage est contradictoire et fait intervenir les propriétaires voisins. **Cette opération est souvent rendue nécessaire en présence d'une limite incertaine et indéterminée pouvant être mise en doute.**

La détermination des limites d'un fonds réalisée dans le contexte d'un piquetage ou d'un bornage suit, en principe, les mêmes règles en matière de levés, de rattachement ou d'analyse foncière. La différence fondamentale réside dans le mode opératoire qui, dans le cas d'un bornage, inclut la preuve testimoniale et nécessite l'intervention des propriétaires contigus dans la détermination de la position de leur limite de propriété.

Le **processus de piquetage** se trouve à la section 3.4, alors que le **processus de bornage** est décrit à la section 3.5 ci-après.

3.4 L'établissement ou le renouvellement d'une ligne d'arpentage

À la suite de son analyse, l'arpenteur-géomètre entreprend l'établissement ou le renouvellement de la ligne d'arpentage en effectuant les opérations suivantes sur le terrain :

- le déboisement de la ligne;
- le piquetage de la ligne;
- le marquage des arbres qui la bordent.

Avant de procéder à l'ouverture et à la démarcation de la ligne, l'arpenteur-géomètre **doit transmettre** au BAGQ son plan préliminaire ainsi que les éléments analysés et considérés afin de faire confirmer son opinion sur la position de la ligne faisant l'objet de l'arpentage. Les documents doivent être transmis par courriel, à l'adresse suivante : [arpenteur.general@mern.gouv.qc.ca]. L'objet du courriel doit être intitulé « Dossier BAGQ « Numéro de dossier » – Demande d'assistance-conseil ».

3.4.1 Le déboisement de la ligne

Une ligne d'arpentage doit être déboisée et soigneusement dégagée sur une largeur maximale de 1,50 m. Les arbres qui s'y trouvent doivent donc être coupés à 15 cm ou moins du sol et couchés de chaque côté du corridor. Quant aux jeunes pousses et aux broussailles, elles doivent être rasées et jetées à l'extérieur de la ligne d'arpentage.

3.4.2 Le piquetage de la ligne

Le piquetage de la ligne doit être matérialisé sur le terrain par des **bornes-terminus**, accompagnées de **poteaux-témoins** sur lesquels est fixée une plaquette d'identification. Pour plus d'information sur les caractéristiques de ces trois éléments, il faut se reporter à la section 1.15 intitulée « Les repères à implanter, les balises d'identification, les poteaux-témoins et la plaquette d'identification ».

Le piquetage de la ligne doit être effectué de la façon suivante :

a) planter une **borne-terminus** et un **poteau-témoin** aux extrémités des lignes établies ou renouvelées de même qu'aux intersections de ces lignes avec les routes, les chemins, les lacs et les rivières;

b) dans le cas de **lignes sans lotissement** (lignes de rangs, latérales de lots, blocs, etc.), se conformer au point a), ci-dessus, puis planter une **borne-terminus** et un **poteau-témoin** à environ tous les 400 mètres ou 250 mètres lorsque le boisé n'est pas assez dense;

c) dans le cas de **lignes avec lotissement** (ligne de rangs) qui touchent des terres du domaine de l'État, se conformer au point a), ci-dessus, puis planter **une borne-terminus** et un **poteau-témoin** sur chaque ligne de lot.

Pour marquer l'extrémité des lignes latérales qui séparent deux lots privés, on ne doit planter ni borne-terminus, ni poteau-témoin. Il faut alors poser les bornes-terminus comme s'il s'agissait de lignes sans lotissement. Cependant, il faut relever la position des anciens repères, les marques d'occupation et la direction des lignes latérales;

d) si **d'anciens repères et poteaux** sont trouvés le long de la ligne, il faut observer, de plus, les règles suivantes :

- **si le repère est accompagné d'un poteau-témoin**, renouveler le poteau-témoin, sans implanter de borne-terminus (le vieux poteau-témoin doit être laissé sur place),

- **si le repère est seul**, le laisser en place et ajouter un poteau-témoin,

- **si un poteau fait fonction de repère**, le remplacer par une borne-terminus, au même endroit, et planter un nouveau poteau-témoin (le vieux poteau doit être enlevé et laissé sur place),

  Note : Dans les arpentages antérieurs, des poteaux de bois étaient utilisés à titre de repères. Il faut donc consulter les notes d'arpentage pour être en mesure de savoir s'il s'agit bien d'un repère.

- **si un poteau seul fait fonction de poteau-témoin**, planter, à l'emplacement original du repère disparu, une borne-terminus pour remplacer le repère qui est disparu, et renouveler le poteau-témoin (le vieux poteau-témoin doit être laissé sur place).

  Note : Dans le contexte d'un arpentage situé dans un canton, la position de la borne-terminus plantée doit respecter les dispositions de la *Loi sur les arpentages* (RLRQ, c. A-22), notamment les articles 3 et 4.

3.4.3 Le marquage (plaquage) des arbres

On identifie la ligne arpentée en faisant trois marques (plaques) sur les arbres qui croissent à 1,0 m au plus du centre de la ligne. La première marque (plaque) est faite face à la ligne et les deux autres, de part et d'autre de la première.

Les marques (plaques) sont faites à la hache, à 1,5 m du sol, de façon à couper à la fois dans l'écorce et dans le bois d'aubier. Chacune doit mesurer de 30 cm à 45 cm de longueur.

Lorsque sont exécutés des travaux de renouvellement de lignes, les nouvelles marques (plaques) doivent être faites au-dessus ou en dessous des marques (plaques) originales qu'on ne doit ni oblitérer, ni même écorcher.

3.4.4 La documentation à produire dans le contexte d'un piquetage

Les documents doivent être produits en format numérique (PDF/A-1b, CSV et DXF). La nomenclature des fichiers et les spécifications d'échange des fichiers CSV et DXF sont décrites dans le chapitre 12 intitulé « Les spécifications des fichiers exigés ».

Les documents à produire sont :

- le carnet d'arpentage (PDF/A-1b);

- le plan d'arpentage (PDF/A-1b et DXF);

  Note : Le fichier DXF du plan d'arpentage est requis uniquement pour les besoins de l'analyse du dossier. Aucune structure particulière du fichier n'est exigée. Il n'est pas nécessaire que ce fichier soit signé numériquement par l'arpenteur-géomètre.

- les fichiers des données descriptives (CSV) et des données géométriques (DXF);

- le fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ.

3.4.5 La transmission des documents au BAGQ

La transmission des documents au BAGQ se fait de la manière prévue au chapitre 13 intitulé « La transmission et le traitement du dossier ».

3.5 Le bornage

Plusieurs dispositions législatives du Code civil du Québec[9], du Code de procédure civile[10], de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*[11] (RLRQ, c. A-23) et, dans le cas d'une terre du domaine de l'État, de la *Loi sur les terres du domaine de l'État*[12] (RLRQ, c. T-8.1) imposent à l'arpenteur-géomètre un mode opératoire dans le contexte de la réalisation d'un bornage.

Le droit au bornage prend sa source dans l'article 978 du Code civil du Québec qui se lit comme suit :

> « Tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage de leurs propriétés contiguës pour établir les bornes, rétablir des bornes déplacées ou disparues, reconnaître d'anciennes bornes ou rectifier la ligne séparative de leurs fonds.
>
> Il doit au préalable, en l'absence d'accord entre eux, mettre le voisin en demeure de consentir au bornage et de convenir avec lui du choix d'un arpenteur-géomètre pour procéder aux opérations requises, suivant les règles prévues au Code de procédure civile (chapitre C-25.01).
>
> Le procès-verbal d'abornement doit être inscrit au registre foncier; le rapport de bornage peut également y être joint. »

Les principales étapes ou points à considérer dans un dossier de bornage qui implique une terre du domaine de l'État sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

3.5.1 L'accord des parties au bornage

L'accord des parties au bornage est une étape obligatoire. Il est prévu au 2e alinéa de l'article 978 du Code civil du Québec. Normalement, cet accord est constaté par écrit. L'accord des parties au bornage ou, le cas échéant, la décision du tribunal doivent accompagner la requête à l'arpenteur général du Québec. Trois situations peuvent se présenter :

9. Notamment les articles 977, 978, 2814, 2989, 2990 2996 et 3009. De plus, l'imprescriptibilité des terres du domaine de l'État, prévue à l'article 916, ne soustrait pas l'État à son obligation de borner, le cas échéant.
10. Notamment les articles 139, 469 à 475 et 778.
11. Notamment les articles 50 à 54.
12. Notamment l'article 17.

Première situation

Si les deux parties au bornage s'entendent sur la nécessité d'un bornage et sur le choix d'un arpenteur-géomètre, le processus du bornage peut débuter. L'accord des parties doit être constaté dans un document.

Deuxième situation

Si l'une des parties refuse le bornage, la partie qui désire le bornage doit mettre l'autre partie en demeure de consentir au bornage et de convenir avec elle du choix d'un arpenteur-géomètre, suivant les règles prévues au premier alinéa de l'article 469 du Code de procédure civile.

Si, après avoir reçu la mise en demeure, l'autre partie consent au bornage et s'entend sur le choix d'un arpenteur-géomètre, le processus du bornage peut débuter. L'accord des parties au bornage doit être constaté dans un document de la manière prévue au deuxième alinéa de l'article 469 du Code de procédure civile.

Troisième situation

Si la partie qui a reçu la mise en demeure de borner refuse toujours le bornage ou le choix de l'arpenteur-géomètre, la partie qui a transmis la mise en demeure de borner peut, de la manière prévue au troisième alinéa de l'article 469 du Code de procédure civile, saisir le tribunal pour qu'il décide, selon la situation, du droit au bornage ou pour qu'il désigne un arpenteur-géomètre pour y procéder. Par la suite, le processus du bornage peut débuter.

3.5.2 Les frais de bornage

Selon les articles 470 et 475 du Code de procédure civile, les frais d'expertise sont partagés également entre les propriétaires et les frais de l'abornement et du procès-verbal sont partagés proportionnellement à la ligne bornée de chaque immeuble.

L'arpenteur-géomètre doit s'adresser au gestionnaire du territoire en cause pour convenir des modalités à cet égard.

3.5.3 L'autorisation de procéder à un arpentage dans le cas d'un bornage

L'autorisation de procéder à un arpentage prévue à l'article 17 de la *Loi sur les terres du domaine de l'État* (RLRQ, c. T-8.1), est donnée au bénéfice de l'arpenteur-géomètre instrumentant à la suite de la réception de sa requête à l'arpenteur général du Québec, et ce, afin de lui attribuer un numéro de dossier à des fins administratives. Une copie de cette autorisation est transmise au gestionnaire du territoire en cause. Pour plus d'information à ce sujet, il faut se reporter à la section 1.7 intitulée « La requête à l'arpenteur général du Québec ».

Dans le contexte d'un bornage avec formalités ou d'un contexte judiciaire, l'autorisation de procéder à un arpentage ne soustrait pas l'arpenteur-géomètre à l'obligation de suivre toutes les procédures civiles imposées par la loi.

3.5.4 Le rapport de bornage de l'arpenteur-géomètre

L'arpenteur-géomètre prépare sous son serment professionnel et à titre d'expert un rapport de bornage[13]. Il peut faire toutes les opérations qui sont nécessaires pour déterminer les limites des immeubles en cause.

Dans le contexte de ses opérations, l'arpenteur-géomètre fera un levé des lieux, entendra les parties au bornage et leurs témoins, analysera les titres de propriété, les arpentages antérieurs, les plans cadastraux et tout autre document qu'il jugera utile.

À la suite de son analyse, tel qu'énoncé à l'article 470 du Code de procédure civile, l'arpenteur-géomètre, après avoir déposé son rapport au Greffe de la Cour s'il a été commis par le tribunal, en notifie une copie aux propriétaires. Ce rapport fait état de toutes les opérations qui sont nécessaires pour déterminer la limite des immeubles concernés. Il contient le plan des lieux, relate les prétentions respectives des propriétaires concernés et indique la limite entre ces immeubles qui lui paraît la plus adéquate.

En ce qui concerne la terre du domaine de l'État affectée, la copie du rapport de bornage doit être transmise au BAGQ afin qu'il procède, en collaboration avec le gestionnaire du territoire, à l'analyse de la position proposée de la limite privée/publique. **De plus, le rapport de bornage doit être accompagné des autres documents énumérés à la section 3.5.11.**

Par la suite, le BAGQ informe l'arpenteur-géomètre instrumentant si l'État accepte ou non les conclusions du rapport. Il en est de même pour l'autre partie au bornage qui doit informer l'arpenteur-géomètre instrumentant s'il accepte ou non la limite proposée.

3.5.5 L'acceptation ou le refus des conclusions du rapport de bornage par les parties

Deux situations peuvent se présenter : les conclusions du rapport de bornage sont acceptées ou refusées par l'une ou l'autre des parties ou par les deux.

Si les conclusions du rapport de bornage sont acceptées par les parties, selon l'article 471 du Code de procédure civile, l'arpenteur-géomètre peut alors procéder à la pose des bornes, à la préparation du procès-verbal d'abornement et à l'inscription du procès-verbal au Registre foncier. L'acceptation des parties doit être constatée par écrit.

Si les conclusions du rapport de bornage sont refusées, l'une ou l'autre des parties doit suivre les dispositions prévues à l'article 472 du Code de procédure civile si elle désire poursuivre le processus de bornage, et ce, dans le mois qui suit la notification.

3.5.6 L'opération d'abornement

L'opération d'abornement se fait de la manière prévue à l'article 51 de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* (RLRQ, c. A-23).

13. Article 470 du Code de procédure civile.

En ce qui concerne la terre du domaine de l'État affectée, l'arpenteur-géomètre doit s'adresser au gestionnaire du territoire public en cause afin d'obtenir l'information requise quant à l'identification de la personne autorisée à représenter l'État et agir à titre de partie au bornage au moment de l'abornement.

Les considérations énoncées à la section 3.4 intitulée « L'établissement ou le renouvellement d'une ligne d'arpentage » relatives au déboisement de la ligne, au piquetage de la ligne (pose des bornes) et au marquage des arbres s'appliquent à l'opération d'abornement.

3.5.7 La confection du procès-verbal d'abornement et son acceptation préalable

L'arpenteur-géomètre dresse le procès-verbal d'abornement suivant les règles prévues à l'article 52 de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* (RLRQ, c. A-23). Le procès-verbal d'abornement doit contenir :

- les éléments mentionnés à l'article 52 de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* (RLRQ, c. A-23). L'arpenteur-géomètre doit alors s'adresser au gestionnaire du territoire public en cause afin d'obtenir l'information requise quant à l'identification de la personne autorisée à représenter l'État et à signer le procès-verbal d'abornement;

- la mention que la limite entre les propriétés bornées coïncide avec la limite cadastrale des lots qui y sont visés, telle qu'elle est prévue dans l'article 2996 du Code civil du Québec. Si tel n'est pas le cas, l'arpenteur-géomètre devra procéder à une correction cadastrale pour achever son mandat.

  Malgré les dispositions de l'article 155 de la *Loi sur l'application de la réforme du Code civil* (RLRQ, c. CCQ-1992), la correction cadastrale doit également, dans le contexte des présentes Instructions, être effectuée même si le territoire n'a pas fait l'objet d'une rénovation cadastrale;

- la liste des coordonnées SCOPQ, NAD83 ou NAD83 (SCRS), des bornes qui démarquent la limite faisant l'objet du bornage, le numéro du fuseau MTM, la longitude du méridien central du fuseau ainsi que le facteur échelle combiné utilisé.

Le plan qui accompagne le procès-verbal d'abornement doit être réalisé de la manière indiquée au chapitre 11 intitulé « Le plan d'arpentage ». Si des précisions sont requises à ce sujet, il faut prendre contact avec le BAGQ.

Le procès-verbal d'abornement et le plan qui l'accompagne doivent être soumis au BAGQ avant leur signature par les parties au bornage ou avant leur transmission au tribunal. **De plus, le procès-verbal d'abornement doit être accompagné des autres documents énumérés à la section 3.5.11.**

3.5.8 La signature du procès-verbal d'abornement par les parties

À la suite de l'acceptation du procès-verbal d'abornement par le BAGQ, ce dernier informe l'arpenteur-géomètre instrumentant et le gestionnaire du territoire en cause que le procès-verbal peut être signé par les parties.

Les modalités relatives à la signature du procès-verbal d'abornement sont décrites à l'article 53 de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* (RLRQ, c. A-23), aux articles 2989 et 2990 du Code civil du Québec et à l'article 50 du *Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits du ministère des Ressources naturelles et de la Faune* (RLRQ, c. M-25.2, r. 1). En ce qui concerne la terre du domaine de l'État, le procès-verbal d'abornement est signé par le gestionnaire du territoire représentant le ministère qui a l'autorité sur la terre en cause.

3.5.9 Le dépôt de l'original du procès-verbal d'abornement au Greffe de l'arpenteur général du Québec

L'original du procès-verbal d'abornement est déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec. En effet, le procès-verbal d'abornement préparé par l'arpenteur-géomètre instrumentant est un document en brevet étant donné que l'original est destiné à l'arpenteur général du Québec, en application des dispositions de l'article 17 de la *Loi sur les terres du domaine de l'État* (RLRQ, c. T-8.1) et de l'article 8 du *Règlement sur le greffe des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec* (RLRQ, c. A-23, r.9).

3.5.10 L'inscription du procès-verbal d'abornement au Registre foncier

L'inscription du procès-verbal d'abornement au Registre foncier relève de la responsabilité de l'arpenteur-géomètre qui le prépare, et ce, en vertu des dispositions de l'article 53 de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* (RLRQ, c. A-23).

Pour ce faire, le BAGQ délivrera, à l'intention de l'arpenteur-géomètre instrumentant, une copie conforme de l'original du procès-verbal d'abornement, afin que ce dernier puisse procéder à la publication du document au Registre foncier conformément à la procédure décrite au premier alinéa de l'article 37 du *Règlement sur la publicité foncière* (RLRQ, c. CCQ, r. 6). L'arpenteur-géomètre doit également suivre les dispositions de l'article 2996 du Code civil du Québec qui concernent certaines règles d'inscription du procès-verbal d'abornement au Registre foncier.

De plus, le BAGQ délivrera, à l'intention de l'arpenteur-géomètre instrumentant, deux autres copies conformes du procès-verbal d'abornement (une copie destinée à l'autre partie visée par le bornage et l'autre copie pour son propre dossier).

3.5.11 La documentation à produire dans le contexte d'un bornage

Selon qu'il s'agit du **rapport de bornage** ou du **procès-verbal d'abornement**, l'arpenteur-géomètre doit transmettre la documentation énumérée ci-après.

Les documents doivent être produits en format numérique (PDF/A-1b, CSV et DXF). La nomenclature des fichiers et les spécifications d'échange des fichiers CSV et DXF sont décrites dans le chapitre 12 intitulé « Les spécifications des fichiers exigés ».

Rapport de bornage

- Une copie conforme du rapport de bornage (PDF/A-1b) et du plan (PDF/A-1b) qui l'accompagne.

Note : Le fichier DXF du plan d'arpentage est également requis, uniquement pour les besoins de l'analyse du dossier. Aucune structure particulière du fichier n'est exigée. Il n'est pas nécessaire que ce fichier soit signé numériquement par l'arpenteur-géomètre.

- Les fichiers des données descriptives (CSV) et des données géométriques (DXF) de la limite proposée ainsi que, le cas échéant, les limites illustrant les prétentions des parties.

- Le fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ des repères d'arpentage trouvés et des autres éléments considérés dans la détermination de la limite proposée dans le bornage en cause.

Note : Les originaux du rapport de bornage et du plan qui l'accompagne ne sont pas déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Procès-verbal d'abornement

- Le procès-verbal d'abornement (PDF/A-1b).

- Le plan qui accompagne le procès-verbal d'abornement (PDF/A-1b et DXF).

Note : Le fichier DXF du plan d'arpentage est requis uniquement pour les besoins de l'analyse du dossier. Aucune structure particulière du fichier n'est exigée. Il n'est pas nécessaire que ce fichier soit signé numériquement par l'arpenteur-géomètre.

- La liste des coordonnées SCOPQ des bornes posées, des points d'angle et des extrémités de la limite bornée. Cette liste peut être, soit sur le plan, soit dans le procès-verbal d'abornement.

- Les fichiers des données descriptives (CSV) et des données géométriques (DXF) de la limite faisant l'objet du bornage.

- Le fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ des bornes posées, des repères d'arpentage trouvés et des autres points levés.

Note : Les originaux du procès-verbal d'abornement et du plan qui l'accompagne sont déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

3.5.12 La transmission des documents au BAGQ

La transmission des documents au BAGQ se fait de la manière prévue au chapitre 13 intitulé « La transmission et le traitement du dossier ».

3.6 L'annulation d'une ligne d'arpentage

Si la position d'une ligne est erronée et, conséquemment, si elle doit être annulée, tous les repères et les poteaux-témoins qui se trouvent dans cette ligne doivent être enlevés. En ce qui concerne les arbres qui ont été marqués (plaqués), on doit oblitérer les marques (plaques), en y faisant un gros « X », à la scie mécanique ou autrement, et non les abattre.

CHAPITRE 4 — LE MORCELLEMENT FONCIER

Le chapitre 4 est consacré au morcellement des terres du domaine de l'État, y compris le lit des cours d'eau et des lacs appartenant à ce dernier. Ce morcellement est requis afin de permettre l'attribution de droits fonciers (par exemple, location, vente, servitude, etc.) sur une parcelle de terrain et l'inscription du droit émis dans le Registre du domaine de l'État. L'assise foncière du droit à octroyer doit être délimitée, démarquée et identifiée.

Pour ce faire, il faut suivre les instructions énoncées ci-après.

4.1 La requête à l'arpenteur général du Québec

L'arpenteur-géomètre qui exécute des travaux d'arpentage aux fins susdites doit adresser une demande au Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ) à l'aide du formulaire *Requête à l'arpenteur général du Québec*, et ce, de la manière prévue à la section 1.7 intitulée « La requête à l'arpenteur général du Québec ».

4.2 L'identification du morcellement

Le terrain qui fait l'objet de l'arpentage doit être identifié selon l'une des façons suivantes :

- comme étant un lot cadastral (DOR);
- comme étant un lot du Registre du domaine de l'État (LOR).

4.2.1 L'immatriculation cadastrale

Le terrain doit faire l'objet d'une immatriculation cadastrale lorsque le droit accordé sur le terrain en cause sera publié au Registre foncier (dans les cas de vente, par exemple) ou si le gestionnaire du territoire l'exige, nonobstant la publication du droit au Registre foncier.

4.2.1.1 Les règles à suivre

L'immatriculation cadastrale du terrain qui fait l'objet de l'arpentage doit suivre les règles suivantes.

En territoire situé dans le cadastre du Québec et en territoire non cadastré

En territoire situé dans le cadastre du Québec et dans les territoires non cadastrés (TNC), l'immatriculation cadastrale se fait sur la base des lots du cadastre du Québec.

Toutefois, si le terrain situé en TNC sert à agrandir un terrain identifié dans un cadastre autre que le cadastre du Québec, on doit alors désigner le terrain dans le cadastre en cause.

Dans les territoires non rénovés et dans les territoires rénovés entre 1985 et 1992

Dans les territoires non rénovés et dans les territoires rénovés entre 1985 et 1992, l'immatriculation cadastrale se fait en référence au cadastre en cause.

4.2.1.2 L'immatriculation de la partie résiduelle d'un lot cadastral

Si le terrain qui fait l'objet de l'arpentage est situé sur une partie d'un lot du cadastre du Québec ou d'un lot soumis aux dispositions de l'article 19 de la *Loi sur le cadastre* (RLRQ, c. C-1), la partie résiduelle du lot cadastral doit être immatriculée.

Le lot résultant de l'immatriculation de la partie résiduelle d'un lot cadastral est représenté sur le plan d'arpentage comme un lot bornant sans mesure de direction, de distance et de superficie. Il n'est pas nécessaire qu'il soit illustré en totalité. Ce lot est uniquement représenté sur le plan cadastral.

4.2.1.3 La réservation des numéros de lots cadastraux

La réservation des numéros de lots cadastraux est faite par l'arpenteur-géomètre de la manière indiquée dans les instructions pour la présentation des documents cadastraux sous la responsabilité de la Direction de l'enregistrement cadastral du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

4.2.1.4 L'approbation de l'opération cadastrale par le propriétaire

L'approbation de l'opération cadastrale par le propriétaire se fait de la manière et dans les circonstances indiquées dans les instructions pour la présentation des documents cadastraux sous la responsabilité de la Direction de l'enregistrement cadastral du Ministère.

L'arpenteur-géomètre doit communiquer avec le gestionnaire du territoire pour obtenir le nom du signataire du document intitulé *L'approbation du propriétaire* que l'on trouve dans ces instructions.

4.2.1.5 La transmission des documents cadastraux à la Direction de l'enregistrement cadastral

Si un dossier d'arpentage est lié à une demande de mise à jour du cadastre (DM), l'arpenteur-géomètre requérant doit attendre que ses documents d'arpentage soient analysés et approuvés par le BAGQ avant de transmettre à la Direction de l'enregistrement cadastral sa DM **en dépôt pour officialisation**. À cet égard, une fois le dossier d'arpentage analysé et approuvé, le BAGQ transmettra, à l'arpenteur-géomètre requérant, un courriel pour l'informer qu'il peut transmettre sa DM.

Note : Cette obligation ne s'applique pas aux DM en prévalidation ou en validation en dépôt.

4.2.1.6 L'officialisation d'un dossier d'arpentage lié à plusieurs opérations cadastrales

Un dossier d'arpentage peut comporter une ou plusieurs demandes de mise à jour du cadastre (DM). Si un dossier d'arpentage en comporte plusieurs, celui-ci sera officialisé

seulement lorsque toutes les DM associées auront été officialisées par la Direction de l'enregistrement cadastral.

Dans ce contexte, il relève de la responsabilité de l'arpenteur-géomètre requérant de définir, lorsque cela est possible, l'envergure du dossier d'arpentage en fonction du ou des mandats reçus.

4.2.2 Les lots du Registre du domaine de l'État

4.2.2.1 Les circonstances d'utilisation

Un terrain est identifié comme étant un lot du Registre du domaine de l'État lorsque ce terrain ne nécessite aucune immatriculation cadastrale. Ce type de morcellement est utilisé lorsque le droit accordé ne sera pas publié au Registre foncier.

4.2.2.2 Les particularités d'un lot du Registre du domaine de l'État

Un lot du Registre du domaine de l'État sert à identifier une terre du domaine de l'État pour laquelle un droit sera éventuellement attribué.

À cette fin, il n'existe pas nécessairement de relation entre deux lots du Registre du domaine de l'État si les droits consentis sur chacun d'eux sont compatibles. Par exemple, deux lots pourraient se superposer en partie, l'un représentant l'emprise d'une ligne de transport d'électricité et l'autre, l'emprise d'un sentier pour motoneige.

De même, il n'existe pas de relation entre un lot du Registre du domaine de l'État et un lot cadastral, sauf si un lot cadastral doit être pris en considération dans la délimitation du lot du Registre du domaine de l'État. Par exemple, lorsque le terrain qui fait l'objet de l'arpentage doit être adjacent à un lot cadastral ou situé à une distance définie d'un tel lot.

4.2.2.3 La réservation des numéros de lots du Registre du domaine de l'État

La réservation des numéros de lots du Registre du domaine de l'État est faite par l'arpenteur-géomètre auprès du BAGQ par la transmission d'un courriel à l'adresse [arpenteur.general@mern.gouv.qc.ca] en y mentionnant le numéro de dossier du BAGQ touché par la réservation ainsi que le nombre de lots requis.

Par exemple, pour le dossier BAGQ 502478, l'objet du courriel devra être libellé comme suit : « Dossier BAGQ 502478 – Demande de réservation de numéros de lots du Registre du domaine de l'État ».

Les numéros de lots réservés sont associés à un arpenteur-géomètre et à un dossier. Il n'est donc pas possible :

- d'utiliser ces numéros dans un autre dossier;
- d'utiliser un numéro de lot sans l'avoir réservé;
- d'échanger, avec un autre arpenteur-géomètre, des numéros de lots.

De plus :

- si des numéros additionnels sont nécessaires, l'arpenteur-géomètre doit transmettre un nouveau courriel au BAGQ, de la manière indiquée ci-dessus, en y mentionnant pour quel dossier ces numéros sont demandés et le nombre de lots additionnels;

- dans un dossier, il n'est pas obligatoire que les numéros de lots soient consécutifs;

- les numéros inutilisés ne peuvent pas être associés à un autre dossier.

4.2.3 Le morcellement foncier attenant à la frontière du Québec ou à proximité de celle-ci

L'arpenteur-géomètre qui réalise un morcellement foncier attenant à la frontière du Québec ou à proximité de celle-ci doit se reporter à la section 1.2.5 intitulée « Les frontières du Québec » pour prendre connaissance des aspects à considérer et des modalités à suivre.

4.3 Les travaux à exécuter et les modalités d'exécution

Pour chaque terrain qui fait l'objet d'un arpentage, l'arpenteur-géomètre devra exécuter les tâches suivantes.

1. S'assurer que la forme, les dimensions et la localisation du terrain sont conformes, selon la situation, soit aux ententes intervenues, ou à intervenir, entre son client et le gestionnaire du territoire, soit au mandat reçu du gestionnaire du territoire. À cet égard, il faut obtenir l'approbation du gestionnaire du territoire de la manière prévue à la section 1.14.4 intitulée « L'approbation du gestionnaire du territoire ».

2. S'assurer, le cas échéant, auprès du gestionnaire du territoire si le terrain doit faire l'objet d'une immatriculation cadastrale (DOR) ou bien s'il doit être désigné comme étant un lot du Registre du domaine de l'État (LOR).

3. Vérifier la domanialité du terrain, c'est-à-dire le caractère public ou privé.

4. Effectuer le piquetage des limites du terrain en plantant une borne-terminus, accompagnée d'une balise d'identification ou, dans certaines situations particulières, d'un poteau-témoin sur lequel est fixée une plaquette d'identification, à chaque sommet d'angle et à tout autre endroit jugé favorable. Pour plus d'information sur les caractéristiques de ces trois éléments, il faut se reporter à la section 1.15 intitulée « Les repères à implanter, les balises d'identification, les poteaux-témoins et la plaquette d'identification ». De plus, l'arpenteur-géomètre doit prendre note des particularités suivantes :

   4.1. Si le terrain faisant l'objet de l'arpentage sert à agrandir un terrain appartenant déjà à son client, les bornes-terminus sont plantées uniquement aux endroits nécessaires;

Note : Concernant les terrains situés sur le domaine hydrique de l'État, lorsque les limites suivent des éléments physiques existants (murs de béton, clôtures, enrochements, etc.), ces marques d'occupation pourraient, dans certaines situations, se substituer au piquetage.

4.2. Dans les cas de délimitation d'emprises qui couvrent de grandes étendues, telles que les lignes de transport de l'électricité, les gazoducs ou les chemins, il n'est pas requis d'implanter des repères, à moins que cela ne soit demandé par son client ou par le gestionnaire du territoire. Par ailleurs, si des stations permanentes sont implantées, elles doivent être montrées sur le plan. Un témoin devra être planté à proximité de la station pour permettre de la retrouver plus facilement;

4.3. Dans le cas d'un arpentage de territoires à des fins minières, il faut se reporter à la section 5.4 intitulée « La démarcation des limites d'un territoire minier » pour en connaître les particularités.

5. Procéder au déboisement du périmètre du terrain et au marquage (plaquage) des arbres si cela est requis par son client ou par le gestionnaire du territoire.

6. Localiser, selon le cas, les lots cadastraux, les lots de l'arpentage primitif et les lots du Registre du domaine de l'État sur la base des considérations suivantes.

6.1. **Cas où le terrain fera l'objet d'une immatriculation cadastrale**

L'arpenteur-géomètre devra :

- localiser les lots cadastraux en effectuant les rattachements nécessaires aux arpentages antérieurs (arpentage primitif, etc.) lorsque le terrain qui fait l'objet de l'arpentage est :

  - situé en territoire cadastré,

  - situé en territoire non cadastré, mais où celui-ci doit être contigu à une limite cadastrale ou dont sa position est définie en fonction d'une telle limite (par exemple, le terrain doit être contigu à un lot cadastral ou situé à une distance de 20 mètres de telle ligne d'un lot cadastral);

- localiser, en territoire non cadastré, les lots de l'arpentage primitif (lot sans correspondance cadastrale) lorsque le terrain qui fait l'objet de l'arpentage doit être contigu à une limite de lot de l'arpentage primitif ou dont sa position est définie en fonction d'une telle limite (par exemple, le terrain doit être contigu à un lot de l'arpentage primitif ou situé à une distance de 50 mètres de telle ligne d'un lot de l'arpentage primitif);

- localiser les lots du Registre du domaine de l'État existants, afin de les considérer, le cas échéant.

Note : Afin de prendre connaissance des éléments à considérer dans la détermination des limites de lots, il faut se reporter à la section 1.12 intitulée « L'analyse foncière et la détermination des limites d'un fonds ».

Contexte où le rattachement aux lots de l'arpentage primitif n'est pas requis

Plusieurs lots de l'arpentage primitif n'ont pas d'immatriculation cadastrale, soit parce qu'ils n'ont jamais eu une telle désignation, soit parce que les lots cadastraux ont été annulés; c'est le cas, notamment, dans le contexte de la rénovation cadastrale où plusieurs lots cadastraux situés sur les terres du domaine de l'État ont été annulés.

Ainsi, lorsque le terrain qui fait l'objet de l'arpentage est situé, en tout ou en partie, sur un lot de l'arpentage primitif qui n'a pas d'immatriculation cadastrale, ou qu'il est contigu ou situé à proximité d'un tel lot, l'arpenteur-géomètre n'est pas tenu de le localiser ni de le montrer sur le plan d'arpentage, et ce, dans le cas où la position dudit terrain n'a pas à être déterminée en fonction du lot de l'arpentage primitif.

6.2. **Cas où le terrain sera désigné comme un lot du Registre du domaine de l'État**

L'arpenteur-géomètre devra :

- localiser les lots du Registre du domaine de l'État existants, afin de les considérer, le cas échéant;

- localiser les lots cadastraux en effectuant les rattachements nécessaires aux arpentages antérieurs (arpentage primitif) lorsque le terrain qui fait l'objet de l'arpentage doit être contigu à une limite cadastrale ou dont sa position est définie en fonction d'une telle limite;

- localiser les lots de l'arpentage primitif (lot sans correspondance cadastrale) lorsque le terrain qui fait l'objet de l'arpentage doit être contigu à une limite de lot de l'arpentage primitif ou dont sa position est définie en fonction d'une telle limite.

L'arpenteur-géomètre est tenu de localiser que les lots nécessaires au positionnement des lots du Registre du domaine de l'État (LOR).

Note : Afin de prendre connaissance des éléments à considérer dans la détermination des limites de lots, il faut se reporter à la section 1.12 intitulée « L'analyse foncière et la détermination des limites d'un fonds ».

7. Rattacher les travaux d'arpentage aux systèmes de référence mentionnés à la section 2.1 intitulée « Le système de coordonnées planimétriques SCOPQ et les systèmes de référence planimétrique NAD83 et altimétrique CGVD2013 ».

8. Exécuter les levés nécessaires afin de pouvoir représenter sur le plan d'arpentage, selon le cas, les divers éléments d'information énumérés à la section 11.2.8 intitulée « Les données foncières et techniques » du chapitre 11 intitulé « Le plan d'arpentage » et de les considérer, au besoin, au cours de l'analyse foncière, notamment :

8.1. Les données générales;

8.2. Les données relatives à l'arpentage de territoires à des fins minières;

8.3. Les données relatives à l'arpentage d'une terre située sur le domaine hydrique ou attenante à celui-ci;

8.4. Les données relatives à un arpentage attenant à la frontière du Québec ou à proximité de celle-ci.

9. Se reporter au chapitre 5 intitulé « L'arpentage de territoires à des fins minières » lorsqu'il s'agit de l'arpentage d'un territoire minier, afin de tenir compte des aspects qui y sont mentionnés.

10. Se reporter au chapitre 6 intitulé « L'arpentage sur le domaine hydrique de l'État », pour l'établissement de la ligne des hautes eaux dans le cas où le terrain qui fait l'objet de l'arpentage est situé dans le lit ou en bordure d'un cours d'eau ou d'un lac. À cet égard, l'arpenteur-géomètre devra :

- consulter la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État (DGDHÉ) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin d'obtenir tout renseignement utile à la détermination de la ligne des hautes eaux[14];

- porter à la rive une attention particulière pour déterminer si elle est dans un état naturel ou anthropique;

- en présence d'une rive anthropique, acheminer une demande de régularisation auprès de la DGDHÉ. De plus, si la rive est modifiée par un ouvrage de retenue :

  - communiquer avec l'exploitant de l'ouvrage afin de connaître, le cas échéant, les cotes (altitude orthométrique) autorisées ou celles utilisées si elles sont connues, notamment, celles pour la ligne de retenue et pour la ligne de protection de cet ouvrage de retenue (l'exploitant de l'ouvrage peut être le MELCC, Hydro-Québec, des municipalités ou d'autres entités);

  - confirmer auprès du gestionnaire du territoire (le ministère en cause qui attribue le droit ou ses délégataires) que les cotes obtenues sont celles qui doivent être considérées dans la délimitation du terrain qui fait l'objet de son mandat;

  - relever la cote (altitude orthométrique) à laquelle le terrain doit être limité. Cette cote devra être illustrée sur le plan;

  - relever, s'il y a lieu, la cote de protection de l'ouvrage de retenue qui pourrait affecter le terrain qui fait l'objet de l'arpentage afin de permettre au gestionnaire du territoire d'établir les servitudes appropriées. Cette cote devra être illustrée sur le plan.

14. L'arpenteur-géomètre peut, au moyen d'une « Requête concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État », consulter la DGDHÉ sur la délimitation foncière d'un plan d'eau. Il peut lui en faire la demande en remplissant le formulaire prévu à cette fin, lequel est disponible sur le site Internet du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. [http://www.cehq.gouv.qc.ca/Domaine-hydrique/gestion/delimite_form.htm]

11. Se reporter au chapitre 7 intitulé « L'arpentage des voies de circulation sous la gestion du ministère des Transports du Québec » lorsqu'il s'agit de l'arpentage de voies de circulation situées sur les terres du domaine de l'État, afin de tenir compte des aspects qui y sont mentionnés.

12. Se reporter aux différents guides complémentaires aux présentes Instructions, notamment le guide *Arpentage relatif aux emprises de lignes électriques sur les terres du domaine de l'État*, le guide *Arpentage relatif aux aménagements hydroélectriques* et le guide *Arpentage relatif à l'établissement de parcs éoliens sur les terres du domaine de l'État*.

13. Procéder à l'analyse foncière afin de déterminer la position du morcellement effectué, et ce, conformément à la loi et aux règles de l'art en la matière (pour plus d'information, il faut se reporter à la section 1.12 intitulée « L'analyse foncière et la détermination des limites d'un fonds »).

14. Identifier le terrain selon le mode retenu, à savoir :

    - soit par un lot cadastral en suivant les règles décrites au point 4.2.1.1 ci-dessus. Les documents cadastraux doivent être présentés selon les exigences de la Direction de l'enregistrement cadastral;

    - soit par un lot du Registre du domaine de l'État.

15. Dans le cas où le terrain est situé, en partie, sur la réserve frontalière (pour plus d'information, il faut se reporter à la section 1.2.5 intitulée « Les frontières du Québec »), créer un lot cadastral distinct ou un lot du Registre du domaine de l'État distinct pour la superficie comprise dans cette réserve.

16. Dans le cas de l'arpentage ou du réarpentage d'un lot immatriculé au cadastre, corriger, lorsque des différences sont constatées, le lot cadastral afin que celui-ci corresponde aux données de l'arpentage.

17. Produire les fichiers des données descriptives (CSV) et des données géométriques (DXF) du ou des terrains qui font l'objet de l'arpentage ou d'un réarpentage afin de permettre l'officialisation au Registre du domaine de l'État :

    - de la délimitation du nouveau lot cadastral arpenté ou du lot cadastral existant arpenté ou réarpenté (DOR);

    - du nouveau lot du Registre du domaine de l'État arpenté ou du lot du Registre du domaine de l'État existant réarpenté (LOR).

    Il faut se reporter au chapitre 12 intitulé « Les spécifications des fichiers exigés » pour connaître les spécifications d'échange des fichiers des DOR et des LOR.

18. Communiquer avec le BAGQ pour tout renseignement additionnel.

4.4 L'approbation du gestionnaire du territoire

L'arpenteur-géomètre doit obtenir l'approbation du gestionnaire du territoire en ce qui concerne les travaux exécutés. L'approbation du gestionnaire du territoire se fait de la manière prévue à la section 1.14.4 intitulée « L'approbation du gestionnaire du territoire ».

4.5 La documentation à produire

Les documents doivent être produits en format numérique (PDF/A-1b, CSV et DXF). La nomenclature des fichiers et les spécifications d'échange des fichiers CSV et DXF sont décrites dans le chapitre 12 intitulé « Les spécifications des fichiers exigés ».

Les documents à produire sont :

- le carnet d'arpentage (PDF/A-1b);
- le plan d'arpentage (PDF/A-1b et DXF);

  Note : Le fichier DXF du plan d'arpentage est requis uniquement pour les besoins de l'analyse du dossier. Aucune structure particulière du fichier n'est exigée. Il n'est pas nécessaire que ce fichier soit signé numériquement par l'arpenteur-géomètre.

- l'approbation du gestionnaire du territoire (PDF/A-1b);
- les fichiers des données descriptives (CSV) et des données géométriques (DXF);
- le fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ;
- le plan cadastral préliminaire (PDF/A-1b) lorsque le dossier d'arpentage est lié à une demande de mise à jour du cadastre (immatriculation cadastrale ou correction cadastrale du terrain en cause);

  Note : Le fichier PDF/A-1b doit également contenir tout autre document cadastral lié à la demande de mise à jour du cadastre (plan projet d'annulation, rapport de correction, plan projet de correction, plan projet de remplacement, etc.).

- le cas échéant, la description technique (PDF/A-1b) requise, par exemple, pour la description technique d'une lisière de terrain, relative à des besoins de servitude.

De plus, s'il s'agit de l'arpentage d'un territoire minier, l'arpenteur-géomètre doit produire les documents suivants (pour plus d'information, il faut se reporter au chapitre 5 intitulé « L'arpentage de territoires à des fins minières ») :

- le procès-verbal de délimitation d'un territoire minier (PDF/A-1b);
- le certificat de l'arpenteur-géomètre en territoire minier (PDF/A-1b), conformément à l'article 93 du *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure* (RLRQ, c. M-13.1, r.2*)*.

4.6 La transmission des documents au BAGQ

La transmission des documents au BAGQ se fait de la manière prévue au chapitre 13 intitulé « La transmission et le traitement du dossier ».

CHAPITRE 5 — L'ARPENTAGE DE TERRITOIRES À DES FINS MINIÈRES

Le chapitre 5 est consacré à l'arpentage de territoires à des fins minières, lesquels peuvent se trouver autant sur les terres privées que sur les terres du domaine de l'État. Lorsque doivent être arpentés des territoires sur lesquels l'État alloue des droits miniers, l'arpenteur-géomètre chargé d'exécuter les travaux est tenu de respecter les instructions énoncées ci-après.

5.1 Le cadre légal et la requête à l'arpenteur général du Québec

Tout arpentage exigé par la *Loi sur les mines* (RLRQ, c. M-13.1) et par le règlement afférent, en vue de délimiter un territoire qui fait l'objet d'un droit minier (claim, bail minier, concession minière ou bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface), doit être exécuté conformément à l'article 210 de cette loi et aux articles 92 et 93 du *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure* (RLRQ, c. M-13.1, r.2).

Selon l'article 241 de la *Loi*, le titulaire d'un droit minier doit, avant de commencer ces activités, avoir fait approuver par le ministre l'emplacement destiné à recevoir des résidus miniers (parcs à résidus, haldes à stériles ou autres). Sur les terres du domaine de l'État, cette demande d'autorisation doit être accompagnée d'un plan d'arpentage de l'emplacement destiné à recevoir les résidus miniers lorsque cet emplacement ne fait pas l'objet d'un bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface, et ce, conformément à l'alinéa 2 de l'article 125 du Règlement.

Les instructions du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, mentionnées au deuxième alinéa de l'article 210 de la *Loi*, incluent les présentes Instructions de même que les instructions particulières qui peuvent être données lorsque cela est nécessaire pour tenir compte de certaines particularités propres à un travail donné.

L'arpenteur-géomètre qui exécute des travaux d'arpentage aux fins susdites doit adresser une demande au Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ) à l'aide du formulaire *Requête à l'arpenteur général du Québec*, et ce, de la manière prévue à la section 1.7 intitulée « La requête à l'arpenteur général du Québec ».

Dans le cadre d'un nouveau morcellement pour un bail minier, la requête à l'arpenteur général du Québec doit être accompagnée d'une lettre d'approbation préliminaire du périmètre d'un bail minier envisagé, émise par le directeur de la Direction du développement et du contrôle de l'activité minière du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Le directeur de la Direction du développement et du contrôle de l'activité minière du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles agit à titre de gestionnaire pour les territoires qui font l'objet d'un droit minier. Le gestionnaire du territoire doit également intervenir lors de l'utilisation d'un emplacement destiné à recevoir des résidus miniers (parcs à résidus, haldes à stériles ou autres).

5.2 Les types de travaux d'arpentage et les modalités d'exécution

5.2.1 Le morcellement foncier

L'arpenteur-géomètre qui exécute des travaux d'arpentage à des fins minières en vue de créer un morcellement doit suivre les dispositions du chapitre 4 intitulé « Le morcellement foncier » ainsi que celles qui sont énoncées dans le présent chapitre.

Il devra, entre autres, tenir compte des considérations suivantes :

- tout morcellement foncier d'un territoire situé sur une terre du domaine de l'État doit faire l'objet d'une immatriculation cadastrale (DOR);
- dans le lit d'un cours d'eau du domaine hydrique de l'État, lorsque les droits consentis sont souterrains et n'ont aucune incidence sur le lit en question, l'immatriculation cadastrale n'est pas exigée. Dans ce cas, l'arpenteur-géomètre devra rédiger une description technique (AOR polygone) conformément aux dispositions du Code civil du Québec;
- si le territoire qui fait l'objet de l'arpentage est situé sur le domaine privé, l'arpenteur-géomètre doit s'assurer que le propriétaire privé consent à procéder au morcellement de sa propriété. En cas de refus, l'arpenteur-géomètre peut alors produire une description technique (AOR polygone) de chacune des parties de lots cadastraux en cause;
- la création d'un lot du Registre du domaine de l'État (LOR) n'est pas permise.

5.2.2 L'établissement ou le renouvellement de limites

L'arpenteur-géomètre qui est chargé d'établir ou de renouveler la limite d'une propriété minière doit suivre les dispositions du chapitre 3 intitulé « L'établissement et le renouvellement de lignes d'arpentage » ainsi que celles qui sont énoncées dans le présent chapitre.

5.3 Les règles relatives à l'établissement des limites d'un territoire minier

Lors de l'arpentage d'un territoire minier, l'arpenteur-géomètre doit localiser le ou les claims miniers actifs relatifs au territoire visé. Il doit d'abord s'informer de la date et du mode d'acquisition du ou des claims afin de déterminer la manière dont les limites de ceux-ci doivent être établies. À cette fin, il doit prendre connaissance des avis de jalonnement ou de désignation sur carte qui constituent les deux modes d'acquisition d'un claim.

L'arpenteur-géomètre doit également vérifier l'existence de documents relatifs à la conversion, à la fusion ou à la substitution du claim. Il doit aussi vérifier, selon la situation, si le claim a fait l'objet d'une décision ministérielle de la Direction générale de la gestion du milieu minier ou si le claim a fait l'objet d'une déclaration, d'une entente ou d'un document sommaire déposé au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles par le titulaire du claim jalonné, et ce, en s'adressant auprès de la Direction des affaires minières et de la coordination.

Dans le cas de claims acquis par désignation sur carte, le positionnement des limites dépend de la date d'acquisition du claim, soit avant ou après le 22 novembre 2000.

Note : La date du 22 novembre 2000 représente la date de la mise en application des modifications apportées à la *Loi sur les mines* (RLRQ, c. M-13.1)mettant en place la désignation sur carte comme mode principal d'acquisition des claims.

Depuis septembre 2015, bien que les articles relatifs au jalonnement fassent toujours partie de la *Loi sur les mines* (RLRQ, c. M-13.1), un claim ne peut désormais s'acquérir que par désignation sur carte.

Les règles relatives à l'établissement des limites d'un claim minier en fonction de son mode d'acquisition sont plus amplement décrites dans les sous-sections suivantes. De plus, le modèle décisionnel représenté dans la **figure 6** que l'on trouve à la fin du présent chapitre schématise les diverses situations qui peuvent se présenter.

5.3.1 Les claims acquis par jalonnement

En ce qui concerne les claims acquis par jalonnement, tous les piquets de claims plantés sur le périmètre à établir ou à proximité de celui-ci doivent être localisés.

Les limites du claim acquis par jalonnement sont établies comme suit.

- Selon l'ordre de priorité indiquée ci-dessous :

  a. Si le claim a fait l'objet d'une conversion, les limites du claim doivent alors être établies selon ce nouveau claim et non selon les piquets de jalonnement;

  b. Si le claim jalonné a fait l'objet d'une décision ministérielle de la Direction générale de la gestion du milieu minier et que cette décision affecte la position d'une ou des limites du claim, ces dernières doivent alors suivre les limites définies par la décision ministérielle;

  c. Si le claim a fait l'objet d'une déclaration, d'une entente ou d'un document sommaire de la part du titulaire du claim jalonné et qu'un de ces documents affecte la position d'une ou des limites du claim, ces dernières doivent alors suivre les limites définies par la déclaration, l'entente ou le document sommaire et non par les piquets de jalonnement.

- À défaut des éléments mentionnés ci-dessus, les limites du claim sont établies de la façon suivante :

  – **en territoire arpenté**, c'est-à-dire divisé en rangs et en lots ou blocs, les limites du claim doivent suivre les limites définies par les lignes établies lors de l'arpentage primitif ou, à défaut, celles qui sont définies par les limites cadastrales, et non par les piquets de jalonnement;

    Note : Les repères du territoire minier doivent être plantés aux extrémités des latérales du lot, et l'orientation de ces latérales doit être conforme aux articles 7 ou 8 de la *Loi sur les arpentages* (RLRQ, c. A-22).

- **en territoire non arpenté**, les limites du claim doivent suivre les lignes définies par les piquets de jalonnement. En territoire non arpenté, le claim jalonné est un terrain de forme carrée, qui mesure 400 mètres de côté et dont la superficie est de 16 hectares. Ses côtés ont une orientation astronomique nord / sud et est / ouest. Il importe de prendre note que la forme, la superficie et les directions du claim jalonné peuvent être différentes, le tout étant fonction du terrain qui était disponible au moment du jalonnement et de la qualité du jalonnement.

  Note : Les repères du territoire minier doivent être plantés le plus près possible des piquets de jalonnement. Si ces derniers ont disparu, les repères sont placés au point le plus probable, déterminés à partir des croquis de jalonnement, des plans disponibles, des calculs effectués, des mesures prises ou de tout autre indice approprié.

Le modèle décisionnel représenté dans la **figure 6** que l'on trouve à la fin du présent chapitre schématise ces propos.

5.3.2 Les claims acquis par désignation sur carte faite avant le 22 novembre 2000

Les limites du claim acquis par désignation sur carte faite avant le 22 novembre 2000 sont établies comme suit :

- si le claim a fait l'objet d'une substitution, les limites du claim doivent alors être établies selon ce nouveau claim;

- à défaut d'une substitution, les limites du claim doivent suivre les lignes de lots, de rangs et de blocs établies lors de l'arpentage primitif ou, à défaut, celles qui sont définies par les limites cadastrales.

  Note : Les repères du territoire minier doivent être plantés aux extrémités des latérales du lot, et l'orientation de ces latérales doit être conforme aux articles 7 ou 8 de la *Loi sur les arpentages* (RLRQ, c. A-22).

Le modèle décisionnel représenté dans la **figure 6** que l'on trouve à la fin du présent chapitre schématise ces propos.

5.3.3 Les claims acquis par désignation sur carte faite à compter du 22 novembre 2000

Les limites du claim acquis par désignation sur carte faite à compter du 22 novembre 2000 sont établies comme suit et selon l'ordre de priorité indiquée ci-dessous, soit :

a. Selon les limites indiquées sur la carte des titres miniers du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, pour les terrains de forme régulière de 30 secondes d'arc de longitude par 30 secondes d'arc de latitude;

b. Selon les coordonnées fournies par la Direction du développement et du contrôle de l'activité minière du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Le modèle décisionnel représenté dans la **figure 6** que l'on trouve à la fin du présent chapitre schématise ces propos.

5.4 La démarcation des limites d'un territoire minier

5.4.1 Le piquetage des limites, le déboisement et le marquage des arbres

Les limites du territoire minier qui fait l'objet de l'arpentage doivent être déboisées et piquetées, et les arbres qui les bordent doivent être plaqués.

Le déboisement et le marquage des arbres doivent être faits de la manière indiquée au chapitre 3 intitulé « L'établissement et le renouvellement de lignes d'arpentage ».

En ce qui concerne le piquetage des limites, une borne-terminus, accompagnée d'un poteau-témoin sur lequel est fixée une plaquette d'identification (se reporter à la section 1.15 intitulée « Les repères à implanter, les balises d'identification, les poteaux-témoins et la plaquette d'identification »), doit être plantée :

- à chaque sommet d'angle du périmètre du territoire à arpenter;
- aux intersections des lignes établies ou renouvelées avec les routes, les chemins et les plans d'eau;
- à environ tous les 400 mètres le long d'un segment de ligne droite ou tous les 250 mètres lorsque le boisé n'est pas assez dense;
- à tout autre endroit jugé nécessaire.

5.4.2 Les particularités de la démarcation en territoire privé

Si le territoire qui fait l'objet de l'arpentage est situé sur le domaine privé, l'arpenteur-géomètre doit obtenir le consentement du propriétaire privé en ce qui concerne le piquetage des limites ainsi que le déboisement de la ligne et le marquage (plaquage) des arbres qui la bordent.

5.5 Le plan d'arpentage relatif à des fins minières

En plus des renseignements mentionnés au chapitre 11 intitulé « Le plan d'arpentage », le plan doit contenir les renseignements suivants relatifs aux claims miniers :

- les limites du ou des claims visés, représentées conformément aux divers modes d'établissement des claims;
- le numéro des claims visés;
- pour les claims jalonnés qui ne font pas l'objet d'une conversion, d'une décision ministérielle, d'une déclaration, d'une entente ou d'un document sommaire, les piquets de jalonnement retrouvés avec leurs inscriptions;
- la superficie de chaque claim, et de chaque partie de claim, situé dans le territoire minier ainsi que la superficie de la partie de chaque claim située à l'extérieur du territoire;

- la superficie en terre ferme et la partie couverte par un plan d'eau du domaine hydrique de l'État en fonction des différentes propriétés superficiaires.

5.6 La documentation à produire

Les documents doivent être produits en format numérique (PDF/A-1b, CSV et DXF). La nomenclature des fichiers et les spécifications d'échange des fichiers CSV et DXF sont décrites dans le chapitre 12 intitulé « Les spécifications des fichiers exigés ».

En plus des documents de base mentionnés à la section 4.5 intitulée « La documentation à produire » du chapitre 4 intitulé « Le morcellement foncier », l'arpenteur-géomètre doit produire les documents suivants :

- le **procès-verbal de délimitation d'un territoire minier**, comme dans l'exemple donné dans la **figure 7**;

- le **certificat de l'arpenteur-géomètre en territoire minier**, conformément à l'article 93 du *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure* (RLRQ, c. M-13.1, r.2) (se reporter à la **figure 8**).

Note : Le procès-verbal de délimitation d'un territoire minier et le certificat de l'arpenteur-géomètre en territoire minier sont requis pour l'arpentage d'un territoire qui fait l'objet d'un droit minier.

Les gabarits du procès-verbal de délimitation d'un territoire minier et du certificat de l'arpenteur-géomètre en territoire minier sont disponibles sur le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

5.7 L'approbation du gestionnaire responsable des titres miniers et du gestionnaire du territoire

L'arpenteur-géomètre doit s'assurer que le territoire minier (bail minier, parc à résidus, halde à stérile ou autres) qui fait l'objet de l'arpentage respecte les ententes intervenues entre son client et le gestionnaire responsable des titres miniers (directeur du développement et du contrôle de l'activité minière) ainsi qu'avec le gestionnaire du territoire.

L'approbation des gestionnaires se fait de la manière prévue à la section 1.14.4 intitulée « L'approbation du gestionnaire du territoire ». À cette fin, l'arpenteur-géomètre doit transmettre au directeur de la Direction du développement et du contrôle de l'activité minière ainsi qu'au gestionnaire du territoire une copie des documents suivants :

- pour le gestionnaire responsable des titres miniers :
  - le plan d'arpentage;
  - le procès-verbal de délimitation d'un territoire minier;
  - le certificat de l'arpenteur-géomètre en territoire minier.

- pour le gestionnaire du territoire :
  - le plan d'arpentage.

5.8 La transmission des documents au BAGQ

La transmission des documents au BAGQ se fait de la manière prévue au chapitre 13 intitulé « La transmission et le traitement du dossier ».

Figure 6 – Modèle décisionnel relatif à l'établissement des limites d'un territoire minier

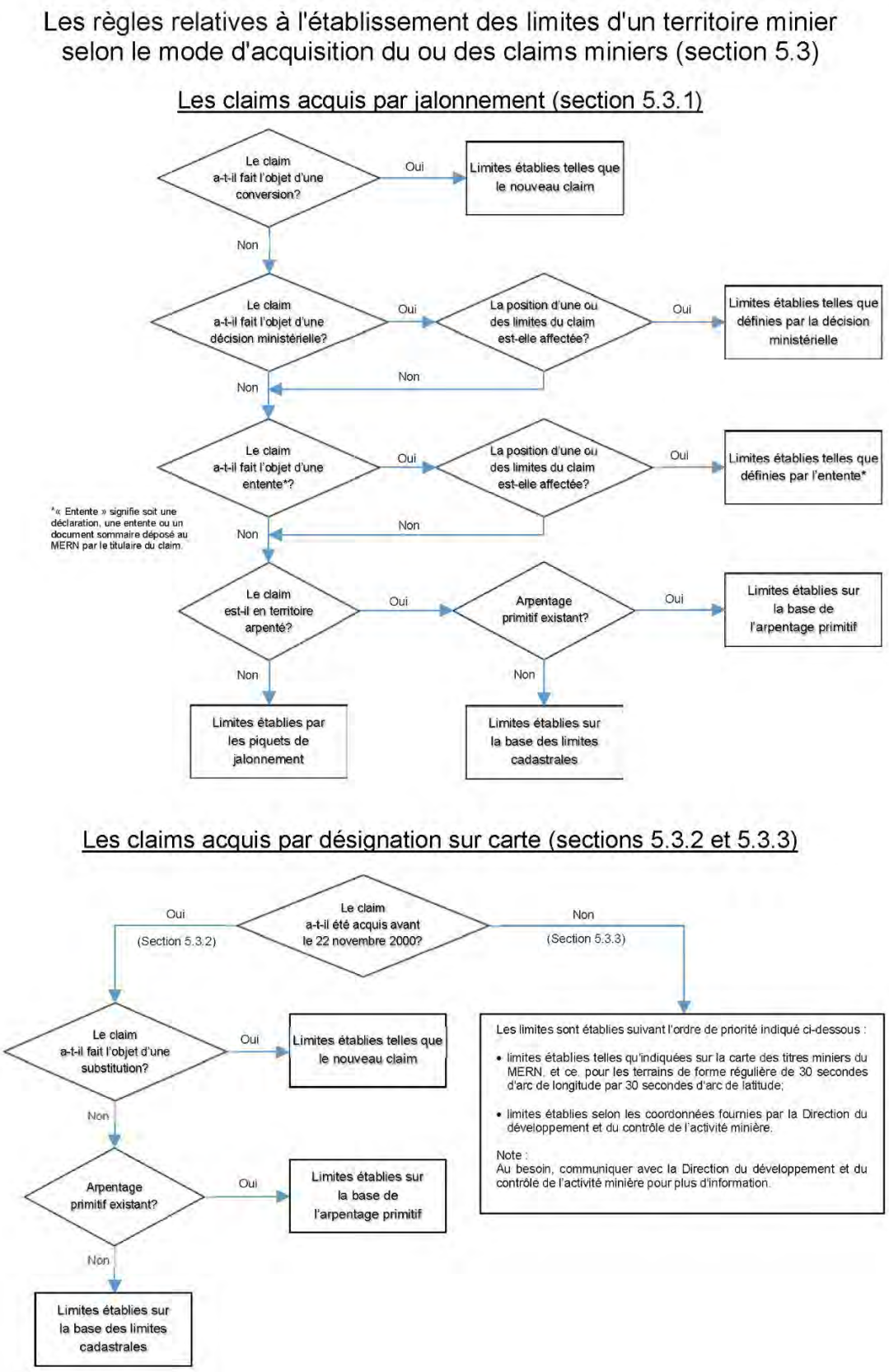


Figure 7 – Procès-verbal de délimitation d'un territoire minier

Voir le gabarit sur le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE ……..……

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION

du territoire minier formé des claims …….. et d'une partie des claims ……..…….. et immatriculé comme étant le lot ……. du cadastre du Québec

---

À la requête de monsieur/madame ……., de la compagnie ……., je, soussigné, ……., arpenteur-géomètre, dûment autorisé à pratiquer ma profession dans la province de Québec et résident de ……., me suis rendu ……..... pour établir le périmètre du territoire minier situé sur les claims ci-dessus mentionnés, conformément aux dispositions de la *Loi sur les mines*.

Après avoir pris connaissance de la plus récente carte de claims de ce secteur, (des avis de jalonnement, de désignation sur carte – choisir selon la situation) et des différents arpentages dont ce territoire a fait l'objet, j'ai procédé comme suit :

en commençant au point ……., situé au coin nord-est du claim ……..……., j'ai mesuré une distance de ……. mètres suivant un gisement de ……., jusqu'au point ……., qui correspond au coin sud-est du claim……..…. et au coin nord-est du claim ……. ;

De là, ……..

Ce territoire minier couvre une superficie de ……. (mètres carrés ou hectares).

…/2

Nom de l'arpenteur-géomètre, a.-g. – dossier BAGQ : dddddd

/2

Les mesures indiquées dans ce document sont exprimées en unités du système international et les directions sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83 (SCRS), fuseau …, méridien central …

Une borne-terminus et un poteau-témoin ont été posés à chacun des sommets d'angles.

Le tout tel que montré sur le plan accompagnant ce procès-verbal de délimitation.

Préparé à (localité), le ……., sous le numéro …… de mes minutes.

Signé numériquement par :

(Nom de l'arpenteur-géomètre)
Arpenteur-géomètre

Dossier BAGQ :

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.
ZONE RÉSERVÉE POUR LA SIGNATURE NUMÉRIQUE DU CERTIFICAT DE DÉPÔT PAR L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.
Copie conforme de l'original, le …….. ..... Pour l'arpenteur général du Québec

Figure 8 – Certificat de l'arpenteur-géomètre en territoire minier exigé par l'article 93 du *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure*

Voir le gabarit sur le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE ……..…….

CERTIFICAT DE L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

(Article 93 du *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure* [RLRQ, c. M-13.1, r.2]).

Je certifie avoir fait un examen attentif du terrain compris dans les limites (inscrire ici le titre minier et son numéro ou code alphanumérique) que j'ai arpenté et n'y avoir rien trouvé qui laisse croire ou soupçonner que ce droit minier puisse devenir l'objet de quelque conflit, sauf ce qui suit :

« (remarques) ».

Préparé à (localité), le ……., sous le numéro …… de mes minutes.

Signé numériquement par :

(Nom de l'arpenteur-géomètre)
Arpenteur-géomètre

Dossier BAGQ :

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.
ZONE RÉSERVÉE POUR LA SIGNATURE NUMÉRIQUE DU CERTIFICAT DE DÉPÔT PAR L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.
Copie conforme de l'original, le ……... ..... Pour l'arpenteur général du Québec

CHAPITRE 6 — L'ARPENTAGE SUR LE DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT

Le chapitre 6 est consacré aux arpentages effectués sur le lit des cours d'eau et des lacs ainsi que sur les parties du lit du fleuve Saint-Laurent et du golfe du Saint-Laurent qui font partie du domaine de l'État[15]. On y traite, notamment, la façon d'établir la ligne des hautes eaux. Lorsqu'il exécute ces travaux d'arpentage, l'arpenteur-géomètre doit suivre les instructions énoncées ci-après.

6.1 Le cadre légal et la requête à l'arpenteur général du Québec

Les articles 916, 918, 919, 965 à 970 et 977 du Code civil du Québec, l'article 45.1 de la *Loi sur les terres du domaine de l'État* (RLRQ, c. T-8.1), l'article 2 de la *Loi sur le régime des eaux* (RLRQ, c. R-13), le *Règlement sur le domaine hydrique de l'État* (RLRQ, c. R-13, r.1), la jurisprudence en la matière et certaines lois particulières constituent, pour l'arpenteur-géomètre, le cadre légal de sa pratique sur le domaine hydrique de l'État.

L'arpenteur-géomètre qui exécute des travaux d'arpentage sur le domaine hydrique de l'État ou des travaux qui affectent les limites de celui-ci doit adresser une demande au Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ) à l'aide du formulaire *Requête à l'arpenteur général du Québec* , et ce, de la manière prévue à la section 1.7 intitulée « La requête à l'arpenteur général du Québec ».

6.2 Les types d'arpentage sur le domaine hydrique

Il existe essentiellement deux types d'arpentage sur le domaine hydrique de l'État :

- le morcellement du domaine hydrique;
- la délimitation du domaine hydrique.

6.2.1 Le morcellement du domaine hydrique

L'arpenteur-géomètre qui exécute des travaux d'arpentage sur le domaine hydrique de l'État (lit d'un plan d'eau ou une partie remblayée du lit) en vue de créer un morcellement pour permettre, à titre d'exemple, l'attribution d'un droit, doit suivre les dispositions énoncées dans le chapitre 4 intitulé « Le morcellement foncier » ainsi que les règles énoncées dans le présent chapitre.

15. L'arpenteur-géomètre qui désire connaître l'opinion de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État (DGDHÉ) sur la domanialité d'un plan d'eau ou sur son caractère de navigabilité, peut lui en faire la demande en remplissant le formulaire prévu à cette fin et intitulé *Requête concernant la domanialité du lit des lacs et des cours d'eau*, lequel est disponible sur le site Internet du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. [http://www.cehq.gouv.qc.ca/Domaine-hydrique/gestion/domania_form.htm]

6.2.2 La délimitation du domaine hydrique

6.2.2.1 Les généralités

L'arpenteur-géomètre qui exécute des travaux d'arpentage en vue de déterminer la limite entre le domaine hydrique de l'État et le domaine privé doit suivre les règles énoncées dans le présent chapitre.

Il doit porter une attention particulière à la rive pour déterminer si elle est dans un état naturel ou anthropique. Dans ce dernier cas, une demande de régularisation devra être acheminée auprès de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État (DGDHÉ).

6.2.2.2 La convention de délimitation

En vertu des dispositions de l'article 38 du *Règlement sur le domaine hydrique de l'État* (RLRQ, c. R-13, r.1), tout propriétaire d'un terrain adjacent au domaine hydrique de l'État peut convenir, avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'une délimitation ayant pour but de prévenir ou de régler tout litige quant à la localisation de la ligne de séparation entre le domaine hydrique et le terrain riverain adjacent. Cette procédure exceptionnelle est appliquée, notamment, au lac Saint-François du fleuve Saint-Laurent.

Le propriétaire qui désire convenir d'une délimitation doit adresser une demande à cette fin à la DGDHÉ.

À la suite de l'entente intervenue entre les parties, l'arpenteur-géomètre mandaté par le propriétaire doit alors adresser une demande au BAGQ à l'aide du formulaire intitulé *Requête à l'arpenteur général du Québec*, et ce, de la manière prévue à la section 1.7 intitulée « La requête à l'arpenteur général du Québec ».

6.2.2.3 Les travaux à exécuter, les modalités d'exécution et la documentation à produire

L'arpenteur-géomètre qui est chargé d'établir la limite entre le domaine hydrique de l'État et la propriété riveraine doit suivre les règles énoncées dans le présent chapitre et se reporter aux sections 4.3 et 4.5 du chapitre 4 intitulé « Le morcellement foncier » afin de prendre connaissance des travaux à exécuter, des modalités d'exécution et de la documentation à produire[16].

16. L'arpenteur-géomètre peut, au moyen d'une « Requête concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État », consulter la DGDHÉ sur la délimitation foncière d'un plan d'eau. Il peut lui en faire la demande en remplissant le formulaire prévu à cette fin, lequel est disponible sur le site Internet du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatique. [http://www.cehq.gouv.qc.ca/Domaine-hydrique/gestion/delimite_form.htm]

6.3 Les notions opérationnelles

L'arpentage du domaine hydrique de l'État fait appel aux notions suivantes.

- Altitude orthométrique (H). Élévation verticale d'un point par rapport au géoïde, c'est-à-dire approximativement par rapport niveau moyen des mers (NMM).

- Hauteur ellipsoïdale (h). Élévation verticale d'un point par rapport à l'ellipsoïde de référence (aussi appelée altitude géodésique).

- Ondulation du géoïde (N). Hauteur verticale séparant le géoïde (approximativement le niveau moyen des mers) de l'ellipsoïde de référence.

  Note : La relation entre ces trois entités est : h = H + N.

- Cote. Nombre exprimant l'altitude d'un point par rapport à un niveau de référence.

  Note : Dans le présent chapitre, les termes « altitude » ou « cote d'altitude » font référence à l'altitude orthométrique (H).

- Ligne des hautes eaux. À l'article 919 du Code civil du Québec, il est question de la « ligne des hautes eaux » pour délimiter l'étendue du lit [naturel] des lacs et des cours d'eau.

  Pour les eaux autres que les eaux de marée, la ligne des hautes eaux est représentée en plan par l'intersection de la terre ferme naturelle avec le plan d'eau lorsqu'il coule à pleins bords, sans débordement ni inondation.

  Pour les eaux de marée, la ligne des hautes eaux est représentée en plan par l'intersection de la terre ferme naturelle avec le plan d'eau dont la cote correspond à celle de la moyenne des plus hautes marées du mois de mars sur un cycle métonien (19 ans). La façon de déterminer cette cote est abordée davantage à la section **6.6.1.**

- Ligne des basses eaux[17]. Pour les eaux autres que les eaux de marrée, la ligne des basses eaux est représentée en plan par l'intersection du lit [naturel] d'un cours d'eau avec le plan d'eau lorsqu'il est à son niveau moyen[18] le plus bas observable généralement à la fin de la période estivale.

  Pour les eaux de marrée, la ligne des basses eaux est représentée en plan par l'intersection du lit [naturel] d'un cours d'eau avec le plan d'eau dont la cote correspond à celle de la moyenne, sur une période de 19 ans, de toutes les basses marrées.

- Lit d'un cours d'eau [naturel]. Le lit d'un cours d'eau est le fonds situé entre deux lignes des hautes eaux où l'eau circule généralement.

17. Il faut noter que le droit actuel n'est pas des plus précis quant à la définition de la notion de ligne des basses eaux. Ainsi, les définitions proposées demeurent uniquement des notions opérationnelles.
18. Le terme « moyen » fait référence ici à une moyenne établie avec un nombre suffisamment acceptable d'années d'observation n'ayant aucun lien avec la période d'observation du cycle métonien (19 ans), là où la marée se fait sentir.

- Rive ou grève. Portion du lit [naturel] d'un plan d'eau située entre la ligne des basses eaux et la ligne des hautes eaux, cette portion n'est pas constamment recouverte d'eau.

- Lot de grève. Parcelle du domaine hydrique de l'État faisant partie de la rive. Il s'agit donc d'une parcelle située entre la ligne des basses eaux et la ligne des hautes eaux.

- Lot en eau profonde. Parcelle du domaine hydrique de l'État constamment recouverte d'eau. Il s'agit donc d'une parcelle située en dessous de la ligne des basses eaux.

- Lot de grève et en eau profonde. Parcelle du domaine hydrique de l'État constituée à la fois d'un lot de grève et d'un lot en eau profonde.

- Rive anthropique. Rive modifiée par l'intervention humaine. Elle se distingue par la présence de structures diverses, telles que remblais, enrochements, murs, murets, quais, rampes de mise à l'eau, bâtiments, ou de tout autre ouvrage qui a pour conséquence de modifier la rive du plan d'eau.

- Ligne de retenue des eaux d'un ouvrage. Elle est représentée en plan par l'intersection de la terre ferme avec la cote altimétrique de l'exploitation usuelle d'un ouvrage.

- Ligne à la cote de protection d'un ouvrage. Elle est représentée en plan par l'intersection de la terre ferme avec la cote altimétrique d'exploitation maximale d'un ouvrage. Elle est souvent utilisée pour la création de servitudes.

- Terres submergées. Terres fermes recouvertes d'eau en permanence à cause de l'effet d'un ouvrage anthropique de retenue. Il s'agit normalement de terres localisées entre la ligne des hautes eaux et la ligne de retenue d'un ouvrage.

- Terres submersibles. Terres fermes qui peuvent être submergées occasionnellement à cause de l'effet d'un ouvrage anthropique de retenue. Il s'agit normalement de terres localisées entre la ligne de retenue des eaux d'un ouvrage et la ligne à la cote de protection de l'ouvrage.

- Prédictions des marées. Procédé mathématique par lequel sont calculées à l'avance les hauteurs de la marée, pour un lieu et un temps donnés. Les prédictions des marées sont compilées dans les tables des marées. Ces dernières fournissent l'heure et la hauteur prédites de la pleine mer et de la basse mer qui correspondent aux mouvements verticaux quotidiens de la marée.

- Observations des marées. Observation des hauteurs de marée. Les observations sont enregistrées à l'aide d'un marégraphe.

- Station de prédictions. Lieu où un marégraphe est installé temporairement, à des fins de captage de données devant servir aux calculs des prédictions des marées.

- Station d'observations. Lieu où un marégraphe exécute, de façon continue, l'enregistrement de l'heure et de la hauteur des marées.

6.4 Les diverses sources de renseignements et l'état du milieu hydrique

Le domaine hydrique de l'État est défini à l'article 919 du Code civil du Québec. La ligne des hautes eaux à laquelle renvoie cet article pour délimiter la limite foncière de ce domaine doit être observée dans un milieu dont l'état naturel a été démontré. Au cours de son analyse, l'arpenteur-géomètre doit être vigilant; en effet, la limite du domaine hydrique peut être cachée par un ouvrage anthropique ou par un plan d'eau artificiel.

Quand il analyse un plan d'eau, l'arpenteur-géomètre doit considérer certaines caractéristiques ou certains phénomènes. Ce sont :

- le libre cours des eaux, déterminé par l'examen de l'exutoire et du profil du plan d'eau;
- la possibilité d'une pente dans le profil du plan d'eau (sens de l'écoulement des eaux);
- la différence d'altitude des eaux, d'une rive à l'autre, pour une même section transversale, causée par divers phénomènes tels que le vent, la variation du débit ou la force de Coriolis.
- Les recherches et l'analyse effectuées par l'arpenteur-géomètre dépendent de l'état du milieu hydrique. Trois situations peuvent se présenter.
  - La rive est naturelle : l'arpenteur-géomètre analyse les éléments topographiques et géomorphologiques reconnus par la jurisprudence (laisses, végétation, érosion, alluvions ou autres traces caractéristiques). En cas d'incertitude, l'examen des lieux avoisinants, les témoignages et la consultation des greffes d'arpenteurs-géomètres et de notaires peuvent se révéler déterminants. De plus, pour confirmer visuellement une corrélation entre la géomorphologie et la végétation des lieux, il peut être utile de dresser un constat en période d'étiage. En contrepartie, en période hivernale, il est possible que les résultats de cet exercice soient peu concluants ou qu'ils ne le soient pas.
  - La rive est anthropique : dans ce cas, il est nécessaire d'étendre la période d'analyse du milieu hydrique jusqu'à l'époque qui a précédé son altération. Certaines rives anthropiques ont une apparence tout à fait naturelle; les arbres et la végétation terrestre y ont pris pied progressivement, de sorte que même l'occupant peut s'y méprendre. La recherche de photographies aériennes anciennes du territoire s'impose afin de déceler des preuves factuelles. Dans ce contexte, et plus particulièrement en zone urbanisée où de nombreux travaux ont été exécutés au cours des années, il peut être utile de rechercher des documents d'archives.
  - Le territoire est submergé à cause de l'effet d'une structure anthropique de retenue : l'arpenteur-géomètre vérifie la domanialité des terres fermes submergées et submersibles et consulte les archives de l'exploitant des ouvrages et tout autre document pertinent afin d'y trouver des éléments qui lui permettent de reconstituer la rive naturelle. Il doit également vérifier, auprès de cet exploitant, la cote de la ligne de retenue et la cote de la ligne de protection de l'ouvrage et confirmer auprès du gestionnaire du territoire (le ministère en cause qui attribue le droit ou ses délégataires) que les cotes obtenues sont celles qui doivent être considérées dans la délimitation du terrain qui fait l'objet de son mandat.

Normalement, dans cette situation, le droit octroyé se limite à la ligne de retenue de l'ouvrage. Par contre, le gestionnaire du territoire peut décider de limiter le droit à toutes autres cotes jugées nécessaires. Dans certaines situations particulières, il peut limiter le droit à la ligne des hautes eaux.

6.5 Les marégraphes ou stations limnimétriques

Un marégraphe ou une station limnimétrique est un appareil qui enregistre, de façon continue, les fluctuations du niveau d'eau en un lieu donné. Les cotes fournies par les marégraphes sont établies, généralement, à partir du zéro des cartes (ZC) ou du Système de référence international des Grands Lacs (SRIGL). On peut obtenir, de la part des organismes responsables des marégraphes, la constante de transformation entre ces surfaces de référence et le niveau moyen des mers (NMM). Il est parfois possible de l'obtenir à partir de certains repères de nivellement situés à proximité d'un marégraphe ou d'une station limnimétrique dont l'altitude par rapport au plan de référence est indiquée sur les sites Internet des organismes responsables. Ainsi, les lectures marégraphiques peuvent être converties en altitudes orthométriques.

6.6 La délimitation foncière de la ligne des hautes eaux en milieu naturel

Pour toute opération de délimitation qui oblige à localiser la ligne des hautes eaux au sens de l'article 919 du Code civil du Québec, l'arpenteur-géomètre doit d'abord distinguer s'il s'agit ou non d'eaux de marée et, par la suite, procéder comme suit.

6.6.1 Les eaux de marée

Note : Les eaux de marée se trouvent dans la partie septentrionale et dans la partie méridionale du territoire québécois.

La partie septentrionale comprend les eaux de la baie James, de la baie d'Hudson, du détroit d'Hudson, de la baie d'Ungava ainsi que de la portion en cause de leurs tributaires. (Compte tenu du contexte particulier de cette région, l'arpenteur-géomètre devra communiquer avec le BAGQ s'il désire obtenir plus d'information.)

La partie méridionale comprend les eaux du fleuve et du golfe du Saint-Laurent ainsi que de la portion en cause de leurs tributaires.

Afin de déterminer la ligne des hautes eaux dans ces parties du territoire, l'arpenteur-géomètre devra tenir compte, selon le cas, des données enregistrées par les marégraphes (**observations**) ou de celles provenant des tables des marées (**prédictions**).

En ce qui a trait aux eaux de marée, **la partie méridionale** du territoire québécois a été divisée en trois secteurs pour des raisons bien particulières. Ainsi, on trouve les secteurs **ouest et est du fleuve Saint-Laurent** et le secteur du **golfe du Saint-Laurent**[19].

19. Aux fins de l'application de la section 6.6.1, la limite entre le fleuve et le golfe du Saint-Laurent est déterminée par une ligne joignant Cap-des-Rosiers, sur la rive sud, à l'embouchure de la rivière Saint-Jean, sur la Côte-Nord, en passant par la pointe ouest de l'île d'Anticosti.

Le secteur ouest du fleuve Saint-Laurent

Le secteur ouest du fleuve Saint-Laurent s'étend de la pointe est de l'île d'Orléans en suivant le fleuve en direction ouest jusqu'à la limite des provinces de Québec et de l'Ontario. Cependant, aux fins de l'application des présentes Instructions, on considère que **les eaux de marée s'arrêtent à l'exutoire au lac Saint-Pierre**.

Ainsi, pour la partie du secteur ouest du fleuve Saint-Laurent comprise entre l'île d'Orléans et le lac Saint-Pierre, l'arpenteur-géomètre devra tenir compte uniquement des données qui découlent des **observations** pour l'établissement de la ligne des hautes eaux, puisque le réseau des marégraphes est relativement dense.

En ce qui concerne le lac Saint-Pierre et la partie du fleuve Saint-Laurent située en amont, l'établissement de la ligne des hautes eaux se fait de la manière prévue pour les eaux autres que les eaux de marée. Par ailleurs, compte tenu de la présence de marégraphes dans cette portion du fleuve, l'arpenteur-géomètre pourra également utiliser, dans son analyse, les données des **observations**, afin de déterminer la position probante de la ligne des hautes eaux.

Le secteur est du fleuve Saint-Laurent

Le secteur est du fleuve Saint-Laurent est situé entre la pointe est de l'île d'Orléans et la limite entre le fleuve et le golfe du Saint-Laurent. Pour ce secteur, où les stations d'observation sont peu nombreuses, contrairement aux stations de prédiction, l'arpenteur-géomètre devra tenir compte, selon l'emplacement des travaux, soit des données des **observations** ou soit celles des **prédictions**. Il devra appuyer sa décision sur une analyse détaillée.

Note : Les données d'observations devraient être utilisées entre la pointe est de l'île d'Orléans et la station de Sept-Îles pour la rive nord du fleuve Saint-Laurent et entre la pointe est de l'île d'Orléans et la station de Rivière-au-Renard pour la rive sud du fleuve Saint-Laurent. En aval de ces stations, les données des prédictions devraient être utilisées.

Le secteur du golfe du Saint-Laurent

Le secteur du golfe du Saint-Laurent comprend les eaux de marée du golfe du Saint-Laurent à l'intérieur du territoire du Québec. Pour ce secteur, à moins d'avoir des données des **observations**, l'arpenteur-géomètre devra utiliser les données des **prédictions** pour déterminer la ligne des hautes eaux.

6.6.1.1 La présence de marégraphes

a) L'arpenteur-géomètre repère le marégraphe le plus près, en amont et en aval, de son lieu d'arpentage.

b) Pour chaque marégraphe, il cherche à obtenir la cote de la plus haute marée observée pour le mois de mars de chaque année sur une période de dix-neuf ans, soit la durée d'un cycle métonien. Ensuite, il calcule, à chaque marégraphe, la moyenne de ces cotes et transforme la valeur résultante en altitude orthométrique.

c) Il établit la cote d'altitude orthométrique pour le lieu d'arpentage par une interpolation linéaire entre les valeurs résultantes calculées pour chaque marégraphe.

Note : Une procédure incluant un exemple de calcul d'une cote d'altitude orthométrique pour une ligne des hautes eaux à marrée utilisant les données d'observations des marégraphes est disponible sur le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Procédure pour le calcul d'une cote orthométrique à partir d'observations).

6.6.1.2 L'absence de marégraphes

a) L'arpenteur-géomètre repère la station de **prédictions** la plus près, en amont et en aval, de son lieu d'arpentage.

b) Pour chaque station, il cherche à obtenir la cote de la plus haute marée calculée pour le mois de mars de chaque année sur une période de dix-neuf ans, soit la durée d'un cycle métonien. Ensuite, il calcule, à chaque station, la moyenne de ces cotes et transforme la valeur résultante en altitude orthométrique.

c) Il établit la cote d'altitude orthométrique pour le lieu d'arpentage par une interpolation linéaire entre les valeurs résultantes calculées pour chaque station de **prédictions**. .

Note : Une procédure incluant un exemple de calcul d'une cote d'altitude orthométrique pour une ligne des hautes eaux à marrée utilisant les données de prédictions est disponible sur le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Procédure pour le calcul d'une cote orthométrique à partir de prédictions).

6.6.1.3 La manière d'obtenir les observations et les prédictions

Selon les renseignements exigés, les observations et les prédictions peuvent être obtenues par Internet, en consultant le Service hydrographique du Canada (Pêches et Océans Canada) ou la base de données archivées « HYDAT » (Environnement Canada).

6.6.2 Les eaux autres que les eaux de marée

a) L'arpenteur-géomètre détermine la ligne des hautes eaux à la cote atteinte par le cours d'eau lorsque celui-ci coule à pleins bords, sans débordement ni inondation. Il reconnaît cette limite en analysant ou en observant, selon les circonstances :

- les divers éléments topographiques et géomorphologiques reconnus par la jurisprudence : laisses, végétation, érosion, alluvions ou autres traces caractéristiques (pour plus d'information, il faut se reporter à la section **6.4**);

et en ayant recours, au besoin, aux sources d'information additionnelle suivantes :

- à une cote de niveau d'eau inscrite sur un document d'arpentage antérieur déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec, auquel cas il devra s'assurer de sa validité;

- au captage photogrammétrique ou à l'analyse d'images numériques bidimensionnelles géoréférencées, montrant le secteur à l'état naturel à diverses époques;
- aux arpentages antérieurs, études ou documents pouvant se révéler utiles (Greffe de l'arpenteur général du Québec, greffes d'arpenteurs-géomètres, de notaires et autres archives);
- aux données d'observation des stations limnimétriques du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sur une longue période de 10 ou 20 ans;
- aux témoignages.

b) Si la ligne des hautes eaux est reconnue à un endroit autre que le lieu d'arpentage, l'arpenteur-géomètre reporte au lieu en cause, au cours d'une même séance, la dénivelée observée entre le niveau du plan d'eau et celui de la ligne des hautes eaux reconnue. Cette technique de « report de dénivelée » est particulièrement recommandée dans le cas d'un lac ou de sections homogènes d'un plan d'eau incliné.

6.7 La délimitation foncière de la ligne des hautes eaux en présence de rives anthropiques ou d'eaux exhaussées

Il faut reconstituer la ligne des hautes eaux dans les cas suivants :

- lorsqu'un droit doit être consenti sur la partie submergée ou submersible d'une terre ferme, en raison de l'exhaussement des eaux par un ouvrage de retenue;
- lorsqu'un droit doit être consenti sur le lit naturel d'un plan d'eau dont le niveau est exhaussé par un ouvrage de retenue;
- lorsqu'il y a une rive anthropique.

La ligne des hautes eaux peut être reconstituée selon les méthodes et les moyens mentionnés à la section **6.6.2** et par la consultation des archives de l'exploitant relatives aux ouvrages de retenue.

6.8 Le plan d'arpentage relatif au domaine hydrique

On confectionne le plan de la manière indiquée au chapitre 11 intitulé « Le plan d'arpentage ». De plus, les éléments suivants doivent y figurer :

- les limites de la parcelle du domaine hydrique qui fait l'objet de l'arpentage (la ligne des hautes eaux et toute autre limite non rectiligne doivent être représentées par une ligne sinueuse);
- la ligne représentant le bord de l'eau avec la date de son levé, pour les eaux autres que les eaux de marée;
- le sens de l'écoulement du cours d'eau;

- les marégraphes, s'ils sont utilisés, en position relative au lieu d'arpentage, pour les eaux de marée;

- les stations limnimétriques, si elles sont utilisées, en position relative au lieu d'arpentage, pour les eaux autres que les eaux de marée;

- toute structure anthropique, y compris son empattement ou sa base accessible ou connue;

- tout ouvrage situé à l'intérieur des limites du terrain qui fait l'objet de l'arpentage;

- la ligne des hautes eaux ainsi que sa cote d'altitude dans les cas d'eaux de marée;

- la cote d'altitude des eaux pour les ouvrages de retenue à laquelle le terrain doit être limité et, le cas échéant, la cote de protection de cet ouvrage. (L'arpenteur-géomètre doit s'assurer auprès du gestionnaire du territoire de la valeur des cotes qu'il doit considérer et s'il est nécessaire de relever la cote de protection à des fins d'établissement de servitude.);

- le mot « Réservoir » entre parenthèses, sous la désignation toponymique du lac ou du cours d'eau, lorsque l'eau est retenue par un ouvrage, ainsi que le mot « Remblai », le cas échéant;

- la nature de la ligne des eaux (se reporter à Expressions à utiliser).

Expressions à utiliser

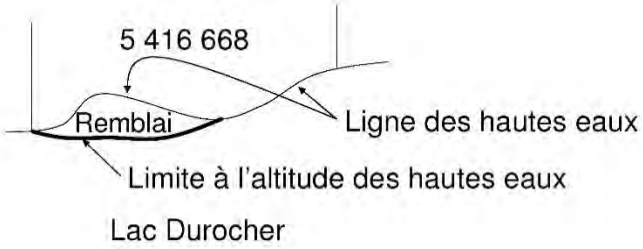
Une attention particulière doit être portée aux expressions utilisées pour désigner certaines limites. Il est demandé d'utiliser les expressions suivantes selon qu'il s'agit d'eaux de marée ou d'eaux autres que les eaux de marée.

<u>Pour les eaux autres que les eaux de marée</u>

- « bord de l'eau le (date) »;

- « ligne des hautes eaux »;

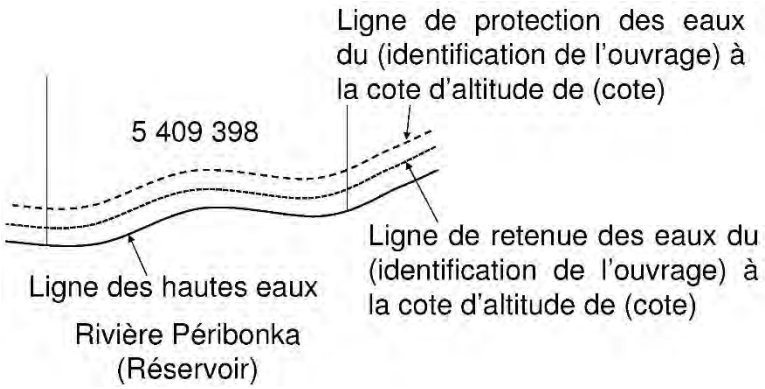
- « limite à l'altitude des hautes eaux ». (Expression à utiliser lorsque la rive est anthropique et quand la limite entre la parcelle en cause du domaine hydrique et de son résidu correspond à une ligne dont l'altitude est celle de la ligne des hautes eaux.);



- « ligne de retenue des eaux du (identification de l'ouvrage) à la cote d'altitude de (cote) ». (Note : cette cote doit être confirmée par le gestionnaire du territoire; se reporter à la section 4.3 du chapitre 4 intitulé « Le morcellement foncier ».);

- « ligne de protection du (identification de l'ouvrage) à la cote d'altitude de (cote) ». (Note : cette cote doit être confirmée par le gestionnaire du territoire; se reporter à la section 4.3 du chapitre 4 intitulé « Le morcellement foncier ».).

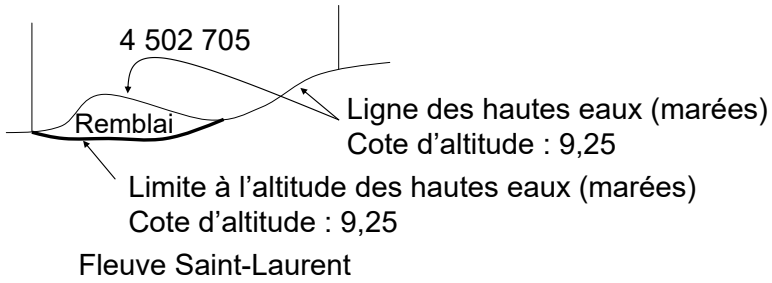
Illustration montrant la ligne des hautes eaux, la ligne de retenue et la ligne de protection.



Pour les eaux de marée

- « ligne des hautes eaux (marées) à la cote d'altitude de (cote) »;

- « limite à l'altitude des hautes eaux (marées) à la cote d'altitude de (cote) ». (Expression à utiliser lorsque la rive est anthropique et quand la limite entre la parcelle en cause du domaine hydrique et de son résidu correspond à une ligne dont l'altitude est celle de la ligne des hautes eaux [marées]).



Exemples d'expressions à proscrire :

- ligne des hautes eaux naturelles;

- ligne naturelle des hautes eaux;

- ligne des hautes eaux ordinaires;

- ligne des hautes eaux modifiées;

- ligne des hautes marées;
- limite du (nom du plan d'eau).

6.9 Les sources de renseignements utiles aux fins de la délimitation du domaine hydrique de l'État

BAC (Bibliothèque et Archives Canada)

BAGQ (Bureau de l'arpenteur général du Québec)

BAnQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec)

Bureau de la publicité foncière

Cartes marines

Cartes topographiques

DGDHÉ (Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État)

Compagnies de chemins de fer

Compagnies forestières

Compagnies exploitantes de forces hydrauliques

DEC (Direction de l'enregistrement cadastral)

Géomathèque

Greffes (Arpenteur(e)s-géomètres ou notaires)

HQ (Hydro-Québec)

Municipalités

Organismes religieux

Particuliers (Témoignages)

PNA (Photothèque nationale de l'air)

RF (Registre foncier)

Traité du Domaine

Autres sources privées

(Sociétés historiques, associations de villégiature, clubs de pêche, etc.)

Autres sources publiques

(Greffes des palais de justice, Service hydrographique du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Parcs Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, etc.)

6.10 L'approbation du gestionnaire du territoire

L'arpenteur-géomètre doit obtenir l'approbation du gestionnaire du territoire en ce qui concerne les travaux exécutés. L'approbation du gestionnaire du territoire se fait de la manière prévue à la section 1.14.4 intitulée « L'approbation du gestionnaire du territoire ».

6.11 La documentation à produire

Les documents doivent être produits en format numérique (PDF/A-1b, CSV et DXF). La nomenclature des fichiers et les spécifications d'échange des fichiers CSV et DXF sont décrites dans le chapitre 12 intitulé « Les spécifications des fichiers exigés ».

La documentation à produire est celle qui est énumérée à la section 4.5 intitulée « La documentation à produire » du chapitre 4 intitulé « Le morcellement foncier ».

6.12 La transmission des documents au BAGQ

La transmission des documents au BAGQ se fait de la manière prévue au chapitre 13 intitulé « La transmission et le traitement du dossier ».

CHAPITRE 7 — L'ARPENTAGE DE VOIES DE CIRCULATION SOUS LA GESTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Le chapitre 7 est consacré aux arpentages de voies de circulation qui sont sous la gestion du ministère des Transports (MTQ) et qui sont situées sur les terres du domaine de l'État, y compris le lit des cours d'eau appartenant à ce dernier. Lorsque ces travaux d'arpentage sont exécutés, les instructions énoncées ci-après doivent être suivies.

7.1 La requête à l'arpenteur général du Québec

L'arpenteur-géomètre qui exécute des travaux d'arpentage aux fins susdites doit adresser une demande au Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ) à l'aide du formulaire *Requête à l'arpenteur général du Québec*, et ce, de la manière prévue à la section 1.7 intitulée « La requête à l'arpenteur général du Québec », afin qu'un numéro de dossier lui soit attribué.

Le numéro de dossier doit être inscrit dans tous les documents destinés au BAGQ, sauf sur les documents cadastraux. Il fait également partie de la nomenclature des divers fichiers exigés dont les spécifications se trouvent au chapitre 12 intitulé « Les spécifications des fichiers exigés ».

7.2 L'arpentage de voie de circulation

L'arpentage de voie de circulation requis par le MTQ est exécuté conformément au *Manuel d'arpentage et de géomatique* du MTQ.

Dans le contexte de son travail, l'arpenteur-géomètre devra :

1. S'assurer que les emprises de voie de circulation qui font l'objet de son arpentage sont conformes aux ententes intervenues entre le MTQ et les autorités du ou des ministères qui sont propriétaires des terrains en cause. À cet égard, il devra obtenir l'approbation du gestionnaire du territoire de la manière prévue à la section 1.14.4 intitulée « L'approbation du gestionnaire du territoire »;

2. Localiser les lots cadastraux en effectuant les rattachements aux arpentages antérieurs (pour plus d'information, il faut se reporter à la section 1.12 intitulée « L'analyse foncière et la détermination des limites d'un fonds ») lorsque le terrain qui fait l'objet de l'arpentage est :

   - situé en territoire cadastré,

   - situé en territoire non cadastré, mais à proximité d'une limite privée ou publique, ou contigu à celle-ci;

3. Localiser les lots du Registre du domaine de l'État (LOR) afin de les considérer, le cas échéant. Si l'emprise de la voie de circulation affecte un lot du Registre du domaine de l'État, l'arpenteur-géomètre devra communiquer avec le gestionnaire du territoire ou avec le BAGQ pour convenir de ce qui doit être fait selon la situation qui a cours. Les actions suivantes sont alors possibles :

- le lot du Registre du domaine de l'État est maintenu comme tel dans le cas, par exemple, où le lot représente l'emprise d'une ligne de transport d'électricité;

- le lot du Registre du domaine de l'État est corrigé pour y soustraire la partie qui sera occupée par la voie de circulation. La documentation relative au lot ainsi corrigé devra être transmise au BAGQ pour analyse et officialisation;

- le lot du Registre du domaine de l'État est annulé puisqu'il n'est plus d'aucune utilité. Une demande d'annulation devra alors être adressée au BAGQ.

4. Rattacher les travaux au système de référence géodésique [SCOPQ, NAD83 ou NAD83 (SCRS)];

5. Procéder à l'analyse foncière afin de déterminer la position des diverses limites de lots, et ce, conformément à la loi et aux règles de l'art en la matière (pour plus d'information, il faut se reporter à la section 1.12 intitulée « L'analyse foncière et la détermination des limites d'un fonds »);

6. Se reporter au chapitre 6 intitulé « L'arpentage sur le domaine hydrique de l'État » si la voie de circulation est située dans le lit ou en bordure d'un cours d'eau, et ce, pour prendre connaissance des différentes notions relatives à la délimitation du domaine hydrique. À cet égard, il devra :

   - consulter la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État (DGDHÉ) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin d'obtenir tout renseignement utile à la détermination de la ligne des hautes eaux[20],
   - porter une attention particulière à la rive pour déterminer si elle est dans un état naturel ou anthropique,
   - vérifier si le cours d'eau est affecté par un ouvrage de retenue. Si tel est le cas, il devra :

     - s'assurer auprès du gestionnaire du territoire (le ministère en cause qui attribue le droit ou ses délégataires) si la cote (altitude orthométrique) à laquelle l'ouvrage de retenue est exploité de même que la cote de protection pour cet ouvrage doivent être relevées au cours de l'exécution des travaux,

     - communiquer, le cas échéant, avec l'exploitant de l'ouvrage pour connaître la cote (altitude orthométrique) à laquelle l'ouvrage de retenue est exploité de même que la cote de protection pour cet ouvrage (l'exploitant de l'ouvrage peut être la DGDHÉ, Hydro-Québec, des municipalités ou d'autres entités),

20. L'arpenteur-géomètre peut, au moyen d'une « Requête concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État », consulter la DGDHÉ sur la délimitation foncière d'un plan d'eau. Il peut lui en faire la demande en remplissant le formulaire prévu à cette fin, lequel est disponible sur le site Internet du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. [http://www.cehq.gouv.qc.ca/Domaine-hydrique/gestion/delimite_form.htm].

- confirmer, auprès du gestionnaire du territoire (le ministère en cause qui attribue le droit ou ses délégataires), que les cotes obtenues sont celles qui doivent être considérées; ces cotes devront être illustrées sur le plan si celles-ci sont exigées.

7.3 L'immatriculation cadastrale ou la description technique des emprises

Les emprises de voie de circulation devront faire l'objet d'une immatriculation cadastrale ou d'une description technique de chacune des parties de lots cadastraux en cause, et ce, sur la base des considérations énoncées ci-après.

7.3.1 L'emprise située dans le lit d'un cours d'eau du domaine de l'État

Nonobstant ce qui est mentionné à la section 7.3 ci-dessus, l'identification de l'emprise de voie de circulation qui se trouve dans le lit d'un cours d'eau du domaine de l'État devra faire l'objet d'ententes avec la DGDHÉ.

Dans le cas où l'emprise serait identifiée par un lot du Registre du domaine de l'État (LOR), il faut se reporter au chapitre 4 intitulé « Le morcellement foncier » pour en connaître les modalités.

7.3.2 Les règles à suivre pour l'immatriculation cadastrale ou la description technique

L'immatriculation cadastrale ou la description technique de l'emprise qui fait l'objet de l'arpentage doivent suivre les règles suivantes.

En territoire situé dans le cadastre du Québec et en territoire non cadastré

En territoire situé dans le cadastre du Québec et dans les territoires non cadastrés (TNC), l'emprise doit faire l'objet d'une immatriculation cadastrale dans le cadastre du Québec.

Toutefois, si l'emprise située en TNC sert à agrandir une emprise identifiée dans un cadastre autre que le cadastre du Québec, on doit alors désigner le terrain dans le cadastre en cause.

Dans les territoires rénovés entre 1985 et 1992

Dans les territoires rénovés entre 1985 et 1992, les emprises devront faire l'objet d'une immatriculation cadastrale dans le cadastre en cause.

Dans les territoires non rénovés

Dans les territoires non rénovés, les emprises pourront faire l'objet soit :

- d'une immatriculation cadastrale en référence au cadastre en cause;
- d'une description technique de chacune des parties de lots cadastraux en cause, préparée de la manière indiquée à la section 7.3.6.

7.3.3 L'immatriculation de la partie résiduelle d'un lot cadastral

Si l'emprise qui fait l'objet de l'arpentage est située sur une partie d'un lot du cadastre du Québec ou d'un lot soumis aux dispositions de l'article 19 de la *Loi sur le cadastre* (RLRQ, c. C-1), la partie résiduelle du lot doit être immatriculée.

Le lot résultant de l'immatriculation de la partie résiduelle est représenté sur le plan d'arpentage comme un lot bornant sans mesure de direction, de distance et de superficie. Il n'est pas nécessaire qu'il soit illustré en totalité. Ce lot est uniquement représenté sur le plan cadastral.

7.3.4 La réservation des numéros de lots cadastraux

La réservation des numéros de lots cadastraux est faite par l'arpenteur-géomètre de la manière indiquée dans les instructions pour la présentation des documents cadastraux sous la responsabilité de la Direction de l'enregistrement cadastral du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

7.3.5 L'approbation de l'opération cadastrale par le propriétaire

L'approbation de l'opération cadastrale par le propriétaire se fait de la manière et dans les circonstances indiquées dans les instructions pour la présentation des documents cadastraux sous la responsabilité de la Direction de l'enregistrement cadastral.

L'arpenteur-géomètre doit communiquer avec le gestionnaire du territoire pour obtenir le nom du signataire du document intitulé *L'approbation du propriétaire* que l'on trouve dans ces instructions.

7.3.6 La description technique

La description technique doit être préparée selon le modèle prescrit par le ministère des Transports du Québec. Ce document est rédigé en format 216 mm sur 356 mm (format légal) et ses pages sont numérotées. La description doit, notamment, contenir les renseignements suivants :

- la superficie du territoire qui fait l'objet de la description. La superficie est exprimée en **mètres carrés (m^2)** ou, pour de grandes étendues, en **hectares (ha)** ou en **kilomètres carrés (km^2)**;

- dans le cas où un arpentage n'a pas été effectué, la nature des documents qui ont servi à la préparation de la description technique (par exemple, la compilation des arpentages produite par le BAGQ que l'on trouve dans le Registre du domaine de l'État, une compilation cadastrale, le plan du cadastre du Québec, les plans et les carnets de notes d'arpentages antérieurs, de l'imagerie aérienne, un extrait de cartographie officielle, etc.);

- les notes relatives au système de mesure, aux directions (gisements) et aux systèmes de référence planimétrique et altimétrique de la manière indiquée à la section 11.2.6 du chapitre 11 intitulé « Le plan d'arpentage »;

- la référence au plan qui l'accompagne;

- la localité du bureau (municipalité) de l'arpenteur-géomètre, la date et le numéro de la minute de la description;

- le nom de l'arpenteur-géomètre, son matricule et sa signature numérique;

- le numéro de dossier de l'arpenteur-géomètre requérant (facultatif);

- le ou les numéros du ou des dossiers administratifs en cause;

- le certificat de dépôt au Greffe de l'arpenteur général du Québec. Le gabarit du certificat de dépôt est disponible sur le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

7.4 Le piquetage des emprises

Le piquetage des emprises des voies de circulation n'est pas exigé, mais, si requis, il doit être réalisé conformément aux normes décrites dans le *Manuel d'arpentage et de géomatique* du MTQ, acceptées par le BAGQ lors de ces arpentages.

Pour tout autre arpentage, les repères de type « borne-terminus » doivent être utilisés. Se reporter à la section 1.15 intitulée « Les repères à implanter, les balises d'identification, les poteaux-témoins et la plaquette d'identification » pour obtenir plus de précision sur la nature des repères d'arpentage.

7.5 Le plan d'arpentage

Le plan d'arpentage est préparé conformément aux normes décrites dans le *Manuel d'arpentage et de géomatique* du MTQ, mais en tenant compte des particularités énoncées ci-après :

- les formats de plan permis doivent respecter ceux qui sont mentionnés à la section 11.1.1 intitulée « Les formats de plan »;

- le plan ne doit représenter que l'emprise relative aux terres du domaine de l'État. La partie de l'emprise située sur les terres privées y apparaît uniquement comme lot bornant;

- lorsque la partie résiduelle d'un lot affecté par l'emprise est immatriculée par un lot distinct, ce dernier est représenté sur le plan d'arpentage comme un lot bornant sans mesure de distance ni de superficie. Il n'est pas nécessaire qu'il soit illustré en totalité;

- le plan d'arpentage ne contient que les lots cadastraux et les lots du Registre du domaine de l'État. Aucune désignation à l'arpentage primitif ne devra y être mentionnée;

- le plan doit contenir, le cas échéant, les notes d'information mentionnées dans le **tableau 1** intitulé « Liste des notes à inscrire sur le plan », notamment, les notes relatives au document qui l'accompagne, au système de mesure, aux directions (gisements) et aux systèmes de référence planimétrique et altimétrique, et ce, de la manière indiquée au chapitre 11 intitulé « Le plan d'arpentage »;

- lorsque, en fond de plan, on utilise une couverture cartographique, celle-ci sera reproduite avec une transparence de 60 %;

- le cartouche du plan est celui que prescrit le ministère des Transports du Québec, auquel on ajoute la partie droite du cartouche montré dans la **figure 10** du chapitre 11 intitulé « Le plan d'arpentage ». Son emplacement devra être situé au bas du plan et adjacent au cartouche du MTQ (se reporter à l'exemple ci-après). Les informations suivantes devront y être inscrites :

  - le titre du plan énumérant les numéros des lots cadastraux qui font l'objet de l'arpentage,

  - le ou les numéros du ou des dossiers administratifs en cause,

  - le certificat de dépôt au Greffe de l'arpenteur général du Québec (voir le gabarit à la page suivante).

- le cartouche du MTQ doit, notamment, contenir les informations suivantes :

  - la localité du bureau (municipalité) de l'arpenteur-géomètre, la date et le numéro de la minute du plan,

  - le nom de l'arpenteur-géomètre, son matricule et sa signature numérique,

  - le numéro de dossier de l'arpenteur-géomètre requérant (facultatif).

Le gabarit du cartouche pour les plans du MTQ concernant le certificat de dépôt au Greffe de l'arpenteur général du Québec est disponible sur le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Le cartouche montré ci-dessous a été réduit aux fins d'illustration.

Les dimensions des zones suivantes du cartouche **ne doivent pas être modifiées** :

- la zone intitulée « Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec. »;
- la zone réservée pour la signature numérique du certificat de dépôt par l'arpenteur général du Québec;
- la zone intitulée « Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document. »;
- la zone réservée pour la délivrance de copie conforme.

En ce qui concerne **le titre du plan**, il peut être présenté sous une forme différente de celle montrée dans l'exemple ci-dessous si l'espace est insuffisant.

(Le titre du plan) Arpentage …(énumérez la liste des lots et parties de lots cadastraux en cause qui font l'objet de l'arpentage)	**« Cartouche du MTQ »**
Dossier BAGQ : 504255 Dossier MERN : 602876 Dossier MELCC : 4121-02-99-0025	
Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.	
ZONE RÉSERVÉE POUR LA SIGNATURE NUMÉRIQUE DU CERTIFICAT DE DÉPÔT PAR L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC	
Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.	
Copie conforme de l'original, le …….. ..... Pour l'arpenteur général du Québec	

7.6 L'approbation du gestionnaire du territoire

L'arpenteur-géomètre doit obtenir l'approbation du gestionnaire du territoire en ce qui concerne les travaux exécutés. L'approbation du gestionnaire du territoire se fait de la manière prévue à la section 1.14.4 intitulée « L'approbation du gestionnaire du territoire ».

7.7 La documentation à produire

Les documents doivent être produits en format numérique (PDF/A-1b, CSV et DXF). La nomenclature des fichiers et les spécifications d'échange des fichiers CSV et DXF sont décrites dans le chapitre 12 intitulé « Les spécifications des fichiers exigés ».

Les documents à produire sont :

- le carnet d'arpentage (PDF/A-1b);
- le plan d'arpentage (PDF/A-1b et DXF);

  Note : Le fichier DXF du plan d'arpentage est requis uniquement pour les besoins de l'analyse du dossier. Aucune structure particulière du fichier n'est exigée. Il n'est pas nécessaire que ce fichier soit signé numériquement par l'arpenteur-géomètre.

- l'approbation du gestionnaire du territoire (PDF/A-1b);
- les fichiers des données descriptives (CSV) et des données géométriques (DXF);
- le fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ;
- le plan cadastral préliminaire (PDF/A-1b) lorsque le dossier d'arpentage est lié à une demande de mise à jour du cadastre (immatriculation cadastrale ou correction cadastrale du territoire en cause);

  Note : Le fichier PDF/A-1b doit également contenir tout autre document cadastral lié à la demande de mise à jour du cadastre (plan projet d'annulation, rapport de correction, plan projet de correction, plan projet de remplacement, etc.).

- la description technique (PDF/A-1b) du territoire en cause, préparée de la manière indiquée à la section 7.3.6, lorsque celui-ci ne fait pas l'objet d'une immatriculation cadastrale.

7.8 La transmission des documents au BAGQ

La transmission des documents au BAGQ se fait de la manière prévue au chapitre 13 intitulé « La transmission et le traitement du dossier ».

CHAPITRE 8 – LES DESCRIPTIONS DE TERRITOIRE

Le chapitre 8 est consacré aux normes relatives à la préparation de plan et de description de territoire. On y mentionne, notamment, les types de description possibles selon la nature des besoins et la documentation à produire.

Toutefois, l'arpenteur-géomètre qui est chargé de préparer une description relative aux limites d'une municipalité doit se reporter au chapitre 9 intitulé « Les limites des municipalités locales ».

8.1 La requête à l'arpenteur général du Québec

L'arpenteur-géomètre qui exécute des travaux d'arpentage aux fins susdites doit adresser une demande au Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ) à l'aide du formulaire *Requête à l'arpenteur général du Québec*, et ce, de la manière prévue à la section 1.7 intitulée « La requête à l'arpenteur général du Québec ».

8.2 Les types de description de territoire

Essentiellement, deux types de description de territoire existent, soit :

- la description d'un territoire par ses tenants et aboutissants;
- la description d'un territoire par son périmètre.

Le choix du type de description est fonction des fins auxquelles le travail est demandé.

8.2.1 La description technique d'un territoire par ses tenants et aboutissants

La description technique d'un territoire par ses tenants et aboutissants doit être utilisée dans les cas où le droit accordé sera publié au Registre foncier et où il n'est pas obligatoire que le terrain convoité soit immatriculé par un lot cadastral distinct. C'est le cas, par exemple, si l'on désire publier au Registre foncier une servitude de passage qui affecte une partie d'un lot cadastral.

La description doit être rédigée conformément aux dispositions des articles 3036 et 3037 du Code civil du Québec, et en considération de l'article 155 de la *Loi sur l'application de la réforme du Code civil* (RLRQ, c. CCQ-1992) qui prévoit certains allègements dans la description d'un immeuble situé dans un territoire qui n'a pas fait l'objet d'une rénovation cadastrale.

La description doit contenir également les renseignements suivants :

- la superficie du territoire qui fait l'objet de la description. La superficie est exprimée en **mètres carrés (m^2)** ou, pour de grandes étendues, en **hectares (ha)** ou en **kilomètres carrés (km^2)**;
- dans le cas où la description ne repose pas sur un arpentage expressément exécuté à cette fin, la nature et l'identification des documents qui ont servi à la préparation de la description technique (par exemple : la compilation des

arpentages produite par le BAGQ que l'on trouve dans le Registre du domaine de l'État, une compilation cadastrale, le plan du cadastre du Québec, les plans et les carnets de notes d'arpentages antérieurs, de l'imagerie aérienne, un extrait de cartographie officielle, etc.);

- les notes relatives au système de mesure, aux directions (gisements) et aux systèmes de référence planimétrique et altimétrique de la manière indiquée à la section 11.2.6 du chapitre 11 intitulé « Le plan d'arpentage »;
- la date de réalisation des recherches et la mention des registres consultés ainsi que la date des levés sur le terrain, s'il y a lieu;
- la référence au plan qui l'accompagne;
- la localité du bureau (municipalité) de l'arpenteur-géomètre, la date et le numéro de la minute de la description;
- le nom de l'arpenteur-géomètre, son matricule et sa signature numérique;
- le numéro de dossier de l'arpenteur-géomètre requérant (facultatif);
- le ou les numéros du ou des dossiers administratifs en cause;
- le certificat de dépôt au Greffe de l'arpenteur général du Québec. Le gabarit du certificat de dépôt est disponible sur le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

8.2.2 La description technique d'un territoire par son périmètre

La description technique d'un territoire par son périmètre consiste à identifier chacune des limites du périmètre du territoire en cause plutôt que de le décrire par ses tenants et aboutissants.

Ce type de description peut être utilisé dans les cas où aucun droit ne sera publié au Registre foncier contre le territoire en cause. C'est le cas, notamment, lorsque l'on veut décrire un territoire qui, pour être constitué, par exemple, comme parc national, doit être publié dans la *Gazette officielle du Québec*. Il importe de noter qu'une description technique par tenants et aboutissants peut également être utilisée à des fins de publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

La description technique d'un territoire par son périmètre comporte deux sections : « L'en-tête et le titre » et « La partie descriptive ». Elle doit être rédigée de la manière décrite ci-après.

L'en-tête et le titre

Selon la situation, l'en-tête et le titre doivent contenir les éléments suivants : le but de la description, le nom de la municipalité régionale de comté (MRC) et de la municipalité locale, la circonscription foncière et toute autre information utile à la localisation du territoire.

La partie descriptive

La description proprement dite doit :

- être basée sur le cadastre en vigueur[21], ou, en son absence, sur l'arpentage primitif ou sur les éléments mentionnés dans les descriptions officielles antérieures. Toutefois, la description peut être basée uniquement en référence à l'arpentage primitif après entente avec le BAGQ ou à la suite d'instructions particulières qui ont été données en ce sens par le BAGQ;

- énumérer, si cela est considéré comme pertinent, les lots et les parties de lots contenus dans le territoire à décrire;

- comporter un point de départ bien défini et, si possible, à partir du coin nord-est;

- être continue et, dans la mesure du possible, suivre les lignes qui forment le périmètre du territoire dans le sens horaire. Pour faciliter la lecture de la description en rapport avec le plan qui l'accompagne, les extrémités des lignes décrites ou certaines d'entre elles peuvent être identifiées par des lettres ou par des chiffres.

Le périmètre du territoire est décrit par les éléments suivants :

- les lignes de lots, de rangs, de cantons, etc.;

- les composantes physiques du territoire (chemins, routes, rues, ligne des hautes eaux d'un plan d'eau, cote d'altitude orthométrique dans le cas d'un plan d'eau modifié, emprises de chemin de fer, etc.);

- la mention des mesures de distance et de direction si une limite ne coïncide pas avec une ligne de lots, de rangs, de cantons, etc., ou avec une composante physique du territoire. Les mesures linéaires sont alors exprimées en chiffres et en unités du système international, et les directions le sont en gisements, en référence au système SCOPQ, NAD83 ou NAD83 (SCRS);

- une description de la limite d'un arpentage antérieur déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec lorsque cet arpentage ne correspond pas à une limite de lots;

- les coordonnées rectangulaires en référence au système SCPOQ, NAD83 ou NAD83 (SCRS) des points d'angle du périmètre, et ce, en l'absence de limites de lots ou de composantes physiques du territoire.

La description doit contenir également les renseignements suivants :

- la superficie du territoire qui fait l'objet de la description. La superficie est exprimée en **mètres carrés (m^2)** ou, pour de grandes étendues, en **hectares (ha)** ou en **kilomètres carrés (km^2)**;

21. Notamment le cadastre du Québec là où il existe. Autrement, sur le cadastre non rénové en cause dont la représentation des lots est basée sur la compilation des arpentages (arpentage primitif) disponible dans le Registre du domaine de l'État.

- dans le cas où la description ne repose pas sur un arpentage expressément exécuté à cette fin, la nature et l'identification des documents qui ont servi à la préparation de la description technique (par exemple, la compilation des arpentages produite par le BAGQ que l'on trouve dans le Registre du domaine de l'État, une compilation cadastrale, le plan du cadastre du Québec, les plans et les carnets de notes d'arpentages antérieurs, de l'imagerie aérienne, un extrait de cartographie officielle, etc.);

- les notes relatives au système de mesure, aux directions (gisements) et aux systèmes de référence planimétrique et altimétrique de la manière indiquée à la section 11.2.6 du chapitre 11 intitulé « Le plan d'arpentage »;

- la date de réalisation des recherches et la mention des registres consultés ainsi que la date des levés sur le terrain, s'il y a lieu;

- la référence au plan qui l'accompagne;

- la localité du bureau (municipalité) de l'arpenteur-géomètre, la date et le numéro de la minute de la description;

- le nom de l'arpenteur-géomètre, son matricule et sa signature numérique;

- le numéro de dossier de l'arpenteur-géomètre requérant (facultatif);

- le ou les numéros du ou des dossiers administratifs en cause;

- le certificat de dépôt au Greffe de l'arpenteur général du Québec. Le gabarit du certificat de dépôt est disponible sur le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

8.3 Les travaux à exécuter et les modalités d'exécution

Lorsque les travaux nécessitent un levé des lieux et une démarcation du territoire, l'arpenteur-géomètre doit se reporter à la section 4.3 du chapitre 4 intitulé « Le morcellement foncier », en faisant les adaptations nécessaires.

8.4 La documentation à produire

Les documents doivent être produits en format numérique (PDF/A-1b, CSV et DXF). La nomenclature des fichiers et les spécifications d'échange des fichiers CSV et DXF sont décrites dans le chapitre 12 intitulé « Les spécifications des fichiers exigés ».

L'arpenteur-géomètre qui est chargé de préparer une description technique de territoire doit produire les documents suivants :

- la description technique du territoire (PDF/A-1b);

- le plan accompagnant la description technique (PDF/A-1b et DXF);

Note : Le fichier DXF du plan d'arpentage est requis uniquement pour les besoins de l'analyse du dossier. Aucune structure particulière du fichier n'est exigée. Il n'est pas nécessaire que ce fichier soit signé numériquement par l'arpenteur-géomètre.

- les fichiers des données descriptives (CSV) et des données géométriques (DXF) du territoire en cause;
- l'approbation du gestionnaire du territoire (PDF/A-1b);
- le carnet d'arpentage (PDF/A-1b) dans le cas où un arpentage a été effectué;
- le fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ dans le cas où un arpentage a été effectué.

8.4.1 La description technique du territoire

La description technique est présentée en format 216 mm sur 356 mm (format légal) et ses pages sont numérotées. Elle est rédigée de la manière décrite dans le présent chapitre.

8.4.2 Le plan accompagnant la description technique

Le plan est préparé de la manière prévue au chapitre 11 intitulé « Le plan d'arpentage », mais en y faisant les adaptations nécessaires dans le cas où un arpentage n'a pas été effectué.

8.4.3 Les fichiers des données descriptives et des données géométriques

Les fichiers requis sont ceux qui sont décrits dans les spécifications d'échange pour les arpentages officialisés au Registre du domaine de l'État (AOR). Celles-ci se trouvent à la section 12.2.5 du chapitre 12 intitulé « Les spécifications des fichiers exigés ».

Dans le cas d'une **description technique par tenants et aboutissants**, les fichiers doivent suivre les règles suivantes :

- le fichier des données géométriques contient autant de polygones qu'il y a de parties de lots qui ont été décrites dans la description technique;
- le fichier des données descriptives doit contenir, dans le champ « Description sommaire », la désignation de la partie de lot en cause pour chaque polygone.

Dans le cas d'une **description technique d'un territoire par son périmètre**, les fichiers doivent suivre les règles suivantes :

- le fichier des données géométriques ne contient, généralement, qu'un seul polygone, soit le territoire en cause;
- le fichier des données descriptives doit contenir, dans le champ « Description sommaire », le nom attribué au territoire décrit, par exemple : Parc régional A.

Lorsque le territoire à décrire n'a pas fait l'objet d'un arpentage, le fichier des données géométriques représentant le ou les territoires décrits, doit être produit sur la base des références territoriales suivantes :

- les lots du cadastre du Québec s'ils existent;
- la compilation des arpentages que l'on peut obtenir à partir d'une extraction du Registre du domaine de l'État;
- Une compilation cadastrale en l'absence de l'une des références territoriales citées précédemment;
- Un extrait de cartographie officielle pour la représentation des détails physiques, tels que les chemins, les cours d'eau, etc.

8.4.4 L'approbation du gestionnaire du territoire

L'arpenteur-géomètre doit obtenir l'approbation du gestionnaire du territoire en ce qui concerne les travaux exécutés. L'approbation du gestionnaire du territoire se fait de la manière prévue à la section 1.14.4 intitulée « L'approbation du gestionnaire du territoire ».

8.4.5 Le carnet d'arpentage

Le carnet d'arpentage est préparé de la manière prévue au chapitre 10 intitulé « Le carnet d'arpentage ». Il est exigé uniquement si un arpentage a été effectué.

8.4.6 Le fichier des coordonnées SCOPQ

Le fichier des coordonnées SCOPQ est préparé de la manière prévue au chapitre 12 intitulé « Les spécifications des fichiers exigés ». Il est exigé uniquement si un arpentage a été effectué.

8.5 La transmission des documents au BAGQ

La transmission des documents au BAGQ se fait de la manière prévue au chapitre 13 intitulé « La transmission et le traitement du dossier ».

CHAPITRE 9 – LES LIMITES DES MUNICIPALITÉS LOCALES

L'arpenteur-géomètre, qui est mandaté pour préparer une description et un plan des limites territoriales d'une municipalité locale, doit respecter les règles et les modalités formulées ci-après.

9.1 Le cadre légal et administratif

La *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. O-9) mentionne les cas où les services d'un arpenteur-géomètre sont requis pour préparer une description de territoire et un plan relatif aux limites d'une municipalité locale. Cette exigence découle, particulièrement, des dispositions des articles 38, 40, 68, 86, 87, 109, 129, 130, 163, 181, 202, 203, 206, 210 et 210.1 de cette loi.

La *Loi* énonce également que le plan ainsi préparé doit être approuvé par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, en l'occurrence le Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ).

Plus concrètement, les services d'un arpenteur-géomètre sont requis pour préparer une description de territoire et un plan pour les situations suivantes :

- lorsque les personnes intéressées d'un territoire non organisé désirent, en majorité, **constituer** leur territoire en une municipalité locale;
- lorsque des municipalités locales désirent **regrouper** leurs territoires contigus;
- lorsqu'une municipalité locale désire **annexer**, en tout ou en partie, le territoire contigu d'une autre municipalité locale ou d'un territoire non organisé;
- lorsque le gouvernement désire **redresser** les limites territoriales d'une municipalité locale;
- lorsqu'une municipalité locale, dont le territoire est borné par de l'eau, désire modifier ses limites territoriales afin de les **étendre** dans l'eau ou de **réduire** celles qui sont situées dans l'eau;
- lorsqu'une municipalité locale désire **refondre** la description de ses limites territoriales.

C'est le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) qui est responsable de l'application de cette loi en ce qui concerne toute demande relative à une constitution ou à des modifications des limites d'une municipalité locale.

Pour sa part, le BAGQ a la responsabilité de s'assurer que le plan et la description du territoire préparés par l'arpenteur-géomètre mandaté, respectent les descriptions officielles antérieures et qu'ils sont produits conformément aux présentes instructions générales d'arpentage.

Les documents préparés par l'arpenteur-géomètre sont des documents en brevet, les originaux étant destinés à l'arpenteur général du Québec. Ces documents sont déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

9.2 Le mandat de l'arpenteur-géomètre, la requête à l'arpenteur général du Québec et la procédure

9.2.1 Le mandat

Toute majorité de personnes intéressées à constituer une municipalité locale ou toute municipalité locale qui désire apporter des modifications à ses limites territoriales municipales doit mandater un arpenteur-géomètre afin de produire une description technique et un plan du territoire visé.

9.2.2 La requête à l'arpenteur général du Québec et la procédure

Dans le contexte de son mandat, l'arpenteur-géomètre doit :

- adresser une demande au Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ) à l'aide du formulaire *Requête à l'arpenteur général du Québec* de la manière prévue à la section 1.7.3.1 intitulée « Les limites des municipalités locales », et ce, afin qu'un numéro de dossier lui soit attribué;

- s'assurer d'avoir en main les documents relatifs aux limites officielles du territoire de la ou des municipalités locales touchées par son mandat, lesquels documents sont déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec;

- préparer le plan et la description technique selon les normes décrites dans le présent chapitre à la section 9.3;

- transmettre le plan et la description technique, pour analyse, au BAGQ de la manière prévue au chapitre 13 intitulé « La transmission et le traitement du dossier »;

- attendre que le plan et la description technique soient **approuvés par le BAGQ** avant de les transmettre aux autorités de la municipalité locale qui lui a confié le mandat;

- lorsqu'ils sont approuvés, le plan et la description technique sont déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec. À cet effet, le BAGQ informe l'arpenteur-géomètre mandaté du dépôt de ses documents et l'avise qu'il peut les transmettre à la municipalité locale afin qu'elle puisse amorcer le processus menant à la rédaction de son règlement.

9.3 La documentation à produire

Les documents doivent être produits en format numérique (PDF/A-1b).

Les documents à produire sont :

- la description technique du territoire (PDF/A-1b);

- le plan accompagnant la description technique du territoire (PDF/A-1b et DXF).

Note : Le fichier DXF du plan d'arpentage est requis uniquement pour les besoins de l'analyse du dossier. Aucune structure particulière du fichier n'est exigée. Il n'est pas nécessaire que ce fichier soit signé numériquement par l'arpenteur-géomètre.

L'arpenteur-géomètre doit préparer la description technique et le plan exigés de la manière décrite ci-après.

9.3.1 La description

La description est présentée en format 216 mm sur 356 mm (format légal) et ses pages sont numérotées. Elle comporte deux sections : « Le titre » et « La partie descriptive » et elle doit être rédigée de la manière décrite ci-après.

9.3.1.1 Le titre

Le titre doit exprimer clairement le but de la description et le nom de la municipalité régionale de comté (MRC) où la ou les municipalités locales en cause sont situées.

Exemples :

a) **Annexion** (voir exemple en annexe 16)

« Description des limites du territoire à détacher de *inscrire le statut légal et le toponyme officiel de la municipalité locale* …….. et à annexer à *inscrire le statut légal et le toponyme officiel de la municipalité locale*, dans la Municipalité régionale de comté de ……. ».

b) **Regroupement** (voir exemple en annexe 17)

« Description des limites du territoire de *inscrire le statut légal et le toponyme officiel de la municipalité locale*, dans la Municipalité régionale de comté de ……. ».

Si les municipalités locales qui ont été regroupées appartenaient à plus d'une MRC, il faut indiquer leurs noms ainsi que les MRC dont elles faisaient partie, de même que le nom de la MRC pour laquelle la nouvelle municipalité a opté.

Si le territoire ne fait pas partie d'une municipalité locale, il faut identifier le nom du territoire non organisé ou de toute autre entité territoriale telle que le nom du canton, le nom du cadastre, etc., et indiquer le nom de la MRC où il est situé.

9.3.1.2 La partie descriptive

La description proprement dite doit :

- être une description de type description de territoire par son périmètre (voir section 8.2.2);
- être basée sur le cadastre en vigueur ou, en son absence, sur l'arpentage primitif ou sur les éléments mentionnés dans les descriptions officielles antérieures;

- comporter un point de départ bien défini et, si possible, à partir du coin nord-est;

- être continue et, dans la mesure du possible, suivre les lignes qui forment le périmètre du territoire dans le sens horaire. Il est inutile de désigner, par des lettres ou par des chiffres, les extrémités des lignes décrites;

- être fidèle au plan et mentionner toutes les composantes physiques du périmètre qui y figurent et qui peuvent servir à décrire le périmètre du territoire (chemins, routes, rues, cours d'eau, emprises de chemin de fer, etc.);

- mentionner les mesures de distance et de direction, **uniquement si les lignes décrites ne coïncident pas avec une limite cadastrale ou une limite de l'arpentage primitif (ligne cantonale, ligne de lots, de rangs, etc.) ou avec une composante physique du territoire**. Les mesures linéaires sont alors exprimées en chiffres et en unités du système international, et les directions le sont en gisements, en référence au système SCOPQ, NAD83 ou NAD83 (SCRS);

- mentionner, le cas échéant, les coordonnées rectangulaires en référence au système SCOPQ, NAD83 ou NAD83 (SCRS) des points d'angle du périmètre qui peuvent servir à décrire le périmètre du territoire en l'absence de limites cadastrales, de limites de l'arpentage primitif ou de composantes physiques du territoire. On peut utiliser des coordonnées lorsqu'il est impossible de décrire le périmètre selon une des manières décrites dans les points précédents;

- mentionner la superficie du territoire qui fait l'objet de la description. La superficie est exprimée en **mètres carrés (m^2)** ou, pour de grandes étendues, en **hectares (ha) ou en kilomètres carrés (km^2)**;

- mentionner, le cas échéant, les notes relatives au système de mesure, aux directions (gisements) et aux systèmes de référence planimétrique et altimétrique de la manière indiquée à la section 11.2.6 du chapitre 11 intitulé « Le plan d'arpentage »;

- mentionner la référence au plan qui l'accompagne;

- mentionner la localité du bureau (municipalité) de l'arpenteur-géomètre, la date et le numéro de la minute de la description;

- contenir le nom de l'arpenteur-géomètre, son matricule et sa signature numérique;

- contenir le numéro de dossier de l'arpenteur-géomètre requérant;

- contenir le numéro de dossier BAGQ et, si connus, les numéros du ou des dossiers administratifs en cause;

- contenir le certificat de dépôt au Greffe de l'arpenteur général du Québec. Le gabarit du certificat de dépôt est disponible sur le site internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

9.3.2 Le plan

Dans la confection du plan, l'arpenteur-géomètre doit respecter les normes et les règles suivantes :

- les caractéristiques du plan, le cartouche, la légende, l'orientation du plan (la flèche indiquant le Nord) de même que l'échelle numérique et graphique doivent être conformes aux règles décrites dans le chapitre 11 intitulé « Le plan d'arpentage »;

- le plan doit contenir, le cas échéant, les notes d'information mentionnées au **tableau 1** intitulé « Liste des notes à inscrire sur le plan », notamment, les notes relatives au document qui l'accompagne, au système de mesure, aux directions (gisements) et aux systèmes de référence planimétrique et altimétrique, et ce, de la manière indiquée au chapitre 11 intitulé « Le plan d'arpentage »;

- le but du plan, le nom de la MRC où les municipalités locales sont situées et le numéro de dossier du BAGQ doivent figurer dans le titre (cartouche du plan);

- le plan doit être basé sur le cadastre en vigueur ou, en son absence, sur l'arpentage primitif et, enfin, sur les éléments mentionnés dans les descriptions officielles antérieures;

- le plan doit être préparé à partir des données de références disponibles dont la qualité et le contenu ont été vérifiés (par exemple : le plan du cadastre du Québec, la compilation des arpentages produite par le BAGQ que l'on trouve dans le Registre du domaine de l'État, une compilation cadastrale, un extrait de cartographie officielle, etc.) et son échelle doit être l'une de celles qui sont énumérées au chapitre 11 intitulé « Le plan d'arpentage »;

- le plan doit également indiquer tous les détails physiques mentionnés dans la description technique (routes, chemins, cours d'eau, etc.). Les détails qui sont trop petits pour être représentés, compte tenu de l'échelle du plan, doivent être illustrés à une échelle et à un endroit appropriés;

- le périmètre du territoire faisant l'objet de la description technique doit être représenté par une trame de couleur rouge.

Le plan doit également contenir :

- la désignation exacte des lots cadastraux et, si cela est nécessaire, leurs subdivisions, les noms officiels des municipalités, des cadastres, des cantons et des seigneuries;

- les mesures de distance et de direction lorsque les lignes décrites ne coïncident pas avec une limite cadastrale, une limite de l'arpentage primitif ou avec une composante physique du territoire;

- la superficie du territoire qui fait l'objet de la description calculée à partir du plan produit. La superficie est exprimée en **mètres carrés (m^2)** ou, pour de grandes étendues, en **hectares (ha)** ou en **kilomètres carrés (km^2)**;

- la toponymie des éléments hydrographiques et topographiques (plan d'eau, route, chemin, etc.), conformément à la Banque de noms de lieux du Québec de la Commission de toponymie du Québec.

9.4 La transmission des documents au BAGQ

La transmission des documents au BAGQ se fait de la manière prévue au chapitre 13 intitulé « La transmission et le traitement du dossier ».

CHAPITRE 10 — LE CARNET D'ARPENTAGE

L'arpenteur-géomètre, qui exécute des travaux d'arpentage assujettis aux présentes Instructions, doit consigner, dans un carnet, l'information recueillie sur le terrain ainsi que les fondements des décisions qu'il a prises lors de l'exécution de ses travaux. Ce document doit être rédigé de la manière décrite ci-après.

10.1 Le contenu du carnet d'arpentage

Le carnet d'arpentage est rédigé en format 216 mm sur 279 mm (format lettre). Il comporte, dans l'ordre, les éléments suivants :

a) la page de titre;

b) la table des matières;

c) le rapport d'arpentage;

d) la liste des coordonnées SCOPQ;

e) les photographies.

Des exemples sont reproduits en annexe. Le gabarit du carnet d'arpentage est également disponible sur le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

10.2 La page de titre

La page de titre doit contenir l'information suivante :

- la nature du travail (arpentage ou réarpentage du lot…, établissement ou renouvellement de la ligne…, arpentage de l'emprise de la ligne de transport d'électricité…, etc.);

- la ou les désignations territoriales qui font l'objet du travail;

  Note : Ces données doivent être identiques à celles qui figurent dans le titre du plan.

- la localité du bureau (municipalité) de l'arpenteur-géomètre, la date et le numéro de la minute du carnet d'arpentage;

- le nom de l'arpenteur-géomètre et son matricule;

- le numéro de dossier de l'arpenteur-géomètre requérant (facultatif);

- le ou les numéros du ou des dossiers administratifs en cause.

10.3 La table des matières et la pagination

La table des matières indique le contenu du carnet d'arpentage et les numéros des pages correspondantes.

La page de titre et la table des matières ne sont pas paginées, bien que le nombre de pages qu'elles représentent soit pris en considération dans la pagination. Ainsi, dans la majorité des cas, le rapport débute à la page 3 quand la table des matières comporte qu'une seule page.

10.4 Le rapport d'arpentage

Le rapport d'arpentage est rédigé à interligne et demi. Il doit indiquer ou comporter :

- la référence à l'autorisation de procéder à un arpentage et, le cas échéant, aux instructions particulières qui ont été données par le Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ) pour l'exécution des travaux. La date d'émission ainsi que le nom et le titre du représentant du BAGQ apparaissant sur chacun de ces documents doivent être indiqués dans le rapport d'arpentage;

- la nature et le but des travaux d'arpentage, le nom du ministère ou de l'organisme qui requiert les travaux et, le cas échéant, le nom du client qui a fait appel à l'arpenteur-géomètre pour ses services;

- les documents d'arpentage et de cadastre qui ont été considérés dans l'exécution des travaux (description de l'arpentage, nom de l'arpenteur-géomètre ayant fait le travail et l'année d'exécution des travaux) ainsi que, le cas échéant, les titres et les autres documents qui ont été nécessaires à l'exécution des travaux;

  Note : Les informations sur les arpentages antérieurs doivent être inscrites de façon à facilement identifier le document au Greffe de l'arpenteur général du Québec (GAGQ).

  Lorsque des documents d'arpentage considérés dans l'exécution des travaux n'ont pas fait l'objet d'un dépôt au GAGQ, transmettre une copie de ceux-ci au BAGQ lors de la transmission des documents. Ces documents peuvent être considérés en complément des documents d'arpentage primitif déposés au GAGQ (par exemple, les plans déposés au ministère des Transports pour le positionnement des emprises de chemin, les travaux d'arpentages sur terre privée, etc.).

- les vestiges retrouvés et leur fiabilité, c'est-à-dire les repères d'arpentage et les autres détails (cours d'eau, bas de pente, falaise, rocher, ligne plaquée, etc.) apparaissant ou mentionnés dans les documents d'arpentage antérieurs (plans et carnets) qui ont été considérés dans la détermination des limites en cause. Pour les repères d'arpentage, le nom de l'arpenteur-géomètre les ayant implantés ainsi que l'année des travaux doivent être indiqués. Pour les bornes-terminus et les poteaux-témoins, les gravages doivent aussi être indiqués, le cas échéant;

  Note : Le rapport doit également indiquer le ou les motifs pour lesquels un vestige retrouvé n'a pas été retenu.

  Si des repères retrouvés proviennent d'arpentages qui ne sont pas déposés au GAGQ, toutes les informations relatives à ces travaux sont requises (nom de l'arpentage, nature des travaux, minute, date, etc.).

- les fondements des décisions prises pour déterminer la position des lignes établies, renouvelées, des limites du morcellement foncier ou du territoire en cause, notamment (pour plus d'information, il faut se reporter à la section 1.12 intitulée « L'analyse foncière et la détermination des limites d'un fonds ») :

  - les principes de droit utilisés relatifs, notamment, à la *Loi sur les arpentages* (RLRQ, c. A-22) (vestiges retenus, répartition proportionnelle, orientation des lignes latérales des lots, etc.),

  - lorsque l'arpentage est adjacent à une voie de circulation, la justification du positionnement de l'emprise est requise et la mention de sa largeur, s'il y a lieu, la référence au document déposé au greffe du MTQ. Si le positionnement de l'emprise provient d'une entente avec le gestionnaire du territoire, la mention doit être inscrite dans le rapport,

  - dans le contexte de travaux relatifs à l'arpentage de territoires à des fins minières, les éléments mentionnés au chapitre 5 intitulé « L'arpentage de territoires à des fins minières » qui ont servi pour établir les limites,

  - dans le contexte de travaux relatifs au morcellement ou à la délimitation du domaine hydrique de l'État, les éléments mentionnés au chapitre 6 intitulé « L'arpentage sur le domaine hydrique de l'État » ainsi que les documents qui ont servi pour établir les limites,

  - dans le contexte de travaux relatifs aux emprises de lignes électriques sur les terres du domaine de l'État, aux aménagements hydroélectriques et à l'établissement de parcs éoliens sur les terres du domaine de l'État, les éléments mentionnés dans les différents guides complémentaires aux présentes Instructions;

  Note : La justification d'une analyse foncière par une référence à un arpentage antérieur (effectué sur terre privée ou aux fins de rénovation cadastrale) n'est pas considérée comme adéquate.

- la méthode utilisée pour effectuer ou valider le rattachement au système de référence géodésique NAD83 ou NAD83 (SCRS). Par ailleurs, lorsque des points géodésiques ont été utilisés pour le rattachement, ils doivent être identifiés conformément au Répertoire géodésique du Québec et se retrouver dans la liste des coordonnées SCOPQ;

- l'explication relative à la convergence des méridiens lorsque celle-ci doit être prise en considération;

- la valeur du facteur combiné et l'altitude moyenne du terrain (altitude orthométrique) considérées dans le contexte des travaux (pour le calcul du facteur combiné, se reporter à l'annexe 1 intitulée « Le calcul du facteur combiné »);

- les empiétements apparents, soufferts ou exercés ainsi que leur nature;

- les types de repères implantés ainsi que la nature des témoins qui accompagnent les bornes-terminus (pour plus d'information, il faut se reporter à la section 1.15 intitulée

« Les repères à implanter, les balises d'identification, les poteaux-témoins et la plaquette d'identification »);

- l'information précisant si les limites arpentées ont été déboisées et si les arbres qui les bordent ont été plaqués;

- les instruments d'arpentage utilisés :

  lorsque des appareils sont utilisés pour la prise de l'imagerie aérienne, en plus du type d'appareil, les éléments suivants doivent être mentionnés :

  - la caméra utilisée et la résolution du capteur,
  - la hauteur de vol,
  - le nombre de points de contrôle;

- les informations pertinentes à l'utilisation d'imagerie aérienne :

  - la nature du document (orthophotographie, modèle photogrammétrique, imagerie satellitaire, etc.),
  - la date de la prise de l'imagerie,
  - la provenance du document,
  - la résolution et/ou l'échelle,
  - la précision attendue,
  - la précision observée,
  - la méthode de contrôle;

- la période d'exécution des travaux sur le terrain;

- la mention du ou des types d'opérations cadastrales réalisées;

- la référence au plan d'arpentage qui l'accompagne ainsi que la mention de la conformité aux instructions de l'arpenteur général du Québec. À cet égard, le rapport pourrait se terminer par le texte qui suit ou un texte similaire :

  > « L'exécution des travaux d'arpentage sur le terrain, de même que le contenu du présent carnet d'arpentage et du plan qui l'accompagne, sont conformes aux instructions de l'arpenteur général du Québec. »;

- la localité du bureau (municipalité) de l'arpenteur-géomètre et la date de préparation du rapport;

- le nom de l'arpenteur-géomètre et sa signature numérique;

- le certificat de dépôt au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Note : Les informations contenues dans les quatre derniers points doivent apparaître sur la même page.

10.5 La liste des coordonnées SCOPQ

La liste des coordonnées SCOPQ doit respecter les spécifications d'échange décrites à la section 12.3 intitulée « Le fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ ». Elle peut être reproduite dans le carnet d'arpentage sous l'une ou l'autre des formes suivantes.

- **Par une reproduction du fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ**

  Pour ce faire, il suffit d'ouvrir le fichier « .CSV » en utilisant un outil d'édition, par exemple, « Bloc-note », et d'y copier le contenu dans le carnet d'arpentage. En voici un exemple :

  #IG;Titre
  #PC;Projection;Système de référence géodésique;Fuseau MTM;Méridien central
  #FC;Facteur combiné
  #ID;Identification des données
  #CO;Numéro de point;Coordonnée Y;Coordonnée X;Numéro de code;Description du code
  IG;LISTE DES COORDONNÉES
  PC;SCOPQ;NAD83 (SCRS);FUSEAU 10;MÉRIDIEN CENTRAL 79° 30'
  FC;FACTEUR COMBINÉ : 0,9999608
  ID;Point;Y;X;Code;Description
  CO;3388;5380950,7962;400284,4872;151;Repère-médaillon
  CO;3389;5381429,5413;399839,3213;153;Repère-médaillon et poteau-témoin
  CO;3390;5381450,2315;399856,4438;155;Borne-terminus, poteau-témoin et butte
  CO;3391;5410234,5312;408245,2532;191;Point géodésique 99KP048
  CO;3392;5381425,2315;399846,4438;201;Chalet
  CO;3393;5381465,7334;399840,4521;202;Ligne des hautes eaux (marées)
  CO;3394;5381464,5212;399841,6788;205;Clôture
  CO;3395;5381480,4453;399845,8694;555;Intersection calculée
  ZZ

- **Par une édition du fichier des coordonnées SCOPQ**

  La liste des coordonnées peut également être reproduite sous une forme tabulaire au moyen d'une édition du fichier des coordonnées. Prenez note que la colonne « Code » n'est pas obligatoire.

LISTE DES COORDONNÉES
SCOPQ, NAD83 (SCRS), FUSEAU 10, MÉRIDIEN CENTRAL 79° 30′
FACTEUR COMBINÉ : 0,9999608

Point	Y	X	Code	Description
3388	5380950,7962	400284,4872	151	Repère-médaillon
3389	5381429,5413	399839,3213	153	Repère-médaillon et poteau-témoin
3390	5381450,2315	399856,4438	155	Borne-terminus, poteau-témoin et butte
3391	5410234,5312	408245,2532	191	Point géodésique 99KP048
3392	5381425,2315	399846,4438	201	Chalet
3393	5381465,7334	399840,4521	202	Ligne des hautes eaux (marées)
3394	5381464,5212	399841,6788	205	Clôture
3395	5381480,4453	399845,8694	555	Intersection calculée

L'arpenteur-géomètre peut choisir les codes à utiliser dans le fichier pour définir la nature des points. Cependant, la description des points doit être significative. Il faut se reporter à la section 12.3 intitulée « Le fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ » pour prendre connaissance de certains libellés.

10.6 Les photographies

Les photographies sont utilisées afin de montrer les éléments importants ou pouvant illustrer une situation problématique. Elles doivent être présentées sous la forme d'une annexe au présent rapport.

Il est requis de prendre les photographies suivantes :

- d'une vue d'ensemble des lieux;
- des vestiges d'arpentage retrouvés (repères d'arpentage, poteaux-témoins, buttes, etc.);
- des bornes-terminus implantées ainsi que des balises d'identification ou des poteaux-témoins qui les accompagnent;
- des éléments physiques démarquant la propriété (muret, enrochement, ligne plaquée, etc.).

Dans certaines situations, les photographies des éléments suivants peuvent aussi être requises :

- des détails utiles au positionnement des limites (cours d'eau, bas de pente, falaise, rocher, ligne plaquée, etc.);
- des éléments pouvant illustrer une situation problématique;

- de tout autre élément considéré comme pertinent.

Les photographies doivent être identifiées soit :

- par le numéro du point de la liste et du fichier de coordonnée;
- à défaut d'un numéro de point, par une description de l'élément.

CHAPITRE 11 – LE PLAN D'ARPENTAGE

Lorsqu'un arpenteur-géomètre exécute des travaux assujettis aux présentes Instructions, il doit dresser un plan qui illustre la teneur de son travail, en respectant les règles formulées ci-après.

11.1 Les caractéristiques du plan

11.1.1 Les formats de plan

Les formats de plan permis sont les suivants : le format légal (216 mm sur 356 mm) et les formats A0, A1, A2 et A3. Les gabarits des formats de plan sont disponibles sur le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

11.1.2 Les plans composés de plusieurs feuillets

Le plan peut comporter un ou plusieurs feuillets. Lorsqu'il est formé de plusieurs feuillets, le numéro du feuillet et le nombre de feuillets totaux (par exemple, 1/n) doivent être indiqués à un endroit approprié au-dessus du cartouche du plan ou dans le cartouche, sauf dans la partie réservée pour le certificat de dépôt au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Si un plan est composé de plusieurs feuillets, **tous les renseignements de base** exigés pour le plan **doivent être répétés** en totalité sur chacun des feuillets, notamment :

- le cartouche;
- la légende;
- la flèche indiquant le Nord;
- l'échelle du plan : numérique et graphique;
- les notes relatives au système de mesure et aux directions;
- toute autre note d'information générale.

Par ailleurs, certains renseignements doivent être inscrits qu'une seule fois sur le plan qui est composé de plusieurs feuillets, notamment :

- la mesure de longueur d'un segment de ligne et sa direction;
- la superficie du lot créé qui fait l'objet de l'arpentage.

Note : Si le lot créé se situe sur plus d'un feuillet, son numéro de lot doit être répété sur chacun des feuillets. Cependant, la superficie du lot est inscrite à un seul endroit. Sur les autres feuillets, on peut indiquer, à proximité du numéro de lot, la référence du feuillet où est inscrite la superficie du lot en cause (par exemple, « S : voir feuillet 2/n »).

11.1.3 Le plan clé

Si le plan comporte plusieurs feuillets, on doit, si nécessaire, présenter un plan clé pour aider à visualiser l'étendue des travaux et en faciliter la compréhension.

11.1.4 Le dessin du plan

Les renseignements inscrits sur le plan doivent se lire facilement en utilisant des caractères de grosseur convenable, notamment pour en permettre la lisibilité sur les copies reproduites à l'échelle du plan (agrandissement de 100 % pour le « .PDF/A-1b »).

Le plan doit comporter une légende où doivent figurer les signes conventionnels utilisés par l'arpenteur-géomètre. Les symboles, les couleurs, les types de trait et leur épaisseur doivent être conformes à ceux qui sont indiqués dans la **figure 9** qui se trouve à la fin du présent chapitre. Si un symbole autre que ceux proposés dans cette figure doit être utilisé pour représenter un élément quelconque, il doit être ajouté à la légende.

Le numéro de lot et la superficie du terrain faisant l'objet de l'arpentage ainsi que les mesures et les gisements des limites établies doivent apparaître en gras. Tous les éléments qui figurent sur le plan doivent être de couleur noire, à l'exception de la limite établie qui doit être de couleur rouge.

L'utilisation de couleurs supplémentaires est permise lorsque celles-ci favorisent la compréhension, notamment, les trames de couleur suivantes peuvent, par exemple, être utilisées afin d'améliorer la représentation:

- bleu pour les étendues d'eau;
- grise pour les bâtiments;
- brune pour les dépendances aux bâtiments.

Les annexes 8 et 9B présentent des exemples de plans en couleurs qui peuvent être déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

11.1.5 Les agrandissements

L'arpenteur-géomètre peut faire les agrandissements qu'il juge utiles. Cependant, c'est la clarté du plan et la lisibilité de l'information qui constituent le critère déterminant.

La partie à agrandir est encadrée et identifiée (par exemple : Voir agrandissement « A »).

La partie agrandie est également encadrée et identifiée (par exemple : Agrandissement « A »). Dans le cas où l'agrandissement est à l'échelle, il faut inscrire l'échelle utilisée. Sinon, il faut inscrire l'expression « sans échelle ».

Les mesures de direction, de longueur et de superficie y apparaissant ne doivent pas être répétées dans le dessin général.

11.1.6 La couverture cartographique

Le plan peut comporter une couverture cartographique reproduite à une transparence de 60 % si cela peut s'avérer utile pour une meilleure compréhension des travaux qui font l'objet de l'arpentage (par exemple, dans le cas d'une emprise de ligne de transport d'électricité, de réservoir hydroélectrique, etc.).

11.2 L'information à mettre sur le plan

Le plan d'arpentage doit contenir l'information décrite ci-après.

11.2.1 Le cartouche du plan

Le cartouche du plan (se reporter à la **figure 10** à la fin du chapitre) doit contenir les informations suivantes :

- le titre du plan, à savoir :
  - la nature du travail (arpentage ou réarpentage du lot…, établissement ou renouvellement de la ligne…, arpentage de l'emprise de la ligne de transport d'électricité…, etc.),
  - la ou les désignations territoriales qui font l'objet du travail;

Note : Ces données doivent être identiques à celles qui figurent dans le titre du carnet d'arpentage ou de tout autre document qui l'accompagne.

- la localité du bureau (municipalité) de l'arpenteur-géomètre, la date et le numéro de la minute du plan;
- le nom de l'arpenteur-géomètre, son matricule et sa signature numérique;
- le numéro de dossier de l'arpenteur-géomètre requérant (facultatif);
- le ou les numéros du ou des dossiers administratifs en cause;
- le certificat de dépôt au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Si le plan comporte plusieurs feuillets, le titre du plan (la nature du travail et les désignations territoriales) est le même pour chacun des feuillets.

Dans des cas exceptionnels, l'arpenteur-géomètre peut dresser un tableau qui mentionne la liste des lots créés avec le numéro du ou des feuillets où on les trouve.

Si des précisions sont nécessaires à ce sujet, il faut prendre contact avec le Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ).

11.2.2 La légende

Le plan doit comporter une légende où doivent figurer les signes conventionnels utilisés par l'arpenteur-géomètre (se reporter à la **figure 9** à la fin du chapitre). Si ce dernier doit employer un symbole pour représenter un élément non mentionné dans cette figure, il doit l'ajouter à la légende.

Si le plan comporte plusieurs feuillets, la légende est la même pour chacun des feuillets.

11.2.3 L'orientation du plan (la flèche indiquant le Nord)

Le dessin du plan doit être orienté de façon à ce que la flèche qui représente le Nord pointe vers le haut du plan (on accepte une rotation de 180° d'ouest en est). Les inscriptions doivent se lire sans qu'il faille tourner le plan.

11.2.4 L'échelle du plan : numérique et graphique

L'échelle numérique du plan ainsi que son échelle graphique correspondante doivent apparaître sur le plan. Toutefois, l'échelle graphique n'est pas requise pour les agrandissements.

L'échelle retenue pour dresser un plan d'arpentage doit être un multiple des rapports 1 : 1, 1 : 2 et 1 : 5. Elle doit être exprimée sous forme numérique :

1 : 1	1 : 2	1 : 5
1 : 10	1 : 20	1 : 50
1 : 100	1 : 200	1 : 500
1 : 1 000	1 : 2 000	1 : 5 000
1 : 10 000	1 : 20 000	1 : 50 000

Les échelles graphiques correspondantes sont illustrées dans la **figure 11** à la fin du chapitre. Les échelles 1 : 250 et 1 :2 500, 1 : 25 000 sont aussi acceptées.

11.2.5 La note relative au document qui accompagne le plan

Le plan doit faire référence, le cas échéant, au document qui l'accompagne.

Selon la nature des travaux en cause, la note relative au document qui accompagne le plan peut être l'une des suivantes :

« Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage. »

« Ce plan accompagne une description technique. »

« Ce plan accompagne un rapport de bornage. »

« Ce plan accompagne un procès-verbal d'abornement. »

« Ce plan accompagne un procès-verbal de délimitation d'un territoire minier. »

« Ce plan accompagne un certificat de l'arpenteur-géomètre. »

La note peut également être différente de celles proposées pour s'adapter à une situation particulière. Dans le cas où plus d'un document accompagne le plan, inscrire toutes les notes applicables sur le plan.

Le **tableau 1** que l'on trouve à la fin du présent chapitre dresse la liste des notes à inscrire sur le plan.

11.2.6 Les notes relatives au système de mesure, aux directions et aux systèmes de référence planimétrique et altimétrique

Les notes suivantes doivent être inscrites sur le plan, et ce, en fonction de la nature des informations qui y figurent :

« Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international. »

« Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83 ou NAD83 (SCRS)[22], (fuseau…, méridien central…). »

« Les altitudes indiquées sur ce document sont orthométriques, basées sur le système de référence altimétrique CGVD28 ou CGVD2013[23]. »

Si le plan ne comporte pas de direction, la note suivante devra y être inscrite :

« Les données apparaissant sur ce document sont en référence au système SCOPQ, NAD83 ou NAD83 (SCRS), (fuseau…, méridien central…). »

Le **tableau 1** que l'on trouve à la fin du présent chapitre dresse la liste des notes à inscrire sur le plan.

11.2.7 Les désignations territoriales à inscrire sur le plan

L'arpenteur-géomètre qui exécute des travaux d'arpentage dans le contexte des présentes Instructions se doit de connaître les divers types de désignation territoriale utilisés pour identifier le morcellement du territoire. Ces désignations territoriales sont :

22. Inscrire la réalisation du NAD83 considérée, soit le NAD83, soit le NAD83 (SCRS). Pour plus d'information à ce sujet, il faut se reporter au chapitre 2 intitulé « Les systèmes de référence géodésique et d'unités de mesure ».
23. Inscrire le système altimétrique considéré, soit le CGVD28 ou le CGVD2013. Pour plus d'information à ce sujet, il faut se reporter au chapitre 2 intitulé « Les systèmes de référence géodésique et d'unités de mesure ».

- les lots cadastraux;
- les lots du Registre du domaine de l'État (LOR);
- les lots de l'arpentage primitif.

Lors de la confection du cadastre en 1860, bon nombre de lots existants de l'arpentage primitif ont été désignés au cadastre. Par la suite, les terres du domaine de l'État ont été désignées à la fois à l'arpentage primitif et au cadastre, et, dans certains cas, à l'arpentage primitif uniquement.

Avant la mise en place du Registre du domaine de l'État en 2005, le morcellement du territoire était désigné à l'arpentage primitif. Depuis 2005, tout nouveau morcellement du territoire est identifié, soit par un lot cadastral, soit par un lot du Registre du domaine de l'État. Ainsi, l'arpenteur-géomètre peut être confronté aux situations suivantes :

- un lot cadastral avec correspondance à l'arpentage primitif;
- un lot cadastral sans correspondance à l'arpentage primitif;
- un lot du Registre du domaine de l'État;
- un lot de l'arpentage primitif sans correspondance cadastrale.

Cas où il n'est pas nécessaire d'illustrer sur le plan un lot de l'arpentage primitif

Bon nombre de lots de l'arpentage primitif n'ont pas d'immatriculation cadastrale, soit parce qu'ils n'ont jamais eu une telle désignation, soit parce que les lots cadastraux ont été annulés; c'est le cas, notamment, dans le contexte de la rénovation cadastrale où plusieurs lots cadastraux situés sur les terres du domaine de l'État ont été annulés.

Ainsi, lorsque le terrain qui fait l'objet de l'arpentage est situé, en tout ou en partie, sur un lot de l'arpentage primitif qui n'a pas d'immatriculation cadastrale, ou qu'il est contigu ou situé à proximité d'un tel lot, l'arpenteur-géomètre n'est pas tenu de le localiser ni de le montrer sur le plan d'arpentage, et ce, dans le cas où la position dudit terrain n'a pas à être déterminée en fonction du lot de l'arpentage primitif.

11.2.7.1 La règle générale

Le plan d'arpentage doit comporter les désignations territoriales relatives au terrain qui fait l'objet de l'arpentage ainsi qu'aux lots bornants et, le cas échéant, aux lots environnants qui figurent sur le plan.

Ainsi, les désignations territoriales à inscrire sur le plan sont les suivantes :

- les lots cadastraux;
- les lots du Registre du domaine de l'État;
- les lots de l'arpentage primitif dans certaines situations seulement.

Les sous-sections suivantes présentent en détail les désignations territoriales à inscrire sur le plan en fonction de la nature des travaux exécutés.

11.2.7.2 Les désignations à inscrire sur le plan dans le cas d'un morcellement de territoire

Comme mentionné précédemment, tout nouveau morcellement du territoire est identifié, soit par un **lot cadastral**, soit par un **lot du Registre du domaine de l'État**. Il en est de même lorsqu'il s'agit de corriger un morcellement existant.

Pour le terrain qui fait l'objet de l'arpentage

La désignation à inscrire sur le plan est, soit le **lot cadastral**, soit le **lot du Registre du domaine de l'État**, et ce, selon le type de morcellement utilisé.

Cette désignation fait également partie du titre du plan.

Pour les lots bornants et environnants qui figurent sur le plan

Les désignations à inscrire sur le plan sont décrites selon les deux situations suivantes qui peuvent se présenter.

Situation 1 : Le terrain arpenté est un lot cadastral

Les désignations à inscrire sur le plan sont les suivantes :

- **en territoire cadastré :**
  - les lots cadastraux,
  - les lots du Registre du domaine de l'État,
  - le cas échéant, le ou les lots de l'arpentage primitif, et ce, **uniquement** si la position du terrain qui fait l'objet de l'arpentage doit être déterminée en fonction du lot de l'arpentage primitif. Le lot de l'arpentage primitif est alors indiqué entre parenthèses;
- **en territoire non cadastré** :
  - l'expression « Territoire non cadastré » est inscrite à l'endroit approprié sur le plan lorsqu'un lot est borné à un territoire non cadastré,
  - les lots du Registre du domaine de l'État,
  - le cas échéant, le ou les lots de l'arpentage primitif, et ce, **uniquement** si la position du terrain qui fait l'objet de l'arpentage doit être déterminée en fonction du lot de l'arpentage primitif. Le lot de l'arpentage primitif est alors indiqué entre parenthèses.

    Note : Par exemple, cette situation survient si le terrain à arpenter doit être contigu à un territoire donné (parc national, réserve écologique, etc.) dont les limites correspondent à un lot de l'arpentage primitif.

Pour prendre connaissance des modalités portant sur les rattachements aux arpentages antérieurs (arpentage primitif, etc.) nécessaires à la localisation des lots cadastraux, il faut se reporter au paragraphe 6.1 de la section 4.3 intitulée « Les travaux à exécuter et les modalités d'exécution » du chapitre 4 intitulé « Le morcellement foncier ».

<u>Situation 2</u> : Le terrain arpenté est un lot du Registre du domaine de l'État

Les désignations à inscrire pour les lots bornants et environnants sont :

- **en territoire cadastré :**
  - les lots du Registre du domaine de l'État,
  - les lots cadastraux sur la base des considérations suivantes :
    - si le lot cadastral a servi au positionnement du lot du Registre du domaine de l'État, le lot cadastral doit être localisé à partir des rattachements aux arpentages antérieurs (arpentage primitif, etc.),
    - autrement, le lot cadastral est représenté graphiquement avec la meilleure précision possible, notamment à partir de la carte de compilation des arpentages, laquelle est disponible dans le Registre du domaine de l'État et dans le système Infolot pour les lots du cadastre du Québec,
  - le cas échéant, le ou les lots de l'arpentage primitif, et ce, uniquement si la position du terrain qui fait l'objet de l'arpentage doit être déterminée en fonction du lot de l'arpentage primitif. Le lot de l'arpentage primitif est alors indiqué entre parenthèses;
- **en territoire non cadastré :**
  - l'expression « Territoire non cadastré » est inscrite à l'endroit approprié sur le plan lorsqu'un lot est borné à un territoire non cadastré,
  - les lots du Registre du domaine de l'État,
  - le cas échéant, le ou les lots de l'arpentage primitif, et ce, **uniquement** si la position du terrain qui fait l'objet de l'arpentage doit être déterminée en fonction du lot de l'arpentage primitif. Le lot de l'arpentage primitif est alors indiqué entre parenthèses.

    Note : Par exemple, cette situation survient si le terrain à arpenter doit être contigu à un territoire donné (parc national, réserve écologique, etc.) dont les limites correspondent à un lot de l'arpentage primitif.

Pour prendre connaissance des modalités portant sur les rattachements aux arpentages antérieurs (arpentage primitif, etc.) nécessaires à la localisation des lots cadastraux, il faut se reporter au paragraphe 6.2 de la section 4.3 intitulée « Les travaux à exécuter et les modalités d'exécution » du chapitre 4 intitulé « Le morcellement foncier ».

11.2.7.3 Les désignations à inscrire sur le plan dans le cas d'établissement ou de renouvellement de lignes

Pour les travaux relatifs à l'établissement ou au renouvellement de lignes d'arpentage et à la détermination de la position d'un point (coin de lot, par exemple), le plan d'arpentage devra comporter les désignations suivantes :

- **en territoire cadastré** :
  - les lots cadastraux,
  - les lots du Registre du domaine de l'État,
  - le cas échéant, le ou les lots de l'arpentage primitif, et ce, uniquement si la position du terrain qui fait l'objet de l'arpentage doit être déterminée en fonction du lot de l'arpentage primitif. Le lot de l'arpentage primitif est alors indiqué entre parenthèses;
- **en territoire non cadastré** :
  - l'expression « Territoire non cadastré » de part et d'autre de la ligne établie ou renouvelée avec la correspondance aux lots de l'arpentage primitif entre parenthèses,
  - les lots du Registre du domaine de l'État.

Quant au titre du plan, il doit comporter les désignations territoriales faisant l'objet de l'arpentage (ce sont les désignations en vigueur au moment du dépôt du plan au GAGQ).

Pour prendre connaissance des modalités portant sur les rattachements aux arpentages antérieurs (arpentage primitif, etc.) nécessaires à l'établissement ou au renouvellement de lignes d'arpentage, il faut se reporter à la section 3.2 intitulée « Les rattachements aux arpentages antérieurs, les levés et l'analyse foncière ».

11.2.7.4 La note relative à un lot du Registre du domaine de l'État

Si le plan d'arpentage contient des lots du Registre du domaine de l'État comme lots bornants ou environnants, la note suivante doit être inscrite sur le plan :

> « Les lots numérotés 10001 et suivants sont des lots du Registre du domaine de l'État. »

Le **tableau 1** que l'on trouve à la fin du présent chapitre dresse la liste des notes à inscrire sur le plan.

11.2.7.5 La note relative à un lot de l'arpentage primitif

Si le plan d'arpentage contient des lots de l'arpentage primitif comme lots bornants ou environnants, ces derniers doivent être inscrits entre parenthèses et la note suivante doit être inscrite sur le plan :

« Les numéros de lots indiqués entre parenthèses sur ce document sont des lots du rang..... de l'arpentage primitif du canton de ……. »

Le **tableau 1** que l'on trouve à la fin du présent chapitre dresse la liste des notes à inscrire sur le plan.

11.2.8 Les données foncières et techniques

L'information mentionnée ci-après doit être représentée en utilisant les symboles illustrés dans la **figure 9** à la fin du chapitre et en respectant les styles, l'épaisseur et la couleur des traits.

11.2.8.1 Les données générales

Selon la nature des travaux exécutés, le plan d'arpentage doit contenir les renseignements énumérés ci-après :

- la désignation territoriale du ou des lots qui font l'objet de l'arpentage;
- les lignes établies ou renouvelées;
- lorsqu'une ligne de lot est aussi une limite de cadastres, le nom des cadastres de part et d'autre de la ligne;
- lorsqu'une ligne de lot est aussi la limite entre un territoire cadastré et un territoire non cadastré, l'expression « Territoire non cadastré » inscrite à l'endroit approprié;
- le périmètre du ou des terrains qui font l'objet de l'arpentage (la ligne des hautes eaux et toute autre limite non rectiligne doivent être représentées par une ligne sinueuse);
- les mesures de longueur de chacune des lignes qui font l'objet de l'arpentage de la manière indiquée au chapitre 2 intitulé « Les systèmes de référence géodésique et d'unités de mesure »;

  Note : Lorsqu'il est impossible d'implanter une borne-terminus à l'extrémité d'une ligne donnée (rive d'un cours d'eau, obstacle, etc.), on doit noter, sur le plan, la distance entre les bornes-terminus ainsi que celle qui sépare la borne-terminus et l'extrémité de cette ligne.

- la direction (gisement – système SCOPQ) de chaque segment rectiligne des lignes établies ou renouvelées ou du périmètre du ou des terrains qui font l'objet de l'arpentage;
- la superficie du ou des terrains qui font l'objet du travail (lotissement, emprise de droit de passage, etc.) de la manière indiquée au chapitre 2;
- les bornes-terminus et les poteaux-témoins implantés;

- les repères, les poteaux-témoins et les buttes retrouvés sur place ainsi que le nom de l'arpenteur-géomètre qui les a implantés et l'année de l'arpentage en cause (l'année de confection des documents d'arpentage);

- les éléments d'information ou les détails physiques apparaissant ou mentionnés dans les documents d'arpentage antérieurs (plans et carnets) qui ont été considérés dans la détermination des limites en cause (cours d'eau, bas de pente, falaise, rocher, etc.);

- les marques d'occupation constatées (clôtures, haies, ligne plaquée, etc.);

- les ouvrages de toute nature (chemin, cours d'eau, bâtiment, emprise de ligne électrique, etc.) compris à l'intérieur du ou des terrains qui font l'objet de l'arpentage ou qui traversent les lignes établies ou renouvelées;

- les empiétements apparents, soufferts ou exercés et leur nature;

- les limites des lots bornants et leur désignation territoriale;

  Note : Le lot résultant de l'immatriculation de la partie résiduelle d'un lot cadastral est représenté sur le plan d'arpentage comme un lot bornant sans mesure de direction, de distance et de superficie. Il n'est pas nécessaire qu'il soit illustré en totalité. Ce lot est uniquement représenté sur le plan cadastral (pour plus d'information, il faut se reporter à la section 4.2.1.2 intitulée « L'immatriculation de la partie résiduelle d'un lot cadastral »).

- toutes les lignes d'arpentage (ligne de canton, de rang, de lot, etc.) nécessaires pour le travail;

- la nature de la ligne des eaux dans le cas d'un morcellement de territoire, en utilisant les expressions à utiliser au chapitre 6 intitulé « L'arpentage sur le domaine hydrique de l'État »;

- le sens de l'écoulement du cours d'eau;

- les stations d'opération implantées ayant un caractère permanent;

- le numéro des stations permanentes, des repères retrouvés et des bornes-terminus implantées, des buttes retrouvées ainsi que des points levés et calculés (y compris les éléments mentionnés dans les documents d'arpentage antérieurs qui ont été considérés dans la détermination de la position des limites en cause);

- les points géodésiques utilisés, identifiés conformément au Répertoire géodésique du Québec, si ceux-ci sont situés à proximité du travail. Par ailleurs, les points géodésiques qui ont servi au travail devront se retrouver dans la liste des coordonnées SCOPQ du carnet d'arpentage de même que dans le fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ;

- la toponymie, conformément à la Commission de toponymie du Québec;

- dans le cas où les limites du territoire en cause n'ont pas fait l'objet d'un arpentage, une note mentionnant la nature des documents qui ont servi à déterminer les limites du territoire en cause (par exemple : compilation des arpentages produite par le BAGQ que l'on trouve dans le registre du domaine de l'État, une compilation cadastrale, le plan du cadastre du Québec, les plans et les carnets de notes d'arpentages antérieurs, de l'imagerie aérienne, un extrait de cartographie officielle, etc.);

  Note : Cette situation survient, par exemple, dans le cas où il n'est pas requis que les limites soient arpentées (parc régional, réservoir hydroélectrique, etc.), et ce, après entente avec le gestionnaire du territoire et le BAGQ.

- toute autre information utile pour la lecture et l'interprétation du plan.

11.2.8.2 Les données relatives à l'arpentage de territoires à des fins minières

Le plan d'arpentage doit contenir les éléments additionnels mentionnés à la section 5.5 intitulée « Le plan d'arpentage relatif à des fins minières ».

11.2.8.3 Les données relatives à l'arpentage d'une terre située sur le domaine hydrique ou attenante à celui-ci

Le plan d'arpentage doit contenir les éléments additionnels mentionnés à la section 6.8 intitulée « Le plan d'arpentage relatif au domaine hydrique ».

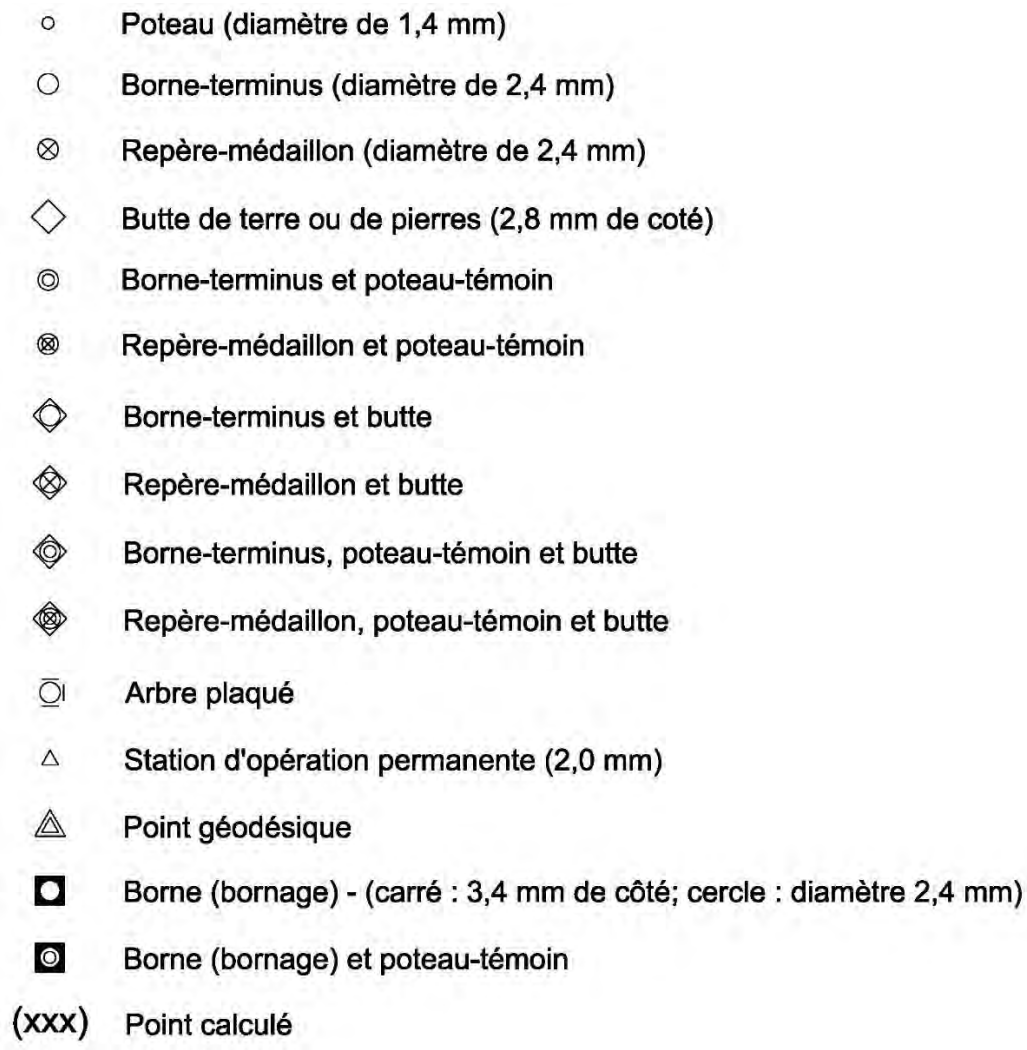
11.2.8.4 Les données relatives à un arpentage attenant à la frontière du Québec ou à proximité de celle-ci

L'arpenteur-géomètre qui fait un arpentage attenant à la frontière du Québec ou à proximité de celle-ci doit se reporter à la section 1.2.5 intitulée « Les frontières du Québec » pour prendre connaissance des aspects à considérer et des modalités à suivre. Il doit, notamment, communiquer avec le BAGQ afin de convenir de la nature des renseignements à mettre sur le plan.

Figure 9 – Signes conventionnels retenus dans les plans d'arpentage

Note : Le gabarit des signes conventionnels retenus dans les plans d'arpentage est disponible sur le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Si l'arpenteur-géomètre doit employer un symbole pour représenter un élément non mentionné dans cette figure, il doit l'ajouter à la légende du plan.

À l'exception de la limite établie qui est de couleur rouge, tous les symboles, toutes les lignes et toutes les écritures sont de couleur noire.



Épaisseur des traits (mm)		
1,00	———	Limite établie
0,35	– – – – – – – – – – – – – –	Limite de lot bornant
0,25	Toute autre ligne	

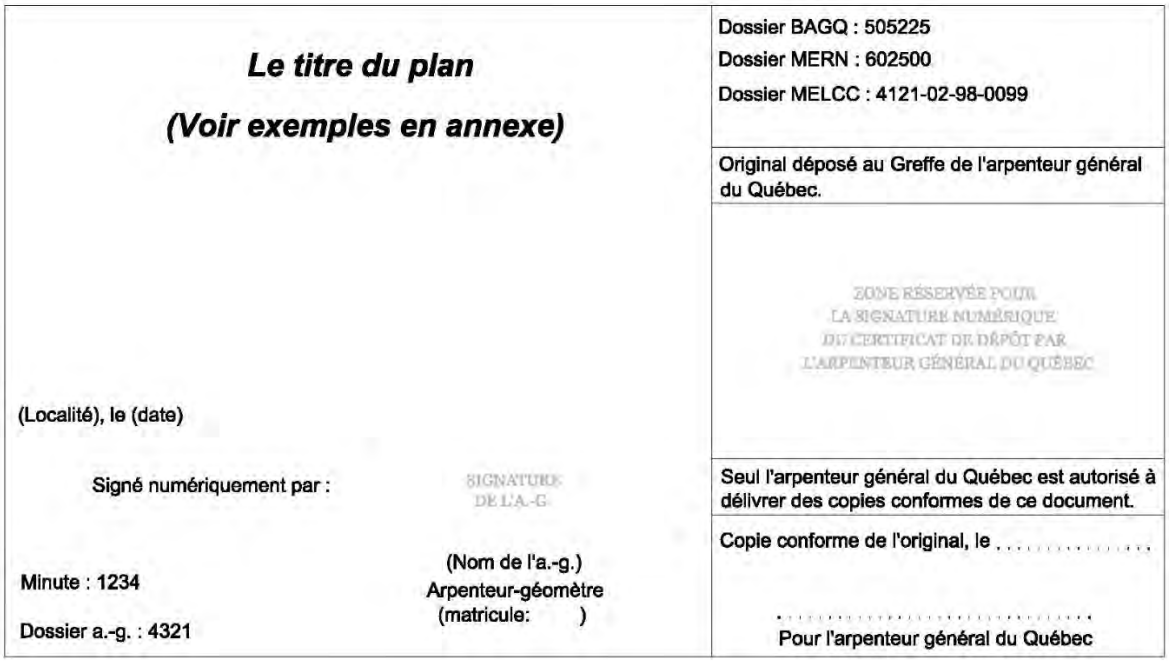
Figure 10 – Cartouche du plan

Note : Le gabarit du cartouche pour les plans d'arpentage est disponible sur le site Internet du ministère l'Énergie et des Ressources naturelles.

Le cartouche montré ci-dessous a été réduit aux fins d'illustration.

Les dimensions des zones suivantes du cartouche **ne doivent pas être modifiées** :

- la zone intitulée « Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec. »;
- la zone réservée pour la signature numérique du certificat de dépôt par l'arpenteur général du Québec;
- la zone intitulée « Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document. »;
- la zone réservée pour la délivrance de copie conforme.



La **figure 15** que l'on trouve au chapitre 13 intitulé « La transmission et le traitement du dossier » présente un exemple de cartouche où figurent la signature numérique de l'arpenteur-géomètre qui a confectionné le plan ainsi que celle de l'arpenteur-géomètre, représentant de l'arpenteur général du Québec, qui a signé le certificat de dépôt au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Figure 11 – Échelles graphiques

Note : Le gabarit des échelles graphiques pour les plans d'arpentage est disponible sur le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Les échelles graphiques montrées ci-dessous ont été réduites pour les fins d'illustration.

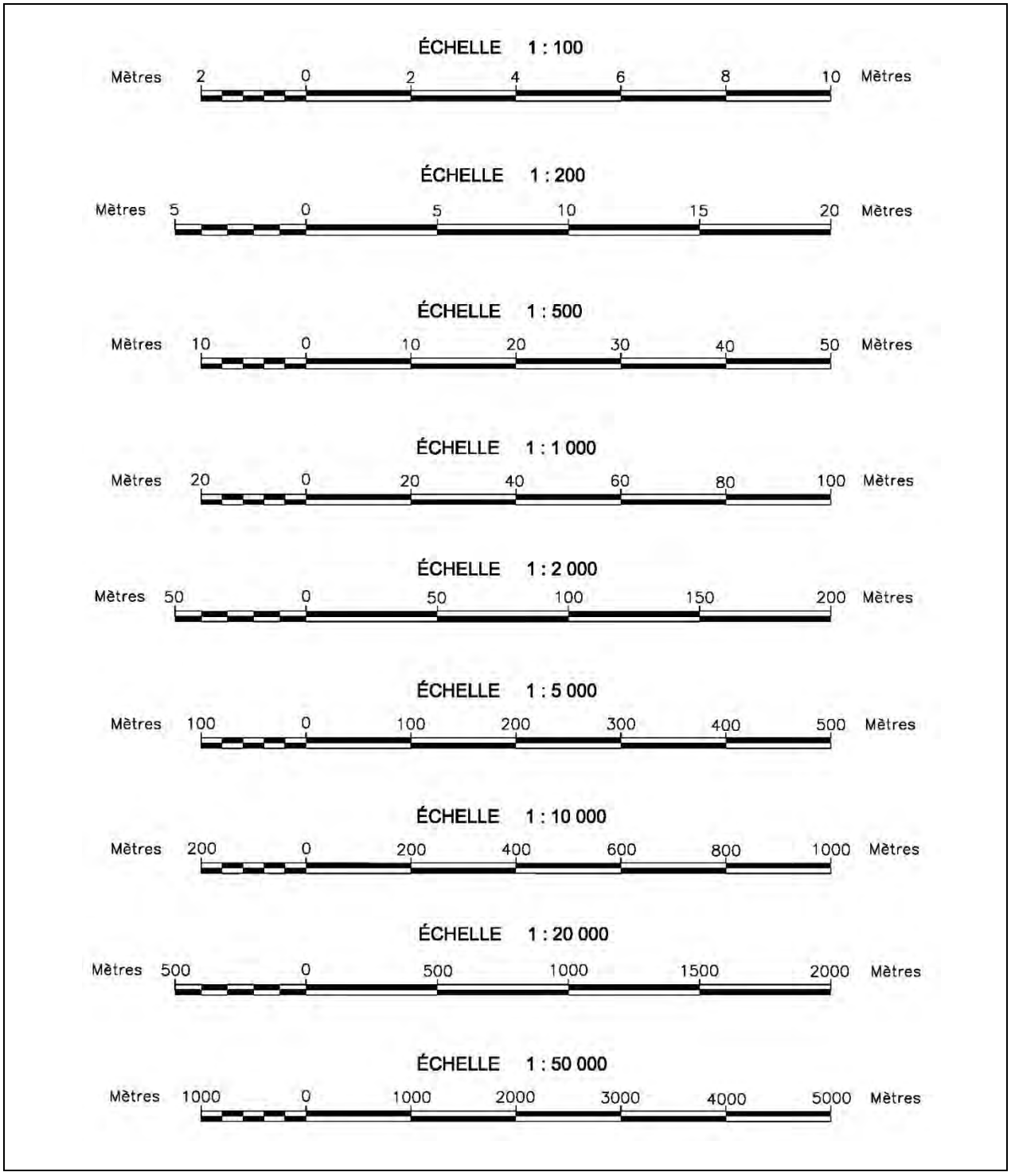


Tableau 1 – Liste des notes à inscrire sur le plan

Note : Le gabarit des notes à inscrire sur le plan d'arpentage est disponible dans le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Liste des notes à inscrire sur le plan, le cas échéant, en fonction de la nature des travaux en cause et des informations qui y figurent.		
Note relative	**Description de la note**	**Section**
À la nature du document qui accompagne le plan[1]	Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage. Ce plan accompagne une description technique. Ce plan accompagne un rapport de bornage. Ce plan accompagne un procès-verbal d'abornement. Ce plan accompagne un procès-verbal de délimitation d'un territoire minier. Ce plan accompagne un certificat de l'arpenteur-géomètre.	**11.2.5**
Au système de mesure	Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.	**11.2.6**
Aux directions[2]	Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83 (SCRS), (fuseau…, méridien central…). Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau…, méridien central…).	
Aux altitudes[3]	Les altitudes indiquées sur ce document sont orthométriques, basées sur le système de référence altimétrique CGVD2013. Les altitudes indiquées sur ce document sont orthométriques, basées sur le système de référence altimétrique CGVD28.	
Au système de référence planimétrique[4]	Les données apparaissant sur ce document sont en référence au système SCOPQ, NAD83 (SCRS), (fuseau…, méridien central…). Les données apparaissant sur ce document sont en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau…, méridien central…).	
À un lot du Registre du domaine de l'État comme lot bornant ou environnant	Les lots numérotés 10001 et suivants sont des lots du Registre du domaine de l'État.	**11.2.7.4**
À un lot de l'arpentage primitif comme lot bornant ou environnant[1]	Les numéros de lots indiqués entre parenthèses sur ce document sont des lots du rang….. de l'arpentage primitif du canton de ……..	**11.2.7.5**

1. La description de la note peut être différente de celle proposée pour s'adapter à une situation particulière.

2. Inscrire la réalisation du NAD83 considérée, soit le NAD83, soit le NAD83 (SCRS). Pour plus d'information à ce sujet, il faut se reporter au chapitre 2 intitulé « Les systèmes de référence géodésique et d'unités de mesure ».

3. Inscrire le système altimétrique considéré, soit le CGVD28 ou le CGVD2013. Pour plus d'information à ce sujet, il faut se reporter au chapitre 2 intitulé « Les systèmes de référence géodésique et d'unités de mesure ».

4. Cette note est inscrite dans le cas où celle relative aux directions n'est pas présente. On doit également y inscrire la réalisation du NAD83 considérée, soit le NAD83, soit le NAD83 (SCRS).

CHAPITRE 12 – LES SPÉCIFICATIONS DES FICHIERS EXIGÉS

Le chapitre 12 mentionne la nomenclature et le format des fichiers ainsi que les spécifications d'échange des fichiers des données descriptives (CSV) et des données géométriques (DXF) de l'arpentage réalisé que l'arpenteur-géomètre doit produire selon la nature des travaux d'arpentage exécutés. Y sont également présentées les spécifications relatives au fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ.

12.1 La documentation à produire, la nomenclature et le format des fichiers

12.1.1 La documentation à produire

Tous les documents à produire relatifs aux travaux exécutés doivent être transmis sous forme numérique, et ce, selon trois types de format (PDF/A-1b, CSV et DXF) en fonction de la nature du document transmis.

On doit se reporter aux chapitres 3 à 9 pour connaître, dans chaque cas, la liste des documents à produire en fonction de la nature des travaux exécutés.

12.1.2 La nomenclature et le format des fichiers

La nomenclature et le format des fichiers se trouvent dans le **tableau 2** ci-après.

La nomenclature des fichiers comporte les caractéristiques générales suivantes :

- le numéro de dossier du BAGQ doit faire partie du nom du fichier;
- le nom du fichier doit comporter un numéro de version, la version « 01 » étant réservée pour la première transmission et les versions « 02 » et suivantes, pour les transmissions subséquentes.

12.1.2.1 Le format PDF/A-1b

Les documents qui doivent être transmis en format PDF/A-1b sont :

- les documents d'arpentage destinés à être déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec (le plan d'arpentage, le carnet d'arpentage, la description technique, le procès-verbal de bornage, le procès-verbal de délimitation d'un territoire minier et le certificat de l'arpenteur-géomètre en territoire minier);
- les documents de soutien ou administratifs (l'approbation du gestionnaire du territoire, le plan cadastral préliminaire et le rapport de bornage).

Les types de convertisseur de fichiers en format PDF/A-1b et la procédure à suivre sont documentés sur le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

12.1.2.2 Les formats CSV et DXF

Les fichiers CSV et DXF du **tableau 2** doivent être conformes aux spécifications d'échange contenues dans le présent chapitre, à l'exception du fichier DXF du plan d'arpentage où aucune structure particulière n'est exigée (voir note dans le tableau).

Les fichiers des données descriptives (CSV) et des données géométriques (DXF) de l'arpentage réalisé (DOR, LOR et AOR) servent à officialiser l'arpentage au Registre du domaine de l'État. Pour connaître la structure de ces fichiers, il faut se reporter à la section 12.2.

Pour sa part, le fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ est utilisé dans le contexte de l'analyse du dossier. Pour connaître la structure de ce fichier, il faut se reporter à la section 12.3.

À titre d'information, les caractéristiques spécifiques du format CSV de même que les règles qui servent à structurer le contenu d'un tel fichier sont décrites à l'annexe 3.

Tableau 2 – Nomenclature et format des fichiers à transmettre au Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ)

Nomenclature et format des fichiers à transmettre au Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ)			
Document	**Nom du fichier**	**Format**	**Description**
Plan d'arpentage[1]	**PA**ddddddvv.PDF	PDF/A-1b	**PA** : constante qui signifie « Plan d'Arpentage » **dddddd** : nº de dossier du BAGQ **vv** : nº de la version (de 01 à 99) **PDF** : type de fichier
			Note : Si le plan d'arpentage comporte plusieurs feuillets, tous les feuillets doivent se trouver dans le même fichier PDF en mode multipage.
	PAddddddvv.DXF	DXF	**PA** : constante qui signifie « Plan d'Arpentage » **dddddd** : nº de dossier du BAGQ **vv** : nº de la version (de 01 à 99) **DXF** : type de fichier
			Note : Ce fichier est requis uniquement pour les besoins de l'analyse du dossier. Aucune structure particulière du fichier n'est exigée. Il n'est pas nécessaire que ce fichier soit signé numériquement.
Carnet d'arpentage[1]	**CA**ddddddvv.PDF	PDF/A-1b	**CA** : constante qui signifie « Carnet d'Arpentage » **dddddd** : nº de dossier du BAGQ **vv** : nº de la version (de 01 à 99) **PDF** : type de fichier
			Note : Le carnet d'arpentage contient la page de titre, la table des matières, le rapport d'arpentage, la liste des coordonnées et les photographies.

Nomenclature et format des fichiers à transmettre au Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ)			
Document	**Nom du fichier**	**Format**	**Description**
Description technique[1]	**DT**ddddddvv.PDF	PDF/A-1b	**DT** : constante qui signifie « Description Technique » **dddddd** : nº de dossier du BAGQ **vv** : nº de la version (de 01 à 99) **PDF** : type de fichier Note : Si un plan particulier (autre que le plan d'arpentage) accompagne la description technique, cette description technique et le plan qui l'accompagne doivent se trouver dans le même fichier PDF en mode multipage.
Procès-verbal d'abornement[1]	**PV**ddddddvv.PDF	PDF/A-1b	**PV** : constante qui signifie « Procès-Verbal d'abornement » **dddddd** : nº de dossier du BAGQ **vv** : nº de la version (de 01 à 99) **PDF** : type de fichier
Procès-verbal de délimitation d'un territoire minier[1]	**DM**ddddddvv.PDF	PDF/A-1b	**DM** : constante qui signifie « procès-verbal de Délimitation d'un territoire Minier» **dddddd** : nº de dossier du BAGQ **vv** : nº de la version (de 01 à 99) **PDF** : type de fichier
Certificat de l'arpenteur géomètre en territoire minier[1]	**CM**ddddddvv.PDF	PDF/A-1b	**CM** : constante qui signifie « Certificat de l'arpenteur-géomètre en territoire Minier» **dddddd** : nº de dossier du BAGQ **vv** : nº de la version (de 01 à 99) **PDF** : type de fichier
Approbation du gestionnaire du territoire[2]	**AGT**ddddddvv.PDF	PDF/A-1b	**AGT** : constante qui signifie « Approbation du Gestionnaire du Territoire » **dddddd** : nº de dossier du BAGQ **vv** : nº de la version (de 01 à 99) **PDF** : type de fichier
Plan cadastral préliminaire[3]	**PCP**ddddddvv.PDF	PDF/A-1b	**PCP** : constante qui signifie « Plan Cadastral Préliminaire» **dddddd** : nº de dossier du BAGQ **vv** : nº de la version (de 01 à 99) **PDF** : type de fichier
Rapport de bornage[4]	**RB**ddddddvv.PDF	PDF/A-1b	**RB** : constante qui signifie « Rapport de Bornage» **dddddd** : nº de dossier du BAGQ **vv** : nº de la version (de 01 à 99) **PDF** : type de fichier

Nomenclature et format des fichiers à transmettre au Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ)			
Document	**Nom du fichier**	**Format**	**Description**
Fichier des données géométriques de l'arpentage réalisé (DOR/LOR/AOR)	**DOR**ddddddvv.DXF **LOR**ddddddvv.DXF **AOR**ddddddvv.DXF Note : Un dossier d'arpentage peut contenir un, deux ou les trois types d'arpentage (DOR, LOR et AOR).	DXF	**DOR** : constante qui signifie « Délimitation Officialisée au Registre » **LOR** : constante qui signifie « Lot Officialisé au Registre » **AOR** : constante qui signifie « Arpentage Officialisé au Registre » **dddddd** : nº de dossier du BAGQ **vv** : nº de la version (de 01 à 99) **DXF** : type de fichier
Fichier des données descriptives de l'arpentage réalisé (DOR/LOR/AOR)	**DOR**ddddddvv.CSV **LOR**ddddddvv.CSV **AOR**ddddddvv.CSV Note : un dossier d'arpentage peut contenir un, deux ou les trois types d'arpentage (DOR, LOR et AOR).	CSV	**DOR** : constante qui signifie « Délimitation Officialisée au Registre » **LOR** : constante qui signifie « Lot Officialisé au Registre » **AOR** : constante qui signifie « Arpentage Officialisé au Registre » **dddddd** : nº de dossier du BAGQ **vv** : nº de la version (de 01 à 99) **CSV** : type de fichier
Fichier des coordonnées SCOPQ	**COORD**ddddddvv.CSV	CSV	**COORD :** constante qui signifie « COORDonnées » **dddddd** : nº de dossier du BAGQ **vv** : nº de la version (de 01 à 99) **CSV** : type de fichier

1. Document numérique (en format PDF/A-1b) destiné à être déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec. L'arpenteur-géomètre requérant doit apposer sa signature numérique sur le document PDF/A-1b. Pour plus d'information à ce sujet, il faut se reporter à la section 13.1.2 intitulée « La signature numérique ».
2. Ce document peut revêtir plusieurs formes. Pour plus d'information à ce sujet, il faut se reporter à la section 1.14.4 intitulée « L'approbation du gestionnaire du territoire ».
3. Aucune signature numérique de l'arpenteur-géomètre n'est exigée sur ce document. L'arpenteur-géomètre requérant doit attendre que ses documents d'arpentage soient analysés et approuvés par le BAGQ avant de transmettre à la Direction de l'enregistrement cadastral sa demande de mise à jour du cadastre (DM) **en dépôt pour officialisation.** Pour plus d'information à ce sujet, il faut se reporter à la section 13.2.3 intitulée « Le traitement d'un dossier d'arpentage (dossier BAGQ) en lien avec une demande de mise à jour du cadastre (DM) ».
4. Ce document n'est pas déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec. Pour plus d'information concernant le processus de bornage, il faut se reporter à la section 3.5 intitulée « Le bornage ».

Note : La transmission des documents au BAGQ se fait de la manière indiquée au chapitre 13 intitulé « La transmission et le traitement d'un dossier ».

12.2 Les fichiers des données descriptives (CSV) et des données géométriques (DXF) de l'arpentage réalisé

12.2.1 Les fichiers exigés selon le type d'arpentage à officialiser au Registre du domaine de l'État

Les fichiers sont exigés en fonction du type d'arpentage à officialiser au Registre du domaine de l'État.

Pour les délimitations officialisées au registre (DOR), les fichiers suivants sont exigés :

- le fichier des données descriptives des DOR;
- le fichier des données géométriques des DOR.

Pour les lots officialisés au registre (LOR), les fichiers suivants sont exigés :

- le fichier des données descriptives des LOR;
- le fichier des données géométriques des LOR.

Pour les arpentages officialisés au registre (AOR), les fichiers suivants sont exigés :

- le fichier des données descriptives des AOR;
- le fichier des données géométriques des AOR.

Des exemples de fichiers des données descriptives (CSV) et des données géométriques (DXF) des divers types d'arpentage ci-dessus mentionnés sont disponibles sur le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

12.2.2 Les caractéristiques des fichiers des données géométriques (DXF) de l'arpentage réalisé

Les caractéristiques globales des données géométriques sont les suivantes :

- le système de coordonnées planimétriques utilisé est le « Système de coordonnées planes du Québec » (SCOPQ), basé sur la projection cartographique « Mercator transverse modifiée » (MTM) avec ses neuf fuseaux (de 2 à 10). Les éléments graphiques d'une requête doivent toujours se trouver dans un seul fuseau MTM. Lorsqu'une requête chevauche deux fuseaux, l'arpenteur-géomètre choisit celui qui convient;
- le système de référence géodésique employé pour les coordonnées est le **NAD83** (North american datum of 1983) qui utilise l'ellipsoïde GRS80. Les coordonnées peuvent être exprimées en référence, soit au « **NAD83** », soit au « **NAD83 (SCRS)** ». **L'utilisation du NAD83 (SCRS) est privilégiée**;
- les coordonnées doivent respecter la résolution minimale de 0,0001 mètre. Toutefois, compte tenu de la résolution de stockage des données géométriques

dans le Registre du domaine de l'État, la longueur d'un élément linéaire défini par des vertex **ne peut être inférieure à un millimètre** (1 mm).

Pour plus d'information sur les caractéristiques des coordonnées SCOPQ, il faut se reporter au chapitre 2 intitulé « Les systèmes de référence géodésique et d'unités de mesure ».

12.2.3 Les spécifications d'échange pour les délimitations officialisées au registre (DOR)

Les présentes spécifications d'échange sont celles qui doivent être utilisées lorsque l'objet de l'arpentage a rapport au morcellement de territoire identifié par une immatriculation cadastrale.

12.2.3.1 Le fichier des données descriptives des DOR

Le fichier des données descriptives des DOR contient les renseignements relatifs aux délimitations officialisées. Le numéro de dossier du BAGQ, le numéro de fuseau MTM et le ou les numéros des lots cadastraux figurent parmi les données inscrites. Le fichier peut contenir une ou plusieurs délimitations officialisées.

Le nom du fichier et son contenu

Le nom du fichier et son contenu sont décrits avec les détails nécessaires dans les spécifications d'échange. Le nom du fichier des données descriptives et celui du fichier des données géométriques qui l'accompagne sont identiques; seules les extensions « CSV » et « DXF » les différencient.

Le fichier est constitué des deux groupes d'enregistrement suivants :

- le groupe Informations Générales IG;
- le groupe Délimitation Officialisée DO.

Chaque groupe d'enregistrement se divise en champs. Dans la préparation du fichier, il faut suivre l'ordre de présentation des groupes et des champs à l'intérieur de ces groupes.

Tableau 3 – Spécification d'échange du fichier des données descriptives des DOR

Nom du fichier : DORddddddvv.CSV (se reporter au tableau 2 pour la nomenclature)

Le fichier contient une ou plusieurs délimitations officialisées au registre (DOR), c'est-à-dire un ou plusieurs lots cadastraux. Chaque DOR est identifiée dans le fichier par un « Identifiant DXF » qui permet d'établir le lien entre les données du fichier des données descriptives et celles du fichier des données géométriques correspondant.

Nom élément	Obl. / facul.	Type	Lng.	Particularités
GROUPE INFORMATIONS GÉNÉRALES (« IG »)	**1:1**			**Un seul numéro de dossier de travail et un seul numéro de fuseau MTM.**
Numéro dossier travail	O	NU	6	Correspond au numéro de dossier du BAGQ.
Fuseau MTM	O	NU	2	Domaine de valeurs : de 2 à 10. Si les éléments géométriques se trouvent dans deux fuseaux, l'arpenteur-géomètre choisit celui qui convient.
GROUPE DÉLIMITATION OFFICIALISÉE (« DO »)	**1:N**			**Il y a autant de groupes « DO » qu'il y a de lots cadastraux dans le fichier.**
Identifiant DXF	O	NU	4	Correspond à l'identifiant DXF attribué à la DOR dans le fichier des données géométriques (DXF) qui accompagne le présent fichier.
Opération	O	CH	4	Permet de spécifier si la DOR est créée ou corrigée. Le domaine de valeur est : CREA : création CORR : correction.
Indicateur polygone inclus	O	CH	1	Permet de spécifier si le polygone contient au moins un autre polygone (trou). Les valeurs possibles sont : • « O » (Oui – polygone avec trou); • « N » (Non – polygone sans trou).
Code cadastre	O	CH	6	**Cadastre du Québec** : le code est « 000001 ». **Autres cadastres** : le code en vigueur dans les systèmes du cadastre. • Exemple : « 020160 » pour le cadastre du canton de Douglas.
Code désignation secondaire	O/F	CH	5	**Cadastre du Québec** : aucun. Le champ doit être vide. **Autres cadastres** : pour obtenir ce code, consultez le Répertoire des désignations secondaires (liste des désignations secondaires par cadastre) que l'on trouve dans « Produits cadastraux » dans le site Web de l'information foncière pour les arpenteurs-géomètres à la rubrique « Produits et services ». S'il n'y a pas de désignation secondaire, inscrire le code « A ». • Exemple pour le canton de Douglas : « R02 » pour Rang 2, « R02N » pour Rang 2 Nord, « R235 » pour Rang 1 Bois Brûlé, « BA » pour Bloc A).
Numéro lot	O	CH	15	**Cadastre du Québec** : Le format du numéro de lot est # ### ### (par exemple, 2 650 245). **Autres cadastres** : de la manière prescrite par la Direction de l'enregistrement cadastral (DEC). Par exemple, 23-5, 25A-7, BLA-1, BL200-5-20, IL42-1. Lorsque l'on subdivise un bloc ou une île, le champ « Remarque » servira à écrire le numéro de lot de la manière prescrite par la DEC.
Remarque	F	CH	500	Selon la situation, il faut inscrire : • l'expression « Réarpentage dudit lot » dans le cas d'un réarpentage; • l'une des expressions suivantes : « Lot de grève et en eau profonde » ou « Lot de grève » ou « Lot en eau profonde » dans le cas d'un lot situé dans le lit d'un cours d'eau; • dans le cas d'une subdivision d'un bloc ou d'une île, le champ servira à écrire le numéro de lot de la manière prescrite par la DEC : – « Numéro de lot : A-1 du bloc A »; – « Numéro de lot : 200-5-20 du bloc 200 »; – « Numéro de lot : 42-1 de l'île 42 ». En d'autres cas, ce champ est vide.

F : facultatif; O : obligatoire; O/F : obligatoire ou facultatif selon une condition particulière; CH : chaîne de caractères de longueur variable; NU : valeur numérique sans les zéros non significatifs; NU* : valeur numérique avec les zéros non significatifs;
Lng. : la valeur indiquée correspond au nombre maximal de caractères permis dans le champ.

Les exemples qui suivent aident à comprendre comment créer un fichier de format CSV conforme aux spécifications d'échange.

Cas 1 : création des lots 3 600 500 à 3 600 504 et correction du lot 2 555 666 du cadastre du Québec. Le dossier du BAGQ est le 550625. Le territoire est situé dans le fuseau 7 (MTM).

Le présent cas, représenté dans la **figure 12**, aide à comprendre la relation entre le fichier des données descriptives (CSV) et le fichier des données géométriques correspondant (DXF).

Le nom du fichier sera : DOR55062501.CSV

Le contenu du fichier sera :

#IG;Numéro dossier travail;Fuseau MTM
#DO;Identifiant DXF;Opération;Indicateur polygone inclus;Code cadastre;Code désignation secondaire;Numéro lot;Remarque
IG;550625;7
DO;1;CREA;O;000001;;3 600 500;
DO;2;CREA;N;000001;;3 600 501;
DO;3;CREA;O;000001;;3 600 502;
DO;4;CREA;N;000001;;3 600 503;
DO;5;CREA;N;000001;;3 600 504;
DO;6;CORR;N;000001;;2 555 666;Réarpentage dudit lot
ZZ

Cas 2 : création des lots 3 600 225 et 3 600 226 du cadastre du Québec. Le dossier du BAGQ est le 550255. Le territoire est situé dans le fuseau 7 (MTM). Le lot 3 600 226 est situé dans le lit d'un cours d'eau.

Le nom du fichier sera : DOR55025501.CSV

Le contenu du fichier sera :

#IG;Numéro dossier travail;Fuseau MTM
#DO;Identifiant DXF;Opération;Indicateur polygone inclus;Code cadastre;Code désignation secondaire;Numéro lot;Remarque
IG;550255;7
DO;1;CREA;N;000001;;3 600 225;
DO;2;CREA;N;000001;;3 600 226;Lot de grève et en eau profonde
ZZ

Cas 3 : création des lots 15-11 et 15-12 du rang 1 Bois Brûlé et correction du lot 28-7 du rang 2 du cadastre du canton de Douglas. Le dossier du BAGQ est le 550845. Le territoire est situé dans le fuseau 5 (MTM).

Le nom du fichier sera : DOR55084501.CSV

Le contenu du fichier sera :

#IG;Numéro dossier travail;Fuseau MTM
#DO;Identifiant DXF;Opération;Indicateur polygone inclus;Code cadastre;Code désignation secondaire;Numéro lot;Remarque
IG;550845;5
DO;1;CREA;N;020160;R235;15-11;
DO;2;CREA;N;020160;R235;15-12;
DO;3;CORR;N;020160;R02;28-7;Réarpentage dudit lot
ZZ

Cas 4 : création du lot 16A-7 du rang 2, du lot 50-2 du bloc 50 et du lot 72-4 de l'île 72 du cadastre du canton de Douglas. Le dossier du BAGQ est le 550655. Le territoire est situé dans le fuseau 5 (MTM).

Le nom du fichier sera : DOR55065501.CSV

Le contenu du fichier sera :

#IG;Numéro dossier travail;Fuseau MTM
#DO;Identifiant DXF;Opération;Indicateur polygone inclus;Code cadastre;Code désignation secondaire;Numéro lot;Remarque
IG;550655;5
DO;1;CREA;N;020160;R02;16A-7;
DO;2;CREA;N;020160;A;BL50-2;Numéro de lot : 50-2 du bloc 50
DO;3;CREA;N;020160;A;IL72-4;Numéro de lot : 72-4 de l'île 72
ZZ

12.2.3.2 Le fichier des données géométriques des DOR

Le fichier des données géométriques des DOR contient les éléments géométriques relatifs aux délimitations officialisées. Deux couches d'élément géométrique composent le fichier qui peut contenir une ou plusieurs délimitations officialisées.

Le nom du fichier et son contenu

Le nom du fichier et son contenu sont décrits avec les détails nécessaires dans les spécifications d'échange. Le nom du fichier des données géométriques et celui du fichier des données descriptives qui l'accompagne sont identiques; seules les extensions « DXF » et « CSV » les différencient.

Tableau 4 – Spécification d'échange du fichier des données géométriques des DOR

Nom du fichier : DORddddddvv.DXF (se reporter au tableau 2 pour la nomenclature)

Ce type d'arpentage a rapport au morcellement de territoire identifié par une immatriculation cadastrale.

Le fichier contient une ou plusieurs délimitations officialisées au registre (DOR), c'est-à-dire un ou plusieurs lots cadastraux. Il est constitué des deux couches d'élément géométrique mentionnées dans le tableau. Chaque DOR est identifiée dans le fichier par un « Identifiant DXF » qui permet d'établir le lien entre les données du fichier des données géométriques et celles du fichier des données descriptives correspondant.

Le fichier ne contient que la géométrie du morcellement (géométrie fermée), sans aucune annotation comme les numéros de lot et les mesures de distance, de direction et de superficie.

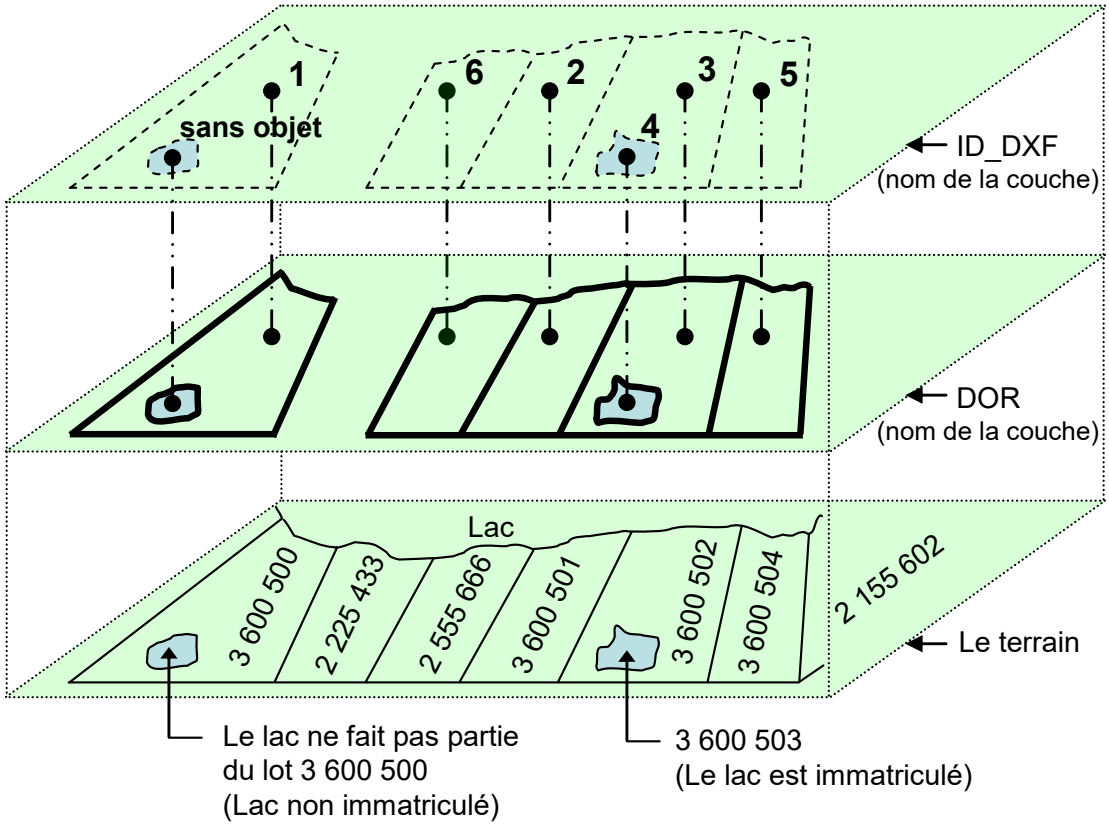
Élément géométrique	Type DXF	Nom de la couche	Obl. / facul.	Lng.	Position	Particularités
Identifiant DXF	TEXT	ID_DXF	O	10	L'identifiant DXF (le point d'origine) doit être situé à l'intérieur de la DOR.	Correspond à l'identifiant DXF spécifié dans le fichier des données descriptives (CSV). L'identifiant DXF doit être unique dans le fichier : un identifiant pour chaque DOR (lot cadastral) contenue dans le fichier. • Un polygone qui est inclus dans un autre polygone et qui ne fait pas l'objet d'une DOR devra avoir comme Identifiant DXF l'expression « sans objet ». **Spécification** : Le point d'origine de l'identifiant DXF doit être situé au coin inférieur gauche de la chaîne de caractères. Utilisez la police de caractère « TXT » de style « Normal ».
Contour DOR	PLINE	DOR	O	VA		Correspond à la géométrie du terrain arpenté. La géométrie doit être fermée. Le fichier peut contenir un ou plusieurs terrains. **Note** : Cette couche n'exige que la géométrie du morcellement (géométrie fermée), sans aucune annotation comme les numéros de lot et les mesures de distance, de direction et de superficie.

F : facultatif; O : obligatoire; VA : variable;
Lng. : la valeur indiquée pour l'identifiant DXF correspond au nombre maximal de caractères permis dans le champ.

Le dessin suivant, qui illustre l'exemple du cas 1, aide à comprendre le format d'échange du fichier des données géométriques (DXF), de même que celui du fichier des données descriptives correspondant (CSV).

Le nom du fichier sera : DOR55062501.DXF

Figure 12 – Représentation du format d'échange des délimitations officialisées au Registre du domaine de l'État (DOR)



Note : La couche DOR ne contient que la géométrie du morcellement (géométrie fermée), sans aucune annotation relative au numéro de lot et aux mesures de distance, de direction, de superficie, etc.

L'identifiant DXF (ID_DXF) permet d'associer le numéro de lot cadastral mentionné dans le fichier des données descriptives qui accompagne le fichier des données géométriques, soit :

- Identifiant DXF 1 = création du lot 3 600 500;
- Identifiant DXF 2 = création du lot 3 600 501;
- Identifiant DXF 3 = création du lot 3 600 502;
- Identifiant DXF 4 = création du lot 3 600 503;
- Identifiant DXF 5 = création du lot 3 600 504;
- Identifiant DXF 6 = correction du lot 2 555 666.

12.2.4 Les spécifications d'échange pour les lots officialisés au registre (LOR)

Les présentes spécifications d'échange sont celles qui doivent être utilisées lorsque l'objet de l'arpentage a rapport au morcellement de territoire identifié par un lot du Registre du domaine de l'État.

12.2.4.1 Le fichier des données descriptives des LOR

Le fichier des données descriptives des LOR contient les renseignements relatifs aux lots officialisés. Le numéro de dossier du BAGQ, le numéro de fuseau MTM et le ou les numéros des lots officialisés figurent parmi les données inscrites. Le fichier peut contenir un ou plusieurs lots officialisés.

Le nom du fichier et son contenu

Le nom du fichier et son contenu sont décrits avec les détails nécessaires dans les spécifications d'échange. Le nom du fichier des données descriptives et celui du fichier des données géométriques qui l'accompagne sont identiques; seules les extensions « CSV » et « DXF » les différencient.

Le fichier est constitué des deux groupes d'enregistrement suivants :

- le groupe Informations Générales IG;
- le groupe Lot Officialisé LO.

Chaque groupe d'enregistrement se divise en champs. Dans la préparation du fichier, il faut suivre l'ordre de présentation des groupes et des champs à l'intérieur de ces groupes.

Tableau 5 – Spécification d'échange du fichier des données descriptives des LOR

Nom du fichier : LORddddddvv.CSV (se reporter au tableau 2 pour la nomenclature)

Ce type d'arpentage a rapport au morcellement de territoire qui n'exige pas une immatriculation cadastrale.

Le fichier contient un ou plusieurs lots officialisés au registre (LOR). Chaque LOR est identifié dans le fichier par un « Identifiant DXF » qui permet d'établir le lien entre les données du fichier des données descriptives et celles du fichier des données géométriques correspondant.

Nom élément	Obl. / facul.	Type	Lng.	Particularités
GROUPE INFORMATIONS GÉNÉRALES (« IG »)	**1:1**			**Un seul numéro de dossier de travail et un seul numéro de fuseau MTM.**
Numéro dossier travail	O	NU	6	Correspond au numéro de dossier du BAGQ.
Fuseau MTM	O	NU	2	Domaine de valeurs : de 2 à 10. Si les éléments géométriques se trouvent dans deux fuseaux, l'arpenteur-géomètre choisit celui qui convient.
GROUPE LOT OFFICIALISÉ (« LO »)	**1:N**			**Il y a autant de groupes « LO » qu'il y a de lots officialisés dans le fichier.**
Identifiant DXF	O	NU	4	Correspond à l'identifiant DXF attribué au LOR dans le fichier des données géométriques (DXF) qui accompagne le présent fichier.
Opération	O	CH	4	Permet de spécifier si le LOR est créé ou corrigé. Domaine de valeurs : CREA : création; CORR : correction.
Indicateur polygone inclus	O	CH	1	Permet de spécifier si le polygone contient au moins un autre polygone (trou). Les valeurs possibles sont : • « O » (Oui – polygone avec trou); • « N » (Non – polygone sans trou).
Numéro LOR	O	NU	13	Désignation attribuée par le Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ) selon un numéro séquentiel (10001 et suivants, sans espace pour les unités de mille).
Remarque	F	CH	500	Inscrire l'expression « Réarpentage dudit lot » dans le cas d'un réarpentage. En d'autres cas, ce champ est vide.

F : facultatif; O : obligatoire; O/F : obligatoire ou facultatif selon une condition particulière;
CH : chaîne de caractères de longueur variable;
NU : valeur numérique sans les zéros non significatifs; NU* : valeur numérique avec les zéros non significatifs;
Lng. : la valeur indiquée correspond au nombre maximal de caractères permis dans le champ.

Les exemples qui suivent aident à comprendre comment créer un fichier de format CSV conforme aux spécifications d'échange.

Cas 1 : création des lots 10625 à 10629 du Registre du domaine de l'État et correction du lot 10133 du Registre du domaine de l'État. Le dossier du BAGQ est le 552985. Le territoire est situé dans le fuseau 5 (MTM).

Le présent cas, représenté dans la **figure 13**, aide à comprendre la relation entre le fichier des données descriptives (CSV) et le fichier des données géométriques correspondant (DXF).

Le nom du fichier sera : LOR55298501.CSV

Le contenu du fichier sera :

#IG;Numéro dossier travail;Fuseau MTM
#LO;Identifiant DXF;Opération;Indicateur polygone inclus;Numéro LOR;Remarque
IG;552985;5
LO;1;CREA;O;10625;
LO;2;CREA;N;10626;
LO;3;CREA;O;10627;
LO;4;CREA;N;10628;
LO;5;CREA;N;10629;
LO;6;CORR;N;10133;Réarpentage dudit lot
ZZ

Cas 2 : création du lot 10025 du Registre du domaine de l'État. Le dossier du BAGQ est le 550865. Le territoire est situé dans le fuseau 5 (MTM).

Le nom du fichier sera : LOR55086501.CSV

Le contenu du fichier sera :

#IG;Numéro dossier travail;Fuseau MTM
#LO;Identifiant DXF;Opération;Indicateur polygone inclus;Numéro LOR;Remarque
IG;550865;5
LO;1;CREA;N;10025;
ZZ

12.2.4.2 Le fichier des données géométriques des LOR

Le fichier des données géométriques des LOR contient les éléments géométriques relatifs aux lots officialisés. Deux couches d'élément géométrique composent le fichier qui peut contenir un ou plusieurs lots officialisés.

Le nom du fichier et son contenu

Le nom du fichier et son contenu sont décrits avec les détails nécessaires dans les spécifications d'échange. Le nom du fichier des données géométriques et celui du fichier des données descriptives qui l'accompagne sont identiques; seules les extensions « DXF » et « CSV » les différencient.

Tableau 6 – Spécification d'échange du fichier des données géométriques des LOR

Nom du fichier : LORddddddvv.DXF (se reporter au tableau 2 pour la nomenclature)

Ce type d'arpentage a rapport au morcellement de territoire qui n'exige pas une immatriculation cadastrale.

Le fichier contient un ou plusieurs lots officialisés au registre (LOR). Il est constitué des deux couches d'élément géométrique mentionnées dans le tableau. Chaque LOR est identifié dans le fichier par un « Identifiant DXF » qui permet d'établir le lien entre les données du fichier des données géométriques et celles du fichier des données descriptives correspondant.

Le fichier ne contient que la géométrie du morcellement (géométrie fermée), sans aucune annotation comme les numéros de lot et les mesures de distance, de direction et de superficie.

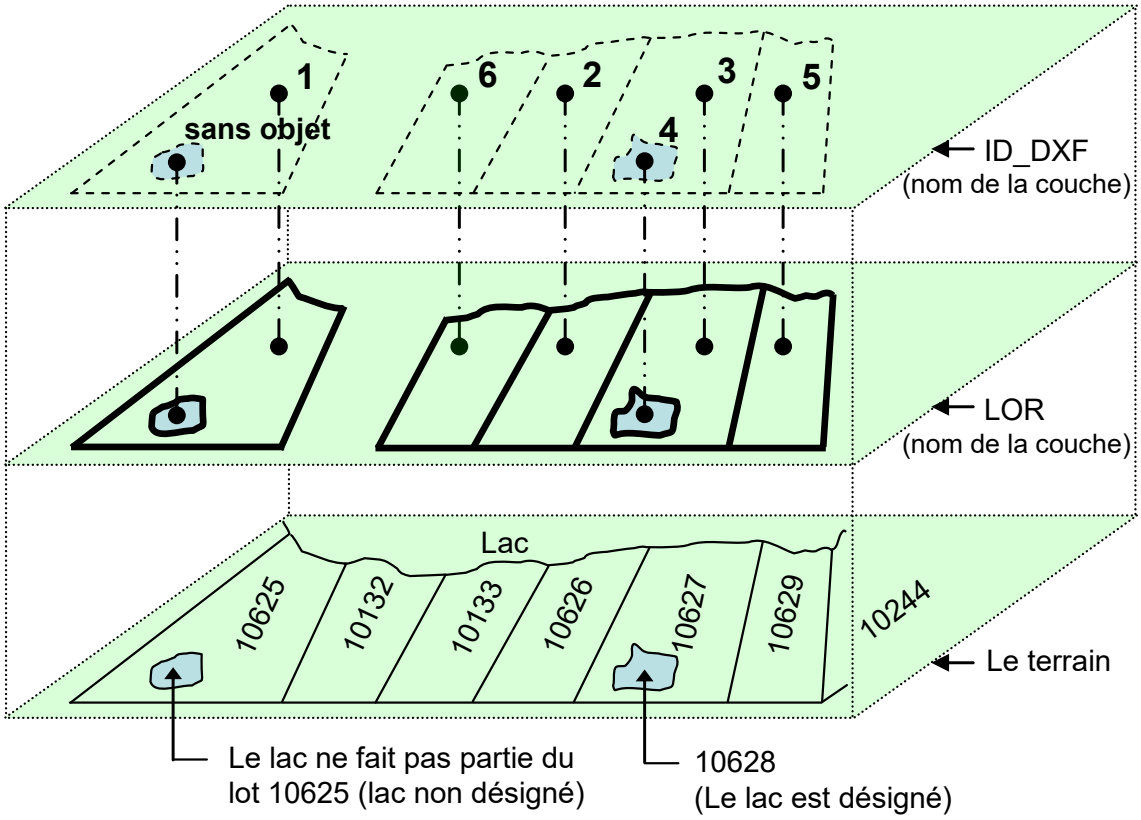
Élément géométrique	Type DXF	Nom de la couche	Obl. / facul.	Lng	Position	Particularités
Identifiant DXF	TEXT	ID_DXF	O	10	L'identifiant DXF (le point d'origine) doit être situé à l'intérieur du LOR.	Correspond à l'identifiant DXF spécifié dans le fichier des données descriptives (CSV). L'identifiant DXF doit être unique dans le fichier : un identifiant pour chaque LOR contenu dans le fichier. • Un polygone qui est inclus dans un autre polygone et qui ne fait pas l'objet d'un LOR devra avoir comme Identifiant DXF l'expression « sans objet ». **Spécification** : Le point d'origine de l'identifiant DXF doit être situé au coin inférieur gauche de la chaîne de caractères. Utilisez la police de caractère « TXT » de style « Normal ».
Contour LOR	PLINE	LOR	O	VA		Correspond à la géométrie du terrain arpenté. La géométrie doit être fermée. Le fichier peut contenir un ou plusieurs terrains. **Note** : Cette couche n'exige que la géométrie du morcellement (géométrie fermée), sans aucune annotation comme les numéros de lot et les mesures de distance, de direction et de superficie.

F : facultatif; O : obligatoire; VA : variable;
Lng. : la valeur indiquée pour l'identifiant DXF correspond au nombre maximal de caractères permis dans le champ.

Le dessin suivant, qui illustre l'exemple du cas 1, aide à comprendre le format d'échange du fichier des données géométriques (DXF) de même que celui du fichier des données descriptives correspondant (CSV).

Le nom du fichier sera : LOR55298501.DXF

Figure 13 – Représentation du format d'échange des lots officialisés au Registre du domaine de l'État (LOR)



Note : La couche LOR ne contient que la géométrie du morcellement (géométrie fermée), sans aucune annotation relative au numéro de lot et aux mesures de distance, de direction, de superficie, etc.

L'identifiant DXF (ID_DXF) permet d'associer le numéro de lot officialisé mentionné dans le fichier des données descriptives qui accompagne le fichier des données géométriques, soit :

- Identifiant DXF 1 = création du lot 10625
- Identifiant DXF 2 = création du lot 10626
- Identifiant DXF 3 = création du lot 10627
- Identifiant DXF 4 = création du lot 10628
- Identifiant DXF 5 = création du lot 10629
- Identifiant DXF 6 = correction du lot 10133

12.2.5 Les spécifications d'échange pour les arpentages officialisés au registre (AOR)

Les présentes spécifications d'échange sont celles qui doivent être utilisées lorsque les travaux d'arpentage ont rapport à l'arpentage de point (détermination de la position d'un coin de lot), de ligne (ligne séparative de lots, de rangs, de cantons, etc.), d'une partie de lot ou d'un territoire. Pour plus d'information à ce sujet, il faut se reporter à la section 1.10.1.3 intitulée « Les arpentages officialisés au registre (AOR) ».

De même, dans le contexte du chapitre 8 intitulé « Les descriptions de territoire », les présentes spécifications sont celles qui doivent être utilisées pour la préparation des fichiers des données descriptives et des données géométriques des arpentages officialisés au registre (AOR).

12.2.5.1 Le fichier des données descriptives des AOR

Le fichier des données descriptives des AOR contient les renseignements relatifs aux arpentages officialisés. Le numéro de dossier du BAGQ, le numéro de fuseau MTM et l'identifiant DXF figurent parmi les données inscrites. Le fichier peut contenir un ou plusieurs arpentages officialisés.

Le nom du fichier et son contenu

Le nom du fichier et son contenu sont décrits avec les détails nécessaires dans les spécifications d'échange. Le nom du fichier des données descriptives et celui du fichier des données géométriques qui l'accompagne sont identiques; seules les extensions « CSV » et « DXF » les différencient.

Le fichier est constitué des deux groupes d'enregistrement suivants :

- le groupe Informations Générales IG;
- le groupe Arpentage Officialisé AO.

Chaque groupe d'enregistrement se divise en champs. Dans la préparation du fichier, il faut suivre l'ordre de présentation des groupes et des champs à l'intérieur de ces groupes.

Tableau 7 – Spécification d'échange du fichier des données descriptives des AOR

Nom du fichier : AORddddddvv.CSV (se reporter au tableau 2 pour la nomenclature)

Ce type d'arpentage fait référence à la détermination de la position d'un point, à l'arpentage d'une ligne ou à l'arpentage d'une partie de lot ou d'un territoire **plutôt qu'à la création ou à la correction d'un morcellement de territoire**.

Le fichier contient un ou plusieurs arpentages officialisés au registre. Chaque AOR est identifié dans le fichier par un « Identifiant DXF » qui permet d'établir le lien entre les données du fichier des données descriptives et celles du fichier des données géométriques correspondant.

Nom élément	Obl. / facul.	Type	Lng.	Particularités
GROUPE INFORMATIONS GÉNÉRALES (« IG »)	**1:1**			**Un seul numéro de dossier de travail et un seul numéro de fuseau MTM.**
Numéro dossier travail	O	NU	6	Correspond au numéro de dossier du BAGQ.
Fuseau MTM	O	NU	2	Domaine de valeurs : de 2 à 10. Si les éléments géométriques se retrouvent dans deux fuseaux, l'arpenteur-géomètre choisit celui qui convient.
GROUPE ARPENTAGE OFFICIALISÉ (« AO »)	**1:N**			**Il y a autant de groupes « AO » qu'il y a d'arpentages officialisés dans le fichier.**
Identifiant DXF	O	NU	4	Correspond à l'identifiant DXF attribué à l'AOR dans le fichier des données géométriques (DXF) qui accompagne le présent fichier.
Indicateur polygone inclus	O/F	CH	1	Permet de spécifier si le polygone contient au moins un autre polygone (trou). Les valeurs possibles pour les AOR de type « Polygone » sont : • « O » (Oui – polygone avec trou); • « N » (Non – polygone sans trou). Pour les AOR de type « Point » ou « Ligne », le champ doit être vide.
Description sommaire	F	CH	500	Description de la nature du point, de la ligne ou de la partie de lot (polygone) ayant fait l'objet de l'arpentage. Par exemple : • Coin sud-est du lot 50 du rang IV du canton de Dubuisson; • Ligne séparative des lots 14 et 15 du rang IV du canton de Dubuisson; • Partie du lot 14 du rang 4 du cadastre du canton de Dubuisson. **Note** : L'arpentage d'une partie de lot est restreint dans les cas où le droit accordé (par exemple, une servitude) sera publié au Registre foncier et où il n'est pas obligatoire que le terrain convoité soit immatriculé par un lot cadastral distinct.

F : facultatif; O : obligatoire; O/F : obligatoire ou facultatif selon une condition particulière;
CH : chaîne de caractères de longueur variable;
NU : valeur numérique sans les zéros non significatifs; NU* : valeur numérique avec les zéros non significatifs;
Lng. : la valeur indiquée correspond au nombre maximal de caractères permis dans le champ.

L'exemple qui suit aide à comprendre comment créer un fichier de format CSV conforme aux spécifications d'échange.

Exemple « A » : Arpentage dans le cadastre du canton de Dubuisson de la ligne séparative des lots 28 et 29 du rang 3, d'une partie de la ligne séparative des rangs 3 et 4, piquetage du coin sud-est du lot 29 du rang 3 et arpentage d'une partie des lots 27 et 28 du rang 3. Le dossier du BAGQ est le 590865. Le territoire en cause est situé dans le fuseau 9 (MTM).

Cet exemple, représenté dans la **figure 14**, aide à comprendre la relation entre le fichier des données descriptives (CSV) et le fichier des données géométriques correspondant (DXF).

Le nom du fichier sera : AOR59086501.CSV

Le contenu du fichier sera :

#IG;Numéro dossier travail;Fuseau MTM

#AO;Identifiant DXF;Indicateur polygone inclus;Description sommaire

IG;590865;9

AO;1;;Ligne séparative des lots 28 et 29 du rang 3 du cadastre du canton de Dubuisson

AO;2;;Ligne séparative des rangs 3 et 4 sur la largeur des lots 29 et 30 du rang 3 du cadastre du canton de Dubuisson

AO;3;;Coin sud-est du lot 29 du rang 3 du cadastre du canton de Dubuisson

AO;4;N;Partie du lot 27 du rang 3 du cadastre du canton de Dubuisson

AO;5;O;Partie du lot 28 du rang 3 du cadastre du canton de Dubuisson

ZZ

Note : Adapter, le cas échéant, en fonction du cadastre du Québec.

12.2.5.2 Le fichier des données géométriques des AOR

Le fichier des données géométriques des AOR contient les éléments géométriques relatifs aux arpentages officialisés. Quatre couches d'élément géométrique composent le fichier qui peut contenir un ou plusieurs arpentages officialisés.

Le nom du fichier et son contenu

Le nom du fichier et son contenu sont décrits avec les détails nécessaires dans les spécifications d'échange. Le nom du fichier des données géométriques et celui du fichier des données descriptives qui l'accompagne sont identiques; seules les extensions « DXF » et « CSV » les différencient.

Tableau 8 – Spécification d'échange du fichier des données géométriques des AOR

Nom du fichier : AORddddddvv.DXF (se reporter au tableau 2 pour la nomenclature)

Ce type d'arpentage fait référence à la détermination de la position d'un point, à l'arpentage d'une ligne ou à l'arpentage d'une partie de lot ou d'un territoire **plutôt qu'à la création ou à la correction d'un morcellement de territoire**.

Le fichier contient un ou plusieurs arpentages officialisés au registre (AOR). Il est constitué des quatre couches d'élément géométrique mentionnées dans le tableau. Chaque AOR (point, ligne ou polygone) est identifié dans le fichier par un « Identifiant DXF » qui permet d'établir le lien entre les données du fichier des données géométriques et celles du fichier des données descriptives correspondant. Si la couche AOR_POINT, AOR_LIGNE ou AOR_POLYGONE ne contient pas de géométrie, elle peut être absente du fichier.

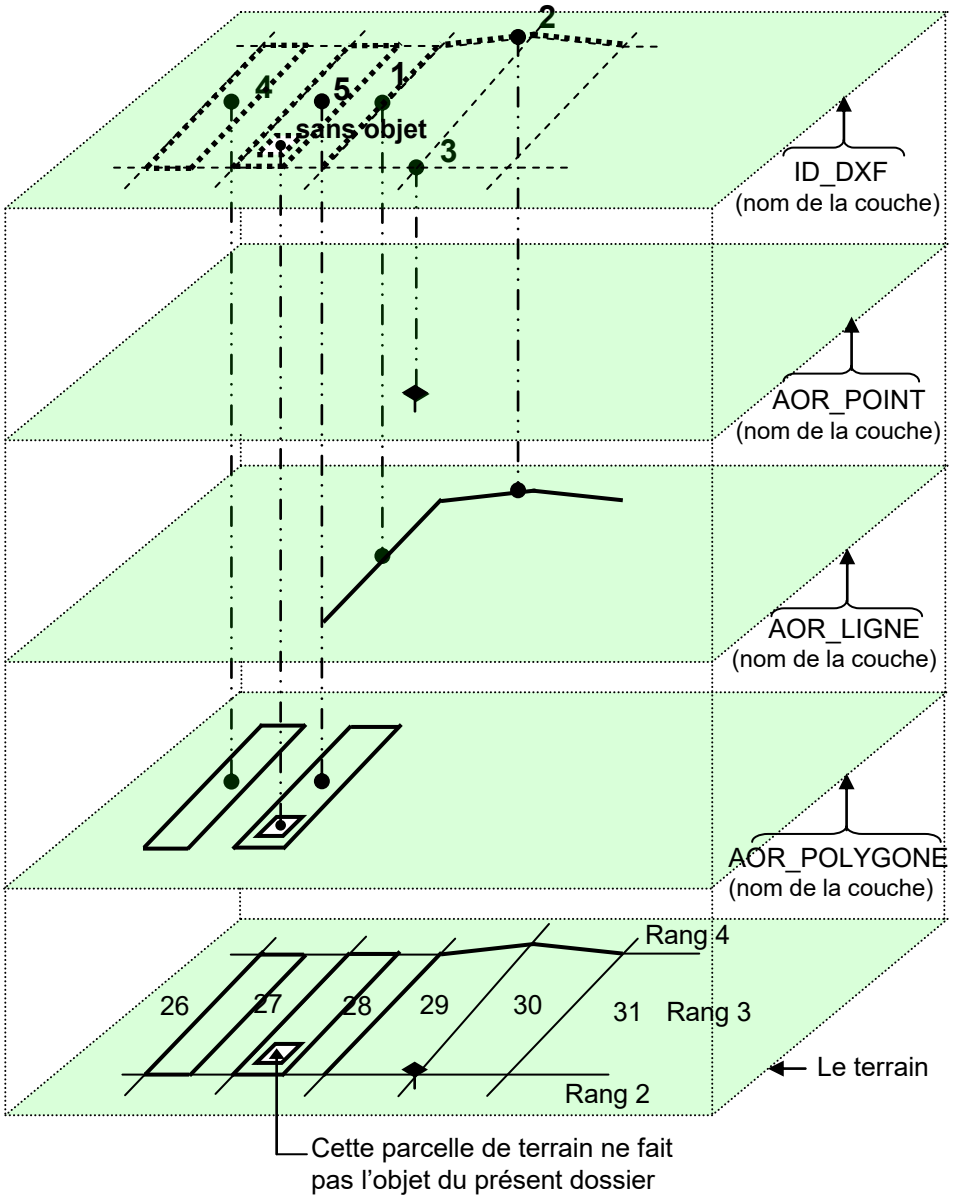
Élément géométrique	Type DXF	Nom de la couche	Obl. / facul.	Lng.	Position	Particularités
Identifiant DXF	TEXT	ID_DXF	O	10	L'identifiant DXF (le point d'origine) doit être situé sur le point, au milieu de la ligne ou à l'intérieur du polygone.	Correspond à l'identifiant DXF spécifié dans le fichier des données descriptives (CSV). L'identifiant DXF doit être unique dans le fichier : un identifiant pour chaque AOR point, AOR ligne ou AOR polygone présent dans le fichier. • Un polygone qui est inclus dans un autre polygone et qui ne fait pas l'objet d'un AOR polygone devra avoir comme Identifiant DXF l'expression « sans objet ». **Spécification** : Le point d'origine de l'identifiant DXF doit être situé au coin inférieur gauche de la chaîne de caractères. Utilisez la police de caractère « TXT » de style « Normal ».
Point(s) AOR	POINT	AOR_POINT	O/F	VA		Correspond à l'emplacement du point. Le fichier peut contenir un ou plusieurs points ou n'en contenir aucun. **Note** : Cette couche n'exige que la géométrie des points sans aucune annotation.
Ligne(s) AOR	PLINE	AOR_LIGNE	O/F	VA		Correspond à la géométrie de la ligne arpentée. Le fichier peut contenir plusieurs lignes ou n'en contenir aucune. La ligne peut être composée de plusieurs segments linéaires. Dans les logiciels de dessin, il existe une fonctionnalité qui permet de placer « l'identifiant DXF » au milieu de la ligne. **Note** : Cette couche n'exige que la géométrie des lignes, sans aucune annotation comme les numéros de lot et les mesures de distance et de direction.
Contour AOR	PLINE	AOR_POLYGONE	O/F	VA		Correspond à la géométrie du terrain arpenté. La géométrie doit être fermée. Le fichier peut contenir plusieurs terrains ou n'en contenir aucun. **Note** : Cette couche n'exige que la géométrie du morcellement (géométrie fermée), sans aucune annotation comme les numéros de lot et les mesures de distance, de direction et de superficie.

F : facultatif; O : obligatoire; O/F : obligatoire ou facultatif selon une condition particulière; VA : variable;
Lng. : la valeur indiquée pour l'identifiant DXF correspond au nombre maximal de caractères permis dans le champ.

Le dessin suivant, qui illustre l'exemple « A » cité précédemment, aide à comprendre le format d'échange du fichier des données géométriques (DXF) de même que celui du fichier des données descriptives correspondant (CSV).

Le nom du fichier sera : AOR59086501.DXF

Figure 14 – Représentation du format d'échange des arpentages officialisés au Registre du domaine de l'État (AOR)



Note : Les couches AOR_POINT, AOR_LIGNE et AOR_POLYGONE ne contiennent, respectivement, que la géométrie des points, des lignes et des polygones, sans aucune annotation relative au numéro de lot et aux mesures de distance, de direction, de superficie, etc. Si une couche ne contient pas de géométrie, elle peut être absente du fichier.

12.3 Le fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ

Le fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ doit contenir, dans l'ordre croissant des numéros de points, les coordonnées de tous les points levés, implantés et calculés qui font l'objet du travail et des points géodésiques utilisés, de même que la description du point et le code utilisé pour définir la nature du point.

Les codes à utiliser dans le fichier pour définir la nature des points relèvent du choix de l'arpenteur-géomètre. Cependant, la description des points doit être significative. Vous trouverez à la fin de la présente section certains exemples de description de points.

Le fichier doit également contenir les renseignements suivants : le titre du fichier, le système de projection, le système de référence géodésique, soit le **NAD83**, soit le **NAD83 (SCRS)**, le numéro du fuseau MTM, la longitude du méridien central du fuseau, le facteur combiné ainsi que l'identification de chacune des colonnes. **L'utilisation du NAD83 (SCRS) est privilégiée**.

Les coordonnées planimétriques doivent être exprimées avec au moins quatre décimales, soit avec une virgule, soit avec un point décimal (par exemple, 5380950,7962 ou 5380950.7962). Pour plus d'information sur les caractéristiques des coordonnées SCOPQ, il faut se reporter au chapitre 2 intitulé « Les systèmes de référence géodésique et d'unités de mesure ».

Le fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ doit être produit de la façon indiquée dans les spécifications d'échange que l'on trouve dans le **tableau 9** qui suit. Un exemple du contenu d'un fichier accompagne le tableau.

Un exemple de fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ est également disponible sur le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Tableau 9 – Spécification d'échange du fichier des coordonnées SCOPQ

Nom du fichier : COORDddddddvv.CSV (se reporter au tableau 2 pour la nomenclature)

Nom élément	Obl. / facul.	Type	Lng.	Particularités (voir note 1)
GROUPE INFORMATIONS GÉNÉRALES (« IG »)	**1:1**			
Titre	F	CH		Inscrire « **LISTE DES COORDONNÉES** »
GROUPE PROJECTION (« PC »)	**1:1**			
Projection	F	CH		Inscrire « **SCOPQ** »
Système de référence géodésique	O	CH		Inscrire la réalisation du NAD83 considérée, soit : • **NAD83** • **NAD83 (SCRS)** - L'utilisation du NAD83 (SCRS) est privilégiée.
Fuseau MTM	O	CH	9	Inscrire « **FUSEAU X** », où x correspond au numéro du fuseau MTM en cause (de 2 à 10). **Exemple :** FUSEAU 10
Méridien central	F	CH		Inscrire « **MÉRIDIEN CENTRAL X** », où x correspond à la valeur du méridien central en degrés et minutes d'arc. **Exemple :** MÉRIDIEN CENTRAL 79° 30′
GROUPE FACTEUR COMBINÉ (« FC »)	**1:1**			
Facteur combiné	F	CH		Inscrire « **FACTEUR COMBINÉ : X** », où x correspond à la valeur du facteur combiné comportant au moins 7 décimales. **Exemple :** FACTEUR COMBINÉ : 0,9999608
GROUPE IDENTIFICATION DES DONNÉES (« ID »)	**1:1**			
Point	F	CH		
Y	F	CH		
X	F	CH		
Code	F	CH		
Description	F	CH		
GROUPE COORDONNÉES (« CO »)	**1:N**			**Il y a autant de groupes « CO » qu'il y a de numéros de point dans le fichier.**
Numéro de Point	O	CH	20	
Coordonnée Y	O	NU*	7,4	Les coordonnées doivent être exprimées avec au moins 4 décimales, soit avec une virgule, soit avec un point décimal. **Exemple** : 5380950**,**7962 ou 5380950**.**7962)
Coordonnée X	O	NU*	6,4	
Numéro de code	F	CH	10	Les codes à utiliser relèvent du choix de l'arpenteur-géomètre.
Description du code	O	CH	255	La description doit être significative (voir note 2).

F : facultatif; O : obligatoire; CH : chaîne de caractères de longueur variable;
NU : valeur numérique sans les zéros non significatifs; NU* : valeur numérique avec les zéros non significatifs;
Lng. : la valeur indiquée correspond au nombre maximal de caractères permis dans le champ.

1. Pour plus d'information sur les caractéristiques des coordonnées SCOPQ, il faut se reporter au chapitre 2 intitulé « Les systèmes de référence géodésique et d'unités de mesure ».
2. Des exemples de description de points se retrouvent à la fin de cette section.

Exemple du contenu d'un fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ

Nom du fichier : COORDddddddvv.CSV (se reporter au tableau 2 pour la nomenclature)

#IG;Titre
#PC;Projection;Système de référence géodésique;Fuseau MTM;Méridien central
#FC;Facteur combiné
#ID;Identification des données
#CO;Numéro de point;Coordonnée Y;Coordonnée X;Numéro de code;Description du code
IG;LISTE DES COORDONNÉES
PC;SCOPQ;NAD83 (SCRS);FUSEAU 10;MÉRIDIEN CENTRAL 79° 30'
FC;FACTEUR COMBINÉ : 0,9999608
ID;Point;Y;X;Code;Description
CO;3388;5380950,7962;400284,4872;151;Repère-médaillon
CO;3389;5381429,5413;399839,3213;153;Repère-médaillon et poteau-témoin
CO;3390;5381450,2315;399856,4438;155;Borne-terminus, poteau-témoin et butte
CO;3391;5410234,5312;408245,2532;191;Point géodésique 99KP048
CO;3392;5381425,2315;399846,4438;201;Chalet
CO;3393;5381465,7334;399840,4521;202;Ligne des hautes eaux (marées)
CO;3394;5381464,5212;399841,6788;205;Clôture
ZZ

Note : La numérotation du point géodésique dans l'exemple ci-dessus est fictive.

Exemple du contenu d'un fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ contenant plus d'un facteur combiné

#IG;Titre
#PC;Projection;Système de référence géodésique;Fuseau MTM;Méridien central
#FC;Facteur combiné
#ID;Identification des données
#CO;Numéro de point;Coordonnée Y;Coordonnée X;Numéro de code;Description du code
IG;LISTE DES COORDONNÉES
PC;SCOPQ;NAD83 (SCRS);FUSEAU 10;MÉRIDIEN CENTRAL 79° 30'
FC;FACTEUR COMBINÉ : 0,9999608 (ligne 1à 100) 0,9998253 (ligne101 à 200) 0,9999044 (ligne201 à 200)
ID;Point;Y;X;Code;Description
CO;3388;5380950,7962;400284,4872;151;Repère-médaillon
CO;3389;5381429,5413;399839,3213;153;Repère-médaillon et poteau-témoin
CO;3390;5381450,2315;399856,4438;155;Borne-terminus, poteau-témoin et butte
CO;3391;5410234,5312;408245,2532;191;Point géodésique 99KP048
CO;3392;5381425,2315;399846,4438;201;Chalet
CO;3393;5381465,7334;399840,4521;202;Ligne des hautes eaux (marées)
CO;3394;5381464,5212;399841,6788;205;Clôture
ZZ

Note : La numérotation du point géodésique dans l'exemple ci-dessus est fictive.

Exemples de description de points

Poteau	Point géodésique (avec son numéro)
Borne-terminus	Bord de l'eau[1]
Repère-médaillon	Ligne des hautes eaux[1]
Butte de terre ou de pierre	Limite à l'altitude des hautes eaux[1]
Borne-terminus et poteau-témoin	Ligne de retenue des eaux du (identification de l'ouvrage)[1, 2]
Repère-médaillon et poteau-témoin	Ligne des hautes eaux (marées)[1, 2]
Borne-terminus, poteau-témoin et butte	Limite à l'altitude des hautes eaux (marées)[1, 2]
Repère-médaillon, poteau-témoin et butte	Ligne électrique
Borne (bornage)	Chemin
Borne (bornage) et poteau-témoin	Bâtiment
Tuyau de fer	Chalet
Monument frontalier	Clôture
Vieille plaque (ligne plaquée)	Intersection calculée
Station d'opération permanente	Point de calcul

1. Pour plus d'information concernant les expressions à utiliser pour désigner certaines limites du domaine hydrique, il faut se reporter à la section 6.8 intitulée « Le plan d'arpentage relatif au domaine hydrique ».
2. Il n'est pas nécessaire d'indiquer la cote d'altitude dans le fichier des coordonnées. Toutefois, cette cote doit figurer sur le plan.

CHAPITRE 13 – LA TRANSMISSION ET LE TRAITEMENT DU DOSSIER

Le chapitre 13 énonce la procédure que doit suivre l'arpenteur-géomètre requérant pour la transmission d'un dossier au Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ) de même que le processus de traitement du dossier par le BAGQ en vue de son officialisation.

13.1 La transmission du dossier au Bureau de l'arpenteur général du Québec

13.1.1 La documentation à transmettre

L'arpenteur-géomètre requérant doit transmettre au Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ) tous les documents afférents au dossier présenté en vue de son officialisation.

À cet égard, il faut se reporter aux chapitres 3 à 9 des présentes Instructions pour connaître, dans chaque cas, la liste détaillée des documents à transmettre dans le dossier en cause en fonction de la nature des travaux exécutés.

Tous les documents (le plan d'arpentage, le carnet d'arpentage, la description technique, etc.) doivent être transmis sous forme de fichiers numériques, selon trois types de format (PDF/A-1b, CSV et DXF), et ce, conformément à la nomenclature et aux spécifications d'échange définies au chapitre 12 intitulé « Les spécifications des fichiers exigés ».

À titre d'information, le **tableau 10** que l'on trouve à la fin du présent chapitre dresse la liste complète des documents que l'arpenteur-géomètre requérant pourrait devoir transmettre au BAGQ.

13.1.2 La signature numérique

Afin d'être en mesure de pouvoir transmettre ses documents au BAGQ, l'arpenteur-géomètre requérant doit être inscrit au tableau de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (OAGQ) et sa signature numérique[24] doit être valide.

L'arpenteur-géomètre requérant doit apposer sa signature numérique sur chacun des documents (format PDF/A-1b) qui sont destinés à être déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec. Pour connaître les documents où la signature numérique est exigée, il faut consulter le **tableau 10** qui se trouve à la fin de ce chapitre.

La procédure relative à l'apposition de la signature numérique sur un document PDF/A-1b est décrite sur le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

[24]. Il faut consulter le site Internet de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (OAGQ) et celui du fournisseur de services pour la signature numérique des membres de l'OAGQ.

13.1.3 L'envoi de la documentation à partir de « Mon espace client » du site du Ministère

Tous les documents à transmettre pour un dossier donné doivent être regroupés dans un seul fichier « **.zip** », lequel doit être acheminé par l'entremise d'une fenêtre interactive Web permettant une transmission sécurisée dans *« Mon espace client »* disponible sur le site du Ministère.

La procédure de création d'un fichier « .zip » est disponible sur le site Internet du Ministère.

Le nom du fichier « .zip » doit être **dddddd.zip** où

dddddd = numéro de dossier du BAGQ

zip = le format du fichier (signifie que le fichier est compressé)

La taille maximale du fichier « **.zip** » ne doit pas excéder 750 (Mo).

13.1.4 L'analyse de la recevabilité du dossier

L'analyse de la recevabilité du dossier transmis consiste à vérifier :

- la présence et la validité de la signature numérique de l'arpenteur-géomètre requérant sur tous les documents où celle-ci est exigée;
- la conformité de la nomenclature des fichiers;
- la conformité à la norme PDF/A-1b des fichiers produits dans ce format;
- la présence de tous les documents exigés en fonction du dossier en cause;

À la suite de cette analyse, si le dossier est jugé non recevable, un **« avis de documents manquants ou non conformes »** est transmis à l'arpenteur-géomètre requérant de façon à l'informer des correctifs à apporter.

Par la suite, l'arpenteur-géomètre requérant doit, dès que possible, transmettre les documents demandés, et ce, de la manière indiquée à la section 13.1.3.

Le traitement du dossier débutera **uniquement** lorsque toutes les conditions de recevabilité auront été satisfaites.

13.2 Le traitement du dossier

13.2.1 L'analyse du dossier

L'analyse du dossier par le BAGQ consiste à procéder à l'examen des documents soumis par l'arpenteur-géomètre requérant, ce qui a pour but, notamment, de s'assurer :

- que tous les documents soumis sont conformes aux présentes Instructions;

- dans le cas d'un arpentage, que la position des limites du terrain en cause respecte les arpentages antérieurs ainsi que les dispositions législatives en matière d'arpentage, notamment celles qui sont relatives à la *Loi sur les arpentages* (RLRQ, c. A-22);

- dans le cas d'une description de territoire, que la description des limites du territoire en cause respecte les descriptions officielles antérieures ainsi que toute disposition législative afférente.

À la suite de l'analyse du dossier, celui-ci est, soit approuvé, soit retourné à l'arpenteur-géomètre requérant pour qu'il effectue les corrections demandées.

13.2.2 Le renvoi du dossier pour correction

Si le dossier nécessite des corrections, le BAGQ transmet, à l'arpenteur-géomètre requérant, un **« avis de corrections »**. Cet avis est accompagné des documents nécessaires à la compréhension des corrections à apporter. Selon la teneur des corrections demandées, le BAGQ peut exiger, si nécessaire, une nouvelle « approbation du gestionnaire du territoire ».

Par la suite, l'arpenteur-géomètre requérant doit, dès que possible, transmettre les documents corrigés, et ce, de la manière indiquée à la section 13.1.3.

13.2.3 Le traitement d'un dossier d'arpentage (dossier BAGQ) en lien avec une demande de mise à jour du cadastre (DM).

À la suite de l'approbation d'un dossier d'arpentage (dossier BAGQ) lié à une ou à plusieurs demandes de mise à jour du cadastre (DM), le BAGQ transmet, à l'arpenteur-géomètre requérant, un avis d'acceptation des documents appelé **« Autorisation pour la transmission des documents cadastraux »**. Cet avis mentionne, notamment, que les documents d'arpentage du dossier en cause ont été analysés et approuvés par le BAGQ et que l'arpenteur-géomètre peut désormais transmettre sa ou ses DM à la Direction de l'enregistrement cadastral. Pour plus d'information à ce sujet, il faut se reporter à la section 4.2.1.5 intitulée « La transmission des documents cadastraux à la Direction de l'enregistrement cadastral ».

13.2.4 L'officialisation du dossier

Une fois le dossier approuvé, celui-ci peut alors être officialisé.

Note : Si le dossier comporte une ou plusieurs demandes de mise à jour du cadastre (DM), ce dossier pourra être officialisé dès que la Direction de l'enregistrement cadastral aura officialisé la ou les DM associées à ce dossier. Pour plus d'information à ce sujet, il faut se reporter à la section 4.2.1.6 intitulée « L'officialisation d'un dossier d'arpentage lié à plusieurs opérations cadastrales ».

L'officialisation du dossier consiste à procéder à :

- la signature numérique du certificat de dépôt des documents destinés à être déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec;
- l'inscription, le cas échéant, de l'arpentage au Registre du domaine de l'État

13.2.4.1 La signature numérique du certificat de dépôt au Greffe de l'arpenteur général du Québec

La signature numérique du certificat de dépôt consiste à procéder à l'apposition, sur les documents destinés à être déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec :

- de la signature numérique et du nom du représentant de l'arpenteur général du Québec;
- de la date de la signature numérique;
- du sceau ministériel.

Des exemples de signature numérique du certificat de dépôt au Greffe de l'arpenteur général du Québec sont présentés dans la **figure 15** que l'on trouve à la fin de ce chapitre.

13.2.4.2 L'inscription de l'arpentage au Registre du domaine de l'État

Dans le cas où le dossier est associé à un arpentage sur les terres du domaine de l'État, celui-ci est inscrit au Registre du domaine de l'État, tel que le prévoit l'article 26 de la *Loi sur les terres du domaine de l'État* (RLRQ, c. T-8.1). L'inscription de l'arpentage au RDE consiste à procéder à l'intégration de la représentation géométrique de cet arpentage. Les arpentages intégrés au RDE sont de trois types :

- les délimitations officialisées au registre (DOR);
- les lots officialisés au registre (LOR);
- les arpentages officialisés au registre (AOR).

Pour plus d'information en ce qui concerne les types d'arpentage officialisés au RDE, il faut se reporter à la section 1.10.1 intitulée « Les types d'arpentage officialisés au Registre du domaine de l'État ».

13.2.5 Le dépôt des documents au Greffe de l'arpenteur général du Québec

Une fois l'officialisation du dossier terminée, les documents préparés par l'arpenteur-géomètre requérant (le plan d'arpentage, le carnet d'arpentage, la description technique, le procès-verbal de bornage, le procès-verbal de délimitation d'un territoire minier et le certificat de l'arpenteur-géomètre en territoire minier, le cas échéant) sont déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Pour plus d'information en ce qui concerne le Greffe et son contenu, il faut se reporter à la section 1.8 intitulée « Les documents en brevet et le Greffe de l'arpenteur général du Québec ».

13.2.6 La confirmation de l'officialisation

Une fois l'officialisation du dossier terminée, le BAGQ transmet, à l'arpenteur-géomètre requérant et au gestionnaire du territoire en cause, une **« confirmation d'officialisation »** qui indique que les documents relatifs à un dossier d'arpentage ont été officialisés et déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Tableau 10 – Liste des documents (avec ou sans signature numérique) pouvant être associés à un dossier du Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ)

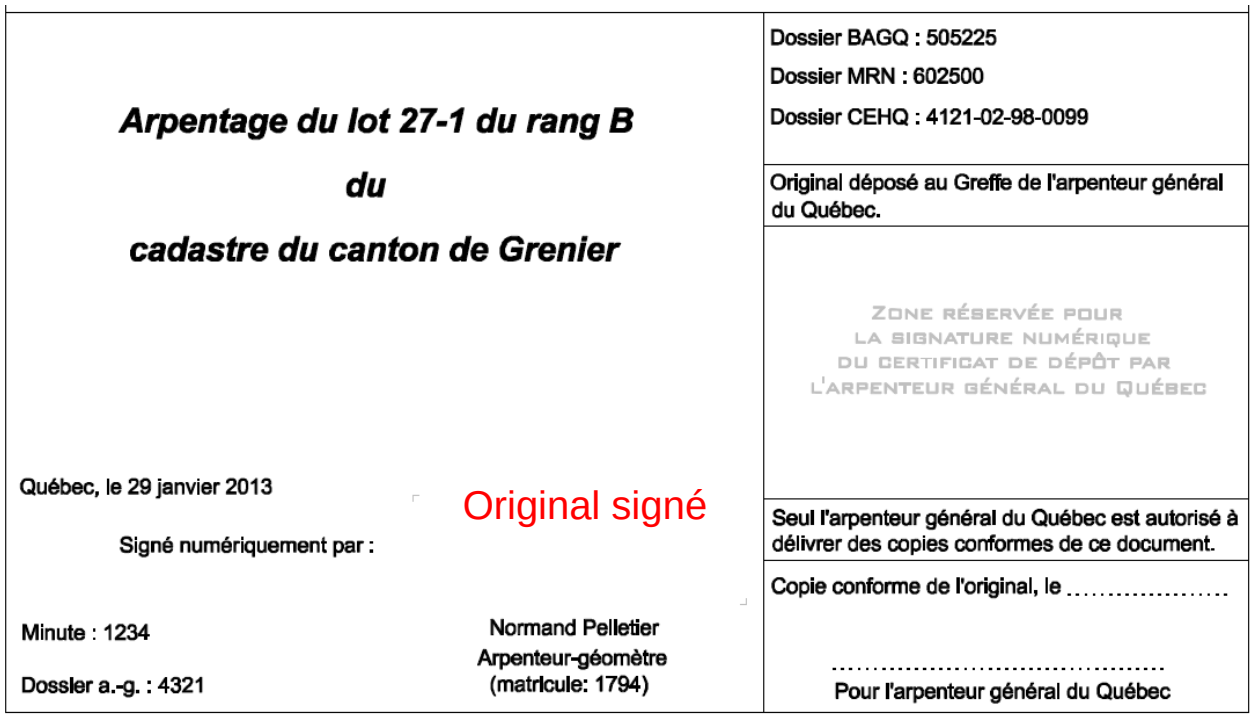
Liste des documents (avec ou sans signature numérique) pouvant être associés à un dossier du Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ)					
Portée	**Document[1]**	**Producteur**	**Destinataire**	**Format de fichier**	**Signature numérique obligatoire**
Officielle	Plan d'arpentage	a.-g. requérant	BAGQ	PDF/A-1b	Oui
Officielle	Carnet d'arpentage	a.-g. requérant	BAGQ	PDF/A-1b	Oui
Officielle	Description technique	a.-g. requérant	BAGQ	PDF/A-1b	Oui
Officielle	Procès-verbal d'abornement	a.-g. requérant	BAGQ	PDF/A-1b	Oui
Officielle	Procès-verbal de délimitation d'un territoire minier	a.-g. requérant	BAGQ	PDF/A-1b	Oui
Officielle	Certificat de l'arpenteur-géomètre en territoire minier	a.-g. requérant	BAGQ	PDF/A-1b	Oui
Officielle	Fichier des données géométriques de la géométrie (DOR-LOR-AOR)	a.-g. requérant	BAGQ	DXF	Non
Officielle	Fichier des données descriptives de la géométrie (DOR-LOR-AOR)	a.-g. requérant	BAGQ	CSV	Non
Officielle	Fichier des coordonnées SCOPQ	a.-g. requérant	BAGQ	CSV	Non
Administrative	Approbation du gestionnaire du territoire	a.-g. requérant	BAGQ	PDF/A-1b	Non
Soutien	Plan d'arpentage	a.-g. requérant	BAGQ	DXF	Non
Soutien	Plan cadastral préliminaire	a.-g. requérant	BAGQ	PDF/A-1b	Non
Soutien	Rapport de bornage	a.-g. requérant	BAGQ	PDF/A-1b	Non
Soutien	Avis de documents manquants ou non conformes	BAGQ	a.-g. requérant	PDF/A-1b	Non
Soutien	Avis de corrections	BAGQ	a.-g. requérant	PDF/A-1b	Non
Soutien	Avis d'acceptation des documents	BAGQ	a.-g. requérant	PDF/A-1b	Non
Soutien	Confirmation d'officialisation	BAGQ	a.-g. requérant gestionnaire du territoire	PDF/A-1b	Non

1. Pour la nomenclature des fichiers produits par l'arpenteur-géomètre requérant, il faut se reporter au chapitre 12 intitulé « Les spécifications des fichiers exigés ».

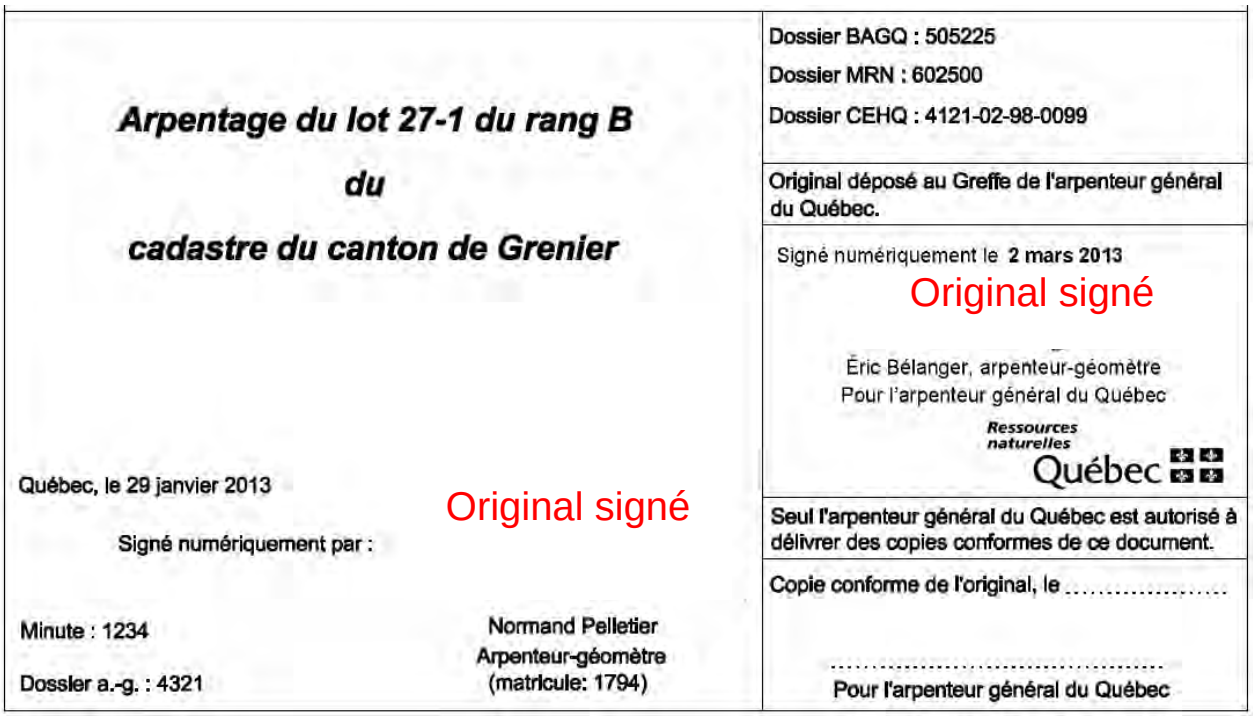
Figure 15 – Signature du certificat de dépôt au Greffe de l'arpenteur général du Québec

Exemple pour un plan d'arpentage :

- Signature numérique de l'arpenteur-géomètre qui a confectionné le plan;

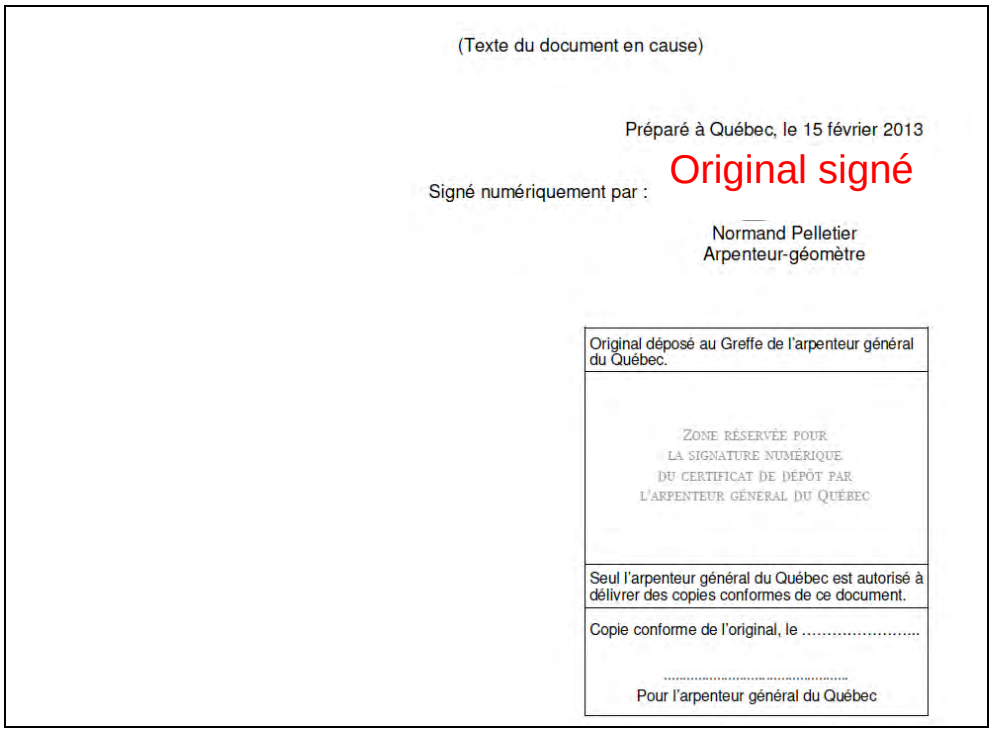


- Signature numérique du certificat de dépôt au Greffe de l'arpenteur général du Québec par le représentant de l'arpenteur général du Québec.



Exemple pour un carnet d'arpentage, une description technique et autres documents de même nature :

- Signature numérique de l'arpenteur-géomètre qui a préparé le document;


(Texte du document en cause)

Préparé à Québec, le 15 février 2013

Signé numériquement par : Original signé

Normand Pelletier
Arpenteur-géomètre

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

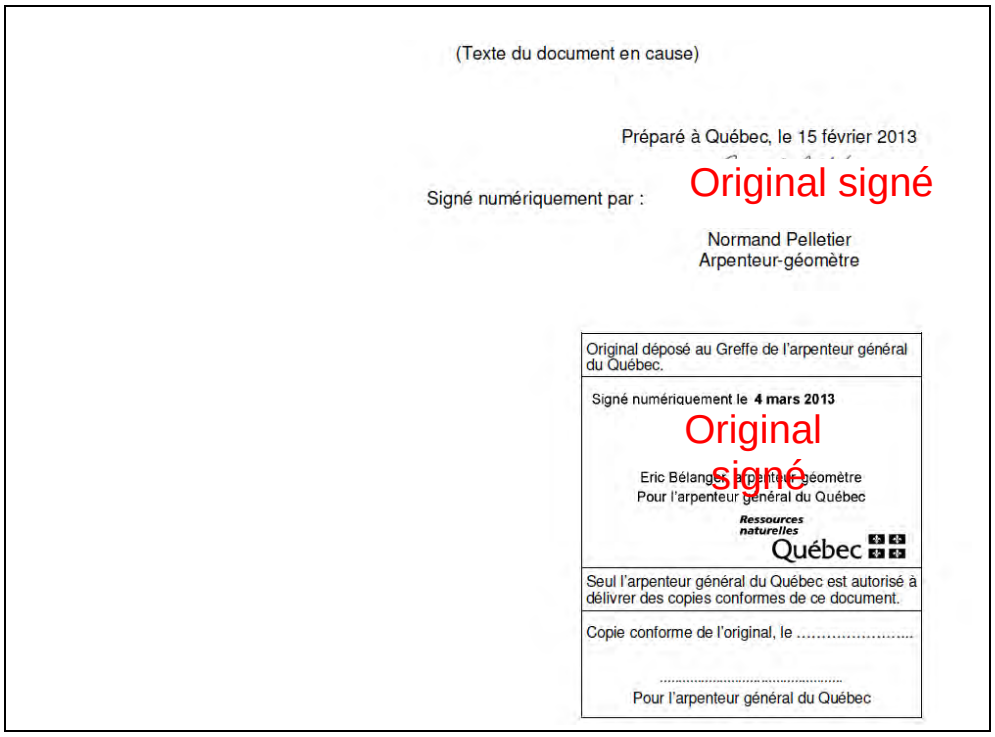
ZONE RÉSERVÉE POUR LA SIGNATURE NUMÉRIQUE DU CERTIFICAT DE DÉPÔT PAR L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

.....
Pour l'arpenteur général du Québec

- Signature numérique du certificat de dépôt au Greffe de l'arpenteur général du Québec par le représentant de l'arpenteur général du Québec.


(Texte du document en cause)

Préparé à Québec, le 15 février 2013

Signé numériquement par : Original signé

Normand Pelletier
Arpenteur-géomètre

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Signé numériquement le **4 mars 2013**

Original signé

Eric Bélanger, arpenteur-géomètre
Pour l'arpenteur général du Québec

Ressources naturelles Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

.....
Pour l'arpenteur général du Québec

Arpentage relatif à l'établissement de parcs éoliens sur les terres du domaine de l'État

Guide portant sur les exigences relatives aux travaux d'arpentage à exécuter et la documentation à produire en complément d'information des Instructions générales d'arpentage

Janvier 2018

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Québec

Le présent document a été préparé et publié par
le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Rédaction

Bureau de l'arpenteur général du Québec.

Collaboration

Ce document a été préparé en collaboration avec la Direction des affaires régionales du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de même qu'avec la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Diffusion

Bureau de l'arpenteur général du Québec
Direction générale de l'arpentage et du cadastre
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4e Avenue Ouest, bureau F 324
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6263
Ligne sans frais : 1 866 451-6375, option 3 (sans frais au Québec)

Courriel : arpenteur.general@mern.gouv.qc.ca

Site Internet de la Direction générale de l'arpentage et du cadastre :
http://mern.gouv.qc.ca/information-fonciere/

La reproduction des textes n'est
autorisée qu'à des fins d'enseignement
avec mention de la source.

Cette publication est conçue pour une impression recto-verso.

© Gouvernement du Québec, 2018
Dépôt légal, 2018
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 978-2-550-80314-0

TABLE DES MATIÈRES

1. AVANT-PROPOS 7

2. LES EXIGENCES RELATIVES AUX TRAVAUX D'ARPENTAGE À EXÉCUTER ET À LA DOCUMENTATION À PRODUIRE 7

3. LA REQUÊTE AUPRÈS DE L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC 7

4. PROCESSUS D'ARPENTAGE EN DEUX (2) PHASES 8

4.1 PHASE 1 : 8

4.2 PHASE 2 : 9

5. LA DÉLIMITATION DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT 9

6. LE TYPE DE DÉSIGNATION À UTILISER 9

6.1 LE DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT (LIT DES COURS D'EAU PERMANENTS ET INTERMITTENTS) 9

6.2 LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT SOUS L'AUTORITÉ DU MERN 10

6.3 LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT QUI NE SONT PAS SOUS L'AUTORITÉ DU MERN OU DU MDDELCC 10

6.4 LES RÈGLES PARTICULIÈRES RELATIVES AUX DÉSIGNATIONS TERRITORIALES 10

7. LE POSITIONNEMENT ET LA PRÉCISION DES EMPLACEMENTS ET DE L'EMPRISE DU RÉSEAU COLLECTEUR 11

7.1 LA PRÉCISION 11

7.2 LES RÈGLES À SUIVRE 11

7.3 LA LOCALISATION DU MORCELLEMENT FONCIER 12

7.4 LA LOCALISATION DES OUVRAGES, DES OCCUPATIONS ET DES DROITS 13

7.5 LA DÉMARCATION DES LIMITES DES EMPLACEMENTS (EX. : ÉOLIENNE, MÂTS, POSTE ÉLECTRIQUE, ETC.), DE L'EMPRISE DU RÉSEAU COLLECTEUR ET LES STATIONS PERMANENTES 13

8. LA PRODUCTION DES DOCUMENTS D'ARPENTAGE 13

8.1 LE PLAN D'ARPENTAGE 13

8.2 LE CARNET D'ARPENTAGE 15

8.3 LE FACTEUR ÉCHELLE COMBINÉ ET LE FUSEAU MTM 15

8.4 LE FICHIER DES DONNÉES DESCRIPTIVES (CSV) DES DOR (PHASES 1 ET 2) 16

9. L'APPROBATION DES GESTIONNAIRES DU TERRITOIRE 16

10. LA TRANSMISSION DU DOSSIER ET SON TRAITEMENT AU BUREAU DE L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC 17

1. AVANT-PROPOS

Le présent document a pour but de faire connaître les exigences du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État (DGDHÉ) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la nature des travaux d'arpentage à exécuter et sur la documentation à produire nécessaires à l'attribution, par le gouvernement, des droits fonciers requis pour l'établissements d'éoliennes sur les terres du domaine de l'État en faveur de producteurs privés.

Tout d'abord, à titre d'arpenteur général du Québec, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles doit fournir aux arpenteurs-géomètres du Québec, seuls professionnels habilités à exécuter les travaux d'arpentage qui sont requis pour délimiter ou décrire le territoire, des instructions prévues dans la Loi sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, c. T-8.1). L'article 17 de cette loi énonce que « tout arpentage sur une terre ou affectant ses limites doit, sous peine de nullité, être réalisé conformément aux Instructions de l'arpenteur général du Québec ».

Ainsi, ce document précise certains éléments contenus dans les Instructions générales d'arpentage publiées par le Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ) eu égard aux exigences en matière d'arpentage et de documentation à produire. Il permet également de prendre connaissance des exigences des gestionnaires du territoire du MERN et de la DGDHÉ concernant les occupations et les droits que l'on trouve sur le territoire visé, et ce, afin de leur permettre de consentir les droits requis en toute connaissance de cause.

2. LES EXIGENCES RELATIVES AUX TRAVAUX D'ARPENTAGE À EXÉCUTER ET À LA DOCUMENTATION À PRODUIRE

Les travaux d'arpentage à exécuter et la documentation à produire doivent être conformes aux Instructions générales d'arpentage en vigueur et également tenir compte des éléments exigés par les gestionnaires du territoire. Des précisions ou des informations concernant certains aspects importants à considérer se trouvent ci-après.

3. LA REQUÊTE AUPRÈS DE L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

En référence à la section 1.7 des Instructions générales d'arpentage, l'arpenteur-géomètre mandaté pour exécuter des travaux d'arpentage sur les terres du domaine de l'État doit, dans un premier temps, adresser une demande au BAGQ à l'aide du formulaire « Requête à l'arpenteur général du Québec ». Cette requête doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

a) l'autorisation du MERN pour l'occupation des terres du domaine de l'État (lettre d'intention, réserve de superficie, permis d'occupation temporaire ou tout autre document pertinent);

b) l'autorisation de la DGDHÉ du MDDELCC pour l'occupation du domaine hydrique de l'État (lettre d'intention, permis ou tout autre document pertinent);

c) la description du projet d'arpentage (nom du parc éolien et toute autre information jugée pertinente);

d) la référence aux numéros de dossier des intervenants concernés (MERN-Territoire, DGDHÉ, Hydro-Québec, producteur privé);

e) il est important de déposer des demandes complètes auprès du BAGQ afin que l'autorisation de procéder à un arpentage, prévue à l'article 17 de la Loi sur les terres du domaine de l'État, soit transmise le plus tôt possible à l'arpenteur-géomètre mandaté pour les travaux.

Le traitement d'une requête complète mènera à l'ouverture de deux (2) dossiers distincts au BAGQ afin de se conformer aux exigences associées au processus d'arpentage en deux (2) phases, tel que décrit au chapitre 4 ci-dessous, le premier dossier de travail étant lié à la phase 1 et le deuxième à la phase 2.

4. PROCESSUS D'ARPENTAGE EN DEUX (2) PHASES

Dans le but de simplifier le processus lié à l'émission des droits fonciers relatifs aux projets de parcs éoliens ainsi que de préciser celui lié aux opérations d'arpentage requises, notamment pour l'émission des baux (première phase) de même que pour la publication de la servitude de passage du réseau collecteur (deuxième phase), l'arpentage doit être effectué en deux (2) phases distinctes, comportant ainsi deux (2) dossiers de travail au BAGQ. Dans ce contexte et pour les fins du présent guide, la nature et le processus liés à chacune des phases mentionnées sont plus particulièrement décrits et définis comme suit :

4.1 Phase 1 :

Cette phase sert essentiellement au morcellement foncier des emplacements (sites d'éolienne) par l'immatriculation des lots dans le cadastre du Québec, en vue de l'inscription au Registre du domaine de l'État et la publication des baux au Registre foncier. Conformément aux Instructions générales d'arpentage, l'arpentage doit de plus être effectué selon ce qui suit :

- **Immatriculation cadastrale des emplacements (sites d'éoliennes)**
  - À partir de la position des emplacements projetés du plan projet final conforme aux ententes intervenues, produire les documents d'arpentage (plan et carnet d'arpentage) de la manière indiquée aux chapitres 10 et 11 des Instructions générales d'arpentage de même que les documents cadastraux requis. Le carnet d'arpentage devra alors comprendre un rapport identifiant minimalement le but des travaux de la présente phase.
  - L'utilisation des coordonnées SCOPQ des sommets d'angle de l'emplacement provenant d'une source géoréférencée constitueront les coordonnées qui seront éventuellement piquetées sur le terrain.
    - Pour cette phase, la nécessité de levés terrain et d'analyse foncière, sera requise uniquement si l'emplacement est contigu à du territoire privé, contigu à un lot cadastral existant ou contigu à un droit ou une contrainte existante.

- Les documents d'arpentage (plan et carnet d'arpentage ainsi que plan de cadastre) des emplacements feront l'objet d'une vérification par le BAGQ (mesures, superficies, conformité entre plan cadastral et plan d'arpentage).

4.2 Phase 2 :

Cette phase sert à l'arpentage (levé des infrastructures, piquetage, immatriculation cadastrale du réseau collecteur ainsi que validation du morcellement foncier de la phase 1) de l'ensemble du parc éolien (emplacements et emprise du réseau collecteur), en vue de l'inscription au Registre du domaine de l'État et la publication des servitudes requises au Registre foncier, et ce, conformément aux Instructions générales d'arpentage.

5. LA DÉLIMITATION DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT

Lorsque l'emprise du réseau collecteur du parc éolien traverse le lit d'un cours d'eau permanent ou intermittent du domaine hydrique de l'État, l'arpenteur-géomètre mandaté n'a pas à transmettre à la DGDHÉ une requête concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État.

Avant de commencer les travaux d'arpentage proprement dit, l'arpenteur-géomètre doit avoir obtenu les informations de la DGDHÉ transmises au promoteur, notamment pour s'assurer de répondre adéquatement aux exigences du gouvernement relativement à l'émission du droit relevant du domaine hydrique de l'État en référence au point 6.1 du présent guide.

6. LE TYPE DE DÉSIGNATION À UTILISER

Les terres du domaine de l'État, y compris le domaine hydrique de l'État, requises pour les emplacements d'éolienne, les infrastructures permanentes ainsi que celles traversées par l'emprise du réseau collecteur doivent être désignées comme étant des lots du cadastre du Québec (DOR).

À cet égard, l'arpenteur-géomètre doit suivre les règles décrites ci-après selon le territoire en cause.

6.1 Le domaine hydrique de l'État (lit des cours d'eau permanents et intermittents)

À moins d'indication contraire de la DGDHÉ, il n'y a pas obligation de désigner distinctement la partie du lit des cours d'eau permanents et intermittents du domaine hydrique de l'État traversés par l'emprise du réseau collecteur. Ceci n'a pas pour effet de transférer l'autorité desdits cours d'eau à quiconque.

L'arpenteur-géomètre mandaté devra tout de même procéder à une identification des cours d'eau permanents et intermittents par un identifiant numérique ou alphanumérique (1, 2, 3, etc. ou A, B, C, etc.). Le plan d'arpentage devra alors comporter un tableau où seront inscrits l'identifiant numérique ou alphanumérique du cours d'eau permanent et intermittent ainsi que son nom.

De plus, pour des fins de gestion, l'arpenteur-géomètre devra produire pour la DGDHÉ un document comportant un tableau où seront inscrits : l'identifiant numérique ou alphanumérique du cours d'eau permanent et intermittent, son nom s'il y a lieu et sa superficie.

6.2 Les terres du domaine de l'État sous l'autorité du MERN

Les terres du domaine de l'État sous l'autorité du MERN associées à un emplacement d'éolienne ainsi que toute autre infrastructure permanente requise à l'exploitation du parc éolien ou traversées par l'emprise du réseau collecteur doivent être désignées comme étant un lot du cadastre du Québec (DOR).

En ce qui concerne la désignation du lit des cours d'eau du domaine hydrique de l'État attenants à une terre sous l'autorité du MERN, il faut se reporter au point 6.1.

6.3 Les terres du domaine de l'État qui ne sont pas sous l'autorité du MERN ou du MDDELCC

Pour l'emprise du réseau collecteur qui traverse des terres du domaine de l'État qui ne sont pas sous l'autorité du MERN ou du MDDELCC (par exemple des terres sous l'autorité du MTMDET ou du MAPAQ), le promoteur privé doit s'entendre avec le Ministère concerné pour obtenir les droits requis d'occuper ces terres.

6.4 Les règles particulières relatives aux désignations territoriales

Chaque emplacement, qualifié de permanent ou nécessitant une désignation distincte au Registre foncier (ex. : éolienne, mâts, poste électrique, etc.) de même que l'emprise du réseau collecteur, doit être désigné comme étant un lot du cadastre du Québec (DOR). Ainsi, chaque emplacement comportera un lot distinct et l'emprise du réseau collecteur comportera plusieurs lots distincts séparés, soit par un emplacement ou une autre portion d'emprise dudit réseau, et ce, afin qu'une servitude de passage puisse être consenti sur lesdits lots relativement à l'emprise du réseau collecteur située sur les terres du domaine de l'État. **Les annexes 1 et 2 du présent guide** illustrent des exemples de plans montrant des projets de parcs éoliens (emplacements et réseau collecteur) avec l'utilisation de lots du cadastre du Québec (DOR) en lien avec les phases indiquées au chapitre 4 ci-dessus.

L'arpenteur-géomètre doit tenir compte des exigences et des particularités mentionnées à la section 4.2.1 des Instructions générales d'arpentage concernant l'immatriculation cadastrale.

L'arpenteur-géomètre mandaté devra également s'assurer auprès du gestionnaire du territoire de la façon dont il devra désigner l'emprise du réseau collecteur lorsque celle-ci traverse des lots du cadastre du Québec (DOR) existants, notamment de la pertinence de créer du cadastre vertical dans certaine situation, lorsque l'emprise superpose, par exemple, l'emprise d'une ligne électrique ou une infrastructure déjà immatriculée au cadastre du Québec.

7. LE POSITIONNEMENT ET LA PRÉCISION DES EMPLACEMENTS ET DE L'EMPRISE DU RÉSEAU COLLECTEUR

7.1 La précision

Les limites des emplacements requis (ex. : éolienne, mâts, poste électrique, etc.) et de l'emprise du réseau collecteur doivent être établies avec la meilleure précision possible afin d'assurer l'intégrité des terres du domaine de l'État et de considérer, le cas échéant, son effet sur les propriétés privées de même que sur les ouvrages, les occupations et les droits existants qui pourraient être affectés.

Ainsi, le positionnement des limites des emplacements requis (ex. : éolienne, mâts, poste électrique, etc.) et de l'emprise du réseau collecteur sur le territoire est effectué, selon les différentes situations indiquées au point 7.2, avec l'une ou l'autre des précisions suivantes, à savoir :

- une **précision dite d'arpentage** faisant référence à des levés d'arpentage de terrain (levés traditionnels et autres techniques de captage de données de précision similaire), à l'utilisation de documents d'arpentage antérieurs dont l'arpentage est géoréférencé et aux analyses foncières afférentes, le tout en conformité avec les Instructions générales d'arpentage;

- une **précision dite cartographique** faisant référence à l'utilisation notamment de documents cartographiques ou photogrammétriques, du plan du cadastre du Québec, de la compilation des arpentages produite par le BAGQ accessible dans le Registre du domaine de l'État, de la carte de compilation cadastrale, de documents d'arpentage ou d'archives disponibles.

7.2 Les règles à suivre

Selon les territoires en cause indiqués ci-après, l'arpenteur-géomètre doit se guider sur les règles qui y sont décrites pour déterminer le type de précision qu'il doit considérer et pour prendre connaissance des autres éléments dont il doit tenir compte dans l'exécution de ses travaux :

a) **le domaine hydrique de l'État** (lit des cours d'eau permanents et intermittents)

À moins d'indication contraire de la DGDHÉ, le lit des cours d'eau permanents et intermittents traversés par l'emprise du réseau collecteur ne doit pas faire l'objet d'une immatriculation distincte. Son positionnement est toutefois requis, soit avec une **précision dite d'arpentage**, soit avec une **précision dite cartographique** en fonction de la situation rencontrée parmi celles décrites ci-après.

Lorsque la délimitation du domaine hydrique de l'État doit se faire suivant une **précision dite d'arpentage**, l'arpenteur-géomètre doit tenir compte des exigences et des commentaires obtenus par le promoteur auprès de la DGDHÉ concernant l'autorisation de l'émission de droit sur le domaine hydrique de l'État (pour plus d'information à ce sujet, il faut se reporter au point 5 du présent guide).

La délimitation du domaine hydrique de l'État se fait avec une **précision dite d'arpentage** dans les cas suivants :

- lorsque le lit du cours d'eau permanent et intermittent est attenant à une terre du domaine privé, et ce, uniquement concernant la rive (ligne des hautes eaux) qui est attenante à la susdite terre;

- lorsque le lit du cours d'eau permanent et intermittent est attenant à une terre du domaine de l'État qui n'est pas sous l'autorité du MERN, et ce, uniquement concernant la rive (ligne des hautes eaux) qui est attenante à la susdite terre.

La délimitation du domaine hydrique de l'État se fait avec une **précision dite cartographique** dans le cas suivant :

- lorsque le lit du cours d'eau permanent et intermittent, ou l'une de ses rives, traversé par l'emprise du réseau collecteur est attenant à une terre du domaine de l'État sous l'autorité du MERN et que ledit lit du cours d'eau permanent et intermittent ne fait pas l'objet d'une désignation territoriale distincte, soit comme étant un lot du cadastre du Québec (DOR),

  Note : Dans ce cas, le lit du lac ou du cours d'eau est représenté sur le plan de la manière indiquée au point 8.1 du présent guide.

b) les terres du domaine de l'État, les emplacements (ex. : éolienne, mâts, poste électrique, etc.) ainsi que l'emprise du réseau collecteur

Les limites des emplacements (éolienne, mâts, poste électrique) ainsi que l'emprise du réseau collecteur traversant les terres du domaine de l'État doivent être délimitées suivant une **précision dite d'arpentage.**

En fait, toutes les terres du domaine de l'État adjacentes à des terres privées, **y compris le domaine hydrique de l'État**, qui font l'objet d'une désignation territoriale distincte, soit comme étant un lot du cadastre du Québec (DOR), doivent être délimitées suivant une **précision dite d'arpentage.**

c) la limite entre les terres du domaine de l'État et les terres du domaine privé

Les travaux de délimitation entre les terres du domaine de l'État et les terres du domaine privé se font avec une **précision dite d'arpentage**.

7.3 La localisation du morcellement foncier

L'arpenteur-géomètre devra localiser, selon le cas, les lots du cadastre du Québec (DOR), les lots du Registre du domaine de l'État (LOR) et les lots de l'arpentage primitif sur la base des considérations énoncées au paragraphe 6 de la section 4.3 du chapitre 4 des Instructions générales d'arpentage.

7.4 La localisation des ouvrages, des occupations et des droits

Les ouvrages, les occupations et les droits affectant les emplacements requis (ex. : éolienne, poste électrique, etc.) ainsi que l'emprise du réseau collecteur, et devant être illustrés sur le plan, doivent être localisés suivant une **précision dite d'arpentage**. Par ailleurs, certaines occupations telles que les chemins publics sous l'autorité du MERN et les sentiers récréatifs (ex. : sentiers Quad et motoneige) pourront être localisées suivant une **précision dite cartographique.**

7.5 La démarcation des limites des emplacements (ex. : éolienne, mâts, poste électrique, etc.), de l'emprise du réseau collecteur et les stations permanentes

Il est requis d'implanter des repères d'arpentage aux sommets d'angle des emplacements, avec déboisement des limites si requis par le client ou le gestionnaire du territoire. Par contre, il n'est pas requis d'implanter des repères d'arpentage ni de déboiser le long des limites de l'emprise du réseau collecteur.

Par ailleurs, si des stations permanentes sont implantées, elles doivent être montrées sur le plan. Un poteau-témoin (poteau de bois, tige de fer et autres types de tige) devra être planté à proximité de la station pour permettre de la retrouver plus facilement.

8. LA PRODUCTION DES DOCUMENTS D'ARPENTAGE

La liste des documents à produire se trouve à la section 4.5 des Instructions générales d'arpentage. Des précisions ou des informations complémentaires concernant le contenu du plan d'arpentage et du carnet d'arpentage sont décrites ci-après.

8.1 Le plan d'arpentage

Le plan d'arpentage doit être produit de la manière indiquée au chapitre 11 des Instructions générales d'arpentage. Il doit contenir, entre autres :

- les désignations territoriales du morcellement foncier pertinent de la manière prévue à la section 11.2.7 des susdites instructions;
- les données foncières et techniques énumérées à la section 11.2.8 des susdites instructions.

De plus, les informations suivantes doivent être représentées sur le plan d'arpentage en tenant compte des considérations ci-après mentionnées :

- le lit d'un cours d'eau (ou l'une de ses rives) localisé suivant une **précision dite cartographique** est représenté sur le plan avec une symbologie de manière à ne pas confondre ses limites de celles d'un lot bornant ou d'une ligne établie. Par exemple, une couverture cartographique reproduite à une intensité de 60 % peut être utilisée, et ce, telle que prévue à la section 11.1.6 des Instructions générales d'arpentage.

À cet égard, la note suivante doit être inscrite sur le plan concernant la nature des limites représentées :

> « Les limites des cours d'eau représentées sur ce plan suivant une précision dite cartographique ne peuvent être utilisées à des fins de délimitation lors d'un arpentage subséquent. »

De même, une note doit également être inscrite sur le plan concernant la source cartographique utilisée pour la représentation des lacs et des cours d'eau, par exemple :

> « La représentation des détails physiques associés aux cours d'eau provient des éléments cartographiques de la BDTQ à l'échelle de 1 : 20 000 »;

- l'emprise du réseau collecteur traversé par des lits de cours d'eau qui ne font pas l'objet d'une immatriculation cadastrale distincte devront comporter un identifiant numérique ou alphanumérique (1, 2, 3, etc. ou A, B, C, etc.), le tout tel que décrit au point 6.1 du présent guide. Le plan devra alors comporter un tableau où seront inscrits : l'identifiant numérique ou alphanumérique du cours d'eau ainsi que son nom;

- dans le cas où les travaux d'arpentage concernent un territoire comportant plus d'un fuseau MTM, la limite des fuseaux en cause doit être représentée sur le plan;

- L'inscription des informations suivantes à l'endroit des emplacements (éolienne, mâts, poste électrique) : numéro de la Fiche immobilière tenue sous un numéro d'ordre (FITNO), si existante, numéro de l'éolienne ou du mât, numéro de dossier de l'emplacement (phase 1 seulement), numéro de publication au registre foncier du bail (phase 2 seulement) et numéro du droit, associé à l'emplacement, au Registre du domaine de l'État (phase 2 seulement)

- Les éléments suivants pour le réseau collecteur : dans le cas de lignes aériennes, les poteaux ainsi que le symbole de la ligne reliant les poteaux entre eux jusqu'aux éoliennes ou au poste électrique. Dans le cas de lignes enfouies, n'indiquer qu'un seul symbole de ligne enfouie, quel que soit le nombre de lignes. L'arpenteur-géomètre doit s'assurer que toutes les lignes enfouies soient situées à l'intérieur de l'emprise du réseau collecteur.

- Les ouvrages de toute nature identifiés ci-dessous :

    - chemin, clôture, bâtiment, ligne électrique existante, cours d'eau, etc. situés à proximité du réseau ou traversant le réseau.

    - chemin, bâtiment, cours d'eau, emprise de ligne électrique, etc. compris à l'intérieur de l'emplacement (poste électrique et s'il y a lieu, le bâtiment des opérations et de maintenance) ou le traversant.

    - éolienne et son infrastructure, champ de mise à la terre et le câblage, bâtiment, chemin, cours d'eau, emprise de ligne électrique, etc. compris à l'intérieur de l'emplacement (éolienne et mât) ou le traversant.

8.2 Le carnet d'arpentage

Le carnet d'arpentage doit être produit de la manière indiquée au chapitre 10 des Instructions générales d'arpentage. À cet égard, **le rapport d'arpentage doit contenir les éléments d'information mentionnés à la section 10.4 des susdites instructions**.

De plus, les informations suivantes doivent **obligatoirement** y apparaître :

- l'explication détaillée de la méthodologie utilisée pour la réalisation des travaux d'arpentage, notamment celle concernant le positionnement et la précision des limites des emplacements et de l'emprise du réseau collecteur (pour plus d'information à ce sujet, il faut se reporter au point 7 du présent guide);

- l'information suivante relative à la représentation des limites des cours d'eau montrées sur le plan d'arpentage :

> « Le présent travail a été réalisé à des fins de gestion des droits fonciers relatifs à l'usage du mandat en cause. La représentation des lacs et des cours d'eau sur le plan d'arpentage ne peut être utilisée à des fins de délimitation lors d'un arpentage subséquent sans en établir, au préalable, leur position sur le terrain. »

8.3 Le facteur échelle combiné et le fuseau MTM

Le numéro du fuseau MTM et le facteur échelle combiné sont deux éléments de données faisant partie des spécifications d'échange des fichiers que doit produire l'arpenteur-géomètre dans le cadre de sa requête d'arpentage. Les spécifications d'échange des fichiers exigés se retrouvent dans le **chapitre 12 des Instructions générales d'arpentage**.

Le **facteur échelle combiné** se retrouve uniquement dans le fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ.

Quant au **numéro du fuseau MTM**, il se retrouve :

- dans le fichier (CSV) des données descriptives des DOR, lequel est associé le fichier (DXF) des données de géoréférence correspondant;

- dans le fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ.

À cet égard, compte tenu que l'emprise du réseau collecteur peut couvrir de longues distances, l'arpenteur-géomètre doit tenir compte des particularités suivantes :

- l'arpenteur-géomètre doit vérifier si plus d'un facteur échelle combiné doit être utilisé dans le cadre de son travail compte tenu de la distance par rapport au méridien central du fuseau et de l'altitude moyenne du terrain. Il est suggéré de consulter le BAGQ pour en déterminer la pertinence, au besoin;

- les éléments graphiques d'une requête doivent toujours se trouver dans un seul fuseau MTM. Lorsqu'une requête chevauche deux fuseaux MTM, l'arpenteur-géomètre choisit

celui qui correspond à la plus grande partie de son travail, et ce, uniquement si la distance dans l'autre fuseau est inférieure à 30 km;

- si le dossier d'arpentage comporte plus d'un fuseau MTM, l'arpenteur-géomètre doit produire :

  - un fichier (CSV) des données descriptives des DOR et son fichier (DXF) des données de géoréférence correspondant pour chacun des fuseaux MTM;

  - un fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ pour chacun des fuseaux MTM.

  Note : Dans ce cas, l'arpenteur-géomètre doit communiquer avec le BAGQ pour obtenir un numéro de dossier complémentaire pour chaque fuseau MTM additionnel. L'arpenteur-géomètre doit alors prendre en considération les éléments suivants :

- le ou les numéros de dossier complémentaire doivent également être inscrits dans les documents d'arpentage (plan d'arpentage et carnet d'arpentage);

- le numéro de dossier complémentaire fait partie de la nomenclature des fichiers CSV et DXF additionnels;

- le champ « Remarque » du fichier CSV des données descriptives des DOR doit contenir l'information suivante : « Voir dossier BAGQ : dddddd » où « dddddd » correspond au numéro de dossier principal.

8.4 Le fichier des données descriptives (CSV) des DOR (phases 1 et 2)

Le fichier des données descriptives associé à chacune des deux phases doit être produit de la manière indiquée au chapitre 12 des Instructions générales d'arpentage. Par contre, compte tenu de la nature du travail requis à la phase 2, notamment au réarpentage des lots du cadastre du Québec (DOR) créés à la phase 1 et du nouvel arpentage des lots du cadastre du Québec (DOR) du réseau collecteur, l'inscription au champ remarque du fichier lié à la phase 2, nécessite la mention de la nature de l'opération dans le champ concerné, soit en création (CREA) ou en correction (CORR), de même que la nature de la correction dans le champ remarque (voir exemples à l'annexe 3).

9. L'APPROBATION DES GESTIONNAIRES DU TERRITOIRE

En référence à la section 1.14.3 des Instructions générales d'arpentage, l'arpenteur-géomètre mandaté **doit obtenir l'approbation** des gestionnaires du territoire[1] (MERN, DGDHÉ) afin de s'assurer que les travaux réalisés sont conformes aux ententes intervenues, et ce, **avant de transmettre le dossier d'arpentage au BAGQ pour analyse et officialisation.**

1. Il s'agit de la Direction des affaires régionales du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

L'approbation du gestionnaire du territoire consiste simplement à ce que celui-ci s'assure que le territoire représenté dans les documents de l'arpenteur-géomètre est conforme à ses intentions. Il n'est pas nécessaire qu'il vérifie si les limites du territoire en cause respectent les arpentages antérieurs ou les descriptions officielles antérieures. Il n'a pas à vérifier non plus la conformité de l'arpentage et des documents soumis aux Instructions générales d'arpentage. Ces aspects relevant plutôt des responsabilités du Bureau de l'arpenteur général du Québec.

Pour en permettre la validation préalable par les gestionnaires du territoire, les documents suivants doivent leur être transmis :

- pour le gestionnaire du territoire de la DGDHÉ, sous forme numérique : le carnet d'arpentage (format Word ou PDF), le plan d'arpentage et le plan cadastral (format DGN, DWG ou DXF);

- pour le gestionnaire du territoire du MERN, sous forme numérique en format PDF : le plan d'arpentage et le plan cadastral ainsi qu'un fichier de formes (shapefile) du plan d'arpentage.

10. LA TRANSMISSION DU DOSSIER ET SON TRAITEMENT AU BUREAU DE L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

L'arpenteur-géomètre mandaté doit transmettre au Bureau de l'arpenteur général du Québec **tous les documents afférents** au dossier d'arpentage pour que l'analyse puisse débuter, notamment l'approbation des gestionnaires du territoire.

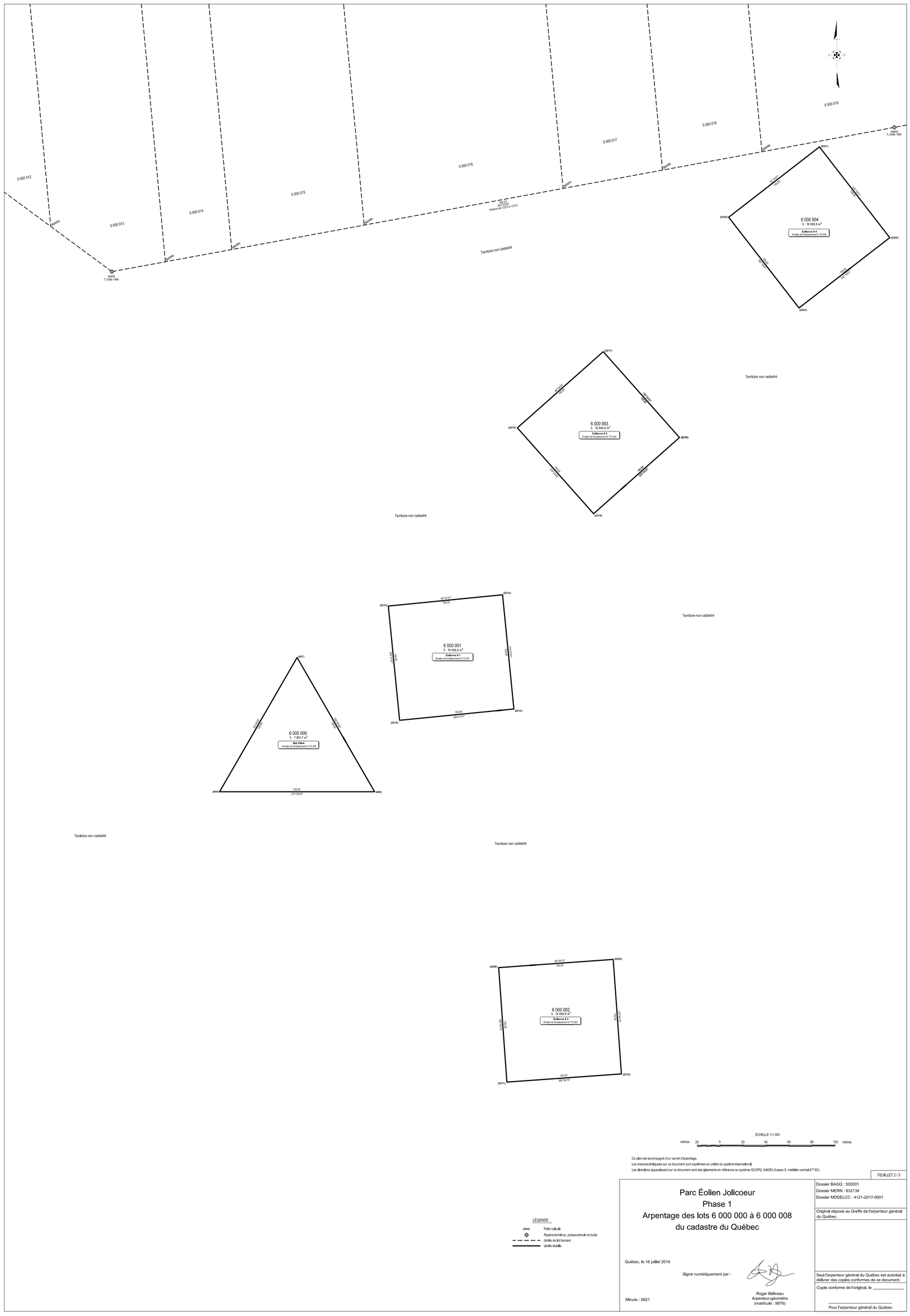
Pour connaître la documentation à produire, il faut se reporter à la section 4.5 des Instructions générales d'arpentage.

La documentation à produire doit être conforme aux Instructions générales d'arpentage en vigueur à la date d'officialisation du dossier d'arpentage et de dépôt des documents au Greffe de l'arpenteur général du Québec et non celles en vigueur à la date de délivrance de l'autorisation de procéder à un arpentage sur les terres du domaine de l'État.

Quant aux modalités relatives à la transmission du dossier au BAGQ et à son processus de traitement par ce dernier, il faut se reporter au chapitre 13 desdites Instructions générales.

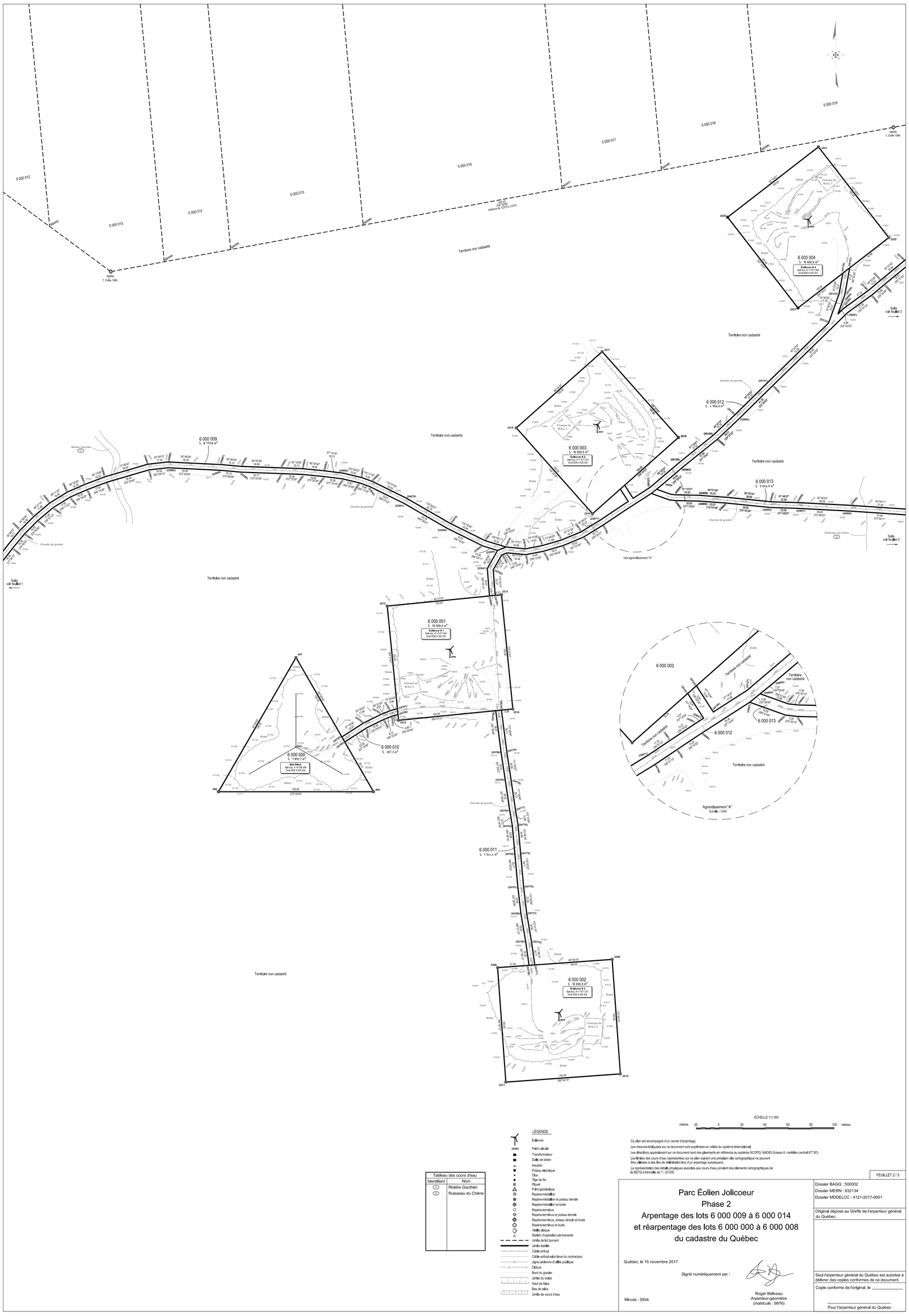
ANNEXE 1

Exemple de plan pour la phase 1



ANNEXE 2

Exemple de plan pour la phase 2



ANNEXE 3

Exemples de fichiers de données descriptives

Phase 1 (DOR50000101.csv)

```
#IG;Numéro dossier travail;fuseau MTM
#DO;Identifiant DXF;Opération;Indicateur polygone inclus;Code cadastre;Code désignation secondaire;Numéro lot;Remarque
IG;500001;6
DO;1;CREA;N;000001;;6 000 000;
DO;2;CREA;N;000001;;6 000 001;
DO;3;CREA;N;000001;;6 000 002;
DO;4;CREA;N;000001;;6 000 003;
DO;5;CREA;N;000001;;6 000 004;
DO;6;CREA;N;000001;;6 000 005;
DO;7;CREA;N;000001;;6 000 006;
DO;8;CREA;N;000001;;6 000 007;
DO;9;CREA;N;000001;;6 000 008;
ZZ
```

Phase 2 (DOR50000201.csv)

```
#IG;Numéro dossier travail;fuseau MTM
#DO;Identifiant DXF;Opération;Indicateur polygone inclus;Code cadastre;Code désignation secondaire;Numéro lot;Remarque
IG;500002;6
DO;1;CORR;N;000001;;6 000 000;aucune correction à la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;2;CORR;N;000001;;6 000 001;aucune correction à la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;3;CORR;N;000001;;6 000 002;aucune correction à la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;4;CORR;N;000001;;6 000 003;aucune correction à la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;5;CORR;N;000001;;6 000 004;correction de la position de la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;6;CORR;N;000001;;6 000 005;aucune correction à la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;7;CORR;N;000001;;6 000 006;aucune correction à la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;8;CORR;N;000001;;6 000 007;aucune correction à la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;9;CORR;N;000001;;6 000 008;aucune correction à la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;10;CREA;N;000001;;6 000 009;
DO;11;CREA;N;000001;;6 000 010;
DO;12;CREA;N;000001;;6 000 011;
DO;13;CREA;N;000001;;6 000 012;
DO;14;CREA;N;000001;;6 000 013;
DO;15;CREA;N;000001;;6 000 014;
ZZ
```

Énergie et Ressources naturelles
Québec

De : Larivière, Cédric (DGAC)
À : Renaud-Foisy, Jean-Félix (DGAC); Genest, Sandra (DGAC)
Objet : 550251 - Parc Éolien 23-24
Date : 24 mars 2025 15:01:00

Salut à vous deux,

Si possible, j'aimerais prioriser ce dossier jusqu'à son officialisation.

J'ai regardé la nouvelle version du PA v03 que nous avons reçu et je constate que le problème de menu ouvert est toujours présent.
Puisque c'est urgent et qu'il n'y a pas d'obstacle au niveau de l'archivage au Greffe, je vais le laisser passer.

Merci,
Bonne fin de journée!

Cédric Larivière, a.-g.
Service de l'arpentage et des limites territoriales
Bureau de l'arpenteur général du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4e avenue Ouest, local G-309
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6263, poste 704967
cedric.lariviere@mrnf.gouv.qc.ca
mrnf.gouv.qc.ca

CANTON
W-14/25

C A N T O N D E

W H I T W O R T H

(Rivière-du-Loup)

Dossier: 61042/62-A

Rivière-du-Loup, 14 décembre 1970

N.B.- Une partie de cet arpentage a été annulée et reprise par C.Picard a.g. en 1978.
Voir pièce W-14/26

Québec, le 3 juin 1982 J.L.

Préparé par:

ROGER COTE, A.-G.

I N D E X

Rapport	Page 1 à 8
Ligne d'essai entre les cantons Armand et Whitworth	Page 9 à 12
Ligne séparative des cantons Whitworth/Armand	Page 13 à 24
Relevé de ligne	Page 25 et 26
Ligne entre Parke et Whitworth, R.XII et R.XI	Page 27 à 30
Ligne de front du Rang XII	Page 31 à 38
Ligne entre les lots 38/39 Rang XII	Page 39 et 40
Chainage double lots 38/39 Rang XII	Page 41
Chainage double ligne de front Rang XII	Page 42 à 46
Chainage double entre Whitworth et Parke	Page 47 et 48
Chainage double entre Whitworth et Armand	Page 49 à 54
Observations	Page 55 à 60

A l'Honorable Ministre
des Terres et Forêts,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport, les notes, et le plan sur toile dressé à l'échelle de 40 chaines au pouce, concernant les travaux d'arpentage que j'ai exécutés en vertu des instructions techniques particulières émises par votre Ministère en date du 3 septembre 1970, dossier 61042/62-A.

Pour l'exécution de ces travaux, je me suis rendu sur la ligne de division des cantons Armand et Whitworth, et l'intersection de celle-ci avec la route publique (Route No. 2), lequel endroit, j'ai repéré une borne de fer gravée d'un côté XXX et de l'autre XXIX et I.R. à une distance d'environ 7 chaines au Sud-Ouest de la dite route, et j'y ai trouvé de vieilles plaques trentenaires aux environs.

De ce point de départ, j'ai suivi une ligne plaquée au-delà de trente ans, sur une distance d'environ un demi mille, dans une direction S. 45° 00' O., et j'ai commencé mes opérations en établissant une ligne d'essai.

De ce point de départ, en suivant une direction N. 45° 00' E., sur une distance d'environ un mille et demi, j'ai repéré le poteau et borne entre les lots 20/21, rang XII, plantés par l'arpenteur Stanislas Grand'Maison en 1966; à une distance d'environ 6 chaines au Sud du dit poteau.

De ce poteau, 20/21, rang XII, planté par l'arpenteur Stanislas Grand'Maison, j'ai établi une ligne droite reliant celui-ci à la borne de fer située entre les lots 29/30 soit dans une direction S. 42° 23' 30" O.

Sur cette distance de un mille et demi, je n'ai pas trouvé de vestige.

Du poteau et borne 29/30, j'ai suivi une vieille ligne trentenaire dans une direction S. 44° 58' O. jusqu'au poteau 38/39, et de là, en suivant une direction S. 45° 00' O.

j'ai établi une ligne droite sur une distance de ~~134~~ 234 chaines, lequel endroit, j'ai planté un poteau et une borne entre les cantons Armand, Parke et Whitworth. Le long de ce parcours entre les lots 39 et 56, je n'ai trouvé aucun vestige. Le poteau des cantons Armand, Parke et Whitworth est situé à une distance d'environ 5 chaines d'une ligne plaquée d'une vingtaine d'années, laquelle ligne, j'ai fait le relevé en suivant une direction Nord-Ouest approximative sur une distance d'environ 70 chaines, laquelle ligne étant plaquée sur deux faces seulement et la pluspart des plaques ayant une dizaine d'années d'existence. A cet effet, j'ai donc établi une ligne entre les cantons Whitworth et Parke à partir du poteau et borne des cantons Armand, Parke et Whitworth, dans une direction N. 45° 00' O. sur une longueur de 192.80 chaines.

Du poteau et borne, Parke/Whitworth, lot 56 rang XII, j'ai établi une ligne droite dans une direction N. 45° 01' E. jusqu'à un vieux poteau situé entre les lots 38/39 rang XII, établissant ainsi le front du rang XII entre les lots 39/56. Et de là, j'ai prolongé le dit fronteau dans la même direction jusqu'au poteau de lots 35/36.

Du poteau et borne 38/39 rang XII, j'ai établi la ligne latérale entre les lots 38/39 sur une distance de 111.90 chaines jusqu'au poteau et borne située dans la ligne des cantons Whitworth et Armand.

Toutes les distances ont été mesurées avec une précision minimum de 1: 1 500 et un deuxième chainage a été effectué en sens inverse.

Tel que stipulé à l'article 26 des instructions générales, j'ai planté des bornes d'aluminium, un poteau-témoin, et y ai érigé une butte en pierre et en terre.

J'y ai planté dans le front du rang XII un poteau à tous les lots, un poteau et une borne à tous les trois lots, un poteau, une borne et une butte au sixième lot.

A tous les quarts de mille, le long des lignes ainsi établies, j'ai fixé un repère en aluminium de la série numéro O-20 fourni par votre Ministère.

Respectueusement soumis,

Original signé

ROGER COTE, A.-G.

Rivière-du-Loup, le 14 décembre 1970.

8

CANTON WHITWORTH

LIGNE D'ESSAIE COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE NORD 44°58' EST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaînes	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
Bouleau Erable Epinette 1 à 3 pouces	78	01	
	75	98	
	74	80	
	70	63	M. 17°10' x 4.37 = 4.17 chs.
Sapin Bouleau Tremble 2 à 8 pouces	65	87	M. 15°25' x 4.94 = 4.76 chs.
	56	70	
Sapin Bouleau Erable Epinette 2 à 8 pouces	48	13	
	43	94	
	30	92	
	16	84	
Vieux buché	7	90	
	2	96	D. 8°30' x 5.00 = 4.94 chs.
			D. 5°00' x 2.975 = 2.96 chs.
I.R.			
Ligne XXIX / XXX	0	00	TIGE DE FER St. 1

WHITWORTH

ARMAND

Voir pages 15 et 16

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE D' ESSAIE COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE NORD 44°58' EST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.		DISTANCE Chaînes	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
	St.2	118	69	
		115	68	
Sapin Erable Merisier 2 à 24 pouces		109	93	
		105	38	D.13°50' x 4.69=4.55 chs.
		103	27	
W H I T W O R T H		101	90	M.11°15' x 1.40=1.37 chs.
		98	03	M.7°10' x 3.935=3.87 chs.
		96	22	M. 9°20' x 1.835=1.81 chs.
Sapin Bouleau Erable 2 à 6 pouces		88	76	
		87	13	
		82	18	D.8° x 5.00=4.95 chs..
		78	01	

A R M A N D

5M—6-69 ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE D' ESSAIE COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE St.2 à St.3= Nord 20°52' Ouest et St.3 au poteau=N. 6°16' O.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaines	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
Ligne WHITWORTH N.45°00' O.			Ligne N. 42°30' E.
Voir page 13	6	43	BORNE D'AL.
XXI			POTEAU DE CÈDRE
			BUTTE DE PIERRE
			XX
			ARMAND
			STAN GRAND'MAISON, A.-G. 1966
N. 6°16' O.			
W H I T W O R T H			A R M A N D
	0	00	
St. 3	3	08	
Sapin Erable Meris er 2 à 24 pouces			Terrain planche
N. 20°52' O.			
St. 2	0	00	

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON

LIGNE COMTÉ

COURSE ASTRONOMIQUE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE		OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
	Chaînes	Mailles	

5M—6-69 ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE Séparative des cantons Whitworth et Armand COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE SUD 42°23'30" OUEST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaines	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
			Poteau d'épinette
ARMAND	40	00	WHITWORTH Borne Al. 40 + 00 chs.
	27	05	
Sapin 6 à 12 pouces			M. 12° x 2.10 = 2.05 chs.
	25	00	
	20	01	D. 3° x 5.00 = 4.99 chs.
	19	95	Repère No. 2: Merisier 8 pouces
	19	01	
A R M A N D			M. 5° x 5.00 = 4.98 chs.
Sapin Bouleau Epinette 5 à 12 pouces	14	03	
Terrain rocheux			D. 5° x 5.00 = 4.98 chs. RANG XII W H I T W O R T H
	9	05	
	0	15	Repère No. 1: Erable 4 pouces
	0	03	
Erable Bouleau Sapin 4 à 10 pouces			
ARMAND	0	00	WHITWORTH Ligne S.6'M. 1966 135°00' →
Ligne S.6'M. 1966 S.42°30' O.			Vieux poteau Poteau cèdre de Stanislas Grand'Maison Butte de pierre Borne Al. 1947

Voir page 11

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE Séparative des cantons Whitworth et Armand COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE SUD 42°23'30" OUEST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaines	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
			Poteau Epinette Borne Al. Butte de terre
ARMAND	80	00	WHITWORTH M.I
Bucher Sapin 2 à 4 pouces	79	88	
	65	04	
	60	23	Repère No. 4: Bouleau 6 pouces
A R M A N D Bouleau Sapin Epinette 4 à 10 pouces	57	43	RANG XII D. 6°00' x 5.00 = 4.97 chs.
	52	46	D. 12°30' x 5.00 = 4.88 chs.
Cap de roc	47	58	D. 13°20' x 1.04 = 1.01 chs.
	46 44	57 35	D. 11°15' x 3.06 = 3.00 chs.
Sommet	41	35	M. 3°00' x 1.155 = 1.15 chs.
Jeune bois Bouleau et sapin	40	20	Repère No. 3: Erable 15 pouces
ARMAND	40	00	WHITWORTH 40 + 00 chs. Poteau d'épinette Borne Al.

W H I T W O R T H

W. 14/25

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE Séparative des cantons Whitworth et Armand COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE SUD 42°23'30" OUEST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaînes	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
	42	20	XXX I.R. XXIX — Ligne — Voir page 9 — Vielle Borne de fer
Poteau cèdre Borne Al. Butte de pierre ARMAND	40	00	M.I + 40 chs. WHITWORTH Repère No. 7 : Merisier 6 pouces
Sapin Epinette 4 à 10 pouces			M. 5°25' x 2.47 = 2.46 chs.
	39	74	M. 8°55' x 4.75 = 4.69 chs.
			Vieux Poteau et Borne de fer
Emprise	35	05	0.24 ch.
			OBS. Nº 1 Voir page 55
ROUTE TRANSCANADIENNE	32	64	0.30 ch. — Vieux Poteau et Borne de fer
Emprise Ligne — Centrale — C.N.R. — CHEMIN	30	15	C.N.R. DE FER
A R M A N D			R A N G X I I — W H I T W O R T H
			D. 3°00' x 5.00 = 4.99 chs.
	30	06	
	29	52	0.40 ch. — XXIX I.R. XXVIII — Ligne — Vielle Borne de fer
	26	79	
	20	08	Repère No. 6: Bouleau 4 pouces
	14	43	
Vieux bucher Sapin 2 à 5 pouces	0	10	Repère No. 5: Sapin 4 pouces
	0	00	
ARMAND	80	00	WHITWORTH M.I Poteau épinette Borne Al. Butte de terre

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE Séparative des cantons Whitworth et Armand COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE SUD 44°58' OUEST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaînes	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
ARMAND	80	00	WHITWORTH M. II Poteau de cèdre Borne Al. Butte de pierre
Bouleau Tremble Epinette 2 à 10 pouces	79	81	Repère No. 9 : Bouleau 6 pouces
	77	51	
A R M A N D	70	40	R A N G X I I W H I T W O R T H
Erable Bouleau 2 à 6 pouces	65	03	
	60	13	Repère No. 8 : Erable 6 pouces
	56	97	
	48	25	
Erable Bouleau Sapin 3 à 12 pouces	45	42	M. 3°50' x 2.84 = 2.83 chs. M. 5°50' x 3.24 = 3.22 chs.
	42	20	XXX I.R. XXIX Ligne Vielle Borne de fer Voir page 9

5M—6-69 ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE Séparative des cantons Whitworth et Armand COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE SUD 44°58' OUEST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaînes	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
			Poteau cèdre
ARMAND	40	00	WHITWORTH Borne Al.
			M.II + 40 chs. Butte de pierre
	38	76	
			D. 8° x 5.00 = 4.95 chs.
	33	81	
	31	77	D. 3° x 5.00 = 4.99 chs.
A R M A N D — Erable, Bouleau, Sapin, 2 à 12 pouces — Vieilles plaques — RANG XII W H I T W O R T H	26	78	
	20	07	Repère No. 10: Erable 4 pouces
	18	40	
RANG I			
ARMAND	18	12	Vieille ligne Vieux poteau
RANG C			
			M. 4°45' x 2.87 = 2.86 chs.
	15	54	
			M. 5°00' x 5.00 = 4.98 chs.
	10	56	
			M. 3°40' x 5.00 = 4.99 chs.
Erable, Bouleau, 2 à 6 pouces	5	57	
	2	60	Butte de pierre Borne Al. Pot. cèdre
ARMAND	00	00	WHITWORTH M.II

5M—6-69 ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE Séparative des cantons Whitworth et Armand COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE SUD 44°58' OUEST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaînes	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
	59	93	Repère No. 12: Sapin 10 pouces
	59	67	
	57	51	
			Vieux poteau
VEILLE LIGNE	56	98	XX R. I XXI
A R M A N D			Vieilles plaques
Sapin Tremble Erable 4 à 20 pouces			D. 5° x 5.00 = 4.98 chs.
			RANG XII
			W H I T W O R T H
	52	53	XXXVII R.XXII XXXVI Vieille ligne Vieux poteau épinette
	49	69	
			D. 6° x 4.05 = 4.03 chs.
	45	66	
	42	36	
	40	05	Repère No. 11: Sapin 10 pouces
ARMAND	40	00	WHITWORTH Poteau cèdre M.II + 40 chs. Borne Al. Butte pierre

5M—6-69 ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE Séparative des cantons Whitworth et Armand COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE SUD 44°58' OUEST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaînes	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
Vieux pot. sapin Poteau cèdre Butte de terre Borne A1. ARMAND	80	20	XXXIX R.XII XXXVIII — WHITWORTH — Ligne — Voir page 40
M. III + 0.20 ch	80	15	Repère No. 13: Sapin 8 pouces
	79	80	
ARMAND	77	43	RANG XII WHITWORTH
Sapin, tremble, érable 4 à 20 pouces — Vieilles plaques	70	74	
VIELLE LIGNE — XIX R.I XX	69	11	Vieux poteau épinette
Vieux poteau épinette	66	67	XXXVIII R.XII XXXVII — VIELLE LIGNE
	64	09	Obs. No. 2 VOIR PAGE 57
	64	00	
	59	93	Repère No. 12: Sapin 10 pouces

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE Séparative des cantons Whitworth et Armand COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE SUD 45°00' OUEST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaînes	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
	63	80	
Repère No. 16: Epinette 4 pouces	63	18	M.18°15' x 1.45 = 1.38 chs.
	61	80	
2.00 chs.	59	00	1.00 ch. RIVIÈRE ST. FRANÇOIS
	56	88	
	48	23	
	44	98	
RUISSEAU	43	94	0.05 ch.
			D. 4°40' x 5.00 chs. = 4.98 chs.
	40	05	Repère No. 15: Epinette 6 pouces
Poteau cèdre Borne Al. ARMAND Butte de pierre	40	00	WHITWORTH M.III + 40
	37	34	
	33	43	
	23	89	
Sapin Epinette Tremble 4 à 30 pouces	20	12	Repère No. 14: Sapin 5 pouces
	15	38	
	11	11	
Vieux poteau sapin Poteau cèdre ARMAND Borne Al. Butte de terre M.III + 0.20 ch.	0	20	XXXIX R. XII WHITWORTH XXXVIII

ANNULÉ

ARMAND

RANG XII WHITWORTH

Ligne Voir page 40

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE Séparative des cantons Whitworth et Armand COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE SUD 45°00' OUEST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaînes	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
	12	61	
Aulnes	8	00	
	5	00	←0.05 ch.→
Rivière St-François	1	97	
	0	20	Repère No. 17: Sapin 15 pouces
	0	00	
ARMAND	80	00	WHITWORTH M. IV Poteau de cèdre Borne Al. Butte de terre
	76	00	←0.50 ch.→ Rivière St-François
	74	53	
	65	36	
	63	80	

ANNULÉ

ARMAND

RANG XII WHITWORTH

Epinette
Sapin
4 à 24 pouces

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE Séparative des cantons Whitworth et Armand COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE SUD 45°00' OUEST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaines	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
Vieux Bucher			
0.10 ch.	58	15	Ruisseau
			Obs. No. 3 VOIR PAGE 59
	53	16	
1.00 ch.			0.20 CH.
	42	38	Chemin de halage
Sapin Epinette Erable Bouleau 2 à 6 pouces			ANNULÉ
	40	10	Repère No. 19 : Erable 5 pouces
ARMAND	40	00	WHITWORTH
			M. IV + 40.00 chs
			POTEAU DE CÈDRE BORNE AL.
CHEMIN DE CAMION			
0.80	32	64	
Sapin Epinette Bouleau 4 à 12 pouces			
	20	00	Repère No. 18: Bouleau 6 pouces
	18	88	
			D. 3° x 5.00 = 4.99 chs.
	13	89	
Sommet	12	61	

A R M A N D

R A N G X I I W H I T W O R T H

5M—6-69 ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE Séparative des cantons Whitworth et Armand COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE SUD 45°00' OUEST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaînes	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
	20	67	Repère No. 22: Epinette 15 pouces
CHEMIN	19	65	DE HALAGE 0.25 CH.
Sapin Epinette Cèdre Merisier 4 à 24 pouces	19	42	
	10	25	
	0	07	Repère No. 21: Bouleau 4 pouces
	0	00	
ARMAND	80	00	WHITWORTH
			Poteau de cèdre Borne Al. Butte de terre
			M.V
ANNULÉ			
	72	75	HALAGE
	72	57	
Sapin Epinette Bouleau Tremble Cèdre 2 à 6 pouces	66	65	CHEMIN DE 0.50
	59	91	Repère No. 20: Bouleau 12 pouces
0.10 ch.	58	15	Ruisseau

ARMAND

RANG XII WHITWORTH

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE Séparative des cantons Whitworth et Armand COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE SUD 45°00' OUEST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaînes	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
			Ligne Voir page 25
			Poteau de cèdre Borne A1. Butte de pierre Repère No. 33: Sapin 12 pouces
R.C. 1970 / ARMAND	74	20	PARKE / WHITWORTH LVI R.XII
			Ligne Voir page 27
Sapin Epinette Erable Frêne 5 à 30 pouces	61	50	
	60	49	Repère No. 24: Erable 18 pouces
ANNULÉ	52	90	
	48	69	RANG XII WHITWORTH
			Repère No. 23: Epinette 15 pouces
ARMAND	40	00	WHITWORTH M. V + 40 chs. Poteau de cèdre Borne A1.
ARMAND	37	19	
	29	04	
	20	67	Repère No. 22: Epinette 15 pouces

10M-7-62 ARP. 3-177

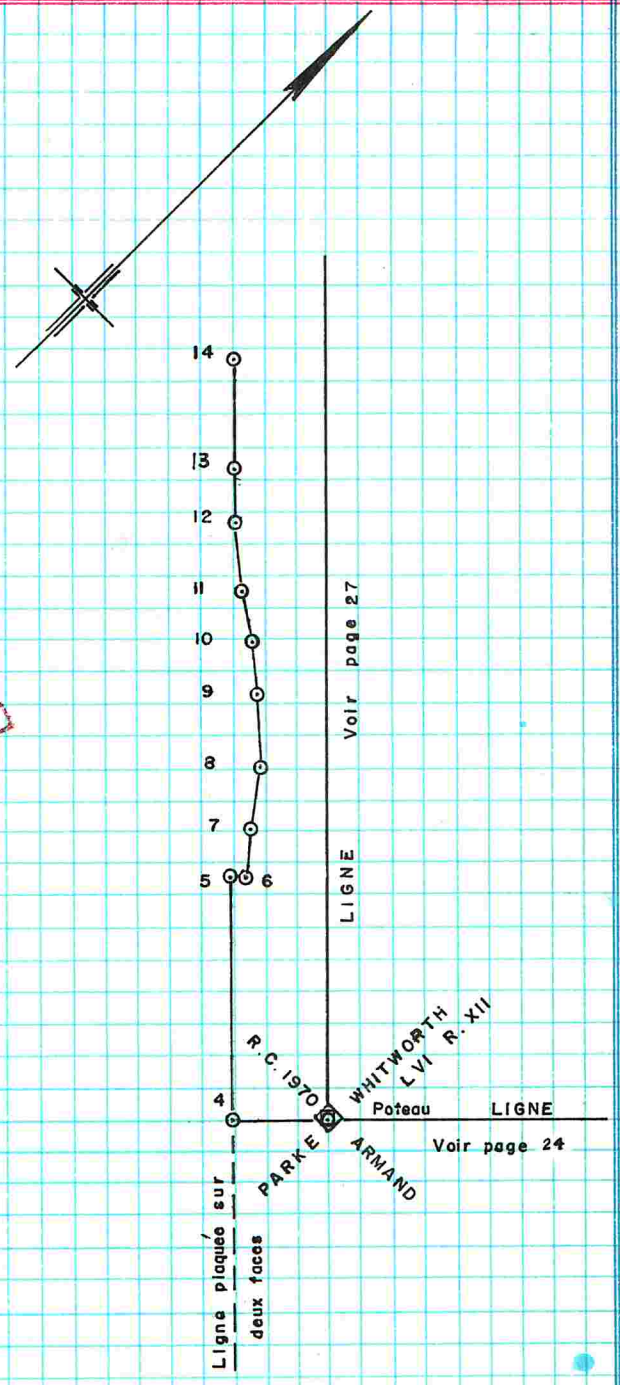
LEVÉ DU PLAN . . . d'une ligne plaquée d'une vingtaine d'années, voisine de la ligne entre PARKE et WHITWORTH, R XII .

STATIONS DE	STATIONS A	AZIMUTS OU Courses Astro.	DISTANCES Chaînes	DISTANCES Mailles
13	14	N.45°02'O.	5	76
12	13	N.45°06'O.	2	80
11	12	N.50°21'O.	3	69
10	11	N.56°02'O.	2	29
9	10	N.50°15'O.	2	60
8	9	N.47°46'O.	3	86
7	8	N.36°38'O.	3	31
6	7	N.38°32'O.	2	40
5	6	N.45°00'E.	0	615
4	5	N.45°00'O.	12	45
Poteau PARKE/ WHITWORTH/ ARMAND	4	S.45°00'O.	4	99

OBSERVATIONS GÉNÉRALES ET CROQUIS

Vieilles Plaques sur deux faces seulement d'environ 4 à 5 ans 2" à 10" pouces de diamètre au d.h.p.. EPINETTE / SAPIN

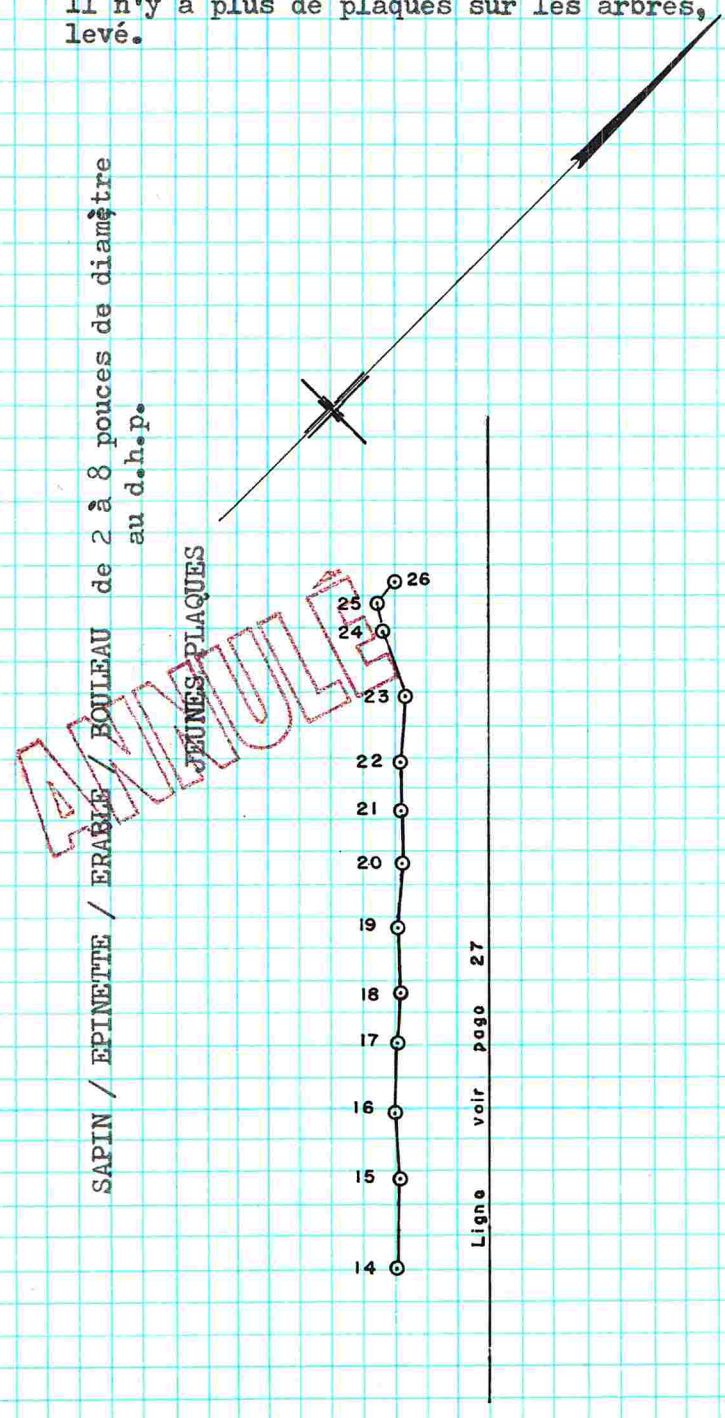
ANNULÉ



10M-7-62 ARP. 3-177

LEVÉ DU PLAN . . .d'une ligne plaquée d'une vingtaine d'années, voisine de la ligne entre PARKE et WHITWORTH , R.XII .

STATIONS DE	STATIONS A	AZIMUTS OU Courses Astro.	DISTANCES Chaînes	DISTANCES Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES ET CROQUIS
25	26	N. 1°00'O.	1	30	Il n'y a plus de plaques sur les arbres, fin du levé.
24	25	N.54°30'O.	1	57	
23	24	N.62°14'O.	3	47	
22	23	N.40°53'O.	3	25	
21	22	N.46°03'O.	2	55	
20	21	N.44°09'O.	2	69	
19	20	N.41°34'O.	3	09	
18	19	N.48°03'O.	3	14	
17	18	N.39°09'O.	2	50	
16	17	N.42°43'O.	3	73	
15	16	N.49°32'O.	3	11	
14	15	N.41°51'O.	4	68	



5M—6-69 ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE entre Parke et Whitworth COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE NORD 45°00' OUEST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaînes	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
	60	19	Repère No. 36: Bouleau 7 pouces
Sapin Epinette Erable Bouleau 2 à 8 pouces	55	26	
	47	69	
PARKE	40	00	WHITWORTH Poteau de cèdre 40+00 CHS. Borne Al.
	39	92	Repère No. 35: Sapin 4 pouces
	38	69	
	29	69	D. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	24	69	
	20	01	Repère No. 34: Sapin 5 pouces
Sapin Epinette 2 à 10 pouces	15	24	
	5	31	
PARKE Voir page 25 Ligne R.C. 1970	0	00	WHITWORTH L.V.I R.XII ARMAND Ligne Voir page 24 Poteau de cèdre Borne Al. Butte de pierre Repère No. 33: Sapin 12 pouces

ANNULÉ

PARKE

RANG XII WHITWORTH

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE entre Parke et Whitworth COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE NORD 45°00' OUEST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaines	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
PARKE	32	00	WHITWORTH — Ligne — Voir page 31
			Lot LVI — Poteau de cèdre
			Rang XII — Borne Al.
			Butte pierre
	31	90	
Sapin, Erable, Bouleau 2 à 8 pouces	28	69	
	24	95	
	21	43	
	20	01	Repère No. 38: Bouleau 5 pouces
	12	00	
PARKE — Ruisseau 0.20 ch.	4	60	Vieille écluse de castors — RANG XII WHITWORTH
	2	92	
	0	43	Repère No. 37: Epinette 4 pouces
PARKE	80	00	WHITWORTH
			M.I
			Poteau de cèdre
			Borne Al.
			Butte pierre
Sapin, Epinette 4 à 20 pouces	69	57	
	69	12	RUISSEAU 0.03ch.
	60	19	Repère No. 36: Bouleau 7 pouces

ANNULÉ

5M—6-69 ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE entre Parke et Whitworth COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE NORD 45°00' OUEST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaînes	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
	61	00	
	58	00	
	52	13	
Poteau de cèdre Borne Al. Butte de terre			1.00 CH.
PARKE	48	00	WHITWORTH M.II
Repère No. 41: Bouleau 4 pouces	47	95	
	45	00	Vieille écluse de castors
	37	00	
	28	79	
	25	38	D. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	20	38	Repère No. 40: Sapin 5 pouces
	19	70	
	18	56	D. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	13	56	D. 5° x 5.02 = 5.00 chs.
	8	56	
	4	54	
	0	10	Repère No. 39: Bouleau 8 pouces
PARKE	0	00	WHITWORTH

PARKE

Sapin
Epinette
4 à 20 pouces

Sapin
Bouleau
Erable
2 à 6 pouces

Voir pièce W.1/4/26

ANNULÉ

RANG XI WHITWORTH

Ligne Voir page 31

Lot LVI Poteau de cèdre
Rang XII Borne Al.
Butte pierre

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE entre Parke et Whitworth COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE NORD 45°00' OUEST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaines	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
			Poteau Epinette Borne A1.
R.C. 1970 PARKE	80	80	WHITWORTH R.X1
	80	78	Repère No. 43: Epinette 4 pouces
	72	00	
PARKE Sapin Epinette 2 à 8 pouces	70	50	
	64	36	WHITWORTH RANG XI
	61	52	Repère No. 42: Epinette 6 pouces
	61	00	

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE de front du rang XII COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE NORD 45°01' EST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaînes	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
			LIV
	13	00	RANG XII ALL. Poteau Cèdre
			LV
ANNULÉ			
	8	37	
	8	00	LOT 55 RANG XII
Vieille écluse de castors			
RANG XI	6	50	
PARTIE INONDÉE			
	2	55	Repère No. 44: Epinette 5 pouces
			LV
	0	00	
	13	00	RANG XII ALL. Poteau cèdre
			LVI
Sapin Erable Bouleau 2 à 5 pouces			
	11	64	
			LOT 56
	3	98	
WHITWORTH			
Ligne Voir page 29	0	00	Ligne Voir page 28
PARKE			Lot LVI Rang XII Poteau cèdre Borne Al. Butte de pierre

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE de front du rang XII COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE NORD 45°01' EST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaines	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
	13	00	LI RANG XII — — — — — — — — — — — — ALL. LII Poteau de cèdre
	10	00	M. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
Sapin Epinette 5 à 12 pouces	7	24	Repère No. 46: Erable 7 pouces
	5	00	LOT 52 M. 4° x 5.015 = 5.00 chs.
	0	00	LII
	13	00	RANG XII — — — — — — — — — — — — ALL. Poteau de cèdre LIII Butte de pierre
	8	69	M. 3° x 5.01 = 5.00 chs. LOT 53
RANG XI ANNULÉ	3	69	
	0	00	LIII
	13	00	RANG XII — — — — — — — — — — — — ALL. RANG XII LIV Poteau de cèdre Borne Al. Butte de pierre
	12	95	Repère No. 45: Epinette 8 pouces
	0	29	
	9	00	LOT 54 LIV RANG XII — — — — — — — — — — — — ALL. LV Poteau de cèdre

5M—6-69 ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE de front du rang XII COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE NORD 45°01' EST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaînes	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
	13	00	XLVIII RANG XII ALL. XLIX Poteau de cèdre
	11	49	
			D. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
Sapin Epinette Bouleau 2 à 20 pouces	6	49	Repère No. 48: Sapin 15 pouces LOT 49
	0	00	XLIX
	13	00	RANG XII ALL. L Poteau de cèdre
			LOT 50
	3	79	
RANG XI ANNULÉ	0	00	L RANG XII
	13	00	ALL. RANG XII LI Poteau de cèdre Borne Al. Butte de terre
	12	98	Repère No. 47: Sapin 8 pouces
	11	75	
			M. 4°30' x 3.01 = 3.00 chs. LOT 51
	8	75	
			M. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
Bouleau Sapin Epinette 2 à 15 pouces	3	75	
	0	00	LI RANG XII ALL. LII Poteau de cèdre

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE de front du rang XII COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE NORD 45°01' EST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaines	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
	13	00	XLV RANG XII ---------- ALL. Poteau de cèdre XLVI
	12	60	
Ruisseau 0.10 ch	11	75	LOT 46
	11	47	D. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	6	47	Repère No. 50: Bouleau 6 pouces
	4	68	D. 5° x 4.69 = 4.68 chs.
	0	00	XLVI
	13	00	RANG XII ---------- ALL. Poteau de cèdre XLVII
	10	92	
RANG XI			LOT 47 RANG XII
ANNULÉ	6	66	D. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	1	66	
	0	17	Repère No. 49: Bouleau 7 pouces
	0	00	XLVII
	13	00	RANG XII ---------- ALL. Poteau de cèdre Borne Al. Butte de pierre XLVIII
Sapin Epinette Bouleau 4 à 20 pouces	9	15	
			D. 5° x 5.02 = 5.00 chs.
	4	15	LOT 48
	0	00	XLVIII RANG XII ---------- ALL. Poteau de cèdre XLIX

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE de front du rang XII COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE NORD 45°01' EST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaînes	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
			XLII
	13	00	RANG XII - - - - - - - - - - - - - - ALL.
Poteau de cèdre Butte de pierre			XLIII
	12	68	D. 7°30' x 5.00 = 4.96 chs.
			LOT 43
	7	72	
Sapin Bouleau Epinette 3 à 30 pouces	6	47	Repère No. 52: Bouleau 6 pouces
ANNULÉ	4	57	D. 7°30' x 4.61 = 4.57 chs.
	0	00	XLIII
	13	00	RANG XII - - - - - - - - - - - - - - ALL.
			Poteau de cèdre
			XLIV
			RANG XII
RANG XI	10	00	
			M. 5° x 5.02 = 5.00 chs. LOT 44
Sapin Bouleau Erable 2 à 6 pouces	5	00	D. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	0	10	Repère No. 51: Merisier 8 pouces
			XLIV
	0	00	
	13	00	RANG XII - - - - - - - - - - - - - - ALL.
			XLV Poteau de cèdre Borne Al. Butte de pierre
Sapin Epinette 4 à 12 pouces	10	16	
			LOT 45
			XLV
	0	00	RANG XII - - - - - - - - - - - - - - ALL.
			Poteau de cèdre
			XLVI

5M—6-69 ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE de front du rang XII COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE NORD 45°01' EST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaines	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
	13	00	XL / XLI RANG XII ALL. Poteau de cèdre Butte de pierre
Sommet	12	46	
			M. 13°20' x 1.82= 1.71 chs.
	10	75	
	10	70	
LAC			
			LOT 41
ANNULÉ	6	48	
RANG XI			RANG XII
	1	54	
	0	02	Repère No. 53: Epinette 4 pouces
Sapin Epinette 4 à 12 pouces	0	00	
	13	00	XLI / XLII RANG XII ALL. Poteau de cèdre Borne A1. Butte de terre
	9	96	
			D. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	4	96	LOT 42
			D. 7°20' x 5.00 = 4.96 chs.
Sapin Epinette Bouleau 3 à 30 pouces	0	00	XLII / XLIII RANG XII ALL. Poteau de cèdre Butte de pierre

5M—6-69 ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE de front du rang XII COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE NORD 45°01' EST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaines	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
			XXXVIII
	13	00	RANG XII Ligne Voir page 39
			XXXIX
			Vieux poteau de cèdre
			Poteau de cèdre
			Borne Al.
REPÈRE Nº 27 ERABLE 8pces	12	87	Butte de pierre
Terrain très rocheux Sapin Epinette Bouleau Tremble Erable 2 à 8 pouces	10	89	
			M. 5° x 5.02 = 5.00 chs. LOT 39
	5	89	
ANNULÉ			M. 6°45' x 5.03 = 5.00 chs.
RANG XI	0	89	RANG XII
	0	00	XXXIX
	13	00	RANG XII ALL.
			XL
			Poteau de cèdre
			Butte de pierre
Sapin Epinette 4 à 12 pouces	6	33	Repère No. 54: Sapin 10 pouces
	6	15	
	2	60	
Marécage			LOT 40
	0	15	
			XL
	0	00	RANG XII ALL.
			XLI
			Poteau de cèdre
			Butte de pierre

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE de front du rang XII COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE NORD 45°00' EST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaines	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
Repère No. 25: Tremble 4 pouces	0	05	
	13	00	XXXV RANG XII XXXVI Poteau épinette Borne Al. Butte de terre ALL.
Tremble 2 à 8 pouces			LOT 36
	3	61	
	0	00	XXXVI
	13	02	RANG XII XXXVII Vielle ligne Vieux poteau cèdre Poteau cèdre
RANG XI			RANG XII
Epinette 2 à 6 pouces	11	01	
	6	50	Repère No. 26: Sapin 4 pouces
			LOT 37
	2	82	
	0	00	XXXVII
	13	04	RANG XII XXXVIII Vieille ligne Vieux poteau cèdre Poteau cèdre
	11	02	
Sapin Epinette Tremble 2 à 6 pouces			M. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	6	02	M. 5° x 5.02 = 5.00 chs.
	1	02	LOT 38
	0	00	XXXVIII RANG XII XXXIX Ligne Voir page 39 Vieux poteau cèdre Poteau cèdre Borne Al. Butte de Pierre.

ANNULÉ

5M—6-69 ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE entre les lots 38 et 39 du COMTÉ TEMISCOUATA rang XII

COURSE ASTRONOMIQUE SUD 45°00' EST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaînes	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
	63	05	D. 6° x 3.105 = 3.09 chs.
	59	96	Repère No. 30: Erable 6 pouces
	58	08	
	49	96	
	44	98	D. 5° x 5.00 = 4.98 chs.
			D. 5° x 5.00 = 4.98 chs.
XXXVIII	40	00	XXXIX
			40.00 chs. Poteau de cèdre Borne Al.
	39	91	Repère No. 29: Bouleau 5 pouces
	39	12	D. 6°40' x 5.03 = 5.00 chs.
	34	12	D. 7° x 1.63 = 1.62 chs.
LOT XXXVIII Sapin Erable Bouleau Tremble 2 à 8 pouces	32	50	LOT XXXIX
0.60 ch. CHEMIN DE CAMION 0.60	24	18	LIGNE CENTRALE
	23	30	
	19	90	Repère No. 28: Erable 4 pouces
	14	70	
	9	72	M. 3°30' x 4.73 = 4.72 chs.
	5	00	
LIGNE Voir page 38 XXXVIII	0	00	RANG XII XXXIX LIGNE Voir page 37
			Vieux poteau cèdre Poteau cèdre Borne Al. Butte de pierre

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE entre les lots 38 et 39 du rang XII COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE SUD 45°00' EST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaînes	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
			ARMAND
Voir page 19 LIGNE XXXVIII M. III + 0.20 ch.	111	90	XXXIX LIGNE Voir page 20 R.XII WHITWORTH
			Vieux poteau sapin Poteau cèdre Borne Al. Butte de terre
Vieilles plaques sur les arbres	101	13	
	100	10	Repère No. 32: Sapin 6 pouces
	93	77	
			M. 5° x 5.02 = 5.00 chs.
	88	77	
	84	99	
			M. 7° x 5.02 = 4.99 chs.
LOT XXXVIII Sapin Epinette Bouleau 3 à 12 pouces			LOT XXXIX
XXXVIII	80	00	XXXIX
			M.I
Poteau cèdre Borne Al. Butte de terre	79	90	Repère No. 31: Sapin 6 pouces
	73	96	
	68	04	
	67	60	
	67	12	Rivière St-François
	63	05	

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE entre les lots 38 et 39 Rang XII COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE Chainage double NORD 45°00' OUEST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaînes	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
Voir page 37 XXXIX	111	90	XXXVIII Voir page 38
R.XII	97	20	
	92	00	Repère No. 28
	88	60	
	79	40	
			M. 7° x 1.63 = 1.62 chs.
	77	78	
			M. 6°40' x 5.03 = 5.00 chs.
	72	78	
40.00 chs.	71	99	Repère No. 29
XXXIX	71	90	XXXVIII
	71	93	
			M. 5° x 5.00 = 4.98 chs.
	66	95	
			M. 5° x 5.00 = 4.98 chs.
	61	97	
LOT 39 RANG XII	53	81	LOT 38 RANG XII
	51	94	Repère No. 30
			M. 6° x 3.105 = 3.09 chs.
	50	72	
	43	86	
	37	94	
	32	00	Repère No. 31
			M.I
XXXIX	31	90	XXXVIII
	28	11	
			D. 7° x 5.02 = 4.98
	23	13	
	18	87	
			D. 5° x 5.02 = 5.00 chs.
	13	87	
	11	80	Repère No. 32
	10	77	
Voir page 20	0	00	Voir page 19 M.III + 0.20 chs.

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE de front du rang XII COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE Chainage double SUD 45°01' OUEST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaines	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
			XLI
R.XII	13	00	XL
	8	56	
			D. 13°20' x 1.82 = 1.71
	6	85	
			D. 6°45' x 5.03 = 5.00 chs.
	5	00	
	0	00	XL
R.XII	13	00	XXXIX
	12	11	
	9	07	
			D. 5° x 5.02 = 5.00 chs.
	4	07	
	0	00	XXXIX
Ligne Voir Page 39	13	04	XXXVIII
RANG XII			RANG XI
	9	99	
			D. 5° x 5.01 = 4.99 chs.
	5	00	
			D. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	0	00	XXXVIII
R.XII	13	02	XXXVII
	10	00	
	5	00	
	0	00	XXXVII
R.XII	13	00	XXXVI
	10	00	
	5	00	XXXVI
R. XII	0	00	Voir page 38

5M—6-69 ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE du front du rang XII COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE Chainage double SUD 45° 01' OUEST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaînes	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
			XLV
R.XII	13	00	XLIV
			M. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	8	00	
	6	81	
			D. 5° x 5.02 = 5.00 chs.
	1	81	
	0	00	XLIV
R.XII	13	00	XLIII
	9	85	
			M. 7°30' x 4.61 = 4.57 chs.
	5	28	
			M. 7°30' x 5.00 = 4.96 chs.
RANG XII	0	32	RANG XI
	0	00	XLIII
R.XII	13	00	XLII
	9	96	
			M. 7°20' x 5.00 = 4.96 chs.
	5	00	
			M. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	0	00	XLII
R.XII	13	00	XLI
	11	46	
	6	52	
	2	30	
	0	54	
			XLI
R.XII	0	00	XL

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE de front du rang XII COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE Chainage double SUD 45°01' OUEST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaines	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
			XLIX
R.XII	13	00	
			XLVIII
	8	85	
			M. 3° x 4.52 = 4.51 chs.
	4	34	
	0	00	XLVIII
R.XII	13	00	
			XLVII
	12	34	
			M. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	7	34	
	2	08	
			M. 5° x 2.09 = 2.08 chs.
	0	00	XLVII
RANG XII R.XII	13	00	RANG XI
			XLVI
			M. 5° x 2.61 = 2.60 chs.
	10	40	
			M. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	5	40	
			M. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	0	40	
	0	00	XLVI
R.XII	13	00	
			XLV
	2	84	
			XLV
R.XII	0	00	
			XLIV

5M—6-69 ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE de front du rang XII COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE Chainage double SUD 45°01' OUEST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaines	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
			RANG XII
R.XII	13	00	LIII
			LII
			D. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	8	00	
	5	33	
			D. 4° x 5.015 = 5.00 chs.
	0	33	
	0	00	LII
R.XII	13	00	
			LI
	9	25	
	6	82	
			M. 4° x 5.015 = 5.00 chs.
	1	82	
	0	00	LI
R.XII	13	00	
			L
	9	21	
	0	00	L
R.XII	13	00	
			XLIX
	6	17	
			M. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	1	17	
			XLIX
R.XII	0	00	
			XLVIII

RANG XI

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE de front du rang XII COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE Chainage double SUD 45°01' OUEST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaines	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
Voir page 28			
R.XII	13	00	LVI
	11	36	
			M. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	6	36	
			M. 4° x 5.015 = 5.00 chs.
	1	36	
	0	00	LVI
R.XII	13	00	LV
	10	00	
RANG XII			RANG XI
	5	00	
	0	00	LV
R.XII	13	00	LIV
	12	71	
	0	00	LIV
R.XII	13	00	LIII
	9	31	
			LIII
R.XII	0	00	LII

Voir page 29

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE entre Whitworth et Parke COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE Chainage double SUD 45°00' EST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaînes	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
R.XII			
Ligne LVI	80	80	Voir page 29
R.XI			
	76	26	
	72	24	
	70	42	
			M. 5° x 5.02 = 5.00 chs.
	65	42	
			M. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	60	42	
	57	01	
			M. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	52	01	
WHITWORTH	43	80	PARKE
	35	80	
			M.II
	32	80	
	21	00	
	19	00	
	8	00	
R.XI	0	00	Voir page 30

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE entre Whitworth et Parke COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE Chainage double SUD 45°00' EST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaines	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
ARMAND			
Voir page 27	80	00	PARKE
WHITWORTH	75	00	
	70	00	
	65	00	
	60	00	
	55	00	
	50	00	
	45	00	
			40 + 00 chs.
	40	00	
WHITWORTH	35	00	PARKE
	30	00	
	20	00	
	10	00	
	5	00	
			M.I.
	0	00	
	32	00	
	30	00	
	20	00	
	10	00	
R.XII LVI			
Ligne	0	00	
R.XI	80	00	Voir page 28

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE entre Whitworth et Armand COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE Chainage double NORD 45°00' EST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaînes	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
M.V			
	39	995	
	39	40	
	34	40	
	29	40	
	24	40	
WHITWORTH	19	40	D. 5° x 4.415 = 4.40 chs. ARMAND
	15	00	
	10	00	
	5	00	
M.V + 40.00 chs.	0	00	
	34	20	
	30	00	
	25	00	
	20	00	
	15	00	
	10	00	
	5	00	
Voir page 24	0	00	M.V + 74.20 chs.

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE entre Whitworth et Armand COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE Chainage double NORD 45°00' EST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaines	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
M.IV	80	01	
	77	40	
	72	40	
	67	40	
	66	15	
	61	15	
	56	15	
	51	15	
WHITWORTH	46	15	ARMAND
			M. 5° x 5.01 = 4.99 chs.
	41	16	
	40	00	M. IV + 40 chs.
	39	98	
	34	98	
	29	98	
			M. 3° x 5.00 = 4.99 chs.
	24	99	
	19	99	
	14	99	
			M. 3° x 5.00 = 4.99 chs.
	10	00	
	5	00	
M.V	0	00	

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE entre Whitworth et Armand COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE Chainage double NORD 44°58' EST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaînes	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
	79	80	M. III + 0.20 chs.
	75	00	
	70	00	
	65	00	
			M. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	60	00	
			M. 5° x 5.02 = 5.00 chs.
	55	00	
	50	00	
WHITWORTH	45	00	ARMAND
			M. 5° x 5.02 = 5.00 chs.
	40	00	M. III + 40 chs.
	39	35	
	34	35	
	29	35	
	24	35	
	19	35	
			D. 8°30' x 4.00 = 3.96 chs.
	15	39	
	13	39	
	9	25	
M.IV	5	00	
			D. 5° x 5.02 = 5.00 chs.
	0	00	

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE entre Whitworth et Armand COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE Chainage double NORD 44°58' EST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaines	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
	40	00	M.II
	35	00	
	30	00	
	25	00	
	20	00	
	15	00	
	10	00	
WHITWORTH			M. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	5	00	
			M. 5° x 5.02 = 5.00 chs.
	0	00	
	40	19	
			M.II + 40 chs.
	40	00	ARMAND
			M. 4° x 5.015 = 5.00 chs.
	35	00	
			M. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	30	00	
			M. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	25	00	
			M. 4° x 5.015 = 5.00 chs.
	20	00	
			M. 5° x 5.02 = 5.00 chs.
	15	00	
	10	00	
			M. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	5	00	
			M. 3° x 5.01 = 5.00 chs.
	0	00	
			M.III + 0.20 chs.

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON WHITWORTH

LIGNE entre Whitworth et Armand COMTÉ TEMISCOUATA

COURSE ASTRONOMIQUE Chainage double NORD 42°23'30" EST

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE Chaînes	DISTANCE Mailles	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
	40	00	M.I + 40 chs. Voir page 15
	37	80	
	35	00	
WHITWORTH	30	00	
	25	00	ARMAND
	20	00	
	15	00	
	10	00	
	5	00	
	0	00	M.II

5M—6-69

ARP. 2-177

CANTON

LIGNE COMTÉ

COURSE ASTRONOMIQUE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.	DISTANCE		OBSERVATIONS GÉNÉRALES SOLS, BOIS, Etc.
	Chaines	Mailles	

TF-M-274

(55) Arp. 4

OBSERVATION SUR LE SOLEIL POUR DÉTERMINER L'AZIMUT

Date 6 Octobre 1970 Observation No 1 Voir page 15

Lieu Canton Whitworth - Armand (chemin de fer)

Latitude 47° 41' 35" Longitude 69° 16'

Lunette	Heure 60° ou 75°	Hauteur du soleil	Angle horiz. du soleil	Angle horiz. d'un repère	Azimut magné. du repère
Directe	8h 43m	19° 11' 20"	260° 02'	0° 00'	5.61° 10'
Renversée	8h 45m	18° 53' 20"	260° 56'		
Moyenne	8h 44m	19° 02' 20"	260° 29'		

Temps astronomique de Greenwich correspondant à l'heure de l'observation 12h 44m

Haut. observée = 19° 02'.3

Réfraction −

− } −2.7

Parallaxe +

Haut. vraie = 18° 59' 35"

Var. 1 hr .96

Déclin. du sol. à 0 hr. Gr. le 6 oct 70 = S. 4° 52'.3

Var. pour 12 hrs 44 min. = 12".2

Décl. à l'hr. de l'observation 12h 44m = S. 5° 04'.5

Distance polaire = 95° 04'.5

FORMULE

$$\cos. \tfrac{1}{2} a = \sqrt{\frac{\cos. S \cos. (S-P)}{\cos. h \cos. L}}$$

a = angle au zénith
h = haut. vraie
L = Latitude
P = Dist.-polaire
S = ½ (h+L+P)

Haut. vraie	= 18° 59' 35"		
Latitude	= 47° 41' 35"		
Dist.-pol.	= 95° 04' 30"		
2 S	= 161° 45' 40"		
S	= 80° 52' 50"	log cos. =	I.2000087
S − P	= 14° 11' 40"	log cos. =	I.9865340
L	= 47° 41' 35"	log. sec. =	0.1718867
h	= 18° 59' 35"	log. sec. =	0.0243085
		log cos.² ½ a =	I.3827379
		log cos. ½ a =	I.6913689
		½ a =	60° 34' 20"

Le soleil à l'Est, azimut = angle a = 121° 08' 40"

Le soleil à l'Ouest, azimut = 360° − angle a =

Angle horizontal du soleil = 260° 29'

Différence = 139° 20' 20"

Angle horizontal du repère =

Azimut astr. du repère par rapport au méridien du lieu =

Convergence des méridiens =

Azimut astr. du repère par rapport au méridien de comparaison = 360° 00'

Angle horizontal du repère = 220° 39' 40"

ERREUR = 139° 20' 20"

Déclinaison magnétique 20° 30"

N. B.—Indiquer la correction apportée à la suite de cette observation.

observation appliquée sur les lieux

TF-M-274

(57) Arp. 4

OBSERVATION SUR LE SOLEIL POUR DÉTERMINER L'AZIMUT

Date 13 Oct 1970 Observation No 2 Voir page 19

Lieu Canton Whitworth – Armand (MII + 64 + 09chs.)

Latitude 47°40'48" Longitude 69°17'

Lunette	Heure 60° ou 75°	Hauteur du soleil	Angle horiz. du soleil	Angle horiz. d'un repère	Azimut magné. du repère
Directe	16h 04m	16°51'	237°44'	225°00'	S. 66°15'O.
Renversée	16h 05m	16°06'	237°33'	225°00'	
Moyenne	16h 04m 30sec.	16°28'30"	237°38'30"	225°00'	S. 66°15' O.

Temps astronomique de Greenwich correspondant à l'heure de l'observation 20h 04m 30"

Haut. observée = 16°28'30"

Réfraction –

– } 3' 06"

Parallaxe +

Haut. vraie = 16°25'24"

Var. 1 hr .94'

Déclin. du sol. à 0 hr. Gr. le 13oct70 = S. 7°32'

Var. pour 20 hrs 04.5 min. = 18.8

Décl. à l'hr. de l'observation = 7°50'.8

Distance polaire / 20oct à 20h04.5 = 97°50'48"

FORMULE

$$\cos. \tfrac{1}{2} a = \sqrt{\frac{\cos. S \cos. (S-P)}{\cos. h \cos. L}}$$

a = angle au zénith
h = haut. vraie
L = Latitude
P = Dist.-polaire
S = ½ (h+L+P)

Haut. vraie = 16°25'24"
Latitude = 47°40'48"
Dist.-pol. = 97°50'48"
2 S = 161°57'00"
S = 80 58'30"
S – P = 16°52'18"
L = 47°40'48"
h = 16°25'24"

log cos. = I. 1963217
log cos. = I. 9808925
log. sec. = D. 1718103
log. sec. = 0. 0180813
log cos.² ½ a = I. 3671058
log cos. ½ a = I. 6835529
½ a = 61°08'50"

Le soleil à l'Est, azimut = angle a = 122°17'40"

Le soleil à l'Ouest, azimut = 360° – angle a = 237°42'20"

Angle horizontal du soleil = 237°38'30"

Différence = 0°03'30"

Angle horizontal du repère = 225°00"

Azimut astr. du repère par rapport au méridien du lieu = 225°03'50"

Convergence des méridiens = 1'

Azimut astr. du repère par rapport au méridien de comparaison = 225°02'50"

Angle horizontal du repère = 225°00'00"

ERREUR = 2'50"

Déclinaison magnétique 21°12'

N. B.—Indiquer la correction apportée à la suite de cette observation.

Observation corrigée sur les lieux

TF-M-274

(59) Arp. 4

OBSERVATION SUR LE SOLEIL POUR DÉTERMINER L'AZIMUT

Date 20 Oct 1970 Observation No 3 Voir page 22

Lieu Canton Whitworth — Armand (M4 + 53 + 16 chs

Latitude 47°39'35" Longitude 69°18'40"

Lunette	Heure 60° ou 75°	Hauteur du soleil	Angle horiz. du soleil	Angle horiz. d'un repère	Azimut magné. du repère
Directe	15h 25m	18° 56'	48°05'	225°00'	S. 65°00'0
Renversée	15h 27m	19° 16'	229°00'		
Moyenne	15h 26m	19° 06'	228°32'30"		

Temps astronomique de Greenwich correspondant à l'heure de l'observation 19h 26m

Haut. observée = 19° 06'

Réfraction −

− } -2.6

Parallaxe +

Haut. vraie = 19° 03'24"

Var. 1 hr .90

Déclin. du sol. à 0 hr. Gr. le 20 oct 70 = S. 10° 6'.7

Var. pour 19h hrs 26m min. = 17m.48

Décl. à l'hr. de l'observation = 10°24'10"

Distance polaire 20 oct 70 à 19h 26m = 100°24'10"

FORMULE

$$\cos. \tfrac{1}{2} a = \sqrt{\frac{\cos. S \cos. (S-P)}{\cos. h \cos. L}}$$

a = angle au zénith
h = haut. vraie
L = Latitude
P = Dist.-polaire
S = ½ (h+L+P)

Haut. vraie	= 19° 03'24"		
Latitude	= 47° 39'35"		
Dist.-pol.	= 100° 24'10"		
2 S	= 167° 07'09"		
S	= 83° 33' 34"	log cos. =	I. 0498694
S − P	= 16° 50' 36"	log cos. =	I. 9809576
L	= 47° 39' 35"	log. sec. =	0. 1716430
h	= 19° 03'24"	log. sec. =	0.0244780
		log cos.² ½ a =	I. 2269480
		log cos. ½ a =	I. 6134740
		½ a =	65°45'15"

Le soleil à l'Est, azimut = angle a =

Le soleil à l'Ouest, azimut = 360° − angle a = 228°29'30"

Angle horizontal du soleil = 228°32'30"

Différence = -3'00"

Angle horizontal du repère = 225°00'

Azimut astr. du repère par rapport au méridien du lieu = 224°57'

Convergence des méridiens = 2'40"

Azimut astr. du repère par rapport au méridien de comparaison = 224°59'40"

Angle horizontal du repère = 225°00'

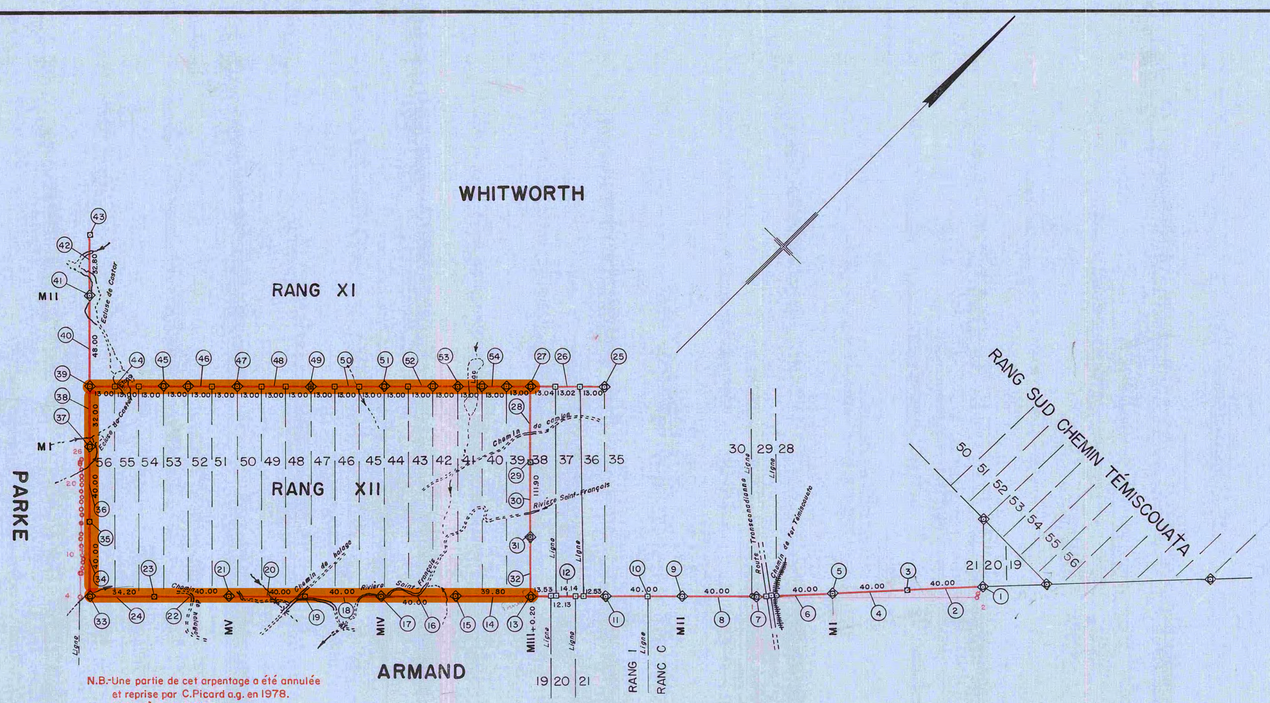
ERREUR = 0°00'20"

Déclinaison magnétique 20°00'

N. B.—Indiquer la correction apportée à la suite de cette observation.

Cucume correction 0°00'.

W-14/25



N.B.-Une partie de cet arpentage a été annulée et reprise par C.Picard a.g. en 1978.
Voir pièce W-14/26
Québec, le 3 juin 1982

(12) = Repère Série Nº 0-20

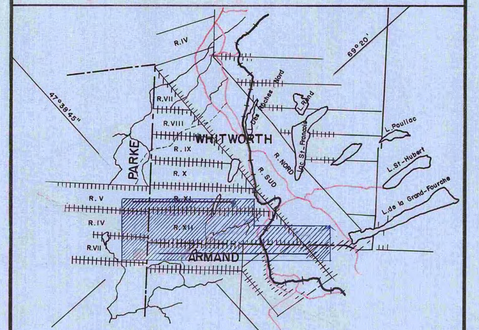
N.B. LES MESURES INDIQUÉES SUR CE DOCUMENT SONT EN CHAINES. ON DOIT UTILISER L'ÉQUIVALENCE 1chaine= 20,1168 mètres. POUR CONVERTIR AU SYSTÈME METRIQUE

Rivière-du-Loup, le 14 décembre 1970

Original signé

Préparé par: ..... a.g.

ROGER COTE
Arpenteur — Géomètre



ECHELLE: 3 MILLES AU POUCE OU 1/190,080

FEUILLET Nº 7-C	CARTE REGIONALE
Service de l'arpentage et de la géodésie	
Réseau Cartographique du Canada	21N/11 O.

DOSSIER: 61042/62-A

Canton de
WHITWORTH
(RIVIERE-DU-LOUP)
ECHELLE: 40 CHAINES AU POUCE OU 1/31680

Seul le service de l'Arpentage est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

MINISTERE DES TERRES ET FORETS
DIRECTION GENERALE DU DOMAINE TERRITORIALE
ORIGINAL CONSERVER AUX ARCHIVES DU
SERVICE DE L'ARPENTAGE ET DE LA GEODESIE
QUEBEC, LE 2. février ..... 1971 ....

Original signé

DIRECTEUR

112-1

CAHIER de CALCULS

PROJET 4110

DOSSIER: C-23/65-A sec. 10
v.a.: 28890-T sec. 236

CANTON 2476 (all)

I N D E X

1- Fiches descriptives des points géodésiques
2- Rattachements au réseau provincial
3- Repères d'arpentages Hydro-Québec
4- Fermetures des polygones

FICHES DESCRIPTIVES
POINTS GÉODÉSIQUES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS — SERVICE DE LA GÉODÉSIE

0 0 0 0 0 3 0 8

FICHE DESCRIPTIVE
D'UN POINT GÉODÉSIQUE

A L'USAGE DU M.T.F.

N° DU POINT T 14677 ORG. D'ORIGINE S.G.Q. NOM

SITUATION TOPOGRAPHIQUE Le point est situé au centre ville de Dégelis. C'est le clocher de l'église qui sert de point intersecté.

MUNICIPALITÉ Ville de Dégelis

N° DE PHOTO AÉRIENNE: Q-70113-159 FEUILLET CARTOGRAPHIQUE AU 1/20000 N°: 21 N10-200-0102

INSTRUMENTS DE MESURE	ALTITUDE(S)	(P/M)	NIVELLEMENT GÉOM.	NIVELLEMENT TRIGO.	INSTRUMENT(S) UTILISE(S)	DATE J M A
A) DIRECTIONS T-2		( )	☐	☐		/ /
B) DISTANCES		( )	☐	☐		/ /
		( )	☐	☐		/ /

PRÉPARÉE PAR R. Beaumont DATE 10/ 12/ 74 | VÉRIFIÉE PAR DATE / /

4677

SERVICE DE LA GEODESIE (M.T.F.) PROGRAMME T O G A S PROJET N° 0229

ELLIPSOIDE: CLARKE 1866 FEUILLET AU 20 000 IEME NO: 21-N/10- -0102

POINT INTÉGRÉ

DATE DE CALCUL 79-05-08

*** POINT NO 70 4677 ***

ORDRE: 1

CLASSE:

VALEURS PROVISOIRES

***** LATITUDE: 47 32 50.17903 LONGITUDE: 68 38 47.76581 *****

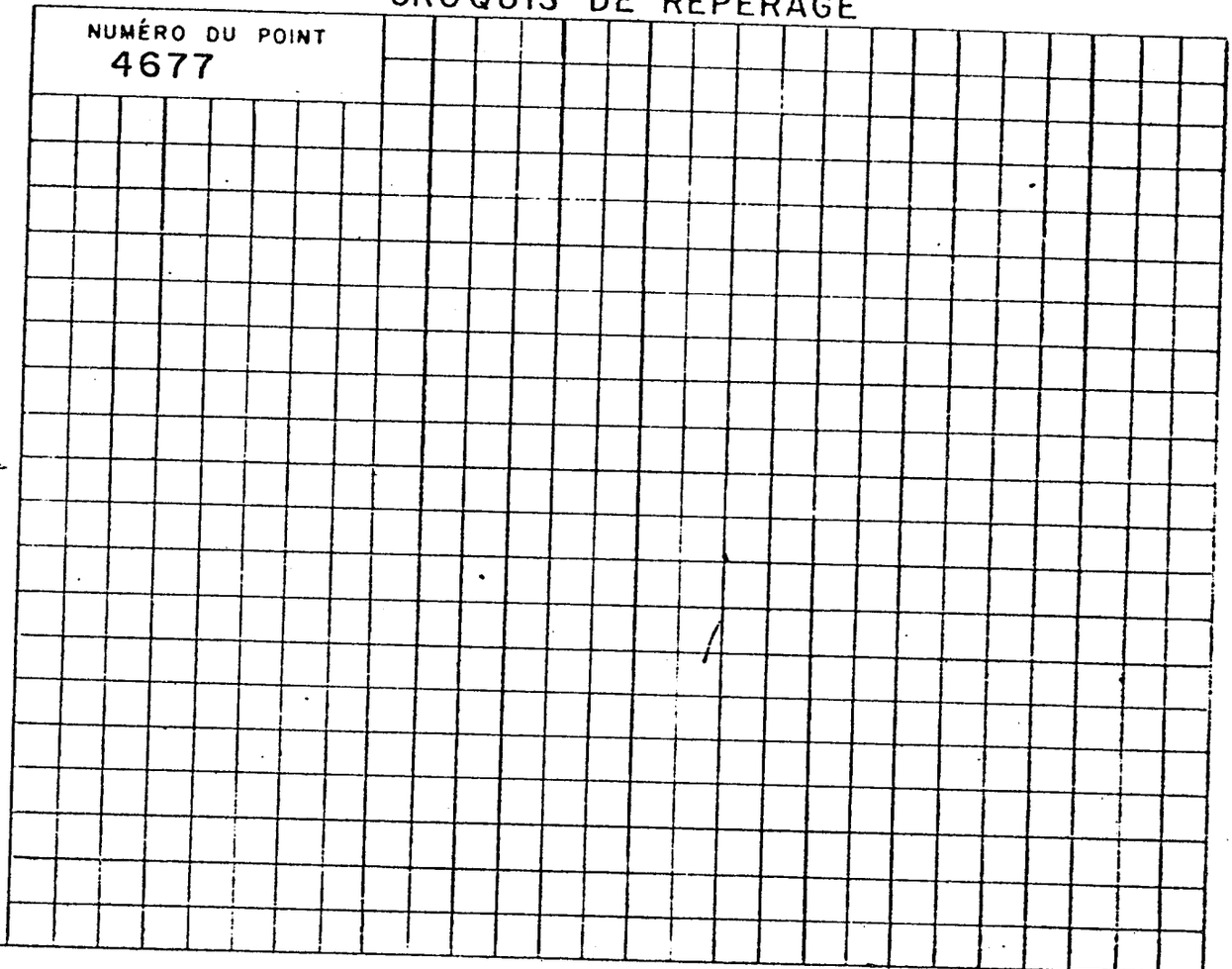
	Y(M)	X(M)	ZONE	MERID. CENTRAL	FACTEUR-ECHELLE	CONVERGENCE
UTM	5265825.136	526592.559	19	69 0	0.9996087	+0 15 38.70
SCOPQ	5267982.197	218494.963	6	67 30	0.9999915	-0 50 45.79
SCOPQ REC.	5269010.071	444304.520	7	70 30	1.0001391	+1 22 3.79

JANVIER 1974

POINT(S) VISE(S)	O/C	AZIMUT(S) ELLIPSOIDE	DISTANCE(S) ELLIPSOIDE(M)	GISEMENT(S) SCOPQ	I-T(SEC) SCOPQ

CROQUIS DE REPÉRAGE

NUMÉRO DU POINT
4677



ACCÈS Ville de Dégelis

PROPRIÉTAIRE DU LIEU Paroisse Dégelis TÉL

ADRESSE

OCCUPANT DU LIEU TÉL

DESCRIPTION DU REPÈRE PRINCIPAL Clocher de l'église de Dégelis

NATURE DU SOL

INSCRIPTIONS SUR LE MÉDAILLON

REPÈRES AUXILIAIRES / POINTS DE REPÉRAGE

	R/P	DESCRIPTION	DIRECTION (1) (à ±10")	DÉNIVELÉE(±1cm) ou DEGRÉ DE PENTE	DISTANCE (P/2) (PENTE) (à ±1cm)
ST	1				
ST	2				
ST	3				

(1) VISÉE DE RÉFÉRENCE
0° 00' 00"; 4 SÉRIES VERS

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS — SERVICE DE LA GÉODÉSIE

FICHE DESCRIPTIVE D'UN POINT GÉODÉSIQUE

A L'USAGE DU M.T.F.

N° DU POINT [7,6,K,0,0,3,2] ORG. D'ORIGINE S.G.Q. NOM LEVESQUE

SITUATION TOPOGRAPHIQUE La tour micro-onde de Lévesque est située à 3.1 mille au S.E. de St-Joseph de Madawaska au Nouveau-Brunswick. La station est au second palier de la tour (environ 80' du sol) et du côté N.E. de celle-ci (côté où se situe l'échelle). MUNICIPALITÉ Paroisse de St-Joseph de Madawaska

N° DE PHOTO AÉRIENNE: FEUILLET CARTOGRAPHIQUE AU 1/50000 N°: 21-N-8 O.

INSTRUMENTS DE MESURE:	ALTITUDE(S)	(P/M)	NIVELLEMENT GÉOM.	NIVELLEMENT TRIGO.	INSTRUMENT(S) UTILISE(S)	DATE J. M. A.
A) DIRECTIONS T-3	453.6	(M)	☐	☒	T-3	/ 09 / 76
	453.5	(M)	☐	☒		18 / 01 / 82
B) DISTANCES TELL.		( )	☐	☐		/ /

PRÉPARÉE PAR R.Cloutier DATE 01 / 06 / 76 | VÉRIFIÉE PAR R.Cloutier DATE 27 / 10 / 76

7,6,K,0,0,3,2

SERVICE DE LA GEODESIE (MER) - PROGRAMME GANET PROJET NO CGQ

ELLIPSOIDE: CLARKE 1866 FEUILLET AU 20 000 IEME NO: 21-V/08-200-0201

DATE DE CALCUL 77-09-01

RÉSEAU UNIFIÉ

*** POINT NO 76K0032 ***

ORDRE: 1

CLASSE:

***** LATITUDE: 47 26 1.37815 LONGITUDE: 68 15 56.99532 *****

	Y(M)	X(M)	ZONE	MERID. CENTRAL	FACTEUR-ECHELLE	CONVERGENCE
UTM	5253405.782	555363.859	19	69 0	0.9996377	+0 32 26.61
SCOPQ	5255005.462	247031.022	6	67 30	0.9999410	-0 33 50.57

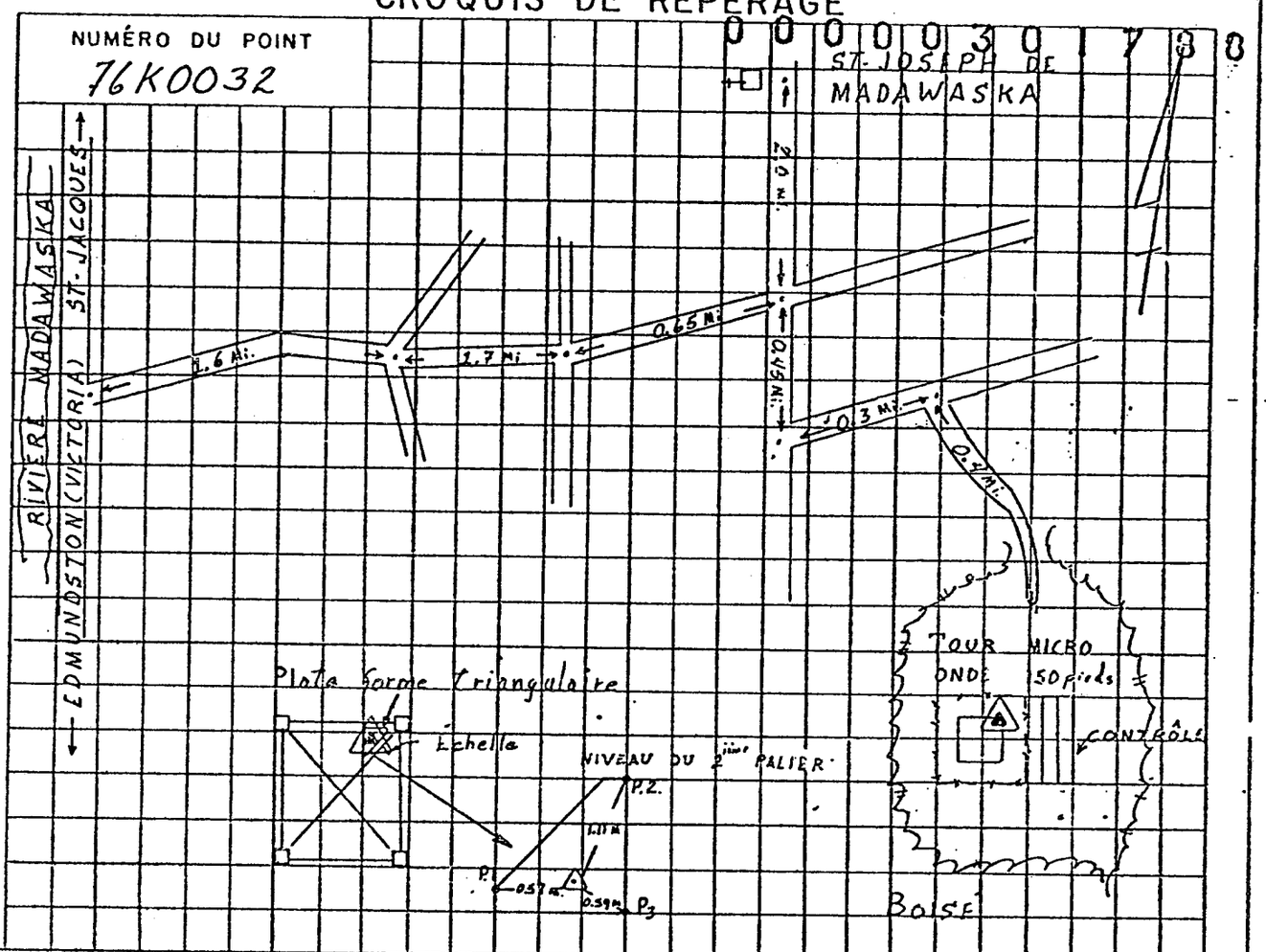
POINT(S) VISE(S)	O/C	AZIMUT(S) ELLIPSOIDE	DISTANCE(S) ELLIPSOIDE(M)	GISEMENT(S) SCOPQ	I-I(SEC) SCOPQ

JANVIER 1974

S.G. 108 (2)

CROQUIS DE REPÉRAGE

NUMÉRO DU POINT
76K0032



ACCÈS Partant de Boucher au Nouveau-Brunswick, rouler successivement 3.95 mi, 0.45 mi, 0.3 mi et 0.4 mi en direction Est, Sud, Est et Sud respectivement jusqu'au pied de la tour micro-onde de 150 pieds de hauteur. Les observations ont été effectuées au 2e palier (environ 80 pieds du sol).

PROPRIÉTAIRE DU LIEU Nouveau-Brunswick Téléphone _____ TÉL. _____

ADRESSE a/s M. Milton Jones - rue Boucher, Edmundston, Nouveau-Brunswick.

OCCUPANT DU LIEU _____ TÉL _____

DESCRIPTION DU REPÈRE PRINCIPAL Le point est marqué par un poinçon gravé dans la passerelle située à une hauteur de 80 pieds du sol.

NATURE DU SOL Ne s'applique pas.

INSCRIPTIONS SUR LE MÉDAILLON Aucune.

REPÈRES AUXILIAIRES / POINTS DE REPÉRAGE

	R/P	DESCRIPTION	DIRECTION (1) (à ±10")	DÉNIVELÉE (à ±1cm) ou DEGRÉ DE PENTE	DISTANCE (P/M) (PENTE) (à ±1cm)
ST.	P 1	Coin S.O. de la passerelle			0.57 M
ST.	P 2	Coin N.E. de la passerelle			1.11 M
ST	P 3	Coin S.E. de la passerelle			0.59 M

(1) VISÉE DE RÉFÉRENCE 0° 00' 00"; 4 SÉRIES VERS _____

(2) INST. DE MESURE (DIST. et DIR.) _____

R1 → R2	
R2 → R3	
R3 → R1	

NOTE ; La station n'a pas été monumentée.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS — SERVICE DE LA GÉODÉSIE

FICHE DESCRIPTIVE D'UN POINT GÉODÉSIQUE

A L'USAGE DU M.T.F.

N° DU POINT T4675 ORG. D'ORIGINE S.G.Q. NOM

SITUATION TOPOGRAPHIQUE Le point est situé sur une colline à 2.8 milles au Sud-Est de Ste-Rose-de-Dégelis.

MUNICIPALITÉ Ste-Rose-de-Dégelis

N° DE PHOTO AÉRIENNE: Q-63313-119 FEUILLET CARTOGRAPHIQUE AU 1/20000 N°: 21-N-10-200-0102

INSTRUMENTS DE MESURE	ALTITUDE(S)	(P/M)	NIVELLEMENT GÉOM.	NIVELLEMENT TRIGO.	INSTRUMENT(S) UTILISE(S)	DATE J M A.
A) DIRECTIONS T-2	413.31	(M)	☒	☐	T-2	1/12/74
B) DISTANCES MRA-3		( )	☐	☐		/ /
		( )	☐	☐		/ /

PRÉPARÉE PAR R.Turgeon DATE J 1/ M 06 /76 Â | VÉRIFIÉE PAR R.Cloutier DATE J 10 /M 11 /Â 76

SERVICE DE LA GEODESIE (M.E.R.) PROGRAMME T O G A S PROJET NO S061/81

ELLIPSOIDE: CLARKE 1866 FEUILLET AU 20 000 IEME NO: 21-N/10-200-0102

DATE DE CALCUL 81-08-26

POINT INTÉGRÉ

*** POINT NO 70 4675 ***

ORDRE: 2

CLASSE:

***** LATITUDE: 47 31 7.15222 LONGITUDE: 68 37 48.56984 *****

	Y(M)	X(M)	ZONE	MERID. CENTRAL	FACTEUR-ECHELLE	CONVERGENCE
UTM	5262650.340	527845.031	19	69 0	0.9996095	+0 16 21.93
SCOPQ	5264782.586	219686.345	6	67 30	0.9999890	-0 50 0.74
SCOPQ REC.	5265858.380	445618.778	7	70 30	1.0001436	+1 22 45.22

POINT(S) VISE(S)	O/C	AZIMUT(S) ELLIPSOIDE	DISTANCE(S) ELLIPSOIDE(M)	GISEMENT(S) SCOPQ	T-T(SEC) SCOPQ
76K0003	1/	200 36 40.42	2629.183	201 26 40.62	- 0.53
70 4674	2/	13 36 50.52	6613.059	14 26 52.63	+ 1.37
70 4678	2/	334 49 48.19	4277.987	335 39 49.78	+ 0.85

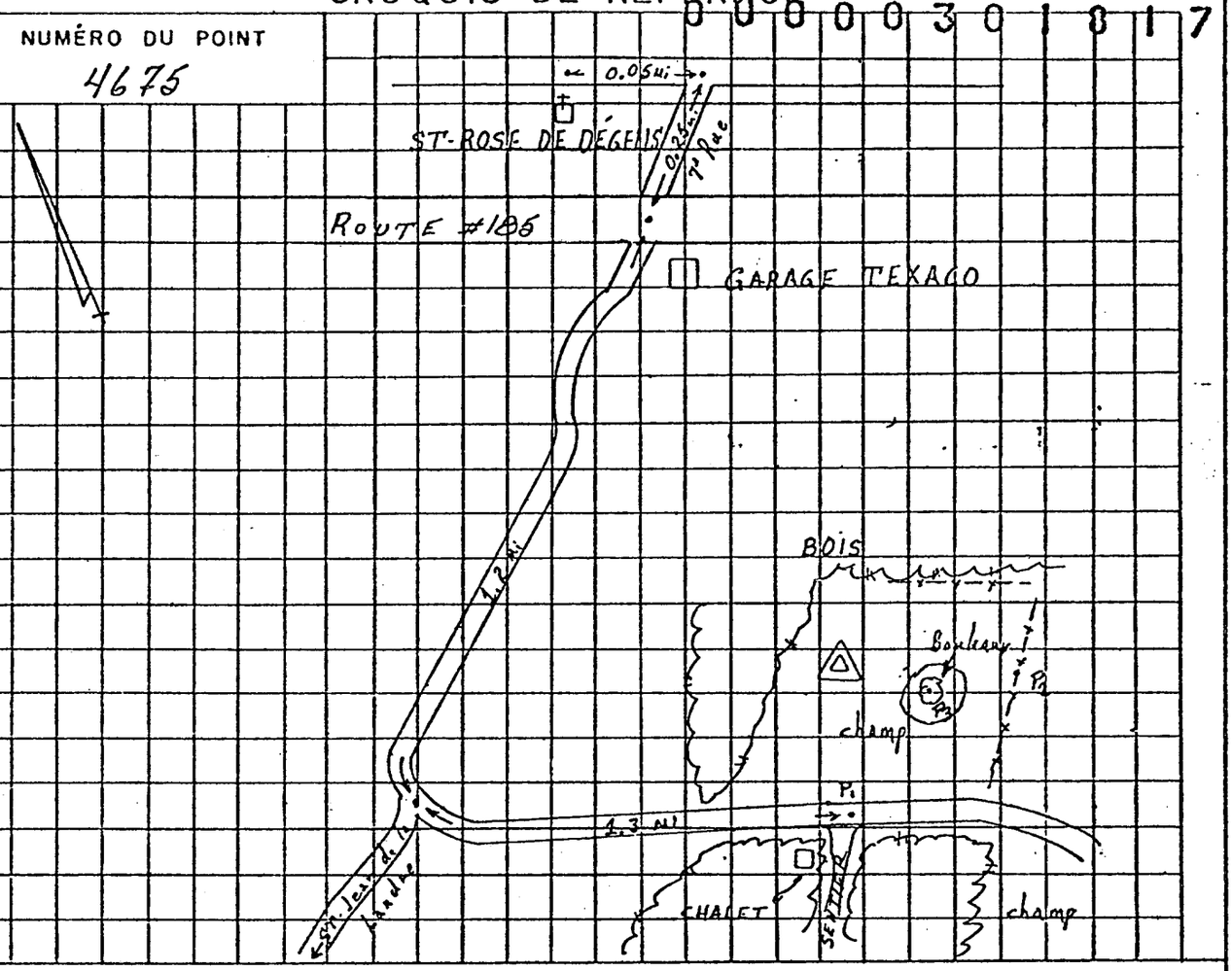
JANVIER 1974

(2)

CROQUIS DE REPÉRAGE

0 0 0 0 0 3 0 1 8 1 7

NUMÉRO DU POINT
4675



ACCÈS De l'Eglise de Ste-Rose-de-Dégelis rouler vers l'Est 0.05 mille puis prendre la 7e rue en direction de St-Jean-de-la-Landre, de la route # 185 rouler 1.2 mille puis tourner à gauche (vers l'Est) rouler 1.3 mille; le point se trouve à 91.4 mètres du chemin.

PROPRIÉTAIRE DU LIEU M. Jean-Baptiste Ouellet TÉL

ADRESSE

OCCUPANT DU LIEU TÉL

DESCRIPTION DU REPÈRE PRINCIPAL Plaque de laiton de 3 pouces de diamètre cimentée dans un affleurement rocheux.

NATURE DU SOL Roc

INSCRIPTIONS SUR LE MÉDAILLON TERRES ET FORETS QUEBEC, POINT GEODESIQUE No. 4675.

REPÈRES AUXILIAIRES / POINTS DE REPÉRAGE

	R/P	DESCRIPTION	DIRECTION (1) (0 ± 10")	DÉNIVELÉE (0 ± 1cm) ou DEGRÉ DE PENTE	DISTANCE (P/M) (PENTE) (0 ± 1cm)
ST.	P 1	Bordure du chemin			91.4 M
ST.	P 2	Ligne de la clôture			64.8 M
ST	P 3	Bouleau			44.5 M

(1) VISÉE DE RÉFÉRENCE 0° 00' 00"; 4 SÉRIES VERS

(2) INST. DE MESURE (DIST. et DIR.)

R1 → R2

R2 → R3

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS — SERVICE DE LA GÉODÉSIE

FICHE DESCRIPTIVE D'UN POINT GÉODÉSIQUE

A L'USAGE DU M.T.F.

N° DU POINT 70 4678 ORG. D'ORIGINE S.G.Q. NOM

SITUATION TOPOGRAPHIQUE Le point est situé sur une montagne identifiable de tous côtés par un sanctuaire hexagonal.

MUNICIPALITÉ Ville de Dégelis

N° DE PHOTO AÉRIENNE: Q-70113-159 FEUILLET CARTOGRAPHIQUE AU 1/20 000 N°: 21-N-10-200-0102

INSTRUMENTS DE MESURE	ALTITUDE(S)	(P/M)	NIVELLEMENT GÉOM.	NIVELLEMENT TRIGO.	INSTRUMENT(S) UTILISE(S)	DATE J. M. A.
A) DIRECTIONS T-2	267.23	(M)	☒	☐	N-2	/12/74
B) DISTANCES TELLUROMETRE		( )	☐	☐		/ /
		( )	☐	☐		/ /

PRÉPARÉE PAR R. Turgeon DATE J 06 M / 76 A | VÉRIFIÉE PAR R.Cloutier DATE 10 / 11 / 76

A L'USAGE DU M.T.F. 4678

SERVICE DE LA GEODESIE (M.E.R.) PROGRAMME T O G A S PROJET NO S061/81

ELLIPSOIDE: CLARKE 1866 FEUILLET AU 20 000 IEME NO: 21-N/10-200-0102

DATE DE CALCUL 81-08-25

POINT INTÉGRÉ

*** POINT NO 70 4678 ***

ORDRE: 2

CLASSE:

***** LATITUDE: 47 33 12.51035 LONGITUDE: 68 39 15.59077 *****

	Y(M)	X(M)	ZONE	MERID. CENTRAL	FACTEUR ECHELLE	CONVERGENCE
UTM	5266511.914	526007.886	19	69 0	0.9996083	+0 15 18.26
SCOPQ	5268680.409	217923.447	6	67 30	0.9999927	-0 51 6.63
SCOPQ REC.	5269685.783	443706.371	7	70 30	1.0001370	+1 21 43.74

JANVIER 1974

POINT(S) VISE(S)	O/C	AZIMUT(S) ELLIPSOIDE	DISTANCE(S) ELLIPSOIDE(M)	GISEMENT(S) SCOPQ	T-T(SEC) SCOPQ
70 4672	2/	249 18 15.80	3701.782	250 9 22.15	- 0.28
70 4674	2/	52 51 30.71	4234.142	53 42 37.89	+ 0.54
70 4675	2/	154 48 44.00	4277.987	155 39 49.78	- 0.85

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS — SERVICE DE LA GÉODÉSIE

FICHE DESCRIPTIVE D'UN POINT GÉODÉSIQUE

A L'USAGE DU M.T.F.

N° DU POINT 14672 ORG. D'ORIGINE S.G.Q. NOM

SITUATION TOPOGRAPHIQUE Situé sur une colline à 2.45 milles au Sud-Ouest de l'église de Ste-Rose-de-Dégelis.

MUNICIPALITÉ Ville de Dégelis.

N° DE PHOTO AÉRIENNE: 0-63323-28 FEUILLET CARTOGRAPHIQUE AU 1/20000 N°: 21-N-10-200-0102

INSTRUMENTS DE MESURE	ALTITUDE (S)	(P/M)	NIVELLEMENT GÉO M.	NIVELLEMENT TRIGO.	INSTRUMENT(S) UTILISE(S)	DATE J. M. A.
A) DIRECTIONS T-2	331.40	(M)	[X]	[ ]	N-2	12/11/74
B) DISTANCES MRA-3		( )	[ ]	[ ]		/ /
		( )	[ ]	[ ]		/ /

PRÉPARÉE PAR R.Turgeon DATE J 06 M 11 A 76 VÉRIFIÉE PAR R.Cloutier DATE J 10 M 11 A 76

SERVICE DE LA GEODESIE (M.E.R.) PROGRAMME T O G A S PROJET NO S061781

ELLIPSOIDE: CLARKE 1866 FEUILLET AU 20 000 IEME NO: 21-N/10-200-0102

DATE DE-CALCUL 81-08-26

***

RATT. AU RÉSEAU
PROVINCIAL

PROJET 4035-00 MADAWASKA - RIVIERE DU LOUP

NOMBRE DE STATIONS 109 SPAN 4

NOMBRE DE DONNEES 304 NOMBRE D'INCONNUS 275

ERREURS QUADRATIQUES MOYENNES : 4.25SEC(DIRECTIONS) ET 1/ 24704(DISTANCES)

RACINE CARREE DE LA VARIANCE (POUR ERQUAM) : 13231

FIN DE LA PHASE II

PROJET 4035-00 MADAWASKA - RIVIERE DU LOUP

REPRESENTATION SUR PROJECTION DE MERCATOR TRANSVERSE

MERIDIEN CENTRAL (70DEG 30MIN 00.0000SEC)= 304800.0000 METRES EST
EQUATEUR = 0.0 METRES NORD

ECHELLE =0.999900

NOM DU POINT	COORDONNEES GEOGRAPHIQUES	DEG	MIN	SEC		COORDONNEES PLANES METRES	PIEDS
2650258	LAT:	47	52	35.7666	NORD	5304510.160	17403248.556
	LON:	69	25	54.3603	EST	384701.261	1262143.244
2650257	LAT:	47	54	04.2899	NORD	5307265.415	17412288.108
	LON:	69	24	40.2910	EST	386201.645	1267065.765
INT 5600	LAT:	47	46	48.3981	NORD	5293772.530	17368020.112
	LON:	69	26	30.5011	EST	384097.222	1260161.489
ANGLE 100	LAT:	47	47	30.2225	NORD	5295049.054	17372208.182
	LON:	69	27	23.8060	EST	382970.234	1256464.024
ANGLE 200	LAT:	47	47	42.4608	NORD	5295431.948	17373464.396
	LON:	69	27	06.1956	EST	383331.598	1257649.599
ANGLE 300	LAT:	47	47	36.3259	NORD	5295246.651	17372856.468
	LON:	69	26	51.4768	EST	383640.466	1258662.947
ANGLE 400	LAT:	47	47	23.5677	NORD	5294859.318	17371585.690
	LON:	69	26	28.0355	EST	384133.676	1260281.089
ANGLE 500	LAT:	47	47	13.9013	NORD	5294562.346	17370611.373
	LON:	69	26	22.6315	EST	384250.233	1260663.495
STAT 501	LAT:	47	47	11.7164	NORD	5294495.984	17370393.649
	LON:	69	26	18.7442	EST	384332.065	1260931.973
STAT 502	LAT:	47	47	10.5242	NORD	5294459.775	17370274.852
	LON:	69	26	16.6232	EST	384376.714	1261078.458
STAT 504	LAT:	47	47	01.5853	NORD	5294188.281	17369384.122
	LON:	69	26	00.7226	EST	384711.458	1262176.701
STAT 506	LAT:	47	46	51.8136	NORD	5293891.515	17368410.482
	LON:	69	25	43.3454	EST	385077.326	1263377.052
STAT 507	LAT:	47	46	50.4797	NORD	5293851.008	17368277.586
	LON:	69	25	40.9733	EST	385127.271	1263540.917

PROJET 4035-00 MADAWASKA - RIVIERE DU LOUP

REPRESENTATION SUR PROJECTION DE MERCATOR TRANSVERSE

MERIDIEN CENTRAL (70DEG 30MIN 00.0000SEC)= 304800.0000 METRES EST
EQUATEUR = 0.0 METRES NORD

ECHELLE =0.999900

NOM DU POINT	COORDONNEES GEOGRAPHIQUES	DEG	MIN	SEC		COORDONNEES PLANES METRES	PIEDS
STAT 508	LAT:	47	46	45.7050	NORD	5293706.009	17367801.868
	LON:	69	25	32.4858	EST	385305.990	1264127.264
ANGLE 600	LAT:	47	46	41.1656	NORD	5293568.163	17367349.616
	LON:	69	25	24.4161	EST	385475.917	1264684.768
STAT 601	LAT:	47	46	40.0979	NORD	5293535.761	17367243.311
	LON:	69	25	22.4421	EST	385517.466	1264821.084
STAT 605	LAT:	47	46	28.2206	NORD	5293175.356	17366060.881
	LON:	69	25	00.4908	EST	385979.548	1266337.101
STAT 607	LAT:	47	46	17.5068	NORD	5292850.285	17364994.373
	LON:	69	24	40.6973	EST	386396.257	1267704.257
STAT 608	LAT:	47	46	15.8415	NORD	5292799.759	17364828.605
	LON:	69	24	37.6222	EST	386461.002	1267916.672
STAT 609	LAT:	47	46	14.6404	NORD	5292763.317	17364709.046
	LON:	69	24	35.4043	EST	386507.699	1268069.880
ANGLE 700	LAT:	47	46	13.8810	NORD	5292740.276	17364633.453
	LON:	69	24	34.0018	EST	386537.229	1268166.763
STAT 702	LAT:	47	46	12.2244	NORD	5292689.836	17364467.966
	LON:	69	24	31.5608	EST	386588.770	1268335.858
STAT 706	LAT:	47	45	57.9362	NORD	5292254.793	17363040.661
	LON:	69	24	10.5172	EST	387033.142	1269793.774
STAT 709	LAT:	47	45	46.0929	NORD	5291894.218	17361857.670
	LON:	69	23	53.0789	EST	387401.433	1271002.075
STAT 710	LAT:	47	45	37.8363	NORD	5291642.855	17361032.987
	LON:	69	23	40.9263	EST	387658.121	1271844.228
STAT 712	LAT:	47	45	26.8746	NORD	5291309.151	17359938.158
	LON:	69	23	24.7966	EST	387998.848	1272962.099

PROJET 4035-00 MADAWASKA - RIVIERE DU LOUP

REPRESENTATION SUR PROJECTION DE MERCATOR TRANSVERSE

MERIDIEN CENTRAL (70DEG 30MIN 00.0000SEC)= 304800.0000 METRES EST
EQUATEUR = 0.0 METRES NORD

ECHELLE =0.999900

NOM DU POINT	COORDONNEES GEOGRAPHIQUES	DEG	MIN	SEC		COORDONNEES PLANES METRES	PIEDS
STAT 713	LAT:	47	45	21.7388	NORD	5291152.810	17359425.228
	LON:	69	23	17.2395	EST	388158.498	1273485.887
STAT 716	LAT:	47	45	15.4906	NORD	5290962.613	17358801.225
	LON:	69	23	08.0460	EST	388352.733	1274123.139
ANGLE 800	LAT:	47	44	58.1119	NORD	5290433.633	17357065.725
	LON:	69	22	42.4761	EST	388893.021	1275895.739
STAT 802	LAT:	47	44	51.3397	NORD	5290225.871	17356384.092
	LON:	69	22	37.9266	EST	388990.810	1276216.568
STAT 804	LAT:	47	44	45.2467	NORD	5290038.950	17355770.832
	LON:	69	22	33.8346	EST	389078.772	1276505.158
STAT 808	LAT:	47	44	20.1384	NORD	5289268.692	17353243.740
	LON:	69	22	16.9687	EST	389441.378	1277694.810
STAT 809	LAT:	47	44	16.1713	NORD	5289146.992	17352844.463
	LON:	69	22	14.3048	EST	389498.658	1277882.738
STAT 813	LAT:	47	44	01.7385	NORD	5288704.241	17351391.868
	LON:	69	22	04.6181	EST	389706.973	1278566.186
STAT 819	LAT:	47	43	41.9567	NORD	5288097.410	17349400.952
	LON:	69	21	51.3459	EST	389992.445	1279502.772
STAT 821	LAT:	47	43	30.0232	NORD	5287731.339	17348199.930
	LON:	69	21	43.3402	EST	390164.670	1280067.815
STAT 822	LAT:	47	43	23.3778	NORD	5287527.491	17347531.138
	LON:	69	21	38.8829	EST	390260.567	1280382.438
STAT 825	LAT:	47	43	01.9056	NORD	5286868.832	17345370.185
	LON:	69	21	24.4814	EST	390570.457	1281399.136
STAT 827	LAT:	47	42	55.3926	NORD	5286669.047	17344714.722
	LON:	69	21	20.1123	EST	390664.483	1281707.622

PROJET 4035-00 MADAWASKA - RIVIERE DU LOUP

REPRESENTATION SUR PROJECTION DE MERCATOR TRANSVERSE

MERIDIEN CENTRAL (70DEG 30MIN 00.0000SEC)= 304800.0000 METRES EST
EQUATEUR = 0.0 METRES NORD

ECHELLE =0.999900

NOM DU POINT	COORDONNEES GEOGRAPHIQUES	DEG	MIN	SEC		COORDONNEES PLANES METRES	PIEDS
STAT 829	LAT:	47	42	41.0871	NORD	5286230.241	17343275.070
	LON:	69	21	10.5185	EST	390870.974	1282385.084
ANGLE 900	LAT:	47	42	31.8921	NORD	5285948.196	17342349.723
	LON:	69	21	04.3513	EST	391003.727	1282820.625
STAT 903	LAT:	47	42	18.6727	NORD	5285546.025	17341030.266
	LON:	69	20	44.8101	EST	391417.125	1284176.919
STAT 905	LAT:	47	42	08.2195	NORD	5285228.030	17339986.975
	LON:	69	20	29.3622	EST	391743.968	1285249.238
STAT 907	LAT:	47	41	59.8176	NORD	5284972.450	17339148.458
	LON:	69	20	16.9465	EST	392006.684	1286111.167
INT 909A	LAT:	47	41	47.0258	NORD	5284583.354	17337871.896
	LON:	69	19	58.0470	EST	392406.640	1287423.359
CITADEL	LAT:	47	43	40.5164	NORD	5288252.705	17349910.450
	LON:	69	11	43.0252	EST	402668.160	1321089.763
76K0036	LAT:	47	40	03.9475	NORD	5281656.665	17328269.899
	LON:	69	07	28.6866	EST	408086.331	1338865.914
STAT 913	LAT:	47	41	32.3794	NORD	5284137.875	17336410.351
	LON:	69	19	36.4124	EST	392864.545	1288925.674
STAT 915	LAT:	47	41	26.6845	NORD	5283964.670	17335842.093
	LON:	69	19	28.0011	EST	393042.592	1289509.817
ANGLE1000	LAT:	47	41	17.0484	NORD	5283671.612	17334880.618
	LON:	69	19	13.7711	EST	393343.833	1290498.141
STAT 1007	LAT:	47	40	53.6069	NORD	5282961.551	17332551.022
	LON:	69	18	30.4270	EST	394258.782	1293499.942
STAT 1010	LAT:	47	40	41.5157	NORD	5282595.356	17331349.593
	LON:	69	18	08.0736	EST	394730.727	1295048.318

PROJET 4035-00 MADAWASKA - RIVIERE DU LOUP

REPRESENTATION SUR PROJECTION DE MERCATOR TRANSVERSE

MERIDIEN CENTRAL (70DEG 30MIN 00.0000SEC)= 304800.0000 METRES EST
EQUATEUR = 0.0 METRES NORD

ECHELLE =0.999900

NOM DU POINT	COORDONNEES GEOGRAPHIQUES	DEG	MIN	SEC		COORDONNEES PLANES METRES	PIEDS
STAT 1011	LAT:	47	40	35.6183	NORD	5282416.760	17330763.648
	LON:	69	17	57.1729	EST	394960.894	1295803.457
ANGLE1100	LAT:	47	40	29.5233	NORD	5282232.187	17330158.094
	LON:	69	17	45.9072	EST	395198.783	1296583.934
STAT 1126	LAT:	47	39	03.1020	NORD	5279606.033	17321542.101
	LON:	69	15	36.4498	EST	397941.611	1305582.712
CITADEL	LAT:	47	43	40.5164	NORD	5288252.705	17349910.450
	LON:	69	11	43.0252	EST	402668.160	1321089.763
76K0036	LAT:	47	40	03.9475	NORD	5281656.665	17328269.899
	LON:	69	07	28.6866	EST	408086.331	1338865.914
ANGLE1200	LAT:	47	38	26.4675	NORD	5278493.155	17317890.928
	LON:	69	14	41.6243	EST	399103.964	1309396.206
ANGLE1300	LAT:	47	37	55.2592	NORD	5277569.074	17314859.168
	LON:	69	12	45.7779	EST	401537.783	1317381.177
ANGLE1400	LAT:	47	37	15.6263	NORD	5276371.902	17310931.435
	LON:	69	11	29.3665	EST	403153.473	1322681.998
ANGLE1500	LAT:	47	36	49.1494	NORD	5275606.069	17308418.860
	LON:	69	09	04.6153	EST	406189.908	1332644.055
ANGLE1700	LAT:	47	36	14.6185	NORD	5274580.959	17305055.639
	LON:	69	07	12.4320	EST	408551.443	1340391.873
ANGLE1800	LAT:	47	36	18.0340	NORD	5274739.979	17305577.360
	LON:	69	04	50.3316	EST	411517.334	1350122.488
STAT 1801	LAT:	47	36	15.1831	NORD	5274653.582	17305293.904
	LON:	69	04	46.0462	EST	411608.448	1350421.418
INT 4203	LAT:	47	36	28.4919	NORD	5275072.331	17306667.753
	LON:	69	04	25.7640	EST	412024.490	1351786.385

PROJET 4035-00 MADAWASKA - RIVIERE DU LOUP

REPRESENTATION SUR PROJECTION DE MERCATOR TRANSVERSE

MERIDIEN CENTRAL (70DEG 30MIN 00.0000SEC)= 304800.0000 METRES EST
EQUATEUR = 0.0 METRES NORD

ECHELLE =0.999900

NOM DU POINT	COORDONNEES GEOGRAPHIQUES	DEG	MIN	SEC		COORDONNEES PLANES METRES	PIEDS
76K0015	LAT:	47	39	06.1361	NORD	5280016.901	17322890.095
	LON:	69	01	10.2600	EST	416014.406	1364876.659
69 4339	LAT:	47	36	35.3902	NORD	5275443.709	17307886.186
	LON:	68	57	48.7259	EST	420311.927	1378976.140
ANGLE1900	LAT:	47	35	19.2722	NORD	5272959.456	17299735.747
	LON:	69	03	22.0227	EST	413395.438	1356284.245
ANGLE2000	LAT:	47	35	49.6359	NORD	5274027.060	17303238.386
	LON:	68	57	57.8221	EST	420149.913	1378444.598
INT 2005	LAT:	47	35	49.4348	NORD	5274037.673	17303273.204
	LON:	68	57	17.2486	EST	420997.537	1381225.517
INT 4200	LAT:	47	36	25.6352	NORD	5275148.975	17306919.208
	LON:	68	57	33.0423	EST	420645.434	1380070.320
69 4339	LAT:	47	36	35.3902	NORD	5275443.709	17307886.186
	LON:	68	57	48.7259	EST	420311.927	1378976.140
76K0015	LAT:	47	39	06.1361	NORD	5280016.901	17322890.095
	LON:	69	01	10.2600	EST	416014.406	1364876.659
ANGLE2050	LAT:	47	35	48.9238	NORD	5274061.087	17303350.023
	LON:	68	55	43.8331	EST	422949.125	1387628.363
ANGLE2100	LAT:	47	35	49.4085	NORD	5274130.534	17303577.866
	LON:	68	53	36.4946	EST	425608.669	1396353.902
ANGLE2150	LAT:	47	35	18.2204	NORD	5273196.307	17300512.818
	LON:	68	52	30.1757	EST	427014.110	1400964.928
ANGLE2200	LAT:	47	34	34.1482	NORD	5271854.102	17296109.259
	LON:	68	51	47.5309	EST	427933.730	1403982.054
INT 2209	LAT:	47	34	09.9532	NORD	5271128.514	17293728.720
	LON:	68	50	58.8574	EST	428966.716	1407371.117

PROJET 4035-00 MADAWASKA - RIVIERE DU LOUP

REPRESENTATION SUR PROJECTION DE MERCATOR TRANSVERSE

MERIDIEN CENTRAL (70DEG 30MIN 00.0000SEC)= 304800.0000 METRES EST
EQUATEUR = 0.0 METRES NORD

ECHELLE =0.999900

NOM DU POINT	COORDONNEES GEOGRAPHIQUES	DEG	MIN	SEC		COORDONNEES PLANES METRES	PIEDS
69 4277	LAT:	47	34	01.9928	NORD	5270978.891	17293237.832
	LON:	68	47	26.2293	EST	433415.829	1421967.944
69 4329	LAT:	47	35	23.1879	NORD	5273493.541	17301487.996
	LON:	68	47	10.2038	EST	433695.379	1422885.100
ANGLE2250	LAT:	47	33	16.7307	NORD	5269533.002	17288494.099
	LON:	68	49	11.8822	EST	431237.958	1414822.697
ANGLE2300	LAT:	47	32	48.7378	NORD	5268701.907	17285767.413
	LON:	68	47	58.7039	EST	432786.671	1419903.776
ANGLE2350	LAT:	47	31	55.1345	NORD	5267077.381	17280437.601
	LON:	68	46	52.0153	EST	434217.634	1424598.535
ANGLE2400	LAT:	47	31	49.2651	NORD	5266968.100	17280079.068
	LON:	68	44	18.4813	EST	437432.722	1435146.724
INT 2406	LAT:	47	31	30.0729	NORD	5266388.780	17278178.412
	LON:	68	43	50.4706	EST	438032.051	1437113.030
70 4672	LAT:	47	32	30.1175	NORD	5268295.437	17284433.848
	LON:	68	42	01.1785	EST	440275.085	1444472.063
70 4678	LAT:	47	33	12.5104	NORD	5269685.783	17288995.350
	LON:	68	39	15.5908	EST	443706.371	1455729.563
ANGLE2450	LAT:	47	30	37.8972	NORD	5264814.118	17273012.199
	LON:	68	42	34.3840	EST	439660.659	1442456.230
ANGLE2500	LAT:	47	30	17.3363	NORD	5264223.172	17271073.398
	LON:	68	41	03.8804	EST	441569.037	1448717.314
ANGLE2550	LAT:	47	30	06.1552	NORD	5263892.463	17269988.396
	LON:	68	40	34.1909	EST	442198.382	1450782.093
INT 4206	LAT:	47	30	03.3600	NORD	5263863.838	17269894.483
	LON:	68	38	37.7987	EST	444636.034	1458779.640

PROJET 4035-00 MADAWASKA - RIVIERE DU LOUP

REPRESENTATION SUR PROJECTION DE MERCATOR TRANSVERSE

MERIDIEN CENTRAL (70DEG 30MIN 00.0000SEC)= 304800.0000 METRES EST
EQUATEUR = 0.0 METRES NORD

ECHELLE =0.999900

NOM DU POINT	COORDONNEES GEOGRAPHIQUES	DEG	MIN	SEC		COORDONNEES PLANES METRES	PIEDS
INT 4205	LAT:	47	30	49.6562	NORD	5265315.421	17274656.894
	LON:	68	37	53.9315	EST	445519.614	1461678.525
70 4675	LAT:	47	31	07.1522	NORD	5265858.381	17276438.256
	LON:	68	37	48.5698	EST	445618.778	1462003.864
	LAT:	47	32	50.1790	NORD	5269010.071	17286778.447
	LON:	68	38	47.7658	EST	444304.520	1457691.993
ANGLE2600	LAT:	47	30	02.3919	NORD	5263853.996	17269862.191
	LON:	68	37	57.8167	EST	445473.417	1461526.960
ANGLE2650	LAT:	47	30	06.4535	NORD	5264035.121	17270456.433
	LON:	68	36	07.9643	EST	447769.135	1469058.841
ANGLE2700	LAT:	47	29	45.5344	NORD	5263466.796	17268591.851
	LON:	68	33	37.7582	EST	450928.416	1479423.936
INT 5205	LAT:	47	30	49.6565	NORD	5265315.431	17274656.926
	LON:	68	37	53.9314	EST	445519.615	1461678.528
70 4675	LAT:	47	31	07.1522	NORD	5265858.381	17276438.256
	LON:	68	37	48.5698	EST	445618.778	1462003.864
70 4677	LAT:	47	32	50.1790	NORD	5269010.071	17286778.447
	LON:	68	38	47.7658	EST	444304.520	1457691.993
ANGLE2750	LAT:	47	30	10.5779	NORD	5264271.131	17271230.745
	LON:	68	32	38.6344	EST	452146.280	1483419.553
ANGLE 300	LAT:	47	30	09.6981	NORD	5264244.293	17271142.694
	LON:	68	32	38.0085	EST	452160.062	1483464.772
ANGLE 400	LAT:	47	29	37.4821	NORD	5263242.174	17267854.902
	LON:	68	32	51.9314	EST	451893.721	1482590.950
ANGLE 500	LAT:	47	28	26.2620	NORD	5261068.796	17260724.398
	LON:	68	32	03.0335	EST	452972.733	1486131.015

PROJET 4035-00 MADAWASKA - RIVIERE DU LOUP

REPRESENTATION SUR PROJECTION DE MERCATOR TRANSVERSE

MERIDIEN CENTRAL (70DEG 30MIN 00.0000SEC)= 304800.0000 METRES EST
EQUATEUR = 0.0 METRES NORD

ECHELLE =0.999900

NOM DU POINT	COORDONNEES GEOGRAPHIQUES	DEG	MIN	SEC		COORDONNEES PLANES METRES	PIEDS
ANGLE 600	LAT:	47	27	25.6674	NORD	5259213.812	17254638.492
	LON:	68	31	32.7184	EST	453654.955	1488369.276
82KM 425	LAT:	47	28	59.2744	NORD	5262064.318	17263990.543
	LON:	68	32	48.2298	EST	452000.851	1482942.425
76K 0032	LAT:	47	26	01.3782	NORD	5257141.625	17247839.977
	LON:	68	15	56.9953	EST	473326.751	1552909.286
70 4675	LAT:	47	31	07.1522	NORD	5265858.381	17276438.256
	LON:	68	37	48.5698	EST	445618.778	1462003.864
70 4677	LAT:	47	32	50.1790	NORD	5269010.071	17286778.447
	LON:	68	38	47.7658	EST	444304.520	1457691.993

FIN DE LA PHASE C

CALCUL TERMINE NORMALEMENT


REPERES
D'ARPENTAGE H.Q

```
*****************************************************************************************
*                                                                                       *
* CALCULLE LE 22/12/82                          SERVICE APPENTAGE ET RELEVES TECHNIQUES *
*                                                                                       *
* NOM DU POINT 4110-1                                                                   *
* TEXTE:                                                                                *
*             REPERE LIGNE FRONTIERE U.B.- MADAGASKA PROJET 4110-00 (CODE=5424)         *

*  4110-1       7030  3                          5263239389    451866077                *
*                                                                                       *
*             MERIDIEN CENTRAL  70 DEG. 30 MIN.                                         *
*             FUSEAU DE 3 DEGRES                                                        *
*                                                                                       *
*             LATITUDE   47 29 37.4145                                                  *
*             LONGITUDE  68 32 53.2548                                                  *
*                                                                                       *
* COORDONNEE "NORD" EN METRE  5263239.389   COORDONNEE "NORD" EN PIEDS  17267845.764    *
* COORDONNEE "EST"  EN METRE   451866.077   COORDONNEE "EST"  EN PIEDS   1482500.253    *
*                                                                                       *
*****************************************************************************************
```

```
*****************************************************************************************
*                                                                                       *
* CALCULLE LE 22/12/82                          SERVICE ARPENTAGE ET RELEVES TECHNIQUES *
*                                                                                       *
* NOM DU POINT 4110-2                                                                   *
* TEXTE:                                                                                *
*             REPERE LIGNE FRONTIERE N.B.- MADAWASKA PROJET 4110-00 (CODE=5351)         *
*                                                                                       *
*  4110-2       7030  3                          5263245816    451929871                *
*                                                                                       *
*             MERIDIEN CENTRAL  70 DEG. 30 MIN.                                         *
*             FUSEAU DE 3 DEGRES                                                        *
*                                                                                       *
*             LATITUDE   47 29 37.5706                                                  *
*             LONGITUDE  68 32 50.2009                                                  *
*                                                                                       *
* COORDONNEE "NORD" EN METRE  5263245.816   COORDONNEE "NORD" EN PIEDS  17267866.850    *
* COORDONNEE "EST"  EN METRE   451929.871   COORDONNEE "EST"  EN PIEDS   1482709.551    *
*                                                                                       *
*****************************************************************************************
```

```
*********************************************************************************************
*                                                                                           *
* CALCULLE LE 22/12/82                              SERVICE ARPENTAGE ET RELEVES TECHNIQUES *
*                                                                                           *
* NOM DU POINT 4110-3                                                                       *
* TEXTE:                                                                                    *
*              REPERE LIGNE FRONTIERE N.B.- MADAWASKA PROJET 4110-00 (CODE=5070)            *

*  4110-3        7030  3                              5262369548     452297631              *
*                                                                                           *
*              MERIDIEN CENTRAL  70 DEG. 30 MIN.                                            *
*              FUSEAU DE 3 DEGRES                                                           *
*                                                                                           *
*              LATITUDE    47 29  8.9113                                                    *
*              LONGITUDE   68 32 33.6941                                                    *
*                                                                                           *
* COORDONNEE "NORD" EN METRE   5262369.548    COORDONNEE "NORD" EN PIEDS   17264991.955    *
* COORDONNEE "EST"  EN METRE    452297.631    COORDONNEE "EST"  EN PIEDS    1483916.112    *
*                                                                                           *
*********************************************************************************************
```

```
*********************************************************************************************
*                                                                                           *
* CALCULLE LE 22/12/82                          SERVICE ARPENTAGE ET RELEVES TECHNIQUES     *
*                                                                                           *
* NOM DU POINT 4110-4                                                                       *
* TEXTE:                                                                                    *
*             REPERE LIGNE FRONTIERE N.B.- MADAWASKA PROJET 4110-00 (CODE=5069)             *
*                                                                                           *
*  4110-4       7030  3                          5262396234    452351370                   *
*                                                                                           *
*             MERIDIEN CENTRAL  70 DEG. 30 MIN.                                             *
*             FUSEAU DE 3 DEGRES                                                            *
*                                                                                           *
*             LATITUDE   47 29  9.7312                                                      *
*             LONGITUDE  68 32 31.0963                                                      *
*                                                                                           *
* COORDONNEE "NORD" EN METRE  5262396.234   COORDONNEE "NORD" EN PIEDS  17265079.508        *
* COORDONNEE "EST"  EN METRE   452351.370   COORDONNEE "EST"  EN PIEDS   1484092.421        *
*                                                                                           *
*********************************************************************************************
```

```
*****************************************************************************************
*                                                                                       *
* CALCULLE LE 22/12/82                          SERVICE ARPENTAGE ET RELEVES TECHNIQUES *
*                                                                                       *
* NOM DU POINT 4110-5                                                                   *
* TEXTE:                                                                                *
*             REPERE LIGNE FRONTIERE T.B.- MADAWASKA PROJET 4110-00 (CODE=5072)         *
*                                                                                       *
*  4110-5       7030  3                          5261058493    452948818                *
*                                                                                       *
*             MERIDIEN CENTRAL  70 DEG. 30 MIN.                                         *
*             FUSEAU DE 3 DEGRES                                                        *
*                                                                                       *
*             LATITUDE   47 28 25.9481                                                  *
*             LONGITUDE  68 32  4.1874                                                  *
*                                                                                       *
* COORDONNEE "NORD" EN METRE  5261058.493   COORDONNEE "NORD" EN PIEDS  17260690.594    *
* COORDONNEE "EST"  EN METRE   452948.818   COORDONNEE "EST"  EN PIEDS   1486052.552    *
*                                                                                       *
*****************************************************************************************
```

```
*****************************************************************************************
*                                                                                       *
* CALCULLE LE 22/12/82                          SERVICE ARPENTAGE ET RELEVES TECHNIQUES *
*                                                                                       *
* NOM DU POINT 4110-6                                                                   *
* TEXTE:                                                                                *
*              REPERE LIGNE FRONTIERE N.B.- MADAWASKA PROJET 4110-00 (CODE=5071)        *
*                                                                                       *
*  4110-6        7030  3                          5261082269    453004004              *
*                                                                                       *
*              MERIDIEN CENTRAL  70 DEG. 30 MIN.                                        *
*              FUSEAU DE 3 DEGRES                                                       *
*                                                                                       *
*              LATITUDE   47 28 26.6724                                                 *
*              LONGITUDE  68 32  1.5246                                                 *
*                                                                                       *
* COORDONNEE "NORD" EN METRE  5261082.269   COORDONNEE "NORD" EN PIEDS  17260768.599    *
* COORDONNEE "EST"  EN METRE   453004.004   COORDONNEE "EST"  EN PIEDS   1486233.609    *
*                                                                                       *
*****************************************************************************************
```

```
*************************************************************************************************
*                                                                                               *
* CALCULLE LE 22/12/82                              SERVICE ARPENTAGE ET RELEVES TECHNIQUES     *
*                                                                                               *
* NOM DU POINT 4110-7                                                                           *
* TEXTE:                                                                                        *
*              REPERE LIGNE FRONTIERE M.B.- MADAGASKA PROJET 4110-00 (CODE=5074)                *

*  4110-7        7030   3                                5260012926     453333332                *
*                                                                                               *
*              MERIDIEN CENTRAL  70 DEG. 30 MIN.                                                *
*              FUSEAU DE 3 DEGRES                                                               *
*                                                                                               *
*              LATITUDE    47 27 51.7941                                                        *
*              LONGITUDE   68 31 47.0988                                                        *
*                                                                                               *
* COORDONNEE "NORD" EN METRE   5260012.926    COORDONNEE "NORD" EN PIEDS   17257260.256       *
* COORDONNEE "EST"  EN METRE    453333.332    COORDONNEE "EST"  EN PIEDS    1487314.081       *
*                                                                                               *
*************************************************************************************************
```

```
*****************************************************************************************
*                                                                                       *
* CALCULLE LE 22/12/82                          SERVICE ARPENTAGE ET RELEVES TECHNIQUES *
*                                                                                       *
* NOM DU POINT 4110-8                                                                   *
*                                                                                       *
* TEXTE:                                                                                *
*             REPERE LIGNE FRONTIERE N.B.- MADAWASKA PROJET 4110-00 (CODE=5073)         *

*  4110-8       7030  3                          5260033638    453389644                *
*                                                                                       *
*             MERIDIEN CENTRAL  70 DEG. 30 MIN.                                         *
*             FUSEAU DE 3 DEGRES                                                        *
*                                                                                       *
*             LATITUDE   47 27 52.4182                                                  *
*             LONGITUDE  68 31 44.3863                                                  *
*                                                                                       *
* COORDONNEE "NORD" EN METRE  5260033.638   COORDONNEE "NORD" EN PIEDS  17257328.209    *
* COORDONNEE "EST"  EN METRE   453389.644   COORDONNEE "EST"  EN PIEDS   1487498.832    *
*                                                                                       *
*****************************************************************************************
```

```
*********************************************************************************
*                                                                               *
* CALCULLE LE 15/07/83                          SERVICE ARPENTAGE ET RELEVES TECHNIQUES *
*                                                                               *
* NOM DU POINT 4035-83-01                                                       *
* TEXTE:                                                                        *
*              REPERE LIGNE MADAWASKA-RIV.DU-LOUP PROJET 4035-00  (CODE=4555)   *
*  4035-83-01    7030  3                          5264300952    452129741        *
*                                                                               *
*              MERIDIEN CENTRAL  70 DEG. 30 MIN.                                *
*              FUSEAU DE 3 DEGRES                                               *
*                                                                               *
*              LATITUDE   47 30 11.5565                                         *
*              LONGITUDE  68 32 39.3885                                         *
*                                                                               *
* COORDONNEE "NORD" EN METRE   5264300.952   COORDONNEE "NORD" EN PIEDS  17271328.583 *
* COORDONNEE "EST"  EN METRE    452129.741   COORDONNEE "EST"  EN PIEDS   1483365.292 *
*                                                                               *
*********************************************************************************
```

```
*****************************************************************************************
*                                                                                       *
* CALCULLE LE 15/07/83                          SERVICE ARPENTAGE ET RELEVES TECHNIQUES *
*                                                                                       *
* NOM DU POINT 4035-83-02                                                               *
* TEXTE:                                                                                *
*              REPERE LIGNE MADAWASKA-RIV.DU-LOUP PROJET 4035-00  (CODE=4557)           *
*  4035-83-02   7030  3                          5264383086    452309101                *
*                                                                                       *
*              MERIDIEN CENTRAL  70 DEG. 30 MIN.                                        *
*              FUSEAU DE 3 DEGRES                                                       *
*                                                                                       *
*              LATITUDE   47 30 14.0685                                                 *
*              LONGITUDE  68 32 30.7235                                                 *
*                                                                                       *
* COORDONNEE "NORD" EN METRE  5264383.086   COORDONNEE "NORD" EN PIEDS  17271598.051    *
* COORDONNEE "EST"  EN METRE   452309.101   COORDONNEE "EST"  EN PIEDS   1483953.743    *
*                                                                                       *
*****************************************************************************************
```

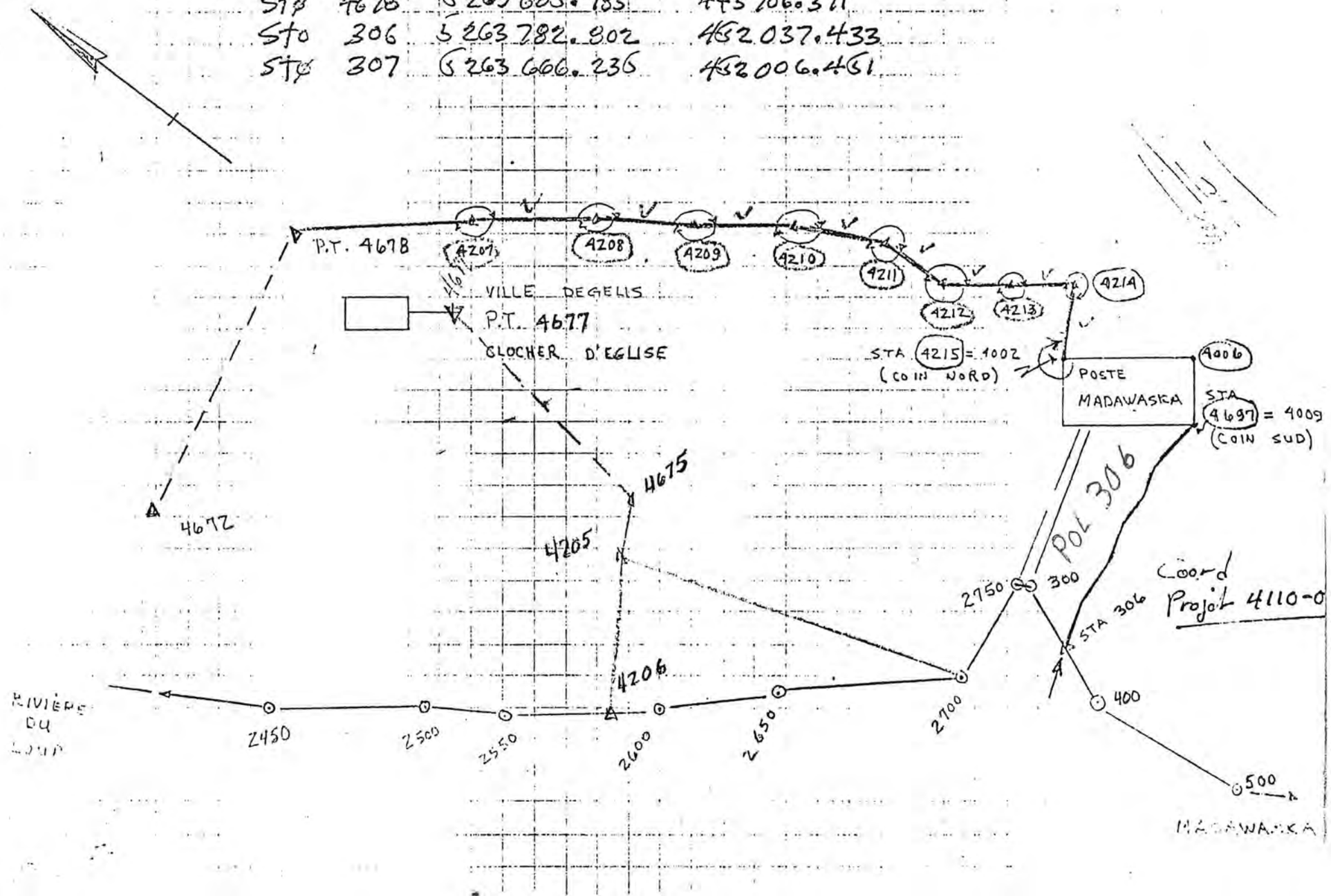
```
*********************************************************************************************
*                                                                                           *
* CALCULLE LE 15/07/83                              SERVICE ARPENTAGE ET RELEVES TECHNIQUES *
*                                                                                           *
* NOM DU POINT 4035-83-09                                                                   *
* TEXTE:                                                                                    *
*              REPERE LIGNE MADAWASKA-RIV.DU-LOUP PROJET 4035-00  (CODE=8309)               *
*  4035-83-09   7030  3                                5264313091    452374659              *
*                                                                                           *
*              MERIDIEN CENTRAL  70 DEG. 30 MIN.                                            *
*              FUSEAU DE 3 DEGRES                                                           *
*                                                                                           *
*              LATITUDE   47 30 11.7497                                                     *
*              LONGITUDE  68 32 27.6767                                                     *
*                                                                                           *
* COORDONNEE "NORD" EN METRE  5264313.091   COORDONNEE "NORD" EN PIEDS  17271368.409        *
* COORDONNEE "EST"  EN METRE   452374.659   COORDONNEE "EST"  EN PIEDS   1484168.829        *
*                                                                                           *
*********************************************************************************************
```

```
*****************************************************************************************
*                                                                                       *
* CALCULLE LE 15/07/83                          SERVICE ARPENTAGE ET RELEVES TECHNIQUES *
*                                                                                       *
* NOM DU POINT 4035-83-10                                                               *
* TEXTE:                                                                                *
*              REPERE LIGNE MADAWASKA-RIV.DU-LOUP PROJET 4035-00  (CODE=8310)           *
*  4035-83-10   7030  3                          5264229950    452191450                *
*                                                                                       *
*              MERIDIEN CENTRAL  70 DEG. 30 MIN.                                        *
*              FUSEAU DE 3 DEGRES                                                       *
*                                                                                       *
*              LATITUDE   47 30  9.2083                                                 *
*              LONGITUDE  68 32 36.5267                                                 *
*                                                                                       *
* COORDONNEE "NORD" EN METRE  5264229.950   COORDONNEE "NORD" EN PIEDS  17271095.636    *
* COORDONNEE "EST"  EN METRE   452191.450   COORDONNEE "EST"  EN PIEDS   1483567.749    *
*                                                                                       *
*****************************************************************************************
```

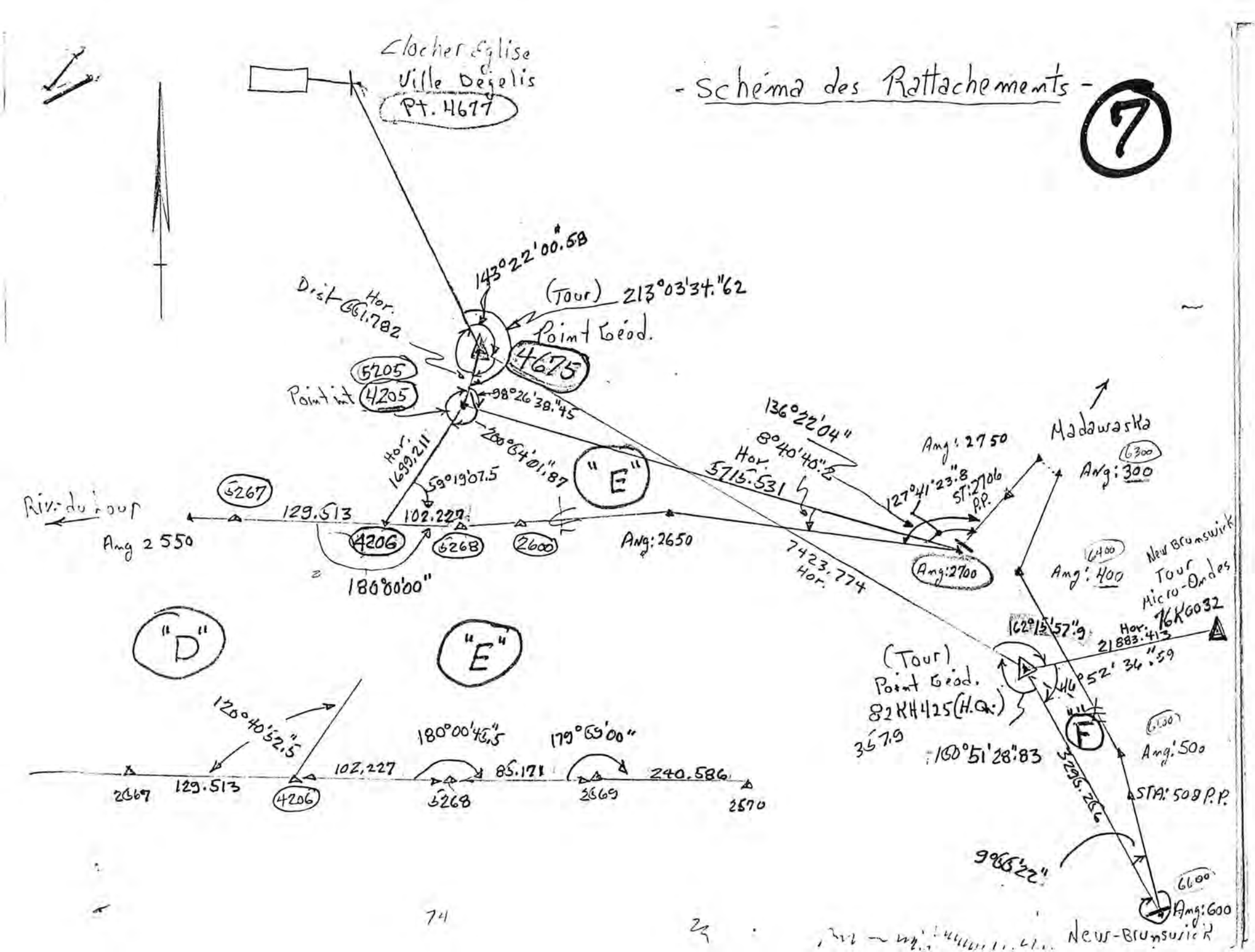

FERMETURES DES
POLYGONES

RATTACHEMENT POSTE MADAWASKA

Sta	4672	5 268 296.437	440 275.096
Sta	4678	5 269 686.783	443 706.371
Sta	306	5 263 782.802	452 037.433
Sta	307	5 263 666.236	452 006.461



Coord Projet 4110-0


Clocher Eglise
Ville Degelis
Pt. 4677
- Schéma des Rattachements -
7
143°22'00.68
(Tour) 213°03'34."62
Point Géod.
4675
Dist Hor. 661.782
5205
Point int 4205
98°26'38."45
200°64'01."87
Hor. 1699.211
59°19'07.5
"E"
136°22'04"
8°40'40."2
Hor. 5715.531
Ang: 2750
127°41'23."8
ST: 2706 P.P.
Madawaska
6300
Ang: 300
Riv. du Loup
5267
129.513
102.227
Ang 2 550
4206
6268
2600
Ang: 2650
180°00'00"
7423.774 Hor.
Ang: 2700
6400
Ang: 400
New Brunswick Tour Micro-Ondes 76KG032
162°15'57."9
Hor. 21883.413
46°52'36."59
(Tour) Point Géod. 82KH425 (H.Q.)
3579
180°51'28."83
"D"
"E"
"F"
120°40'52."5
180°00'45."5
179°59'00"
102.227
85.171
240.586
2567
129.513
4206
5268
2569
2570
6500
Ang: 500
STA: 508 P.P.
3295.266
9°55'22"
6600
Ang: 600
NEW-BRUNSWICK

* * * *

SYSTEME ETPINUE
NOTE VERIFICATION DES POLYGONES
NUMERO: 4035 REQUISITION:

TRAVAILLE EXECUTE A LA DIVISION DE QUEBEC

$ MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE

TRAV 'E'

ADJ CON

BACK 4675 TO 4677

COU	4675	TO	4205	551.782	P 213 03	34.62
D			4206	1699.211	P 200 54	01.87
D			2568	102.227	P 59 19	07.5
D			2569	85.171	P 180 00	45.5
D			2570	240.586	P 179 59	00
D			2571	138.562	P 180 04	04
D			2572	199.085	P 179 59	46
D			2600	71.657	P 180 00	09.7
D			2603	460.046	P 174 47	04.7
D			2605	478.277	P 180 00	00
D			2607	487.595	P 179 59	46.7
D			2608	155.144	P 180 00	11.3
D			2609	234.977	P 180 00	00
D			2610	64.752	P 180 00	11.3
D			2611	222.998	P 179 59	56.3
D			2612	59.296	P 179 59	59.3
D			2613	86.955	P 180 00	00
D			2650	52.503	P 180 00	19.7
D			2653	353.396	P 194 42	04.5
D			2655	252.093	P 180 00	00
D			2657	271.497	P 180 00	00
D			2658	192.363	P 180 00	00

```
D              406  95.412 P 179 59 29.5
D              407  75.097 P 179 59 49.8
D              408  75.396 P 179 59 37.3
D              409  60.116 P 179 59 24.5
D              412 365.388 P 179 59 32.5
D              413 174.806 P 180 00 10.3
D              416 464.254 P 180 00 00
D              417  82.391 P 179 59 59
D              419 296.596 P 180 00 06
D              500  81.828 P 179 59 50.5
D              502 287.079 P 186 12 54.0
D              504 161.822 P 180 00 00
D              506 301.121 P 180 00 52
D              508 232.936 P 180 00 00
D              600 993.302 P 179 59 27

CUU  600 TO 0425 3295.256 M 9 55 22

CUU  425 TO 4675 7423.774 P 150 51 28.8

AHE 4675 TO 4677    CANG  M 143 22 00.58

END TRAV PRI
*************************************************************************
 CLOSED TRAVERSE
*************************************************************************
 PRELIMINARY ANGLE ADJUSTMENT
    ANGULAR ERROR OF CLOSURE REPORT
         ERROR PER ANGLE    0  0  0.01
         TOTAL ERROR        0  0  0.49
*************************************************************************
```



```
CLOSURE REPORT - PLANIMETRIC

        ERROR IN E      -0.625    TOTAL ERROR        0.672 PERIMETER      23915.408
        ERROR IN N      -0.246  CLOSURE RATIO    35587.941 FIXED PERIM        0.0
        DIRECTION OF CLOSING LINE   6R 29 19.61      TOTAL PERIM    23915.408
*************************************************************************
    COMPASS RULE ADJUSTMENT
```

SYSTEME GETPIQUE
NOTE VERIFICATION DES POLYGONES
NUMERO: 4035 REQUISITION:

TRAVAILLE EXECUTE A LA DIVISION DE QUEBEC

$ MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE

TRAV 'E'

ADJ COM

BACK 4675 TO 4677

COU 4675 TO 4205 551.782 P 213 03 34.62

D 4206 1699.211 P 200 54 01.87

D 2568 102.227 P 59 19 07.5

D 2569 85.171 P 180 00 45.5

D 2570 240.586 P 179 59 00

D 2571 138.562 P 180 04 04

D 2572 199.085 P 179 59 46

D 2600 71.657 P 180 00 09.7

D 2603 460.046 P 174 47 04.7

D 2605 478.277 P 180 00 00

D 2607 487.595 P 179 59 46.7

D 2608 155.144 P 180 00 11.3

D 2609 234.977 P 180 00 00

D 2610 64.752 P 180 00 11.3

D 2611 222.998 P 179 59 56.3

D 2612 59.296 P 179 59 59.3

D 2613 86.955 P 180 00 00

D 2650 52.503 P 180 00 19.7

D 2653 353.396 P 194 42 04.5

D 2655 252.093 P 180 00 00

D 2657 271.497 P 180 00 00

D 2658 192.363 P 180 00 00

2660 238.260 P 180 00 00

2662 232.000 P 180 00 00

2663 96.524 P 180 00 00

2656 452.327 P 180 00 00

2658 230.112 P 180 00 00

2671 596.162 P 180 00 00

2672 232.080 P 180 00 00

2700 62.684 P 180 00 00

4205 5715.531 P 8 40 40.2

4675 551.782 M 98 26 38.45

ANE 4675 TO 4677 CANG M 213 03 34.62

END TRAV PRI

****

CLOSED TRAVERSE

****

PRELIMINARY ANGLE ADJUSTMENT

ANGULAR ERROR OF CLOSURE REPORT

ERROR PER ANGLE 0 0 0.91
TOTAL ERROR 0 0 30.12

****

PAGE - 6 SYSTEME METRIQUE
NOTE VERIFICATION DES POLYGONES
NUMERO: 4035 REQUISITION:
TRAVAILLE EXECUTE A LA DIVISION DE QUEBEC DES
ANA

CLOSURE REPORT - PLANIMETRIC

ERROR IN E 0.289 TOTAL ERROR 0.396 PERIMETER 14867.635
ERROR IN N -0.271 CLOSURE RATIO 37547.423 FIXED PERIM 0.0
DIRECTION OF CLOSING LINE 313 13 49.98 TOTAL PERIM 14867.635

****

```
* * * *
```

SYSTEME METRIQUE

DATE FEB 08, 1983 - 11.14.39

PROJET 4110-00 FRONTIERE NOUVEAU BRUNSWICK - MADAWASKA

NUMERO: REQUISITION:

DESSINE PAR: XXXXXXXXXXXXXXX

TRAVAILLE EXECUTE A LA DIVISION DE QUEBEC

ANALYSTE: PHILIPPE DELISLE

COU	4678	TO	4679	85.063	P	186 16	9.0 $
COU	4679	TO	4680	89.623	P	163 41	17.0 $
COU	4680	TO	4681	169.017	P	205 57	55.0 $
COU	4681	TO	4682	123.737	P	208 14	39.0 $
COU	4682	TO	4683	74.054	P	147 12	36.0 $
COU	4683	TO	4684	158.894	P	191 21	6.0 $
COU	4684	TO	4685	189.966	P	186 5	52.0 $
COU	4685	TO	4686	115.686	P	137 17	5.0 $
COU	4686	TO	4687	151.642	P	148 0	48.0 $
COU	4687	TO	4688	107.254	P	204 1	8.0 $
COU	4688	TO	4689	83.504	P	150 26	8.0 $
COU	4689	TO	4690	112.397	P	149 41	1.0 $
COU	4690	TO	4691	126.844	P	160 3	37.0 $
COU	4691	TO	4692	111.825	P	219 18	16.0 $
COU	4692	TO	4693	66.020	P	191 43	37.0 $
COU	4693	TO	4694	167.938	P	163 4	33.0 $
COU	4694	TO	4695	82.803	P	199 41	2.0 $
COU	4695	TO	4696	57.655	P	135 6	40.0 $
COU	4696	TO	4697	72.230	P	239 30	2.0 $
COU	4697	TO	4006	380.002	P	158 25	25.0 $
COU	4006	TO	4215	480.001	P	90 0	0.0 $
COU	4215	TO	4214	126.451	P	224 15	48.0 $
COU	4214	TO	4213	883.499	P	135 46	12.0 $
COU	4213	TO	4212	946.705	P	184 25	12.0 $
COU	4212	TO	4211	497.478	P	208 21	16.0 $
COU	4211	TO	4210	665.796	P	131 58	54.0 $

SYSTEME METRIQUE

DATE FEB 08, 1983 - 11.14.39

PROJET 4110-00 FRONTIERE NOUVEAU BRUNSWICK - MADAWASKA

NUMERO: REQUISITION:

DESSINE PAR: XXXXXXXXXXXXXXX

TRAVAILLE EXECUTE A LA DIVISION DE QUEBEC

ANALYSTE: PHILIPPE DELISLE

```
COU 4210 TO 4209    1028.061 P 172 53  12.0 $
COU 4209 TO 4208    1319.254 P 184 44  24.0 $
COU 4208 TO 4207    1009.002 P 176 24   6.0 $
COU 4207 TO 4678    4579.661 P 197  1  41.6 $
AHE 4678 TO 9672 CANG P 131 25 10.8                    $ FIN POL
END TRAV PRI
**************************************************************************
 CLOSED TRAVERSE
**************************************************************************
 PRELIMINARY ANGLE ADJUSTMENT
    ANGULAR ERROR OF CLOSURE REPORT
          ERROR PER ANGLE    0  0  0.11
          TOTAL ERROR        0  0  3.79
**************************************************************************
```

SYSTEME METRIQUE DATE FEB 08, 1983 - 11.14.39

PROJET 4110-00 FRONTIERE NOUVEAU BRUNSWICK - MADAWASKA

NUMERO: REQUISITION:

DESSINE PAR: XXXXXXXXXXXXXXX

TRAVAILLE EXECUTE A LA DIVISION DE QUEBEC ANALYSTE: PHILIPPE DELISLE

CLOSURE REPORT - PLANIMETRIC

ERROR IN E	0.440	TOTAL ERROR	0.998	PERIMETER	14447.960
ERROR IN N	0.896	CLOSURE RATIO	14471.054	FIXED PERIM	0.0
DIRECTION OF CLOSING LINK	206 9 21.32			TOTAL PERIM	14447.960

****

COMPASS RULE ADJUSTMENT

POINT 4678 BEING REDEFINED

TRAVERSE POL 306

BACK DIRECTION AZIMUTH 194 52 59.92

AHEAD DIRECTION AZIMUTH 247 56 32.52 ANGLE 131 25 10.69

POINT	N COORD.	E COORD.
306	5263782.867	452037.428
4775	5263853.784	452107.542
4676	5263920.170	452186.776
4677	5263946.849	452261.420
4678	5263954.929	452364.660
4679	5263952.265	452449.684
4680	5263974.732	452536.449
4681	5263941.187	452702.107
4682	5263862.163	452797.320
4683	5263853.264	452870.839
4684	5263803.496	453021.740
4685	5263725.169	453194.806
4686	5263761.617	453304.607
4687	5263878.380	453401.379
4688	5263925.956	453497.510
4689	5263995.101	453544.337
4690	5264107.259	453551.771
4691	5264229.106	453516.495
4692	5264331.930	453560.470
4693	5264386.092	453598.228
4694	5264545.859	453650.012
4695	5264611.431	453700.584
4696	5264668.629	453693.313
4697	5264712.851	453750.429
4006	5265039.698	453944.317
4215	5265284.623	453531.504
4214	5265406.739	453498.652
4213	5265857.994	452739.082
4212	5266402.822	451964.851
4211	5266848.003	451742.774
4210	5267025.593	451101.108
4209	5267175.004	450083.984
4208	5267473.937	448799.066
4207	5267640.438	447803.916
4678	5269685.783	443706.371

SYSTEME METRIQUE

DATE FEB 08, 1983 - 11.14.39

PROJET 4110-00 FRONTIERE NOUVEAU BRUNSWICK - MADAWASKA

NUMERO: REQUISITION:

DESSINE PAR: XXXXXXXXXXXXXXX

ANALYSTE: PHILIPPE DELISLE

TRAVAILLE EXECUTE A LA DIVISION DE QUEBEC

COURSE TABLE

COURSE	FROM	306	TO	4775	LENGTH	99.726	AZIMUTH	44	40	25.28	ANGLE	209	47	25.36
COURSE	FROM	4775	TO	4676	LENGTH	103.370	AZIMUTH	50	2	31.93	ANGLE	185	22	6.65
COURSE	FROM	4676	TO	4677	LENGTH	79.268	AZIMUTH	70	19	55.66	ANGLE	200	17	23.73
COURSE	FROM	4677	TO	4678	LENGTH	103.556	AZIMUTH	85	31	31.22	ANGLE	195	11	35.56
COURSE	FROM	4678	TO	4679	LENGTH	85.065	AZIMUTH	91	47	39.39	ANGLE	186	16	8.17
COURSE	FROM	4679	TO	4680	LENGTH	89.627	AZIMUTH	75	28	58.46	ANGLE	163	41	19.07
COURSE	FROM	4680	TO	4681	LENGTH	169.020	AZIMUTH	101	26	50.37	ANGLE	205	57	51.92
COURSE	FROM	4681	TO	4682	LENGTH	123.735	AZIMUTH	129	41	29.19	ANGLE	208	14	38.82
COURSE	FROM	4682	TO	4683	LENGTH	74.056	AZIMUTH	96	54	5.49	ANGLE	147	12	36.29
COURSE	FROM	4683	TO	4684	LENGTH	158.896	AZIMUTH	108	15	10.72	ANGLE	191	21	5.23
COURSE	FROM	4684	TO	4685	LENGTH	189.966	AZIMUTH	114	21	2.48	ANGLE	186	5	51.76
COURSE	FROM	4685	TO	4686	LENGTH	115.692	AZIMUTH	71	38	11.45	ANGLE	137	17	8.98
COURSE	FROM	4686	TO	4687	LENGTH	151.652	AZIMUTH	39	39	6.18	ANGLE	148	0	54.73
COURSE	FROM	4687	TO	4688	LENGTH	107.260	AZIMUTH	63	40	8.72	ANGLE	204	1	2.54
COURSE	FROM	4688	TO	4689	LENGTH	83.510	AZIMUTH	34	6	23.32	ANGLE	150	26	14.60
COURSE	FROM	4689	TO	4690	LENGTH	112.404	AZIMUTH	3	47	31.61	ANGLE	149	41	8.29
COURSE	FROM	4690	TO	4691	LENGTH	126.850	AZIMUTH	343	51	12.67	ANGLE	160	3	41.06
COURSE	FROM	4691	TO	4692	LENGTH	111.833	AZIMUTH	23	9	19.71	ANGLE	219	18	7.04
COURSE	FROM	4692	TO	4693	LENGTH	66.025	AZIMUTH	34	52	53.70	ANGLE	191	43	33.98
COURSE	FROM	4693	TO	4694	LENGTH	167.949	AZIMUTH	17	57	30.78	ANGLE	163	4	37.09
COURSE	FROM	4694	TO	4695	LENGTH	82.809	AZIMUTH	37	38	27.80	ANGLE	199	40	57.02
COURSE	FROM	4695	TO	4696	LENGTH	57.658	AZIMUTH	352	45	18.38	ANGLE	135	6	50.58
COURSE	FROM	4696	TO	4697	LENGTH	72.234	AZIMUTH	52	15	6.16	ANGLE	239	29	47.78
COURSE	FROM	4697	TO	4006	LENGTH	380.028	AZIMUTH	30	40	36.19	ANGLE	158	25	30.04
COURSE	FROM	4006	TO	4215	LENGTH	480.004	AZIMUTH	300	40	51.42	ANGLE	90	0	15.22
COURSE	FROM	4215	TO	4214	LENGTH	126.458	AZIMUTH	344	56	34.49	ANGLE	224	15	43.07
COURSE	FROM	4214	TO	4213	LENGTH	883.504	AZIMUTH	300	42	51.20	ANGLE	135	46	16.71
COURSE	FROM	4213	TO	4212	LENGTH	946.715	AZIMUTH	305	8	2.96	ANGLE	184	25	11.76
COURSE	FROM	4212	TO	4211	LENGTH	497.499	AZIMUTH	333	29	16.11	ANGLE	208	21	13.15
COURSE	FROM	4211	TO	4210	LENGTH	665.787	AZIMUTH	285	28	12.67	ANGLE	131	58	56.56
COURSE	FROM	4210	TO	4209	LENGTH	1028.039	AZIMUTH	278	21	24.13	ANGLE	172	53	11.46
COURSE	FROM	4209	TO	4208	LENGTH	1319.233	AZIMUTH	283	5	48.33	ANGLE	184	44	24.21
COURSE	FROM	4208	TO	4207	LENGTH	1008.982	AZIMUTH	279	29	54.00	ANGLE	176	24	5.66
COURSE	FROM	4207	TO	4678	LENGTH	4579.663	AZIMUTH	296	31	36.09	ANGLE	197	1	42.09

LOC 5790 4683 56.000 P 191 21 6.0 F 4682 $

LOC 5791 4690 102.716 P 160 3 37.0 F 4689 $

LOC 5792 4695 49.615 P 135 6 40.0 F 4694 $

TRAV 'POL POST' & BACK 4697 TO 4696 & ADJ COM

COU 4697 TO 9012 475.573 P 68 25 25.0 $

COU 9012 TO 4000 8.620 P 239 13 6.0 $

SYSTEME METRIQUE

DATE FEB 08, 1983 - 11.14.39

PROJET 4110-00 FRONTIERE NOUVEAU BRUNSWICK - MADAWASKA

NUMERO: REQUISITION:

DESSINE PAR: XXXXXXXXXXXXXX

ANALYSTE: PHILIPPE DELISLE

TRAVAILLE EXECUTE A LA DIVISION DE QUEBEC

```
COU 4000 TO 4215    372.564 P 210 46  20.0 $

AHE 4215 TO 4214 CANG P 134 15 48.0                    $ FIN POL

END TRAV PRI
**************************************************************************
 CLOSED TRAVERSE
**************************************************************************
 PRELIMINARY ANGLE ADJUSTMENT
    ANGULAR ERROR OF CLOSURE REPORT
         ERROR PER ANGLE    0  0 12.33
         TOTAL ERROR        0  0 49.34
**************************************************************************
```

SYSTEME METRIQUE

DATE FEB 08, 1983 - 11.14.39

PROJET 4110-00 FRONTIÈRE NOUVEAU BRUNSWICK - MADAWASKA

NUMERO: REQUISITION:

DESSINE PAR: XXXXXXXXXXXXXXX

ANALYSTE: PHILIPPE DELISLE

TRAVAILLE EXECUTE A LA DIVISION DE QUEBEC

CLOSURE REPORT - PLANIMETRIC

ERROR IN E	0.025	TOTAL ERROR	0.078	PERIMETER	856.757
ERROR IN N	0.074	CLOSURE RATIO	10926.550	FIXED PERIM	0.0
DIRECTION OF CLOSING LINK	198 45 6.91			TOTAL PERIM	856.757

****

COMPASS RULE ADJUSTMENT

TRAVERSE POL POST

BACK DIRECTION AZIMUTH 232 15 6.16

AHEAD DIRECTION AZIMUTH 344 56 34.49 ANGLE 134 16 0.33

POINT	N COORD.	E COORD.
4697	5264712.851	453750.429
9012	5264955.541	453341.431
4000	5264964.161	453341.416
4215	5265284.623	453531.504

COURSE TABLE

COURSE	FROM	4697	TO	9012	LENGTH	475.582	AZIMUTH	300 41 1.96	ANGLE	68 25 55.80
COURSE	FROM	9012	TO	4000	LENGTH	8.621	AZIMUTH	359 54 7.92	ANGLE	239 13 5.96
COURSE	FROM	4000	TO	4215	LENGTH	372.597	AZIMUTH	30 40 30.26	ANGLE	210 46 22.33

LOC 9002 4697 6.612 P 270 0 0.0 F 4696 $

TRAV 'POL 4214' & BACK 4214 TO 4213 & ADJ COM

COU 4214 TO 4717 458.270 P 184 21 14.0 $

COU 4717 TO 4718 367.416 P 182 40 7.0 $

COU 4718 TO 4214 825.422 P 358 31 4.0 $

AHE 4214 TO 4213 CANG P 174 27 30.0 $

END TRAV PRI

****

CLOSED TRAVERSE

****

PRELIMINARY ANGLE ADJUSTMENT

ANGULAR ERROR OF CLOSURE REPORT

ERROR PER ANGLE	0	0	1.25
TOTAL ERROR	0	0	5.00

****

SYSTEME METRIQUE

DATE FEB 08, 1983 - 11.14.39

PROJET 4110-00 FRONTIERE NOUVEAU BRUNSWICK - MADAWASKA

NUMERO: REQUISITION:

DESSINE PAR: XXXXXXXXXXXXXXX

TRAVAILLE EXECUTE A LA DIVISION DE QUEBEC

ANALYSTE: PHILIPPE DELISLE

CLOSURE REPORT - PLANIMETRIC

ERROR IN E	-0.030	TOTAL ERROR	0.043	PERIMETER	1651.108
ERROR IN N	0.031	CLOSURE RATIO	38005.538	FIXED PERIM	0.0
DIRECTION OF CLOSING LINK	136 23 35.58			TOTAL PERIM	1651.108

****

COMPASS RULE ADJUSTMENT

TRAVERSE POL 4214

BACK DIRECTION AZIMUTH 300 42 51.20

AHEAD DIRECTION AZIMUTH 300 42 51.20 ANGLE 174 27 31.25

POINT	N COORD.	E COORD.
4214	5265406.739	453498.652
4717	5265143.446	453873.723
4718	5264918.579	454164.277
4214	5265406.739	453498.652

COURSE TABLE

COURSE	FROM	4214	TO	4717	LENGTH	458.258	AZIMUTH	125 4 5.38	ANGLE	184 21 14.18
COURSE	FROM	4717	TO	4718	LENGTH	367.406	AZIMUTH	127 44 13.88	ANGLE	182 40 8.50
COURSE	FROM	4718	TO	4214	LENGTH	825.443	AZIMUTH	306 15 20.91	ANGLE	358 31 7.02

LOC 5900 4214 17.725 P 237 47 42.0 F 4213 $

LOC 5901 4214 42.347 P 245 59 22.0 F 4213 $

LOC 5902 4214 150.396 P 185 40 3.0 F 4213 $

LOC 5903 4214 153.352 P 194 37 25.0 F 4213 $

LOC 5904 4214 357.797 P 182 29 9.0 F 4213 $

LOC 5905 4214 359.065 P 186 11 45.0 F 4213 $

LOC 5906 4717 131.757 P 178 45 24.0 F 4214 $

LOC 5907 4717 129.422 P 188 58 36.0 F 4214 $

LOC 5908 4717 239.976 P 183 1 12.0 F 4214 $

LOC 5909 4717 237.794 P 188 47 51.0 F 4214 $

LOC 5910 4717 368.893 P 185 0 20.0 F 4214 $

LOC 5911 4717 367.748 P 188 42 43.0 F 4214 $

SYSTÈME METRIQUE

DATE FEB 08, 1983 - 11.14.39

PROJET 4110-00 FRONTIÈRE NOUVEAU BRUNSWICK - MADAWASKA

NUMÉRO: REQUISITION:

DESSINÉ PAR: XXXXXXXXXXXXXX

ANALYSTE: PHILIPPE DELISLE

TRAVAILLÉ EXÉCUTÉ A LA DIVISION DE QUÉBEC

```
LOC 5912 4718      49.244 P 272 33 14.0 F 4717 $

LOC 5896 4212     443.306 P 154 27 18.0 F 4211 $

LOC 5897 4212     443.957 P 153 34 54.0 F 4211 $

LOC 5898 4212     443.197 P 156 30 42.0 F 4211 $

TRAV 'POL 4682' & BACK  4682 TO 4681 & ADJ COM

COU 4682 TO 4707      64.237 P 184 39  43.0 $

COU 4707 TO 4708      56.743 P   0 25  58.0 $

COU 4708 TO 4682       7.502 P 176 16  36.0 $

AHE 4682 TO 4681 CANG P 178 37  9.0                    $ FIN POLYGONE

END TRAV PRI
**************************************************************************
 CLOSED TRAVERSE
**************************************************************************
 PRELIMINARY ANGLE ADJUSTMENT
    ANGULAR ERROR OF CLOSURE REPORT
         ERROR PER ANGLE    0  0  8.50
         TOTAL ERROR        0  0 34.00
**************************************************************************
```

SYSTEME METRIQUE

DATE FEB 08, 1983 - 11.14.39

PROJET 4110-00 FRONTIERE NOUVEAU BRUNSWICK - MADAWASKA

NUMERO: REQUISITION:

DESSINE PAR: XXXXXXXXXXXXXX

TRAVAILLE EXECUTE A LA DIVISION DE QUEBEC

ANALYSTE: PHILIPPE DELISLE

CLOSURE REPORT - PLANIMETRIC

ERROR IN E	-0.005	TOTAL ERROR	0.006
ERROR IN N	0.003	CLOSURE RATIO	21259.214
DIRECTION OF CLOSING LINK	125 22 40.47		
PERIMETER	128.482		
FIXED PERIM	0.0		
TOTAL PERIM	128.482		

****

COMPASS RULE ADJUSTMENT

TRAVERSE POL 4682

BACK DIRECTION AZIMUTH 309 41 29.19

AHEAD DIRECTION AZIMUTH 309 41 29.19 ANGLE 178 37 17.50

POINT	N COORD.	E COORD.
4682	5263862.163	452797.320
4707	5263817.256	452843.248
4708	5263857.234	452802.976
4682	5263862.163	452797.320

COURSE TABLE

COURSE	FROM	4682	TO	4707	LENGTH	64.234	AZIMUTH	134 21 22.21	ANGLE	184 39 53.01
COURSE	FROM	4707	TO	4708	LENGTH	56.746	AZIMUTH	314 47 25.61	ANGLE	0 26 3.40
COURSE	FROM	4708	TO	4682	LENGTH	7.502	AZIMUTH	311 4 10.73	ANGLE	176 16 45.12

LOC 5994 4707 62.331 P 185 57 28.0 F 4682 $

$ MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE

$ MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE

TRAV 'POL 600' & BACK 598 TO 508 & ADJ COM

COU 598 TO 9005 139.505 P 243 32 52.0 $

COU 9005 TO 9006 143.908 P 0 29 50.0 $

COU 9006 TO 9000 114.954 P 179 13 54.0 $

COU 9000 TO 9001 168.377 P 180 23 43.0 $

COU 9001 TO 9002 118.528 P 180 7 29.0 $

COU 9002 TO 9003 125.287 P 0 15 29.0 $

COU 9003 TO 9004 168.351 P 179 40 1.0 $

COU 9004 TO 598 112.436 P 179 48 56.0 $

SYSTEME METRIQUE

DATE FEB 08, 1983 - 11.14.39

PROJET 4110-00 FRONTIERE NOUVEAU BRUNSWICK - MADAWASKA

NUMERO: REQUISITION:

DESSINE PAR: XXXXXXXXXXXXXXX

ANALYSTE: PHILIPPE DELISLE

TRAVAILLE EXECUTE A LA DIVISION DE QUEBEC

```
AHE  598 TO  508 CANG P 296 28  4.0                    $

END TRAV PRI
**************************************************************************
 CLOSED TRAVERSE
**************************************************************************
 PRELIMINARY ANGLE ADJUSTMENT
    ANGULAR ERROR OF CLOSURE REPORT
         ERROR PER ANGLE   0  0  2.00
         TOTAL ERROR       0  0 18.00
**************************************************************************
```

SYSTEME METRIQUE

DATE FEB 08, 1983 - 11.14.39

PROJET 4110-00 FRONTIERE NOUVEAU BRUNSWICK - MADAWASKA

NUMERO: REQUISITION:

DESSINE PAR: XXXXXXXXXXXXXXX

TRAVAILLE EXECUTE A LA DIVISION DE QUEBEC

ANALYSTE: PHILIPPE DELISLE

CLOSURE REPORT - PLANIMETRIC

ERROR IN E	-0.125	TOTAL ERROR	0.185	PERIMETER	1091.346
ERROR IN N	-0.137	CLOSURE RATIO	5884.894	FIXED PERIM	0.0
DIRECTION OF CLOSING LINK	42 13 9.03			TOTAL PERIM	1091.346

****

COMPASS RULE ADJUSTMENT

POINT 9002 BEING REDEFINED

TRAVERSE POL 600

BACK DIRECTION AZIMUTH 339 48 22.02

AHEAD DIRECTION AZIMUTH 339 48 22.02 ANGLE 296 28 2.00

POINT	N COORD.	E COORD.
598	5259214.197	453654.813
9005	5259112.741	453559.028
9006	5259216.503	453658.707
9000	5259300.449	453737.211
9001	5259422.613	453853.043
9002	5259508.433	453934.769
9003	5259418.077	453847.947
9004	5259295.987	453731.992
598	5259214.197	453654.813

COURSE TABLE

COURSE	FROM	598	TO	9005	LENGTH	139.529	AZIMUTH	223 21 11.32	ANGLE	243	32	49.31
COURSE	FROM	9005	TO	9006	LENGTH	143.884	AZIMUTH	43 51 1.01	ANGLE	0	29	49.69
COURSE	FROM	9006	TO	9000	LENGTH	114.934	AZIMUTH	43 4 52.54	ANGLE	179	13	51.53
COURSE	FROM	9000	TO	9001	LENGTH	168.348	AZIMUTH	43 28 33.79	ANGLE	180	23	41.24
COURSE	FROM	9001	TO	9002	LENGTH	118.508	AZIMUTH	43 36 0.86	ANGLE	180	7	27.08
COURSE	FROM	9002	TO	9003	LENGTH	125.308	AZIMUTH	223 51 26.01	ANGLE	0	15	25.15
COURSE	FROM	9003	TO	9004	LENGTH	168.380	AZIMUTH	223 31 25.22	ANGLE	179	39	59.20
COURSE	FROM	9004	TO	598	LENGTH	112.455	AZIMUTH	223 20 19.33	ANGLE	179	48	54.11

LOC 5076 9002 17.110 P 179 21 4.0 F 9001 $

LOC 5424 400 27.784 P 249 21 12.5 F 310 $

LOC 5351 400 36.333 P 69 21 15.0 F 310 $

LOC 5069 409 34.000 P 90 0 0.0 F 408 $

LOC 5070 409 26.000 P 269 59 55.0 F 408 $

LOC 5071 500 34.050 P 93 6 25.0 F 419 $

```
LOC 5072  500      26.040 P 273  6 25.0 F  419 $
LOC 5077  600      37.896 P  63 43 37.0 F  508 $
LOC 5078  600      28,956 P 243 44 15.0 F  508 $
LOC 5073  509      34.000 P  90  0  0.0 F  508 $
LOC 5074  509      26.000 P 270  0  0.0 F  508 $
$   MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE
$ RETOUR TERRAIN LE  5/01/83POSTE MADAWASKA
TRAV 'POL 5811' & BACK  4215 TO 4214 & ADJ COM
COU 4215 TO 5811     10.000 P 135 44  12.0 $
COU 5811 TO 5812     20.177 P  90  0   0.0 $
COU 5812 TO 5814    100.001 P  90  0   0.0 $
COU 5814 TO 5815     19.366 P 270  0   0.0 $
COU 5815 TO 4214     48.713 P 179 24   6.0 $
AHE 4214 TO 4215 CANG P 314 51 45.0                  $
END TRAV PRI
**************************************************************************
 CLOSED TRAVERSE
**************************************************************************
 PRELIMINARY ANGLE ADJUSTMENT
    ANGULAR ERROR OF CLOSURE REPORT
        ERROR PER ANGLE   0  0  0.50
        TOTAL ERROR       0  0  3.00
**************************************************************************
```

SYSTEME METRIQUE

DATE FEB 08, 1983 - 11.14.39

PROJET 4110-00 FRONTIÈRE NOUVEAU BRUNSWICK - MADAWASKA

NUMERO: REQUISITION:

DESSINE PAR: XXXXXXXXXXXXXXX

TRAVAILLE EXECUTE A LA DIVISION DE QUEBEC

ANALYSTE: PHILIPPE DELISLE

CLOSURE REPORT - PLANIMETRIC

ERROR IN E	-0.039	TOTAL ERROR	0.052	PERIMETER	198.257
ERROR IN N	0.034	CLOSURE RATIO	3846.001	FIXED PERIM	0.0
DIRECTION OF CLOSING LINK	131 6 27.94			TOTAL PERIM	198.257

****

COMPASS RULE ADJUSTMENT

TRAVERSE POL 5811

BACK DIRECTION AZIMUTH 344 56 34.49

AHEAD DIRECTION AZIMUTH 164 56 34.49 ANGLE 314 51 44.50

POINT	N COORD.	E COORD.
4215	5265284.623	453531.504
5811	5265279.522	453540.102
5812	5265296.879	453550.393
5814	5265347.919	453464.369
5815	5265364.578	453474.246
4214	5265406.739	453498.652

COURSE TABLE

COURSE	FROM	4215	TO	5811	LENGTH	9.997	AZIMUTH	120 40 36.28	ANGLE	135	44	1.79
COURSE	FROM	5811	TO	5812	LENGTH	20.178	AZIMUTH	30 39 52.75	ANGLE	89	59	16.47
COURSE	FROM	5812	TO	5814	LENGTH	100.027	AZIMUTH	300 40 54.70	ANGLE	90	1	1.95
COURSE	FROM	5814	TO	5815	LENGTH	19.367	AZIMUTH	30 39 51.75	ANGLE	269	58	57.05
COURSE	FROM	5815	TO	4214	LENGTH	48.715	AZIMUTH	30 3 57.35	ANGLE	179	24	5.60

```
LOC 5813 5811      39.573 P  90  0  0.0 F 4215 $
LOC 5816 4214     179.195 P 123 16  6.0 F 4215 $
TRAV 'POL 5817' & BACK  4006 TO 4215 & ADJ COM
COU 4006 TO 5817     109.995 P 180  0   0.0 $
COU 5817 TO 5841     278.249 P  14 32  47.5 $
COU 5841 TO 4214     411.634 P 168  0  51.0 $
AHE 4214 TO 4215 CANG P  41 42  3.0                $
END TRAV PRI
```

****

CLOSED TRAVERSE

****

PRELIMINARY ANGLE ADJUSTMENT

SYSTEME METRIQUE

DATE FEB 08, 1983 - 11.14.39

PROJET 4110-00 FRONTIÈRE NOUVEAU BRUNSWICK - MADAWASKA

NUMERO: REQUISITION:

DESSINE PAR: XXXXXXXXXXXXXXX

TRAVAILLE EXECUTE A LA DIVISION DE QUEBEC

ANALYSTE: PHILIPPE DELISLE

ANGULAR ERROR OF CLOSURE REPORT

ERROR PER ANGLE	0	0	0.39
TOTAL ERROR	0	0	1.57

SYSTEME METRIQUE

DATE FEB 08, 1983 - 11.14.39

PROJET 4110-00 FRONTIERE NOUVEAU BRUNSWICK - MADAWASKA

NUMERO: REQUISITION:

DESSINE PAR: XXXXXXXXXXXXXXX

ANALYSTE: PHILIPPE DELISLE

TRAVAILLE EXECUTE A LA DIVISION DE QUEBEC

CLOSURE REPORT - PLANIMETRIC

ERROR IN E	-0.019	TOTAL ERROR	0.023	PERIMETER	799.878
ERROR IN N	-0.013	CLOSURE RATIO	34503.594	FIXED PERIM	0.0
DIRECTION OF CLOSING LINK	56 5 55.70			TOTAL PERIM	799.878

****

COMPASS RULE ADJUSTMENT

TRAVERSE POL 5817

BACK DIRECTION AZIMUTH 300 40 51.42

AHEAD DIRECTION AZIMUTH 164 56 34.49 ANGLE 41 42 3.39

POINT	N COORD.	E COORD.
4006	5265039.698	453944.317
5817	5264983.570	454038.913
5841	5265181.097	453842.938
4214	5265406.739	453498.652

COURSE TABLE

COURSE	FROM	4006	TO	5817	LENGTH	109.994	AZIMUTH	120 40 57.21	ANGLE	180 0 5.79
COURSE	FROM	5817	TO	5841	LENGTH	278.251	AZIMUTH	315 13 33.83	ANGLE	14 32 36.62
COURSE	FROM	5841	TO	4214	LENGTH	411.639	AZIMUTH	303 14 25.59	ANGLE	168 0 51.76

LOC	5818	5817	0.800	P	90	0	0.0	F 4006 $
LOC	5819	4006	10.000	P	180	0	0.0	F 4215 $
LOC	5820	5819	13.616	P	90	1	40.0	F 4006 $
LOC	5821	5820	0.800	P	360	0	0.0	F 5819 $
LOC	5822	5817	41.162	P	360	0	0.0	F 4006 $
LOC	5823	5817	9.430	P	270	0	0.0	F 4006 $
LOC	5824	5817	178.035	P	192	43	12.0	F 4006 $
LOC	5838	5817	136.986	P	25	15	24.0	F 4006 $
LOC	5825	5817	181.206	P	183	6	30.0	F 4006 $
LOC	5826	5817	188.031	P	176	13	41.0	F 4006 $
LOC	5839	5817	92.585	P	32	19	0.0	F 4006 $
LOC	5827	5817	34.934	P	130	0	24.0	F 4006 $

PROJET 4110-00 FRONTIERE NOUVEAU BRUNSWICK - MADAWASKA
NUMERO: REQUISITION:

DESSINE PAR: XXXXXXXXXXXXXXX
ANALYSTE: PHILIPPE DELISLE

TRAVAILLE EXECUTE A LA DIVISION DE QUEBEC

```
LOC 5840 5817      50.312 P  51 15 48.0 F 4006 $
LOC 5828 5817      57.328 P 121 57 12.0 F 4006 $
LOC 5829 5817      54.730 P 192 10  6.0 F 4006 $
LOC 5830 5817      59.552 P  13 43  0.0 F 4006 $
LOC 5831 5817     124.494 P  13 17 18.0 F 4006 $
LOC 5832 5817     148.119 P  13  2 12.0 F 4006 $
LOC 5833 5817     169.523 P  12 42 49.0 F 4006 $
LOC 5834 5817     191.119 P  12 14 24.0 F 4006 $
LOC 5835 5817     196.530 P  20  9 54.0 F 4006 $
LOC 5836 5817     203.761 P  26 24  0.0 F 4006 $
LOC 5837 5817     168.680 P  22 12 12.0 F 4006 $
LOC 5842 5841      63.543 P   9 42 56.0 F 5817 $
LOC 5843 5841      36.901 P  24 12 18.0 F 5817 $
LOC 5844 5841      22.759 P  56 21  0.0 F 5817 $
LOC 5845 5841      24.262 P 106 22 18.0 F 5817 $
LOC 5846 5841      47.982 P 140  8 30.0 F 5817 $
LOC 5847 5841     101.574 P 153 42 58.0 F 5817 $
LOC 5848 5841     100.365 P 171  5 12.0 F 5817 $
LOC 5849 5841      68.002 P 173 26  6.0 F 5817 $ CTE.ALSPHALT
LOC 5850 5841      17.830 P 189 38  6.0 F 5817 $ CTE.ALSPHALT
LOC 5851 5841      22.630 P 333 43 43.0 F 5817 $ CTE.ALSPHALT
$   MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE
$   MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE
LOC 4001 4000      28.571 P 360  0  0.0 F 4215 $
LOC 4003 4215      38.445 P 270  0  0.0 F 4001 $
LOC 4004 4003     237.144 P 180  0  0.0 F 4215 $
```

SYSTEME METRIQUE

DATE FEB 08, 1983 - 11.14.39

PROJET 4110-00 FRONTIERE NOUVEAU BRUNSWICK - MADAWASKA

NUMERO: REQUISITION:

DESSINE PAR: XXXXXXXXXXXXXXX

TRAVAILLE EXECUTE A LA DIVISION DE QUEBEC

ANALYSTE: PHILIPPE DELISLE

```
LOC 4005 4004     164.412 P 180  0  0.0 F 4003 $
LOC 5852 4215      40.009 P 270  0  0.0 F 4001 $ STA
LOC 5853 5852      80.007 P 270  0  3.0 F 4215 $
LOC 5854 4000      10.000 P  90  0  0.0 F 4001 $
LOC 5855 5854      17.396 P 269 59 30.0 F 4000 $
LOC 5856 4001      42.191 P 250 37  6.0 F 4000 $
TRAV 'POL 5815' & BACK  5815 TO 4214 & ADJ COM
COU 5815 TO 5857    529.481 P 180 35  35.0 $ T.F.
COU 5857 TO 5858    571.916 P  90  0   0.0 $
COU 5858 TO 5859    108.083 P 180  0  45.0 $ BORNE
COU 5859 TO 5861    294.548 P  90  0   0.0 $
COU 5861 TO 5817    194.496 P 179 58  45.0 $
AHE 5817 TO 5841 CANG P 104 33 50.0                  $
END TRAV PRI
**************************************************************************
 CLOSED TRAVERSE
**************************************************************************
 PRELIMINARY ANGLE ADJUSTMENT
    ANGULAR ERROR OF CLOSURE REPORT
         ERROR PER ANGLE   0  0  6.91
         TOTAL ERROR       0  0 41.48
**************************************************************************
```

SYSTEME METRIQUE

DATE FEB 08, 1983 - 11.14.39

PROJET 4110-00 FRONTIERE NOUVEAU BRUNSWICK - MADAWASKA

NUMERO: REQUISITION:

DESSINE PAR: XXXXXXXXXXXXXXX

TRAVAILLE EXECUTE A LA DIVISION DE QUEBEC

ANALYSTE: PHILIPPE DELISLE

CLOSURE REPORT - PLANIMETRIC

ERROR IN E	0.299	TOTAL ERROR	0.702
ERROR IN N	0.635	CLOSURE RATIO	2419.381
DIRECTION OF CLOSING LINK	205 11 57.96		
PERIMETER	1698.524		
FIXED PERIM	0.0		
TOTAL PERIM	1698.524		

****

COMPASS RULE ADJUSTMENT

TRAVERSE POL 5815

BACK DIRECTION AZIMUTH 30 3 57.35

AHEAD DIRECTION AZIMUTH 315 13 33.83 ANGLE 104 33 56.91

POINT	N COORD.	E COORD.
5815	5265364.578	453474.246
5857	5264909.316	453204.327
5858	5264617.862	453696.381
5859	5264562.758	453789.357
5861	5264816.190	453939.696
5817	5264983.570	454038.913

COURSE TABLE

COURSE	FROM	5815	TO	5857	LENGTH	529.263	AZIMUTH	210 39 47.38	ANGLE	180	35	50.03
COURSE	FROM	5857	TO	5858	LENGTH	571.894	AZIMUTH	120 38 21.31	ANGLE	89	58	33.92
COURSE	FROM	5858	TO	5859	LENGTH	108.079	AZIMUTH	120 39 13.22	ANGLE	180	0	51.92
COURSE	FROM	5859	TO	5861	LENGTH	294.669	AZIMUTH	30 40 36.87	ANGLE	90	1	23.64
COURSE	FROM	5861	TO	5817	LENGTH	194.576	AZIMUTH	30 39 28.81	ANGLE	179	58	51.94

LOC 5860 5859 139.266 P 360 0 0.0 F 5857 $ BORNE

LOC 5870 4697 39.818 P 360 0 0.0 F 9012 $

LOC 5871 5870 50.010 P 89 48 55.0 F 9012 $ T.F.

LOC 5872 4697 10.000 P 180 0 0.0 F 9012 $

LOC 5873 5872 10.000 P 270 0 45.0 F 9012 $ B.T.

LOC 5874 4006 40.010 P 360 0 0.0 F 4004 $

LOC 5875 5874 80.020 P 270 0 55.0 F 4004 $

LOC 5876 4214 28.957 P 326 44 12.0 F 5841 $

LOC 5877 4214 83.558 P 297 20 21.0 F 5841 $

LOC 5878 4214 109.526 P 349 47 27.0 F 5841 $

PROJET 4110-00 FRONTIERE NOUVEAU BRUNSWICK - MADAWASKA
NUMERO: REQUISITION:

TRAVAILLE EXECUTE A LA DIVISION DE QUEBEC

DESSINE PAR: XXXXXXXXXXXXXXX
ANALYSTE: PHILIPPE DELISLE

```
LOC 5865 4214      53.070 P 286 20 48.0 F 5841 $
LOC 5866 4214      57.893 P 264  0 18.0 F 5841 $
LOC 5867 4214     120.228 P 228 48 30.0 F 5841 $ POTEAU
$   MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE
$ +++
$ +++ LES CARTES ECRITES A LA SUITE DE CE MESSAGE SONT EN MODE DIVISION +++
$ +++
$   MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE MESSAGE
PRI ALL POINTS
        POINT   300   N  5264244.293   E   452160.062   S   20+ 0.0      Z   222.790
        POINT   301   N  5264209.683   E   452150.866   S   20+35.810    Z   222.200
        POINT   302   N  5264147.769   E   452134.400   S   20+99.877    Z   210.530
        POINT   303   N  5264053.241   E   452109.279   S   21+97.686    Z   187.960
        POINT   304   N  5263976.895   E   452088.990   S   22+76.682    Z   222.790
        POINT   305   N  5263887.016   E   452065.105   S   23+69.680    Z   241.850
        POINT   306   N  5263782.867   E   452037.428   S   24+77.444    Z   257.540
        POINT   307   N  5263666.235   E   452006.431   S   25+98.125    Z   275.990
        POINT   308   N  5263571.699   E   451981.307   S   26+95.942    Z   281.400
        POINT   309   N  5263432.719   E   451944.370   S   28+39.747    Z   293.080
        POINT   310   N  5263276.604   E   451902.878   S   30+ 1.282    Z   324.850
        POINT   399   N  5263242.174   E   451893.721   S   30+36.909    Z   330.330
        POINT   400   N  5263242.174   E   451893.721   S   30+36.909    Z   330.330
        POINT   401   N  5263056.343   E   451985.922   S   32+44.355    Z   357.220
        POINT   402   N  5262998.876   E   452014.435   S   33+ 8.507    Z   365.210
        POINT   403   N  5262871.480   E   452077.625   S   34+50.714    Z   369.700
        POINT   404   N  5262715.182   E   452155.149   S   36+25.182    Z   371.260
        POINT   405   N  5262655.236   E   452184.877   S   36+92.094    Z   370.570
        POINT   406   N  5262569.763   E   452227.282   S   37+87.508    Z   365.990
        POINT   407   N  5262502.491   E   452260.661   S   38+62.606    Z   361.290
        POINT   408   N  5262434.956   E   452294.181   S   39+38.002    Z   353.220
        POINT   409   N  5262381.112   E   452320.918   S   39+98.119    Z   341.650
        POINT   410   N  5262214.904   E   452403.478   S   41+83.703    Z   354.120
        POINT   411   N  5262140.896   E   452440.240   S   42+66.338    Z   348.320
        POINT   412   N  5262053.869   E   452483.469   S   43+63.510    Z   349.720
        POINT   413   N  5261897.309   E   452561.229   S   45+38.318    Z   346.430
        POINT   414   N  5261816.642   E   452601.294   S   46+28.386    Z   338.610
        POINT   415   N  5261680.378   E   452668.974   S   47+80.533    Z   329.270
        POINT   416   N  5261481.513   E   452767.745   S   50+ 2.575    Z   331.780
        POINT   417   N  5261407.722   E   452804.396   S   50+84.967    Z   329.470
        POINT   418   N  5261274.485   E   452870.570   S   52+33.733    Z   312.440
        POINT   419   N  5261142.082   E   452936.330   S   53+81.566    Z   303.050
        POINT   499   N  5261068.796   E   452972.733   S   54+63.396    Z   294.060
        POINT   500   N  5261068.796   E   452972.733   S   54+63.396    Z   294.060
        POINT   501   N  5261037.314   E   452984.315   S   54+96.940    Z   293.010
```

PROJET 4110-00 FRONTIÈRE NOUVEAU BRUNSWICK - MADAWASKA
NUMERO: REQUISITION:

DESSINE PAR: XXXXXXXXXXXXXX
TRAVAILLE EXECUTE A LA DIVISION DE QUEBEC ANALYSTE: PHILIPPE DELISLE

POINT	502	N	5260799.344	E	453071.865	S	57+50.505	Z	279.860
POINT	503	N	5260691.534	E	453111.528	S	58+65.379	Z	276.490
POINT	504	N	5260647.459	E	453127.743	S	59+12.342	Z	275.340
POINT	505	N	5260422.803	E	453210.331	S	61+51.698	Z	277.820
POINT	506	N	5260364.803	E	453231.653	S	62+13.493	Z	281.230
POINT	507	N	5260190.255	E	453295.821	S	63+99.462	Z	279.600
POINT	508	N	5260146.150	E	453312.034	S	64+46.453	Z	278.120
POINT	509	N	5260021.901	E	453357.734	S	65+78.839	Z	264.550
POINT	510	N	5259895.687	E	453404.157	S	67+13.321	Z	255.620
POINT	511	N	5259704.101	E	453474.623	S	69+17.455	Z	255.910
POINT	513	N	5259519.314	E	453542.589	S	71+14.344	Z	251.660
POINT	514	N	5259351.653	E	453604.256	S	72+92.987	Z	263.990
POINT	598	N	5259214.197	E	453654.813	S	74+39.445	Z	281.190
POINT	599	N	5259213.812	E	453654.955	S	74+39.855	Z	281.190
POINT	600	N	5259213.812	E	453654.955	S	74+39.855	Z	281.190
POINT	700	N	5259213.812	E	453654.955	S	74+39.855	Z	281.190
POINT	3400	N	5264049.519	E	452108.290	S	**********	Z	186.920
POINT	3401	N	5263775.305	E	452035.418	S	**********	Z	257.540
POINT	3402	N	5263426.916	E	451942.828	S	**********	Z	293.080
POINT	3403	N	5263212.669	E	451908.360	S	**********	Z	329.010
POINT	3404	N	5262387.312	E	452317.839	S	39+91.197	Z	343.360
POINT	3405	N	5261672.823	E	452672.726	S	**********	Z	329.170
POINT	4000	N	5264964.161	E	453341.416	S	**********	Z	**********
POINT	4001	N	5264988.735	E	453355.992	S	**********	Z	**********
POINT	4003	N	5265265.009	E	453564.569	S	**********	Z	**********
POINT	4004	N	5265144.026	E	453768.531	S	**********	Z	**********
POINT	4005	N	5265060.148	E	453909.937	S	**********	Z	**********
POINT	4006	N	5265039.698	E	453944.317	S	**********	Z	**********
POINT	4207	N	5267640.438	E	447803.916	S	**********	Z	**********
POINT	4208	N	5267473.937	E	448799.066	S	**********	Z	**********
POINT	4209	N	5267175.004	E	450083.984	S	**********	Z	**********
POINT	4210	N	5267025.593	E	451101.108	S	**********	Z	**********
POINT	4211	N	5266848.003	E	451742.774	S	**********	Z	**********
POINT	4212	N	5266402.822	E	451964.851	S	**********	Z	**********
POINT	4213	N	5265857.994	E	452739.082	S	**********	Z	**********
POINT	4214	N	5265406.739	E	453498.652	S	**********	Z	**********
POINT	4215	N	5265284.623	E	453531.504	S	**********	Z	**********
POINT	4676	N	5263920.170	E	452186.776	S	**********	Z	**********
POINT	4677	N	5263946.849	E	452261.420	S	**********	Z	**********
POINT	4678	N	5263954.929	E	452364.660	S	**********	Z	**********
POINT	4679	N	5263952.265	E	452449.684	S	**********	Z	**********
POINT	4680	N	5263974.732	E	452536.449	S	**********	Z	**********
POINT	4681	N	5263941.187	E	452702.107	S	**********	Z	**********
POINT	4682	N	5263862.163	E	452797.320	S	**********	Z	**********
POINT	4683	N	5263853.264	E	452870.839	S	**********	Z	**********
POINT	4684	N	5263803.496	E	453021.740	S	**********	Z	**********
POINT	4685	N	5263725.169	E	453194.806	S	**********	Z	**********
POINT	4686	N	5263761.617	E	453304.607	S	**********	Z	**********
POINT	4687	N	5263878.380	E	453401.379	S	**********	Z	**********
POINT	4688	N	5263925.956	E	453497.510	S	**********	Z	**********
POINT	4689	N	5263995.101	E	453544.337	S	**********	Z	**********
POINT	4690	N	5264107.259	E	453551.771	S	**********	Z	**********

PROJET 4110-00 FRONTIERE NOUVEAU BRUNSWICK - MADAWASKA
NUMERO: REQUISITION:

DESSINE PAR: XXXXXXXXXXXXXXX
TRAVAILLE EXECUTE A LA DIVISION DE QUEBEC ANALYSTE: PHILIPPE DELISLE

POINT	4691	N	5264229.106	E	453516.495	S	**********	Z	**********
POINT	4692	N	5264331.930	E	453560.470	S	**********	Z	**********
POINT	4693	N	5264386.092	E	453598.228	S	**********	Z	**********
POINT	4694	N	5264545.859	E	453650.012	S	**********	Z	**********
POINT	4695	N	5264611.431	E	453700.584	S	**********	Z	**********
POINT	4696	N	5264668.629	E	453693.313	S	**********	Z	**********
POINT	4697	N	5264712.851	E	453750.429	S	**********	Z	**********
POINT	4707	N	5263817.256	E	452843.248	S	**********	Z	**********
POINT	4708	N	5263857.234	E	452802.976	S	**********	Z	**********
POINT	4717	N	5265143.446	E	453873.723	S	**********	Z	**********
POINT	4718	N	5264918.579	E	454164.277	S	**********	Z	**********
POINT	4775	N	5263853.784	E	452107.542	S	**********	Z	**********
POINT	5069	N	5262396.234	E	452351.370	S	**********	Z	**********
POINT	5070	N	5262369.548	E	452297.631	S	**********	Z	**********
POINT	5071	N	5261082.269	E	453004.004	S	**********	Z	**********
POINT	5072	N	5261058.493	E	452948.818	S	**********	Z	**********
POINT	5073	N	5260033.638	E	453389.644	S	**********	Z	**********
POINT	5074	N	5260012.926	E	453333.332	S	**********	Z	**********
POINT	5076	N	5259520.956	E	453946.427	S	**********	Z	**********
POINT	5077	N	5259241.286	E	453681.057	S	**********	Z	**********
POINT	5078	N	5259192.823	E	453635.007	S	**********	Z	**********
POINT	5351	N	5263245.816	E	451929.871	S	**********	Z	**********
POINT	5424	N	5263239.389	E	451866.077	S	**********	Z	**********
POINT	5790	N	5263835.724	E	452924.022	S	**********	Z	**********
POINT	5791	N	5264205.923	E	453523.204	S	**********	Z	**********
POINT	5792	N	5264660.650	E	453694.325	S	**********	Z	**********
POINT	5811	N	5265279.522	E	453540.102	S	**********	Z	**********
POINT	5812	N	5265296.879	E	453550.393	S	**********	Z	**********
POINT	5813	N	5265313.557	E	453560.292	S	**********	Z	**********
POINT	5814	N	5265347.919	E	453464.369	S	**********	Z	**********
POINT	5815	N	5265364.578	E	453474.246	S	**********	Z	**********
POINT	5816	N	5265462.741	E	453328.433	S	**********	Z	**********
POINT	5817	N	5264983.570	E	454038.913	S	**********	Z	**********
POINT	5818	N	5264984.258	E	454039.321	S	**********	Z	**********
POINT	5819	N	5265034.595	E	453952.918	S	**********	Z	**********
POINT	5820	N	5265046.302	E	453959.871	S	**********	Z	**********
POINT	5821	N	5265045.614	E	453959.462	S	**********	Z	**********
POINT	5822	N	5265004.574	E	454003.513	S	**********	Z	**********
POINT	5823	N	5264975.460	E	454034.101	S	**********	Z	**********
POINT	5824	N	5264861.238	E	454168.263	S	**********	Z	**********
POINT	5825	N	5264882.790	E	454189.508	S	**********	Z	**********
POINT	5826	N	5264898.467	E	454206.583	S	**********	Z	**********
POINT	5827	N	5264995.122	E	454071.881	S	**********	Z	**********
POINT	5828	N	5265009.920	E	454089.826	S	**********	Z	**********
POINT	5829	N	5264946.348	E	454079.037	S	**********	Z	**********
POINT	5830	N	5265025.236	E	453996.364	S	**********	Z	**********
POINT	5831	N	5265070.005	E	453949.315	S	**********	Z	**********
POINT	5832	N	5265085.939	E	453931.862	S	**********	Z	**********
POINT	5833	N	5265100.039	E	453915.734	S	**********	Z	**********
POINT	5834	N	5265113.724	E	453898.961	S	**********	Z	**********
POINT	5835	N	5265135.973	E	453914.827	S	**********	Z	**********
POINT	5836	N	5265154.618	E	453928.183	S	**********	Z	**********

SYSTEME METRIQUE

DATE FEB 08, 1983 - 11.14.39

PROJET 4110-00 FRONTIERE NOUVEAU BRUNSWICK - MADAWASKA

NUMERO: REQUISITION:

DESSINE PAR: XXXXXXXXXXXXXXX

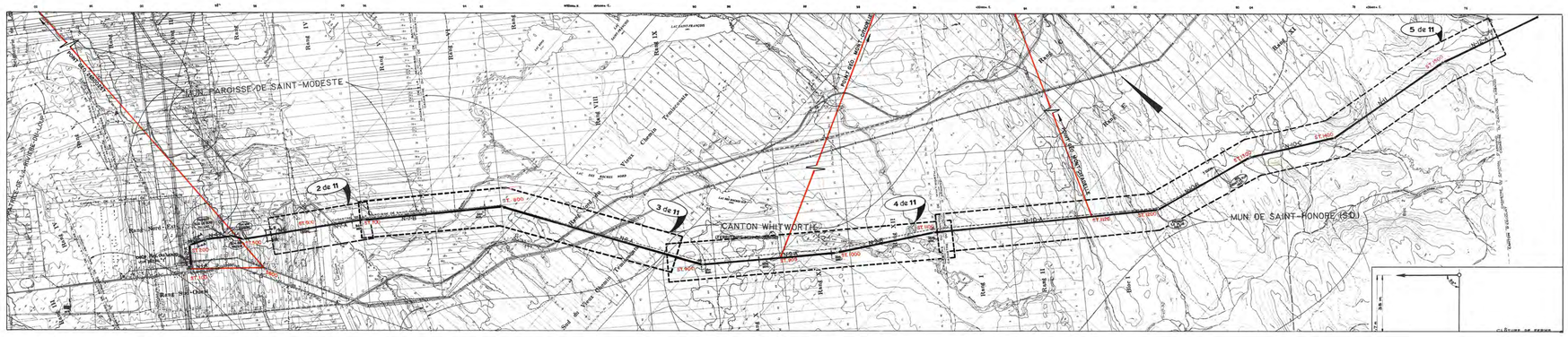
ANALYSTE: PHILIPPE DELISLE

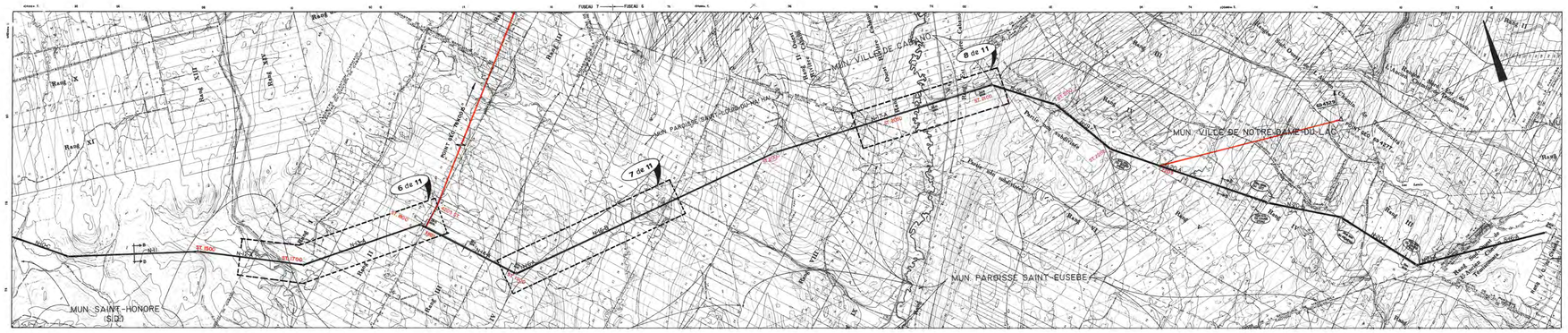
TRAVAILLE EXECUTE A LA DIVISION DE QUEBEC

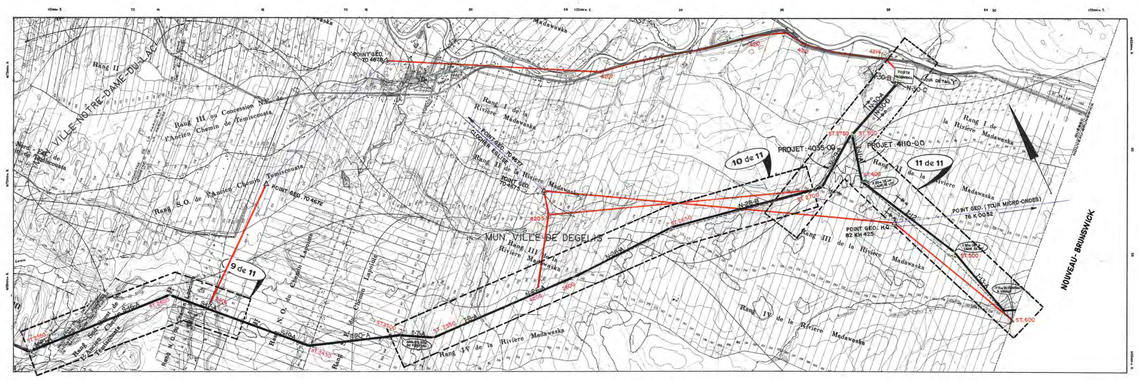
POINT	5837	N	5265118.081	E	453937.131	S	**********	Z	**********
POINT	5838	N	5265097.055	E	453962.191	S	**********	Z	**********
POINT	5839	N	5265066.063	E	453996.879	S	**********	Z	**********
POINT	5840	N	5265033.386	E	454031.864	S	**********	Z	**********
POINT	5841	N	5265181.097	E	453842.938	S	**********	Z	**********
POINT	5842	N	5265129.083	E	453879.438	S	**********	Z	**********
POINT	5843	N	5265146.549	E	453855.902	S	**********	Z	**********
POINT	5844	N	5265158.801	E	453838.371	S	**********	Z	**********
POINT	5845	N	5265169.557	E	453821.596	S	**********	Z	**********
POINT	5846	N	5265185.586	E	453795.166	S	**********	Z	**********
POINT	5847	N	5265214.070	E	453746.864	S	**********	Z	**********
POINT	5848	N	5265240.533	E	453762.064	S	**********	Z	**********
POINT	5849	N	5265223.579	E	453789.838	S	**********	Z	**********
POINT	5850	N	5265195.678	E	453832.676	S	**********	Z	**********
POINT	5851	N	5265173.747	E	453864.341	S	**********	Z	**********
POINT	5852	N	5265264.211	E	453565.914	S	**********	Z	**********
POINT	5853	N	5265195.400	E	453525.096	S	**********	Z	**********
POINT	5854	N	5264959.060	E	453350.017	S	**********	Z	**********
POINT	5855	N	5264944.097	E	453341.144	S	**********	Z	**********
POINT	5856	N	5264980.472	E	453397.366	S	**********	Z	**********
POINT	5857	N	5264909.316	E	453204.327	S	**********	Z	**********
POINT	5858	N	5264617.862	E	453696.381	S	**********	Z	**********
POINT	5859	N	5264562.758	E	453789.357	S	**********	Z	**********
POINT	5860	N	5264633.737	E	453669.536	S	**********	Z	**********
POINT	5861	N	5264816.190	E	453939.696	S	**********	Z	**********
POINT	5865	N	5265441.144	E	453539.060	S	**********	Z	**********
POINT	5866	N	5265458.209	E	453525.156	S	**********	Z	**********
POINT	5867	N	5265525.811	E	453482.021	S	**********	Z	**********
POINT	5870	N	5264733.170	E	453716.186	S	**********	Z	**********
POINT	5871	N	5264776.260	E	453741.568	S	**********	Z	**********
POINT	5872	N	5264707.748	E	453759.029	S	**********	Z	**********
POINT	5873	N	5264699.149	E	453753.925	S	**********	Z	**********
POINT	5874	N	5265060.118	E	453909.911	S	**********	Z	**********
POINT	5875	N	5264991.315	E	453869.052	S	**********	Z	**********
POINT	5876	N	5265406.750	E	453527.609	S	**********	Z	**********
POINT	5877	N	5265447.784	E	453571.435	S	**********	Z	**********
POINT	5878	N	5265363.888	E	453599.448	S	**********	Z	**********
POINT	5896	N	5266130.244	E	452314.454	S	**********	Z	**********
POINT	5897	N	5266135.212	E	452319.087	S	**********	Z	**********
POINT	5898	N	5266117.943	E	452304.363	S	**********	Z	**********
POINT	5900	N	5265389.020	E	453499.114	S	**********	Z	**********
POINT	5901	N	5265364.681	E	453493.709	S	**********	Z	**********
POINT	5902	N	5265317.530	E	453619.734	S	**********	Z	**********
POINT	5903	N	5265297.665	E	453606.447	S	**********	Z	**********
POINT	5904	N	5265210.822	E	453798.044	S	**********	Z	**********
POINT	5905	N	5265191.098	E	453785.753	S	**********	Z	**********
POINT	5906	N	5265070.103	E	453983.179	S	**********	Z	**********
POINT	5907	N	5265053.469	E	453966.751	S	**********	Z	**********
POINT	5908	N	5264995.411	E	454062.599	S	**********	Z	**********
POINT	5909	N	5264978.662	E	454045.164	S	**********	Z	**********
POINT	5910	N	5264905.963	E	454156.006	S	**********	Z	**********
POINT	5911	N	5264889.004	E	454139.237	S	**********	Z	**********

```
* * * *
```

0,13 m²
2476-1
CANTON







Légende

- POTEAU-TÉMOIN
- REPÈRE DE PIQUETAGE MÉTALLIQUE ("borne terminus")
- BUTTE DE PIERRE OU DE TERRE
- STATION D'OPÉRATION
- REPÈRES POSÉS: REPÈRES DE TYPE TERMINUS, PORTANT LES INSCRIPTIONS ÉNERGIE ET RESSOURCES A.G.1350.PL.T. H-Q. 4035-N°...
- Visées sur points de détail

Échelle: 1 : 50 000

Mètres 1000 0 1000 2000 3000 4000 5000 Mètres

N.B. LES MESURES INDIQUÉES SUR CE DOCUMENT SONT EN MÈTRES (S.I.)

LES DIRECTIONS INDIQUÉES SUR CE DOCUMENT SONT DES GISEMENTS RÉFÉRENCE MÉRIDIEN CENTRAL 70° 30' M.T.M.

Hydro-Québec Direction des Projets de Lignes de Transport MADAWASKA / RIVIÈRE-DU-LOUP		
DESSINÉ ET VÉRIFIÉ: Original signé	Dossier: 4035-00 et 4110-00 R.T.: 08674-24206	Minute: S-5399 F. 1 de 11

Dossier: C-23/65-A sec. 10
v.q.: 28890-T sec. 236
Repères:
VÉRIFIÉ PAR: R. Houde o.g. DATE 83-07-27

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Direction générale du Domaine territorial
Original conservé aux archives du service de l'Arpentage
Québec, le 16 août 1983
Original signé
DIRECTEUR

Seul le service de l'arpentage est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document

Arpentage de l'emprise d'un droit de passage pour une ligne de transport d'énergie électrique à 315 kV traversant les cantons de **WHITWORTH**, d'**ARMAND**, de **CABANO**, de la seigneurie de **MADAWASKA** (LAC TEMISCOUATA) et la paroisse de **SAINTE-ROSE-DU-DÉGELÉ**
circonscriptions électorales de RIVIÈRE-DU-LOUP et de KAMOURASKA-TÉMISCOUATA

Québec, le 25 mai 1983 Préparé par: Original signé
DONALD D'AMOURS
Arpenteur-Géomètre

0,93m²

2476 - 4

CANTON

Archives nationales du Québec
Centre de gestion de Québec
ARCHIVES
Québec

CANTON DE WHITWORTH
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE
RIVIÈRE-DU-LOUP

RANG IX
RANG X
RANG XI
RANG XII

39 (CAD.39)
40 (CAD.40)
41 (CAD.41)
42 (CAD.42)
43 (CAD.43)
44 (CAD.44)

COURONNE
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
JURIDICTION DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES

RIVIÈRE-DU-LOUP
LAC LONG
POSTE RIVIÈRE-DU-LOUP
MADAWASKA

RANG SUD CHEMIN TÉMISCOUATA
RANG IX
RANG XI

(8099) BORNE TERMINUS AVEC BUTTE DE PIERRES C.CASTONGUAY 1947
(8098) BORNE TERMINUS POTEAU TÉMOIN C.CASTONGUAY 1947
(8097) BORNE TERMINUS AVEC BUTTE DE PIERRES C.CASTONGUAY 1947
(8026) POTEAU SUR TAS DE ROCHES
(8009)-4044 PK 1851
(8468)-4045 PK. 1880 POTEAU TÉMOIN SUR TAS DE ROCHES
(8497)-4689 PK.1880 POT. TÉMOIN GRAVÉ L.CASTONGUAY 1947
RÉF. DOSSIER : 0.83/65-A Sec 4 V.A. 28890-T Sec. 105 1965/1972 R.N. 1966/1972 R.N.
(4040) POTEAU TÉMOIN ÉQUARRI GRAVÉ
(4046) POTEAU TÉMOIN GRAVÉ C.PICARD 1972
(4338) POTEAU TÉMOIN GRAVÉ C.PICARD 1972
(4336) POTEAU TÉMOIN GRAVÉ C.PICARD 1972
(4394) POTEAU TÉMOIN GRAVÉ C.PICARD 1972
(4344) BORNE TERMINUS / POT. TÉMOIN GRAVÉ (RHR ET UN VIEUX POTEAU) C.PICARD 1972
(4346) BORNE TERMINUS POTEAU TÉMOIN GRAVÉ C.PICARD 1972
(4336) POTEAU TÉMOIN GRAVÉ C.PICARD 1972
(4338) POTEAU TÉMOIN GRAVÉ C.PICARD 1972
(4344) BORNE TERMINUS POTEAU TÉMOIN GRAVÉ C.PICARD 1972
(5504)-4958 BORNE TERMINUS POTEAU TÉMOIN GRAVÉ ET UN VIEUX POTEAU G.TREMBLAY / C.PICARD 1972
(4346) POTEAU TÉMOIN GRAVÉ C.PICARD 1972
(4338) POTEAU TÉMOIN GRAVÉ C.PICARD 1972
(4336) BORNE TERMINUS POTEAU TÉMOIN GRAVÉ C.PICARD 1972
(4336) POTEAU TÉMOIN GRAVÉ C.PICARD 1972
(4344) BORNE TERMINUS / POT. TÉMOIN GRAVÉ (RHR ET UN VIEUX POTEAU) C.PICARD 1972
(4344) BORNE TERMINUS POT. TÉMOIN GRAVÉ / 4 TROUS C.PICARD 1972

SUP : 8.430 ha.
SUP : 4.549 ha.
SUP : 9.753 ha.
SUP : 9.661 ha.
SUP : 8.877 ha.
SUP : 10.902 ha.

"SANS ÉCHELLE"

Échelle : 1 : 5 000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Légende

- POTEAU-TÉMOIN
- REPÈRE DE PIQUETAGE MÉTALLIQUE (" borne terminus")
- BUTTE DE PIERRE OU DE TERRE
- STATION D'OPÉRATION
- REPÈRES POSÉS : REPÈRES DE TYPE TERMINUS, PORTANT LES INSCRIPTIONS ÉNERGIE ET RESSOURCES A.G.1350 P.L.T. H-Q 4035-N°...
- Visées sur points de détail

N.B. : TOUS LES REPÈRES POSÉS SONT ACCOMPAGNÉS D'UN POTEAU TÉMOIN

N.B. LES MESURES INDIQUÉES SUR CE DOCUMENT SONT EN MÈTRES (S.I.)

LES DIRECTIONS INDIQUÉES SUR CE DOCUMENT SONT DES GISEMENTS
RÉFÉRENCE MÉRIDIEN CENTRAL 70° 30' M.T.M.
RELATIVEMENT AU MÉRIDIEN DE RÉFÉRENCE DU CANTON, ON DOIT AJOUTER 0°50'19" POUR OBTENIR DES AZIMUTS

MÉRIDIEN DE RÉFÉRENCE DU CANTON WHITWORTH
INTERSECTION LATÉRALE 70°30 AVEC RANG VI/VII
LATITUDE 49°45'25" LONGITUDE 69°22'05"

FOND DE CARTES DU SERVICE DE LA CARTOGRAPHIE, D'APRÈS PHOTOS PRISE EN 1978

Hydro-Québec	Dossier : C-23/65-A sec. 10 v.a. : 28890-T sec. 236	Arpentage de l'emprise d'un droit de passage pour une ligne de transport d'énergie électrique à 315 kV traversant le
Direction des Projets de Lignes de Transport	Repères	CANTON DE WHITWORTH
MADAWASKA / RIVIÈRE-DU-LOUP	VÉRIFIÉ PAR : R. Houde g.g. DATE : 83-07-27	CIRCONSCRIPTION ELECTORALE RIVIÈRE DU LOUP
DESSINÉ ET VÉRIFÉ :	Dossier : 4035-00 r.t. 08674-24206	Minute : S-5399 F. 4 de 11
		Ministère de l'Énergie et des Ressources Direction générale du Domaine territorial Original conservé aux archives du service de l'Arpentage Québec, le 16 Août 1983 Original signé
		Seul le service de l'Arpentage est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document
		Québec, le 25 mai 1983 Préparé par : Original signé DONALD D'AMOURS Arpenteur-Géomètre

Position calculée de limites
aux fins de la rénovation cadastrale

Cantons de Botsford, Cabano, Estcourt, Packington, Pohénégamook et Robinson

Circonscription foncière de Témiscouata

Dossier BAGQ : 530332 et 530725

Dossier BAGQ (observation) : 519091

Contrat de rénovation : 5420
Mandats de rénovation : 2263, 2264 et 2265

Québec, le 6 novembre 2014

Par : Stéphane Morneau

Arpenteur-géomètre
Matricule : 2190

TABLE DES MATIÈRES

Rapport d'arpentage ..... 3 et 4

Fiches descriptives des points observés ..... Annexe 1

Liste des coordonnées SCOPQ, NAD83, Fuseau 6 ..... Annexe 2

Liste des coordonnées SCOPQ, NAD83, Fuseau 7 ..... Annexe 3

Polygones ..... Annexe 4

Introduction

Dans le cadre de la réforme du cadastre québécois, le ministre de l'Énergie et Ressources naturelles, à titre d'arpenteur général du Québec, a, par l'entremise du Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ), exécuté dans le territoire ci-après décrit des levés d'arpentage afin d'émettre son opinion quant à la position entre le territoire privé et les terres du domaine de l'État, et ce sur certaines portions du territoire public, le tout tel qu'illustré sur le plan qui accompagne le présent rapport.

Ainsi, le BAGQ a réalisé sur le territoire des municipalités de Packington, Pohénégamook, Rivière-Bleue, Saint-Elzéar-de-Témiscouata, Saint-Eusèbe, Saint-Jean-de-la-Lande et de Saint-Marc-du-Lac-Long, localisées dans la circonscription foncière de Témiscouata, de la reconnaissance et des levés par méthode GPS et Glonass de certains repères d'arpentage primitif, dans le cadre du contrat de rénovation cadastrale numéro 5420, constitué des mandats 2263, 2264 et 2265, afin de produire au fournisseur de la rénovation cadastrale du secteur visé, une limite privée/publique géoréférencée.

Travaux exécutés

Les différentes opérations (tâches) réalisées sont décrites ci-après, à savoir :

Planification du projet, composée des étapes suivantes :

- Identification des arpentages antérieurs pertinents dans les limites du territoire impliqué ;
- Préparation des cartes de référence illustrant certaines données essentielles (détails topographiques, morcellement, tenure, arpentages pertinents, etc) ;
- Préparation des dossiers « terrain » (carnets, plans d'arpentage, fiches GÉODEQ, etc) ;
- Préparation des équipements nécessaires pour les travaux « terrain ».

Travaux « terrain », composés des étapes suivantes :

- Reconnaissance des repères d'arpentage primitif (RAP) jugés pertinents ;
- Renouvellement des RAP retrouvés conformément aux instructions de l'arpenteur général du Québec ;
- Informations relatives au RAP retrouvé afin de compléter la fiche descriptive ;
- Observations GPS et Glonass ;
- Rattachement par méthode conventionnelle, si nécessaire.

Traitement des données recueillies, composé des étapes suivantes :

- Préparation des fiches descriptives des RAP retrouvés ;
- Calculs relatifs aux observations GPS et Glonass ;
- Calculs relatifs à la position de la limite privée/publique (compilation) ;
- Préparation des différents documents et fichiers pour le dépôt dans le Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Une partie des observations GPS et Glonass et rattachements par méthode conventionnelle des RAP trouvés, ont été effectués par la firme Pelletier et Labrie. Voir dossier BAGQ 519091.

Les points 81XX et M08TRXXX ont été reconnus par M. Normand Pelletier a.-g. du BAGQ et les fiches descriptives de ces points sont annexées au dossier BAGQ 515105.

Mise en garde sur la position de la limite privée/publique

Les limites illustrées sur le plan d'arpentage préparé dans le cadre de ce projet ont été calculées sur la base des arpentages déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec (plan et carnet d'arpentage). Elles ont été géoréférencées à partir des levés GPS de certains repères d'arpentage primitif ainsi que des arpentages existants déjà géoréférencés.

La position des limites ainsi calculées représente l'opinion de l'arpenteur général du Québec lorsque la limite indiquée sur le plan correspond à une limite privée/publique ou à une limite entre deux lots publics. Par ailleurs, la position de la limite pourrait être différente si des repères additionnels sont relevés.

D'autres limites correspondant à la limite privée/privée peuvent aussi avoir été calculées afin de permettre le positionnement de la limite privée/publique. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne tiennent pas compte des règles de droit qui s'appliquent en territoire privé.

Les travaux d'arpentage sur le terrain ont été exécutés conformément aux instructions de l'arpenteur général du Québec, de même que la rédaction du présent carnet d'arpentage.

Préparé à Québec, le 6 novembre 2014

Signé numériquement par :

Stéphane Morneau
Arpenteur-géomètre

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.
Signé numériquement le **9 juillet 2015** Stéphane Morneau, arpenteur-géomètre Pour l'arpenteur général du Québec Énergie et Ressources naturelles Québec
Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.
Copie conforme de l'original, le …….. ..... Pour l'arpenteur général du Québec

ANNEXE 1

Fiches descriptives des points observés

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR500

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Robinson						
Rang(s):	V						
Lot(s):	33 / 34						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Oui	XXXIII / L.L.D. 1972 / XXXIV / R. V					
Repère:	Oui	Repère-terminus aluminium					
Gravages:	Oui	XXXIII / L.L.D. 1972 / XXXIV / R. V					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	L.L.Doyon		
Date:	1973		
Carnet:	01 R177	**Plan:**	03 1017
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR500	
Repère:	Non		
Gravages:	Oui	M11TR500	
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

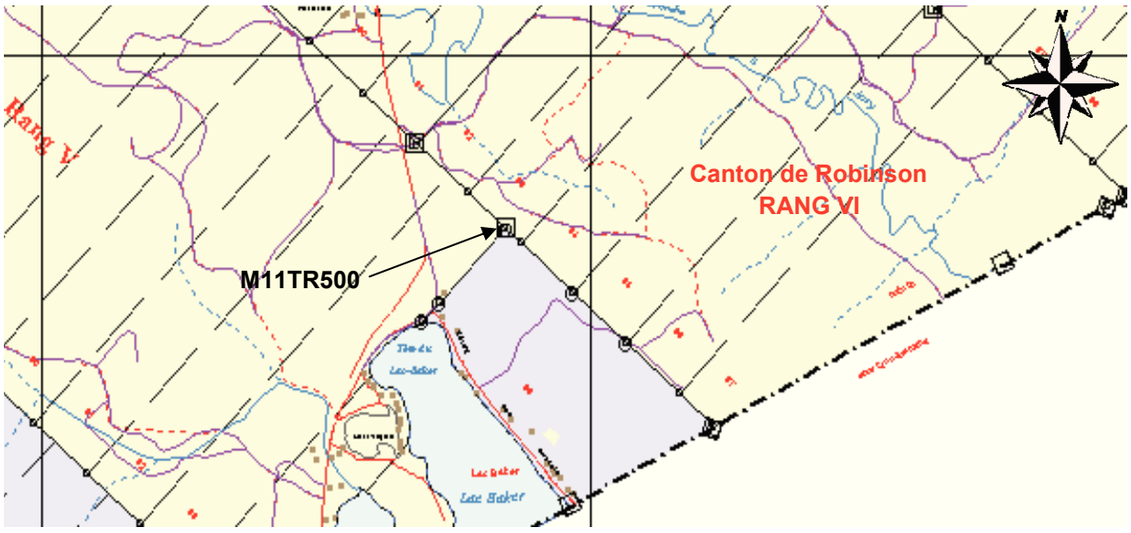


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 20 °

Distance : 0,7 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: 85KSA15

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR500 Nord 5 250 567,66 Est 213 212,13 Altitude Orthométrique 240 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR501

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère			Documents de référence			
Canton(s):	Packington		**A.-G.**	JT Bellemare		
Rang(s):	III		**Date:**	1962		
Lot(s):	8 / 9		**Carnet:**	01 P200	**Plan:**	03 419
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011			**Vestige(s) renouvelé(s)**			
Poteau:	Non		**Poteau:**	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Non		Gravages:	Oui	M11TR501	
Repère:	Oui	Repère-terminus aluminium	**Repère:**	Non		
Gravages:	Oui	VIII / R. III Surveys lands and forests Quebec / IX / Arpentage terres et forêts Québec	Gravages:	Oui	M11TR501	
Nb. rep.:	Unique [X] Multiple [ ]	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.				
Butte:	Oui	Pierres [X] Terre [ ] Trous de butte [ ]	**Butte:**	Non	Pierres [ ] Terre [ ] Rehaussée [ ]	

Croquis

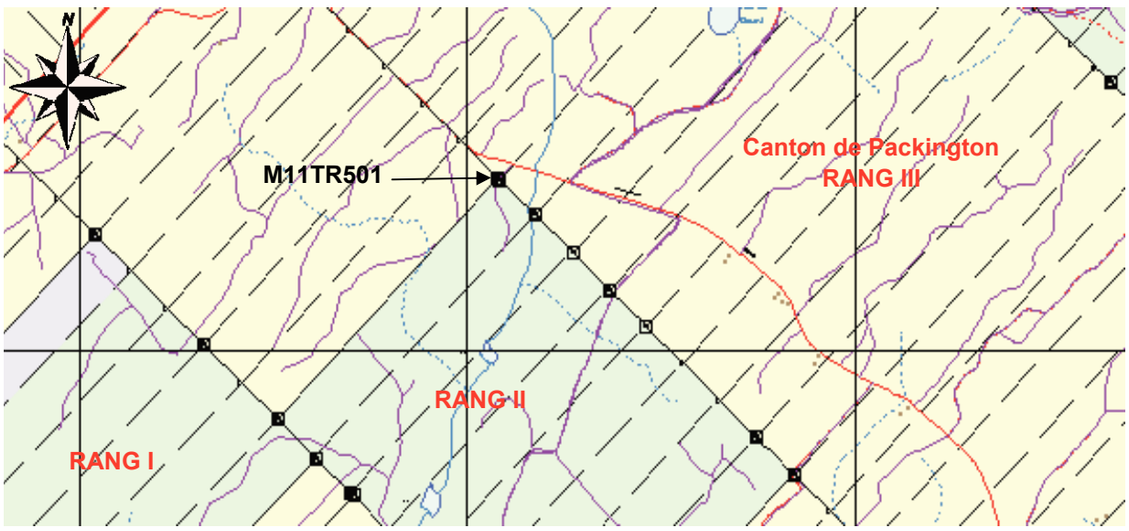


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI [ ] NON [X]

Le repère semble avoir été déplacé OUI [ ] NON [X]

Balise à repère Orientation : 300 °

Distance : 0,2 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Aucun

Base de référence du mobile: Observation statique

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR501 Nord 5 258 682,99 Est 195 965,63 Altitude Orthométrique 324 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR502

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Robinson						
Rang(s):	II						
Lot(s):	17 / 18						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Oui	XVII / XVIII					
Repère:	Oui	Repère-terminus aluminium					
Gravages:	Oui	XVII / Arpentage terre & forêt QC / XVIII / R II / SGM 1960					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☐ Terre ☒ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	S. Grand'Maison		
Date:	1960		
Carnet:	01 R157	**Plan:**	90 R157 1
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR502	
Repère:	Non		
Gravages:	Oui	M11TR502	
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

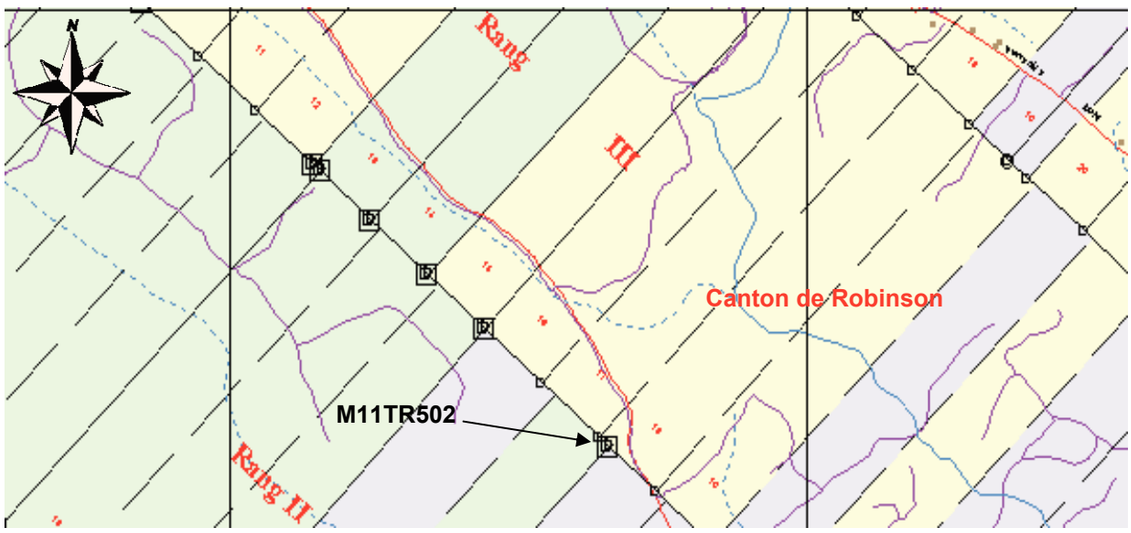


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 280 °

Distance : 0,5 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M01K0252

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR502 Nord 5 249 967,55 Est 206 806,27 Altitude Orthométrique 257 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR503

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère				Documents de référence			
Canton(s):	Packington			**A.-G.**	JT Bellemare		
Rang(s):	I / II			**Date:**	1962		
Lot(s):	9 / 10			**Carnet:**	01 P200	**Plan:**	03 419
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011				**Vestige(s) renouvelé(s)**			
Poteau:	Non			**Poteau:**	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Non			Gravages:	Oui	M11TR503	
Repère:	Oui	Repère-terminus aluminium		**Repère:**	Non		
Gravages:	Oui	Arpentage terres et forêts Québec JTB 1961 / R I / XI / X		Gravages:	Oui	M11TR503	
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.		**Butte:**	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Trous de butte ☐					

Croquis

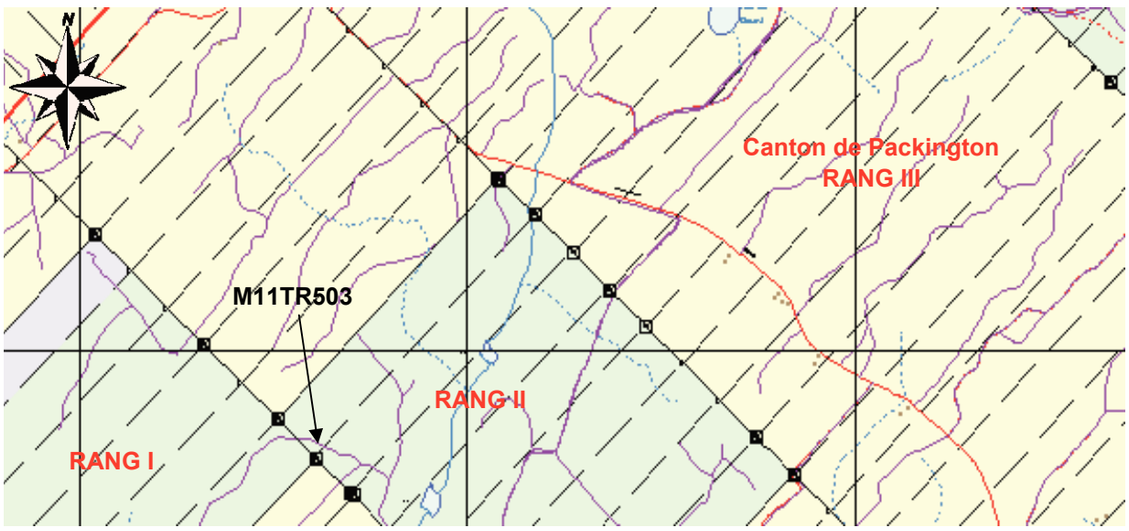


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 56 °

Distance : 0,05 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 86KSA27

Pelletier et Labrie Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR503 Nord 5 257 335,15 Est 194 985,80 Altitude Orthométrique 330 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR504

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Robinson						
Rang(s):	IV						
Lot(s):	9 / 10						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Non						
Gravages:	Non						
Repère:	Oui	Repère-terminus aluminium					
Gravages:	Oui	R. IV / IX / X / Arpentage terre et forêt QC					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	S. Grand'Maison		
Date:	1960		
Carnet:	01 R157	**Plan:**	90 R157 1
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR504	
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

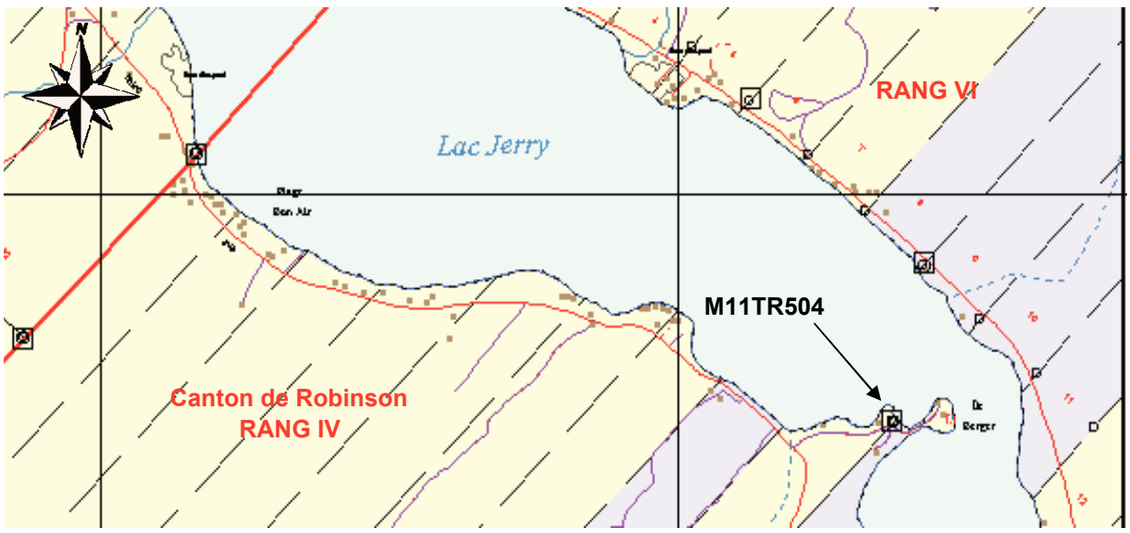


Photo 1

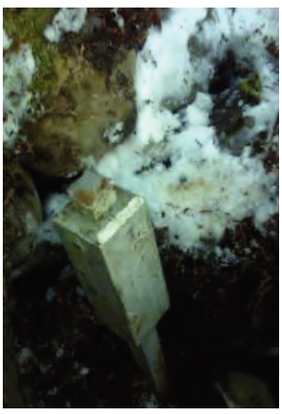


Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 196 °

Distance : 0,15 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M11BA532

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR504 Nord 5 254 597,85 Est 208 433,49 Altitude Orthométrique 196 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR505

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère			Documents de référence			
Canton(s):	Packington		**A.-G.**	JT Bellemare		
Rang(s):	II		**Date:**	1962		
Lot(s):	19 / 20		**Carnet:**	01 P200	**Plan:**	03 419
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011			**Vestige(s) renouvelé(s)**			
Poteau:	Non		**Poteau:**	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Non		Gravages:	Oui	M11TR505	
Repère:	Oui	Repère-terminus aluminium	**Repère:**	Non		
Gravages:	Oui	XX / Arpentages terres et forêts JTB 1961 / XIX / R. II	Gravages:	Oui	M11TR505	
Nb. rep.:	Unique ☐ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.				
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Trous de butte ☐	**Butte:**	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

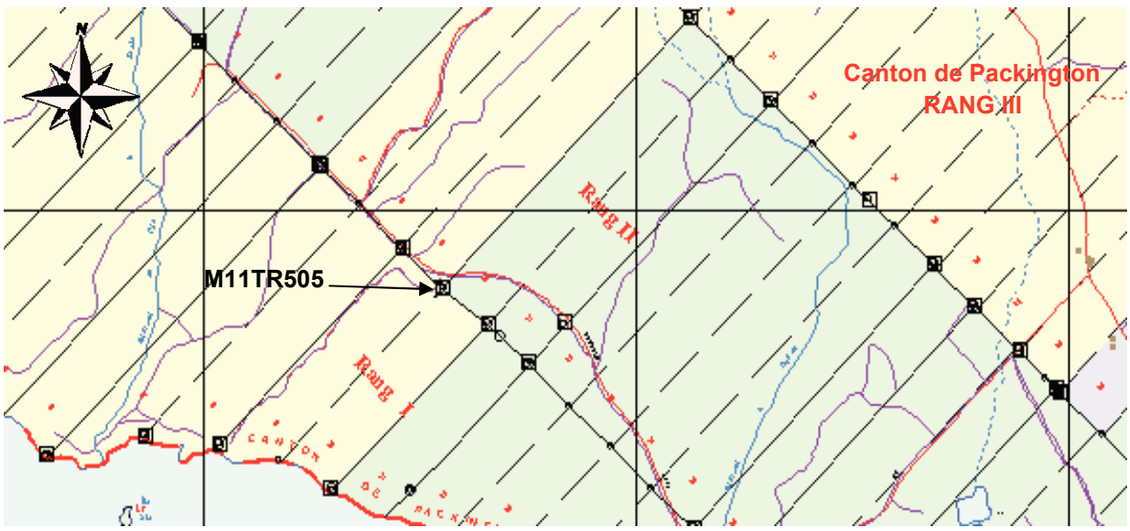


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 354 °

Distance : 0,53 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Aucun

Base de référence du mobile: Observation statique

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR505 Nord 5 255 452,43 Est 196 795,44 Altitude Orthométrique 376 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR506

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère			Documents de référence			
Canton(s):	Robinson		**A.-G.**	R. Côté		
Rang(s):	VII		**Date:**	1952		
Lot(s):	23 / 24		**Carnet:**	01 R149	**Plan:**	90 R149
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011			**Vestige(s) renouvelé(s)**			
Poteau:	Non		**Poteau:**	Oui	Balise sur arbre	
Gravages:	Non		Gravages:	Oui	M11TR506	
Repère:	Oui	Repère-terminus acier	**Repère:**	Non		
Gravages:	Oui	XXIII / Arpentage terre & forêt R. VII / XXIV / PC 1952	Gravages:	Oui	M11TR506	
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.				
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Trous de butte ☐	**Butte:**	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

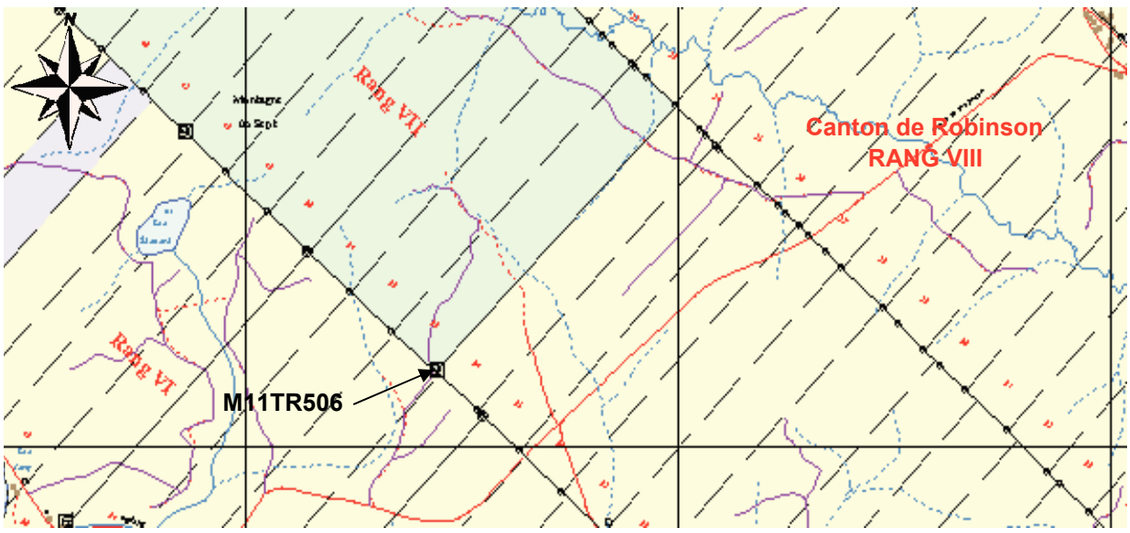


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 340 °

Distance : 2 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: 85KSA15

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR506 Nord 5 253 519,63 Est 212 500,32 Altitude Orthométrique 385 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR507

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère			Documents de référence			
Canton(s):	Packington		**A.-G.**	JT Bellemare		
Rang(s):	II		**Date:**	1962		
Lot(s):	28 / 29		**Carnet:**	01 P200	**Plan:**	03 419
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011			**Vestige(s) renouvelé(s)**			
Poteau:	Non		**Poteau:**	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Non		Gravages:	Oui	M11TR507	
Repère:	Oui	Repère-terminus aluminium	**Repère:**	Non		
Gravages:	Oui	R.II / XXVIII / Arpentages terres et forêts J.T.B. 1961 / XXIX	Gravages:	Oui	M11TR507	
Nb. rep.:	Unique ☐ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.				
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Trous de butte ☐	**Butte:**	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

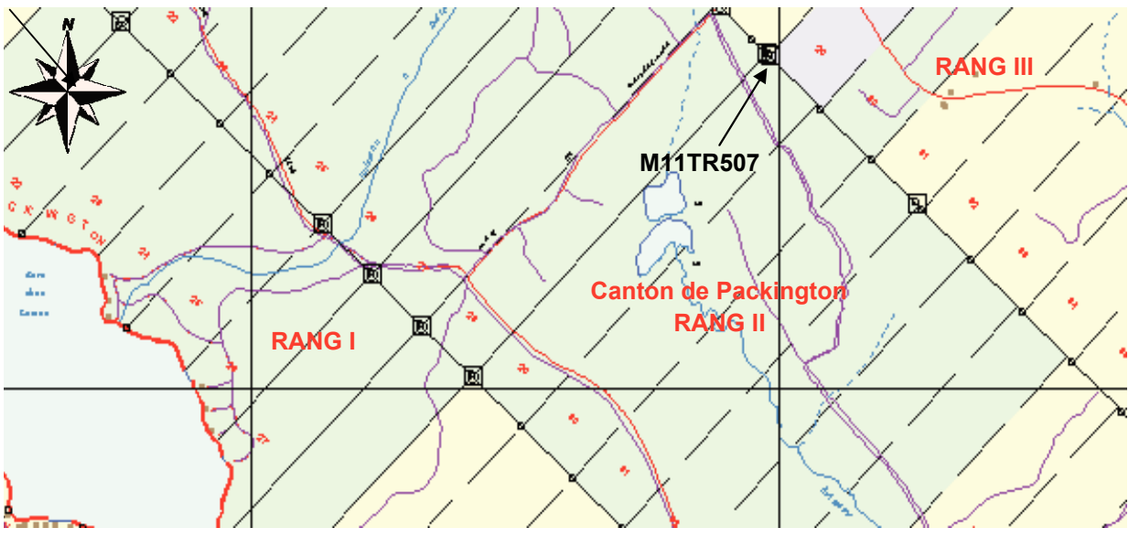


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 307 °

Distance : 0,15 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M11BA530

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR507 Nord 5 254 898,63 Est 199 622,99 Altitude Orthométrique 321 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR508

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Packington / Robinson						
Rang(s):	III et IV du canton de Robinson / IV du canton de Packington						
Lot(s):	43 du canton de Packington / 1 du canton de Robinson						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Non						
Gravages:	Non						
Repère:	Oui	Repère-terminus acier					
Gravages:	Oui	PACK / Amende 100$ pour déplacement / I ROB. / Survey Québec Arpentage R. III					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Non	Pierres ☐	Terre ☐	Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	S. Grand'Maison		
Date:	1963		
Carnet:	10 R011 24	**Plan:**	70 R011 24
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR508	
Repère:	Non		
Gravages:	Oui	M11TR508	
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

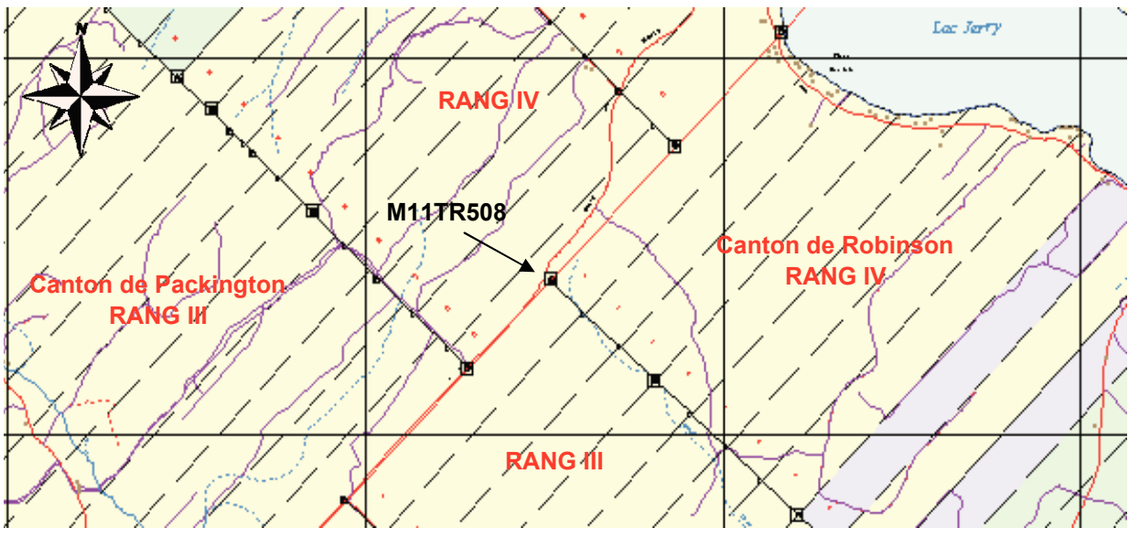


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 110 °

Distance : 0,2 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: 85K0865-5-B

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR508 Nord 5 254 305,59 Est 204 705,03 Altitude Orthométrique 350 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR509

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère				Documents de référence			
Canton(s):	Packington			**A.-G.**	J.T. Bellemare		
Rang(s):	I			**Date:**	1962		
Lot(s):	28 / 29			**Carnet:**	01 P200	**Plan:**	03 419
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011				**Vestige(s) renouvelé(s)**			
Poteau:	Oui	Poteau-témoin		**Poteau:**	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Non			Gravages:	Oui	M11TR509	
Repère:	Oui	Repère-terminus aluminium		**Repère:**	Non		
Gravages:	Oui	XXVIII / R. I / XXIX / Arpentages terres et forêts Québec JTB 1961		Gravages:	Oui	M11TR509	
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Trous de butte ☐		**Butte:**	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

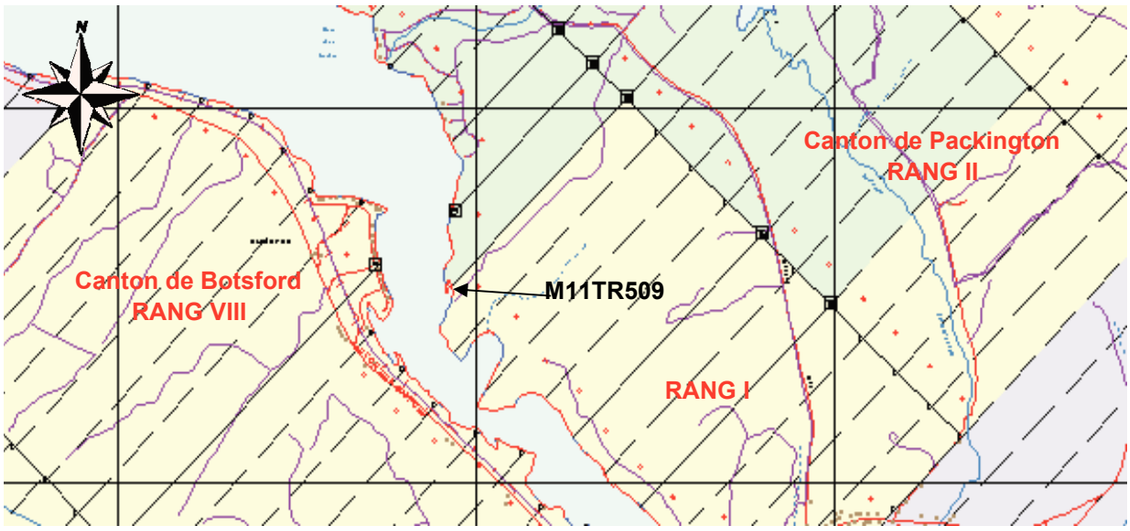


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 32 °

Distance : 0 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M11BA530

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR509 Nord 5 252 816,06 Est 197 437,80 Altitude Orthométrique 199 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR510

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Robinson						
Rang(s):	X						
Lot(s):	38 / 39						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Non						
Repère:	Oui	Repère-terminus aluminium					
Gravages:	Oui	Arpentage terre & forêt Qc / XXXVIII / R. X / XXXIX / SGM 1964					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	S. Grand'Maison		
Date:	1964		
Carnet:	01 R164	**Plan:**	03 521
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR510	
Repère:	Non		
Gravages:	Oui	M11TR510	
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

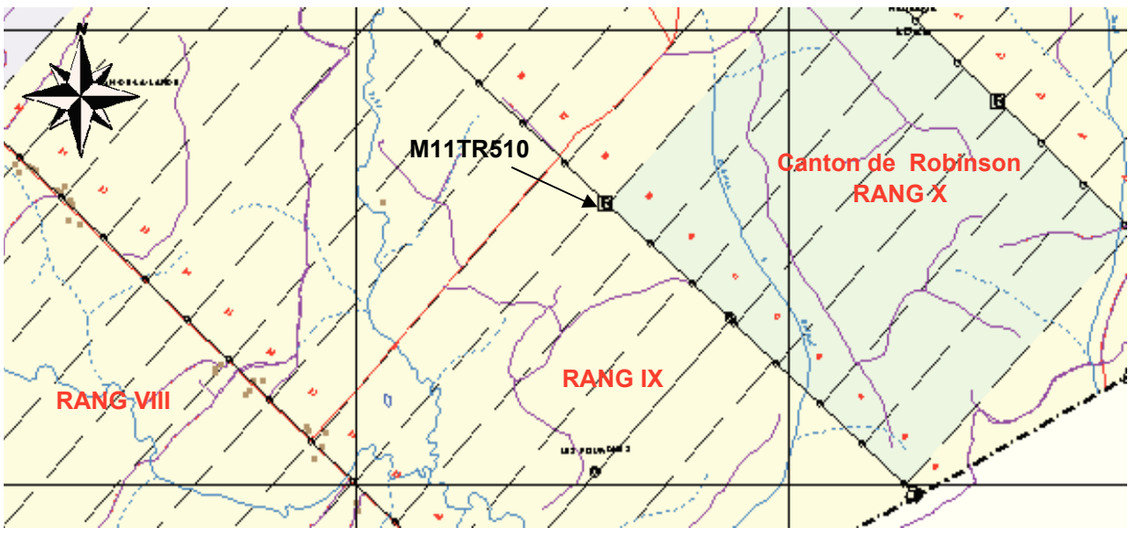


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 50 °

Distance : 0,9 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: 85K0869

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR510 Nord 5 254 199,14 Est 218 825,45 Altitude Orthométrique 322 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11AL511

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Packington						
Rang(s):	II / III						
Lot(s):	28 / 29						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Oui	XXVIII / XXIX					
Repère:	Non						
Gravages:	Non						
Nb. rep.:	Unique ☐ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☒	Terre ☒	Trous de butte ☒			

Documents de référence			
A.-G.	A. Cassista		
Date:	1952		
Carnet:	10 P001 10	**Plan:**	70 P001 10
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Non		
Gravages:	Non		
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

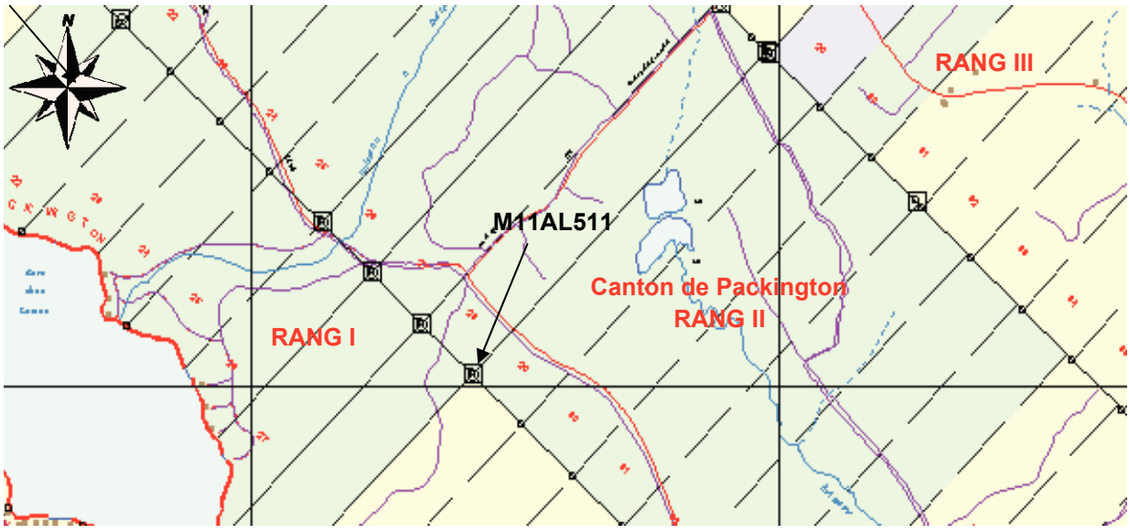


Photo 1



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☒ NON ☐

Balise à repère Orientation : N/A °

Distance : N/A m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M11BA530

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11AL511 Nord 5 253 779,01 Est 198 461,18 Altitude Orthométrique 0 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR512

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Robinson						
Rang(s):	III / IV						
Lot(s):	15 / 16						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Non						
Repère:	Oui	Repère-terminus acier					
Gravages:	Non						
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Non	Pierres ☐	Terre ☐	Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	S. Grand'Maison		
Date:	1967		
Carnet:	10 R011 26	**Plan:**	70 R011 26
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR512	
Repère:	Non		
Gravages:	Oui	M11TR512	
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

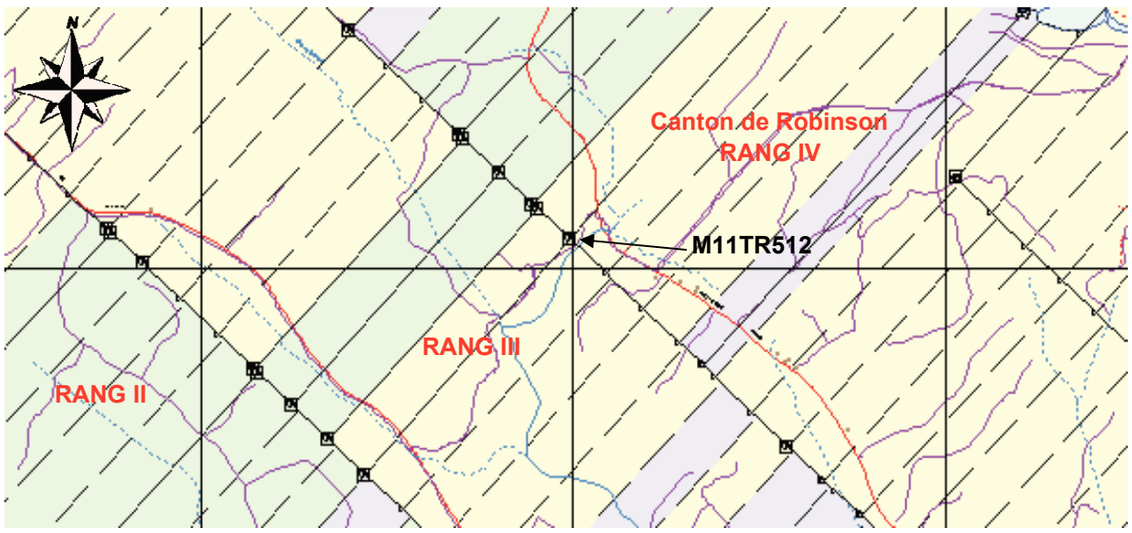


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 30 °

Distance : 0,3 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M11BA532A

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR512 Nord 5 251 536,56 Est 207 541,77 Altitude Orthométrique 289 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR513

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Packington						
Rang(s):	I						
Lot(s):	34 / 35						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Non						
Gravages:	Non						
Repère:	Oui	Repère-terminus acier					
Gravages:	Oui	Arpentage terres et forêts Québec R.I / XXXIV / Surveys lands & Forest / XXXV / A.C.52					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☐ Terre ☒ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	A. Cassista		
Date:	1952		
Carnet:	10 P001 10	**Plan:**	70 P001 10
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR513	
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Carnet

De	À	Gisement	Distance (m)
M11TR513			
	M11ST513	–	4,555
	M11ST513A	–	4,715

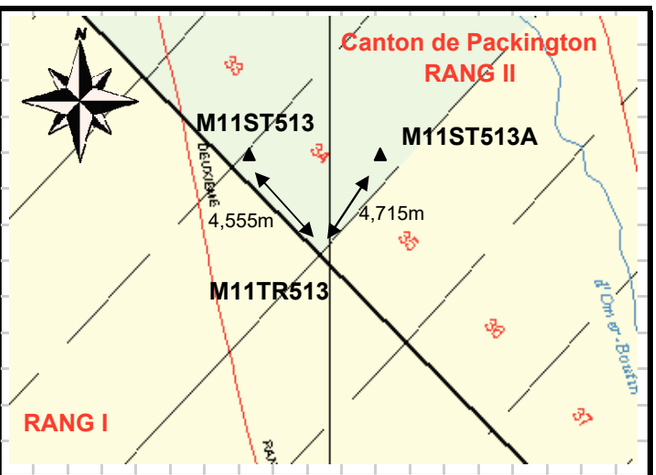


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 50 °

Distance : 0,5 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M11BA530

Coordonnées Fuseau 6 (67° 30')

M11TR513 Nord 5 252 646,79 Est 199 559,13 Altitude Orthométrique 0 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon un précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR514

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère					
Canton(s):	Robinson				
Rang(s):	IV				
Lot(s):	14 / 15				
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011					
Poteau:	Oui	Poteau-témoin			
Gravages:	Oui	XIV / - / XV / R. IV			
Repère:	Oui	Repère-terminus acier			
Gravages:	Oui	XIV / R.C. 1952 Arpentage terre & foret Qc / XV / Surveys land & forest Qc R. IV			
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.			
Butte:	Oui	Pierres ☐ Terre ☒ Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	R. Côté		
Date:	1952		
Carnet:	01 R149	**Plan:**	90 R149
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR514	
Repère:	Non		
Gravages:	Oui	M11TR514	
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

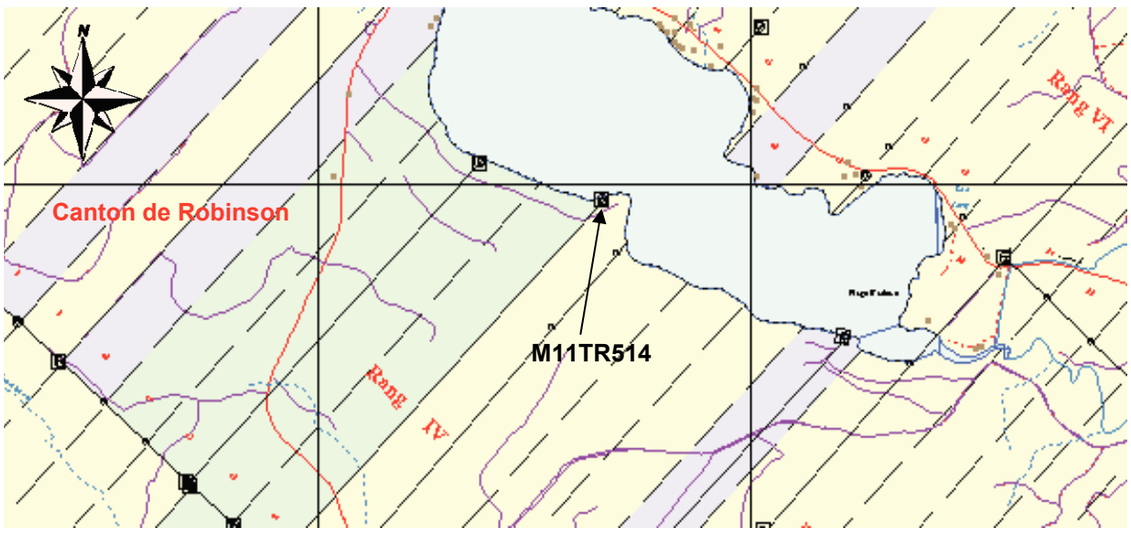


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 338 °

Distance : 0,3 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M11BA532

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR514 Nord 5 253 256,55 Est 208 939,95 Altitude Orthométrique 199 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR515

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Botsford						
Rang(s):	IX / X						
Lot(s):	50 / 51						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Oui	R. X / R. IX					
Repère:	Oui	Tuyau de fer					
Gravages:	Non						
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	P. Chamberland		
Date:	1954		
Carnet:	01 B306	**Plan:**	03 212
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR515	
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

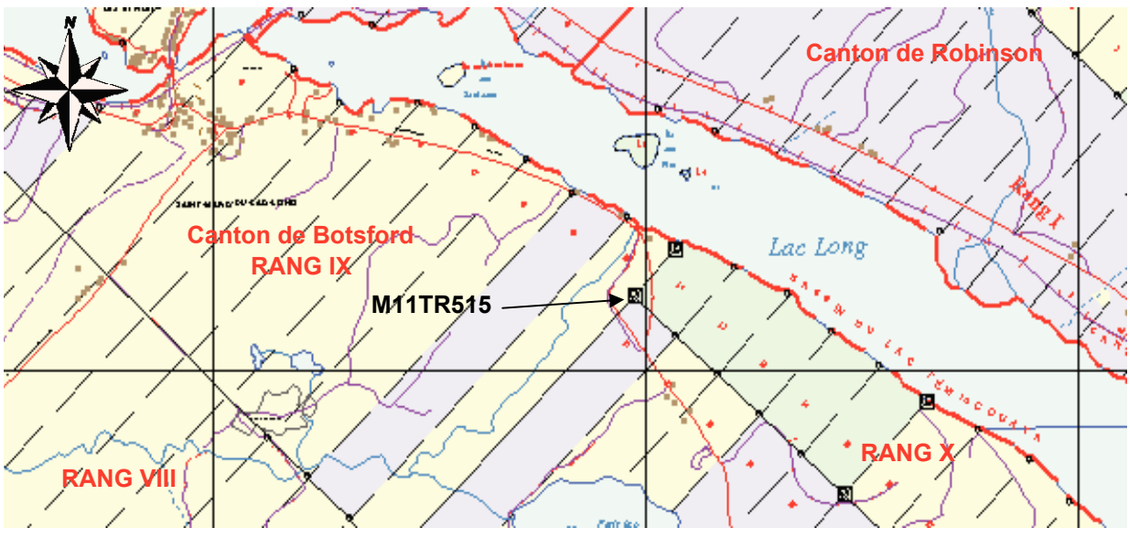


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 90 °

Distance : 0,5 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: 85K0867

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR515 Nord 5 250 329,87 Est 427 932,53 Altitude Orthométrique 248 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR516

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Estcourt						
Rang(s):	VI / VII						
Lot(s):	38 / 39						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Oui	R VII / R VI / XXXVIII / XXXIX					
Repère:	Oui	Repère-terminus aluminium					
Gravages:	Oui	R VII / Arpentages terres et forêts Québec / XXXVIII / XXXIX / S.G.M 1969					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	S. Grand'Maison		
Date:	1969		
Carnet:	10 E007 9	**Plan:**	70 E007 9
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR516	
Repère:	Non		
Gravages:	Oui	M11TR516	
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

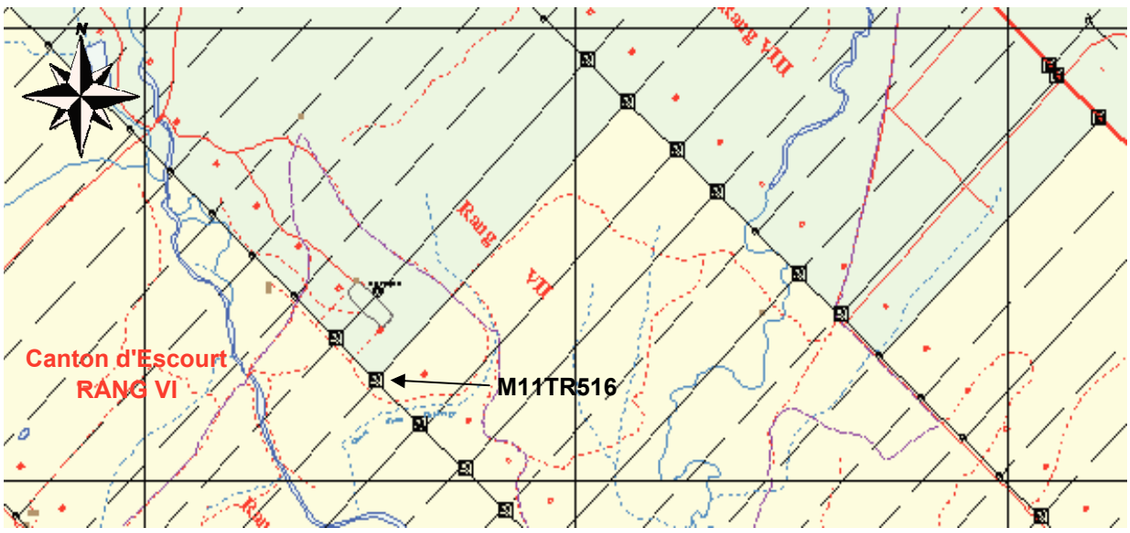


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 35 °

Distance : 0,25 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 82K0268

Pelletier et Labrie Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR516 Nord 5 262 428,12 Est 411 047,93 Altitude Orthométrique 217 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR517

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Botsford						
Rang(s):	IX / X						
Lot(s):	55 / 56						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Non						
Repère:	Oui	Repère-terminus acier					
Gravages:	Oui	Arpentages terres et forests Québec R. C. 1954 / V / Surveys lands & forest Quebec / IV					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☐ Terre ☒ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	R. Chamberland		
Date:	1954		
Carnet:	01 B306	**Plan:**	03 212
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR517	
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

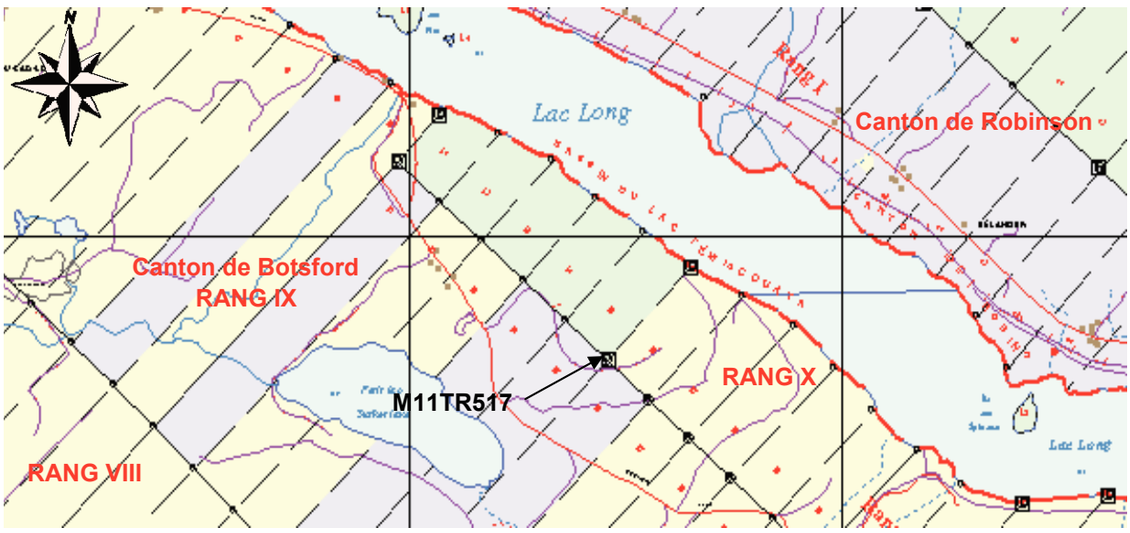


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 220 °

Distance : 0,2 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: 85K0867

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR517 Nord 5 249 453,80 Est 428 898,90 Altitude Orthométrique 322 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR518

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Estcourt						
Rang(s):	VII						
Lot(s):	38 / 39						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Oui	XXXVIII / XXXIX					
Repère:	Oui	Repère-terminus acier					
Gravages:	Oui	XXXVIII / XXXIX / R VII / Arpentages terres et forêts Québec / SGM 1969					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Non	Pierres ☐	Terre ☐	Trous de butte ☐			

Documents de référence							
A.-G.	S. Grand'Maison						
Date:	1958						
Carnet:	10 E007 7	**Plan:**	70 E007 7				
Vestige(s) renouvelé(s)							
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise					
Gravages:	Oui	M11TR518					
Repère:	Non						
Gravages:	Non						
Butte:	Non	Pierres ☐	Terre ☐	Rehaussée ☐			

Croquis

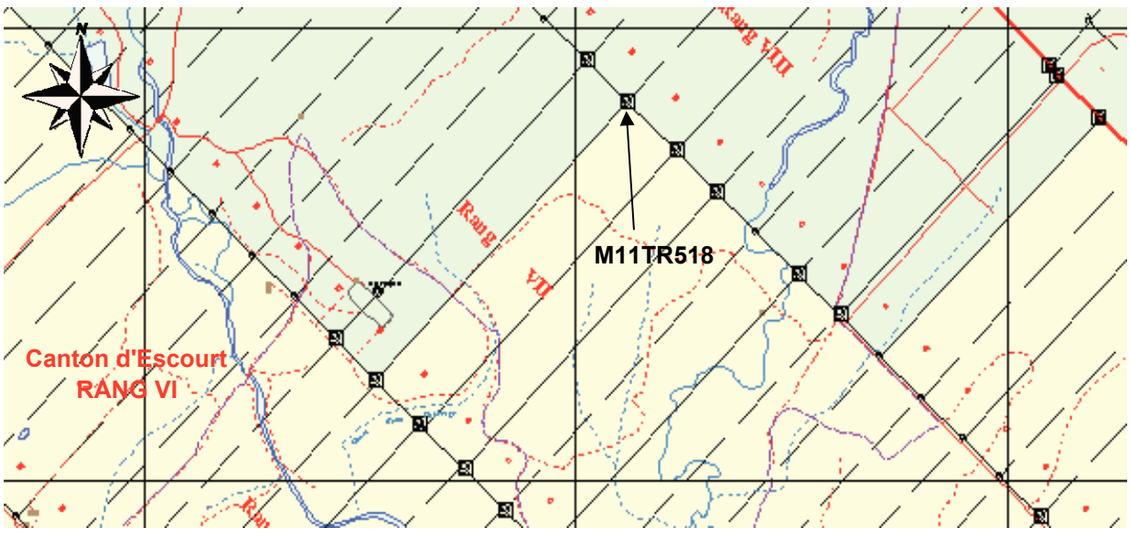


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 320 °

Distance : 0,35 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 82K0268

Pelletier et Labrie Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR518 Nord 5 263 667,63 Est 412 230,57 Altitude Orthométrique 237 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR519

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Botsford						
Rang(s):	VI / VII						
Lot(s):	42 / 43						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Non						
Gravages:	Non						
Repère:	Oui	Repère-terminus acier					
Gravages:	Oui	Arpentage terres et forêts Québec / Surveys lands and forest Quebec					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Non	Pierres ☐	Terre ☐	Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	JT Bellemare		
Date:	1961		
Carnet:	01 B326	**Plan:**	90 B326 1
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR519	
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

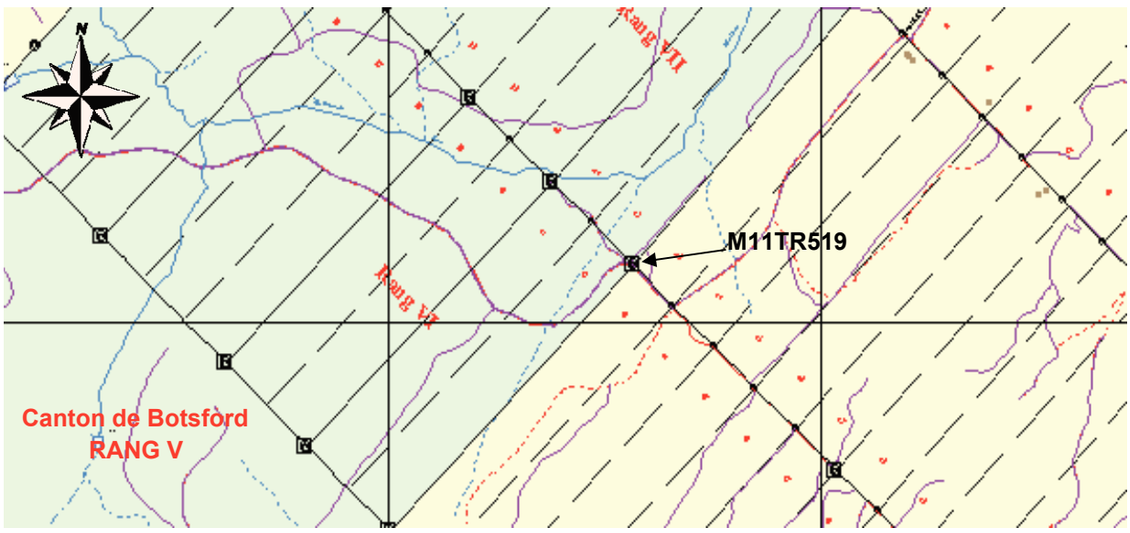


Photo 1



Photo 2



Photo 3



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 25 °

Distance : 0,75 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M11BA583

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR519 Nord 5 248 257,67 Est 423 116,64 Altitude Orthométrique 305 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR520

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère				Documents de référence			
Canton(s):	Cabano			**A.-G.**	A. Cassista		
Rang(s):	VI / VII			**Date:**	1951		
Lot(s):	8 / 9			**Carnet:**	01 C340	**Plan:**	90 C340
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011				**Vestige(s) renouvelé(s)**			
Poteau:	Non			**Poteau:**	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Non			Gravages:	Oui	M11TR520	
Repère:	Oui	Repère-terminus acier		**Repère:**	Non		
Gravages:	Oui	Surveys land & forest Qc / IX / Arpentage terre & forêt Québec RVII / VIII / A. Cassista		Gravages:	Non		
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Trous de butte ☐		**Butte:**	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

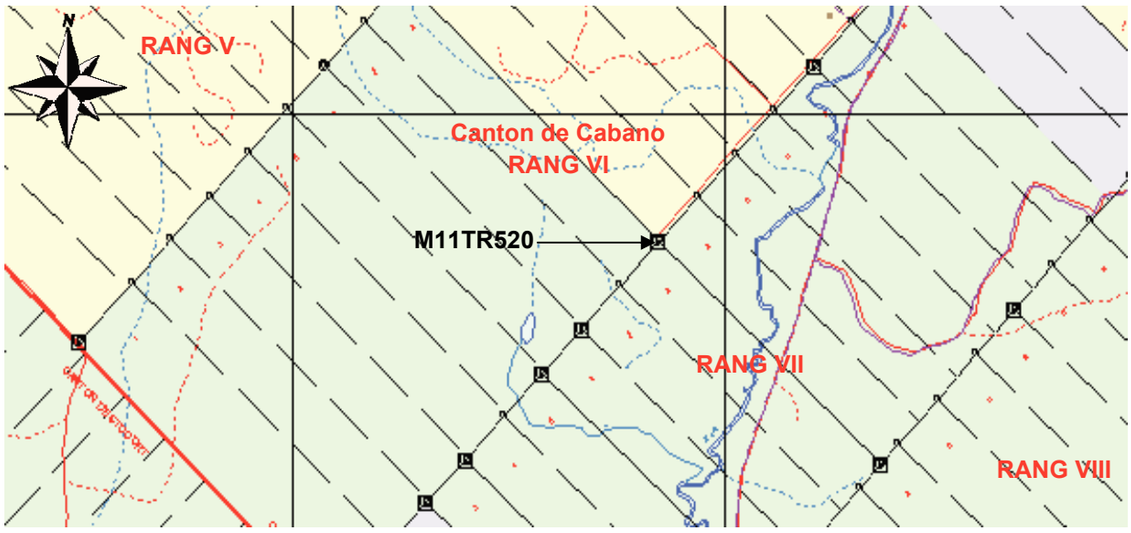


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 320 °

Distance : 0,4 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 97K0136

Pelletier et Labrie Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR520 Nord 5 267 450,93 Est 413 675,31 Altitude Orthométrique 254 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR521

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Botsford						
Rang(s):	IX / X						
Lot(s):	50 / 51						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Oui	R. X / LI / R. IX / L					
Repère:	Oui	Repère-terminus acier					
Gravages:	Oui	Surveys lands & forest Québec R.C. 1954 / R. X / Arpentages terres et forêts Québec					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	R. Chamberland		
Date:	1954		
Carnet:	01 B306	**Plan:**	03 212
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Balise sur arbre	
Gravages:	Oui	M11TR521	
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

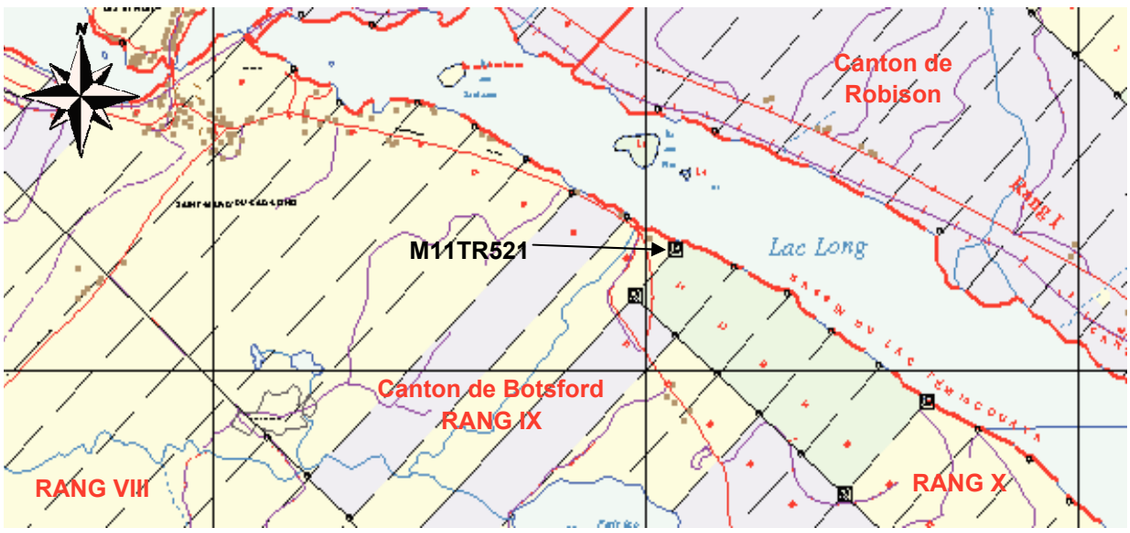


Photo 1



Photo 2



Photo 3



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 152 °

Distance : 0,43 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: 85K0867

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR521 Nord 5 250 539,33 Est 428 122,08 Altitude Orthométrique 200 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR522

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Cabano						
Rang(s):	VI / VII						
Lot(s):	8 / 9						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Non						
Gravages:	Non						
Repère:	Oui	Repère-terminus aluminium					
Gravages:	Oui	R. VI / Arpentage terres et forêts Québec / VIII / IX / SGM 1957					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Non	Pierres ☐	Terre ☐	Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	S. Grand'Maison		
Date:	1957		
Carnet:	10 C001 19	**Plan:**	70 C001 19
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR522	
Repère:	Non		
Gravages:	Oui	M11TR522	
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

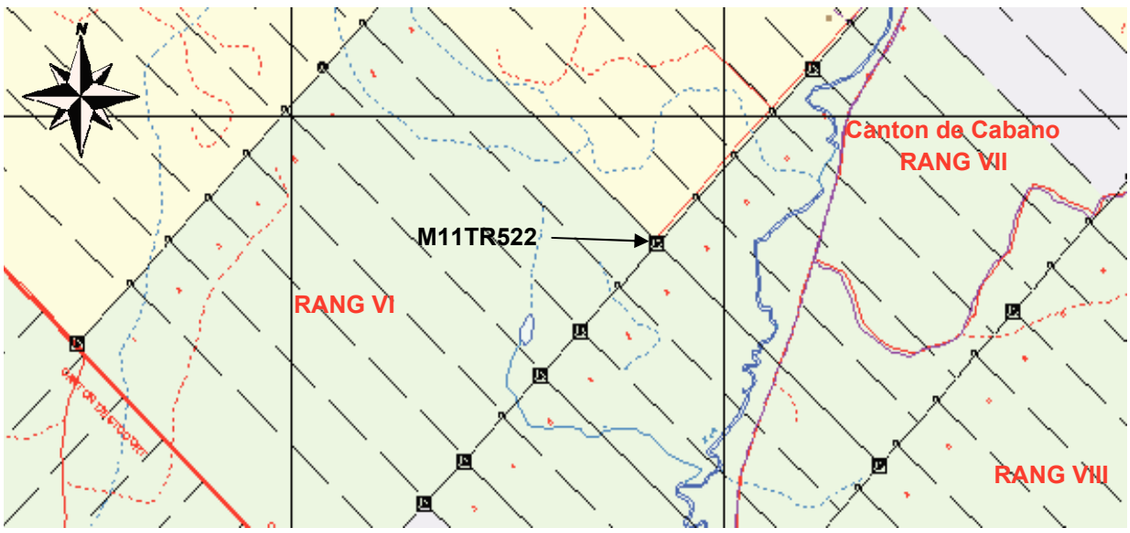


Photo 1

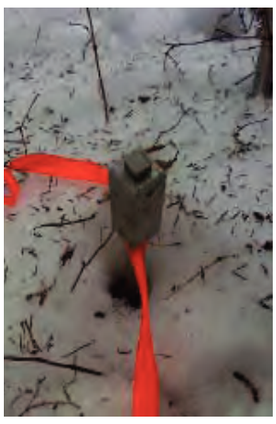


Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 320 °

Distance : 0,3 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 97K0136

Pelletier et Labrie Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR522 Nord 5 267 452,85 Est 413 676,85 Altitude Orthométrique 254 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR523

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Botsford						
Rang(s):	VII						
Lot(s):	36 / 37						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Non						
Repère:	Oui						
Gravages:	Oui	XXXVII / R. VII / XXXVI / Arpentages terres et forêts Québec JTB 1961					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	J.T. Bellemare		
Date:	1961		
Carnet:	01 B.326	**Plan:**	90 B.326 1
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR523	
Repère:	Non		
Gravages:	Oui	M11TR523	
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

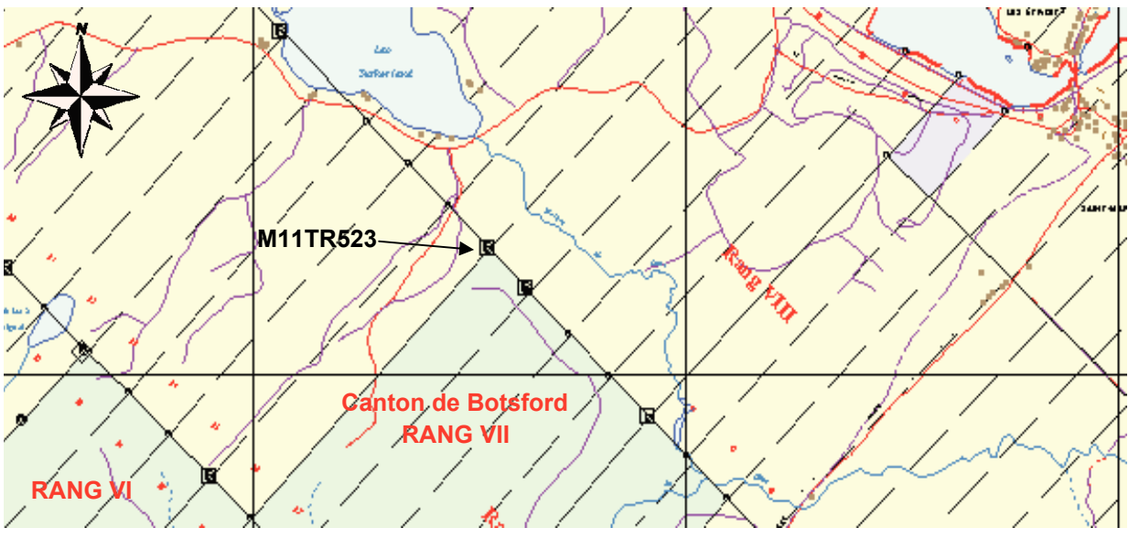


Photo 1



Photo 2



Photo 3



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 242 °

Distance : 0,08 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M11BA583

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR523 Nord 5 250 562,87 Est 423 058,95 Altitude Orthométrique 300 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR524A

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Robinson						
Rang(s):	V						
Lot(s):	33 / 36						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Oui	L.L. Doyon					
Repère:	Oui	Repère-terminus aluminium					
Gravages:	Oui	L.L. Doyon 1972 / Arpentage terres et forêts Qc					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	L.L.Doyon		
Date:	1973		
Carnet:	01 R177	**Plan:**	03 1017
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Non		
Gravages:	Non		
Repère:	Non		
Gravages:	Oui	M11TR524A	
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

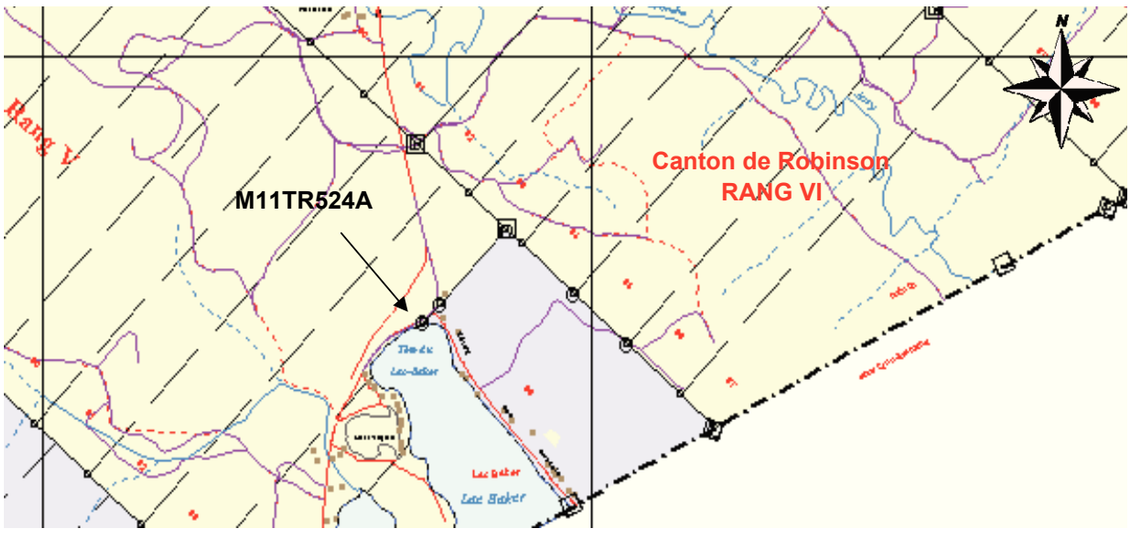


Photo 1



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : N/A °

Distance : N/A m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: 85KSA15

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR524A Nord 5 250 260,31 Est 212 898,69 Altitude Orthométrique 204 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR524B

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère					
Canton(s):	Robinson				
Rang(s):	V				
Lot(s):	33 / 36				
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011					
Poteau:	Non				
Gravages:	Non				
Repère:	Oui	Repère-médaillon			
Gravages:	Oui	Pelletier Labrie Arpenteurs géomètres B.Labrie 1616 G. Saindon 2076 A. Pelletier 1689			
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.			
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	N/A		
Date:	N/A		
Carnet:	N/A	**Plan:**	N/A
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Non		
Gravages:	Non		
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

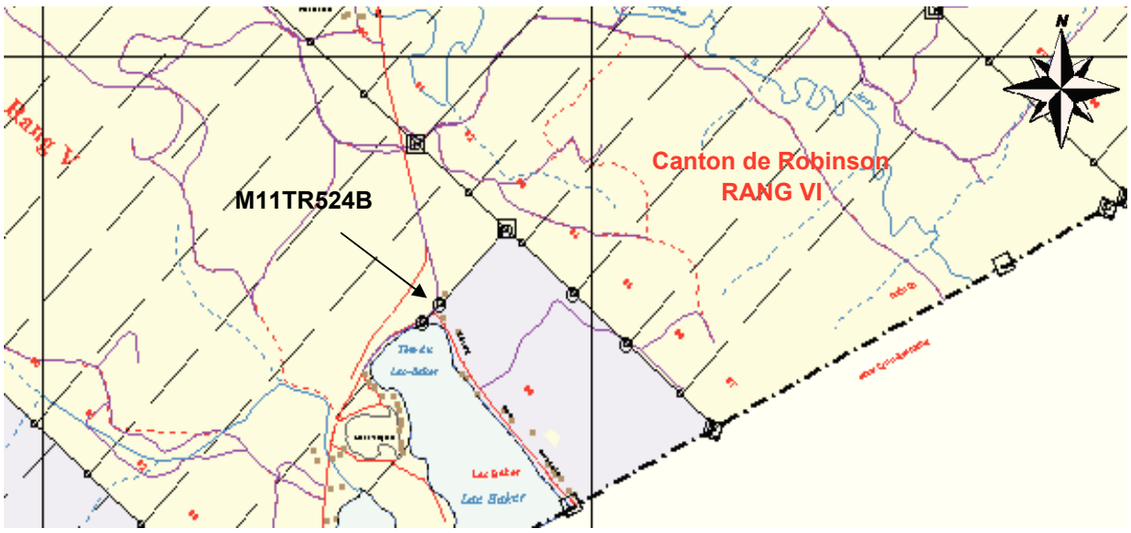


Photo 1



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : N/A °

Distance : N/A m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: 85KSA15

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR524B Nord 5 250 282,81 Est 212 921,68 Altitude Orthométrique 204 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR525

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère					
Canton(s):	Robinson				
Rang(s):	I / II				
Lot(s):	23 / 24				
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011					
Poteau:	Oui	Poteau-témoin			
Gravages:	Non				
Repère:	Oui	Repère-terminus acier			
Gravages:	Oui	Survey's lands and forest Quebec R.I / XXIII / Arpentage terres et forêt Québec R.C. / XXIV			
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.			
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	R. Chamberland		
Date:	1954		
Carnet:	01 B306	**Plan:**	03 212
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR525	
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

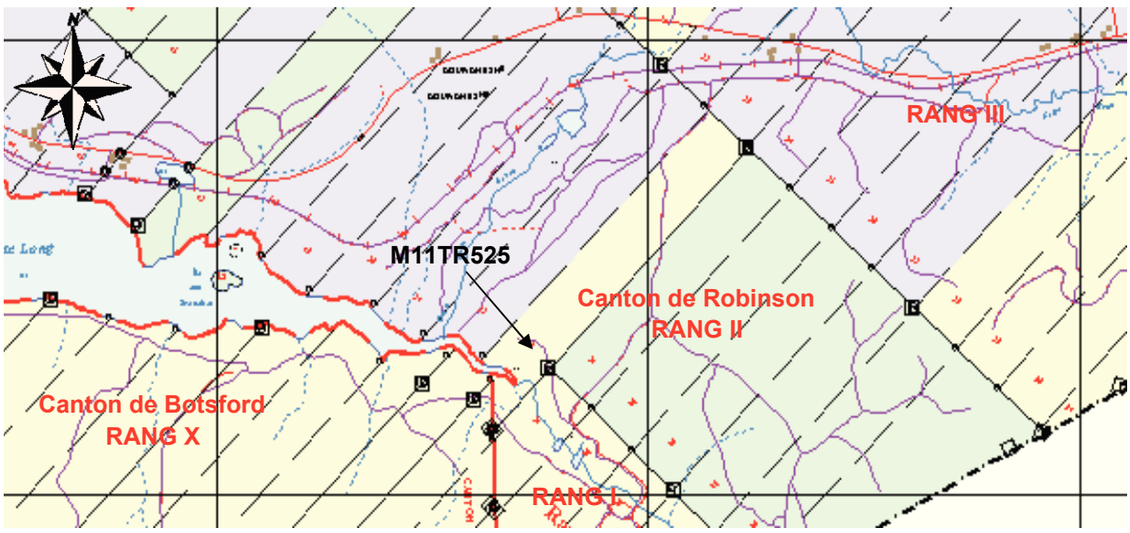


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 90 °

Distance : 0,66 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M01K0252

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR525 Nord 5 247 957,18 Est 206 958,81 Altitude Orthométrique 205 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR526

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère			Documents de référence			
Canton(s):	Packington		**A.-G.**	J.T Bellemare		
Rang(s):	I		**Date:**	1962		
Lot(s):	3 / 4		**Carnet:**	01 P200	**Plan:**	03 419
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011			**Vestige(s) renouvelé(s)**			
Poteau:	Non		**Poteau:**	Non		
Gravages:	Non		Gravages:	Non		
Repère:	Oui	Repère-terminus aluminium	**Repère:**	Non		
Gravages:	Oui	IV / Arpentages terres et forêts Québec JTB 1961 / III / R.I	Gravages:	Non		
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.				
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Trous de butte ☐	**Butte:**	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis



Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : N/A °

Distance : N/A m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M01K0265

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR526 Nord 5 257 375,09 Est 418 920,13 Altitude Orthométrique 199 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR526A

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Packington						
Rang(s):	I						
Lot(s):	4-1						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Oui	4-1 R.I Packington					
Repère:	Oui	Repère-médaillon					
Gravages:	Oui	Arpenteur géomètre Éric Royer 2124					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	Éric Royer		
Date:	1997		
Carnet:	10 P001 13	**Plan:**	70 P001 13
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Non		
Gravages:	Non		
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

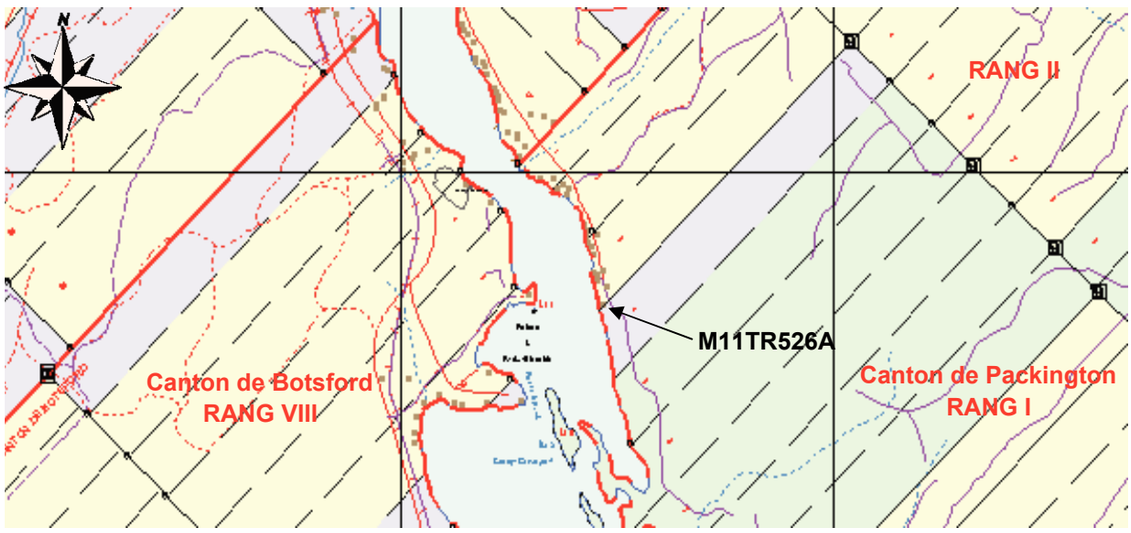


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : N/A °

Distance : N/A m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M01K0265

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR526A Nord 5 257 351,36 Est 418 928,95 Altitude Orthométrique 198 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR526B

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Packington						
Rang(s):	I						
Lot(s):	4-1						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Non						
Repère:	Oui	Repère-médaillon					
Gravages:	Non	Arpenteur géomètre Éric Royer 2124					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Non	Pierres ☐	Terre ☐	Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	Éric Royer		
Date:	1997		
Carnet:	10 P001 13	**Plan:**	70 P001 13
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Non		
Gravages:	Non		
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐	Terre ☐ Rehaussée ☐

Croquis

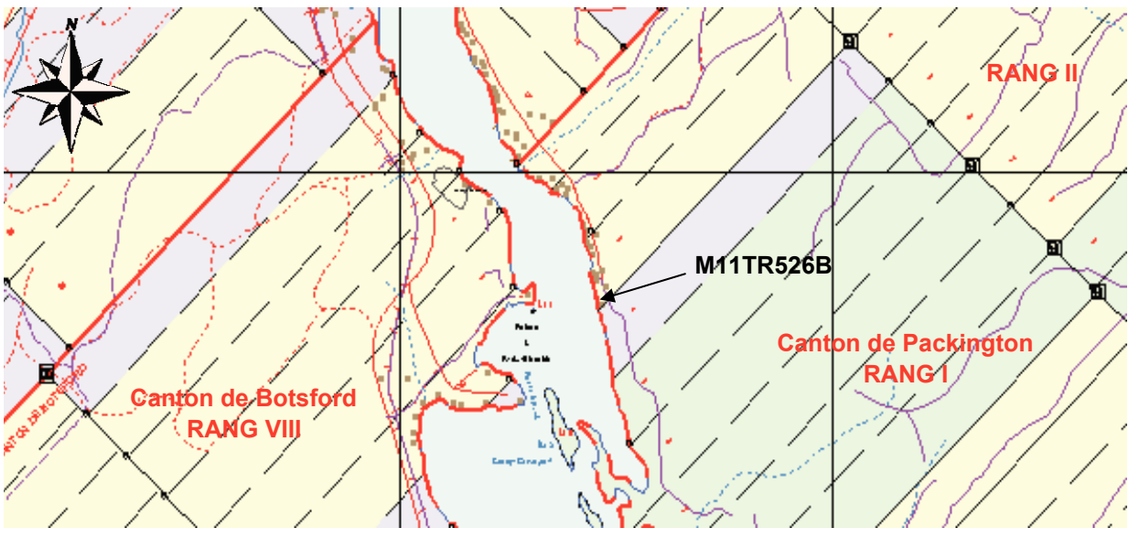


Photo 1



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : N/A °

Distance : N/A m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M01K0265

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR526B Nord 5 257 381,93 Est 418 959,07 Altitude Orthométrique 207 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR527

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Robinson						
Rang(s):	II						
Lot(s):	23 / 24						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Oui	XXIII / R. II / XXIV /					
Repère:	Oui	Repère-terminus acier					
Gravages:	Oui	Arpentage terres et forêt Québec RC 1954					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	R. Chamberland		
Date:	1954		
Carnet:	01 B306	**Plan:**	03 212
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Non	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR527	
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

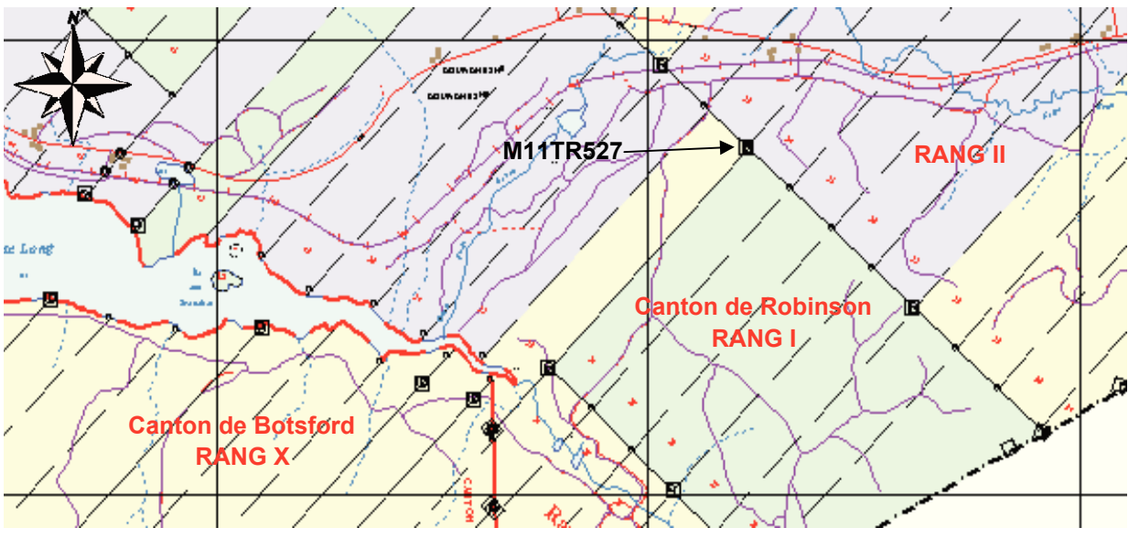


Photo 1



Photo 2



Photo 3



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 240 °

Distance : 0,9 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M01K0252

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR527 Nord 5 248 879,34 Est 207 914,55 Altitude Orthométrique 245 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR528

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère					
Canton(s):	Robinson				
Rang(s):	I / II				
Lot(s):	15 / 16				
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011					
Poteau:	Oui	Poteau-témoin			
Gravages:	Non				
Repère:	Oui	Repère-terminus aluminium			
Gravages:	Oui	R.I / R.2 Arpentages terres et forêts Québec XVI / XV / S.G.M. 1960			
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.			
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	S. Grand'Maison		
Date:	1960		
Carnet:	01 R.157	**Plan:**	90 R.157 1
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR528	
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

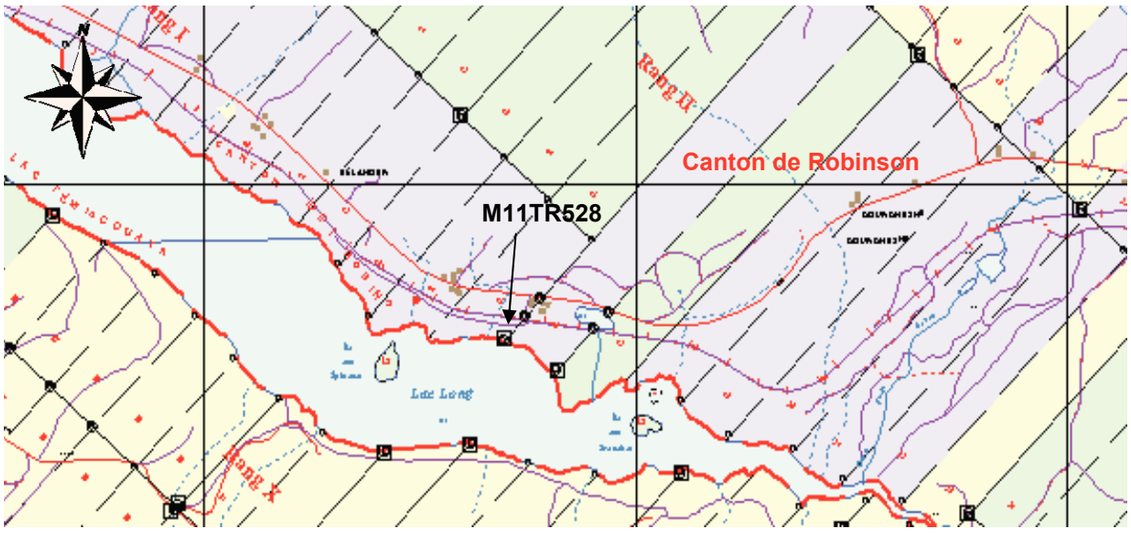


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 286 °

Distance : 0,8 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M01K0252

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR528 Nord 5 248 794,79 Est 204 830,12 Altitude Orthométrique 199 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11AL529

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère					
Canton(s):	Robinson				
Rang(s):	III / IV				
Lot(s):	31 du rang III / 33 du rang IV				
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011					
Poteau:	Non				
Gravages:	Non				
Repère:	Non				
Gravages:	Non				
Nb. rep.:	Unique ☐ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.			
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	N/A		
Date:	N/A		
Carnet:	N/A	**Plan:**	N/A
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Non		
Gravages:	Non		
Repère:	Oui	Clou de 8 "	
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

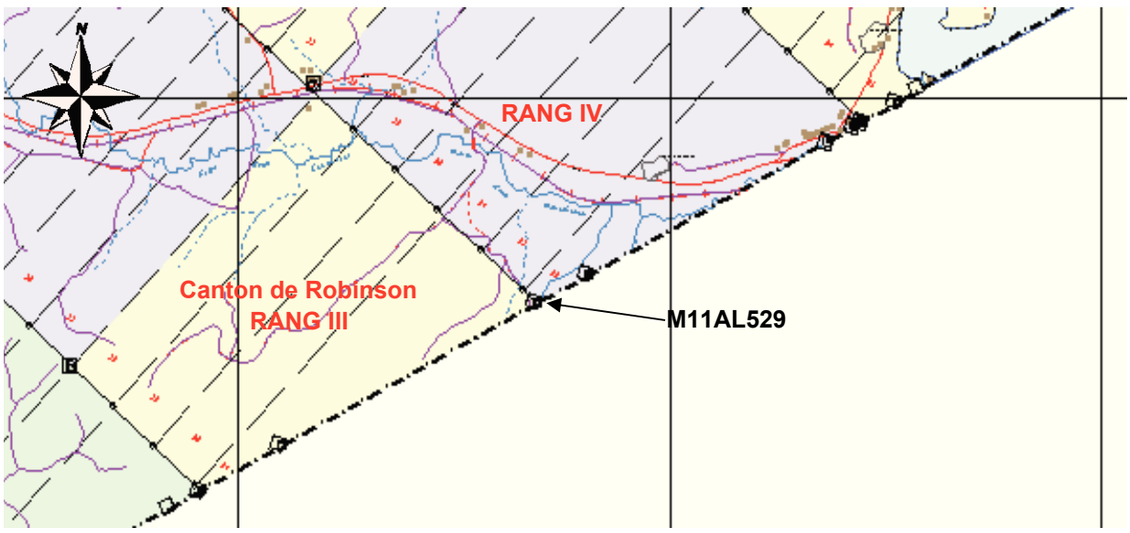


Photo 1



Photo 2

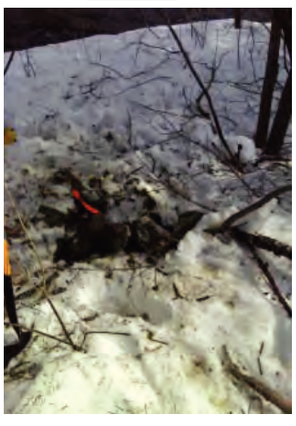


Photo 3



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☒ NON ☐

Balise à repère Orientation : N/A °

Distance : N/A m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M01K0252

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11AL529 Nord 5 248 343,51 Est 210 828,85 Altitude Orthométrique 213 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11AL529A

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère					
Canton(s):	Robinson				
Rang(s):	III / IV				
Lot(s):	31 du rang III / 33 du rang IV				
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011					
Poteau:	Non				
Gravages:	Non				
Repère:	Oui	Ligne ouverte			
Gravages:	Non				
Nb. rep.:	Unique ☐ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.			
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	N/A		
Date:	N/A		
Carnet:	N/A	**Plan:**	N/A
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Non		
Gravages:	Non		
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

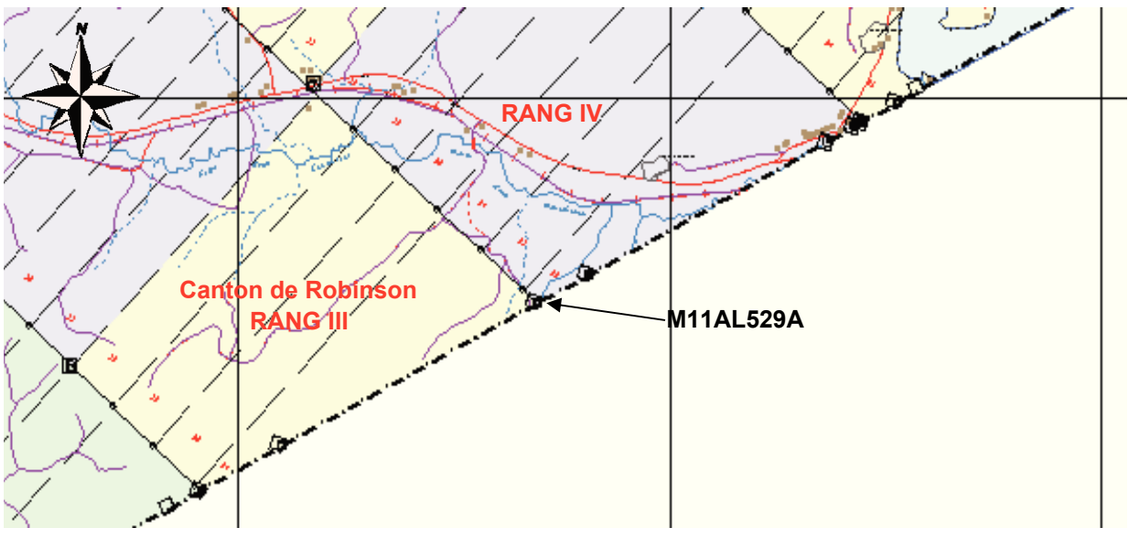


Photo 1



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☒ NON ☐

Balise à repère Orientation : N/A °

Distance : N/A m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M01K0252

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11AL529A Nord 5 248 325,29 Est 210 791,23 Altitude Orthométrique 213 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR530

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Robinson						
Rang(s):	III / IV						
Lot(s):	8 / 9						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Non						
Gravages:	Non						
Repère:	Oui	Tuyau de fer					
Gravages:	Non						
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Non	Pierres ☐	Terre ☐	Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	S. Grand'Maison		
Date:	1967		
Carnet:	10 R011 26	**Plan:**	70 R011 26
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR530	
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

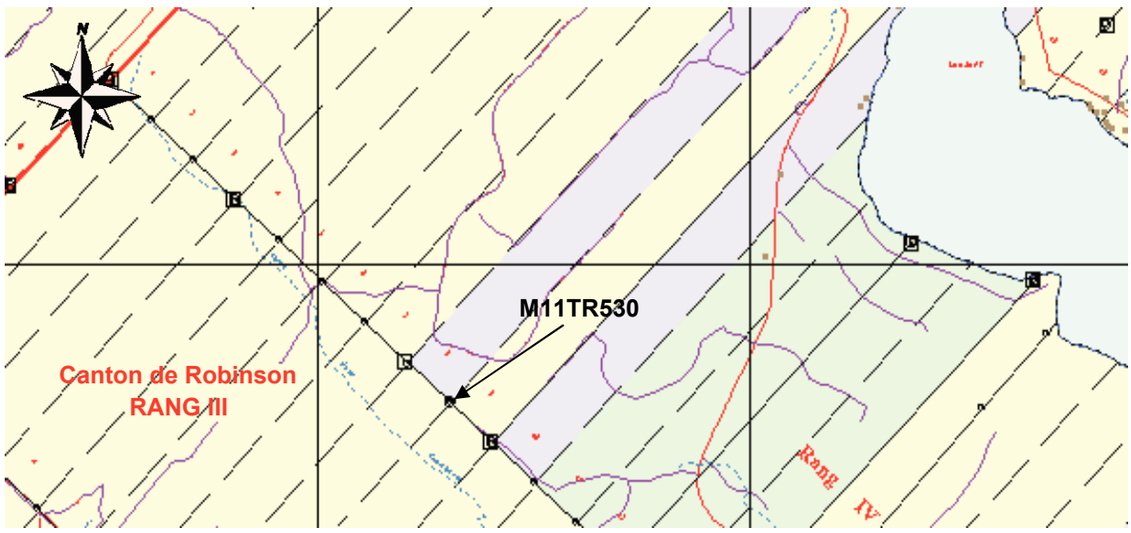


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 214 °

Distance : 0 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 85K0865

Pelletier et Labrie

Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR530 Nord 5 252 825,01 Est 206 221,57 Altitude Orthométrique 319 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR531

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère					
Canton(s):	Estcourt / Pohénégamook				
Rang(s):	IV / V du canton d'Estcourt et VII du canton de Pohénégamook				
Lot(s):	1 du canton d'Estcourt et 47 / 48 du canton de Pohénégamook				
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011					
Poteau:	Oui	Poteau-témoin			
Gravages:	Oui	Arpentage terres et forêts Québec R V / JGLG 1974 R III # 6 / Pohenegamook / d'Estcourt			
Repère:	Oui	Repère-terminus aluminium			
Gravages:	Oui	Arpentage terres et forêts Québec R V / JGLG 1974 R III # 6 / Pohenegamook / d'Estcourt			
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.			
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☒ Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	L. Gravel		
Date:	1974		
Carnet:	10 E007 11	**Plan:**	70 E007 11
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR531	
Repère:	Non		
Gravages:	Oui	M11TR531	
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

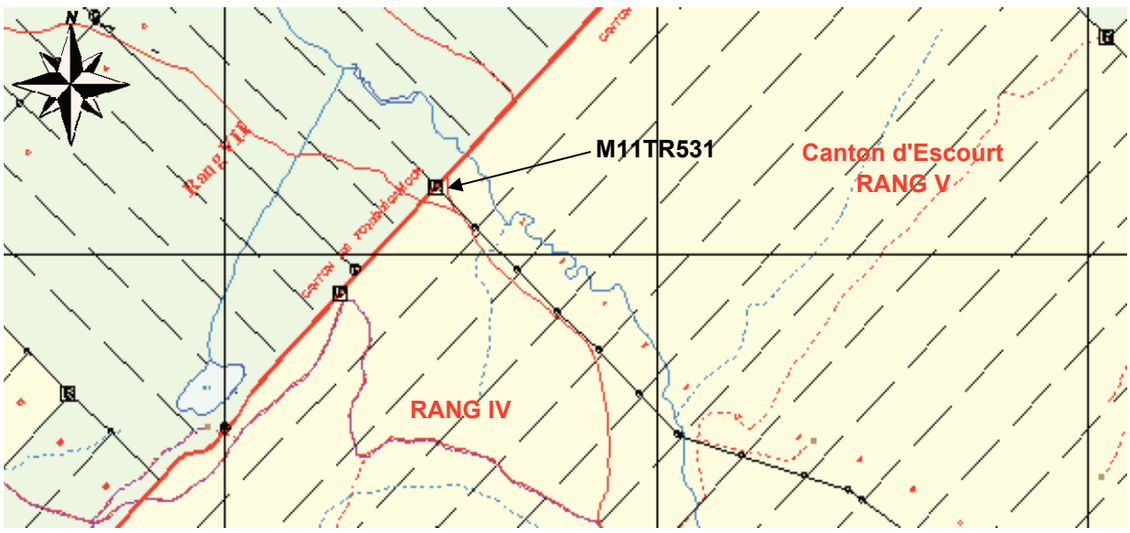
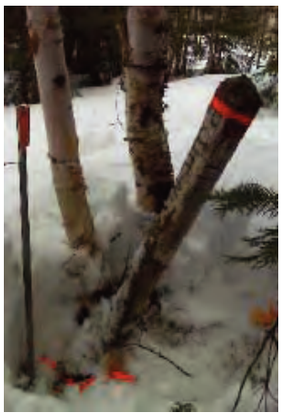


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 154 °

Distance : 0,1 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 76K0017

Pelletier et Labrie Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR531 Nord 5 266 292,25 Est 400 986,10 Altitude Orthométrique 381 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR532

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Packington						
Rang(s):	IV						
Lot(s):	24 / 25						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Non						
Gravages:	Non						
Repère:	Oui	Repère-terminus acier					
Gravages:	Oui	XXV / XXIV / Arpentages terres et forêts Québec J.M.C. 52 / Surveys lands and forests Québec R IV					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☐ Terre ☒ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	J.M. Carrier		
Date:	1952		
Carnet:	01 P172	**Plan:**	90 P172
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR532	
Repère:	Non		
Gravages:	Oui	M11TR532	
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

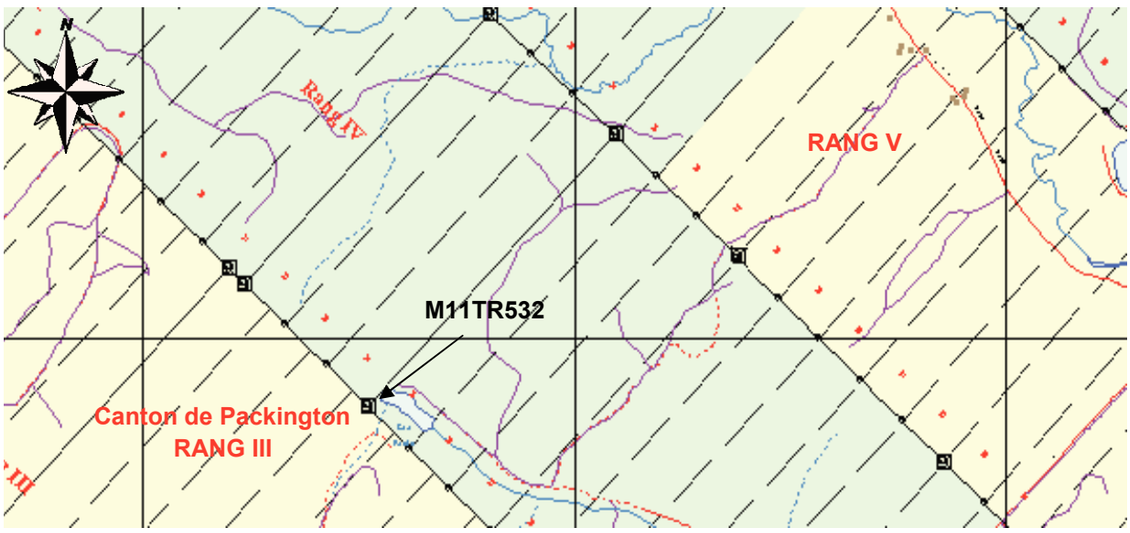


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 110 °

Distance : 0,6 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 86KSA27

Pelletier et Labrie Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR532 Nord 5 257 333,42 Est 200 811,78 Altitude Orthométrique 315 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR533

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Cabano						
Rang(s):	V						
Lot(s):	23 / 24						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Oui	XXIV / XXIII / R V / R V					
Repère:	Oui	Repère-terminus acier					
Gravages:	Oui	XXIV / XXIII / Surveys lands and forest Québec 1/2 R V / Arpentages terres et forêt Québec 1/2 R V / A.C. 1951					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☐ Terre ☒ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	A. Cassista		
Date:	1951		
Carnet:	01 C340	**Plan:**	90 C340
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR533	
Repère:	Non		
Gravages:	Oui	M11TR533	
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

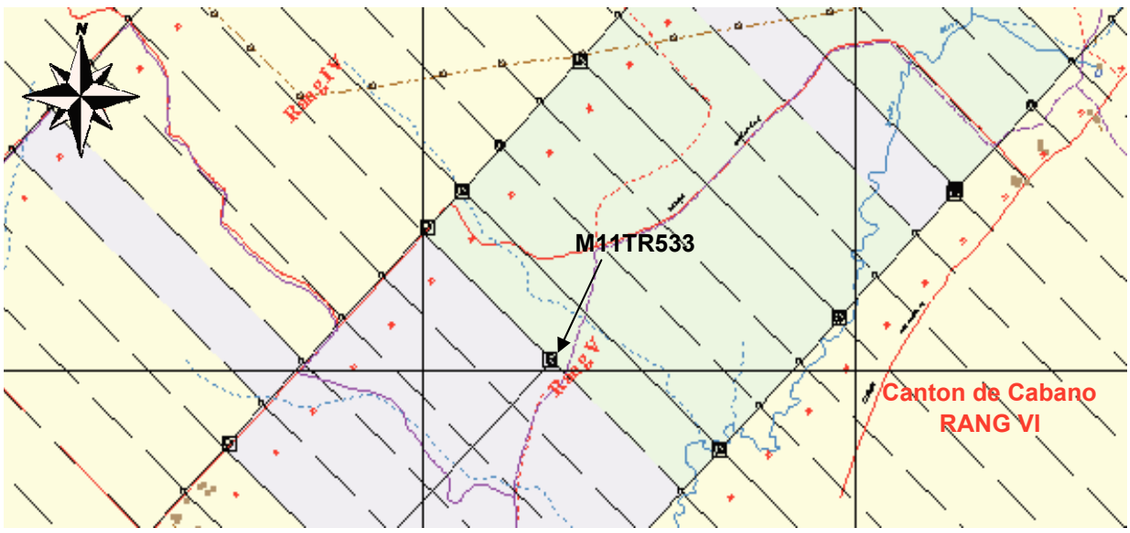


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 60 °

Distance : 0,25 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 97K0136

Pelletier et Labrie

Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR533 Nord 5 272 030,20 Est 414 603,23 Altitude Orthométrique 272 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR534

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère					
Canton(s):	Robinson				
Rang(s):	VII				
Lot(s):	11 / 12				
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011					
Poteau:	Oui	Poteau-témoin			
Gravages:	Oui	XII / XI / R VII / C.B.A.G.			
Repère:	Oui	Repère-terminus aluminium			
Gravages:	Oui	XII / XI / R VII / Arpentages terres et forêts Québec C.Bouchard A.G. 1980			
Nb. rep.:	Unique ☐ Multiple ☒	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.			
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	C. Bouchard		
Date:	1980		
Carnet:	10 R011 29	**Plan:**	03 1915
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR534	
Repère:	Non		
Gravages:	Oui	M11TR534	
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

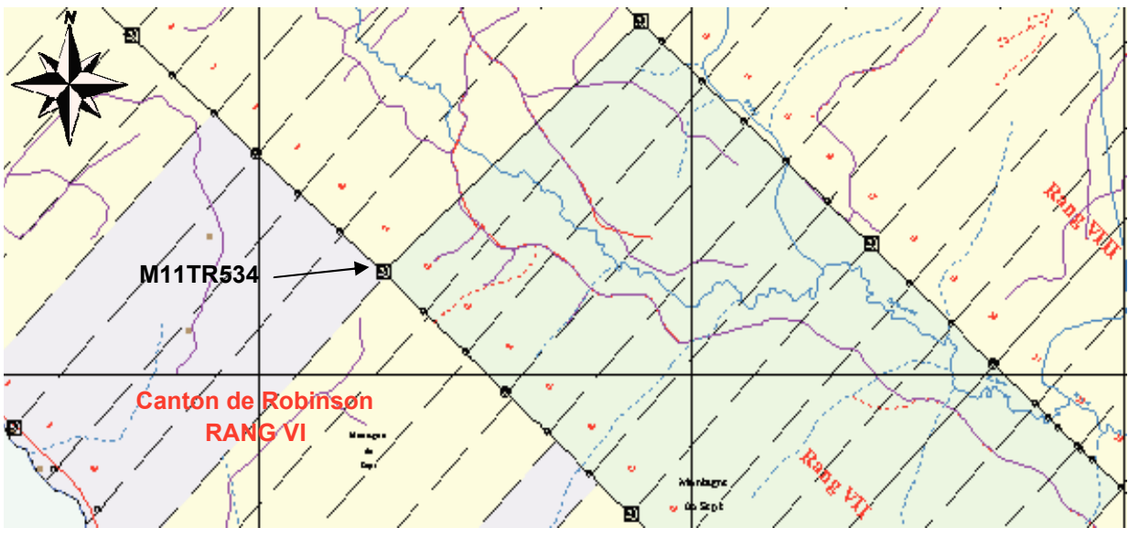


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 35 °

Distance : 2 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: M01K0254

Pelletier et Labrie

Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR534 Nord 5 255 739,71 Est 210 285,17 Altitude Orthométrique 368 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR535

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Cabano						
Rang(s):	V						
Lot(s):	23 / 24						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Oui	XXIV / XXIII / R V					
Repère:	Non						
Gravages:	Non						
Nb. rep.:	Unique ☐ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☐ Terre ☒ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	A. Cassista		
Date:	1951		
Carnet:	01 C341	**Plan:**	90 C341
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR535	
Repère:	Oui	Repère-terminus aluminium	
Gravages:	Oui	Projet GPS 2011 / Gouvernement du Québec Arpentage S. Morneau A.G. 2190 / M11TR535	
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

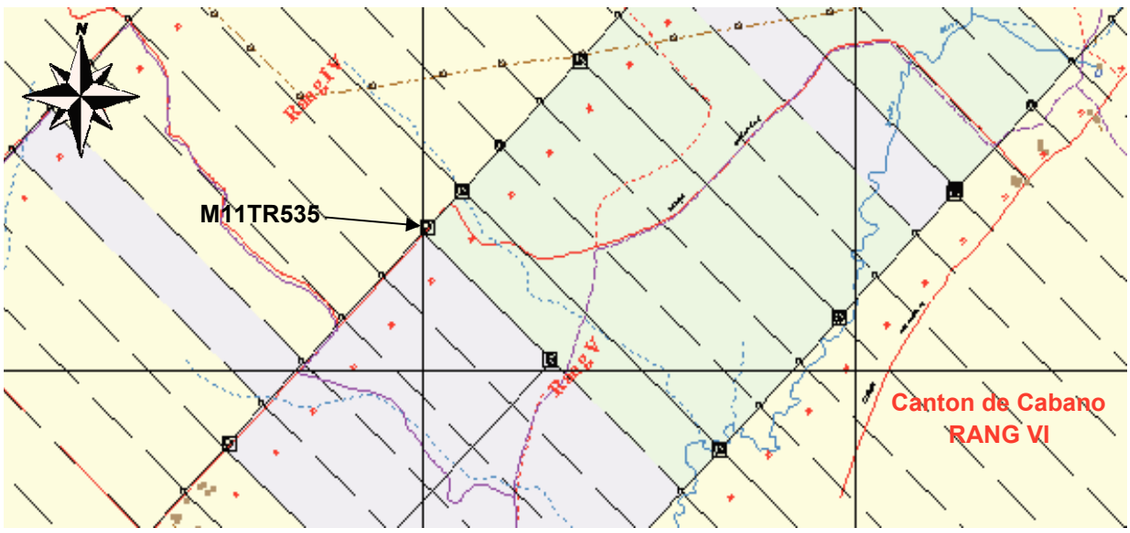


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 148 °

Distance : 0,65 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 97K0136

Pelletier et Labrie Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR535 Nord 5 272 596,80 Est 414 007,48 Altitude Orthométrique 359 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR536

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère					
Canton(s):	Robinson				
Rang(s):	VII / VIII				
Lot(s):	23 / 24				
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011					
Poteau:	Oui	Poteau-témoin			
Gravages:	Oui	RG VIII / - / XXIII / -			
Repère:	Oui	Repère-terminus acier			
Gravages:	Oui	Arpentage terres et forêts Québec R VIII / R.C. 1952 Surveys lands and forests Québec / XXIII / XXIV			
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.			
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	R. Côté		
Date:	1952		
Carnet:	01 R149	**Plan:**	90 R149
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR536	
Repère:	Non		
Gravages:	Oui	M11TR536	
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

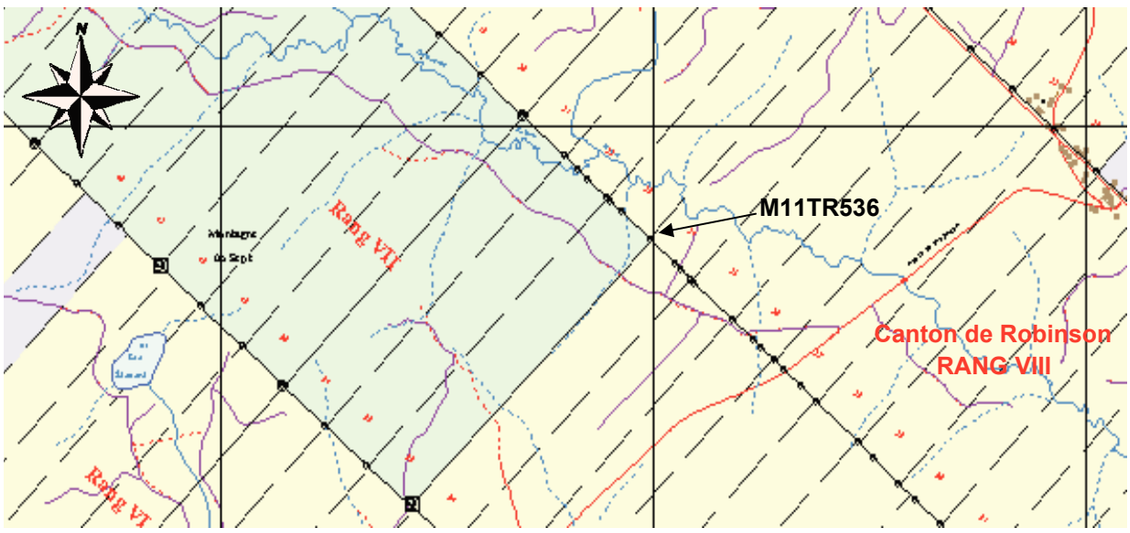


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 180 °

Distance : 0 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 88K0469

Pelletier et Labrie Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR536 Nord 5 254 653,03 Est 213 649,51 Altitude Orthométrique 217 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR537

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Cabano						
Rang(s):	V / VI						
Lot(s):	33 / 34						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Oui	XXXIV / XXXIII / R V / R IV					
Repère:	Oui	Repère-terminus acier					
Gravages:	Oui	Arpentages terres et forêts Québec XXXIV / Surveys lands and forest Québec XXXIII / R V / R IV / A.C. 51					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☐ Terre ☒ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	A. Cassista		
Date:	1951		
Carnet:	01 C341	**Plan:**	90 C341
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR537	
Repère:	Non		
Gravages:	Oui	M11TR537	
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

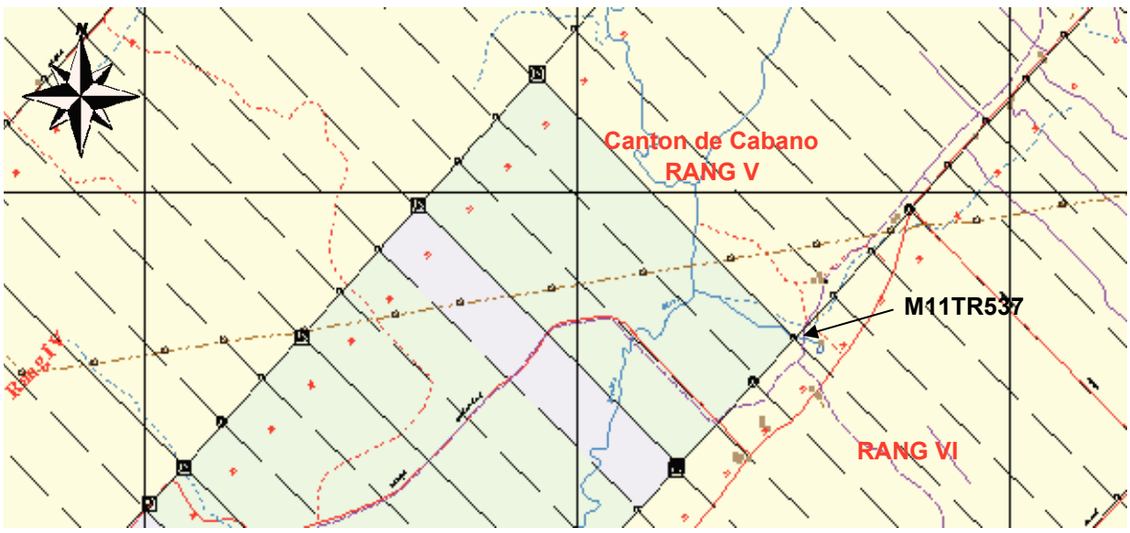


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 50 °

Distance : 0,15 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 97K0136

Pelletier et Labrie Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR537 Nord 5 273 379,32 Est 417 011,45 Altitude Orthométrique 250 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR538

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère				Documents de référence			
Canton(s):	Robinson			**A.-G.**	L.L.Doyon		
Rang(s):	V			**Date:**	1973		
Lot(s):	36 / 37			**Carnet:**	01 R177	**Plan:**	03 1017
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011				**Vestige(s) renouvelé(s)**			
Poteau:	Oui	Poteau-témoin		**Poteau:**	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	RG VI XXXVII / Terre et forêt Québec Service de l'arpentage Projet C-3-74		Gravages:	Oui	M11TR538	
Repère:	Oui	Repère métallique à tête rectangulaire		**Repère:**	Non		
Gravages:	Oui	Amende pour déplacement 100$ / Survey Quebec arpentage		Gravages:	Oui	M11TR538	
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.		**Butte:**	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Trous de butte ☐					

Croquis

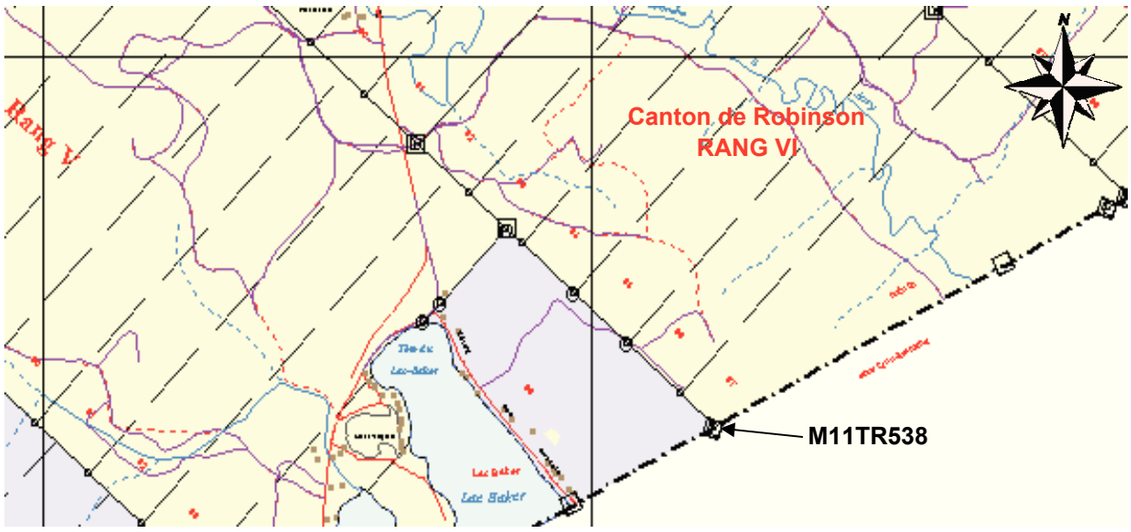


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 0 °

Distance : 0,1 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: 85KSA15

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR538 Nord 5 249 849,17 Est 213 952,07 Altitude Orthométrique 279 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR538A

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Robinson						
Rang(s):	VI						
Lot(s):	37						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Oui	M VII / QUÉ. / 13A-? / N.B.					
Repère:	Non						
Gravages:	Non						
Nb. rep.:	Unique ☐ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☒	Terre ☐	Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	R. Chamberland et R. Côté		
Date:	1939 - 1955		
Carnet:	01 B246-1	**Plan:**	41 11D
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Non		
Gravages:	Non		
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐	Terre ☐ Rehaussée ☐

Croquis

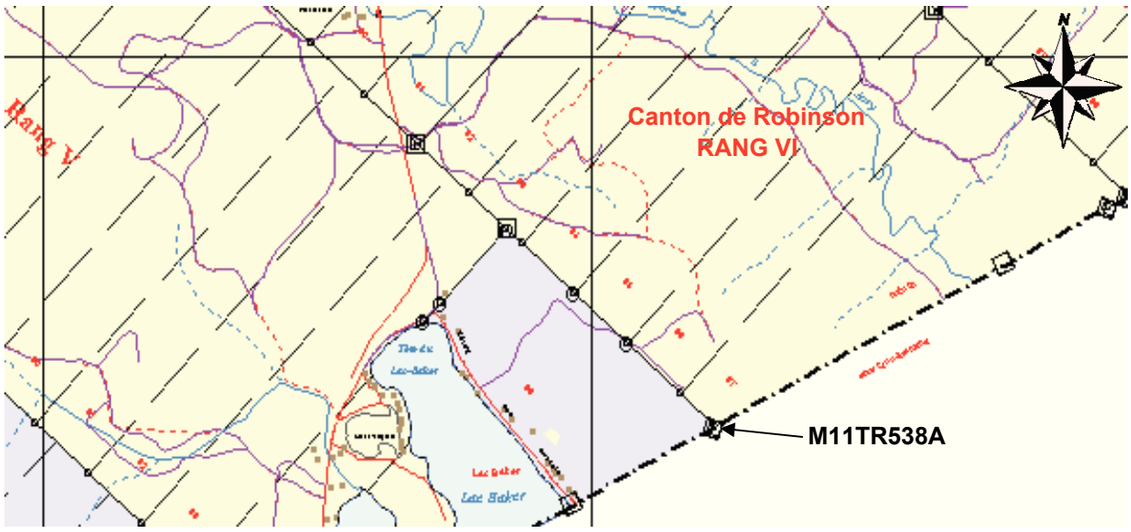


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : N/A °

Distance : N/A m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: 85KSA15

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR538A Nord 5 249 857,35 Est 213 969,65 Altitude Orthométrique 281 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR539

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Cabano						
Rang(s):	VI						
Lot(s):	30 / 31						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Non						
Repère:	Oui	Repère-terminus acier					
Gravages:	Oui	XXX / XXXI / Arpentages terres et forêts Québec R VI / Surveys lands and forest Québec / A.C. 51					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☐ Terre ☒ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	A. Cassista		
Date:	1951		
Carnet:	01 C341	**Plan:**	90 C341
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR539	
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

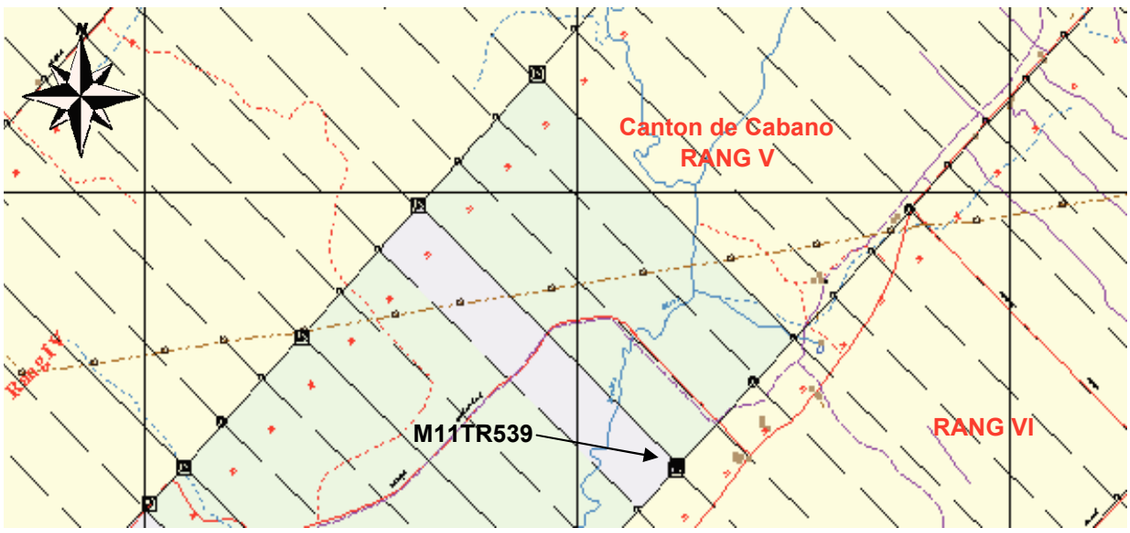


Photo 1



Photo 2

Photo 3



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 194 °

Distance : 0,06 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 97K0136

Pelletier et Labrie

Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR539 Nord 5 272 787,06 Est 416 455,80 Altitude Orthométrique 243 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR540

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Botsford						
Rang(s):	X						
Lot(s):	55 / 56						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Non						
Gravages:	Non						
Repère:	Oui	Repère-terminus acier					
Gravages:	Oui	Arpentages terres & forêts QC R. X / LV / R.C. 1954 Surveys lands & Forest Quebec / LVI					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	R. Chamberland		
Date:	1954		
Carnet:	01 B306	**Plan:**	03 212
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR540	
Repère:	Non		
Gravages:	Oui	M11TR540	
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

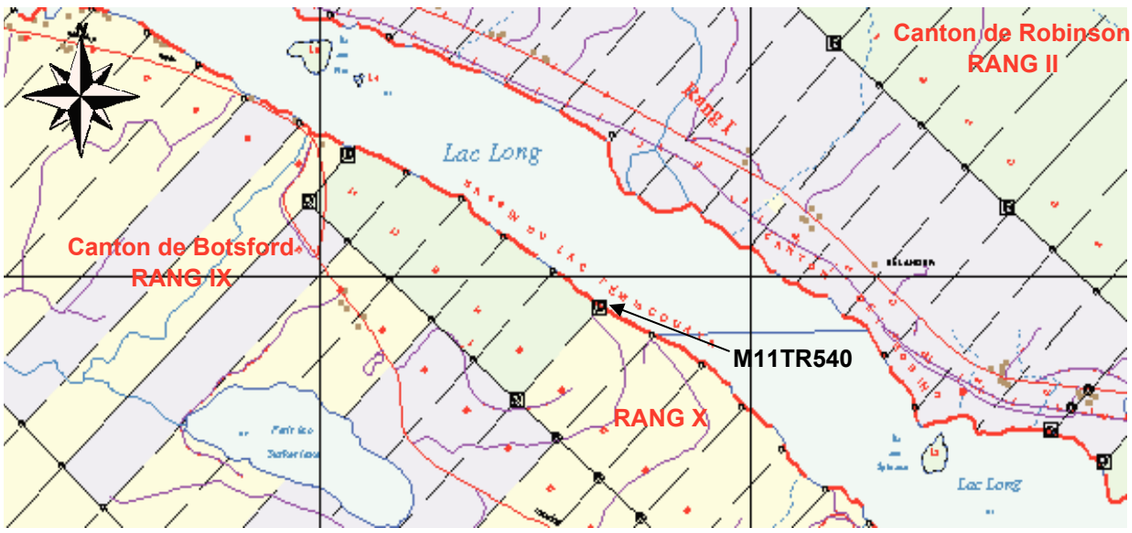


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 230 °

Distance : 0,75 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M11BA573

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR540 Nord 5 249 859,37 Est 429 290,47 Altitude Orthométrique 195 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR541

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Estcourt / Pohénégamook						
Rang(s):	II / III dU canton d'Estcourt et VII du canton de Pohénégamook						
Lot(s):	1 du canton d'Estcourt et 35 du canton de Pohénégamook						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Non						
Gravages:	Non						
Repère:	Oui	Repère-terminus acier					
Gravages:	Oui	Arpentages terres et forêts Québec R.III / Surveys lands and forests Québec R. II / - / Estcourt					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	L. Gravel		
Date:	1974		
Carnet:	10 E007 11	**Plan:**	70 E007 11 1
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR541	
Repère:	Non		
Gravages:	Oui	M11TR541	
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

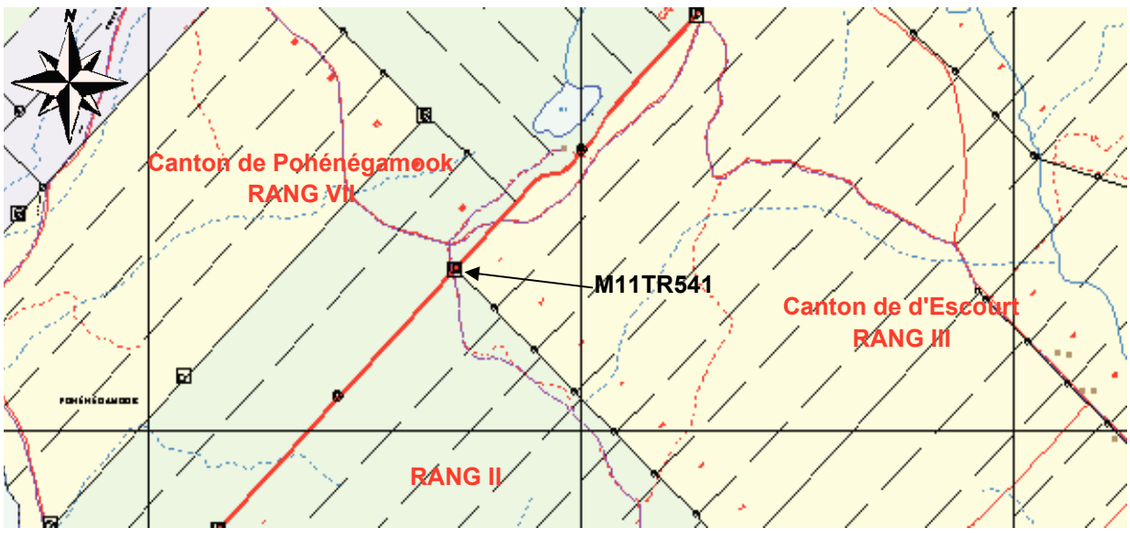


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 30 °

Distance : 1,1 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 84K0145

Pelletier et Labrie Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR541 Nord 5 264 708,38 Est 399 422,15 Altitude Orthométrique 517 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR542

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Botsford / Robinson						
Rang(s):	X du canton de Botsford / I du canton de Robinson						
Lot(s):	74 du rang X / 27 et 28 du rang I						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Non						
Gravages:	Non						
Repère:	Oui	Repère métallique à tête rectangulaire					
Gravages:	Oui	R.I / Québec / J.M. Rousseau Commissioner for New-Brunswick George Côté Commissaire Qc / New Brunwick / R.C. 1939 C.R.					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☐	Terre ☒	Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	R. Chamberland et R. Côté		
Date:	1939 - 1955		
Carnet:	01 B246-1	**Plan:**	41 11D
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR542	
Repère:	Non		
Gravages:	Oui	M11TR542	
Butte:	Non	Pierres ☐	Terre ☐ Rehaussée ☐

Croquis

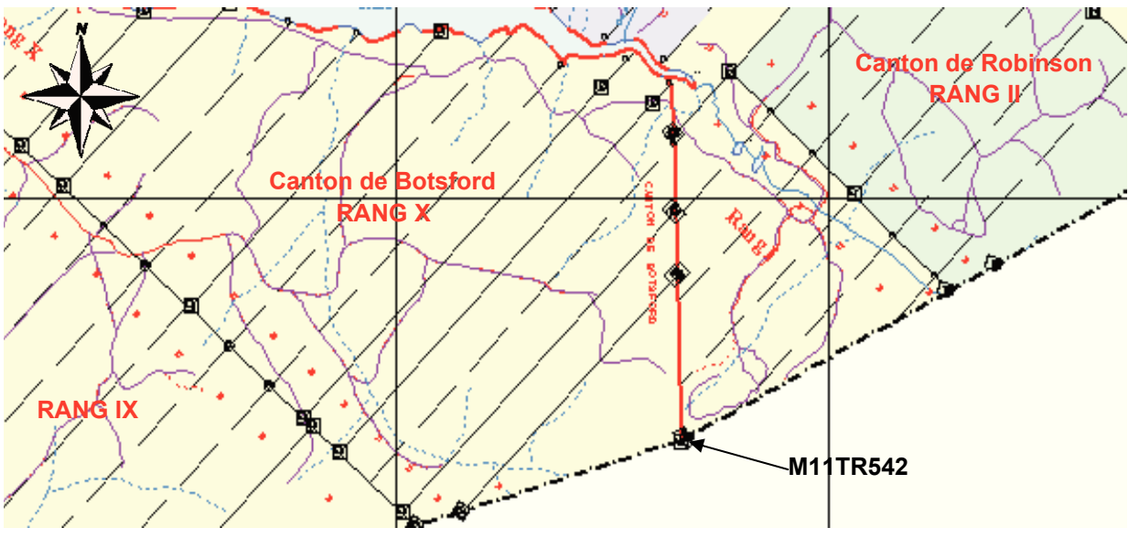


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 180 °

Distance : 0,3 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Aucun

Base de référence du mobile: Observation statique

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR542 Nord 5 246 357,61 Est 206 709,04 Altitude Orthométrique 459 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR543

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Estcourt / Pohénégamook						
Rang(s):	V / VI de canton d'Estcourt et VII du canton de Pohénégamook						
Lot(s):	1 du canton d'Estcourt						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Non						
Gravages:	Non						
Repère:	Oui	Tuyau de fer					
Gravages:	Non						
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☒	Terre ☐	Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	S. Grand'Maison		
Date:	1960		
Carnet:	01 B320	**Plan:**	03 337
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR543	
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

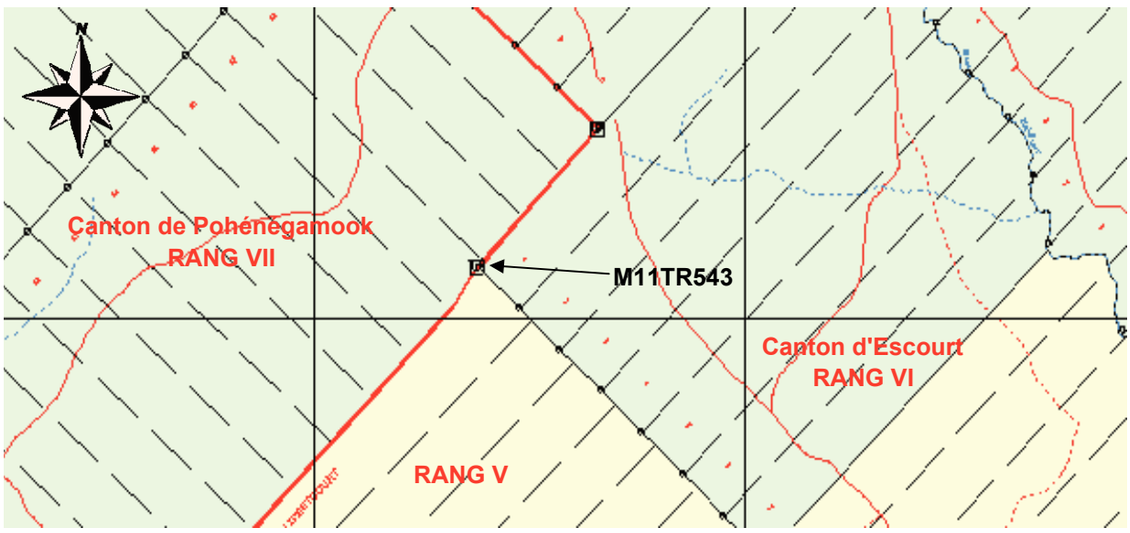


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 324 °

Distance : 0,45 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 82K0268

Pelletier et Labrie Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR543 Nord 5 268 225,78 Est 402 764,06 Altitude Orthométrique 529 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR544

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère					
Canton(s):	Robinson				
Rang(s):	II				
Lot(s):	8 / 9				
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011					
Poteau:	Oui	Poteau-témoin			
Gravages:	Non				
Repère:	Oui	Repère-terminus acier			
Gravages:	Oui	VIII / Arpentage terre & forêt R.C. 1952 / IX / Surveys lands & forest R. II / R.C. 1952			
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.			
Butte:	Oui	Pierres ☐ Terre ☒ Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	R. Côté		
Date:	1952		
Carnet:	01 R149	**Plan:**	90 R149
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR544	
Repère:	Non		
Gravages:	Oui	M11TR544	
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

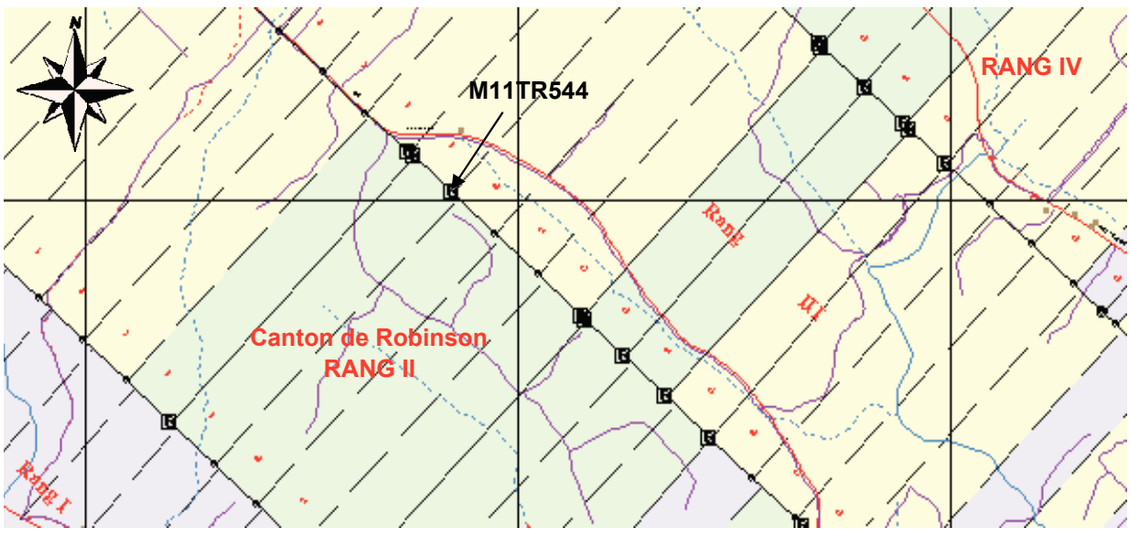


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 140 °

Distance : 1,3 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M11BA573

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR544 Nord 5 251 660,13 Est 431 520,86 Altitude Orthométrique 416 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR544A

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Robinson						
Rang(s):	II / III						
Lot(s):	8 / 9						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Oui	RG III / IX / RG II / VIII					
Repère:	Non						
Gravages:	Non						
Nb. rep.:	Unique ☐ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	R. Côté		
Date:	1952		
Carnet:	01 R149	**Plan:**	90 R149
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Non		
Gravages:	Non		
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

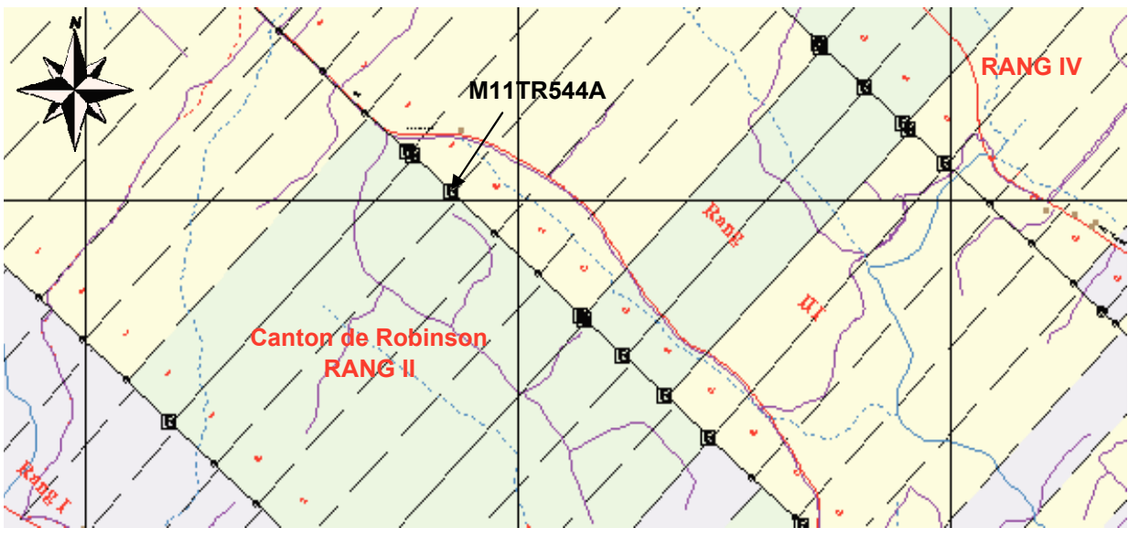


Photo 1



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : N/A °

Distance : N/A m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M11BA573

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR544A Nord 5 251 678,90 Est 205 049,20 Altitude Orthométrique 410 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR545

Ce repère n'est pas déposé au Greffe et n'a pas été utilisé pour les calculs

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère					
Canton(s):	Estcourt				
Rang(s):	V				
Lot(s):	9 / 10				
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011					
Poteau:	Oui	Poteau-témoin			
Gravages:	Non				
Repère:	Oui	Repère-médaillon			
Gravages:	Oui	Michel Côté A.G. 1396			
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.			
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	N/A		
Date:	N/A		
Carnet:	N/A	**Plan:**	N/A
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR545	
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

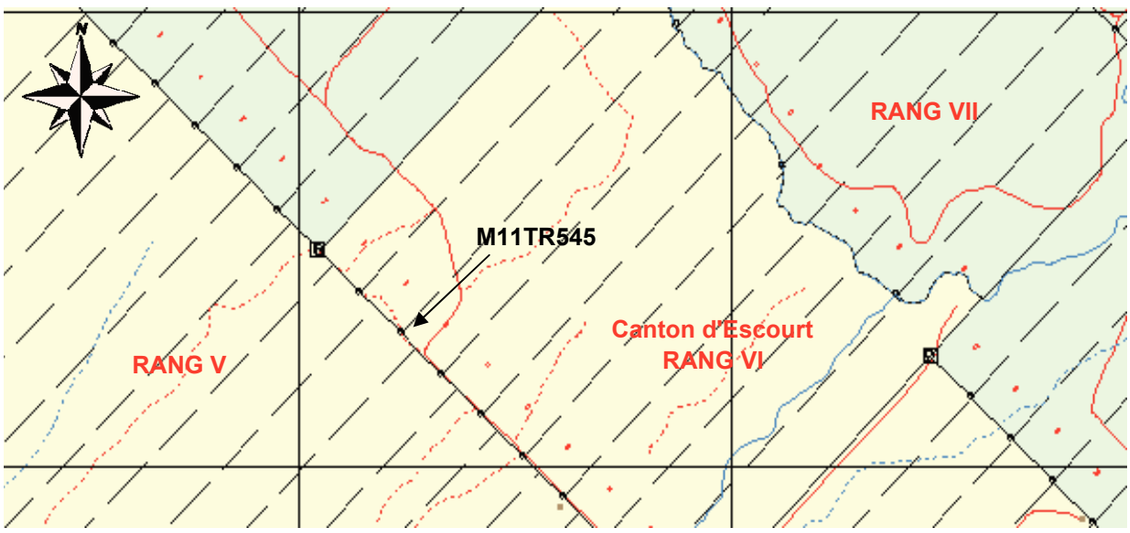


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 36 °

Distance : 0 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 82K0268

Pelletier et Labrie

Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR545 Nord 5 266 522,97 Est 404 502,54 Altitude Orthométrique 412 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR546

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Robinson						
Rang(s):	III						
Lot(s):	12 / 13						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Non						
Repère:	Oui	Repère-terminus acier					
Gravages:	Oui	Arpentage terres & forêt Qc R.C. 1952 / Surveys lands & forest Qc R. III / XIII					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Non	Pierres ☐	Terre ☐	Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	R. Côté		
Date:	1952		
Carnet:	01 R149	**Plan:**	90 R149
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR546	
Repère:	Non		
Gravages:	Oui	M11TR546	
Butte:	Non	Pierres ☐	Terre ☐ Rehaussée ☐

Croquis

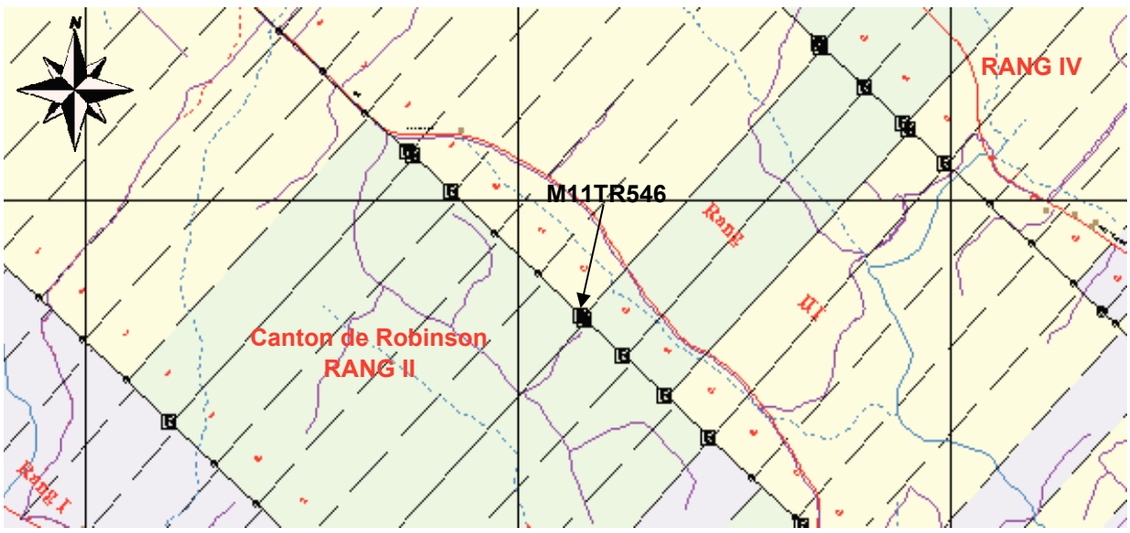


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 200 °

Distance : 0,4 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M11BA573

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR546 Nord 5 250 931,31 Est 205 818,37 Altitude Orthométrique 362 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR547

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère					
Canton(s):	Estcourt / Cabano				
Rang(s):	VIII du canton d'Estcourt et V / VI du canton de Cabano				
Lot(s):	1 du canton de Cabano				
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011					
Poteau:	Non				
Gravages:	Non				
Repère:	Oui	Tuyau de fer			
Gravages:	Non				
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.			
Butte:	Oui	Pierres ☒	Terre ☐	Trous de butte ☐	

Documents de référence			
A.-G.	S. Grand'Maison		
Date:	1960		
Carnet:	01 B320	**Plan:**	03 337
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR547	
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐	Terre ☐ Rehaussée ☐

Croquis

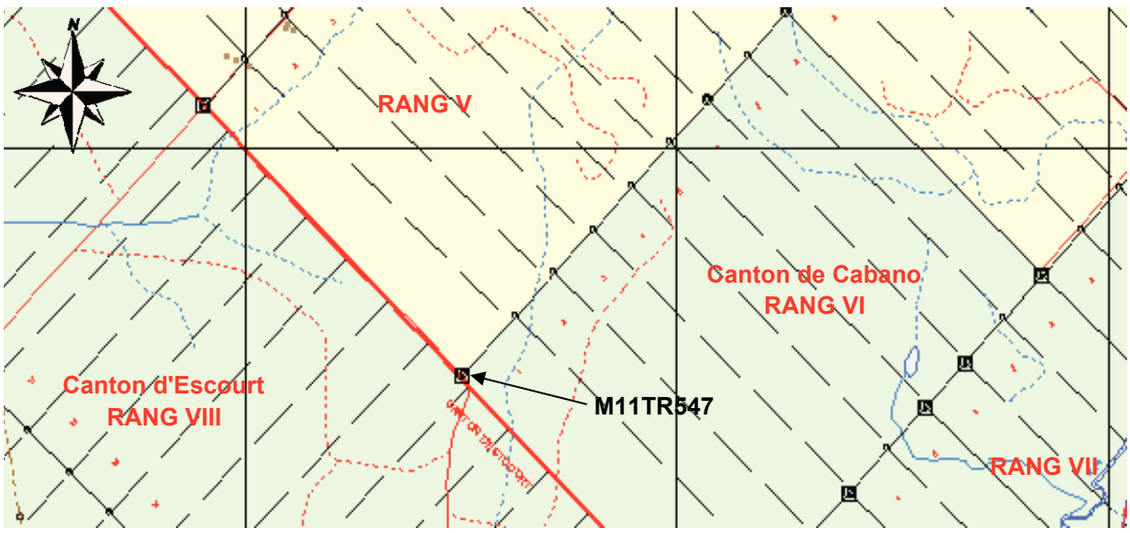


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 290 °

Distance : 0,25 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 82K0268

Pelletier et Labrie Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR547 Nord 5 266 996,84 Est 410 995,43 Altitude Orthométrique 318 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR549

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère					
Canton(s):	Cabano				
Rang(s):	VI				
Lot(s):	18 / 19				
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011					
Poteau:	Oui	Poteau-témoin			
Gravages:	Non				
Repère:	Oui	Repère-terminus acier			
Gravages:	Oui	Surveys lands and forests Québec / Arpentages terres et forêts Québec R. VI / XVIII / XIX / A.C. 51			
Nb. rep.:	Unique [X] Multiple [ ]	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.			
Butte:	Oui	Pierres [X] Terre [ ] Trous de butte [ ]			

Documents de référence			
A.-G.	A. Cassista		
Date:	1951		
Carnet:	01 C340	**Plan:**	90 C340
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR549	
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres [ ] Terre [ ] Rehaussée [ ]	

Croquis

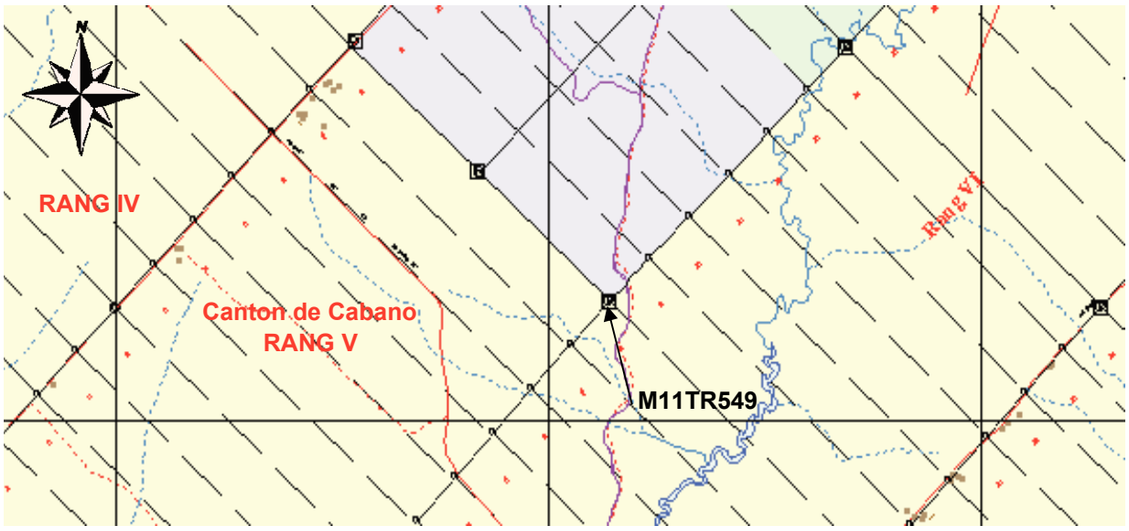


Photo 1



Photo 2



Photo 3



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI [X] NON [ ]

Le repère semble avoir été déplacé OUI [ ] NON [X]

Balise à repère Orientation : 130 °

Distance : 0,09 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 97K0136

Pelletier et Labrie

Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR549 Nord 5 270 503,18 Est 414 290,03 Altitude Orthométrique 254 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR551

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Cabano						
Rang(s):	V / VI						
Lot(s):	18 / 19						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Non						
Gravages:	Non						
Repère:	Oui	Repère-terminus acier					
Gravages:	Oui	XVIII / XIX / Arpentages terres et forêts Québec / Surveys lands and forests Québec R.V / A.C. 51					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☐ Terre ☒ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	A. Cassista		
Date:	1951		
Carnet:	01 C340	**Plan:**	90 C340
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR551	
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

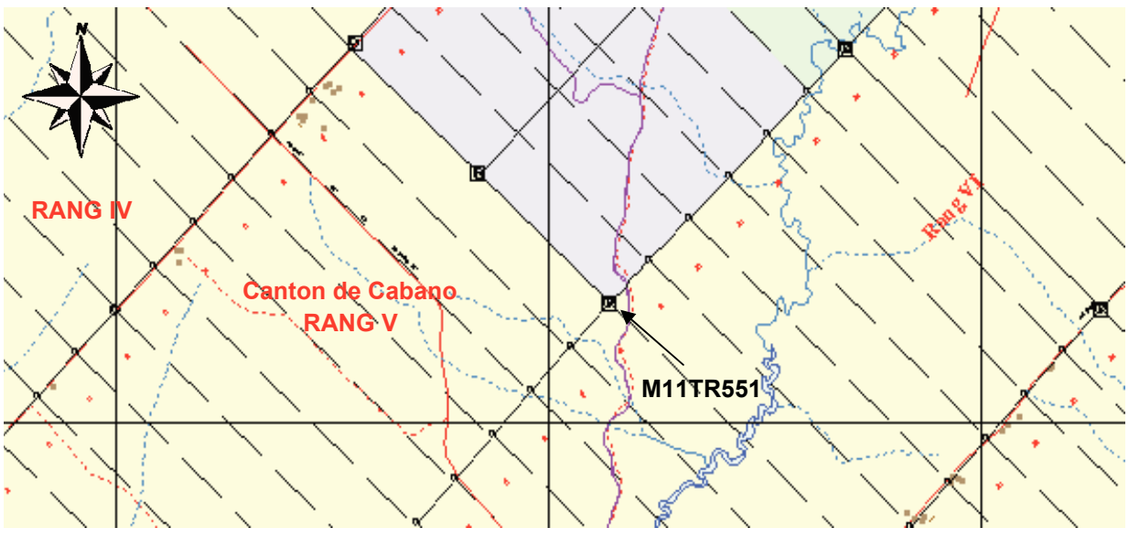


Photo 1



Photo 2



Photo 3



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 242 °

Distance : 0,1 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 97K0136

Pelletier et Labrie Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR551 Nord 5 270 501,68 Est 414 288,37 Altitude Orthométrique 255 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR553

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère				Documents de référence			
Canton(s):	Cabano			**A.-G.**	A. Cassista		
Rang(s):	V			**Date:**	1951		
Lot(s):	33 / 34			**Carnet:**	01 C340	**Plan:**	90 C340
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011				**Vestige(s) renouvelé(s)**			
Poteau:	Oui	Poteau-témoin		**Poteau:**	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Non			Gravages:	Oui	M11TR553	
Repère:	Oui	Repère-terminus acier		**Repère:**	Non		
Gravages:	Oui	Surveys lands and forests Québec XXXIII / Arpentages terres et forêts Québec XXXIV / R. V / A.C. 51		Gravages:	Non		
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☐ Terre ☒ Trous de butte ☐		**Butte:**	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

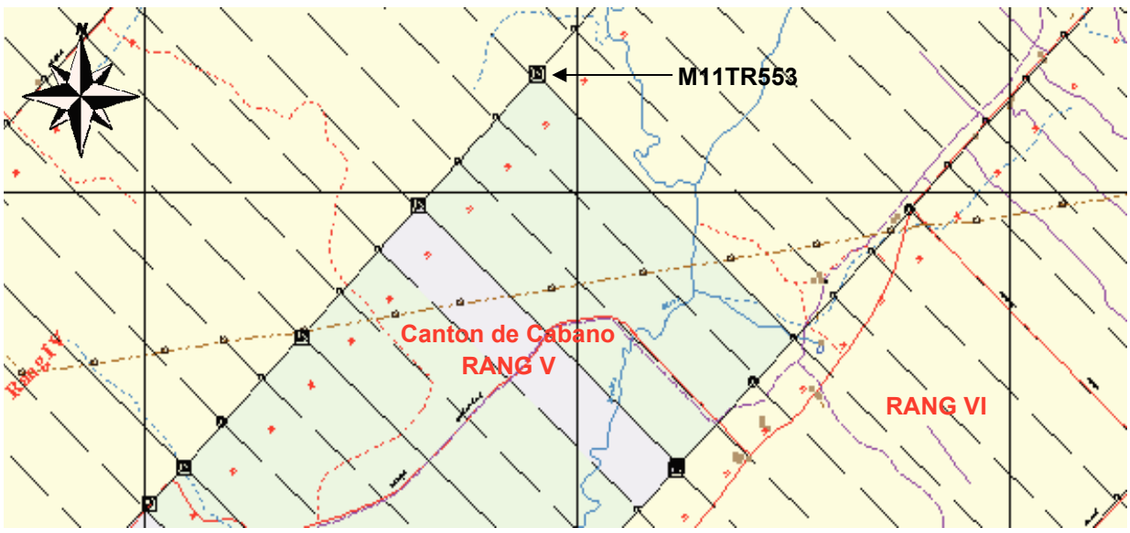


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 220 °

Distance : 0,12 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 97K0136

Pelletier et Labrie Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR553 Nord 5 274 526,68 Est 415 800,91 Altitude Orthométrique 264 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR555

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Cabano						
Rang(s):	VI / VII						
Lot(s):	24 / 25						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Oui	R VII / - / XXV / XXIV					
Repère:	Oui	Repère-médaillon					
Gravages:	Oui	A. Pelletier A.G. 1689 B. Labrie A.G. 1616					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐		Pour les autres gravages, voir carnet terrain.				
Butte:	Non	Pierres ☐	Terre ☐	Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	A. Pelletier		
Date:	1989		
Carnet:	10 C001 32	**Plan:**	03 3631
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR555	
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐	Terre ☐ Rehaussée ☐

Croquis

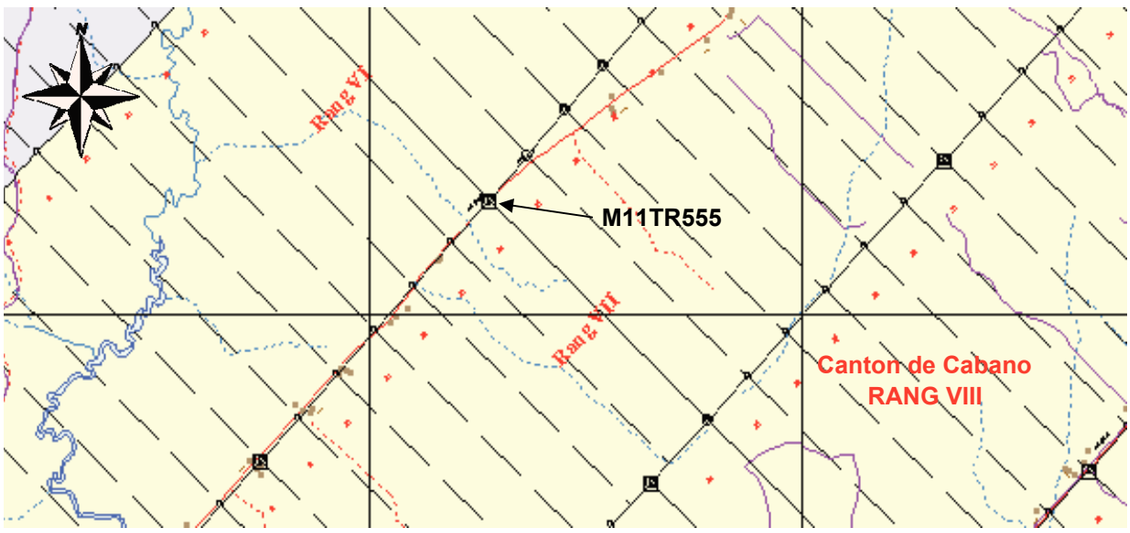


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 120 °

Distance : 0,37 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 97K0136

Pelletier et Labrie Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR555 Nord 5 270 493,23 Est 416 560,59 Altitude Orthométrique 313 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR557

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère					
Canton(s):	Cabano				
Rang(s):	VIII				
Lot(s):	22 / 23				
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011					
Poteau:	Oui	Poteau-témoin			
Gravages:	Non				
Repère:	Non				
Gravages:	Non				
Nb. rep.:	Unique ☐ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.			
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	R. Chamberland		
Date:	1951		
Carnet:	01 C341	**Plan:**	90 C341
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR557	
Repère:	Oui	Clou de 8 "	
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

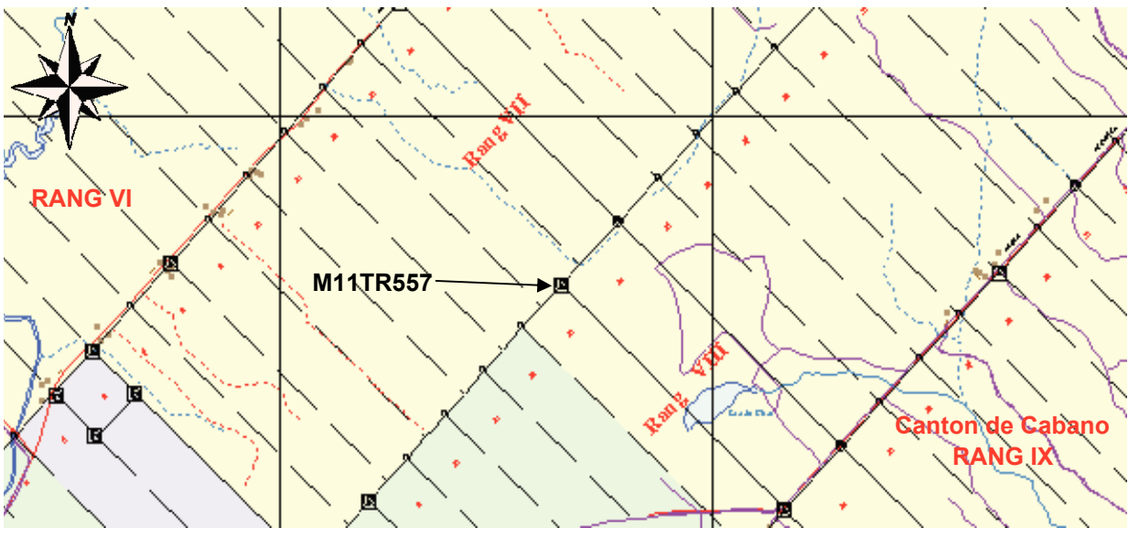


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 80 °

Distance : 0,18 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 97K0136

Pelletier et Labrie Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR557 Nord 5 269 074,23 Est 417 122,14 Altitude Orthométrique 403 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR559

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Estcourt / Cabano						
Rang(s):	VIII du canton d'Estcourt et IX / X du canton de Cabano						
Lot(s):	49 / 50 du canton d'Estcourt et 1 du canton de Cabano						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Non						
Gravages:	Non						
Repère:	Oui	Repère-terminus acier					
Gravages:	Oui	R. X / R. IX / Surveys lands and forests Québec Cabano I / Arpentages terres et forêtes Québec Estcourt / R.C. 51					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☒	Terre ☐	Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	R. Chamberland		
Date:	1951		
Carnet:	01 C341	**Plan:**	90 C341
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR559	
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐	Terre ☐ Rehaussée ☐

Croquis

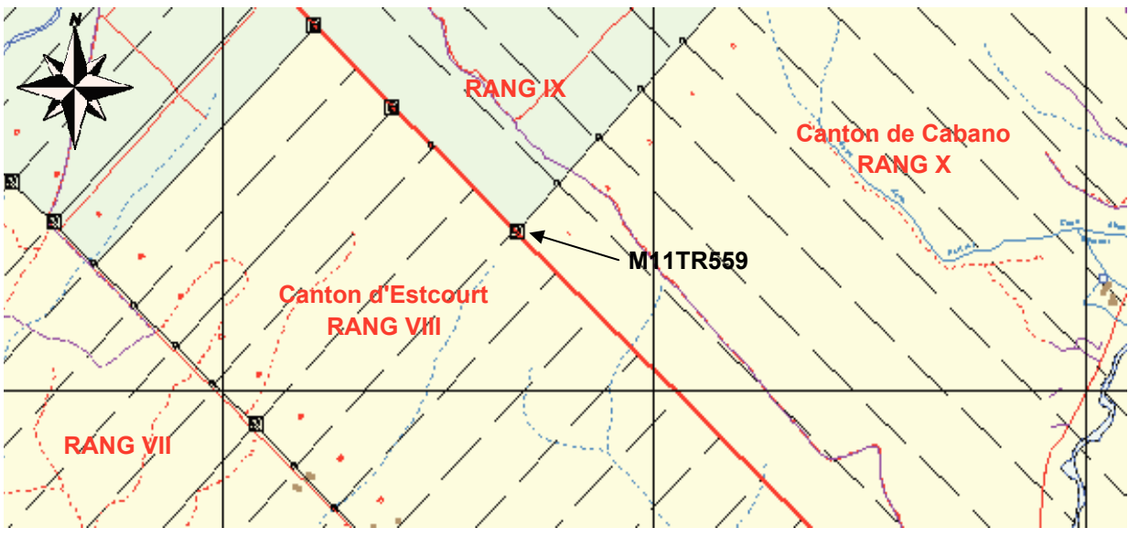


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 274 °

Distance : 0,23 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 82K0268

Pelletier et Labrie

Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR559 Nord 5 262 708,58 Est 415 355,68 Altitude Orthométrique 317 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR561

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Estcourt						
Rang(s):	VII						
Lot(s):	42 / 43						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Non						
Repère:	Oui	Repère-terminus aluminium					
Gravages:	Oui	Arpentages terres et forêts Québec / R. VII / XLIII / XLII / S.GM. 1958					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	S. Grand'Maison		
Date:	1958		
Carnet:	10 E007 7	**Plan:**	70 E007 7
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR561	
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

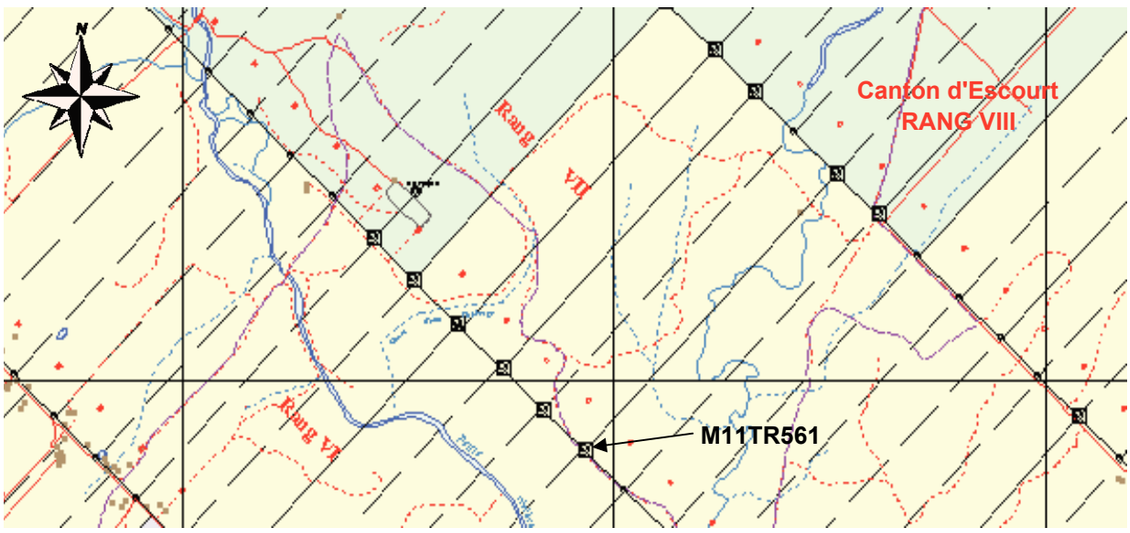


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 196 °

Distance : 0,18 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 82K0268

Pelletier et Labrie

Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR561 Nord 5 261 684,10 Est 411 839,75 Altitude Orthométrique 203 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR563

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Botsford						
Rang(s):	II / Partie non divisée						
Lot(s):	28 du rang II						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Non						
Gravages:	Non						
Repère:	Non						
Gravages:	Non						
Nb. rep.:	Unique ☐ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☒	Terre ☐	Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	S. Grand'Maison		
Date:	1960		
Carnet:	01 B320	**Plan:**	90 B320 1
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR563	
Repère:	Oui	Repère-terminus aluminium	
Gravages:	Oui	Projet GPS 2011 / Gouvernement du Québec Arpentage S. Morneau A.G. 2190 / M11TR563	
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

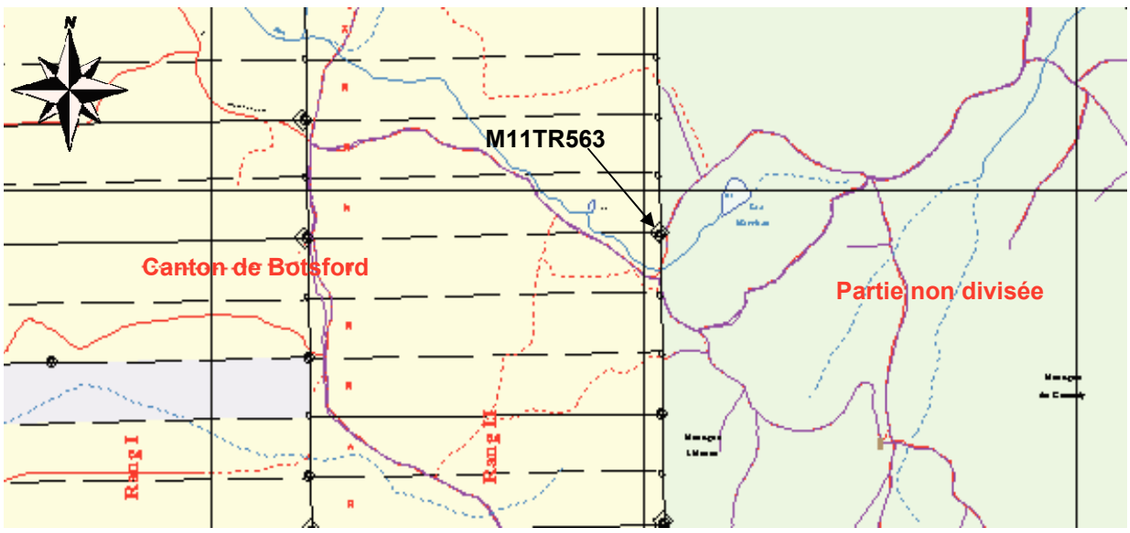


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☒ NON ☐

Balise à repère Orientation : 344 °

Distance : 0 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M11BA579

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR563 Nord 5 247 778,95 Est 418 059,87 Altitude Orthométrique 396 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR565

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Botsford						
Rang(s):	II						
Lot(s):	35 / 36						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Non						
Gravages:	Non						
Repère:	Oui	Repère-terminus acier					
Gravages:	Oui	XXXVI / Surveys lands and forests Quebec R. II / XXXV / Arpentages terres et forêts Québec R.C. 1954					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	R. Chamberland		
Date:	1954		
Carnet:	01 B306	**Plan:**	03 212
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR565	
Repère:	Non		
Gravages:	Oui	M11TR565	
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

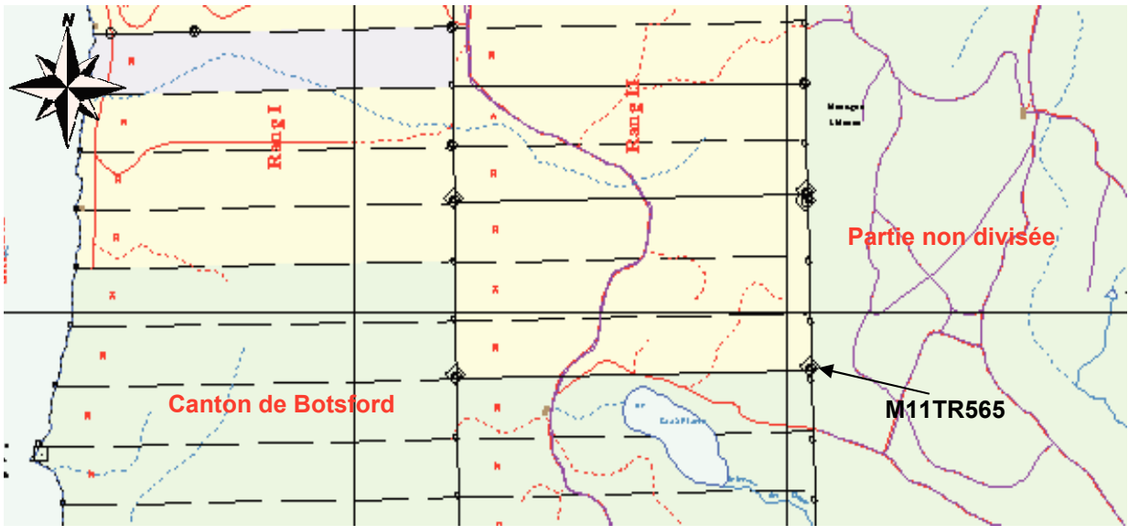


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☒ NON ☐

Balise à repère Orientation : 92 °

Distance : 0,33 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M11BA577

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR565 Nord 5 245 733,06 Est 418 095,66 Altitude Orthométrique 420 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR567

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Botsford						
Rang(s):	I / II						
Lot(s):	31 / 32						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Non						
Repère:	Oui	Tuyau de fer					
Gravages:	Non						
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Non	Pierres ☐	Terre ☐	Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	S. Grand'Maison		
Date:	1964		
Carnet:	10 B019 12	**Plan:**	70 B019 12
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR567	
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

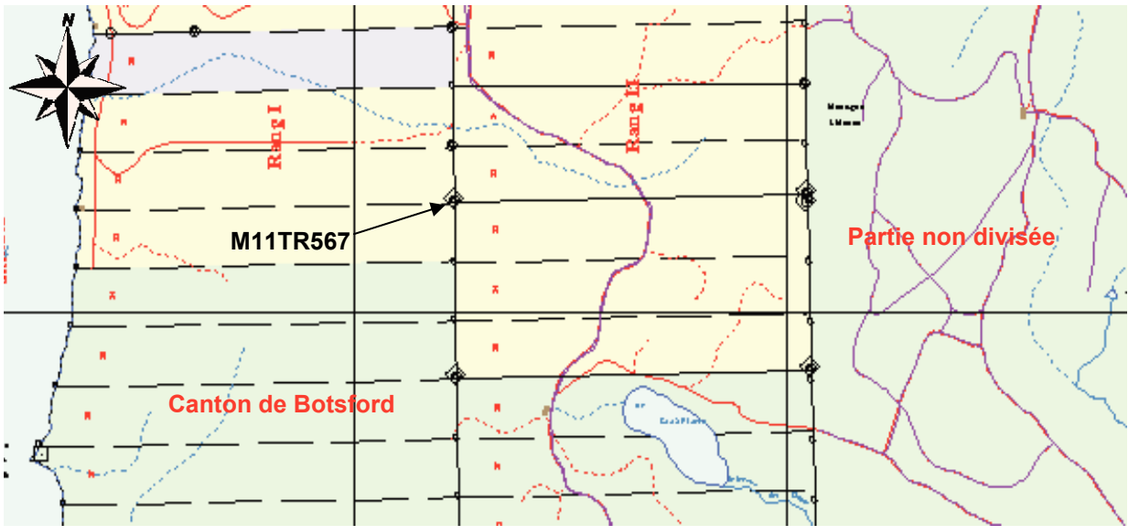


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 248 °

Distance : 0,15 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M11BA579

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR567 Nord 5 246 741,38 Est 416 457,70 Altitude Orthométrique 361 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR569

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Botsford						
Rang(s):	II / VI / Partie non divisée						
Lot(s):	15 et 16 du rang II / 21 et 22 du rang VI						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Oui	Gravage sur les deux poteaux XXI					
Repère:	Non						
Gravages:	Non						
Nb. rep.:	Unique ☐ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☒	Terre ☐	Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	S. Grand'Maison		
Date:	1960		
Carnet:	01 B320	**Plan:**	90 B320-1
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR569	
Repère:	Oui	Repère-terminus aluminium	
Gravages:	Oui	Projet GPS 2011/ Gouvernement du Québec Arpentage S. Morneau A.G. 2190 / M11TR569	
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

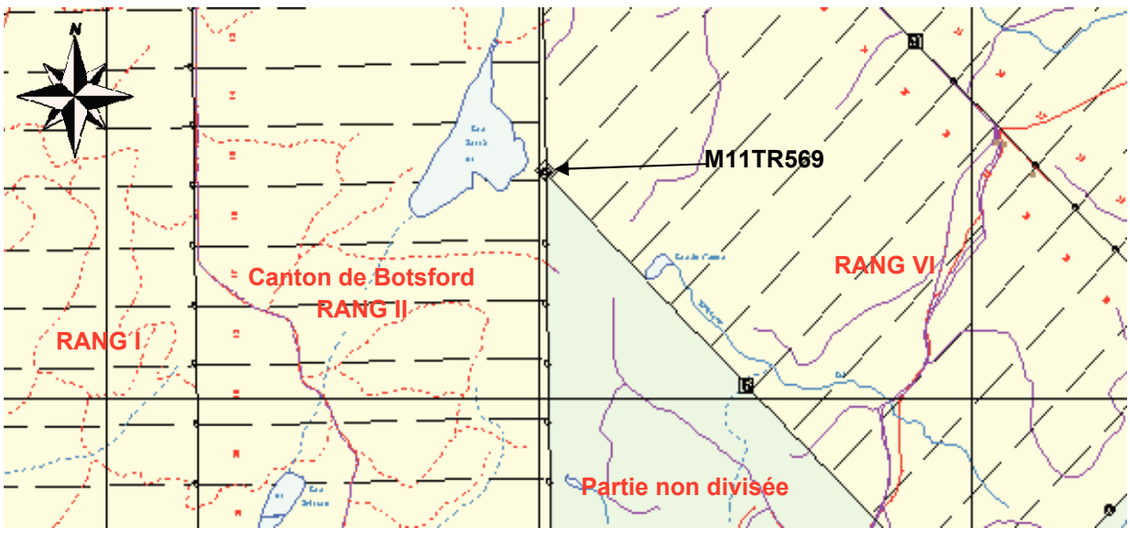


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 65 °

Distance : 0,78 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M11BA581

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR569 Nord 5 250 974,71 Est 418 006,52 Altitude Orthométrique 340 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR571

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère			Documents de référence			
Canton(s):	Botsford		**A.-G.**	J.M. Cloutier		
Rang(s):	VI / Partie non divisée		**Date:**	1956		
Lot(s):	57 / 58 du rang VI		**Carnet:**	01 B315	**Plan:**	90 B315
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011			**Vestige(s) renouvelé(s)**			
Poteau:	Oui	Poteau-témoin	**Poteau:**	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Non		Gravages:	Oui	M11TR571	
Repère:	Oui	Borne frontalière	**Repère:**	Non		
Gravages:	Oui	Québec / New Brunswick / Amende pour déplacement 100$ fine for removal / George Côté A.G.D.L.S Commissaire pour Québec JH. Ramsey N.B.L.S. Commissioner for New Brunswick / RC 1989 CR	Gravages:	Non		
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.				
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Trous de butte ☐	**Butte:**	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

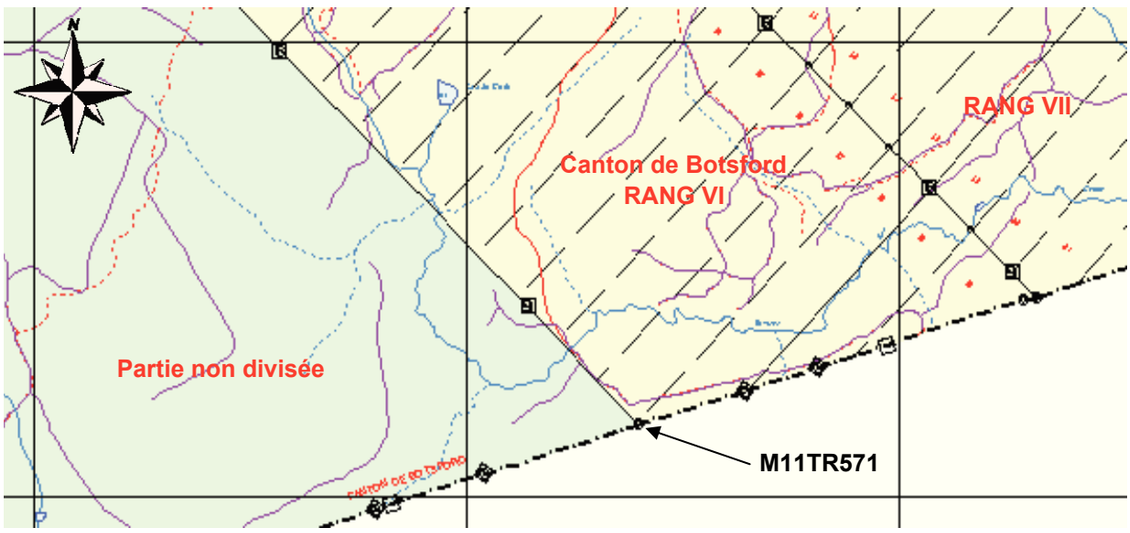


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 332 °

Distance : 1,37 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 85K0853

Pelletier et Labrie Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 7 (70° 30')

M11TR571 Nord 5 244 312,20 Est 424 791,78 Altitude Orthométrique 346 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR575

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Robinson						
Rang(s):	II						
Lot(s):	8 / 9						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Non						
Repère:	Non						
Gravages:	Non						
Nb. rep.:	Unique ☐	Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.				
Butte:	Oui	Pierres ☐	Terre ☒	Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	R. Chamberland et R. Côté		
Date:	1952		
Carnet:	01 R149	**Plan:**	90 R149
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR575	
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐	Terre ☐ Rehaussée ☐

Croquis

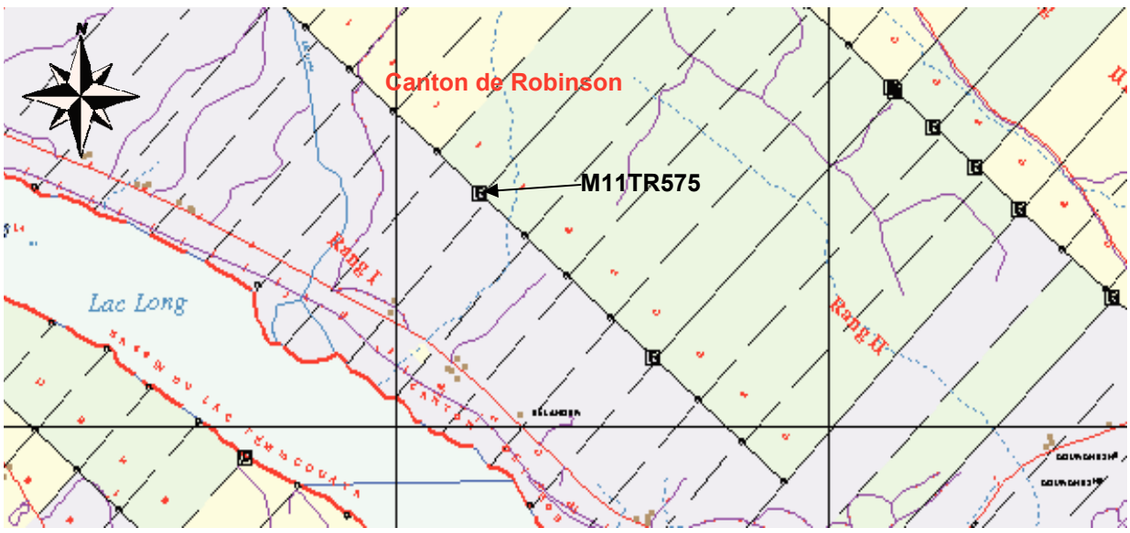


Photo 1



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : N/A °

Distance : N/A m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: M11BA573

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR575 Nord 5 250 532,45 Est 203 908,31 Altitude Orthométrique 295 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR580

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Packington						
Rang(s):	VI						
Lot(s):	31 / 32						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Non						
Gravages:	Non						
Repère:	Oui	Repère-terminus aluminium					
Gravages:	Oui	XXXII / R. VI / XXXI / Arpentage terres & forêts Qc / SGM 1959					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Non	Pierres ☐	Terre ☐	Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	S. Grand'Maison		
Date:	1954		
Carnet:	10 P001 11	**Plan:**	70 P001 11
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR580	
Repère:	Non		
Gravages:	Oui	M11TR580	
Butte:	Non	Pierres ☐	Terre ☐ Rehaussée ☐

Croquis

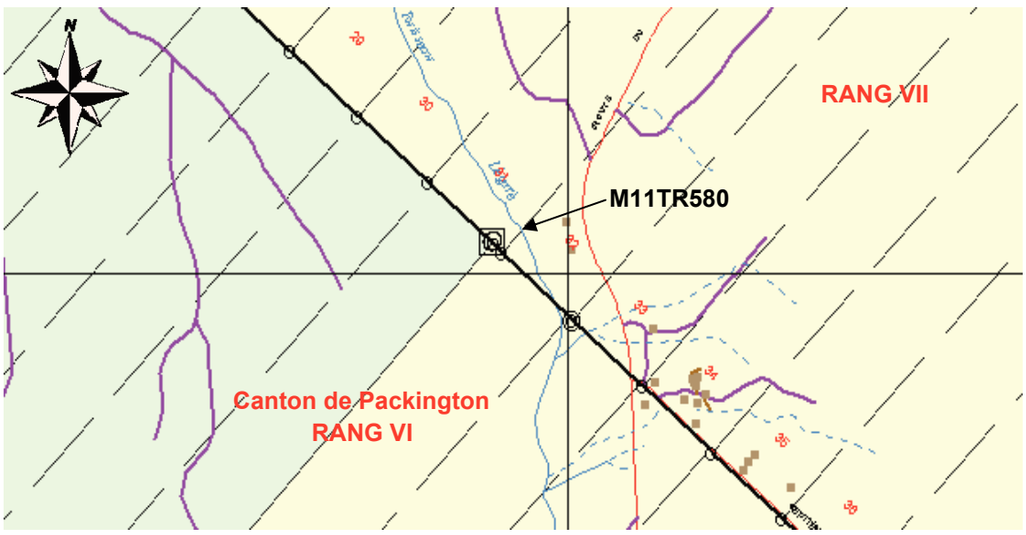


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 210 °

Distance : 0,6 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: 86K1055

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR580 Nord 5 259 528,99 Est 205 647,25 Altitude Orthométrique 270 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR582

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Packington						
Rang(s):	V						
Lot(s):	24 / 25						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Oui	R. V / XXV / PB 1981 / XXVI					
Repère:	Oui	Repère-terminus aluminium					
Gravages:	Oui	R. V / XXV / Arpentage énergie & ressources P. Bernier 1981 / XXVI					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	N/A		
Date:	N/A		
Carnet:	N/A	**Plan:**	N/A
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR582	
Repère:	Non		
Gravages:	Oui	M11TR582	
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

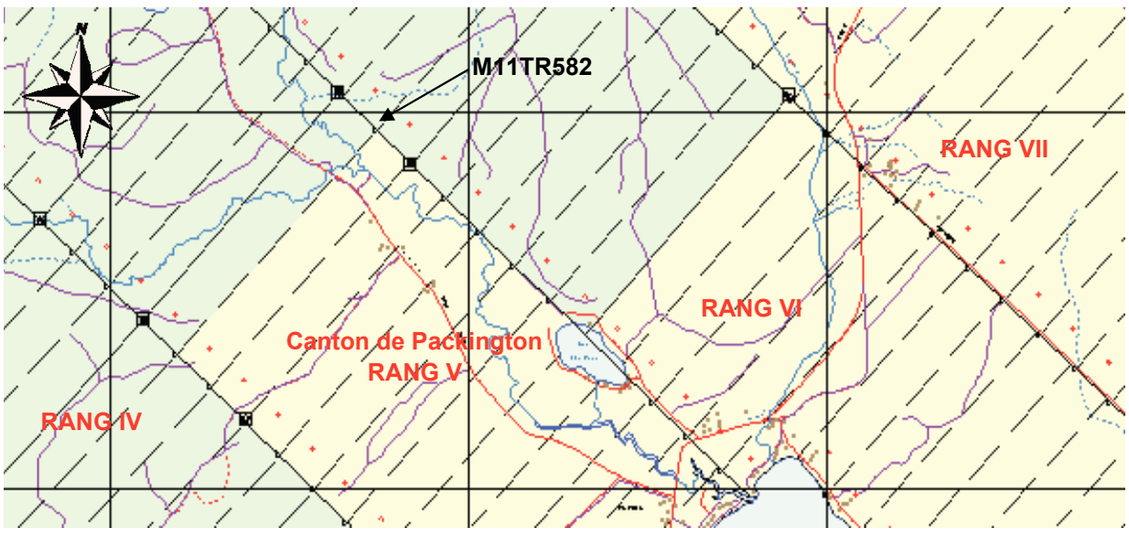


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 320 °

Distance : 0,9 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: 86K1055

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR582 Nord 5 259 467,46 Est 203 312,24 Altitude Orthométrique 214 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR584

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Packington						
Rang(s):	V						
Lot(s):	34 / 35						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Oui	R.C. 1946 / XXXIV / R. V / XXXV					
Repère:	Non						
Gravages:	Non						
Nb. rep.:	Unique ☐ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Non	Pierres ☐	Terre ☐	Trous de butte ☐			

Documents de référence			
A.-G.	R. Chamberland		
Date:	1947		
Carnet:	10 P001 7	**Plan:**	70 P001 7
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR584	
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐	Terre ☐ Rehaussée ☐

Croquis

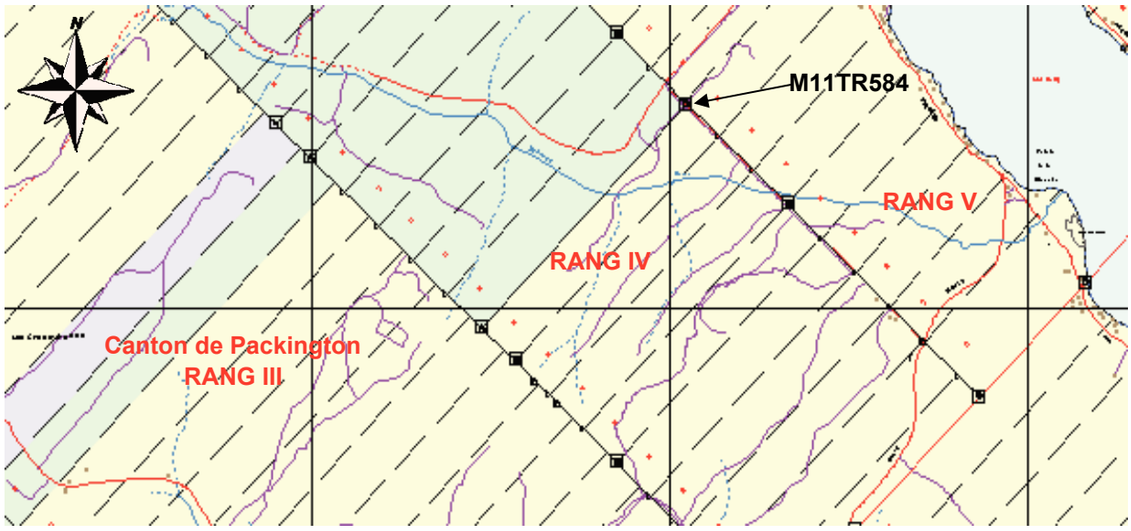


Photo 1



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☒ NON ☐

Balise à repère Orientation : 315 °

Distance : 0,2 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: 86K1055

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR584 Nord 5 256 612,32 Est 203 821,58 Altitude Orthométrique 288 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR586

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère			Documents de référence			
Canton(s):	Packington / Robinson		**A.-G.**	S. Grand'Maison		
Rang(s):	III et IV du canton de packington / III du canton de Robinson		**Date:**	1963		
Lot(s):	43 des rang III et IV / 1 du rang III		**Carnet:**	10 R011 24	**Plan:**	70 R011 24
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011			**Vestige(s) renouvelé(s)**			
Poteau:	Non		**Poteau:**	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Non		Gravages:	Oui	M11TR586	
Repère:	Oui	Repère-terminus acier	**Repère:**	Non		
Gravages:	Oui	Arpentages terres & forêt Qc / - / Surveys lands and forests Qc / -	Gravages:	Oui	M11TR586	
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.				
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Trous de butte ☐	**Butte:**	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

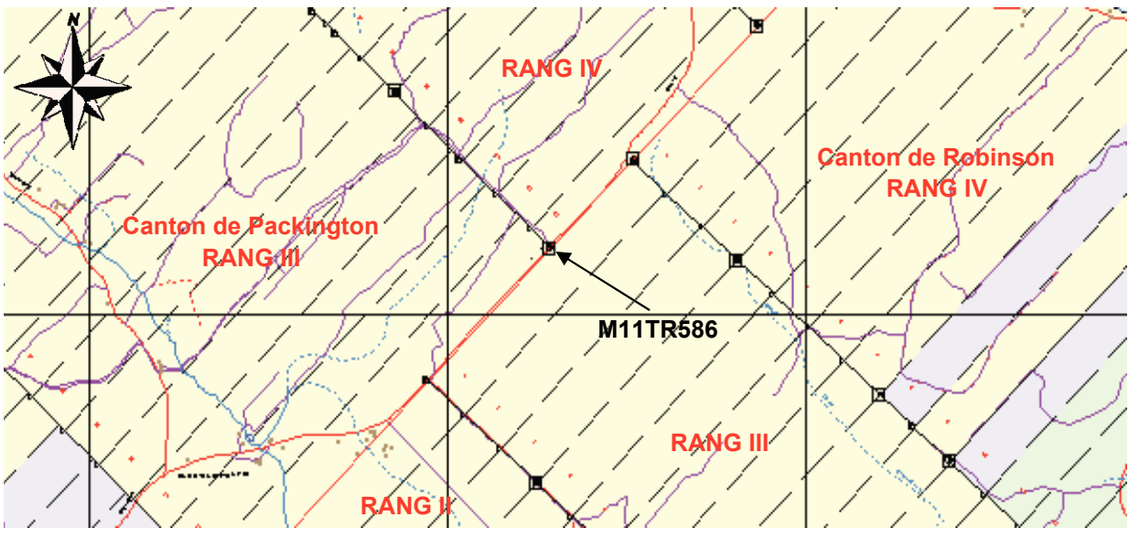


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 0 °

Distance : 0 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Leica GX 1230 GNSS Mobile - Leica ATX1230+ GNSS

Base de référence du mobile: 86K1055

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR586 Nord 5 253 857,19 Est 204 233,29 Altitude Orthométrique 377 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR588

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère						
Canton(s):	Packington					
Rang(s):	IV					
Lot(s):	34 / 35					
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011						
Poteau:	Non					
Gravages:	Non					
Repère:	Non					
Gravages:	Non					
Nb. rep.:	Unique ☐ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.				
Butte:	Oui	Pierres ☒	Terre ☒	Trous de butte ☒		

Documents de référence			
A.-G.	S. Grand'Maison		
Date:	1954		
Carnet:	10 P001 11	**Plan:**	70 P001 11
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR588	
Repère:	Oui	Repère-terminus aluminium	
Gravages:	Oui	Gouvernement du Québec Arpentage S. Morneau A.G. 2190 / Projet GPS 2011 / M11TR588	
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

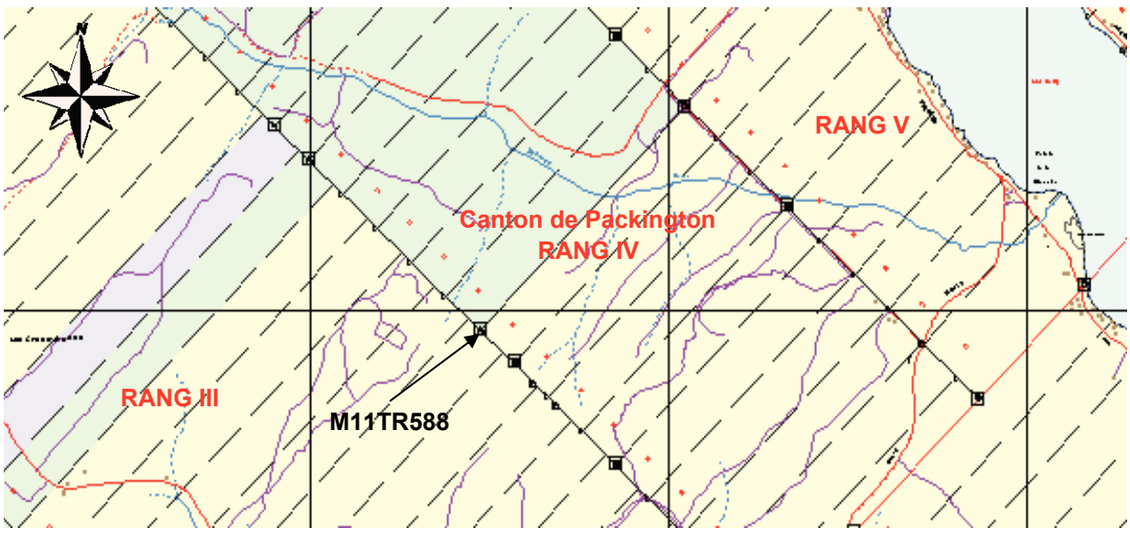
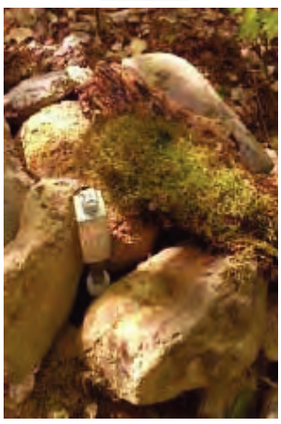


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☒ NON ☐

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 100 °

Distance : 0,4 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 88K0663

Pelletier et Labrie Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR588 Nord 5 255 460,08 Est 202 653,31 Altitude Orthométrique 375 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

Québec

Bureau de l'arpenteur général du Québec

M11TR590

VESTIGE D'ARPENTAGE PRIMITIF GÉORÉFÉRENCÉ

Identification du repère							
Canton(s):	Packington						
Rang(s):	I						
Lot(s):	20 / 21						
Vestige(s) trouvé(s) à l'été 2011							
Poteau:	Oui	Poteau-témoin					
Gravages:	Oui	XX / XXI / R I					
Repère:	Oui	Repère-terminus acier					
Gravages:	Oui	Surveys lands and forests XX / Arpentage terres et forêts Québec XXI / R. I					
Nb. rep.:	Unique ☒ Multiple ☐	Pour les autres gravages, voir carnet terrain.					
Butte:	Oui	Pierres ☒ Terre ☐ Trous de butte ☐					

Documents de référence			
A.-G.	A. Cassista		
Date:	1952		
Carnet:	10 P001 10	**Plan:**	70 P001 10
Vestige(s) renouvelé(s)			
Poteau:	Oui	Poutrelle en "U" avec balise	
Gravages:	Oui	M11TR590	
Repère:	Non		
Gravages:	Non		
Butte:	Non	Pierres ☐ Terre ☐ Rehaussée ☐	

Croquis

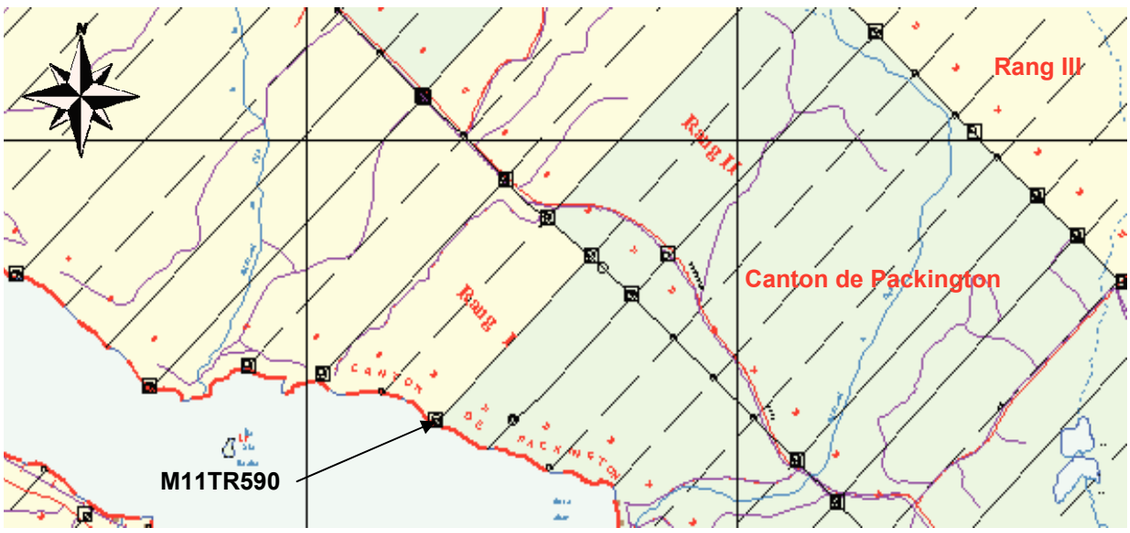


Photo 1



Photo 2



Rapport

Fiabilité des repères retrouvés: Le repère a été retrouvé dans une ligne plaquée OUI ☐ NON ☒

Le repère semble avoir été déplacé OUI ☐ NON ☒

Balise à repère Orientation : 0 °

Distance : 0 m

Instruments utilisés Système GNSS/GPS

Base - Trimble R8 GNSS Mobile - Trimble R8 GNSS

Base de référence du mobile: 86KSA27

Pelletier et Labrie

Numéro dossier contrat d'observation: 519 091

Coordonnées SCOPQ, NAD83 Fuseau 6 (67° 30')

M11TR590 Nord 5 254 570,16 Est 196 240,10 Altitude Orthométrique 200 m

Note: Les données planimétriques sont dans le système SCOPQ NAD-83. Le datum altimétrique est le CGVD-28.
L'altitude orthométrique est fournie à titre indicatif et selon une précision métrique

ANNEXE 2

Liste des coordonnées SCOPQ, NAD83, Fuseau 6

LISTE DES COORDONNÉES
SCOPQ, NAD83, FUSEAU 6, MÉRIDIEN CENTRAL 67°30'
FACTEUR COMBINÉ : voir polygones

Point	Y	X	Description
8166A	5260914,9130	199579,6490	Vestige trouvé observé ou rattaché
8166B	5260911,9190	199582,8280	Vestige trouvé observé ou rattaché
8169	5259780,2490	198414,5550	Vestige trouvé observé ou rattaché
8172	5262512,1120	204930,0790	Vestige trouvé observé ou rattaché
8173	5262332,5280	205118,8180	Vestige trouvé observé ou rattaché
8174	5261164,2170	203971,8710	Vestige trouvé observé ou rattaché
8191	5249201,8710	212610,0470	Vestige trouvé observé ou rattaché
9I1	5261646,0840	204444,9260	Point relevé
9I2	5262332,5280	205118,8180	Poteau-témoin, repère et butte
9I3	5262329,0490	205122,4070	Poteau
9I4	5262512,1120	204930,0790	Poteau
9I5	5261348,5810	203784,1010	Poteau-témoin, repère et butte
9I6	5261536,0450	203593,1720	Poteau
9I7	5261719,9860	203405,8330	Poteau
9I8	5261905,9010	203216,4830	Poteau
9I9	5262089,8410	203029,1440	Poteau
9I10	5262273,7820	202841,8040	Poteau
9I11	5262459,5560	202652,5980	Poteau et butte
9I12	5262647,7250	202460,9520	Poteau
9I13	5262827,8600	202277,4890	Poteau
9I14	5263011,8010	202090,1490	Poteau
9I15	5263197,2220	201901,3020	Poteau et butte
9I17	5263982,6070	203412,8550	Poteau-témoin, repère et butte
9I18	5263977,8440	203417,7690	Poteau
9I19	5263794,1890	203607,2600	Poteau
9I20	5263610,5350	203796,7500	Poteau
9I21	5263425,7600	203987,3970	Poteau
9I22	5263243,2270	204175,7310	Poteau
9I23	5263060,6930	204364,0650	Poteau
9I24	5262877,7390	204552,8330	Poteau
9I25	5262694,9260	204741,4560	Poteau
9I26	5262512,1120	204930,0790	Poteau-témoin et repère
9I27	5263227,0980	201871,4960	Poteau-témoin, repère et butte
9I28	5263197,2220	201901,3020	Poteau et butte
9I29	5261269,3310	199928,6820	Point relevé
9I30	5262096,3060	200743,0920	Poteau-témoin, repère et butte
9I31	5260483,0990	199140,1380	Point relevé
9I32	5260911,9190	199582,8280	Poteau-témoin, repère et butte
9I333	5261491,8730	203925,2310	Point relevé
9I334	5262512,1120	204930,0790	Poteau-témoin et repère
9I646	5262471,4340	213198,4340	Poteau-témoin, repère et butte
9I647	5261844,8330	214018,6690	Poteau-témoin, repère et butte
9I648	5261644,5630	214298,4040	Poteau-témoin et repère
9I649	5260107,8670	212799,7470	Poteau-témoin, repère et butte
9I650	5261372,7720	214678,0380	Poteau-témoin, repère et butte
9I651	5261236,6340	214868,1940	Poteau
9I652	5261110,3380	215044,6030	Poteau-témoin et repère
9I653	5261000,1880	215198,4590	Poteau-témoin, repère et butte
9I654	5260806,9490	215466,0220	Poteau-témoin et repère
9I655	5260605,3000	215745,2320	Poteau-témoin, repère et butte
9I656	5260372,6780	216067,3250	Poteau-témoin, repère et butte
9I657	5260101,8650	216413,2400	Poteau-témoin et repère
9I658	5259900,5770	216670,3490	Poteau-témoin, repère et butte
9I659	5259647,2220	216993,9650	Poteau-témoin et repère
9I660	5259573,2000	217094,6800	Poteau-témoin, repère et butte
9I661	5259495,4200	217198,9550	Poteau-témoin et repère
9I662	5259291,8670	217466,9460	Poteau-témoin, repère et butte
9I663	5259142,5820	217485,0900	Repère
9I664	5259203,2770	217554,0520	Repère
9I665	5259093,0120	217390,2710	Repère
9I666	5258465,7660	216744,1280	Repère
9I667	5258652,5100	216555,9040	Poteau-témoin, repère et butte
9I668	5260527,3600	214711,3910	Poteau-témoin, repère et butte

LISTE DES COORDONNÉES
SCOPQ, NAD83, FUSEAU 6, MÉRIDIEN CENTRAL 67°30'
FACTEUR COMBINÉ : voir polygones

Point	Y	X	Description
9I669	5257907,1240	217302,0150	Poteau-témoin, repère et butte
9I670	5255683,5820	219529,6650	Poteau et butte
9I671	5259080,1740	217745,6550	Poteau-témoin et repère
9I672	5258911,9830	217973,6910	Poteau-témoin, repère et butte
9I673	5258765,1930	218172,4220	Repère
9I674	5258705,4800	218254,8870	Poteau-témoin, repère et butte
9I675	5258440,7640	218615,3520	Poteau-témoin, repère et butte
9I676	5258214,8190	218923,0240	Poteau-témoin et repère
9I677	5257968,5060	219258,4300	Poteau-témoin, repère et butte
9I678	5257736,0230	219575,0030	Poteau-témoin et repère
9I679	5257501,8970	219893,8150	Poteau-témoin, repère et butte
9I680	5257292,5450	220178,8900	Poteau-témoin et repère
9I681	5257045,8770	220514,7800	Poteau-témoin, repère et butte
9I682	5256871,4380	220752,3140	Poteau-témoin, repère et butte
9I683	5256665,0630	221046,2940	Poteau-témoin et repère
9I684	5256418,4740	221397,5570	Poteau-témoin, repère et butte
9I685	5256188,9180	221724,5570	Poteau-témoin et repère
9I686	5255979,5560	222022,7920	Poteau-témoin, repère et butte
9I687	5255758,9150	222337,0920	Poteau-témoin et repère
9I688	5255509,3540	222692,5890	Poteau-témoin, repère et butte
9I689	5255277,8140	223022,4150	Poteau-témoin et repère
9I690	5255020,7550	223388,5930	Poteau-témoin, repère et butte
9I691	5254846,5460	223636,7520	Poteau-témoin et repère
9I692	5254651,3840	223914,7590	Poteau-témoin, repère et butte
9I693	5254645,4470	223902,4370	Poteau-témoin, repère et butte
9I694	5253564,5020	221659,4970	Poteau-témoin, repère et butte
9I695	5253585,4850	221699,6660	Poteau-témoin, repère et butte
9I696	5253635,9440	221587,6920	Poteau
9I697	5253823,3920	221399,2930	Poteau
9I698	5254007,3030	221214,4490	Poteau
9I699	5254193,6190	221027,1880	Poteau
9I700	5254380,3600	220839,5000	Poteau
9I701	5254567,1000	220651,8120	Poteau-témoin, repère et butte
9I702	5254753,8410	220464,1240	Poteau
9I703	5254940,5810	220276,4360	Poteau
9I704	5255124,4920	220091,5910	Poteau
9I705	5255308,4030	219906,7470	Poteau
9I706	5255495,9930	219718,2060	Poteau
9I707	5255683,5820	219529,6650	Poteau-témoin, repère et butte
14N1	5254648,0960	213654,5290	Intersection calculée
14N2	5254653,0330	213649,5090	Poteau-témoin, repère et butte
14N3	5255680,6790	210344,3970	Station
14N4	5255625,6070	210396,2610	Station
14N5	5255551,9540	210467,7340	Poteau
14N6	5255544,0860	210475,3700	Station
14N7	5255483,8500	210534,8430	Station
14N8	5255441,7660	210576,2990	Station
14N9	5255397,4680	210618,9910	Station
14N10	5255364,1070	210653,0690	Poteau
14N11	5255360,4160	210656,8390	Station
14N12	5255347,8490	210669,5290	Station
14N13	5255322,8310	210694,4590	Station
14N14	5255291,9820	210725,3250	Station
14N15	5255234,7740	210782,3650	Station
14N16	5255176,7630	210840,0390	Poteau
14N17	5255151,4290	210865,2270	Station
14N18	5255112,5920	210903,3290	Station
14N19	5255073,5300	210942,3440	Station
14N20	5255046,6960	210970,0260	Station
14N21	5255011,0200	211005,8230	Station
14N22	5254992,4450	211023,9950	Poteau
14N23	5254956,0200	211059,6290	Station
14N24	5254893,0480	211123,5110	Station

LISTE DES COORDONNÉES
SCOPQ, NAD83, FUSEAU 6, MÉRIDIEN CENTRAL 67°30'
FACTEUR COMBINÉ : voir polygones

Point	Y	X	Description
14N25	5254803,0430	211212,0700	Poteau
14N26	5254704,0670	211309,4570	Station
14N27	5254656,9620	211355,9380	Station
14N28	5254623,6290	211388,0630	Station
14N29	5254617,2420	211394,3070	Poteau-témoin, repère et butte
14N30	5254599,0960	211412,0480	Station
14N31	5254536,6570	211473,6260	Station
14N32	5254428,7260	211582,6780	Poteau
14N33	5254304,2330	211708,4620	Station
14N34	5254271,0540	211742,4330	Station
14N35	5254241,3590	211772,4360	Poteau
14N36	5254182,3960	211832,0110	Station
14N37	5254148,3350	211865,6990	Station
14N38	5254103,8420	211909,9080	Station
14N39	5254056,9950	211958,3180	Poteau-témoin et repère
14N40	5253989,2670	212025,2270	Station
14N41	5253956,1310	212058,9590	Station
14N42	5253929,9900	212083,9210	Station
14N43	5253893,0210	212120,4430	Poteau
14N44	5253870,3490	212142,8410	Station
14N45	5253797,5280	212214,9890	Station
14N46	5253708,7160	212302,7280	Station
14N47	5253704,0400	212307,5210	Poteau
14N48	5253652,8850	212359,9580	Station
14N49	5253605,5470	212410,3950	Station
14N50	5253564,2890	212453,4750	Station
14N51	5253519,6320	212500,3190	Poteau-témoin, repère et butte
14N52	5255779,7470	212539,7650	Poteau-témoin, repère et butte
14N54	5247689,8190	206682,3300	Poteau-témoin, repère et butte
14N55	5247358,4170	206679,1450	Poteau-témoin, repère et butte
14N56	5247075,1300	206676,1840	Poteau-témoin, repère et butte
14N57	5246338,9960	206671,1680	Poteau-témoin, repère et butte
14N59	5246947,8130	207933,9950	Poteau-témoin, repère et butte
14N60	5247057,2630	208161,2240	Poteau-témoin, repère et butte
14N61	5247496,4410	209071,9470	Station
14N62	5247577,8210	209241,2780	Poteau-témoin, repère et butte
14N63	5247757,6880	209614,3560	Poteau-témoin, repère et butte
14N64	5248343,5050	210828,8530	Butte
14N65	5248457,3750	211065,8910	Poteau-témoin, repère et butte
14N66	5255739,0130	212579,6780	Station
14N67	5255592,7730	212722,8040	Poteau
14N68	5255449,1170	212863,4020	Station
14N69	5255405,4140	212906,0250	Poteau
14N70	5255315,2750	212993,9360	Station
14N71	5255217,3100	213090,7700	Poteau-témoin et repère
14N72	5255035,3220	213272,2370	Station
14N73	5255030,4750	213277,0440	Poteau
14N74	5254968,0360	213338,9790	Station
14N75	5254924,0850	213380,7820	Station
14N76	5254841,5900	213461,2860	Poteau
14N77	5254821,4690	213480,9210	Station
14N78	5254774,9530	213528,9260	Station
14N79	5254653,0330	213649,5090	Poteau-témoin, repère et butte
14N80	5255965,5370	212355,0420	Poteau
14N81	5255973,0950	212347,5280	Station
14N82	5256002,7660	212317,4900	Station
14N83	5256109,7690	212211,2260	Station
14N84	5256137,7950	212182,9530	Station
14N85	5256151,6250	212169,2010	Poteau
14N86	5256158,7550	212162,1130	Station
14N87	5256195,6760	212125,1030	Station
14N88	5256311,1240	212011,6470	Station
14N89	5256338,5270	211983,8890	Poteau

LISTE DES COORDONNÉES
SCOPQ, NAD83, FUSEAU 6, MÉRIDIEN CENTRAL 67°30'
FACTEUR COMBINÉ : voir polygones

Point	Y	X	Description
14N90	5256522,2970	211797,7400	Poteau
14N91	5256575,8600	211744,6700	Station
14N92	5256707,9700	211610,9270	Poteau
14N93	5256801,0830	211516,6640	Poteau-témoin, repère et butte
14N94	5256801,0830	211516,6640	Poteau-témoin, repère et butte
14N95	5254270,9440	223124,1600	Poteau
14N96	5254260,2260	223101,8870	Poteau en retrait
14N97	5254056,0710	222677,6190	Poteau-témoin, repère et butte
14N98	5253999,2590	222559,5560	Poteau en retrait
14N99	5253585,5460	221699,7930	Poteau
14N100	5253585,5020	221699,7020	Repère
14N101	5253585,4850	221699,6660	Monument
14N102	5253539,3640	221603,9200	Poteau en retrait
14N103	5253482,9700	221486,8470	Poteau en retrait
14N104	5253358,3790	221228,1970	Poteau-témoin, repère et butte
14N105	5252658,9190	219776,1270	Poteau-témoin, repère et butte
14N106	5252241,6040	218909,7860	Poteau
14N107	5252241,5170	218909,6050	Repère
14N108	5252241,3420	218909,2420	Monument
14N109	5251959,1880	218324,1880	Poteau-témoin, repère et butte
14N110	5251259,0530	216872,4430	Poteau-témoin, repère et butte
14N111	5251258,2650	216870,8100	Repère
14N112	5251258,1780	216870,6290	Monument
14N113	5251258,0030	216870,2660	Poteau
14N114	5250558,3710	215420,9620	Poteau-témoin, repère et butte
14N115	5250372,3390	215035,5940	Repère
14N116	5250372,1640	215035,2310	Monument
14N117	5250372,0760	215035,0490	Poteau
14N118	5249857,3470	213969,6450	Poteau-témoin, repère et butte
14N119	5252860,7340	220195,0910	Intersection calculée
14N120	5254015,7990	219013,0700	Poteau
14N121	5253831,7590	219201,4050	Poteau
14N122	5253649,5350	219387,8820	Poteau
14N123	5253467,4500	219574,2160	Poteau
14N124	5253284,6670	219761,2640	Poteau
14N125	5253101,0460	219949,1700	Poteau
14N126	5252917,7050	220136,7910	Poteau
14N127	5252860,7340	220195,0910	Poteau-témoin, repère et butte
14N128	5249594,3770	213423,9450	Monument
14N129	5249594,2020	213423,5830	Repère
14N130	5249593,1520	213421,4050	Poteau et butte
14N131	5249202,1340	212610,5910	Poteau
14N132	5249202,0020	212610,3190	Repère
14N133	5249201,8710	212610,0470	Monument
14N134	5250514,5470	213266,5770	Poteau
14N135	5250480,6560	213301,3170	Station
14N136	5250421,2200	213363,0230	Station
14N137	5250333,5180	213453,5890	Poteau-témoin et repère
14N138	5250279,7800	213508,8020	Station
14N139	5250152,3390	213640,5040	Poteau-témoin et repère
14N140	5250076,9170	213718,1710	Station
14N141	5249984,5070	213813,3320	Station
14N142	5249969,6830	213828,5980	Poteau
14N143	5249925,6850	213873,9050	Station
14N144	5249850,2560	213950,9550	Station
14N145	5249849,1680	213952,0660	Poteau et butte
14N146	5250321,8440	212961,4420	Poteau-témoin et repère
14N147	5250567,6620	213212,1320	Poteau-témoin, repère et butte
14N148	5249157,4590	212517,9330	Poteau-témoin, repère et butte
14N149	5249089,7260	212377,4480	Poteau en retrait
14N150	5249080,8440	212359,0250	Poteau en retrait
14N151	5249062,1170	212320,1830	Poteau-témoin, repère et butte
14N152	5249000,7280	212192,8570	Poteau-témoin, repère et butte

LISTE DES COORDONNÉES
SCOPQ, NAD83, FUSEAU 6, MÉRIDIEN CENTRAL 67°30'
FACTEUR COMBINÉ : voir polygones

Point	Y	X	Description
14N153	5248457,3750	211065,8910	Poteau-témoin, repère et butte
14N154	5248346,3000	210835,4600	Point relevé
14N155	5247757,6880	209614,3560	Poteau-témoin, repère et butte
14N156	5247670,1190	209432,7210	Point relevé
14N157	5247577,8210	209241,2780	Poteau-témoin et repère, poteau en retrait
14N158	5247496,7030	209072,4910	Monument
14N159	5247496,4410	209071,9470	Repère
14N160	5247496,3530	209071,7650	Poteau
14N161	5247057,2630	208161,2240	Poteau-témoin, repère et butte
14N162	5246948,7770	207935,9960	Poteau en retrait
14N163	5246947,8570	207934,0860	Poteau
14N164	5246947,8130	207933,9950	Repère
14N165	5246806,0980	207639,8690	Point relevé
14N166	5246357,6090	206709,0430	Poteau-témoin, repère et butte
14N167	5247015,9150	207868,1990	Poteau
14N168	5247204,5160	207685,9850	Poteau
14N169	5247392,6820	207504,1900	Poteau et butte
14N170	5247580,8490	207322,3950	Poteau
14N171	5247769,0150	207140,6000	Poteau
14N172	5247957,1820	206958,8050	Poteau-témoin, repère et butte
14N173	5248122,9710	207130,6310	Point relevé
14N174	5248879,3420	207914,5450	Poteau-témoin, repère et butte
14N175	5248702,9360	208094,3680	Poteau
14N176	5248518,7930	208282,0780	Poteau
14N177	5248336,0570	208468,3540	Poteau
14N178	5248153,7430	208654,2000	Poteau-témoin, repère et butte
14N179	5247970,8660	208840,6200	Poteau
14N180	5247788,4110	209026,6090	Poteau
14N181	5247605,3930	209213,1720	Poteau
14N182	5247577,8210	209241,2780	Poteau-témoin, repère et butte
14N183	5250001,2130	206771,7670	Poteau
14N184	5250186,1940	206582,1510	Poteau
14N185	5250372,5780	206391,0980	Poteau-témoin, repère et butte
14N186	5250559,2430	206199,7570	Poteau-témoin, repère et butte
14N187	5250745,2060	206009,1350	Poteau-témoin, repère et butte
14N188	5250910,4140	205839,7890	Poteau-témoin, repère et butte
14N189	5250931,3100	205818,3690	Poteau-témoin, repère et butte
14N190	5248897,5040	204931,0000	Poteau-témoin et repère
14N191	5248974,8270	205006,9400	Poteau-témoin et repère
14N192	5248997,2070	205028,9190	Station
14N193	5248873,7940	205441,0960	Station
14N194	5248824,2810	205619,6130	Station
14N195	5249967,5540	206806,2680	Poteau-témoin, repère et butte
14N196	5250343,8140	204099,9770	Poteau
14N197	5250155,1820	204291,6450	Poteau
14N198	5249966,5490	204483,3120	Poteau
14N199	5249777,9170	204674,9800	Poteau-témoin, repère et butte
14N200	5249590,9640	204868,2980	Poteau
14N201	5249404,0120	205061,6150	Poteau
14N202	5249221,3810	205250,4630	Poteau-témoin, repère et butte
14N203	5248997,2070	205028,9190	Station
14N204	5251118,4240	205626,5200	Poteau
14N205	5251305,8180	205434,3820	Poteau
14N206	5251493,0720	205242,3890	Poteau-témoin, repère et butte
14N207	5251660,1280	205071,1050	Poteau-témoin, repère et butte
14N208	5252641,1240	206410,2660	Poteau-témoin, repère et butte
14N209	5252457,0740	206598,8030	Poteau
14N210	5252273,3050	206787,0540	Poteau
14N211	5252088,6930	206976,1670	Poteau-témoin, repère et butte
14N212	5252073,3910	206991,8420	Poteau-témoin, repère et butte
14N213	5251903,2390	207166,1430	Poteau
14N214	5251885,2690	207184,5510	Poteau-témoin, repère et butte
14N215	5251719,9050	207353,9470	Poteau-témoin, repère et butte

LISTE DES COORDONNÉES
SCOPQ, NAD83, FUSEAU 6, MÉRIDIEN CENTRAL 67°30'
FACTEUR COMBINÉ : voir polygones

Point	Y	X	Description
14N216	5251696,8810	207377,5320	Poteau-témoin, repère et butte
14N217	5251536,5570	207541,7660	Poteau-témoin, repère et butte
14N218	5250706,0040	206351,6950	Point relevé
14N219	5251696,8810	207377,5320	Poteau-témoin, repère et butte
14N220	5251111,2610	206003,2660	Point relevé
14N221	5252073,3910	206991,8420	Poteau-témoin, repère et butte
14N222	5253043,5750	206826,3930	Point relevé
14N223	5254597,8510	208433,4850	Poteau-témoin, repère et butte
14N224	5252111,0150	207757,6210	Point relevé
14N225	5253256,5480	208939,9540	Poteau-témoin, repère et butte
14N226	5254119,5110	204893,5160	Poteau
14N227	5253933,5770	205081,8590	Poteau
14N228	5253747,0780	205270,7730	Poteau-témoin, repère et butte
14N229	5253565,3840	205463,4870	Poteau
14N230	5253377,5160	205655,5690	Poteau
14N231	5253193,1640	205844,0560	Poteau
14N232	5253009,0870	206032,8120	Poteau et butte
14N233	5252825,0090	206221,5670	Poteau-témoin et repère
14N234	5253778,0300	198462,7860	Poteau-témoin, repère et butte
14N235	5253779,4950	198461,4080	Poteau-témoin, repère et butte
14N236	5254898,6320	199622,9900	Poteau-témoin, repère et butte
14N237	5255282,3340	196995,8950	Poteau
14N238	5255280,2820	196998,1070	Poteau-témoin, repère et butte
14N239	5255227,2730	197055,2520	Monument
14N240	5255096,7930	197181,3310	Poteau-témoin, repère et butte
14N241	5254908,6200	197366,1440	Poteau
14N242	5254722,2500	197547,2780	Poteau
14N243	5254535,1120	197729,5830	Poteau
14N244	5254347,3430	197912,0770	Poteau-témoin, repère et butte
14N245	5254159,9450	198093,3650	Poteau
14N246	5254158,2090	198095,0420	Poteau-témoin, repère et butte
14N247	5253969,4860	198277,5060	Poteau-témoin, repère et butte
14N248	5253779,4950	198461,4080	Poteau
14N249	5254710,6430	196390,0570	Point relevé
14N250	5254570,1570	196240,0980	Poteau-témoin, repère et butte
14N251	5253589,5510	198645,3770	Poteau
14N252	5253399,5350	198829,4160	Poteau
14N253	5253209,8410	199013,7860	Poteau
14N254	5253027,6860	199190,2110	Poteau-témoin, repère et butte
14N255	5253021,9060	199195,8100	Poteau
14N256	5252834,0570	199377,7490	Poteau en retrait
14N257	5252646,7860	199559,1290	Poteau-témoin, repère et butte
14N258	5258674,7140	195973,8530	Poteau-témoin, repère et butte
14N259	5258610,3830	196037,7830	Station
14N260	5258491,7070	196153,1410	Poteau-témoin, repère et butte
14N261	5258301,9410	196337,6010	Station
14N262	5258299,6360	196339,8450	Poteau et butte
14N263	5258112,6240	196521,9450	Poteau-témoin, repère et butte
14N264	5257923,4520	196706,1500	Poteau et butte
14N265	5257735,5760	196889,0920	Poteau
14N266	5257734,8550	196889,7930	Station
14N267	5257546,5920	197072,0480	Station
14N268	5257545,8700	197072,7470	Poteau
14N269	5257355,9100	197256,4290	Poteau-témoin, repère et butte
14N270	5257342,0320	197269,8490	Poteau
14N271	5257166,2400	197439,8320	Poteau-témoin, repère et butte
14N272	5257143,3990	197461,9180	Station
14N273	5256977,1350	197623,8160	Poteau
14N274	5256976,4140	197624,5180	Station
14N275	5256799,9590	197795,8390	Station
14N276	5256787,0310	197808,2170	Poteau
14N277	5256598,4900	197988,7320	Poteau-témoin, repère et butte
14N278	5256596,1660	197990,9570	Station

LISTE DES COORDONNÉES
SCOPQ, NAD83, FUSEAU 6, MÉRIDIEN CENTRAL 67°30'
FACTEUR COMBINÉ : voir polygones

Point	Y	X	Description
14N279	5256596,0190	197991,0940	Poteau-témoin, repère et butte
14N280	5256503,2470	198077,6680	Station
14N281	5256404,7490	198172,5230	Poteau
14N282	5256303,0650	198270,4480	Station
14N283	5256213,5760	198354,6430	Poteau-témoin, repère et butte
14N284	5256213,1360	198355,0560	Station
14N285	5256022,9580	198537,3510	Poteau
14N286	5255832,4900	198719,9240	Poteau
14N287	5255760,9190	198788,5280	Poteau et butte
14N288	5255700,9620	198846,0000	Station
14N289	5255644,1020	198901,7550	Station
14N290	5255643,2360	198902,5950	Poteau
14N291	5255466,8750	199073,7250	Poteau-témoin, repère et butte
14N292	5255453,5980	199086,6090	Poteau
14N293	5255280,2680	199254,7980	Poteau-témoin, repère et butte
14N294	5255275,9380	199258,9990	Station
14N295	5255264,5050	199270,0290	Poteau
14N296	5255074,6210	199453,2110	Poteau-témoin, repère et butte
14N297	5254949,1420	199574,2620	Poteau
14N298	5254898,6320	199622,9900	Poteau-témoin, repère et butte
14N299	5256483,0350	197868,5190	Point relevé
14N300	5256598,4900	197988,7320	Poteau-témoin, repère et butte
14N301	5257148,1870	195166,8390	Poteau-témoin, repère et butte
14N302	5257134,0010	195180,3920	Poteau-témoin, repère et butte
14N303	5256960,0120	195346,6210	Poteau
14N304	5256770,6930	195527,8140	Poteau
14N305	5256581,1570	195709,2140	Poteau
14N306	5256569,1190	195720,6680	Poteau-témoin, repère et butte
14N307	5256390,9460	195890,1980	Poteau
14N308	5256200,6620	196071,2520	Poteau
14N309	5256010,8130	196251,8910	Poteau
14N310	5257166,2400	197439,8320	Poteau-témoin, repère et butte
14N311	5257520,5260	200627,5930	Poteau
14N312	5257619,4240	200530,2370	Station
14N313	5257707,7480	200443,6430	Poteau
14N314	5257895,3400	200259,7260	Poteau-témoin, repère et butte
14N315	5257968,6590	200186,7050	Poteau-témoin, repère et butte
14N316	5258083,7410	200075,1180	Poteau
14N317	5258273,1130	199891,4980	Poteau
14N318	5258316,2870	199849,6350	Station
14N319	5258421,7190	199747,1670	Station
14N320	5258462,3660	199707,7550	Poteau
14N321	5258467,2030	199703,0640	Station
14N322	5258572,6620	199596,0600	Station
14N323	5258618,0190	199551,2540	Station
14N324	5258648,9720	199521,3460	Poteau
14N325	5258705,9590	199466,2820	Station
14N326	5258820,4800	199353,5470	Station
14N327	5258837,5230	199336,8860	Poteau
14N328	5259026,1450	199152,4970	Poteau-témoin, repère et butte
14N329	5259076,0510	199103,7100	Station
14N330	5259100,5450	199079,6250	Poteau
14N331	5259214,3710	198967,7040	Poteau
14N332	5259402,4560	198782,7670	Poteau
14N333	5259550,4560	198637,2430	Station
14N334	5259591,0120	198598,1700	Poteau
14N335	5259626,7880	198563,7020	Station
14N336	5259780,2490	198414,5550	Poteau-témoin, repère et butte
14N337	5255646,8590	202468,7890	Poteau
14N338	5255652,1760	202463,5790	Poteau
14N339	5256021,9130	202101,2690	Poteau
14N340	5256061,1430	202062,8270	Station
14N341	5256209,3970	201917,4660	Poteau

LISTE DES COORDONNÉES
SCOPQ, NAD83, FUSEAU 6, MÉRIDIEN CENTRAL 67°30'
FACTEUR COMBINÉ : voir polygones

Point	Y	X	Description
14N342	5256218,1610	201908,8740	Poteau
14N343	5256347,4520	201782,1050	Station
14N344	5256396,3320	201733,1080	Poteau
14N345	5256528,7600	201600,3620	Station
14N346	5256582,0530	201547,5280	Poteau-témoin, repère et butte
14N347	5256627,9170	201502,0600	Station
14N348	5256674,6640	201455,2000	Poteau
14N349	5256697,5410	201432,2680	Station
14N350	5256768,7300	201362,9130	Poteau et butte
14N351	5256860,5270	201273,4820	Poteau
14N352	5256939,6430	201196,4060	Station
14N353	5256956,7620	201179,6690	Poteau
14N354	5257035,8870	201102,3140	Poteau
14N355	5257130,9800	201009,3480	Station
14N356	5257144,5530	200996,1780	Poteau
14N357	5257221,5150	200921,5040	Station
14N358	5257333,4240	200811,7790	Poteau
14N359	5256603,7600	203824,3590	Poteau-témoin, repère et butte
14N360	5256609,4980	203818,7220	Intersection calculée
14N361	5256612,3150	203821,5800	Poteau
14N362	5256640,5910	203787,9940	Station
14N363	5256701,8740	203730,6650	Station
14N364	5256799,3230	203635,1430	Poteau
14N365	5256985,7720	203452,3790	Station
14N366	5256986,4790	203451,6680	Poteau-témoin, repère et butte
14N367	5257018,2870	203419,6680	Station
14N368	5257176,1100	203265,2810	Poteau, poteau en retrait
14N369	5257213,8090	203228,4020	Station
14N370	5257307,8440	203136,4140	Station
14N371	5257331,9490	203113,1690	Station
14N372	5257362,2610	203082,5940	Poteau, poteau en retrait
14N373	5257429,1250	203015,1500	Station
14N374	5257547,3570	202898,5760	Poteau, poteau en retrait
14N375	5257551,9120	202894,0850	Station
14N376	5257590,7320	202855,5420	Station
14N377	5257615,6830	202833,0590	Station
14N378	5257680,8080	202768,5280	Station
14N379	5257733,6300	202715,5430	Poteau, poteau en retrait
14N380	5257830,3680	202619,0990	Station
14N381	5257906,2220	202547,2620	Station
14N382	5257922,5620	202532,7460	Poteau-témoin, repère et butte
14N383	5258107,5140	202350,1750	Poteau
14N384	5258291,1820	202168,8720	Poteau
14N385	5258478,5610	201983,9060	Poteau-témoin, repère et butte
14N386	5257333,4240	200811,7790	Poteau-témoin, repère et butte
14N387	5258492,8770	201970,0270	Poteau-témoin, repère et butte
14N388	5259651,2060	203128,1680	Poteau-témoin, repère et butte
14N389	5259633,5340	203145,8770	Poteau
14N390	5259624,9830	203154,4450	Station
14N391	5259467,4610	203312,2350	Poteau-témoin, repère et butte
14N392	5259443,2400	203335,5270	Poteau
14N393	5259257,6960	203520,4940	Poteau-témoin, repère et butte
14N394	5259072,1520	203705,4610	Poteau
14N395	5258886,6080	203890,4280	Poteau
14N396	5258698,7800	204077,6720	Poteau
14N397	5258507,5270	204268,3310	Poteau
14N398	5258384,0690	204391,4050	Station
14N399	5258435,3300	204441,9080	Station
14N400	5258370,8180	204506,2200	Station
14N401	5259528,9890	205647,2490	Poteau-témoin, repère et butte
14N402	5259697,2720	205476,4100	Poteau
14N403	5259882,6080	205288,2590	Poteau
14N404	5260064,5620	205103,5410	Poteau

LISTE DES COORDONNÉES
SCOPQ, NAD83, FUSEAU 6, MÉRIDIEN CENTRAL 67°30'
FACTEUR COMBINÉ : voir polygones

Point	Y	X	Description
14N405	5260124,8310	205039,6220	Station
14N406	5260333,6880	204825,9800	Station
14N407	5260413,7530	204738,4460	Station
14N408	5260425,3560	204726,6460	Poteau
14N409	5260450,7030	204700,8690	Poteau-témoin, repère et butte
14N410	5260609,9650	204538,9050	Poteau
14N411	5260690,7930	204456,7060	Station
14N412	5260794,9070	204350,0820	Poteau
14N413	5260979,7020	204160,8330	Poteau
14N414	5261164,2170	203971,8710	Poteau
14N415	5255862,1200	193416,8290	Poteau-témoin, repère et butte
14N416	5255781,5080	193330,9660	Poteau-témoin, repère et butte
14N417	5255970,2620	193149,4900	Station
14N418	5256159,0150	192968,0140	Station
14N419	5256274,9930	192856,5080	Station
14N420	5256247,0980	192827,5670	Station
14N421	5256319,8740	192757,5970	Station
14N422	5256508,6280	192576,1210	Station
14N423	5256567,2790	192637,0470	Station
14N424	5256697,7540	192511,6030	Station
14N425	5256779,1670	192596,1730	Station
14N426	5256837,4460	192540,1420	Station
14N427	5257004,4620	192713,6350	Station
14N428	5257193,2160	192532,1590	Station
14N429	5257311,0770	192654,5910	Station
14N430	5257336,4920	192680,9920	Poteau-témoin, repère et butte
14N431	5259006,5940	193387,7900	Station
14N432	5258857,1720	193530,6470	Poteau
14N433	5258666,9190	193712,5410	Poteau
14N434	5258476,6660	193894,4350	Poteau
14N435	5258286,4130	194076,3280	Poteau
14N436	5258096,1600	194258,2220	Poteau
14N437	5257905,9060	194440,1160	Poteau-témoin, repère et butte
14N438	5257715,6530	194622,0100	Poteau
14N439	5257525,4000	194803,9040	Poteau
14N440	5257335,1470	194985,7980	Poteau
14N441	5256893,5060	211430,5400	Repère
M08TR167	5262096,3060	200743,0920	Vestige trouvé observé ou rattaché
M08TR168	5262089,3940	200749,8150	Vestige trouvé observé ou rattaché
M08TR170	5263197,2220	201901,3020	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11AL511	5253779,0120	198461,1780	Point d'alignement terrain
M11AL529	5248343,5060	210828,8530	Point d'alignement terrain
M11AL529A	5248325,2930	210791,2260	Point d'alignement terrain
M11ST513	5252649,1180	199555,2160	Station
M11ST513A	5252651,4840	199558,7250	Station
M11TR500	5250567,6620	213212,1320	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR501	5258682,9870	195965,6310	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR502	5249967,5540	206806,2680	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR503	5257335,1470	194985,7980	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR504	5254597,8510	208433,4850	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR505	5255452,4270	196795,4400	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR506	5253519,6320	212500,3190	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR507	5254898,6320	199622,9900	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR508	5254305,5860	204705,0300	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR509	5252816,0630	197437,8020	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR510	5254199,1400	218825,4500	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR512	5251536,5570	207541,7660	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR513	5252646,7860	199559,1290	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR514	5253256,5480	208939,9540	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR524A	5250260,3100	212898,6880	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR524B	5250282,8090	212921,6820	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR525	5247957,1820	206958,8050	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR526	5257336,4920	192680,9920	Vestige trouvé observé ou rattaché

LISTE DES COORDONNÉES
SCOPQ, NAD83, FUSEAU 6, MÉRIDIEN CENTRAL 67°30'
FACTEUR COMBINÉ : voir polygones

Point	Y	X	Description
M11TR526A	5257312,4320	192688,8840	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR526B	5257341,8220	192720,1690	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR527	5248879,3420	207914,5450	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR527B	5257341,8220	192720,1690	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR528	5248794,7880	204830,1230	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR530	5252825,0090	206221,5670	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR532	5257333,4240	200811,7790	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR534	5255739,7080	210285,1670	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR536	5254653,0330	213649,5090	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR538	5249849,1680	213952,0660	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR538A	5249857,3470	213969,6450	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR542	5246357,6090	206709,0430	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR544	5251660,1280	205071,1050	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR544A	5251678,8950	205049,1960	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR546	5250931,3100	205818,3690	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR575	5250532,4460	203908,3090	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR580	5259528,9890	205647,2490	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR582	5259467,4610	203312,2350	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR584	5256612,3150	203821,5800	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR586	5253857,1860	204233,2870	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR588	5255460,0830	202653,3110	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR590	5254570,1570	196240,0980	Vestige trouvé observé ou rattaché

ANNEXE 3

Liste des coordonnées SCOPQ, NAD83, Fuseau 7

LISTE DES COORDONNÉES
SCOPQ, NAD83, FUSEAU 7, MÉRIDIEN CENTRAL 70°30'
FACTEUR COMBINÉ : voir polygones

Point	Y	X	Description
8175	5268280,1120	418330,3950	Vestige trouvé observé ou rattaché
8187	5266957,1010	419333,3490	Vestige trouvé observé ou rattaché
8188	5268085,0570	418147,1980	Vestige trouvé observé ou rattaché
9I71	5264112,3540	416661,1080	Station
9I72	5264162,2990	416708,2450	Station
9I73	5264164,0690	416709,8840	Poteau
9I74	5264263,0880	416801,5560	Station
9I75	5264267,4920	416805,6800	Station
9I76	5264340,1420	416873,7310	Station
9I77	5264371,9140	416903,6470	Poteau
9I78	5264452,4400	416979,4690	Station
9I79	5264579,6540	417097,5210	Poteau
9I80	5264582,0130	417099,7090	Station
9I81	5264698,1480	417208,9980	Station
9I82	5264786,6530	417292,1880	Poteau
9I83	5264858,1600	417359,4010	Station
9I84	5264957,4180	417453,0250	Station
9I85	5264994,5180	417487,6940	Poteau
9I86	5265090,8320	417577,6980	Station
9I87	5265201,9630	417681,6690	Poteau-témoin, repère et butte
9I88	5265224,2400	417702,5100	Station
9I89	5265369,0160	417840,4280	Station
9I90	5265408,4650	417877,4430	Poteau
9I91	5265469,8400	417935,0300	Station
9I92	5265606,7200	418064,8210	Station
9I93	5265615,0020	418072,6000	Poteau
9I94	5265822,2550	418267,2930	Poteau
9I95	5266029,3630	418461,8470	Poteau
9I96	5266235,8840	418655,8510	Poteau
9I97	5266443,8720	418851,2310	Poteau-témoin, repère et butte
9I98	5266650,6880	419045,5100	Poteau
9I99	5266857,5040	419239,7890	Poteau
9I100	5266857,8700	419240,1330	Repère
9I101	5266957,1010	419333,3490	Poteau-témoin, repère et butte
9I102	5267530,4200	418730,4530	Point relevé
9I103	5266957,1010	419333,3490	Poteau-témoin, repère et butte
9I104	5268193,7690	418248,9590	Station
9I105	5268275,2070	418325,7690	Poteau
9I106	5268280,1120	418330,3950	Poteau-témoin, repère et butte
11J29	5248929,5360	420095,1380	Poteau-témoin, repère et butte
11J30	5249209,0450	420364,0270	Poteau-témoin et repère
11J31	5249503,6550	420647,4420	Poteau-témoin, repère et butte
11J32	5249793,9230	420926,6780	Poteau-témoin et repère
11J33	5250100,8060	421221,8950	Poteau-témoin, repère et butte
11J547	5262916,0690	415548,6830	Poteau
11J548	5263124,4440	415742,5100	Poteau
11J549	5263332,3760	415935,9270	Poteau
11J550	5263540,3090	416129,3440	Poteau
11J551	5263748,2410	416322,7600	Poteau
11J552	5263956,1740	416516,1770	Poteau-témoin, repère et butte
11J553	5263080,8790	414970,9160	Poteau
11J554	5263094,8440	414956,4840	Poteau
11J555	5263834,9760	414191,5810	Poteau-témoin, repère et butte
11J556	5264796,0750	413195,4170	Poteau-témoin, repère et butte
11J557	5264995,2930	413377,8640	Poteau
11J558	5265039,8270	413418,6500	Station
11J559	5265189,8210	413555,2960	Poteau-témoin, repère et butte en retrait
11J560	5265384,4560	413732,6110	Poteau-témoin, repère et butte en retrait
11J561	5265492,9340	413831,4360	Poteau-témoin, repère et butte en retrait
11J562	5265579,0910	413909,9260	Poteau-témoin, repère et butte en retrait
11J563	5265773,5770	414087,1050	Poteau-témoin, repère et butte
11J564	5265881,0130	414184,9810	Poteau-témoin, repère et butte
11J565	5265968,2110	414264,4200	Poteau-témoin, repère et butte

LISTE DES COORDONNÉES
SCOPQ, NAD83, FUSEAU 7, MÉRIDIEN CENTRAL 70°30'
FACTEUR COMBINÉ : voir polygones

Point	Y	X	Description
11J566	5266163,3610	414442,5160	Poteau
11J567	5266358,7330	414620,8150	Poteau
11J568	5266462,7380	414715,7310	Poteau-témoin, repère et butte
11J569	5266553,8820	414798,9110	Poteau
11J570	5266749,0320	414977,0060	Poteau
11J571	5266944,1810	415155,1020	Poteau
11J572	5267138,8100	415332,7220	Poteau-témoin, repère et butte
11J573	5267333,3610	415511,6230	Poteau
11J574	5267527,9110	415690,5240	Poteau
11J575	5267722,4610	415869,4260	Poteau
11J576	5267917,0110	416048,3270	Poteau
11J577	5268012,8350	416136,4420	Poteau-témoin, repère et butte
11J578	5268111,5620	416227,2280	Poteau
11J579	5268303,2050	416407,1940	Poteau-témoin, repère et butte
11J580	5268449,9460	416544,9930	Station
11J581	5268495,1050	416586,8840	Poteau
11J582	5268618,7760	416701,6060	Station
11J583	5268687,9910	416765,5140	Poteau
11J584	5268881,1420	416943,8550	Poteau
11J585	5269074,2340	417122,1420	Poteau
11J586	5272602,4550	414001,7430	Station
11J587	5272794,5770	414180,0580	Poteau-témoin, repère et butte
11J588	5272795,3150	414180,7420	Station
11J589	5272926,1270	414305,2350	Station
11J590	5272980,8820	414356,9210	Station
11J591	5272985,4210	414361,1960	Poteau-témoin et repère
11J592	5273065,3810	414436,4990	Station
11J593	5273169,7410	414535,1250	Station
11J594	5273177,6520	414542,6280	Poteau
11J595	5273253,5090	414614,5680	Station
11J596	5273369,5790	414722,7370	Station
11J597	5273370,6460	414723,7170	Poteau-témoin, repère et butte
11J598	5273444,8940	414791,8690	Station
11J599	5273533,0770	414874,5780	Station
11J600	5273558,0920	414898,1910	Poteau
11J601	5273600,2950	414938,0290	Station
11J602	5273702,8230	415034,0240	Station
11J603	5273751,7510	415079,2770	Poteau
11J604	5273789,1150	415113,8350	Station
11J605	5273888,5840	415206,8580	Station
11J606	5273947,3100	415260,9830	Poteau-témoin, repère et butte
11J607	5274083,8410	415388,7400	Station
11J608	5274139,4580	415440,3000	Poteau
11J609	5274198,0250	415494,5950	Poteau
11J610	5274212,7780	415508,2720	Station
11J611	5274290,6370	415581,7250	Station
11J612	5274333,5370	415620,1250	Poteau
11J613	5274422,6780	415699,9160	Station
11J614	5274451,2390	415726,6880	Station
11J615	5274526,6800	415800,9070	Poteau-témoin, repère et butte
11J616	5274104,9990	416245,8110	Point relevé
11J617	5273379,3180	417011,4530	Poteau-témoin, repère et butte
11J618	5273360,7870	416993,8600	Poteau
11J619	5273169,7050	416814,6580	Poteau-témoin et repère
11J620	5272799,8690	416467,8150	Poteau-témoin, repère et butte
11J621	5272787,0570	416455,8000	Poteau-témoin, repère et butte
11J622	5272625,4190	416305,8860	Station
11J623	5272595,2860	416277,1620	Poteau
11J624	5272405,6060	416096,3530	Poteau
11J625	5272226,5270	415927,4310	Poteau-témoin, repère et butte
11J626	5272215,1160	415916,6670	Poteau
11J627	5272024,3330	415736,7040	Poteau
11J628	5271891,7800	415611,6690	Station

LISTE DES COORDONNÉES
SCOPQ, NAD83, FUSEAU 7, MÉRIDIEN CENTRAL 70°30'
FACTEUR COMBINÉ : voir polygones

Point	Y	X	Description
11J629	5271830,5960	415554,5920	Poteau
11J630	5271636,1620	415373,2050	Poteau-témoin, repère et butte
11J631	5271614,2480	415352,7610	Station
11J632	5271445,0890	415195,8720	Poteau
11J633	5271402,4670	415156,3420	Station
11J634	5271377,0590	415132,8590	Station
11J635	5271315,3770	415073,4080	Station
11J636	5271256,2960	415016,7610	Poteau
11J637	5271194,8920	414957,8870	Station
11J638	5271096,4940	414863,2130	Station
11J639	5271068,4440	414836,0980	Poteau
11J640	5270953,9310	414725,4040	Station
11J641	5270879,9480	414653,5130	Poteau
11J642	5270859,9020	414634,0340	Station
11J643	5270783,4890	414559,7380	Station
11J644	5270707,8980	414486,3270	Station
11J645	5270691,6000	414471,3610	Poteau
11J646	5270670,1170	414451,6320	Station
11J647	5270647,3400	414428,0770	Station
11J648	5270608,5250	414390,6870	Station
11J649	5270569,5650	414356,9840	Station
11J650	5270503,1780	414290,0260	Poteau-témoin, repère et butte
11J653	5272394,8860	414219,7810	Point relevé
11J654	5272030,2020	414603,2310	Poteau-témoin, repère et butte
11J655	5272810,6010	415312,9330	Point relevé
11J656	5272226,5270	415927,4310	Poteau-témoin, repère et butte
11J657	5273381,0040	415856,6000	Point relevé
11J658	5272799,8690	416467,8150	Poteau-témoin, repère et butte
11J662	5267643,9610	413853,6850	Poteau
11J663	5267836,9180	414031,9930	Poteau
11J664	5268028,8870	414211,3650	Poteau
11J665	5268221,2990	414391,1490	Poteau-témoin, repère et butte
11J666	5268412,9310	414572,9370	Poteau
11J667	5268601,6420	414751,9540	Poteau
11J668	5268793,5660	414934,0190	Poteau-témoin, repère et butte en retrait
11J669	5268984,4680	415115,1150	Poteau-témoin, repère et butte
11J670	5268790,2100	415319,3070	Poteau-témoin, repère et butte
11J671	5268012,8350	416136,4420	Poteau-témoin, repère et butte
11J672	5268588,8110	412492,9750	Poteau-témoin et repère
11J673	5268396,5200	412312,0890	Poteau
11J674	5268207,4530	412134,2370	Poteau
11J675	5268017,6540	411955,6960	Poteau
11J676	5267826,5350	411775,9130	Poteau
11J677	5267446,4970	411418,4170	Poteau
11J678	5266996,8400	410995,4320	Poteau-témoin et repère
11J715	5264811,3980	399521,1600	Station
11J716	5264938,9800	399643,7010	Station
11J717	5265008,1590	399710,1860	Station
11J718	5265076,2440	399773,7030	Station
11J719	5265108,9310	399816,3200	Station
11J720	5265121,6040	399862,4490	Station
11J721	5265131,5780	399915,4260	Station
11J722	5265159,0020	399956,8230	Station
11J723	5265226,5590	400017,3930	Poteau-témoin et repère
11J724	5265273,0560	400059,0820	Station
11J725	5265386,4650	400130,6250	Station
11J726	5265430,7610	400174,6050	Station
11J727	5265468,3180	400208,9140	Station
11J728	5265516,1290	400253,4140	Station
11J729	5265557,7810	400291,4640	Station
11J730	5265727,6580	400451,6160	Station
11J731	5265785,4740	400506,1220	Station
11J732	5265816,0550	400535,2220	Station

LISTE DES COORDONNÉES
SCOPQ, NAD83, FUSEAU 7, MÉRIDIEN CENTRAL 70°30'
FACTEUR COMBINÉ : voir polygones

Point	Y	X	Description
11J733	5265830,1630	400548,9560	Poteau-témoin, repère et butte
11J734	5265885,3310	400602,6580	Station
11J735	5265905,2070	400621,3860	Station
11J736	5265937,6610	400651,9640	Station
11J737	5266002,6700	400713,6810	Station
11J738	5266036,5340	400746,6650	Station
11J739	5266099,9290	400806,3610	Station
11J740	5266161,2700	400861,2620	Station
11J741	5266218,4320	400912,4230	Station
11J742	5266292,2540	400986,1040	Poteau-témoin, repère et butte
11J905	5247083,8080	421987,3250	Poteau-témoin, repère et butte
11J906	5247066,1190	422005,6580	Station
11J907	5246913,3530	422163,7160	Station
11J908	5246862,3410	422214,4680	Station
11J909	5245961,1750	423132,2550	Poteau-témoin, repère et butte
11J910	5245596,6550	423504,8030	Station
11J911	5245169,3240	423938,9990	Station
11J912	5244834,9350	424273,6410	Poteau-témoin, repère et butte
11J913	5244765,1020	424343,5280	Station
11J914	5244312,1960	424791,7760	Poteau-témoin et repère
11J917	5259071,2250	419561,9930	Station
11J918	5258927,4220	419710,5090	Poteau
11J919	5258744,3240	419899,6080	Poteau
11J920	5258561,2250	420088,7070	Poteau
11J921	5258378,1270	420277,8060	Poteau
11J922	5258195,0280	420466,9050	Poteau
11J923	5258011,9300	420656,0040	Poteau-témoin, repère et butte
11J924	5257828,8310	420845,1040	Poteau
11J925	5257645,7330	421034,2030	Poteau
11J926	5257462,6340	421223,3020	Poteau
11J997	5259105,5430	419594,4600	Poteau-témoin et repère
11J998	5259298,4980	419777,0120	Poteau-témoin et repère
11J999	5259483,0690	419951,6330	Poteau-témoin et repère
11J1000	5259678,1890	420136,2320	Poteau-témoin et repère
11J1001	5259678,9030	420136,9070	Intersection calculée
11J1002	5260256,9100	420683,7480	Poteau-témoin et repère
11J1003	5262265,7900	399590,2120	Poteau-témoin, repère et butte
11J1004	5262085,6970	399775,3310	Poteau
11J1005	5261900,8080	399957,9880	Poteau
11J1006	5264526,5580	399609,4550	Poteau
11J1007	5264344,7390	399796,7590	Poteau
11J1008	5264162,9210	399984,0620	Poteau
11J1009	5263981,1020	400171,3660	Poteau
11J1010	5263799,2830	400358,6700	Poteau
11J1011	5263617,4650	400545,9730	Poteau
11J1012	5263438,8630	400729,9630	Poteau-témoin, repère et butte
11J1013	5262265,7900	399590,2120	Poteau-témoin, repère et butte
11J1014	5268052,1520	402648,1720	Station
11J1015	5268170,0020	402716,3780	Station
11J1016	5268225,7770	402764,0590	Poteau
11J1019	5271070,1710	413690,8250	Poteau-témoin, repère et butte
11J1020	5271637,1400	413094,8810	Poteau-témoin, repère et butte
11J1021	5271637,9710	413094,0080	Station
11J1022	5272602,4550	414001,7430	Station
11J1023	5271215,8510	413829,2780	Point relevé
11J1024	5272030,2020	414603,2310	Poteau-témoin, repère et butte
11J1025	5271601,6480	406308,7990	Intersection calculée
11J1026	5272737,6300	407388,4980	Poteau-témoin, repère et butte
11J1027	5273509,6410	408125,1290	Poteau
11J1028	5273889,9880	408487,4090	Poteau-témoin et repère
11J1029	5271819,8350	406512,0440	Poteau
11J1030	5272010,0000	406692,0160	Poteau
11J1031	5272172,8570	406843,8980	Station

LISTE DES COORDONNÉES
SCOPQ, NAD83, FUSEAU 7, MÉRIDIEN CENTRAL 70°30'
FACTEUR COMBINÉ : voir polygones

Point	Y	X	Description
11J1032	5272358,4840	407029,6380	Station
11J1033	5272547,5170	407206,4510	Poteau
11J1034	5272737,6300	407388,4980	Poteau-témoin, repère et butte
11J1035	5272941,0640	407585,5030	Poteau
11J1036	5273117,0360	407746,2950	Poteau
11J1037	5273323,5110	407947,9920	Poteau
11J1038	5273509,6410	408125,1290	Poteau
11J1039	5273782,3580	408383,6030	Poteau
11J1040	5273889,9880	408487,4090	Poteau-témoin, repère et butte
11J1041	5268180,7880	409798,5090	Poteau-témoin, repère et butte
11J1042	5269308,1130	408666,0190	Poteau-témoin, repère et butte
11J1043	5270508,6870	407432,1090	Poteau-témoin, repère et butte
11J1044	5270381,4320	407562,8970	Point relevé
11J1045	5269308,1130	408666,0190	Poteau-témoin, repère et butte
11J1046	5268809,7290	409166,6870	Poteau
11J1047	5268180,7880	409798,5090	Poteau-témoin, repère et butte
11J1048	5267851,8230	410118,5940	Station
11J1049	5267259,1680	410715,7320	Station
11J1050	5266989,6890	410988,3570	Station
11J1051	5266996,8400	410995,4320	Poteau-témoin, repère et butte
11J1052	5263266,0970	412643,1790	Poteau-témoin et repère
11J1053	5263448,9490	412452,8620	Poteau
11J1054	5263266,0970	412643,1790	Poteau
11J1055	5262826,8500	411428,3680	Point relevé
11J1056	5263667,6330	412230,5680	Poteau-témoin, repère et butte
11J1057	5263085,5700	412830,5540	Poteau
11J1058	5262905,0420	413017,9290	Poteau-témoin, repère et butte
11J1059	5261684,1030	411839,7520	Poteau-témoin, repère et butte
11J1060	5262722,9970	413207,2790	Poteau-témoin, repère et butte
11J1061	5263793,2010	414235,0040	Poteau-témoin, repère et butte
11J1062	5263834,9760	414191,5810	Poteau-témoin, repère et butte
11J1063	5263717,3340	409740,5650	Poteau-témoin, repère et butte
11J1064	5264820,4870	408621,2270	Poteau
11J1065	5266466,6880	406937,2680	Poteau et butte
11J1066	5266283,6830	407124,4700	Poteau
11J1067	5266101,2400	407311,0980	Poteau
11J1068	5265918,5170	407498,0130	Poteau
11J1069	5265735,5120	407685,2150	Poteau
11J1070	5265552,5070	407872,4170	Poteau
11J1071	5265369,5020	408059,6200	Poteau
11J1072	5265186,4970	408246,8220	Poteau-témoin, repère et butte
11J1073	5265003,4920	408434,0250	Poteau
11J1074	5264820,4870	408621,2270	Poteau
11J1075	5264636,6750	408807,7360	Poteau
11J1076	5264452,8630	408994,2440	Poteau
11J1077	5264268,9110	409180,8960	Poteau
11J1078	5264085,0990	409367,4050	Poteau
11J1079	5263901,2870	409553,9130	Poteau
11J1080	5263717,3340	409740,5650	Poteau-témoin, repère et butte
11J1081	5263532,4580	409926,6480	Poteau
11J1082	5263347,5810	410112,7320	Poteau
11J1083	5263162,7050	410298,8150	Poteau
11J1084	5262977,8280	410484,8990	Poteau
11J1085	5262792,9520	410670,9820	Poteau
11J1086	5262608,0750	410857,0650	Poteau-témoin, repère et butte
11J1087	5262428,1170	411047,9340	Poteau-témoin, repère et butte
11J1088	5268042,3290	402953,8360	Poteau
11J1089	5267858,8810	403143,6130	Poteau
11J1090	5267675,4330	403333,3890	Poteau
11J1091	5267491,9850	403523,1660	Poteau
11J1092	5267308,5370	403712,9430	Poteau
11J1093	5267125,0890	403902,7200	Poteau
11J1094	5266941,6410	404092,4960	Poteau-témoin, repère et butte

LISTE DES COORDONNÉES
SCOPQ, NAD83, FUSEAU 7, MÉRIDIEN CENTRAL 70°30'
FACTEUR COMBINÉ : voir polygones

Point	Y	X	Description
11J1095	5268268,1520	405378,5280	Station
11J1096	5268275,3010	405387,4980	Station
11J1097	5268239,6190	405426,6470	Station
11J1098	5268246,1640	405475,7430	Station
11J1099	5268245,1870	405519,4290	Station
11J1100	5268264,7320	405627,6070	Station
11J1101	5268208,2270	405664,4720	Station
11J1102	5268108,8960	405707,7270	Station
11J1103	5268035,8520	405685,7850	Station
11J1104	5267960,6520	405714,0780	Station
11J1105	5267917,8670	405700,5440	Station
11J1106	5267880,8430	405756,7110	Station
11J1107	5267834,2340	405776,7820	Station
11J1108	5267803,4060	405819,8590	Station
11J1109	5267727,5420	405859,4820	Station
11J1110	5267714,6470	405914,1710	Station
11J1111	5267608,5630	406027,0220	Station
11J1112	5267532,9850	406047,5900	Station
11J1113	5267451,7540	406161,0970	Station
11J1114	5267382,3040	406185,7620	Station
11J1115	5267332,2200	406222,0180	Station
11J1116	5267283,7310	406223,6430	Station
11J1117	5267244,2370	406246,6660	Station
11J1118	5267146,5040	406206,0480	Station
11J1119	5267063,9080	406261,8710	Station
11J1120	5267044,5400	406317,6130	Station
11J1121	5267054,6220	406347,1420	Station
11J1122	5267008,9850	406387,9600	Station
11J1123	5266992,4250	406472,3440	Station
11J1124	5266904,3140	406559,4040	Station
11J1125	5266831,7210	406565,8400	Station
11J1126	5266826,7380	406592,9770	Station
11J1127	5266829,8900	406621,3940	Station
11J1128	5266797,5240	406673,6070	Station
11J1129	5266764,4970	406698,0450	Station
11J1130	5266722,9280	406767,0580	Station
11J1131	5266687,7540	406830,6940	Station
11J1132	5266703,2290	406876,6740	Station
11J1133	5266741,8110	406897,5030	Station
11J1134	5266838,5050	406974,3600	Station
11J1135	5266833,4720	407033,9570	Station
11J1136	5266836,1070	407066,2680	Station
11J1137	5266802,6290	407087,5580	Station
11J1138	5266760,6100	407092,2330	Station
11J1139	5266711,2650	407171,8370	Station
11J1140	5266706,9230	407167,6480	Poteau-témoin, repère et butte
11J1141	5266466,6880	406937,2680	Poteau-témoin, repère et butte
11J1142	5268245,3650	402779,5170	Station
11J1143	5268398,2020	402921,3380	Station
11J1144	5268513,6350	403030,0860	Station
11J1145	5268634,7280	403144,5650	Station
11J1146	5268683,4270	403190,0190	Station
11J1147	5268828,3670	403324,6680	Poteau-témoin, repère et butte
11J1148	5269989,1740	404457,7770	Poteau-témoin, repère et butte
11J1149	5270012,1650	404496,8050	Poteau-témoin, repère et butte
11J1150	5270548,8140	405012,4840	Poteau-témoin, repère et butte
11J1151	5270600,2840	404958,8470	Poteau
11J1152	5271782,1530	406121,9450	Poteau-témoin, repère et butte
11J1153	5271601,6480	406308,7990	Poteau
11J1157	5262540,7990	413397,1250	Intersection calculée
11J1158	5261077,6130	398848,8350	Poteau-témoin et repère
11J1159	5261717,5350	400139,7200	Poteau
11J1160	5261534,2630	400321,4520	Poteau en retrait, poteau en retrait

LISTE DES COORDONNÉES
SCOPQ, NAD83, FUSEAU 7, MÉRIDIEN CENTRAL 70°30'
FACTEUR COMBINÉ : voir polygones

Point	Y	X	Description
11J1161	5261510,7300	400344,7870	Intersection calculée
11J1162	5261509,2750	400343,4030	Poteau-témoin, repère et butte
11J1163	5260500,7350	399383,6040	Station
11J1164	5260449,9540	399414,0980	Station
11J1165	5260573,1380	399340,5040	Station
11J1166	5260614,8620	399270,6590	Station
11J1167	5260667,2390	399224,0430	Station
11J1168	5260966,5610	399007,2660	Station
11J1169	5261046,2240	398929,6640	Station
11J1170	5261110,7850	398880,4040	Station
11J1171	5261077,6130	398848,8350	Poteau-témoin, repère et butte
11J1172	5246546,7900	432088,1040	Poteau-témoin et repère
11J1173	5246453,4170	431782,4150	Poteau-témoin, repère et butte
11J1174	5246404,7280	431623,0170	Monument
11J1175	5245982,0280	430240,6010	Poteau-témoin, repère et butte
11J1176	5245638,4110	429116,8210	Monument
11J1177	5245561,0520	428864,4010	Poteau en retrait
11J1178	5245510,3260	428698,8830	Poteau-témoin et repère
11J1179	5245332,0470	428117,1600	Repère
11J1180	5245037,9070	427157,3850	Poteau-témoin, repère et butte
11J1181	5244860,7490	426579,3230	Pot.-témoin et repère, pot.-témoin et repère en retrait
11J1182	5244663,8090	425936,7120	Monument
11J1183	5244565,3010	425615,9450	Poteau-témoin, repère et butte
11J1184	5244312,1960	424791,7760	Poteau-témoin et repère, poteau en retrait
11J1214	5269263,7050	417302,6190	Poteau-témoin, repère et butte
11J1215	5269538,8840	417565,1960	Poteau-témoin, repère et butte
11J1216	5269539,6950	417565,9650	Poteau-témoin et repère
11J1217	5269945,7720	417137,8110	Poteau-témoin et repère
11J1218	5270250,8980	416816,0960	Poteau-témoin et repère
11J1219	5270493,2250	416560,5940	Poteau-témoin et repère
14N57	5246924,4040	433324,3520	Poteau-témoin, repère et butte
14G441	5249454,4720	428898,1540	Poteau
14G442	5249629,0110	428705,6250	Poteau
14G443	5249629,5510	428705,0290	Poteau
14G444	5249804,2250	428512,3510	Poteau
14G445	5249804,6300	428511,9040	Poteau
14G446	5249979,4380	428319,0770	Poteau
14G447	5249979,7090	428318,7790	Poteau
14G448	5250154,6520	428125,8030	Poteau
14G449	5250154,7870	428125,6540	Poteau
14G450	5250329,8660	427932,5290	Poteau-témoin, repère et butte
14G451	5249598,1280	429038,2480	Point relevé
14G452	5249859,3670	429290,4700	Poteau-témoin, repère et butte
14G453	5250377,5730	427975,7000	Point relevé
14G454	5250539,3300	428122,0760	Poteau-témoin, repère et butte
14G455	5248112,8300	422976,0930	Point relevé
14G456	5247083,8080	421987,3250	Poteau-témoin, repère et butte
14G457	5249451,0640	424189,8240	Poteau-témoin, repère et butte
14G458	5249511,2370	424128,6190	Intersection calculée
14G459	5250562,8680	423058,9470	Intersection calculée
14G460	5249922,2560	421404,6270	Station
14G461	5249918,0530	421408,9570	Poteau
14G462	5249733,1520	421599,4040	Poteau
14G463	5249548,2520	421789,8510	Poteau-témoin, repère et butte
14G464	5249363,3510	421980,2980	Poteau
14G465	5250562,8680	423058,9470	Poteau-témoin, repère et butte
14G466	5249074,3140	419951,8740	Station
14G467	5249097,1870	419927,8340	Station
14G468	5249133,8960	419889,3200	Station
14G469	5249190,6140	419830,3330	Station
14G470	5249278,6790	419738,7450	Station
14G471	5249545,8090	419457,9870	Station
14G472	5249592,3000	419410,0310	Station

LISTE DES COORDONNÉES
SCOPQ, NAD83, FUSEAU 7, MÉRIDIEN CENTRAL 70°30'
FACTEUR COMBINÉ : voir polygones

Point	Y	X	Description
14G473	5249608,0450	419393,0200	Station
14G474	5249640,9940	419360,6630	Station
14G475	5249693,6860	419307,3190	Station
14G476	5249714,9740	419284,9180	Station
14G477	5249756,2870	419242,5270	Station
14G478	5249799,5120	419197,7040	Station
14G479	5249849,0840	419146,6600	Station
14G480	5249893,8840	419101,9380	Station
14G481	5249981,9080	419012,3550	Station
14G482	5250028,8080	418964,6240	Station
14G483	5250045,2970	418948,0670	Poteau-témoin, repère et butte
14G484	5250149,2580	418843,6770	Station
14G485	5250345,8120	418643,9910	Station
14G486	5250426,1100	418562,2710	Station
14G487	5250551,6210	418435,7250	Station
14G488	5250696,2650	418289,8900	Station
14G489	5250974,7060	418006,5150	Poteau-témoin, repère et butte
14G490	5250663,3620	418011,7130	Poteau
14G491	5250399,9170	418016,1110	Poteau
14G492	5250137,6790	418020,4880	Poteau
14G493	5249876,0460	418024,8560	Poteau
14G494	5249613,2040	418029,2440	Poteau
14G495	5249351,1680	418033,6180	Poteau-témoin, repère et butte
14G496	5249089,5350	418037,9860	Poteau
14G497	5248826,8950	418042,3710	Poteau
14G498	5248564,2550	418046,7550	Poteau
14G499	5248302,6210	418051,1230	Poteau
14G500	5248040,5850	418055,4970	Poteau
14G501	5247778,9510	418059,8650	Poteau-témoin, repère et butte
14G502	5247517,3070	418063,9980	Poteau
14G503	5247255,4610	418068,1340	Poteau
14G504	5246993,0140	418072,2790	Poteau-témoin et repère
14G505	5246732,7750	418076,3890	Poteau
14G506	5246471,5320	418080,5160	Poteau-témoin, repère et butte
14G507	5246210,4900	418084,6390	Poteau
14G508	5245733,0640	418095,6590	Poteau-témoin, repère et butte
14G509	5246486,2390	416461,9310	Poteau-témoin, repère et butte
14G510	5246427,0260	416462,2240	Station
14G511	5246330,7660	416463,6800	Station
14G512	5246234,4940	416464,1300	Station
14G513	5246225,8360	416464,3210	Poteau
14G514	5246185,1630	416465,2200	Station
14G515	5246136,4440	416466,5800	Station
14G516	5246031,3080	416466,6740	Station
14G517	5245964,6420	416466,0940	Poteau
14G518	5245937,0490	416465,8540	Station
14G519	5245906,0330	416465,9630	Station
14G520	5245850,8620	416467,1660	Station
14G521	5245802,9360	416467,9750	Station
14G522	5245767,6930	416468,4370	Station
14G523	5245736,8790	416468,6790	Station
14G524	5245703,6470	416468,8150	Poteau-témoin, repère et butte
14G525	5245733,0640	418095,6590	Poteau-témoin, repère et butte
14G526	5258557,7160	420092,2960	Poteau-témoin, repère et butte
14G527	5258561,2250	420088,7070	Poteau-témoin, repère et butte
14G528	5257405,4140	418950,0950	Poteau-témoin et repère
14G529	5257381,9300	418959,0730	Poteau-témoin et repère
M08TR186	5263956,1740	416516,1770	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR503	5257462,6340	421223,3020	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR515	5250329,8660	427932,5290	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR516	5262428,1170	411047,9340	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR517	5249453,7970	428898,8990	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR518	5263667,6330	412230,5680	Vestige trouvé observé ou rattaché

LISTE DES COORDONNÉES
SCOPQ, NAD83, FUSEAU 7, MÉRIDIEN CENTRAL 70°30'
FACTEUR COMBINÉ : voir polygones

Point	Y	X	Description
M11TR519	5248257,6720	423116,6400	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR520	5267450,9310	413675,3090	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR521	5250539,3300	428122,0760	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR522	5267452,8450	413676,8500	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR523	5250562,8680	423058,9470	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR526	5257375,0930	418920,1310	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR526A	5257351,3550	418928,9450	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR526B	5257381,9300	418959,0730	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR531	5266292,2540	400986,1040	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR533	5272030,2020	414603,2310	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR535	5272596,7970	414007,4800	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR537	5273379,3180	417011,4530	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR539	5272787,0570	416455,8000	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR540	5249859,3670	429290,4700	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR541	5264708,3770	399422,1510	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR543	5268225,7770	402764,0590	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR545	5266522,9650	404502,5390	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR547	5266996,8400	410995,4320	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR549	5270503,1780	414290,0260	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR551	5270501,6800	414288,3710	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR553	5274526,6800	415800,9070	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR555	5270493,2250	416560,5940	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR557	5269074,2340	417122,1420	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR559	5262708,5780	415355,6770	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR561	5261684,1030	411839,7520	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR563	5247778,9510	418059,8650	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR565	5245733,0640	418095,6590	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR567	5246741,3800	416457,7000	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR569	5250974,7060	418006,5150	Vestige trouvé observé ou rattaché
M11TR571	5244312,1960	424791,7760	Vestige trouvé observé ou rattaché

ANNEXE 4

Polygones

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P400
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 09-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: séparatrice des lots 23 et 24 du rang VII

Carnet: (01) R149 **Page:** 18 et 20
Plan: (90) R149
A.-G.: R. Côté et R. Chamberland
Année: 1952

Point départ: M11TR506
Point fermeture: M11TR536

Point de référence:
M11TR506 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,245189280 Y(Nord) 5253519,632 Convergence -0,540238
Longitude:68,432349960 X(Est) 212500,319 F.E. 1,0000047
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5402
F.C. utilisé: 0,999 944 4

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR506	14N1	44.45	80.01C	90	0	0	0M	-1.1830	009	|LOTS 23/24 RG VII
Azim	14N1	14N2	313.27	0.35C	90	0	0	0M	-1.1830	21008	|LOTS 23/24 RG VIII

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR506	14N1	45,3902	1609,545	5254644,694	213651,224	009 int.calculé LOTS 23/24 RG VII
14N1	14N2	314,2102	7,041	5254649,616	213646,190	21008 pot.bor.but. LOTS 23/24 RG VIII

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	3,417
Fermeture en X:	3,319
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	339

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N1	14N1	0,7968	4,743	5254648,096	213654,529	009	int.calculé
14N2	14N2	5,4865	4,764	5254653,033	213649,509	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR506	14N1	45,3846	1614,287	5254648,096	213654,529	009 int.calculé
14N1	14N2	314,3110	7,041	5254653,033	213649,509	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Y	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N2	M11TR536		44,1003	4,764	5254653,033	213649,509	1914 rep arpentage trouve GPS
Inverse avant compensation:							
M11TR506	14N1		45,3902	1 609,545	5254644,694	213651,224	009 int.calculé LOTS 23/24 RG VII
14N1	14N2		314,2102	7,041	5254649,616	213646,190	21008 pot.bor.but. LOTS 23/24 RG VIII
Total avant compensation:				1616,586			
Inverse après compensation:							
M11TR506	14N1		45,3846	1 614,287	5254648,096	213654,529	009 int.calculé
14N1	14N2		314,3110	7,041	5254653,033	213649,509	21008 pot.bor.but.
Total après compensation:				1621,328			

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) : 4,764
Erreur linéaire (m) : -4,742
Longueur polygone (m) : 1 616,586

Fermeture : 1/ 339
Fermeture linéaire : 1/ 341

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P401
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 09-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: front des lots 12 à 23 du rang VII

Carnet: (01) R149 **Page:** 1 à 7
Plan: (90) R149
A.-G.: R. Côté et R. Chamberland
Année: 1952

Point départ: M11TR534
Point fermeture: M11TR506

Point de référence:
M11TR506 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,245189280 Y(Nord) 5253519,632 Convergence -0,540238
Longitude:68,432349960 X(Est) 212500,319 F.E. 1,0000047
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5402
F.C. utilisé: 0,999 944 4

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR534	14N3	132.56	4.12C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|2
Azim	14N3	14N4	134.46	3.725C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|3
Azim	14N4	14N5	133.54	5.055C	90	0	0	0M	0.5402	21002	|LOTS 12/13
Azim	14N5	14N6	133.54	0.540C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|4
Azim	14N6	14N7	133.24	4.170C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|5
Azim	14N7	14N8	133.28	2.910C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|6
Azim	14N8	14N9	134.06	3.030C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|7
Azim	14N9	14N10	132.25	2.350C	90	0	0	0M	0.5402	21002	|LOTS 13/14
Azim	14N10	14N11	132.25	0.260C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|8
Azim	14N11	14N12	132.45	0.880C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|9
Azim	14N12	14N13	133.08	1.740C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|10
Azim	14N13	14N14	133.01	2.150C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|11
Azim	14N14	14N15	133.07	3.980C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|12
Azim	14N15	14N16	133.12	4.030C	90	0	0	0M	0.5402	21002	|LOTS 14/15
Azim	14N16	14N17	133.12	1.760C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|13
Azim	14N17	14N18	133.35	2.680C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|14
Azim	14N18	14N19	133.04	2.720C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|15
Azim	14N19	14N20	132.08	1.900C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|16
Azim	14N20	14N21	132.56	2.490C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|17
Azim	14N21	14N22	133.40	1.280C	90	0	0	0M	0.5402	21002	|LOTS 15/16
Azim	14N22	14N23	133.40	2.510C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|18
Azim	14N23	14N24	132.37	4.420C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|19
Azim	14N24	14N25	133.30	6.220C	90	0	0	0M	0.5402	21002	|LOTS 16/17
Azim	14N25	14N26	133.30	6.840C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|20
Azim	14N26	14N27	133.25	3.260C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|21
Azim	14N27	14N28	134.06	2.280C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|22
Azim	14N28	14N29	133.41	0.440C	90	0	0	0M	0.5402	21008	|LOTS 17/18
Azim	14N29	14N30	133.41	1.250C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|23
Azim	14N30	14N31	133.26	4.320C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|24
Azim	14N31	14N32	132.44	7.560C	90	0	0	0M	0.5402	21002	|LOTS 18/19
Azim	14N32	14N33	132.44	8.720C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|25
Azim	14N33	14N34	132.21	2.340C	90	0	0	0M	0.5402	21001	|26
Azim	14N34	14N35	132.44	2.080C	90	0	0	0M	0.5402	21002	|LOTS 19/20

Azim	14N35	14N36	132.44	4.130C	90	0	0	0M	0.5402	21001 |27
Azim	14N36	14N37	133.21	2.360C	90	0	0	0M	0.5402	21001 |28
Azim	14N37	14N38	133.13	3.090C	90	0	0	0M	0.5402	21001 |29
Azim	14N38	14N39	132.05	3.320C	90	0	0	0M	0.5402	21005 |LOTS 20/21 - ST30
Azim	14N39	14N40	133.23	4.690C	90	0	0	0M	0.5402	21001 |31
Azim	14N40	14N41	132.31	2.330C	90	0	0	0M	0.5402	21001 |32
Azim	14N41	14N42	134.22	1.780C	90	0	0	0M	0.5402	21001 |33
Azim	14N42	14N43	133.23	2.560C	90	0	0	0M	0.5402	21002 |LOTS 21/22
Azim	14N43	14N44	133.23	1.570C	90	0	0	0M	0.5402	21001 |34
Azim	14N44	14N45	133.18	5.050C	90	0	0	0M	0.5402	21001 |35
Azim	14N45	14N46	133.23	6.150C	90	0	0	0M	0.5402	21001 |36
Azim	14N46	14N47	132.19	0.330C	90	0	0	0M	0.5402	21002 |LOTS 22/23
Azim	14N47	14N48	132.19	3.610C	90	0	0	0M	0.5402	21001 |37
Azim	14N48	14N49	131.12	3.410C	90	0	0	0M	0.5402	21001 |38
Azim	14N49	14N50	131.47	2.940C	90	0	0	0M	0.5402	21001 |39
Azim	14N50	14N51	131.39	3.190C	90	0	0	0M	0.5402	21008 |LOTS 23/24

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR534	14N3	133,5002	82,881	5255682,310	210344,950	21001 stati.morcellement 2
14N3	14N4	135,4002	74,935	5255628,713	210397,314	21001 stati.morcellement 3
14N4	14N5	134,4802	101,690	5255557,061	210469,466	21002 poteau LOTS 12/13
14N5	14N6	134,4802	10,863	5255549,407	210477,173	21001 stati.morcellement 4
14N6	14N7	134,1802	83,887	5255490,822	210537,207	21001 stati.morcellement 5
14N7	14N8	134,2202	58,540	5255449,890	210579,053	21001 stati.morcellement 6
14N8	14N9	135,0002	60,954	5255406,791	210622,151	21001 stati.morcellement 7
14N9	14N10	133,1902	47,274	5255374,361	210656,544	21002 poteau LOTS 13/14
14N10	14N11	133,1902	5,230	5255370,773	210660,350	21001 stati.morcellement 8
14N11	14N12	133,3902	17,703	5255358,554	210673,158	21001 stati.morcellement 9
14N12	14N13	134,0202	35,003	5255334,225	210698,321	21001 stati.morcellement 10
14N13	14N14	133,5502	43,251	5255304,227	210729,475	21001 stati.morcellement 11
14N14	14N15	134,0102	80,065	5255248,595	210787,049	21001 stati.morcellement 12
14N15	14N16	134,0602	81,071	5255192,179	210845,264	21002 poteau LOTS 14/15
14N16	14N17	134,0602	35,406	5255167,541	210870,688	21001 stati.morcellement 13
14N17	14N18	134,2902	53,913	5255129,766	210909,150	21001 stati.morcellement 14
14N18	14N19	133,5802	54,718	5255091,781	210948,531	21001 stati.morcellement 15
14N19	14N20	133,0202	38,222	5255065,698	210976,467	21001 stati.morcellement 16
14N20	14N21	133,5002	50,091	5255031,009	211012,598	21001 stati.morcellement 17
14N21	14N22	134,3402	25,750	5255012,940	211030,942	21002 poteau LOTS 15/16
14N22	14N23	134,3402	50,493	5254977,509	211066,913	21001 stati.morcellement 18
14N23	14N24	133,3102	88,916	5254916,287	211131,388	21001 stati.morcellement 19
14N24	14N25	134,2402	125,126	5254828,744	211220,782	21002 poteau LOTS 16/17
14N25	14N26	134,2402	137,599	5254732,476	211319,086	21001 stati.morcellement 20
14N26	14N27	134,1902	65,581	5254686,662	211366,006	21001 stati.morcellement 21
14N27	14N28	135,0002	45,866	5254654,231	211398,436	21001 stati.morcellement 22
14N28	14N29	134,3502	8,851	5254648,018	211404,740	21008 pot.bor.but. LOTS 17/18
14N29	14N30	134,3502	25,146	5254630,368	211422,648	21001 stati.morcellement 23
14N30	14N31	134,2002	86,905	5254569,639	211484,806	21001 stati.morcellement 24
14N31	14N32	133,3802	152,083	5254464,700	211594,872	21002 poteau LOTS 18/19
14N32	14N33	133,3802	175,418	5254343,660	211721,826	21001 stati.morcellement 25
14N33	14N34	133,1502	47,073	5254311,407	211756,111	21001 stati.morcellement 26
14N34	14N35	133,3802	41,843	5254282,535	211786,394	21002 poteau LOTS 19/20

14N35	14N36	133,3802	83,082	5254225,208	211846,522	21001 stati.morcellement 27
14N36	14N37	134,1502	47,476	5254192,081	211880,527	21001 stati.morcellement 28
14N37	14N38	134,0702	62,161	5254148,812	211925,151	21001 stati.morcellement 29
14N38	14N39	132,5902	66,788	5254103,279	211974,007	21005 pot.borne LOTS 20/21 - ST30
14N39	14N40	134,1702	94,348	5254037,407	212041,545	21001 stati.morcellement 31
14N40	14N41	133,2502	46,872	5254005,194	212075,590	21001 stati.morcellement 32
14N41	14N42	135,1602	35,808	5253979,757	212100,790	21001 stati.morcellement 33
14N42	14N43	134,1702	51,499	5253943,802	212137,656	21002 poteau LOTS 21/22
14N43	14N44	134,1702	31,583	5253921,751	212160,265	21001 stati.morcellement 34
14N44	14N45	134,1202	101,590	5253850,930	212233,091	21001 stati.morcellement 35
14N45	14N46	134,1702	123,718	5253764,552	212321,654	21001 stati.morcellement 36
14N46	14N47	133,1302	6,639	5253760,007	212326,492	21002 poteau LOTS 22/23
14N47	14N48	133,1302	72,622	5253710,281	212379,413	21001 stati.morcellement 37
14N48	14N49	132,0602	68,598	5253664,293	212430,308	21001 stati.morcellement 38
14N49	14N50	132,4102	59,143	5253624,199	212473,782	21001 stati.morcellement 39
14N50	14N51	132,3302	64,173	5253580,805	212521,054	21008 pot.bor.but. LOTS 23/24

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-61,173
Fermeture en X:	-20,736
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	48

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N3	14N3	2,3358	1,722	5255680,679	210344,397	21001	stati.morcellement
14N4	14N4	2,3678	3,279	5255625,607	210396,261	21001	stati.morcellement
14N5	14N5	2,3527	5,392	5255551,954	210467,734	21002	poteau
14N6	14N6	2,3527	5,618	5255544,086	210475,370	21001	stati.morcellement
14N7	14N7	2,3440	7,361	5255483,850	210534,843	21001	stati.morcellement
14N8	14N8	2,3452	8,578	5255441,766	210576,299	21001	stati.morcellement
14N9	14N9	2,3562	9,844	5255397,468	210618,991	21001	stati.morcellement
14N10	14N10	2,3268	10,827	5255364,107	210653,069	21002	poteau
14N11	14N11	2,3268	10,935	5255360,416	210656,839	21001	stati.morcellement
14N12	14N12	2,3326	11,303	5255347,849	210669,529	21001	stati.morcellement
14N13	14N13	2,3393	12,030	5255322,831	210694,459	21001	stati.morcellement
14N14	14N14	2,3373	12,929	5255291,982	210725,325	21001	stati.morcellement
14N15	14N15	2,3390	14,593	5255234,774	210782,365	21001	stati.morcellement
14N16	14N16	2,3405	16,277	5255176,763	210840,039	21002	poteau
14N17	14N17	2,3405	17,013	5255151,429	210865,227	21001	stati.morcellement
14N18	14N18	2,3472	18,133	5255112,592	210903,329	21001	stati.morcellement
14N19	14N19	2,3382	19,270	5255073,530	210942,344	21001	stati.morcellement
14N20	14N20	2,3219	20,065	5255046,696	210970,026	21001	stati.morcellement
14N21	14N21	2,3358	21,106	5255011,020	211005,823	21001	stati.morcellement
14N22	14N22	2,3486	21,641	5254992,445	211023,995	21002	poteau
14N23	14N23	2,3486	22,690	5254956,020	211059,629	21001	stati.morcellement
14N24	14N24	2,3303	24,537	5254893,048	211123,511	21001	stati.morcellement
14N25	14N25	2,3457	27,138	5254803,043	211212,070	21002	poteau
14N26	14N26	2,3457	29,997	5254704,067	211309,457	21001	stati.morcellement
14N27	14N27	2,3443	31,359	5254656,962	211355,938	21001	stati.morcellement

14N28	14N28	2,3562	32,313	5254623,629	211388,063	21001	stati.morcellement
14N29	14N29	2,3489	32,496	5254617,242	211394,307	21008	pot.bor.but.
14N30	14N30	2,3489	33,019	5254599,096	211412,048	21001	stati.morcellement
14N31	14N31	2,3446	34,825	5254536,657	211473,626	21001	stati.morcellement
14N32	14N32	2,3324	37,985	5254428,726	211582,678	21002	poteau
14N33	14N33	2,3324	41,630	5254304,233	211708,462	21001	stati.morcellement
14N34	14N34	2,3257	42,608	5254271,054	211742,433	21001	stati.morcellement
14N35	14N35	2,3324	43,478	5254241,359	211772,436	21002	poteau
14N36	14N36	2,3324	45,204	5254182,396	211832,011	21001	stati.morcellement
14N37	14N37	2,3431	46,191	5254148,335	211865,699	21001	stati.morcellement
14N38	14N38	2,3408	47,482	5254103,842	211909,908	21001	stati.morcellement
14N39	14N39	2,3210	48,870	5254056,995	211958,318	21005	pot.borne
14N40	14N40	2,3437	50,831	5253989,267	212025,227	21001	stati.morcellement
14N41	14N41	2,3286	51,805	5253956,131	212058,959	21001	stati.morcellement
14N42	14N42	2,3609	52,549	5253929,990	212083,921	21001	stati.morcellement
14N43	14N43	2,3437	53,619	5253893,021	212120,443	21002	poteau
14N44	14N44	2,3437	54,275	5253870,349	212142,841	21001	stati.morcellement
14N45	14N45	2,3422	56,386	5253797,528	212214,989	21001	stati.morcellement
14N46	14N46	2,3437	58,957	5253708,716	212302,728	21001	stati.morcellement
14N47	14N47	2,3251	59,095	5253704,040	212307,521	21002	poteau
14N48	14N48	2,3251	60,604	5253652,885	212359,958	21001	stati.morcellement
14N49	14N49	2,3056	62,029	5253605,547	212410,395	21001	stati.morcellement
14N50	14N50	2,3158	63,258	5253564,289	212453,475	21001	stati.morcellement
14N51	14N51	2,3134	64,592	5253519,632	212500,319	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR534	14N3	134,5409	83,627	5255680,679	210344,397	21001 stati.morcellement
14N3	14N4	136,4307	75,653	5255625,607	210396,261	21001 stati.morcellement
14N4	14N5	135,5137	102,637	5255551,954	210467,734	21002 poteau
14N5	14N6	135,5137	10,964	5255544,086	210475,370	21001 stati.morcellement
14N6	14N7	135,2153	84,654	5255483,850	210534,843	21001 stati.morcellement
14N7	14N8	135,2551	59,077	5255441,766	210576,299	21001 stati.morcellement
14N8	14N9	136,0330	61,525	5255397,468	210618,991	21001 stati.morcellement
14N9	14N10	134,2326	47,692	5255364,107	210653,069	21002 poteau
14N10	14N11	134,2326	5,277	5255360,416	210656,839	21001 stati.morcellement
14N11	14N12	134,4315	17,861	5255347,849	210669,529	21001 stati.morcellement
14N12	14N13	135,0602	35,320	5255322,831	210694,459	21001 stati.morcellement
14N13	14N14	134,5906	43,641	5255291,982	210725,325	21001 stati.morcellement
14N14	14N15	135,0503	80,790	5255234,774	210782,365	21001 stati.morcellement
14N15	14N16	135,1000	81,807	5255176,763	210840,039	21002 poteau
14N16	14N17	135,1000	35,727	5255151,429	210865,227	21001 stati.morcellement
14N17	14N18	135,3247	54,409	5255112,592	210903,329	21001 stati.morcellement
14N18	14N19	135,0205	55,212	5255073,530	210942,344	21001 stati.morcellement
14N19	14N20	134,0635	38,556	5255046,696	210970,026	21001 stati.morcellement
14N20	14N21	134,5409	50,541	5255011,020	211005,823	21001 stati.morcellement
14N21	14N22	135,3745	25,987	5254992,445	211023,995	21002 poteau
14N22	14N23	135,3745	50,959	5254956,020	211059,629	21001 stati.morcellement
14N23	14N24	134,3519	89,707	5254893,048	211123,511	21001 stati.morcellement
14N24	14N25	135,2750	126,275	5254803,043	211212,070	21002 poteau
14N25	14N26	135,2750	138,862	5254704,067	211309,457	21001 stati.morcellement
14N26	14N27	135,2253	66,181	5254656,962	211355,938	21001 stati.morcellement
14N27	14N28	136,0330	46,296	5254623,629	211388,063	21001 stati.morcellement
14N28	14N29	135,3844	8,933	5254617,242	211394,307	21008 pot.bor.but.
14N29	14N30	135,3844	25,378	5254599,096	211412,048	21001 stati.morcellement
14N30	14N31	135,2352	87,700	5254536,657	211473,626	21001 stati.morcellement
14N31	14N32	134,4215	153,441	5254428,726	211582,678	21002 poteau
14N32	14N33	134,4215	176,985	5254304,233	211708,462	21001 stati.morcellement
14N33	14N34	134,1928	47,488	5254271,054	211742,433	21001 stati.morcellement
14N34	14N35	134,4215	42,217	5254241,359	211772,436	21002 poteau

14N35	14N36	134,4215	83,824	5254182,396	211832,011	21001	stati.morcellement
14N36	14N37	135,1855	47,909	5254148,335	211865,699	21001	stati.morcellement
14N37	14N38	135,1100	62,726	5254103,842	211909,908	21001	stati.morcellement
14N38	14N39	134,0336	67,370	5254056,995	211958,318	21005	pot.borne
14N39	14N40	135,2054	95,210	5253989,267	212025,227	21001	stati.morcellement
14N40	14N41	134,2922	47,287	5253956,131	212058,959	21001	stati.morcellement
14N41	14N42	136,1921	36,147	5253929,990	212083,921	21001	stati.morcellement
14N42	14N43	135,2054	51,970	5253893,021	212120,443	21002	poteau
14N43	14N44	135,2054	31,872	5253870,349	212142,841	21001	stati.morcellement
14N44	14N45	135,1557	102,516	5253797,528	212214,989	21001	stati.morcellement
14N45	14N46	135,2054	124,849	5253708,716	212302,728	21001	stati.morcellement
14N46	14N47	134,1729	6,697	5253704,040	212307,521	21002	poteau
14N47	14N48	134,1729	73,260	5253652,885	212359,958	21001	stati.morcellement
14N48	14N49	133,1104	69,176	5253605,547	212410,395	21001	stati.morcellement
14N49	14N50	133,4546	59,653	5253564,289	212453,475	21001	stati.morcellement
14N50	14N51	133,3750	64,723	5253519,632	212500,319	21008	pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N51	M11TR506	198,4330	64,595	5253519,632	212500,319	1914 rep arpentage trouve GPS
M11TR534	14N51	133,5947	3 108,236	5253580,805	212521,054	21008 pot.bor.but.
M11TR534	M11TR506	135,0349	3 136,356	5253519,632	212500,319	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : - 1° 4' 2"
Erreur de fermeture (m) : 64,595
Erreur linéaire (m) : -28,120
Longueur polygone (m) : 3108,236

Fermeture : 1/ 48
Fermeture linéaire : 1/ 111

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	133,5947
Gisement terrain	135,0349
Différence	- 1° 4' 2"

Dº	M'S'	M'	S"				
133	5947	59	47	133,9963889			
135	0349	03	49	135,0636111			
				1,067222222	1° 4' 2"	-	135,0349

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	3 108,236
Distance terrain	3 136,356
Différence	-28,120

LIMITES DANS LE CANTON DE BOSTFORD / ROBINSON

Polygone: M14P402
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 09-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: rattachement de plusieurs vestiges par Bernard Labrie

Carnet: N/A **Page:** N/A
Plan: N/A
A.-G.: Bernard Labrie
Année: N/A

Point départ: N/A
Point fermeture: N/A

Point de référence:
N/A

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,0000
F.C. utilisé: 1,0000000

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

SAISIE DE POINT

Point	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N52	5255779,747	212539,765	21008
14N53	5247957,181	206958,805	21008
14N54	5247689,819	206682,330	21008
14N55	5247358,417	206679,145	21008
14N56	5247075,130	206676,184	21008
14N57	5246338,996	206671,168	21008
14N58	5246357,610	206709,042	21008
14N59	5246947,813	207933,995	21008
14N60	5247057,263	208161,224	21008
14N61	5247496,441	209071,947	21001
14N62	5247577,821	209241,278	21008
14N63	5247757,688	209614,356	21008
14N64	5248343,505	210828,853	21004
14N65	5248457,375	211065,891	21008

Point	Point	Direction	Distance	Y(Nord)	X(Est)	PCode	
14N58	M11TR542	141,2025	0,001	5246357,609	206709,043	1914	rep arpentage trouve GPS
14N53	M11TR525	348,4124	0,001	5247957,182	206958,805	1914	rep arpentage trouve GPS

Il est à noter que les points 14N58 et 14N53 ont été supprimé puisque nous avons conserver les points correspondant observé par l'équipe du Bureau de l'arpenteur général du Québec.

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P403
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 09-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: front des lots 18 à 23 du rang VIII

Carnet: (01) R149 **Page:** 14 à 18
Plan: (90) R149
A.-G.: R. Côté et R. Chamberland
Année: 1952

Point départ: 14N52 (M14P402)
Point fermeture: M11TR536

Point de référence:
M11TR536 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,252916930 Y(Nord) 5254653,033 Convergence -0,532316
Longitude:68,422952530 X(Est) 213649,509 F.E. 1,0000021
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5323
F.C. utilisé: 0,999 968 1

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	14N52	14N66	133.54	2.84C	90	0	0	0M	0.5323	21001	|11
Azim	14N66	14N67	133.56	10.19C	90	0	0	0M	0.5323	21002	|LOTS 18/19
Azim	14N67	14N68	133.56	10.01C	90	0	0	0M	0.5323	21001	|12
Azim	14N68	14N69	134.02	3.04C	90	0	0	0M	0.5323	21002	|LOTS 19/20
Azim	14N69	14N70	134.02	6.27C	90	0	0	0M	0.5323	21001	|13
Azim	14N70	14N71	133.39	6.86C	90	0	0	0M	0.5323	21005	|LOTS 20/21 - ST14
Azim	14N71	14N72	133.24	12.8C	90	0	0	0M	0.5323	21001	|15
Azim	14N72	14N73	133.33	0.34C	90	0	0	0M	0.5323	21002	|LOTS 21/22
Azim	14N73	14N74	133.33	4.38C	90	0	0	0M	0.5323	21001	|16
Azim	14N74	14N75	134.45	3.02C	90	0	0	0M	0.5323	21001	|17
Azim	14N75	14N76	134.01	5.74C	90	0	0	0M	0.5323	21002	|LOTS 22/23
Azim	14N76	14N77	134.01	1.4C	90	0	0	0M	0.5323	21001	|18
Azim	14N77	14N78	132.25	3.33C	90	0	0	0M	0.5323	21001	|19
Azim	14N78	14N79	133.38	8.54C	90	0	0	0M	0.5323	21008	|LOTS 23/24

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N52	14N66	134,4723	57,132	5255739,499	212580,310	21001 stati.morcellement 11
14N66	14N67	134,4923	204,990	5255595,002	212725,702	21002 poteau LOTS 18/19
14N67	14N68	134,4923	201,369	5255453,057	212868,526	21001 stati.morcellement 12
14N68	14N69	134,5523	61,155	5255409,873	212911,826	21002 poteau LOTS 19/20
14N69	14N70	134,5523	126,132	5255320,807	213001,132	21001 stati.morcellement 13
14N70	14N71	134,3223	138,001	5255224,016	213099,491	21005 pot.borne LOTS 20/21 - ST14
14N71	14N72	134,1723	257,495	5255044,216	213283,805	21001 stati.morcellement 15
14N72	14N73	134,2623	6,840	5255039,427	213288,688	21002 poteau LOTS 21/22
14N73	14N74	134,2623	88,112	5254977,737	213351,597	21001 stati.morcellement 16
14N74	14N75	135,3823	60,753	5254934,303	213394,072	21001 stati.morcellement 17
14N75	14N76	134,5423	115,470	5254852,789	213475,852	21002 poteau LOTS 22/23
14N76	14N77	134,5423	28,164	5254832,908	213495,799	21001 stati.morcellement 18
14N77	14N78	133,1823	66,989	5254786,961	213544,545	21001 stati.morcellement 19
14N78	14N79	134,3123	171,797	5254666,501	213667,027	21008 pot.bor.but. LOTS 23/24

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-13,468
Fermeture en X:	-17,518
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	72

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N66	14N66	2,3525	0,797	5255739,013	212579,678	21001	stati.morcellement
14N67	14N67	2,3531	3,656	5255592,773	212722,804	21002	poteau
14N68	14N68	2,3531	6,464	5255449,117	212863,402	21001	stati.morcellement
14N69	14N69	2,3549	7,317	5255405,414	212906,025	21002	poteau
14N70	14N70	2,3549	9,076	5255315,275	212993,936	21001	stati.morcellement
14N71	14N71	2,3482	11,001	5255217,310	213090,770	21005	pot.borne
14N72	14N72	2,3438	14,592	5255035,322	213272,237	21001	stati.morcellement
14N73	14N73	2,3464	14,687	5255030,475	213277,044	21002	poteau
14N74	14N74	2,3464	15,916	5254968,036	213338,979	21001	stati.morcellement
14N75	14N75	2,3674	16,764	5254924,085	213380,782	21001	stati.morcellement
14N76	14N76	2,3546	18,374	5254841,590	213461,286	21002	poteau
14N77	14N77	2,3546	18,767	5254821,469	213480,921	21001	stati.morcellement
14N78	14N78	2,3266	19,701	5254774,953	213528,926	21001	stati.morcellement
14N79	14N79	2,3479	22,097	5254653,033	213649,509	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N52	14N66	135,3459	57,031	5255739,013	212579,678	21001 stati.morcellement
14N66	14N67	135,3659	204,631	5255592,773	212722,804	21002 poteau
14N67	14N68	135,3659	201,016	5255449,117	212863,402	21001 stati.morcellement
14N68	14N69	135,4300	61,049	5255405,414	212906,025	21002 poteau
14N69	14N70	135,4300	125,914	5255315,275	212993,936	21001 stati.morcellement
14N70	14N71	135,1958	137,750	5255217,310	213090,770	21005 pot.borne
14N71	14N72	135,0456	257,010	5255035,322	213272,237	21001 stati.morcellement
14N72	14N73	135,1357	6,827	5255030,475	213277,044	21002 poteau
14N73	14N74	135,1357	87,949	5254968,036	213338,979	21001 stati.morcellement
14N74	14N75	136,2604	60,658	5254924,085	213380,782	21001 stati.morcellement
14N75	14N76	135,4200	115,270	5254841,590	213461,286	21002 poteau
14N76	14N77	135,4200	28,115	5254821,469	213480,921	21001 stati.morcellement
14N77	14N78	134,0549	66,847	5254774,953	213528,926	21001 stati.morcellement
14N78	14N79	135,1858	171,484	5254653,033	213649,509	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N79	M11TR536	232,2645	22,098	5254653,033	213649,509	1914 rep arpentage trouve GPS
14N52	14N79	134,3830	1 584,360	5254666,501	213667,027	21008 pot.bor.but.
14N52	M11TR536	135,2605	1 581,511	5254653,033	213649,509	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire :	- 0° 47' 35"
Erreur de fermeture (m) :	22,098
Erreur linéaire (m) :	2,849
Longueur polygone (m) :	1584,360
Fermeture : 1/	72
Fermeture linéaire : 1/	556

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	134,3830
Gisement terrain	135,2605
Différence	- 0° 47' 35"

Dº	M'S'	M'	S"	
134	3830	38	30	134,6416667
135	2605	26	05	135,4347222
				0,793055556

0° 47' 35" - 135,2605

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 584,360
Distance terrain	1 581,511
Différence	2,849

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P404
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 09-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: séparatrice des lots 11 et 12 du rang VII et front des lots 13 à 17 du rang VIII

Carnet: (01) R149 **Page:** 13 à 16
Plan: (90) R149
A.-G.: R. Côté et R. Chamberland
Année: 1952

Point départ: 14N52 (M14P402)
Point fermeture: M11TR534

Point de référence:
M11TR534 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,260262830 Y(Nord) 5255739,708 Convergence -0,552249
Longitude:68,451086150 X(Est) 210285,167 F.E. 1,0000097
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5522
F.C. utilisé: 0,999 952 1

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	14N52	14N80	313.54	13.03C	90	0	0	0M	0.5522	21002	|LOTS 16/17
Azim	14N80	14N81	313.54	0.53C	90	0	0	0M	0.5522	21001	|10
Azim	14N81	14N82	313.23	2.1C	90	0	0	0M	0.5522	21001	|9
Azim	14N82	14N83	313.56	7.5C	90	0	0	0M	0.5522	21001	|8
Azim	14N83	14N84	313.29	1.98C	90	0	0	0M	0.5522	21001	|7
Azim	14N84	14N85	313.54	0.97C	90	0	0	0M	0.5522	21002	|LOTS 15/16
Azim	14N85	14N86	313.54	0.5C	90	0	0	0M	0.5522	21001	|6
Azim	14N86	14N87	313.40	2.6C	90	0	0	0M	0.5522	21001	|5
Azim	14N87	14N88	314.14	8.05C	90	0	0	0M	0.5522	21001	|4
Azim	14N88	14N89	313.22	1.94C	90	0	0	0M	0.5522	21002	|LOTS 14/15
Azim	14N89	14N90	313.22	13.01C	90	0	0	0M	0.5522	21002	|LOTS 13/14 - ST3
Azim	14N90	14N91	314.00	3.75C	90	0	0	0M	0.5522	21001	|2
Azim	14N91	14N92	313.23	9.35C	90	0	0	0M	0.5522	21002	|LOTS 12/13
Azim	14N92	14N93	313.23	6.59C	90	0	0	0M	0.5522	21008	|LOTS 11/12 RG VII
Azim	M11TR534	14N94	49.1436	80.82C	90	0	0	0M	0	21008	

ANTENNE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR534	14N94	49,1436	1625,840	5256801,083	211516,664	21008 pot.bor.but.

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N52	14N80	314,4922	262,122	5255964,512	212353,853	21002 poteau LOTS 16/17
14N80	14N81	314,4922	10,662	5255972,028	212346,291	21001 stati.morcellement 10
14N81	14N82	314,1822	42,245	5256001,534	212316,061	21001 stati.morcellement 9
14N82	14N83	314,5122	150,876	5256107,946	212209,113	21001 stati.morcellement 8
14N83	14N84	314,2422	39,831	5256135,816	212180,659	21001 stati.morcellement 7
14N84	14N85	314,4922	19,513	5256149,571	212166,819	21002 poteau LOTS 15/16
14N85	14N86	314,4922	10,058	5256156,661	212159,685	21001 stati.morcellement 6
14N86	14N87	314,3522	52,304	5256193,377	212122,439	21001 stati.morcellement 5
14N87	14N88	315,0922	161,940	5256308,193	212008,248	21001 stati.morcellement 4
14N88	14N89	314,1722	39,027	5256335,443	211980,313	21002 poteau LOTS 14/15
14N89	14N90	314,1722	261,720	5256518,189	211792,977	21002 poteau LOTS 13/14 - ST3
14N90	14N91	314,5522	75,438	5256571,457	211739,565	21001 stati.morcellement 2
14N91	14N92	314,1822	188,092	5256702,831	211604,970	21002 poteau LOTS 12/13
14N92	14N93	314,1822	132,570	5256795,426	211510,105	21008 pot.bor.but. LOTS 11/12 RG VII

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	5,658
Fermeture en X:	6,559
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	167

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N80	14N80	5,4947	1,570	5255965,537	212355,042	21002	poteau
14N81	14N81	5,4947	1,634	5255973,095	212347,528	21001	stati.morcellement
14N82	14N82	5,4857	1,887	5256002,766	212317,490	21001	stati.morcellement
14N83	14N83	5,4953	2,790	5256109,769	212211,226	21001	stati.morcellement
14N84	14N84	5,4874	3,029	5256137,795	212182,953	21001	stati.morcellement
14N85	14N85	5,4947	3,145	5256151,625	212169,201	21002	poteau
14N86	14N86	5,4947	3,206	5256158,755	212162,113	21001	stati.morcellement
14N87	14N87	5,4906	3,519	5256195,676	212125,103	21001	stati.morcellement
14N88	14N88	5,5005	4,489	5256311,124	212011,647	21001	stati.morcellement
14N89	14N89	5,4854	4,722	5256338,527	211983,889	21002	poteau
14N90	14N90	5,4854	6,290	5256522,297	211797,740	21002	poteau
14N91	14N91	5,4964	6,741	5256575,860	211744,670	21001	stati.morcellement
14N92	14N92	5,4857	7,868	5256707,970	211610,927	21002	poteau
14N93	14N93	5,4857	8,662	5256801,083	211516,664	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N52	14N80	315,0954	262,006	5255965,537	212355,042	21002 poteau
14N80	14N81	315,0954	10,657	5255973,095	212347,528	21001 stati.morcellement
14N81	14N82	314,3853	42,224	5256002,766	212317,490	21001 stati.morcellement
14N82	14N83	315,1154	150,810	5256109,769	212211,226	21001 stati.morcellement
14N83	14N84	314,4454	39,812	5256137,795	212182,953	21001 stati.morcellement
14N84	14N85	315,0954	19,505	5256151,625	212169,201	21002 poteau
14N85	14N86	315,0954	10,054	5256158,755	212162,113	21001 stati.morcellement
14N86	14N87	314,5554	52,279	5256195,676	212125,103	21001 stati.morcellement
14N87	14N88	315,2955	161,874	5256311,124	212011,647	21001 stati.morcellement
14N88	14N89	314,3753	39,007	5256338,527	211983,889	21002 poteau
14N89	14N90	314,3753	261,590	5256522,297	211797,740	21002 poteau
14N90	14N91	315,1554	75,406	5256575,860	211744,670	21001 stati.morcellement
14N91	14N92	314,3853	187,999	5256707,970	211610,927	21002 poteau
14N92	14N93	314,3853	132,504	5256801,083	211516,664	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N93	14N94	49,1309	8,662	5256801,083	211516,664	21008 pot.bor.but.
14N52	14N93	314,3630	1 446,376	5256795,426	211510,105	21008 pot.bor.but.
14N52	14N94	314,5702	1 445,705	5256801,083	211516,664	21008 pot.bor.but.

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 20' 32"
Erreur de fermeture (m) : 8,662
Erreur linéaire (m) : 0,671
Longueur polygone (m) : 1446,376

Fermeture : 1/ 167
Fermeture linéaire : 1/ 2 156

NOTE

Nous avons essayé un polygone partant du point M11TR534 au point 14N52 (point de Bernard Labrie, polygone M14P402), mais ça donnait une différence d'environ 56 mètres à la fermeture. Nous avons donc confronté les données théoriques (largeur du lot 12 du rang VIII par rapport au carnet de Côté et Chamberland) à une borne (14N441) planté par B. Labrie pour un bornage à l'amiable entre les propriétaires de lot 11 et 12 du rang VIII. On c'est donc rendu compte que l'orientation de la latérale 11/12 du rang VII ne correspond pas à la réalité.

Nous avons donc calculé ce polygone comme suit:
Nous avons calculé le front du rang VIII en premier, comme nous voulions respecter les distances théoriques, nous avons fait un inverse entre les points M11TR534 et le dernier point créé en font du rang (14N93) afin d'avoir la direction à appliquer pour la latérale 11/12 du rang VII. Donc nous avons utilisé cette direction et la distance théorique afin de déterminé la position finale de la latérale. Ensuite, nous avons compensé le front du rang VIII avec le point créé pour la latérale 11/12 rang VII. Il est à noter qu'il ne faut pas tenir compte de la fermeture étant donné que les distances sont toutes théoriques.

En procédant ainsi, nous obtenons une distance entre le point 14N93 (point théorique) et le point 14N441 (borne de B. Labrie) de 126,336 mètres alors que le théorique est de 130,56 (arpentage de Fafard (1907) et Côté/Chamberland) ce qui est très respectable compte tenu des fermetures de ce secteur.

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"	Dº	M'S'	M'	S"				
Gisement théorique	314,3630	314	3630	36	30	314,6083333			
Gisement terrain	314,5702	314	5702	57	02	314,9505556			
Différence	- 0° 20' 32"					0,342222222	0° 20' 32"	-	314,5702

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 446,376
Distance terrain	1 445,705
Différence	0,671

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P405
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 09-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: frontière Québec et Nouveau-Brunswick vis-à-vis une partie du rang XI

Carnet: (01) B246-1 **Page:** 98 à 102
Plan: (41) 11D
A.-G.: R. Chamberland et G. Côté
Année: 1954

Point départ: 9I693 (M09P476)
Point fermeture: 9I695 (M09P476)

Point de référence:
9I693 21008 pot.bor.but.
Latitude: 47,253378930 Y(Nord) 5254645,447 Convergence -0,472294
Longitude:68,342036420 X(Est) 223902,437 F.E. 0,9999804
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,4723
F.C. utilisé: 0,999 930 3

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	9I693	14N95	243.2730	42.98C	90	0	0	0M	0.4723	21002 ||	
Azim	14N95	14N96	243.2730	1.23C	90	0	0	0M	0.4723	21012 ||	
Azim	14N96	14N97	243.2730	23.43C	90	0	0	0M	0.4723	21008 |M.I - 17B	
Azim	14N97	14N98	243.2730	6.52C	90	0	0	0M	0.4723	21012 ||	
Azim	14N98	14N99	243.2730	47.48C	90	0	0	0M	0.4723	21002 |#16	
Azim	14N99	14N100	243.2730	0.005C	90	0	0	0M	0.4723	21003 |#16	
Azim	14N100	14N101	243.2730	0.002C	90	0	0	0M	0.4723	21010 |16	

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
9I693	14N95	244,1453	864,620	5254269,817	223123,742	21002 poteau
14N95	14N96	244,1453	24,744	5254259,067	223101,458	21012 pot.en retrait
14N96	14N97	244,1453	471,337	5254054,297	222676,962	21008 pot.bor.but. M.I - 17B
14N97	14N98	244,1453	131,162	5253997,314	222558,835	21012 pot.en retrait
14N98	14N99	244,1453	955,146	5253582,355	221698,611	21002 poteau #16
14N99	14N100	244,1453	0,101	5253582,312	221698,521	21003 borne #16
14N100	14N101	244,1453	0,040	5253582,294	221698,484	21010 monument 16

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	3,191
Fermeture en X:	1,182
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	719

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N95	14N95	4,2629	1,202	5254270,944	223124,160	21002	poteau
14N96	14N96	4,2629	1,237	5254260,226	223101,887	21012	pot.en retrait
14N97	14N97	4,2629	1,892	5254056,071	222677,619	21008	pot.bor.but.
14N98	14N98	4,2629	2,074	5253999,259	222559,556	21012	pot.en retrait
14N99	14N99	4,2629	3,402	5253585,546	221699,793	21002	poteau
14N100	14N100	4,2629	3,402	5253585,502	221699,702	21003	borne
14N101	14N101	4,2629	3,402	5253585,485	221699,666	21010	monument

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
9I693	14N95	244,1812	863,755	5254270,944	223124,160	21002 poteau
14N95	14N96	244,1812	24,719	5254260,226	223101,887	21012 pot.en retrait
14N96	14N97	244,1812	470,865	5254056,071	222677,619	21008 pot.bor.but.
14N97	14N98	244,1812	131,030	5253999,259	222559,556	21012 pot.en retrait
14N98	14N99	244,1812	954,190	5253585,546	221699,793	21002 poteau
14N99	14N100	244,1812	0,100	5253585,502	221699,702	21003 borne
14N100	14N101	244,1812	0,040	5253585,485	221699,666	21010 monument

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N101	9I695	20,1911	3,403	5253585,485	221699,666	21008 pot.bor.but.
9I693	14N101	244,1453	2 447,148	5253582,294	221698,484	21010 monument
9I693	9I695	244,1812	2 444,699	5253585,485	221699,666	21008 pot.bor.but.

CONCLUSION

Différence angulaire :		- 0° 3' 19"
Erreur de fermeture (m) :		3,403
Erreur linéaire (m) :		2,449
Longueur polygone (m) :		2447,148
Fermeture :	1/	719
Fermeture linéaire :	1/	999

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	244,1453
Gisement terrain	244,1812
Différence	- 0° 3' 19"

Dº	M'S'	M'	S"					
244	1453	14	53	244,2480556				
244	1812	18	12	244,3033333				
				0,055277778	0° 3' 19"	-	244,1812	

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	2 447,148
Distance terrain	2 444,699
Différence	2,449

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P406
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 09-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: frontière Québec / Nouveau-Brunswick vis-à-vis les rangs VI à X et une partie du rang XI

Carnet: (01) B246-1 **Page:** 102 et 117
Plan: (41) 11D
A.-G.: R. Chamberland et G. Côté
Année: 1954

Point départ: 9I695 (M09P476)
Point fermeture: M11TR538A

Point de référence:
M11TR538A 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,225406300 Y(Nord) 5249857,347 Convergence -0,530711
Longitude:68,421071590 X(Est) 213969,645 F.E. 1,0000014
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5307
F.C. utilisé: 0,999 957 4

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	9I695	14N102	243.2618	5.275C	90	0	0	0M	0.5307	21012	||
Azim	14N102	14N103	243.2618	6.45C	90	0	0	0M	0.5307	21012	||
Azim	14N103	14N104	243.2618	14.25C	90	0	0	0M	0.5307	21008	|M.II - 16A
Azim	14N104	14N105	243.2618	80C	90	0	0	0M	0.5307	21008	|M.III - 16B
Azim	14N105	14N106	243.2618	47.73C	90	0	0	0M	0.5307	21002	|#15
Azim	14N106	14N107	243.2618	0.01C	90	0	0	0M	0.5307	21003	|#15
Azim	14N107	14N108	243.2618	0.02C	90	0	0	0M	0.5307	21010	|15
Azim	14N108	14N109	243.2442	32.24C	90	0	0	0M	0.5307	21008	|M.IV - 15A
Azim	14N109	14N110	243.2442	80C	90	0	0	0M	0.5307	21008	|M.V - 15B
Azim	14N110	14N111	243.2442	0.09C	90	0	0	0M	0.5307	21003	|#14
Azim	14N111	14N112	243.2442	0.01C	90	0	0	0M	0.5307	21010	|14
Azim	14N112	14N113	243.2324	0.02C	90	0	0	0M	0.5307	21002	|#14
Azim	14N113	14N114	243.2324	79.88C	90	0	0	0M	0.5307	21008	|M.VI - 14A
Azim	14N114	14N115	243.2324	21.24C	90	0	0	0M	0.5307	21003	|#13
Azim	14N115	14N116	243.2324	0.02C	90	0	0	0M	0.5307	21010	|13
Azim	14N116	14N117	243.2218	0.01C	90	0	0	0M	0.5307	21002	|13
Azim	14N117	14N118	243.2218	58.73C	90	0	0	0M	0.5307	21008	|M.VII - 13A

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
9I695	14N102	244,1925	106,116	5253539,508	221604,032	21012 pot.en retrait
14N102	14N103	244,1925	129,753	5253483,290	221487,096	21012 pot.en retrait
14N103	14N104	244,1925	286,664	5253359,087	221228,749	21008 pot.bor.but. M.II - 16A
14N104	14N105	244,1925	1609,344	5252661,808	219778,381	21008 pot.bor.but. M.III - 16B
14N105	14N106	244,1925	960,175	5252245,794	218913,055	21002 poteau #15
14N106	14N107	244,1925	0,201	5252245,706	218912,873	21003 borne #15
14N107	14N108	244,1925	0,402	5252245,532	218912,511	21010 monument 15
14N108	14N109	244,1749	648,566	5251964,257	218328,143	21008 pot.bor.but. M.IV - 15A
14N109	14N110	244,1749	1609,344	5251266,302	216878,099	21008 pot.bor.but. M.V - 15B
14N110	14N111	244,1749	1,811	5251265,517	216876,468	21003 borne #14
14N111	14N112	244,1749	0,201	5251265,430	216876,287	21010 monument 14
14N112	14N113	244,1631	0,402	5251265,255	216875,924	21002 poteau #14
14N113	14N114	244,1631	1606,930	5250567,800	215428,319	21008 pot.bor.but. M.VI - 14A
14N114	14N115	244,1631	427,281	5250382,348	215043,402	21003 borne #13
14N115	14N116	244,1631	0,402	5250382,173	215043,040	21010 monument 13
14N116	14N117	244,1525	0,201	5250382,086	215042,859	21002 poteau 13
14N117	14N118	244,1525	1181,460	5249868,957	213978,703	21008 pot.bor.but. M.VII - 13A

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-11,610
Fermeture en X:	-9,058
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	582

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N102	14N102	4,2643	0,182	5253539,364	221603,920	21012	pot.en retrait
14N103	14N103	4,2643	0,405	5253482,970	221486,847	21012	pot.en retrait
14N104	14N104	4,2643	0,898	5253358,379	221228,197	21008	pot.bor.but.
14N105	14N105	4,2643	3,664	5252658,919	219776,127	21008	pot.bor.but.
14N106	14N106	4,2643	5,314	5252241,604	218909,786	21002	poteau
14N107	14N107	4,2643	5,314	5252241,517	218909,605	21003	borne
14N108	14N108	4,2643	5,315	5252241,342	218909,242	21010	monument
14N109	14N109	4,2638	6,429	5251959,188	218324,188	21008	pot.bor.but.
14N110	14N110	4,2638	9,195	5251259,053	216872,443	21008	pot.bor.but.
14N111	14N111	4,2638	9,198	5251258,265	216870,810	21003	borne
14N112	14N112	4,2638	9,198	5251258,178	216870,629	21010	monument
14N113	14N113	4,2634	9,199	5251258,003	216870,266	21002	poteau
14N114	14N114	4,2634	11,960	5250558,371	215420,962	21008	pot.bor.but.
14N115	14N115	4,2634	12,695	5250372,339	215035,594	21003	borne
14N116	14N116	4,2634	12,695	5250372,164	215035,231	21010	monument
14N117	14N117	4,2631	12,696	5250372,076	215035,049	21002	poteau
14N118	14N118	4,2631	14,726	5249857,347	213969,645	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
9I695	14N102	244,1648	106,280	5253539,364	221603,920	21012 pot.en retrait
14N102	14N103	244,1648	129,953	5253482,970	221486,847	21012 pot.en retrait
14N103	14N104	244,1648	287,106	5253358,379	221228,197	21008 pot.bor.but.
14N104	14N105	244,1648	1611,823	5252658,919	219776,127	21008 pot.bor.but.
14N105	14N106	244,1648	961,654	5252241,604	218909,786	21002 poteau
14N106	14N107	244,1648	0,201	5252241,517	218909,605	21003 borne
14N107	14N108	244,1648	0,403	5252241,342	218909,242	21010 monument
14N108	14N109	244,1512	649,565	5251959,188	218324,188	21008 pot.bor.but.
14N109	14N110	244,1512	1611,823	5251259,053	216872,443	21008 pot.bor.but.
14N110	14N111	244,1512	1,813	5251258,265	216870,810	21003 borne
14N111	14N112	244,1512	0,201	5251258,178	216870,629	21010 monument
14N112	14N113	244,1354	0,403	5251258,003	216870,266	21002 poteau
14N113	14N114	244,1354	1609,406	5250558,371	215420,962	21008 pot.bor.but.
14N114	14N115	244,1354	427,939	5250372,339	215035,594	21003 borne
14N115	14N116	244,1354	0,403	5250372,164	215035,231	21010 monument
14N116	14N117	244,1248	0,201	5250372,076	215035,049	21002 poteau
14N117	14N118	244,1248	1183,280	5249857,347	213969,645	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N118	M11TR538A	217,5740	14,727	5249857,347	213969,645	1914 rep arpentage trouve GPS
9I695	14N118	244,1745	8 569,253	5249868,957	213978,703	21008 pot.bor.but.
9I695	M11TR538A	244,1508	8 582,454	5249857,347	213969,645	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire :	+ 0° 2' 37"
Erreur de fermeture (m) :	14,727
Erreur linéaire (m) :	-13,201
Longueur polygone (m) :	8569,253
Fermeture : 1/	582
Fermeture linéaire : 1/	649

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"	Dº	M'S'	M'	S"				
Gisement théorique	244,1745	244	1745	17	45	244,2958333			
Gisement terrain	244,1508	244	1508	15	08	244,2522222			
Différence	+ 0° 2' 37"					0,043611111	0° 2' 37"	+	244,1745

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	8 569,253
Distance terrain	8 582,454
Différence	-13,201

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P407
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 09-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: front des lots 39 à 46 du rang X

Carnet: (01) R164 **Page:** 26 à 29
Plan: (03) 521
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1964

Point départ: M11TR510
Point fermeture: 14N119 (M14P407)

Point de référence:
M11TR510 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,251700240 Y(Nord) 5254199,140 Convergence -0,502089
Longitude:68,382227400 X(Est) 218825,450 F.E. 0,9999908
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5021
F.C. utilisé: 0,999 940 4

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

INTERSECTION

Intersection Point - Point

* Direction: Deg/Min/Sec
* Distance MÈTRES

Point:	14N126	Point:	14N127	Offset:	0
Point:	14N104	Point:	14N105	Offset:	0
Point cible:	14N119	PCode:	009		

Point	Point	Direction	Distance	Y(Nord)	X(Est)	PCode
14N126	14N119	134,2021	69,002	5252860,734	220195,091	009 int.calculé

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR510	14N120	133.30	13.13C	90	0	0	0M	0.5021	21002	|LOTS 39/40
Azim	14N120	14N121	133.30	13.18C	90	0	0	0M	0.5021	21002	|LOTS 40/41
Azim	14N121	14N122	133.30	13.05C	90	0	0	0M	0.5021	21002	|LOTS 41/42
Azim	14N122	14N123	133.30	13.04C	90	0	0	0M	0.5021	21002	|LOTS 42/43
Azim	14N123	14N124	133.30	13.09C	90	0	0	0M	0.5021	21002	|LOTS 43/44
Azim	14N124	14N125	133.30	13.15C	90	0	0	0M	0.5021	21002	|LOTS 44/45
Azim	14N125	14N126	133.30	13.13C	90	0	0	0M	0.5021	21002	|LOTS 45/46
Azim	14N126	14N127	133.30	4.08C	90	0	0	0M	0.5021	21008	|#25

Pt_Pt	14N126	14N127	0M	14N104	14N105	0M	14N119	0	009

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR510	14N120	134,2021	264,134	5254014,547	219014,351	21002 poteau LOTS 39/40
14N120	14N121	134,2021	265,139	5253829,251	219203,972	21002 poteau LOTS 40/41
14N121	14N122	134,2021	262,524	5253645,782	219391,722	21002 poteau LOTS 41/42
14N122	14N123	134,2021	262,323	5253462,455	219579,328	21002 poteau LOTS 42/43
14N123	14N124	134,2021	263,329	5253278,424	219767,653	21002 poteau LOTS 43/44
14N124	14N125	134,2021	264,536	5253093,550	219956,842	21002 poteau LOTS 44/45
14N125	14N126	134,2021	264,134	5252908,956	220145,743	21002 poteau LOTS 45/46
14N126	14N127	134,2021	82,077	5252851,596	220204,442	21008 pot.bor.but. #25

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	9,138
Fermeture en X:	-9,351
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	147

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N120	14N120	2,3447	1,791	5254015,799	219013,070	21002	poteau
14N121	14N121	2,3447	3,589	5253831,759	219201,405	21002	poteau
14N122	14N122	2,3447	5,369	5253649,535	219387,882	21002	poteau
14N123	14N123	2,3447	7,147	5253467,450	219574,216	21002	poteau
14N124	14N124	2,3447	8,933	5253284,667	219761,264	21002	poteau
14N125	14N125	2,3447	10,727	5253101,046	219949,170	21002	poteau
14N126	14N126	2,3447	12,518	5252917,705	220136,791	21002	poteau
14N127	14N127	2,3447	13,074	5252860,734	220195,091	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR510	14N120	134,2021	262,343	5254015,799	219013,070	21002 poteau
14N120	14N121	134,2021	263,342	5253831,759	219201,405	21002 poteau
14N121	14N122	134,2021	260,744	5253649,535	219387,882	21002 poteau
14N122	14N123	134,2021	260,544	5253467,450	219574,216	21002 poteau
14N123	14N124	134,2021	261,543	5253284,667	219761,264	21002 poteau
14N124	14N125	134,2021	262,742	5253101,046	219949,170	21002 poteau
14N125	14N126	134,2021	262,343	5252917,705	220136,791	21002 poteau
14N126	14N127	134,2021	81,520	5252860,734	220195,091	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N127	14N119	314,2021	13,075	5252860,734	220195,091	009 int.calculé
M11TR510	14N127	134,2021	1 928,195	5252851,596	220204,442	21008 pot.bor.but.
M11TR510	14N119	134,2021	1 915,120	5252860,734	220195,091	009 int.calculé

CONCLUSION

Différence angulaire : + 0° 0' 0"
Erreur de fermeture (m) : 13,075
Erreur linéaire (m) : 13,075
Longueur polygone (m) : 1928,195

Fermeture : 1/ 147
Fermeture linéaire : 1/ 147

NOTE

Comme il n'existe aucun lien possible entre le travail de Stanislas Grand'Maison (1964) et celui de Georges Côté (1955), nous avons créé le point 14N119 à l'intersection de ce polygone avec la ligne de frontière (polygone M14P406). Nous avons donc conservé la direction théorique et avons compensé les distances en utilisant ce point d'intersection (14N119) comme point de fermeture. Il est à noter, que tout comme dans le polygone M09P477, Stanislas Grand'Maison a dépassé la ligne de frontière.

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire					
	DºM'S"	Dº	M'S'	M'	S"

Gisement théorique	134,2021		134	2021	20	21	134,3391667				
Gisement terrain	134,2021		134	2021	20	21	134,3391667				
Différence	+ 0° 0' 0"							0	0° 0' 0"	+	134,2021

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 928,195
Distance terrain	1 915,120
Différence	13,075

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P408
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 09-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: frontière Québec / Nouveau-Brunswick vis-à-vis une partie du rang V

Carnet: (01) B246-1 **Page:** 118 et 119
Plan: (41) 11D
A.-G.: R. Chamberland et G. Côté
Année: 1954

Point départ: M11TR538A
Point fermeture: 8191

Point de référence:
M11TR538A 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,225406300 Y(Nord) 5249857,347 Convergence -0,530711
Longitude:68,421071590 X(Est) 213969,645 F.E. 1,0000014
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5307
F.C. utilisé: 0,999 957 4

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR538A	14N128	243.2218	30.07C	90	0	0	0M	0.5307	21010	|12
Azim	14N128	14N129	243.2118	0.02C	90	0	0	0M	0.5307	21003	|#12
Azim	14N129	14N130	243.2118	0.12C	90	0	0	0M	0.5307	21006	|#12
Azim	14N130	14N131	243.2118	44.685C	90	0	0	0M	0.5307	21002	|#11
Azim	14N131	14N132	243.2118	0.015C	90	0	0	0M	0.5307	21003	|#11
Azim	14N132	14N133	243.2118	0.015C	90	0	0	0M	0.5307	21010	|11

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR538A	14N128	244,1525	604,912	5249594,623	213424,793	21010 monument 12
14N128	14N129	244,1425	0,402	5249594,448	213424,431	21003 borne #12
14N129	14N130	244,1425	2,414	5249593,399	213422,257	21006 pot. but. #12
14N130	14N131	244,1425	898,919	5249202,747	212612,702	21002 poteau #11
14N131	14N132	244,1425	0,302	5249202,616	212612,431	21003 borne #11
14N132	14N133	244,1425	0,302	5249202,485	212612,159	21010 monument 11

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-0,614
Fermeture en X:	-2,112
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	685

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N128	14N128	4,2631	0,883	5249594,377	213423,945	21010	monument
14N129	14N129	4,2628	0,883	5249594,202	213423,583	21003	borne
14N130	14N130	4,2628	0,887	5249593,152	213421,405	21006	pot. but.
14N131	14N131	4,2628	2,199	5249202,134	212610,591	21002	poteau
14N132	14N132	4,2628	2,199	5249202,002	212610,319	21003	borne
14N133	14N133	4,2628	2,199	5249201,871	212610,047	21010	monument

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR538A	14N128	244,1615	605,783	5249594,377	213423,945	21010 monument
14N128	14N129	244,1515	0,403	5249594,202	213423,583	21003 borne
14N129	14N130	244,1515	2,417	5249593,152	213421,405	21006 pot. but.
14N130	14N131	244,1515	900,213	5249202,134	212610,591	21002 poteau
14N131	14N132	244,1515	0,302	5249202,002	212610,319	21003 borne
14N132	14N133	244,1515	0,302	5249201,871	212610,047	21010 monument

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N133	8191	253,4733	2,199	5249201,871	212610,047	1914 rep arpentage trouve GPS
M11TR538A	14N133	244,1449	1 507,251	5249202,485	212612,159	21010 monument
M11TR538A	8191	244,1539	1 509,420	5249201,871	212610,047	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 0' 50"
Erreur de fermeture (m) : 2,199
Erreur linéaire (m) : -2,169
Longueur polygone (m) : 1507,251

Fermeture : 1/ 685
Fermeture linéaire : 1/ 695

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	244,1449
Gisement terrain	244,1539
Différence	- 0° 0' 50"

Dº	M'S'	M'	S"	
244	1449	14	49	244,2469444
244	1539	15	39	244,2608333
				0,013888889

0° 0' 50" - 244,1539

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 507,251
Distance terrain	1 509,420
Différence	-2,169

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P409
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 09-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: front des lots 34 à 37 et partie du lot 33 du rang VI

Carnet: (01) R177 **Page:** 9 à 11
Plan: (03) 1017
A.-G.: Louis-Léo Doyon
Année: 1973

Point départ: M11TR500
Point fermeture: M11TR538

Point de référence:
M11TR500 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,231667990 Y(Nord) 5250567,662 Convergence -0,533440
Longitude:68,424735290 X(Est) 213212,132 F.E. 1,0000031
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5334
F.C. utilisé: 0,999 965 5

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR500	14N134	133.26	249.5P	90	0	0	0M	0.5334	21002	|LOTS 33/34
Azim	14N134	14N135	133.26	159.2P	90	0	0	0M	0.5334	21001	|16
Azim	14N135	14N136	133.0406	281.03P	90	0	0	0M	0.5334	21001	|17
Azim	14N136	14N137	133.1318	413.54P	90	0	0	0M	0.5334	21005	|LOTS 34/35 - ST18
Azim	14N137	14N138	133.22	252.73P	90	0	0	0M	0.5334	21001	|19
Azim	14N138	14N139	133.12	601.15P	90	0	0	0M	0.5334	21005	|LOTS 35/36 - ST20
Azim	14N139	14N140	133.1806	355.12P	90	0	0	0M	0.5334	21001	|21
Azim	14N140	14N141	133.1806	435.11P	90	0	0	0M	0.5334	21001	|22
Azim	14N141	14N142	133.1806	69.8P	90	0	0	0M	0.5334	21002	|LOTS 36/37
Azim	14N142	14N143	133.1806	207.16P	90	0	0	0M	0.5334	21001	|23
Azim	14N143	14N144	133.32	353.69P	90	0	0	0M	0.5334	21001	|24
Azim	14N144	14N145	133.32	5.1P	90	0	0	0M	0.5334	21006	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR500	14N134	134,1934	76,048	5250514,526	213266,532	21002 poteau LOTS 33/34
14N134	14N135	134,1934	48,524	5250480,622	213301,244	21001 stati.morcellement 16
14N135	14N136	133,5740	85,658	5250421,162	213362,900	21001 stati.morcellement 17
14N136	14N137	134,0652	126,047	5250333,425	213453,392	21005 pot.borne LOTS 34/35 - ST18
14N137	14N138	134,1534	77,032	5250279,665	213508,559	21001 stati.morcellement 19
14N138	14N139	134,0534	183,231	5250152,174	213640,154	21005 pot.borne LOTS 35/36 - ST20
14N139	14N140	134,1140	108,241	5250076,723	213717,757	21001 stati.morcellement 21
14N140	14N141	134,1140	132,622	5249984,276	213812,841	21001 stati.morcellement 22
14N141	14N142	134,1140	21,275	5249969,446	213828,094	21002 poteau LOTS 36/37
14N142	14N143	134,1140	63,142	5249925,431	213873,364	21001 stati.morcellement 23
14N143	14N144	134,2534	107,805	5249849,971	213950,350	21001 stati.morcellement 24
14N144	14N145	134,2534	1,554	5249848,883	213951,461	21006 pot. but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	0,285
Fermeture en X:	0,605
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	1 541

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N134	14N134	2,3444	0,049	5250514,547	213266,577	21002	poteau
14N135	14N135	2,3444	0,081	5250480,656	213301,317	21001	stati.morcellement
14N136	14N136	2,3381	0,136	5250421,220	213363,023	21001	stati.morcellement
14N137	14N137	2,3407	0,218	5250333,518	213453,589	21005	pot.borne
14N138	14N138	2,3433	0,268	5250279,780	213508,802	21001	stati.morcellement
14N139	14N139	2,3404	0,387	5250152,339	213640,504	21005	pot.borne
14N140	14N140	2,3421	0,457	5250076,917	213718,171	21001	stati.morcellement
14N141	14N141	2,3421	0,543	5249984,507	213813,332	21001	stati.morcellement
14N142	14N142	2,3421	0,557	5249969,683	213828,598	21002	poteau
14N143	14N143	2,3421	0,598	5249925,685	213873,905	21001	stati.morcellement
14N144	14N144	2,3462	0,668	5249850,256	213950,955	21001	stati.morcellement
14N145	14N145	2,3462	0,669	5249849,168	213952,066	21006	pot. but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR500	14N134	134,1729	76,065	5250514,547	213266,577	21002 poteau
14N134	14N135	134,1729	48,535	5250480,656	213301,317	21001 stati.morcellement
14N135	14N136	133,5535	85,678	5250421,220	213363,023	21001 stati.morcellement
14N136	14N137	134,0447	126,076	5250333,518	213453,589	21005 pot.borne
14N137	14N138	134,1329	77,050	5250279,780	213508,802	21001 stati.morcellement
14N138	14N139	134,0329	183,273	5250152,339	213640,504	21005 pot.borne
14N139	14N140	134,0935	108,265	5250076,917	213718,171	21001 stati.morcellement
14N140	14N141	134,0935	132,652	5249984,507	213813,332	21001 stati.morcellement
14N141	14N142	134,0935	21,280	5249969,683	213828,598	21002 poteau
14N142	14N143	134,0935	63,157	5249925,685	213873,905	21001 stati.morcellement
14N143	14N144	134,2329	107,829	5249850,256	213950,955	21001 stati.morcellement
14N144	14N145	134,2329	1,555	5249849,168	213952,066	21006 pot. but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N145	M11TR538	64,4855	0,669	5249849,168	213952,066	1914 rep arpentage trouve GPS
M11TR500	14N145	134,1133	1 031,176	5249848,883	213951,461	21006 pot. but.
M11TR500	M11TR538	134,0928	1 031,411	5249849,168	213952,066	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : + 0° 2' 5"
Erreur de fermeture (m) : 0,669
Erreur linéaire (m) : -0,235
Longueur polygone (m) : 1031,176

Fermeture : 1/ 1 541
Fermeture linéaire : 1/ 4 388

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	134,1133
Gisement terrain	134,0928
Différence	+ 0° 2' 5"

Dº	M'S'	M'	S"				
134	1133	11	33	134,1925			
134	0928	09	28	134,1577778			
				0,034722222	0° 2' 5"	+	134,1133

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 031,176
Distance terrain	1 031,411
Différence	-0,235

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P410
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 09-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: une partie de la séparatrice des lots 33 et 34 du rang V

Carnet: (01) R177 **Page:** 7 et 8
Plan: (03) 1017
A.-G.: Louis-L. Doyon
Année: 1973

Point départ: M11TR524A
Point fermeture: M11TR500

Point de référence:
M11TR500 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,231667990 Y(Nord) 5250567,662 Convergence -0,533440
Longitude:68,424735290 X(Est) 213212,132 F.E. 1,0000031
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5334
F.C. utilisé: 0,999 965 5

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR524A	14N146	44.4106	288.31P	90	0	0	0M	0.5334	21005	|ST3
Azim	14N146	14N147	44.4106	1151.74P	90	0	0	0M	0.5334	21008	|RG V/VI

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR524A	14N146	45,3440	87,877	5250321,816	212961,448	21005 pot.borne ST3
14N146	14N147	45,3440	351,050	5250567,522	213212,160	21008 pot.bor.but. RG V/VI

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	0,140
Fermeture en X:	-0,028
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	3 082

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N146	14N146	0,7955	0,029	5250321,844	212961,442	21005	pot.borne
14N147	14N147	0,7955	0,142	5250567,662	213212,132	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR524A	14N146	45,3344	87,892	5250321,844	212961,442	21005 pot.borne
14N146	14N147	45,3344	351,113	5250567,662	213212,132	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N147	M11TR500	348,4519	0,142	5250567,662	213212,132	1914 rep arpentage trouve GPS
M11TR524A	14N147	45,3440	438,927	5250567,522	213212,160	21008 pot.bor.but.
M11TR524A	M11TR500	45,3344	439,005	5250567,662	213212,132	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : + 0° 0' 56"
Erreur de fermeture (m) : 0,142
Erreur linéaire (m) : -0,078
Longueur polygone (m) : 438,927

Fermeture : 1/ 3 082
Fermeture linéaire : 1/ 5 627

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	45,3440
Gisement terrain	45,3344
Différence	+ 0° 0' 56"

Dº	M'S'	M'	S"	
45	3440	34	40	45,57777778
45	3344	33	44	45,56222222
				0,015555556

0° 0' 56" + 45,344

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	438,927
Distance terrain	439,005
Différence	-0,078

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P411
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 10-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: frontière Québec / Nouveau-Brunswick vis-à-vis une partie des rangs IV et V

Carnet: (01) B246-1 **Page:** 120 à 123
Plan: (41) 11D
A.-G.: R. Chamberland et G. Côté
Année: 1954

Point départ: 8191
Point fermeture: 14N65 (M14P402)

Point de référence:
14N65 21008 pot.bor.but.
Latitude: 47,220726140 Y(Nord) 5248457,375 Convergence -0,544752
Longitude:68,442806770 X(Est) 211065,891 F.E. 1,0000079
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5448
F.C. utilisé: 0,999 973 5

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	8191	14N148	243.2148	5.075C	90	0	0	0M	0.5448	21008	|M.VIII
Azim	14N148	14N149	243.2148	7.74C	90	0	0	0M	0.5448	21012	||
Azim	14N149	14N150	243.2148	1.015C	90	0	0	0M	0.5448	21012	||
Azim	14N150	14N151	243.2148	2.14C	90	0	0	0M	0.5448	21008	|11B
Azim	14N151	14N152	243.2148	7.015C	90	0	0	0M	0.5448	21008	|11C
Azim	14N152	14N153	243.2148	62.09C	90	0	0	0M	0.5448	21008	|11D - M.IX

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
8191	14N148	244,1636	102,093	5249157,561	212518,074	21008 pot.bor.but. M.VIII
14N148	14N149	244,1636	155,704	5249089,983	212377,804	21012 pot.en retrait
14N149	14N150	244,1636	20,419	5249081,122	212359,409	21012 pot.en retrait
14N150	14N151	244,1636	43,050	5249062,437	212320,627	21008 pot.bor.but. 11B
14N151	14N152	244,1636	141,119	5249001,189	212193,496	21008 pot.bor.but. 11C
14N152	14N153	244,1636	1249,052	5248459,083	211068,254	21008 pot.bor.but. 11D - M.IX

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-1,708
Fermeture en X:	-2,363
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	587

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N148	14N148	4,2634	0,174	5249157,459	212517,933	21008	pot.bor.but.
14N149	14N149	4,2634	0,439	5249089,726	212377,448	21012	pot.en retrait
14N150	14N150	4,2634	0,474	5249080,844	212359,025	21012	pot.en retrait
14N151	14N151	4,2634	0,547	5249062,117	212320,183	21008	pot.bor.but.
14N152	14N152	4,2634	0,788	5249000,728	212192,857	21008	pot.bor.but.
14N153	14N153	4,2634	2,915	5248457,375	211065,891	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
8191	14N148	244,1534	102,264	5249157,459	212517,933	21008 pot.bor.but.
14N148	14N149	244,1534	155,965	5249089,726	212377,448	21012 pot.en retrait
14N149	14N150	244,1534	20,453	5249080,844	212359,025	21012 pot.en retrait
14N150	14N151	244,1534	43,122	5249062,117	212320,183	21008 pot.bor.but.
14N151	14N152	244,1534	141,356	5249000,728	212192,857	21008 pot.bor.but.
14N152	14N153	244,1534	1251,147	5248457,375	211065,891	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N153	14N65	234,0842	2,915	5248457,375	211065,891	21008 pot.bor.but.
8191	14N153	244,1636	1 711,437	5248459,083	211068,254	21008 pot.bor.but.
8191	14N65	244,1534	1 714,307	5248457,375	211065,891	21008 pot.bor.but.

CONCLUSION

Différence angulaire :		+ 0° 1' 2"
Erreur de fermeture (m) :		2,915
Erreur linéaire (m) :		-2,870
Longueur polygone (m) :		1711,437
Fermeture :	1/	587
Fermeture linéaire :	1/	596

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	244,1636
Gisement terrain	244,1534
Différence	+ 0° 1' 2"

Dº	M'S'	M'	S"				
244	1636	16	36	244,2766667			
244	1534	15	34	244,2594444			
				0,017222222	0° 1' 2"	+	244,1636

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 711,437
Distance terrain	1 714,307
Différence	-2,870

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P412
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 10-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: frontière Québec / Nouveau-Brunswick vis-à-vis une partie des rangs III et IV

Carnet: (01) B246-1 **Page:** 124 à 126
Plan: (41) 11D
A.-G.: R. Chamberland et G. Côté
Année: 1954

Point départ: 14N65 (M14P402)
Point fermeture: 14N63 (M14P402)

Point de référence:
14N65 21008 pot.bor.but.
Latitude: 47,220726140 Y(Nord) 5248457,375 Convergence -0,544752
Longitude:68,442806770 X(Est) 211065,891 F.E. 1,0000079
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5448
F.C. utilisé: 0,999 973 5

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	14N65	14N154	243.2148	12.7C	90	0	0	0M	0.5448	190	|bord rivière
Azim	14N154	14N155	243.2148	67.3C	90	0	0	0M	0.5448	21008	|11E - M.X

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N65	14N154	244,1636	255,483	5248346,492	210835,732	190 Ponit relevé bord rivière
14N154	14N155	244,1636	1353,861	5247758,896	209616,071	21008 pot.bor.but. 11E - M.X

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-1,208
Fermeture en X:	-1,715
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	767

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N154	14N154	4,2634	0,333	5248346,300	210835,460	190	Ponit relevé
14N155	14N155	4,2634	2,098	5247757,688	209614,356	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N65	14N154	244,1552	255,812	5248346,300	210835,460	190 Ponit relevé
14N154	14N155	244,1552	1355,602	5247757,688	209614,356	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N155	14N63	234,4948	2,098	5247757,688	209614,356	21008 pot.bor.but.
14N65	14N155	244,1636	1 609,344	5247758,896	209616,071	21008 pot.bor.but.
14N65	14N63	244,1552	1 611,413	5247757,688	209614,356	21008 pot.bor.but.

CONCLUSION

Différence angulaire :		+ 0° 0' 44"
Erreur de fermeture (m) :		2,098
Erreur linéaire (m) :		-2,069
Longueur polygone (m) :		1609,344
Fermeture :	1/	767
Fermeture linéaire :	1/	778

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	244,1636
Gisement terrain	244,1552
Différence	+ 0° 0' 44"

Dº	M'S'	M'	S"				
244	1636	16	36	244,2766667			
244	1552	15	52	244,2644444			
				0,012222222	0° 0' 44"	+	244,1636

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 609,344
Distance terrain	1 611,413
Différence	-2,069

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P413
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 10-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: frontière Québec / Nouveau-Brunswick vis-à-vis une partie du rang III

Carnet: (01) B246-1 **Page:** 127
Plan: (41) 11D
A.-G.: R. Chamberland et G. Côté
Année: 1954

Point départ: 14N63 (M14P402)
Point fermeture: 14N62 (M14P402)

Point de référence:
14N62 21008 pot.bor.but.
Latitude: 47,213783440 Y(Nord) 5247577,821 Convergence -0,555056
Longitude:68,455433980 X(Est) 209241,278 F.E. 1,0000122
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5551
F.C. utilisé: 0,999 963 6

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	14N63	14N156	243.2148	10C	90	0	0	0M	0.5551	190 ||	
Azim	14N156	14N157	243.2148	10.54C	90	0	0	0M	0.5551	21040 |11F	

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N63	14N156	244,1739	201,168	5247670,434	209433,104	190 Ponit relevé
14N156	14N157	244,1739	212,031	5247578,469	209242,064	21040 pot.bor,pot ret. 11F

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-0,648
Fermeture en X:	-0,786
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	406

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N156	14N156	4,2637	0,496	5247670,119	209432,721	190	Ponit relevé
14N157	14N157	4,2637	1,018	5247577,821	209241,278	21040	pot.bor,pot ret.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N63	14N156	244,1538	201,650	5247670,119	209432,721	190 Ponit relevé
14N156	14N157	244,1538	212,539	5247577,821	209241,278	21040 pot.bor,pot ret.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N157	14N62	230,2845	1,018	5247577,821	209241,278	21008 pot.bor.but.
14N63	14N157	244,1739	413,199	5247578,469	209242,064	21040 pot.bor,pot ret.
14N63	14N62	244,1538	414,188	5247577,821	209241,278	21008 pot.bor.but.

CONCLUSION

Différence angulaire :		+ 0° 2' 1"
Erreur de fermeture (m) :		1,018
Erreur linéaire (m) :		-0,989
Longueur polygone (m) :		413,199
Fermeture :	1/	406
Fermeture linéaire :	1/	418

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	244,1739
Gisement terrain	244,1538
Différence	+ 0° 2' 1"

Dº	M'S'	M'	S"				
244	1739	17	39	244,2941667			
244	1538	15	38	244,2605556			
				0,033611111	0° 2' 1"	+	244,1739

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	413,199
Distance terrain	414,188
Différence	-0,989

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P414
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 10-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: frontière Québec / Nouveau-Brunswick vis-à-vis une partie du rang II

Carnet: (01) B246-1 **Page:** 127 et 128
Plan: (41) 11D
A.-G.: R. Chamberland et G. Côté
Année: 1954

Point départ: 14N62 (M14P402)
Point fermeture: 14N61 (M14P402)

Point de référence:
14N62 21008 pot.bor.but.
Latitude: 47,213783440 Y(Nord) 5247577,821 Convergence -0,555056
Longitude:68,455433980 X(Est) 209241,278 F.E. 1,0000122
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5551
F.C. utilisé: 0,999 963 6

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	14N62	14N158	243.2148	9.3C	90	0	0	0M	0.5551	21010 |10	
Azim	14N158	14N159	243.1942	0.03C	90	0	0	0M	0.5551	21003 |#10	

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N62	14N158	244,1739	187,086	5247496,675	209072,713	21010 monument 10
14N158	14N159	244,1533	0,604	5247496,413	209072,170	21003 borne #10

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	0,028
Fermeture en X:	-0,223
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	836

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N158	14N158	4,2637	0,224	5247496,703	209072,491	21010	monument
14N159	14N159	4,2631	0,224	5247496,441	209071,947	21003	borne

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N62	14N158	244,1953	187,274	5247496,703	209072,491	21010 monument
14N158	14N159	244,1747	0,604	5247496,441	209071,947	21003 borne

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N159	14N61	277,0914	0,224	5247496,441	209071,947	21001 stati.morcellement
14N62	14N159	244,1739	187,690	5247496,413	209072,170	21003 borne
14N62	14N61	244,1952	187,878	5247496,441	209071,947	21001 stati.morcellement

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 2' 13"
Erreur de fermeture (m) : 0,224
Erreur linéaire (m) : -0,188
Longueur polygone (m) : 187,690

Fermeture : 1/ 836
Fermeture linéaire : 1/ 998

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	244,1739
Gisement terrain	244,1952
Différence	- 0° 2' 13"

Dº	M'S'	M'	S"				
244	1739	17	39	244,2941667			
244	1952	19	52	244,3311111			
				0,036944444	0° 2' 13"	-	244,1952

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	187,690
Distance terrain	187,878
Différence	-0,188

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P415
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 10-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: frontière Québec / Nouveau-Brunswick vis-à-vis une partie du rang II

Carnet: (01) B246-1 **Page:** 128 et 129
Plan: (41) 11D
A.-G.: R. Chamberland et G. Côté
Année: 1954

Point départ: 14N61 (M14P402)
Point fermeture: 14N60 (M14P402)

Point de référence:
14N60 21008 pot.bor.but.
Latitude: 47,212040960 Y(Nord) 5247057,263 Convergence -0,562787
Longitude:68,464539480 X(Est) 208161,224 F.E. 1,0000147
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5628
F.C. utilisé: 0,999 975 6

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	14N61	14N160	243.1942	0.01C	90	0	0	0M	0.5628	21002 ||	
Azim	14N160	14N161	243.1942	50.12C	90	0	0	0M	0.5628	21008 |	10A - M.XI

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N61	14N160	244,1610	0,201	5247496,354	209071,766	21002 poteau
14N160	14N161	244,1610	1008,254	5247058,641	208163,507	21008 pot.bor.but. 10A - M.XI

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-1,378
Fermeture en X:	-2,283
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	378

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N160	14N160	4,2633	0,001	5247496,353	209071,765	21002	poteau
14N161	14N161	4,2633	2,667	5247057,263	208161,224	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N61	14N160	244,1519	0,202	5247496,353	209071,765	21002 poteau
14N160	14N161	244,1519	1010,908	5247057,263	208161,224	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N161	14N60	238,5230	2,667	5247057,263	208161,224	21008 pot.bor.but.
14N61	14N161	244,1610	1 008,455	5247058,641	208163,507	21008 pot.bor.but.
14N61	14N60	244,1519	1 011,110	5247057,263	208161,224	21008 pot.bor.but.

CONCLUSION

Différence angulaire :		+ 0° 0' 51"
Erreur de fermeture (m) :		2,667
Erreur linéaire (m) :		-2,655
Longueur polygone (m) :		1008,455
Fermeture :	1/	378
Fermeture linéaire :	1/	380

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	244,1610
Gisement terrain	244,1519
Différence	+ 0° 0' 51"

Dº	M'S'	M'	S"				
244	1610	16	10	244,2694444			
244	1519	15	19	244,2552778			
				0,014166667	0° 0' 51"	+	244,161

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 008,455
Distance terrain	1 011,110
Différence	-2,655

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P416
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 10-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: frontière Québec / Nouveau-Brunswick vis-à-vis une partie du rang II

Carnet: (01) B246-1 **Page:** 130
Plan: (41) 11D
A.-G.: R. Chamberland et G. Côté
Année: 1954

Point départ: 14N60 (M14P402)
Point fermeture: 14N59 (M14P402)

Point de référence:
14N60 21008 pot.bor.but.
Latitude: 47,212040960 Y(Nord) 5247057,263 Convergence -0,562787
Longitude:68,464539480 X(Est) 208161,224 F.E. 1,0000147
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5628
F.C. utilisé: 0,999 975 6

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	14N60	14N162	243.1942	12.38C	90	0	0	0M	0.5628	21012 ||	
Azim	14N162	14N163	243.1942	0.105C	90	0	0	0M	0.5628	21002 ||	
Azim	14N163	14N164	243.1942	0.005C	90	0	0	0M	0.5628	21003 |10B	

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N60	14N162	244,1610	249,046	5246949,145	207936,877	21012 pot.en retrait
14N162	14N163	244,1610	2,112	5246948,228	207934,975	21002 poteau
14N163	14N164	244,1610	0,101	5246948,184	207934,884	21003 borne 10B

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-0,371
Fermeture en X:	-0,889
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	261

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N162	14N162	4,2633	0,955	5246948,777	207935,996	21012	pot.en retrait
14N163	14N163	4,2633	0,963	5246947,857	207934,086	21002	poteau
14N164	14N164	4,2633	0,964	5246947,813	207933,995	21003	borne

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N60	14N162	244,1652	250,000	5246948,777	207935,996	21012 pot.en retrait
14N162	14N163	244,1652	2,120	5246947,857	207934,086	21002 poteau
14N163	14N164	244,1652	0,101	5246947,813	207933,995	21003 borne

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N164	14N59	247,2010	0,964	5246947,813	207933,995	21008 pot.bor.but.
14N60	14N164	244,1610	251,259	5246948,184	207934,884	21003 borne
14N60	14N59	244,1652	252,221	5246947,813	207933,995	21008 pot.bor.but.

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 0' 42"
Erreur de fermeture (m) : 0,964
Erreur linéaire (m) : -0,962
Longueur polygone (m) : 251,259

Fermeture : 1/ 261
Fermeture linéaire : 1/ 261

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	244,1610
Gisement terrain	244,1652
Différence	- 0° 0' 42"

Dº	M'S'	M'	S"				
244	1610	16	10	244,2694444			
244	1652	16	52	244,2811111			
				0,011666667	0° 0' 42"	-	244,1652

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	251,259
Distance terrain	252,221
Différence	-0,962

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P417
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 10-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: frontière Québec / Nouveau-Brunswick vis-à-vis une partie du rang I

Carnet: (01) B246-1 **Page:** 130 à 132
Plan: (41) 11D
A.-G.: R. Chamberland et G. Côté
Année: 1954

Point départ: 14N59 (M14P402)
Point fermeture: M11TR542

Point de référence:
M11TR542 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,205697990 Y(Nord) 5246357,609 Convergence -0,571800
Longitude:68,475402580 X(Est) 206709,043 F.E. 1,0000182
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5718
F.C. utilisé: 0,999 946 3

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	14N59	14N165	243.1942	16.21C	90	0	0	0M	0.5718	190	|plaque No15
Azim	14N165	14N166	243.1942	51.3C	90	0	0	0M	0.5718	21008	|10C - M.XII

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N59	14N165	244,1700	326,093	5246806,322	207640,217	190 Ponit relevé plaque No15
14N165	14N166	244,1700	1031,992	5246358,543	206710,493	21008 pot.bor.but. 10C - M.XII

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-0,934
Fermeture en X:	-1,450
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	787

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N165	14N165	4,2635	0,414	5246806,098	207639,869	190	Ponit relevé
14N166	14N166	4,2635	1,725	5246357,609	206709,043	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N59	14N165	244,1628	326,504	5246806,098	207639,869	190 Ponit relevé
14N165	14N166	244,1628	1033,292	5246357,609	206709,043	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N166	M11TR542	237,1310	1,725	5246357,609	206709,043	1914 rep arpentage trouve GPS
14N59	14N166	244,1700	1 358,085	5246358,543	206710,493	21008 pot.bor.but.
14N59	M11TR542	244,1628	1 359,797	5246357,609	206709,043	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : + 0° 0' 32"
Erreur de fermeture (m) : 1,725
Erreur linéaire (m) : -1,712
Longueur polygone (m) : 1358,085

Fermeture : 1/ 787
Fermeture linéaire : 1/ 793

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	244,1700
Gisement terrain	244,1628
Différence	+ 0° 0' 32"

Dº	M'S'	M'	S"				
244	1700	17	00	244,2833333			
244	1628	16	28	244,2744444			
				0,008888889	0° 0' 32"	+	244,17

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 358,085
Distance terrain	1 359,797
Différence	-1,712

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P418
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 10-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: front des lots 24 à 29 du rang II

Carnet: (01) B306 **Page:** 1 à 3
Plan: (02) 212A
A.-G.: Roland Chamberland
Année: 1954

Point départ: 14N59 (M14P402)
Point fermeture: M11TR525

Point de référence:
M11TR525 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,214890150 Y(Nord) 5247957,182 Convergence -0,571098
Longitude:68,474339520 X(Est) 206958,805 F.E. 1,0000176
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5711
F.C. utilisé: 0,999 985 5

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	14N59	14N167	315.00	4.705C	90	0	0	0M	0.5711	21002	|LOTS 28/29
Azim	14N167	14N168	315.00	13.03C	90	0	0	0M	0.5711	21002	|LOTS 27/28
Azim	14N168	14N169	315.00	13.00C	90	0	0	0M	0.5711	21006	|LOTS 26/27
Azim	14N169	14N170	315.00	13.00C	90	0	0	0M	0.5711	21002	|LOTS 25/26
Azim	14N170	14N171	315.00	13.00C	90	0	0	0M	0.5711	21002	|LOTS 24/25
Azim	14N171	14N172	315.00	13.00C	90	0	0	0M	0.5711	21008	|LOTS 23/24

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N59	14N167	315,5711	94,650	5247015,843	207868,191	21002 poteau LOTS 28/29
14N167	14N168	315,5711	262,122	5247204,246	207685,954	21002 poteau LOTS 27/28
14N168	14N169	315,5711	261,518	5247392,215	207504,137	21006 pot. but. LOTS 26/27
14N169	14N170	315,5711	261,518	5247580,184	207322,319	21002 poteau LOTS 25/26
14N170	14N171	315,5711	261,518	5247768,153	207140,502	21002 poteau LOTS 24/25
14N171	14N172	315,5711	261,518	5247956,122	206958,685	21008 pot.bor.but. LOTS 23/24

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	1,060
Fermeture en X:	0,120
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	1 315

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N167	14N167	5,5144	0,072	5247015,915	207868,199	21002	poteau
14N168	14N168	5,5144	0,271	5247204,516	207685,985	21002	poteau
14N169	14N169	5,5144	0,470	5247392,682	207504,190	21006	pot. but.
14N170	14N170	5,5144	0,669	5247580,849	207322,395	21002	poteau
14N171	14N171	5,5144	0,868	5247769,015	207140,600	21002	poteau
14N172	14N172	5,5144	1,067	5247957,182	206958,805	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N59	14N167	315,5912	94,695	5247015,915	207868,199	21002 poteau
14N167	14N168	315,5912	262,249	5247204,516	207685,985	21002 poteau
14N168	14N169	315,5912	261,645	5247392,682	207504,190	21006 pot. but.
14N169	14N170	315,5912	261,645	5247580,849	207322,395	21002 poteau
14N170	14N171	315,5912	261,645	5247769,015	207140,600	21002 poteau
14N171	14N172	315,5912	261,645	5247957,182	206958,805	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N172	M11TR525	6,2807	1,067	5247957,182	206958,805	1914 rep arpentage trouve GPS
14N59	14N172	315,5711	1 402,845	5247956,122	206958,685	21008 pot.bor.but.
14N59	M11TR525	315,5912	1 403,524	5247957,182	206958,805	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 2' 1"
Erreur de fermeture (m) : 1,067
Erreur linéaire (m) : -0,679
Longueur polygone (m) : 1402,845

Fermeture : 1/ 1 315
Fermeture linéaire : 1/ 2 066

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"	Dº	M'S'	M'	S"				
Gisement théorique	315,5711	315	5711	57	11	315,9530556			
Gisement terrain	315,5912	315	5912	59	12	315,9866667			
Différence	- 0° 2' 1"					0,033611111	0° 2' 1"	-	315,5912

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 402,845
Distance terrain	1 403,524
Différence	-0,679

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P419
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 10-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: séparatrice des lots 23 et 24 du rang II

Carnet: (01) B306 **Page:** 5 et 6
Plan: (02) 212A
A.-G.: Roland Chamberland
Année: 1954

Point départ: M11TR525
Point fermeture: M11TR527

Point de référence:
M11TR525 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,214890150 Y(Nord) 5247957,182 Convergence -0,571098
Longitude:68,474339520 X(Est) 206958,805 F.E. 1,0000176
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5711
F.C. utilisé: 0,999 985 5

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR525	14N173	45.00	11.87C	90	0	0	0M	0.5711	190	|portage
Azim	14N173	14N174	45.00	54.154C	90	0	0	0M	0.5711	21008	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR525	14N173	45,5711	238,786	5248123,195	207130,435	190 Ponit relevé portage
14N173	14N174	45,5711	1089,405	5248880,591	207913,456	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-1,249
Fermeture en X:	1,089
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	802

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N173	14N173	0,8020	0,298	5248122,971	207130,631	190	Ponit relevé
14N174	14N174	0,8020	1,657	5248879,342	207914,545	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR525	14N173	46,0128	238,771	5248122,971	207130,631	190 Ponit relevé
14N173	14N174	46,0128	1089,336	5248879,342	207914,545	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N174	M11TR527	138,5344	1,657	5248879,342	207914,545	1914 rep arpentage trouve GPS
M11TR525	14N174	45,5711	1 328,192	5248880,591	207913,456	21008 pot.bor.but.
M11TR525	M11TR527	46,0128	1 328,108	5248879,342	207914,545	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 4' 17"
Erreur de fermeture (m) : 1,657
Erreur linéaire (m) : 0,084
Longueur polygone (m) : 1328,192

Fermeture : 1/ 802
Fermeture linéaire : 1/ 15 812

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	45,5711
Gisement terrain	46,0128
Différence	- 0° 4' 17"

Dº	M'S'	M'	S"				
45	5711	57	11	45,95305556			
46	0128	01	28	46,02444444			
				0,071388889	0° 4' 17"	-	46,0128

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 328,192
Distance terrain	1 328,108
Différence	0,084

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P420
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 10-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: front des lots 24 à 31 du rang III

Carnet: (01) B306 **Page:** 7 à 9
Plan: (02) 212A
A.-G.: Roland Chamberland
Année: 1954

Point départ: M11TR527
Point fermeture: 14N62 (M14P402)

Point de référence:
M11TR525 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,214890150 Y(Nord) 5247957,182 Convergence -0,571098
Longitude:68,474339520 X(Est) 206958,805 F.E. 1,0000176
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5711
F.C. utilisé: 0,999 985 5

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR527	14N175	133.35	12.54C	90	0	0	0M	0.5711	21002	|LOTS 24/25
Azim	14N175	14N176	133.35	13.09C	90	0	0	0M	0.5711	21002	|LOTS 25/26
Azim	14N176	14N177	133.35	12.99C	90	0	0	0M	0.5711	21002	|LOTS 26/27
Azim	14N177	14N178	133.35	12.96C	90	0	0	0M	0.5711	21008	|LOTS 27/28
Azim	14N178	14N179	133.35	13.00C	90	0	0	0M	0.5711	21002	|LOTS 28/29
Azim	14N179	14N180	133.35	12.97C	90	0	0	0M	0.5711	21002	|LOTS 29/30
Azim	14N180	14N181	133.35	13.01C	90	0	0	0M	0.5711	21002	|LOTS 30/31
Azim	14N181	14N182	133.35	1.96C	90	0	0	0M	0.5711	21008	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR527	14N175	134,3211	252,265	5248702,416	208094,358	21002 poteau LOTS 24/25
14N175	14N176	134,3211	263,329	5248517,729	208282,058	21002 poteau LOTS 25/26
14N176	14N177	134,3211	261,317	5248334,454	208468,323	21002 poteau LOTS 26/27
14N177	14N178	134,3211	260,714	5248151,602	208654,158	21008 pot.bor.but. LOTS 27/28
14N178	14N179	134,3211	261,518	5247968,186	208840,567	21002 poteau LOTS 28/29
14N179	14N180	134,3211	260,915	5247785,192	209026,546	21002 poteau LOTS 29/30
14N180	14N181	134,3211	261,720	5247601,635	209213,099	21002 poteau LOTS 30/31
14N181	14N182	134,3211	39,429	5247573,981	209241,203	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	3,840
Fermeture en X:	0,075
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	485

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N175	14N175	2,3481	0,521	5248702,936	208094,368	21002	poteau
14N176	14N176	2,3481	1,064	5248518,793	208282,078	21002	poteau
14N177	14N177	2,3481	1,603	5248336,057	208468,354	21002	poteau
14N178	14N178	2,3481	2,141	5248153,743	208654,200	21008	pot.bor.but.
14N179	14N179	2,3481	2,681	5247970,866	208840,620	21002	poteau
14N180	14N180	2,3481	3,219	5247788,411	209026,609	21002	poteau
14N181	14N181	2,3481	3,759	5247605,393	209213,172	21002	poteau
14N182	14N182	2,3481	3,840	5247577,821	209241,278	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR527	14N175	134,2701	251,907	5248702,936	208094,368	21002 poteau
14N175	14N176	134,2701	262,956	5248518,793	208282,078	21002 poteau
14N176	14N177	134,2701	260,947	5248336,057	208468,354	21002 poteau
14N177	14N178	134,2701	260,344	5248153,743	208654,200	21008 pot.bor.but.
14N178	14N179	134,2701	261,148	5247970,866	208840,620	21002 poteau
14N179	14N180	134,2701	260,545	5247788,411	209026,609	21002 poteau
14N180	14N181	134,2701	261,349	5247605,393	209213,172	21002 poteau
14N181	14N182	134,2701	39,373	5247577,821	209241,278	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N182	14N62	1,0651	3,840	5247577,821	209241,278	21008 pot.bor.but.
M11TR527	14N182	134,3211	1 861,206	5247573,981	209241,203	21008 pot.bor.but.
M11TR527	14N62	134,2701	1 858,569	5247577,821	209241,278	21008 pot.bor.but.

CONCLUSION

Différence angulaire : + 0° 5' 10"
Erreur de fermeture (m) : 3,840
Erreur linéaire (m) : 2,637
Longueur polygone (m) : 1861,206

Fermeture : 1/ 485
Fermeture linéaire : 1/ 706

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"	Dº	M'S'	M'	S"				
Gisement théorique	134,3211	134	3211	32	11	134,5363889			
Gisement terrain	134,2701	134	2701	27	01	134,4502778			
Différence	+ 0° 5' 10"					0,086111111	0° 5' 10"	+	134,3211

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 861,206
Distance terrain	1 858,569
Différence	2,637

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P421
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 10-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: frontière Québec / Nouveau-Brunswick vis-à-vis une partie du rang I

Carnet: (01) B246-1 **Page:** 132
Plan: (41) 11D
A.-G.: R. Chamberland et G. Côté
Année: 1954

Point départ: M11TR542
Point fermeture: 14N57 (M14P402)

Point de référence:
M11TR542 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,205697990 Y(Nord) 5246357,609 Convergence -0,571800
Longitude:68,475402580 X(Est) 206709,043 F.E. 1,0000182
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5718
F.C. utilisé: 0,999 946 3

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
Théorique (243,1942 AZ)		244,1700	42,446	(2,11C)		
M11TR542	14N57	243,4944	42,204	5246338,996	206671,168	21008 pot.bor.but.

CONCLUSION

Différence angulaire :	+ 0° 14' 33"
Erreur de fermeture (m) :	N/A
Erreur linéaire (m) :	0,242
Longueur polygone (m) :	42,446
Fermeture : 1/	N/A
Fermeture linéaire : 1/	175

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	244,1700
Gisement terrain	243,4944
Différence	+ 0° 14' 33"

Dº	M'S'	M'	S"	
244	4,17	4,	17	244,0713889
243	4944	49	44	243,8288889

0,2425 0° 14' 33" + 244,17

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	42,446
Distance terrain	42,204
Différence	0,242

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P422
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 10-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: front des lots 13 à 17 et partie du ot 18 du rang III

Carnet: (01) R157 **Page:** 4
Plan: (90) R157-1
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1960

Point départ: M11TR502
Point fermeture: M11TR546

Point de référence:
M11TR502 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,225390590 Y(Nord) 5249967,554 Convergence -0,571850
Longitude:68,475226050 X(Est) 206806,268 F.E. 1,0000180
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5719
F.C. utilisé: 0,999 977 7

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR502	14N183	313.20	2.4C	90	0	0	0M	0.5719	21002	|LOTS 17/18
Azim	14N183	14N184	313.20	13.19C	90	0	0	0M	0.5719	21002	|LOTS 16/17
Azim	14N184	14N185	313.20	13.29C	90	0	0	0M	0.5719	21008	|LOTS 15/16
Azim	14N185	14N186	313.20	13.31C	90	0	0	0M	0.5719	21008	|LOTS 14/15
Azim	14N186	14N187	313.20	13.26C	90	0	0	0M	0.5719	21008	|LOTS 13/14
Azim	14N187	14N188	313.20	11.78C	90	0	0	0M	0.5719	21008	|LOTS 12/13 RG II
Azim	14N188	14N189	313.20	1.49C	90	0	0	0M	0.5719	21008	|LOTS 12/13

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR502	14N183	314,1719	48,280	5250001,266	206771,708	21002 poteau LOTS 17/18
14N183	14N184	314,1719	265,341	5250186,542	206581,774	21002 poteau LOTS 16/17
14N184	14N185	314,1719	267,352	5250373,223	206390,399	21008 pot.bor.but. LOTS 15/16
14N185	14N186	314,1719	267,755	5250560,184	206198,736	21008 pot.bor.but. LOTS 14/15
14N186	14N187	314,1719	266,749	5250746,444	206007,793	21008 pot.bor.but. LOTS 13/14
14N187	14N188	314,1719	236,976	5250911,914	205838,162	21008 pot.bor.but. LOTS 12/13 RG II
14N188	14N189	314,1719	29,974	5250932,844	205816,706	21008 pot.bor.but. LOTS 12/13

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-1,534
Fermeture en X:	1,663
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	611

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N183	14N183	5,4854	0,079	5250001,213	206771,767	21002	poteau
14N184	14N184	5,4854	0,513	5250186,194	206582,151	21002	poteau
14N185	14N185	5,4854	0,951	5250372,578	206391,098	21008	pot.bor.but.
14N186	14N186	5,4854	1,389	5250559,243	206199,757	21008	pot.bor.but.
14N187	14N187	5,4854	1,826	5250745,206	206009,135	21008	pot.bor.but.
14N188	14N188	5,4854	2,213	5250910,414	205839,789	21008	pot.bor.but.
14N189	14N189	5,4854	2,262	5250931,310	205818,369	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR502	14N183	314,1729	48,201	5250001,213	206771,767	21002 poteau
14N183	14N184	314,1729	264,906	5250186,194	206582,151	21002 poteau
14N184	14N185	314,1729	266,915	5250372,578	206391,098	21008 pot.bor.but.
14N185	14N186	314,1729	267,317	5250559,243	206199,757	21008 pot.bor.but.
14N186	14N187	314,1729	266,312	5250745,206	206009,135	21008 pot.bor.but.
14N187	14N188	314,1729	236,588	5250910,414	205839,789	21008 pot.bor.but.
14N188	14N189	314,1729	29,925	5250931,310	205818,369	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N189	M11TR546	132,4027	2,263	5250931,310	205818,369	1914 rep arpentage trouve GPS
M11TR502	14N189	314,1719	1 382,426	5250932,844	205816,706	21008 pot.bor.but.
M11TR502	M11TR546	314,1729	1 380,165	5250931,310	205818,369	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 0' 10"
Erreur de fermeture (m) : 2,263
Erreur linéaire (m) : 2,261
Longueur polygone (m) : 1382,426

Fermeture : 1/ 611
Fermeture linéaire : 1/ 611

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	314,1719
Gisement terrain	314,1729
Différence	- 0° 0' 10"

Dº	M'S'	M'	S"				
314	1719	17	19	314,2886111			
314	1729	17	29	314,2913889			
				0,002777778	0° 0' 10"	-	314,1729

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 382,426
Distance terrain	1 380,165
Différence	2,261

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P423
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 10-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: séparatrice des lots 17 et 18 du rang II et un rattachement

Carnet: (01) R157 **Page:** 2, 2a, 2b et 3
Plan: (90) R157-1
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1960

Point départ: M11TR528
Point fermeture: M11TR502

Point de référence:
M11TR528 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,221486020 Y(Nord) 5248794,788 Convergence -0,582652
Longitude:68,492550530 X(Est) 204830,123 F.E. 1,0000228
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5827
F.C. utilisé: 0,999 991 7

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR528	14N190	43.30	7.16C	90	0	0	0M	0.5827	21005	|(K)
Azim	14N190	14N191	43.30	5.39C	90	0	0	0M	0.5827	21005	|(G)
Azim	14N191	14N192	43.30	1.56C	90	0	0	0M	0.5827	21001	|1
Azim	14N192	14N193	105.40	21.39C	90	0	0	0M	0.5827	21001	|2
Azim	14N193	14N194	104.30	9.21C	90	0	0	0M	0.5827	21001	|3
Azim	14N194	14N195	45.05	81.95C	90	0	0	0M	0.5827	21008	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR528	14N190	44,2827	144,036	5248897,567	204931,033	21005 pot.borne (K)
14N190	14N191	44,2827	108,430	5248974,938	205006,996	21005 pot.borne (G)
14N191	14N192	44,2827	31,382	5248997,331	205028,982	21001 stati.morcellement 1
14N192	14N193	106,3827	430,298	5248874,107	205441,256	21001 stati.morcellement 2
14N193	14N194	105,2827	185,276	5248824,675	205619,814	21001 stati.morcellement 3
14N194	14N195	46,0327	1648,572	5249968,669	206806,836	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-1,115
Fermeture en X:	-0,568
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	2 037

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N190	14N190	0,7762	0,071	5248897,504	204931,000	21005	pot.borne
14N191	14N191	0,7762	0,124	5248974,827	205006,940	21005	pot.borne
14N192	14N192	0,7762	0,139	5248997,207	205028,919	21001	stati.morcellement
14N193	14N193	1,8612	0,351	5248873,794	205441,096	21001	stati.morcellement
14N194	14N194	1,8409	0,442	5248824,281	205619,613	21001	stati.morcellement
14N195	14N195	0,8039	1,251	5249967,554	206806,268	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR528	14N190	44,2857	143,969	5248897,504	204931,000	21005 pot.borne
14N190	14N191	44,2857	108,379	5248974,827	205006,940	21005 pot.borne
14N191	14N192	44,2857	31,368	5248997,207	205028,919	21001 stati.morcellement
14N192	14N193	106,4007	430,260	5248873,794	205441,096	21001 stati.morcellement
14N193	14N194	105,3006	185,258	5248824,281	205619,613	21001 stati.morcellement
14N194	14N195	46,0400	1647,807	5249967,554	206806,268	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N195	M11TR502	206,5847	1,251	5249967,554	206806,268	1914 rep arpentage trouve GPS

Inverse avant compensation:

M11TR528	14N190	44,2827	144,036	5248897,567	204931,033	21005 pot.borne (K)
14N190	14N191	44,2827	108,430	5248974,938	205006,996	21005 pot.borne (G)
14N191	14N192	44,2827	31,382	5248997,331	205028,982	21001 stati.morcellement 1
14N192	14N193	106,3827	430,298	5248874,107	205441,256	21001 stati.morcellement 2
14N193	14N194	105,2827	185,276	5248824,675	205619,814	21001 stati.morcellement 3
14N194	14N195	46,0327	1 648,572	5249968,669	206806,836	21008 pot.bor.but.
Total avant compensation:			2547,994			

Inverse après compensation:

M11TR528	14N190	44,2857	143,969	5248897,504	204931,000	21005 pot.borne
14N190	14N191	44,2857	108,379	5248974,827	205006,940	21005 pot.borne
14N191	14N192	44,2857	31,368	5248997,207	205028,919	21001 stati.morcellement
14N192	14N193	106,4007	430,260	5248873,794	205441,096	21001 stati.morcellement
14N193	14N194	105,3006	185,258	5248824,281	205619,613	21001 stati.morcellement
14N194	14N195	46,0400	1 647,807	5249967,554	206806,268	21008 pot.bor.but.
Total après compensation:			2547,041			

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) : 1,251
Erreur linéaire (m) : 0,953
Longueur polygone (m) : 2 547,994

Fermeture : 1/ 2 037
Fermeture linéaire : 1/ 2 674

Légende:

Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).

Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P424
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 10-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: front des lots 9 à 15 du rang II et partie de la ligne séparatrice des lots 15 et 16 du rang II

Carnet: (01) R149 **Page:** 21
Plan: (90) R149
A.-G.: R. Côté et R. Chamberland
Année: 1952

Carnet: (01) R157 **Page:** 1 et 2
Plan: (90) R157-1
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1960

Point départ: M11TR575
Point fermeture: 14N192 (M14P423)

Point de référence:
M11TR575 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,231060690 Y(Nord) 5250532,446 Convergence -0,590077
Longitude:68,501085690 X(Est) 203908,309 F.E. 1,0000251
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5901
F.C. utilisé: 0,999 978 9

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR575	14N196	133.45	13.41C	90	0	0	0M	0.5901	21002	|LOTS 9/10
Azim	14N196	14N197	133.45	13.41C	90	0	0	0M	0.5901	21002	|LOTS 10/11
Azim	14N197	14N198	133.45	13.41C	90	0	0	0M	0.5901	21002	|LOTS 11/12
Azim	14N198	14N199	133.45	13.41C	90	0	0	0M	0.5901	21008	|LOTS 12/13
Azim	14N199	14N200	133.15	13.41C	90	0	0	0M	0.5901	21002	|LOTS 13/14
Azim	14N200	14N201	133.15	13.41C	90	0	0	0M	0.5901	21002	|LOTS 14/15
Azim	14N201	14N202	133.15	13.1C	90	0	0	0M	0.5901	21008	|LOTS 15/16
Azim	14N202	14N203	223.30	15.72C	90	0	0	0M	0.5901	21001	|1

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR575	14N196	134,4401	269,766	5250342,585	204099,943	21002 poteau LOTS 9/10
14N196	14N197	134,4401	269,766	5250152,725	204291,578	21002 poteau LOTS 10/11
14N197	14N198	134,4401	269,766	5249962,864	204483,212	21002 poteau LOTS 11/12
14N198	14N199	134,4401	269,766	5249773,004	204674,846	21008 pot.bor.but. LOTS 12/13
14N199	14N200	134,1401	269,766	5249584,822	204868,130	21002 poteau LOTS 13/14
14N200	14N201	134,1401	269,766	5249396,641	205061,414	21002 poteau LOTS 14/15
14N201	14N202	134,1401	263,530	5249212,810	205250,230	21008 pot.bor.but. LOTS 15/16
14N202	14N203	224,2901	316,236	5248987,196	205028,646	21001 stati.morcellement 1

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	10,010
Fermeture en X:	0,273
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	220

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N196	14N196	2,3515	1,229	5250343,814	204099,977	21002	poteau
14N197	14N197	2,3515	2,458	5250155,182	204291,645	21002	poteau
14N198	14N198	2,3515	3,687	5249966,549	204483,312	21002	poteau
14N199	14N199	2,3515	4,915	5249777,917	204674,980	21008	pot.bor.but.
14N200	14N200	2,3428	6,144	5249590,964	204868,298	21002	poteau
14N201	14N201	2,3428	7,373	5249404,012	205061,615	21002	poteau
14N202	14N202	2,3428	8,573	5249221,381	205250,463	21008	pot.bor.but.
14N203	14N203	3,9180	10,014	5248997,207	205028,919	21001	stati.morcellement

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR575	14N196	134,3234	268,927	5250343,814	204099,977	21002 poteau
14N196	14N197	134,3234	268,927	5250155,182	204291,645	21002 poteau
14N197	14N198	134,3234	268,927	5249966,549	204483,312	21002 poteau
14N198	14N199	134,3234	268,927	5249777,917	204674,980	21008 pot.bor.but.
14N199	14N200	134,0228	268,935	5249590,964	204868,298	21002 poteau
14N200	14N201	134,0228	268,935	5249404,012	205061,615	21002 poteau
14N201	14N202	134,0228	262,718	5249221,381	205250,463	21008 pot.bor.but.
14N202	14N203	224,3943	315,183	5248997,207	205028,919	21001 stati.morcellement

INVERSE

Point	Point	Y	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N203	14N192		1,3336	10,014	5248997,207	205028,919	21001 stati.morcellement
Inverse avant compensation:							
M11TR575	14N196		134,4401	269,766	5250342,585	204099,943	21002 poteau LOTS 9/10
14N196	14N197		134,4401	269,766	5250152,725	204291,578	21002 poteau LOTS 10/11
14N197	14N198		134,4401	269,766	5249962,864	204483,212	21002 poteau LOTS 11/12
14N198	14N199		134,4401	269,766	5249773,004	204674,846	21008 pot.bor.but. LOTS 12/13
14N199	14N200		134,1401	269,766	5249584,822	204868,130	21002 poteau LOTS 13/14
14N200	14N201		134,1401	269,766	5249396,641	205061,414	21002 poteau LOTS 14/15
14N201	14N202		134,1401	263,530	5249212,810	205250,230	21008 pot.bor.but. LOTS 15/16
14N202	14N203		224,2901	316,236	5248987,196	205028,646	21001 stati.morcellement 1
Total avant compensation:				2198,362			
Inverse après compensation:							
M11TR575	14N196		134,3234	268,927	5250343,814	204099,977	21002 poteau
14N196	14N197		134,3234	268,927	5250155,182	204291,645	21002 poteau
14N197	14N198		134,3234	268,927	5249966,549	204483,312	21002 poteau
14N198	14N199		134,3234	268,927	5249777,917	204674,980	21008 pot.bor.but.
14N199	14N200		134,0228	268,935	5249590,964	204868,298	21002 poteau
14N200	14N201		134,0228	268,935	5249404,012	205061,615	21002 poteau
14N201	14N202		134,0228	262,718	5249221,381	205250,463	21008 pot.bor.but.
14N202	14N203		224,3943	315,183	5248997,207	205028,919	21001 stati.morcellement
Total après compensation:				2191,479			

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) : 10,014
Erreur linéaire (m) : 6,883
Longueur polygone (m) : 2 198,362

Fermeture : 1/ 220
Fermeture linéaire : 1/ 319

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P425
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 10-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: front des lots 10 à 12 et partie du lot 9 du rang III

Carnet: (01) R157 **Page:** 5
Plan: (90) R157-1
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1960

Point départ: M11TR546
Point fermeture: M11TR544

Point de référence:
M11TR546 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,232457170 Y(Nord) 5250931,310 Convergence -0,575420
Longitude:68,484012380 X(Est) 205818,369 F.E. 1,0000204
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5754
F.C. utilisé: 0,999 963 7

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR546	14N204	313.20	13.34C	90	0	0	0M	0.5754	21002	|LOTS 11/12
Azim	14N204	14N205	313.20	13.36C	90	0	0	0M	0.5754	21002	|LOTS 10/11
Azim	14N205	14N206	313.20	13.35C	90	0	0	0M	0.5754	21008	|LOTS 9/10
Azim	14N206	14N207	313.20	11.91C	90	0	0	0M	0.5754	21008	|LOTS 8/9 RG II

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR546	14N204	314,1754	268,358	5251118,723	205626,309	21002 poteau LOTS 11/12
14N204	14N205	314,1754	268,760	5251306,417	205433,960	21002 poteau LOTS 10/11
14N205	14N206	314,1754	268,559	5251493,971	205241,756	21008 pot.bor.but. LOTS 9/10
14N206	14N207	314,1754	239,591	5251661,294	205070,284	21008 pot.bor.but. LOTS 8/9 RG II

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-1,166
Fermeture en X:	0,821
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	733

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N204	14N204	5,4855	0,366	5251118,424	205626,520	21002	poteau
14N205	14N205	5,4855	0,733	5251305,818	205434,382	21002	poteau
14N206	14N206	5,4855	1,099	5251493,072	205242,389	21008	pot.bor.but.
14N207	14N207	5,4855	1,426	5251660,128	205071,105	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR546	14N204	314,1702	267,998	5251118,424	205626,520	21002 poteau
14N204	14N205	314,1702	268,400	5251305,818	205434,382	21002 poteau
14N205	14N206	314,1702	268,199	5251493,072	205242,389	21008 pot.bor.but.
14N206	14N207	314,1702	239,270	5251660,128	205071,105	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N207	M11TR544	144,5027	1,426	5251660,128	205071,105	1914 rep arpentage trouve GPS
M11TR546	14N207	314,1754	1 045,269	5251661,294	205070,284	21008 pot.bor.but.
M11TR546	M11TR544	314,1702	1 043,867	5251660,128	205071,105	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : + 0° 0' 52"
Erreur de fermeture (m) : 1,426
Erreur linéaire (m) : 1,402
Longueur polygone (m) : 1045,269

Fermeture : 1/ 733
Fermeture linéaire : 1/ 746

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	314,1754
Gisement terrain	314,1702
Différence	+ 0° 0' 52"

Dº	M'S'	M'	S"				
314	1754	17	54	314,2983333			
314	1702	17	02	314,2838889			
				0,014444444	0° 0' 52"	+	314,1754

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 045,269
Distance terrain	1 043,867
Différence	1,402

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P426
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 10-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: front d'une partie du lot 9 du rang III

Carnet: (01) R157 **Page:** 5
Plan: (90) R157-1
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1960

Point départ: M11TR544
Point fermeture: M11TR544A

Point de référence:
M11TR546 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,232457170 Y(Nord) 5250931,310 Convergence -0,575420
Longitude:68,484012380 X(Est) 205818,369 F.E. 1,0000204
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5754
F.C. utilisé: 0,999 963 7

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
Théorique (313,20 AZ)		314,1754	28,365	(1,41C)		
M11TR544	M11TR544A	310,3500	28,849	5251678,895	205049,196	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : + 4° 17' 19"
Erreur de fermeture (m) : N/A
Erreur linéaire (m) : -0,484
Longueur polygone (m) : 28,365

Fermeture : 1/ N/A
Fermeture linéaire : 1/ 59

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"	Dº	M'S'	M'	S"				
Gisement théorique	314,1754	314	1754	17	54	314,2983333			
Gisement terrain	310,3500	310	0,35	0,	35	310,0097222			
Différence	+ 4° 17' 19"					4,288611111	4° 17' 19"	+	314,1754

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	28,365
Distance terrain	28,849
Différence	-0,484

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P427
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 10-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: front des lots 9 à 15 du rang IV

Carnet: (10) B011/26 **Page:** 4 à 6
Plan: (70) B011/26
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1967

Point départ: M11TR530
Point fermeture: M11TR512

Point de référence:
M11TR512 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,234509850 Y(Nord) 5251536,557 Convergence -0,565438
Longitude:68,471843970 X(Est) 207541,766 F.E. 1,0000162
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5654
F.C. utilisé: 0,999 971 0

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR530	14N208	133.19	13.11C	90	0	0	0M	0.5654	21008	|LOTS 9/10
Azim	14N208	14N209	133.22	13.11C	90	0	0	0M	0.5654	21002	|LOTS 10/11
Azim	14N209	14N210	133.22	13.09C	90	0	0	0M	0.5654	21002	|LOTS 11/12
Azim	14N210	14N211	133.22	13.15C	90	0	0	0M	0.5654	21008	|LOTS 12/13
Azim	14N211	14N212	133.22	1.09C	90	0	0	0M	0.5654	21008	|LOTS 12/13 RG III
Azim	14N212	14N213	133.22	12.12C	90	0	0	0M	0.5654	21002	|LOTS 13/14
Azim	14N213	14N214	133.22	1.28C	90	0	0	0M	0.5654	21008	|LOTS 13/14 RG III
Azim	14N214	14N215	133.22	11.779C	90	0	0	0M	0.5654	21008	|LOTS 14/15
Azim	14N215	14N216	133.22	1.64C	90	0	0	0M	0.5654	21008	|LOTS 14/15 RG III
Azim	14N216	14N217	133.22	11.42C	90	0	0	0M	0.5654	21008	|LOTS 15/16

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR530	14N208	134,1554	263,731	5252640,936	206410,425	21008 pot.bor.but. LOTS 9/10
14N208	14N209	134,1854	263,731	5252456,698	206599,121	21002 poteau LOTS 10/11
14N209	14N210	134,1854	263,329	5252272,741	206787,530	21002 poteau LOTS 11/12
14N210	14N211	134,1854	264,536	5252087,941	206976,803	21008 pot.bor.but. LOTS 12/13
14N211	14N212	134,1854	21,927	5252072,623	206992,492	21008 pot.bor.but. LOTS 12/13 RG III
14N212	14N213	134,1854	243,816	5251902,297	207166,939	21002 poteau LOTS 13/14
14N213	14N214	134,1854	25,750	5251884,309	207185,363	21008 pot.bor.but. LOTS 13/14 RG III
14N214	14N215	134,1854	236,956	5251718,776	207354,902	21008 pot.bor.but. LOTS 14/15
14N215	14N216	134,1854	32,992	5251695,729	207378,507	21008 pot.bor.but. LOTS 14/15 RG III
14N216	14N217	134,1854	229,734	5251535,241	207542,879	21008 pot.bor.but. LOTS 15/16

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	1,316
Fermeture en X:	-1,113
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	1 071

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N208	14N208	2,3434	0,246	5252641,124	206410,266	21008	pot.bor.but.
14N209	14N209	2,3442	0,492	5252457,074	206598,803	21002	poteau
14N210	14N210	2,3442	0,738	5252273,305	206787,054	21002	poteau
14N211	14N211	2,3442	0,985	5252088,693	206976,167	21008	pot.bor.but.
14N212	14N212	2,3442	1,006	5252073,391	206991,842	21008	pot.bor.but.
14N213	14N213	2,3442	1,233	5251903,239	207166,143	21002	poteau
14N214	14N214	2,3442	1,257	5251885,269	207184,551	21008	pot.bor.but.
14N215	14N215	2,3442	1,479	5251719,905	207353,947	21008	pot.bor.but.
14N216	14N216	2,3442	1,509	5251696,881	207377,532	21008	pot.bor.but.
14N217	14N217	2,3442	1,724	5251536,557	207541,766	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR530	14N208	134,1535	263,486	5252641,124	206410,266	21008 pot.bor.but.
14N208	14N209	134,1836	263,486	5252457,074	206598,803	21002 poteau
14N209	14N210	134,1836	263,084	5252273,305	206787,054	21002 poteau
14N210	14N211	134,1836	264,290	5252088,693	206976,167	21008 pot.bor.but.
14N211	14N212	134,1836	21,907	5252073,391	206991,842	21008 pot.bor.but.
14N212	14N213	134,1836	243,589	5251903,239	207166,143	21002 poteau
14N213	14N214	134,1836	25,726	5251885,269	207184,551	21008 pot.bor.but.
14N214	14N215	134,1836	236,736	5251719,905	207353,947	21008 pot.bor.but.
14N215	14N216	134,1836	32,961	5251696,881	207377,532	21008 pot.bor.but.
14N216	14N217	134,1836	229,520	5251536,557	207541,766	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N217	M11TR512	319,4656	1,724	5251536,557	207541,766	1914 rep arpentage trouve GPS
M11TR530	14N217	134,1828	1 846,501	5251535,241	207542,879	21008 pot.bor.but.
M11TR530	M11TR512	134,1810	1 844,785	5251536,557	207541,766	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : + 0° 0' 18"
Erreur de fermeture (m) : 1,724
Erreur linéaire (m) : 1,716
Longueur polygone (m) : 1846,501

Fermeture : 1/ 1 071
Fermeture linéaire : 1/ 1 076

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"	Dº	M'S'	M'	S"	
Gisement théorique	134,1828	134	1828	18	28	134,3077778
Gisement terrain	134,1810	134	1810	18	10	134,3027778
Différence	+ 0° 0' 18"					0,005

0° 0' 18"	+	134,1828

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 846,501
Distance terrain	1 844,785
Différence	1,716

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P428
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 10-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: séparatrice des lots 14 et 15 du rang III

Carnet: (01) R157 **Page:** 7
Plan: (90) R157-1
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1960

Point départ: 14N186 (M14P422)
Point fermeture: 14N216 (M14P427)

Point de référence:
M11TR546 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,232457170 Y(Nord) 5250931,310 Convergence -0,575420
Longitude:68,484012380 X(Est) 205818,369 F.E. 1,0000204
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5754
F.C. utilisé: 0,999 963 7

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	14N186	14N218	45.05	10.55C	90	0	0	0M	0.5754	190	|ruisseau
Azim	14N218	14N219	45.05	71.23C	90	0	0	0M	0.5754	21008	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N186	14N218	46,0254	212,232	5250706,538	206352,543	190 Ponit relevé ruisseau
14N218	14N219	46,0254	1432,920	5251701,021	207384,101	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-4,140
Fermeture en X:	-6,568
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	212

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N218	14N218	0,8037	1,002	5250706,004	206351,695	190	Ponit relevé
14N219	14N219	0,8037	7,764	5251696,881	207377,532	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N186	14N218	45,5935	211,252	5250706,004	206351,695	190 Ponit relevé
14N218	14N219	45,5935	1426,299	5251696,881	207377,532	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N219	14N216	237,4636	7,765	5251696,881	207377,532	21008 pot.bor.but.
14N186	14N219	46,0254	1 645,152	5251701,021	207384,101	21008 pot.bor.but.
14N186	14N216	45,5935	1 637,550	5251696,881	207377,532	21008 pot.bor.but.

CONCLUSION

Différence angulaire : + 0° 3' 19"
Erreur de fermeture (m) : 7,765
Erreur linéaire (m) : 7,602
Longueur polygone (m) : 1645,152

Fermeture : 1/ 212
Fermeture linéaire : 1/ 216

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"	Dº	M'S'	M'	S"			
Gisement théorique	46,0254	46	0254	02	54	46,04833333		
Gisement terrain	45,5935	45	5935	59	35	45,99305556		
Différence	+ 0° 3' 19"					0,055277778	0° 3' 19"	+ 46,0254

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 645,152
Distance terrain	1 637,550
Différence	7,602

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P429
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 10-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: séparatrice des lots 12 et 13 du rang III

Carnet: (01) R149 **Page:** 24
Plan: (90) R149
A.-G.: R. Côté et R. Chamberland
Année: 1952

Point départ: M11TR546
Point fermeture: 14N212 (M14P427)

Point de référence:
M11TR546 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,232457170 Y(Nord) 5250931,310 Convergence -0,575420
Longitude:68,484012380 X(Est) 205818,369 F.E. 1,0000204
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5754
F.C. utilisé: 0,999 963 7

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR546	14N220	45.05	12.78C	90	0	0	0M	0.5754	190	|ruisseau
Azim	14N220	14N221	45.05	68.33C	90	0	0	0M	0.5754	21008	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR546	14N220	46,0254	257,093	5251109,739	206003,450	190 Ponit relevé ruisseau
14N220	14N221	46,0254	1374,581	5252063,734	206993,010	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	9,656
Fermeture en X:	-1,168
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	168

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N220	14N220	0,8037	1,533	5251111,261	206003,266	190	Ponit relevé
14N221	14N221	0,8037	9,727	5252073,391	206991,842	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR546	14N220	45,4636	258,019	5251111,261	206003,266	190 Ponit relevé
14N220	14N221	45,4636	1379,534	5252073,391	206991,842	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N221	14N212	353,0614	9,727	5252073,391	206991,842	21008 pot.bor.but.
M11TR546	14N221	46,0254	1 631,674	5252063,734	206993,010	21008 pot.bor.but.
M11TR546	14N212	45,4636	1 637,554	5252073,391	206991,842	21008 pot.bor.but.

CONCLUSION

Différence angulaire : + 0° 16' 18"
Erreur de fermeture (m) : 9,727
Erreur linéaire (m) : -5,880
Longueur polygone (m) : 1631,674

Fermeture : 1/ 168
Fermeture linéaire : 1/ 277

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	46,0254
Gisement terrain	45,4636
Différence	+ 0° 16' 18"

Dº	M'S'	M'	S"	
46	0254	02	54	46,04833333
45	4636	46	36	45,77666667
				0,271666667

0° 16' 18" + 46,0254

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 631,674
Distance terrain	1 637,554
Différence	-5,880

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P430
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 10-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: séparatrice des lots 9 et 10 du rang IV

Carnet: (01) R157 **Page:** 9
Plan: (90) R157-1
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1960

Point départ: 14N208 (M14P427)
Point fermeture: M11TR504

Point de référence:
M11TR504 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,252468510 Y(Nord) 5254597,851 Convergence -0,562635
Longitude:68,463831870 X(Est) 208433,485 F.E. 1,0000141
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5626
F.C. utilisé: 0,999 983 4

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	14N208	14N222	45.05	28.70C	90	0	0	0M	0.5626	190	|portage
Azim	14N222	14N223	45.05	110.84C	90	0	0	0M	0.5626	21008	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N208	14N222	46,0126	577,352	5253042,006	206825,738	190 Ponit relevé portage
14N222	14N223	46,0126	2229,746	5254590,224	208430,302	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	7,627
Fermeture en X:	3,183
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	340

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N222	14N222	0,8033	1,700	5253043,575	206826,393	190	Ponit relevé
14N223	14N223	0,8033	8,265	5254597,851	208433,485	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N208	14N222	45,5726	578,913	5253043,575	206826,393	190 Ponit relevé
14N222	14N223	45,5726	2235,774	5254597,851	208433,485	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N223	M11TR504	22,3858	8,265	5254597,851	208433,485	1914 rep arpentage trouve GPS
14N208	14N223	46,0126	2 807,098	5254590,224	208430,302	21008 pot.bor.but.
14N208	M11TR504	45,5726	2 814,687	5254597,851	208433,485	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : + 0° 3' 60"
Erreur de fermeture (m) : 8,265
Erreur linéaire (m) : -7,589
Longueur polygone (m) : 2807,098

Fermeture : 1/ 340
Fermeture linéaire : 1/ 370

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	46,0126
Gisement terrain	45,5726
Différence	+ 0° 3' 60"

Dº	M'S'	M'	S"	
46	0126	01	26	46,02388889
45	5726	57	26	45,95722222
				0,066666667

0° 3' 60" + 46,0126

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	2 807,098
Distance terrain	2 814,687
Différence	-7,589

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P431
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 10-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: séparatrice des lots 14 et 15 du rang IV

Carnet: (01) R149 **Page:** 27 et 28
Plan: (90) R149
A.-G.: R. Côté et R. Chamberland
Année: 1952

Point départ: 14N215 (M14P427)
Point fermeture: M11TR514

Point de référence:
M11TR514 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,244152820 Y(Nord) 5253256,548 Convergence -0,560713
Longitude:68,461311300 X(Est) 208939,954 F.E. 1,0000129
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5607
F.C. utilisé: 0,999 981 8

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	14N215	14N224	45.05	28C	90	0	0	0M	0.5607	190 |ruisseau	
Azim	14N224	14N225	45.05	82.01C	90	0	0	0M	0.5607	21008 ||	

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N215	14N224	46,0107	563,270	5252111,047	207759,250	190 Ponit relevé ruisseau
14N224	14N225	46,0107	1649,779	5253256,673	208946,352	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-0,125
Fermeture en X:	-6,398
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	346

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N224	14N224	0,8032	1,629	5252111,015	207757,621	190	Ponit relevé
14N225	14N225	0,8032	6,399	5253256,548	208939,954	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N215	14N224	45,5420	562,078	5252111,015	207757,621	190 Ponit relevé
14N224	14N225	45,5420	1646,285	5253256,548	208939,954	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N225	M11TR514	268,5249	6,399	5253256,548	208939,954	1914 rep arpentage trouve GPS
14N215	14N225	46,0107	2 213,049	5253256,673	208946,352	21008 pot.bor.but.
14N215	M11TR514	45,5420	2 208,363	5253256,548	208939,954	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : + 0° 6' 47"
Erreur de fermeture (m) : 6,399
Erreur linéaire (m) : 4,686
Longueur polygone (m) : 2213,049

Fermeture : 1/ 346
Fermeture linéaire : 1/ 472

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	46,0107
Gisement terrain	45,5420
Différence	+ 0° 6' 47"

Dº	M'S'	M'	S"	
46	0107	01	07	46,01861111
45	5420	54	20	45,90555556
				0,113055556

0° 6' 47" + 46,0107

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	2 213,049
Distance terrain	2 208,363
Différence	4,686

LIMITES DANS LE CANTON DE ROBINSON

Polygone: M14P432
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 10-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: front des lots 1 à 8 du rang IV

Carnet: (10) R011/26 **Page:** 1 à 4
Plan: (70) R011/26
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1967

Point départ: M11TR508
Point fermeture: M11TR530

Point de référence:
M11TR508 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,251320280 Y(Nord) 5254305,586 Convergence -0,583700
Longitude:68,493594340 X(Est) 204705,030 F.E. 1,0000231
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5837
F.C. utilisé: 0,999 968 3

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR508	14N226	133.40	13.17C	90	0	0	0M	0.5837	21002	|LOTS 1/2
Azim	14N226	14N227	133.40	13.16C	90	0	0	0M	0.5837	21002	|LOTS 2/3
Azim	14N227	14N228	133.40	13.20C	90	0	0	0M	0.5837	21008	|LOTS 3/4
Azim	14N228	14N229	132.21	13.17C	90	0	0	0M	0.5837	21002	|LOTS 4/5
Azim	14N229	14N230	133.24	13.36C	90	0	0	0M	0.5837	21002	|LOTS 5/6
Azim	14N230	14N231	133.24	13.11C	90	0	0	0M	0.5837	21002	|LOTS 6/7
Azim	14N231	14N232	133.19	13.11C	90	0	0	0M	0.5837	21006	|LOTS 7/8
Azim	14N232	14N233	133.19	13.11C	90	0	0	0M	0.5837	21005	|LOTS 8/9

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR508	14N226	134,3837	264,938	5254119,421	204893,526	21002 poteau LOTS 1/2
14N226	14N227	134,3837	264,737	5253933,398	205081,878	21002 poteau LOTS 2/3
14N227	14N228	134,3837	265,542	5253746,809	205270,803	21008 pot.bor.but. LOTS 3/4
14N228	14N229	133,1937	264,938	5253565,024	205463,526	21002 poteau LOTS 4/5
14N229	14N230	134,2237	268,760	5253377,066	205655,617	21002 poteau LOTS 5/6
14N230	14N231	134,2237	263,731	5253192,624	205844,114	21002 poteau LOTS 6/7
14N231	14N232	134,1737	263,731	5253008,457	206032,880	21006 pot. but. LOTS 7/8
14N232	14N233	134,1737	263,731	5252824,290	206221,645	21005 pot.borne LOTS 8/9

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	0,719
Fermeture en X:	-0,078
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	2 933

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N226	14N226	2,3500	0,090	5254119,511	204893,516	21002	poteau
14N227	14N227	2,3500	0,181	5253933,577	205081,859	21002	poteau
14N228	14N228	2,3500	0,271	5253747,078	205270,773	21008	pot.bor.but.
14N229	14N229	2,3270	0,361	5253565,384	205463,487	21002	poteau
14N230	14N230	2,3453	0,453	5253377,516	205655,569	21002	poteau
14N231	14N231	2,3453	0,543	5253193,164	205844,056	21002	poteau
14N232	14N232	2,3439	0,633	5253009,087	206032,812	21006	pot. but.
14N233	14N233	2,3439	0,723	5252825,009	206221,567	21005	pot.borne

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR508	14N226	134,3753	264,868	5254119,511	204893,516	21002 poteau
14N226	14N227	134,3753	264,667	5253933,577	205081,859	21002 poteau
14N227	14N228	134,3753	265,472	5253747,078	205270,773	21008 pot.bor.but.
14N228	14N229	133,1851	264,870	5253565,384	205463,487	21002 poteau
14N229	14N230	134,2152	268,690	5253377,516	205655,569	21002 poteau
14N230	14N231	134,2152	263,662	5253193,164	205844,056	21002 poteau
14N231	14N232	134,1652	263,662	5253009,087	206032,812	21006 pot. but.
14N232	14N233	134,1652	263,662	5252825,009	206221,567	21005 pot.borne

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N233	M11TR530	353,5007	0,723	5252825,009	206221,567	1914 rep arpentage trouve GPS
M11TR508	14N233	134,1930	2 120,057	5252824,290	206221,645	21005 pot.borne
M11TR508	M11TR530	134,1845	2 119,499	5252825,009	206221,567	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : + 0° 0' 45"
Erreur de fermeture (m) : 0,723
Erreur linéaire (m) : 0,558
Longueur polygone (m) : 2120,057

Fermeture : 1/ 2 933
Fermeture linéaire : 1/ 3 799

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"	Dº	M'S'	M'	S"				
Gisement théorique	134,1930	134	1930	19	30	134,325			
Gisement terrain	134,1845	134	1845	18	45	134,3125			
Différence	+ 0° 0' 45"					0,0125	0° 0' 45"	+	134,193

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	2 120,057
Distance terrain	2 119,499
Différence	0,558

LIMITES DANS LE CANTON DE PACKINGTON

Polygone: M14P433
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 10-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: séparatrice des lots 28 et 29 des rangs I et II

Carnet: (01) P200 **Page:** 21, 22, 33 et 34
Plan: (03) 419
A.-G.: J.-T. Bellemare
Année: 1962

Point départ: M11TR509
Point fermeture: M11TR507

Point de référence:
M11TR509 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,242082420 Y(Nord) 5252816,063 Convergence -1,025047
Longitude:68,552128750 X(Est) 197437,802 F.E. 1,0000416
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 1,0250
F.C. utilisé: 1,000 010 5

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR509	14N234	45.45	69.91C	90	0	0	0M	1.0250	21008	|LOTS 28/29 RG I
Azim	14N234	14N235	315.45	0.1C	90	0	0	0M	1.0250	21008	|LOTS 28/29 RG II
Azim	14N235	14N236	45.00	80.22C	90	0	0	0M	1.0250	21008	|LOTS 28/29 RG II

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR509	14N234	46,4750	1406,365	5253778,846	198462,963	21008 pot.bor.but. LOTS 28/29 RG I
14N234	14N235	316,4750	2,012	5253780,313	198461,585	21008 pot.bor.but. LOTS 28/29 RG II
14N235	14N236	46,0250	1613,770	5254900,386	199623,370	21008 pot.bor.but. LOTS 28/29 RG II

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-1,754
Fermeture en X:	-0,380
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	1 684

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N234	14N234	0,8168	0,835	5253778,030	198462,786	21008	pot.bor.but.
14N235	14N235	5,5292	0,836	5253779,495	198461,408	21008	pot.bor.but.
14N236	14N236	0,8037	1,795	5254898,632	199622,990	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR509	14N234	46,4900	1405,678	5253778,030	198462,786	21008 pot.bor.but.
14N234	14N235	316,4609	2,011	5253779,495	198461,408	21008 pot.bor.but.
14N235	14N236	46,0358	1612,974	5254898,632	199622,990	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Y	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N236	M11TR507		192,1407	1,795	5254898,632	199622,990	1914 rep arpentage trouve GPS
Inverse avant compensation:							
M11TR509	14N234		46,4750	1 406,365	5253778,846	198462,963	21008 pot.bor.but. LOTS 28/29 RG I
14N234	14N235		316,4750	2,012	5253780,313	198461,585	21008 pot.bor.but. LOTS 28/29 RG II
14N235	14N236		46,0250	1 613,770	5254900,386	199623,370	21008 pot.bor.but. LOTS 28/29 RG II
Total avant compensation:				3022,147			
Inverse après compensation:							
M11TR509	14N234		46,4900	1 405,678	5253778,030	198462,786	21008 pot.bor.but.
14N234	14N235		316,4609	2,011	5253779,495	198461,408	21008 pot.bor.but.
14N235	14N236		46,0358	1 612,974	5254898,632	199622,990	21008 pot.bor.but.
Total après compensation:				3020,663			

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) : 1,795
Erreur linéaire (m) : 1,484
Longueur polygone (m) : 3 022,147

Fermeture : 1/ 1 684
Fermeture linéaire : 1/ 2 036

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE PACKINGTON

Polygone: M14P434
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 10-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: front des lots 20 à 28 du rang II

Carnet: (10) P001/10
Plan: (70) P001/10
A.-G.: André Casista
Année: 1952

Page: 1 à 3 et 6

Point départ: M11TR505
Point fermeture: 14N235 (M14P433)

Point de référence:
M11TR505 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,254579080 Y(Nord) 5255452,427 Convergence -1,031617
Longitude:68,555423260 X(Est) 196795,440 F.E. 1,0000433
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 1,0316
F.C. utilisé: 0,999 984 4

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR505	14N237	129.14	13.07C	90	0	0	0M	1.0316	21002	|LOTS 20/21
Azim	14N237	14N238	131.46	0.15C	90	0	0	0M	1.0316	21008	|LOTS 20/21 RG I
Azim	14N238	14N239	131.46	3.875C	90	0	0	0M	1.0316	21010	||
Azim	14N239	14N240	134.54	9.02C	90	0	0	0M	1.0316	21008	|LOTS 21/22
Azim	14N240	14N241	134.26	13.112C	90	0	0	0M	1.0316	21002	|LOTS 22/23
Azim	14N241	14N242	134.44	12.92C	90	0	0	0M	1.0316	21002	|LOTS 23/24
Azim	14N242	14N243	134.40	12.988C	90	0	0	0M	1.0316	21002	|LOTS 24/25
Azim	14N243	14N244	134.44	13.017C	90	0	0	0M	1.0316	21008	|LOTS 25/26
Azim	14N244	14N245	134.52	12.962C	90	0	0	0M	1.0316	21002	|LOTS 26/27
Azim	14N245	14N246	134.53	0.12C	90	0	0	0M	1.0316	21008	|LOTS 26/27 RG I
Azim	14N246	14N247	134.53	13.05C	90	0	0	0M	1.0316	21008	|LOTS 27/28
Azim	14N247	14N248	134.51	13.145C	90	0	0	0M	1.0316	21002	|LOTS 28/29

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR505	14N237	130,1716	262,927	5255282,414	196995,999	21002 poteau LOTS 20/21
14N237	14N238	132,4916	3,018	5255280,363	196998,212	21008 pot.bor.but. LOTS 20/21 RG I
14N238	14N239	132,4916	77,953	5255227,379	197055,388	21010 monument
14N239	14N240	135,5716	181,454	5255096,954	197181,538	21008 pot.bor.but. LOTS 21/22
14N240	14N241	135,2916	263,771	5254908,862	197366,455	21002 poteau LOTS 22/23
14N241	14N242	135,4716	259,909	5254722,572	197547,691	21002 poteau LOTS 23/24
14N242	14N243	135,4316	261,277	5254535,513	197730,099	21002 poteau LOTS 24/25
14N243	14N244	135,4716	261,860	5254347,825	197912,696	21008 pot.bor.but. LOTS 25/26
14N244	14N245	135,5516	260,754	5254160,506	198094,086	21002 poteau LOTS 26/27
14N245	14N246	135,5616	2,414	5254158,772	198095,765	21008 pot.bor.but. LOTS 26/27 RG I
14N246	14N247	135,5616	262,524	5253970,129	198278,332	21008 pot.bor.but. LOTS 27/28
14N247	14N248	135,5416	264,435	5253780,219	198462,338	21002 poteau LOTS 28/29

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-0,724
Fermeture en X:	-0,930
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	2 004

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N237	14N237	2,2740	0,131	5255282,334	196995,895	21002	poteau
14N238	14N238	2,3182	0,133	5255280,282	196998,107	21008	pot.bor.but.
14N239	14N239	2,3182	0,172	5255227,273	197055,252	21010	monument
14N240	14N240	2,3729	0,262	5255096,793	197181,331	21008	pot.bor.but.
14N241	14N241	2,3647	0,394	5254908,620	197366,144	21002	poteau
14N242	14N242	2,3699	0,523	5254722,250	197547,278	21002	poteau
14N243	14N243	2,3688	0,654	5254535,112	197729,583	21002	poteau
14N244	14N244	2,3699	0,785	5254347,343	197912,077	21008	pot.bor.but.
14N245	14N245	2,3723	0,915	5254159,945	198093,365	21002	poteau
14N246	14N246	2,3726	0,916	5254158,209	198095,042	21008	pot.bor.but.
14N247	14N247	2,3726	1,047	5253969,486	198277,506	21008	pot.bor.but.
14N248	14N248	2,3720	1,179	5253779,495	198461,408	21002	poteau

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR505	14N237	130,1857	262,900	5255282,334	196995,895	21002 poteau
14N237	14N238	132,5058	3,017	5255280,282	196998,107	21008 pot.bor.but.
14N238	14N239	132,5058	77,946	5255227,273	197055,252	21010 monument
14N239	14N240	135,5858	181,444	5255096,793	197181,331	21008 pot.bor.but.
14N240	14N241	135,3058	263,756	5254908,620	197366,144	21002 poteau
14N241	14N242	135,4858	259,895	5254722,250	197547,278	21002 poteau
14N242	14N243	135,4458	261,263	5254535,112	197729,583	21002 poteau
14N243	14N244	135,4858	261,846	5254347,343	197912,077	21008 pot.bor.but.
14N244	14N245	135,5658	260,740	5254159,945	198093,365	21002 poteau
14N245	14N246	135,5758	2,414	5254158,209	198095,042	21008 pot.bor.but.
14N246	14N247	135,5758	262,510	5253969,486	198277,506	21008 pot.bor.but.
14N247	14N248	135,5558	264,421	5253779,495	198461,408	21002 poteau

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N248	14N235	232,0610	1,179	5253779,495	198461,408	21008 pot.bor.but.
M11TR505	14N248	135,0528	2 361,145	5253780,219	198462,338	21002 poteau
M11TR505	14N235	135,0710	2 361,001	5253779,495	198461,408	21008 pot.bor.but.

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 1' 42"
Erreur de fermeture (m) : 1,179
Erreur linéaire (m) : 0,144
Longueur polygone (m) : 2361,145

Fermeture : 1/ 2 004
Fermeture linéaire : 1/ 16 397

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	135,0528
Gisement terrain	135,0710
Différence	- 0° 1' 42"

Dº	M'S'	M'	S"				
135	0528	05	28	135,0911111			
135	710	7	10	135,1194444			
				0,028333333	0° 1' 42"	-	135,071

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	2 361,145
Distance terrain	2 361,001
Différence	0,144

LIMITES DANS LE CANTON DE PACKINGTON

Polygone: M14P435
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 14-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: séparatrice des lots 20 et 21 du rang I

Carnet: (10) P001/10 **Page:** 16
Plan: (70) P001/10
A.-G.: André Casista
Année: 1952

Point départ: 14N238 (M14P434)
Point fermeture: M11TR590

Point de référence:
M11TR505 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,254579080 Y(Nord) 5255452,427 Convergence -1,031617
Longitude:68,555423260 X(Est) 196795,440 F.E. 1,0000433
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 1,0316
F.C. utilisé: 0,999 984 4

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	14N238	14N249	225.45	833.238M	90	0	0	0M	1.0316	190	|Pot.rep.but. selon carnet (erreur)
Azim	14N249	14N450	225.45	205.496M	90	0	0	0M	1.0316	21008	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N238	14N249	226,4816	833,238	5254709,947	196390,668	190 Ponit relevé Pot.rep.but. selon carnet (erreur)
14N249	14N250	226,4816	205,496	5254569,289	196240,859	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	0,868
Fermeture en X:	-0,761
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	900

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N249	14N249	3,9585	0,926	5254710,643	196390,057	190	Ponit relevé
14N250	14N250	3,9585	1,154	5254570,157	196240,098	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N238	14N249	226,5205	833,207	5254710,643	196390,057	190 Ponit relevé
14N249	14N250	226,5205	205,488	5254570,157	196240,098	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N250	M11TR590	318,4443	1,154	5254570,157	196240,098	1914 rep arpentage trouve GPS
14N238	14N250	226,4816	1 038,734	5254569,289	196240,859	21008 pot.bor.but.
14N238	M11TR590	226,5205	1 038,696	5254570,157	196240,098	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 3' 49"
Erreur de fermeture (m) : 1,154
Erreur linéaire (m) : 0,038
Longueur polygone (m) : 1038,734

Fermeture : 1/ 900
Fermeture linéaire : 1/ N/A

NOTE

Comme nous sommes certain que le vestige relevé (M11TR590) se trouve à sa bonne position terrain, sa position par rapport au bord du lac nous le confirme, nous supposons qu'il y a une erreur majeur sur la distance de cette latérale dans le carnet de Cassista, nous avons donc appliqué la distance terrain, c'est pourquoi nous n'avons pas calculé la fermeture linéaire.

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire							
	DºM'S"	Dº	M'S'	M'	S"		
Gisement théorique	226,4816	226	4816	48	16	226,8044444	

Gisement terrain	226,5205	226	5205	52	05	226,8680556		
Différence	- 0° 3' 49"					0,063611111	0° 3' 49"	- 226,5205

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 038,734
Distance terrain	1 038,696
Différence	0,038

LIMITES DANS LE CANTON DE PACKINGTON

Polygone: M14P436
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 14-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: front des lots 29 à 33 et partie du lot 34 du rang II

Carnet: (10) P001/10 **Page:** 3 à 5
Plan: (70) P001/10
A.-G.: André Casista
Année: 1952

Point départ: 14N235 (M14P433)
Point fermeture: M11TR513

Point de référence:
M11TR513 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,241658710 Y(Nord) 5252646,786 Convergence -1,013581
Longitude:68,533998450 X(Est) 199559,129 F.E. 1,0000361
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 1,0136
F.C. utilisé: 0,999 985 0

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	14N235	14N251	134.51	13.145C	90	0	0	0M	1.0136	21002	|LOTS 29/30
Azim	14N251	14N252	134.51	13.15C	90	0	0	0M	1.0136	21002	|LOTS 30/31
Azim	14N252	14N253	134.45	13.15C	90	0	0	0M	1.0136	21002	|LOTS 31/32
Azim	14N253	14N254	134.51	12.606C	90	0	0	0M	1.0136	21008	|LOTS 32/33 RG I
Azim	14N254	14N255	134.51	0.4C	90	0	0	0M	1.0136	21002	|LOTS 32/33
Azim	14N255	14N256	134.51	13C	90	0	0	0M	1.0136	21012	|LOTS 33/34
Azim	14N256	14N257	134.51	12.96C	90	0	0	0M	1.0136	21008	|LOTS 34/35 RG I

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N235	14N251	135,5236	264,435	5253589,675	198645,507	21002 poteau LOTS 29/30
14N251	14N252	135,5236	264,536	5253399,783	198829,675	21002 poteau LOTS 30/31
14N252	14N253	135,4636	264,536	5253210,212	199014,175	21002 poteau LOTS 31/32
14N253	14N254	135,5236	253,592	5253028,175	199190,724	21008 pot.bor.but. LOTS 32/33 RG I
14N254	14N255	135,5236	8,047	5253022,399	199196,327	21002 poteau LOTS 32/33
14N255	14N256	135,5236	261,518	5252834,673	199378,394	21012 pot.en retrait LOTS 33/34
14N256	14N257	135,5236	260,714	5252647,524	199559,902	21008 pot.bor.but. LOTS 34/35 RG I

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-0,738
Fermeture en X:	-0,773
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	1 476

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N251	14N251	2,3715	0,179	5253589,551	198645,377	21002	poteau
14N252	14N252	2,3715	0,358	5253399,535	198829,416	21002	poteau
14N253	14N253	2,3697	0,538	5253209,841	199013,786	21002	poteau
14N254	14N254	2,3715	0,709	5253027,686	199190,211	21008	pot.bor.but.
14N255	14N255	2,3715	0,715	5253021,906	199195,810	21002	poteau
14N256	14N256	2,3715	0,892	5252834,057	199377,749	21012	pot.en retrait
14N257	14N257	2,3715	1,069	5252646,786	199559,129	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N235	14N251	135,5456	264,434	5253589,551	198645,377	21002 poteau
14N251	14N252	135,5456	264,535	5253399,535	198829,416	21002 poteau
14N252	14N253	135,4856	264,534	5253209,841	199013,786	21002 poteau
14N253	14N254	135,5456	253,591	5253027,686	199190,211	21008 pot.bor.but.
14N254	14N255	135,5456	8,047	5253021,906	199195,810	21002 poteau
14N255	14N256	135,5456	261,517	5252834,057	199377,749	21012 pot.en retrait
14N256	14N257	135,5456	260,712	5252646,786	199559,129	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N257	M11TR513	226,1921	1,069	5252646,786	199559,129	1914 rep arpentage trouve GPS
14N235	14N257	135,5136	1 577,378	5252647,524	199559,902	21008 pot.bor.but.
14N235	M11TR513	135,5355	1 577,370	5252646,786	199559,129	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 2' 19"
Erreur de fermeture (m) : 1,069
Erreur linéaire (m) : 0,008
Longueur polygone (m) : 1577,378

Fermeture : 1/ 1 476
Fermeture linéaire : 1/ 197 172

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	135,5136
Gisement terrain	135,5355
Différence	- 0° 2' 19"

Dº	M'S'	M'	S"				
135	5136	51	36	135,86			
135	5355	53	55	135,8986111			
				0,038611111	0° 2' 19"	-	135,5355

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 577,378
Distance terrain	1 577,370
Différence	0,008

LIMITES DANS LE CANTON DE PACKINGTON

Polygone: M14P437
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 14-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: front des lots 9 à 27 et une partie du lot 28 du rang III

Carnet: (01) P200 **Page:** 35 à 44
Plan: (03) 419
A.-G.: J.-T. Bellemare
Année: 1962

Point départ: M11TR501
Point fermeture: M11TR507

Point de référence:
M11TR507 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,252952520 Y(Nord) 5254898,632 Convergence -1,013618
Longitude:68,533886340 X(Est) 199622,990 F.E. 1,0000359
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 1,0136
F.C. utilisé: 0,999 985 7

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR501	14N258	134.10	0.58C	90	0	0	0M	1.0136	21008	|LOTS 8/9 RG II
Azim	14N258	14N259	134.10	4.51C	90	0	0	0M	1.0136	21001	|2
Azim	14N259	14N260	134.48	8.23C	90	0	0	0M	1.0136	21008	|LOTS 9/10
Azim	14N260	14N261	134.48	13.16C	90	0	0	0M	1.0136	21001	|3
Azim	14N261	14N262	134.45	0.16C	90	0	0	0M	1.0136	21006	|LOTS 10/11
Azim	14N262	14N263	134.45	12.98C	90	0	0	0M	1.0136	21008	|LOTS 11/12
Azim	14N263	14N264	134.45	13.13C	90	0	0	0M	1.0136	21006	|LOTS 12/13
Azim	14N264	14N265	134.45	13.04C	90	0	0	0M	1.0136	21002	|LOTS 13/14
Azim	14N265	14N266	134.45	0.05C	90	0	0	0M	1.0136	21001	|4
Azim	14N266	14N267	134.55	13.03C	90	0	0	0M	1.0136	21001	|5
Azim	14N267	14N268	134.57	0.05C	90	0	0	0M	1.0136	21002	|LOTS 14/15
Azim	14N268	14N269	134.57	13.14C	90	0	0	0M	1.0136	21008	|LOTS 15/16
Azim	14N269	14N270	134.57	0.96C	90	0	0	0M	1.0136	21002	||
Azim	14N270	14N271	134.57	12.16C	90	0	0	0M	1.0136	21008	|LOTS 16/17
Azim	14N271	14N272	134.57	1.58C	90	0	0	0M	1.0136	21001	|6
Azim	14N272	14N273	134.45	11.54C	90	0	0	0M	1.0136	21002	|LOTS 17/18
Azim	14N273	14N274	134.45	0.05C	90	0	0	0M	1.0136	21001	|7
Azim	14N274	14N275	134.50	12.23C	90	0	0	0M	1.0136	21001	|8
Azim	14N275	14N276	135.14	0.89C	90	0	0	0M	1.0136	21002	|LOTS 18/19
Azim	14N276	14N277	135.14	12.98C	90	0	0	0M	1.0136	21008	|LOTS 19/20 RG II
Azim	14N277	14N278	135.14	0.16C	90	0	0	0M	1.0136	21001	|9
Azim	14N278	14N279	135.58	0.01C	90	0	0	0M	1.0136	21008	|LOTS 19/20
Azim	14N279	14N280	135.58	6.31C	90	0	0	0M	1.0136	21001	|10
Azim	14N280	14N281	135.04	6.80C	90	0	0	0M	1.0136	21002	|LOTS 20/21
Azim	14N281	14N282	135.04	7.02C	90	0	0	0M	1.0136	21001	|11
Azim	14N282	14N283	135.44	6.11C	90	0	0	0M	1.0136	21008	|LOTS 21/22
Azim	14N283	14N284	135.44	0.03C	90	0	0	0M	1.0136	21001	|12
Azim	14N284	14N285	135.12	13.10C	90	0	0	0M	1.0136	21002	|LOTS 22/23
Azim	14N285	14N286	135.12	13.12C	90	0	0	0M	1.0136	21002	|LOTS 23/24
Azim	14N286	14N287	135.12	4.93C	90	0	0	0M	1.0136	21006	||
Azim	14N287	14N288	135.12	4.13C	90	0	0	0M	1.0136	21001	|13
Azim	14N288	14N289	134.33	3.96C	90	0	0	0M	1.0136	21001	|14
Azim	14N289	14N290	134.51	0.06C	90	0	0	0M	1.0136	21002	|LOTS 24/25

Azim	14N290	14N291	134.51	12.22C	90	0	0	0M	1.0136	21008 |LOTS 25/26 RG II
Azim	14N291	14N292	134.51	0.92C	90	0	0	0M	1.0136	21002 |LOTS 25/26
Azim	14N292	14N293	134.51	12.01C	90	0	0	0M	1.0136	21008 |LOTS 26/27 RG II
Azim	14N293	14N294	134.51	0.30C	90	0	0	0M	1.0136	21001 |15
Azim	14N294	14N295	135.01	0.79C	90	0	0	0M	1.0136	21002 |LOTS 26/27
Azim	14N295	14N296	135.01	13.12C	90	0	0	0M	1.0136	21008 |LOTS 27/28
Azim	14N296	14N297	135.01	8.67C	90	0	0	0M	1.0136	21002 ||
Azim	14N297	14N298	135.01	3.49C	90	0	0	0M	1.0136	21008 |LOTS 28/29 RG II

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR501	14N258	135,1136	11,668	5258674,709	195973,853	21008 pot.bor.but. LOTS 8/9 RG II
14N258	14N259	135,1136	90,727	5258610,340	196037,789	21001 stati.morcellement 2
14N259	14N260	135,4936	165,561	5258491,596	196153,156	21008 pot.bor.but. LOTS 9/10
14N260	14N261	135,4936	264,737	5258301,720	196337,630	21001 stati.morcellement 3
14N261	14N262	135,4636	3,219	5258299,413	196339,875	21006 pot. but. LOTS 10/11
14N262	14N263	135,4636	261,116	5258112,293	196521,990	21008 pot.bor.but. LOTS 11/12
14N263	14N264	135,4636	264,134	5257923,011	196706,209	21006 pot. but. LOTS 12/13
14N264	14N265	135,4636	262,323	5257735,026	196889,165	21002 poteau LOTS 13/14
14N265	14N266	135,4636	1,006	5257734,305	196889,867	21001 stati.morcellement 4
14N266	14N267	135,5636	262,122	5257545,933	197072,136	21001 stati.morcellement 5
14N267	14N268	135,5836	1,006	5257545,210	197072,835	21002 poteau LOTS 14/15
14N268	14N269	135,5836	264,335	5257355,141	197256,532	21008 pot.bor.but. LOTS 15/16
14N269	14N270	135,5836	19,312	5257341,254	197269,953	21002 poteau
14N270	14N271	135,5836	244,620	5257165,361	197439,949	21008 pot.bor.but. LOTS 16/17
14N271	14N272	135,5836	31,785	5257142,506	197462,038	21001 stati.morcellement 6
14N272	14N273	135,4636	232,148	5256976,145	197623,949	21002 poteau LOTS 17/18
14N273	14N274	135,4636	1,006	5256975,425	197624,650	21001 stati.morcellement 7
14N274	14N275	135,5136	246,028	5256798,867	197795,985	21001 stati.morcellement 8
14N275	14N276	136,1536	17,904	5256785,932	197808,364	21002 poteau LOTS 18/19
14N276	14N277	136,1536	261,116	5256597,282	197988,893	21008 pot.bor.but. LOTS 19/20 RG II
14N277	14N278	136,1536	3,219	5256594,957	197991,119	21001 stati.morcellement 9
14N278	14N279	136,5936	0,201	5256594,810	197991,256	21008 pot.bor.but. LOTS 19/20
14N279	14N280	136,5936	126,937	5256501,985	198077,836	21001 stati.morcellement 10
14N280	14N281	136,0536	136,794	5256403,431	198172,700	21002 poteau LOTS 20/21
14N281	14N282	136,0536	141,220	5256301,687	198270,633	21001 stati.morcellement 11
14N282	14N283	136,4536	122,914	5256212,147	198354,834	21008 pot.bor.but. LOTS 21/22
14N283	14N284	136,4536	0,604	5256211,708	198355,247	21001 stati.morcellement 12
14N284	14N285	136,1336	263,530	5256021,420	198537,557	21002 poteau LOTS 22/23
14N285	14N286	136,1336	263,932	5255830,842	198720,145	21002 poteau LOTS 23/24
14N286	14N287	136,1336	99,176	5255759,230	198788,754	21006 pot. but.
14N287	14N288	136,1336	83,082	5255699,238	198846,230	21001 stati.morcellement 13
14N288	14N289	135,3436	79,663	5255642,345	198901,990	21001 stati.morcellement 14
14N289	14N290	135,5236	1,207	5255641,479	198902,830	21002 poteau LOTS 24/25

14N290	14N291	135,5236	245,827	5255465,016	199073,974	21008 pot.bor.but. LOTS 25/26 RG II
14N291	14N292	135,5236	18,507	5255451,730	199086,859	21002 poteau LOTS 25/26
14N292	14N293	135,5236	241,603	5255278,300	199255,061	21008 pot.bor.but. LOTS 26/27 RG II
14N293	14N294	135,5236	6,035	5255273,968	199259,263	21001 stati.morcellement 15
14N294	14N295	136,0236	15,892	5255262,528	199270,294	21002 poteau LOTS 26/27
14N295	14N296	136,0236	263,932	5255072,535	199453,490	21008 pot.bor.but. LOTS 27/28
14N296	14N297	136,0236	174,413	5254946,983	199574,551	21002 poteau
14N297	14N298	136,0236	70,208	5254896,444	199623,282	21008 pot.bor.but. LOTS 28/29 RG II

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	2,188
Fermeture en X:	-0,293
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	2 385

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N258	14N258	2,3596	0,005	5258674,714	195973,853	21008	pot.bor.but.
14N259	14N259	2,3596	0,043	5258610,383	196037,783	21001	stati.morcellement
14N260	14N260	2,3706	0,112	5258491,707	196153,141	21008	pot.bor.but.
14N261	14N261	2,3706	0,223	5258301,941	196337,601	21001	stati.morcellement
14N262	14N262	2,3697	0,225	5258299,636	196339,845	21006	pot. but.
14N263	14N263	2,3697	0,334	5258112,624	196521,945	21008	pot.bor.but.
14N264	14N264	2,3697	0,445	5257923,452	196706,150	21006	pot. but.
14N265	14N265	2,3697	0,555	5257735,576	196889,092	21002	poteau
14N266	14N266	2,3697	0,555	5257734,855	196889,793	21001	stati.morcellement
14N267	14N267	2,3727	0,665	5257546,592	197072,048	21001	stati.morcellement
14N268	14N268	2,3732	0,666	5257545,870	197072,747	21002	poteau
14N269	14N269	2,3732	0,777	5257355,910	197256,429	21008	pot.bor.but.
14N270	14N270	2,3732	0,785	5257342,032	197269,849	21002	poteau
14N271	14N271	2,3732	0,887	5257166,240	197439,832	21008	pot.bor.but.
14N272	14N272	2,3732	0,901	5257143,399	197461,918	21001	stati.morcellement
14N273	14N273	2,3697	0,998	5256977,135	197623,816	21002	poteau
14N274	14N274	2,3697	0,998	5256976,414	197624,518	21001	stati.morcellement
14N275	14N275	2,3712	1,102	5256799,959	197795,839	21001	stati.morcellement
14N276	14N276	2,3782	1,109	5256787,031	197808,217	21002	poteau
14N277	14N277	2,3782	1,219	5256598,490	197988,732	21008	pot.bor.but.
14N278	14N278	2,3782	1,220	5256596,166	197990,957	21001	stati.morcellement
14N279	14N279	2,3910	1,220	5256596,019	197991,094	21008	pot.bor.but.
14N280	14N280	2,3910	1,273	5256503,247	198077,668	21001	stati.morcellement
14N281	14N281	2,3753	1,331	5256404,749	198172,523	21002	poteau
14N282	14N282	2,3753	1,390	5256303,065	198270,448	21001	stati.morcellement

14N283	14N283	2,3869	1,441	5256213,576	198354,643	21008	pot.bor.but.
14N284	14N284	2,3869	1,442	5256213,136	198355,056	21001	stati.morcellement
14N285	14N285	2,3776	1,552	5256022,958	198537,351	21002	poteau
14N286	14N286	2,3776	1,663	5255832,490	198719,924	21002	poteau
14N287	14N287	2,3776	1,704	5255760,919	198788,528	21006	pot. but.
14N288	14N288	2,3776	1,739	5255700,962	198846,000	21001	stati.morcellement
14N289	14N289	2,3663	1,773	5255644,102	198901,755	21001	stati.morcellement
14N290	14N290	2,3715	1,773	5255643,236	198902,595	21002	poteau
14N291	14N291	2,3715	1,876	5255466,875	199073,725	21008	pot.bor.but.
14N292	14N292	2,3715	1,884	5255453,598	199086,609	21002	poteau
14N293	14N293	2,3715	1,985	5255280,268	199254,798	21008	pot.bor.but.
14N294	14N294	2,3715	1,988	5255275,938	199258,999	21001	stati.morcellement
14N295	14N295	2,3744	1,994	5255264,505	199270,029	21002	poteau
14N296	14N296	2,3744	2,105	5255074,621	199453,211	21008	pot.bor.but.
14N297	14N297	2,3744	2,178	5254949,142	199574,262	21002	poteau
14N298	14N298	2,3744	2,208	5254898,632	199622,990	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR501	14N258	135,1044	11,664	5258674,714	195973,853	21008 pot.bor.but.
14N258	14N259	135,1044	90,696	5258610,383	196037,783	21001 stati.morcellement
14N259	14N260	135,4844	165,505	5258491,707	196153,141	21008 pot.bor.but.
14N260	14N261	135,4844	264,648	5258301,941	196337,601	21001 stati.morcellement
14N261	14N262	135,4544	3,218	5258299,636	196339,845	21006 pot. but.
14N262	14N263	135,4544	261,028	5258112,624	196521,945	21008 pot.bor.but.
14N263	14N264	135,4544	264,045	5257923,452	196706,150	21006 pot. but.
14N264	14N265	135,4544	262,235	5257735,576	196889,092	21002 poteau
14N265	14N266	135,4544	1,006	5257734,855	196889,793	21001 stati.morcellement
14N266	14N267	135,5545	262,033	5257546,592	197072,048	21001 stati.morcellement
14N267	14N268	135,5745	1,006	5257545,870	197072,747	21002 poteau
14N268	14N269	135,5745	264,246	5257355,910	197256,429	21008 pot.bor.but.
14N269	14N270	135,5745	19,306	5257342,032	197269,849	21002 poteau
14N270	14N271	135,5745	244,538	5257166,240	197439,832	21008 pot.bor.but.
14N271	14N272	135,5745	31,774	5257143,399	197461,918	21001 stati.morcellement
14N272	14N273	135,4544	232,070	5256977,135	197623,816	21002 poteau
14N273	14N274	135,4544	1,006	5256976,414	197624,518	21001 stati.morcellement
14N274	14N275	135,5045	245,946	5256799,959	197795,839	21001 stati.morcellement
14N275	14N276	136,1445	17,898	5256787,031	197808,217	21002 poteau
14N276	14N277	136,1445	261,028	5256598,490	197988,732	21008 pot.bor.but.
14N277	14N278	136,1445	3,218	5256596,166	197990,957	21001 stati.morcellement
14N278	14N279	136,5846	0,201	5256596,019	197991,094	21008 pot.bor.but.
14N279	14N280	136,5846	126,894	5256503,247	198077,668	21001 stati.morcellement
14N280	14N281	136,0445	136,748	5256404,749	198172,523	21002 poteau
14N281	14N282	136,0445	141,172	5256303,065	198270,448	21001 stati.morcellement
14N282	14N283	136,4446	122,872	5256213,576	198354,643	21008 pot.bor.but.
14N283	14N284	136,4446	0,603	5256213,136	198355,056	21001 stati.morcellement
14N284	14N285	136,1245	263,441	5256022,958	198537,351	21002 poteau
14N285	14N286	136,1245	263,843	5255832,490	198719,924	21002 poteau
14N286	14N287	136,1245	99,142	5255760,919	198788,528	21006 pot. but.
14N287	14N288	136,1245	83,054	5255700,962	198846,000	21001 stati.morcellement
14N288	14N289	135,3344	79,636	5255644,102	198901,755	21001 stati.morcellement
14N289	14N290	135,5145	1,207	5255643,236	198902,595	21002 poteau

14N290	14N291	135,5145	245,744	5255466,875	199073,725	21008	pot.bor.but.
14N291	14N292	135,5145	18,501	5255453,598	199086,609	21002	poteau
14N292	14N293	135,5145	241,521	5255280,268	199254,798	21008	pot.bor.but.
14N293	14N294	135,5145	6,033	5255275,938	199258,999	21001	stati.morcellement
14N294	14N295	136,0145	15,887	5255264,505	199270,029	21002	poteau
14N295	14N296	136,0145	263,843	5255074,621	199453,211	21008	pot.bor.but.
14N296	14N297	136,0145	174,354	5254949,142	199574,262	21002	poteau
14N297	14N298	136,0145	70,184	5254898,632	199622,990	21008	pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N298	M11TR507	352,2246	2,208	5254898,632	199622,990	1914 rep arpentage trouve GPS
M11TR501	14N298	135,5931	5 264,705	5254896,444	199623,282	21008 pot.bor.but.
M11TR501	M11TR507	135,5840	5 262,928	5254898,632	199622,990	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : + 0° 0' 51"
Erreur de fermeture (m) : 2,208
Erreur linéaire (m) : 1,777
Longueur polygone (m) : 5264,705

Fermeture : 1/ 2 385
Fermeture linéaire : 1/ 2 963

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	135,5931
Gisement terrain	135,5840
Différence	+ 0° 0' 51"

Dº	M'S'	M'	S"				
135	5931	59	31	135,9919444			
135	5840	58	40	135,9777778			
				0,014166667	0° 0' 51"	+	135,5931

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	5 264,705
Distance terrain	5 262,928
Différence	1,777

LIMITES DANS LE CANTON DE PACKINGTON

Polygone: M14P438
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 14-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: séparatrice des lots 19 et 20 du rang II

Carnet: (01) P200 **Page:** 27 et 28
Plan: (03) 419
A.-G.: J.-T. Bellemare
Année: 1962

Point départ: M11TR505
Point fermeture: 14N277 (M14P437)

Point de référence:
M11TR505 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,254579080 Y(Nord) 5255452,427 Convergence -1,031617
Longitude:68,555423260 X(Est) 196795,440 F.E. 1,0000433
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 1,0316
F.C. utilisé: 0,999 984 4

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR505	14N299	45.00	74.09C	90	0	0	0M	1.0316	190	|ruisseau
Azim	14N299	14N300	45.00	8.3C	90	0	0	0M	1.0316	21008	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR505	14N299	46,0316	1490,454	5256486,748	197868,549	190 Ponit relevé ruisseau
14N299	14N300	46,0316	166,969	5256602,618	197988,765	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-4,128
Fermeture en X:	-0,033
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	401

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N299	14N299	0,8038	3,712	5256483,035	197868,519	190	Ponit relevé
14N300	14N300	0,8038	4,128	5256598,490	197988,732	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR505	14N299	46,0924	1487,858	5256483,035	197868,519	190 Ponit relevé
14N299	14N300	46,0924	166,679	5256598,490	197988,732	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N300	14N277	180,2730	4,128	5256598,490	197988,732	21008 pot.bor.but.
M11TR505	14N300	46,0316	1 657,423	5256602,618	197988,765	21008 pot.bor.but.
M11TR505	14N277	46,0924	1 654,537	5256598,490	197988,732	21008 pot.bor.but.

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 6' 8"
Erreur de fermeture (m) : 4,128
Erreur linéaire (m) : 2,886
Longueur polygone (m) : 1657,423

Fermeture : 1/ 401
Fermeture linéaire : 1/ 574

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	46,0316
Gisement terrain	46,0924
Différence	- 0° 6' 8"

Dº	M'S'	M'	S"				
46	0316	03	16	46,05444444			
46	0924	09	24	46,15666667			
				0,102222222	0° 6' 8"	-	46,0924

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 657,423
Distance terrain	1 654,537
Différence	2,886

LIMITES DANS LE CANTON DE PACKINGTON

Polygone: M14P439
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 14-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: front des lots 10 à 16 du rang II et séparatrice des lots 16 et 17 du rang II

Carnet: (10) P001/11 **Page:** 1
Plan: (70) P001/11
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1954

Carnet: (10) P001/10 **Page:** 7 à 9
Plan: (70) P001/10
A.-G.: André Casista
Année: 1952

Carnet: (01) P200 **Page:** 25 et 27
Plan: (03) 419
A.-G.: J.-T. Bellemare
Année: 1962

Point départ: M11TR503
Point fermeture: 14N271 (M14P437)

Point de référence:
M11TR503 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,264565250 Y(Nord) 5257335,147 Convergence -1,042203
Longitude:68,572224620 X(Est) 194985,798 F.E. 1,0000482

Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 1,0422

F.C. utilisé: 9,999 996 5

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR503	14N301	134.45	13C	90	0	0	0M	1.0422	21008	|LOTS 10/11
Azim	14N301	14N302	135.08	0.98C	90	0	0	0M	1.0422	21008	|LOTS 10/11 RG I
Azim	14N302	14N303	135.08	12.02C	90	0	0	0M	1.0422	21002	|LOTS 11/12
Azim	14N303	14N304	135.05	13.09C	90	0	0	0M	1.0422	21002	|LOTS 12/13
Azim	14N304	14N305	135.05	13.105C	90	0	0	0M	1.0422	21002	|LOTS 13/14
Azim	14N305	14N306	135.15	0.83C	90	0	0	0M	1.0422	21008	|LOTS 13/14 RG I
Azim	14N306	14N307	135.15	12.285C	90	0	0	0M	1.0422	21002	|LOTS 14/15
Azim	14N307	14N308	135.15	13.12C	90	0	0	0M	1.0422	21002	|LOTS 15/16
Azim	14N308	14N309	135.15	13.09C	90	0	0	0M	1.0422	21002	|LOTS 16/17
Azim	14N309	14N310	45.00	82.52C	90	0	0	0M	1.0422	21008	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR503	14N301	135,4922	261,518	5257147,590	195168,044	21008 pot.bor.but. LOTS 10/11
14N301	14N302	136,1222	19,714	5257133,359	195181,688	21008 pot.bor.but. LOTS 10/11 RG I
14N302	14N303	136,1222	241,804	5256958,818	195349,032	21002 poteau LOTS 11/12
14N303	14N304	136,0922	263,329	5256768,898	195531,438	21002 poteau LOTS 12/13
14N304	14N305	136,0922	263,631	5256578,760	195714,053	21002 poteau LOTS 13/14
14N305	14N306	136,1922	16,697	5256566,684	195725,584	21008 pot.bor.but. LOTS 13/14 RG I
14N306	14N307	136,1922	247,135	5256387,946	195896,253	21002 poteau LOTS 14/15
14N307	14N308	136,1922	263,932	5256197,060	196078,523	21002 poteau LOTS 15/16
14N308	14N309	136,1922	263,329	5256006,610	196260,376	21002 poteau LOTS 16/17
14N309	14N310	46,0422	1660,038	5257158,248	197455,967	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	7,992
Fermeture en X:	-16,136
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	194

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N301	14N301	2,3706	1,345	5257148,187	195166,839	21008	pot.bor.but.
14N302	14N302	2,3772	1,446	5257134,001	195180,392	21008	pot.bor.but.
14N303	14N303	2,3772	2,690	5256960,012	195346,621	21002	poteau
14N304	14N304	2,3764	4,044	5256770,693	195527,814	21002	poteau
14N305	14N305	2,3764	5,400	5256581,157	195709,214	21002	poteau
14N306	14N306	2,3793	5,486	5256569,119	195720,668	21008	pot.bor.but.
14N307	14N307	2,3793	6,757	5256390,946	195890,198	21002	poteau
14N308	14N308	2,3793	8,115	5256200,662	196071,252	21002	poteau
14N309	14N309	2,3793	9,469	5256010,813	196251,891	21002	poteau
14N310	14N310	0,8041	18,006	5257166,240	197439,832	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR503	14N301	135,5517	260,251	5257148,187	195166,839	21008 pot.bor.but.
14N301	14N302	136,1824	19,619	5257134,001	195180,392	21008 pot.bor.but.
14N302	14N303	136,1824	240,635	5256960,012	195346,621	21002 poteau
14N303	14N304	136,1523	262,055	5256770,693	195527,814	21002 poteau
14N304	14N305	136,1523	262,355	5256581,157	195709,214	21002 poteau
14N305	14N306	136,2526	16,616	5256569,119	195720,668	21008 pot.bor.but.
14N306	14N307	136,2526	245,941	5256390,946	195890,198	21002 poteau
14N307	14N308	136,2526	262,657	5256200,662	196071,252	21002 poteau
14N308	14N309	136,2526	262,056	5256010,813	196251,891	21002 poteau
14N309	14N310	45,4742	1657,177	5257166,240	197439,832	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Y	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N310	14N271		296,2100	18,007	5257166,240	197439,832	21008 pot.bor.but.

Inverse avant compensation:

M11TR503	14N301	135,4922	261,518	5257147,590	195168,044	21008 pot.bor.but. LOTS 10/11
14N301	14N302	136,1222	19,714	5257133,359	195181,688	21008 pot.bor.but. LOTS 10/11 RG I
14N302	14N303	136,1222	241,804	5256958,818	195349,032	21002 poteau LOTS 11/12
14N303	14N304	136,0922	263,329	5256768,898	195531,438	21002 poteau LOTS 12/13
14N304	14N305	136,0922	263,631	5256578,760	195714,053	21002 poteau LOTS 13/14
14N305	14N306	136,1922	16,697	5256566,684	195725,584	21008 pot.bor.but. LOTS 13/14 RG I
14N306	14N307	136,1922	247,135	5256387,946	195896,253	21002 poteau LOTS 14/15
14N307	14N308	136,1922	263,932	5256197,060	196078,523	21002 poteau LOTS 15/16
14N308	14N309	136,1922	263,329	5256006,610	196260,376	21002 poteau LOTS 16/17
14N309	14N310	46,0422	1 660,038	5257158,248	197455,967	21008 pot.bor.but.
Total avant compensation:			3501,127			

Inverse après compensation:

M11TR503	14N301	135,5517	260,251	5257148,187	195166,839	21008 pot.bor.but.
14N301	14N302	136,1824	19,619	5257134,001	195180,392	21008 pot.bor.but.
14N302	14N303	136,1824	240,635	5256960,012	195346,621	21002 poteau
14N303	14N304	136,1523	262,055	5256770,693	195527,814	21002 poteau
14N304	14N305	136,1523	262,355	5256581,157	195709,214	21002 poteau
14N305	14N306	136,2526	16,616	5256569,119	195720,668	21008 pot.bor.but.
14N306	14N307	136,2526	245,941	5256390,946	195890,198	21002 poteau
14N307	14N308	136,2526	262,657	5256200,662	196071,252	21002 poteau
14N308	14N309	136,2526	262,056	5256010,813	196251,891	21002 poteau
14N309	14N310	45,4742	1 657,177	5257166,240	197439,832	21008 pot.bor.but.
Total après compensation:			3489,362			

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) : 18,007
Erreur linéaire (m) : 11,765

Longueur polygone (m) :		3 501,127
Fermeture :	1/	194
Fermeture linéaire :	1/	298

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE PACKINGTON

Polygone: M14P440
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 14-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: front des lots 12 à 24 du rang IV

Carnet: (01) P172 **Page:** 1 à 5
Plan: (03) 419
A.-G.: J.-M. Carrier
Année: 1962

Point départ: M11TR532
Point fermeture: 8169

Point de référence:
M11TR532 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,264903490 Y(Nord) 5257333,424 Convergence -1,005722
Longitude:68,524421270 X(Est) 200811,779 F.E. 1,0000328
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 1,0057
F.C. utilisé: 0,999 983 5

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR532	14N311	314.23	13.054C	90	0	0	0M	1.0057	21002	|LOTS 23/24
Azim	14N311	14N312	314.23	6.9C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|2
Azim	14N312	14N313	314.30	6.15C	90	0	0	0M	1.0057	21002	|LOTS 22/23
Azim	14N313	14N314	314.30	13.062C	90	0	0	0M	1.0057	21008	|LOTS 21/22
Azim	14N314	14N315	314.03	5.145C	90	0	0	0M	1.0057	21008	|LOTS 21/22 RG III
Azim	14N315	14N316	314.49	7.97C	90	0	0	0M	1.0057	21002	|LOTS 20/21
Azim	14N316	14N317	314.49	13.115C	90	0	0	0M	1.0057	21002	|LOTS 19/20
Azim	14N317	14N318	314.49	2.99C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|10
Azim	14N318	14N319	314.45	7.31C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|11
Azim	14N319	14N320	314.49	2.815C	90	0	0	0M	1.0057	21002	|LOTS 18/19
Azim	14N320	14N321	314.49	0.335C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|12
Azim	14N321	14N322	313.31	7.47C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|13
Azim	14N322	14N323	314.17	3.17C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|14
Azim	14N323	14N324	314.55	2.14C	90	0	0	0M	1.0057	21002	|LOTS 17/18
Azim	14N324	14N325	314.55	3.94C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|16
Azim	14N325	14N326	314.23	7.99C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|19
Azim	14N326	14N327	314.35	1.185C	90	0	0	0M	1.0057	21002	|LOTS 16/17
Azim	14N327	14N328	314.35	13.115C	90	0	0	0M	1.0057	21008	|LOTS 15/16
Azim	14N328	14N329	314.35	3.47C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|20
Azim	14N329	14N330	314.25	1.708C	90	0	0	0M	1.0057	21002	||
Azim	14N330	14N331	314.25	7.937C	90	0	0	0M	1.0057	21002	|LOTS 14/15
Azim	14N331	14N332	314.25	13.115C	90	0	0	0M	1.0057	21002	|LOTS 13/14
Azim	14N332	14N333	314.25	10.32C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|21
Azim	14N333	14N334	315.00	2.8C	90	0	0	0M	1.0057	21002	|LOTS 12/13
Azim	14N334	14N335	315.00	2.47C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|22
Azim	14N335	14N336	314.45	10.64C	90	0	0	0M	1.0057	21008	|LOTS 11/12

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR532	14N311	315,2357	262,605	5257520,400	200627,391	21002 poteau LOTS 23/24
14N311	14N312	315,2357	138,806	5257619,230	200529,928	21001 stati.morcellement 2
14N312	14N313	315,3057	123,718	5257707,495	200443,238	21002 poteau LOTS 22/23
14N313	14N314	315,3057	262,766	5257894,960	200259,118	21008 pot.bor.but. LOTS 21/22
14N314	14N315	315,0357	103,501	5257968,229	200186,017	21008 pot.bor.but. LOTS 21/22 RG III
14N315	14N316	315,4957	160,331	5258083,234	200074,307	21002 poteau LOTS 20/21
14N316	14N317	315,4957	263,832	5258272,479	199890,483	21002 poteau LOTS 19/20
14N317	14N318	315,4957	60,149	5258315,623	199848,575	21001 stati.morcellement 10
14N318	14N319	315,4557	147,054	5258420,985	199745,993	21001 stati.morcellement 11
14N319	14N320	315,4957	56,629	5258461,604	199706,537	21002 poteau LOTS 18/19
14N320	14N321	315,4957	6,739	5258466,438	199701,841	21001 stati.morcellement 12
14N321	14N322	314,3157	150,272	5258571,825	199594,721	21001 stati.morcellement 13
14N322	14N323	315,1757	63,770	5258617,151	199549,865	21001 stati.morcellement 14
14N323	14N324	315,5557	43,050	5258648,083	199519,924	21002 poteau LOTS 17/18
14N324	14N325	315,5557	79,260	5258705,032	199464,799	21001 stati.morcellement 16
14N325	14N326	315,2357	160,733	5258819,475	199351,940	21001 stati.morcellement 19
14N326	14N327	315,3557	23,838	5258836,506	199335,261	21002 poteau LOTS 16/17
14N327	14N328	315,3557	263,832	5259025,001	199150,668	21008 pot.bor.but. LOTS 15/16
14N328	14N329	315,3557	69,805	5259074,874	199101,828	21001 stati.morcellement 20
14N329	14N330	315,2557	34,359	5259099,352	199077,717	21002 poteau
14N330	14N331	315,2557	159,667	5259213,100	198965,672	21002 poteau LOTS 14/15
14N331	14N332	315,2557	263,832	5259401,058	198780,532	21002 poteau LOTS 13/14
14N332	14N333	315,2557	207,605	5259548,958	198634,847	21001 stati.morcellement 21
14N333	14N334	316,0057	56,327	5259589,487	198595,731	21002 poteau LOTS 12/13
14N334	14N335	316,0057	49,688	5259625,238	198561,225	21001 stati.morcellement 22
14N335	14N336	315,4557	214,043	5259778,596	198411,913	21008 pot.bor.but. LOTS 11/12

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	1,653
Fermeture en X:	2,642
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	1 099

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N311	14N311	5,5048	0,239	5257520,526	200627,593	21002	poteau
14N312	14N312	5,5048	0,365	5257619,424	200530,237	21001	stati.morcellement
14N313	14N313	5,5068	0,478	5257707,748	200443,643	21002	poteau
14N314	14N314	5,5068	0,717	5257895,340	200259,726	21008	pot.bor.but.
14N315	14N315	5,4989	0,811	5257968,659	200186,705	21008	pot.bor.but.
14N316	14N316	5,5123	0,957	5258083,741	200075,118	21002	poteau
14N317	14N317	5,5123	1,197	5258273,113	199891,498	21002	poteau
14N318	14N318	5,5123	1,251	5258316,287	199849,635	21001	stati.morcellement
14N319	14N319	5,5112	1,385	5258421,719	199747,167	21001	stati.morcellement
14N320	14N320	5,5123	1,437	5258462,366	199707,755	21002	poteau
14N321	14N321	5,5123	1,443	5258467,203	199703,064	21001	stati.morcellement
14N322	14N322	5,4896	1,579	5258572,662	199596,060	21001	stati.morcellement
14N323	14N323	5,5030	1,637	5258618,019	199551,254	21001	stati.morcellement
14N324	14N324	5,5141	1,677	5258648,972	199521,346	21002	poteau
14N325	14N325	5,5141	1,749	5258705,959	199466,282	21001	stati.morcellement
14N326	14N326	5,5048	1,895	5258820,480	199353,547	21001	stati.morcellement
14N327	14N327	5,5082	1,917	5258837,523	199336,886	21002	poteau
14N328	14N328	5,5082	2,157	5259026,145	199152,497	21008	pot.bor.but.
14N329	14N329	5,5082	2,220	5259076,051	199103,710	21001	stati.morcellement
14N330	14N330	5,5053	2,251	5259100,545	199079,625	21002	poteau
14N331	14N331	5,5053	2,397	5259214,371	198967,704	21002	poteau
14N332	14N332	5,5053	2,637	5259402,456	198782,767	21002	poteau
14N333	14N333	5,5053	2,825	5259550,456	198637,243	21001	stati.morcellement
14N334	14N334	5,5155	2,877	5259591,012	198598,170	21002	poteau
14N335	14N335	5,5155	2,922	5259626,788	198563,702	21001	stati.morcellement

14N336	14N336	5,5112	3,116	5259780,249	198414,555	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR532	14N311	315,2700	262,553	5257520,526	200627,593	21002 poteau
14N311	14N312	315,2700	138,778	5257619,424	200530,237	21001 stati.morcellement
14N312	14N313	315,3400	123,694	5257707,748	200443,643	21002 poteau
14N313	14N314	315,3400	262,714	5257895,340	200259,726	21008 pot.bor.but.
14N314	14N315	315,0700	103,480	5257968,659	200186,705	21008 pot.bor.but.
14N315	14N316	315,5300	160,300	5258083,741	200075,118	21002 poteau
14N316	14N317	315,5300	263,781	5258273,113	199891,498	21002 poteau
14N317	14N318	315,5300	60,138	5258316,287	199849,635	21001 stati.morcellement
14N318	14N319	315,4900	147,026	5258421,719	199747,167	21001 stati.morcellement
14N319	14N320	315,5300	56,618	5258462,366	199707,755	21002 poteau
14N320	14N321	315,5300	6,738	5258467,203	199703,064	21001 stati.morcellement
14N321	14N322	314,3500	150,241	5258572,662	199596,060	21001 stati.morcellement
14N322	14N323	315,2100	63,758	5258618,019	199551,254	21001 stati.morcellement
14N323	14N324	315,5901	43,042	5258648,972	199521,346	21002 poteau
14N324	14N325	315,5901	79,245	5258705,959	199466,282	21001 stati.morcellement
14N325	14N326	315,2700	160,701	5258820,480	199353,547	21001 stati.morcellement
14N326	14N327	315,3900	23,834	5258837,523	199336,886	21002 poteau
14N327	14N328	315,3900	263,780	5259026,145	199152,497	21008 pot.bor.but.
14N328	14N329	315,3900	69,792	5259076,051	199103,710	21001 stati.morcellement
14N329	14N330	315,2900	34,353	5259100,545	199079,625	21002 poteau
14N330	14N331	315,2900	159,636	5259214,371	198967,704	21002 poteau
14N331	14N332	315,2900	263,780	5259402,456	198782,767	21002 poteau
14N332	14N333	315,2900	207,564	5259550,456	198637,243	21001 stati.morcellement
14N333	14N334	316,0401	56,316	5259591,012	198598,170	21002 poteau
14N334	14N335	316,0401	49,679	5259626,788	198563,702	21001 stati.morcellement
14N335	14N336	315,4900	214,002	5259780,249	198414,555	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N336	8169	57,5835	3,117	5259780,249	198414,555	1914 rep arpentage trouve GPS
M11TR532	14N336	315,3209	3 426,166	5259778,596	198411,913	21008 pot.bor.but.
M11TR532	8169	315,3512	3 425,496	5259780,249	198414,555	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 3' 3"
Erreur de fermeture (m) : 3,117
Erreur linéaire (m) : 0,670
Longueur polygone (m) : 3426,166

Fermeture : 1/ 1 099
Fermeture linéaire : 1/ 5 114

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"	Dº	M'S'	M'	S"				
Gisement théorique	315,3209	315	3209	32	09	315,5358333			
Gisement terrain	315,3512	315	3512	35	12	315,5866667			
Différence	- 0° 3' 3"					0,050833333	0° 3' 3"	-	315,3512

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	3 426,166
Distance terrain	3 425,496
Différence	0,670

LIMITES DANS LE CANTON DE PACKINGTON

Polygone: M14P441
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 14-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: front des lots 25 à 34 du rang IV

Carnet: (10) P001/8 **Page:** 5 à 8
Plan: (70) P001/8
A.-G.: Roland Chamberland
Année: 1949

Point départ: M11TR588
Point fermeture: M11TR532

Point de référence:
M11TR532 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,264903490 Y(Nord) 5257333,424 Convergence -1,005722
Longitude:68,524421270 X(Est) 200811,779 F.E. 1,0000328
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 1,0057
F.C. utilisé: 0,999 983 5

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR588	14N337	314.17	13.05C	90	0	0	0M	1.0057	21002	|LOTS 33/34 - ST11
Azim	14N337	14N338	314.31	0.37C	90	0	0	0M	1.0057	21002	||
Azim	14N338	14N339	314.31	25.73C	90	0	0	0M	1.0057	21002	|LOTS 32/33
Azim	14N339	14N340	314.31	2.73C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|12
Azim	14N340	14N341	314.30	10.32C	90	0	0	0M	1.0057	21002	|LOTS 31/32
Azim	14N341	14N342	314.30	0.61C	90	0	0	0M	1.0057	21002	||
Azim	14N342	14N343	314.30	9C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|13
Azim	14N343	14N344	313.52	3.44C	90	0	0	0M	1.0057	21002	|LOTS 30/31
Azim	14N344	14N345	313.52	9.32C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|14
Azim	14N345	14N346	314.11	3.73C	90	0	0	0M	1.0057	21008	|LOTS 29/30
Azim	14N346	14N347	314.11	3.21C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|15
Azim	14N347	14N348	313.52	3.29C	90	0	0	0M	1.0057	21002	||
Azim	14N348	14N349	313.52	1.61C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|16
Azim	14N349	14N350	314.41	4.94C	90	0	0	0M	1.0057	21006	|LOTS 28/29
Azim	14N350	14N351	314.41	6.37C	90	0	0	0M	1.0057	21002	||
Azim	14N351	14N352	314.41	5.49C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|17
Azim	14N352	14N353	314.35	1.19C	90	0	0	0M	1.0057	21002	|LOTS 27/28
Azim	14N353	14N354	314.35	5.5C	90	0	0	0M	1.0057	21002	||
Azim	14N354	14N355	314.35	6.61C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|18
Azim	14N355	14N356	314.48	0.94C	90	0	0	0M	1.0057	21002	|LOTS 26/27
Azim	14N356	14N357	314.48	5.33C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|19
Azim	14N357	14N358	314.30	7.79C	90	0	0	0M	1.0057	21002	|LOTS 25/26 - ST20

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR588	14N337	315,1757	262,524	5255646,679	202468,653	21002 poteau LOTS 33/34 - ST11
14N337	14N338	315,3157	7,443	5255651,991	202463,439	21002 poteau
14N338	14N339	315,3157	517,605	5256021,373	202100,860	21002 poteau LOTS 32/33
14N339	14N340	315,3157	54,919	5256060,565	202062,390	21001 stati.morcellement 12
14N340	14N341	315,3057	207,605	5256208,677	201916,921	21002 poteau LOTS 31/32
14N341	14N342	315,3057	12,271	5256217,432	201908,322	21002 poteau
14N342	14N343	315,3057	181,051	5256346,600	201781,460	21001 stati.morcellement 13
14N343	14N344	314,5257	69,202	5256395,432	201732,427	21002 poteau LOTS 30/31
14N344	14N345	314,5257	187,489	5256527,732	201599,583	21001 stati.morcellement 14
14N345	14N346	315,1157	75,036	5256580,973	201546,711	21008 pot.bor.but. LOTS 29/30
14N346	14N347	315,1157	64,575	5256626,792	201501,209	21001 stati.morcellement 15
14N347	14N348	314,5257	66,184	5256673,495	201454,315	21002 poteau
14N348	14N349	314,5257	32,388	5256696,349	201431,366	21001 stati.morcellement 16
14N349	14N350	315,4157	99,377	5256767,470	201361,960	21006 pot. but. LOTS 28/29
14N350	14N351	315,4157	128,144	5256859,179	201272,462	21002 poteau
14N351	14N352	315,4157	110,441	5256938,219	201195,329	21001 stati.morcellement 17
14N352	14N353	315,3557	23,939	5256955,322	201178,580	21002 poteau LOTS 27/28
14N353	14N354	315,3557	110,642	5257034,371	201101,167	21002 poteau
14N354	14N355	315,3557	132,972	5257129,373	201008,132	21001 stati.morcellement 18
14N355	14N356	315,4857	18,910	5257142,933	200994,952	21002 poteau LOTS 26/27
14N356	14N357	315,4857	107,223	5257219,821	200920,223	21001 stati.morcellement 19
14N357	14N358	315,3057	156,710	5257331,623	200810,416	21002 poteau LOTS 25/26 - ST20

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	1,801
Fermeture en X:	1,363
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	1 163

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N337	14N337	5,5030	0,226	5255646,859	202468,789	21002	poteau
14N338	14N338	5,5071	0,232	5255652,176	202463,579	21002	poteau
14N339	14N339	5,5071	0,677	5256021,913	202101,269	21002	poteau
14N340	14N340	5,5071	0,724	5256061,143	202062,827	21001	stati.morcellement
14N341	14N341	5,5068	0,903	5256209,397	201917,466	21002	poteau
14N342	14N342	5,5068	0,913	5256218,161	201908,874	21002	poteau
14N343	14N343	5,5068	1,069	5256347,452	201782,105	21001	stati.morcellement
14N344	14N344	5,4957	1,129	5256396,332	201733,108	21002	poteau
14N345	14N345	5,4957	1,290	5256528,760	201600,362	21001	stati.morcellement
14N346	14N346	5,5013	1,354	5256582,053	201547,528	21008	pot.bor.but.
14N347	14N347	5,5013	1,410	5256627,917	201502,060	21001	stati.morcellement
14N348	14N348	5,4957	1,467	5256674,664	201455,200	21002	poteau
14N349	14N349	5,4957	1,495	5256697,541	201432,268	21001	stati.morcellement
14N350	14N350	5,5100	1,580	5256768,730	201362,913	21006	pot. but.
14N351	14N351	5,5100	1,690	5256860,527	201273,482	21002	poteau
14N352	14N352	5,5100	1,785	5256939,643	201196,406	21001	stati.morcellement
14N353	14N353	5,5082	1,806	5256956,762	201179,669	21002	poteau
14N354	14N354	5,5082	1,901	5257035,887	201102,314	21002	poteau
14N355	14N355	5,5082	2,015	5257130,980	201009,348	21001	stati.morcellement
14N356	14N356	5,5120	2,031	5257144,553	200996,178	21002	poteau
14N357	14N357	5,5120	2,124	5257221,515	200921,504	21001	stati.morcellement
14N358	14N358	5,5068	2,258	5257333,424	200811,779	21002	poteau

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR588	14N337	315,2053	262,556	5255646,859	202468,789	21002 poteau
14N337	14N338	315,3452	7,444	5255652,176	202463,579	21002 poteau
14N338	14N339	315,3452	517,671	5256021,913	202101,269	21002 poteau
14N339	14N340	315,3452	54,926	5256061,143	202062,827	21001 stati.morcellement
14N340	14N341	315,3352	207,632	5256209,397	201917,466	21002 poteau
14N341	14N342	315,3352	12,273	5256218,161	201908,874	21002 poteau
14N342	14N343	315,3352	181,074	5256347,452	201782,105	21001 stati.morcellement
14N343	14N344	314,5553	69,210	5256396,332	201733,108	21002 poteau
14N344	14N345	314,5553	187,510	5256528,760	201600,362	21001 stati.morcellement
14N345	14N346	315,1453	75,045	5256582,053	201547,528	21008 pot.bor.but.
14N346	14N347	315,1453	64,583	5256627,917	201502,060	21001 stati.morcellement
14N347	14N348	314,5553	66,192	5256674,664	201455,200	21002 poteau
14N348	14N349	314,5553	32,392	5256697,541	201432,268	21001 stati.morcellement
14N349	14N350	315,4452	99,390	5256768,730	201362,913	21006 pot. but.
14N350	14N351	315,4452	128,161	5256860,527	201273,482	21002 poteau
14N351	14N352	315,4452	110,455	5256939,643	201196,406	21001 stati.morcellement
14N352	14N353	315,3852	23,942	5256956,762	201179,669	21002 poteau
14N353	14N354	315,3852	110,656	5257035,887	201102,314	21002 poteau
14N354	14N355	315,3852	132,989	5257130,980	201009,348	21001 stati.morcellement
14N355	14N356	315,5152	18,912	5257144,553	200996,178	21002 poteau
14N356	14N357	315,5152	107,237	5257221,515	200921,504	21001 stati.morcellement
14N357	14N358	315,3352	156,730	5257333,424	200811,779	21002 poteau

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N358	M11TR532	37,0633	2,258	5257333,424	200811,779	1914 rep arpentage trouve GPS
M11TR588	14N358	315,2631	2 626,623	5257331,623	200810,416	21002 poteau
M11TR588	M11TR532	315,2926	2 626,952	5257333,424	200811,779	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire :	- 0° 2' 55"
Erreur de fermeture (m) :	2,258
Erreur linéaire (m) :	-0,329
Longueur polygone (m) :	2626,623
Fermeture : 1/	1 163
Fermeture linéaire : 1/	7 984

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	315,2631
Gisement terrain	315,2926
Différence	- 0° 2' 55"

Dº	M'S'	M'	S"				
315	2631	26	31	315,4419444			
315	2926	29	26	315,4905556			
				0,048611111	0° 2' 55"	-	315,2926

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	2 626,623
Distance terrain	2 626,952
Différence	-0,329

LIMITES DANS LE CANTON DE PACKINGTON

Polygone: M14P442
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 14-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: séparatrice des lots 34 et 35 du rang IV

Carnet: (01) B320 **Page:** 1
Plan: (90) B320-1
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1960

Carnet: (10) P001/7 **Page:** 4
Plan: (70) P001/7
A.-G.: Roland Chamberland
Année: 1947

Point départ: M11TR588
Point fermeture: M11TR584

Point de référence:
M11TR584 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,262739220 Y(Nord) 5256612,315 Convergence -0,591060
Longitude:68,501997860 X(Est) 203821,580 F.E. 1,0000253
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5911
F.C. utilisé: 0,999 980 2

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR588	14N359	44.40	81.58C	90	0	0	0M	0.5911	21008	|LOTS 34/35 RG IV
Azim	14N359	14N360	314.40	0.40C	90	0	0	0M	0.5911	009	||
Azim	14N360	14N361	44.24	0.20C	90	0	0	0M	0.5911	21002	|LOTS 34/35 RG V

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR588	14N359	45,3911	1641,129	5256607,212	203826,892	21008 pot.bor.but. LOTS 34/35 RG IV
14N359	14N360	315,3911	8,047	5256612,966	203821,267	009 int.calculé
14N360	14N361	45,2311	4,023	5256615,791	203824,131	21002 poteau LOTS 34/35 RG V

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-3,476
Fermeture en X:	-2,551
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	383

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N359	14N359	0,7968	4,281	5256603,760	203824,359	21008	pot.bor.but.
14N360	14N360	5,5092	4,302	5256609,498	203818,722	009	int.calculé
14N361	14N361	0,7921	4,312	5256612,315	203821,580	21002	poteau

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR588	14N359	45,4039	1636,905	5256603,760	203824,359	21008 pot.bor.but.
14N359	14N360	315,3020	8,043	5256609,498	203818,722	009 int.calculé
14N360	14N361	45,2436	4,013	5256612,315	203821,580	21002 poteau

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N361	M11TR584	216,1628	4,312	5256612,315	203821,580	1914 rep arpentage trouve GPS

Inverse avant compensation:

M11TR588	14N359	45,3911	1 641,129	5256607,212	203826,892	21008 pot.bor.but. LOTS 34/35 RG IV
14N359	14N360	315,3911	8,047	5256612,966	203821,267	009 int.calculé
14N360	14N361	45,2311	4,023	5256615,791	203824,131	21002 poteau LOTS 34/35 RG V
Total avant compensation:			1653,199			

Inverse après compensation:

M11TR588	14N359	45,4039	1 636,905	5256603,760	203824,359	21008 pot.bor.but.
14N359	14N360	315,3020	8,043	5256609,498	203818,722	009 int.calculé
14N360	14N361	45,2436	4,013	5256612,315	203821,580	21002 poteau
Total après compensation:			1648,961			

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) : 4,312
Erreur linéaire (m) : 4,238
Longueur polygone (m) : 1 653,199

Fermeture : 1/ 383
Fermeture linéaire : 1/ 390

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE PACKINGTON

Polygone: M14P443
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 14-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: front des lots 25 à 34 du rang V et séparatrice des lots 24 et 25 du rang IV

Carnet: (10) P001/7 **Page:** 1 à 4
Plan: (70) P001/7
A.-G.: Roland Chamberland
Année: 1947

Carnet: (01) B320 **Page:** 2
Plan: (90) B320-3
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1960

Carnet: (01) P172 **Page:** 8, 9, 14 et 15
Plan: (90) P172
A.-G.: Jean-Marie Carrier
Année: 1952

Point départ: 14N360 (M14P442)
Point fermeture: M11TR532

Point de référence:
M11TR532 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,264903490 Y(Nord) 5257333,424 Convergence -1,005722
Longitude:68,524421270 X(Est) 200811,779 F.E. 1,0000328

Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 1,0057

F.C. utilisé: 0,999 983 5

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	14N360	14N362	314.24	2.18C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|16
Azim	14N362	14N363	315.58	4.185C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|15
Azim	14N363	14N364	314.38	6.805C	90	0	0	0M	1.0057	21002	|LOTS 33/34
Azim	14N364	14N365	314.38	13.02C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|14
Azim	14N365	14N366	313.5330	0.05C	90	0	0	0M	1.0057	21008	|LOTS 32/33
Azim	14N366	14N367	313.5330	2.25C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|13
Azim	14N367	14N368	314.4130	11.01C	90	0	0	0M	1.0057	21019	|LOTS 31/32
Azim	14N368	14N369	314.4130	2.63C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|12
Azim	14N369	14N370	314.4130	6.56C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|11
Azim	14N370	14N371	315.06	1.67C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|10
Azim	14N371	14N372	313.49	2.147C	90	0	0	0M	1.0057	21019	|LOTS 30/31
Azim	14N372	14N373	313.49	4.736C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|9
Azim	14N373	14N374	314.28	8.28C	90	0	0	0M	1.0057	21019	|LOTS 29/30
Azim	14N374	14N375	314.28	0.319C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|8
Azim	14N375	14N376	314.16	2.728C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|7
Azim	14N376	14N377	317.02	1.675C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|6
Azim	14N377	14N378	314.1930	4.572C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|5
Azim	14N378	14N379	313.5830	3.731C	90	0	0	0M	1.0057	21019	|LOTS 28/29 - ST4
Azim	14N379	14N380	314.09	6.812C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|3
Azim	14N380	14N381	315.37	5.21C	90	0	0	0M	1.0057	21001	|2
Azim	14N381	14N382	317.26	1.09C	90	0	0	0M	1.0057	21008	|LOTS 27/28
Azim	14N382	14N383	314.26	12.96C	90	0	0	0M	1.0057	21002	|LOTS 26/27
Azim	14N383	14N384	314.26	12.87C	90	0	0	0M	1.0057	21002	|LOTS 25/26
Azim	14N384	14N385	314.26	13.13C	90	0	0	0M	1.0057	21008	|LOTS 24/25
Azim	14N385	14N386	224.50	81.35C	90	0	0	0M	1.0057	21008	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N360	14N362	315,2457	43,855	5256640,731	203787,939	21001 stati.morcellement 16
14N362	14N363	316,5857	84,189	5256702,285	203730,504	21001 stati.morcellement 15
14N363	14N364	315,3857	136,895	5256800,173	203634,810	21002 poteau LOTS 33/34
14N364	14N365	315,3857	261,921	5256987,462	203451,717	21001 stati.morcellement 14
14N365	14N366	314,5427	1,006	5256988,172	203451,005	21008 pot.bor.but. LOTS 32/33
14N366	14N367	314,5427	45,263	5257020,126	203418,948	21001 stati.morcellement 13
14N367	14N368	315,4227	221,486	5257178,659	203264,282	21019 pot,pot en retrait LOTS 31/32
14N368	14N369	315,4227	52,907	5257216,529	203227,336	21001 stati.morcellement 12
14N369	14N370	315,4227	131,966	5257310,986	203135,183	21001 stati.morcellement 11
14N370	14N371	316,0657	33,595	5257335,199	203111,895	21001 stati.morcellement 10
14N371	14N372	314,4957	43,191	5257365,650	203081,266	21019 pot,pot en retrait LOTS 30/31
14N372	14N373	314,4957	95,273	5257432,820	203013,702	21001 stati.morcellement 9
14N373	14N374	315,2857	166,567	5257551,586	202896,919	21019 pot,pot en retrait LOTS 29/30
14N374	14N375	315,2857	6,417	5257556,162	202892,420	21001 stati.morcellement 8
14N375	14N376	315,1657	54,879	5257595,157	202853,808	21001 stati.morcellement 7
14N376	14N377	318,0257	33,696	5257620,217	202831,283	21001 stati.morcellement 6
14N377	14N378	315,2027	91,974	5257685,637	202766,636	21001 stati.morcellement 5
14N378	14N379	314,5927	75,056	5257738,700	202713,556	21019 pot,pot en retrait LOTS 28/29 - ST4
14N379	14N380	315,0957	137,036	5257835,877	202616,940	21001 stati.morcellement 3
14N380	14N381	316,3757	104,809	5257912,068	202544,972	21001 stati.morcellement 2
14N381	14N382	318,2657	21,927	5257928,478	202530,428	21008 pot.bor.but. LOTS 27/28
14N382	14N383	315,2657	260,714	5258114,267	202347,529	21002 poteau LOTS 26/27
14N383	14N384	315,2657	258,903	5258298,765	202165,901	21002 poteau LOTS 25/26
14N384	14N385	315,2657	264,134	5258486,991	201980,603	21008 pot.bor.but. LOTS 24/25
14N385	14N386	225,5057	1636,502	5257347,105	200806,419	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-13,681
Fermeture en X:	5,360
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	290

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N362	14N362	5,5050	0,151	5256640,591	203787,994	21001	stati.morcellement
14N363	14N363	5,5324	0,441	5256701,874	203730,665	21001	stati.morcellement
14N364	14N364	5,5091	0,913	5256799,323	203635,143	21002	poteau
14N365	14N365	5,5091	1,816	5256985,772	203452,379	21001	stati.morcellement
14N366	14N366	5,4962	1,819	5256986,479	203451,668	21008	pot.bor.but.
14N367	14N367	5,4962	1,975	5257018,287	203419,668	21001	stati.morcellement
14N368	14N368	5,5101	2,738	5257176,110	203265,281	21019	pot,pot en retrait
14N369	14N369	5,5101	2,921	5257213,809	203228,402	21001	stati.morcellement
14N370	14N370	5,5101	3,375	5257307,844	203136,414	21001	stati.morcellement
14N371	14N371	5,5173	3,491	5257331,949	203113,169	21001	stati.morcellement
14N372	14N372	5,4949	3,640	5257362,261	203082,594	21019	pot,pot en retrait
14N373	14N373	5,4949	3,968	5257429,125	203015,150	21001	stati.morcellement
14N374	14N374	5,5062	4,542	5257547,357	202898,576	21019	pot,pot en retrait
14N375	14N375	5,5062	4,564	5257551,912	202894,085	21001	stati.morcellement
14N376	14N376	5,5027	4,753	5257590,732	202855,542	21001	stati.morcellement
14N377	14N377	5,5510	4,869	5257615,683	202833,059	21001	stati.morcellement
14N378	14N378	5,5037	5,186	5257680,808	202768,528	21001	stati.morcellement
14N379	14N379	5,4976	5,445	5257733,630	202715,543	21019	pot,pot en retrait
14N380	14N380	5,5007	5,917	5257830,368	202619,099	21001	stati.morcellement
14N381	14N381	5,5263	6,278	5257906,222	202547,262	21001	stati.morcellement
14N382	14N382	5,5580	6,354	5257922,562	202532,746	21008	pot.bor.but.
14N383	14N383	5,5056	7,252	5258107,514	202350,175	21002	poteau
14N384	14N384	5,5056	8,145	5258291,182	202168,872	21002	poteau
14N385	14N385	5,5056	9,055	5258478,561	201983,906	21008	pot.bor.but.
14N386	14N386	3,9418	14,694	5257333,424	200811,779	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N360	14N362	315,2016	43,716	5256640,591	203787,994	21001 stati.morcellement
14N362	14N363	316,5434	83,919	5256701,874	203730,665	21001 stati.morcellement
14N363	14N364	315,3419	136,461	5256799,323	203635,143	21002 poteau
14N364	14N365	315,3419	261,090	5256985,772	203452,379	21001 stati.morcellement
14N365	14N366	314,4940	1,003	5256986,479	203451,668	21008 pot.bor.but.
14N366	14N367	314,4940	45,120	5257018,287	203419,668	21001 stati.morcellement
14N367	14N368	315,3750	220,783	5257176,110	203265,281	21019 pot,pot en retrait
14N368	14N369	315,3750	52,739	5257213,809	203228,402	21001 stati.morcellement
14N369	14N370	315,3750	131,547	5257307,844	203136,414	21001 stati.morcellement
14N370	14N371	316,0224	33,488	5257331,949	203113,169	21001 stati.morcellement
14N371	14N372	314,4510	43,055	5257362,261	203082,594	21019 pot,pot en retrait
14N372	14N373	314,4510	94,973	5257429,125	203015,150	21001 stati.morcellement
14N373	14N374	315,2417	166,039	5257547,357	202898,576	21019 pot,pot en retrait
14N374	14N375	315,2417	6,397	5257551,912	202894,085	21001 stati.morcellement
14N375	14N376	315,1215	54,705	5257590,732	202855,542	21001 stati.morcellement
14N376	14N377	317,5847	33,587	5257615,683	202833,059	21001 stati.morcellement
14N377	14N378	315,1545	91,683	5257680,808	202768,528	21001 stati.morcellement
14N378	14N379	314,5441	74,819	5257733,630	202715,543	21019 pot,pot en retrait
14N379	14N380	315,0513	136,603	5257830,368	202619,099	21001 stati.morcellement
14N380	14N381	316,3330	104,474	5257906,222	202547,262	21001 stati.morcellement
14N381	14N382	318,2251	21,856	5257922,562	202532,746	21008 pot.bor.but.
14N382	14N383	315,2217	259,888	5258107,514	202350,175	21002 poteau
14N383	14N384	315,2217	258,083	5258291,182	202168,872	21002 poteau
14N384	14N385	315,2217	263,297	5258478,561	201983,906	21008 pot.bor.but.
14N385	14N386	225,4002	1638,691	5257333,424	200811,779	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N386	M11TR532	158,3616	14,694	5257333,424	200811,779	1914 rep arpentage trouve GPS

Inverse avant compensation:

14N360	14N362	315,2457	43,855	5256640,731	203787,939	21001 stati.morcellement 16
14N362	14N363	316,5857	84,189	5256702,285	203730,504	21001 stati.morcellement 15
14N363	14N364	315,3857	136,895	5256800,173	203634,810	21002 poteau LOTS 33/34
14N364	14N365	315,3857	261,921	5256987,462	203451,717	21001 stati.morcellement 14
14N365	14N366	314,5427	1,006	5256988,172	203451,005	21008 pot.bor.but. LOTS 32/33
14N366	14N367	314,5427	45,263	5257020,126	203418,948	21001 stati.morcellement 13
14N367	14N368	315,4227	221,486	5257178,659	203264,282	21019 pot,pot en retrait LOTS 31/32
14N368	14N369	315,4227	52,907	5257216,529	203227,336	21001 stati.morcellement 12
14N369	14N370	315,4227	131,966	5257310,986	203135,183	21001 stati.morcellement 11
14N370	14N371	316,0657	33,595	5257335,199	203111,895	21001 stati.morcellement 10
14N371	14N372	314,4957	43,191	5257365,650	203081,266	21019 pot,pot en retrait LOTS 30/31
14N372	14N373	314,4957	95,273	5257432,820	203013,702	21001 stati.morcellement 9
14N373	14N374	315,2857	166,567	5257551,586	202896,919	21019 pot,pot en retrait LOTS 29/30
14N374	14N375	315,2857	6,417	5257556,162	202892,420	21001 stati.morcellement 8
14N375	14N376	315,1657	54,879	5257595,157	202853,808	21001 stati.morcellement 7
14N376	14N377	318,0257	33,696	5257620,217	202831,283	21001 stati.morcellement 6
14N377	14N378	315,2027	91,974	5257685,637	202766,636	21001 stati.morcellement 5
14N378	14N379	314,5927	75,056	5257738,700	202713,556	21019 pot,pot en retrait LOTS 28/29 - ST4
14N379	14N380	315,0957	137,036	5257835,877	202616,940	21001 stati.morcellement 3
14N380	14N381	316,3757	104,809	5257912,068	202544,972	21001 stati.morcellement 2
14N381	14N382	318,2657	21,927	5257928,478	202530,428	21008 pot.bor.but. LOTS 27/28
14N382	14N383	315,2657	260,714	5258114,267	202347,529	21002 poteau LOTS 26/27
14N383	14N384	315,2657	258,903	5258298,765	202165,901	21002 poteau LOTS 25/26
14N384	14N385	315,2657	264,134	5258486,991	201980,603	21008 pot.bor.but. LOTS 24/25
14N385	14N386	225,5057	1 636,502	5257347,105	200806,419	21008 pot.bor.but.
Total avant compensation:			4264,161			

Inverse après compensation:

14N360	14N362	315,2016	43,716	5256640,591	203787,994	21001 stati.morcellement
14N362	14N363	316,5434	83,919	5256701,874	203730,665	21001 stati.morcellement

14N363	14N364	315,3419	136,461	5256799,323	203635,143	21002 poteau
14N364	14N365	315,3419	261,090	5256985,772	203452,379	21001 stati.morcellement
14N365	14N366	314,4940	1,003	5256986,479	203451,668	21008 pot.bor.but.
14N366	14N367	314,4940	45,120	5257018,287	203419,668	21001 stati.morcellement
14N367	14N368	315,3750	220,783	5257176,110	203265,281	21019 pot,pot en retrait
14N368	14N369	315,3750	52,739	5257213,809	203228,402	21001 stati.morcellement
14N369	14N370	315,3750	131,547	5257307,844	203136,414	21001 stati.morcellement
14N370	14N371	316,0224	33,488	5257331,949	203113,169	21001 stati.morcellement
14N371	14N372	314,4510	43,055	5257362,261	203082,594	21019 pot,pot en retrait
14N372	14N373	314,4510	94,973	5257429,125	203015,150	21001 stati.morcellement
14N373	14N374	315,2417	166,039	5257547,357	202898,576	21019 pot,pot en retrait
14N374	14N375	315,2417	6,397	5257551,912	202894,085	21001 stati.morcellement
14N375	14N376	315,1215	54,705	5257590,732	202855,542	21001 stati.morcellement
14N376	14N377	317,5847	33,587	5257615,683	202833,059	21001 stati.morcellement
14N377	14N378	315,1545	91,683	5257680,808	202768,528	21001 stati.morcellement
14N378	14N379	314,5441	74,819	5257733,630	202715,543	21019 pot,pot en retrait
14N379	14N380	315,0513	136,603	5257830,368	202619,099	21001 stati.morcellement
14N380	14N381	316,3330	104,474	5257906,222	202547,262	21001 stati.morcellement
14N381	14N382	318,2251	21,856	5257922,562	202532,746	21008 pot.bor.but.
14N382	14N383	315,2217	259,888	5258107,514	202350,175	21002 poteau
14N383	14N384	315,2217	258,083	5258291,182	202168,872	21002 poteau
14N384	14N385	315,2217	263,297	5258478,561	201983,906	21008 pot.bor.but.
14N385	14N386	225,4002	1 638,691	5257333,424	200811,779	21008 pot.bor.but.
Total après compensation:			4258,016			

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) : 14,694
Erreur linéaire (m) : 6,145
Longueur polygone (m) : 4 264,161

Fermeture : 1/ 290
Fermeture linéaire : 1/ 694

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE PACKINGTON

Polygone: M14P444
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 14-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: séparatrice des lots 24 et 25 du rang V et fron du lot 25 du rang VI

Carnet: (01) P172 **Page:** 8, 9, 14 et 15
Plan: (90) P172
A.-G.: Jean-Marie Carrier
Année: 1952

Carnet: non déposé au BAGQ **Page:**
Plan: non déposé au BAGQ
A.-G.: Pierre Benrier
Année: 1981

Point départ: 14N385 (M14P443)
Point fermeture: M11TR582

Point de référence:
M11TR582 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,275954100 Y(Nord) 5259467,461 Convergence -0,593171
Longitude:68,504664320 X(Est) 203312,235 F.E. 1,0000265
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5932
F.C. utilisé: 0,999 993 1

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	14N385	14N387	314.50	1C	90	0	0	0M	0.5932	21008	|LOTS 24/25 RG V
Azim	14N387	14N388	43.30	81.35C	90	0	0	0M	0.5932	21008	|LOTS 24/25 RG V
Azim	14N388	14N389	134.0008	24.8M	90	0	0	0M	0.5932	21002	|LOTS 24/25 RG VI
Azim	14N389	14N390	134.0029	12M	90	0	0	0M	0.5932	21001	|30
Azim	14N390	14N391	134.0048	221.02M	90	0	0	0M	0.5932	21008	|LOTS 25/26 RG V

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N385	14N387	315,4932	20,117	5258492,989	201969,888	21008 pot.bor.but. LOTS 24/25 RG V
14N387	14N388	44,2932	1636,502	5259660,372	203116,761	21008 pot.bor.but. LOTS 24/25 RG V
14N388	14N389	134,5940	24,800	5259642,837	203134,299	21002 poteau LOTS 24/25 RG VI
14N389	14N390	135,0001	12,000	5259634,352	203142,784	21001 stati.morcellement 30
14N390	14N391	135,0020	221,020	5259478,053	203299,053	21008 pot.bor.but. LOTS 25/26 RG V

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-10,592
Fermeture en X:	13,182
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	113

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N387	14N387	5,5122	0,178	5258492,877	201970,027	21008	pot.bor.but.
14N388	14N388	0,7765	14,633	5259651,206	203128,168	21008	pot.bor.but.
14N389	14N389	2,3561	14,852	5259633,534	203145,877	21002	poteau
14N390	14N390	2,3562	14,958	5259624,983	203154,445	21001	stati.morcellement
14N391	14N391	2,3563	16,911	5259467,461	203312,235	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N385	14N387	315,5317	19,940	5258492,877	201970,027	21008 pot.bor.but.
14N387	14N388	44,5943	1638,003	5259651,206	203128,168	21008 pot.bor.but.
14N388	14N389	134,5625	25,018	5259633,534	203145,877	21002 poteau
14N389	14N390	134,5645	12,105	5259624,983	203154,445	21001 stati.morcellement
14N390	14N391	134,5704	222,961	5259467,461	203312,235	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Y	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N391	M11TR582		128,4657	16,911	5259467,461	203312,235	1914 rep arpentage trouve GPS

Inverse avant compensation:

14N385	14N387		315,4932	20,117	5258492,989	201969,888	21008 pot.bor.but. LOTS 24/25 RG V
14N387	14N388		44,2932	1 636,502	5259660,372	203116,761	21008 pot.bor.but. LOTS 24/25 RG V
14N388	14N389		134,5940	24,800	5259642,837	203134,299	21002 poteau LOTS 24/25 RG VI
14N389	14N390		135,0001	12,000	5259634,352	203142,784	21001 stati.morcellement 30
14N390	14N391		135,0020	221,020	5259478,053	203299,053	21008 pot.bor.but. LOTS 25/26 RG V
Total avant compensation:				1914,439			

Inverse après compensation:

14N385	14N387		315,5317	19,940	5258492,877	201970,027	21008 pot.bor.but.
14N387	14N388		44,5943	1 638,003	5259651,206	203128,168	21008 pot.bor.but.
14N388	14N389		134,5625	25,018	5259633,534	203145,877	21002 poteau
14N389	14N390		134,5645	12,105	5259624,983	203154,445	21001 stati.morcellement
14N390	14N391		134,5704	222,961	5259467,461	203312,235	21008 pot.bor.but.
Total après compensation:				1918,027			

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) : 16,911
Erreur linéaire (m) : -3,588
Longueur polygone (m) : 1 914,439

Fermeture : 1/ 113
Fermeture linéaire : 1/ 534

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE PACKINGTON

Polygone: M14P445
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 14-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: front des lots 25 à 31 du rang VI et séparatrice des lots 31 et 32 du rang VI

Carnet: (01) P172 **Page:** 20
Plan: (90) P172
A.-G.: Jean-Marie Carrier
Année: 1952

Carnet: (01) B320 **Page:** 3 et 4
Plan: (90) B320-3
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1960

Carnet: non déposé au BAGQ **Page:**
Plan: non déposé au BAGQ
A.-G.: Pierre Benrier
Année: 1981

Point départ: M11TR582
Point fermeture: M11TR580

Point de référence:
M11TR580 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,280282700 Y(Nord) 5259528,989 Convergence -0,580963
Longitude:68,485521270 X(Est) 205647,249 F.E. 1,0000208

Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5810
F.C. utilisé: 0,999 978 5

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR582	14N392	134.57	33.54M	90	0	0	0M	0.5810	21002	|LOTS 25/26 RG VI
Azim	14N392	14N393	133.55	13C	90	0	0	0M	0.5810	21008	|LOTS 26/27
Azim	14N393	14N394	133.55	13C	90	0	0	0M	0.5810	21002	|LOTS 27/28
Azim	14N394	14N395	133.55	13C	90	0	0	0M	0.5810	21002	|LOTS 28/29
Azim	14N395	14N396	133.55	13.16C	90	0	0	0M	0.5810	21002	|LOTS 29/30
Azim	14N396	14N397	133.55	13.4C	90	0	0	0M	0.5810	21002	|LOTS 30/31
Azim	14N397	14N398	133.55	8.65C	90	0	0	0M	0.5810	21001	|1
Azim	14N398	14N399	43.30	3.59C	90	0	0	0M	0.5810	21001	|2
Azim	14N399	14N400	133.55	4.52C	90	0	0	0M	0.5810	21001	|3
Azim	14N400	14N401	43.30	81.11C	90	0	0	0M	0.5810	21008	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR582	14N392	135,5510	33,540	5259443,368	203335,567	21002 poteau LOTS 25/26 RG VI
14N392	14N393	134,5310	261,518	5259258,818	203520,852	21008 pot.bor.but. LOTS 26/27
14N393	14N394	134,5310	261,518	5259074,269	203706,137	21002 poteau LOTS 27/28
14N394	14N395	134,5310	261,518	5258889,719	203891,421	21002 poteau LOTS 28/29
14N395	14N396	134,5310	264,737	5258702,898	204078,986	21002 poteau LOTS 29/30
14N396	14N397	134,5310	269,565	5258512,670	204269,972	21002 poteau LOTS 30/31
14N397	14N398	134,5310	174,010	5258389,874	204393,258	21001 stati.morcellement 1
14N398	14N399	44,2810	72,219	5258441,410	204443,848	21001 stati.morcellement 2
14N399	14N400	134,5310	90,928	5258377,244	204508,270	21001 stati.morcellement 3
14N400	14N401	44,2810	1631,674	5259541,620	205651,280	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-12,631
Fermeture en X:	-4,031
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	250

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N392	14N392	2,3722	0,134	5259443,240	203335,527	21002	poteau
14N393	14N393	2,3542	1,178	5259257,696	203520,494	21008	pot.bor.but.
14N394	14N394	2,3542	2,222	5259072,152	203705,461	21002	poteau
14N395	14N395	2,3542	3,266	5258886,608	203890,428	21002	poteau
14N396	14N396	2,3542	4,323	5258698,780	204077,672	21002	poteau
14N397	14N397	2,3542	5,399	5258507,527	204268,331	21002	poteau
14N398	14N398	2,3542	6,094	5258384,069	204391,405	21001	stati.morcellement
14N399	14N399	0,7761	6,382	5258435,330	204441,908	21001	stati.morcellement
14N400	14N400	2,3542	6,745	5258370,818	204506,220	21001	stati.morcellement
14N401	14N401	0,7761	13,259	5259528,989	205647,249	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR582	14N392	136,0714	33,604	5259443,240	203335,527	21002 poteau
14N392	14N393	135,0521	261,997	5259257,696	203520,494	21008 pot.bor.but.
14N393	14N394	135,0521	261,997	5259072,152	203705,461	21002 poteau
14N394	14N395	135,0521	261,997	5258886,608	203890,428	21002 poteau
14N395	14N396	135,0521	265,222	5258698,780	204077,672	21002 poteau
14N396	14N397	135,0521	270,059	5258507,527	204268,331	21002 poteau
14N397	14N398	135,0521	174,329	5258384,069	204391,405	21001 stati.morcellement
14N398	14N399	44,3422	71,962	5258435,330	204441,908	21001 stati.morcellement
14N399	14N400	135,0521	91,094	5258370,818	204506,220	21001 stati.morcellement
14N400	14N401	44,3422	1625,860	5259528,989	205647,249	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Y	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N401	M11TR580		197,4200	13,259	5259528,989	205647,249	1914 rep arpentage trouve GPS

Inverse avant compensation:

M11TR582	14N392		135,5510	33,540	5259443,368	203335,567	21002 poteau LOTS 25/26 RG VI
14N392	14N393		134,5310	261,518	5259258,818	203520,852	21008 pot.bor.but. LOTS 26/27
14N393	14N394		134,5310	261,518	5259074,269	203706,137	21002 poteau LOTS 27/28
14N394	14N395		134,5310	261,518	5258889,719	203891,421	21002 poteau LOTS 28/29
14N395	14N396		134,5310	264,737	5258702,898	204078,986	21002 poteau LOTS 29/30
14N396	14N397		134,5310	269,565	5258512,670	204269,972	21002 poteau LOTS 30/31
14N397	14N398		134,5310	174,010	5258389,874	204393,258	21001 stati.morcellement 1
14N398	14N399		44,2810	72,219	5258441,410	204443,848	21001 stati.morcellement 2
14N399	14N400		134,5310	90,928	5258377,244	204508,270	21001 stati.morcellement 3
14N400	14N401		44,2810	1 631,674	5259541,620	205651,280	21008 pot.bor.but.
Total avant compensation:				3321,227			

Inverse après compensation:

M11TR582	14N392		136,0714	33,604	5259443,240	203335,527	21002 poteau
14N392	14N393		135,0521	261,997	5259257,696	203520,494	21008 pot.bor.but.
14N393	14N394		135,0521	261,997	5259072,152	203705,461	21002 poteau
14N394	14N395		135,0521	261,997	5258886,608	203890,428	21002 poteau
14N395	14N396		135,0521	265,222	5258698,780	204077,672	21002 poteau
14N396	14N397		135,0521	270,059	5258507,527	204268,331	21002 poteau
14N397	14N398		135,0521	174,329	5258384,069	204391,405	21001 stati.morcellement
14N398	14N399		44,3422	71,962	5258435,330	204441,908	21001 stati.morcellement
14N399	14N400		135,0521	91,094	5258370,818	204506,220	21001 stati.morcellement
14N400	14N401		44,3422	1 625,860	5259528,989	205647,249	21008 pot.bor.but.
Total après compensation:				3318,121			

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) : 13,259
Erreur linéaire (m) : 3,106

Longueur polygone (m) :		3 321,227
Fermeture :	1/	250
Fermeture linéaire :	1/	1 069

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE PACKINGTON

Polygone: M14P446
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 14-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: front des lots 23 à 31 du rang VII

Carnet: (01) P172 **Page:** 23 à 25
Plan: (90) P172
A.-G.: Jean-Marie Carrier
Année: 1952

Carnet: (01) B320 **Page:** 5
Plan: (90) B320-3
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1960

Point départ: M11TR580
Point fermeture: 8174

Point de référence:
M11TR580 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,280282700 Y(Nord) 5259528,989 Convergence -0,580963
Longitude:68,485521270 X(Est) 205647,249 F.E. 1,0000208
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,5810
F.C. utilisé: 0,999 978 5

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR580	14N402	313.45	11.94C	90	0	0	0M	0.5810	21002	|LOTS 30/31
Azim	14N402	14N403	313.45	13.15C	90	0	0	0M	0.5810	21002	|LOTS 29/30
Azim	14N403	14N404	313.45	12.91C	90	0	0	0M	0.5810	21002	|LOTS 28/29
Azim	14N404	14N405	312.30	4.374C	90	0	0	0M	0.5810	21001	|54
Azim	14N405	14N406	313.32	14.876C	90	0	0	0M	0.5810	21001	|53
Azim	14N406	14N407	311.38	5.906C	90	0	0	0M	0.5810	21001	|52
Azim	14N407	14N408	313.42	0.824C	90	0	0	0M	0.5810	21002	|LOTS 26/27
Azim	14N408	14N409	313.42	1.8C	90	0	0	0M	0.5810	21008	|LOTS 26/27 RG VI
Azim	14N409	14N410	313.42	11.31C	90	0	0	0M	0.5810	21002	|LOTS 25/26
Azim	14N410	14N411	313.42	5.74C	90	0	0	0M	0.5810	21001	||
Azim	14N411	14N412	313.30	7.42C	90	0	0	0M	0.5810	21002	|LOTS 24/25
Azim	14N412	14N413	313.30	13.17C	90	0	0	0M	0.5810	21002	|LOTS 23/24
Azim	14N413	14N414	313.30	13.15C	90	0	0	0M	0.5810	21002	|LOTS 22/23

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR580	14N402	314,4310	240,195	5259697,995	205476,580	21002 poteau LOTS 30/31
14N402	14N403	314,4310	264,536	5259884,128	205288,615	21002 poteau LOTS 29/30
14N403	14N404	314,4310	259,708	5260066,864	205104,081	21002 poteau LOTS 28/29
14N404	14N405	313,2810	87,991	5260127,397	205040,223	21001 stati.morcellement 54
14N405	14N406	314,3010	299,258	5260337,156	204826,793	21001 stati.morcellement 53
14N406	14N407	312,3610	118,810	5260417,578	204739,343	21001 stati.morcellement 52
14N407	14N408	314,4010	16,576	5260429,231	204727,554	21002 poteau LOTS 26/27
14N408	14N409	314,4010	36,210	5260454,686	204701,803	21008 pot.bor.but. LOTS 26/27 RG VI
14N409	14N410	314,4010	227,521	5260614,634	204540,000	21002 poteau LOTS 25/26
14N410	14N411	314,4010	115,470	5260695,810	204457,882	21001 stati.morcellement
14N411	14N412	314,2810	149,267	5260800,373	204351,364	21002 poteau LOTS 24/25
14N412	14N413	314,2810	264,938	5260985,966	204162,301	21002 poteau LOTS 23/24
14N413	14N414	314,2810	264,536	5261171,277	203973,526	21002 poteau LOTS 22/23

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-7,060
Fermeture en X:	-1,655
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	323

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N402	14N402	5,4929	0,743	5259697,272	205476,410	21002	poteau
14N403	14N403	5,4929	1,561	5259882,608	205288,259	21002	poteau
14N404	14N404	5,4929	2,364	5260064,562	205103,541	21002	poteau
14N405	14N405	5,4711	2,636	5260124,831	205039,622	21001	stati.morcellement
14N406	14N406	5,4891	3,561	5260333,688	204825,980	21001	stati.morcellement
14N407	14N407	5,4559	3,929	5260413,753	204738,446	21001	stati.morcellement
14N408	14N408	5,4920	3,980	5260425,356	204726,646	21002	poteau
14N409	14N409	5,4920	4,092	5260450,703	204700,869	21008	pot.bor.but.
14N410	14N410	5,4920	4,795	5260609,965	204538,905	21002	poteau
14N411	14N411	5,4920	5,152	5260690,793	204456,706	21001	stati.morcellement
14N412	14N412	5,4885	5,614	5260794,907	204350,082	21002	poteau
14N413	14N413	5,4885	6,433	5260979,702	204160,833	21002	poteau
14N414	14N414	5,4885	7,251	5261164,217	203971,871	21002	poteau

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR580	14N402	314,3405	239,807	5259697,272	205476,410	21002 poteau
14N402	14N403	314,3405	264,109	5259882,608	205288,259	21002 poteau
14N403	14N404	314,3405	259,289	5260064,562	205103,541	21002 poteau
14N404	14N405	313,1858	87,854	5260124,831	205039,622	21001 stati.morcellement
14N405	14N406	314,2104	298,778	5260333,688	204825,980	21001 stati.morcellement
14N406	14N407	312,2654	118,630	5260413,753	204738,446	21001 stati.morcellement
14N407	14N408	314,3105	16,550	5260425,356	204726,646	21002 poteau
14N408	14N409	314,3105	36,152	5260450,703	204700,869	21008 pot.bor.but.
14N409	14N410	314,3105	227,154	5260609,965	204538,905	21002 poteau
14N410	14N411	314,3105	115,284	5260690,793	204456,706	21001 stati.morcellement
14N411	14N412	314,1904	149,028	5260794,907	204350,082	21002 poteau
14N412	14N413	314,1904	264,514	5260979,702	204160,833	21002 poteau
14N413	14N414	314,1904	264,112	5261164,217	203971,871	21002 poteau

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N414	8174	193,1144	7,251	5261164,217	203971,871	1914 rep arpentage trouve GPS
M11TR580	14N414	314,2725	2 344,929	5261171,277	203973,526	21002 poteau
M11TR580	8174	314,1819	2 341,174	5261164,217	203971,871	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire :		+ 0° 9' 6"
Erreur de fermeture (m) :		7,251
Erreur linéaire (m) :		3,755
Longueur polygone (m) :		2344,929
Fermeture :	1/	323
Fermeture linéaire :	1/	624

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"	Dº	M'S'	M'	S"				
Gisement théorique	314,2725	314	2725	27	25	314,4569444			
Gisement terrain	314,1819	314	1819	18	19	314,3052778			
Différence	+ 0° 9' 6"					0,151666667	0° 9' 6"	+	314,2725

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	2 344,929
Distance terrain	2 341,174
Différence	3,755

LIMITES DANS LE CANTON DE PACKINGTON

Polygone: M14P447
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 15-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: séparatrice des lots 9 et 10 du rang I et front des lots 4 à 9 du rang I

Carnet: (01) P200 **Page:** 5 à 9 et 15 à 17
Plan: (03) 419
A.-G.: J.-T. Bellemare
Année: 1962

Point départ: M11TR503
Point fermeture: M11TR526

Point de référence:
M11TR503 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,264565250 Y(Nord) 5257335,147 Convergence -1,042203
Longitude:68,572224620 X(Est) 194985,798 F.E. 1,0000482
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 1,0422
F.C. utilisé: 9,999 996 5

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR503	14N415	225.45	107.08C	90	0	0	0M	1.0422	21008	||
Azim	14N415	14N416	225.45	5.86C	90	0	0	0M	1.0422	21008	||
Azim	14N416	14N417	315.00	13.02C	90	0	0	0M	1.0422	21001	|LOTS 8/9
Azim	14N417	14N418	315.00	13.02C	90	0	0	0M	1.0422	21001	|LOTS 7/8
Azim	14N418	14N419	315.00	8C	90	0	0	0M	1.0422	21001	||
Azim	14N419	14N420	225.00	2C	90	0	0	0M	1.0422	21001	||
Azim	14N420	14N421	315.00	5.02C	90	0	0	0M	1.0422	21001	|LOTS 6/7
Azim	14N421	14N422	315.00	13.02C	90	0	0	0M	1.0422	21001	|LOTS 5/6
Azim	14N422	14N423	45.00	4.2C	90	0	0	0M	1.0422	21001	|LOTS 5/6
Azim	14N423	14N424	315.00	9C	90	0	0	0M	1.0422	21001	||
Azim	14N424	14N425	45.00	5.83C	90	0	0	0M	1.0422	21001	||
Azim	14N425	14N426	315.00	4.02C	90	0	0	0M	1.0422	21001	|LOTS 4/5
Azim	14N426	14N427	45.00	11.96C	90	0	0	0M	1.0422	21001	|LOTS 4/5
Azim	14N427	14N428	315.00	13.02C	90	0	0	0M	1.0422	21001	|LOTS 3/4
Azim	14N428	14N429	45.00	8.44C	90	0	0	0M	1.0422	21001	|LOTS 3/4
Azim	14N429	14N430	45.00	1.82C	90	0	0	0M	1.0422	21008	|LOTS 3/4

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR503	14N415	226,4922	2154,107	5255861,189	193414,941	21008 pot.bor.but.
14N415	14N416	226,4922	117,884	5255780,526	193328,975	21008 pot.bor.but.
14N416	14N417	316,0422	261,921	5255969,166	193147,270	21001 stati.morcellement LOTS 8/9
14N417	14N418	316,0422	261,921	5256157,806	192965,565	21001 stati.morcellement LOTS 7/8
14N418	14N419	316,0422	160,934	5256273,714	192853,918	21001 stati.morcellement
14N419	14N420	226,0422	40,234	5256245,803	192824,941	21001 stati.morcellement
14N420	14N421	316,0422	100,986	5256318,535	192754,882	21001 stati.morcellement LOTS 6/7
14N421	14N422	316,0422	261,921	5256507,175	192573,177	21001 stati.morcellement LOTS 5/6
14N422	14N423	46,0422	84,491	5256565,790	192634,029	21001 stati.morcellement LOTS 5/6
14N423	14N424	316,0422	181,051	5256696,187	192508,426	21001 stati.morcellement
14N424	14N425	46,0422	117,281	5256777,549	192592,894	21001 stati.morcellement
14N425	14N426	316,0422	80,870	5256835,793	192536,791	21001 stati.morcellement LOTS 4/5
14N426	14N427	46,0422	240,597	5257002,705	192710,074	21001 stati.morcellement LOTS 4/5
14N427	14N428	316,0422	261,921	5257191,345	192528,368	21001 stati.morcellement LOTS 3/4
14N428	14N429	46,0422	169,786	5257309,133	192650,651	21001 stati.morcellement LOTS 3/4
14N429	14N430	46,0422	36,613	5257334,533	192677,020	21008 pot.bor.but. LOTS 3/4

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	1,959
Fermeture en X:	3,972
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	1 023

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N415	14N415	3,9588	2,105	5255862,120	193416,829	21008	pot.bor.but.
14N416	14N416	3,9588	2,220	5255781,508	193330,966	21008	pot.bor.but.
14N417	14N417	5,5165	2,476	5255970,262	193149,490	21001	stati.morcellement
14N418	14N418	5,5165	2,732	5256159,015	192968,014	21001	stati.morcellement
14N419	14N419	5,5165	2,889	5256274,993	192856,508	21001	stati.morcellement
14N420	14N420	3,9457	2,928	5256247,098	192827,567	21001	stati.morcellement
14N421	14N421	5,5165	3,027	5256319,874	192757,597	21001	stati.morcellement
14N422	14N422	5,5165	3,283	5256508,628	192576,121	21001	stati.morcellement
14N423	14N423	0,8041	3,365	5256567,279	192637,047	21001	stati.morcellement
14N424	14N424	5,5165	3,542	5256697,754	192511,603	21001	stati.morcellement
14N425	14N425	0,8041	3,657	5256779,167	192596,173	21001	stati.morcellement
14N426	14N426	5,5165	3,736	5256837,446	192540,142	21001	stati.morcellement
14N427	14N427	0,8041	3,971	5257004,462	192713,635	21001	stati.morcellement
14N428	14N428	5,5165	4,227	5257193,216	192532,159	21001	stati.morcellement
14N429	14N429	0,8041	4,393	5257311,077	192654,591	21001	stati.morcellement
14N430	14N430	0,8041	4,429	5257336,492	192680,992	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR503	14N415	226,4823	2152,093	5255862,120	193416,829	21008 pot.bor.but.
14N415	14N416	226,4823	117,774	5255781,508	193330,966	21008 pot.bor.but.
14N416	14N417	316,0734	261,843	5255970,262	193149,490	21001 stati.morcellement
14N417	14N418	316,0734	261,843	5256159,015	192968,014	21001 stati.morcellement
14N418	14N419	316,0734	160,887	5256274,993	192856,508	21001 stati.morcellement
14N419	14N420	226,0321	40,196	5256247,098	192827,567	21001 stati.morcellement
14N420	14N421	316,0734	100,956	5256319,874	192757,597	21001 stati.morcellement
14N421	14N422	316,0734	261,843	5256508,628	192576,121	21001 stati.morcellement
14N422	14N423	46,0523	84,569	5256567,279	192637,047	21001 stati.morcellement
14N423	14N424	316,0734	180,998	5256697,754	192511,603	21001 stati.morcellement
14N424	14N425	46,0523	117,390	5256779,167	192596,173	21001 stati.morcellement
14N425	14N426	316,0734	80,846	5256837,446	192540,142	21001 stati.morcellement
14N426	14N427	46,0523	240,821	5257004,462	192713,635	21001 stati.morcellement
14N427	14N428	316,0734	261,843	5257193,216	192532,159	21001 stati.morcellement
14N428	14N429	46,0523	169,944	5257311,077	192654,591	21001 stati.morcellement
14N429	14N430	46,0523	36,647	5257336,492	192680,992	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Y	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N430	M11TR526		63,4422	4,429	5257336,492	192680,992	1914 rep arpentage trouve GPS

Inverse avant compensation:

M11TR503	14N415	226,4922	2 154,107	5255861,189	193414,941	21008 pot.bor.but.
14N415	14N416	226,4922	117,884	5255780,526	193328,975	21008 pot.bor.but.
14N416	14N417	316,0422	261,921	5255969,166	193147,270	21001 stati.morcellement LOTS 8/9
14N417	14N418	316,0422	261,921	5256157,806	192965,565	21001 stati.morcellement LOTS 7/8
14N418	14N419	316,0422	160,934	5256273,714	192853,918	21001 stati.morcellement
14N419	14N420	226,0422	40,234	5256245,803	192824,941	21001 stati.morcellement
14N420	14N421	316,0422	100,986	5256318,535	192754,882	21001 stati.morcellement LOTS 6/7
14N421	14N422	316,0422	261,921	5256507,175	192573,177	21001 stati.morcellement LOTS 5/6
14N422	14N423	46,0422	84,491	5256565,790	192634,029	21001 stati.morcellement LOTS 5/6
14N423	14N424	316,0422	181,051	5256696,187	192508,426	21001 stati.morcellement
14N424	14N425	46,0422	117,281	5256777,549	192592,894	21001 stati.morcellement
14N425	14N426	316,0422	80,870	5256835,793	192536,791	21001 stati.morcellement LOTS 4/5
14N426	14N427	46,0422	240,597	5257002,705	192710,074	21001 stati.morcellement LOTS 4/5
14N427	14N428	316,0422	261,921	5257191,345	192528,368	21001 stati.morcellement LOTS 3/4
14N428	14N429	46,0422	169,786	5257309,133	192650,651	21001 stati.morcellement LOTS 3/4
14N429	14N430	46,0422	36,613	5257334,533	192677,020	21008 pot.bor.but. LOTS 3/4
Total avant compensation:				4532,518		

Inverse après compensation:

M11TR503	14N415	226,4823	2 152,093	5255862,120	193416,829	21008 pot.bor.but.
14N415	14N416	226,4823	117,774	5255781,508	193330,966	21008 pot.bor.but.
14N416	14N417	316,0734	261,843	5255970,262	193149,490	21001 stati.morcellement
14N417	14N418	316,0734	261,843	5256159,015	192968,014	21001 stati.morcellement
14N418	14N419	316,0734	160,887	5256274,993	192856,508	21001 stati.morcellement
14N419	14N420	226,0321	40,196	5256247,098	192827,567	21001 stati.morcellement
14N420	14N421	316,0734	100,956	5256319,874	192757,597	21001 stati.morcellement
14N421	14N422	316,0734	261,843	5256508,628	192576,121	21001 stati.morcellement
14N422	14N423	46,0523	84,569	5256567,279	192637,047	21001 stati.morcellement
14N423	14N424	316,0734	180,998	5256697,754	192511,603	21001 stati.morcellement
14N424	14N425	46,0523	117,390	5256779,167	192596,173	21001 stati.morcellement

14N425	14N426	316,0734	80,846	5256837,446	192540,142	21001	stati.morcellement
14N426	14N427	46,0523	240,821	5257004,462	192713,635	21001	stati.morcellement
14N427	14N428	316,0734	261,843	5257193,216	192532,159	21001	stati.morcellement
14N428	14N429	46,0523	169,944	5257311,077	192654,591	21001	stati.morcellement
14N429	14N430	46,0523	36,647	5257336,492	192680,992	21008	pot.bor.but.
Total après compensation:			4530,493				

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) :		4,429
Erreur linéaire (m) :		2,025
Longueur polygone (m) :		4 532,518
Fermeture :	1/	1 023
Fermeture linéaire :	1/	2 238

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE PACKINGTON

Polygone: M14P448
Fichier: Fuseau6.dgn
Date: 15-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 6

LIGNE: front des lots 1 à 9 du rang II

Carnet: (44) 128991 **Page:** 9
Plan: (99) 12379
A.-G.: Bernard Labrie
Année: 2005

Carnet: (10) P001/11 **Page:** 1 et 2
Plan: (70) P001/11
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1954

Point départ: 14N431 point 123 de Bernard Labrie
Point fermeture: M11TR503

Point de référence:
M11TR503 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,264565250 Y(Nord) 5257335,147 Convergence -1,042203
Longitude:68,572224620 X(Est) 194985,798 F.E. 1,0000482
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): 1,0422
F.C. utilisé: 9,999 996 5

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

SAISIE DE POINT

Point	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N431	5259006,594	193387,790	21001 Station (123)

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	14N431	14N432	134.45	10.21C	90	0	0	0M	1.0422	21002	|LOTS 1/2
Azim	14N432	14N433	134.45	13C	90	0	0	0M	1.0422	21002	|LOTS 2/3
Azim	14N433	14N434	134.45	13C	90	0	0	0M	1.0422	21002	|LOTS 3/4
Azim	14N434	14N435	134.45	13C	90	0	0	0M	1.0422	21002	|LOTS 4/5
Azim	14N435	14N436	134.45	13C	90	0	0	0M	1.0422	21002	|LOTS 5/6
Azim	14N436	14N437	134.45	13C	90	0	0	0M	1.0422	21008	|LOTS 6/7
Azim	14N437	14N438	134.45	13C	90	0	0	0M	1.0422	21002	|LOTS 7/8
Azim	14N438	14N439	134.45	13C	90	0	0	0M	1.0422	21002	|LOTS 8/9
Azim	14N439	14N440	134.45	13C	90	0	0	0M	1.0422	21002	|LOTS 9/10

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N431	14N432	135,4922	205,393	5258859,290	193530,923	21002 poteau LOTS 1/2
14N432	14N433	135,4922	261,518	5258671,732	193713,170	21002 poteau LOTS 2/3
14N433	14N434	135,4922	261,518	5258484,175	193895,416	21002 poteau LOTS 3/4
14N434	14N435	135,4922	261,518	5258296,618	194077,662	21002 poteau LOTS 4/5
14N435	14N436	135,4922	261,518	5258109,061	194259,909	21002 poteau LOTS 5/6
14N436	14N437	135,4922	261,518	5257921,504	194442,155	21008 pot.bor.but. LOTS 6/7
14N437	14N438	135,4922	261,518	5257733,947	194624,401	21002 poteau LOTS 7/8
14N438	14N439	135,4922	261,518	5257546,390	194806,648	21002 poteau LOTS 8/9
14N439	14N440	135,4922	261,518	5257358,833	194988,894	21002 poteau LOTS 9/10

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-23,686
Fermeture en X:	-3,096
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	96

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14N432	14N432	2,3706	2,135	5258857,172	193530,647	21002	poteau
14N433	14N433	2,3706	4,854	5258666,919	193712,541	21002	poteau
14N434	14N434	2,3706	7,573	5258476,666	193894,435	21002	poteau
14N435	14N435	2,3706	10,292	5258286,413	194076,328	21002	poteau
14N436	14N436	2,3706	13,011	5258096,160	194258,222	21002	poteau
14N437	14N437	2,3706	15,730	5257905,906	194440,116	21008	pot.bor.but.
14N438	14N438	2,3706	18,449	5257715,653	194622,010	21002	poteau
14N439	14N439	2,3706	21,168	5257525,400	194803,904	21002	poteau
14N440	14N440	2,3706	23,887	5257335,147	194985,798	21002	poteau

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description	
14N431	14N432	136,1712	206,725	5258857,172	193530,647	21002	poteau
14N432	14N433	136,1712	263,215	5258666,919	193712,541	21002	poteau
14N433	14N434	136,1712	263,215	5258476,666	193894,435	21002	poteau
14N434	14N435	136,1712	263,215	5258286,413	194076,328	21002	poteau
14N435	14N436	136,1712	263,215	5258096,160	194258,222	21002	poteau
14N436	14N437	136,1712	263,215	5257905,906	194440,116	21008	pot.bor.but.
14N437	14N438	136,1712	263,215	5257715,653	194622,010	21002	poteau
14N438	14N439	136,1712	263,215	5257525,400	194803,904	21002	poteau
14N439	14N440	136,1712	263,215	5257335,147	194985,798	21002	poteau

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N440	M11TR503	187,2649	23,887	5257335,147	194985,798	1914 rep arpentage trouve GPS
14N431	14N440	135,4922	2 297,540	5257358,833	194988,894	21002 poteau
14N431	M11TR503	136,1712	2 312,445	5257335,147	194985,798	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 27' 50"
Erreur de fermeture (m) : 23,887
Erreur linéaire (m) : -14,905
Longueur polygone (m) : 2297,540

Fermeture : 1/ 96
Fermeture linéaire : 1/ 154

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	135,4922
Gisement terrain	136,1712
Différence	- 0° 27' 50"

Dº	M'S'	M'	S"	
135	4922	49	22	135,8227778
136	1712	17	12	136,2866667
				0,463888889

0° 27' 50" - 136,1712

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	2 297,540
Distance terrain	2 312,445
Différence	-14,905

LIMITES DANS LE CANTON DE BOTSFORD

Polygone: M11P403
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 08-09-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: séparatrice des lots 32 et 33 du rang VI

Carnet: (44) 129684
Plan: (99) 13013
A.-G.: Bernard Labrie
Année: 2008

Page:

Point départ: N/A
Point fermeture: N/A

Point de référence:
N/A

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,0000
F.C. utilisé: 1,000 002 495

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

SAISIE DE POINT

Point	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J29		5248929,536	
11J30		5249209,045	420364,027 21005
11J31		5249503,655	420647,442 21008
11J32		5249793,923	420926,678 21005
11J33		5250100,806	421221,895 21008

420095,138 21008

LIMITES DANS LE CANTON DE CABANO

Polygone: M11P453
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 20-10-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: front des lots 1 à 6 du rang X

Carnet: (01) C341 **Page:** 22 et 23
Plan: (90) C341
A.-G.: Roland Chamberland
Année: 1951

Point départ: M11TR559
Point fermeture: M08TR186

Point de référence:
M11TR559 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,293915310 Y(Nord) 5262708,578 Convergence 1,045468
Longitude:69,015752900 X(Est) 415355,677 F.E. 1,0000502
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0455
F.C. utilisé: 1,000 000 5

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR559	11J547	44.01	14.1C	90	0	0	0M	-1.0455	21002	|LOTS 1/2
Azim	11J547	11J548	44.01	14.16C	90	0	0	0M	-1.0455	21002	|LOTS 2/3
Azim	11J548	11J549	44.01	14.13C	90	0	0	0M	-1.0455	21002	|LOTS 3/4
Azim	11J549	11J550	44.01	14.13C	90	0	0	0M	-1.0455	21002	|LOTS 4/5
Azim	11J550	11J551	44.01	14.13C	90	0	0	0M	-1.0455	21002	|LOTS 5/6
Azim	11J551	11J552	44.01	14.13C	90	0	0	0M	-1.0455	21008	|LOTS 6/7

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR559	11J547	42,5605	283,647	5262916,245	415548,887	21002 poteau LOTS 1/2
11J547	11J548	42,5605	284,854	5263124,795	415742,920	21002 poteau LOTS 2/3
11J548	11J549	42,5605	284,250	5263332,903	415936,541	21002 poteau LOTS 3/4
11J549	11J550	42,5605	284,250	5263541,012	416130,162	21002 poteau LOTS 4/5
11J550	11J551	42,5605	284,250	5263749,120	416323,784	21002 poteau LOTS 5/6
11J551	11J552	42,5605	284,250	5263957,229	416517,405	21008 pot.bor.but. LOTS 6/7

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-1,055
Fermeture en X:	-1,228
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	1 054

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J547	11J547	0,7494	0,269	5262916,069	415548,683	21002	poteau
11J548	11J548	0,7494	0,540	5263124,444	415742,510	21002	poteau
11J549	11J549	0,7494	0,809	5263332,376	415935,927	21002	poteau
11J550	11J550	0,7494	1,079	5263540,309	416129,344	21002	poteau
11J551	11J551	0,7494	1,349	5263748,241	416322,760	21002	poteau
11J552	11J552	0,7494	1,619	5263956,174	416516,177	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR559	11J547	42,5543	283,379	5262916,069	415548,683	21002 poteau
11J547	11J548	42,5543	284,585	5263124,444	415742,510	21002 poteau
11J548	11J549	42,5543	283,982	5263332,376	415935,927	21002 poteau
11J549	11J550	42,5543	283,982	5263540,309	416129,344	21002 poteau
11J550	11J551	42,5543	283,982	5263748,241	416322,760	21002 poteau
11J551	11J552	42,5543	283,982	5263956,174	416516,177	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J552	M08TR186	229,2046	1,619	5263956,174	416516,177	1914 rep arpentage trouve GPS
M11TR559	11J552	42,5605	1 705,502	5263957,229	416517,405	21008 pot.bor.but.
M11TR559	M08TR186	42,5543	1 703,894	5263956,174	416516,177	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : + 0° 0' 22"
Erreur de fermeture (m) : 1,619
Erreur linéaire (m) : 1,608
Longueur polygone (m) : 1705,502

Fermeture : 1/ 1 054
Fermeture linéaire : 1/ 1 061

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	42,5605
Gisement terrain	42,5543
Différence	+ 0° 0' 22"

Dº	M'S'	M'	S"				
42	5605	56	05	42,93472222			
42	5543	55	43	42,92861111			
				0,006111111	0° 0' 22"	+	42,5605

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 705,502
Distance terrain	1 703,894
Différence	1,608

LIMITES DANS LE CANTON DE CABANO / ESTCOURT

Polygone: M11P454
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 21-10-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: cantonale vis-à-vis les rangs VIII et IX du canton de Cabano et front des lots 1 à 22 du rang VIII du canton de Cabano

Carnet: (01) C341 **Page:** 1 à 8, 16 et 19
Plan: (90) C341
A.-G.: Roland Chamberland
Année: 1951

Point départ: M11TR559
Point fermeture: M11TR557

Point de référence:
M11TR559 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,293915310 Y(Nord) 5262708,578 Convergence 1,045468
Longitude:69,015752900 X(Est) 415355,677 F.E. 1,0000502
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0455
F.C. utilisé: 1,000 000 5

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR559	11J553	315.06	26.66C	90	0	0	0M	-1.0455	21002	||
Azim	11J553	11J554	315.06	1C	90	0	0	0M	-1.0455	21002	||
Azim	11J554	11J555	315.06	53C	90	0	0	0M	-1.0455	21008	||
Azim	11J555	11J556	315.01	68.927C	90	0	0	0M	-1.0455	21008	||
Azim	11J556	11J557	43.28	13.42C	90	0	0	0M	-1.0455	21002	|LOTS 1/2
Azim	11J557	11J558	43.28	3C	90	0	0	0M	-1.0455	21001	||
Azim	11J558	11J559	43.19	10.08C	90	0	0	0M	-1.0455	21018	|LOTS 2/3
Azim	11J559	11J560	43.19	13.08C	90	0	0	0M	-1.0455	21018	|LOTS 3/4
Azim	11J560	11J561	43.19	7.29C	90	0	0	0M	-1.0455	21018	|LOTS 3/4 RG VII
Azim	11J561	11J562	43.19	5.79C	90	0	0	0M	-1.0455	21018	|LOTS 4/5
Azim	11J562	11J563	43.19	13.07C	90	0	0	0M	-1.0455	21008	|LOTS 5/6
Azim	11J563	11J564	43.19	7.22C	90	0	0	0M	-1.0455	21008	|LOTS 5/6 RG VII
Azim	11J564	11J565	43.19	5.86C	90	0	0	0M	-1.0455	21008	|LOTS 6/7
Azim	11J565	11J566	43.22	13.125C	90	0	0	0M	-1.0455	21002	|LOTS 7/8
Azim	11J566	11J567	43.22	13.14C	90	0	0	0M	-1.0455	21002	|LOTS 8/9
Azim	11J567	11J568	43.22	6.995C	90	0	0	0M	-1.0455	21008	|LOTS 8/9 RG VII
Azim	11J568	11J569	43.22	6.13C	90	0	0	0M	-1.0455	21002	|LOTS 9/10
Azim	11J569	11J570	43.22	13.125C	90	0	0	0M	-1.0455	21002	|LOTS 10/11
Azim	11J570	11J571	43.22	13.125C	90	0	0	0M	-1.0455	21002	|LOTS 11/12
Azim	11J571	11J572	43.22	13.09C	90	0	0	0M	-1.0455	21008	|LOTS 12/13
Azim	11J572	11J573	43.35	13.13C	90	0	0	0M	-1.0455	21002	|LOTS 13/14
Azim	11J573	11J574	43.35	13.13C	90	0	0	0M	-1.0455	21002	|LOTS 14/15
Azim	11J574	11J575	43.35	13.13C	90	0	0	0M	-1.0455	21002	|LOTS 15/16
Azim	11J575	11J576	43.35	13.13C	90	0	0	0M	-1.0455	21002	|LOTS 16/17
Azim	11J576	11J577	43.35	6.467C	90	0	0	0M	-1.0455	21008	|LOTS 16/17 RG VII
Azim	11J577	11J578	43.35	6.663C	90	0	0	0M	-1.0455	21002	|LOTS 17/18
Azim	11J578	11J579	44.11	13.06C	90	0	0	0M	-1.0455	21008	|LOTS 18/19
Azim	11J579	11J580	44.11	10C	90	0	0	0M	-1.0455	21001	||
Azim	11J580	11J581	43.50	3.06C	90	0	0	0M	-1.0455	21002	|LOTS 19/20
Azim	11J581	11J582	43.50	8.38C	90	0	0	0M	-1.0455	21001	||
Azim	11J582	11J583	43.42	4.68C	90	0	0	0M	-1.0455	21002	|LOTS 20/21
Azim	11J583	11J584	43.42	13.06C	90	0	0	0M	-1.0455	21002	|LOTS 21/22
Azim	11J584	11J585	43.42	13.056C	90	0	0	0M	-1.0455	21002	|LOTS 22/23

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR559	11J553	314,0105	536,314	5263081,255	414970,002	21002 poteau
11J553	11J554	314,0105	20,117	5263095,234	414955,536	21002 poteau
11J554	11J555	314,0105	1066,190	5263836,114	414188,815	21008 pot.bor.but.
11J555	11J556	313,5605	1386,591	5264798,184	413190,288	21008 pot.bor.but.
11J556	11J557	42,2305	269,967	5264997,592	413372,275	21002 poteau LOTS 1/2
11J557	11J558	42,2305	60,350	5265042,169	413412,957	21001 stati.morcellement
11J558	11J559	42,1405	202,777	5265192,305	413549,258	21018 po.bo.bu.retrait LOTS 2/3
11J559	11J560	42,1405	263,128	5265387,124	413726,125	21018 po.bo.bu.retrait LOTS 3/4
11J560	11J561	42,1405	146,651	5265495,704	413824,699	21018 po.bo.bu.retrait LOTS 3/4 RG VII
11J561	11J562	42,1405	116,476	5265581,943	413902,991	21018 po.bo.bu.retrait LOTS 4/5
11J562	11J563	42,1405	262,927	5265776,613	414079,723	21008 pot.bor.but. LOTS 5/6
11J563	11J564	42,1405	145,243	5265884,151	414177,351	21008 pot.bor.but. LOTS 5/6 RG VII
11J564	11J565	42,1405	117,884	5265971,432	414256,589	21008 pot.bor.but. LOTS 6/7
11J565	11J566	42,1705	264,033	5266166,767	414434,235	21002 poteau LOTS 7/8
11J566	11J567	42,1705	264,335	5266362,325	414612,083	21002 poteau LOTS 8/9
11J567	11J568	42,1705	140,717	5266466,429	414706,760	21008 pot.bor.but. LOTS 8/9 RG VII
11J568	11J569	42,1705	123,316	5266557,659	414789,729	21002 poteau LOTS 9/10
11J569	11J570	42,1705	264,033	5266752,994	414967,374	21002 poteau LOTS 10/11
11J570	11J571	42,1705	264,033	5266948,328	415145,020	21002 poteau LOTS 11/12
11J571	11J572	42,1705	263,329	5267143,142	415322,192	21008 pot.bor.but. LOTS 12/13
11J572	11J573	42,3005	264,134	5267337,877	415500,642	21002 poteau LOTS 13/14
11J573	11J574	42,3005	264,134	5267532,613	415679,093	21002 poteau LOTS 14/15
11J574	11J575	42,3005	264,134	5267727,348	415857,544	21002 poteau LOTS 15/16
11J575	11J576	42,3005	264,134	5267922,084	416035,995	21002 poteau LOTS 16/17
11J576	11J577	42,3005	130,095	5268017,998	416123,889	21008 pot.bor.but. LOTS 16/17 RG VII
11J577	11J578	42,3005	134,038	5268116,819	416214,446	21002 poteau LOTS 17/18
11J578	11J579	43,0605	262,725	5268308,647	416393,964	21008 pot.bor.but. LOTS 18/19
11J579	11J580	43,0605	201,168	5268455,529	416531,420	21001 stati.morcellement
11J580	11J581	42,4505	61,557	5268500,731	416573,207	21002 poteau LOTS 19/20
11J581	11J582	42,4505	168,579	5268624,520	416687,641	21001 stati.morcellement
11J582	11J583	42,3705	94,147	5268693,801	416751,389	21002 poteau LOTS 20/21
11J583	11J584	42,3705	262,725	5268887,136	416929,282	21002 poteau LOTS 21/22
11J584	11J585	42,3705	262,645	5269080,412	417107,121	21002 poteau LOTS 22/23

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-6,178
Fermeture en X:	15,021
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	543

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J553	11J553	5,4806	0,988	5263080,879	414970,916	21002	poteau
11J554	11J554	5,4806	1,026	5263094,844	414956,484	21002	poteau
11J555	11J555	5,4806	2,990	5263834,976	414191,581	21008	pot.bor.but.
11J556	11J556	5,4792	5,546	5264796,075	413195,417	21008	pot.bor.but.
11J557	11J557	0,7398	6,044	5264995,293	413377,864	21002	poteau
11J558	11J558	0,7398	6,155	5265039,827	413418,650	21001	stati.morcellement
11J559	11J559	0,7371	6,528	5265189,821	413555,296	21018	po.bo.bu.retrait
11J560	11J560	0,7371	7,013	5265384,456	413732,611	21018	po.bo.bu.retrait
11J561	11J561	0,7371	7,284	5265492,934	413831,436	21018	po.bo.bu.retrait
11J562	11J562	0,7371	7,498	5265579,091	413909,926	21018	po.bo.bu.retrait
11J563	11J563	0,7371	7,983	5265773,577	414087,105	21008	pot.bor.but.
11J564	11J564	0,7371	8,251	5265881,013	414184,981	21008	pot.bor.but.
11J565	11J565	0,7371	8,468	5265968,211	414264,420	21008	pot.bor.but.
11J566	11J566	0,7380	8,954	5266163,361	414442,516	21002	poteau
11J567	11J567	0,7380	9,442	5266358,733	414620,815	21002	poteau
11J568	11J568	0,7380	9,701	5266462,738	414715,731	21008	pot.bor.but.
11J569	11J569	0,7380	9,928	5266553,882	414798,911	21002	poteau
11J570	11J570	0,7380	10,415	5266749,032	414977,006	21002	poteau
11J571	11J571	0,7380	10,901	5266944,181	415155,102	21002	poteau
11J572	11J572	0,7380	11,387	5267138,810	415332,722	21008	pot.bor.but.
11J573	11J573	0,7418	11,874	5267333,361	415511,623	21002	poteau
11J574	11J574	0,7418	12,360	5267527,911	415690,524	21002	poteau
11J575	11J575	0,7418	12,847	5267722,461	415869,426	21002	poteau
11J576	11J576	0,7418	13,334	5267917,011	416048,327	21002	poteau
11J577	11J577	0,7418	13,574	5268012,835	416136,442	21008	pot.bor.but.

11J578	11J578	0,7418	13,821	5268111,562	416227,228	21002	poteau
11J579	11J579	0,7523	14,305	5268303,205	416407,194	21008	pot.bor.but.
11J580	11J580	0,7523	14,676	5268449,946	416544,993	21001	stati.morcellement
11J581	11J581	0,7462	14,789	5268495,105	416586,884	21002	poteau
11J582	11J582	0,7462	15,100	5268618,776	416701,606	21001	stati.morcellement
11J583	11J583	0,7438	15,273	5268687,991	416765,514	21002	poteau
11J584	11J584	0,7438	15,758	5268881,142	416943,855	21002	poteau
11J585	11J585	0,7438	16,242	5269074,234	417122,142	21002	poteau

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR559	11J553	314,0326	535,395	5263080,879	414970,916	21002 poteau
11J553	11J554	314,0326	20,082	5263094,844	414956,484	21002 poteau
11J554	11J555	314,0326	1064,364	5263834,976	414191,581	21008 pot.bor.but.
11J555	11J556	313,5825	1384,215	5264796,075	413195,417	21008 pot.bor.but.
11J556	11J557	42,2902	270,138	5264995,293	413377,864	21002 poteau
11J557	11J558	42,2902	60,389	5265039,827	413418,650	21001 stati.morcellement
11J558	11J559	42,2002	202,905	5265189,821	413555,296	21018 po.bo.bu.retrait
11J559	11J560	42,2002	263,293	5265384,456	413732,611	21018 po.bo.bu.retrait
11J560	11J561	42,2002	146,744	5265492,934	413831,436	21018 po.bo.bu.retrait
11J561	11J562	42,2002	116,549	5265579,091	413909,926	21018 po.bo.bu.retrait
11J562	11J563	42,2002	263,092	5265773,577	414087,105	21008 pot.bor.but.
11J563	11J564	42,2002	145,335	5265881,013	414184,981	21008 pot.bor.but.
11J564	11J565	42,2002	117,958	5265968,211	414264,420	21008 pot.bor.but.
11J565	11J566	42,2302	264,199	5266163,361	414442,516	21002 poteau
11J566	11J567	42,2302	264,501	5266358,733	414620,815	21002 poteau
11J567	11J568	42,2302	140,806	5266462,738	414715,731	21008 pot.bor.but.
11J568	11J569	42,2302	123,394	5266553,882	414798,911	21002 poteau
11J569	11J570	42,2302	264,199	5266749,032	414977,006	21002 poteau
11J570	11J571	42,2302	264,199	5266944,181	415155,102	21002 poteau
11J571	11J572	42,2302	263,495	5267138,810	415332,722	21008 pot.bor.but.
11J572	11J573	42,3602	264,302	5267333,361	415511,623	21002 poteau
11J573	11J574	42,3602	264,302	5267527,911	415690,524	21002 poteau
11J574	11J575	42,3602	264,302	5267722,461	415869,426	21002 poteau
11J575	11J576	42,3602	264,302	5267917,011	416048,327	21002 poteau
11J576	11J577	42,3602	130,178	5268012,835	416136,442	21008 pot.bor.but.
11J577	11J578	42,3602	134,124	5268111,562	416227,228	21002 poteau
11J578	11J579	43,1200	262,897	5268303,205	416407,194	21008 pot.bor.but.
11J579	11J580	43,1200	201,300	5268449,946	416544,993	21001 stati.morcellement
11J580	11J581	42,5101	61,597	5268495,105	416586,884	21002 poteau
11J581	11J582	42,5101	168,687	5268618,776	416701,606	21001 stati.morcellement
11J582	11J583	42,4301	94,207	5268687,991	416765,514	21002 poteau
11J583	11J584	42,4301	262,893	5268881,142	416943,855	21002 poteau
11J584	11J585	42,4301	262,813	5269074,234	417122,142	21002 poteau

INVERSE

Point	Point	Y	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J585	M11TR557		112,2129	16,242	5269074,234	417122,142	1914 rep arpentage trouve GPS

Inverse avant compensation:

M11TR559	11J553	314,0105	536,314	5263081,255	414970,002	21002 poteau
11J553	11J554	314,0105	20,117	5263095,234	414955,536	21002 poteau
11J554	11J555	314,0105	1 066,190	5263836,114	414188,815	21008 pot.bor.but.
11J555	11J556	313,5605	1 386,591	5264798,184	413190,288	21008 pot.bor.but.
11J556	11J557	42,2305	269,967	5264997,592	413372,275	21002 poteau LOTS 1/2
11J557	11J558	42,2305	60,350	5265042,169	413412,957	21001 stati.morcellement
11J558	11J559	42,1405	202,777	5265192,305	413549,258	21018 po.bo.bu.retrait LOTS 2/3
11J559	11J560	42,1405	263,128	5265387,124	413726,125	21018 po.bo.bu.retrait LOTS 3/4
11J560	11J561	42,1405	146,651	5265495,704	413824,699	21018 po.bo.bu.retrait LOTS 3/4 RG VII
11J561	11J562	42,1405	116,476	5265581,943	413902,991	21018 po.bo.bu.retrait LOTS 4/5
11J562	11J563	42,1405	262,927	5265776,613	414079,723	21008 pot.bor.but. LOTS 5/6
11J563	11J564	42,1405	145,243	5265884,151	414177,351	21008 pot.bor.but. LOTS 5/6 RG VII
11J564	11J565	42,1405	117,884	5265971,432	414256,589	21008 pot.bor.but. LOTS 6/7
11J565	11J566	42,1705	264,033	5266166,767	414434,235	21002 poteau LOTS 7/8
11J566	11J567	42,1705	264,335	5266362,325	414612,083	21002 poteau LOTS 8/9
11J567	11J568	42,1705	140,717	5266466,429	414706,760	21008 pot.bor.but. LOTS 8/9 RG VII
11J568	11J569	42,1705	123,316	5266557,659	414789,729	21002 poteau LOTS 9/10
11J569	11J570	42,1705	264,033	5266752,994	414967,374	21002 poteau LOTS 10/11
11J570	11J571	42,1705	264,033	5266948,328	415145,020	21002 poteau LOTS 11/12
11J571	11J572	42,1705	263,329	5267143,142	415322,192	21008 pot.bor.but. LOTS 12/13
11J572	11J573	42,3005	264,134	5267337,877	415500,642	21002 poteau LOTS 13/14
11J573	11J574	42,3005	264,134	5267532,613	415679,093	21002 poteau LOTS 14/15
11J574	11J575	42,3005	264,134	5267727,348	415857,544	21002 poteau LOTS 15/16
11J575	11J576	42,3005	264,134	5267922,084	416035,995	21002 poteau LOTS 16/17
11J576	11J577	42,3005	130,095	5268017,998	416123,889	21008 pot.bor.but. LOTS 16/17 RG VII
11J577	11J578	42,3005	134,038	5268116,819	416214,446	21002 poteau LOTS 17/18
11J578	11J579	43,0605	262,725	5268308,647	416393,964	21008 pot.bor.but. LOTS 18/19
11J579	11J580	43,0605	201,168	5268455,529	416531,420	21001 stati.morcellement
11J580	11J581	42,4505	61,557	5268500,731	416573,207	21002 poteau LOTS 19/20
11J581	11J582	42,4505	168,579	5268624,520	416687,641	21001 stati.morcellement

11J582	11J583	42,3705	94,147	5268693,801	416751,389	21002 poteau LOTS 20/21
11J583	11J584	42,3705	262,725	5268887,136	416929,282	21002 poteau LOTS 21/22
11J584	11J585	42,3705	262,645	5269080,412	417107,121	21002 poteau LOTS 22/23
Total avant compensation:			8812,626			

Inverse après compensation:

M11TR559	11J553	314,0326	535,395	5263080,879	414970,916	21002 poteau
11J553	11J554	314,0326	20,082	5263094,844	414956,484	21002 poteau
11J554	11J555	314,0326	1 064,364	5263834,976	414191,581	21008 pot.bor.but.
11J555	11J556	313,5825	1 384,215	5264796,075	413195,417	21008 pot.bor.but.
11J556	11J557	42,2902	270,138	5264995,293	413377,864	21002 poteau
11J557	11J558	42,2902	60,389	5265039,827	413418,650	21001 stati.morcellement
11J558	11J559	42,2002	202,905	5265189,821	413555,296	21018 po.bo.bu.retrait
11J559	11J560	42,2002	263,293	5265384,456	413732,611	21018 po.bo.bu.retrait
11J560	11J561	42,2002	146,744	5265492,934	413831,436	21018 po.bo.bu.retrait
11J561	11J562	42,2002	116,549	5265579,091	413909,926	21018 po.bo.bu.retrait
11J562	11J563	42,2002	263,092	5265773,577	414087,105	21008 pot.bor.but.
11J563	11J564	42,2002	145,335	5265881,013	414184,981	21008 pot.bor.but.
11J564	11J565	42,2002	117,958	5265968,211	414264,420	21008 pot.bor.but.
11J565	11J566	42,2302	264,199	5266163,361	414442,516	21002 poteau
11J566	11J567	42,2302	264,501	5266358,733	414620,815	21002 poteau
11J567	11J568	42,2302	140,806	5266462,738	414715,731	21008 pot.bor.but.
11J568	11J569	42,2302	123,394	5266553,882	414798,911	21002 poteau
11J569	11J570	42,2302	264,199	5266749,032	414977,006	21002 poteau
11J570	11J571	42,2302	264,199	5266944,181	415155,102	21002 poteau
11J571	11J572	42,2302	263,495	5267138,810	415332,722	21008 pot.bor.but.
11J572	11J573	42,3602	264,302	5267333,361	415511,623	21002 poteau
11J573	11J574	42,3602	264,302	5267527,911	415690,524	21002 poteau
11J574	11J575	42,3602	264,302	5267722,461	415869,426	21002 poteau
11J575	11J576	42,3602	264,302	5267917,011	416048,327	21002 poteau
11J576	11J577	42,3602	130,178	5268012,835	416136,442	21008 pot.bor.but.
11J577	11J578	42,3602	134,124	5268111,562	416227,228	21002 poteau
11J578	11J579	43,1200	262,897	5268303,205	416407,194	21008 pot.bor.but.
11J579	11J580	43,1200	201,300	5268449,946	416544,993	21001 stati.morcellement
11J580	11J581	42,5101	61,597	5268495,105	416586,884	21002 poteau
11J581	11J582	42,5101	168,687	5268618,776	416701,606	21001 stati.morcellement
11J582	11J583	42,4301	94,207	5268687,991	416765,514	21002 poteau

11J583	11J584	42,4301	262,893	5268881,142	416943,855	21002 poteau
11J584	11J585	42,4301	262,813	5269074,234	417122,142	21002 poteau
Total après compensation:			8811,156			

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) :		16,242
Erreur linéaire (m) :		1,470
Longueur polygone (m) :		8 812,626
Fermeture :	1/	543
Fermeture linéaire :	1/	5 995

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE CABANO

Polygone: M11P455
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 21-10-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: front des lots 24 à 33 du rang V

Carnet: (01) C340 **Page:** 1 à 6
Plan: (90) C340
A.-G.: André Casista
Année: 1951

Point départ: M11TR535
Point fermeture: M11TR553

Point de référence:
M11TR535 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,350007740 Y(Nord) 5272596,797 Convergence 1,041919
Longitude:69,025309430 X(Est) 414007,480 F.E. 1,0000465
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0419
F.C. utilisé: 0,999 990 3

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR535	11J586	315.41	0.4C	90	0	0	0M	-1.0419	21001	|1
Azim	11J586	11J587	44.01	13.03C	90	0	0	0M	-1.0419	21008	|LOTS 24/25
Azim	11J587	11J588	44.01	0.05C	90	0	0	0M	-1.0419	21001	|2
Azim	11J588	11J589	44.44	8.977C	90	0	0	0M	-1.0419	21001	|3
Azim	11J589	11J590	44.30	3.743C	90	0	0	0M	-1.0419	21001	|4
Azim	11J590	11J591	44.26	0.31C	90	0	0	0M	-1.0419	21005	|LOTS 25/26
Azim	11J591	11J592	44.26	5.46C	90	0	0	0M	-1.0419	21001	|5
Azim	11J592	11J593	44.32	7.138C	90	0	0	0M	-1.0419	21001	|6
Azim	11J593	11J594	44.38	0.542C	90	0	0	0M	-1.0419	21002	|LOTS 26/27
Azim	11J594	11J595	44.38	5.197C	90	0	0	0M	-1.0419	21001	|7
Azim	11J595	11J596	44.08	7.887C	90	0	0	0M	-1.0419	21001	|8
Azim	11J596	11J597	43.42	0.072C	90	0	0	0M	-1.0419	21008	|LOTS 27/28
Azim	11J597	11J598	43.42	5.01C	90	0	0	0M	-1.0419	21001	|9
Azim	11J598	11J599	44.19	6.01C	90	0	0	0M	-1.0419	21001	|10
Azim	11J599	11J600	44.30	1.71C	90	0	0	0M	-1.0419	21002	|LOTS 28/29
Azim	11J600	11J601	44.30	2.885C	90	0	0	0M	-1.0419	21001	|11
Azim	11J601	11J602	44.16	6.982C	90	0	0	0M	-1.0419	21001	|12
Azim	11J602	11J603	43.55	3.313C	90	0	0	0M	-1.0419	21002	|LOTS 29/30
Azim	11J603	11J604	43.55	2.53C	90	0	0	0M	-1.0419	21001	|13
Azim	11J604	11J605	44.14	6.77C	90	0	0	0M	-1.0419	21001	|14
Azim	11J605	11J606	43.49	3.97C	90	0	0	0M	-1.0419	21008	|LOTS 30/31 - ST14A
Azim	11J606	11J607	44.15	9.295C	90	0	0	0M	-1.0419	21001	|15
Azim	11J607	11J608	43.59	3.77C	90	0	0	0M	-1.0419	21002	|LOTS 31/32
Azim	11J608	11J609	43.59	3.97C	90	0	0	0M	-1.0419	21002	|VIEUX
Azim	11J609	11J610	43.59	1C	90	0	0	0M	-1.0419	21001	|16
Azim	11J610	11J611	44.29	5.321C	90	0	0	0M	-1.0419	21001	|17
Azim	11J611	11J612	42.59	2.862C	90	0	0	0M	-1.0419	21002	|LOTS 32/33
Azim	11J612	11J613	42.59	5.947C	90	0	0	0M	-1.0419	21001	|18
Azim	11J613	11J614	44.18	1.946C	90	0	0	0M	-1.0419	21001	|19
Azim	11J614	11J615	45.41	5.261C	90	0	0	0M	-1.0419	21008	|LOTS 33/34 - ST20

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR535	11J586	314,3641	8,047	5272602,448	414001,751	21001 stati.morcellement 1
11J586	11J587	42,5641	262,122	5272794,322	414180,331	21008 pot.bor.but. LOTS 24/25
11J587	11J588	42,5641	1,006	5272795,058	414181,017	21001 stati.morcellement 2
11J588	11J589	43,3941	180,589	5272925,701	414305,693	21001 stati.morcellement 3
11J589	11J590	43,2541	75,297	5272980,384	414357,455	21001 stati.morcellement 4
11J590	11J591	43,2141	6,236	5272984,918	414361,737	21005 pot.borne LOTS 25/26
11J591	11J592	43,2141	109,838	5273064,773	414437,150	21001 stati.morcellement 5
11J592	11J593	43,2741	143,594	5273168,998	414535,922	21001 stati.morcellement 6
11J593	11J594	43,3341	10,903	5273176,899	414543,436	21002 poteau LOTS 26/27
11J594	11J595	43,3341	104,547	5273252,657	414615,482	21001 stati.morcellement 7
11J595	11J596	43,0341	158,661	5273368,577	414723,812	21001 stati.morcellement 8
11J596	11J597	42,3741	1,448	5273369,643	414724,793	21008 pot.bor.but. LOTS 27/28
11J597	11J598	42,3741	100,785	5273443,796	414793,048	21001 stati.morcellement 9
11J598	11J599	43,1441	120,902	5273531,865	414875,879	21001 stati.morcellement 10
11J599	11J600	43,2541	34,400	5273556,847	414899,526	21002 poteau LOTS 28/29
11J600	11J601	43,2541	58,037	5273598,995	414939,423	21001 stati.morcellement 11
11J601	11J602	43,1141	140,455	5273701,390	415035,561	21001 stati.morcellement 12
11J602	11J603	42,5041	66,647	5273750,255	415080,881	21002 poteau LOTS 29/30
11J603	11J604	42,5041	50,896	5273787,572	415115,491	21001 stati.morcellement 13
11J604	11J605	43,0941	136,191	5273886,912	415208,652	21001 stati.morcellement 14
11J605	11J606	42,4441	79,864	5273945,562	415262,858	21008 pot.bor.but. LOTS 30/31 - ST14A
11J606	11J607	43,1041	186,986	5274081,917	415390,805	21001 stati.morcellement 15
11J607	11J608	42,5441	75,840	5274137,462	415442,441	21002 poteau LOTS 31/32
11J608	11J609	42,5441	79,864	5274195,955	415496,817	21002 poteau VIEUX
11J609	11J610	42,5441	20,117	5274210,688	415510,514	21001 stati.morcellement 16
11J610	11J611	43,2441	107,041	5274288,446	415584,076	21001 stati.morcellement 17
11J611	11J612	41,5441	57,574	5274331,291	415622,534	21002 poteau LOTS 32/33
11J612	11J613	41,5441	119,635	5274420,320	415702,446	21001 stati.morcellement 18
11J613	11J614	43,1341	39,147	5274448,844	415729,258	21001 stati.morcellement 19
11J614	11J615	44,3641	105,834	5274524,185	415803,585	21008 pot.bor.but. LOTS 33/34 - ST20

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	2,495
Fermeture en X:	-2,677
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	722

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J586	11J586	5,4910	0,011	5272602,455	414001,743	21001	stati.morcellement
11J587	11J587	0,7495	0,374	5272794,577	414180,058	21008	pot.bor.but.
11J588	11J588	0,7495	0,376	5272795,315	414180,742	21001	stati.morcellement
11J589	11J589	0,7620	0,626	5272926,127	414305,235	21001	stati.morcellement
11J590	11J590	0,7580	0,730	5272980,882	414356,921	21001	stati.morcellement
11J591	11J591	0,7568	0,739	5272985,421	414361,196	21005	pot.borne
11J592	11J592	0,7568	0,891	5273065,381	414436,499	21001	stati.morcellement
11J593	11J593	0,7585	1,090	5273169,741	414535,125	21001	stati.morcellement
11J594	11J594	0,7603	1,105	5273177,652	414542,628	21002	poteau
11J595	11J595	0,7603	1,249	5273253,509	414614,568	21001	stati.morcellement
11J596	11J596	0,7516	1,469	5273369,579	414722,737	21001	stati.morcellement
11J597	11J597	0,7440	1,471	5273370,646	414723,717	21008	pot.bor.but.
11J598	11J598	0,7440	1,611	5273444,894	414791,869	21001	stati.morcellement
11J599	11J599	0,7548	1,778	5273533,077	414874,578	21001	stati.morcellement
11J600	11J600	0,7580	1,826	5273558,092	414898,191	21002	poteau
11J601	11J601	0,7580	1,906	5273600,295	414938,029	21001	stati.morcellement
11J602	11J602	0,7539	2,101	5273702,823	415034,024	21001	stati.morcellement
11J603	11J603	0,7478	2,193	5273751,751	415079,277	21002	poteau
11J604	11J604	0,7478	2,264	5273789,115	415113,835	21001	stati.morcellement
11J605	11J605	0,7533	2,452	5273888,584	415206,858	21001	stati.morcellement
11J606	11J606	0,7460	2,563	5273947,310	415260,983	21008	pot.bor.but.
11J607	11J607	0,7536	2,822	5274083,841	415388,740	21001	stati.morcellement
11J608	11J608	0,7489	2,927	5274139,458	415440,300	21002	poteau
11J609	11J609	0,7489	3,037	5274198,025	415494,595	21002	poteau
11J610	11J610	0,7489	3,065	5274212,778	415508,272	21001	stati.morcellement

11J611	11J611	0,7577	3,213	5274290,637	415581,725	21001	stati.morcellement
11J612	11J612	0,7315	3,293	5274333,537	415620,125	21002	poteau
11J613	11J613	0,7315	3,459	5274422,678	415699,916	21001	stati.morcellement
11J614	11J614	0,7545	3,513	5274451,239	415726,688	21001	stati.morcellement
11J615	11J615	0,7786	3,660	5274526,680	415800,907	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR535	11J586	314,3633	8,058	5272602,455	414001,743	21001 stati.morcellement
11J586	11J587	42,5155	262,122	5272794,577	414180,058	21008 pot.bor.but.
11J587	11J588	42,5155	1,006	5272795,315	414180,742	21001 stati.morcellement
11J588	11J589	43,3455	180,586	5272926,127	414305,235	21001 stati.morcellement
11J589	11J590	43,2055	75,296	5272980,882	414356,921	21001 stati.morcellement
11J590	11J591	43,1655	6,236	5272985,421	414361,196	21005 pot.borne
11J591	11J592	43,1655	109,837	5273065,381	414436,499	21001 stati.morcellement
11J592	11J593	43,2255	143,592	5273169,741	414535,125	21001 stati.morcellement
11J593	11J594	43,2855	10,903	5273177,652	414542,628	21002 poteau
11J594	11J595	43,2855	104,546	5273253,509	414614,568	21001 stati.morcellement
11J595	11J596	42,5855	158,661	5273369,579	414722,737	21001 stati.morcellement
11J596	11J597	42,3255	1,448	5273370,646	414723,717	21008 pot.bor.but.
11J597	11J598	42,3255	100,786	5273444,894	414791,869	21001 stati.morcellement
11J598	11J599	43,0955	120,901	5273533,077	414874,578	21001 stati.morcellement
11J599	11J600	43,2055	34,399	5273558,092	414898,191	21002 poteau
11J600	11J601	43,2055	58,036	5273600,295	414938,029	21001 stati.morcellement
11J601	11J602	43,0655	140,455	5273702,823	415034,024	21001 stati.morcellement
11J602	11J603	42,4555	66,647	5273751,751	415079,277	21002 poteau
11J603	11J604	42,4555	50,896	5273789,115	415113,835	21001 stati.morcellement
11J604	11J605	43,0455	136,190	5273888,584	415206,858	21001 stati.morcellement
11J605	11J606	42,3955	79,864	5273947,310	415260,983	21008 pot.bor.but.
11J606	11J607	43,0555	186,985	5274083,841	415388,740	21001 stati.morcellement
11J607	11J608	42,4955	75,841	5274139,458	415440,300	21002 poteau
11J608	11J609	42,4955	79,864	5274198,025	415494,595	21002 poteau
11J609	11J610	42,4955	20,117	5274212,778	415508,272	21001 stati.morcellement
11J610	11J611	43,1955	107,040	5274290,637	415581,725	21001 stati.morcellement
11J611	11J612	41,4955	57,576	5274333,537	415620,125	21002 poteau
11J612	11J613	41,4955	119,638	5274422,678	415699,916	21001 stati.morcellement
11J613	11J614	43,0855	39,147	5274451,239	415726,688	21001 stati.morcellement
11J614	11J615	44,3155	105,830	5274526,680	415800,907	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Y	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J615	M11TR553		312,5900	3,660	5274526,680	415800,907	1914 rep arpentage trouve GPS

Inverse avant compensation:

M11TR535	11J586	314,3641	8,047	5272602,448	414001,751	21001 stati.morcellement 1
11J586	11J587	42,5641	262,122	5272794,322	414180,331	21008 pot.bor.but. LOTS 24/25
11J587	11J588	42,5641	1,006	5272795,058	414181,017	21001 stati.morcellement 2
11J588	11J589	43,3941	180,589	5272925,701	414305,693	21001 stati.morcellement 3
11J589	11J590	43,2541	75,297	5272980,384	414357,455	21001 stati.morcellement 4
11J590	11J591	43,2141	6,236	5272984,918	414361,737	21005 pot.borne LOTS 25/26
11J591	11J592	43,2141	109,838	5273064,773	414437,150	21001 stati.morcellement 5
11J592	11J593	43,2741	143,594	5273168,998	414535,922	21001 stati.morcellement 6
11J593	11J594	43,3341	10,903	5273176,899	414543,436	21002 poteau LOTS 26/27
11J594	11J595	43,3341	104,547	5273252,657	414615,482	21001 stati.morcellement 7
11J595	11J596	43,0341	158,661	5273368,577	414723,812	21001 stati.morcellement 8
11J596	11J597	42,3741	1,448	5273369,643	414724,793	21008 pot.bor.but. LOTS 27/28
11J597	11J598	42,3741	100,785	5273443,796	414793,048	21001 stati.morcellement 9
11J598	11J599	43,1441	120,902	5273531,865	414875,879	21001 stati.morcellement 10
11J599	11J600	43,2541	34,400	5273556,847	414899,526	21002 poteau LOTS 28/29
11J600	11J601	43,2541	58,037	5273598,995	414939,423	21001 stati.morcellement 11
11J601	11J602	43,1141	140,455	5273701,390	415035,561	21001 stati.morcellement 12
11J602	11J603	42,5041	66,647	5273750,255	415080,881	21002 poteau LOTS 29/30
11J603	11J604	42,5041	50,896	5273787,572	415115,491	21001 stati.morcellement 13
11J604	11J605	43,0941	136,191	5273886,912	415208,652	21001 stati.morcellement 14
11J605	11J606	42,4441	79,864	5273945,562	415262,858	21008 pot.bor.but. LOTS 30/31 - ST14A
11J606	11J607	43,1041	186,986	5274081,917	415390,805	21001 stati.morcellement 15
11J607	11J608	42,5441	75,840	5274137,462	415442,441	21002 poteau LOTS 31/32
11J608	11J609	42,5441	79,864	5274195,955	415496,817	21002 poteau VIEUX
11J609	11J610	42,5441	20,117	5274210,688	415510,514	21001 stati.morcellement 16
11J610	11J611	43,2441	107,041	5274288,446	415584,076	21001 stati.morcellement 17
11J611	11J612	41,5441	57,574	5274331,291	415622,534	21002 poteau LOTS 32/33
11J612	11J613	41,5441	119,635	5274420,320	415702,446	21001 stati.morcellement 18
11J613	11J614	43,1341	39,147	5274448,844	415729,258	21001 stati.morcellement 19
11J614	11J615	44,3641	105,834	5274524,185	415803,585	21008 pot.bor.but. LOTS 33/34 - ST20

Total avant compensation: 2642,503

Inverse après compensation:

M11TR535	11J586	314,3633	8,058	5272602,455	414001,743	21001	stati.morcellement
11J586	11J587	42,5155	262,122	5272794,577	414180,058	21008	pot.bor.but.
11J587	11J588	42,5155	1,006	5272795,315	414180,742	21001	stati.morcellement
11J588	11J589	43,3455	180,586	5272926,127	414305,235	21001	stati.morcellement
11J589	11J590	43,2055	75,296	5272980,882	414356,921	21001	stati.morcellement
11J590	11J591	43,1655	6,236	5272985,421	414361,196	21005	pot.borne
11J591	11J592	43,1655	109,837	5273065,381	414436,499	21001	stati.morcellement
11J592	11J593	43,2255	143,592	5273169,741	414535,125	21001	stati.morcellement
11J593	11J594	43,2855	10,903	5273177,652	414542,628	21002	poteau
11J594	11J595	43,2855	104,546	5273253,509	414614,568	21001	stati.morcellement
11J595	11J596	42,5855	158,661	5273369,579	414722,737	21001	stati.morcellement
11J596	11J597	42,3255	1,448	5273370,646	414723,717	21008	pot.bor.but.
11J597	11J598	42,3255	100,786	5273444,894	414791,869	21001	stati.morcellement
11J598	11J599	43,0955	120,901	5273533,077	414874,578	21001	stati.morcellement
11J599	11J600	43,2055	34,399	5273558,092	414898,191	21002	poteau
11J600	11J601	43,2055	58,036	5273600,295	414938,029	21001	stati.morcellement
11J601	11J602	43,0655	140,455	5273702,823	415034,024	21001	stati.morcellement
11J602	11J603	42,4555	66,647	5273751,751	415079,277	21002	poteau
11J603	11J604	42,4555	50,896	5273789,115	415113,835	21001	stati.morcellement
11J604	11J605	43,0455	136,190	5273888,584	415206,858	21001	stati.morcellement
11J605	11J606	42,3955	79,864	5273947,310	415260,983	21008	pot.bor.but.
11J606	11J607	43,0555	186,985	5274083,841	415388,740	21001	stati.morcellement
11J607	11J608	42,4955	75,841	5274139,458	415440,300	21002	poteau
11J608	11J609	42,4955	79,864	5274198,025	415494,595	21002	poteau
11J609	11J610	42,4955	20,117	5274212,778	415508,272	21001	stati.morcellement
11J610	11J611	43,1955	107,040	5274290,637	415581,725	21001	stati.morcellement
11J611	11J612	41,4955	57,576	5274333,537	415620,125	21002	poteau
11J612	11J613	41,4955	119,638	5274422,678	415699,916	21001	stati.morcellement
11J613	11J614	43,0855	39,147	5274451,239	415726,688	21001	stati.morcellement
11J614	11J615	44,3155	105,830	5274526,680	415800,907	21008	pot.bor.but.

Total après compensation: 2642,503

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) :		3,66
Erreur linéaire (m) :		0,000
Longueur polygone (m) :		2 642,503
Fermeture :	1/	722
Fermeture linéaire :	1/	Infini

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE CABANO

Polygone: M11P456
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 21-10-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: séparatrice des lots 33 et 34 du rang V

Carnet: (01) C340 **Page:** 12
Plan: (90) C340
A.-G.: André Casista
Année: 1951

Point départ: M11TR553
Point fermeture: M11TR537

Point de référence:
M11TR537 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,352356410 Y(Nord) 5273379,318 Convergence 1,060628
Longitude:69,002864720 X(Est) 417011,453 F.E. 1,0000547
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0606
F.C. utilisé: 1,000 015 6

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR553	11J616	134.40	30.475C	90	0	0	0M	-1.0606	190	|bord rivière
Azim	11J616	11J617	134.40	52.445C	90	0	0	0M	-1.0606	21008	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR553	11J616	133,3354	613,059	5274104,167	416245,133	190 Ponit relevé bord rivière
11J616	11J617	133,3354	1055,026	5273377,057	417009,609	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	2,262
Fermeture en X:	1,844
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	572

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J616	11J616	2,3311	1,073	5274104,999	416245,811	190	Ponit relevé
11J617	11J617	2,3311	2,918	5273379,318	417011,453	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR553	11J616	133,2754	612,979	5274104,999	416245,811	190 Ponit relevé
11J616	11J617	133,2754	1054,886	5273379,318	417011,453	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J617	M11TR537	39,1123	2,918	5273379,318	417011,453	1914 rep arpentage trouve GPS
M11TR553	11J617	133,3354	1 668,085	5273377,057	417009,609	21008 pot.bor.but.
M11TR553	M11TR537	133,2754	1 667,865	5273379,318	417011,453	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : + 0° 6' 0"
Erreur de fermeture (m) : 2,918
Erreur linéaire (m) : 0,220
Longueur polygone (m) : 1668,085

Fermeture : 1/ 572
Fermeture linéaire : 1/ 7 582

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"	Dº	M'S'	M'	S"				
Gisement théorique	133,3354	133	3354	33	54	133,565			
Gisement terrain	133,2754	133	2754	27	54	133,465			
Différence	+ 0° 6' 0"					0,1	0° 6' 0"	+	133,3354

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 668,085
Distance terrain	1 667,865
Différence	0,220

LIMITES DANS LE CANTON DE CABANO

Polygone: M11P457
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 21-10-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: front des lots 31 à 33 du rang VI

Carnet: (01) C340 **Page:** 13 et 19
Plan: (90) C340
A.-G.: André Casista
Année: 1951

Point départ: M11TR537
Point fermeture: M11TR539

Point de référence:
M11TR537 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,352356410 Y(Nord) 5273379,318 Convergence 1,060628
Longitude:69,002864720 X(Est) 417011,453 F.E. 1,0000547
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0606
F.C. utilisé: 1,000 015 6

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR537	11J618	224.40	1.27C	90	0	0	0M	-1.0606	21002	|LOTS 33/34 RG VI
Azim	11J618	11J619	224.19	13.02C	90	0	0	0M	-1.0606	21005	|LOTS 32/33
Azim	11J619	11J620	224.19	25.2C	90	0	0	0M	-1.0606	21008	|LOTS 30/31 RG V
Azim	11J620	11J621	224.19	0.873C	90	0	0	0M	-1.0606	21008	|LOTS 30/31 - ST2

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR537	11J618	223,3354	25,548	5273360,806	416993,845	21002 poteau LOTS 33/34 RG VI
11J618	11J619	223,1254	261,921	5273169,918	416814,496	21005 pot.borne LOTS 32/33
11J619	11J620	223,1254	506,943	5272800,457	416467,367	21008 pot.bor.but. LOTS 30/31 RG V
11J620	11J621	223,1254	17,562	5272787,658	416455,341	21008 pot.bor.but. LOTS 30/31 - ST2

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-0,601
Fermeture en X:	0,458
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	1 074

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J618	11J618	3,9019	0,024	5273360,787	416993,860	21002	poteau
11J619	11J619	3,8958	0,268	5273169,705	416814,658	21005	pot.borne
11J620	11J620	3,8958	0,740	5272799,869	416467,815	21008	pot.bor.but.
11J621	11J621	3,8958	0,756	5272787,057	416455,800	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR537	11J618	223,3044	25,552	5273360,787	416993,860	21002 poteau
11J618	11J619	223,0945	261,961	5273169,705	416814,658	21005 pot.borne
11J619	11J620	223,0945	507,021	5272799,869	416467,815	21008 pot.bor.but.
11J620	11J621	223,0945	17,565	5272787,057	416455,800	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J621	M11TR539	142,4110	0,756	5272787,057	416455,800	1914 rep arpentage trouve GPS
M11TR537	11J621	223,1334	811,974	5272787,658	416455,341	21008 pot.bor.but.
M11TR537	M11TR539	223,1024	812,099	5272787,057	416455,800	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire :	+ 0° 3' 10"
Erreur de fermeture (m) :	0,756
Erreur linéaire (m) :	-0,125
Longueur polygone (m) :	811,974
Fermeture : 1/	1 074
Fermeture linéaire : 1/	6 496

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	223,1334
Gisement terrain	223,1024
Différence	+ 0° 3' 10"

Dº	M'S'	M'	S"				
223	1334	13	34	223,2261111			
223	1024	10	24	223,1733333			
				0,052777778	0° 3' 10"	+	223,1334

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	811,974
Distance terrain	812,099
Différence	-0,125

LIMITES DANS LE CANTON DE CABANO

Polygone: M11P458
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 21-10-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: front des lots 19 à 30 du rang VI

Carnet: (01) C340 **Page:** 14 à 20
Plan: (90) C340
A.-G.: André Casista
Année: 1951

Point départ: M11TR539
Point fermeture: M11TR549

Point de référence:
M11TR549 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,335213120 Y(Nord) 5270503,178 Convergence 1,042662
Longitude:69,024145380 X(Est) 414290,026 F.E. 1,0000473
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0427
F.C. utilisé: 1,000 007 5

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR539	11J622	224.36	10.96C	90	0	0	0M	-1.0427	21001	|3
Azim	11J622	11J623	225.23	2.07C	90	0	0	0M	-1.0427	21002	|LOTS 29/30
Azim	11J623	11J624	225.23	13.03C	90	0	0	0M	-1.0427	21002	|LOTS 28/29 - ST4
Azim	11J624	11J625	225.05	12.24C	90	0	0	0M	-1.0427	21008	|LOTS 27/28 RG V
Azim	11J625	11J626	225.05	0.78C	90	0	0	0M	-1.0427	21002	|LOTS 27/28
Azim	11J626	11J627	225.05	13.04C	90	0	0	0M	-1.0427	21002	|LOTS 26/27
Azim	11J627	11J628	225.05	9.06C	90	0	0	0M	-1.0427	21001	|5
Azim	11J628	11J629	224.46	4.16C	90	0	0	0M	-1.0427	21002	|LOTS 25/26
Azim	11J629	11J630	224.46	13.22C	90	0	0	0M	-1.0427	21008	|LOTS 24/25
Azim	11J630	11J631	224.46	1.49C	90	0	0	0M	-1.0427	21001	|6
Azim	11J631	11J632	224.36	11.47C	90	0	0	0M	-1.0427	21002	|LOTS 23/24
Azim	11J632	11J633	224.36	2.89C	90	0	0	0M	-1.0427	21001	|7
Azim	11J633	11J634	224.30	1.72C	90	0	0	0M	-1.0427	21001	|8
Azim	11J634	11J635	225.42	4.26C	90	0	0	0M	-1.0427	21001	|9
Azim	11J635	11J636	225.33	4.07C	90	0	0	0M	-1.0427	21002	|LOTS 22/23
Azim	11J636	11J637	225.33	4.23C	90	0	0	0M	-1.0427	21001	|10
Azim	11J637	11J638	225.39	6.79C	90	0	0	0M	-1.0427	21001	|11
Azim	11J638	11J639	225.47	1.94C	90	0	0	0M	-1.0427	21002	|LOTS 21/22
Azim	11J639	11J640	225.47	7.92C	90	0	0	0M	-1.0427	21001	|12
Azim	11J640	11J641	225.56	5.13C	90	0	0	0M	-1.0427	21002	|LOTS 20/21
Azim	11J641	11J642	225.56	1.39C	90	0	0	0M	-1.0427	21001	|13
Azim	11J642	11J643	225.57	5.3C	90	0	0	0M	-1.0427	21001	|14
Azim	11J643	11J644	225.55	5.24C	90	0	0	0M	-1.0427	21001	|15
Azim	11J644	11J645	224.19	1.1C	90	0	0	0M	-1.0427	21002	|LOTS 19/20
Azim	11J645	11J646	224.19	1.45C	90	0	0	0M	-1.0427	21001	|16
Azim	11J646	11J647	227.43	1.63C	90	0	0	0M	-1.0427	21001	|17
Azim	11J647	11J648	225.41	2.68C	90	0	0	0M	-1.0427	21001	|18
Azim	11J648	11J649	222.37	2.56C	90	0	0	0M	-1.0427	21001	|19
Azim	11J649	11J650	227.00	4.69C	90	0	0	0M	-1.0427	21008	|LOTS 18/19

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR539	11J622	223,3133	220,480	5272627,193	416303,958	21001 stati.morcellement 3
11J622	11J623	224,1833	41,642	5272597,395	416274,870	21002 poteau LOTS 29/30
11J623	11J624	224,1833	262,122	5272409,824	416091,768	21002 poteau LOTS 28/29 - ST4
11J624	11J625	224,0033	246,230	5272232,727	415920,693	21008 pot.bor.but. LOTS 27/28 RG V
11J625	11J626	224,0033	15,691	5272221,442	415909,791	21002 poteau LOTS 27/28
11J626	11J627	224,0033	262,323	5272032,770	415727,535	21002 poteau LOTS 26/27
11J627	11J628	224,0033	182,258	5271901,684	415600,906	21001 stati.morcellement 5
11J628	11J629	223,4133	83,686	5271841,174	415543,096	21002 poteau LOTS 25/26
11J629	11J630	223,4133	265,944	5271648,879	415359,384	21008 pot.bor.but. LOTS 24/25
11J630	11J631	223,4133	29,974	5271627,206	415338,678	21001 stati.morcellement 6
11J631	11J632	223,3133	230,740	5271459,904	415179,771	21002 poteau LOTS 23/24
11J632	11J633	223,3133	58,138	5271417,750	415139,732	21001 stati.morcellement 7
11J633	11J634	223,2533	34,601	5271392,621	415115,947	21001 stati.morcellement 8
11J634	11J635	224,3733	85,698	5271331,628	415055,746	21001 stati.morcellement 9
11J635	11J636	224,2833	81,875	5271273,206	414998,383	21002 poteau LOTS 22/23
11J636	11J637	224,2833	85,094	5271212,487	414938,765	21001 stati.morcellement 10
11J637	11J638	224,3433	136,593	5271115,188	414842,896	21001 stati.morcellement 11
11J638	11J639	224,4233	39,027	5271087,452	414815,440	21002 poteau LOTS 21/22
11J639	11J640	224,4233	159,325	5270974,221	414703,353	21001 stati.morcellement 12
11J640	11J641	224,5133	103,199	5270901,069	414630,559	21002 poteau LOTS 20/21
11J641	11J642	224,5133	27,962	5270881,248	414610,835	21001 stati.morcellement 13
11J642	11J643	224,5233	106,619	5270805,693	414535,607	21001 stati.morcellement 14
11J643	11J644	224,5033	105,412	5270730,950	414461,274	21001 stati.morcellement 15
11J644	11J645	223,1433	22,128	5270714,830	414446,114	21002 poteau LOTS 19/20
11J645	11J646	223,1433	29,169	5270693,581	414426,130	21001 stati.morcellement 16
11J646	11J647	226,3833	32,790	5270671,069	414402,289	21001 stati.morcellement 17
11J647	11J648	224,3633	53,913	5270632,687	414364,427	21001 stati.morcellement 18
11J648	11J649	221,3233	51,499	5270594,142	414330,274	21001 stati.morcellement 19
11J649	11J650	225,5533	94,348	5270528,514	414262,490	21008 pot.bor.but. LOTS 18/19

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-25,336
Fermeture en X:	27,535
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	84

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J622	11J622	3,9013	2,620	5272625,419	416305,886	21001	stati.morcellement
11J623	11J623	3,9149	3,115	5272595,286	416277,162	21002	poteau
11J624	11J624	3,9149	6,230	5272405,606	416096,353	21002	poteau
11J625	11J625	3,9097	9,157	5272226,527	415927,431	21008	pot.bor.but.
11J626	11J626	3,9097	9,343	5272215,116	415916,667	21002	poteau
11J627	11J627	3,9097	12,461	5272024,333	415736,704	21002	poteau
11J628	11J628	3,9097	14,627	5271891,780	415611,669	21001	stati.morcellement
11J629	11J629	3,9042	15,621	5271830,596	415554,592	21002	poteau
11J630	11J630	3,9042	18,782	5271636,162	415373,205	21008	pot.bor.but.
11J631	11J631	3,9042	19,138	5271614,248	415352,761	21001	stati.morcellement
11J632	11J632	3,9013	21,880	5271445,089	415195,872	21002	poteau
11J633	11J633	3,9013	22,571	5271402,467	415156,342	21001	stati.morcellement
11J634	11J634	3,8995	22,983	5271377,059	415132,859	21001	stati.morcellement
11J635	11J635	3,9205	24,001	5271315,377	415073,408	21001	stati.morcellement
11J636	11J636	3,9178	24,974	5271256,296	415016,761	21002	poteau
11J637	11J637	3,9178	25,985	5271194,892	414957,887	21001	stati.morcellement
11J638	11J638	3,9196	27,609	5271096,494	414863,213	21001	stati.morcellement
11J639	11J639	3,9219	28,073	5271068,444	414836,098	21002	poteau
11J640	11J640	3,9219	29,966	5270953,931	414725,404	21001	stati.morcellement
11J641	11J641	3,9245	31,192	5270879,948	414653,513	21002	poteau
11J642	11J642	3,9245	31,525	5270859,902	414634,034	21001	stati.morcellement
11J643	11J643	3,9248	32,792	5270783,489	414559,738	21001	stati.morcellement
11J644	11J644	3,9242	34,045	5270707,898	414486,327	21001	stati.morcellement
11J645	11J645	3,8963	34,308	5270691,600	414471,361	21002	poteau
11J646	11J646	3,8963	34,654	5270670,117	414451,632	21001	stati.morcellement

11J647	11J647	3,9557	35,044	5270647,340	414428,077	21001	stati.morcellement
11J648	11J648	3,9202	35,685	5270608,525	414390,687	21001	stati.morcellement
11J649	11J649	3,8666	36,297	5270569,565	414356,984	21001	stati.morcellement
11J650	11J650	3,9431	37,418	5270503,178	414290,026	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR539	11J622	222,5042	220,454	5272625,419	416305,886	21001 stati.morcellement
11J622	11J623	223,3742	41,630	5272595,286	416277,162	21002 poteau
11J623	11J624	223,3742	262,048	5272405,606	416096,353	21002 poteau
11J624	11J625	223,1942	246,176	5272226,527	415927,431	21008 pot.bor.but.
11J625	11J626	223,1942	15,688	5272215,116	415916,667	21002 poteau
11J626	11J627	223,1942	262,266	5272024,333	415736,704	21002 poteau
11J627	11J628	223,1942	182,218	5271891,780	415611,669	21001 stati.morcellement
11J628	11J629	223,0042	83,673	5271830,596	415554,592	21002 poteau
11J629	11J630	223,0042	265,904	5271636,162	415373,205	21008 pot.bor.but.
11J630	11J631	223,0042	29,969	5271614,248	415352,761	21001 stati.morcellement
11J631	11J632	222,5042	230,713	5271445,089	415195,872	21002 poteau
11J632	11J633	222,5042	58,131	5271402,467	415156,342	21001 stati.morcellement
11J633	11J634	222,4442	34,598	5271377,059	415132,859	21001 stati.morcellement
11J634	11J635	223,5642	85,668	5271315,377	415073,408	21001 stati.morcellement
11J635	11J636	223,4742	81,850	5271256,296	415016,761	21002 poteau
11J636	11J637	223,4742	85,067	5271194,892	414957,887	21001 stati.morcellement
11J637	11J638	223,5342	136,547	5271096,494	414863,213	21001 stati.morcellement
11J638	11J639	224,0142	39,012	5271068,444	414836,098	21002 poteau
11J639	11J640	224,0142	159,267	5270953,931	414725,404	21001 stati.morcellement
11J640	11J641	224,1043	103,159	5270879,948	414653,513	21002 poteau
11J641	11J642	224,1043	27,951	5270859,902	414634,034	21001 stati.morcellement
11J642	11J643	224,1143	106,577	5270783,489	414559,738	21001 stati.morcellement
11J643	11J644	224,0943	105,371	5270707,898	414486,327	21001 stati.morcellement
11J644	11J645	222,3342	22,127	5270691,600	414471,361	21002 poteau
11J645	11J646	222,3342	29,168	5270670,117	414451,632	21001 stati.morcellement
11J646	11J647	225,5746	32,765	5270647,340	414428,077	21001 stati.morcellement
11J647	11J648	223,5542	53,895	5270608,525	414390,687	21001 stati.morcellement
11J648	11J649	220,5143	51,514	5270569,565	414356,984	21001 stati.morcellement
11J649	11J650	225,1444	94,290	5270503,178	414290,026	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J650	M11TR549	132,3705	37,418	5270503,178	414290,026	1914 rep arpentage trouve GPS
M11TR539	11J650	224,0938	3 148,249	5270528,514	414262,490	21008 pot.bor.but.
M11TR539	M11TR549	223,2847	3 147,464	5270503,178	414290,026	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire :		+ 0° 40' 51"
Erreur de fermeture (m) :		37,418
Erreur linéaire (m) :		0,785
Longueur polygone (m) :		3148,249
Fermeture :	1/	84
Fermeture linéaire :	1/	4 011

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	224,0938
Gisement terrain	223,2847
Différence	+ 0° 40' 51"

Dº	M'S'	M'	S"				
224	0938	09	38	224,1605556			
223	2847	28	47	223,4797222			
				0,680833333	0° 40' 51"	+	224,0938

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	3 148,249
Distance terrain	3 147,464
Différence	0,785

LIMITES DANS LE CANTON DE CABANO

Polygone: M11P459
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 21-10-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: partie du front du lot 18 du rang VI

Carnet: (01) C340 **Page:** 18 et 20
Plan: (90) C340
A.-G.: André Casista
Année: 1951

Point départ: M11TR549
Point fermeture: M11TR551

Point de référence:
M11TR549 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,335213120 Y(Nord) 5270503,178 Convergence 1,042662
Longitude:69,024145380 X(Est) 414290,026 F.E. 1,0000473
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0427
F.C. utilisé: 1,000 007 5

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
Théorique (227AZ)		225,5533	2,515	(0,125C)		
M11TR549	M11TR551	227,5055	2,233	5270501,680	414288,371	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire :		- 1° 55' 22"
Erreur de fermeture (m) :		N/A
Erreur linéaire (m) :		0,282
Longueur polygone (m) :		2,515
Fermeture :	1/	N/A
Fermeture linéaire :	1/	9

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	225,5533
Gisement terrain	227,5055
Différence	- 1° 55' 22"

Dº	M'S'	M'	S"				
225	5533	55	33	225,9258333			
227	5055	50	55	227,8486111			
				1,922777778	1° 55' 22"	-	227,5055

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	2,515
Distance terrain	2,233
Différence	0,282

LIMITES DANS LE CANTON DE CABANO

Polygone: M11P461
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 21-10-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: une partie de la ligne séparatrice des lots 23 et 24 du rang V

Carnet: (01) C340 **Page:** 10
Plan: (90) C340
A.-G.: André Casista
Année: 1951

Point départ: M11TR535
Point fermeture: M11TR533

Point de référence:
M11TR535 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,350007740 Y(Nord) 5272596,797 Convergence 1,041919
Longitude:69,025309430 X(Est) 414007,480 F.E. 1,0000465
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0419
F.C. utilisé: 0,999 990 3

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR535	11J653	134.41	14.6C	90	0	0	0M	-1.0419	190	|descente 10 degrés
Azim	11J653	11J654	134.41	26.37C	90	0	0	0M	-1.0419	21008	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR535	11J653	133,3641	293,705	5272394,212	414220,131	190 Ponit relevé descente 10 degrés
11J653	11J654	133,3641	530,480	5272028,309	414604,213	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	1,892
Fermeture en X:	-0,982
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	387

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J653	11J653	2,3320	0,760	5272394,886	414219,781	190	Ponit relevé
11J654	11J654	2,3320	2,132	5272030,202	414603,231	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)		Description
M11TR535	11J653	133,3347	292,987	5272394,886	414219,781	190	Ponit relevé
11J653	11J654	133,3347	529,183	5272030,202	414603,231	21008	pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J654	M11TR533	332,3436	2,132	5272030,202	414603,231	1914 rep arpentage trouve GPS
M11TR535	11J654	133,3641	824,185	5272028,309	414604,213	21008 pot.bor.but.
M11TR535	M11TR533	133,3347	822,170	5272030,202	414603,231	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire :		+ 0° 2' 54"
Erreur de fermeture (m) :		2,132
Erreur linéaire (m) :		2,015
Longueur polygone (m) :		824,185
Fermeture :	1/	387
Fermeture linéaire :	1/	409

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	133,3641
Gisement terrain	133,3347
Différence	+ 0° 2' 54"

Dº	M'S'	M'	S"				
133	3641	36	41	133,6113889			
133	3347	33	47	133,5630556			
				0,048333333	0° 2' 54"	+	133,3641

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	824,185
Distance terrain	822,170
Différence	2,015

LIMITES DANS LE CANTON DE CABANO

Polygone: M11P462
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 21-10-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: séparatrice des lots 27 et 28 du rang V

Carnet: (01) C340 **Page:** 10a
Plan: (90) C340
A.-G.: André Casista
Année: 1951

Point départ: 11J597 (M11P455)
Point fermeture: 11J625 (M11P458)

Point de référence:
M11TR535 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,350007740 Y(Nord) 5272596,797 Convergence 1,041919
Longitude:69,025309430 X(Est) 414007,480 F.E. 1,0000465
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0445
F.C. utilisé: 0,999 990 3

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	11J597	11J655	134.40	40.32C	90	0	0	0M	-1.0445	190 ||	
Azim	11J655	11J656	134.40	42.05C	90	0	0	0M	-1.0445	21008 ||	

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J597	11J655	133,3515	811,109	5272811,422	415311,216	190 Ponit relevé
11J655	11J656	133,3515	845,911	5272228,205	415923,922	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-1,677
Fermeture en X:	3,509
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	426

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J655	11J655	2,3315	1,904	5272810,601	415312,933	190	Ponit relevé
11J656	11J656	2,3315	3,889	5272226,527	415927,431	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J597	11J655	133,3245	812,920	5272810,601	415312,933	190 Ponit relevé
11J655	11J656	133,3245	847,800	5272226,527	415927,431	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J656	11J625	115,3248	3,890	5272226,527	415927,431	21008 pot.bor.but.
11J597	11J656	133,3515	1 657,021	5272228,205	415923,922	21008 pot.bor.but.
11J597	11J625	133,3245	1 660,720	5272226,527	415927,431	21008 pot.bor.but.

CONCLUSION

Différence angulaire : + 0° 2' 30"
Erreur de fermeture (m) : 3,890
Erreur linéaire (m) : -3,699
Longueur polygone (m) : 1657,021

Fermeture : 1/ 426
Fermeture linéaire : 1/ 448

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"	Dº	M'S'	M'	S"			
Gisement théorique	133,3515	133	3515	35	15	133,5875		
Gisement terrain	133,3245	133	3245	32	45	133,5458333		
Différence	+ 0° 2' 30"					0,041666667	0° 2' 30"	+ 133,3515

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 657,021
Distance terrain	1 660,720
Différence	-3,699

LIMITES DANS LE CANTON DE CABANO

Polygone: M11P463
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 21-10-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: séparatrice des lots 30 et 31 du rang V

Carnet: (01) C340 **Page:** 11
Plan: (90) C340
A.-G.: André Casista
Année: 1951

Point départ: 11J606 (M11P455)
Point fermeture: 11J620 (M11P457)

Point de référence:
M11TR539 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,350473670 Y(Nord) 5272787,057 Convergence 1,054591
Longitude:69,005577830 X(Est) 416455,800 F.E. 1,0000532
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0546
F.C. utilisé: 1,000 015 2

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	11J606	11J657	134.40	40.86C	90	0	0	0M	-1.0546	190 |portage	
Azim	11J657	11J658	134.40	41.93C	90	0	0	0M	-1.0546	21008 ||	

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J606	11J657	133,3414	821,972	5273380,759	415856,532	190 Ponit relevé portage
11J657	11J658	133,3414	843,497	5272799,372	416467,678	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	0,497
Fermeture en X:	0,138
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	3 228

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J657	11J657	2,3312	0,255	5273381,004	415856,600	190	Ponit relevé
11J658	11J658	2,3312	0,516	5272799,869	416467,815	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J606	11J657	133,3318	821,852	5273381,004	415856,600	190 Ponit relevé
11J657	11J658	133,3318	843,374	5272799,869	416467,815	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J658	11J620	15,2722	0,516	5272799,869	416467,815	21008 pot.bor.but.
11J606	11J658	133,3414	1 665,470	5272799,372	416467,678	21008 pot.bor.but.
11J606	11J620	133,3318	1 665,227	5272799,869	416467,815	21008 pot.bor.but.

CONCLUSION

Différence angulaire : + 0° 0' 56"
Erreur de fermeture (m) : 0,516
Erreur linéaire (m) : 0,243
Longueur polygone (m) : 1665,470

Fermeture : 1/ 3 228
Fermeture linéaire : 1/ 6 854

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"	Dº	M'S'	M'	S"			
Gisement théorique	133,3414	133	3414	34	14	133,5705556		
Gisement terrain	133,3318	133	3318	33	18	133,555		
Différence	+ 0° 0' 56"					0,015555556	0° 0' 56"	+ 133,3414

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 665,470
Distance terrain	1 665,227
Différence	0,243

LIMITES DANS LE CANTON DE CABANO

Polygone: M11P465
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 21-10-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: front des lots 9 à 16 du rang VII et séparatrice des lots 16 et 17 du rang VII

Carnet: (01) C340 **Page:** 22 à 26, 32 et 33
Plan: (90) C340
A.-G.: André Casista
Année: 1951

Point départ: M11TR520
Point fermeture: 11J577 (M11P454)

Point de référence:
M11TR520 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,321369470 Y(Nord) 5267450,931 Convergence 1,040123
Longitude:69,031357480 X(Est) 413675,309 F.E. 1,0000456
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0401
F.C. utilisé: 1,000 005 9

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR520	11J662	43.46	13.055C	90	0	0	0M	-1.0401	21002	|LOTS 9/10
Azim	11J662	11J663	43.46	13.05C	90	0	0	0M	-1.0401	21002	|LOTS 10/11 - ST4
Azim	11J663	11J664	44.05	13.05C	90	0	0	0M	-1.0401	21002	|LOTS 11/12
Azim	11J664	11J665	44.05	13.08C	90	0	0	0M	-1.0401	21008	|LOTS 12/13 - ST5
Azim	11J665	11J666	44.31	13.12C	90	0	0	0M	-1.0401	21002	|LOTS 13/14
Azim	11J666	11J667	44.31	12.92C	90	0	0	0M	-1.0401	21002	|LOTS 14/15
Azim	11J667	11J668	44.31	13.14C	90	0	0	0M	-1.0401	21018	|LOTS 15/16
Azim	11J668	11J669	44.31	13.07C	90	0	0	0M	-1.0401	21008	|LOTS 16/17 - ST6
Azim	11J669	11J670	134.41	14C	90	0	0	0M	-1.0401	21008	||
Azim	11J670	11J671	134.41	56.025C	90	0	0	0M	-1.0401	21008	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR520	11J662	42,4159	262,625	5267643,939	413853,410	21002 poteau LOTS 9/10
11J662	11J663	42,4159	262,524	5267836,874	414031,444	21002 poteau LOTS 10/11 - ST4
11J663	11J664	43,0059	262,524	5268028,822	414210,541	21002 poteau LOTS 11/12
11J664	11J665	43,0059	263,128	5268221,211	414390,050	21008 pot.bor.but. LOTS 12/13 - ST5
11J665	11J666	43,2659	263,932	5268412,822	414571,562	21002 poteau LOTS 13/14
11J666	11J667	43,2659	259,909	5268601,511	414750,307	21002 poteau LOTS 14/15
11J667	11J668	43,2659	264,335	5268793,414	414932,096	21018 po.bo.bu.retrait LOTS 15/16
11J668	11J669	43,2659	262,927	5268984,294	415112,916	21008 pot.bor.but. LOTS 16/17 - ST6
11J669	11J670	133,3659	281,635	5268790,013	415316,814	21008 pot.bor.but.
11J670	11J671	133,3659	1127,044	5268012,544	416132,770	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	0,291
Fermeture en X:	3,672
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	953

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J662	11J662	0,7453	0,276	5267643,961	413853,685	21002	poteau
11J663	11J663	0,7453	0,551	5267836,918	414031,993	21002	poteau
11J664	11J664	0,7508	0,826	5268028,887	414211,365	21002	poteau
11J665	11J665	0,7508	1,103	5268221,299	414391,149	21008	pot.bor.but.
11J666	11J666	0,7583	1,380	5268412,931	414572,937	21002	poteau
11J667	11J667	0,7583	1,652	5268601,642	414751,954	21002	poteau
11J668	11J668	0,7583	1,930	5268793,566	414934,019	21018	po.bo.bu.retrait
11J669	11J669	0,7583	2,205	5268984,468	415115,115	21008	pot.bor.but.
11J670	11J670	2,3320	2,501	5268790,210	415319,307	21008	pot.bor.but.
11J671	11J671	2,3320	3,684	5268012,835	416136,442	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR520	11J662	42,4426	262,827	5267643,961	413853,685	21002 poteau
11J662	11J663	42,4426	262,727	5267836,918	414031,993	21002 poteau
11J663	11J664	43,0325	262,728	5268028,887	414211,365	21002 poteau
11J664	11J665	43,0325	263,332	5268221,299	414391,149	21008 pot.bor.but.
11J665	11J666	43,2924	264,138	5268412,931	414572,937	21002 poteau
11J666	11J667	43,2924	260,112	5268601,642	414751,954	21002 poteau
11J667	11J668	43,2924	264,541	5268793,566	414934,019	21018 po.bo.bu.retrait
11J668	11J669	43,2924	263,132	5268984,468	415115,115	21008 pot.bor.but.
11J669	11J670	133,3418	281,832	5268790,210	415319,307	21008 pot.bor.but.
11J670	11J671	133,3418	1127,833	5268012,835	416136,442	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Y	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J671	11J577		85,2813	3,684	5268012,835	416136,442	21008 pot.bor.but.

Inverse avant compensation:

M11TR520	11J662	42,4159	262,625	5267643,939	413853,410	21002 poteau LOTS 9/10
11J662	11J663	42,4159	262,524	5267836,874	414031,444	21002 poteau LOTS 10/11 - ST4
11J663	11J664	43,0059	262,524	5268028,822	414210,541	21002 poteau LOTS 11/12
11J664	11J665	43,0059	263,128	5268221,211	414390,050	21008 pot.bor.but. LOTS 12/13 - ST5
11J665	11J666	43,2659	263,932	5268412,822	414571,562	21002 poteau LOTS 13/14
11J666	11J667	43,2659	259,909	5268601,511	414750,307	21002 poteau LOTS 14/15
11J667	11J668	43,2659	264,335	5268793,414	414932,096	21018 po.bo.bu.retrait LOTS 15/16
11J668	11J669	43,2659	262,927	5268984,294	415112,916	21008 pot.bor.but. LOTS 16/17 - ST6
11J669	11J670	133,3659	281,635	5268790,013	415316,814	21008 pot.bor.but.
11J670	11J671	133,3659	1 127,044	5268012,544	416132,770	21008 pot.bor.but.

Total avant compensation: 3510,583

Inverse après compensation:

M11TR520	11J662	42,4426	262,827	5267643,961	413853,685	21002 poteau
11J662	11J663	42,4426	262,727	5267836,918	414031,993	21002 poteau
11J663	11J664	43,0325	262,728	5268028,887	414211,365	21002 poteau
11J664	11J665	43,0325	263,332	5268221,299	414391,149	21008 pot.bor.but.
11J665	11J666	43,2924	264,138	5268412,931	414572,937	21002 poteau
11J666	11J667	43,2924	260,112	5268601,642	414751,954	21002 poteau
11J667	11J668	43,2924	264,541	5268793,566	414934,019	21018 po.bo.bu.retrait
11J668	11J669	43,2924	263,132	5268984,468	415115,115	21008 pot.bor.but.
11J669	11J670	133,3418	281,832	5268790,210	415319,307	21008 pot.bor.but.
11J670	11J671	133,3418	1 127,833	5268012,835	416136,442	21008 pot.bor.but.

Total après compensation: 3513,202

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) :		3,684
Erreur linéaire (m) :		-2,619
Longueur polygone (m) :		3 510,583
Fermeture :	1/	953
Fermeture linéaire :	1/	1 340

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE CABANO

Polygone: M11P466
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 25-10-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: front des lots 1 à 8 du rang VI et séparatrice des lots 8 et 9 du rang VI

Carnet: (10) C001/19 **Page:** 1 à 3
Plan: (70) C001/19
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1957

Point départ: M11TR522
Point fermeture: M11TR547

Point de référence:
M11TR522 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,321375580 Y(Nord) 5267452,845 Convergence 1,040129
Longitude:69,031349950 X(Est) 413676,850 F.E. 1,0000456
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0401
F.C. utilisé: 1,000 005 9

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR522	11J672	314.54	81.3C	90	0	0	0M	-1.0401	21005	|R. V/VI
Azim	11J672	11J673	224.08	13.12C	90	0	0	0M	-1.0401	21002	|LOTS 7/8
Azim	11J673	11J674	224.08	12.9C	90	0	0	0M	-1.0401	21002	|LOTS 6/7
Azim	11J674	11J675	224.08	12.95C	90	0	0	0M	-1.0401	21002	|LOTS 5/6
Azim	11J675	11J676	224.08	13.04C	90	0	0	0M	-1.0401	21002	|LOTS 4/5
Azim	11J676	11J677	224.08	25.93C	90	0	0	0M	-1.0401	21002	|LOTS 2/3
Azim	11J677	11J678	224.08	30.68C	90	0	0	0M	-1.0401	21005	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR522	11J672	313,4959	1635,496	5268585,530	412497,060	21005 pot.borne R. V/VI
11J672	11J673	223,0359	263,932	5268392,710	412316,834	21002 poteau LOTS 7/8
11J673	11J674	223,0359	259,507	5268203,123	412139,630	21002 poteau LOTS 6/7
11J674	11J675	223,0359	260,513	5268012,801	411961,739	21002 poteau LOTS 5/6
11J675	11J676	223,0359	262,323	5267821,156	411782,612	21002 poteau LOTS 4/5
11J676	11J677	223,0359	521,629	5267440,071	411426,418	21002 poteau LOTS 2/3
11J677	11J678	223,0359	617,183	5266989,177	411004,975	21005 pot.borne

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	7,663
Fermeture en X:	-9,543
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	312

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J672	11J672	5,4774	5,239	5268588,811	412492,975	21005	pot.borne
11J673	11J673	3,8932	6,085	5268396,520	412312,089	21002	poteau
11J674	11J674	3,8932	6,916	5268207,453	412134,237	21002	poteau
11J675	11J675	3,8932	7,751	5268017,654	411955,696	21002	poteau
11J676	11J676	3,8932	8,591	5267826,535	411775,913	21002	poteau
11J677	11J677	3,8932	10,262	5267446,497	411418,417	21002	poteau
11J678	11J678	3,8932	12,239	5266996,840	410995,432	21005	pot.borne

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR522	11J672	313,4901	1640,715	5268588,811	412492,975	21005 pot.borne
11J672	11J673	223,1458	263,997	5268396,520	412312,089	21002 poteau
11J673	11J674	223,1458	259,570	5268207,453	412134,237	21002 poteau
11J674	11J675	223,1458	260,576	5268017,654	411955,696	21002 poteau
11J675	11J676	223,1458	262,387	5267826,535	411775,913	21002 poteau
11J676	11J677	223,1458	521,757	5267446,497	411418,417	21002 poteau
11J677	11J678	223,1458	617,335	5266996,840	410995,432	21005 pot.borne

INVERSE

Point	Point	Y	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J678	M11TR547		308,4556	12,239	5266996,840	410995,432	1914 rep arpentage trouve GPS

Inverse avant compensation:

M11TR522	11J672	313,4959	1 635,496	5268585,530	412497,060	21005 pot.borne R. V/VI
11J672	11J673	223,0359	263,932	5268392,710	412316,834	21002 poteau LOTS 7/8
11J673	11J674	223,0359	259,507	5268203,123	412139,630	21002 poteau LOTS 6/7
11J674	11J675	223,0359	260,513	5268012,801	411961,739	21002 poteau LOTS 5/6
11J675	11J676	223,0359	262,323	5267821,156	411782,612	21002 poteau LOTS 4/5
11J676	11J677	223,0359	521,629	5267440,071	411426,418	21002 poteau LOTS 2/3
11J677	11J678	223,0359	617,183	5266989,177	411004,975	21005 pot.borne
Total avant compensation:			3820,583			

Inverse après compensation:

M11TR522	11J672	313,4901	1 640,715	5268588,811	412492,975	21005 pot.borne
11J672	11J673	223,1458	263,997	5268396,520	412312,089	21002 poteau
11J673	11J674	223,1458	259,570	5268207,453	412134,237	21002 poteau
11J674	11J675	223,1458	260,576	5268017,654	411955,696	21002 poteau
11J675	11J676	223,1458	262,387	5267826,535	411775,913	21002 poteau
11J676	11J677	223,1458	521,757	5267446,497	411418,417	21002 poteau
11J677	11J678	223,1458	617,335	5266996,840	410995,432	21005 pot.borne
Total après compensation:			3826,337			

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) : 12,239
Erreur linéaire (m) : -5,754
Longueur polygone (m) : 3 820,583

Fermeture : 1/ 312
Fermeture linéaire : 1/ 664

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE ESTCOURT / POHÉNÉGAMOOK

Polygone: M11P469
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 25-10-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: partie de la cantonale vis-à-vis les rangs II et III du canton d'Escourt

Carnet: (10) E007/11 **Page:** 10 à 17
Plan: (70) E007/11-1
A.-G.: Lucien Gravel et Jacques Gravel
Année: 1974

Point départ: M11TR541
Point fermeture: M11TR531

Point de référence:
M11TR541 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,305293610 Y(Nord) 5264708,377 Convergence 0,553566
Longitude:69,143710120 X(Est) 399422,151 F.E. 1,0000100
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -0,5536
F.C. utilisé: 0,999 929 0

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR541	11J715	44.45	468.8P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|37
Azim	11J715	11J716	44.44	580.4P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|38
Azim	11J716	11J717	44.45	314.8P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|39
Azim	11J717	11J718	43.54	305.5P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|40
Azim	11J718	11J719	53.24	176.2P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|41
Azim	11J719	11J720	75.32	156.9P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|42
Azim	11J720	11J721	80.14	176.8P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|43
Azim	11J721	11J722	57.22	162.9P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|44
Azim	11J722	11J723	42.46	297.7P	90	0	0	0M	-0.5536	21005	|#5
Azim	11J723	11J724	42.46	204.9P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|45
Azim	11J724	11J725	33.08	440P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|46
Azim	11J725	11J726	45.41	204.8P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|47
Azim	11J726	11J727	43.18	166.9P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|48
Azim	11J727	11J728	43.50	214.3P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|49
Azim	11J728	11J729	43.18	185.1P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|50
Azim	11J729	11J730	44.12	766P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|51
Azim	11J730	11J731	44.12	260.7P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|52
Azim	11J731	11J732	44.28	138.5P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|53
Azim	11J732	11J733	45.07	64.6P	90	0	0	0M	-0.5536	21008	|#6
Azim	11J733	11J734	45.07	252.6P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|54
Azim	11J734	11J735	44.11	89.6P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|55
Azim	11J735	11J736	44.11	146.3P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|56
Azim	11J736	11J737	44.24	294.1P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|57
Azim	11J737	11J738	45.08	155.1P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|58
Azim	11J738	11J739	44.10	285.7P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|59
Azim	11J739	11J740	42.43	270.1P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|60
Azim	11J740	11J741	42.43	251.7P	90	0	0	0M	-0.5536	21001	|61
Azim	11J741	11J742	45.50	342.2P	90	0	0	0M	-0.5536	21008	|#7

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR541	11J715	43,4924	142,890	5264811,461	399521,087	21001 stati.morcellement 37
11J715	11J716	43,4824	176,906	5264939,122	399643,537	21001 stati.morcellement 38
11J716	11J717	43,4924	95,951	5265008,343	399709,973	21001 stati.morcellement 39
11J717	11J718	42,5824	93,116	5265076,469	399773,442	21001 stati.morcellement 40
11J718	11J719	52,2824	53,706	5265109,181	399816,031	21001 stati.morcellement 41
11J719	11J720	74,3624	47,823	5265121,874	399862,135	21001 stati.morcellement 42
11J720	11J721	79,1824	53,889	5265131,873	399915,084	21001 stati.morcellement 43
11J721	11J722	56,2624	49,652	5265159,319	399956,457	21001 stati.morcellement 44
11J722	11J723	41,5024	90,739	5265226,915	400016,980	21005 pot.borne #5
11J723	11J724	41,5024	62,454	5265273,441	400058,637	21001 stati.morcellement 45
11J724	11J725	32,1224	134,112	5265386,909	400130,110	21001 stati.morcellement 46
11J725	11J726	44,4524	62,423	5265431,233	400174,059	21001 stati.morcellement 47
11J726	11J727	42,2224	50,871	5265468,812	400208,341	21001 stati.morcellement 48
11J727	11J728	42,5424	65,319	5265516,652	400252,808	21001 stati.morcellement 49
11J728	11J729	42,2224	56,418	5265558,329	400290,829	21001 stati.morcellement 50
11J729	11J730	43,1624	233,477	5265728,310	400450,861	21001 stati.morcellement 51
11J730	11J731	43,1624	79,461	5265786,161	400505,326	21001 stati.morcellement 52
11J731	11J732	43,3224	42,215	5265816,760	400534,404	21001 stati.morcellement 53
11J732	11J733	44,1124	19,690	5265830,877	400548,128	21008 pot.bor.but. #6
11J733	11J734	44,1124	76,992	5265886,080	400601,791	21001 stati.morcellement 54
11J734	11J735	43,1524	27,310	5265905,968	400620,504	21001 stati.morcellement 55
11J735	11J736	43,1524	44,592	5265938,442	400651,060	21001 stati.morcellement 56
11J736	11J737	43,2824	89,642	5266003,490	400712,730	21001 stati.morcellement 57
11J737	11J738	44,1224	47,274	5266037,375	400745,690	21001 stati.morcellement 58
11J738	11J739	43,1424	87,081	5266100,808	400805,342	21001 stati.morcellement 59
11J739	11J740	41,4724	82,326	5266162,186	400860,200	21001 stati.morcellement 60
11J740	11J741	41,4724	76,718	5266219,382	400911,322	21001 stati.morcellement 61
11J741	11J742	44,5424	104,303	5266293,250	400984,949	21008 pot.bor.but. #7

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-0,996
Fermeture en X:	1,155
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	1 474

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J715	11J715	0,7649	0,097	5264811,398	399521,160	21001	stati.morcellement
11J716	11J716	0,7646	0,217	5264938,980	399643,701	21001	stati.morcellement
11J717	11J717	0,7649	0,282	5265008,159	399710,186	21001	stati.morcellement
11J718	11J718	0,7500	0,345	5265076,244	399773,703	21001	stati.morcellement
11J719	11J719	0,9158	0,382	5265108,931	399816,320	21001	stati.morcellement
11J720	11J720	1,3021	0,414	5265121,604	399862,449	21001	stati.morcellement
11J721	11J721	1,3842	0,451	5265131,578	399915,426	21001	stati.morcellement
11J722	11J722	0,9851	0,484	5265159,002	399956,823	21001	stati.morcellement
11J723	11J723	0,7302	0,546	5265226,559	400017,393	21005	pot.borne
11J724	11J724	0,7302	0,588	5265273,056	400059,082	21001	stati.morcellement
11J725	11J725	0,5621	0,679	5265386,465	400130,625	21001	stati.morcellement
11J726	11J726	0,7812	0,722	5265430,761	400174,605	21001	stati.morcellement
11J727	11J727	0,7396	0,756	5265468,318	400208,914	21001	stati.morcellement
11J728	11J728	0,7489	0,801	5265516,129	400253,414	21001	stati.morcellement
11J729	11J729	0,7396	0,839	5265557,781	400291,464	21001	stati.morcellement
11J730	11J730	0,7553	0,997	5265727,658	400451,616	21001	stati.morcellement
11J731	11J731	0,7553	1,051	5265785,474	400506,122	21001	stati.morcellement
11J732	11J732	0,7599	1,080	5265816,055	400535,222	21001	stati.morcellement
11J733	11J733	0,7713	1,093	5265830,163	400548,956	21008	pot.bor.but.
11J734	11J734	0,7713	1,146	5265885,331	400602,658	21001	stati.morcellement
11J735	11J735	0,7550	1,164	5265905,207	400621,386	21001	stati.morcellement
11J736	11J736	0,7550	1,194	5265937,661	400651,964	21001	stati.morcellement
11J737	11J737	0,7588	1,255	5266002,670	400713,681	21001	stati.morcellement
11J738	11J738	0,7716	1,287	5266036,534	400746,665	21001	stati.morcellement
11J739	11J739	0,7547	1,346	5266099,929	400806,361	21001	stati.morcellement

11J740	11J740	0,7294	1,402	5266161,270	400861,262	21001	stati.morcellement
11J741	11J741	0,7294	1,454	5266218,432	400912,423	21001	stati.morcellement
11J742	11J742	0,7838	1,525	5266292,254	400986,104	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR541	11J715	43,5144	142,895	5264811,398	399521,160	21001 stati.morcellement
11J715	11J716	43,5044	176,912	5264938,980	399643,701	21001 stati.morcellement
11J716	11J717	43,5144	95,955	5265008,159	399710,186	21001 stati.morcellement
11J717	11J718	43,0044	93,119	5265076,244	399773,703	21001 stati.morcellement
11J718	11J719	52,3041	53,713	5265108,931	399816,320	21001 stati.morcellement
11J719	11J720	74,3820	47,841	5265121,604	399862,449	21001 stati.morcellement
11J720	11J721	79,2013	53,911	5265131,578	399915,426	21001 stati.morcellement
11J721	11J722	56,2839	49,661	5265159,002	399956,823	21001 stati.morcellement
11J722	11J723	41,5244	90,740	5265226,559	400017,393	21005 pot.borne
11J723	11J724	41,5244	62,454	5265273,056	400059,082	21001 stati.morcellement
11J724	11J725	32,1442	134,098	5265386,465	400130,625	21001 stati.morcellement
11J725	11J726	44,4744	62,426	5265430,761	400174,605	21001 stati.morcellement
11J726	11J727	42,2444	50,872	5265468,318	400208,914	21001 stati.morcellement
11J727	11J728	42,5644	65,320	5265516,129	400253,414	21001 stati.morcellement
11J728	11J729	42,2444	56,420	5265557,781	400291,464	21001 stati.morcellement
11J729	11J730	43,1844	233,484	5265727,658	400451,616	21001 stati.morcellement
11J730	11J731	43,1844	79,464	5265785,474	400506,122	21001 stati.morcellement
11J731	11J732	43,3444	42,216	5265816,055	400535,222	21001 stati.morcellement
11J732	11J733	44,1344	19,691	5265830,163	400548,956	21008 pot.bor.but.
11J733	11J734	44,1344	76,996	5265885,331	400602,658	21001 stati.morcellement
11J734	11J735	43,1744	27,311	5265905,207	400621,386	21001 stati.morcellement
11J735	11J736	43,1744	44,594	5265937,661	400651,964	21001 stati.morcellement
11J736	11J737	43,3044	89,645	5266002,670	400713,681	21001 stati.morcellement
11J737	11J738	44,1444	47,276	5266036,534	400746,665	21001 stati.morcellement
11J738	11J739	43,1644	87,084	5266099,929	400806,361	21001 stati.morcellement
11J739	11J740	41,4944	82,327	5266161,270	400861,262	21001 stati.morcellement
11J740	11J741	41,4944	76,719	5266218,432	400912,423	21001 stati.morcellement
11J741	11J742	44,5644	104,308	5266292,254	400986,104	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Y	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J742	M11TR531		130,4708	1,525	5266292,254	400986,104	1914 rep arpentage trouve GPS

Inverse avant compensation:

M11TR541	11J715		43,4924	142,890	5264811,461	399521,087	21001 stati.morcellement 37
11J715	11J716		43,4824	176,906	5264939,122	399643,537	21001 stati.morcellement 38
11J716	11J717		43,4924	95,951	5265008,343	399709,973	21001 stati.morcellement 39
11J717	11J718		42,5824	93,116	5265076,469	399773,442	21001 stati.morcellement 40
11J718	11J719		52,2824	53,706	5265109,181	399816,031	21001 stati.morcellement 41
11J719	11J720		74,3624	47,823	5265121,874	399862,135	21001 stati.morcellement 42
11J720	11J721		79,1824	53,889	5265131,873	399915,084	21001 stati.morcellement 43
11J721	11J722		56,2624	49,652	5265159,319	399956,457	21001 stati.morcellement 44
11J722	11J723		41,5024	90,739	5265226,915	400016,980	21005 pot.borne #5
11J723	11J724		41,5024	62,454	5265273,441	400058,637	21001 stati.morcellement 45
11J724	11J725		32,1224	134,112	5265386,909	400130,110	21001 stati.morcellement 46
11J725	11J726		44,4524	62,423	5265431,233	400174,059	21001 stati.morcellement 47
11J726	11J727		42,2224	50,871	5265468,812	400208,341	21001 stati.morcellement 48
11J727	11J728		42,5424	65,319	5265516,652	400252,808	21001 stati.morcellement 49
11J728	11J729		42,2224	56,418	5265558,329	400290,829	21001 stati.morcellement 50
11J729	11J730		43,1624	233,477	5265728,310	400450,861	21001 stati.morcellement 51
11J730	11J731		43,1624	79,461	5265786,161	400505,326	21001 stati.morcellement 52
11J731	11J732		43,3224	42,215	5265816,760	400534,404	21001 stati.morcellement 53
11J732	11J733		44,1124	19,690	5265830,877	400548,128	21008 pot.bor.but. #6
11J733	11J734		44,1124	76,992	5265886,080	400601,791	21001 stati.morcellement 54
11J734	11J735		43,1524	27,310	5265905,968	400620,504	21001 stati.morcellement 55
11J735	11J736		43,1524	44,592	5265938,442	400651,060	21001 stati.morcellement 56
11J736	11J737		43,2824	89,642	5266003,490	400712,730	21001 stati.morcellement 57
11J737	11J738		44,1224	47,274	5266037,375	400745,690	21001 stati.morcellement 58
11J738	11J739		43,1424	87,081	5266100,808	400805,342	21001 stati.morcellement 59
11J739	11J740		41,4724	82,326	5266162,186	400860,200	21001 stati.morcellement 60
11J740	11J741		41,4724	76,718	5266219,382	400911,322	21001 stati.morcellement 61
11J741	11J742		44,5424	104,303	5266293,250	400984,949	21008 pot.bor.but. #7
Total avant compensation:				2247,350			

Inverse après compensation:

M11TR541	11J715	43,5144	142,895	5264811,398	399521,160	21001	stati.morcellement
11J715	11J716	43,5044	176,912	5264938,980	399643,701	21001	stati.morcellement
11J716	11J717	43,5144	95,955	5265008,159	399710,186	21001	stati.morcellement
11J717	11J718	43,0044	93,119	5265076,244	399773,703	21001	stati.morcellement
11J718	11J719	52,3041	53,713	5265108,931	399816,320	21001	stati.morcellement
11J719	11J720	74,3820	47,841	5265121,604	399862,449	21001	stati.morcellement
11J720	11J721	79,2013	53,911	5265131,578	399915,426	21001	stati.morcellement
11J721	11J722	56,2839	49,661	5265159,002	399956,823	21001	stati.morcellement
11J722	11J723	41,5244	90,740	5265226,559	400017,393	21005	pot.borne
11J723	11J724	41,5244	62,454	5265273,056	400059,082	21001	stati.morcellement
11J724	11J725	32,1442	134,098	5265386,465	400130,625	21001	stati.morcellement
11J725	11J726	44,4744	62,426	5265430,761	400174,605	21001	stati.morcellement
11J726	11J727	42,2444	50,872	5265468,318	400208,914	21001	stati.morcellement
11J727	11J728	42,5644	65,320	5265516,129	400253,414	21001	stati.morcellement
11J728	11J729	42,2444	56,420	5265557,781	400291,464	21001	stati.morcellement
11J729	11J730	43,1844	233,484	5265727,658	400451,616	21001	stati.morcellement
11J730	11J731	43,1844	79,464	5265785,474	400506,122	21001	stati.morcellement
11J731	11J732	43,3444	42,216	5265816,055	400535,222	21001	stati.morcellement
11J732	11J733	44,1344	19,691	5265830,163	400548,956	21008	pot.bor.but.
11J733	11J734	44,1344	76,996	5265885,331	400602,658	21001	stati.morcellement
11J734	11J735	43,1744	27,311	5265905,207	400621,386	21001	stati.morcellement
11J735	11J736	43,1744	44,594	5265937,661	400651,964	21001	stati.morcellement
11J736	11J737	43,3044	89,645	5266002,670	400713,681	21001	stati.morcellement
11J737	11J738	44,1444	47,276	5266036,534	400746,665	21001	stati.morcellement
11J738	11J739	43,1644	87,084	5266099,929	400806,361	21001	stati.morcellement
11J739	11J740	41,4944	82,327	5266161,270	400861,262	21001	stati.morcellement
11J740	11J741	41,4944	76,719	5266218,432	400912,423	21001	stati.morcellement
11J741	11J742	44,5644	104,308	5266292,254	400986,104	21008	pot.bor.but.
Total après compensation:			2247,452				

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) :	1,525
Erreur linéaire (m) :	-0,102
Longueur polygone (m) :	2 247,350

Fermeture :	1/	1 474
Fermeture linéaire :	1/	22 033

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE BOTSFORD

Polygone: M14P486
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 02-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: arrière des lots 43 à 57 du rang VI

Carnet: (01) B315 **Page:** 21 à 25
Plan: (90) B315
A.-G.: J.-M. Cloutier
Année: 1956

Carnet: (44) 129684 **Page:** 4
Plan: (99) 13013
A.-G.: Bernard Labrie
Année: 2008

Point départ: 11J905 (point relevé par Bernard Labrie)
Point fermeture: M11TR571

Point de référence:
M11TR571 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,193762900 Y(Nord) 5244312,196 Convergence 1,100254
Longitude:68,544476210 X(Est) 424791,776 F.E. 1,0000769
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,1003
F.C. utilisé: 1,000 022 7

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	11J905	11J906	135.05	1.271C	90	0	0	0M	-1.1003	21001 |1	
Azim	11J906	11J907	135.08	10.967C	90	0	0	0M	-1.1003	21001 |3	
Azim	11J907	11J908	136.15	3.59C	90	0	0	0M	-1.1003	21001 |4	
Azim	11J908	11J909	135.35	64.172C	90	0	0	0M	-1.1003	21008 |MI	
Azim	11J909	11J910	135.29	26.004C	90	0	0	0M	-1.1003	21001 |6	
Azim	11J910	11J911	135.39	30.394C	90	0	0	0M	-1.1003	21001 |7	
Azim	11J911	11J912	136.05	23.602C	90	0	0	0M	-1.1003	21008 |MII	
Azim	11J912	11J913	136.05	4.929C	90	0	0	0M	-1.1003	21001 |8	
Azim	11J913	11J914	136.24	31.791C	90	0	0	0M	-1.1003	21005 ||	

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J905	11J906	133,5457	25,568	5247066,073	422005,744	21001 stati.morcellement 1
11J906	11J907	133,5757	220,621	5246912,908	422164,540	21001 stati.morcellement 3
11J907	11J908	135,0457	72,219	5246861,767	422215,535	21001 stati.morcellement 4
11J908	11J909	134,2457	1290,935	5245958,271	423137,644	21008 pot.bor.but. MI
11J909	11J910	134,1857	523,117	5245592,807	423511,943	21001 stati.morcellement 6
11J910	11J911	134,2857	611,430	5245164,373	423948,186	21001 stati.morcellement 7
11J911	11J912	134,5457	474,797	5244829,127	424284,419	21008 pot.bor.but. MII
11J912	11J913	134,5457	99,156	5244759,115	424354,637	21001 stati.morcellement 8
11J913	11J914	135,1357	639,533	5244305,055	424805,027	21005 pot.borne

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	7,141
Fermeture en X:	-13,251
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	263

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J906	11J906	2,3373	0,097	5247066,119	422005,658	21001	stati.morcellement
11J907	11J907	2,3381	0,936	5246913,353	422163,716	21001	stati.morcellement
11J908	11J908	2,3576	1,211	5246862,341	422214,468	21001	stati.morcellement
11J909	11J909	2,3460	6,121	5245961,175	423132,255	21008	pot.bor.but.
11J910	11J910	2,3443	8,111	5245596,655	423504,803	21001	stati.morcellement
11J911	11J911	2,3472	10,437	5245169,324	423938,999	21001	stati.morcellement
11J912	11J912	2,3547	12,243	5244834,935	424273,641	21008	pot.bor.but.
11J913	11J913	2,3547	12,620	5244765,102	424343,528	21001	stati.morcellement
11J914	11J914	2,3603	15,052	5244312,196	424791,776	21005	pot.borne

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J905	11J906	133,5829	25,475	5247066,119	422005,658	21001 stati.morcellement
11J906	11J907	134,0129	219,813	5246913,353	422163,716	21001 stati.morcellement
11J907	11J908	135,0844	71,956	5246862,341	422214,468	21001 stati.morcellement
11J908	11J909	134,2835	1286,218	5245961,175	423132,255	21008 pot.bor.but.
11J909	11J910	134,2234	521,205	5245596,655	423504,803	21001 stati.morcellement
11J910	11J911	134,3236	609,197	5245169,324	423938,999	21001 stati.morcellement
11J911	11J912	134,5842	473,066	5244834,935	424273,641	21008 pot.bor.but.
11J912	11J913	134,5842	98,794	5244765,102	424343,528	21001 stati.morcellement
11J913	11J914	135,1746	637,206	5244312,196	424791,776	21005 pot.borne

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J914	M11TR571	298,1916	15,052	5244312,196	424791,776	1914 rep arpentage trouve GPS
11J905	11J914	134,3605	3 957,297	5244305,055	424805,027	21005 pot.borne
11J905	M11TR571	134,3945	3 942,851	5244312,196	424791,776	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire :		- 0° 3' 40"
Erreur de fermeture (m) :		15,052
Erreur linéaire (m) :		14,446
Longueur polygone (m) :		3957,297
Fermeture :	1/	263
Fermeture linéaire :	1/	274

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"	Dº	M'S'	M'	S"				
Gisement théorique	134,3605	134	3605	36	05	134,6013889			
Gisement terrain	134,3945	134	3945	39	45	134,6625			
Différence	- 0° 3' 40"					0,061111111	0° 3' 40"	-	134,3945

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	3 957,297
Distance terrain	3 942,851
Différence	14,446

LIMITES DANS LE CANTON DE PACKINGTON

Polygone: M11P488
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 03-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: front des lots 1 à 9 du rang II

Carnet: (44) 128991 **Page:** 9
Plan: (99) 12379
A.-G.: Bernard Labrie
Année: 2005

Carnet: (10) P001/11 **Page:** 1 et 2
Plan: (70) P001/11
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1954

Point départ: 11J917 (point 123 de Bernard Labrie)
Point fermeture: M11TR503

Point de référence:
M11TR503 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,264565250 Y(Nord) 5257462,634 Convergence 1,081452
Longitude:68,572224620 X(Est) 421223,302 F.E. 1,0000665
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0815
F.C. utilisé: 1,000 014 9

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	11J917	11J918	134.45	10.21C	90	0	0	0M	-1.0815	21002	|LOTS 1/2
Azim	11J918	11J919	134.45	13C	90	0	0	0M	-1.0815	21002	|LOTS 2/3
Azim	11J919	11J920	134.45	13C	90	0	0	0M	-1.0815	21002	|LOTS 3/4
Azim	11J920	11J921	134.45	13C	90	0	0	0M	-1.0815	21002	|LOTS 4/5
Azim	11J921	11J922	134.45	13C	90	0	0	0M	-1.0815	21002	|LOTS 5/6
Azim	11J922	11J923	134.45	13C	90	0	0	0M	-1.0815	21008	|LOTS 6/7
Azim	11J923	11J924	134.45	13C	90	0	0	0M	-1.0815	21002	|LOTS 7/8
Azim	11J924	11J925	134.45	13C	90	0	0	0M	-1.0815	21002	|LOTS 8/9
Azim	11J925	11J926	134.45	13C	90	0	0	0M	-1.0815	21002	|LOTS 9/10

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J917	11J918	133,3645	205,393	5258929,548	419710,704	21002 poteau LOTS 1/2
11J918	11J919	133,3645	261,518	5258749,156	419900,052	21002 poteau LOTS 2/3
11J919	11J920	133,3645	261,518	5258568,763	420089,399	21002 poteau LOTS 3/4
11J920	11J921	133,3645	261,518	5258388,371	420278,747	21002 poteau LOTS 4/5
11J921	11J922	133,3645	261,518	5258207,979	420468,095	21002 poteau LOTS 5/6
11J922	11J923	133,3645	261,518	5258027,587	420657,442	21008 pot.bor.but. LOTS 6/7
11J923	11J924	133,3645	261,518	5257847,195	420846,790	21002 poteau LOTS 7/8
11J924	11J925	133,3645	261,518	5257666,802	421036,138	21002 poteau LOTS 8/9
11J925	11J926	133,3645	261,518	5257486,410	421225,486	21002 poteau LOTS 9/10

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-23,776
Fermeture en X:	-2,184
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	96

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J918	11J918	2,3320	2,134	5258927,422	419710,509	21002	poteau
11J919	11J919	2,3320	4,852	5258744,324	419899,608	21002	poteau
11J920	11J920	2,3320	7,570	5258561,225	420088,707	21002	poteau
11J921	11J921	2,3320	10,288	5258378,127	420277,806	21002	poteau
11J922	11J922	2,3320	13,005	5258195,028	420466,905	21002	poteau
11J923	11J923	2,3320	15,723	5258011,930	420656,004	21008	pot.bor.but.
11J924	11J924	2,3320	18,441	5257828,831	420845,104	21002	poteau
11J925	11J925	2,3320	21,158	5257645,733	421034,203	21002	poteau
11J926	11J926	2,3320	23,876	5257462,634	421223,302	21002	poteau

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J917	11J918	134,0435	206,724	5258927,422	419710,509	21002 poteau
11J918	11J919	134,0435	263,214	5258744,324	419899,608	21002 poteau
11J919	11J920	134,0435	263,214	5258561,225	420088,707	21002 poteau
11J920	11J921	134,0435	263,214	5258378,127	420277,806	21002 poteau
11J921	11J922	134,0435	263,214	5258195,028	420466,905	21002 poteau
11J922	11J923	134,0435	263,214	5258011,930	420656,004	21008 pot.bor.but.
11J923	11J924	134,0435	263,214	5257828,831	420845,104	21002 poteau
11J924	11J925	134,0435	263,214	5257645,733	421034,203	21002 poteau
11J925	11J926	134,0435	263,214	5257462,634	421223,302	21002 poteau

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J926	M11TR503	185,1451	23,876	5257462,634	421223,302	1914 rep arpentage trouve GPS
11J917	11J926	133,3645	2 297,540	5257486,410	421225,486	21002 poteau
11J917	M11TR503	134,0435	2 312,434	5257462,634	421223,302	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 27' 50"
Erreur de fermeture (m) : 23,876
Erreur linéaire (m) : -14,894
Longueur polygone (m) : 2297,540

Fermeture : 1/ 96
Fermeture linéaire : 1/ 154

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"	Dº	M'S'	M'	S"				
Gisement théorique	133,3645	133	3645	36	45	133,6125			
Gisement terrain	134,0435	134	0435	04	35	134,0763889			
Différence	- 0° 27' 50"					0,463888889	0° 27' 50"	-	134,0435

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	2 297,540
Distance terrain	2 312,434
Différence	-14,894

LIMITES DANS LE CANTON DE PACKINGTON / CABANO

Polygone: M11P498
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 04-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: une partie de la cantonale Packington et Cabano vis-à-vis les lots 2 à 5 du rang XII du canton de Cabano

Carnet: (44) 128991 **Page:**
Plan: (99) 12379
A.-G.: Bernard Labrie
Année: 2005

Point départ: N/A
Point fermeture: N/A

Point de référence:
N/A

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,0000
F.C. utilisé: 1,000 000

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

SAISIE DE POINT

Point	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J997	5259105,543	419594,460	21005 pot.borne (128)
11J998	5259298,498	419777,012	21005 pot.borne (127)
11J999	5259483,069	419951,633	21005 pot.borne (126)
11J1000	5259678,189	420136,232	21005 pot.borne (133)
11J1001	5259678,903	420136,907	009 int.calculé (187)
11J1002	5260256,910	420683,748	21005 pot.borne (120)

LIMITES DANS LE CANTON DE ESTCOURT

Polygone: M11P499
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 04-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: saisie de point où les les 7 à 10 du rang II

Carnet: (44) 128792
Plan: (99) 12239
A.-G.: Bernard Labrie
Année: 2004

Page:

Point départ: N/A
Point fermeture: N/A

Point de référence:
N/A

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,0000
F.C. utilisé: 1,0000000

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

SAISIE DE POINT

Point	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1003	5262265,790	399590,212	21008 pot.bor.b
11J1004	5262085,697	399775,331	21002 poteau
11J1005	5261900,808	399957,988	21002 poteau

LIMITES DANS LE CANTON DE ESTCOURT

Polygone: M11P500
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 04-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: front des lots 1 à 7 du rang III et ligne séparatrice des lots 7 et 8 du rang II

Carnet: (01) B320 **Page:** 5 et 6
Plan: (03) 337
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1960

Point départ: M11TR541
Point fermeture: 11J1003 (M11P499)

Point de référence:
M11TR541 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,305293610 Y(Nord) 5264708,377 Convergence 0,553566
Longitude:69,143710120 X(Est) 399422,151 F.E. 1,0000100
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -0,5536
F.C. utilisé: 0,999 929 0

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR541	11J1006	135.10	13C	90	0	0	0M	-0.5536	21002	|LOTS 1/2
Azim	11J1006	11J1007	135.10	13C	90	0	0	0M	-0.5536	21002	|LOTS 2/3
Azim	11J1007	11J1008	135.10	13C	90	0	0	0M	-0.5536	21002	|LOTS 3/4
Azim	11J1008	11J1009	135.10	13C	90	0	0	0M	-0.5536	21002	|LOTS 4/5
Azim	11J1009	11J1010	135.10	13C	90	0	0	0M	-0.5536	21002	|LOTS 5/6
Azim	11J1010	11J1011	135.10	13C	90	0	0	0M	-0.5536	21002	|LOTS 6/7
Azim	11J1011	11J1012	135.10	12.77C	90	0	0	0M	-0.5536	21008	|LOTS 7/8
Azim	11J1012	11J1013	225.00	81.44C	90	0	0	0M	-0.5536	21008	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR541	11J1006	134,1424	261,518	5264525,937	399609,496	21002 poteau LOTS 1/2
11J1006	11J1007	134,1424	261,518	5264343,498	399796,841	21002 poteau LOTS 2/3
11J1007	11J1008	134,1424	261,518	5264161,058	399984,185	21002 poteau LOTS 3/4
11J1008	11J1009	134,1424	261,518	5263978,619	400171,530	21002 poteau LOTS 4/5
11J1009	11J1010	134,1424	261,518	5263796,180	400358,875	21002 poteau LOTS 5/6
11J1010	11J1011	134,1424	261,518	5263613,740	400546,219	21002 poteau LOTS 6/7
11J1011	11J1012	134,1424	256,892	5263434,529	400730,250	21008 pot.bor.but. LOTS 7/8
11J1012	11J1013	224,0424	1638,312	5262257,567	399590,756	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	8,223
Fermeture en X:	-0,544
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	420

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J1006	11J1006	2,3429	0,622	5264526,558	399609,455	21002	poteau
11J1007	11J1007	2,3429	1,244	5264344,739	399796,759	21002	poteau
11J1008	11J1008	2,3429	1,866	5264162,921	399984,062	21002	poteau
11J1009	11J1009	2,3429	2,489	5263981,102	400171,366	21002	poteau
11J1010	11J1010	2,3429	3,111	5263799,283	400358,670	21002	poteau
11J1011	11J1011	2,3429	3,733	5263617,465	400545,973	21002	poteau
11J1012	11J1012	2,3429	4,344	5263438,863	400729,963	21008	pot.bor.but.
11J1013	11J1013	3,9108	8,241	5262265,790	399590,212	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR541	11J1006	134,0855	261,056	5264526,558	399609,455	21002 poteau
11J1006	11J1007	134,0855	261,056	5264344,739	399796,759	21002 poteau
11J1007	11J1008	134,0855	261,056	5264162,921	399984,062	21002 poteau
11J1008	11J1009	134,0855	261,056	5263981,102	400171,366	21002 poteau
11J1009	11J1010	134,0855	261,056	5263799,283	400358,670	21002 poteau
11J1010	11J1011	134,0855	261,056	5263617,465	400545,973	21002 poteau
11J1011	11J1012	134,0855	256,438	5263438,863	400729,963	21008 pot.bor.but.
11J1012	11J1013	224,1028	1635,699	5262265,790	399590,212	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Y	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1013	11J1003		356,1301	8,242	5262265,790	399590,212	21008 pot.bor.but.

Inverse avant compensation:

M11TR541	11J1006		134,1424	261,518	5264525,937	399609,496	21002 poteau LOTS 1/2
11J1006	11J1007		134,1424	261,518	5264343,498	399796,841	21002 poteau LOTS 2/3
11J1007	11J1008		134,1424	261,518	5264161,058	399984,185	21002 poteau LOTS 3/4
11J1008	11J1009		134,1424	261,518	5263978,619	400171,530	21002 poteau LOTS 4/5
11J1009	11J1010		134,1424	261,518	5263796,180	400358,875	21002 poteau LOTS 5/6
11J1010	11J1011		134,1424	261,518	5263613,740	400546,219	21002 poteau LOTS 6/7
11J1011	11J1012		134,1424	256,892	5263434,529	400730,250	21008 pot.bor.but. LOTS 7/8
11J1012	11J1013		224,0424	1 638,312	5262257,567	399590,756	21008 pot.bor.but.
Total avant compensation:				3464,312			

Inverse après compensation:

M11TR541	11J1006		134,0855	261,056	5264526,558	399609,455	21002 poteau
11J1006	11J1007		134,0855	261,056	5264344,739	399796,759	21002 poteau
11J1007	11J1008		134,0855	261,056	5264162,921	399984,062	21002 poteau
11J1008	11J1009		134,0855	261,056	5263981,102	400171,366	21002 poteau
11J1009	11J1010		134,0855	261,056	5263799,283	400358,670	21002 poteau
11J1010	11J1011		134,0855	261,056	5263617,465	400545,973	21002 poteau
11J1011	11J1012		134,0855	256,438	5263438,863	400729,963	21008 pot.bor.but.
11J1012	11J1013		224,1028	1 635,699	5262265,790	399590,212	21008 pot.bor.but.
Total après compensation:				3458,473			

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) : 8,242
Erreur linéaire (m) : 5,839
Longueur polygone (m) : 3 464,312

Fermeture : 1/ 420
Fermeture linéaire : 1/ 593

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE ESTCOURT

Polygone: M11P501
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 04-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: front des lots 8 et 9 du rang II

Carnet: (01) B320 **Page:** 23 à 26
Plan: (03) 337
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1960

Inverse #1
Point départ: 11J1003 (M11P499)
Point fermeture: 11J1004 (M11P499)

Inverse #2
Point départ: 11J1004 (M11P499)
Point fermeture: 11J1005 (M11P499)

Point de référence:
M11TR541 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,305293610 Y(Nord) 5264708,377 Convergence 0,553566
Longitude:69,143710120 X(Est) 399422,151 F.E. 1,0000100
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -0,5536
F.C. utilisé: 0,999 929 0

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

INVERSE #1

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
Théorique (136,15AZ)		135,1924	258,501	(12,85C)		
11J1003	11J1004	134,1242	258,287	5262085,697	399775,331	21002 poteau

CONCLUSION

Différence angulaire :		+ 1° 6' 42"
Erreur de fermeture (m) :		N/A
Erreur linéaire (m) :		0,214
Longueur polygone (m) :		258,501
Fermeture :	1/	N/A
Fermeture linéaire :	1/	1 208

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"	Dº	M'S'	M'	S"			
Gisement théorique	135,1924	135	1924	19	24	135,3233333		
Gisement terrain	134,1242	134	1242	12	42	134,2116667		
Différence	+ 1° 6' 42"					1,111666667	1° 6' 42"	+ 135,1924

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	258,501
Distance terrain	258,287
Différence	0,214

INVERSE #2

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
Théorique (136,15AZ)		135,1924	258,501	(12,85C)		
11J1004	11J1005	135,2053	259,918	5261900,808	399957,988	21002 poteau

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 1' 29"
Erreur de fermeture (m) : N/A
Erreur linéaire (m) : -1,417
Longueur polygone (m) : 258,501

Fermeture : 1/ N/A
Fermeture linéaire : 1/ 182

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	135,1924
Gisement terrain	135,2053
Différence	- 0° 1' 29"

Dº	M'S'	M'	S"	
135	1924	19	24	135,3233333
135	2053	20	53	135,3480556
				0,024722222

0° 1' 29" - 135,2053

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	258,501
Distance terrain	259,918
Différence	-1,417

LIMITES DANS LE CANTON DE ESTCOURT / POHÉNÉGAMOOK

Polygone: M11P502
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 04-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: cantonale Estcourt et Pohénégamook vis-à-vis le rang V du canton d'Estcourt

Carnet: (01) E050 **Page:** 168 à 171
Plan: (01) E7C
A.-G.: D.W. Mill
Année: 1909

Point départ: M11TR531
Point fermeture: M11TR543

Point de référence:
M11TR543 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,324502930 Y(Nord) 5268225,777 Convergence 0,573726
Longitude:69,115458420 X(Est) 402764,059 F.E. 1,0000179
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -0,5737
F.C. utilisé: 0,999 935 0

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR531	11J1014	46.20	120.62C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	||
Azim	11J1014	11J1015	33.00	6.73C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	||
Azim	11J1015	11J1016	43.30	3.65C	90	0	0	0M	-0.5737	21002	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR531	11J1014	45,2223	2426,488	5267996,722	402712,913	21001 stati.morcellement
11J1014	11J1015	32,0223	135,386	5268111,478	402784,732	21001 stati.morcellement
11J1015	11J1016	42,3223	73,426	5268165,576	402834,372	21002 poteau

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	60,201
Fermeture en X:	-70,313
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	28

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J1014	11J1014	0,7919	85,229	5268052,152	402648,172	21001	stati.morcellement
11J1015	11J1015	0,5592	89,985	5268170,002	402716,378	21001	stati.morcellement
11J1016	11J1016	0,7425	92,564	5268225,777	402764,059	21002	poteau

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR531	11J1014	43,2145	2420,841	5268052,152	402648,172	21001 stati.morcellement
11J1014	11J1015	30,0338	136,173	5268170,002	402716,378	21001 stati.morcellement
11J1015	11J1016	40,3136	73,383	5268225,777	402764,059	21002 poteau

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1016	M11TR543	310,3410	92,570	5268225,777	402764,059	1914 rep arpentage trouve GPS

Inverse avant compensation:

M11TR531	11J1014	45,2223	2 426,488	5267996,722	402712,913	21001 stati.morcellement
11J1014	11J1015	32,0223	135,386	5268111,478	402784,732	21001 stati.morcellement
11J1015	11J1016	42,3223	73,426	5268165,576	402834,372	21002 poteau
Total avant compensation:			2635,300			

Inverse après compensation:

M11TR531	11J1014	43,2145	2 420,841	5268052,152	402648,172	21001 stati.morcellement
11J1014	11J1015	30,0338	136,173	5268170,002	402716,378	21001 stati.morcellement
11J1015	11J1016	40,3136	73,383	5268225,777	402764,059	21002 poteau
Total après compensation:			2630,397			

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) : 92,57
Erreur linéaire (m) : 4,903
Longueur polygone (m) : 2 635,300

Fermeture : 1/ 28
Fermeture linéaire : 1/ 537

NOTE

Nous nous expliquons la l'erreur angulaire majeur de ce polygone, le point sur le terrain semble bien positionné.

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE CABANO

Polygone: M11P504
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 07-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: séparatrice des lots 18 et 19 du rang V et rattachement

Carnet: (01) C340 **Page:** 7 à 9
Plan: (90) C340
A.-G.: André Casista
Année: 1951

Point départ: M11TR551
Point fermeture: 11J586 (M11P455)

Point de référence:
M11TR549 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,335213120 Y(Nord) 5270503,178 Convergence 1,042662
Longitude:69,024145380 X(Est) 414290,026 F.E. 1,0000473
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0427
F.C. utilisé: 1,000 007 5

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR551	11J1019	314.42	41.05C	90	0	0	0M	-1.0427	21008	||
Azim	11J1019	11J1020	314.42	40.94C	90	0	0	0M	-1.0427	21008	||
Azim	11J1020	11J1021	314.42	0.06C	90	0	0	0M	-1.0427	21001	||
Azim	11J1021	11J1022	44.16	65.9C	90	0	0	0M	-1.0427	21001	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR551	11J1019	313,3733	825,795	5271071,438	413690,606	21008 pot.bor.but.
11J1019	11J1020	313,3733	823,582	5271639,669	413094,443	21008 pot.bor.but.
11J1020	11J1021	313,3733	1,207	5271640,502	413093,569	21001 stati.morcellement
11J1021	11J1022	43,1133	1325,697	5272607,019	414000,951	21001 stati.morcellement

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-4,564
Fermeture en X:	0,792
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	643

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J1019	11J1019	5,4738	1,285	5271070,171	413690,825	21008	pot.bor.but.
11J1020	11J1020	5,4738	2,567	5271637,140	413094,881	21008	pot.bor.but.
11J1021	11J1021	5,4738	2,569	5271637,971	413094,008	21001	stati.morcellement
11J1022	11J1022	0,7539	4,632	5272602,455	414001,743	21001	stati.morcellement

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR551	11J1019	313,3422	824,762	5271070,171	413690,825	21008 pot.bor.but.
11J1019	11J1020	313,3422	822,552	5271637,140	413094,881	21008 pot.bor.but.
11J1020	11J1021	313,3422	1,205	5271637,971	413094,008	21001 stati.morcellement
11J1021	11J1022	43,1550	1324,458	5272602,455	414001,743	21001 stati.morcellement

INVERSE

Point	Point	Y	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1022	11J586		170,0915	4,632	5272602,455	414001,743	21001 stati.morcellement
Inverse avant compensation:							
M11TR551	11J1019		313,3733	825,795	5271071,438	413690,606	21008 pot.bor.but.
11J1019	11J1020		313,3733	823,582	5271639,669	413094,443	21008 pot.bor.but.
11J1020	11J1021		313,3733	1,207	5271640,502	413093,569	21001 stati.morcellement
11J1021	11J1022		43,1133	1 325,697	5272607,019	414000,951	21001 stati.morcellement
Total avant compensation:				2976,281			
Inverse après compensation:							
M11TR551	11J1019		313,3422	824,762	5271070,171	413690,825	21008 pot.bor.but.
11J1019	11J1020		313,3422	822,552	5271637,140	413094,881	21008 pot.bor.but.
11J1020	11J1021		313,3422	1,205	5271637,971	413094,008	21001 stati.morcellement
11J1021	11J1022		43,1550	1 324,458	5272602,455	414001,743	21001 stati.morcellement
Total après compensation:				2972,977			

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) : 4,632
Erreur linéaire (m) : 3,304
Longueur polygone (m) : 2 976,281

Fermeture : 1/ 643
Fermeture linéaire : 1/ 901

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE CABANO

Polygone: M11P505
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 07-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: demi des lots 19 à 23 du rang V

Carnet: (01) C340 **Page:** 8 et 9
Plan: (90) C340
A.-G.: André Casista
Année: 1951

Point départ: 11J1019 (M11P504)
Point fermeture: M11TR533

Point de référence:
M11TR549 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,335213120 Y(Nord) 5270503,178 Convergence 1,042662
Longitude:69,024145380 X(Est) 414290,026 F.E. 1,0000473
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0427
F.C. utilisé: 1,000 007 5

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	11J1019	11J1023	44.30	10C	90	0	0	0M	-1.0427	190	||
Azim	11J1023	11J1024	44.30	55.9C	90	0	0	0M	-1.0427	21008	|LOTS 23/24

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1019	11J1023	43,2533	201,168	5271216,274	413829,112	190 Ponit relevé
11J1023	11J1024	43,2533	1124,529	5272032,986	414602,136	21008 pot.bor.but. LOTS 23/24

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-2,784
Fermeture en X:	1,095
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	443

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J1023	11J1023	0,7579	0,454	5271215,851	413829,278	190	Ponit relevé
11J1024	11J1024	0,7579	2,992	5272030,202	414603,231	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1019	11J1023	43,3235	200,976	5271215,851	413829,278	190 Ponit relevé
11J1023	11J1024	43,3235	1123,454	5272030,202	414603,231	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1024	M11TR533	158,3215	2,992	5272030,202	414603,231	1914 rep arpentage trouve GPS
11J1019	11J1024	43,2533	1 325,697	5272032,986	414602,136	21008 pot.bor.but.
11J1019	M11TR533	43,3235	1 324,430	5272030,202	414603,231	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 7' 2"
Erreur de fermeture (m) : 2,992
Erreur linéaire (m) : 1,267
Longueur polygone (m) : 1325,697

Fermeture : 1/ 443
Fermeture linéaire : 1/ 1 046

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	43,2533
Gisement terrain	43,3235
Différence	- 0° 7' 2"

Dº	M'S'	M'	S"				
43	2533	25	33	43,42583333			
43	3235	32	35	43,54305556			
				0,117222222	0° 7' 2"	-	43,3235

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 325,697
Distance terrain	1 324,430
Différence	1,267

LIMITES DANS LE CANTON DE CABANO

Polygone: M11P506
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 08-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: rattachement de vestiges sur la ligne séparatrice des rangs I et II

Carnet: (88) 104 **Page:** 20, 22 et 28
Plan: (99) 11963-2
A.-G.: Sylvain Forget
Année: 2002

Point départ: N/A
Point fermeture: N/A

Point de référence:
N/A

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,0000
F.C. utilisé: 1,0000000

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

SAISIE DE POINT

Point	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1025	5271601,648	406308,799 009	int.calculé (25323)
11J1026	5272737,630	407388,498 21008	pot.bor.b LOTS 6/7 (976)
11J1027	5273509,641	408125,129 21002	poteau LOTS 10/11 (710)
11J1028	5273889,988	408487,409 21005	pot.borne LOTS 12/13 (909)

LIMITES DANS LE CANTON DE CABANO

Polygone: M11P507
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 08-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: front des lots 1 à 6 du rang II

Carnet: (10) C001/23 **Page:** 1
Plan: (70) C001/23
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1963

Point départ: 11J1025 (M11P506)
Point fermeture: 11J1026 (M11P506)

Point de référence:
11J1026 21008 pot.bor.but.
Latitude: 47,350852470 Y(Nord) 5272737,630 Convergence 1,002554
Longitude:69,080967900 X(Est) 407388,498 F.E. 1,0000293
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0026
F.C. utilisé: 0,999 979 2

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	11J1025	11J1029	44.13	14.93C	90	0	0	0M	-1.0026	21002	|LOTS 1/2
Azim	11J1029	11J1030	44.40	13.11C	90	0	0	0M	-1.0026	21002	|LOTS 2/3
Azim	11J1030	11J1031	44.15	11.15C	90	0	0	0M	-1.0026	21001	|1
Azim	11J1031	11J1032	46.15	13.15C	90	0	0	0M	-1.0026	21001	|2
Azim	11J1032	11J1033	44.20	12.96C	90	0	0	0M	-1.0026	21002	|LOTS 5/6
Azim	11J1033	11J1034	45.00	13.18C	90	0	0	0M	-1.0026	21008	|LOTS 6/7

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1025	11J1029	43,1234	300,344	5271820,551	406514,430	21002 poteau LOTS 1/2
11J1029	11J1030	43,3934	263,731	5272011,345	406696,499	21002 poteau LOTS 2/3
11J1030	11J1031	43,1434	224,302	5272174,736	406850,163	21001 stati.morcellement 1
11J1031	11J1032	45,1434	264,536	5272360,993	407038,005	21001 stati.morcellement 2
11J1032	11J1033	43,1934	260,714	5272550,648	407216,890	21002 poteau LOTS 5/6
11J1033	11J1034	43,5934	265,139	5272741,393	407401,044	21008 pot.bor.but. LOTS 6/7

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-3,763
Fermeture en X:	-12,546
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	121

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J1029	11J1029	0,7541	2,492	5271819,835	406512,044	21002	poteau
11J1030	11J1030	0,7620	4,680	5272010,000	406692,016	21002	poteau
11J1031	11J1031	0,7547	6,541	5272172,857	406843,898	21001	stati.morcellement
11J1032	11J1032	0,7896	8,735	5272358,484	407029,638	21001	stati.morcellement
11J1033	11J1033	0,7562	10,898	5272547,517	407206,451	21002	poteau
11J1034	11J1034	0,7678	13,098	5272737,630	407388,498	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1025	11J1029	42,5810	298,191	5271819,835	406512,044	21002 poteau
11J1029	11J1030	43,2521	261,832	5272010,000	406692,016	21002 poteau
11J1030	11J1031	43,0011	222,694	5272172,857	406843,898	21001 stati.morcellement
11J1031	11J1032	45,0103	262,601	5272358,484	407029,638	21001 stati.morcellement
11J1032	11J1033	43,0513	258,842	5272547,517	407206,451	21002 poteau
11J1033	11J1034	43,4530	263,224	5272737,630	407388,498	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1034	11J1026	253,1821	13,098	5272737,630	407388,498	21008 pot.bor.but.
11J1025	11J1034	43,4651	1 578,645	5272741,393	407401,044	21008 pot.bor.but.
11J1025	11J1026	43,3242	1 567,261	5272737,630	407388,498	21008 pot.bor.but.

CONCLUSION

Différence angulaire : + 0° 14' 9"
Erreur de fermeture (m) : 13,098
Erreur linéaire (m) : 11,384
Longueur polygone (m) : 1578,645

Fermeture : 1/ 121
Fermeture linéaire : 1/ 139

NOTE

Nous avons validé la fiabilité de notre point de départ qui est un point calculé par Hydro Québec par le calcul du polygone M11P523 et le tout est correct. Nous nous expliquons pas la mauvaise fermeture de ce polygone (M11P507).

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	43,4651
Gisement terrain	43,3242
Différence	+ 0° 14' 9"

Dº	M'S'	M'	S"				
43	4651	46	51	43,78083333			
43	3242	32	42	43,545			
				0,235833333	0° 14' 9"	+	43,4651

Calcul de la différence linéaire	
Distance théorique	1 578,645
Distance terrain	1 567,261
Différence	11,384

LIMITES DANS LE CANTON DE CABANO

Polygone: M11P508
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 08-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: front des lots 7 à 10 du rang II

Carnet: (10) C001/23 **Page:** 1 et 2
Plan: (70) C001/23
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1963

Point départ: 11J1026 (M11P506)
Point fermeture: 11J1027 (M11P506)

Point de référence:
11J1026 21008 pot.bor.but.
Latitude: 47,350852470 Y(Nord) 5272737,630 Convergence 1,002554
Longitude:69,080967900 X(Est) 407388,498 F.E. 1,0000293
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0026
F.C. utilisé: 0,999 979 2

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	11J1026	11J1035	45.00	14.03C	90	0	0	0M	-1.0026	21002	|LOTS 7/8
Azim	11J1035	11J1036	43.20	11.81C	90	0	0	0M	-1.0026	21002	||
Azim	11J1036	11J1037	45.15	14.3C	90	0	0	0M	-1.0026	21002	|LOTS 9/10
Azim	11J1037	11J1038	44.30	12.73C	90	0	0	0M	-1.0026	21002	|LOTS 10/11

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1026	11J1035	43,5934	282,239	5272940,676	407584,528	21002 poteau LOTS 7/8
11J1035	11J1036	42,1934	237,579	5273116,321	407744,498	21002 poteau
11J1036	11J1037	44,1434	287,670	5273322,400	407945,202	21002 poteau LOTS 9/10
11J1037	11J1038	43,2934	256,087	5273508,178	408121,453	21002 poteau LOTS 10/11

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	1,463
Fermeture en X:	3,676
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	269

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J1035	11J1035	0,7678	1,050	5272941,064	407585,503	21002	poteau
11J1036	11J1036	0,7387	1,934	5273117,036	407746,295	21002	poteau
11J1037	11J1037	0,7722	3,004	5273323,511	407947,992	21002	poteau
11J1038	11J1038	0,7591	3,956	5273509,641	408125,129	21002	poteau

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1026	11J1035	44,0449	283,196	5272941,064	407585,503	21002 poteau
11J1035	11J1036	42,2509	238,374	5273117,036	407746,295	21002 poteau
11J1036	11J1037	44,1946	288,648	5273323,511	407947,992	21002 poteau
11J1037	11J1038	43,3455	256,952	5273509,641	408125,129	21002 poteau

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1038	11J1027	68,1726	3,956	5273509,641	408125,129	21002 poteau
11J1026	11J1038	43,3404	1 063,491	5273508,178	408121,453	21002 poteau
11J1026	11J1027	43,3924	1 067,086	5273509,641	408125,129	21002 poteau

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 5' 20"
Erreur de fermeture (m) : 3,956
Erreur linéaire (m) : -3,595
Longueur polygone (m) : 1063,491

Fermeture : 1/ 269
Fermeture linéaire : 1/ 296

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	43,3404
Gisement terrain	43,3924
Différence	- 0° 5' 20"

Dº	M'S'	M'	S"	
43	3404	34	04	43,56777778
43	3924	39	24	43,65666667
				0,088888889 0° 5' 20" - 43,3924

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 063,491
Distance terrain	1 067,086
Différence	-3,595

LIMITES DANS LE CANTON DE CABANO

Polygone: M11P509
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 08-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: front des lots 11 et 12 du rang II

Carnet: (10) C001/23 **Page:** 2
Plan: (70) C001/23
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1963

Point départ: 11J1027 (M11P506)
Point fermeture: 11J1028 (M11P506)

Point de référence:
11J1026 21008 pot.bor.but.
Latitude: 47,350852470 Y(Nord) 5272737,630 Convergence 1,002554
Longitude:69,080967900 X(Est) 407388,498 F.E. 1,0000293
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0026
F.C. utilisé: 0,999 979 2

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	11J1027	11J1039	44.30	18.67C	90	0	0	0M	-1.0026	21002 ||	
Azim	11J1039	11J1040	45.00	7.43C	90	0	0	0M	-1.0026	21008 |LOTS 12/13	

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1027	11J1039	43,2934	375,581	5273782,105	408383,622	21002 poteau
11J1039	11J1040	43,5934	149,468	5273889,634	408487,435	21008 pot.bor.but. LOTS 12/13

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	0,354
Fermeture en X:	-0,026
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	1 477

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J1039	11J1039	0,7591	0,254	5273782,358	408383,603	21002	poteau
11J1040	11J1040	0,7678	0,355	5273889,988	408487,409	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1027	11J1039	43,2751	375,752	5273782,358	408383,603	21002 poteau
11J1039	11J1040	43,5750	149,535	5273889,988	408487,409	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1040	11J1028	355,4522	0,355	5273889,988	408487,409	21005 pot.borne
11J1027	11J1040	43,3806	525,044	5273889,634	408487,435	21008 pot.bor.but.
11J1027	11J1028	43,3623	525,283	5273889,988	408487,409	21005 pot.borne

CONCLUSION

Différence angulaire :		+ 0° 1' 43"
Erreur de fermeture (m) :		0,355
Erreur linéaire (m) :		-0,239
Longueur polygone (m) :		525,044
Fermeture :	1/	1 477
Fermeture linéaire :	1/	2 197

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	43,3806
Gisement terrain	43,3623
Différence	+ 0° 1' 43"

Dº	M'S'	M'	S"					
43	3806	38	06	43,635				
43	3623	36	23	43,60638889				
				0,028611111	0° 1' 43"	+	43,3806	

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	525,044
Distance terrain	525,283
Différence	-0,239

LIMITES DANS LE CANTON DE CABANO / ESTCOURT

Polygone: M11P510
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 08-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: rattachement de vestiges sur la cantonale Cabano et Estcourt vis-à-vis les rangs III et IV du canton de Cabano

Carnet: (88) 104 **Page:** 20 et 22
Plan: (99) 11963-2
A.-G.: Sylvain Forget
Année: 2002

Point départ: N/A
Point fermeture: N/A

Point de référence:
N/A

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,0000
F.C. utilisé: 1,0000000

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

SAISIE DE POINT

Point	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1041	5268180,788	409798,509	21008 pot.bor.b RG V/IV CABANO (869)
11J1042	5269308,113	408666,019	21008 pot.bor.b RG IV/III CABANO (980)
11J1043	5270508,687	407432,109	21008 pot.bor.b RG III/II CABANO (853)

LIMITES DANS LE CANTON DE CABANO / ESTCOURT

Polygone: M11P511
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 08-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: cantonale Cabano / Estcourt vis-à-vis le rang III du canton de Cabano

Carnet: (01) B320 **Page:** 11
Plan: (03) 377
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1963

Point départ: 11J1043 (M11P510)
Point fermeture: 11J1042 (M11P510)

Point de référence:
11J1042 21008 pot.bor.but.
Latitude: 47,331676870 Y(Nord) 5269308,113 Convergence 1,010671
Longitude:69,071146790 X(Est) 408666,019 F.E. 1,0000325
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0107
F.C. utilisé: 0,999 991 4

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	11J1043	11J1044	135.00	9.07C	90	0	0	0M	-1.0107	190	|roche
Azim	11J1044	11J1045	135.00	76.5C	90	0	0	0M	-1.0107	21008	|RG III/IV

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1043	11J1044	133,5853	182,459	5270381,984	407563,399	190 Ponit relevé roche
11J1044	11J1045	133,5853	1538,935	5269313,318	408670,754	21008 pot.bor.but. RG III/IV

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-5,205
Fermeture en X:	-4,735
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	245

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J1044	11J1044	2,3384	0,746	5270381,432	407562,897	190	Ponit relevé
11J1045	11J1045	2,3384	7,037	5269308,113	408666,019	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1043	11J1044	134,1256	182,483	5270381,432	407562,897	190 Ponit relevé
11J1044	11J1045	134,1256	1539,133	5269308,113	408666,019	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1045	11J1042	222,1733	7,037	5269308,113	408666,019	21008 pot.bor.but.
11J1043	11J1045	133,5853	1 721,395	5269313,318	408670,754	21008 pot.bor.but.
11J1043	11J1042	134,1256	1 721,616	5269308,113	408666,019	21008 pot.bor.but.

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 14' 3"
Erreur de fermeture (m) : 7,037
Erreur linéaire (m) : -0,221
Longueur polygone (m) : 1721,395

Fermeture : 1/ 245
Fermeture linéaire : 1/ 7 789

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	133,5853
Gisement terrain	134,1256
Différence	- 0° 14' 3"

Dº	M'S'	M'	S"					
133	5853	58	53	133,9813889				
134	1256	12	56	134,2155556				
				0,234166667	0° 14' 3"	-	134,1256	

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 721,395
Distance terrain	1 721,616
Différence	-0,221

LIMITES DANS LE CANTON DE CABANO / ESTCOURT

Polygone: M11P512
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 09-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: cantonale Cabano / Estcourt vis-à-vis le rang IV du canton de Cabano

Carnet: (01) B320 **Page:** 12
Plan: (03) 377
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1963

Point départ: 11J1042 (M11P510)
Point fermeture: 11J1041 (M11P510)

Point de référence:
11J1042 21008 pot.bor.but.
Latitude: 47,331676870 Y(Nord) 5269308,113 Convergence 1,010671
Longitude:69,071146790 X(Est) 408666,019 F.E. 1,0000325
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0107
F.C. utilisé: 0,999 991 4

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	11J1042	11J1046	135.30	35.12C	90	0	0	0M	-1.0107	21002	|LOTS 6/7 RG VIII CT ESTCOURT
Azim	11J1046	11J1047	135.30	44.32C	90	0	0	0M	-1.0107	21008	|RG IV/V

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1042	11J1046	134,2853	706,502	5268813,087	409170,088	21002 poteau LOTS 6/7 RG VIII CT ESTCOURT
11J1046	11J1047	134,2853	891,577	5268188,385	409806,203	21008 pot.bor.but. RG IV/V

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-7,597
Fermeture en X:	-7,694
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	148

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J1046	11J1046	2,3471	4,780	5268809,729	409166,687	21002	poteau
11J1047	11J1047	2,3471	10,813	5268180,788	409798,509	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1042	11J1046	134,5209	706,444	5268809,729	409166,687	21002 poteau
11J1046	11J1047	134,5209	891,504	5268180,788	409798,509	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1047	11J1041	225,2154	10,813	5268180,788	409798,509	21008 pot.bor.but.
11J1042	11J1047	134,2853	1 598,079	5268188,385	409806,203	21008 pot.bor.but.
11J1042	11J1041	134,5209	1 597,948	5268180,788	409798,509	21008 pot.bor.but.

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 23' 16"
Erreur de fermeture (m) : 10,813
Erreur linéaire (m) : 0,131
Longueur polygone (m) : 1598,079

Fermeture : 1/ 148
Fermeture linéaire : 1/ 12 199

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	134,2853
Gisement terrain	134,5209
Différence	- 0° 23' 16"

Dº	M'S'	M'	S"				
134	2853	28	53	134,4813889			
134	5209	52	09	134,8691667			
				0,387777778	0° 23' 16"	-	134,5209

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 598,079
Distance terrain	1 597,948
Différence	0,131

LIMITES DANS LE CANTON DE CABANO / ESTCOURT

Polygone: M11P513
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 09-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: cantonale Cabano / Estcourt vis-à-vis le rang V du canton de Cabano

Carnet: (01) B320 **Page:** 23 à 26
Plan: (03) 377
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1963

Point départ: 11J1041 (M11P510)
Point fermeture: M11TR547

Point de référence:
M11TR547 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,320059040 Y(Nord) 5266996,840 Convergence 1,022619
Longitude:69,052208050 X(Est) 410995,432 F.E. 1,0000385
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0226
F.C. utilisé: 0,999 988 8

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	11J1041	11J1048	136.50	22.81C	90	0	0	0M	-1.0226	21001 |1	
Azim	11J1048	11J1049	135.50	41.81C	90	0	0	0M	-1.0226	21001 |2	
Azim	11J1049	11J1050	135.43	19.05C	90	0	0	0M	-1.0226	21001 |3	
Azim	11J1050	11J1051	45.43	0.5C	90	0	0	0M	-1.0226	21008 ||	

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1041	11J1048	135,4734	458,864	5267851,867	410118,451	21001 stati.morcellement 1
11J1048	11J1049	134,4734	841,083	5267259,293	410715,327	21001 stati.morcellement 2
11J1049	11J1050	134,4034	383,225	5266989,851	410987,833	21001 stati.morcellement 3
11J1050	11J1051	44,4034	10,058	5266997,004	410994,905	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-0,163
Fermeture en X:	0,527
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	3 068

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J1048	11J1048	2,3700	0,150	5267851,823	410118,594	21001	stati.morcellement
11J1049	11J1049	2,3526	0,424	5267259,168	410715,732	21001	stati.morcellement
11J1050	11J1050	2,3505	0,549	5266989,689	410988,357	21001	stati.morcellement
11J1051	11J1051	0,7797	0,552	5266996,840	410995,432	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1041	11J1048	135,4702	458,996	5267851,823	410118,594	21001 stati.morcellement
11J1048	11J1049	134,4703	841,326	5267259,168	410715,732	21001 stati.morcellement
11J1049	11J1050	134,4003	383,336	5266989,689	410988,357	21001 stati.morcellement
11J1050	11J1051	44,4134	10,060	5266996,840	410995,432	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Y	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1051	M11TR547		107,1202	0,552	5266996,840	410995,432	1914 rep arpentage trouve GPS

Inverse avant compensation:

11J1041	11J1048	135,4734	458,864	5267851,867	410118,451	21001 stati.morcellement 1
11J1048	11J1049	134,4734	841,083	5267259,293	410715,327	21001 stati.morcellement 2
11J1049	11J1050	134,4034	383,225	5266989,851	410987,833	21001 stati.morcellement 3
11J1050	11J1051	44,4034	10,058	5266997,004	410994,905	21008 pot.bor.but.
Total avant compensation:				1693,230		

Inverse après compensation:

11J1041	11J1048	135,4702	458,996	5267851,823	410118,594	21001 stati.morcellement
11J1048	11J1049	134,4703	841,326	5267259,168	410715,732	21001 stati.morcellement
11J1049	11J1050	134,4003	383,336	5266989,689	410988,357	21001 stati.morcellement
11J1050	11J1051	44,4134	10,060	5266996,840	410995,432	21008 pot.bor.but.
Total après compensation:				1693,718		

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) : 0,552
Erreur linéaire (m) : -0,488
Longueur polygone (m) : 1 693,230

Fermeture : 1/ 3 068
Fermeture linéaire : 1/ 3 470

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE ESTCOURT

Polygone: M11P514
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 09-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: front des lots 39 et 40 du rang VIII

Carnet: (88) 104 **Page:** 19
Plan: (99) 11963-1
A.-G.: Sylvain Forget
Année: 2002

Carnet: (10) E007/7 **Page:** 8
Plan: (70) E007/7
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1958

Point départ: M11TR518
Point fermeture: 11J1052 (point relevé par Sylvain Forget en 2002)

Point de référence:
M11TR518 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,301208400 Y(Nord) 5263667,633 Convergence 1,030577
Longitude:69,042596100 X(Est) 412230,568 F.E. 1,0000418
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0306
F.C. utilisé: 1,000 004 7

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR518	11J1053	135.41	15.36C	90	0	0	0M	-1.0306	21002	|LOTS 39/40
Azim	11J1053	11J1054	135.00	13C	90	0	0	0M	-1.0306	21002	|LOTS 40/41

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR518	11J1053	134,3754	308,994	5263450,549	412450,461	21002 poteau LOTS 39/40
11J1053	11J1054	133,5654	261,518	5263269,052	412638,746	21002 poteau LOTS 40/41

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-2,955
Fermeture en X:	4,433
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	107

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J1053	11J1053	2,3498	2,885	5263448,949	412452,862	21002	poteau
11J1054	11J1054	2,3378	5,327	5263266,097	412643,179	21002	poteau

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR518	11J1053	134,3152	311,827	5263448,949	412452,862	21002 poteau
11J1053	11J1054	133,5114	263,922	5263266,097	412643,179	21002 poteau

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1054	11J1052	123,4107	5,327	5263266,097	412643,179	21005 pot.borne
M11TR518	11J1054	134,1906	570,502	5263269,052	412638,746	21002 poteau
M11TR518	11J1052	134,1314	575,739	5263266,097	412643,179	21005 pot.borne

CONCLUSION

Différence angulaire :		+ 0° 5' 52"
Erreur de fermeture (m) :		5,327
Erreur linéaire (m) :		-5,237
Longueur polygone (m) :		570,502
Fermeture :	1/	107
Fermeture linéaire :	1/	109

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	134,1906
Gisement terrain	134,1314
Différence	+ 0° 5' 52"

Dº	M'S'	M'	S"				
134	1906	19	06	134,3183333			
134	1314	13	14	134,2205556			
				0,097777778	0° 5' 52"	+	134,1906

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	570,502
Distance terrain	575,739
Différence	-5,237

LIMITES DANS LE CANTON DE ESTCOURT

Polygone: M11P515
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 09-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: séparatrice des lots 38 et 39 du rang VII

Carnet: (10) E007/9 **Page:** 8 et 9
Plan: (70) E007/9
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1969

Point départ: M11TR516
Point fermeture: M11TR518

Point de référence:
M11TR518 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,301208400 Y(Nord) 5263667,633 Convergence 1,030577
Longitude:69,042596100 X(Est) 412230,568 F.E. 1,0000418
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0306
F.C. utilisé: 1,000 004 7

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR516	11J1055	44.44	27.43C	90	0	0	0M	-1.0306	190	|chemin
Azim	11J1055	11J1056	44.44	57.84C	90	0	0	0M	-1.0306	21008	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR516	11J1055	43,4054	551,804	5262827,177	411429,039	190 Ponit relevé chemin
11J1055	11J1056	43,4054	1163,556	5263668,651	412232,654	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-1,018
Fermeture en X:	-2,086
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	739

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J1055	11J1055	0,7624	0,747	5262826,850	411428,368	190	Ponit relevé
11J1056	11J1056	0,7624	2,321	5263667,633	412230,568	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR516	11J1055	43,3917	551,104	5262826,850	411428,368	190 Ponit relevé
11J1055	11J1056	43,3917	1162,079	5263667,633	412230,568	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1056	M11TR518	243,5855	2,321	5263667,633	412230,568	1914 rep arpentage trouve GPS
M11TR516	11J1056	43,4054	1 715,360	5263668,651	412232,654	21008 pot.bor.but.
M11TR516	M11TR518	43,3917	1 713,182	5263667,633	412230,568	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : + 0° 1' 37"
Erreur de fermeture (m) : 2,321
Erreur linéaire (m) : 2,178
Longueur polygone (m) : 1715,360

Fermeture : 1/ 739
Fermeture linéaire : 1/ 788

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	43,4054
Gisement terrain	43,3917
Différence	+ 0° 1' 37"

Dº	M'S'	M'	S"	
43	4054	40	54	43,68166667
43	3917	39	17	43,65472222
				0,026944444

0° 1' 37" + 43,4054

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 715,360
Distance terrain	1 713,182
Différence	2,178

LIMITES DANS LE CANTON DE ESTCOURT

Polygone: M11P516
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 09-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: front des lots 41 et 42 du rang VII et séparatrice des lots 42 et 43 du rang VII

Carnet: (10) E007/7 **Page:** 8 et 11
Plan: (70) E007/7
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1958

Point départ: 11J1052 (M11P514)
Point fermeture: M11TR561

Point de référence:
M11TR561 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,290810290 Y(Nord) 5261684,103 Convergence 1,024965
Longitude:69,044636420 X(Est) 411839,752 F.E. 1,0000408
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0250
F.C. utilisé: 1,000 009 0

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	11J1052	11J1057	135.00	12.97C	90	0	0	0M	-1.0250	21002	|LOTS 41/42
Azim	11J1057	11J1058	135.00	12.97C	90	0	0	0M	-1.0250	21008	|LOTS 42/43
Azim	11J1058	11J1059	224.52	84.37C	90	0	0	0M	-1.0250	21008	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1052	11J1057	133,5710	260,915	5263085,003	412831,016	21002 poteau LOTS 41/42
11J1057	11J1058	133,5710	260,915	5262903,910	413018,854	21008 pot.bor.but. LOTS 42/43
11J1058	11J1059	223,4910	1697,254	5261679,287	411843,685	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	4,816
Fermeture en X:	-3,933
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	357

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J1057	11J1057	2,3379	0,731	5263085,570	412830,554	21002	poteau
11J1058	11J1058	2,3379	1,462	5262905,042	413017,929	21008	pot.bor.but.
11J1059	11J1059	3,9064	6,218	5261684,103	411839,752	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1052	11J1057	133,5601	260,189	5263085,570	412830,554	21002 poteau
11J1057	11J1058	133,5601	260,189	5262905,042	413017,929	21008 pot.bor.but.
11J1058	11J1059	223,5844	1696,686	5261684,103	411839,752	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Y	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1059	M11TR561		320,4537	6,218	5261684,103	411839,752	1914 rep arpentage trouve GPS
Inverse avant compensation:							
11J1052	11J1057		133,5710	260,915	5263085,003	412831,016	21002 poteau LOTS 41/42
11J1057	11J1058		133,5710	260,915	5262903,910	413018,854	21008 pot.bor.but. LOTS 42/43
11J1058	11J1059		223,4910	1 697,254	5261679,287	411843,685	21008 pot.bor.but.
Total avant compensation:				2219,084			
Inverse après compensation:							
11J1052	11J1057		133,5601	260,189	5263085,570	412830,554	21002 poteau
11J1057	11J1058		133,5601	260,189	5262905,042	413017,929	21008 pot.bor.but.
11J1058	11J1059		223,5844	1 696,686	5261684,103	411839,752	21008 pot.bor.but.
Total après compensation:				2217,064			

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) :		6,218
Erreur linéaire (m) :		2,020
Longueur polygone (m) :		2 219,084
Fermeture :	1/	357
Fermeture linéaire :	1/	1 099

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE ESTCOURT

Polygone: M11P517
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 09-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: front du lot 43 du rang VII et séparatrice des lots 43 et 44 du rang VIII

Carnet: (10) E007/7 **Page:** 9 et 13
Plan: (70) E007/7
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1958

Point départ: 11J1058 (M11P516)
Point fermeture: 11J555 (M11P454)

Point de référence:
M11TR561 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,290810290 Y(Nord) 5261684,103 Convergence 1,024965
Longitude:69,044636420 X(Est) 411839,752 F.E. 1,0000408
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0333 (11J1058)
F.C. utilisé: 1,000 009 0

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	11J1058	11J1060	134.53	13.08C	90	0	0	0M	-1.0333	21008 ||	
Azim	11J1060	11J1061	45.00	73.82C	90	0	0	0M	-1.0333	21008 ||	
Azim	11J1061	11J1062	315.00	2.99C	90	0	0	0M	-1.0333	21008 |	RG VIII/IX CT CABANO

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1058	11J1060	133,4927	263,128	5262722,838	413207,769	21008 pot.bor.but.
11J1060	11J1061	43,5627	1485,022	5263792,148	414238,258	21008 pot.bor.but.
11J1061	11J1062	313,5627	60,149	5263833,887	414194,947	21008 pot.bor.but. RG VIII/IX CT CABANO

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	1,089
Fermeture en X:	-3,365
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	511

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J1060	11J1060	2,3357	0,515	5262722,997	413207,279	21008	pot.bor.but.
11J1061	11J1061	0,7669	3,420	5263793,201	414235,004	21008	pot.bor.but.
11J1062	11J1062	5,4793	3,537	5263834,976	414191,581	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1058	11J1060	133,5223	262,665	5262722,997	413207,279	21008 pot.bor.but.
11J1060	11J1061	43,5024	1483,751	5263793,201	414235,004	21008 pot.bor.but.
11J1061	11J1062	313,5330	60,255	5263834,976	414191,581	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Y	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1062	11J555		287,5601	3,537	5263834,976	414191,581	21008 pot.bor.but.
Inverse avant compensation:							
11J1058	11J1060		133,4927	263,128	5262722,838	413207,769	21008 pot.bor.but.
11J1060	11J1061		43,5627	1 485,022	5263792,148	414238,258	21008 pot.bor.but.
11J1061	11J1062		313,5627	60,149	5263833,887	414194,947	21008 pot.bor.but.
Total avant compensation:				1808,299			
Inverse après compensation:							
11J1058	11J1060		133,5223	262,665	5262722,997	413207,279	21008 pot.bor.but.
11J1060	11J1061		43,5024	1 483,751	5263793,201	414235,004	21008 pot.bor.but.
11J1061	11J1062		313,5330	60,255	5263834,976	414191,581	21008 pot.bor.but.
Total après compensation:				1806,671			

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) : 3,537
Erreur linéaire (m) : 1,628
Longueur polygone (m) : 1 808,299

Fermeture : 1/ 511
Fermeture linéaire : 1/ 1 111

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE ESTCOURT

Polygone: M11P517
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 10-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: rattachement de vestiges sur la ligne séparatrice des rangs VI et VII

Carnet: (88) 104 **Page:** 19
Plan: (99) 11963-2
A.-G.: Sylvain Forget
Année: 2002

Point départ: N/A
Point fermeture: N/A

Point de référence:
N/A

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,0000
F.C. utilisé: 1,000 000

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

SAISIE DE POINT

Point	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1063	5263717,334	409740,565	21008 pot.bor.b LOTS 31/32 (854)
11J1064	5264820,487	408621,227	21002 poteau LOTS 25/26 (852)
11J1065	5266466,688	406937,268	21006 pot. but. LOTS 16/17 (851)

LIMITES DANS LE CANTON DE ESTCOURT

Polygone: M11P519
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 10-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: front des lots 17 à 25 du rang VII

Carnet: (10) E007/7 **Page:** 2 à 4
Plan: (70) E007/7
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1958

Point départ: 11J1065 (M11P518)
Point fermeture: 11J1064 (M11P518)

Point de référence:
11J1064 21002 poteau
Latitude: 47,305151480 Y(Nord) 5264820,487 Convergence 1,005996
Longitude:69,071741950 X(Est) 408621,227 F.E. 1,0000324
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0100
F.C. utilisé: 0,999 991 1

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	11J1065	11J1066	136.00	13.02C	90	0	0	0M	-1.0100	21002	|LOTS 17/18
Azim	11J1066	11J1067	136.00	12.98C	90	0	0	0M	-1.0100	21002	|LOTS 18/19
Azim	11J1067	11J1068	136.00	13C	90	0	0	0M	-1.0100	21002	|LOTS 19/20
Azim	11J1068	11J1069	136.00	13.02C	90	0	0	0M	-1.0100	21002	|LOTS 20/21
Azim	11J1069	11J1070	136.00	13.02C	90	0	0	0M	-1.0100	21002	|LOTS 21/22
Azim	11J1070	11J1071	136.00	13.02C	90	0	0	0M	-1.0100	21002	|LOTS 22/23
Azim	11J1071	11J1072	136.00	13.02C	90	0	0	0M	-1.0100	21008	|LOTS 23/24
Azim	11J1072	11J1073	136.00	13.02C	90	0	0	0M	-1.0100	21002	|LOTS 24/25
Azim	11J1073	11J1074	136.00	13.02C	90	0	0	0M	-1.0100	21002	|LOTS 25/26

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1065	11J1066	134,5900	261,921	5266281,538	407122,526	21002 poteau LOTS 17/18
11J1066	11J1067	134,5900	261,116	5266096,956	407307,215	21002 poteau LOTS 18/19
11J1067	11J1068	134,5900	261,518	5265912,090	407492,189	21002 poteau LOTS 19/20
11J1068	11J1069	134,5900	261,921	5265726,940	407677,447	21002 poteau LOTS 20/21
11J1069	11J1070	134,5900	261,921	5265541,789	407862,705	21002 poteau LOTS 21/22
11J1070	11J1071	134,5900	261,921	5265356,639	408047,963	21002 poteau LOTS 22/23
11J1071	11J1072	134,5900	261,921	5265171,488	408233,221	21008 pot.bor.but. LOTS 23/24
11J1072	11J1073	134,5900	261,921	5264986,338	408418,479	21002 poteau LOTS 24/25
11J1073	11J1074	134,5900	261,921	5264801,188	408603,738	21002 poteau LOTS 25/26

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	19,299
Fermeture en X:	17,489
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	90

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J1066	11J1066	2,3559	2,895	5266283,683	407124,470	21002	poteau
11J1067	11J1067	2,3559	5,782	5266101,240	407311,098	21002	poteau
11J1068	11J1068	2,3559	8,673	5265918,517	407498,013	21002	poteau
11J1069	11J1069	2,3559	11,568	5265735,512	407685,215	21002	poteau
11J1070	11J1070	2,3559	14,464	5265552,507	407872,417	21002	poteau
11J1071	11J1071	2,3559	17,359	5265369,502	408059,620	21002	poteau
11J1072	11J1072	2,3559	20,254	5265186,497	408246,822	21008	pot.bor.but.
11J1073	11J1073	2,3559	23,150	5265003,492	408434,025	21002	poteau
11J1074	11J1074	2,3559	26,045	5264820,487	408621,227	21002	poteau

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description	
11J1065	11J1066	134,2101	261,795	5266283,683	407124,470	21002	poteau
11J1066	11J1067	134,2101	260,991	5266101,240	407311,098	21002	poteau
11J1067	11J1068	134,2101	261,393	5265918,517	407498,013	21002	poteau
11J1068	11J1069	134,2101	261,795	5265735,512	407685,215	21002	poteau
11J1069	11J1070	134,2101	261,795	5265552,507	407872,417	21002	poteau
11J1070	11J1071	134,2101	261,795	5265369,502	408059,620	21002	poteau
11J1071	11J1072	134,2101	261,795	5265186,497	408246,822	21008	pot.bor.but.
11J1072	11J1073	134,2101	261,795	5265003,492	408434,025	21002	poteau
11J1073	11J1074	134,2101	261,795	5264820,487	408621,227	21002	poteau

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1074	11J1064	42,1100	26,045	5264820,487	408621,227	21002 poteau
11J1065	11J1074	134,5900	2 356,080	5264801,188	408603,738	21002 poteau
11J1065	11J1064	134,2101	2 354,951	5264820,487	408621,227	21002 poteau

CONCLUSION

Différence angulaire :		+ 0° 37' 59"
Erreur de fermeture (m) :		26,045
Erreur linéaire (m) :		1,129
Longueur polygone (m) :		2356,080
Fermeture :	1/	90
Fermeture linéaire :	1/	2 087

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	134,5900
Gisement terrain	134,2101
Différence	+ 0° 37' 59"

Dº	M'S'	M'	S"				
134	5900	59	00	134,9833333			
134	2101	21	01	134,3502778			
				0,633055556	0° 37' 59"	+	134,59

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	2 356,080
Distance terrain	2 354,951
Différence	1,129

LIMITES DANS LE CANTON DE ESTCOURT

Polygone: M11P520
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 10-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: front des lots 26 à 31 du rang VII

Carnet: (10) E007/7 **Page:** 4 et 5
Plan: (70) E007/7
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1958

Point départ: 11J1064 (M11P518)
Point fermeture: 11J1063 (M11P518)

Point de référence:
11J1064 21002 poteau
Latitude: 47,305151480 Y(Nord) 5264820,487 Convergence 1,005996
Longitude:69,071741950 X(Est) 408621,227 F.E. 1,0000324
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0100
F.C. utilisé: 0,999 991 1

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	11J1064	11J1075	136.00	13.02C	90	0	0	0M	-1.0100	21002	|LOTS 26/27
Azim	11J1075	11J1076	136.00	13.02C	90	0	0	0M	-1.0100	21002	|LOTS 27/28
Azim	11J1076	11J1077	136.00	13.03C	90	0	0	0M	-1.0100	21002	|LOTS 28/29
Azim	11J1077	11J1078	136.00	13.02C	90	0	0	0M	-1.0100	21002	|LOTS 29/30
Azim	11J1078	11J1079	136.00	13.02C	90	0	0	0M	-1.0100	21002	|LOTS 30/31
Azim	11J1079	11J1080	136.00	13.03C	90	0	0	0M	-1.0100	21008	|LOTS 31/32

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1064	11J1075	134,5900	261,921	5264635,337	408806,485	21002 poteau LOTS 26/27
11J1075	11J1076	134,5900	261,921	5264450,186	408991,743	21002 poteau LOTS 27/28
11J1076	11J1077	134,5900	262,122	5264264,894	409177,144	21002 poteau LOTS 28/29
11J1077	11J1078	134,5900	261,921	5264079,743	409362,402	21002 poteau LOTS 29/30
11J1078	11J1079	134,5900	261,921	5263894,593	409547,660	21002 poteau LOTS 30/31
11J1079	11J1080	134,5900	262,122	5263709,300	409733,060	21008 pot.bor.but. LOTS 31/32

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	8,034
Fermeture en X:	7,505
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	143

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J1075	11J1075	2,3559	1,832	5264636,675	408807,736	21002	poteau
11J1076	11J1076	2,3559	3,664	5264452,863	408994,244	21002	poteau
11J1077	11J1077	2,3559	5,497	5264268,911	409180,896	21002	poteau
11J1078	11J1078	2,3559	7,329	5264085,099	409367,405	21002	poteau
11J1079	11J1079	2,3559	9,160	5263901,287	409553,913	21002	poteau
11J1080	11J1080	2,3559	10,994	5263717,334	409740,565	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description	
11J1064	11J1075	134,3458	261,865	5264636,675	408807,736	21002	poteau
11J1075	11J1076	134,3458	261,865	5264452,863	408994,244	21002	poteau
11J1076	11J1077	134,3458	262,066	5264268,911	409180,896	21002	poteau
11J1077	11J1078	134,3458	261,865	5264085,099	409367,405	21002	poteau
11J1078	11J1079	134,3458	261,865	5263901,287	409553,913	21002	poteau
11J1079	11J1080	134,3458	262,066	5263717,334	409740,565	21008	pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1080	11J1063	43,0257	10,994	5263717,334	409740,565	21008 pot.bor.but.
11J1064	11J1080	134,5900	1 571,927	5263709,300	409733,060	21008 pot.bor.but.
11J1064	11J1063	134,3458	1 571,594	5263717,334	409740,565	21008 pot.bor.but.

CONCLUSION

Différence angulaire : + 0° 24' 2"
Erreur de fermeture (m) : 10,994
Erreur linéaire (m) : 0,333
Longueur polygone (m) : 1571,927

Fermeture : 1/ 143
Fermeture linéaire : 1/ 4 721

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	134,5900
Gisement terrain	134,3458
Différence	+ 0° 24' 2"

Dº	M'S'	M'	S"				
134	5900	59	00	134,9833333			
134	3458	34	58	134,5827778			
				0,400555556	0° 24' 2"	+	134,59

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 571,927
Distance terrain	1 571,594
Différence	0,333

LIMITES DANS LE CANTON DE ESTCOURT

Polygone: M11P521
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 10-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: front des lots 32 à 38 du rang VII

Carnet: (10) E007/7 **Page:** 5 et6
Plan: (70) E007/7
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1958

Carnet: (10) E007/9 **Page:** 5
Plan: (70) E007/9
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1969

Point départ: 11J1063 (M11P518)
Point fermeture: M11TR516

Point de référence:
M11TR516 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,293265580 Y(Nord) 5262428,117 Convergence 1,022266
Longitude:69,052353530 X(Est) 411047,934 F.E. 1,0000387
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0222
F.C. utilisé: 1,000 004 7

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	11J1063	11J1081	136.00	13.03C	90	0	0	0M	-1.0222	21002	|LOTS 32/33
Azim	11J1081	11J1082	136.00	13.03C	90	0	0	0M	-1.0222	21002	|LOTS 33/34
Azim	11J1082	11J1083	136.00	13.03C	90	0	0	0M	-1.0222	21002	|LOTS 34/35
Azim	11J1083	11J1084	136.00	13.03C	90	0	0	0M	-1.0222	21002	|LOTS 35/36
Azim	11J1084	11J1085	136.00	13.03C	90	0	0	0M	-1.0222	21002	|LOTS 36/37
Azim	11J1085	11J1086	136.00	13.03C	90	0	0	0M	-1.0222	21008	|LOTS 37/38
Azim	11J1086	11J1087	134.30	13.03C	90	0	0	0M	-1.0222	21008	|LOTS 38/39

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1063	11J1081	134,5738	262,122	5263532,113	409926,042	21002 poteau LOTS 32/33
11J1081	11J1082	134,5738	262,122	5263346,891	410111,518	21002 poteau LOTS 33/34
11J1082	11J1083	134,5738	262,122	5263161,670	410296,995	21002 poteau LOTS 34/35
11J1083	11J1084	134,5738	262,122	5262976,448	410482,471	21002 poteau LOTS 35/36
11J1084	11J1085	134,5738	262,122	5262791,227	410667,948	21002 poteau LOTS 36/37
11J1085	11J1086	134,5738	262,122	5262606,006	410853,425	21008 pot.bor.but. LOTS 37/38
11J1086	11J1087	133,2738	262,122	5262425,703	411043,686	21008 pot.bor.but. LOTS 38/39

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	2,414
Fermeture en X:	4,248
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	376

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J1081	11J1081	2,3555	0,698	5263532,458	409926,648	21002	poteau
11J1082	11J1082	2,3555	1,396	5263347,581	410112,732	21002	poteau
11J1083	11J1083	2,3555	2,094	5263162,705	410298,815	21002	poteau
11J1084	11J1084	2,3555	2,792	5262977,828	410484,899	21002	poteau
11J1085	11J1085	2,3555	3,490	5262792,952	410670,982	21002	poteau
11J1086	11J1086	2,3555	4,188	5262608,075	410857,065	21008	pot.bor.but.
11J1087	11J1087	2,3293	4,886	5262428,117	411047,934	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description	
11J1063	11J1081	134,4849	262,308	5263532,458	409926,648	21002	poteau
11J1081	11J1082	134,4849	262,308	5263347,581	410112,732	21002	poteau
11J1082	11J1083	134,4849	262,308	5263162,705	410298,815	21002	poteau
11J1083	11J1084	134,4849	262,308	5262977,828	410484,899	21002	poteau
11J1084	11J1085	134,4849	262,308	5262792,952	410670,982	21002	poteau
11J1085	11J1086	134,4849	262,308	5262608,075	410857,065	21008	pot.bor.but.
11J1086	11J1087	133,1853	262,326	5262428,117	411047,934	21008	pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1087	M11TR516	60,2307	4,886	5262428,117	411047,934	1914 rep arpentage trouve GPS
11J1063	11J1087	134,4447	1 834,776	5262425,703	411043,686	21008 pot.bor.but.
11J1063	M11TR516	134,3558	1 836,099	5262428,117	411047,934	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : + 0° 8' 49"
Erreur de fermeture (m) : 4,886
Erreur linéaire (m) : -1,323
Longueur polygone (m) : 1834,776

Fermeture : 1/ 376
Fermeture linéaire : 1/ 1 387

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	134,4447
Gisement terrain	134,3558
Différence	+ 0° 8' 49"

Dº	M'S'	M'	S"				
134	4447	44	47	134,7463889			
134	3558	35	58	134,5994444			
				0,146944444	0° 8' 49"	+	134,4447

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 834,776
Distance terrain	1 836,099
Différence	-1,323

LIMITES DANS LE CANTON DE ESTCOURT

Polygone: M11P522
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 10-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: front des lots 1 à 7 du rang VI, séparatrice des lots 7 et 8 du rang VI, front des lots 8 à 16 du rang VII et une partie de la ligne séparatrice des lots 16 et 17 du rang VII

Carnet: (10) E007/7 **Page:**
Plan: (70) E007/7
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1958

Carnet: (01) B320 **Page:** 7 à 10
Plan: (03) 337
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1960

Point départ: M11TR543
Point fermeture: 11J1065 (M11P518)

Point de référence:
M11TR543 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,324502930 Y(Nord) 5268225,777 Convergence 0,573726
Longitude:69,115458420 X(Est) 402764,059 F.E. 1,0000179
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -0,5737
F.C. utilisé: 0,999 935 0

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR543	11J1088	135.00	13.105C	90	0	0	0M	-0.5737	21002	|LOTS 1/2
Azim	11J1088	11J1089	135.00	13.105C	90	0	0	0M	-0.5737	21002	|LOTS 2/3
Azim	11J1089	11J1090	135.00	13.105C	90	0	0	0M	-0.5737	21002	|LOTS 3/4
Azim	11J1090	11J1091	135.00	13.105C	90	0	0	0M	-0.5737	21002	|LOTS 4/5
Azim	11J1091	11J1092	135.00	13.105C	90	0	0	0M	-0.5737	21002	|LOTS 5/6
Azim	11J1092	11J1093	135.00	13.105C	90	0	0	0M	-0.5737	21002	|LOTS 6/7
Azim	11J1093	11J1094	135.00	13.105C	90	0	0	0M	-0.5737	21008	|LOTS 7/8
Azim	11J1094	11J1095	45.00	91.83C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|1
Azim	11J1095	11J1096	52.20	0.57C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|2
Azim	11J1096	11J1097	133.19	2.63C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|4
Azim	11J1097	11J1098	83.19	2.46C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|5
Azim	11J1098	11J1099	92.12	2.17C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|6
Azim	11J1099	11J1100	80.40	5.46C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|7
Azim	11J1100	11J1101	147.52	3.35C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|8
Azim	11J1101	11J1102	157.28	5.38C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|9
Azim	11J1102	11J1103	197.45	3.79C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|10
Azim	11J1103	11J1104	160.23	3.99C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|11
Azim	11J1104	11J1105	198.35	2.23C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|12
Azim	11J1105	11J1106	124.21	3.34C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|13
Azim	11J1106	11J1107	157.42	2.52C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|14
Azim	11J1107	11J1108	126.33	2.63C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|15
Azim	11J1108	11J1109	153.25	4.25C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|16
Azim	11J1109	11J1110	104.12	2.79C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|17
Azim	11J1110	11J1111	134.12	7.69C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|18
Azim	11J1111	11J1112	165.47	3.89C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|19
Azim	11J1112	11J1113	126.33	6.93C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|20
Azim	11J1113	11J1114	161.27	3.66C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|21
Azim	11J1114	11J1115	145.05	3.07C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|22
Azim	11J1115	11J1116	179.06	2.41C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|23
Azim	11J1116	11J1117	150.45	2.27C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|24
Azim	11J1117	11J1118	203.36	5.26C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|25
Azim	11J1118	11J1119	146.56	4.95C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|26
Azim	11J1119	11J1120	110.06	2.93C	90	0	0	0M	-0.5737	21001	|27

Azim	11J1120	11J1121	72.03	1.55C	90	0	0	0M	-0.5737	21001 |28
Azim	11J1121	11J1122	139.10	3.04C	90	0	0	0M	-0.5737	21001 |29
Azim	11J1122	11J1123	102.02	4.27C	90	0	0	0M	-0.5737	21001 |30
Azim	11J1123	11J1124	136.19	6.15C	90	0	0	0M	-0.5737	21001 |31
Azim	11J1124	11J1125	175.57	3.62C	90	0	0	0M	-0.5737	21001 |32
Azim	11J1125	11J1126	101.20	1.37C	90	0	0	0M	-0.5737	21001 |33
Azim	11J1126	11J1127	84.35	1.42C	90	0	0	0M	-0.5737	21001 |34
Azim	11J1127	11J1128	122.45	3.05C	90	0	0	0M	-0.5737	21001 |35
Azim	11J1128	11J1129	144.29	2.04C	90	0	0	0M	-0.5737	21001 |36
Azim	11J1129	11J1130	122.01	4C	90	0	0	0M	-0.5737	21001 |37
Azim	11J1130	11J1131	119.53	3.61C	90	0	0	0M	-0.5737	21001 |38
Azim	11J1131	11J1132	72.18	2.41C	90	0	0	0M	-0.5737	21001 |39
Azim	11J1132	11J1133	29.15	2.18C	90	0	0	0M	-0.5737	21001 |40
Azim	11J1133	11J1134	39.22	6.14C	90	0	0	0M	-0.5737	21001 |41
Azim	11J1134	11J1135	95.45	2.97C	90	0	0	0M	-0.5737	21001 |42
Azim	11J1135	11J1136	86.15	1.61C	90	0	0	0M	-0.5737	21001 |43
Azim	11J1136	11J1137	148.32	1.97C	90	0	0	0M	-0.5737	21001 |44
Azim	11J1137	11J1138	174.40	2.1C	90	0	0	0M	-0.5737	21001 |45
Azim	11J1138	11J1139	122.45	4.65C	90	0	0	0M	-0.5737	21001 |46
Azim	11J1139	11J1140	225.00	0.3C	90	0	0	0M	-0.5737	21008 |LOTS 16/17
Azim	11J1140	11J1141	224.50	16.55C	90	0	0	0M	-0.5737	21008 ||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR543	11J1088	134,0223	263,631	5268042,524	402953,560	21002 poteau LOTS 1/2
11J1088	11J1089	134,0223	263,631	5267859,271	403143,061	21002 poteau LOTS 2/3
11J1089	11J1090	134,0223	263,631	5267676,018	403332,561	21002 poteau LOTS 3/4
11J1090	11J1091	134,0223	263,631	5267492,766	403522,062	21002 poteau LOTS 4/5
11J1091	11J1092	134,0223	263,631	5267309,513	403711,563	21002 poteau LOTS 5/6
11J1092	11J1093	134,0223	263,631	5267126,260	403901,063	21002 poteau LOTS 6/7
11J1093	11J1094	134,0223	263,631	5266943,007	404090,564	21008 pot.bor.but. LOTS 7/8
11J1094	11J1095	44,0223	1847,326	5268270,886	405374,662	21001 stati.morcellement 1
11J1095	11J1096	51,2223	11,467	5268278,044	405383,619	21001 stati.morcellement 2
11J1096	11J1097	132,2123	52,907	5268242,400	405422,714	21001 stati.morcellement 4
11J1097	11J1098	82,2123	49,487	5268248,982	405471,758	21001 stati.morcellement 5
11J1098	11J1099	91,1423	43,653	5268248,038	405515,398	21001 stati.morcellement 6
11J1099	11J1100	79,4223	109,838	5268267,664	405623,461	21001 stati.morcellement 7
11J1100	11J1101	146,5423	67,391	5268211,208	405660,255	21001 stati.morcellement 8
11J1101	11J1102	156,3023	108,228	5268111,958	405703,397	21001 stati.morcellement 9
11J1102	11J1103	196,4723	76,243	5268038,970	405681,375	21001 stati.morcellement 10
11J1103	11J1104	159,2523	80,266	5267963,830	405709,584	21001 stati.morcellement 11
11J1104	11J1105	197,3723	44,860	5267921,078	405696,003	21001 stati.morcellement 12
11J1105	11J1106	123,2323	67,190	5267884,103	405752,100	21001 stati.morcellement 13
11J1106	11J1107	156,4423	50,694	5267837,532	405772,118	21001 stati.morcellement 14
11J1107	11J1108	125,3523	52,907	5267806,743	405815,140	21001 stati.morcellement 15
11J1108	11J1109	152,2723	85,496	5267730,942	405854,673	21001 stati.morcellement 16
11J1109	11J1110	103,1423	56,126	5267718,089	405909,303	21001 stati.morcellement 17
11J1110	11J1111	133,1423	154,698	5267612,119	406021,993	21001 stati.morcellement 18
11J1111	11J1112	164,4923	78,254	5267536,599	406042,478	21001 stati.morcellement 19
11J1112	11J1113	125,3523	139,409	5267455,471	406155,839	21001 stati.morcellement 20
11J1113	11J1114	160,2923	73,627	5267386,076	406180,428	21001 stati.morcellement 21
11J1114	11J1115	144,0723	61,759	5267336,038	406216,619	21001 stati.morcellement 22
11J1115	11J1116	178,0823	48,481	5267287,585	406218,192	21001 stati.morcellement 23
11J1116	11J1117	149,4723	45,665	5267248,124	406241,168	21001 stati.morcellement 24
11J1117	11J1118	202,3823	105,814	5267150,470	406200,439	21001 stati.morcellement 25
11J1118	11J1119	145,5823	99,578	5267067,948	406256,158	21001 stati.morcellement 26
11J1119	11J1120	109,0823	58,942	5267048,623	406311,838	21001 stati.morcellement 27

11J1120	11J1121	71,0523	31,181	5267058,728	406341,335	21001 stati.morcellement 28
11J1121	11J1122	138,1223	61,155	5267013,137	406382,089	21001 stati.morcellement 29
11J1122	11J1123	101,0423	85,899	5266996,640	406466,383	21001 stati.morcellement 30
11J1123	11J1124	135,2123	123,718	5266908,621	406553,313	21001 stati.morcellement 31
11J1124	11J1125	174,5923	72,823	5266836,081	406559,673	21001 stati.morcellement 32
11J1125	11J1126	100,2223	27,560	5266831,119	406586,781	21001 stati.morcellement 33
11J1126	11J1127	83,3723	28,566	5266834,292	406615,168	21001 stati.morcellement 34
11J1127	11J1128	121,4723	61,356	5266801,971	406667,317	21001 stati.morcellement 35
11J1128	11J1129	143,3123	41,038	5266768,975	406691,712	21001 stati.morcellement 36
11J1129	11J1130	121,0323	80,467	5266727,466	406760,641	21001 stati.morcellement 37
11J1130	11J1131	118,5523	72,622	5266692,346	406824,200	21001 stati.morcellement 38
11J1131	11J1132	71,2023	48,481	5266707,857	406870,130	21001 stati.morcellement 39
11J1132	11J1133	28,1723	43,855	5266746,471	406890,913	21001 stati.morcellement 40
11J1133	11J1134	38,2423	123,517	5266843,256	406967,641	21001 stati.morcellement 41
11J1134	11J1135	94,4723	59,747	5266838,267	407027,175	21001 stati.morcellement 42
11J1135	11J1136	85,1723	32,388	5266840,927	407059,452	21001 stati.morcellement 43
11J1136	11J1137	147,3423	39,630	5266807,478	407080,701	21001 stati.morcellement 44
11J1137	11J1138	173,4223	42,245	5266765,490	407085,332	21001 stati.morcellement 45
11J1138	11J1139	121,4723	93,543	5266716,215	407164,837	21001 stati.morcellement 46
11J1139	11J1140	224,0223	6,035	5266711,877	407160,642	21008 pot.bor.but. LOTS 16/17
11J1140	11J1141	223,5223	332,933	5266471,888	406929,914	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-5,200
Fermeture en X:	7,354
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	780

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J1088	11J1088	2,3394	0,338	5268042,329	402953,836	21002	poteau
11J1089	11J1089	2,3394	0,676	5267858,881	403143,613	21002	poteau
11J1090	11J1090	2,3394	1,014	5267675,433	403333,389	21002	poteau
11J1091	11J1091	2,3394	1,352	5267491,985	403523,166	21002	poteau
11J1092	11J1092	2,3394	1,690	5267308,537	403712,943	21002	poteau
11J1093	11J1093	2,3394	2,028	5267125,089	403902,720	21002	poteau
11J1094	11J1094	2,3394	2,366	5266941,641	404092,496	21008	pot.bor.but.
11J1095	11J1095	0,7686	4,735	5268268,152	405378,528	21001	stati.morcellement
11J1096	11J1096	0,8966	4,750	5268275,301	405387,498	21001	stati.morcellement
11J1097	11J1097	2,3101	4,818	5268239,619	405426,647	21001	stati.morcellement
11J1098	11J1098	1,4374	4,881	5268246,164	405475,743	21001	stati.morcellement
11J1099	11J1099	1,5924	4,937	5268245,187	405519,429	21001	stati.morcellement
11J1100	11J1100	1,3911	5,078	5268264,732	405627,607	21001	stati.morcellement
11J1101	11J1101	2,5640	5,164	5268208,227	405664,472	21001	stati.morcellement
11J1102	11J1102	2,7316	5,303	5268108,896	405707,727	21001	stati.morcellement
11J1103	11J1103	3,4346	5,401	5268035,852	405685,785	21001	stati.morcellement
11J1104	11J1104	2,7825	5,504	5267960,652	405714,078	21001	stati.morcellement
11J1105	11J1105	3,4492	5,561	5267917,867	405700,544	21001	stati.morcellement
11J1106	11J1106	2,1536	5,647	5267880,843	405756,711	21001	stati.morcellement
11J1107	11J1107	2,7356	5,712	5267834,234	405776,782	21001	stati.morcellement
11J1108	11J1108	2,1920	5,780	5267803,406	405819,859	21001	stati.morcellement
11J1109	11J1109	2,6609	5,890	5267727,542	405859,482	21001	stati.morcellement
11J1110	11J1110	1,8019	5,962	5267714,647	405914,171	21001	stati.morcellement
11J1111	11J1111	2,3255	6,160	5267608,563	406027,022	21001	stati.morcellement
11J1112	11J1112	2,8767	6,261	5267532,985	406047,590	21001	stati.morcellement

11J1113	11J1113	2,1920	6,439	5267451,754	406161,097	21001	stati.morcellement
11J1114	11J1114	2,8011	6,534	5267382,304	406185,762	21001	stati.morcellement
11J1115	11J1115	2,5154	6,613	5267332,220	406222,018	21001	stati.morcellement
11J1116	11J1116	3,1091	6,675	5267283,731	406223,643	21001	stati.morcellement
11J1117	11J1117	2,6143	6,734	5267244,237	406246,666	21001	stati.morcellement
11J1118	11J1118	3,5367	6,869	5267146,504	406206,048	21001	stati.morcellement
11J1119	11J1119	2,5477	6,997	5267063,908	406261,871	21001	stati.morcellement
11J1120	11J1120	1,9048	7,073	5267044,540	406317,613	21001	stati.morcellement
11J1121	11J1121	1,2407	7,113	5267054,622	406347,142	21001	stati.morcellement
11J1122	11J1122	2,4122	7,191	5267008,985	406387,960	21001	stati.morcellement
11J1123	11J1123	1,7641	7,301	5266992,425	406472,344	21001	stati.morcellement
11J1124	11J1124	2,3624	7,460	5266904,314	406559,404	21001	stati.morcellement
11J1125	11J1125	3,0541	7,553	5266831,721	406565,840	21001	stati.morcellement
11J1126	11J1126	1,7518	7,589	5266826,738	406592,977	21001	stati.morcellement
11J1127	11J1127	1,4595	7,625	5266829,890	406621,394	21001	stati.morcellement
11J1128	11J1128	2,1256	7,704	5266797,524	406673,607	21001	stati.morcellement
11J1129	11J1129	2,5049	7,756	5266764,497	406698,045	21001	stati.morcellement
11J1130	11J1130	2,1128	7,860	5266722,928	406767,058	21001	stati.morcellement
11J1131	11J1131	2,0756	7,953	5266687,754	406830,694	21001	stati.morcellement
11J1132	11J1132	1,2451	8,015	5266703,229	406876,674	21001	stati.morcellement
11J1133	11J1133	0,4937	8,071	5266741,811	406897,503	21001	stati.morcellement
11J1134	11J1134	0,6703	8,230	5266838,505	406974,360	21001	stati.morcellement
11J1135	11J1135	1,6544	8,306	5266833,472	407033,957	21001	stati.morcellement
11J1136	11J1136	1,4886	8,348	5266836,107	407066,268	21001	stati.morcellement
11J1137	11J1137	2,5756	8,398	5266802,629	407087,558	21001	stati.morcellement
11J1138	11J1138	3,0317	8,453	5266760,610	407092,233	21001	stati.morcellement
11J1139	11J1139	2,1256	8,573	5266711,265	407171,837	21001	stati.morcellement
11J1140	11J1140	3,9102	8,580	5266706,923	407167,648	21008	pot.bor.but.
11J1141	11J1141	3,9073	9,007	5266466,688	406937,268	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR543	11J1088	134,0143	263,965	5268042,329	402953,836	21002 poteau
11J1088	11J1089	134,0143	263,965	5267858,881	403143,613	21002 poteau
11J1089	11J1090	134,0143	263,965	5267675,433	403333,389	21002 poteau
11J1090	11J1091	134,0143	263,965	5267491,985	403523,166	21002 poteau
11J1091	11J1092	134,0143	263,965	5267308,537	403712,943	21002 poteau
11J1092	11J1093	134,0143	263,965	5267125,089	403902,720	21002 poteau
11J1093	11J1094	134,0143	263,965	5266941,641	404092,496	21008 pot.bor.but.
11J1094	11J1095	44,0644	1847,689	5268268,152	405378,528	21001 stati.morcellement
11J1095	11J1096	51,2637	11,471	5268275,301	405387,498	21001 stati.morcellement
11J1096	11J1097	132,2050	52,975	5268239,619	405426,647	21001 stati.morcellement
11J1097	11J1098	82,2423	49,534	5268246,164	405475,743	21001 stati.morcellement
11J1098	11J1099	91,1651	43,700	5268245,187	405519,429	21001 stati.morcellement
11J1099	11J1100	79,4532	109,936	5268264,732	405627,607	21001 stati.morcellement
11J1100	11J1101	146,5246	67,472	5268208,227	405664,472	21001 stati.morcellement
11J1101	11J1102	156,2806	108,347	5268108,896	405707,727	21001 stati.morcellement
11J1102	11J1103	196,4312	76,274	5268035,852	405685,785	21001 stati.morcellement
11J1103	11J1104	159,2255	80,351	5267960,652	405714,078	21001 stati.morcellement
11J1104	11J1105	197,3311	44,878	5267917,867	405700,544	21001 stati.morcellement
11J1105	11J1106	123,2332	67,276	5267880,843	405756,711	21001 stati.morcellement
11J1106	11J1107	156,4205	50,750	5267834,234	405776,782	21001 stati.morcellement
11J1107	11J1108	125,3521	52,975	5267803,406	405819,859	21001 stati.morcellement
11J1108	11J1109	152,2522	85,594	5267727,542	405859,482	21001 stati.morcellement
11J1109	11J1110	103,1602	56,193	5267714,647	405914,171	21001 stati.morcellement
11J1110	11J1111	133,1346	154,895	5267608,563	406027,022	21001 stati.morcellement
11J1111	11J1112	164,4635	78,332	5267532,985	406047,590	21001 stati.morcellement
11J1112	11J1113	125,3521	139,588	5267451,754	406161,097	21001 stati.morcellement
11J1113	11J1114	160,2651	73,705	5267382,304	406185,762	21001 stati.morcellement
11J1114	11J1115	144,0558	61,834	5267332,220	406222,018	21001 stati.morcellement
11J1115	11J1116	178,0452	48,519	5267283,731	406223,643	21001 stati.morcellement
11J1116	11J1117	149,4533	45,718	5267244,237	406246,666	21001 stati.morcellement
11J1117	11J1118	202,3405	105,844	5267146,504	406206,048	21001 stati.morcellement
11J1118	11J1119	145,5650	99,698	5267063,908	406261,871	21001 stati.morcellement
11J1119	11J1120	109,0936	59,015	5267044,540	406317,613	21001 stati.morcellement

11J1120	11J1121	71,0857	31,204	5267054,622	406347,142	21001	stati.morcellement
11J1121	11J1122	138,1124	61,232	5267008,985	406387,960	21001	stati.morcellement
11J1122	11J1123	101,0611	85,999	5266992,425	406472,344	21001	stati.morcellement
11J1123	11J1124	135,2037	123,875	5266904,314	406559,404	21001	stati.morcellement
11J1124	11J1125	174,5601	72,883	5266831,721	406565,840	21001	stati.morcellement
11J1125	11J1126	100,2414	27,592	5266826,738	406592,977	21001	stati.morcellement
11J1126	11J1127	83,4019	28,593	5266829,890	406621,394	21001	stati.morcellement
11J1127	11J1128	121,4739	61,435	5266797,524	406673,607	21001	stati.morcellement
11J1128	11J1129	143,3000	41,088	5266764,497	406698,045	21001	stati.morcellement
11J1129	11J1130	121,0342	80,570	5266722,928	406767,058	21001	stati.morcellement
11J1130	11J1131	118,5552	72,714	5266687,754	406830,694	21001	stati.morcellement
11J1131	11J1132	71,2357	48,518	5266703,229	406876,674	21001	stati.morcellement
11J1132	11J1133	28,2146	43,848	5266741,811	406897,503	21001	stati.morcellement
11J1133	11J1134	38,2847	123,526	5266838,505	406974,360	21001	stati.morcellement
11J1134	11J1135	94,4937	59,813	5266833,472	407033,957	21001	stati.morcellement
11J1135	11J1136	85,2013	32,420	5266836,107	407066,268	21001	stati.morcellement
11J1136	11J1137	147,3243	39,677	5266802,629	407087,558	21001	stati.morcellement
11J1137	11J1138	173,3905	42,281	5266760,610	407092,233	21001	stati.morcellement
11J1138	11J1139	121,4739	93,663	5266711,265	407171,837	21001	stati.morcellement
11J1139	11J1140	223,5802	6,034	5266706,923	407167,648	21008	pot.bor.but.
11J1140	11J1141	223,4801	332,869	5266466,688	406937,268	21008	pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Y	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1141	11J1065		125,1551	9,008	5266466,688	406937,268	21006 pot. but.

Inverse avant compensation:

M11TR543	11J1088	134,0223	263,631	5268042,524	402953,560	21002 poteau LOTS 1/2
11J1088	11J1089	134,0223	263,631	5267859,271	403143,061	21002 poteau LOTS 2/3
11J1089	11J1090	134,0223	263,631	5267676,018	403332,561	21002 poteau LOTS 3/4
11J1090	11J1091	134,0223	263,631	5267492,766	403522,062	21002 poteau LOTS 4/5
11J1091	11J1092	134,0223	263,631	5267309,513	403711,563	21002 poteau LOTS 5/6
11J1092	11J1093	134,0223	263,631	5267126,260	403901,063	21002 poteau LOTS 6/7
11J1093	11J1094	134,0223	263,631	5266943,007	404090,564	21008 pot.bor.but. LOTS 7/8
11J1094	11J1095	44,0223	1 847,326	5268270,886	405374,662	21001 stati.morcellement 1
11J1095	11J1096	51,2223	11,467	5268278,044	405383,619	21001 stati.morcellement 2
11J1096	11J1097	132,2123	52,907	5268242,400	405422,714	21001 stati.morcellement 4
11J1097	11J1098	82,2123	49,487	5268248,982	405471,758	21001 stati.morcellement 5
11J1098	11J1099	91,1423	43,653	5268248,038	405515,398	21001 stati.morcellement 6
11J1099	11J1100	79,4223	109,838	5268267,664	405623,461	21001 stati.morcellement 7
11J1100	11J1101	146,5423	67,391	5268211,208	405660,255	21001 stati.morcellement 8
11J1101	11J1102	156,3023	108,228	5268111,958	405703,397	21001 stati.morcellement 9
11J1102	11J1103	196,4723	76,243	5268038,970	405681,375	21001 stati.morcellement 10
11J1103	11J1104	159,2523	80,266	5267963,830	405709,584	21001 stati.morcellement 11
11J1104	11J1105	197,3723	44,860	5267921,078	405696,003	21001 stati.morcellement 12
11J1105	11J1106	123,2323	67,190	5267884,103	405752,100	21001 stati.morcellement 13
11J1106	11J1107	156,4423	50,694	5267837,532	405772,118	21001 stati.morcellement 14
11J1107	11J1108	125,3523	52,907	5267806,743	405815,140	21001 stati.morcellement 15
11J1108	11J1109	152,2723	85,496	5267730,942	405854,673	21001 stati.morcellement 16
11J1109	11J1110	103,1423	56,126	5267718,089	405909,303	21001 stati.morcellement 17
11J1110	11J1111	133,1423	154,698	5267612,119	406021,993	21001 stati.morcellement 18
11J1111	11J1112	164,4923	78,254	5267536,599	406042,478	21001 stati.morcellement 19
11J1112	11J1113	125,3523	139,409	5267455,471	406155,839	21001 stati.morcellement 20
11J1113	11J1114	160,2923	73,627	5267386,076	406180,428	21001 stati.morcellement 21
11J1114	11J1115	144,0723	61,759	5267336,038	406216,619	21001 stati.morcellement 22
11J1115	11J1116	178,0823	48,481	5267287,585	406218,192	21001 stati.morcellement 23
11J1116	11J1117	149,4723	45,665	5267248,124	406241,168	21001 stati.morcellement 24

11J1117	11J1118	202,3823	105,814	5267150,470	406200,439	21001	stati.morcellement 25
11J1118	11J1119	145,5823	99,578	5267067,948	406256,158	21001	stati.morcellement 26
11J1119	11J1120	109,0823	58,942	5267048,623	406311,838	21001	stati.morcellement 27
11J1120	11J1121	71,0523	31,181	5267058,728	406341,335	21001	stati.morcellement 28
11J1121	11J1122	138,1223	61,155	5267013,137	406382,089	21001	stati.morcellement 29
11J1122	11J1123	101,0423	85,899	5266996,640	406466,383	21001	stati.morcellement 30
11J1123	11J1124	135,2123	123,718	5266908,621	406553,313	21001	stati.morcellement 31
11J1124	11J1125	174,5923	72,823	5266836,081	406559,673	21001	stati.morcellement 32
11J1125	11J1126	100,2223	27,560	5266831,119	406586,781	21001	stati.morcellement 33
11J1126	11J1127	83,3723	28,566	5266834,292	406615,168	21001	stati.morcellement 34
11J1127	11J1128	121,4723	61,356	5266801,971	406667,317	21001	stati.morcellement 35
11J1128	11J1129	143,3123	41,038	5266768,975	406691,712	21001	stati.morcellement 36
11J1129	11J1130	121,0323	80,467	5266727,466	406760,641	21001	stati.morcellement 37
11J1130	11J1131	118,5523	72,622	5266692,346	406824,200	21001	stati.morcellement 38
11J1131	11J1132	71,2023	48,481	5266707,857	406870,130	21001	stati.morcellement 39
11J1132	11J1133	28,1723	43,855	5266746,471	406890,913	21001	stati.morcellement 40
11J1133	11J1134	38,2423	123,517	5266843,256	406967,641	21001	stati.morcellement 41
11J1134	11J1135	94,4723	59,747	5266838,267	407027,175	21001	stati.morcellement 42
11J1135	11J1136	85,1723	32,388	5266840,927	407059,452	21001	stati.morcellement 43
11J1136	11J1137	147,3423	39,630	5266807,478	407080,701	21001	stati.morcellement 44
11J1137	11J1138	173,4223	42,245	5266765,490	407085,332	21001	stati.morcellement 45
11J1138	11J1139	121,4723	93,543	5266716,215	407164,837	21001	stati.morcellement 46
11J1139	11J1140	224,0223	6,035	5266711,877	407160,642	21008	pot.bor.but. LOTS 16/17
11J1140	11J1141	223,5223	332,933	5266471,888	406929,914	21008	pot.bor.but.
Total avant compensation:			7024,482				

Inverse après compensation:

M11TR543	11J1088	134,0143	263,965	5268042,329	402953,836	21002	poteau
11J1088	11J1089	134,0143	263,965	5267858,881	403143,613	21002	poteau
11J1089	11J1090	134,0143	263,965	5267675,433	403333,389	21002	poteau
11J1090	11J1091	134,0143	263,965	5267491,985	403523,166	21002	poteau
11J1091	11J1092	134,0143	263,965	5267308,537	403712,943	21002	poteau
11J1092	11J1093	134,0143	263,965	5267125,089	403902,720	21002	poteau
11J1093	11J1094	134,0143	263,965	5266941,641	404092,496	21008	pot.bor.but.
11J1094	11J1095	44,0644	1 847,689	5268268,152	405378,528	21001	stati.morcellement
11J1095	11J1096	51,2637	11,471	5268275,301	405387,498	21001	stati.morcellement
11J1096	11J1097	132,2050	52,975	5268239,619	405426,647	21001	stati.morcellement

11J1097	11J1098	82,2423	49,534	5268246,164	405475,743	21001	stati.morcellement
11J1098	11J1099	91,1651	43,700	5268245,187	405519,429	21001	stati.morcellement
11J1099	11J1100	79,4532	109,936	5268264,732	405627,607	21001	stati.morcellement
11J1100	11J1101	146,5246	67,472	5268208,227	405664,472	21001	stati.morcellement
11J1101	11J1102	156,2806	108,347	5268108,896	405707,727	21001	stati.morcellement
11J1102	11J1103	196,4312	76,274	5268035,852	405685,785	21001	stati.morcellement
11J1103	11J1104	159,2255	80,351	5267960,652	405714,078	21001	stati.morcellement
11J1104	11J1105	197,3311	44,878	5267917,867	405700,544	21001	stati.morcellement
11J1105	11J1106	123,2332	67,276	5267880,843	405756,711	21001	stati.morcellement
11J1106	11J1107	156,4205	50,750	5267834,234	405776,782	21001	stati.morcellement
11J1107	11J1108	125,3521	52,975	5267803,406	405819,859	21001	stati.morcellement
11J1108	11J1109	152,2522	85,594	5267727,542	405859,482	21001	stati.morcellement
11J1109	11J1110	103,1602	56,193	5267714,647	405914,171	21001	stati.morcellement
11J1110	11J1111	133,1346	154,895	5267608,563	406027,022	21001	stati.morcellement
11J1111	11J1112	164,4635	78,332	5267532,985	406047,590	21001	stati.morcellement
11J1112	11J1113	125,3521	139,588	5267451,754	406161,097	21001	stati.morcellement
11J1113	11J1114	160,2651	73,705	5267382,304	406185,762	21001	stati.morcellement
11J1114	11J1115	144,0558	61,834	5267332,220	406222,018	21001	stati.morcellement
11J1115	11J1116	178,0452	48,519	5267283,731	406223,643	21001	stati.morcellement
11J1116	11J1117	149,4533	45,718	5267244,237	406246,666	21001	stati.morcellement
11J1117	11J1118	202,3405	105,844	5267146,504	406206,048	21001	stati.morcellement
11J1118	11J1119	145,5650	99,698	5267063,908	406261,871	21001	stati.morcellement
11J1119	11J1120	109,0936	59,015	5267044,540	406317,613	21001	stati.morcellement
11J1120	11J1121	71,0857	31,204	5267054,622	406347,142	21001	stati.morcellement
11J1121	11J1122	138,1124	61,232	5267008,985	406387,960	21001	stati.morcellement
11J1122	11J1123	101,0611	85,999	5266992,425	406472,344	21001	stati.morcellement
11J1123	11J1124	135,2037	123,875	5266904,314	406559,404	21001	stati.morcellement
11J1124	11J1125	174,5601	72,883	5266831,721	406565,840	21001	stati.morcellement
11J1125	11J1126	100,2414	27,592	5266826,738	406592,977	21001	stati.morcellement
11J1126	11J1127	83,4019	28,593	5266829,890	406621,394	21001	stati.morcellement
11J1127	11J1128	121,4739	61,435	5266797,524	406673,607	21001	stati.morcellement
11J1128	11J1129	143,3000	41,088	5266764,497	406698,045	21001	stati.morcellement
11J1129	11J1130	121,0342	80,570	5266722,928	406767,058	21001	stati.morcellement
11J1130	11J1131	118,5552	72,714	5266687,754	406830,694	21001	stati.morcellement
11J1131	11J1132	71,2357	48,518	5266703,229	406876,674	21001	stati.morcellement
11J1132	11J1133	28,2146	43,848	5266741,811	406897,503	21001	stati.morcellement
11J1133	11J1134	38,2847	123,526	5266838,505	406974,360	21001	stati.morcellement

11J1134	11J1135	94,4937	59,813	5266833,472	407033,957	21001	stati.morcellement
11J1135	11J1136	85,2013	32,420	5266836,107	407066,268	21001	stati.morcellement
11J1136	11J1137	147,3243	39,677	5266802,629	407087,558	21001	stati.morcellement
11J1137	11J1138	173,3905	42,281	5266760,610	407092,233	21001	stati.morcellement
11J1138	11J1139	121,4739	93,663	5266711,265	407171,837	21001	stati.morcellement
11J1139	11J1140	223,5802	6,034	5266706,923	407167,648	21008	pot.bor.but.
11J1140	11J1141	223,4801	332,869	5266466,688	406937,268	21008	pot.bor.but.
Total après compensation:			7030,152				

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) : 9,008
Erreur linéaire (m) : -5,670
Longueur polygone (m) : 7 024,482

Fermeture : 1/ 780
Fermeture linéaire : 1/ 1 239

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE ESTCOURT / CABANO

Polygone: M11P523
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 10-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: limite nord-ouest des lots 1 des rangs VI, VII et VIII et cantonale vis-à-vis une partie du rang I du canton de Cabano

Carnet: (01) E184 **Page:** 1 à 6
Plan: (01) E007E
A.-G.: Louis Giroux
Année: 1938

Carnet: (01) C161 **Page:**
Plan: (01) C001D
A.-G.: Jos Eustache Sirois
Année: 1897

Point départ: M11TR543
Point fermeture: 11J1025 (M11P506)

Point de référence:
M11TR543 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,324502930 Y(Nord) 5268225,777 Convergence 0,573726
Longitude:69,115458420 X(Est) 402764,059 F.E. 1,0000179
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -0,5737
F.C. utilisé: 0,999 935 0

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR543	11J1142	39.10	1.24C	90	0	0	0M	-0.5737	21001 |2	
Azim	11J1142	11J1143	43.45	10.36C	90	0	0	0M	-0.5737	21001 |3	
Azim	11J1143	11J1144	44.11	7.88C	90	0	0	0M	-0.5737	21001 |4	
Azim	11J1144	11J1145	44.17	8.28C	90	0	0	0M	-0.5737	21001 |5	
Azim	11J1145	11J1146	43.55	3.31C	90	0	0	0M	-0.5737	21001 |6	
Azim	11J1146	11J1147	43.47	9.83C	90	0	0	0M	-0.5737	21008 ||	
Azim	11J1147	11J1148	45.12	80.6C	90	0	0	0M	-0.5737	21008 ||	
Azim	11J1148	11J1149	60.24	2.25C	90	0	0	0M	-0.5737	21008 ||	
Azim	11J1149	11J1150	44.45	36.98C	90	0	0	0M	-0.5737	21008 ||	
Azim	11J1150	11J1151	314.45	3.7C	90	0	0	0M	-0.5737	21002 ||	
Azim	11J1151	11J1152	45.26	82.39C	90	0	0	0M	-0.5737	21008 ||	
Azim	11J1152	11J1153	135.00	12.9C	90	0	0	0M	-0.5737	21002 |RG	I/II CABANO

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR543	11J1142	38,1223	24,945	5268245,377	402779,487	21001 stati.morcellement 2
11J1142	11J1143	42,4723	208,410	5268398,309	402921,052	21001 stati.morcellement 3
11J1143	11J1144	43,1323	158,520	5268513,814	403029,606	21001 stati.morcellement 4
11J1144	11J1145	43,1923	166,567	5268634,983	403143,883	21001 stati.morcellement 5
11J1145	11J1146	42,5723	66,587	5268683,713	403189,254	21001 stati.morcellement 6
11J1146	11J1147	42,4923	197,748	5268828,743	403323,662	21008 pot.bor.but.
11J1147	11J1148	44,1423	1621,414	5269990,293	404454,788	21008 pot.bor.but.
11J1148	11J1149	59,2623	45,263	5270013,305	404493,761	21008 pot.bor.but.
11J1149	11J1150	43,4723	743,919	5270550,294	405008,530	21008 pot.bor.but.
11J1150	11J1151	313,4723	74,432	5270601,798	404954,802	21002 poteau
11J1151	11J1152	44,2823	1657,423	5271784,426	406115,873	21008 pot.bor.but.
11J1152	11J1153	134,0223	259,507	5271604,039	406302,410	21002 poteau RG I/II CABANO

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-2,391
Fermeture en X:	6,389
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	766

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J1142	11J1142	0,6668	0,033	5268245,365	402779,517	21001	stati.morcellement
11J1143	11J1143	0,7468	0,305	5268398,202	402921,338	21001	stati.morcellement
11J1144	11J1144	0,7544	0,512	5268513,635	403030,086	21001	stati.morcellement
11J1145	11J1145	0,7561	0,729	5268634,728	403144,565	21001	stati.morcellement
11J1146	11J1146	0,7497	0,816	5268683,427	403190,019	21001	stati.morcellement
11J1147	11J1147	0,7474	1,074	5268828,367	403324,668	21008	pot.bor.but.
11J1148	11J1148	0,7721	3,191	5269989,174	404457,777	21008	pot.bor.but.
11J1149	11J1149	1,0374	3,251	5270012,165	404496,805	21008	pot.bor.but.
11J1150	11J1150	0,7643	4,222	5270548,814	405012,484	21008	pot.bor.but.
11J1151	11J1151	5,4767	4,319	5270600,284	404958,847	21002	poteau
11J1152	11J1152	0,7762	6,483	5271782,153	406121,945	21008	pot.bor.but.
11J1153	11J1153	2,3394	6,822	5271601,648	406308,799	21002	poteau

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR543	11J1142	38,1640	24,955	5268245,365	402779,517	21001 stati.morcellement
11J1142	11J1143	42,5132	208,513	5268398,202	402921,338	21001 stati.morcellement
11J1143	11J1144	43,1731	158,600	5268513,635	403030,086	21001 stati.morcellement
11J1144	11J1145	43,2331	166,652	5268634,728	403144,565	21001 stati.morcellement
11J1145	11J1146	43,0132	66,620	5268683,427	403190,019	21001 stati.morcellement
11J1146	11J1147	42,5332	197,846	5268828,367	403324,668	21008 pot.bor.but.
11J1147	11J1148	44,1829	1622,267	5269989,174	404457,777	21008 pot.bor.but.
11J1148	11J1149	59,2952	45,300	5270012,165	404496,805	21008 pot.bor.but.
11J1149	11J1150	43,5130	744,304	5270548,814	405012,484	21008 pot.bor.but.
11J1150	11J1151	313,4910	74,343	5270600,284	404958,847	21002 poteau
11J1151	11J1152	44,3229	1658,303	5271782,153	406121,945	21008 pot.bor.but.
11J1152	11J1153	134,0036	259,817	5271601,648	406308,799	21002 poteau

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1153	11J1025	110,3111	6,823	5271601,648	406308,799	009 int.calculé

Inverse avant compensation:

M11TR543	11J1142	38,1223	24,945	5268245,377	402779,487	21001 stati.morcellement 2
11J1142	11J1143	42,4723	208,410	5268398,309	402921,052	21001 stati.morcellement 3
11J1143	11J1144	43,1323	158,520	5268513,814	403029,606	21001 stati.morcellement 4
11J1144	11J1145	43,1923	166,567	5268634,983	403143,883	21001 stati.morcellement 5
11J1145	11J1146	42,5723	66,587	5268683,713	403189,254	21001 stati.morcellement 6
11J1146	11J1147	42,4923	197,748	5268828,743	403323,662	21008 pot.bor.but.
11J1147	11J1148	44,1423	1 621,414	5269990,293	404454,788	21008 pot.bor.but.
11J1148	11J1149	59,2623	45,263	5270013,305	404493,761	21008 pot.bor.but.
11J1149	11J1150	43,4723	743,919	5270550,294	405008,530	21008 pot.bor.but.
11J1150	11J1151	313,4723	74,432	5270601,798	404954,802	21002 poteau
11J1151	11J1152	44,2823	1 657,423	5271784,426	406115,873	21008 pot.bor.but.
11J1152	11J1153	134,0223	259,507	5271604,039	406302,410	21002 poteau RG I/II CABANO
Total avant compensation:			5224,735			

Inverse après compensation:

M11TR543	11J1142	38,1640	24,955	5268245,365	402779,517	21001 stati.morcellement
11J1142	11J1143	42,5132	208,513	5268398,202	402921,338	21001 stati.morcellement
11J1143	11J1144	43,1731	158,600	5268513,635	403030,086	21001 stati.morcellement
11J1144	11J1145	43,2331	166,652	5268634,728	403144,565	21001 stati.morcellement
11J1145	11J1146	43,0132	66,620	5268683,427	403190,019	21001 stati.morcellement
11J1146	11J1147	42,5332	197,846	5268828,367	403324,668	21008 pot.bor.but.
11J1147	11J1148	44,1829	1 622,267	5269989,174	404457,777	21008 pot.bor.but.
11J1148	11J1149	59,2952	45,300	5270012,165	404496,805	21008 pot.bor.but.
11J1149	11J1150	43,5130	744,304	5270548,814	405012,484	21008 pot.bor.but.
11J1150	11J1151	313,4910	74,343	5270600,284	404958,847	21002 poteau
11J1151	11J1152	44,3229	1 658,303	5271782,153	406121,945	21008 pot.bor.but.
11J1152	11J1153	134,0036	259,817	5271601,648	406308,799	21002 poteau
Total après compensation:			5227,520			

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) :		6,823
Erreur linéaire (m) :		-2,785
Longueur polygone (m) :		5 224,735
Fermeture :	1/	766
Fermeture linéaire :	1/	1 876

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE ESTCOURT

Polygone: M11P526
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 10-11-2014
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: front du lot 44 du rang VIII

Carnet: (10) E007/7 **Page:** 9
Plan: (70) E007/7
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1958

Point départ: 11J1060 (M11P517)
Point fermeture: N/A

Point de référence:
M11TR561 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,290810290 Y(Nord) 5261684,103 Convergence 1,024965
Longitude:69,044636420 X(Est) 411839,752 F.E. 1,0000408
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0333 (11J1058)
F.C. utilisé: 1,000 009 0

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	11J1060	11J1157	134.53	13.08C	90	0	0	0M	-1.0339	009	|LOTS 44/45

ANTENNE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1060	11J1157	133,4921	263,128	5262540,799	413397,125	009 int.calculé LOTS 44/45

LIMITES DANS LE CANTON DE ESTCOURT

Polygone: M11P527
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 11-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: front des lots 10 et 11 du rang II, ligne séparatrice des lots 11 et 12 du rang I et cheminement en front des lots 9 à 11 du rang I

Carnet: (01) B320 **Page:** 1, 3 et 4
Plan: (03) 337
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1960

Carnet: (10) E007/14 **Page:** 11
Plan: (99) 11016-1
A.-G.: Bernard Labrie
Année: 1998

Point départ: 11J1005 (M11P499)
Point fermeture: 11J1158 (Bernard Labrie 1998)

Point de référence:
11J1158 21005 pot.borne
Latitude: 47,285568830 Y(Nord) 5261077,613 Convergence 0,551167
Longitude:69,150728540 X(Est) 398848,835 F.E. 1,0000087
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -0,5512
F.C. utilisé: 0,999 974 2

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	11J1005	11J1159	136.15	12.85C	90	0	0	0M	-0.5512	21002	|LOTS 10/11
Azim	11J1159	11J1160	136.15	12.85C	90	0	0	0M	-0.5512	21068	|LOTS 11/12
Azim	11J1160	11J1161	136.15	1.65C	90	0	0	0M	-0.5512	009	|LOTS 11/12 RG I
Azim	11J1161	11J1162	224.25	0.1C	90	0	0	0M	-0.5512	21008	||
Azim	11J1162	11J1163	224.25	69.32C	90	0	0	0M	-0.5512	21001	|6A
Azim	11J1163	11J1164	150.00	2.95C	90	0	0	0M	-0.5512	21001	|6
Azim	11J1164	11J1165	330.00	7.12C	90	0	0	0M	-0.5512	21001	|7
Azim	11J1165	11J1166	301.40	4.04C	90	0	0	0M	-0.5512	21001	|8
Azim	11J1166	11J1167	319.10	3.48C	90	0	0	0M	-0.5512	21001	|9
Azim	11J1167	11J1168	324.56	18.34C	90	0	0	0M	-0.5512	21001	|10
Azim	11J1168	11J1169	316.35	5.52C	90	0	0	0M	-0.5512	21001	|11
Azim	11J1169	11J1170	323.30	4.03C	90	0	0	0M	-0.5512	21001	|11A
Azim	11J1170	11J1171	224.25	2.28C	90	0	0	0M	-0.5512	21008	|LOTS 8/9

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1005	11J1159	135,1948	258,501	5261716,975	400139,715	21002 poteau LOTS 10/11
11J1159	11J1160	135,1948	258,501	5261533,143	400321,442	21068 po.ret,pot.ret LOTS 11/12
11J1160	11J1161	135,1948	33,193	5261509,538	400344,777	009 int.calculé LOTS 11/12 RG I
11J1161	11J1162	223,2948	2,012	5261508,078	400343,392	21008 pot.bor.but.
11J1162	11J1163	223,2948	1394,497	5260496,516	399383,568	21001 stati.morcellement 6A
11J1163	11J1164	149,0448	59,345	5260445,607	399414,061	21001 stati.morcellement 6
11J1164	11J1165	329,0448	143,232	5260568,480	399340,464	21001 stati.morcellement 7
11J1165	11J1166	300,4448	81,272	5260610,029	399270,618	21001 stati.morcellement 8
11J1166	11J1167	318,1448	70,006	5260662,254	399224,000	21001 stati.morcellement 9
11J1167	11J1168	324,0048	368,942	5260960,777	399007,217	21001 stati.morcellement 10
11J1168	11J1169	315,3948	111,045	5261040,199	398929,613	21001 stati.morcellement 11
11J1169	11J1170	322,3448	81,071	5261104,584	398880,351	21001 stati.morcellement 11A
11J1170	11J1171	223,2948	45,866	5261071,313	398848,781	21008 pot.bor.but. LOTS 8/9

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	6,300
Fermeture en X:	0,054
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	461

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J1159	11J1159	2,3620	0,560	5261717,535	400139,720	21002	poteau
11J1160	11J1160	2,3620	1,120	5261534,263	400321,452	21068	po.ret,pot.ret
11J1161	11J1161	2,3620	1,192	5261510,730	400344,787	009	int.calculé
11J1162	11J1162	3,9008	1,197	5261509,275	400343,403	21008	pot.bor.but.
11J1163	11J1163	3,9008	4,219	5260500,735	399383,604	21001	stati.morcellement
11J1164	11J1164	2,6019	4,347	5260449,954	399414,098	21001	stati.morcellement
11J1165	11J1165	5,7435	4,658	5260573,138	399340,504	21001	stati.morcellement
11J1166	11J1166	5,2490	4,834	5260614,862	399270,659	21001	stati.morcellement
11J1167	11J1167	5,5545	4,985	5260667,239	399224,043	21001	stati.morcellement
11J1168	11J1168	5,6551	5,785	5260966,561	399007,266	21001	stati.morcellement
11J1169	11J1169	5,5094	6,026	5261046,224	398929,664	21001	stati.morcellement
11J1170	11J1170	5,6301	6,201	5261110,785	398880,404	21001	stati.morcellement
11J1171	11J1171	3,9008	6,301	5261077,613	398848,835	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1005	11J1159	135,1431	258,106	5261717,535	400139,720	21002 poteau
11J1159	11J1160	135,1431	258,106	5261534,263	400321,452	21068 po.ret,pot.ret
11J1160	11J1161	135,1431	33,142	5261510,730	400344,787	009 int.calculé
11J1161	11J1162	223,3453	2,008	5261509,275	400343,403	21008 pot.bor.but.
11J1162	11J1163	223,3453	1392,288	5260500,735	399383,604	21001 stati.morcellement
11J1163	11J1164	149,0055	59,235	5260449,954	399414,098	21001 stati.morcellement
11J1164	11J1165	329,0841	143,497	5260573,138	399340,504	21001 stati.morcellement
11J1165	11J1166	300,5114	81,361	5260614,862	399270,659	21001 stati.morcellement
11J1166	11J1167	318,1948	70,119	5260667,239	399224,043	21001 stati.morcellement
11J1167	11J1168	324,0513	369,585	5260966,561	399007,266	21001 stati.morcellement
11J1168	11J1169	315,4503	111,216	5261046,224	398929,664	21001 stati.morcellement
11J1169	11J1170	322,3922	81,209	5261110,785	398880,404	21001 stati.morcellement
11J1170	11J1171	223,3453	45,794	5261077,613	398848,835	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1171	11J1158	0,2912	6,301	5261077,613	398848,835	21005 pot.borne

Inverse avant compensation:

11J1005	11J1159	135,1948	258,501	5261716,975	400139,715	21002 poteau LOTS 10/11
11J1159	11J1160	135,1948	258,501	5261533,143	400321,442	21068 po.ret,pot.ret LOTS 11/12
11J1160	11J1161	135,1948	33,193	5261509,538	400344,777	009 int.calculé LOTS 11/12 RG I
11J1161	11J1162	223,2948	2,012	5261508,078	400343,392	21008 pot.bor.but.
11J1162	11J1163	223,2948	1 394,497	5260496,516	399383,568	21001 stati.morcellement 6A
11J1163	11J1164	149,0448	59,345	5260445,607	399414,061	21001 stati.morcellement 6
11J1164	11J1165	329,0448	143,232	5260568,480	399340,464	21001 stati.morcellement 7
11J1165	11J1166	300,4448	81,272	5260610,029	399270,618	21001 stati.morcellement 8
11J1166	11J1167	318,1448	70,006	5260662,254	399224,000	21001 stati.morcellement 9
11J1167	11J1168	324,0048	368,942	5260960,777	399007,217	21001 stati.morcellement 10
11J1168	11J1169	315,3948	111,045	5261040,199	398929,613	21001 stati.morcellement 11
11J1169	11J1170	322,3448	81,071	5261104,584	398880,351	21001 stati.morcellement 11A
11J1170	11J1171	223,2948	45,866	5261071,313	398848,781	21008 pot.bor.but. LOTS 8/9
Total avant compensation:			2907,483			

Inverse après compensation:

11J1005	11J1159	135,1431	258,106	5261717,535	400139,720	21002 poteau
11J1159	11J1160	135,1431	258,106	5261534,263	400321,452	21068 po.ret,pot.ret
11J1160	11J1161	135,1431	33,142	5261510,730	400344,787	009 int.calculé
11J1161	11J1162	223,3453	2,008	5261509,275	400343,403	21008 pot.bor.but.
11J1162	11J1163	223,3453	1 392,288	5260500,735	399383,604	21001 stati.morcellement
11J1163	11J1164	149,0055	59,235	5260449,954	399414,098	21001 stati.morcellement
11J1164	11J1165	329,0841	143,497	5260573,138	399340,504	21001 stati.morcellement
11J1165	11J1166	300,5114	81,361	5260614,862	399270,659	21001 stati.morcellement
11J1166	11J1167	318,1948	70,119	5260667,239	399224,043	21001 stati.morcellement
11J1167	11J1168	324,0513	369,585	5260966,561	399007,266	21001 stati.morcellement
11J1168	11J1169	315,4503	111,216	5261046,224	398929,664	21001 stati.morcellement
11J1169	11J1170	322,3922	81,209	5261110,785	398880,404	21001 stati.morcellement
11J1170	11J1171	223,3453	45,794	5261077,613	398848,835	21008 pot.bor.but.
Total après compensation:			2905,666			

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) :		6,301
Erreur linéaire (m) :		1,817
Longueur polygone (m) :		2 907,483
Fermeture :	1/	461
Fermeture linéaire :	1/	1 600

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE BOTSFORD

Polygone: M11P528
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 11-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: une partie de la frontière Québec / Nouveau-Brunswick, vis-à-vis les rangs VI à X

Carnet: (01) B246-1 **Page:** 132 à 149
Plan: (41) 11D
A.-G.: Roland Chamberland
Année: 1939

Point départ: 14N57 (M14P402)
Point fermeture: M11TR571

Point de référence:
M11TR542 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,205697650 Y(Nord) 5246944,360 Convergence 1,150625
Longitude:68,475402150 X(Est) 433361,576 F.E. 1,0001031
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,1506
F.C. utilisé: 1,000 035 06

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	14N57	11J1172	254.1324	64.14C	90	0	0	0M	-1.1506	21005	|9A
Azim	11J1172	11J1173	254.1324	15.86C	90	0	0	0M	-1.1506	21008	|MI
Azim	11J1173	11J1174	254.1324	8.27C	90	0	0	0M	-1.1506	21010	|8
Azim	11J1174	11J1175	254.1224	71.73C	90	0	0	0M	-1.1506	21008	|MII - 8A
Azim	11J1175	11J1176	254.1224	58.31C	90	0	0	0M	-1.1506	21010	|7
Azim	11J1176	11J1177	254.1012	13.1C	90	0	0	0M	-1.1506	21012	||
Azim	11J1177	11J1178	254.1012	8.59C	90	0	0	0M	-1.1506	21005	|MIII - 7A
Azim	11J1178	11J1179	254.1012	30.19C	90	0	0	0M	-1.1506	21003	|de cuivre
Azim	11J1179	11J1180	254.1012	49.81C	90	0	0	0M	-1.1506	21008	|MIV - 7B
Azim	11J1180	11J1181	254.1012	30C	90	0	0	0M	-1.1506	21043	|7C
Azim	11J1181	11J1182	254.1012	33.35C	90	0	0	0M	-1.1506	21010	|6
Azim	11J1182	11J1183	254.0812	16.65C	90	0	0	0M	-1.1506	21008	|MV - 6A
Azim	11J1183	11J1184	254.0812	42.78C	90	0	0	0M	-1.1506	21040	|6B|

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N57	11J1172	252,5818	1290,292	5246546,536	432090,583	21005 pot.borne 9A
11J1172	11J1173	252,5818	319,052	5246453,100	431785,508	21008 pot.bor.but. MI
11J1173	11J1174	252,5818	166,366	5246404,379	431626,430	21010 monument 8
11J1174	11J1175	252,5718	1442,978	5245981,394	430246,786	21008 pot.bor.but. MII - 8A
11J1175	11J1176	252,5718	1173,011	5245637,546	429125,261	21010 monument 7
11J1176	11J1177	252,5506	263,530	5245560,136	428873,347	21012 pot.en retrait
11J1177	11J1178	252,5506	172,803	5245509,376	428708,161	21005 pot.borne MIII - 7A
11J1178	11J1179	252,5506	607,326	5245330,977	428127,605	21003 borne de cuivre
11J1179	11J1180	252,5506	1002,018	5245036,639	427169,756	21008 pot.bor.but. MIV - 7B
11J1180	11J1181	252,5506	603,504	5244859,363	426592,854	21043 pot.bor,pot.bor re 7C
11J1181	11J1182	252,5506	670,895	5244662,291	425951,531	21010 monument 6
11J1182	11J1183	252,5306	334,945	5244563,717	425631,408	21008 pot.bor.but. MV - 6A
11J1183	11J1184	252,5306	860,597	5244310,442	424808,893	21040 pot.bor,pot ret. 6B

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	1,754
Fermeture en X:	-17,117
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	518

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J1172	11J1172	4,4152	2,493	5246546,790	432088,104	21005	pot.borne
11J1173	11J1173	4,4152	3,109	5246453,417	431782,415	21008	pot.bor.but.
11J1174	11J1174	4,4152	3,430	5246404,728	431623,017	21010	monument
11J1175	11J1175	4,4149	6,218	5245982,028	430240,601	21008	pot.bor.but.
11J1176	11J1176	4,4149	8,484	5245638,411	429116,821	21010	monument
11J1177	11J1177	4,4143	8,993	5245561,052	428864,401	21012	pot.en retrait
11J1178	11J1178	4,4143	9,327	5245510,326	428698,883	21005	pot.borne
11J1179	11J1179	4,4143	10,500	5245332,047	428117,160	21003	borne
11J1180	11J1180	4,4143	12,436	5245037,907	427157,385	21008	pot.bor.but.
11J1181	11J1181	4,4143	13,601	5244860,749	426579,323	21043	pot.bor,pot.bor re
11J1182	11J1182	4,4143	14,897	5244663,809	425936,712	21010	monument
11J1183	11J1183	4,4137	15,544	5244565,301	425615,945	21008	pot.bor.but.
11J1184	11J1184	4,4137	17,207	5244312,196	424791,776	21040	pot.bor,pot ret.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N57	11J1172	253,0053	1292,588	5246546,790	432088,104	21005 pot.borne
11J1172	11J1173	253,0053	319,620	5246453,417	431782,415	21008 pot.bor.but.
11J1173	11J1174	253,0053	166,662	5246404,728	431623,017	21010 monument
11J1174	11J1175	252,5953	1445,546	5245982,028	430240,601	21008 pot.bor.but.
11J1175	11J1176	252,5953	1175,098	5245638,411	429116,821	21010 monument
11J1176	11J1177	252,5741	263,999	5245561,052	428864,401	21012 pot.en retrait
11J1177	11J1178	252,5741	173,111	5245510,326	428698,883	21005 pot.borne
11J1178	11J1179	252,5741	608,407	5245332,047	428117,160	21003 borne
11J1179	11J1180	252,5741	1003,801	5245037,907	427157,385	21008 pot.bor.but.
11J1180	11J1181	252,5741	604,578	5244860,749	426579,323	21043 pot.bor,pot.bor re
11J1181	11J1182	252,5741	672,089	5244663,809	425936,712	21010 monument
11J1182	11J1183	252,5541	335,541	5244565,301	425615,945	21008 pot.bor.but.
11J1183	11J1184	252,5541	862,128	5244312,196	424791,776	21040 pot.bor,pot ret.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1184	M11TR571	275,5100	17,206	5244312,196	424791,776	1914 rep arpentage trouve GPS
14N57	11J1184	252,5607	8 907,316	5244310,442	424808,893	21040 pot.bor,pot ret.
14N57	M11TR571	252,5842	8 923,167	5244312,196	424791,776	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 2' 35"
Erreur de fermeture (m) : 17,206
Erreur linéaire (m) : -15,851
Longueur polygone (m) : 8907,316

Fermeture : 1/ 518
Fermeture linéaire : 1/ 562

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	252,5607
Gisement terrain	252,5842
Différence	- 0° 2' 35"

Dº	M'S'	M'	S"				
252	5607	56	07	252,9352778			
252	5842	58	42	252,9783333			
				0,043055556	0° 2' 35"	-	252,5842

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	8 907,316
Distance terrain	8 923,167
Différence	-15,851

LIMITES DANS LE CANTON DE CABANO

Polygone: M11P531
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 15-11-2011
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: séparatrice des lots 24 et 25 du rang VII et front des lots 23 et 24 du rang VIII

Carnet: (01) C341 **Page:** 8
Plan: (90) C341
A.-G.: Roland Chamberland
Année: 1951

Carnet: (10) C001/15 **Page:**
Plan: (70) C001/15
A.-G.: Roland Chamberland
Année: 1949

Carnet: (10) C001/32 **Page:**
Plan: (70) C001/32
A.-G.: André Pelletier
Année: 1989

Point départ: M11TR557
Point fermeture: M11TR555

Point de référence:
M11TR557 1914 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,330413280 Y(Nord) 5269074,234 Convergence 1,060481
Longitude:69,002731210 X(Est) 417122,142 F.E. 1,0000550

Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0605

F.C. utilisé: 0,999 991 9

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR557	11J1214	44.50	13.03C	90	0	0	0M	-1.0605	21008	|LOTS 23/24
Azim	11J1214	11J1215	44.53	18.94C	90	0	0	0M	-1.0605	21008	|LOTS 24/25
Azim	11J1215	11J1216	44.41	1.12M	90	0	0	0M	-1.0605	21005	|LOTS 24/25 RG VII
Azim	11J1216	11J1217	314.41	588.82M	90	0	0	0M	-1.0605	21005	||
Azim	11J1217	11J1218	314.41	442.44M	90	0	0	0M	-1.0605	21005	||
Azim	11J1218	11J1219	314.41	351.38M	90	0	0	0M	-1.0605	21005	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR557	11J1214	43,4355	262,122	5269263,637	417303,342	21008 pot.bor.but. LOTS 23/24
11J1214	11J1215	43,4655	381,012	5269538,717	417566,968	21008 pot.bor.but. LOTS 24/25
11J1215	11J1216	43,3455	1,120	5269539,529	417567,740	21005 pot.borne LOTS 24/25 RG VII
11J1216	11J1217	313,3455	588,820	5269945,453	417141,209	21005 pot.borne
11J1217	11J1218	313,3455	442,440	5270250,465	416820,712	21005 pot.borne
11J1218	11J1219	313,3455	351,380	5270492,701	416566,179	21005 pot.borne

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	0,524
Fermeture en X:	-5,585
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	361

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
11J1214	11J1214	0,7633	0,725	5269263,705	417302,619	21008	pot.bor.but.
11J1215	11J1215	0,7641	1,780	5269538,884	417565,196	21008	pot.bor.but.
11J1216	11J1216	0,7606	1,783	5269539,695	417565,965	21005	pot.borne
11J1217	11J1217	5,4730	3,412	5269945,772	417137,811	21005	pot.borne
11J1218	11J1218	5,4730	4,637	5270250,898	416816,096	21005	pot.borne
11J1219	11J1219	5,4730	5,609	5270493,225	416560,594	21005	pot.borne

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR557	11J1214	43,3627	261,672	5269263,705	417302,619	21008 pot.bor.but.
11J1214	11J1215	43,3927	380,358	5269538,884	417565,196	21008 pot.bor.but.
11J1215	11J1216	43,2726	1,118	5269539,695	417565,965	21005 pot.borne
11J1216	11J1217	313,2903	590,101	5269945,772	417137,811	21005 pot.borne
11J1217	11J1218	313,2903	443,403	5270250,898	416816,096	21005 pot.borne
11J1218	11J1219	313,2903	352,144	5270493,225	416560,594	21005 pot.borne

INVERSE

Point	Point	Y	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J1219	M11TR555		275,2141	5,609	5270493,225	416560,594	1914 rep arpentage trouve GPS

Inverse avant compensation:

M11TR557	11J1214	43,4355	262,122	5269263,637	417303,342	21008 pot.bor.but. LOTS 23/24
11J1214	11J1215	43,4655	381,012	5269538,717	417566,968	21008 pot.bor.but. LOTS 24/25
11J1215	11J1216	43,3455	1,120	5269539,529	417567,740	21005 pot.borne LOTS 24/25 RG VII
11J1216	11J1217	313,3455	588,820	5269945,453	417141,209	21005 pot.borne
11J1217	11J1218	313,3455	442,440	5270250,465	416820,712	21005 pot.borne
11J1218	11J1219	313,3455	351,380	5270492,701	416566,179	21005 pot.borne
Total avant compensation:				2026,894		

Inverse après compensation:

M11TR557	11J1214	43,3627	261,672	5269263,705	417302,619	21008 pot.bor.but.
11J1214	11J1215	43,3927	380,358	5269538,884	417565,196	21008 pot.bor.but.
11J1215	11J1216	43,2726	1,118	5269539,695	417565,965	21005 pot.borne
11J1216	11J1217	313,2903	590,101	5269945,772	417137,811	21005 pot.borne
11J1217	11J1218	313,2903	443,403	5270250,898	416816,096	21005 pot.borne
11J1218	11J1219	313,2903	352,144	5270493,225	416560,594	21005 pot.borne
Total après compensation:				2028,796		

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) : 5,609
Erreur linéaire (m) : -1,902
Longueur polygone (m) : 2 026,894

Fermeture : 1/ 361
Fermeture linéaire : 1/ 1 066

Légende:

Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).

Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE BOSTFORD / ROBINSON

Polygone: M14P402
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 09-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: rattachement de plusieurs vestiges par Bernard Labrie

Carnet: N/A **Page:** N/A
Plan: N/A
A.-G.: Bernard Labrie
Année: N/A

Point départ: N/A
Point fermeture: N/A

Point de référence:
N/A

Convergence utilisée (DºM'S"): 0,0000
F.C. utilisé: 1,0000000

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

SAISIE DE POINT

Point	Y (Nord)	X (Est)	Description
14N57	5246924,404	433324,352	21008

LIMITES DANS LE CANTON DE BOTSFORD

Polygone: M14P449
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 22-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: front des lots 51 à 55 du rang X

Carnet: (01) B306 **Page:** 55 à 57
Plan: (03) 212
A.-G.: Roland Chamberland
Année: 1954

Point départ: M11TR517
Point fermeture: M11TR515

Point de référence:
M11TR517 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,222130930 Y(Nord) 5249453,785 Convergence 1,123335
Longitude:68,512405020 X(Est) 428898,994 F.E. 1,0000892
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,1233
F.C. utilisé: 1,000 042 73

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR517	14G441	313.04	0.05C	90	0	0	0M	-1.1233	21002	|LOTS 55/56 RG IX
Azim	14G441	14G442	313.04	12.92C	90	0	0	0M	-1.1233	21002	|LOTS 54/55
Azim	14G442	14G443	313.04	0.04C	90	0	0	0M	-1.1233	21002	|LOTS 54/55 RG IX
Azim	14G443	14G444	313.04	12.93C	90	0	0	0M	-1.1233	21002	|LOTS 53/54
Azim	14G444	14G445	313.04	0.03C	90	0	0	0M	-1.1233	21002	|LOTS 53/54 RG IX
Azim	14G445	14G446	313.04	12.94C	90	0	0	0M	-1.1233	21002	|LOTS 52/53
Azim	14G446	14G447	313.04	0.02C	90	0	0	0M	-1.1233	21002	|LOTS 52/53 RG IX
Azim	14G447	14G448	313.04	12.95C	90	0	0	0M	-1.1233	21002	|LOTS 51/52
Azim	14G448	14G449	313.04	0.01C	90	0	0	0M	-1.1233	21002	|LOTS 51/52 RG IX
Azim	14G449	14G450	313.04	12.96C	90	0	0	0M	-1.1233	21008	|LOTS 50/51

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR517	14G441	311,5127	1,006	5249454,468	428898,150	21002 poteau LOTS 55/56 RG IX
14G441	14G442	311,5127	259,909	5249627,908	428704,560	21002 poteau LOTS 54/55
14G442	14G443	311,5127	0,805	5249628,445	428703,960	21002 poteau LOTS 54/55 RG IX
14G443	14G444	311,5127	260,110	5249802,019	428510,220	21002 poteau LOTS 53/54
14G444	14G445	311,5127	0,604	5249802,421	428509,771	21002 poteau LOTS 53/54 RG IX
14G445	14G446	311,5127	260,311	5249976,129	428315,881	21002 poteau LOTS 52/53
14G446	14G447	311,5127	0,402	5249976,398	428315,581	21002 poteau LOTS 52/53 RG IX
14G447	14G448	311,5127	260,513	5250150,240	428121,541	21002 poteau LOTS 51/52
14G448	14G449	311,5127	0,201	5250150,374	428121,391	21002 poteau LOTS 51/52 RG IX
14G449	14G450	311,5127	260,714	5250324,351	427927,202	21008 pot.bor.but. LOTS 50/51

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	5,515
Fermeture en X:	5,327
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	170

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14G441	14G441	5,4429	0,006	5249454,472	428898,154	21002	poteau
14G442	14G442	5,4429	1,534	5249629,011	428705,625	21002	poteau
14G443	14G443	5,4429	1,538	5249629,551	428705,029	21002	poteau
14G444	14G444	5,4429	3,067	5249804,225	428512,351	21002	poteau
14G445	14G445	5,4429	3,071	5249804,630	428511,904	21002	poteau
14G446	14G446	5,4429	4,601	5249979,438	428319,077	21002	poteau
14G447	14G447	5,4429	4,603	5249979,709	428318,779	21002	poteau
14G448	14G448	5,4429	6,134	5250154,652	428125,803	21002	poteau
14G449	14G449	5,4429	6,135	5250154,787	428125,654	21002	poteau
14G450	14G450	5,4429	7,668	5250329,866	427932,529	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR517	14G441	312,1139	1,006	5249454,472	428898,154	21002 poteau
14G441	14G442	312,1139	259,856	5249629,011	428705,625	21002 poteau
14G442	14G443	312,1139	0,805	5249629,551	428705,029	21002 poteau
14G443	14G444	312,1139	260,057	5249804,225	428512,351	21002 poteau
14G444	14G445	312,1139	0,603	5249804,630	428511,904	21002 poteau
14G445	14G446	312,1139	260,258	5249979,438	428319,077	21002 poteau
14G446	14G447	312,1139	0,402	5249979,709	428318,779	21002 poteau
14G447	14G448	312,1139	260,460	5250154,652	428125,803	21002 poteau
14G448	14G449	312,1139	0,201	5250154,787	428125,654	21002 poteau
14G449	14G450	312,1139	260,661	5250329,866	427932,529	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14G450	M11TR515	44,0031	7,668	5250329,866	427932,529	1914 rep arpentage trouve GPS
M11TR517	14G450	311,5127	1 304,574	5250324,351	427927,202	21008 pot.bor.but.
M11TR517	M11TR515	312,1139	1 304,309	5250329,866	427932,529	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 20' 12"
Erreur de fermeture (m) : 7,668
Erreur linéaire (m) : 0,265
Longueur polygone (m) : 1304,574

Fermeture : 1/ 170
Fermeture linéaire : 1/ 4 923

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	311,5127
Gisement terrain	312,1139
Différence	- 0° 20' 12"

Dº	M'S'	M'	S"		
311	5127	51	27	311,8575	
312	1139	11	39	312,1941667	
				0,336666667	0° 20' 12" - 312,1139

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 304,574
Distance terrain	1 304,309
Différence	0,265

LIMITES DANS LE CANTON DE BOTSFORD

Polygone: M14P450
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 22-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: séparatrice des lots 55 et 56 du rang X

Carnet: (01) B306 **Page:** 70
Plan: (03) 212
A.-G.: Roland Chamberland
Année: 1954

Point départ: M11TR517
Point fermeture: M11TR540

Point de référence:
M11TR517 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,222130930 Y(Nord) 5249453,785 Convergence 1,123335
Longitude:68,512405020 X(Est) 428898,994 F.E. 1,0000892
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,1233
F.C. utilisé: 1,000 042 73

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR517	14G451	45.00	10C	90	0	0	0M	-1.1233	190	|descente
Azim	14G451	14G452	45.00	18.1C	90	0	0	0M	-1.1233	21008	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR517	14G451	43,4727	201,168	5249599,021	429038,119	190 Ponit relevé descente
14G451	14G452	43,4727	364,114	5249861,875	429290,107	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-2,508
Fermeture en X:	0,363
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	223

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14G451	14G451	0,7643	0,902	5249598,128	429038,248	190	Ponit relevé
14G452	14G452	0,7643	2,534	5249859,367	429290,470	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR517	14G451	43,5938	200,614	5249598,128	429038,248	190 Ponit relevé
14G451	14G452	43,5938	363,112	5249859,367	429290,470	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14G452	M11TR540	171,4519	2,534	5249859,367	429290,470	1914 rep arpentage trouve GPS
M11TR517	14G452	43,4727	565,282	5249861,875	429290,107	21008 pot.bor.but.
M11TR517	M11TR540	43,5938	563,727	5249859,367	429290,470	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 12' 11"
Erreur de fermeture (m) : 2,534
Erreur linéaire (m) : 1,555
Longueur polygone (m) : 565,282

Fermeture : 1/ 223
Fermeture linéaire : 1/ 364

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	43,4727
Gisement terrain	43,5938
Différence	- 0° 12' 11"

Dº	M'S'	M'	S"	
43	4727	47	27	43,79083333
43	5938	59	38	43,99388889
				0,203055556

0° 12' 11" - 43,5938

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	565,282
Distance terrain	563,727
Différence	1,555

LIMITES DANS LE CANTON DE BOTSFORD

Polygone: M14P451
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 22-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: séparatrice des lots 50 et 51 du rang X

Carnet: (01) B306 **Page:** 71
Plan: (03) 212
A.-G.: Roland Chamberland
Année: 1954

Point départ: M11TR515
Point fermeture: M11TR521

Point de référence:
M11TR515 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,225032600 Y(Nord) 5250329,855 Convergence 1,120066
Longitude:68,520922760 X(Est) 427932,558 F.E. 1,0000863
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,1201
F.C. utilisé: 1,000 051 38

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR515	14G453	43.12	3.2C	90	0	0	0M	-1.1201	190	|bord route
Azim	14G453	14G454	43.12	10.85C	90	0	0	0M	-1.1201	21008	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR515	14G453	41,5959	64,374	5250377,708	427975,605	190 Ponit relevé bord route
14G453	14G454	41,5959	218,267	5250539,921	428121,661	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-0,591
Fermeture en X:	0,415
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	392

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14G453	14G453	0,7330	0,164	5250377,573	427975,700	190	Ponit relevé
14G454	14G454	0,7330	0,722	5250539,330	428122,076	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR515	14G453	42,0833	64,337	5250377,573	427975,700	190 Ponit relevé
14G453	14G454	42,0833	218,143	5250539,330	428122,076	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14G454	M11TR521	144,5704	0,722	5250539,330	428122,076	1914 rep arpentage trouve GPS
M11TR515	14G454	41,5959	282,641	5250539,921	428121,661	21008 pot.bor.but.
M11TR515	M11TR521	42,0833	282,480	5250539,330	428122,076	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 8' 34"
Erreur de fermeture (m) : 0,722
Erreur linéaire (m) : 0,161
Longueur polygone (m) : 282,641

Fermeture : 1/ 392
Fermeture linéaire : 1/ 1 756

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	41,5959
Gisement terrain	42,0833
Différence	- 0° 8' 34"

Dº	M'S'	M'	S"				
41	5959	59	59	41,99972222			
42	0833	08	33	42,1425			
				0,142777778	0° 8' 34"	-	42,0833

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	282,641
Distance terrain	282,480
Différence	0,161

LIMITES DANS LE CANTON DE BOTSFORD

Polygone: M14P452
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 22-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: séparatrice des lots 42 et 43 du rang VI

Carnet: (01) B306 **Page:** 34 à 36
Plan: (03) 212
A.-G.: Roland Chamberland
Année: 1954

Point départ: M11TR519
Point fermeture: 11J905 (M11P486)

Point de référence:
M11TR519 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,214643530 Y(Nord) 5248257,263 Convergence 1,090904
Longitude:68,560075570 X(Est) 423116,325 F.E. 1,0000720
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0909
F.C. utilisé: 1,000 028 12

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR519	14G455	225.00	10C	90	0	0	0M	-1.0909	190	||
Azim	14G455	14G456	225.00	70.93C	90	0	0	0M	-1.0909	21008	|LOTS 42/43 RG VI

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR519	14G455	223,5051	201,168	5248112,588	422977,279	190 Ponit relevé
14G455	14G456	223,5051	1426,885	5247083,510	421988,789	21008 pot.bor.but. LOTS 42/43 RG VI

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	0,298
Fermeture en X:	-1,464
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	1 090

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14G455	14G455	4,4897	1,210	5248112,830	422976,093	190	Ponit relevé
14G456	14G456	3,9069	1,494	5247083,808	421987,325	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR519	14G455	224,0816	201,818	5248112,830	422976,093	190 Ponit relevé
14G455	14G456	223,5126	1427,037	5247083,808	421987,325	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14G456	11J905	281,3027	1,494	5247083,808	421987,325	21008 pot.bor.but.
M11TR519	14G456	223,5051	1 628,053	5247083,510	421988,789	21008 pot.bor.but.
M11TR519	11J905	223,5331	1 628,852	5247083,808	421987,325	21008 pot.bor.but.

CONCLUSION

Différence angulaire :		- 0° 2' 40"
Erreur de fermeture (m) :		1,494
Erreur linéaire (m) :		-0,799
Longueur polygone (m) :		1628,053
Fermeture :	1/	1 090
Fermeture linéaire :	1/	2 038

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	223,5051
Gisement terrain	223,5331
Différence	- 0° 2' 40"

Dº	M'S'	M'	S"					
223	5051	50	51	223,8475				
223	5331	53	31	223,8919444				
				0,044444444	0° 2' 40"	-	223,5331	

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	1 628,053
Distance terrain	1 628,852
Différence	-0,799

LIMITES DANS LE CANTON DE BOTSFORD

Polygone: M14P453
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 22-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: séparatrice des lots 42 et 43 du rang VII

Carnet: (01) B326 **Page:** 9 et 10
Plan: (90) B326-1
A.-G.: J.T. Bellemare
Année: 1961

Point départ: M11TR519
Point fermeture: N/A

Point de référence:
M11TR519 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,214643530 Y(Nord) 5248257,263 Convergence 1,090904
Longitude:68,560075570 X(Est) 423116,325 F.E. 1,0000720
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0909
F.C. utilisé: 1,000 028 12

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR519	14G457	43.07	79.78C	90	0	0	0M	-1.0909	21008	||

ANTENNE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR519	14G457	41,5751	1604,918	5249451,064	424189,824	21008 pot.bor.but.

LIMITES DANS LE CANTON DE BOTSFORD

Polygone: M14P454
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 22-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: arrière des lots 37 à 42 du rang VII

Carnet: (10) B019/11 **Page:** 12
Plan: (70) B019/11
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1956

Point départ: 14G457 (M14P453)
Point fermeture: M11TR523

Point de référence:
M11TR519 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,214643530 Y(Nord) 5248257,263 Convergence 1,090904
Longitude:68,560075570 X(Est) 423116,325 F.E. 1,0000720
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0909
F.C. utilisé: 1,000 028 12

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	14G457	14G458	315.45	85.828M	90	0	0	0M	-1.0909	009 ||	
Azim	14G458	14G459	315.45	1500.00M	90	0	0	0M	-1.0909	009 ||	

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14G457	14G458	314,3551	85,828	5249511,327	424128,708	009 int.calculé
14G458	14G459	314,3551	1500,000	5250564,540	423060,593	009 int.calculé

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-1,672
Fermeture en X:	-1,646
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	676

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14G458	14G458	5,4908	0,127	5249511,237	424128,619	009	int.calculé
14G459	14G459	5,4908	2,346	5250562,868	423058,947	009	int.calculé

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14G457	14G458	314,3046	85,828	5249511,237	424128,619	009 int.calculé
14G458	14G459	314,3046	1500,000	5250562,868	423058,947	009 int.calculé

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14G459	M11TR523	224,3312	2,346	5250562,868	423058,947	1914 rep arpentage trouve GPS
14G457	14G459	314,3551	1 585,828	5250564,540	423060,593	009 int.calculé
14G457	M11TR523	314,3046	1 585,828	5250562,868	423058,947	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire :		+ 0° 5' 5"
Erreur de fermeture (m) :		2,346
Erreur linéaire (m) :		0,000
Longueur polygone (m) :		1585,828
Fermeture :	1/	676
Fermeture linéaire :	1/	N/A

NOTE

Puisqu'aucun lien existe entre le travail de Bellemare et celui de Grand'Maison, nous avons appliqué la distance terrain, ce qui explique que nous n'ayons pas calculé de fermeture linéaire.

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"	Dº	M'S'	M'	S"				
Gisement théorique	314,3551	314	3551	35	51	314,5975			
Gisement terrain	314,3046	314	3046	30	46	314,5127778			
Différence	+ 0° 5' 5"					0,084722222	0° 5' 5"	+	314,3551

Calcul de la différence linéaire	
Distance théorique	1 585,828
Distance terrain	1 585,828
Différence	0,000

LIMITES DANS LE CANTON DE BOTSFORD

Polygone: M14P455
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 22-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: front des lots 33 à 36 du rang VII et séparatrice des lots 36/37 du rang VII

Carnet: (01) B306 **Page:**
Plan: (03) 212
A.-G.: Roland Chamberland
Année: 1974

Carnet: (01) B326 **Page:** 5 et 6
Plan: (90) B326-1
A.-G.: J.T. Bellemare
Année: 1961

Point départ: 11J33 (M11P403)
Point fermeture: M11TR523

Point de référence:
M11TR523 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,230109950 Y(Nord) 5250562,580 Convergence 1,091003
Longitude:68,560128120 X(Est) 423058,913 F.E. 1,0000718
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -0,0910
F.C. utilisé: 1,000 028 73

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	11J33	14G460	135.31	12.7C	90	0	0	0M	-1.0910	21001 |2	
Azim	14G460	14G461	135.20	0.3C	90	0	0	0M	-1.0910	21002 |LOTS 33/34	
Azim	14G461	14G462	135.20	13.195C	90	0	0	0M	-1.0910	21002 |LOTS 34/35	
Azim	14G462	14G463	135.20	13.195C	90	0	0	0M	-1.0910	21008 |LOTS 35/36	
Azim	14G463	14G464	135.20	13.195C	90	0	0	0M	-1.0910	21002 |LOTS 36/37	
Azim	14G464	14G465	43.07	80.15C	90	0	0	0M	-1.0910	21008 ||	

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J33	14G460	134,2150	255,483	5249922,164	421404,549	21001 stati.morcellement 2
14G460	14G461	134,1050	6,035	5249917,958	421408,877	21002 poteau LOTS 33/34
14G461	14G462	134,1050	265,441	5249732,961	421599,243	21002 poteau LOTS 34/35
14G462	14G463	134,1050	265,441	5249547,964	421789,608	21008 pot.bor.but. LOTS 35/36
14G463	14G464	134,1050	265,441	5249362,967	421979,974	21002 poteau LOTS 36/37
14G464	14G465	41,5750	1612,362	5250561,898	423058,129	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	0,970
Fermeture en X:	0,818
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	2 105

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14G460	14G460	2,3451	0,121	5249922,256	421404,627	21001	stati.morcellement
14G461	14G461	2,3419	0,124	5249918,053	421408,957	21002	poteau
14G462	14G462	2,3419	0,250	5249733,152	421599,404	21002	poteau
14G463	14G463	2,3419	0,376	5249548,252	421789,851	21008	pot.bor.but.
14G464	14G464	2,3419	0,502	5249363,351	421980,298	21002	poteau
14G465	14G465	0,7324	1,268	5250562,868	423058,947	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J33	14G460	134,2012	255,474	5249922,256	421404,627	21001 stati.morcellement
14G460	14G461	134,0912	6,035	5249918,053	421408,957	21002 poteau
14G461	14G462	134,0912	265,432	5249733,152	421599,404	21002 poteau
14G462	14G463	134,0912	265,432	5249548,252	421789,851	21008 pot.bor.but.
14G463	14G464	134,0912	265,432	5249363,351	421980,298	21002 poteau
14G464	14G465	41,5747	1613,127	5250562,868	423058,947	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Y	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14G465	M11TR523		40,0827	1,268	5250562,868	423058,947	1914 rep arpentage trouve GPS

Inverse avant compensation:

11J33	14G460	134,2150	255,483	5249922,164	421404,549	21001 stati.morcellement 2
14G460	14G461	134,1050	6,035	5249917,958	421408,877	21002 poteau LOTS 33/34
14G461	14G462	134,1050	265,441	5249732,961	421599,243	21002 poteau LOTS 34/35
14G462	14G463	134,1050	265,441	5249547,964	421789,608	21008 pot.bor.but. LOTS 35/36
14G463	14G464	134,1050	265,441	5249362,967	421979,974	21002 poteau LOTS 36/37
14G464	14G465	41,5750	1 612,362	5250561,898	423058,129	21008 pot.bor.but.
Total avant compensation:			2670,203			

Inverse après compensation:

11J33	14G460	134,2012	255,474	5249922,256	421404,627	21001 stati.morcellement
14G460	14G461	134,0912	6,035	5249918,053	421408,957	21002 poteau
14G461	14G462	134,0912	265,432	5249733,152	421599,404	21002 poteau
14G462	14G463	134,0912	265,432	5249548,252	421789,851	21008 pot.bor.but.
14G463	14G464	134,0912	265,432	5249363,351	421980,298	21002 poteau
14G464	14G465	41,5747	1 613,127	5250562,868	423058,947	21008 pot.bor.but.
Total après compensation:			2670,932			

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) :		1,268
Erreur linéaire (m) :		-0,729
Longueur polygone (m) :		2 670,203
Fermeture :	1/	2 105
Fermeture linéaire :	1/	3 663

Légende:

Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).

Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE BOTSFORD

Polygone: M14P456
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 22-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: arrière des lots 22 à 32 du rang VI

Carnet: (01) B315 **Page:** 17 à 20
Plan: (90) B315
A.-G.: J.-M. Cloutier
Année: 1956

Point départ: 11J29 (M11P403)
Point fermeture: M11TR569

Point de référence:
M11TR569 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,231767490 Y(Nord) 5250975,101 Convergence 1,061332
Longitude:69,000173680 X(Est) 418006,157 F.E. 1,0000574
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0613
F.C. utilisé: 1,000 008 06

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	11J29	14G466	315.50	10.18C	90	0	0	0M	-1.0613	21001	|1
Azim	14G466	14G467	314.07	1.659C	90	0	0	0M	-1.0613	21001	|2
Azim	14G467	14G468	314.10	2.66C	90	0	0	0M	-1.0613	21001	|3
Azim	14G468	14G469	314.25	4.091C	90	0	0	0M	-1.0613	21001	|4
Azim	14G469	14G470	314.25	6.352C	90	0	0	0M	-1.0613	21001	|5
Azim	14G470	14G471	314.07	19.375C	90	0	0	0M	-1.0613	21001	|9
Azim	14G471	14G472	314.39	3.339C	90	0	0	0M	-1.0613	21001	|11
Azim	14G472	14G473	313.20	1.159C	90	0	0	0M	-1.0613	21001	|12
Azim	14G473	14G474	316.03	2.308C	90	0	0	0M	-1.0613	21001	|13
Azim	14G474	14G475	315.11	3.748C	90	0	0	0M	-1.0613	21001	|14
Azim	14G475	14G476	314.05	1.545C	90	0	0	0M	-1.0613	21001	|15
Azim	14G476	14G477	314.48	2.959C	90	0	0	0M	-1.0613	21001	|16
Azim	14G477	14G478	314.30	3.113C	90	0	0	0M	-1.0613	21001	|17
Azim	14G478	14G479	314.42	3.557C	90	0	0	0M	-1.0613	21001	|18
Azim	14G479	14G480	315.35	3.164C	90	0	0	0M	-1.0613	21001	|19
Azim	14G480	14G481	315.02	6.278C	90	0	0	0M	-1.0613	21001	|20
Azim	14G481	14G482	315.02	3.345C	90	0	0	0M	-1.0613	21001	|21
Azim	14G482	14G483	315.25	1.168C	90	0	0	0M	-1.0613	21008	||
Azim	14G483	14G484	315.25	7.364C	90	0	0	0M	-1.0613	21001	|23
Azim	14G484	14G485	315.05	14.006C	90	0	0	0M	-1.0613	21001	|25
Azim	14G485	14G486	315.02	5.727C	90	0	0	0M	-1.0613	21001	|26
Azim	14G486	14G487	315.18	8.909C	90	0	0	0M	-1.0613	21001	|28
Azim	14G487	14G488	315.18	10.267C	90	0	0	0M	-1.0613	21001	|30
Azim	14G488	14G489	315.02	19.859C	90	0	0	0M	-1.0613	21008	|R.III/IV/II

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J29	14G466	314,4347	204,789	5249073,660	419949,648	21001 stati.morcellement 1
14G466	14G467	313,0047	33,374	5249096,427	419925,245	21001 stati.morcellement 2
14G467	14G468	313,0347	53,511	5249132,964	419886,149	21001 stati.morcellement 3
14G468	14G469	313,1847	82,298	5249189,420	419826,267	21001 stati.morcellement 4
14G469	14G470	313,1847	127,782	5249277,077	419733,291	21001 stati.morcellement 5
14G470	14G471	313,0047	389,763	5249542,962	419448,294	21001 stati.morcellement 9
14G471	14G472	313,3247	67,170	5249589,238	419399,608	21001 stati.morcellement 11
14G472	14G473	312,1347	23,315	5249604,909	419382,344	21001 stati.morcellement 12
14G473	14G474	314,5647	46,430	5249637,709	419349,482	21001 stati.morcellement 13
14G474	14G475	314,0447	75,398	5249690,160	419295,318	21001 stati.morcellement 14
14G475	14G476	312,5847	31,080	5249711,349	419272,579	21001 stati.morcellement 15
14G476	14G477	313,4147	59,526	5249752,472	419229,541	21001 stati.morcellement 16
14G477	14G478	313,2347	62,624	5249795,498	419184,038	21001 stati.morcellement 17
14G478	14G479	313,3547	71,555	5249844,841	419132,216	21001 stati.morcellement 18
14G479	14G480	314,2847	63,650	5249889,438	419086,801	21001 stati.morcellement 19
14G480	14G481	313,5547	126,293	5249977,058	418995,845	21001 stati.morcellement 20
14G481	14G482	313,5547	67,291	5250023,743	418947,383	21001 stati.morcellement 21
14G482	14G483	314,1847	23,496	5250040,157	418930,570	21008 pot.bor.but.
14G483	14G484	314,1847	148,140	5250143,645	418824,570	21001 stati.morcellement 23
14G484	14G485	313,5847	281,756	5250339,299	418621,821	21001 stati.morcellement 25
14G485	14G486	313,5547	115,209	5250419,229	418538,848	21001 stati.morcellement 26
14G486	14G487	314,1147	179,221	5250544,168	418410,354	21001 stati.morcellement 28
14G487	14G488	314,1147	206,539	5250688,152	418262,273	21001 stati.morcellement 30
14G488	14G489	313,5547	399,500	5250965,317	417974,555	21008 pot.bor.but. R.III/IV/II

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	9,389
Fermeture en X:	31,960
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	88

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14G466	14G466	5,4931	2,321	5249074,314	419951,874	21001	stati.morcellement
14G467	14G467	5,4631	2,699	5249097,187	419927,834	21001	stati.morcellement
14G468	14G468	5,4640	3,305	5249133,896	419889,320	21001	stati.morcellement
14G469	14G469	5,4683	4,238	5249190,614	419830,333	21001	stati.morcellement
14G470	14G470	5,4683	5,685	5249278,679	419738,745	21001	stati.morcellement
14G471	14G471	5,4631	10,102	5249545,809	419457,987	21001	stati.morcellement
14G472	14G472	5,4724	10,863	5249592,300	419410,031	21001	stati.morcellement
14G473	14G473	5,4494	11,127	5249608,045	419393,020	21001	stati.morcellement
14G474	14G474	5,4969	11,653	5249640,994	419360,663	21001	stati.morcellement
14G475	14G475	5,4817	12,508	5249693,686	419307,319	21001	stati.morcellement
14G476	14G476	5,4625	12,860	5249714,974	419284,918	21001	stati.morcellement
14G477	14G477	5,4750	13,534	5249756,287	419242,527	21001	stati.morcellement
14G478	14G478	5,4698	14,244	5249799,512	419197,704	21001	stati.morcellement
14G479	14G479	5,4733	15,055	5249849,084	419146,660	21001	stati.morcellement
14G480	14G480	5,4887	15,776	5249893,884	419101,938	21001	stati.morcellement
14G481	14G481	5,4791	17,207	5249981,908	419012,355	21001	stati.morcellement
14G482	14G482	5,4791	17,970	5250028,808	418964,624	21001	stati.morcellement
14G483	14G483	5,4858	18,236	5250045,297	418948,067	21008	pot.bor.but.
14G484	14G484	5,4858	19,914	5250149,258	418843,677	21001	stati.morcellement
14G485	14G485	5,4800	23,107	5250345,812	418643,991	21001	stati.morcellement
14G486	14G486	5,4791	24,413	5250426,110	418562,271	21001	stati.morcellement
14G487	14G487	5,4838	26,443	5250551,621	418435,725	21001	stati.morcellement
14G488	14G488	5,4838	28,784	5250696,265	418289,890	21001	stati.morcellement
14G489	14G489	5,4791	33,311	5250974,706	418006,515	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
11J29	14G466	315,1804	203,678	5249074,314	419951,874	21001 stati.morcellement
14G466	14G467	313,3430	33,183	5249097,187	419927,834	21001 stati.morcellement
14G467	14G468	313,3731	53,205	5249133,896	419889,320	21001 stati.morcellement
14G468	14G469	313,5236	81,831	5249190,614	419830,333	21001 stati.morcellement
14G469	14G470	313,5236	127,057	5249278,679	419738,745	21001 stati.morcellement
14G470	14G471	313,3430	387,532	5249545,809	419457,987	21001 stati.morcellement
14G471	14G472	314,0641	66,792	5249592,300	419410,031	21001 stati.morcellement
14G472	14G473	312,4714	23,179	5249608,045	419393,020	21001 stati.morcellement
14G473	14G474	315,3109	46,179	5249640,994	419360,663	21001 stati.morcellement
14G474	14G475	314,3852	74,980	5249693,686	419307,319	21001 stati.morcellement
14G475	14G476	313,3229	30,902	5249714,974	419284,918	21001 stati.morcellement
14G476	14G477	314,1544	59,192	5249756,287	419242,527	21001 stati.morcellement
14G477	14G478	313,5738	62,269	5249799,512	419197,704	21001 stati.morcellement
14G478	14G479	314,0942	71,153	5249849,084	419146,660	21001 stati.morcellement
14G479	14G480	315,0259	63,301	5249893,884	419101,938	21001 stati.morcellement
14G480	14G481	314,2949	125,590	5249981,908	419012,355	21001 stati.morcellement
14G481	14G482	314,2949	66,916	5250028,808	418964,624	21001 stati.morcellement
14G482	14G483	314,5256	23,367	5250045,297	418948,067	21008 pot.bor.but.
14G483	14G484	314,5256	147,326	5250149,258	418843,677	21001 stati.morcellement
14G484	14G485	314,3250	280,190	5250345,812	418643,991	21001 stati.morcellement
14G485	14G486	314,2949	114,568	5250426,110	418562,271	21001 stati.morcellement
14G486	14G487	314,4554	178,231	5250551,621	418435,725	21001 stati.morcellement
14G487	14G488	314,4554	205,399	5250696,265	418289,890	21001 stati.morcellement
14G488	14G489	314,2949	397,276	5250974,706	418006,515	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14G489	M11TR569	73,3743	33,310	5250974,706	418006,515	1914 rep arpentage trouve GPS
11J29	14G489	313,4952	2 939,581	5250965,317	417974,555	21008 pot.bor.but.
11J29	M11TR569	314,2352	2 923,171	5250974,706	418006,515	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 33' 60"
Erreur de fermeture (m) : 33,310
Erreur linéaire (m) : 16,410
Longueur polygone (m) : 2939,581

Fermeture : 1/ 88
Fermeture linéaire : 1/ 179

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"	Dº	M'S'	M'	S"				
Gisement théorique	313,4952	313	4952	49	52	313,8311111			
Gisement terrain	314,2352	314	2352	23	52	314,3977778			
Différence	- 0° 33' 60"					0,566666667	0° 33' 60"	-	314,2352

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	2 939,581
Distance terrain	2 923,171
Différence	16,410

LIMITES DANS LE CANTON DE BOTSFORD

Polygone: M14P457
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 22-10-2014
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: une partie de l'arirère du rang II

Carnet: (01) B320 **Page:** 1 à 3
Plan: (90) B320-1
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1960

Point départ: M11TR569
Point fermeture: M11TR563

Point de référence:
M11TR569 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,231767490 Y(Nord) 5250975,101 Convergence 1,061332
Longitude:69,000173680 X(Est) 418006,157 F.E. 1,0000574
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0613
F.C. utilisé: 1,000 008 06

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR569	14G490	180.00	15.47C	90	0	0	0M	-1.0613	21002	|LOTS 9/10 RG III
Azim	14G490	14G491	180.00	13.09C	90	0	0	0M	-1.0613	21002	|LOTS 10/11 RG III
Azim	14G491	14G492	180.00	13.03C	90	0	0	0M	-1.0613	21002	|LOTS 11/12 RG III
Azim	14G492	14G493	180.00	13C	90	0	0	0M	-1.0613	21002	|LOTS 12/13 RG III
Azim	14G493	14G494	180.00	13.06C	90	0	0	0M	-1.0613	21002	|LOTS 13/14 RG III
Azim	14G494	14G495	180.00	13.02C	90	0	0	0M	-1.0613	21008	|LOTS 14/15 RG III
Azim	14G495	14G496	180.00	13C	90	0	0	0M	-1.0613	21002	|LOTS 15/16 RG III
Azim	14G496	14G497	180.00	13.05C	90	0	0	0M	-1.0613	21002	|LOTS 16/17 RG III
Azim	14G497	14G498	180.00	13.05C	90	0	0	0M	-1.0613	21002	|LOTS 17/18 RG III
Azim	14G498	14G499	180.00	13C	90	0	0	0M	-1.0613	21002	|LOTS 18/19 RG III
Azim	14G499	14G500	180.00	13.02C	90	0	0	0M	-1.0613	21002	|LOTS 19/20 RG III
Azim	14G500	14G501	180.00	13C	90	0	0	0M	-1.0613	21008	|LOTS 20/21 RG III

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR569	14G490	178,5347	311,207	5250663,554	418012,509	21002 poteau LOTS 9/10 RG III
14G490	14G491	178,5347	263,329	5250400,272	418017,581	21002 poteau LOTS 10/11 RG III
14G491	14G492	178,5347	262,122	5250138,197	418022,630	21002 poteau LOTS 11/12 RG III
14G492	14G493	178,5347	261,518	5249876,725	418027,667	21002 poteau LOTS 12/13 RG III
14G493	14G494	178,5347	262,725	5249614,046	418032,727	21002 poteau LOTS 13/14 RG III
14G494	14G495	178,5347	261,921	5249352,172	418037,772	21008 pot.bor.but. LOTS 14/15 RG III
14G495	14G496	178,5347	261,518	5249090,700	418042,809	21002 poteau LOTS 15/16 RG III
14G496	14G497	178,5347	262,524	5248828,222	418047,865	21002 poteau LOTS 16/17 RG III
14G497	14G498	178,5347	262,524	5248565,744	418052,921	21002 poteau LOTS 17/18 RG III
14G498	14G499	178,5347	261,518	5248304,272	418057,958	21002 poteau LOTS 18/19 RG III
14G499	14G500	178,5347	261,921	5248042,398	418063,003	21002 poteau LOTS 19/20 RG III
14G500	14G501	178,5347	261,518	5247780,926	418068,040	21008 pot.bor.but. LOTS 20/21 RG III

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-1,975
Fermeture en X:	-8,175
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	380

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14G490	14G490	3,1223	0,819	5250663,362	418011,713	21002	poteau
14G491	14G491	3,1223	1,513	5250399,917	418016,111	21002	poteau
14G492	14G492	3,1223	2,203	5250137,679	418020,488	21002	poteau
14G493	14G493	3,1223	2,891	5249876,046	418024,856	21002	poteau
14G494	14G494	3,1223	3,583	5249613,204	418029,244	21002	poteau
14G495	14G495	3,1223	4,273	5249351,168	418033,618	21008	pot.bor.but.
14G496	14G496	3,1223	4,961	5249089,535	418037,986	21002	poteau
14G497	14G497	3,1223	5,652	5248826,895	418042,371	21002	poteau
14G498	14G498	3,1223	6,344	5248564,255	418046,755	21002	poteau
14G499	14G499	3,1223	7,032	5248302,621	418051,123	21002	poteau
14G500	14G500	3,1223	7,722	5248040,585	418055,497	21002	poteau
14G501	14G501	3,1223	8,410	5247778,951	418059,865	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR569	14G490	179,0237	311,385	5250663,362	418011,713	21002 poteau
14G490	14G491	179,0237	263,480	5250399,917	418016,111	21002 poteau
14G491	14G492	179,0237	262,272	5250137,679	418020,488	21002 poteau
14G492	14G493	179,0237	261,668	5249876,046	418024,856	21002 poteau
14G493	14G494	179,0237	262,876	5249613,204	418029,244	21002 poteau
14G494	14G495	179,0237	262,071	5249351,168	418033,618	21008 pot.bor.but.
14G495	14G496	179,0237	261,668	5249089,535	418037,986	21002 poteau
14G496	14G497	179,0237	262,674	5248826,895	418042,371	21002 poteau
14G497	14G498	179,0237	262,674	5248564,255	418046,755	21002 poteau
14G498	14G499	179,0237	261,668	5248302,621	418051,123	21002 poteau
14G499	14G500	179,0237	262,071	5248040,585	418055,497	21002 poteau
14G500	14G501	179,0237	261,668	5247778,951	418059,865	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14G501	M11TR563	256,2502	8,410	5247778,951	418059,865	1914 rep arpentage trouve GPS
M11TR569	14G501	178,5347	3 194,347	5247780,926	418068,040	21008 pot.bor.but.
M11TR569	M11TR563	179,0237	3 196,175	5247778,951	418059,865	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 8' 50"
Erreur de fermeture (m) : 8,410
Erreur linéaire (m) : -1,828
Longueur polygone (m) : 3194,347

Fermeture : 1/ 380
Fermeture linéaire : 1/ 1 747

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	178,5347
Gisement terrain	179,0237
Différence	- 0° 8' 50"

Dº	M'S'	M'	S"					
178	5347	53	47	178,8963889				
179	0237	02	37	179,0436111				
				0,147222222	0° 8' 50"	-	179,0237	

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	3 194,347
Distance terrain	3 196,175
Différence	-1,828

LIMITES DANS LE CANTON DE BOTSFORD

Polygone: M14P458
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 03-11-2014
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: une partie de l'arirère du rang II

Carnet: (01) B320 **Page:** 3
Plan: (90) B320-1
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1960

Carnet: (01) B306 **Page:** 21
Plan: (03) 212
A.-G.: Roland Chamberland
Année: 1954

Carnet: (01) B129 **Page:** 51
Plan: (01) B019b
A.-G.: Jos-Henri Houde
Année: 1911

Point départ: M11TR563
Point fermeture: M11TR565

Point de référence:
M11TR565 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,202794390 Y(Nord) 5245733,789 Convergence 1,060991
Longitude:69,000228150 X(Est) 418095,658 F.E. 1,0000577

Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0610

F.C. utilisé: 0,999 995 82

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR563	14G502	180.00	13.03C	90	0	0	0M	-1.0610	21002	|LOTS 21/22 RG III
Azim	14G502	14G503	180.00	13.04C	90	0	0	0M	-1.0610	21002	|LOTS 22/23 RG III
Azim	14G503	14G504	180.00	13.07C	90	0	0	0M	-1.0610	21005	|LOTS 23/24 RG III
Azim	14G504	14G505	180.00	12.96C	90	0	0	0M	-1.0610	21002	|LOTS 24/25 RG III
Azim	14G505	14G506	180.00	13.01C	90	0	0	0M	-1.0610	21008	|LOTS 25/26 RG III
Azim	14G506	14G507	180.00	13C	90	0	0	0M	-1.0610	21002	|LOTS 26/27 RG III
Azim	14G507	14G508	179.35	23.78C	90	0	0	0M	-1.0610	21008	|LOTS 35/36 RG II

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR563	14G502	178,5350	262,122	5247516,879	418064,910	21002 poteau LOTS 21/22 RG III
14G502	14G503	178,5350	262,323	5247254,605	418069,958	21002 poteau LOTS 22/23 RG III
14G503	14G504	178,5350	262,927	5246991,729	418075,019	21005 pot.borne LOTS 23/24 RG III
14G504	14G505	178,5350	260,714	5246731,064	418080,036	21002 poteau LOTS 24/25 RG III
14G505	14G506	178,5350	261,720	5246469,394	418085,073	21008 pot.bor.but. LOTS 25/26 RG III
14G506	14G507	178,5350	261,518	5246207,925	418090,106	21002 poteau LOTS 26/27 RG III
14G507	14G508	178,2850	478,378	5245729,718	418102,791	21008 pot.bor.but. LOTS 35/36 RG II

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	3,346
Fermeture en X:	-7,132
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	260

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14G502	14G502	3,1223	1,007	5247517,307	418063,998	21002	poteau
14G503	14G503	3,1223	2,016	5247255,461	418068,134	21002	poteau
14G504	14G504	3,1223	3,026	5246993,014	418072,279	21005	pot.borne
14G505	14G505	3,1223	4,028	5246732,775	418076,389	21002	poteau
14G506	14G506	3,1223	5,034	5246471,532	418080,516	21008	pot.bor.but.
14G507	14G507	3,1223	6,039	5246210,490	418084,639	21002	poteau
14G508	14G508	3,1151	7,878	5245733,064	418095,659	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR563	14G502	179,0542	261,678	5247517,307	418063,998	21002 poteau
14G502	14G503	179,0542	261,879	5247255,461	418068,134	21002 poteau
14G503	14G504	179,0542	262,481	5246993,014	418072,279	21005 pot.borne
14G504	14G505	179,0542	260,272	5246732,775	418076,389	21002 poteau
14G505	14G506	179,0542	261,276	5246471,532	418080,516	21008 pot.bor.but.
14G506	14G507	179,0542	261,076	5246210,490	418084,639	21002 poteau
14G507	14G508	178,4040	477,556	5245733,064	418095,659	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14G508	M11TR565	295,0759	7,878	5245733,064	418095,659	1914 rep arpentage trouve GPS
M11TR563	14G508	178,4800	2 049,691	5245729,718	418102,791	21008 pot.bor.but.
M11TR563	M11TR565	178,5952	2 046,209	5245733,064	418095,659	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : - 0° 11' 52"
Erreur de fermeture (m) : 7,878
Erreur linéaire (m) : 3,482
Longueur polygone (m) : 2049,691

Fermeture : 1/ 260
Fermeture linéaire : 1/ 589

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"
Gisement théorique	178,4800
Gisement terrain	178,5952
Différence	- 0° 11' 52"

Dº	M'S'	M'	S"				
178	4800	48	00	178,8			
178	5952	59	52	178,9977778			
				0,197777778	0° 11' 52"	-	178,5952

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	2 049,691
Distance terrain	2 046,209
Différence	3,482

LIMITES DANS LE CANTON DE BOTSFORD

Polygone: M14P459
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 03-11-2014
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: séparatrice des lots 35 et 36 du rang II et front des lots 33 à 35 du rang II

Carnet: (10) B019/12 **Page:** 1
Plan: (70) B019/12
A.-G.: Stanislas Grand'Maison
Année: 1964

Carnet: (01) B306 **Page:** 18 à 20 et 13 à 15
Plan: (03) 212
A.-G.: Roland Chamberland
Année: 1954

Point départ: M11TR567
Point fermeture: M11TR565

Point de référence:
M11TR565 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,202794390 Y(Nord) 5245733,789 Convergence 1,060991
Longitude:69,000228150 X(Est) 418095,658 F.E. 1,0000577
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0610
F.C. utilisé: 0,999 995 82

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR567	14G509	180.00	12.67C	90	0	0	0M	-1.0610	21008	|LOTS 32/33
Azim	14G509	14G510	180.40	2.94C	90	0	0	0M	-1.0610	21001	|2
Azim	14G510	14G511	180.05	4.78C	90	0	0	0M	-1.0610	21001	|3
Azim	14G511	14G512	180.41	4.78C	90	0	0	0M	-1.0610	21001	|4
Azim	14G512	14G513	179.41	0.43C	90	0	0	0M	-1.0610	21002	|LOTS 33/34
Azim	14G513	14G514	179.41	2.02C	90	0	0	0M	-1.0610	21001	|5
Azim	14G514	14G515	179.21	2.42C	90	0	0	0M	-1.0610	21001	|6
Azim	14G515	14G516	180.54	5.22C	90	0	0	0M	-1.0610	21001	|7
Azim	14G516	14G517	181.27	3.31C	90	0	0	0M	-1.0610	21002	|LOTS 34/35
Azim	14G517	14G518	181.27	1.37C	90	0	0	0M	-1.0610	21001	|8
Azim	14G518	14G519	180.45	1.54C	90	0	0	0M	-1.0610	21001	|9
Azim	14G519	14G520	179.42	2.74C	90	0	0	0M	-1.0610	21001	|10
Azim	14G520	14G521	179.59	2.38C	90	0	0	0M	-1.0610	21001	|11
Azim	14G521	14G522	180.12	1.75C	90	0	0	0M	-1.0610	21001	|12
Azim	14G522	14G523	180.30	1.53C	90	0	0	0M	-1.0610	21001	|13
Azim	14G523	14G524	180.43	1.65C	90	0	0	0M	-1.0610	21008	|LOTS 35/36
Azim	14G524	14G525	90.00	81.1C	90	0	0	0M	-1.0610	21008	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR567	14G509	178,5350	254,880	5246486,548	416462,605	21008 pot.bor.but. LOTS 32/33
14G509	14G510	179,3350	59,143	5246427,407	416463,056	21001 stati.morcellement 2
14G510	14G511	178,5850	96,158	5246331,264	416464,766	21001 stati.morcellement 3
14G511	14G512	179,3450	96,158	5246235,109	416465,470	21001 stati.morcellement 4
14G512	14G513	178,3450	8,650	5246226,461	416465,685	21002 poteau LOTS 33/34
14G513	14G514	178,3450	40,636	5246185,838	416466,691	21001 stati.morcellement 5
14G514	14G515	178,1450	48,683	5246137,178	416468,180	21001 stati.morcellement 6
14G515	14G516	179,4750	105,010	5246032,170	416468,552	21001 stati.morcellement 7
14G516	14G517	180,2050	66,587	5245965,585	416468,148	21002 poteau LOTS 34/35
14G517	14G518	180,2050	27,560	5245938,025	416467,981	21001 stati.morcellement 8
14G518	14G519	179,3850	30,980	5245907,046	416468,172	21001 stati.morcellement 9
14G519	14G520	178,3550	55,120	5245851,943	416469,521	21001 stati.morcellement 10
14G520	14G521	178,5250	47,878	5245804,074	416470,457	21001 stati.morcellement 11
14G521	14G522	179,0550	35,204	5245768,874	416471,011	21001 stati.morcellement 12
14G522	14G523	179,2350	30,779	5245738,098	416471,335	21001 stati.morcellement 13
14G523	14G524	179,3650	33,193	5245704,906	416471,559	21008 pot.bor.but. LOTS 35/36
14G524	14G525	88,5350	1631,472	5245736,305	418102,722	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-3,241
Fermeture en X:	-7,063
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	343

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14G509	14G509	3,1223	0,742	5246486,239	416461,931	21008	pot.bor.but.
14G510	14G510	3,1340	0,915	5246427,026	416462,224	21001	stati.morcellement
14G511	14G511	3,1238	1,195	5246330,766	416463,680	21001	stati.morcellement
14G512	14G512	3,1343	1,475	5246234,494	416464,130	21001	stati.morcellement
14G513	14G513	3,1168	1,500	5246225,836	416464,321	21002	poteau
14G514	14G514	3,1168	1,618	5246185,163	416465,220	21001	stati.morcellement
14G515	14G515	3,1110	1,760	5246136,444	416466,580	21001	stati.morcellement
14G516	14G516	3,1381	2,066	5246031,308	416466,674	21001	stati.morcellement
14G517	14G517	3,1477	2,260	5245964,642	416466,094	21002	poteau
14G518	14G518	3,1477	2,340	5245937,049	416465,854	21001	stati.morcellement
14G519	14G519	3,1354	2,431	5245906,033	416465,963	21001	stati.morcellement
14G520	14G520	3,1171	2,591	5245850,862	416467,166	21001	stati.morcellement
14G521	14G521	3,1221	2,731	5245802,936	416467,975	21001	stati.morcellement
14G522	14G522	3,1258	2,833	5245767,693	416468,437	21001	stati.morcellement
14G523	14G523	3,1311	2,923	5245736,879	416468,679	21001	stati.morcellement
14G524	14G524	3,1349	3,019	5245703,647	416468,815	21008	pot.bor.but.
14G525	14G525	1,5515	7,771	5245733,064	418095,659	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR567	14G509	179,0300	255,177	5246486,239	416461,931	21008 pot.bor.but.
14G509	14G510	179,4257	59,214	5246427,026	416462,224	21001 stati.morcellement
14G510	14G511	179,0800	96,271	5246330,766	416463,680	21001 stati.morcellement
14G511	14G512	179,4357	96,274	5246234,494	416464,130	21001 stati.morcellement
14G512	14G513	178,4401	8,660	5246225,836	416464,321	21002 poteau
14G513	14G514	178,4401	40,683	5246185,163	416465,220	21001 stati.morcellement
14G514	14G515	178,2403	48,738	5246136,444	416466,580	21001 stati.morcellement
14G515	14G516	179,5656	105,137	5246031,308	416466,674	21001 stati.morcellement
14G516	14G517	180,2954	66,669	5245964,642	416466,094	21002 poteau
14G517	14G518	180,2954	27,594	5245937,049	416465,854	21001 stati.morcellement
14G518	14G519	179,4757	31,017	5245906,033	416465,963	21001 stati.morcellement
14G519	14G520	178,4501	55,184	5245850,862	416467,166	21001 stati.morcellement
14G520	14G521	179,0200	47,934	5245802,936	416467,975	21001 stati.morcellement
14G521	14G522	179,1459	35,246	5245767,693	416468,437	21001 stati.morcellement
14G522	14G523	179,3258	30,815	5245736,879	416468,679	21001 stati.morcellement
14G523	14G524	179,4557	33,233	5245703,647	416468,815	21008 pot.bor.but.
14G524	14G525	88,5751	1627,117	5245733,064	418095,659	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14G525	M11TR565	245,2115	7,771	5245733,064	418095,659	1914 rep arpentage trouve GPS

Inverse avant compensation:

M11TR567	14G509	178,5350	254,880	5246486,548	416462,605	21008 pot.bor.but. LOTS 32/33
14G509	14G510	179,3350	59,143	5246427,407	416463,056	21001 stati.morcellement 2
14G510	14G511	178,5850	96,158	5246331,264	416464,766	21001 stati.morcellement 3
14G511	14G512	179,3450	96,158	5246235,109	416465,470	21001 stati.morcellement 4
14G512	14G513	178,3450	8,650	5246226,461	416465,685	21002 poteau LOTS 33/34
14G513	14G514	178,3450	40,636	5246185,838	416466,691	21001 stati.morcellement 5
14G514	14G515	178,1450	48,683	5246137,178	416468,180	21001 stati.morcellement 6
14G515	14G516	179,4750	105,010	5246032,170	416468,552	21001 stati.morcellement 7
14G516	14G517	180,2050	66,587	5245965,585	416468,148	21002 poteau LOTS 34/35
14G517	14G518	180,2050	27,560	5245938,025	416467,981	21001 stati.morcellement 8
14G518	14G519	179,3850	30,980	5245907,046	416468,172	21001 stati.morcellement 9
14G519	14G520	178,3550	55,120	5245851,943	416469,521	21001 stati.morcellement 10
14G520	14G521	178,5250	47,878	5245804,074	416470,457	21001 stati.morcellement 11
14G521	14G522	179,0550	35,204	5245768,874	416471,011	21001 stati.morcellement 12
14G522	14G523	179,2350	30,779	5245738,098	416471,335	21001 stati.morcellement 13
14G523	14G524	179,3650	33,193	5245704,906	416471,559	21008 pot.bor.but. LOTS 35/36
14G524	14G525	88,5350	1 631,472	5245736,305	418102,722	21008 pot.bor.but.
Total avant compensation:			2668,091			

Inverse après compensation:

M11TR567	14G509	179,0300	255,177	5246486,239	416461,931	21008 pot.bor.but.
14G509	14G510	179,4257	59,214	5246427,026	416462,224	21001 stati.morcellement
14G510	14G511	179,0800	96,271	5246330,766	416463,680	21001 stati.morcellement
14G511	14G512	179,4357	96,274	5246234,494	416464,130	21001 stati.morcellement
14G512	14G513	178,4401	8,660	5246225,836	416464,321	21002 poteau
14G513	14G514	178,4401	40,683	5246185,163	416465,220	21001 stati.morcellement
14G514	14G515	178,2403	48,738	5246136,444	416466,580	21001 stati.morcellement
14G515	14G516	179,5656	105,137	5246031,308	416466,674	21001 stati.morcellement
14G516	14G517	180,2954	66,669	5245964,642	416466,094	21002 poteau
14G517	14G518	180,2954	27,594	5245937,049	416465,854	21001 stati.morcellement

14G518	14G519	179,4757	31,017	5245906,033	416465,963	21001	stati.morcellement
14G519	14G520	178,4501	55,184	5245850,862	416467,166	21001	stati.morcellement
14G520	14G521	179,0200	47,934	5245802,936	416467,975	21001	stati.morcellement
14G521	14G522	179,1459	35,246	5245767,693	416468,437	21001	stati.morcellement
14G522	14G523	179,3258	30,815	5245736,879	416468,679	21001	stati.morcellement
14G523	14G524	179,4557	33,233	5245703,647	416468,815	21008	pot.bor.but.
14G524	14G525	88,5751	1 627,117	5245733,064	418095,659	21008	pot.bor.but.
Total après compensation:			2664,963				

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) : 7,771
Erreur linéaire (m) : 3,128
Longueur polygone (m) : 2 668,091

Fermeture : 1/ 343
Fermeture linéaire : 1/ 853

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE PACKINGTON

Polygone: M14P460
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 03-11-2014
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: séparatrice des lots 3 et 4 du rang I

Carnet: (01) P200 **Page:** 13 et 14
Plan: (03) 419
A.-G.: J.T. Bellemare
Année: 1962

Point départ: M11TR526
Point fermeture: 11J920 (M11P488)

Point de référence:
M11TR526 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,264428410 Y(Nord) 5257375,091 Convergence 1,065345
Longitude:68,591223510 X(Est) 418920,132 F.E. 1,0000600
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0653
F.C. utilisé: 1,000 032 84

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR526	14G526	45.45	83.18C	90	0	0	0M	-1.0653	21008 ||	
Azim	14G526	14G527	315.45	0.25C	90	0	0	0M	-1.0653	21008 ||	

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR526	14G526	44,3807	1673,315	5258565,853	420095,827	21008 pot.bor.but.
14G526	14G527	314,3807	5,029	5258569,386	420092,248	21008 pot.bor.but.

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	-8,161
Fermeture en X:	-3,541
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	189

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14G526	14G526	0,7790	8,869	5258557,716	420092,296	21008	pot.bor.but.
14G527	14G527	5,4914	8,896	5258561,225	420088,707	21008	pot.bor.but.

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR526	14G526	44,4444	1665,049	5258557,716	420092,296	21008 pot.bor.but.
14G526	14G527	314,2106	5,020	5258561,225	420088,707	21008 pot.bor.but.

INVERSE

Point	Point	Y	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14G527	11J920		203,2711	8,896	5258561,225	420088,707	21002 poteau
Inverse avant compensation:							
M11TR526	14G526		44,3807	1 673,315	5258565,853	420095,827	21008 pot.bor.but.
14G526	14G527		314,3807	5,029	5258569,386	420092,248	21008 pot.bor.but.
Total avant compensation:				1678,344			
Inverse après compensation:							
M11TR526	14G526		44,4444	1 665,049	5258557,716	420092,296	21008 pot.bor.but.
14G526	14G527		314,2106	5,020	5258561,225	420088,707	21008 pot.bor.but.
Total après compensation:				1670,069			

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) : 8,896
Erreur linéaire (m) : 8,275
Longueur polygone (m) : 1 678,344

Fermeture : 1/ 189
Fermeture linéaire : 1/ 203

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE PACKINGTON

Polygone: M14P461
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 03-11-2014
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: une parti de la limite du lot 4-1 du rang I

Carnet: (10) P001/13 **Page:** 1
Plan: (70) P001/13
A.-G.: Éric Royer
Année: 1997

Point départ: M11TR526
Point fermeture: M11TR526B

Point de référence:
M11TR526 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,264428410 Y(Nord) 5257375,091 Convergence 1,065345
Longitude:68,591223510 X(Est) 418920,132 F.E. 1,0000600
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0653
F.C. utilisé: 1,000 032 84

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

VALEUR SAISIE

	Point	Point	Azimut	Distance	Vertic.	H.I.	H.C.	Z	Convergence	Code	Description
Azim	M11TR526	14G528	45.4311	42.46M	90	0	0	0M	-1.0653	21005	||
Azim	14G528	14G529	160.2514	25.16M	90	0	0	0M	-1.0653	21005	||

RÉSULTAT BRUT

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR526	14G528	44,3618	42,460	5257405,324	418949,948	21005 pot.borne
14G528	14G529	159,1821	25,160	5257381,787	418958,839	21005 pot.borne

COMPENSATION

Compensation par la méthode Compass

Fermeture en Y:	0,143
Fermeture en X:	0,234
Fermeture en Z:	0,000
Précision en XY: 1:	247

Liste des écarts

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Code	Description
14G528	14G528	0,7785	0,172	5257405,414	418950,095	21005	pot.borne
14G529	14G529	2,7804	0,274	5257381,930	418959,073	21005	pot.borne

COORDONNÉES COMPENSSÉES NAD83

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
M11TR526	14G528	44,3937	42,627	5257405,414	418950,095	21005 pot.borne
14G528	14G529	159,0439	25,141	5257381,930	418959,073	21005 pot.borne

INVERSE

Point	Point	Y	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
14G529	M11TR526B		58,2715	0,274	5257381,930	418959,073	1914 rep arpentage trouve GPS
Inverse avant compensation:							
M11TR526	14G528		44,3618	42,460	5257405,324	418949,948	21005 pot.borne
14G528	14G529		159,1821	25,160	5257381,787	418958,839	21005 pot.borne
Total avant compensation:				67,620			
Inverse après compensation:							
M11TR526	14G528		44,3937	42,627	5257405,414	418950,095	21005 pot.borne
14G528	14G529		159,0439	25,141	5257381,930	418959,073	21005 pot.borne
Total après compensation:				67,768			

CONCLUSION

Erreur de fermeture (m) :		0,274
Erreur linéaire (m) :		-0,148
Longueur polygone (m) :		67,620
Fermeture :	1/	247
Fermeture linéaire :	1/	457

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien(section par section).
	Formule excel

LIMITES DANS LE CANTON DE PACKINGTON

Polygone: M14P462
Fichier: Fuseau7.dgn
Date: 04-11-2014
Nad: 83
Fuseau: 7

LIGNE: une parti de la limite du lot 4-1 du rang I

Carnet: (10) P001/13 **Page:** 1
Plan: (70) P001/13
A.-G.: Éric Royer
Année: 1997

Point départ: M11TR526B
Point fermeture: M11TR526A

Point de référence:
M11TR526 rep arpentage trouve GPS
Latitude: 47,264428410 Y(Nord) 5257375,091 Convergence 1,065345
Longitude:68,591223510 X(Est) 418920,132 F.E. 1,0000600
Z(Altitude) 0,000

Convergence utilisée (DºM'S"): -1,0653
F.C. utilisé: 1,000 032 84

Technicien (ne): Marie-Line Chevalier

INVERSE

Point	Point	Gisement	Distance	Y (Nord)	X (Est)	Description
Théorique (225,4312AZ)		224,3619	42,980			
M11TR526B	M11TR526A	224,3441	42,923	5257351,355	418928,945	1914 rep arpentage trouve GPS

CONCLUSION

Différence angulaire : + 0° 1' 38"
Erreur de fermeture (m) : N/A
Erreur linéaire (m) : 0,057
Longueur polygone (m) : 42,980

Fermeture : 1/ N/A
Fermeture linéaire : 1/ 754

Légende:

	Données à **copier/coller** par le technicien (section par section).
	Données à vérifier
	Formule excel

Calcul de la différence angulaire

	DºM'S"	Dº	M'S'	M'	S"				
Gisement théorique	224,3619	224	3619	36	19	224,6052778			
Gisement terrain	224,3441	224	3441	34	41	224,5780556			
Différence	+ 0° 1' 38"					0,027222222	0° 1' 38"	+	224,3619

Calcul de la différence linéaire

Distance théorique	42,980
Distance terrain	42,923
Différence	0,057

0,93 m

2476-5

CANTON

CANTON d'ARMAND
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE
KAMOURASKA - TÉMISCOUATA

PARTIE NON DIVISÉE DU CANTON d'ARMAND (CAD. BLOC 1)

PARTIE NON DIVISÉE DU CANTON d'ARMAND (CAD. BLOC 2)

COURONNE
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
JURIDICTION DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES

CANTON DE WHITWORTH

CANTON d'ARMAND

RANG I

RANG II

RANG E

RANG O

(CAD. BLOC 1) (CAD. BLOC 2)

MADAWASKA

Rivière Bleue

Nord-Ouest

SUP. : 10,80 ha

SUP. : 9,945 ha

SUP. : 30,065 ha

SUP. : 34,936 ha

Échelle: 1:10000

Mètres 200 0 200 400 600 800 1000 Mètres

Légende

- POTEAU-TÉMOIN
- REPÈRE DE PIQUETAGE MÉTALLIQUE ("borne terminus")
- BUTTE DE PIERRE OU DE TERRE
- STATION D'OPÉRATION
- REPÈRES POSÉS: REPÈRES DE TYPE TERMINUS, PORTANT LES INSCRIPTIONS ÉNERGIE ET RESSOURCES A.G.1350 P.L.T H-Q 4035-N°...
- Visées sur points de détail

N.B. TOUS LES REPÈRES POSÉS SONT ACCOMPAGNÉS D'UN POTEAU TÉMOIN

N.B. LES MESURES INDIQUÉES SUR CE DOCUMENT SONT EN MÈTRES (S.I.)

LES DIRECTIONS INDIQUÉES SUR CE DOCUMENT SONT DES GISEMENTS
RÉFÉRENCE MÉRIDIEN CENTRAL 70° 30' M.T.M.

RELATIVEMENT AU MÉRIDIEN DE RÉFÉRENCE DU CANTON ON DOIT AJOUTER 0°58'16" POUR OBTENIR DES AZIMUTS

MÉRIDIEN DE RÉFÉRENCE DU CANTON D'ARMAND
INTERSECTION LATÉRALE RN/66 AVEC RANG IX / X
LATITUDE 47°59'56" LONGITUDE 69°11'

FOND DE CARTES DU SERVICE DE LA CARTOGRAPHIE, D'APRÈS PHOTOS PRISE EN 1978

Hydro-Québec Direction des Projets de Lignes de Transport MADAWASKA / RIVIÈRE-DU-LOUP	Dossier: C-23/65-A sec. 10 v.q.: 28890-T sec. 236 Repères: VÉRIFIÉ PAR: R. Houde o.g. DATE: 83-07-27 Ministère de l'Énergie et des Ressources Direction générale du Domaine territorial Original conservé aux archives du service de l'Arpentage Québec, le 16 Août 1983 Original signé Seul le service de l'Arpentage est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document	Arpentage de l'emprise d'un droit de passage pour une ligne de transport d'énergie électrique à 315 kV traversant le CANTON d'ARMAND CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE KAMOURASKA - TÉMISCOUATA
DESSINÉ ET VÉRIFIÉ: Original signé	Dossier: 4035-00 r.t. 08674-24206	Minute: S-5399 F. 5 de 11
		Québec, le 25 mai 1983 Préparé par: Original signé DONALD D'AMOURS Arpenteur-Géomètre



LÉGENDE

- Limite calculée (ex. POL. M14P006) – couleur différente à chaque polygone
- Cheminement calculé – couleur du polygone
- Ligne arpentée (extrait de la compilation des arpentages)
- Ligne non arpentée (extrait de la compilation des arpentages)
- Repère d'arpentage primitif trouvé et rattaché au réseau géodésique
- Point d'alignement terrain
- Repère d'arpentage primitif déjà géoréférencé (voir polygone "saisie de points") – couleur différente à chaque polygone
- MTBXXX / BJXXX, MGXXX, HNXXX — Numéro de matricule d'un repère d'arpentage géoréférencé
- Point calculé
- Vestige non retrouvé
- Station pour fins de compilation
- Poteau
- Repère-terminus ou repère-médaillon
- Butte
- Poteau-témoin et repère-terminus
- Poteau-témoin et butte
- Repère-terminus et butte
- Poteau-témoin, repère-terminus et butte

ÉCHELLE 1 : 100 000

2 000 mètres 0 2 000 4 000 6 000 8 000 10 000 mètres

NOTES

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ , NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Ce plan comprend également un extrait de la compilation des arpentages produite par le Bureau de l'arpenteur général du Québec afin de mettre en contexte les limites calculées. Cette compilation est le résultat d'une compilation de différents arpentages déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec. Elle n'a pas de valeur légale et la position des limites illustrées doit être considérée comme graphique.

MISE EN GARDE

Les limites illustrées (ex. POL. M14P006) ont été calculées sur la base des arpentages déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec (plan et carnet d'arpentage).
Elles ont été géoréférencées à partir des levés GPS de certains repères d'arpentage primitif ainsi que des arpentages antérieurs déjà géoréférencés.

La position des limites ainsi calculées représente l'opinion de l'arpenteur général du Québec lorsque la limite indiquée sur le plan correspond à une limite privée/publique ou à une limite entre deux lots publics. Par ailleurs, la position de la limite pourrait être différente si des repères additionnels sont levés.

D'autres limites correspondant à la limite privée/privée peuvent aussi avoir été calculées afin de permettre le positionnement de la limite privée/publique. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne tiennent pas compte des règles de droit qui s'appliquent en territoire privé.

Certains repères d'arpentage montrés sur ce plan proviennent des documents d'arpentage qui ont été utilisés pour réaliser le présent travail.

FEUILLET 1/8

POSITION CALCULÉE DE LIMITES

aux fins de la rénovation cadastrale

Cantons de Botsford, Cabano, Estcourt, Packington, Pohénégamook et Robinson

Québec, le 6 novembre 2014

Original signé

Signé numériquement par :

Stéphane Morneau
Arpenteur-géomètre
(matricule : 2190)

Dossier BAGQ : 530332 et 530725
Dossier BAGQ (observation) : 519091
Contrat de rénovation : 5420
Mandat de rénovation : 2263, 264 et 2265

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec

Signé numériquement le **9 juillet 2015**

Original signé

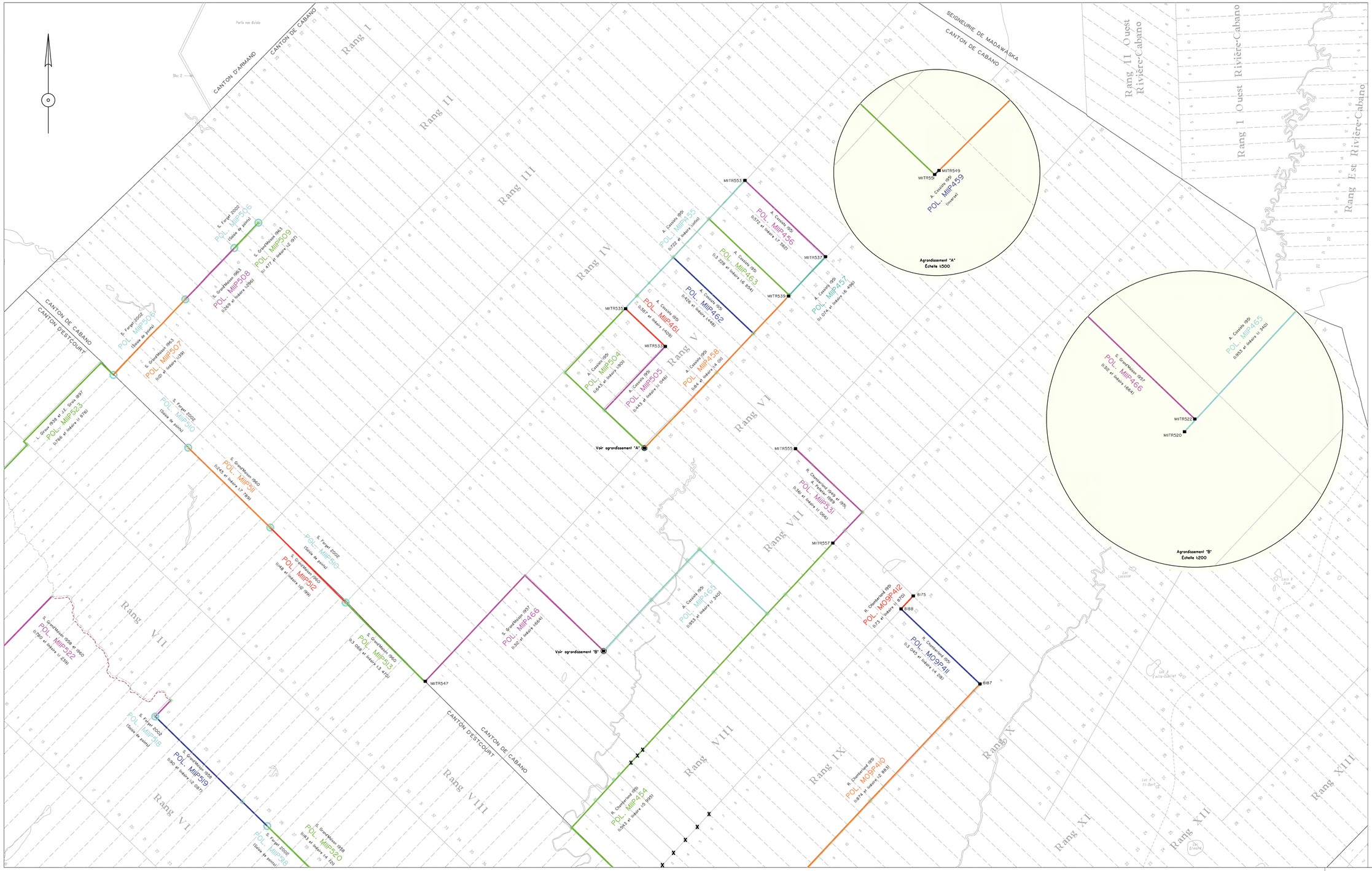
Stéphane Morneau, arpenteur-géomètre
Pour l'arpenteur général du Québec

Énergie et Ressources naturelles
Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

.....
Pour l'arpenteur général du Québec



FEUILLET 2 /8

LÉGENDE

- Limite calculée (ex: POL. M14P006) – couleur différente à chaque polygone
- Cheminement calculé – couleur du polygone
- Ligne arpentée (extrait de la compilation des arpentages)
- Ligne non arpentée (extrait de la compilation des arpentages)
- Repère d'arpentage primitif trouvé et rattaché au réseau géodésique
- Point d'alignement terrain
- Repère d'arpentage primitif déjà géoréférencé (voir polygone "saisie de points") – couleur différente à chaque polygone
- MITR0XX / B/0XX, M/0XX, N/0XX — Numéro de matricule d'un repère d'arpentage géoréférencé
- Point calculé
- Vestige non retrouvé
- Station pour fins de compilation
- Poteau
- Repère-terminus ou repère-extrémité
- Butte
- Poteau-témoin et repère-terminus
- Poteau-témoin et butte
- Repère-terminus et butte
- Poteau-témoin, repère-terminus et butte

ÉCHELLE 1 : 20 000

Mètres 500 0 500 1000 1500 2000 Mètres

NOTES

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ , NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Ce plan comprend également un extrait de la compilation des arpentages produite par le Bureau de l'arpenteur général du Québec afin de mettre en contexte les limites calculées. Cette compilation est le résultat d'une compilation de différents arpentages déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec. Elle n'a pas de valeur légale et la position des limites illustrées doit être considérée comme graphique.

MISE EN GARDE

Les limites illustrées (ex. POL. M14P006) ont été calculées sur la base des arpentages déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec (plan et carnet d'arpentage).
Elles ont été géoréférencées à partir des levés GPS de certains repères d'arpentage primitif ainsi que des arpentages antérieurs déjà géoréférencés.

La position des limites ainsi calculées représente l'opinion de l'arpenteur général du Québec lorsque la limite indiquée sur le plan correspond à une limite privée/publique ou à une limite entre deux lots publics. Par ailleurs, la position de la limite pourrait être différente si des repères additionnels sont levés.

D'autres limites correspondant à la limite privée/privée peuvent aussi avoir été calculées afin de permettre le positionnement de la limite privée/publique. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne tiennent pas compte des règles de droit qui s'appliquent en territoire privé.

Certains repères d'arpentage montrés sur ce plan proviennent des documents d'arpentage qui ont été utilisés pour réaliser le présent travail.

POSITION CALCULÉE DE LIMITES

aux fins de la rénovation cadastrale

Cantons de Botsford, Cabano, Estcourt, Packington, Pohénégamook et Robinson

Québec, le 6 novembre 2014

Signé numériquement par : Original signé

Stéphane Morneau
Arpenteur-géomètre
(matricule : 2190)

Dossier BAGQ : 530332 et 530725

Dossier BAGQ (observation) : 519091

Contrat de rénovation : 5420

Mandat de rénovation : 2263, 264 et 2265

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Signé numériquement le **9 juillet 2015**

Original signé

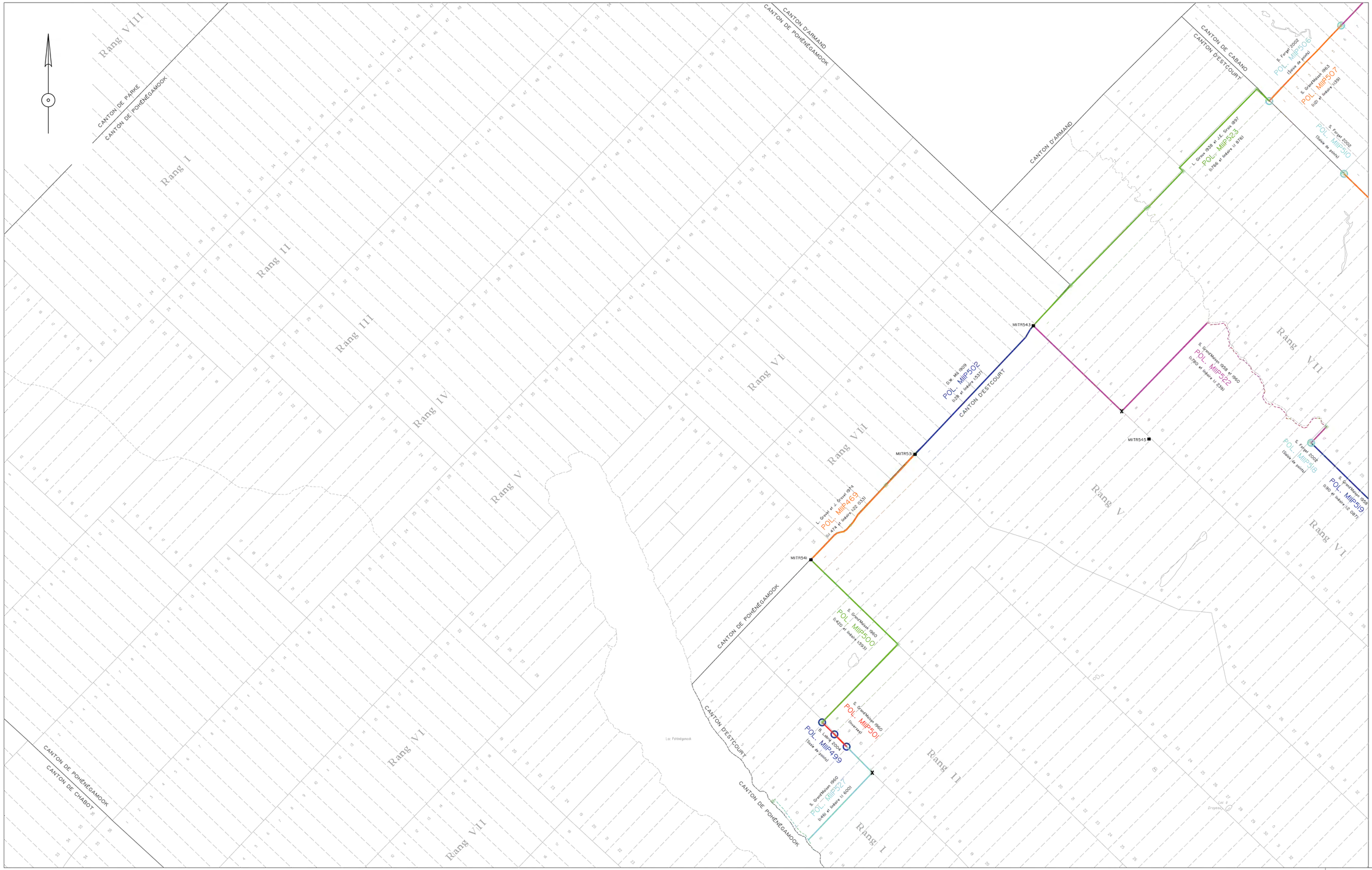
Stéphane Morneau, arpenteur-géomètre
Pour l'arpenteur général du Québec

Énergie et Ressources naturelles
Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

.....
Pour l'arpenteur général du Québec



FEUILLET 3 /8

LÉGENDE

- Limite calculée (ex. POL. M14P006) – couleur différente à chaque polygone
- Cheminement calculé – couleur du polygone
- Ligne arpentée (extrait de la compilation des arpentages)
- Ligne non arpentée (extrait de la compilation des arpentages)
- Repère d'arpentage primitif trouvé et rattaché au réseau géodésique
- Point d'alignement terrain
- Repère d'arpentage primitif déjà géoréférencé (voir polygone "saisie de points") – couleur différente à chaque polygone
- MITRXXX — Numéro de matricule d'un repère d'arpentage géoréférencé
- BJXXX, HGXXX, HNXXX — Point calculé
- Vestige non retrouvé
- Station pour fins de compilation
- Poteau
- Repère-terminus ou repère-extrémité
- Borne
- Poteau-témoin et repère-terminus
- Poteau-témoin et butte
- Repère-terminus et butte
- Poteau-témoin, repère-terminus et butte

ÉCHELLE 1 : 20 000

Mètres 500 0 500 1000 1500 2000 Mètres

NOTES

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ , NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Ce plan comprend également un extrait de la compilation des arpentages produite par le Bureau de l'arpenteur général du Québec afin de mettre en contexte les limites calculées. Cette compilation est le résultat d'une compilation de différents arpentages déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec. Elle n'a pas de valeur légale et la position des limites illustrées doit être considérée comme graphique.

MISE EN GARDE

Les limites illustrées (ex. POL. M14P006) ont été calculées sur la base des arpentages déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec (plan et carnet d'arpentage).
Elles ont été géoréférencées à partir des levés GPS de certains repères d'arpentage primitif ainsi que des arpentages antérieurs déjà géoréférencés.

La position des limites ainsi calculées représente l'opinion de l'arpenteur général du Québec lorsque la limite indiquée sur le plan correspond à une limite privée/publique ou à une limite entre deux lots publics. Par ailleurs, la position de la limite pourrait être différente si des repères additionnels sont levés.

D'autres limites correspondant à la limite privée/privée peuvent aussi avoir été calculées afin de permettre le positionnement de la limite privée/publique. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne tiennent pas compte des règles de droit qui s'appliquent en territoire privé.

Certains repères d'arpentage montrés sur ce plan proviennent des documents d'arpentage qui ont été utilisés pour réaliser le présent travail.

POSITION CALCULÉE DE LIMITES

aux fins de la rénovation cadastrale

Cantons de Botsford, Cabano, Estcourt, Packington, Pohénégamook et Robinson

Québec, le 6 novembre 2014

Signé numériquement par :

Original signé

Stéphane Morneau
Arpenteur-géomètre
(matricule : 2190)

Dossier BAGQ : 530332 et 530725
Dossier BAGQ (observation) : 519091
Contrat de rénovation : 5420
Mandat de rénovation : 2263, 264 et 2265
Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Signé numériquement le **9 juillet 2015**

Original signé

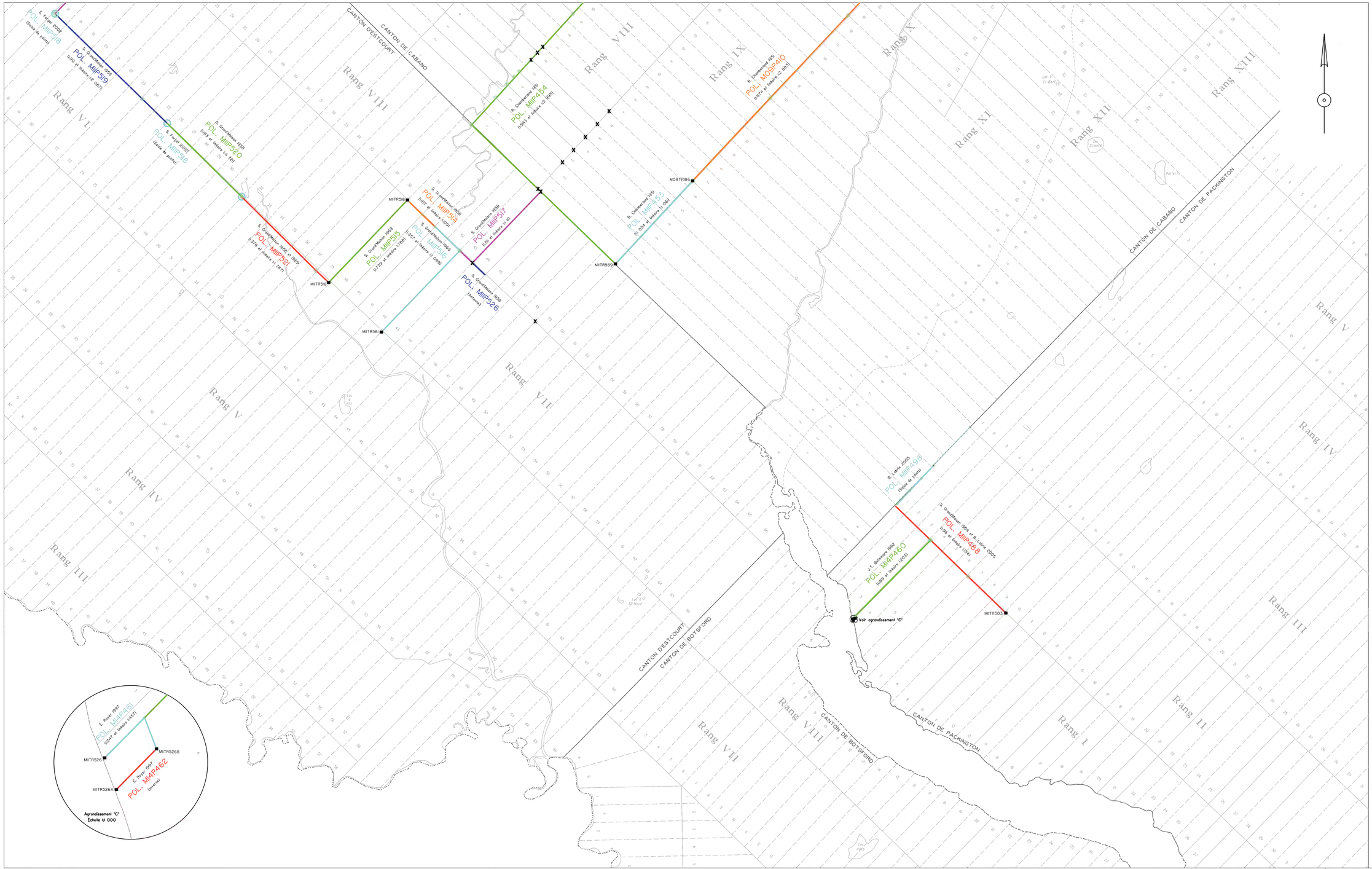
Stéphane Morneau, arpenteur-géomètre
Pour l'arpenteur général du Québec

Énergie et Ressources naturelles
Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

.....
Pour l'arpenteur général du Québec



FEUILLET 4 /8

LÉGENDE

- Limite calculée (ex. POL. M14P006) – couleur différente à chaque polygone
- Cheminement calculé – couleur du polygone
- Ligne arpentée (extrait de la compilation des arpentages)
- Ligne non arpentée (extrait de la compilation des arpentages)
- Repère d'arpentage primitif trouvé et rattaché au réseau géodésique
- Point d'alignement terrain
- Repère d'arpentage primitif déjà géoréférencé (voir polygone "saisie de points") – couleur différente à chaque polygone
- M18XXX — Numéro de matricule d'un repère d'arpentage géoréférencé
- 8JXXX, HGXXX, HNXXX — Point calculé
- Vestige non retrouvé
- Station pour fins de compilation
- Poteau
- Repère-terminus ou repère-médaillon
- Butte
- Poteau-témoin et repère-terminus
- Poteau-témoin et butte
- Repère-terminus et butte
- Poteau-témoin, repère-terminus et butte

ÉCHELLE 1 : 20 000

Mètres 500 0 500 1000 1500 2000 Mètres

NOTES

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ , NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Ce plan comprend également un extrait de la compilation des arpentages produite par le Bureau de l'arpenteur général du Québec afin de mettre en contexte les limites calculées. Cette compilation est le résultat d'une compilation de différents arpentages déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec. Elle n'a pas de valeur légale et la position des limites illustrées doit être considérée comme graphique.

MISE EN GARDE

Les limites illustrées (ex. POL. M14P006) ont été calculées sur la base des arpentages déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec (plan et carnet d'arpentage).
Elles ont été géoréférencées à partir des levés GPS de certains repères d'arpentage primitif ainsi que des arpentages antérieurs déjà géoréférencés.

La position des limites ainsi calculées représente l'opinion de l'arpenteur général du Québec lorsque la limite indiquée sur le plan correspond à une limite privée/publique ou à une limite entre deux lots publics. Par ailleurs, la position de la limite pourrait être différente si des repères additionnels sont levés.

D'autres limites correspondant à la limite privée/privée peuvent aussi avoir été calculées afin de permettre le positionnement de la limite privée/publique. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne tiennent pas compte des règles de droit qui s'appliquent en territoire privé.

Certains repères d'arpentage montrés sur ce plan proviennent des documents d'arpentage qui ont été utilisés pour réaliser le présent travail.

POSITION CALCULÉE DE LIMITES

aux fins de la rénovation cadastrale

Cantons de Botsford, Cabano, Estcourt, Packington, Pohénégamook et Robinson

Québec, le 6 novembre 2014

Signé numériquement par :

Original signé

Stéphane Morneau
Arpenteur-géomètre
(matricule : 2190)

Dossier BAGQ : 530332 et 530725
Dossier BAGQ (observation) : 519091
Contrat de rénovation : 5420
Mandat de rénovation : 2263, 264 et 2265
Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.
Signé numériquement le **9 juillet 2015**

Original signé

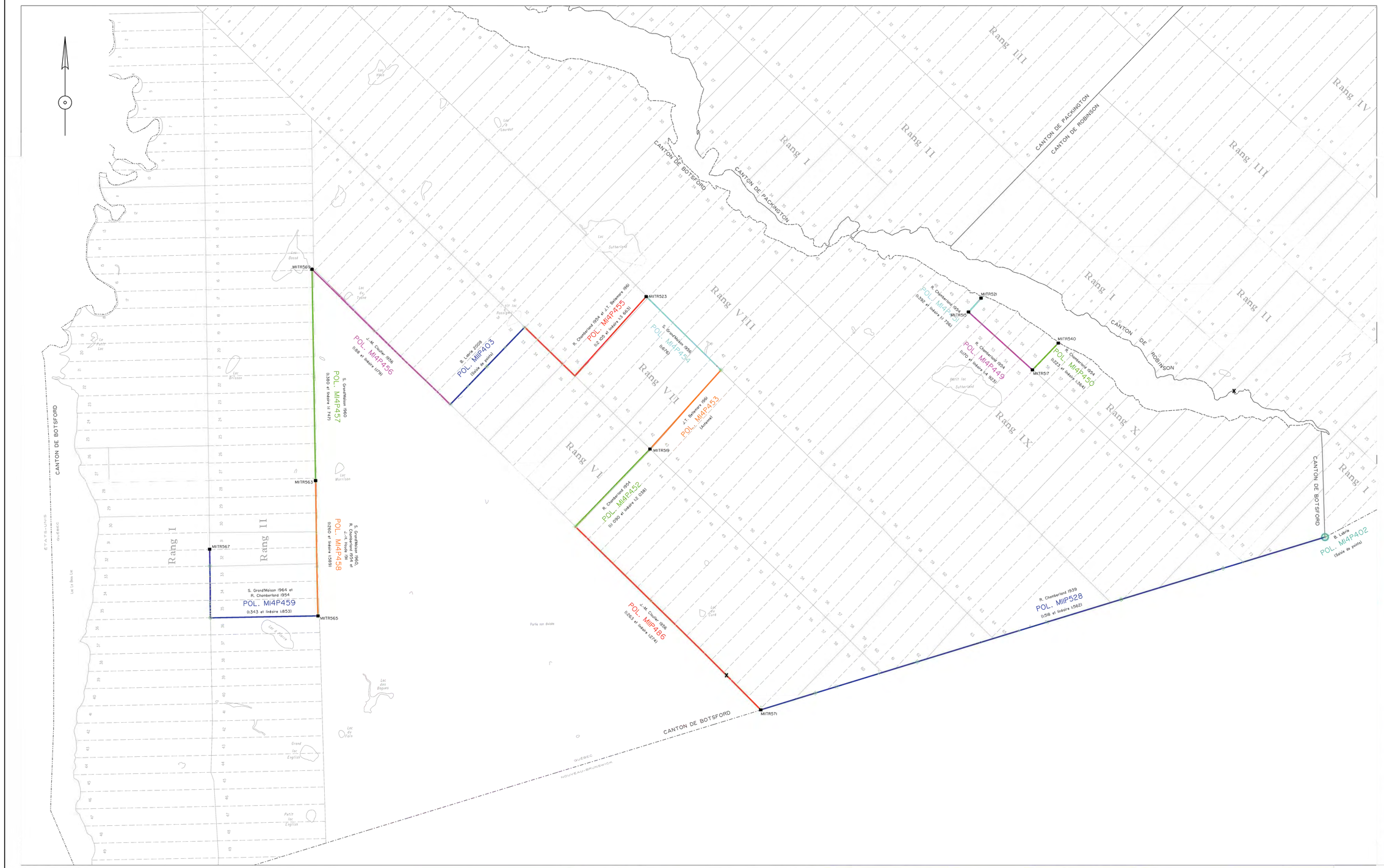
Stéphane Morneau, arpenteur-géomètre
Pour l'arpenteur général du Québec

Énergie et Ressources naturelles
Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

.....
Pour l'arpenteur général du Québec



FEUILLET 5 /8

LÉGENDE

- Limite calculée (ex. POL. M14P006) – couleur différente à chaque polygone
- Cheminement calculé – couleur du polygone
- Ligne arpentée (extrait de la compilation des arpentages)
- Ligne non arpentée (extrait de la compilation des arpentages)
- Repère d'arpentage primitif trouvé et rattaché au réseau géodésique
- Point d'alignement terrain
- Repère d'arpentage primitif déjà géoréférencé (voir polygone "saisie de points") - couleur différente à chaque polygone
- MITRXXX — Numéro de matricule d'un repère d'arpentage géoréférencé
- 6JXXX, MXXXX, HXXXX — Point calculé
- Vestige non retrouvé
- Station pour fins de compilation
- Poteau
- Repère-terminus ou repère-médaillon
- Butte
- Poteau-témoin et repère-terminus
- Poteau-témoin et butte
- Repère-terminus et butte
- Poteau-témoin, repère-terminus et butte

ÉCHELLE 1 : 20 000

Mètres 500 0 500 1000 1500 2000 Mètres

NOTES

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ , NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Ce plan comprend également un extrait de la compilation des arpentages produite par le Bureau de l'arpenteur général du Québec afin de mettre en contexte les limites calculées. Cette compilation est le résultat d'une compilation de différents arpentages déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec. Elle n'a pas de valeur légale et la position des limites illustrées doit être considérée comme graphique.

MISE EN GARDE

Les limites illustrées (ex. POL. M14P006) ont été calculées sur la base des arpentages déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec (plan et carnet d'arpentage).
Elles ont été géoréférencées à partir des levés GPS de certains repères d'arpentage primitif ainsi que des arpentages antérieurs déjà géoréférencés.

La position des limites ainsi calculées représente l'opinion de l'arpenteur général du Québec lorsque la limite indiquée sur le plan correspond à une limite privée/publique ou à une limite entre deux lots publics. Par ailleurs, la position de la limite pourrait être différente si des repères additionnels sont levés.

D'autres limites correspondant à la limite privée/privée peuvent aussi avoir été calculées afin de permettre le positionnement de la limite privée/publique. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne tiennent pas compte des règles de droit qui s'appliquent en territoire privé.

Certains repères d'arpentage montrés sur ce plan proviennent des documents d'arpentage qui ont été utilisés pour réaliser le présent travail.

POSITION CALCULÉE DE LIMITES

aux fins de la rénovation cadastrale

Cantons de Botsford, Cabano, Estcourt, Packington, Pohénégamook et Robinson

Québec, le 6 novembre 2014

Signé numériquement par : Original signé

Stéphane Morneau
Arpenteur-géomètre
(matricule : 2190)

Dossier BAGQ : 530332 et 530725
Dossier BAGQ (observation) : 519091
Contrat de rénovation : 5420
Mandat de rénovation : 2263, 264 et 2265

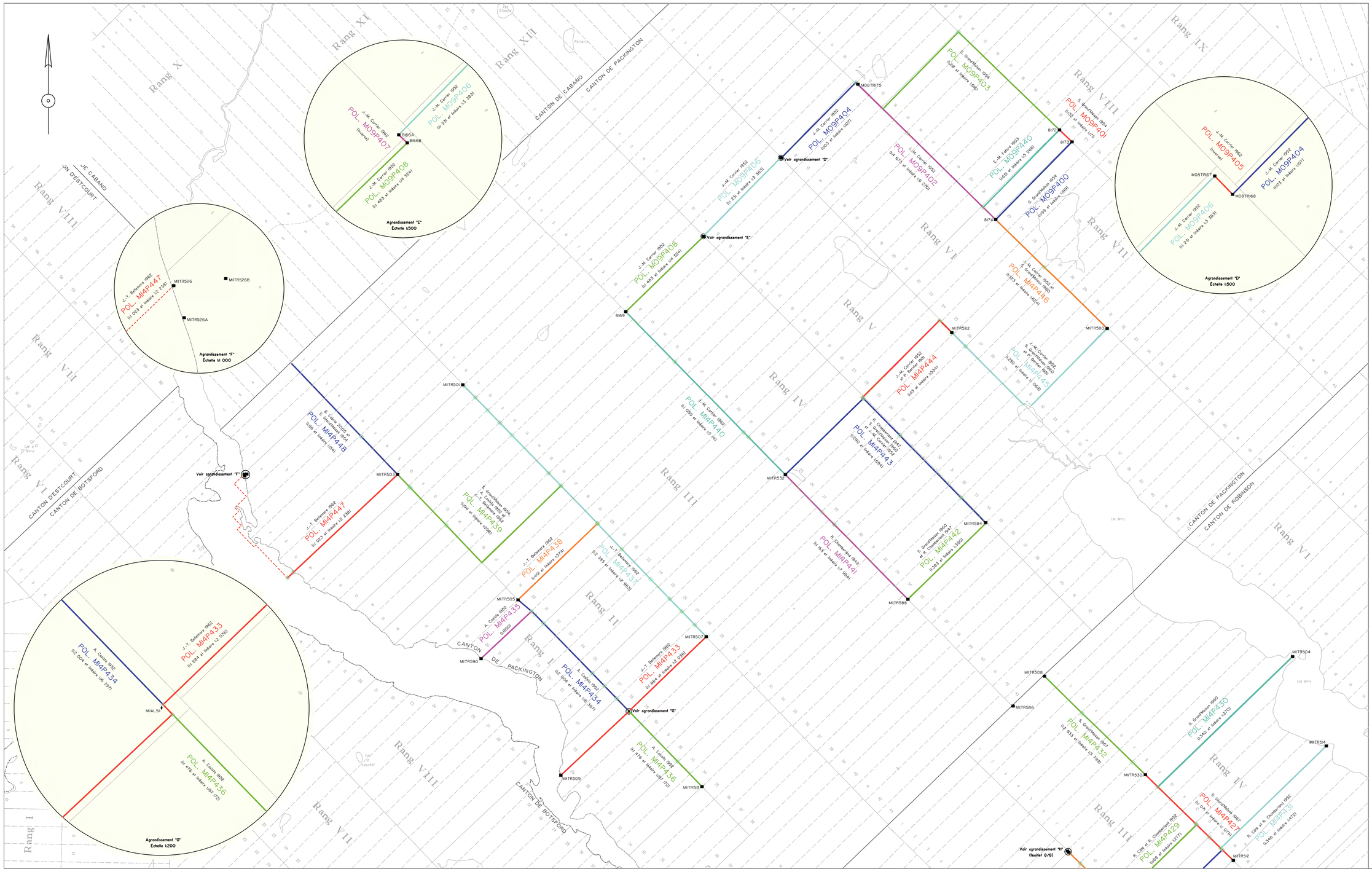
Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.
Signé numériquement le **9 juillet 2015**
Original signé

Stéphane Morneau, arpenteur-géomètre
Pour l'arpenteur général du Québec
Énergie et Ressources naturelles
Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

.....
Pour l'arpenteur général du Québec



FEUILLET 6 /8

LÉGENDE

- Limite calculée (ex. POL. M14P006) – couleur différente à chaque polygone
- Cheminement calculé – couleur du polygone
- Ligne arpentée (extrait de la compilation des arpentages)
- Ligne non arpentée (extrait de la compilation des arpentages)
- Repère d'arpentage primitif trouvé et rattaché au réseau géodésique
- Point d'alignement terrain
- Repère d'arpentage primitif déjà géoréférencé (voir polygone "naissance de point") - couleur différente à chaque polygone
- MITRXXX / MIAXXX, MIXXXX — Numéro du matricule d'un repère d'arpentage géoréférencé
- Point calculé
- Vestige non retrouvé
- Station pour fins de compilation
- Poteau
- Repère-terminus ou repère-médaillon
- Butte
- Poteau-témoin et repère-terminus
- Poteau-témoin et butte
- Repère-terminus et butte
- Poteau-témoin, repère-terminus et butte

ÉCHELLE 1 : 20 000

Mètres 500 0 500 1000 1500 2000 Mètres

NOTES

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ , NAD83, (fuseau 6, méridien central 67°30').

Ce plan comprend également un extrait de la compilation des arpentages produite par le Bureau de l'arpenteur général du Québec afin de mettre en contexte les limites calculées. Cette compilation est le résultat d'une compilation de différents arpentages déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec. Elle n'a pas de valeur légale et la position des limites illustrées doit être considérée comme graphique.

MISE EN GARDE

Les limites illustrées (ex. POL. M14P006) ont été calculées sur la base des arpentages déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec (plan et carnet d'arpentage).
Elles ont été géoréférencées à partir des levés GPS de certains repères d'arpentage primitif ainsi que des arpentages antérieurs déjà géoréférencés.

La position des limites ainsi calculées représente l'opinion de l'arpenteur général du Québec lorsque la limite indiquée sur le plan correspond à une limite privée/publique ou à une limite entre deux lots publics. Par ailleurs, la position de la limite pourrait être différente si des repères additionnels sont levés.

D'autres limites correspondant à la limite privée/privée peuvent aussi avoir été calculées afin de permettre le positionnement de la limite privée/publique. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne tiennent pas compte des règles de droit qui s'appliquent en territoire privé.

Certains repères d'arpentage montrés sur ce plan proviennent des documents d'arpentage qui ont été utilisés pour réaliser le présent travail.

POSITION CALCULÉE DE LIMITES

aux fins de la rénovation cadastrale

Cantons de Botsford, Cabano, Estcourt, Packington, Pohénégamook et Robinson

Québec, le 6 novembre 2014

Original signé

Signé numériquement par :

Stéphane Morneau
Arpenteur-géomètre
(matricule : 2190)

Dossier BAGQ : 530332 et 530725
Dossier BAGQ (observation) : 519091
Contrat de rénovation : 5420
Mandat de rénovation : 2263, 264 et 2265
Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec
Signé numériquement le **9 juillet 2015**
Original signé

Stéphane Morneau, arpenteur-géomètre
Pour l'arpenteur général du Québec
Énergie et Ressources naturelles
Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

.....
Pour l'arpenteur général du Québec



FEUILLET 7/8

LÉGENDE

- Limite calculée (ex. POL. M14P006) – couleur différente à chaque polygone
- Cheminement calculé – couleur du polygone
- Ligne arpentée (extrait de la compilation des arpentages)
- Ligne non arpentée (extrait de la compilation des arpentages)
- Repère d'arpentage primitif trouvé et rattaché au réseau géodésique
- Point d'alignement terrain
- Repère d'arpentage primitif déjà géoréférencé (voir polygone "saisie de points") - couleur différente à chaque polygone
- M4TR0XX — Numéro de matricule d'un repère d'arpentage géoréférencé
- M2XXX, M3XXX, M4XXX — Point calculé
- Vestige non retrouvé
- Station pour fins de compilation
- Poteau
- Repère-terminus ou repère-médaillon
- Butte
- Poteau-témoin et repère-terminus
- Poteau-témoin et butte
- Repère-terminus et butte
- Poteau-témoin, repère-terminus et butte

ÉCHELLE 1 : 20 000

Mètres 500 0 500 1000 1500 2000 Mètres

NOTES

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ , NAD83, (fuseau 6, méridien central 67°30').

Ce plan comprend également un extrait de la compilation des arpentages produite par le Bureau de l'arpenteur général du Québec afin de mettre en contexte les limites calculées. Cette compilation est le résultat d'une compilation de différents arpentages déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec. Elle n'a pas de valeur légale et la position des limites illustrées doit être considérée comme graphique.

MISE EN GARDE

Les limites illustrées (ex. POL. M14P006) ont été calculées sur la base des arpentages déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec (plan et carnet d'arpentage).
Elles ont été géoréférencées à partir des levés GPS de certains repères d'arpentage primitif ainsi que des arpentages antérieurs déjà géoréférencés.

La position des limites ainsi calculées représente l'opinion de l'arpenteur général du Québec lorsque la limite indiquée sur le plan correspond à une limite privée/publique ou à une limite entre deux lots publics. Par ailleurs, la position de la limite pourrait être différente si des repères additionnels sont levés.

D'autres limites correspondant à la limite privée/privée peuvent aussi avoir été calculées afin de permettre le positionnement de la limite privée/publique. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne tiennent pas compte des règles de droit qui s'appliquent en territoire privé.

Certains repères d'arpentage montrés sur ce plan proviennent des documents d'arpentage qui ont été utilisés pour réaliser le présent travail.

POSITION CALCULÉE DE LIMITES

aux fins de la rénovation cadastrale

Cantons de Botsford, Cabano, Estcourt, Packington, Pohénégamook et Robinson

Québec, le 6 novembre 2014

Original signé

Signé numériquement par :

Stéphane Morneau
Arpenteur-géomètre
(matricule : 2190)

Dossier BAGQ : 530332 et 530725

Dossier BAGQ (observation) : 519091

Contrat de rénovation : 5420

Mandat de rénovation : 2263, 264 et 2265

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Signé numériquement le **9 juillet 2015**

Original signé

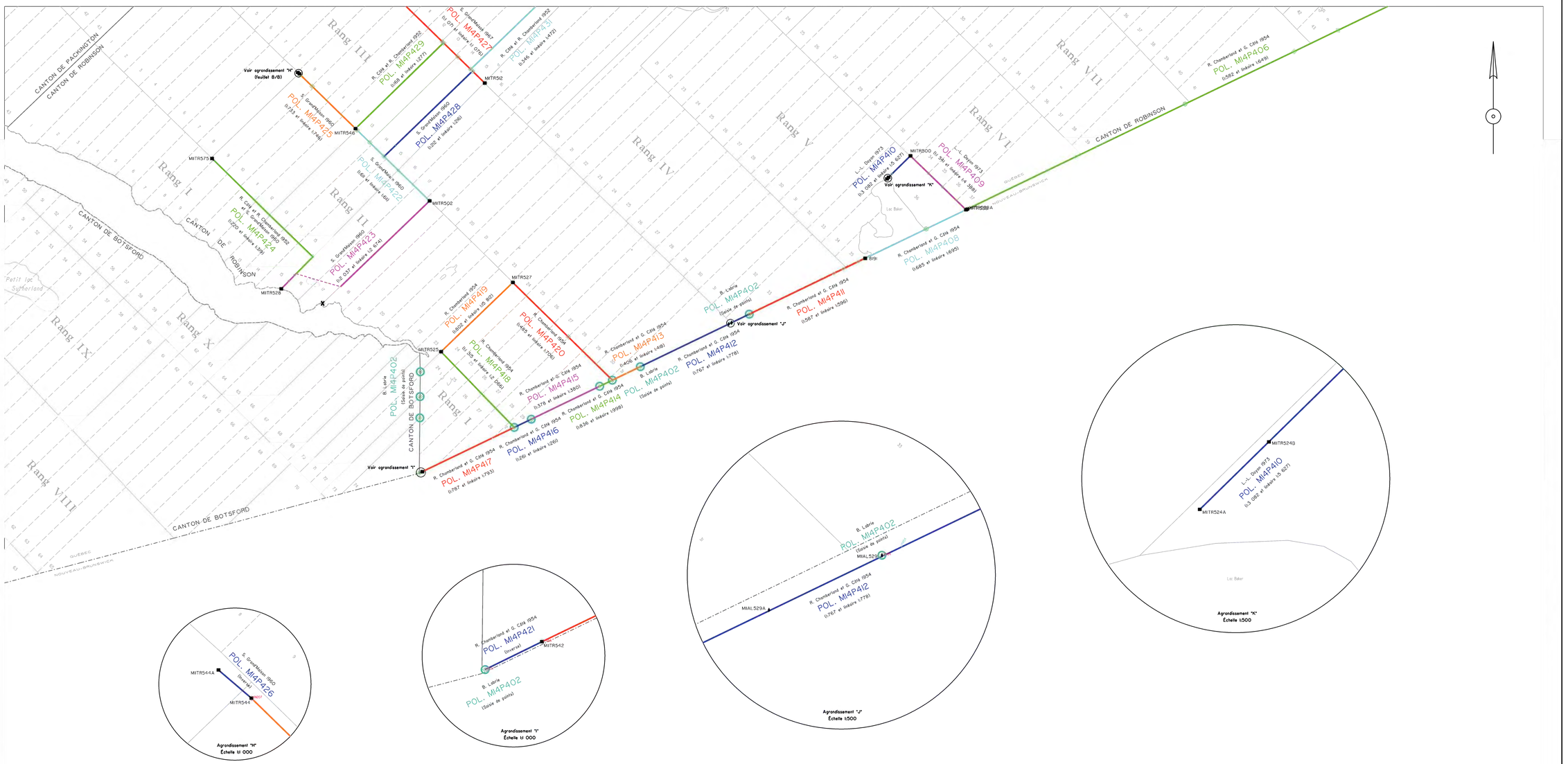
Stéphane Morneau, arpenteur-géomètre
Pour l'arpenteur général du Québec

Énergie et Ressources naturelles
Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

.....
Pour l'arpenteur général du Québec



FEUILLET 8 /8

LÉGENDE

- Limite calculée (ex. POL. M14P006) – couleur différente à chaque polygone
- Cheminement calculé – couleur du polygone
- Ligne arpentée (extrait de la compilation des arpentages)
- Ligne non arpentée (extrait de la compilation des arpentages)
- Repère d'arpentage primitif trouvé et rattaché au réseau géodésique
- Point d'alignement terrain
- Repère d'arpentage primitif déjà géoréférencé (voir polygone "saisie de points") - couleur différente à chaque polygone
- MITRXXX — Numéro de matricule d'un repère d'arpentage géoréférencé
- IL0XXX, MIZXXX, MNXXXX — Point calculé
- Vestige non retrouvé
- Station pour fins de compilation
- Poteau
- Repère-terminus ou repère-médaillon
- Butte
- Poteau-témoin et repère-terminus
- Poteau-témoin et butte
- Repère-terminus et butte
- Poteau-témoin, repère-terminus et butte

ÉCHELLE 1 : 20 000

Mètres 500 0 500 1000 1500 2000 Mètres

NOTES

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ , NAD83, (fuseau 6, méridien central 67°30').

Ce plan comprend également un extrait de la compilation des arpentages produite par le Bureau de l'arpenteur général du Québec afin de mettre en contexte les limites calculées. Cette compilation est le résultat d'une compilation de différents arpentages déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec. Elle n'a pas de valeur légale et la position des limites illustrées doit être considérée comme graphique.

MISE EN GARDE

Les limites illustrées (ex. POL. M14P006) ont été calculées sur la base des arpentages déposés au Greffe de l'arpenteur général du Québec (plan et carnet d'arpentage).
Elles ont été géoréférencées à partir des levés GPS de certains repères d'arpentage primitif ainsi que des arpentages antérieurs déjà géoréférencés.

La position des limites ainsi calculées représente l'opinion de l'arpenteur général du Québec lorsque la limite indiquée sur le plan correspond à une limite privée/publique ou à une limite entre deux lots publics. Par ailleurs, la position de la limite pourrait être différente si des repères additionnels sont levés.

D'autres limites correspondant à la limite privée/privée peuvent aussi avoir été calculées afin de permettre le positionnement de la limite privée/publique. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne tiennent pas compte des règles de droit qui s'appliquent en territoire privé.

Certains repères d'arpentage montrés sur ce plan proviennent des documents d'arpentage qui ont été utilisés pour réaliser le présent travail.

POSITION CALCULÉE DE LIMITES

aux fins de la rénovation cadastrale

Cantons de Botsford, Cabano, Estcourt, Packington, Pohénégamook et Robinson

Québec, le 6 novembre 2014

Original signé

Signé numériquement par :

Stéphane Morneau
Arpenteur-géomètre
(matricule : 2190)

Dossier BAGQ : 530332 et 530725
Dossier BAGQ (observation) : 519091
Contrat de rénovation : 5420
Mandat de rénovation : 2263, 264 et 2265
Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.
Signé numériquement le **9 juillet 2015**

Original signé

Stéphane Morneau, arpenteur-géomètre
Pour l'arpenteur général du Québec

Énergie et Ressources naturelles
Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

.....
Pour l'arpenteur général du Québec

Droit

Numéro :	**633 122**		
État :	Actif		
Nature de droit :	Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles		
Description sommaire :	Érablière no 011613		
Prise d'effet :	10 décembre 2024		
Mise à jour :	19 décembre 2024	**Type de transaction :**	Correction
Échéance :	31 décembre 2028		
Fin d'effet :			

Émetteur

Responsable actuel :	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Secteur des opérations régionales
Dossier(s) :	011613 UG 11 Grand-Portage

Titulaire(s)

Nom :	Érablière de la Montagne Dorée inc.
Identifiant :	011613

Assise

Description :	Partie des lots 45 à 49, rang XII, canton de Whitworth, partie des lots 2 à 5, rang VII et partie des lots 3 à 5, rang VIII, canton de Parke

Document(s) d'attribution

Type de document :	Décret
Identifiant :	Décret 420-2014
Date :	7 mai 2014
Type de document :	Permis
Identifiant :	1006505
Date :	10 décembre 2024

Historique

Pour plus d’information, veuillez consulter l’historique dans la grille de résultats de recherche des droits et contraintes. L'historique porte sur les données enregistrées depuis la mise en ligne du Registre du domaine de l'État le 5 octobre 2005.
D'autres informations ayant trait à l'historique de certains droits ou de certaines contraintes peuvent également être disponibles dans les données archivées de l'ancien registre Terrier (SITAT).

Droit

Numéro :	**703 357**		
État :	Actif		
Nature de droit :	Mise à la disposition d'immeubles en faveur d'Hydro-Québec		
Description sommaire :	Mise à la disposition no 081-T. Section de la ligne de transport d'énergie électrique à 315 kV, Rivière-du-Loup/Madawaska. Fragmentation : Cette mise à la disposition porte sur des territoires dispersés à travers le Québec. En conséquence elle a été enregistrée de façon fragmentée, sous plusieurs numéros de droits en fonction desdits territoires. Effet du droit : La présente mise à la disposition n'a aucun effet sur les terres, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune.		
Prise d'effet :	30 septembre 1986		
Mise à jour :	27 octobre 2017	**Type de transaction :**	Délégation de la gestion des droits et contraintes déjà émis
Échéance :	Date non disponible		
Fin d'effet :			

Émetteur

Responsable actuel :	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Direction de l'expertise et des transferts
Dossier(s) :	MRNF : 9141.0050

Titulaire(s)

Nom :	Hydro-Québec
Identifiant :	Projet H.-Q. 4035-00

Assise

Description :	Une lisière de terrain traversant les rangs I et II ainsi que des parties non divisées de l'arpentage primitif du canton d'Armand, les rangs Nord-Est chemin Témiscouata, Nord chemin Témiscouata, Sud chemin Témiscouata, VI, VII, IX, X, XI et XII de l'arpentage primitif du canton Whitworth. Le tout en référence au plan de Donald D'Amours, a.-g., en date du 25 mai 1983, et conservé au Greffe de l'arpenteur général du Québec (ministère des Ressources naturelles et de la Faune) sous le numéro 2476-1 à -11.

Document(s) d'attribution

Type de document :	Mise à la disposition
Identifiant :	081-T
Date :	30 septembre 1986
Type de document :	Décret
Identifiant :	2570-84
Date :	21 novembre 1984

Historique

Pour plus d'information, veuillez consulter l'historique dans la grille de résultats de recherche des droits et contraintes. L'historique porte sur les données enregistrées depuis la mise en ligne du Registre du domaine de l'État le 5 octobre 2005.
D'autres informations ayant trait à l'historique de certains droits ou de certaines contraintes peuvent également être disponibles dans les données archivées de l'ancien registre Terrier (SITAT).

Droit

Numéro :	**2 787 206**		
État :	Actif		
Nature de droit :	Réserve de superficie pour un projet éolien		
Description sommaire :	Réserve de superficie pour le projet éolien Pohénégamook - Picard - Saint-Antonin - Wolastokuk (PPSW)		
Prise d'effet :	1 août 2023		
Enregistrement :	29 août 2023	**Type de transaction :**	Création
Échéance :	31 juillet 2024		
Fin d'effet :			

Émetteur

Responsable actuel :	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Direction régionale Bas-Saint-Laurent
Dossier(s) :	003270-23-901
Émetteur à l'origine :	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Direction régionale Bas-Saint-Laurent

Titulaire(s)

Nom :	Énergie Éolienne PPAW commandité inc.
Identifiant :	003270-23-901

Assise

Description :	Le fonds servant est constitué de la partie non divisée et des lots 1 à 10 du rang E, 1 à 17 du rang I, 1 à 17 et 20 à 23 du rang II, 32 du rang X et 30 à 32 du rang XI du canton d'Armand, de la partie non divisée et des lots 1 à 39 du rang V, 1 à 39 du rang VI, 1 à 38 du rang VII et 1 à 37 du rang VIII du canton de Parke, des lots 36 à 60 du Rang I, 42 à 60 du rang II, 38 à 60 du rang III, 38 à 39 du rang IV, 44 à 60 du rang V, 47 à 60 du rang VI et 48 à 60 du rang VII du canton de Pohénégamook, des 39 à 56 du rang IX, 18 à 27 du rang sud Chemin Témiscouata, 45 à 56 du rang VIII, 33 à 56 du Rang X, 35 à 56 du rang XI et 38 à 56 du rang XII du Canton de Whitworth, des lots 1 à 6 et A à F du rang VI et 1 à 5 et A à F du canton d'Estcourt.

Document(s) d'attribution

Type de document :	Convention
Identifiant :	003270-23-901
Date :	2 août 2023

Historique

Aucun historique n'a été généré depuis la mise en ligne du Registre du domaine de l'État le 5 octobre 2005.
Des informations ayant trait à l'historique de certains droits ou de certaines contraintes peuvent cependant être disponibles dans les données archivées de l'ancien registre Terrier (SITAT).

APPROBATION DU GESTIONNAIRE DU TERRITOIRE – PHASE 1
IMMATRICULATION CADASTRALE SITE D'ÉOLIENNE

Dossier BAGQ : 550251

Dossier MRNF : 3270 23 901

Documents d'arpentage

Nom de l'arpenteur-géomètre :	Michel Asselin
Date des documents :	25 novembre 2024
Numéro de minute :	15305
Dossier a.-g. :	18532

Je soussigné, à titre de gestionnaire du territoire, confirme que le territoire représenté dans les documents de l'arpenteur-géomètre est conforme aux intentions du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).

Cependant, considérant que les éoliennes ne sont pas installées à ce stade et que les terrains pourraient être modifiés légèrement à la suite de la construction du parc éolien, la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent du MRNF souhaite également approuver le morcellement de la phase 2 afin de s'assurer que les baux sont conformes à l'occupation sur le terrain. Au besoin, des corrections cadastrales devront être appliquées.

Par la présente, l'arpenteur-géomètre reconnaît également que ses travaux devront faire l'objet de l'approbation du Bureau de l'arpenteur général du Québec quant à la conformité aux arpentages antérieurs, aux descriptions officielles antérieures de même qu'aux *Instructions générales d'arpentage 2021* et, le cas échéant, aux instructions particulières.

En foi de quoi, nous avons signé le présent document.

Original signé

Alain Leblanc
Gestionnaire du territoire

Date : 2025-01-30

Original signé

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre

Date : 2025-01-30

FEUILLET 2

FEUILLET 3

FEUILLET 4

FEUILLET 5

FEUILLET 6

FEUILLET 7

FEUILLET 8

FEUILLET 9

FEUILLET 10

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA

Droit d'accès #2023-307
Emprise d'un chemin d'une seule voie
Ligne à 315 kV (double) - Circuit A et circuit (1)

4 900 957
4 900 956
4 900 955
4 900 952
4 900 947
4 900 948
4 900 949
4 900 941
4 900 943
4 900 940
4 900 932
4 903 445
4 900 939
4 900 732
4 900 733
4 900 729
4 900 730
3 755 611
3 755 612
4 900 735
4 900 737
4 900 738
4 901 002
4 903 394
4 901 003
4 903 330
4 901 004
4 903 331
4 903 332
4 901 005
4 901 006
4 901 007
4 901 009
4 901 011
4 900 959
4 900 961
4 900 960
4 901 020
4 901 019
4 901 018
4 901 017
4 901 014
4 901 013
4 901 327
6 642 268
6 642 308
6 676 884
6 676 902
6 130 644
6 130 646
6 130 647
6 130 645
6 130 628
6 131 311
6 130 649
6 130 650
6 130 651
6 130 652
6 130 638
6 130 639
6 130 640
6 130 632
(8475) (8474) (8476) (8477) (8478) (8479) (8480) (8481) (8482) (8483) (8484) (8485) (8486) (8487) (8488) (8489) (8490) (8491) (8492) (8493) (8494) (8495) (8496) (8497) (8498) (8499) (8500) (8501) (8502) (8503) (8504) (8505) (8506) (8507) (8508) (8509) (8510) (8511) (8512) (8513) (8514) (8515) (8516) (8517) (8518) (8519) (8520) (8521) (8522) (8523) (8524) (8525) (8526) (8527) (8528) (8529) (8530) (8531) (8532) (8533) (8534) (8535) (8536) (8537) (8538) (8539) (8540) (8541) (8542) (8543) (101) (111) (1531) (1543)
4707.33 (254.00 m)
2205.08 (112.00 m)

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 20000

Mètres 500 0 500 1000 1500 2000 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Feuillet 1 de 10

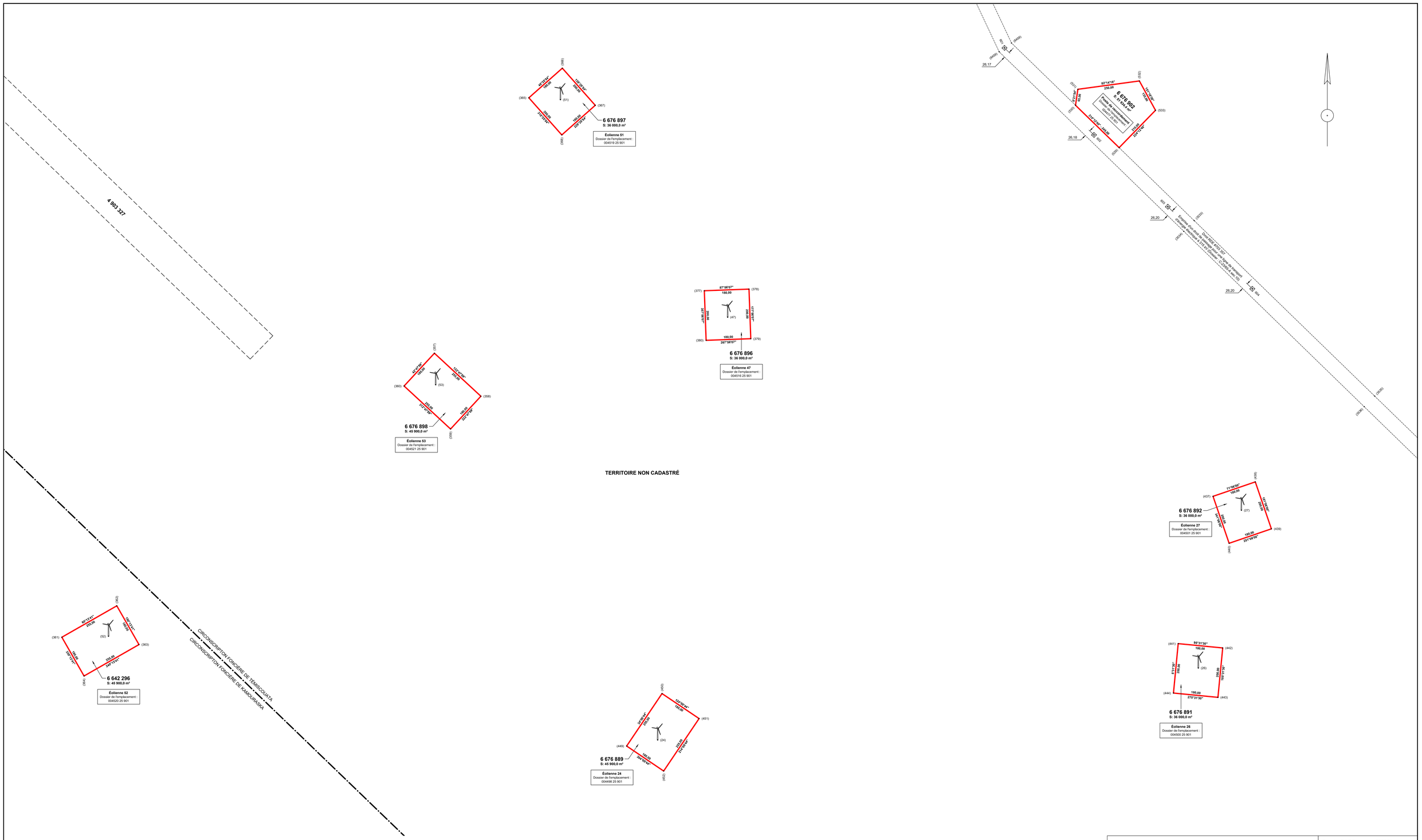
Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

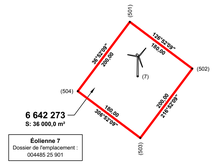
Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

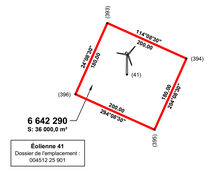
Pour l'arpenteur général du Québec

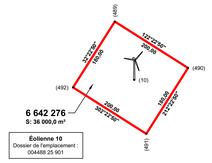

4 803 327
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA
TERRITOIRE NON CADASTRÉ
6 676 897
S: 36 000,0 m²
Éolienne 51
Dossier de l'emplacement : 004519 25 901
6 676 898
S: 45 900,0 m²
Éolienne 53
Dossier de l'emplacement : 004521 25 901
6 676 896
S: 36 000,0 m²
Éolienne 47
Dossier de l'emplacement : 004516 25 901
6 642 296
S: 45 900,0 m²
Éolienne 82
Dossier de l'emplacement : 004520 25 901
6 676 889
S: 45 900,0 m²
Éolienne 24
Dossier de l'emplacement : 004498 25 901
6 676 902
S: 36 044,1 m²
Zones de recouvrement
Dossier de l'emplacement : 004517 25 901
Limite de lot
Limite de lot
Limite de lot





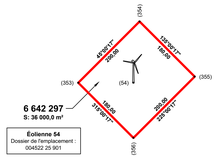
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA

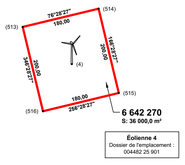


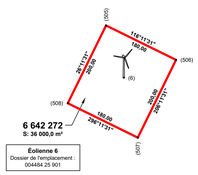


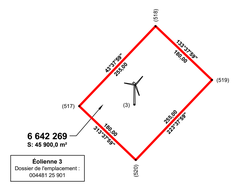
TERRITOIRE NON CADASTRÉ











LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 3 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

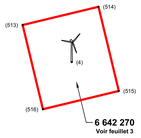
Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

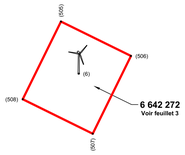
Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

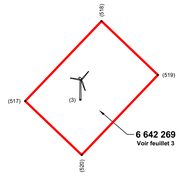
Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

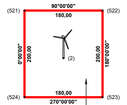
_____
Pour l'arpenteur général du Québec



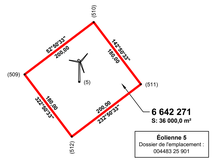






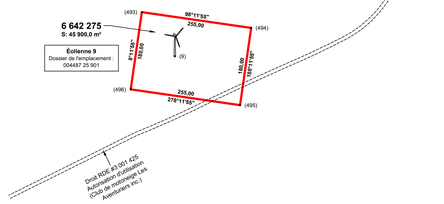


Éolienne 2
Dossier de l'emplacement :
004480 25 901



Éolienne 5
Dossier de l'emplacement :
004483 25 901

TERRITOIRE NON CADASTRÉ



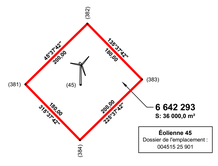
Éolienne 9
Dossier de l'emplacement :
004487 25 901



Éolienne 8
Dossier de l'emplacement :
004486 25 901



Éolienne 69
Dossier de l'emplacement :
004529 25 901



Éolienne 45
Dossier de l'emplacement :
004515 25 901

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Feuillet 4 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

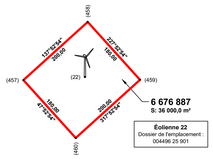
Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

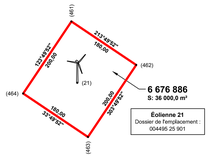
Pour l'arpenteur général du Québec





6 676 887
S: 36 000,0 m²

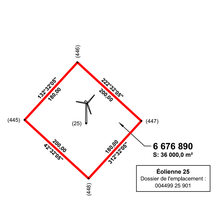
Éolienne 22
Dossier de l'emplacement :
004496 25 901



6 676 886
S: 36 000,0 m²

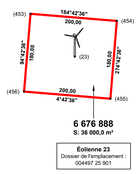
Éolienne 21
Dossier de l'emplacement :
004495 25 901

TERRITOIRE NON CADASTRÉ



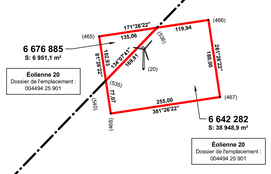
6 676 890
S: 36 000,0 m²

Éolienne 25
Dossier de l'emplacement :
004499 25 901



6 676 888
S: 36 000,0 m²

Éolienne 23
Dossier de l'emplacement :
004497 25 901



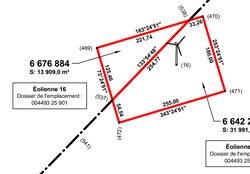
6 676 885
S: 6 951,1 m²

Éolienne 20
Dossier de l'emplacement :
004494 25 901

6 642 282
S: 38 948,9 m²

Éolienne 20
Dossier de l'emplacement :
004494 25 901

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA



6 676 884
S: 13 909,0 m²

Éolienne 16
Dossier de l'emplacement :
004493 25 901

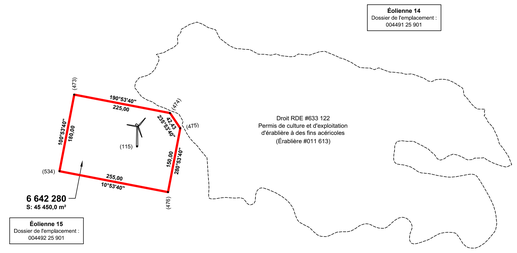
6 642 281
S: 31 891,0 m²

Éolienne 16
Dossier de l'emplacement :
004493 25 901



6 642 279
S: 45 900,0 m²

Éolienne 14
Dossier de l'emplacement :
004491 25 901



6 642 280
S: 45 450,0 m²

Éolienne 15
Dossier de l'emplacement :
004492 25 901

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 5 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

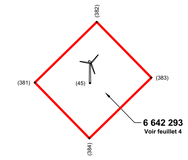
_____
Pour l'arpenteur général du Québec



Mât de mesure de vents
Dossier de l'emplacement :
004478 25 901

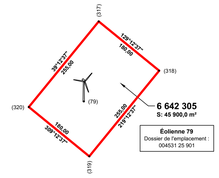


Éolienne 84
Dossier de l'emplacement :
004534 25 901

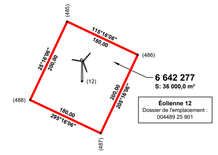




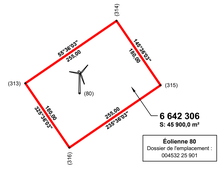
TERRITOIRE NON CADASTRÉ



Éolienne 79
Dossier de l'emplacement :
004531 25 901



Éolienne 12
Dossier de l'emplacement :
004469 25 901



Éolienne 80
Dossier de l'emplacement :
004532 25 901



Éolienne 65
Dossier de l'emplacement :
004528 25 901

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 6 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

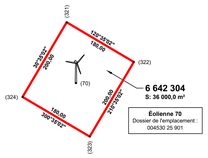
Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

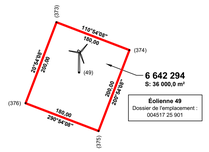
Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

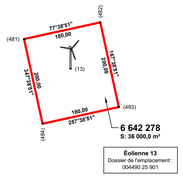
Copie conforme de l'original, le .....

Pour l'arpenteur général du Québec

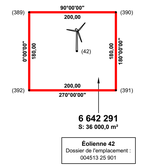


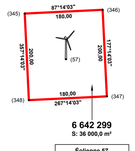


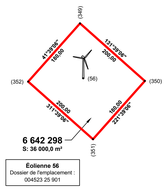
TERRITOIRE NON CADASTRÉ

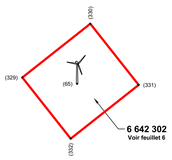












LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 7 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

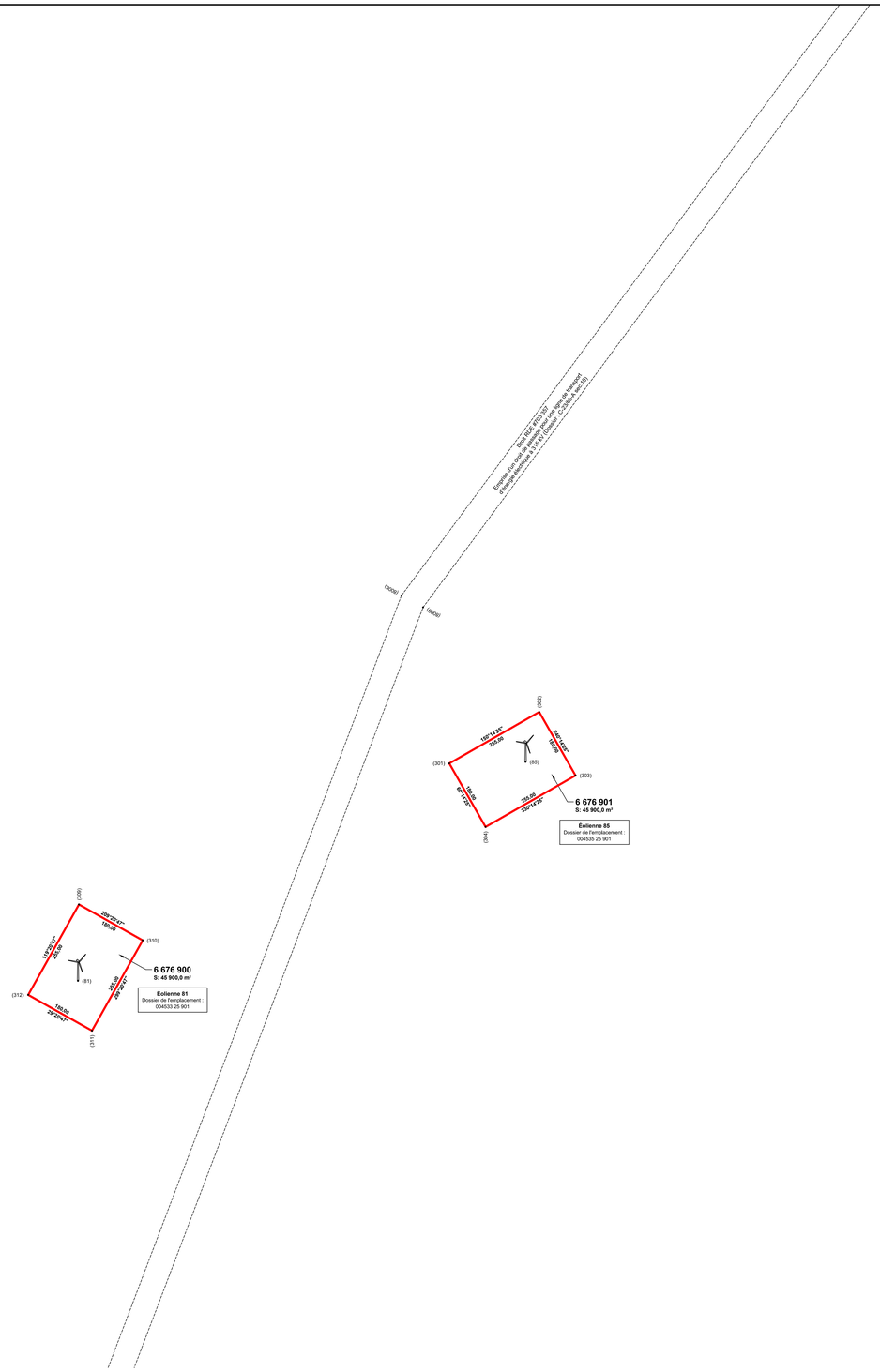
Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

Pour l'arpenteur général du Québec



LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 8 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

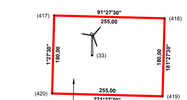
Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec



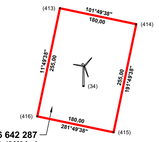
6 642 301
S: 45 900,0 m²

Éolienne 59
Dossier de l'emplacement :
004526 25 901



6 642 286
S: 45 900,0 m²

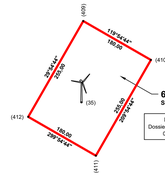
Éolienne 33
Dossier de l'emplacement :
004508 25 901



6 642 287
S: 45 900,0 m²

Éolienne 34
Dossier de l'emplacement :
004507 25 901

TERRITOIRE NON CADASTRÉ



6 642 288
S: 45 900,0 m²

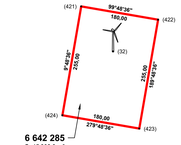
Éolienne 35
Dossier de l'emplacement :
004508 25 901



6 676 893
S: 45 900,0 m²

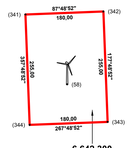
Éolienne 31
Dossier de l'emplacement :
004504 25 901

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA



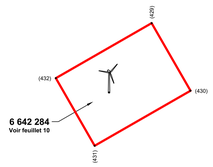
6 642 285
S: 45 900,0 m²

Éolienne 32
Dossier de l'emplacement :
004505 25 901

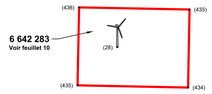


6 642 300
S: 45 900,0 m²

Éolienne 58
Dossier de l'emplacement :
004525 25 901



6 642 284
Voir feuillet 10



6 642 283
Voir feuillet 10

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 9 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

(404)
187°31'54"
188.50
277°31'54"
255.00
(333)
(64)
(335)
87°31'54"
255.00
188.50
307°31'54"
(336)

6 676 899
S: 45 900,0 m²

Éolienne 64
Dossier de l'emplacement :
004527 25 901

(442)
Point 11J1147 du dossier BAGQ 530332

M11TR543
S. GrandMaison
1960
1342

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE RIMOURASKA

(400)
150°06'29"
188.50
(429)
255.00
(29)
(431)
67°53'31"
213.69
150.00
330°06'29"
(432)

6 642 284
S: 45 900,0 m²

Éolienne 29
Dossier de l'emplacement :
004503 25 901

(433)
181°06'29"
180.00
(434)
91°53'31"
255.00
(28)
357.69
211°53'31"
(436)
150.00
1°06'29"
(435)

6 642 283
S: 45 900,0 m²

Éolienne 28
Dossier de l'emplacement :
004502 25 901

(405)
180°00'00"
255.00
(406)
90°00'00"
150.00
(36)
150.00
270°00'00"
(408)
255.00
0°00'00"
(407)

6 642 289
S: 45 900,0 m²

Éolienne 36
Dossier de l'emplacement :
004509 25 901

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

6 129 638
6 129 639
6 129 652
6 129 651
6 129 650
6 129 649
6 131 311
6 130 028
6 129 648
6 129 647
6 129 646
6 129 644
6 130 032

11531
M11TR531
L. Gravel
1974

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Feuillet 10 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

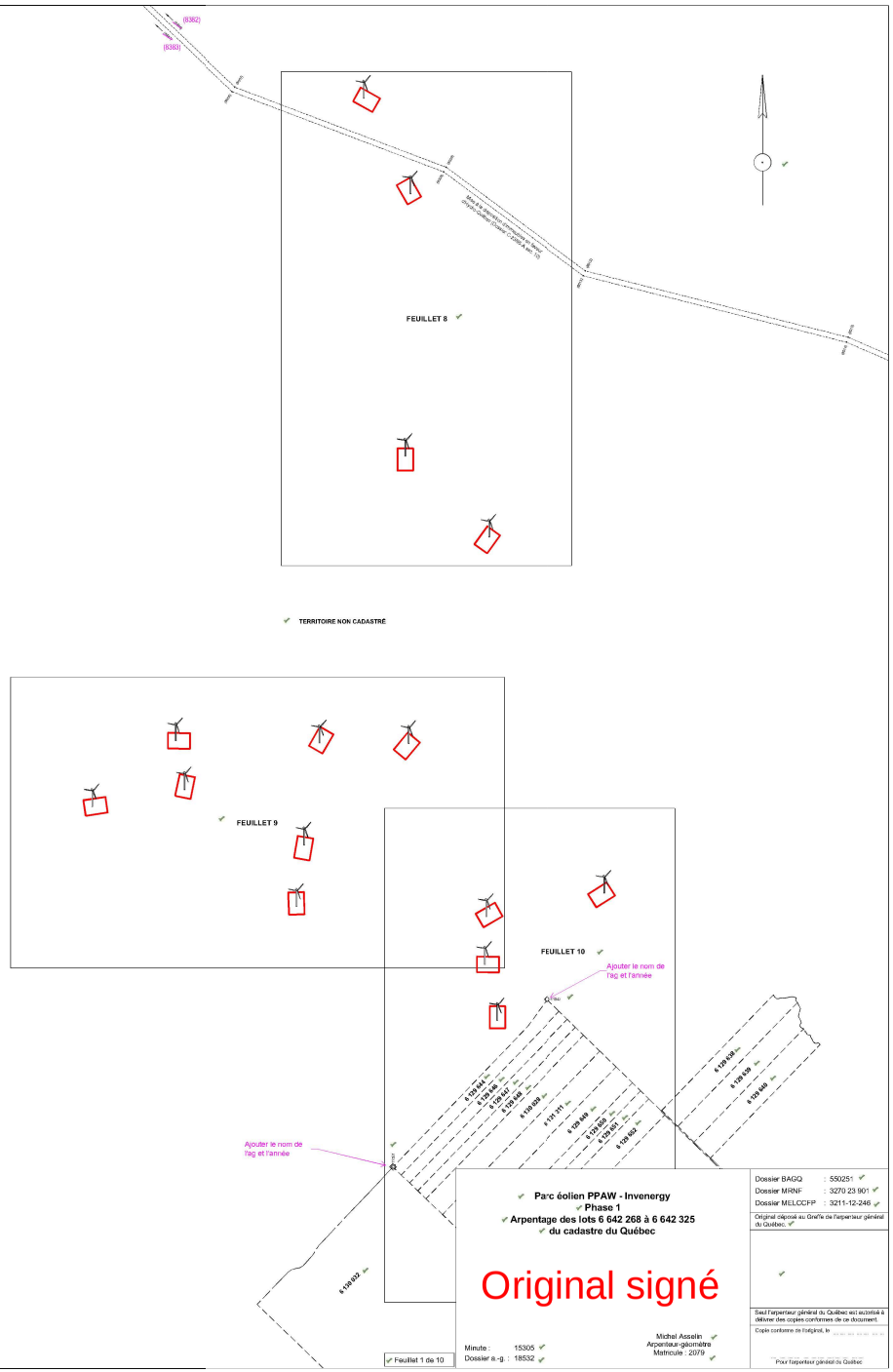
Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

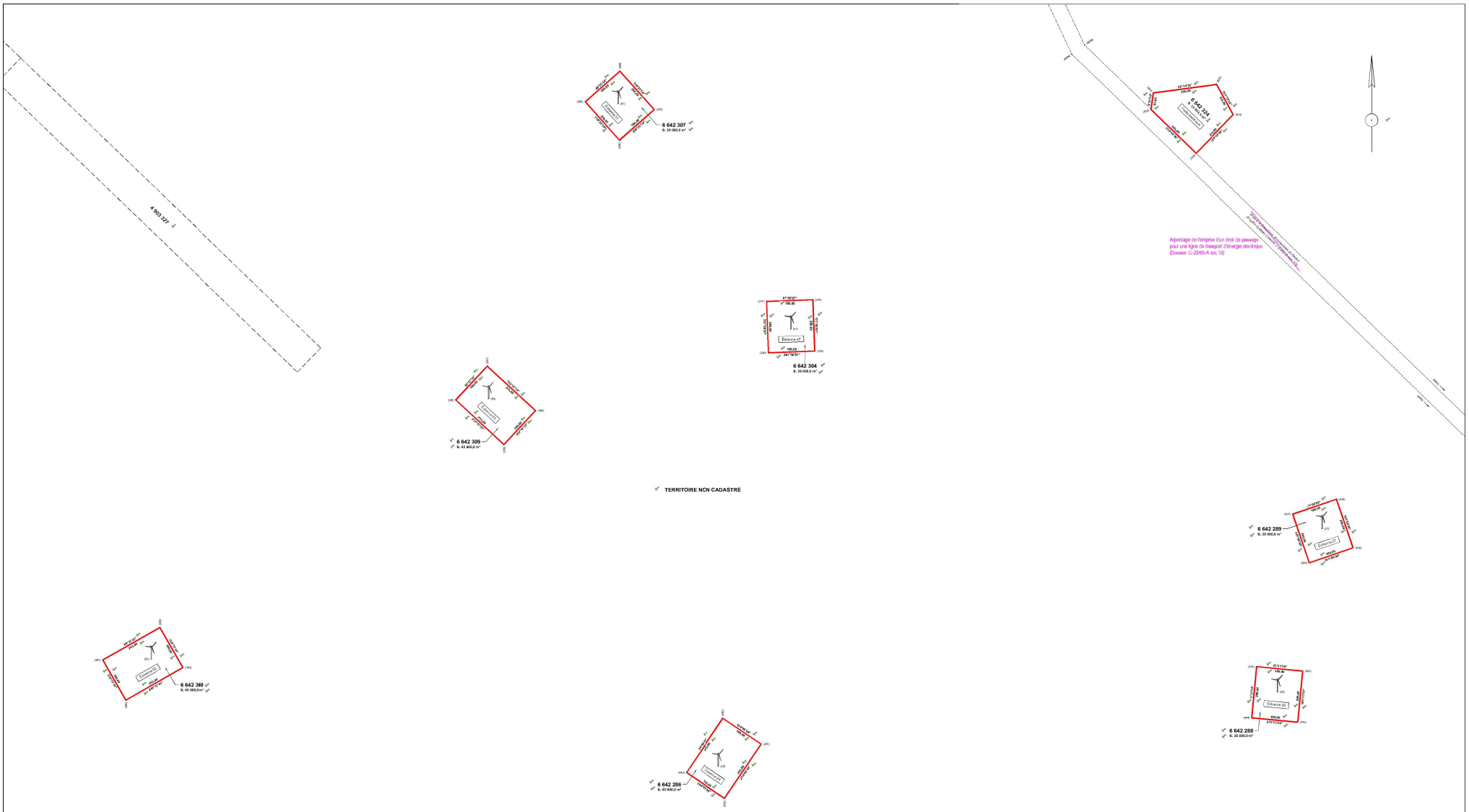
Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec


Mettre la même grosseur de texte les numéros de lot
FEUILLET 2
Arpentage de l'emprise d'un droit de passage pour une ligne de transport d'énergie électrique (Dossier: C-2365-A sec.10)
TERRITOIRE NON CADASTRÉ
FEUILLET 3
FEUILLET 5
Enlever les lots écrit en petits
FEUILLET 4
FEUILLET 6
FEUILLET 7
LÉGENDE
Extrémité projetée
Point calculé
Limite établie
Limite des lots existants
Tuyau de fer et butte
Repère-témoins, poteau-témoin et butte
Notes
1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').
Problème avec les échelles: Ne peuvent pas être valide car il y a un menu ouvert à l'ouverture du PDF.
Échelle 1 : 20000
Mètres 500 0 500 1000 1500 2000 Mètres


FEUILLET 8
TERRITOIRE NON CADASTRÉ
FEUILLET 9
FEUILLET 10
Ajouter le nom de l'ag et l'année
Ajouter le nom de l'ag et l'année
Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1
Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 325
du cadastre du Québec
Original signé
Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532
Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079
Feuillet 1 de 10
Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246
Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec
Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.
Copie conforme de l'original, le
Pour l'arpenteur général du Québec



LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Tuyau de fer et butte
- Repère-témoins, poteau-témoin et butte

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (Niveau 7, méridien central 70°30').

Problème avec les échelles:
Ne peuvent pas être validé car il y a un menu ouvert à l'ouverture du PDF

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1
Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 325
du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Feuillet 2 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le

Pour l'arpenteur général du Québec







TERRITOIRE NON CADASTRÉ













LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Problème avec les échelles
Ne peuvent paêtre validé car il y a un menu ouvert à l'ouverture du PDF

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 600 Mètres

Feuillet 3 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1
Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 325
du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

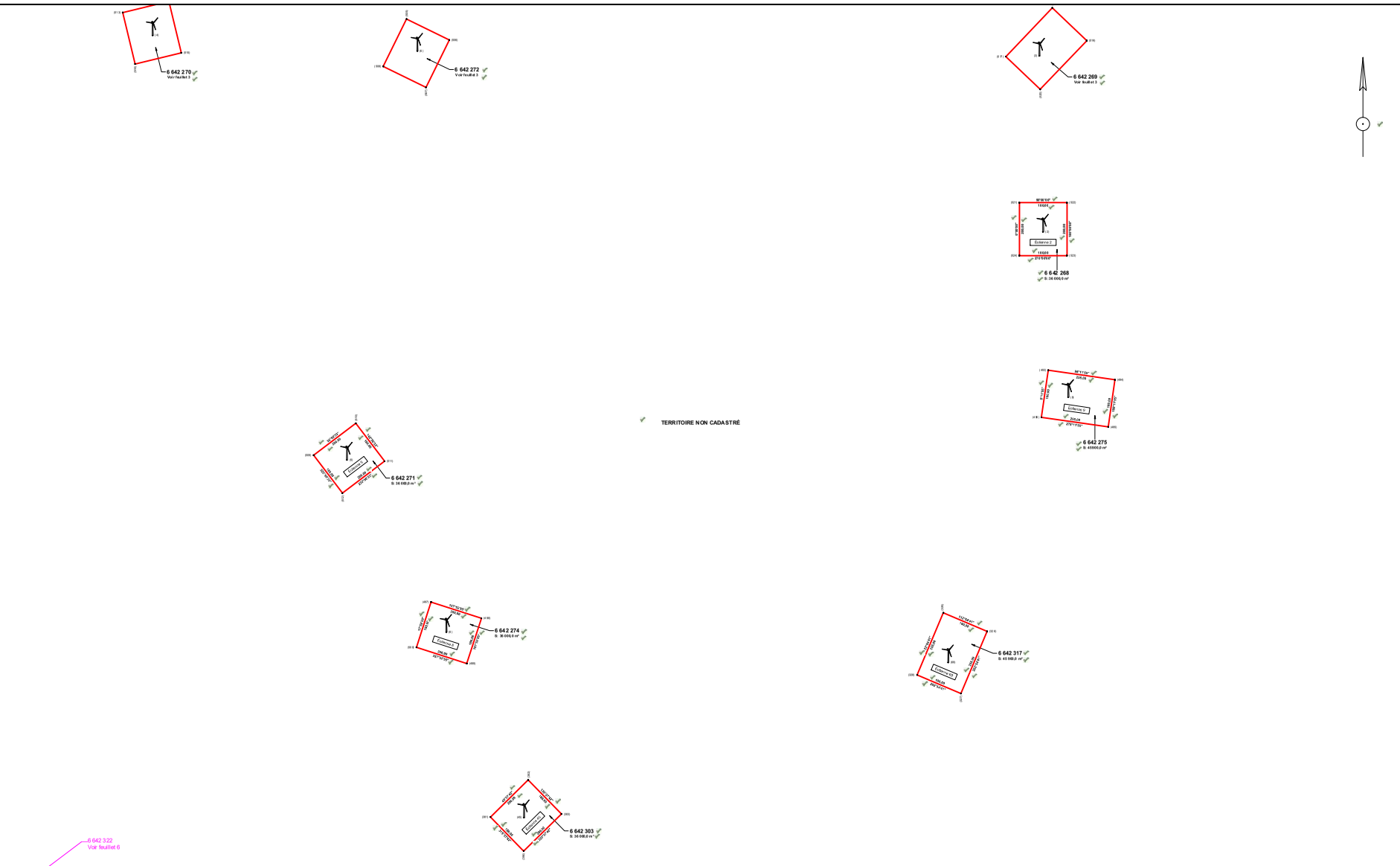
Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec



LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Problème avec les échelles
Ne peuvent pas être validé car il y a un menu ouvert à l'ouverture du PDF

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1
Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 325
du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Feuillet 4 de 10

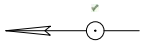
Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec



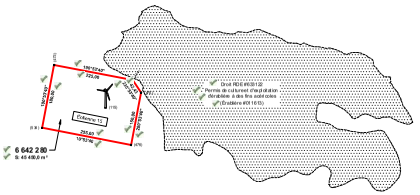


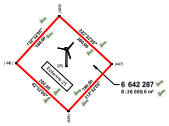




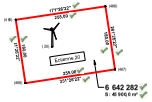
TERRITOIRE NON CADASTRÉ











LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Problème avec les échelles
Ne peuvent passêtre valide car il y a
un menu ouvert à l'ouverture du PDF

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 600 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1
Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 325
du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Feuillet 5 de 10

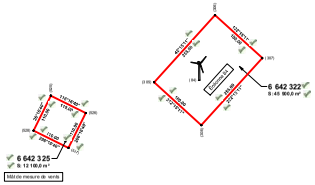
Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec



LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Problème avec les échelles
Ne peuvent paséte valide car il y a un menu ouvert à l'ouverture du PDF

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 600 Mètres

Feuillet 6 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1
Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 325
du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 9014
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec :

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

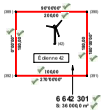




TERRITOIRE NON CADASTRÉ



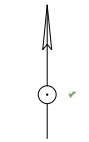












LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite étatlite
- Limite des lots existants
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Problème avec les échelles
Ne peuvent paséire valide car il y a un menu ouvert à l'ouverture du PDF

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 600 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1
Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 325
du cadastre du Québec

Original signé

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Feuillet 7 de 10

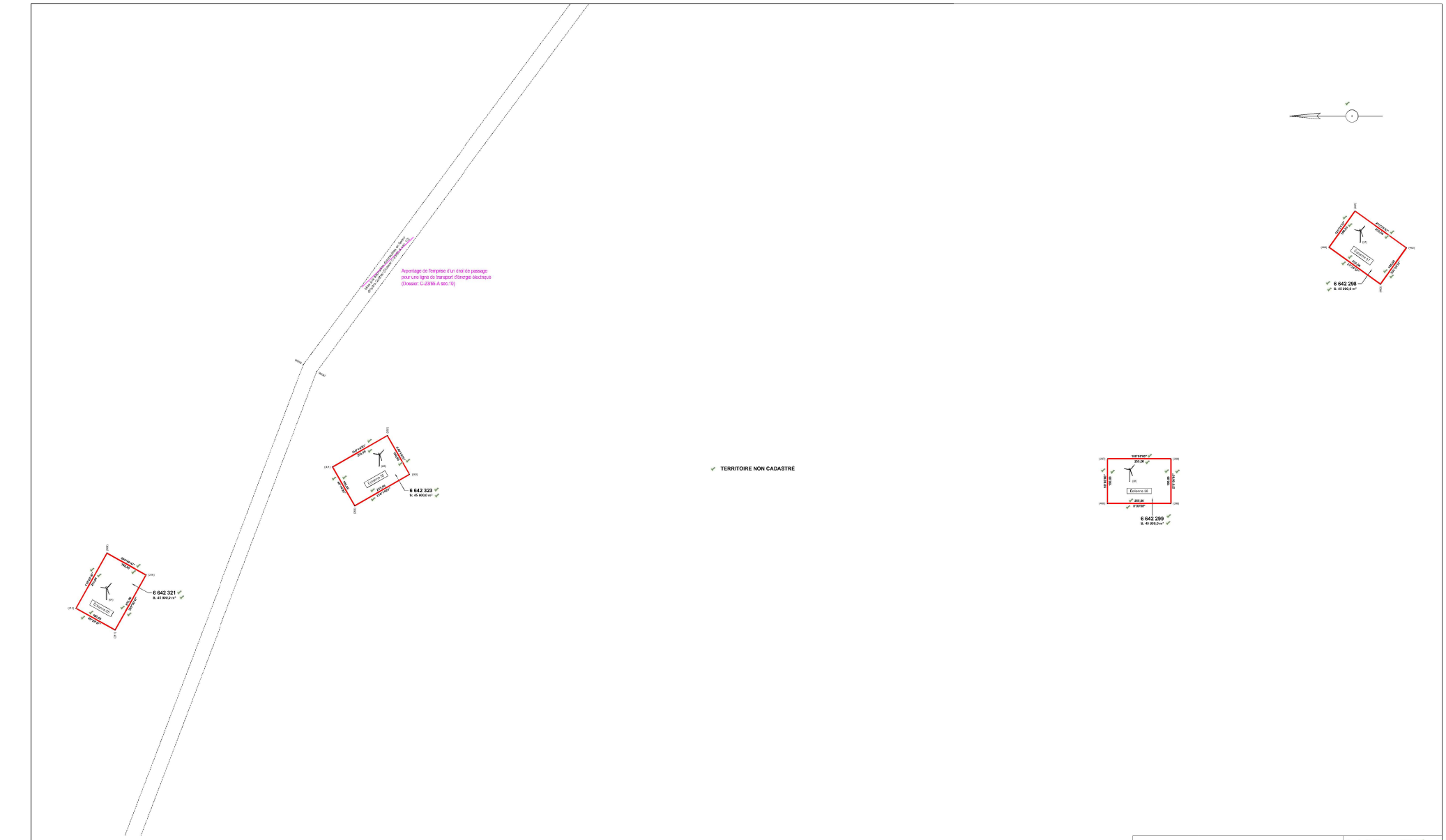
Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec



LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Tuyau de fer et butte
- Repère-témoins, poteau-témoin et butte

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (Niveau 7, méridien central 70°30').

Problème avec les échelles:
Ne peuvent pas être valide car il y a un menu ouvert à l'ouverture du PDF.

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1
Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 325
du cadastre du Québec

Original signé

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le

Pour l'arpenteur général du Québec

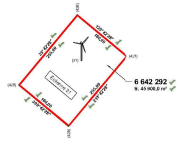
Feuillet 8 de 10

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079





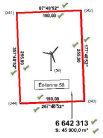


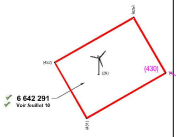


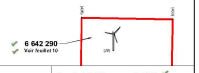


TERRITOIRE NON CADASTRÉ









LEGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite étudiée
- Limite des lots existants
- Tuyau de fer et butte
- Repère-ramineux, poteau-témoin et butte

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Problème avec les échelles:
Ne peuvent pas être validé car il y a un menu ouvert à l'ouverture du PDF.

Échelle 1 : 6000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1
Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 325
du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Feuillet 9 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec

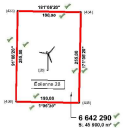
Sauf l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le

Pour l'arpenteur général du Québec









TERRITOIRE NON CADASTRÉ

6 129 626

Mettre la même grosseur que les autres numéros de lots.

6 129 652
6 129 651
6 129 650
6 129 649
6 131 741
6 129 629
6 129 648
6 129 647
6 129 646
6 129 644
6 130 032

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Problème avec les échelles:
Ne peuvent pas être valide car il y a un menu ouvert à l'ouverture du PDF.

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 10 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1
Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 325
du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le

Pour l'arpenteur général du Québec

PLAN CADASTRAL





TERRITOIRE NON CADASTRÉ







FEUILLET
1 DE 11

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717 ✔

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0702
21N11-050-0703

Projection : MTM
Fuseau : (7) ✔

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Saint-Antonin (Ville)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL



TERRITOIRE NON CADASTRÉ





FEUILLET
2 DE 11

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0602
21N11-050-0702

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Picard (Territoire non organisé)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

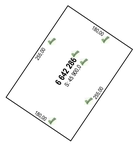
Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL







TERRITOIRE NON CADASTRÉ











FEUILLET
3 DE 11

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :	Projection : MTM Fuseau : (7)
21N11-050-0603	Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Picard (Territoire non organisé)
Saint-Antonin (Ville)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL











TERRITOIRE NON CADASTRÉ











FEUILLET
4 DE 11

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :	Projection : MTM Fuseau : (7)
21N11-050-0502 21N11-050-0503 21N11-050-0602	Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Picard (Territoire non organisé)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL



✔ TERRITOIRE NON CADASTRÉ





FEUILLET
5 DE 11

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0503

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Picard (Territoire non organisé)
Saint-Honoré-de-Témiscouata (Municipalité)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL



✔ TERRITOIRE NON CADASTRÉ



FEUILLET
6 DE 11

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0505

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Saint-Honoré-de-Témiscouata (Municipalité)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

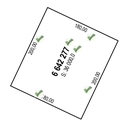
PLAN CADASTRAL







TERRITOIRE NON CADASTRÉ







FEUILLET
7 DE 11

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0402

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Picard (Territoire non organisé)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

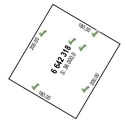
Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL





TERRITOIRE NON CADASTRÉ











FEUILLET
8 DE 11

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0403

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Picard (Territoire non organisé)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL



TERRITOIRE NON CADASTRÉ ✔



FEUILLET
9 DE 11

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0305
21N11-050-0405

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Saint-Honoré-de-Témiscouata (Municipalité)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

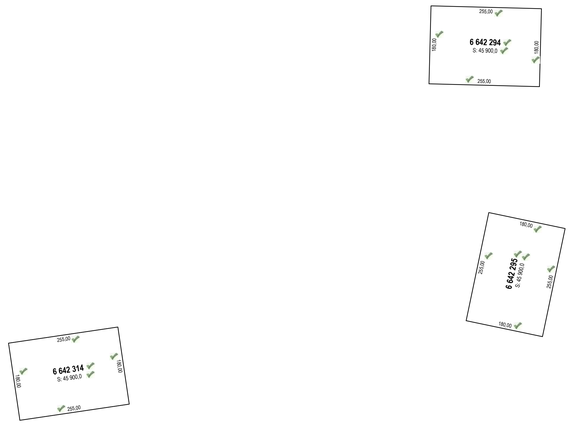
Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL



TERRITOIRE NON CADASTRÉ

FEUILLET
10 DE 11

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0205
21N11-050-0304
21N11-050-0305

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Pohénégamook (Ville)
Saint-Honoré-de-Témiscouata (Municipalité)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL







TERRITOIRE NON CADASTRÉ





FEUILLET
11 DE 11

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0205

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Pohénégamook (Ville)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PARC ÉOLIEN PPAW – INVENERGY
PHASE 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Par : Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
(Matricule : 2079)

Minute : 15305

Dossier BAGQ : 550251
Dossiers MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246
Dossier a.-g. : 18532

TABLE DES MATIÈRES

Rapport d'arpentage 3

Liste des coordonnées SCOPQ, NAD 83 7

RAPPORT D'ARPENTAGE

Introduction

Pour faire suite au mandat que m'a confié Invenergy, propriétaire du Parc éolien PPAW, j'ai adressé une requête à l'arpenteur général du Québec afin d'obtenir l'autorisation de procéder à l'arpentage des terrains requis par mon client pour l'installation d'éoliennes, d'une tour de mesure de vent et du poste de raccordement. Cet arpentage consiste au morcellement de chacun des emplacements sur lesquels seront implantées ces infrastructures du parc éolien.

L'autorisation de procéder à l'arpentage a été émise le 9 août 2024 par monsieur Vincent Savard, arpenteur-géomètre du Bureau de l'arpenteur général du Québec, chef du Service de l'arpentage et des limites territoriales.

Travaux exécutés

Les emplacements des éoliennes, du poste électrique et du mât de mesure de vent sont calculés en fonction des positions finales sur le plan projet fourni par le client. Les dimensions des différents terrains ont été déterminés afin d'inclure la totalité des infrastructures projetées. Les sites d'éoliennes sont de plus dimensionnés afin que la rotation des pales se fasse entièrement à l'intérieur. Tous les sites sont rectangulaires à l'exception de celui de l'éolienne 15 qui a été ajusté afin d'éviter un empiètement sur une érablière (droit RDE #633 122).

Les lots 6 642 268 à 6 642 307 et 6 676 884 à 6 676 901 créés ici représentent les emplacements des 56 éoliennes du parc, le lot 6 642 308 représente l'emplacement du mât de mesure de vent et le lot 6 676 902 celui du poste électrique.

Le lot 6 676 902 borne au sud-ouest à l'emprise nord-est d'un droit de passage pour une ligne de transport d'énergie électrique à 315 kV (droit RDE #703 357). L'arpentage de

cette ligne de transport a été effectué en 1983 par l'arpenteur-géomètre Donald D'Amours (dossier C-23/65-A sec. 10). Monsieur D'Amours a posé plusieurs repères pour délimiter l'assiette de la ligne. L'assiette montrée sur le plan accompagnant ce rapport est établie en fonction des coordonnées fournies dans les carnets de notes de monsieur D'Amours.

Lors des levés effectués sur le terrain le 4 novembre 2024, je n'ai pas pu retrouver les repères posés aux points 8482, 3535, 3533 et 8458. J'ai cependant pu valider la position de l'emprise de la ligne à l'aide des pylônes électriques (points 601 à 604), lesquels proviennent d'un plan préparé pour Hydro-Québec par l'arpenteur-géomètre Alexandre Paradis le 22 juillet 2024 sous sa minute 2504. Selon les plans de monsieur D'Amours, ces pylônes devraient se situer à 26 mètres de l'emprise sud-ouest de la ligne et c'est le cas à 20 centimètres près.

Facteur combiné

Le facteur combiné utilisé a pour valeur 0,99993284. Il est fonction du facteur altimétrique et du facteur échelle, lesquels ont été déterminés de la manière indiquée ci-après.

Le facteur altimétrique considéré est égal à 0,99993534, basé sur une altitude orthométrique (H) moyenne du territoire qui fait l'objet de l'arpentage de 438,473 mètres et en tenant compte de l'ondulation du géoïde (N) de -25,895 mètres dans le secteur en cause.

Le facteur échelle considéré est égal 0,99999750 et correspond au facteur échelle du point 101 situé au centre du site.

Généralités

J'ai préparé le plan cadastral créant les lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec, conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1).

Le droit RDE #3 001 425 (autorisation d'utilisation, Club de motoneige Les Aventuriers inc.) empiète sur le lot 6 642 275, emplacement de l'éolienne 9. Il s'agit d'un récent droit de passage s'exerçant sur l'assiette d'un chemin d'accès existant.

Les droits #633 122 et 3 001 425 sont positionnés sur le plan ci-joint selon une précision dite « cartographique ».

Les lots 6 642 268 à 6 642 308 sont dans la circonscription foncière de Kamouraska et les lots 6 676 884 à 6 676 902 dans la circonscription foncière de Témiscouata. La limite 542-541-540-544 séparant les deux circonscriptions a été calculée afin de respecter des mesures au plan d'arpentage primitif préparé par l'arpenteur-géomètre Roger Côté le 14 décembre 1970 (dossier 61042/62-A). Le point 542 correspond au point 11J1147 du dossier BAGQ 530332 et le point 544 au coin sud du lot rénové 4 901 013. Le point 541 est calculé dans le prolongement de la limite sud-est des lots rénovés 4 900 939, 4 900 942, 4 900 943 et 4 903 445 et à 234 chaînes (4 707,33 mètres) du coin sud du lot 4 900 939 (point 543). Le point 540 est calculé à 112 chaînes (2 253,08 mètres) au nord-ouest du point 541 et à 234 chaînes (4 707,33 mètres) au sud-ouest du coin ouest du lot 4 900 940 (point 539). Ces mesures de 234 chaînes et 112 chaînes sont indiquées sur le plan de monsieur Côté.

Le présent carnet d'arpentage et le plan qui l'accompagne sont conformes aux instructions de l'arpenteur général du Québec et au guide sur l'arpentage relatif à l'établissement de parcs éoliens sur les terres du domaine de l'État.

Préparé à Rimouski, le 25 novembre 2024

Original signé

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre

MA/el

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.
Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.
Copie conforme de l'original, le ……...   .....   Pour l'arpenteur général du Québec

#IG;Titre
#PC;Projection;Système de référence géodésique;Fuseau MTM;Méridien central
#FC;Facteur combiné
#ID;Identification des données
#CO;Numéro de point;Coordonnée Y;Coordonnée X;Numéro de code;Description du code
IG;LISTE DES COORDONNÉES
PC;SCOPQ;NAD 83;FUSEAU 7;MÉRIDIEN CENTRAL 70° 30'
FC;FACTEUR COMBINÉ : 0,99993284
ID;Point;Y;X;Code;Description
CO;2;5278732.97400;389079.10300;50;Point de calcul
CO;3;5279398.64500;389064.94600;50;Point de calcul
CO;4;5279476.23100;385710.44900;50;Point de calcul
CO;5;5277870.38800;386445.61200;50;Point de calcul
CO;6;5279417.30500;386712.00900;50;Point de calcul
CO;7;5281947.26000;387717.86300;50;Point de calcul
CO;8;5277219.36700;386821.74800;50;Point de calcul
CO;9;5278107.36400;389174.51400;50;Point de calcul
CO;10;5280965.14300;389712.89700;50;Point de calcul
CO;12;5275172.18800;387794.24900;50;Point de calcul
CO;13;5275095.72800;389965.37500;50;Point de calcul
CO;14;5277346.82300;393196.23400;50;Point de calcul
CO;16;5279028.15700;392657.79700;50;Point de calcul
CO;20;5280708.15500;390933.19300;50;Point de calcul
CO;21;5280641.80800;392279.40500;50;Point de calcul
CO;22;5281551.76800;392846.62100;50;Point de calcul
CO;23;5281759.86300;391239.05900;50;Point de calcul
CO;24;5283381.64700;389649.29000;50;Point de calcul
CO;25;5282536.51800;391475.07300;50;Point de calcul
CO;26;5283671.79700;391826.93200;50;Point de calcul
CO;27;5284307.77800;392000.48400;50;Point de calcul
CO;28;5268629.48600;402041.14600;50;Point de calcul
CO;29;5269180.19500;402059.01700;50;Point de calcul
CO;31;5271176.63600;401167.12700;50;Point de calcul
CO;32;5270006.47800;399963.65900;50;Point de calcul
CO;33;5271208.87200;398475.43900;50;Point de calcul
CO;34;5270644.23000;398575.41900;50;Point de calcul
CO;35;5271183.59000;400140.04100;50;Point de calcul
CO;36;5267980.30500;402186.63000;50;Point de calcul
CO;37;5273557.06900;402090.62700;50;Point de calcul
CO;38;5274488.39600;401126.67400;50;Point de calcul
CO;41;5281134.47800;388394.62400;50;Point de calcul

CO;42;5275380.79800;391983.03500;50;Point de calcul
CO;43;5280237.88600;386171.41200;50;Point de calcul
CO;45;5276518.12800;387115.53500;50;Point de calcul
CO;47;5285085.83800;389931.21000;50;Point de calcul
CO;49;5276273.21600;391346.57400;50;Point de calcul
CO;50;5275248.69200;390841.15400;50;Point de calcul
CO;51;5285962.46200;389257.63000;50;Point de calcul
CO;52;5283799.71900;387437.40800;50;Point de calcul
CO;53;5284813.39100;388755.12300;50;Point de calcul
CO;54;5280088.73400;388997.98700;50;Point de calcul
CO;56;5274473.47400;391204.01700;50;Point de calcul
CO;57;5274307.60500;390037.97400;50;Point de calcul
CO;58;5269295.81600;399876.22200;50;Point de calcul
CO;59;5270446.84500;397515.07000;50;Point de calcul
CO;64;5269451.05900;403427.84300;50;Point de calcul
CO;65;5274100.89800;388439.08000;50;Point de calcul
CO;69;5277104.57100;388720.29700;50;Point de calcul
CO;70;5276068.75100;389876.43100;50;Point de calcul
CO;79;5275141.98300;386448.09300;50;Point de calcul
CO;80;5273868.04700;385683.83300;50;Point de calcul
CO;81;5278617.37600;400648.76500;50;Point de calcul
CO;84;5276074.08600;385138.27800;50;Point de calcul
CO;85;5277516.33500;401187.70900;50;Point de calcul
CO;101;5276542.59968;393886.08037;50;Point de calcul
CO;115;5278179.98000;392725.70000;50;Point de calcul
CO;201;5299043.91600;375373.61800;50;Point de calcul
CO;301;5277704.23404;401183.93995;50;Point de calcul
CO;302;5277482.87941;401310.50374;50;Point de calcul
CO;303;5277393.54026;401154.25341;50;Point de calcul
CO;304;5277614.89490;401027.68962;50;Point de calcul
CO;305;5276067.98634;385011.15358;50;Point de calcul
CO;306;5276256.72045;385182.60532;50;Point de calcul
CO;307;5276135.69570;385315.82940;50;Point de calcul
CO;308;5275946.96158;385144.37766;50;Point de calcul
CO;309;5278614.96195;400836.68633;50;Point de calcul
CO;310;5278458.07148;400748.47620;50;Point de calcul
CO;311;5278583.03583;400526.21470;50;Point de calcul
CO;312;5278739.92630;400614.42483;50;Point de calcul
CO;313;5273891.46055;385558.73452;50;Point de calcul
CO;314;5274035.51420;385769.12657;50;Point de calcul
CO;315;5273887.00216;385870.81149;50;Point de calcul
CO;316;5273742.94852;385660.41945;50;Point de calcul

CO;317;5275326.71292;386482.66337;50;Point de calcul
CO;318;5275212.93048;386622.12377;50;Point de calcul
CO;319;5275015.36158;386460.93198;50;Point de calcul
CO;320;5275129.14402;386321.47158;50;Point de calcul
CO;321;5276209.23085;389854.92058;50;Point de calcul
CO;322;5276117.65327;390009.86958;50;Point de calcul
CO;323;5275945.48771;389908.11671;50;Point de calcul
CO;324;5276037.06529;389753.16771;50;Point de calcul
CO;325;5277291.57890;388701.63422;50;Point de calcul
CO;326;5277221.50831;388867.42252;50;Point de calcul
CO;327;5276986.64156;388768.15586;50;Point de calcul
CO;328;5277056.71214;388602.36756;50;Point de calcul
CO;329;5274115.68047;388312.67073;50;Point de calcul
CO;330;5274239.71024;388469.55044;50;Point de calcul
CO;331;5274098.51851;388581.17724;50;Point de calcul
CO;332;5273974.48873;388424.29753;50;Point de calcul
CO;333;5269575.29760;403455.45813;50;Point de calcul
CO;334;5269423.44387;403552.08160;50;Point de calcul
CO;335;5269286.56063;403336.95548;50;Point de calcul
CO;336;5269438.41436;403240.33202;50;Point de calcul
CO;337;5270522.69787;397412.87329;50;Point de calcul
CO;338;5270560.01831;397665.11019;50;Point de calcul
CO;339;5270381.96873;397691.45403;50;Point de calcul
CO;340;5270344.64829;397439.21713;50;Point de calcul
CO;341;5269457.25309;399780.00183;50;Point de calcul
CO;342;5269464.11673;399959.85883;50;Point de calcul
CO;343;5269209.31932;399969.58232;50;Point de calcul
CO;344;5269202.45568;399789.72532;50;Point de calcul
CO;345;5274413.12701;389942.77740;50;Point de calcul
CO;346;5274421.81196;390122.55566;50;Point de calcul
CO;347;5274222.05835;390132.20560;50;Point de calcul
CO;348;5274213.37340;389952.42735;50;Point de calcul
CO;349;5274600.52740;391196.58348;50;Point de calcul
CO;350;5274467.61642;391346.01339;50;Point de calcul
CO;351;5274333.12950;391226.39351;50;Point de calcul
CO;352;5274466.04048;391076.96360;50;Point de calcul
CO;353;5280088.74473;388870.71633;50;Point de calcul
CO;354;5280230.14467;389012.14011;50;Point de calcul
CO;355;5280102.86326;389139.40005;50;Point de calcul
CO;356;5279961.46333;388997.97627;50;Point de calcul
CO;357;5284940.56784;388750.23683;50;Point de calcul
CO;358;5284767.32273;388937.32610;50;Point de calcul

CO;359;5284635.25971;388815.03543;50;Point de calcul
CO;360;5284808.50483;388627.94616;50;Point de calcul
CO;361;5283795.90951;387249.50977;50;Point de calcul
CO;362;5283922.52093;387470.83717;50;Point de calcul
CO;363;5283766.28983;387560.20993;50;Point de calcul
CO;364;5283639.67841;387338.88254;50;Point de calcul
CO;365;5285970.08018;389130.58754;50;Point de calcul
CO;366;5286089.50446;389265.24818;50;Point de calcul
CO;367;5285939.88153;389397.94183;50;Point de calcul
CO;368;5285820.45724;389263.28119;50;Point de calcul
CO;369;5275283.93510;390718.86030;50;Point de calcul
CO;370;5275380.65799;390893.90118;50;Point de calcul
CO;371;5275223.12119;390980.95178;50;Point de calcul
CO;372;5275126.39830;390805.91090;50;Point de calcul
CO;373;5276389.39492;391294.60975;50;Point de calcul
CO;374;5276325.18025;391462.75292;50;Point de calcul
CO;375;5276138.35451;391391.40328;50;Point de calcul
CO;376;5276202.56918;391223.26012;50;Point de calcul
CO;377;5285192.51666;389837.31139;50;Point de calcul
CO;378;5285199.00172;390017.18243;50;Point de calcul
CO;379;5284999.14501;390024.38805;50;Point de calcul
CO;380;5284992.65995;389844.51701;50;Point de calcul
CO;381;5276519.52393;386988.27198;50;Point de calcul
CO;382;5276659.37625;387131.22637;50;Point de calcul
CO;383;5276530.71730;387257.09346;50;Point de calcul
CO;384;5276390.86498;387114.13907;50;Point de calcul
CO;385;5280363.76036;386152.61119;50;Point de calcul
CO;386;5280244.78975;386313.36137;50;Point de calcul
CO;387;5280100.11458;386206.28783;50;Point de calcul
CO;388;5280219.08519;386045.53764;50;Point de calcul
CO;389;5275470.79196;391873.04239;50;Point de calcul
CO;390;5275470.79196;392073.02896;50;Point de calcul
CO;391;5275290.80404;392073.02896;50;Point de calcul
CO;392;5275290.80404;391873.04239;50;Point de calcul
CO;393;5281253.40791;388349.30844;50;Point de calcul
CO;394;5281171.61418;388531.80341;50;Point de calcul
CO;395;5281007.36871;388458.18905;50;Point de calcul
CO;396;5281089.16244;388275.69409;50;Point de calcul
CO;397;5274578.38996;401216.66796;50;Point de calcul
CO;398;5274323.40708;401216.66796;50;Point de calcul
CO;399;5274323.40708;401036.68004;50;Point de calcul
CO;400;5274578.38996;401036.68004;50;Point de calcul

CO;401;5273577.82357;402216.19400;50;Point de calcul
CO;402;5273370.53468;402067.70972;50;Point de calcul
CO;403;5273475.34711;401921.38815;50;Point de calcul
CO;404;5273682.63600;402069.87243;50;Point de calcul
CO;405;5268145.29392;402276.62396;50;Point de calcul
CO;406;5267890.31104;402276.62396;50;Point de calcul
CO;407;5267890.31104;402096.63604;50;Point de calcul
CO;408;5268145.29392;402096.63604;50;Point de calcul
CO;409;5271371.47834;400144.31037;50;Point de calcul
CO;410;5271281.72345;400300.32226;50;Point de calcul
CO;411;5271060.70661;400173.16950;50;Point de calcul
CO;412;5271150.46150;400017.15761;50;Point de calcul
CO;413;5270824.16147;398521.15187;50;Point de calcul
CO;414;5270787.27099;398697.31867;50;Point de calcul
CO;415;5270537.70136;398645.05716;50;Point de calcul
CO;416;5270574.59184;398468.89036;50;Point de calcul
CO;417;5271301.12701;398387.76439;50;Point de calcul
CO;418;5271294.63811;398642.66468;50;Point de calcul
CO;419;5271114.70849;398638.08429;50;Point de calcul
CO;420;5271121.19739;398383.18399;50;Point de calcul
CO;421;5270110.48928;399890.31408;50;Point de calcul
CO;422;5270079.82292;400067.67028;50;Point de calcul
CO;423;5269828.56830;400024.22627;50;Point de calcul
CO;424;5269859.23466;399846.87007;50;Point de calcul
CO;425;5271107.20244;400992.48670;50;Point de calcul
CO;426;5271303.36414;401155.38805;50;Point de calcul
CO;427;5271188.37495;401293.85514;50;Point de calcul
CO;428;5270992.21324;401130.95378;50;Point de calcul
CO;429;5269340.37969;402157.30799;50;Point de calcul
CO;430;5269184.27964;402246.90945;50;Point de calcul
CO;431;5269057.34425;402025.76770;50;Point de calcul
CO;432;5269213.44430;401936.16625;50;Point de calcul
CO;433;5268716.27979;402207.84061;50;Point de calcul
CO;434;5268536.32538;402204.36780;50;Point de calcul
CO;435;5268541.24521;401949.43239;50;Point de calcul
CO;436;5268721.19961;401952.90521;50;Point de calcul
CO;437;5284363.76926;391886.19138;50;Point de calcul
CO;438;5284422.07062;392056.47526;50;Point de calcul
CO;439;5284232.86631;392121.25455;50;Point de calcul
CO;440;5284174.56495;391950.97067;50;Point de calcul
CO;441;5283770.03763;391746.02092;50;Point de calcul
CO;442;5283752.70808;391925.17263;50;Point de calcul

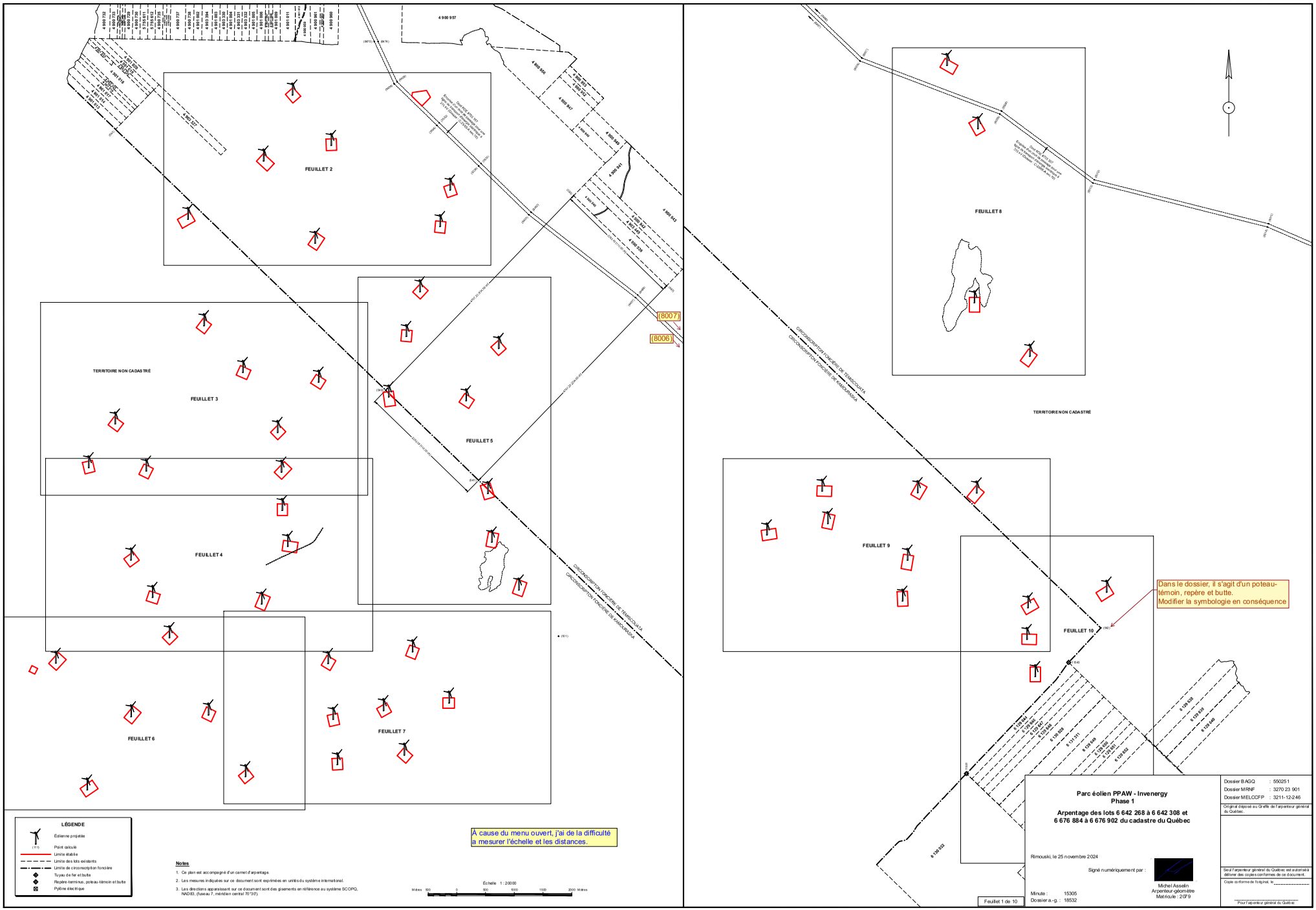
CO;443;5283553.65062;391905.91757;50;Point de calcul
CO;444;5283570.98018;391726.76586;50;Point de calcul
CO;445;5282678.40726;391483.11823;50;Point de calcul
CO;446;5282556.72897;391615.74568;50;Point de calcul
CO;447;5282409.36513;391480.54758;50;Point de calcul
CO;448;5282531.04342;391347.92013;50;Point de calcul
CO;449;5283357.38900;389524.35252;50;Point de calcul
CO;450;5283568.74926;389666.98178;50;Point de calcul
CO;451;5283468.06979;389816.17726;50;Point de calcul
CO;452;5283256.70952;389673.54800;50;Point de calcul
CO;453;5281862.09455;391337.78082;50;Point de calcul
CO;454;5281662.78332;391321.35943;50;Point de calcul
CO;455;5281677.56257;391141.97932;50;Point de calcul
CO;456;5281876.87380;391158.40071;50;Point de calcul
CO;457;5281693.71196;392839.60670;50;Point de calcul
CO;458;5281545.36990;392973.73075;50;Point de calcul
CO;459;5281424.65825;392840.22290;50;Point de calcul
CO;460;5281573.00031;392706.09885;50;Point de calcul
CO;461;5280655.32647;392420.87775;50;Point de calcul
CO;462;5280505.81362;392320.67019;50;Point de calcul
CO;463;5280617.15535;392154.54479;50;Point de calcul
CO;464;5280766.66821;392254.75235;50;Point de calcul
CO;465;5280810.54229;391008.78841;50;Point de calcul
CO;466;5280558.40013;391046.74358;50;Point de calcul
CO;467;5280531.60825;390868.76088;50;Point de calcul
CO;468;5280783.75041;390830.80571;50;Point de calcul
CO;469;5279211.97018;392696.95016;50;Point de calcul
CO;470;5278967.59638;392769.73553;50;Point de calcul
CO;471;5278916.21847;392597.23638;50;Point de calcul
CO;472;5279160.59227;392524.45100;50;Point de calcul
CO;473;5278324.98651;392845.25488;50;Point de calcul
CO;474;5278104.05649;392802.73278;50;Point de calcul
CO;475;5278080.26877;392767.60583;50;Point de calcul
CO;476;5278108.61683;392620.31916;50;Point de calcul
CO;477;5277472.65495;393335.82833;50;Point de calcul
CO;478;5277232.08682;393251.31062;50;Point de calcul
CO;479;5277291.74638;393081.49782;50;Point de calcul
CO;480;5277532.31451;393166.01553;50;Point de calcul
CO;481;5275164.38645;389858.21231;50;Point de calcul
CO;482;5275202.89069;390034.03345;50;Point de calcul
CO;483;5275007.53387;390076.81594;50;Point de calcul
CO;484;5274969.02963;389900.99480;50;Point de calcul

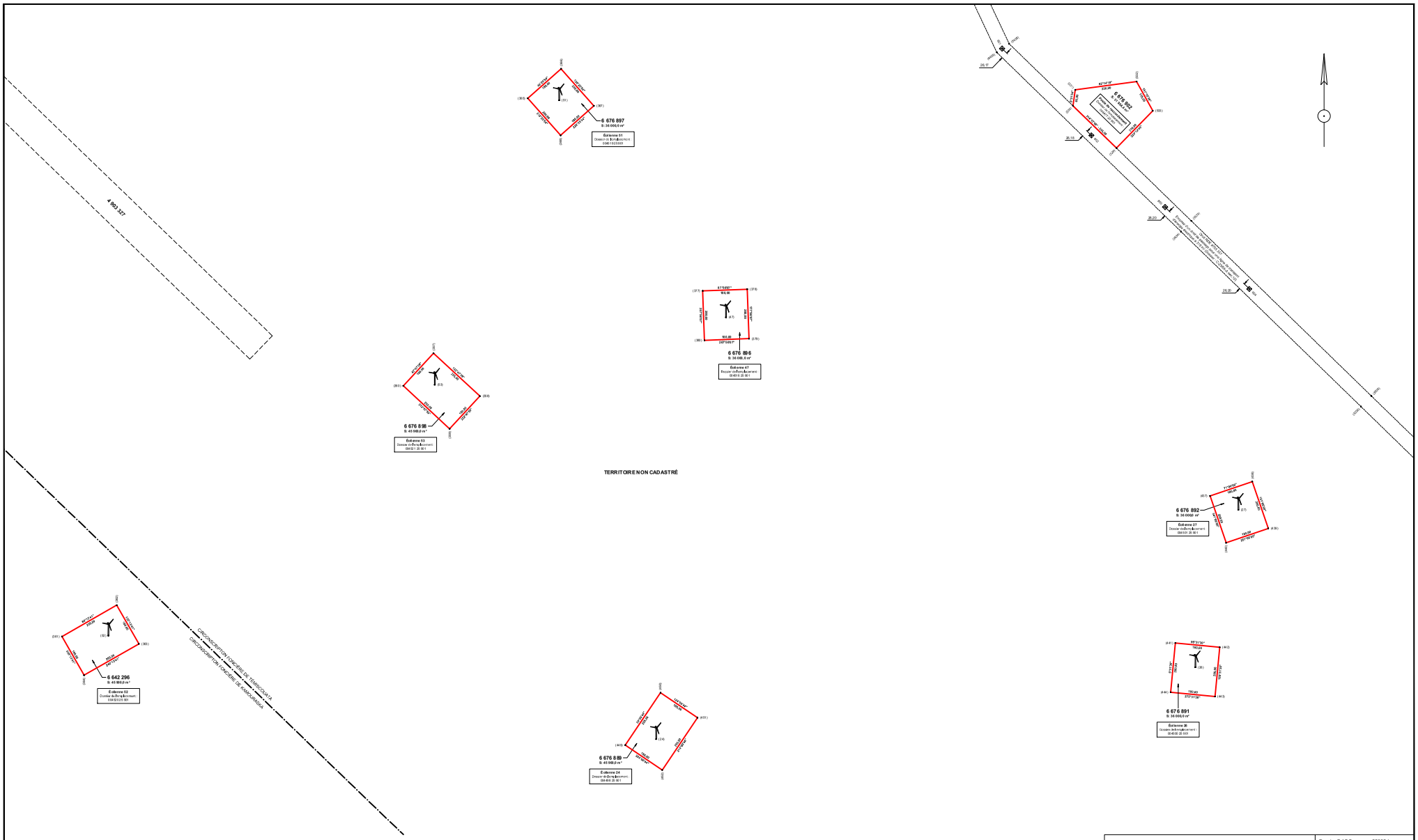
CO;485;5275310.07098;387759.81687;50;Point de calcul
CO;486;5275233.24187;387922.58338;50;Point de calcul
CO;487;5275052.39019;387837.21770;50;Point de calcul
CO;488;5275129.21930;387674.45119;50;Point de calcul
CO;489;5281100.04920;389668.20243;50;Point de calcul
CO;490;5280992.94850;389837.09313;50;Point de calcul
CO;491;5280840.94687;389740.70250;50;Point de calcul
CO;492;5280948.04757;389571.81180;50;Point de calcul
CO;493;5278209.27177;389098.27339;50;Point de calcul
CO;494;5278172.90996;389350.65026;50;Point de calcul
CO;495;5277994.76158;389324.98310;50;Point de calcul
CO;496;5278031.12339;389072.60623;50;Point de calcul
CO;497;5277332.64665;386763.73469;50;Point de calcul
CO;498;5277271.23960;386954.06021;50;Point de calcul
CO;499;5277099.94664;386898.79386;50;Point de calcul
CO;500;5277161.35369;386708.46835;50;Point de calcul
CO;501;5282073.25134;387699.86286;50;Point de calcul
CO;502;5281965.26014;387843.85434;50;Point de calcul
CO;503;5281805.26960;387723.86412;50;Point de calcul
CO;504;5281913.26080;387579.87263;50;Point de calcul
CO;505;5279537.77994;386670.97715;50;Point de calcul
CO;506;5279458.33685;386832.48394;50;Point de calcul
CO;507;5279278.88486;386744.21385;50;Point de calcul
CO;508;5279358.32795;386582.70705;50;Point de calcul
CO;509;5277887.75419;386319.53171;50;Point de calcul
CO;510;5278008.54763;386478.91669;50;Point de calcul
CO;511;5277865.10115;386587.63079;50;Point de calcul
CO;512;5277744.30771;386428.24581;50;Point de calcul
CO;513;5279562.12492;385597.22568;50;Point de calcul
CO;514;5279604.22097;385772.22159;50;Point de calcul
CO;515;5279409.78107;385818.99498;50;Point de calcul
CO;516;5279367.68502;385643.99907;50;Point de calcul
CO;517;5279395.60913;388937.71154;50;Point de calcul
CO;518;5279580.15876;389113.65954;50;Point de calcul
CO;519;5279455.96017;389243.92987;50;Point de calcul
CO;520;5279271.41054;389067.98187;50;Point de calcul
CO;521;5278842.96661;388989.10904;50;Point de calcul
CO;522;5278842.96661;389169.09696;50;Point de calcul
CO;523;5278642.98004;389169.09696;50;Point de calcul
CO;524;5278642.98004;388989.10904;50;Point de calcul
CO;525;5276030.00134;384720.47273;50;Point de calcul
CO;526;5275981.30517;384819.09858;50;Point de calcul

CO;527;5275882.67932;384770.40240;50;Point de calcul
CO;528;5275931.37550;384671.77656;50;Point de calcul
CO;529;5285769.20106;391507.98188;50;Point de calcul
CO;530;5285940.02891;391332.38352;50;Point de calcul
CO;531;5286004.33309;391341.83892;50;Point de calcul
CO;532;5286038.09437;391589.53184;50;Point de calcul
CO;533;5285919.71393;391654.40575;50;Point de calcul
CO;534;5278359.00418;392668.51086;50;Point de calcul
CO;535;5280795.22154;390907.01021;50;Point de calcul
CO;536;5280676.99399;391028.89155;50;Point de calcul
CO;537;5279176.16095;392576.72220;50;Point de calcul
CO;538;5278999.47496;392760.24068;50;Point de calcul
CO;539;5284208.66457;394148.43330;50;Point de calcul
CO;540;5280823.97729;390877.36577;50;Point de calcul
CO;541;5279255.33856;392494.48277;50;Point de calcul
CO;542;5268828.36700;403324.66800;50;Point de calcul
CO;543;5282639.98157;395765.59610;50;Point de calcul
CO;544;5285364.04897;386175.51310;50;Point de calcul
CO;601;5286171.12979;391046.31186;223;Pylône électrique
CO;602;5285820.44375;391406.81101;223;Pylône électrique
CO;603;5285531.10014;391704.26411;223;Pylône électrique
CO;604;5285200.11415;392044.49132;223;Pylône électrique
CO;3533;5285474.98248;391810.41674;50;Point de calcul
CO;3534;5285431.97859;391768.57560;50;Point de calcul
CO;3535;5284767.83865;392537.30812;50;Point de calcul
CO;3536;5284724.83219;392495.46945;50;Point de calcul
CO;8006;5278693.18400;399132.74200;50;Calcul
CO;8007;5278744.95100;399165.43200;50;Calcul
CO;8008;5277821.64600;401597.19100;50;Calcul
CO;8009;5277768.49700;401568.13800;50;Calcul
CO;8012;5276625.66500;403211.25600;50;Calcul
CO;8013;5276570.38900;403185.07400;50;Calcul
CO;8014;5275803.80400;406224.44200;50;Calcul
CO;8015;5275860.78800;406243.85200;50;Calcul
CO;8458;5286190.85200;391074.55600;50;Calcul
CO;8459;5286155.44500;391024.90600;50;Calcul
CO;8474;5286890.81700;390745.15300;50;Calcul
CO;8475;5286891.02700;390678.74300;50;Calcul
CO;8482;5283919.83300;393408.99500;50;Calcul
CO;8483;5283874.48700;393369.56100;50;Calcul
CO;8486;5282480.45300;395263.89900;50;Calcul
CO;8487;5282434.96100;395224.65400;50;Calcul

poteau-témoin, repère et butte

CO;11531;5266292.25400;400986.10400;15;Repère-terminus, poteau-témoin et butte
CO;11543;5268225.77700;402764.05900;15;Tuyau de fer et butte
ZZ


FEUILLET 2
FEUILLET 3
FEUILLET 4
FEUILLET 5
FEUILLET 6
FEUILLET 7
FEUILLET 8
FEUILLET 9
FEUILLET 10
TERRITOIRE NON CADASTRÉ
(8007)
(8006)
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TEMISCOUATA
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA
Dans le dossier, il s'agit d'un poteau-témoin, repère et butte. Modifier la symbologie en conséquence
À cause du menu ouvert, j'ai de la difficulté a mesurer l'échelle et les distances.
LÉGENDE
Éolienne projetée
Point calculé
Limite établie
Limite des lots existants
Limite de circonscription foncière
Tuyau de fer et butte
Repère-terminus, poteau-témoin et butte
Pylône électrique
Notes
1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').
Échelle 1 : 20000
Mètres 500 0 500 1000 1500 2000 Mètres
Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1
Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et
6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec
Rimouski, le 25 novembre 2024
Signé numériquement par :
Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079
Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532
Feuillet 1 de 10
Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246
Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.
Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.
Copie conforme de l'original, le _____
Pour l'arpenteur général du Québec



LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Original signé

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Feuillet 2 de 10

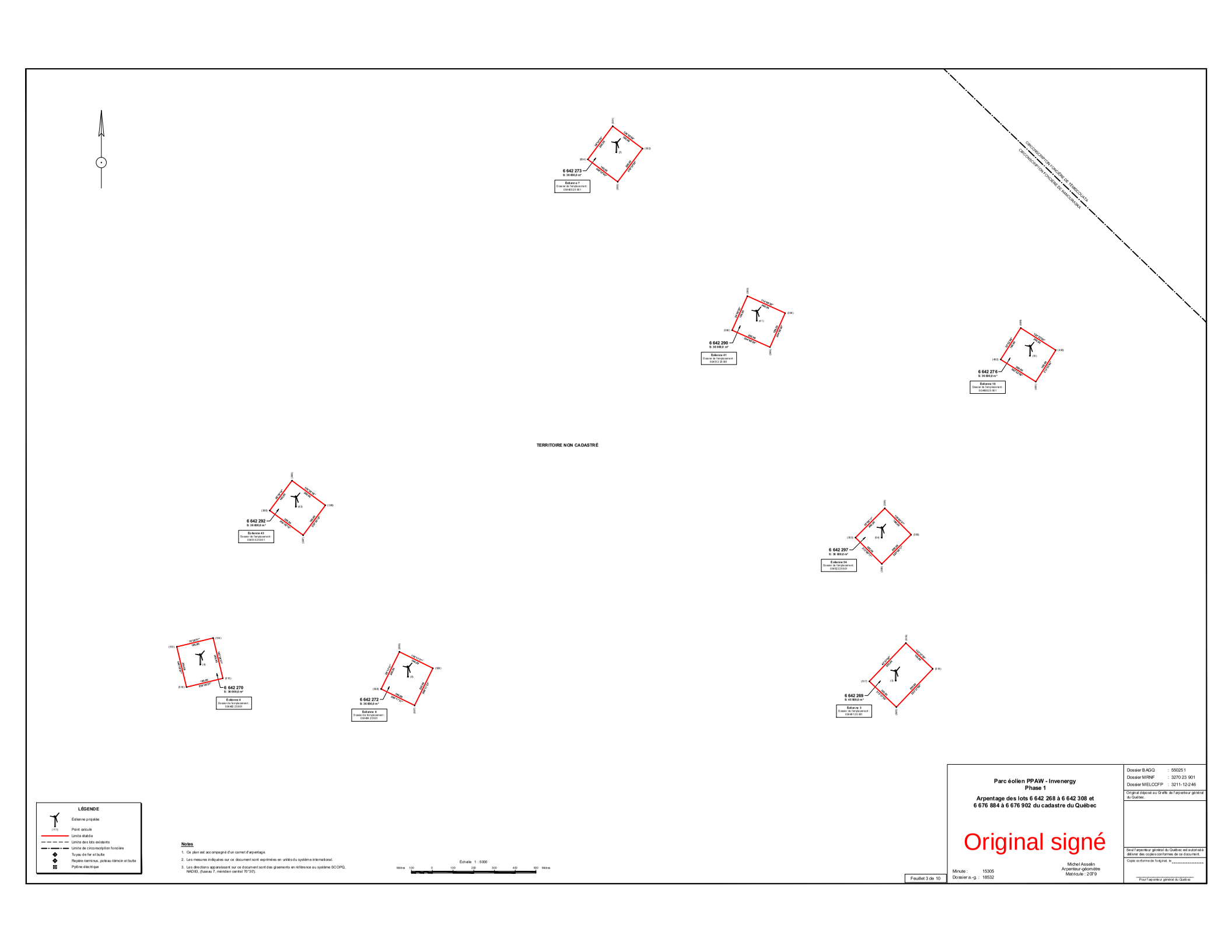
Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec :

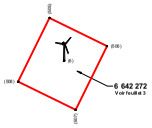
Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

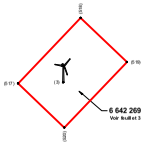
Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

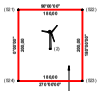

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA
6 642 273
S: 36 000,0 m²
Éolienne 7
Dossier de l'emplacement :
6646825 001
6 642 290
S: 36 000,0 m²
Éolienne 41
Dossier de l'emplacement :
6646812 25 001
6 642 276
S: 36 000,0 m²
Éolienne 15
Dossier de l'emplacement :
6646825 001
TERRITOIRE NON CADASTRÉ
6 642 292
S: 36 000,0 m²
Éolienne 43
Dossier de l'emplacement :
6646 8125001
6 642 297
S: 36 000,0 m²
Éolienne 64
Dossier de l'emplacement :
6646 8125001
6 642 270
S: 36 000,0 m²
Éolienne 4
Dossier de l'emplacement :
6646 8125001
6 642 272
S: 36 000,0 m²
Éolienne 6
Dossier de l'emplacement :
6646 8125001
6 642 269
S: 40 000,0 m²
Éolienne 3
Dossier de l'emplacement :
6646 8125 001
LÉGENDE
Éolienne projetée
Point calculé
Limite établie
Limite des lots existants
Limite de circonscription foncière
Tuyau de fer et butte
Repère-terminus, poteau-témoin et butte
Pylône électrique
Notes
1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').
Échelle 1 : 5000
Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres
Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1
Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et
6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec
Original signé
Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079
Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532
Feuillet 3 de 10
Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246
Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec
Sceau de l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.
Copie conforme de l'original, le _____
_____
Pour l'arpenteur général du Québec





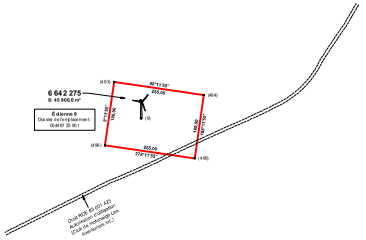






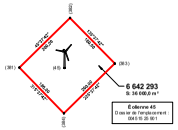


TERRITOIRE NON CADASTRÉ









LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (115) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5 000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Feuillet 4 de 10

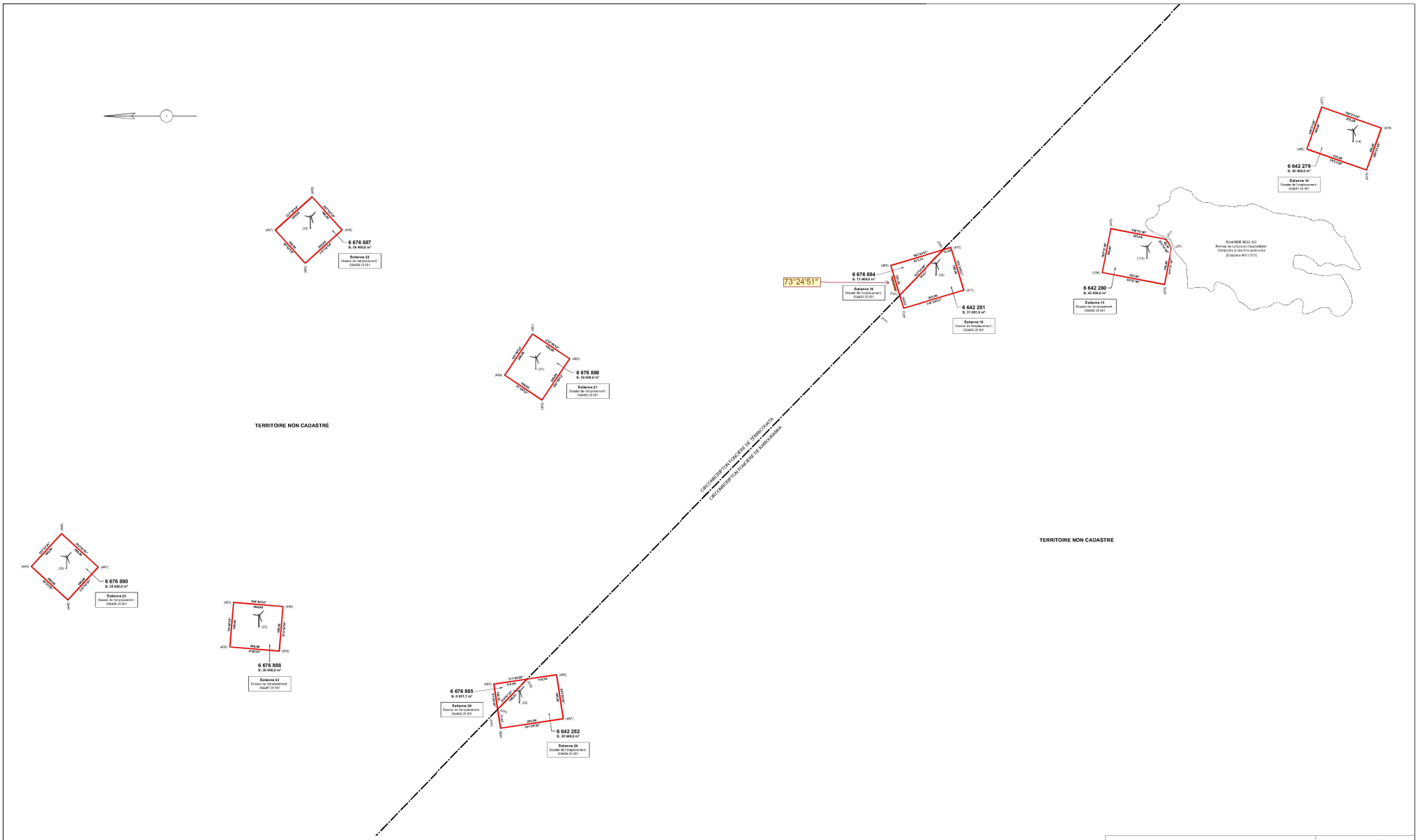
Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec



LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et bute
- Repère-terminus, poteau-témoin et bute
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Feuillet 5 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

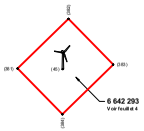
Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le

Pour l'arpenteur général du Québec

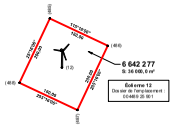






TERRITOIRE NON CADASTRÉ









LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5 000

Mètres 100 0 100 200 300 400 600 Mètres

Feuillet 6 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

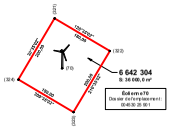
Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

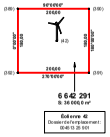


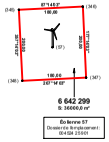


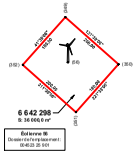
TERRITOIRE NON CADASTRÉ













LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (115) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 600 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Feuillet 7 de 10

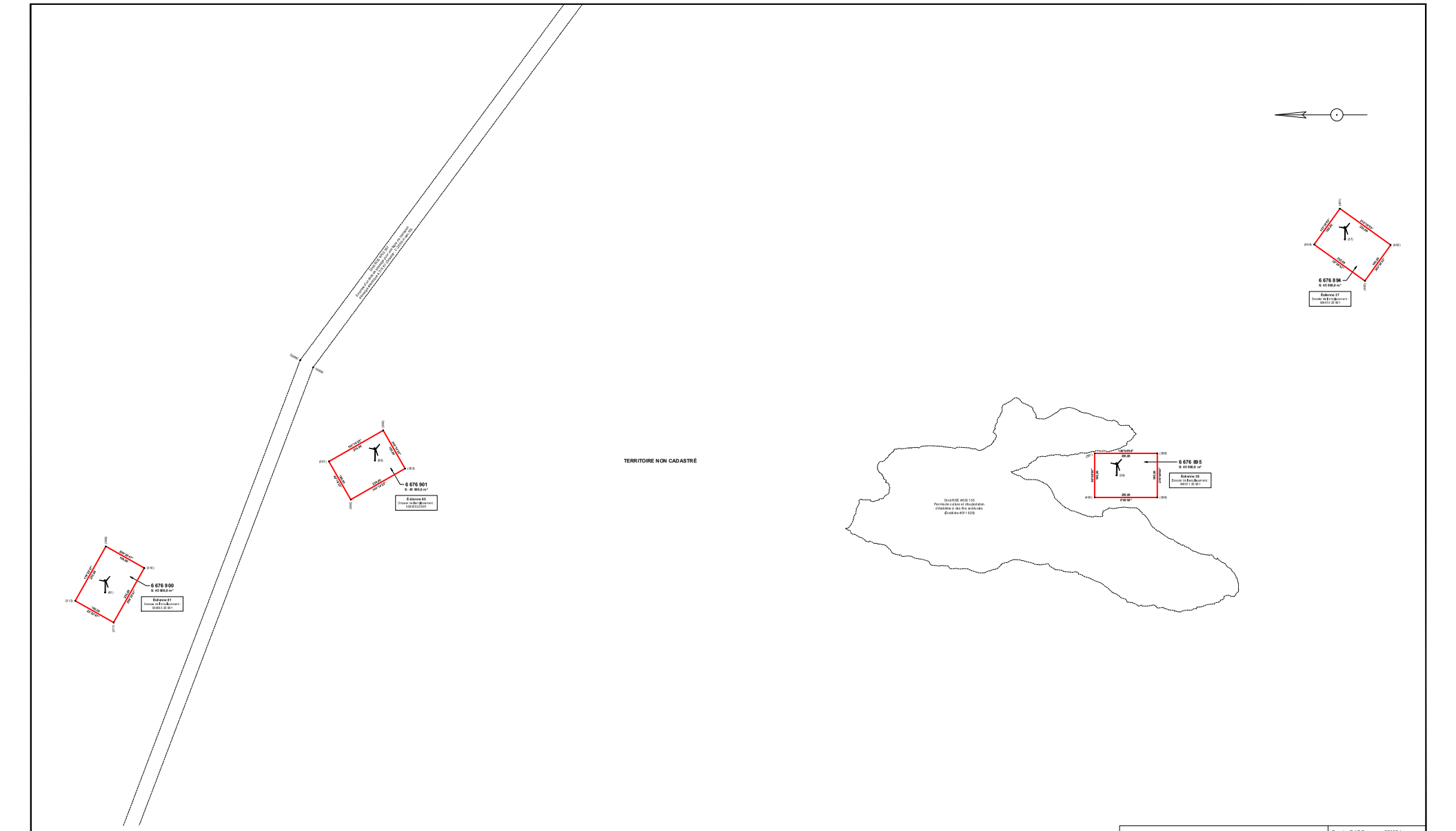
Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec



LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 600 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Feuillet 8 de 10

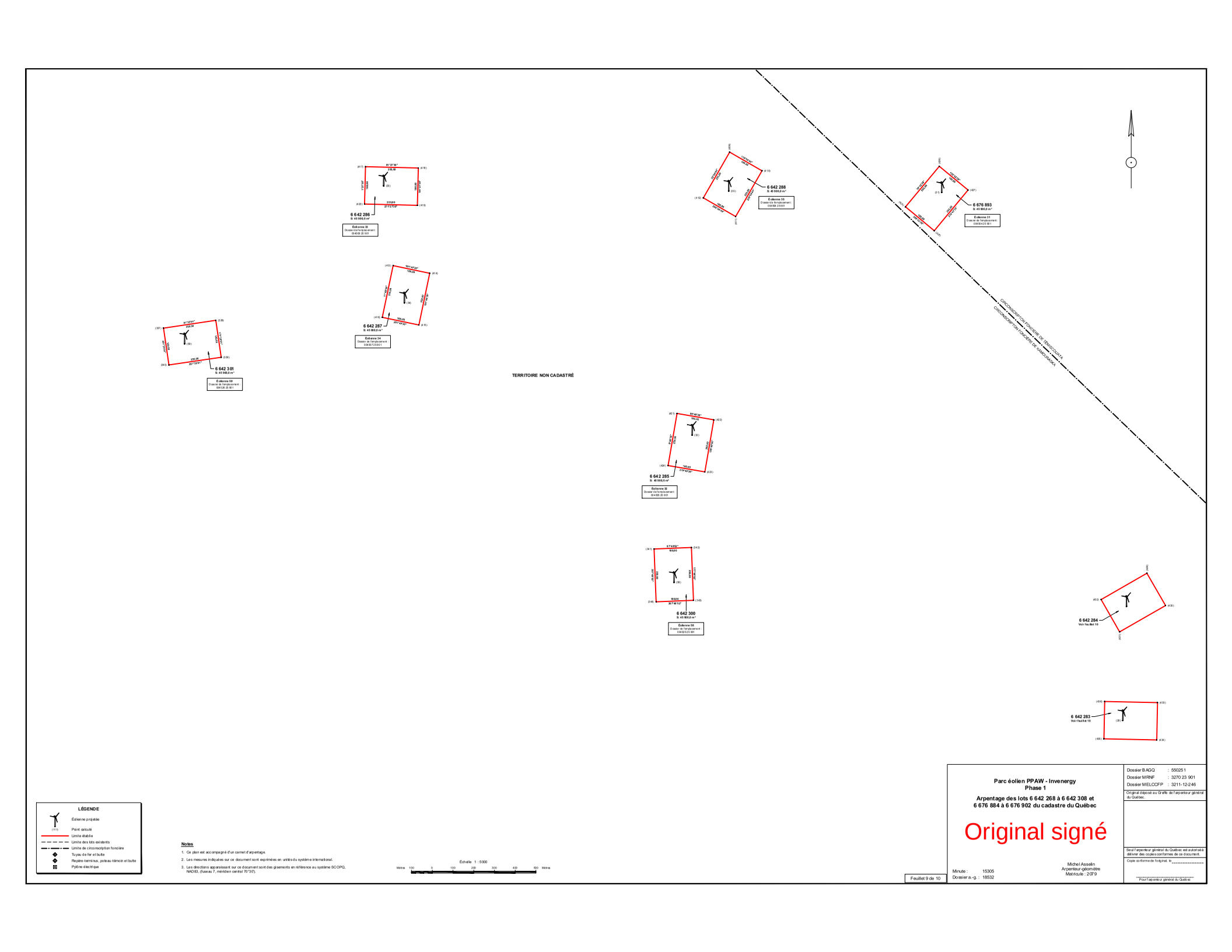
Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec



LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 600 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Original signé

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Feuillet 9 de 10

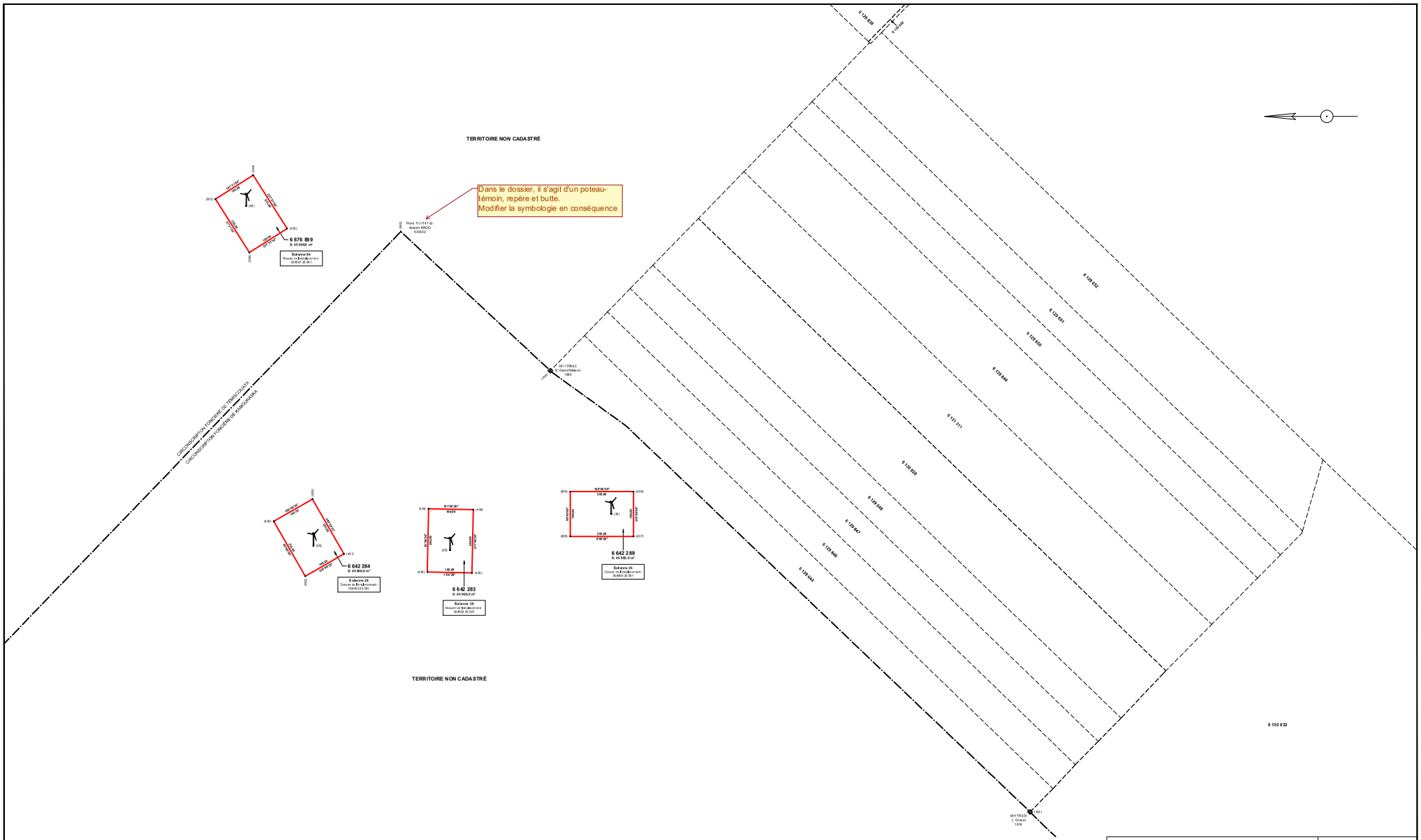
Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec :

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec



LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5 000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Original signé

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Feuillet 10 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

PLAN CADASTRAL



TERRITOIRE NON CADASTRÉ







CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TEMISCOUATA

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA



FEUILLET
1 DE 6

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0602
21N11-050-0603
21N11-050-0702

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Kamouraska

Municipalité(s) : Picard (Territoire non organisé)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL











TERRITOIRE NON CADASTRÉ











FEUILLET
2 DE 6

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :	Projection : MTM Fuseau : (7)
21N11-050-0502	Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Kamouraska

Municipalité(s) : Picard (Territoire non organisé)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

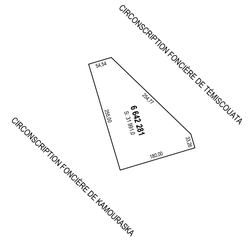
Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL





TERRITOIRE NON CADASTRÉ



FEUILLET
3 DE 6

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :	Projection : MTM Fuseau : (7)
21N11-050-0503	Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Kamouraska

Municipalité(s) : Picard (Territoire non organisé)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL







TERRITOIRE NON CADASTRÉ









FEUILLET
4 DE 6

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :	Projection : MTM Fuseau : (7)
21N11-050-0402	Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Kamouraska

Municipalité(s) : Picard (Territoire non organisé)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

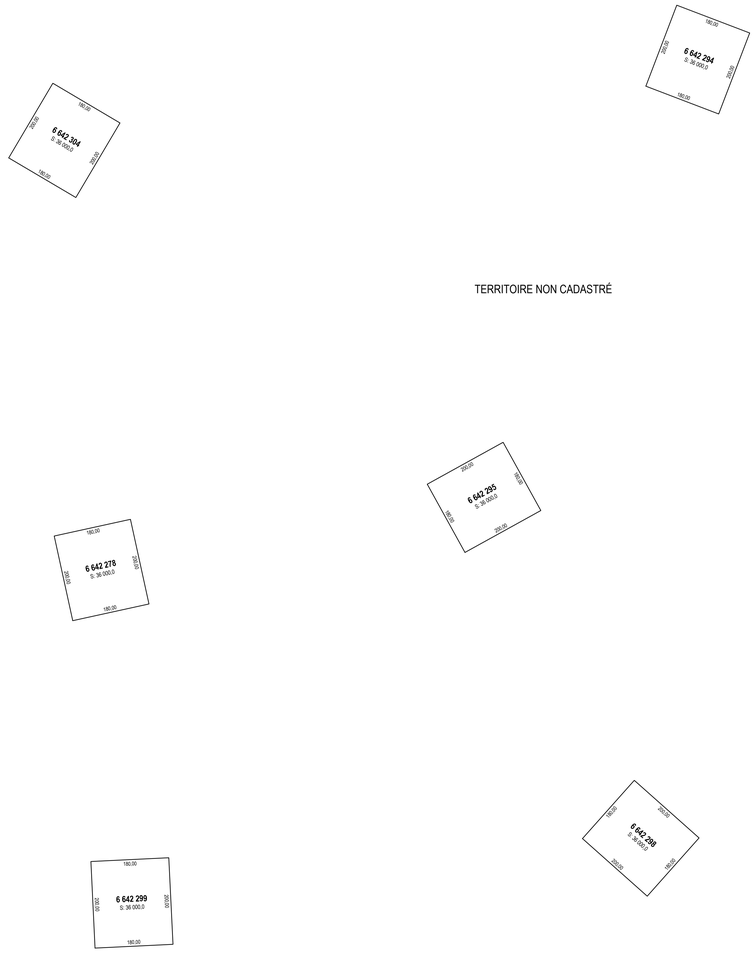
Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL



FEUILLET
5 DE 6

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0403

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Kamouraska

Municipalité(s) : Picard (Territoire non organisé)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL











TERRITOIRE NON CADASTRÉ









FEUILLET
6 DE 6

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1397717

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0205
21N11-050-0304
21N11-050-0305

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Kamouraska

Municipalité(s) : Pohénégamook (Ville)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15306 datée du 25 novembre 2024

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL









TERRITOIRE NON CADASTRÉ









FEUILLET
1 DE 5

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1408707

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0603
21N11-050-0702
21N11-050-0703

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Saint-Antonin (Ville)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15381 datée du 11 mars 2025

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL

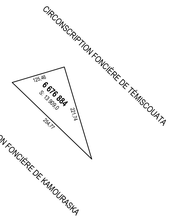








TERRITOIRE NON CADASTRÉ



FEUILLET
2 DE 5

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1408707

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :	Projection : MTM
21N11-050-0503 21N11-050-0603	Fuseau : (7)
	Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Saint-Antonin (Ville)
Saint-Honoré-de-Témiscouata (Municipalité)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15381 datée du 11 mars 2025

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL



TERRITOIRE NON CADASTRÉ



FEUILLET
3 DE 5

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1408707

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0505

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Saint-Honoré-de-Témiscouata (Municipalité)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15381 datée du 11 mars 2025

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL



TERRITOIRE NON CADASTRÉ



FEUILLET
4 DE 5

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1408707

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0305
21N11-050-0405

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Saint-Honoré-de-Témiscouata (Municipalité)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

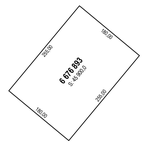
Minute : 15381 datée du 11 mars 2025

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

PLAN CADASTRAL



TERRITOIRE NON CADASTRÉ



FEUILLET
5 DE 5

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1408707

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
21N11-050-0205
21N11-050-0305

Projection : MTM
Fuseau : (7)

Échelle : 1 : 5000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Témiscouata

Municipalité(s) : Pohénégamook (Ville)
Saint-Honoré-de-Témiscouata (Municipalité)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 1, L.R.Q., c.C-1

Préparé à Rimouski

Signé numériquement par : Michel Asselin
a.-g. (matricule 2079)

Minute : 15381 datée du 11 mars 2025

Dossier a.-g. : 18532

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre

FEUILLET 2

FEUILLET 3

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

FEUILLET 4

FEUILLET 5

FEUILLET 6

FEUILLET 7

FEUILLET 8

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

FEUILLET 9

FEUILLET 10

FEUILLET 10

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA

Chaîné #256 #253 307
Emprise d'un poteau d'une ligne aérienne à 315 kV (Hydro-Québec TransÉnergie) (0,33)

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 20000

Mètres 500 0 500 1000 1500 2000 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

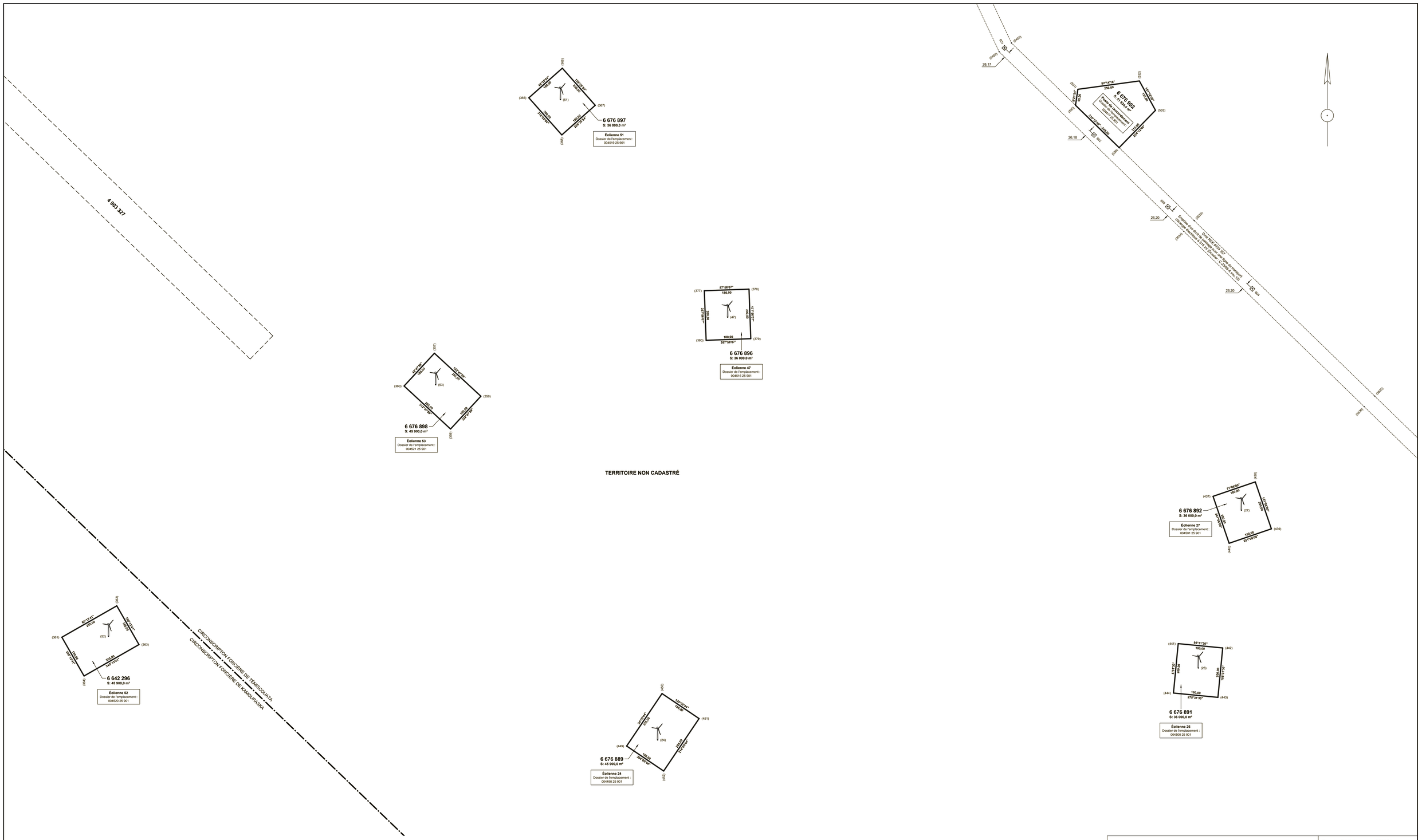
Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

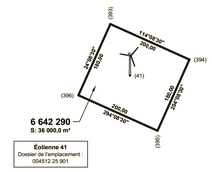
Pour l'arpenteur général du Québec

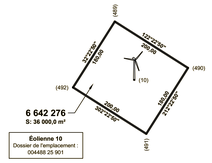

4 803 327
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA
TERRITOIRE NON CADASTRÉ
6 676 897
S: 36 000,0 m²
Éolienne 51
Dossier de l'emplacement : 004519 25 901
6 676 898
S: 45 900,0 m²
Éolienne 53
Dossier de l'emplacement : 004521 25 901
6 676 896
S: 36 000,0 m²
Éolienne 47
Dossier de l'emplacement : 004516 25 901
6 676 902
S: 36 000,0 m²
Éolienne 57
Dossier de l'emplacement : 004527 25 901
Limite de lot existante
Limite de lot existante
Limite de lot existante



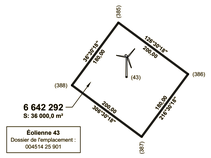


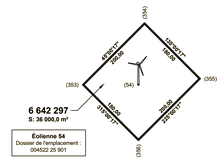
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA

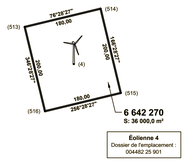




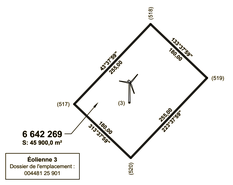
TERRITOIRE NON CADASTRÉ











LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 3 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

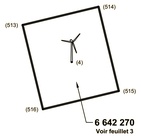
Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

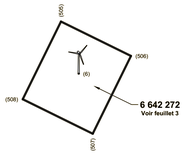
Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

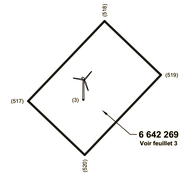
Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec



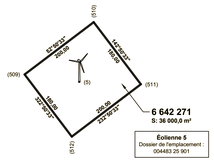






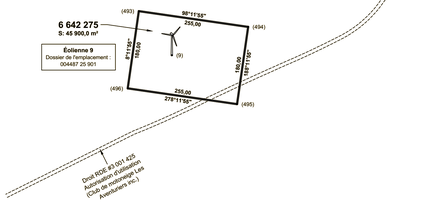


Éolienne 2
Dossier de l'emplacement :
004480 25 901



Éolienne 5
Dossier de l'emplacement :
004483 25 901

TERRITOIRE NON CADASTRÉ



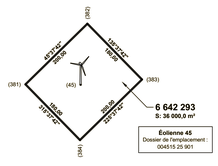
Éolienne 9
Dossier de l'emplacement :
004487 25 901



Éolienne 8
Dossier de l'emplacement :
004486 25 901



Éolienne 69
Dossier de l'emplacement :
004529 25 901



Éolienne 45
Dossier de l'emplacement :
004515 25 901

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Feuillet 4 de 10

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

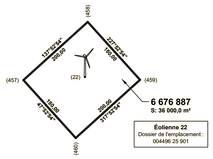
Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

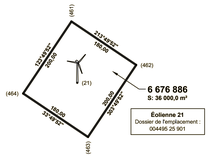
Copie conforme de l'original, le .....

Pour l'arpenteur général du Québec



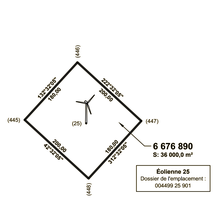


Éolienne 22
Dossier de l'emplacement :
004496 25 901

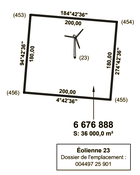


Éolienne 21
Dossier de l'emplacement :
004495 25 901

TERRITOIRE NON CADASTRÉ



Éolienne 25
Dossier de l'emplacement :
004499 25 901



Éolienne 23
Dossier de l'emplacement :
004497 25 901

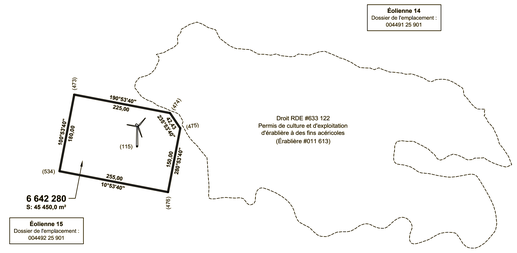
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA



Éolienne 16
Dossier de l'emplacement :
004493 25 901

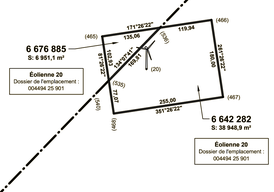


Éolienne 14
Dossier de l'emplacement :
004491 25 901



Éolienne 15
Dossier de l'emplacement :
004492 25 901

TERRITOIRE NON CADASTRÉ



Éolienne 20
Dossier de l'emplacement :
004494 25 901

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 5 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

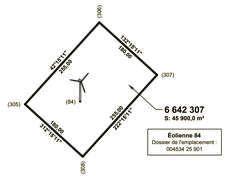
Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

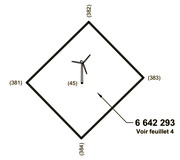
Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

.....
Pour l'arpenteur général du Québec









TERRITOIRE NON CADASTRÉ









LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 6 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

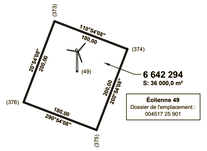
Copie conforme de l'original, le .....

Pour l'arpenteur général du Québec



6 642 304
S: 36 000,0 m²

Éolienne 70
Dossier de l'emplacement :
004530 25 901



6 642 294
S: 36 000,0 m²

Éolienne 49
Dossier de l'emplacement :
004517 25 901

TERRITOIRE NON CADASTRÉ



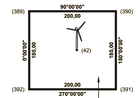
6 642 278
S: 36 000,0 m²

Éolienne 13
Dossier de l'emplacement :
004490 25 901



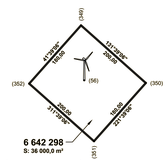
6 642 295
S: 36 000,0 m²

Éolienne 50
Dossier de l'emplacement :
004518 25 901



6 642 291
S: 36 000,0 m²

Éolienne 42
Dossier de l'emplacement :
004513 25 901



6 642 298
S: 36 000,0 m²

Éolienne 56
Dossier de l'emplacement :
004523 25 901



6 642 299
S: 36 000,0 m²

Éolienne 57
Dossier de l'emplacement :
004524 25 901



6 642 302
Voir feuillet 8

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 7 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

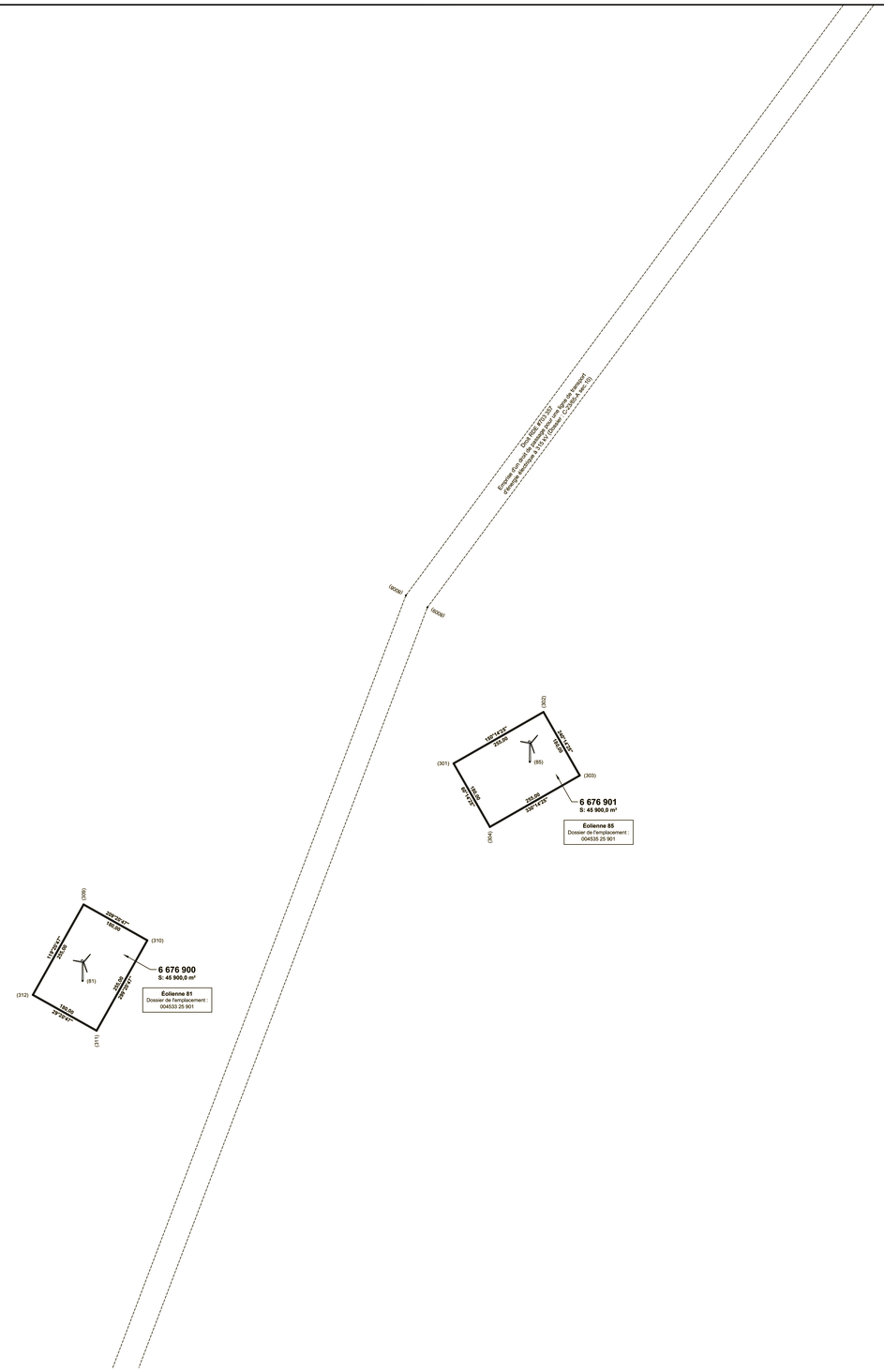
Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

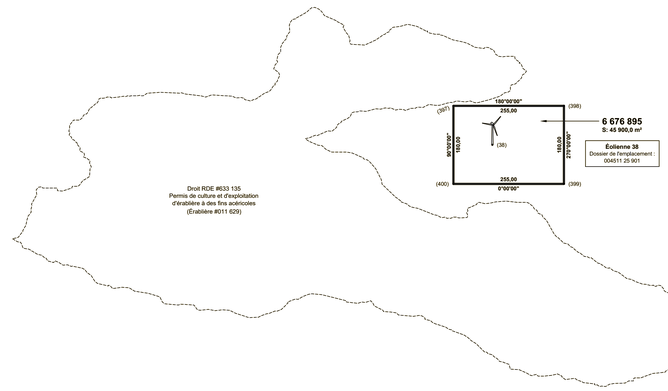
Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

Pour l'arpenteur général du Québec



TERRITOIRE NON CADASTRÉ





LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 8 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

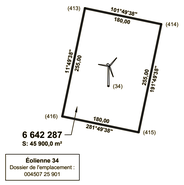
Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec



6 642 286
S: 45 900,0 m²

Éolienne 33
Dossier de l'emplacement :
004508 25 901



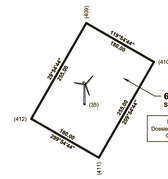
6 642 287
S: 45 900,0 m²

Éolienne 34
Dossier de l'emplacement :
004507 25 901



6 642 301
S: 45 900,0 m²

Éolienne 59
Dossier de l'emplacement :
004526 25 901



6 642 288
S: 45 900,0 m²

Éolienne 35
Dossier de l'emplacement :
004508 25 901



6 676 893
S: 45 900,0 m²

Éolienne 31
Dossier de l'emplacement :
004504 25 901

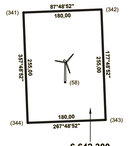
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE KAMOURASKA

TERRITOIRE NON CADASTRÉ



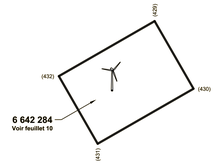
6 642 285
S: 45 900,0 m²

Éolienne 32
Dossier de l'emplacement :
004505 25 901

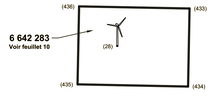


6 642 300
S: 45 900,0 m²

Éolienne 58
Dossier de l'emplacement :
004525 25 901



6 642 284
Voir feuillet 10



6 642 283
Voir feuillet 10

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30').

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 9 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

(404)
(333)
(64)
(335)
(336)
157°31'54"
180.00
337°31'54"
255.00
67°31'54"
255.00
157°31'54"
180.00

6 676 899
S: 45 900,0 m²

Éolienne 64
Dossier de l'emplacement :
004527 25 901

(442)
Point 11J1147 du dossier BAGQ 530332

M11TR543
S. Grand'Maison
1960

1142

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE RIMOURASKA

(430)
(429)
(29)
(431)
(432)
180°38'29"
180.00
270°38'29"
255.00
90°38'29"
180.00
180.00
270°38'29"

6 642 284
S: 45 900,0 m²

Éolienne 29
Dossier de l'emplacement :
004503 25 901

(433)
(434)
(28)
(436)
(435)
181°06'20"
180.00
91°06'20"
255.00
271°06'20"
255.00
180.00
1°06'20"

6 642 283
S: 45 900,0 m²

Éolienne 28
Dossier de l'emplacement :
004502 25 901

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

(405)
(406)
(36)
(406)
(407)
180°00'00"
255.00
90°00'00"
180.00
180.00
270°00'00"
255.00
0°00'00"

6 642 289
S: 45 900,0 m²

Éolienne 36
Dossier de l'emplacement :
004509 25 901

6 129 638
6 129 639
6 129 652
6 129 651
6 129 650
6 129 649
6 131 311
6 130 028
6 129 648
6 129 647
6 129 646
6 129 644
6 130 032

11531
M11TR531
L. Gravel
1974

LÉGENDE

- Éolienne projetée
- (111) Point calculé
- Limite établie
- Limite des lots existants
- Limite de circonscription foncière
- Tuyau de fer et butte
- Repère-terminus, poteau-témoin et butte
- Pylône électrique

Notes

1. Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.
2. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
3. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83, (fuseau 7, méridien central 70°30").

Échelle 1 : 5000

Mètres 100 0 100 200 300 400 500 Mètres

Feuillet 10 de 10

Parc éolien PPAW - Invenergy
Phase 1

Arpentage des lots 6 642 268 à 6 642 308 et 6 676 884 à 6 676 902 du cadastre du Québec

Rimouski, le 25 novembre 2024

Signé numériquement par :

Michel Asselin
Arpenteur-géomètre
Matricule : 2079

Minute : 15305
Dossier a.-g. : 18532

Dossier BAGQ : 550251
Dossier MRNF : 3270 23 901
Dossier MELCCFP : 3211-12-246

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

.....
Pour l'arpenteur général du Québec

Arpentage relatif à l’établissement des parcs éoliens sur les terres du domaine de l’État

Guide portant sur les exigences relatives aux travaux d’arpentage à exécuter et à la documentation à produire en complément d’information des *Instructions générales d’arpentage*

Décembre 2024

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS

Votre gouvernement

Québec

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction générale de l'arpentage et du cadastre
Bureau de l'arpenteur général du Québec
5700, 4e Avenue Ouest, bureau G 309
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6263
Ligne sans frais : 1 866 451-6375, option 3 (sans frais au Québec)
Courriel : arpenteur.general@mrnf.gouv.qc.ca

Collaboration

Ce document a été préparé en collaboration avec la Direction de la mise en valeur du territoire public du ministère des Ressources naturelles et des Forêts et avec la Direction principale de la gestion hydrique du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Diffusion

Cette publication est accessible en ligne uniquement à l'adresse :

Site Internet du ministère des Ressources naturelles et des Forêts :
https://mrnf.gouv.qc.ca

Section à l'intention des arpenteurs-géomètres :
https://portail-info.foncier.gouv.qc.ca/arpenteurs-geometres

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN 978-2-550-98123-7 (2e édition, 2024)
ISBN 978-2-550-80314-0 (1ère édition, 2018)

Table des matières

1. Avant-propos 2
2. Les exigences relatives aux travaux d'arpentage à exécuter et à la documentation à produire 2
3. La requête à l'arpenteur général du Québec 2
4. Processus d'arpentage en deux phases 3
   - 4.1. Phase 1 3
   - 4.2. Phase 2 4
5. La délimitation du domaine hydrique de l'État 4
6. Le type de désignation à utiliser 4
   - 6.1. Le domaine hydrique de l'État (lit des lacs des cours d'eau permanents et intermittents) 4
   - 6.2. Les terres du domaine de l'État sous l'autorité du MRNF 5
   - 6.3. Les terres du domaine de l'État qui ne sont pas sous l'autorité du MRNF ou du MELCCFP 5
   - 6.4. Les règles particulières relatives aux désignations territoriales 5
7. Le positionnement et la précision des emplacements et de l'emprise du réseau collecteur 6
   - 7.1. La précision 6
   - 7.2. Les règles à suivre 6
   - 7.3. La localisation du morcellement foncier 7
   - 7.4. La localisation des ouvrages, des occupations et des droits 7
   - 7.5. La démarcation des limites des emplacements (p. ex., éoliennes, mâts, poste électrique, etc.), de l'emprise du réseau collecteur et les stations permanentes 8
8. La production des documents d'arpentage 8
   - 8.1. Le plan d'arpentage 8
   - 8.2. Le carnet d'arpentage 9
     - 8.2.1. Les photographies 10
   - 8.3. Le facteur combiné et le fuseau MTM 10
   - 8.4. Le fichier des données descriptives (CSV) des DOR (phases 1 et 2) 11
9. L'approbation des gestionnaires du territoire 11
10. La transmission du dossier et son traitement au Bureau de l'arpenteur général du Québec 12

Annexe 1 13

Annexe 2 14

Annexe 3 15

1. Avant-propos

Ce document a pour but de faire connaître les exigences du Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ) et de la Direction de la mise en valeur du territoire public (DMVTP) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et de la Direction principale de la gestion hydrique (DPGH) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) quant à la nature des travaux d'arpentage à exécuter et à la documentation à produire nécessaires à l'attribution, par le gouvernement, des droits fonciers requis pour l'établissement d'éoliennes sur les terres du domaine de l'État en faveur de producteurs privés.

Tout d'abord, à titre d'arpenteur général du Québec, le ministre des Ressources naturelles et des Forêts doit fournir aux arpenteurs-géomètres du Québec, seuls professionnels habilités à exécuter les travaux d'arpentage qui sont requis pour délimiter ou décrire le territoire, des instructions prévues dans la *Loi sur les terres du domaine de l'État* (RLRQ, c. T-8.1). L'article 17 de cette loi énonce que « tout arpentage sur une terre ou affectant ses limites doit, sous peine de nullité, être réalisé conformément aux instructions de l'arpenteur général du Québec ».

Ainsi, ce document précise certains éléments contenus dans les *Instructions générales d'arpentage* publiées par le Bureau de l'arpenteur général du Québec eu égard aux exigences en matière d'arpentage et de documentation à produire. Il permet également de prendre connaissance des exigences des gestionnaires du territoire du MRNF[1] et du MELCCFP[2] concernant les occupations et les droits relatifs au territoire visé, et ce, afin de leur permettre de consentir les droits requis en toute connaissance de cause.

2. Les exigences relatives aux travaux d'arpentage à exécuter et à la documentation à produire

Les travaux d'arpentage à exécuter et la documentation à produire doivent être conformes aux *Instructions générales d'arpentage* en vigueur et également tenir compte des éléments exigés par les gestionnaires du territoire. Des précisions ou des informations concernant certains aspects importants à considérer suivent.

3. La requête à l'arpenteur général du Québec

En référence à la section 1.7 des *Instructions générales d'arpentage*, l'arpenteur-géomètre mandaté pour exécuter des travaux d'arpentage sur les terres du domaine de l'État doit, dans un premier temps, adresser une demande au BAGQ à l'aide du formulaire *Requête à l'arpenteur général du Québec*. Cette requête doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

a) L'autorisation du MRNF ou d'un autre ministère, le cas échéant, pour l'occupation des terres du domaine de l'État (lettre d'intention, réserve de superficie, permis d'occupation temporaire ou tout autre document pertinent);

b) L'autorisation du MELCCFP pour l'occupation du domaine hydrique de l'État (lettre d'intention, permis ou tout autre document pertinent);

1. Il s'agit de la Direction de la mise en valeur du territoire public.
2. Il s'agit de la Direction principale de la gestion hydrique.

c) La description du projet d'arpentage (nom du parc éolien et toute autre information jugée pertinente);

d) La référence aux numéros de dossier des intervenants concernés (MRNF-DMVTP, MELCCFP-DPGH, Hydro-Québec, producteur privé, etc.).

Il est important de soumettre des demandes complètes au BAGQ afin que l'autorisation de procéder à un arpentage, prévue à l'article 17 de la *Loi sur les terres du domaine de l'État* (RLRQ, c. T-8.1), soit transmise le plus tôt possible à l'arpenteur-géomètre mandaté pour les travaux.

Le traitement d'une requête complète mènera à l'ouverture de deux dossiers distincts au BAGQ afin de se conformer aux exigences associées au processus d'arpentage en deux phases, tel que décrit au chapitre 4 ci-dessous, le premier dossier de travail étant lié à la phase 1 et le deuxième, à la phase 2.

4. Processus d'arpentage en deux phases

Dans le but de simplifier le processus lié à l'émission des droits fonciers relatifs aux projets de parcs éoliens ainsi que de préciser celui lié aux opérations d'arpentage requises, notamment pour l'émission des baux (première phase) de même que pour la publication de la servitude de passage du réseau collecteur (deuxième phase), l'arpentage doit être effectué en deux phases distinctes, comportant ainsi deux dossiers de travail au BAGQ. Dans ce contexte et aux fins du présent guide, la nature et le processus liés à chacune des phases mentionnées sont plus particulièrement décrits et définis comme suit.

4.1. PHASE 1

Cette phase sert essentiellement au morcellement foncier des emplacements (sites d'éoliennes) par l'immatriculation des lots dans le cadastre du Québec, en vue de l'inscription au Registre du domaine de l'État et de la publication de droits (baux, hypothèques) au Registre foncier. Conformément aux *Instructions générales d'arpentage*, l'arpentage doit de plus être effectué selon ce qui suit.

Immatriculation cadastrale des emplacements (sites d'éoliennes)

- À partir de la position des emplacements projetés du plan projet final conforme aux ententes intervenues, produire les documents d'arpentage (plan et carnet d'arpentage) de la manière indiquée aux chapitres 10 et 11 des *Instructions générales d'arpentage* de même que les documents cadastraux requis. Le carnet d'arpentage devra alors comprendre un rapport décrivant minimalement le but des travaux de la présente phase.
- L'utilisation des coordonnées SCOPQ (Système de coordonnées planes du Québec) des sommets d'angle de l'emplacement provenant d'une source géoréférencée constituera les coordonnées qui seront éventuellement piquetées sur le terrain.
  - Pour cette phase, les levés de terrain et l'analyse foncière seront requis uniquement si l'emplacement est contigu à du territoire privé, contigu à un lot cadastral existant ou contigu à un droit ou à une contrainte existante.
  - Les documents d'arpentage (plan et carnet d'arpentage ainsi que le plan de cadastre) des emplacements feront l'objet d'une vérification par le BAGQ (mesures, superficies, conformité entre le plan cadastral et le plan d'arpentage).

4.2. PHASE 2

Cette phase sert à l'arpentage (levé des infrastructures, piquetage, immatriculation cadastrale du réseau collecteur et validation du morcellement foncier de la phase 1) de l'ensemble du parc éolien (emplacements et emprise du réseau collecteur), en vue de l'inscription au Registre du domaine de l'État et de la publication des servitudes et des autres publications requises au Registre foncier, et ce, conformément aux *Instructions générales d'arpentage*.

5. La délimitation du domaine hydrique de l'État

Lorsque l'emprise du réseau collecteur du parc éolien traverse le lit d'un lac ou d'un cours d'eau permanent ou intermittent du domaine hydrique de l'État, l'arpenteur-géomètre mandaté n'a pas à transmettre à la DPGH du MELCCFP une requête concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État.

Avant de commencer les travaux d'arpentage, l'arpenteur-géomètre doit avoir obtenu les informations de la DPGH transmises au promoteur, notamment pour s'assurer de répondre adéquatement aux exigences du gouvernement relativement à l'octroi du droit sur le domaine hydrique de l'État en référence au point 6.1 du présent guide.

6. Le type de désignation à utiliser

Les terres du domaine de l'État, y compris le domaine hydrique de l'État, requises pour les emplacements d'éoliennes, les infrastructures permanentes ainsi que celles traversées par l'emprise du réseau collecteur doivent être désignées comme des lots du cadastre du Québec (DOR).

À cet égard, l'arpenteur-géomètre doit suivre les règles décrites ci-après selon le territoire en cause.

6.1. LE DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT (LIT DES LACS DES COURS D'EAU PERMANENTS ET INTERMITTENTS)

À moins d'indication contraire du MELCCFP, il n'y a pas d'obligation de désigner distinctement la partie du lit des lacs et des cours d'eau permanents et intermittents du domaine hydrique de l'État traversés par l'emprise du réseau collecteur. Cela n'a pas pour effet de transférer l'autorité ou la propriété de ces lacs et de ces cours d'eau à quiconque. Ils demeurent sous l'autorité du MELCCFP.

L'arpenteur-géomètre mandaté devra tout de même procéder à une identification des lacs et des cours d'eau permanents et intermittents à l'aide d'un identifiant numérique ou alphanumérique (1, 2, 3, etc., ou A, B, C, etc.). Le plan d'arpentage devra alors comporter un tableau où seront inscrits l'identifiant numérique ou alphanumérique du lac ou du cours d'eau permanent et intermittent ainsi que son nom.

De plus, à des fins de gestion, l'arpenteur-géomètre devra produire pour le MELCCFP un document comportant un tableau où seront inscrits l'identifiant numérique ou alphanumérique du lac ou du cours d'eau permanent et intermittent, son nom, s'il y a lieu, et sa superficie.

6.2. LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT SOUS L'AUTORITÉ DU MRNF

Les terres du domaine de l'État sous l'autorité du MRNF, associées à un emplacement d'éolienne ainsi que toute autre infrastructure permanente requise à l'exploitation du parc éolien ou traversées par l'emprise du réseau collecteur doivent être désignées comme un lot du cadastre du Québec (DOR).

En ce qui concerne la désignation du lit des lacs et des cours d'eau du domaine hydrique de l'État attenants à une terre sous l'autorité du MRNF, il faut se reporter au point 6.1.

6.3. LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT QUI NE SONT PAS SOUS L'AUTORITÉ DU MRNF OU DU MELCCFP

Pour l'emprise du réseau collecteur qui traverse des terres du domaine de l'État qui ne sont pas sous l'autorité du MRNF ou du MELCCFP (par exemple des terres sous l'autorité du ministère des Transports et de la Mobilité durable [MTMD] ou du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation [MAPAQ]), le promoteur privé doit s'entendre avec le ministère concerné pour obtenir les droits requis afin d'occuper ces terres.

6.4. LES RÈGLES PARTICULIÈRES RELATIVES AUX DÉSIGNATIONS TERRITORIALES

Chaque emplacement, qualifié de permanent ou nécessitant une désignation distincte au Registre foncier (p. ex., éoliennes, mâts, poste électrique, etc.) de même que l'emprise du réseau collecteur, doit être désigné comme un lot du cadastre du Québec (DOR). Ainsi, chaque emplacement comportera un lot distinct et l'emprise du réseau collecteur comportera plusieurs lots distincts séparés, soit par un emplacement ou une autre portion d'emprise du réseau, et ce, afin qu'une servitude de passage puisse être consentie sur ces lots relativement à l'emprise du réseau collecteur située sur les terres du domaine de l'État. **Les annexes 1 et 2 du présent guide** illustrent des exemples de plans montrant des projets de parcs éoliens (emplacements et réseau collecteur) avec l'utilisation de lots du cadastre du Québec (DOR) en lien avec les phases indiquées au chapitre 4 ci-dessus.

L'arpenteur-géomètre doit tenir compte des exigences et des particularités mentionnées à la section 4.2.1 des *Instructions générales d'arpentage* concernant l'immatriculation cadastrale.

L'arpenteur-géomètre mandaté devra également s'assurer auprès du gestionnaire du territoire de la façon dont il devra désigner l'emprise du réseau collecteur lorsque celle-ci traverse des lots du cadastre du Québec (DOR) existants, notamment de la pertinence de créer du cadastre vertical dans certaines situations, lorsque l'emprise se superpose, par exemple, à l'emprise d'une ligne électrique ou à une infrastructure déjà immatriculée au cadastre du Québec.

7. Le positionnement et la précision des emplacements et de l'emprise du réseau collecteur

7.1. LA PRÉCISION

Les limites des emplacements requis (p. ex., éoliennes, mâts, poste électrique, etc.) et de l'emprise du réseau collecteur doivent être établies avec la meilleure précision possible afin d'assurer l'intégrité des terres du domaine de l'État et de considérer, le cas échéant, son effet sur les propriétés privées de même que sur les ouvrages, les occupations et les droits existants qui pourraient être affectés.

Ainsi, le positionnement des limites des emplacements requis (p. ex., éoliennes, mâts, poste électrique, etc.) et de l'emprise du réseau collecteur sur le territoire est effectué, selon les différentes situations indiquées au point 7.2, avec l'une ou l'autre des précisions suivantes, à savoir :

- une **précision dite « d'arpentage »** faisant référence à des levés d'arpentage de terrain (levés traditionnels et autres techniques de captage de données de précision similaire), à un projet de cartographie spécifique au mandat, réalisé à partir de levés lasers ou photogrammétrique et contrôlé sur le terrain, à l'utilisation de documents d'arpentage antérieurs dont l'arpentage est géoréférencé et aux analyses foncières afférentes, le tout conformément aux *Instructions générales d'arpentage*;
- une **précision dite « cartographique »** faisant référence à l'utilisation, notamment, de documents cartographiques ou à de l'imagerie non spécifique au mandat et n'ayant pas été contrôlé sur le terrain, du plan du cadastre du Québec, de la compilation des arpentages produite par le BAGQ accessible dans le Registre du domaine de l'État, d'une compilation cadastrale, de documents d'arpentage ou d'archives disponibles non géoréférencées.

7.2. LES RÈGLES À SUIVRE

Selon les territoires en cause indiqués ci-après, l'arpenteur-géomètre doit se guider sur les règles qui y sont décrites pour déterminer le type de précision qu'il doit considérer et pour prendre connaissance des autres éléments dont il doit tenir compte dans l'exécution de ses travaux :

a) **Le domaine hydrique de l'État** (lit des lacs et des cours d'eau permanents et intermittents)

À moins d'indication contraire du MELCCFP, le lit des lacs et des cours d'eau permanents et intermittents traversés par l'emprise du réseau collecteur ne doit pas faire l'objet d'une immatriculation distincte. Son positionnement est toutefois requis, soit avec **une précision dite « d'arpentage » ou** avec une **précision dite « cartographique »,** en fonction de la situation qui correspond à celles décrites ci-après.

Lorsque la délimitation du domaine hydrique de l'État doit se faire suivant une **précision dite « d'arpentage »**, l'arpenteur-géomètre doit tenir compte des exigences et des commentaires que le promoteur a obtenus du MELCCFP concernant l'autorisation de l'octroi de droits sur le domaine hydrique de l'État (pour obtenir plus d'information à ce sujet, il faut se reporter au point 5 du présent guide).

La délimitation du domaine hydrique de l'État se fait avec **une précision dite « d'arpentage »** dans les cas suivants :

- Lorsque le lit du lac ou du cours d'eau permanent et intermittent est attenant à une terre du domaine privé, et ce, uniquement concernant la rive (ligne des hautes eaux) qui est attenante à cette terre;

- Lorsque le lit du lac ou du cours d'eau permanent et intermittent est attenant à une terre du domaine de l'État qui n'est pas sous l'autorité du MRNF, et ce, uniquement concernant la rive (ligne des hautes eaux) qui est attenante à cette terre.

La délimitation du domaine hydrique de l'État se fait avec une **précision dite « cartographique »** dans le cas suivant :

- Lorsque le lit du lac ou du cours d'eau permanent et intermittent, ou l'une de ses rives, traversé par l'emprise du réseau collecteur est attenant à une terre du domaine de l'État sous l'autorité du MRNF et que le lit de ce lac ou de ce cours d'eau permanent et intermittent ne fait pas l'objet d'une désignation territoriale distincte, soit comme étant un lot du cadastre du Québec (DOR);

  Note : Dans ce cas, le lit du lac ou du cours d'eau est représenté sur le plan de la manière indiquée au point 8.1 du présent guide.

b) **Les terres du domaine de l'État, les emplacements (p. ex., éoliennes, mâts, poste électrique, etc.) ainsi que l'emprise du réseau collecteur**

Les limites des emplacements (éoliennes, mâts, poste électrique) ainsi que l'emprise du réseau collecteur traversant les terres du domaine de l'État doivent être délimitées suivant **une précision dite « d'arpentage »**.

En fait, toutes les terres du domaine de l'État, y compris le domaine hydrique de l'État, qui font l'objet d'une désignation territoriale distincte, soit comme un lot du cadastre du Québec (DOR), doivent être délimitées suivant une **précision dite « d'arpentage »**.

c) **La limite entre les terres du domaine de l'État et les terres du domaine privé**

Les travaux de délimitation entre les terres du domaine de l'État et les terres du domaine privé se font avec une **précision dite « d'arpentage »**.

7.3. LA LOCALISATION DU MORCELLEMENT FONCIER

L'arpenteur-géomètre devra localiser, selon le cas, les lots du cadastre du Québec, les lots du Registre du domaine de l'État (LOR) et les lots de l'arpentage primitif sur la base des considérations énoncées au paragraphe 6 de la section 4.3 du chapitre 4 des *Instructions générales d'arpentage*.

7.4. LA LOCALISATION DES OUVRAGES, DES OCCUPATIONS ET DES DROITS

Les ouvrages, les occupations et les droits affectant les emplacements requis (p. ex., éoliennes, poste électrique, etc.) ainsi que l'emprise du réseau collecteur, et devant être illustrés sur le plan, doivent être localisés suivant une **précision dite « d'arpentage »**. Par ailleurs, certaines occupations telles que les chemins publics sous l'autorité du MRNF et les sentiers récréatifs (p. ex., sentiers de quad et de motoneige) pourront être localisées suivant **une précision dite « cartographique »**.

7.5. LA DÉMARCATION DES LIMITES DES EMPLACEMENTS (P. EX., ÉOLIENNES, MÂTS, POSTE ÉLECTRIQUE, ETC.), DE L'EMPRISE DU RÉSEAU COLLECTEUR ET LES STATIONS PERMANENTES

Il est requis d'implanter des repères d'arpentage aux sommets d'angle des emplacements, avec déboisement des limites si requis par le client ou le gestionnaire du territoire. Cependant, il n'est pas requis d'implanter des repères d'arpentage ni de déboiser le long des limites de l'emprise du réseau collecteur.

Par ailleurs, si des stations permanentes sont implantées, elles doivent être montrées sur le plan. Un témoin (poteau de bois, tige de fer et autres types de tige) devra être planté à proximité de la station pour permettre de la retrouver plus facilement.

8. La production des documents d'arpentage

La liste des documents à produire se trouve à la section 4.5 des *Instructions générales d'arpentage*. Des précisions ou des renseignements complémentaires concernant le contenu du plan d'arpentage et du carnet d'arpentage sont décrits ci-après.

8.1. LE PLAN D'ARPENTAGE

Le plan d'arpentage doit être produit de la manière indiquée au chapitre 11 des *Instructions générales d'arpentage*. Il doit contenir, entre autres :

- les désignations territoriales du morcellement foncier pertinent de la manière prévue à la section 11.2.7 des *Instructions*;
- les données foncières et techniques énumérées à la section 11.2.8 des *Instructions*.

De plus, les informations suivantes doivent apparaître sur le plan d'arpentage en tenant compte des considérations ci-après mentionnées :

- Le lit d'un lac ou d'un cours d'eau (ou l'une de ses rives) localisé suivant une **précision dite « cartographique »** est représenté sur le plan avec une symbologie permettant de ne pas confondre ses limites avec celles d'un lot bornant ou d'une ligne établie. Par exemple, une couverture cartographique reproduite à une transparence de 60 % peut être utilisée, et ce, telle que prévue à la section 11.1.6 des *Instructions générales d'arpentage*.

À cet égard, la note suivante doit être inscrite sur le plan concernant la nature des limites représentées :

> « Les limites des lacs et des cours d'eau représentées sur ce plan suivant une précision dite cartographique ne peuvent être utilisées à des fins de délimitation lors d'un arpentage subséquent. »

De même, une note doit également être inscrite sur le plan concernant la source cartographique utilisée pour la représentation des lacs et des cours d'eau, par exemple :

> « La représentation des détails physiques associés aux lacs et aux cours d'eau provient des éléments cartographiques de la Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ) en date du _____. »

L'échelle de la source cartographique doit aussi être indiquée lorsque applicable;

- L'emprise du réseau collecteur traversé par des lits de lacs et de cours d'eau qui ne font pas l'objet d'une immatriculation cadastrale distincte devra comporter un identifiant numérique ou alphanumérique (1, 2, 3, etc., ou A, B, C, etc.), le tout tel que décrit au point 6.1 du présent guide. Le plan devra alors comporter un tableau où seront inscrits l'identifiant numérique ou alphanumérique du lac ou du cours d'eau et son nom;
- Dans le cas où les travaux d'arpentage concerneraient un territoire comportant plus d'un fuseau MTM (Mercator transverse modifiée), la limite des fuseaux en cause doit être représentée sur le plan;
- L'inscription des informations suivantes à l'endroit des emplacements (éoliennes, mâts, poste électrique) : numéro de la fiche immobilière tenue sous un numéro d'ordre (FITNO), si existant, numéro de l'éolienne ou du mât, numéro de dossier de l'emplacement (phase 1 seulement), numéro de publication au registre foncier du bail (phase 2 seulement) et numéro du droit, associé à l'emplacement, au Registre du domaine de l'État (phase 2 seulement);
- Les éléments suivants pour le réseau collecteur : dans le cas de lignes aériennes, les poteaux ainsi que le symbole de la ligne reliant les poteaux entre eux jusqu'aux éoliennes ou au poste électrique. Dans le cas de lignes enfouies, n'indiquer qu'un seul symbole de ligne enfouie, quel que soit le nombre de lignes. L'arpenteur-géomètre doit s'assurer que toutes les lignes enfouies sont situées à l'intérieur de l'emprise du réseau collecteur;
- Les ouvrages de toute nature indiqués ci-dessous :
  - chemin, clôture, bâtiment, ligne électrique, lac, cours d'eau, etc., situés à proximité du réseau ou traversant le réseau,
  - chemin, bâtiment, lac, cours d'eau, emprise de ligne électrique, etc., compris à l'intérieur de l'emplacement (poste électrique et, s'il y a lieu, le bâtiment des opérations et de maintenance) ou le traversant,
  - éolienne et son infrastructure, champ de mise à la terre et le câblage, bâtiment, chemin, lac, cours d'eau, emprise de ligne électrique, etc., compris à l'intérieur de l'emplacement (éolienne et mât) ou le traversant.

8.2. LE CARNET D'ARPENTAGE

Le carnet d'arpentage doit être produit de la manière indiquée au chapitre 10 des *Instructions générales d'arpentage*. À cet égard, **le rapport d'arpentage doit contenir les éléments d'information mentionnés à la section 10.4 des *Instructions***.

De plus, les informations suivantes **doivent** y apparaître :

- L'explication détaillée de la méthodologie utilisée pour la réalisation des travaux d'arpentage, notamment celle concernant le positionnement et la précision des limites des emplacements et de l'emprise du réseau collecteur (pour obtenir plus d'information à ce sujet, il faut se reporter au point 7 du présent guide);
- L'information suivante relative à la représentation des limites des lacs et des cours d'eau montrées sur le plan d'arpentage :

> « Le présent travail a été réalisé à des fins de gestion des droits fonciers relatifs à l'usage du mandat en cause. La représentation des lacs et des cours d'eau sur le plan d'arpentage ne peut être utilisée à des fins de délimitation lors d'un arpentage subséquent sans en établir, au préalable, leur position sur le terrain. »

8.2.1. LES PHOTOGRAPHIES

Les photographies sont utilisées afin de montrer les éléments importants ou pouvant illustrer une situation problématique. Elles doivent être présentées sous la forme d'une annexe au présent rapport.

Il est requis de prendre les photographies suivantes :

- D'une vue d'ensemble des lieux (lorsque pertinent);
- Des vestiges d'arpentage retrouvés (repères d'arpentage, poteaux-témoins, buttes, etc.);
- Des bornes-terminus implantées ainsi que des balises d'identification ou des poteaux-témoins qui les accompagnent;
- Des éléments pouvant illustrer une situation problématique;
- De tout autre élément considéré comme pertinent.

Se reporter à la section 10.6 des *Instructions générales d'arpentage* pour obtenir plus d'information concernant les photographies.

8.3. LE FACTEUR COMBINÉ ET LE FUSEAU MTM

Le numéro du fuseau MTM et le facteur combiné sont deux éléments de données faisant partie des spécifications d'échange des fichiers que doit produire l'arpenteur-géomètre dans le cadre de sa requête d'arpentage. Les spécifications d'échange des fichiers exigés se trouvent au **chapitre 12 des *Instructions générales d'arpentage***.

Le **facteur combiné** se trouve uniquement dans le fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ.

Quant au **numéro du fuseau MTM**, il se trouve :

- dans le fichier (CSV) des données descriptives des DOR, lequel est associé au fichier DXF des données géométriques correspondantes;
- dans le fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ.

À cet égard, étant donné que l'emprise du réseau collecteur peut couvrir de longues distances, l'arpenteur-géomètre doit tenir compte des particularités suivantes :

- L'arpenteur-géomètre doit vérifier si plus d'un facteur combiné doit être utilisé dans le cadre de son travail compte tenu de la distance par rapport au méridien central du fuseau et de l'altitude moyenne du terrain. Il est suggéré de consulter le BAGQ pour en déterminer la pertinence, au besoin;

  Note : La section 12.3 des *Instructions générales d'arpentage* contient des exemples du contenu d'un fichier (CSV) des coordonnées SCOPQ pour un dossier comportant un ou plusieurs facteurs combinés.

- Les éléments graphiques d'une requête doivent toujours se trouver dans un seul fuseau MTM. Lorsqu'une requête chevauche deux fuseaux MTM, l'arpenteur-géomètre choisit celui qui correspond à la plus grande partie de son travail, et ce, uniquement si la distance dans l'autre fuseau est inférieure à 30 km. Toutefois, s'il doit ou tient à soumettre sa requête dans plus d'un fuseau, l'arpenteur-géomètre doit communiquer avec le BAGQ pour obtenir un numéro de dossier complémentaire pour chaque fuseau MTM additionnel.

Se reporter à la section 2.1 des *Instructions générales d'arpentage* pour obtenir plus d'information relative à la production d'arpentage dans plus d'un fuseau.

8.4. LE FICHIER DES DONNÉES DESCRIPTIVES (CSV) DES DOR (PHASES 1 ET 2)

Le fichier des données descriptives associé à chacune des deux phases doit être produit de la manière indiquée au chapitre 12 des *Instructions générales d'arpentage*. Par contre, compte tenu de la nature du travail requis à la phase 2, notamment au réarpentage des lots du cadastre du Québec (DOR) créés à la phase 1 et du nouvel arpentage des lots du cadastre du Québec (DOR) du réseau collecteur, l'inscription dans le champ « Remarque » du fichier lié à la phase 2 nécessite la mention de la nature de l'opération dans le champ concerné, soit en création (CREA) ou en correction (CORR), de même que la nature de la correction dans le champ « Remarque » (voir exemples à l'annexe 3).

9. L'approbation des gestionnaires du territoire

En référence à la section 1.14.4 des *Instructions générales d'arpentage*, l'arpenteur-géomètre mandaté **doit obtenir l'approbation** du ou des gestionnaires du territoire afin de s'assurer que les travaux réalisés sont conformes aux ententes intervenues, et ce, **avant de transmettre le dossier d'arpentage au BAGQ pour analyse et officialisation**.

Dans la majorité des situations, les gestionnaires du territoire sont le MRNF et le MELCCFP. Lorsque l'emprise d'une ligne électrique traverse des terres du domaine de l'État qui ne sont pas sous l'autorité d'un de ces ministères, l'approbation du gestionnaire du territoire détenant l'autorité doit aussi être obtenue.

L'approbation du gestionnaire du territoire consiste à ce que celui-ci s'assure que le territoire représenté dans les documents de l'arpenteur-géomètre est conforme à ses intentions. Il n'est pas nécessaire qu'il vérifie si les limites du territoire en cause respectent les arpentages antérieurs ou les descriptions officielles antérieures. Il n'a pas à vérifier non plus la conformité de l'arpentage et des documents soumis aux *Instructions générales d'arpentage*. Ces aspects relevant plutôt des responsabilités BAGQ. Se reporter aux sections 1.14.2 et 1.14.3 des *Instructions générales d'arpentage* pour obtenir plus d'information sur le rôle et les responsabilités du BAGQ et du gestionnaire du territoire.

Pour en permettre la validation préalable par les gestionnaires du territoire, les documents suivants doivent leur être transmis :

- Pour le gestionnaire du territoire du MELCCFP, sous forme numérique : le carnet d'arpentage (format Word ou PDF), les données géométriques géoréférencées du plan d'arpentage et le plan cadastral (format DGN, DWG ou DXF);
- Pour le gestionnaire du territoire du MRNF, sous forme numérique : en format PDF, le plan d'arpentage et le plan cadastral ainsi qu'un fichier de formes (*shapefile*) géoréférencées du plan d'arpentage.

10. La transmission du dossier et son traitement au Bureau de l'arpenteur général du Québec

L'arpenteur-géomètre mandaté doit transmettre au BAGQ **tous les documents afférents** au dossier d'arpentage pour que l'analyse puisse débuter, notamment l'approbation des gestionnaires du territoire.

Pour connaître la documentation à produire, il faut se reporter à la section 4.5 des *Instructions générales d'arpentage*.

La documentation à produire doit être conforme aux *Instructions générales d'arpentage* en vigueur à la date d'officialisation du dossier d'arpentage et de dépôt des documents au Greffe de l'arpenteur général du Québec et non celles en vigueur à la date de délivrance de l'autorisation de procéder à un arpentage sur les terres du domaine de l'État.

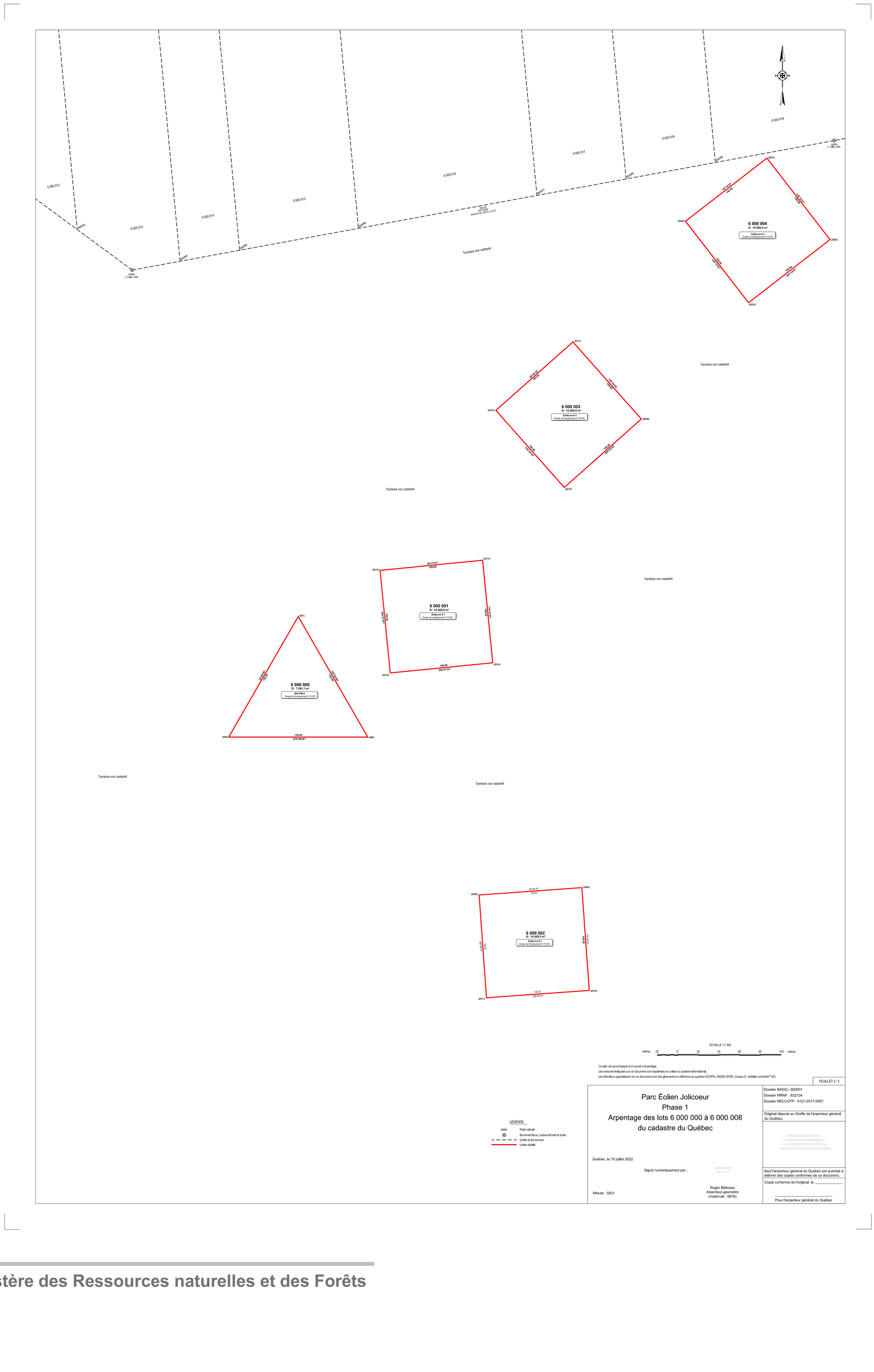
Quant aux modalités relatives à la transmission du dossier au BAGQ et à son processus de traitement par ce dernier, il faut se reporter au chapitre 13 des *Instructions générales d'arpentage*.

Période transitoire

Après entente avec le BAGQ, la documentation produite selon la version précédente des *Instructions générales d'arpentage* et du présent guide pourrait également être acceptée.

Annexe 1

Exemple de plan pour la phase 1



Annexe 2

Exemple de plan pour la phase 2

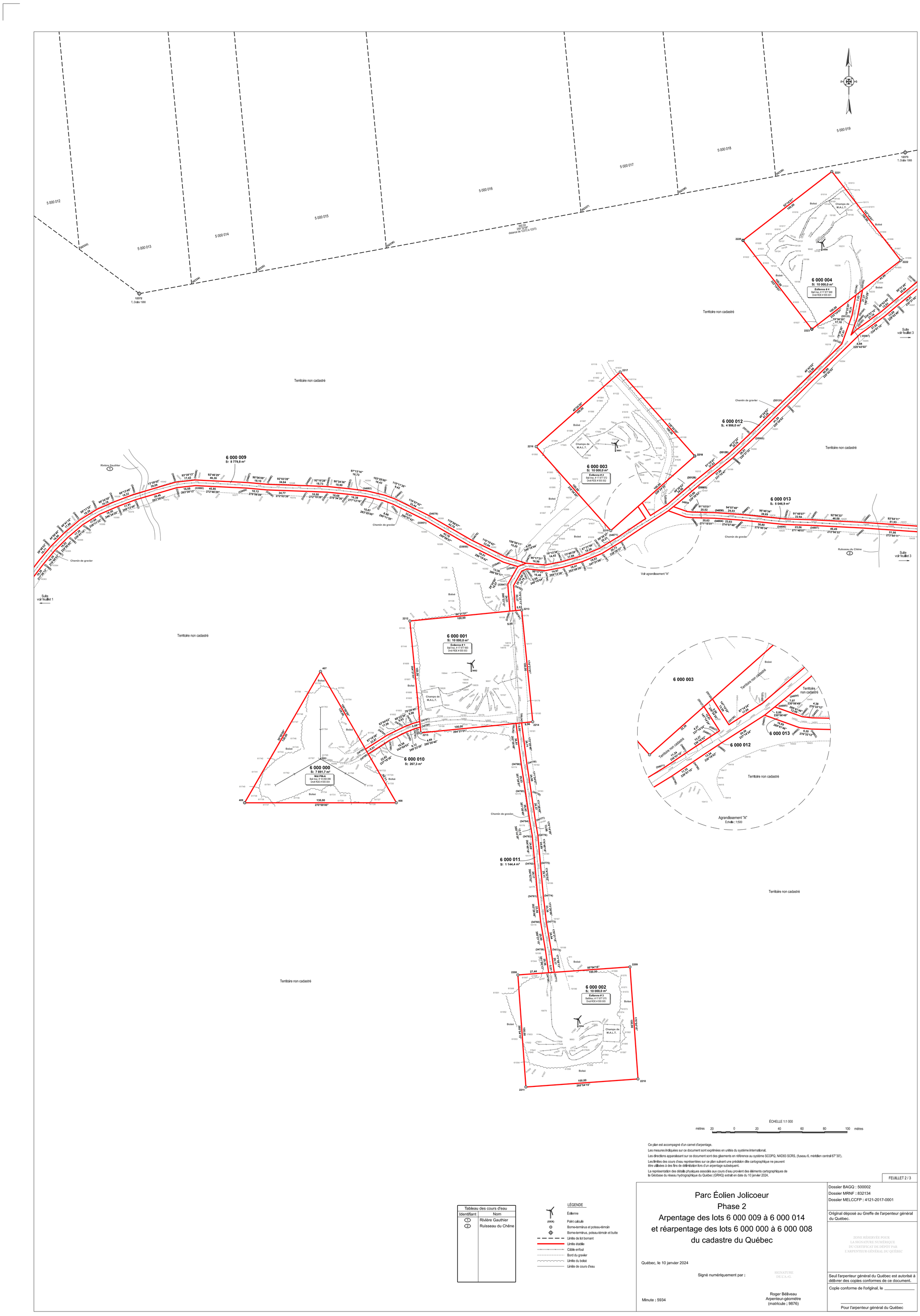


Tableau des cours d'eau	
Identifiant	Nom
1	Rivière Gauthier
2	Ruisseau du Chêne

LÉGENDE

- Éolienne
- (XXXX) Point calculé
- Borne-terminus et poteau-témoin
- Borne-terminus, poteau-témoin et butte
- Limite de lot bornant
- Limite établie
- Câble enfoui
- Bord du gravier
- Limite du boisé
- Limite de cours d'eau

ÉCHELLE 1:1 000

mètres 20 0 20 40 60 80 100 mètres

Ce plan est accompagné d'un carnet d'arpentage.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83 SCRS, (fuseau 6, méridien central 67°30').

Les limites des cours d'eau représentées sur ce plan suivant une précision dite cartographique ne peuvent être utilisées à des fins de délimitation lors d'un arpentage subséquent.

La représentation des détails physiques associés aux cours d'eau provient des éléments cartographiques de la Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ) extrait en date du 10 janvier 2024.

FEUILLET 2 / 3

Parc Éolien Jolicoeur
Phase 2
Arpentage des lots 6 000 009 à 6 000 014
et réarpentage des lots 6 000 000 à 6 000 008
du cadastre du Québec

Québec, le 10 janvier 2024

Signé numériquement par : SIGNATURE DE LA.-G.

Roger Bélîveau
Arpenteur-géomètre
(matricule : 9876)

Minute : 5934

Dossier BAGQ : 500002
Dossier MRNF : 832134
Dossier MELCCFP : 4121-2017-0001

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.

ZONE RÉSERVÉE POUR LA SIGNATURE NUMÉRIQUE DU CERTIFICAT DE DÉPÔT PAR L'ARPENTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le _____

_____
Pour l'arpenteur général du Québec

Annexe 3

Exemples de fichiers de données descriptives

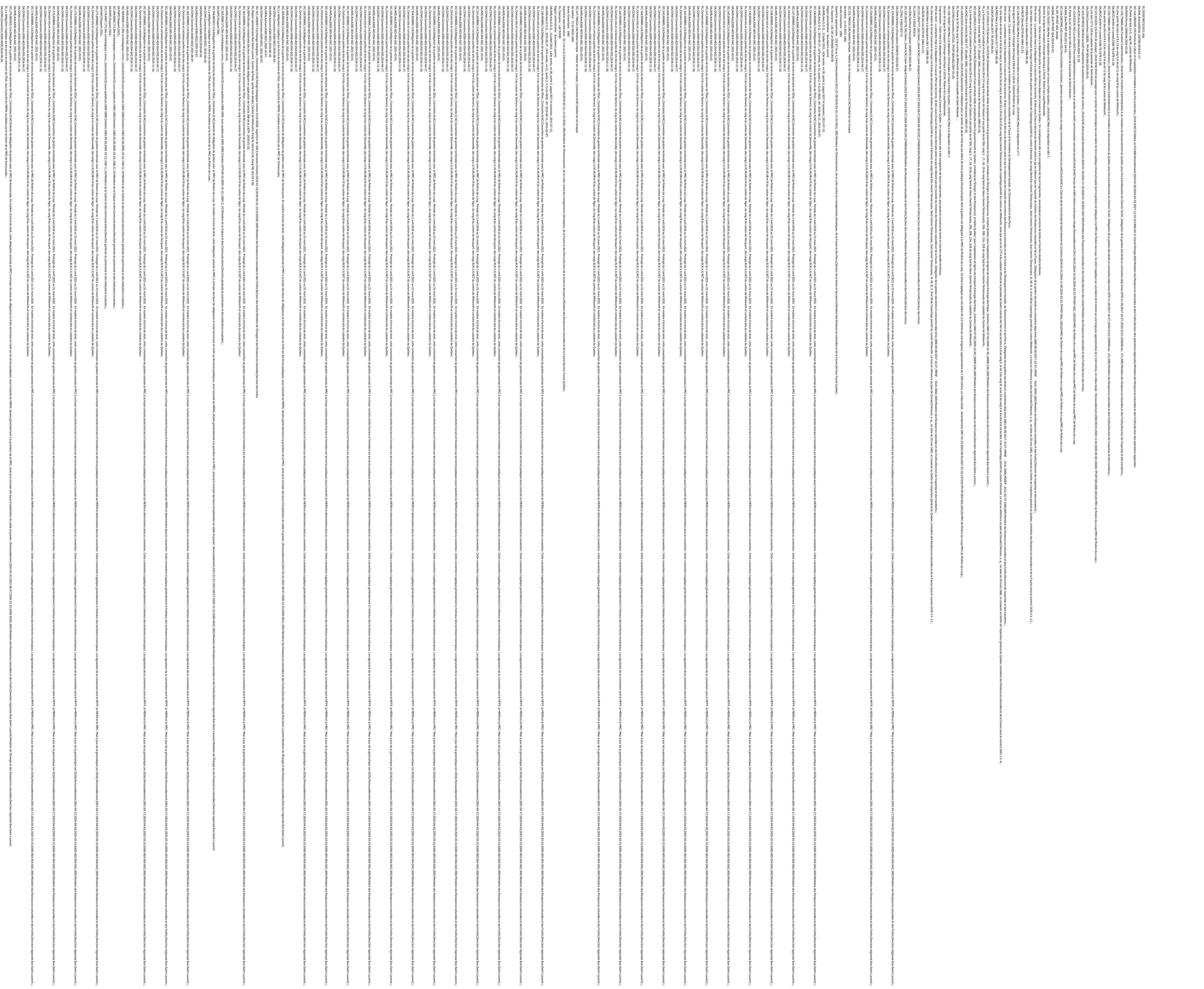
Phase 1 (DOR50000101.csv)

#IG;Numéro dossier travail;fuseau MTM
#DO;Identifiant DXF;Opération;Indicateur polygone inclus;Code cadastre;Code désignation secondaire;Numéro lot;Remarque
IG;500001;6
DO;1;CREA;N;000001;;6 000 000;
DO;2;CREA;N;000001;;6 000 001;
DO;3;CREA;N;000001;;6 000 002;
DO;4;CREA;N;000001;;6 000 003;
DO;5;CREA;N;000001;;6 000 004;
DO;6;CREA;N;000001;;6 000 005;
DO;7;CREA;N;000001;;6 000 006;
DO;8;CREA;N;000001;;6 000 007;
DO;9;CREA;N;000001;;6 000 008;
ZZ

Phase 2 (DOR50000201.csv)

#IG;Numéro dossier travail;fuseau MTM
#DO;Identifiant DXF;Opération;Indicateur polygone inclus;Code cadastre;Code désignation secondaire;Numéro lot;Remarque
IG;500002;6
DO;1;CORR;N;000001;;6 000 000;aucune correction à la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;2;CORR;N;000001;;6 000 001;aucune correction à la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;3;CORR;N;000001;;6 000 002;aucune correction à la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;4;CORR;N;000001;;6 000 003;aucune correction à la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;5;CORR;N;000001;;6 000 004;correction de la position de la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;6;CORR;N;000001;;6 000 005;aucune correction à la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;7;CORR;N;000001;;6 000 006;aucune correction à la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;8;CORR;N;000001;;6 000 007;aucune correction à la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;9;CORR;N;000001;;6 000 008;aucune correction à la DOR créée au dossier BAGQ 500001
DO;10;CREA;N;000001;;6 000 009;
DO;11;CREA;N;000001;;6 000 010;
DO;12;CREA;N;000001;;6 000 011;
DO;13;CREA;N;000001;;6 000 012;
DO;14;CREA;N;000001;;6 000 013;
DO;15;CREA;N;000001;;6 000 014;
ZZ

Ressources naturelles et Forêts
Québec



#GROUPE DROIT CONTRAINTE (DC);Identifiant DIP;Numéro du droit d'intervention ou de la contrainte;Code de la nature de droit;Nom de la nature de droit;Code de précision de la nature du droit;Description du code de précision de la nature du droit;Type de droit;Partie du droit;Code de confidentialité;Description sommaire du droit d'intervention ou de la contrainte;Description du code type de transaction;Date de prise d'effet;Date de création;Date d'échéance;Valeur de l'identifiant du dossier de l'émetteur 1;Valeur de l'identifiant du dossier de l'émetteur 2;Code de l'organisme;Nom du Ministère ou Organisme (MO) de l'émetteur responsable actuel du droit d'intervention;Nom de l'émetteur responsable actuel du droit;Nom du MO de l'émetteur à l'origine du droit d'intervention;Nom de l'émetteur à l'origine du droit d'intervention;
#GROUPE REFERENCE (RL);Description de la référence de localisation;
#GROUPE DOCUMENT ATTRIBUTION (DA);Code du document d'attribution du droit d'intervention;Description du code du document d'attribution du droit;Valeur de l'identifiant du document d'attribution;Date du document d'attribution;
DC;1:1847705;1421;Location;010;Fins commerciales;Droit;N/C;;Renouvellement;2015-09-01;2022-09-06;2023-08-31;108801 00 012;2015-09-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Réseau régional du secteur Territoire;
RL;Canton Pohénégamook, Rang B, Lot 39;
DA;BAIL;Bail;108801 00 012;2015-09-01;
DC;2;989701;1421;Location;026;Fins d'équipement de mesure des vents ou d'instruments météorologiques;Droit;N/C;;Renouvellement;2012-10-01;2024-10-07;2025-09-30;143038 00 000;2012-10-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;Canton Pohénégamook, Rang E, Lot 32;
DA;BAIL;Bail;143038 00 000;2012-10-01;
DC;3;1847938;1421;Location;026;Fins d'équipement de mesure des vents ou d'instruments météorologiques;Droit;N/C;;Renouvellement;2023-08-01;2024-08-06;2025-07-31;143112 00 000;2023-08-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;
RL;Canton Pohénégamook, Rang V, Lot 56;
DA;BAIL;Bail;143112 00 000;2023-08-01;
DC;4;517851;1421;Location;017;Fins d'une tour de télécommunication;Droit;N/C;;Renouvellement;2005-11-01;2024-11-05;2025-10-31;119855 00 000;2005-11-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Direction générale de la gestion du territoire public;
RL;Canton Parke, Rang VII, Lot 27, Parcelle 1;
RL;Canton Pohénégamook, Rang I, Lot 34, Parcelle 2;
DA;BAIL;Bail;119855 00 000;2005-11-01;
DC;5;2258731;1421;Location;017;Fins d'une tour de télécommunication;Droit;N/C;;Renouvellement;2020-04-01;2024-04-08;2025-03-31;001418 20 901;2020-04-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Réseau régional du secteur Territoire;
RL;Cadastre du Québec, Lot 5 999 828;
RL;Cadastre du Québec, Lot 6 251 493;
DA;BAIL;Bail;001418 20 901;2020-04-01;
DC;6;459852;1421;Location;051;Fins d'activités récréatives, sportives ou éducatives pour un usage communautaire sans but lucratif;Droit;N/C;;Renouvellement;2006-05-01;2024-05-03;2025-04-30;096031 00 000;2006-05-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;;;
RL;Canton Pohénégamook, Rang VB, Lot 42;
DA;BAIL;Bail;096031 00 000;2006-05-01;
DC;7;1981982;1421;Location;026;Fins d'équipement de mesure des vents ou d'instruments météorologiques;Droit;N/C;;Création;2024-06-01;2024-08-30;2025-05-31;143059 00 000;2024-06-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;
RL;Canton Pohénégamook, Rang VA, Lot 58;
DA;BAIL;Bail;143059 00 000;2024-06-01;
DC;8;989700;1421;Location;026;Fins d'équipement de mesure des vents ou d'instruments météorologiques;Droit;N/C;;Renouvellement;2012-10-01;2024-10-07;2025-09-30;143037 00 000;2012-10-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère des Ressources naturelles;Secteur des opérations régionales;
RL;Canton Pohénégamook, Rang H, Lot 58;
DA;BAIL;Bail;143037 00 000;2012-10-01;
DC;9;1538201;1421;Location;010;Fins commerciales;Droit;N/C;;Renouvellement;2015-09-01;2022-09-06;2023-08-31;108801 00 000;2015-09-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Réseau régional du secteur Territoire;
RL;Canton Pohénégamook, Rang VB, Lot 42;
RL;Canton Pohénégamook, Rang VB, Lot 43;
DA;BAIL;Bail;108801 00 000;2015-09-01;
DC;10;456864;1421;Location;010;Fins commerciales;Droit;N/C;;Renouvellement;2004-05-01;2024-05-03;2025-04-30;069078 00 004;2004-05-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;;;
RL;Canton Pohénégamook, Rang I, Lot 33;
DA;BAIL;Bail;069078 00 004;2004-05-01;
DC;11;1388561;1421;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N/C;;Renouvellement;2002-04-01;2024-07-19;2025-03-31;128162-00-000;2002-04-01;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;;
RL;Canton Pohénégamook, Rang I, Lot 33;
RL;Canton Pohénégamook, Rang I, Lot 34;
DA;BAIL;Bail;128162 00 000;2002-04-01;
DC;12;2093944;1421;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N/C;;Renouvellement;2019-02-01;2025-02-18;2026-01-31;140946-00-000;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Territoire non cadastré, Canton Pohénégamook, Rang I, partie du lot 1, secteur du lac des Roches;
DA;BAIL;Bail;140946-00-000;2019-02-01;
DC;13;2873779;1421;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N/C;140947-00-000;Renouvellement;2023-02-01;2025-02-18;2026-01-31;140947-00-000;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Terrain non cadastré Canton Pohénégamook, Rang I, partie du lot 1 Secteur du lac des Roches Ville de Pohénégamook;
DA;BAIL;Bail;140947-00-000;2023-02-01;
DC;14;1512471;1421;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N/C;;Renouvellement;2005-09-01;2024-09-06;2025-08-31;139413 00 000;2005-09-01;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;;
RL;Canton Pohénégamook, Rang I, Lot 3;
DA;BAIL;Bail;139413 00 000;2005-09-01;
DC;15;634021;1421;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N/C;;Renouvellement;2005-11-01;2024-11-06;2025-10-31;139412 00 000;2005-11-01;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Direction générale de la gestion du territoire public;
RL;Canton Pohénégamook, Rang I, Lot 3;
DA;BAIL;Bail;139412 00 000;2005-11-01;
DC;16;2149892;1421;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N/C;;Renouvellement;2009-12-01;2024-12-20;2025-11-30;139411-00-000;2009-12-01;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Secteur des opérations régionales;
RL;Canton Pohénégamook, Rang I, Lot 3;
DA;BAIL;Bail;139411 00 000;2009-12-01;
DC;17;2250775;1421;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N/C;Bail de villégiature privée;Renouvellement;2020-07-01;2024-07-18;2025-06-30;139408-00-000;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 000 764 Municipalité de Pohénégamook;Secteur du lac des Roches;
DA;BAIL;Bail;139408-00-000;2020-07-01;
DC;18;2233995;1421;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N/C;;Renouvellement;2013-12-01;2024-12-20;2025-11-30;139410-00-000;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 3, Rang 1, Canton Pohénégamook, municipalité de Pohénégamook. Secteur du lac des Roches. X Oms: -69° 25' 41.693 Y Oms: 47° 31' 4.484 ;
DA;BAIL;Bail;139410-00-000;2013-12-01;
DC;19;2873768;1421;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N/C;139407-00-000;Renouvellement;2024-01-01;2025-02-18;2025-12-31;139407-00-000;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Terrain non cadastré, Canton Pohénégamook, Rang I, partie du lot 78;
DA;BAIL;Bail;139407-00-000;2024-01-01;
DC;20;1512341;1421;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N/C;;Renouvellement;2005-09-01;2024-10-22;2025-08-31;139409 00 000;2005-09-01;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;;
RL;Canton Pohénégamook, Rang I, Lot 3;
DA;BAIL;Bail;139409 00 000;2005-09-01;
DC;21;2972691;1421;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N/C;;Renouvellement;2022-04-01;2024-10-22;2025-03-31;LIT-023;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 5 999 724 - P, Cadastre du Québec Avant - lot 36, Rang VII, Canton Pohénégamook Bloc TPI Pohénégamook;
DA;BAIL;Bail;LIT-023;2022-04-01;
DC;22;1619737;1421;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N/C;;Renouvellement;1998-02-01;2025-02-18;2026-01-31;103313-00-000;1998-02-01;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;;
RL;Canton Pohénégamook, Rang E, Lot 2;
DA;BAIL;Bail;103313 00 000;1998-02-01;
DC;23;1633B;1421;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N/C;;Renouvellement;1998-02-01;2025-02-18;2026-01-31;103318-00-000;1998-02-01;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;;
RL;Canton Pohénégamook, Rang E, Lot 2;
DA;BAIL;Bail;103318 00 000;1998-02-01;
DC;24;45212;1421;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N/C;;Renouvellement;1998-02-01;2025-02-18;2026-01-31;103316-00-000;1998-02-01;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;;
RL;Canton Pohénégamook, Rang E, Lot 2;
RL;Canton Pohénégamook, Rang E, Lot 3;
DA;BAIL;Bail;103316 00 000;1998-02-01;
DC;25;1808185;1421;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N/C;;Création;2024-10-01;2025-02-04;2025-09-30;103314-00-000;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Partie du lot 3, Rang E, Canton PohénégamookVille de Pohénégamook, secteur du lac des Roches;
DA;BAIL;Bail;103314-00-000;2024-10-01;
DC;26;2873777;1421;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N/C;;Renouvellement;2023-02-01;2025-02-18;2026-01-31;102317-00-000;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Terrain non cadastré, Canton Pohénégamook, Rang I, partie du lot 3 Secteur du lac des Roches Municipalité de Pohénégamook;
DA;BAIL;Bail;103317-00-000;2023-02-01;
DC;27;1794339;1421;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N/C;Transfert de Paul Morin Numéro ROE: 16328;Renouvellement;2017-02-01;2025-02-18;2026-01-31;103319-00-000;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Partie du lot 4, Rang I, Canton PohénégamookMunicipalité de Pohénégamook, MRC de Témiscouata Coordonnées centrales: -69° 25' 31, 47° 31' 7.6 ;
DA;BAIL;Bail;103319-00-000;2017-02-01;
DC;28;1633K;1421;Location;002;Fins de villégiature;Droit;N/C;;Renouvellement;1998-02-01;2025-02-18;2026-01-31;103315-00-000;1998-02-01;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;;
RL;Canton Pohénégamook, Rang E, Lot 3;
DA;BAIL;Bail;103315 00 000;1998-02-01;
DC;29;2808416;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/C;Autorisation d'aménagement de sentiers pédestres, de raquettes, de ski de fond et vélo, et ce sur une bière de terre du domaine de l'État, exclusif toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce droit s'applique sur une bière de terre du domaine de l'État, d'une largeur uniforme de 2 mètres sur une longueur approximative de 11,1 kilomètres. ;Amendement;2015-10-01;2016-05-12;2025-09-30;10860100000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie : du lot 39 du rang III; des lots 39 à 41 du rang IV; des lots 35, 36, 39, 40, 41 du rang V; des lots 35 à 41 du rang VI; des lots 41, 42 du rang VI. Le tout dans le canton de Pohénégamook.;
DA;CONV;Convention;1372500000;2006-11-20;
DA;LEA(L);Lettre d'autorisation;10860100000;2015-09-21;
DC;30;2808416;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/C;Autorisation d'aménagement de sentiers pédestres, de raquettes, de ski de fond et vélo, et ce sur une bière de terre du domaine de l'État, exclusif toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce droit s'applique sur une bière de terre du domaine de l'État, d'une largeur uniforme de 2 mètres sur une longueur approximative de 11,1 kilomètres. ;Amendement;2015-10-01;2016-05-12;2025-09-30;10860100000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie : du lot 39 du rang III; des lots 39 à 41 du rang IV; des lots 35, 36, 39, 40, 41 du rang V; des lots 35 à 41 du rang VI; des lots 41, 42 du rang VI. Le tout dans le canton de Pohénégamook.;
DA;CONV;Convention;1372500000;2006-11-20;
DA;LEA(L);Lettre d'autorisation;10860100000;2015-09-21;
DC;31;2808416;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/C;Autorisation d'aménagement de sentiers pédestres, de raquettes, de ski de fond et vélo, et ce sur une bière de terre du domaine de l'État, exclusif toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce droit s'applique sur une bière de terre du domaine de l'État, d'une largeur uniforme de 2 mètres sur une longueur approximative de 11,1 kilomètres. ;Amendement;2015-10-01;2016-05-12;2025-09-30;10860100000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie : du lot 39 du rang III; des lots 39 à 41 du rang IV; des lots 35, 36, 39, 40, 41 du rang V; des lots 35 à 41 du rang VI; des lots 41, 42 du rang VI. Le tout dans le canton de Pohénégamook.;
DA;CONV;Convention;1372500000;2006-11-20;
DA;LEA(L);Lettre d'autorisation;10860100000;2015-09-21;
DC;32;2808416;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/C;Autorisation d'aménagement de sentiers pédestres, de raquettes, de ski de fond et vélo, et ce sur une bière de terre du domaine de l'État, exclusif toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce droit s'applique sur une bière de terre du domaine de l'État, d'une largeur uniforme de 2 mètres sur une longueur approximative de 11,1 kilomètres. ;Amendement;2015-10-01;2016-05-12;2025-09-30;10860100000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie : du lot 39 du rang III; des lots 39 à 41 du rang IV; des lots 35, 36, 39, 40, 41 du rang V; des lots 35 à 41 du rang VI; des lots 41, 42 du rang VI. Le tout dans le canton de Pohénégamook.;
DA;CONV;Convention;1372500000;2006-11-20;
DA;LEA(L);Lettre d'autorisation;10860100000;2015-09-21;
DC;33;2808416;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/C;Autorisation d'aménagement de sentiers pédestres, de raquettes, de ski de fond et vélo, et ce sur une bière de terre du domaine de l'État, exclusif toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce droit s'applique sur une bière de terre du domaine de l'État, d'une largeur uniforme de 2 mètres sur une longueur approximative de 11,1 kilomètres. ;Amendement;2015-10-01;2016-05-12;2025-09-30;10860100000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie : du lot 39 du rang III; des lots 39 à 41 du rang IV; des lots 35, 36, 39, 40, 41 du rang V; des lots 35 à 41 du rang VI; des lots 41, 42 du rang VI. Le tout dans le canton de Pohénégamook.;
DA;CONV;Convention;1372500000;2006-11-20;
DA;LEA(L);Lettre d'autorisation;10860100000;2015-09-21;
DC;34;2807713;115;Droit de passage ;;;Droit;N/C;Droit de passage à des fins de sentier de motoneige, sur une bière de terre du domaine de l'État, exclusif toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce droit s'applique sur une bière de terre du domaine de l'État, d'une largeur uniforme de 6 mètres sur une longueur approximative 4326 mètres, soit les parties aménagées en sentier en dehors des chemins forestiers. Sur les chemin forestiers, aucune autorisation n'est émise.;Renouvellement;2006-12-01;2016-12-06;2026-11-30;95951000000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie des lots : 1 à 6 et 23 du rang B, 17 du rang V, 17 et 18 du rang VI, 35 à 38 du rang VII, 40 et 41 du rang VIII du canton de Parke et les lots A, B, C, F du rang I du canton de Pohénégamook.;
DA;CONV;Convention;9958100000;2006-12-19;
DA;DOA(L);Document d'autorisation;9959100000;2016-10-28;
DC;47;2807713;115;Droit de passage ;;;Droit;N/C;Droit de passage à des fins de sentier de motoneige, sur une bière de terre du domaine de l'État, exclusif toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce droit s'applique sur une bière de terre du domaine de l'État, d'une largeur uniforme de 6 mètres sur une longueur approximative 4326 mètres, soit les parties aménagées en sentier en dehors des chemins forestiers. Sur les chemin forestiers, aucune autorisation n'est émise.;Renouvellement;2006-12-01;2016-12-06;2026-11-30;95951000000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie des lots : 1 à 6 et 23 du rang B, 17 du rang V, 17 et 18 du rang VI, 35 à 38 du rang VII, 40 et 41 du rang VIII du canton de Parke et les lots A, B, C, F du rang I du canton de Pohénégamook.;
DA;CONV;Convention;9958100000;2006-12-19;
DA;DOA(L);Document d'autorisation;9959100000;2016-10-28;
DC;48;2807713;115;Droit de passage ;;;Droit;N/C;Droit de passage à des fins de sentier de motoneige, sur une bière de terre du domaine de l'État, exclusif toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce droit s'applique sur une bière de terre du domaine de l'État, d'une largeur uniforme de 6 mètres sur une longueur approximative 4326 mètres, soit les parties aménagées en sentier en dehors des chemins forestiers. Sur les chemin forestiers, aucune autorisation n'est émise.;Renouvellement;2006-12-01;2016-12-06;2026-11-30;95951000000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie des lots : 1 à 6 et 23 du rang B, 17 du rang V, 17 et 18 du rang VI, 35 à 38 du rang VII, 40 et 41 du rang VIII du canton de Parke et les lots A, B, C, F du rang I du canton de Pohénégamook.;
DA;CONV;Convention;9958100000;2006-12-19;
DA;DOA(L);Document d'autorisation;9959100000;2016-10-28;
DC;49;803086;115;Droit de passage ;;;Droit;O/C;Sentier Motoneige de 12.4km par 6m de large;Renouvellement;2002-09-26;2013-01-17;2022-09-30;136014-00-000 (LIT-067);;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;;
RL;Partie non divisée du canton d'Armand; lots 48 à 60 du rang VI du canton de Pohénégamook; lots 41 à 48 du rang VII du canton de Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;13014-00-000;17-067;2002-08-20;
DC;50;803700;115;Droit de passage ;;;Droit;O/C;Piste cyclable d'une largeur de 10m en 2 sections de 1980m et 645m de long ;;Renouvellement;2006-11-20;2017-02-28;2026-11-19;LIT-025;137225-00-000;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Les lots 1 à 5 du rang V du canton Dupuy et les lots 35 et 36 du rang VII du canton Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-025 (137225-00-000);2007-02-15;
DC;51;510581;1421;Location;;;Droit;N/C;;Renouvellement;1996-08-01;2024-04-30;2025-07-31;1421-02-04-0103;7734;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Direction de la gestion durable du domaine hydrique de l'État;;;
RL;En front de: Cadastre; Pohénégamook, Canton de; Rang 10; 24-A-4;
RL;En front de: Cadastre; Pohénégamook, Canton de; Rang 10; 27-1;
DA;BAIL;Bail;9687-25;1996-08-01;
DC;52;510581;1421;Location;;;Droit;N/C;;Renouvellement;1996-08-01;2024-04-30;2025-07-31;1421-02-04-0103;7734;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Direction de la gestion durable du domaine hydrique de l'État;;;
RL;En front de: Cadastre; Pohénégamook, Canton de; Rang 10; 24-A-4;
RL;En front de: Cadastre; Pohénégamook, Canton de; Rang 10; 27-1;
DA;BAIL;Bail;9687-25;1996-08-01;
DC;53;510581;1421;Location;;;Droit;N/C;;Renouvellement;1996-08-01;2024-04-30;2025-07-31;1421-02-04-0103;7734;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Direction de la gestion durable du domaine hydrique de l'État;;;
RL;En front de: Cadastre; Pohénégamook, Canton de; Rang 10; 24-A-4;
RL;En front de: Cadastre; Pohénégamook, Canton de; Rang 10; 27-1;
DA;BAIL;Bail;9687-25;1996-08-01;
DC;54;510581;1421;Location;;;Droit;N/C;;Renouvellement;1996-08-01;2024-04-30;2025-07-31;1421-02-04-0103;7734;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Direction de la gestion durable du domaine hydrique de l'État;;;
RL;En front de: Cadastre; Pohénégamook, Canton de; Rang 10; 24-A-4;
RL;En front de: Cadastre; Pohénégamook, Canton de; Rang 10; 27-1;
DA;BAIL;Bail;9687-25;1996-08-01;
DC;55;1988160;213;Permis pour la récolte de bois sur fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois;;Droit;O/NC;Inscriptions multiples Permis de récolte aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU) s'exerçant sur l'unité d'aménagement (UA) portant le numéro 011-71. Important : Les PRAU s'exerçant sur plus d'une UA font l'objet de plusieurs inscriptions. Ce droit s'applique sur le territoire forestier du domaine de l'État excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du MERN et du MFFP. Les territoires forestiers résiduels, les forêts de proximité, les forêts d'expérimentation hors unité d'aménagement, les forêts d'enseignement et de recherche, la station forestière, les refuges biologiques, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les parcs et les réserves de parc nationaux du Québec et du Canada, les habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable de même que les réserves écologiques, aquatiques e
RL;Unité d'aménagement (UA) portant le numéro 011-71. Cette représentation géomatique correspond au périmètre extérieur de l'UA et provient de la couche des subdivisions territoriales forestières (STF). ;;
DA;PERM;Permis;Voir la section des filiations;;
DC;56;151454;146;Prise à la disposition d'immeubles en faveur d'Hydro-Québec;;;Droit;O/C;NC;Mont-bleu, télécommunications, canton de Pohénégamook ;Délégation de la gestion des droits et contraintes déjà émis;;2017-10-27;;9240.0930 ;28690-00-259;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'expertise et des transferts;;;
RL;La parcelle 1 du lot 35, rang 1 de l'arpentage primitif du canton de Pohénégamook, et la parcelle 1 du lot 26, rang VIII de l'arpentage primitif du canton de Parke. ;
DA;MED;Mise à la disposition;53.7;;1984-09-06;
DA;DEOR;Décret;1992-83 ;1983-09-28;
DC;57;833102;155;Permis de culture et d'exploitation d'oxidèses à des fins acéricoles;;;Droit;N/C;Existante no 011609 ;Renouvellement;2020-12-04;2021-01-05;2025-12-31;011608;Unité de gestion 011;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 49 à 53 et 56 à 59 rang B, partie des lots 45 à 54, rang N et partie des lots 45 à 55, rang V, canton Pohénégamook.;
DA;DEOR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1003707;2020-12-04;
DC;58;833102;155;Permis de culture et d'exploitation d'oxidèses à des fins acéricoles;;;Droit;N/C;Existante no 011609 ;Renouvellement;2020-12-04;2021-01-05;2025-12-31;011608;Unité de gestion 011;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 49 à 53 et 56 à 59 rang B, partie des lots 45 à 54, rang N et partie des lots 45 à 55, rang V, canton Pohénégamook.;
DA;DEOR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1003707;2020-12-04;
DC;59;833102;155;Permis de culture et d'exploitation d'oxidèses à des fins acéricoles;;;Droit;N/C;Existante no 011609 ;Renouvellement;2020-12-04;2021-01-05;2025-12-31;011608;Unité de gestion 011;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 49 à 53 et 56 à 59 rang B, partie des lots 45 à 54, rang N et partie des lots 45 à 55, rang V, canton Pohénégamook.;
DA;DEOR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1003707;2020-12-04;
DC;60;833102;155;Permis de culture et d'exploitation d'oxidèses à des fins acéricoles;;;Droit;N/C;Existante no 011609 ;Renouvellement;2020-12-04;2021-01-05;2025-12-31;011608;Unité de gestion 011;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 49 à 53 et 56 à 59 rang B, partie des lots 45 à 54, rang N et partie des lots 45 à 55, rang V, canton Pohénégamook.;
DA;DEOR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1003707;2020-12-04;
DC;61;833102;155;Permis de culture et d'exploitation d'oxidèses à des fins acéricoles;;;Droit;N/C;Existante no 011609 ;Renouvellement;2020-12-04;2021-01-05;2025-12-31;011608;Unité de gestion 011;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 49 à 53 et 56 à 59 rang B, partie des lots 45 à 54, rang N et partie des lots 45 à 55, rang V, canton Pohénégamook.;
DA;DEOR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1003707;2020-12-04;
DC;62;833116;155;Permis de culture et d'exploitation d'oxidèses à des fins acéricoles;;;Droit;N/C;Existante no 011616 ;Renouvellement;2020-12-04;2021-01-05;2025-12-31;011616;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 45 à 47, rang V, partie des lots 37 à 39, partie des lots 41 à 47 rang VI et partie des lots 44 à 46 rang VII, canton Pohénégamook.;
DA;DEOR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1003710;2020-12-04;
DC;63;833116;155;Permis de culture et d'exploitation d'oxidèses à des fins acéricoles;;;Droit;N/C;Existante no 011616 ;Renouvellement;2020-12-04;2021-01-05;2025-12-31;011616;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 45 à 47, rang V, partie des lots 37 à 39, partie des lots 41 à 47 rang VI et partie des lots 44 à 46 rang VII, canton Pohénégamook.;
DA;DEOR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1003710;2020-12-04;
DC;64;833088;155;Permis de culture et d'exploitation d'oxidèses à des fins acéricoles;;;Droit;N/C;Existante no 011451 ;Renouvellement;2021-12-06;2021-12-17;2026-12-31;011451;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 18 à 22, rang II, canton Pohénégamook.;
DA;DEOR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005924;2021-12-06;
DC;65;833088;155;Permis de culture et d'exploitation d'oxidèses à des fins acéricoles;;;Droit;N/C;Existante no 011451 ;Renouvellement;2021-12-06;2021-12-17;2026-12-31;011451;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 18 à 22, rang II, canton Pohénégamook.;
DA;DEOR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1005924;2021-12-06;
DC;66;2787206;199;Réserve de superficie pour un projet éolien;;;Droit;O/NC;Réserve de superficie pour le projet éolien Pohénégamook - Picard - Saint-Antonin - Wolastokuk (PPSW);Création;2023-08-01;2023-08-29;2024-07-31;003270-23-001;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Le fonds servant est constitué de la partie non divisée et des lots 1 à 10 du rang E, 1 à 17 du rang I, 1 à 17 et 20 à 23 du rang II, 32 du rang XI et 30 à 32 du rang XII du canton d'Armand, de la partie non divisée et des lots 1 à 39 du rang V, 1 à 39 du rang VI, 1 à 38 du rang VII et 1 à 37 du rang VIII du canton de Parke, des lots 36 à 60 du Rang I, 42 à 60 du rang II, 38 à 60 du rang III, 38 à 59 du rang IV, 44 à 60 du rang V, 47 à 60 du rang VI et 48 à 60 du rang VII du canton de Pohénégamook, des 39 à 56 du rang IX, 18 à 27 du rang sud Chemin Témiscouata, 45 à 56 du rang VIII, 33 à 56 du Rang X, 35 à 56 du rang XI et 38 à 56 du rang XII du Canton de Whitworth, des lots 1 à 6 et A à F du rang VI et 1 à 5 et A à F du canton d'Estcourt. ;
DA;CONV;Convention;003270-23-001;2023-08-02;
DC;67;2481783;192;Claim;;;Droit;O/NC;claim désigné;Création;2022-03-24;2022-03-24;2025-03-23;CDC;2643136;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;219013 X 6004 8594 0;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1865648;2022-03-24;
DC;68;2481784;192;Claim;;;Droit;O/NC;claim désigné;Création;2022-03-24;2022-03-24;2025-03-23;CDC;2643137;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources

RL;Partie des lots 57 à 60 rang 8, partie des lots 57 à 60 rang IV du canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;PERM;Permis;1006718;2024-11-28;
DC;122;2247834;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011643;Renouvellement;2024-11-28;2024-12-18;2029-12-31;011643;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;
RL;Partie des lots 57 à 60 rang 8, partie des lots 57 à 60 rang IV du canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;PERM;Permis;1006718;2024-11-28;
DC;123;2247834;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011643;Renouvellement;2024-11-28;2024-12-18;2029-12-31;011643;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;
RL;Partie des lots 57 à 60 rang 8, partie des lots 57 à 60 rang IV du canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;PERM;Permis;1006718;2024-11-28;
DC;124;2247834;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011643;Renouvellement;2024-11-28;2024-12-18;2029-12-31;011643;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;
RL;Partie des lots 57 à 60 rang 8, partie des lots 57 à 60 rang IV du canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;PERM;Permis;1006718;2024-11-28;
DC;125;2247834;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011643;Renouvellement;2024-11-28;2024-12-18;2029-12-31;011643;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;
RL;Partie des lots 57 à 60 rang 8, partie des lots 57 à 60 rang IV du canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;PERM;Permis;1006718;2024-11-28;
DC;126;2247834;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011643;Renouvellement;2024-11-28;2024-12-18;2029-12-31;011643;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;
RL;Partie des lots 57 à 60 rang 8, partie des lots 57 à 60 rang IV du canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;PERM;Permis;1006718;2024-11-28;
DC;127;633137;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011631 ;Amendement;2024-11-04;2024-12-02;2026-12-31;011631;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 58 et 60, rang V, partie des lots 58 à 60 rang VI, canton de Pohénégamook et partie non divisée, canton d'Armand;
DA;DEIR;Dét.vet;Decret 420-2014;2014-06-07;
DA;PERM;Permis;1005945;2024-11-04;
DC;128;632311;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011432 ;Amendement;2024-10-24;2024-11-15;2026-12-31;011432;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 27 à 32, rang I et partie des lots 18 à 20, rang 8, canton de Pohénégamook;
DA;PERM;Permis;1005919;2024-10-24;
DC;129;632311;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011432 ;Amendement;2024-10-24;2024-11-15;2026-12-31;011432;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 27 à 32, rang I et partie des lots 18 à 20, rang 8, canton de Pohénégamook;
DA;PERM;Permis;1005919;2024-10-24;
DC;130;2900727;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823248;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;2191I 9 0007 0027 0;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;131;2900728;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823248;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;2191I 9 0008 0025 0;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;132;2900729;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823251;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;2191I 9 0008 0028 0;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;133;2900731;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823247;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;2191I 9 0007 0028 0;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;134;2900732;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823245;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;2191I 9 0007 0026 0;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;135;2900734;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823253;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;2191I 9 0009 0027 0;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;136;2900735;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823252;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;2191I 9 0009 0028 0;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;137;2900737;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823248;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;2191I 9 0008 0026 0;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;138;2900738;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823250;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;2191I 9 0008 0027 0;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;139;2900740;192;Claim;;;Droit;N;NC;Claim désigné;Création;2024-03-24;2024-03-25;2027-03-23;CDC;2823254;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;2191I 9 0009 0028 0;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1972292;2024-03-24;
DC;140;4898816;142;Location;;;Droit;N;NC;;Renouvellement;1990-09-01;2024-05-30;2025-08-31;4121-02-56-0674;6169;180;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Direction de la gestion du domaine hydrique de l'Est;;;
RL;En front de: Cadastre: Pohénégamook, Canton de: Rang 11; 204-7;
DA;BAIL_Bail;9091-150;1990-09-01;
DC;141;4098;171;Site archéologique connu;;;Contrainte;N;CO;amérindien préhistorique archaïque;Création;1964-07-01;2005-10-11;;CJEh-1;10;Ministère de la Culture et des Communications;Direction générale du patrimoine et des institutions muséales;;;
DA;RAPO;Rapport;388;;
DC;142;4087;171;Site archéologique connu;;;Contrainte;N;CO;amérindien préhistorique archaïque;Création;1964-07-01;2005-10-11;;CJEh-2;10;Ministère de la Culture et des Communications;Direction générale du patrimoine et des institutions muséales;;;
DA;RAPO;Rapport;388;;
DC;143;6443;171;Site archéologique connu;;;Contrainte;N;CO;amérindien préhistorique;Création;1964-07-01;2005-10-12;;CjEh-1;10;Ministère de la Culture et des Communications;Direction générale du patrimoine et des institutions muséales;;;
DA;RAPO;Rapport;388;;
DC;144;782818;130;Habitat faunique - Aire de confinement du cerf de Virginie;;;Contrainte;O;NC;Aire de confinement du cerf de Virginie
Famille ou animal visé : Cerf de Virginie
No habitat : 96-01-8118-1983
Année d'inventaire : 1993
Superficie approximative : 26,4 km2;Amendement;2011-07-28;2016-03-15;;96-01-8118;;380;Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;Secteur de la faune et des parcs;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Secteur Faune Québec;
RL;Toponyme : DU LAC POHENEGAMOOK
Région administrative : Bas-Saint-Laurent;
DA;ARLIN;A.G.O.Q. ; 13 juillet 2011, 143e année, no 28, partie 2, pages 3017 et suivantes ;2011-07-13;
DA;ARLIN;A.G.O.Q. ; 2015-05-27, 147e année, no 21, partie 2, 4 06-01-8118, eff. 2015-06-11;;2015-05-27;
DC;145;1924142;219;Entente de délégation de gestion (EDL);;Contrainte;O;NC;Titulaire: La Première Nation Malécite de Viger Territoire forestier résiduel (TFR) no 011-001;Création;2018-04-01;2018-04-27;2023-03-31;Entente de délégation no 1006;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des forêts;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des forêts;
DA;EVIE;Entente;No 1006;;
DC;146;40690;135;Écosystème forestier exceptionnel ;;;Contrainte;N;NC;Forêt rare du Lac-Morisson;Amendement;2003-09-21;2018-01-23;;2003_666;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des forêts;;;
RL;Forêt rare du Lac-Morisson;
DA;DEM;Décision ministérielle;Classement de neuf EFE dans le Bas-Saint-Laurent;2003-09-21;
DA;EVIE;Entente;Entente administrative entre le secteur des forêts et Forêt Québec;2006-10-26;
DA;DEM;Décision ministérielle;Décision d'agrandissement d'un EFE dans le Bas St-Laurent ;2009-06-16;
DA;DEM;Décision ministérielle;Modification des limites d'un écosystème forestier exceptionnel ;2017-12-08;
DC;147;40690;135;Écosystème forestier exceptionnel ;;;Contrainte;N;NC;Forêt rare du Lac-Morisson;Amendement;2003-09-21;2018-01-23;;2003_666;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des forêts;;;
RL;Forêt rare du Lac-Morisson;
DA;DEM;Décision ministérielle;Classement de neuf EFE dans le Bas-Saint-Laurent;2003-09-21;
DA;EVIE;Entente;Entente administrative entre le secteur des forêts et Forêt Québec;2006-10-26;
DA;DEM;Décision ministérielle;Décision d'agrandissement d'un EFE dans le Bas St-Laurent ;2009-06-16;
DA;DEM;Décision ministérielle;Modification des limites d'un écosystème forestier exceptionnel ;2017-12-08;
DC;148;40690;135;Écosystème forestier exceptionnel ;;;Contrainte;N;NC;Forêt rare du Lac-Morisson;Amendement;2003-09-21;2018-01-23;;2003_666;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des forêts;;;
RL;Forêt rare du Lac-Morisson;
DA;DEM;Décision ministérielle;Classement de neuf EFE dans le Bas-Saint-Laurent;2003-09-21;
DA;EVIE;Entente;Entente administrative entre le secteur des forêts et Forêt Québec;2006-10-26;
DA;DEM;Décision ministérielle;Décision d'agrandissement d'un EFE dans le Bas St-Laurent ;2009-06-16;
DA;DEM;Décision ministérielle;Modification des limites d'un écosystème forestier exceptionnel ;2017-12-08;
DC;149;40690;135;Écosystème forestier exceptionnel ;;;Contrainte;N;NC;Forêt rare du Lac-Morisson;Amendement;2003-09-21;2018-01-23;;2003_666;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des forêts;;;
RL;Forêt rare du Lac-Morisson;
DA;DEM;Décision ministérielle;Classement de neuf EFE dans le Bas-Saint-Laurent;2003-09-21;
DA;EVIE;Entente;Entente administrative entre le secteur des forêts et Forêt Québec;2006-10-26;
DA;DEM;Décision ministérielle;Décision d'agrandissement d'un EFE dans le Bas St-Laurent ;2009-06-16;
DA;DEM;Décision ministérielle;Modification des limites d'un écosystème forestier exceptionnel ;2017-12-08;
DC;150;8603;0;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;O;NC;Entente de délégation de gestion avec la MRC de Kamouraska En matière d'octroi de droit, cette délégation autorise la MRC à octroyer des baux de villégiature et d'abri sommaire en forêt sur les terres publiques, sous l'autorité du MERN, situées généralement à la grandeur de la MRC, ainsi qu'à octroyer des baux d'exploitation du sable et gravier.;Renouvellement;2021-01-01;2021-06-07;2026-12-31;6300-0028;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;La délégation s'applique sur les terres du domaine de l'État, sous l'autorité du MERN, localisées sur le territoire de la MRC de Kamouraska.;;
DA;CONV;Convention;6300-0028;2010-08-24;
DA;AVEN;Avenant;6300-0028;2016-06-16;
DA;AVEN;Avenant;6300-0028;2020-10-07;
DA;CONV;Convention;6300-0028 ;2021-06-07;
DC;151;8603;64;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;O;NC;Entente de délégation de gestion avec la MRC de Témiscouata En matière d'octroi de droit, cette délégation autorise la MRC à octroyer des baux de villégiature et d'abri sommaire en forêt sur les terres publiques, sous l'autorité du MERN, situées généralement à la grandeur de la MRC, ainsi qu'à octroyer des baux d'exploitation du sable et gravier.;Renouvellement;2021-01-01;2021-06-07;2026-12-31;6300-0027;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;La délégation s'applique sur les terres du domaine de l'État, sous l'autorité du MERN, localisées sur le territoire de la MRC de Témiscouata;
DA;CONV;Convention;6300-0021;2010-08-24;
DA;AVEN;Avenant;6300-0021;2016-06-16;
DA;AVEN;Avenant;6300-0021;2020-10-07;
DA;CONV;Convention;6300-0021 ;2021-06-07;
DC;152;8599;86;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;N;NC;Convention de gestion territoriale avec la MRC de Témiscouata Période du 1 avril 2016 au 31 mars 2021. Prolongé du 1 avril 2021 au 31 mars 2025. En matière d'octroi de droit, cette convention de gestion autorise la MRC à octroyer certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques sous l'autorité du MERN et déterminées dans la convention. Cette convention s'applique généralement à l'intérieur des territoires municipaux. Les signataires de la convention sont le MFFP, le MERN et la MRC. Mise à jour de la géomatique (en 2016);Renouvellement;2000-08-16;2024-04-03;2025-03-31;6300-A03-054-043;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Certains lots et certaines parties de lots situés dans les rangs I,X,XI,XII et Est canton Auclair, des rangs RNE,RNO,RNO,RSE,IX-X,VI et VII canton Biencourt, des rangs I,XI et X canton Bottshtol; des rangs IV,V,VI et XII canton Cabano; du rang VII du canton Chabot; du rang NWCT canton Demers; des rangs I et II canton Estcourt; du rang VII canton Hecquart; des rangs I,II,III et XIII canton Packington; des rangs VII, XI et XII canton Pohénégamook; des rangs I,II,III,IV,V,VI,VII,IX,X et XI canton Robinson; du rang VI canton Rodrigue; des parties non divisée de la Seigneurie de Madawaska; certaines îles du lac Squatec et du Lac Long; certains lots du cadastre du Québec ;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-029;2000-08-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-036;2014-04-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-043;2016-11-16;
DA;AVE;Avis;6300-A03-054-043 ;2021-03-01;
DC;153;8599;86;114;Délégation de la gestion de terres du domaine de l'État;;;Contrainte;N;NC;Convention de gestion territoriale avec la MRC de Témiscouata Période du 1 avril 2016 au 31 mars 2021. Prolongé du 1 avril 2021 au 31 mars 2025. En matière d'octroi de droit, cette convention de gestion autorise la MRC à octroyer certains droits fonciers et forestiers sur les terres publiques sous l'autorité du MERN et déterminées dans la convention. Cette convention s'applique généralement à l'intérieur des territoires municipaux. Les signataires de la convention sont le MFFP, le MERN et la MRC. Mise à jour de la géomatique (en 2016);Renouvellement;2000-08-16;2024-04-03;2025-03-31;6300-A03-054-043;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Certains lots et certaines parties de lots situés dans les rangs I,X,XI,XII et Est canton Auclair, des rangs RNE,RNO,RNO,RSE,IX-X,VI et VII canton Biencourt, des rangs I,XI et X canton Bottshtol; des rangs IV,V,VI et XII canton Cabano; du rang VII du canton Chabot; du rang NWCT canton Demers; des rangs I et II canton Estcourt; du rang VII canton Hecquart; des rangs I,II,III et XIII canton Packington; des rangs VII, XI et XII canton Pohénégamook; des rangs I,II,III,IV,V,VI,VII,IX,X et XI canton Robinson; du rang VI canton Rodrigue; des parties non divisée de la Seigneurie de Madawaska; certaines îles du lac Squatec et du Lac Long; certains lots du cadastre du Québec ;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-029;2000-08-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-036;2014-04-16;
DA;CONV;Convention;6300-A03-054-043;2016-11-16;
DA;AVE;Avis;6300-A03-054-043 ;2021-03-01;

RL1.lot3 3 583 392, 3 583 965, 3 583 064, 3 583 063 (Lots 70, 71, Rang Nord, Canton Demers et lots 70, 71, 72 Rang A, Canton Armand);
DA:CONV:Convention;LIT-178;2013-10-01;
OC:125;1260371;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;O;NC;Droit de passage Ligne électrique enfouie d'une largeur de 5 mètres sur une longueur approximative de 1207 mètres Autorisation rattachée au bail LIT-167 accordé à XPLORNET pour une tour de signal Internet;Correction;2011-06-01;2014-10-21;2021-07-31;XPLORNET;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL1.lots 3 583 063, 3 583 344, 3 226 563 et 3 226 562, Cadastre du Québec (Lots 70 et 71, Rang A, Canton Armand et lots 68, 69, 70 du Rang Nord du Vieu Chemin Témiscouata (référence cadastrale));
DA:DOAL;Document d'autorisation;LIT-178;2011-06-01;
OC:126;1011206;110;Droit de passage;;;Droit;O;NC;Droit de passage pour sentier de quad;Création;2013-01-14;2013-01-18;2023-01-13;LIT-170;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Canton Demers, Rang Vieux chemin Nord, Lots 68 à 71 Canton Armand, Rang A, Lots 70 à 72;
DA:CONV;Convention;LIT-170;2013-01-14;
OC:127;583768;146;Mise à la disposition d'immeubles en faveur d'Hydro-Québec;;;Droit;N;NC;Mise à la disposition no 17-T.
Deux lignes de transport d'énergie électrique à 69 kV et à 120 kV, Cabano/Rivière-du-Loup.
Droit conjoint : Ce droit a été émis conjointement par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
Effet du droit : La présente mise à la disposition n'a aucun effet sur les terres, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité des ministères des Ressources naturelles et de la Faune ou du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.;Délégation de la gestion des droits et contraintes déjà émis;1981-09-28;2017-10-27;;MRNF 9141.0006;MDDEP : 4121-02-72-1566;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'expertise et des transferts;;;
RL;Une bleire de terrain sur le lot 42 du rang V, les lots 33 et 34 du rang X, les lots 22 à 25 et 29 à 32 du rang Sud chemin Témiscouata de l'arpentage primitif du canton de Whitworth, ainsi que sur le lot 177-A du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis du Ha! Ha! et sur les lots 3 à 6 du rang E, le lot 3 du rang IX, le lot 25 du rang X et les lots 9 et 10 du bloc X de l'arpentage primitif du canton d'Armand. Le tout en référence au plan de Donald D'Amours, a. g., en date du 19 mars 1980, et conservé au Greffe de l'arpenteur général du Québec (ministère des Ressources naturelles et de la Faune) sous le numéro 2001 1 à -8.;
DA:MDJ;Mise à la disposition;017-T;1981-09-28;
DA:DEOR;Décret;2877-79;1979-09-25;
OC:128;2385010;170;Servitude;;;Droit;N;NC;Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle entre le gouvernement du Québec (ministère de l'Énergie et des Ressources) et Hydro Québec pour l'exploitation de lignes de transport d'énergie électrique et de communication. La corporation F.F. Soucy Inc. intervient.;Création;1987-08-18;2009-10-30;;138295;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;
Le fonds servant est constitué de partie des lots 1 et 2 du rang E, A-8, 6-8, 7-8, 8-8, 9, 10, 11, 12, 13-B, 14-B et 60-B du rang C, 28, 30 et 32 du rang K du cadastre du Canton d'Armand, 4-A et 17 à 22 du rang Nord du Vieux chemin Témiscouata, 27 et 28 du rang Sud du Vieux chemin Témiscouata, 33-A et 33-B du rang XI du cadastre du Canton de Withworth et 9 du rang C du cadastre de la Paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha!;
DA:ACNO;Acte notarié;No 284 583, 25 septembre 1987, circonscription foncière de Témiscouata;1987-06-10;
DC:129;583768;146;Mise à la disposition d'immeubles en faveur d'Hydro-Québec;;;Droit;O;NC;Mise à la disposition no 17-T.
Deux lignes de transport d'énergie électrique à 69 kV et à 120 kV, Cabano/Rivière-du-Loup.
Droit conjoint : Ce droit a été émis conjointement par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
Effet du droit : La présente mise à la disposition n'a aucun effet sur les terres, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité des ministères des Ressources naturelles et de la Faune ou du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.;Délégation de la gestion des droits et contraintes déjà émis;1981-09-28;2017-10-27;;MRNF 9141.0006;MDDEP : 4121-02-72-1566;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'expertise et des transferts;;;
RL;Une bleire de terrain sur le lot 42 du rang V, les lots 33 et 34 du rang X, les lots 22 à 25 et 29 à 32 du rang Sud chemin Témiscouata de l'arpentage primitif du canton de Whitworth, ainsi que sur le lot 177-A du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis du Ha! Ha! et sur les lots 3 à 6 du rang E, le lot 3 du rang IX, le lot 25 du rang X et les lots 9 et 10 du bloc X de l'arpentage primitif du canton d'Armand. Le tout en référence au plan de Donald D'Amours, a. g., en date du 19 mars 1980, et conservé au Greffe de l'arpenteur général du Québec (ministère des Ressources naturelles et de la Faune) sous le numéro 2001 1 à -8.;
DA:MDJ;Mise à la disposition;017-T;1981-09-28;
DA:DEOR;Décret;2877-79;1979-09-25;
OC:130;583768;146;Mise à la disposition d'immeubles en faveur d'Hydro-Québec;;;Droit;N;NC;Mise à la disposition no 17-T.
Deux lignes de transport d'énergie électrique à 69 kV et à 120 kV, Cabano/Rivière-du-Loup.
Droit conjoint : Ce droit a été émis conjointement par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
Effet du droit : La présente mise à la disposition n'a aucun effet sur les terres, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité des ministères des Ressources naturelles et de la Faune ou du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.;Délégation de la gestion des droits et contraintes déjà émis;1981-09-28;2017-10-27;;MRNF 9141.0006;MDDEP : 4121-02-72-1566;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'expertise et des transferts;;;
RL;Une bleire de terrain sur le lot 42 du rang V, les lots 33 et 34 du rang X, les lots 22 à 25 et 29 à 32 du rang Sud chemin Témiscouata de l'arpentage primitif du canton de Whitworth, ainsi que sur le lot 177-A du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis du Ha! Ha! et sur les lots 3 à 6 du rang E, le lot 3 du rang IX, le lot 25 du rang X et les lots 9 et 10 du bloc X de l'arpentage primitif du canton d'Armand. Le tout en référence au plan de Donald D'Amours, a. g., en date du 19 mars 1980, et conservé au Greffe de l'arpenteur général du Québec (ministère des Ressources naturelles et de la Faune) sous le numéro 2001 1 à -8.;
DA:MDJ;Mise à la disposition;017-T;1981-09-28;
DA:DEOR;Décret;2877-79;1979-09-25;
OC:130;2815976;142;Location;312;Fins commerciales récréatives ou touristiques avec hébergement;Droit;N;NC;Parc du Mont-Citadelle;Amendement;2022-06-01;2025-02-04;2025-05-31;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Parties des lots 3 583 065, 3 583 064, 3 583 063, 3 583 392, 3 583 344, 3 266 563, 3 226 562-P (Lots 70, 71, 72, Rang A, Canton Armand et lots 68, 69, 70, 71 Rang Nord, Canton Demers) Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata;
DA:BAIL;Bail;LIT-173;2022-06-01

#GROUPE DROIT CONTRAINTE (DC);Identifiant DAF;Numéro du droit d'intervention ou de la contrainte;Code de la nature de droit;Nom de la nature de droit;Code de précision de la nature du droit;Description du code de précision de la nature du droit;Type de droit;Partie du droit;Code de confidentialité;Description sommaire du droit d'intervention ou de la contrainte;Description du code type de transaction;Date de prise d'effet;Date de création;Date d'échéance;Valeur de l'identifiant du dossier de l'émetteur 1;Valeur de l'identifiant du dossier de l'émetteur 2;Code de l'organisme;Nom du Ministère ou Organisme (MO) de l'émetteur responsable actuel du droit d'intervention;Nom de l'émetteur responsable actuel du droit;Nom du MO de l'émetteur à l'origine du droit d'intervention;Nom de l'émetteur à l'origine du droit d'intervention;
#GROUPE REFERENCE (RL);Description de la référence de localisation;
#GROUPE DOCUMENT ATTRIBUTION (DA);Code du document d'attribution du droit d'intervention;Description du code du document d'attribution du droit;Valeur de l'identifiant du document d'attribution;Date du document d'attribution;
DC;1;127560;1421;Location;002;Fins d'élevage;Droit;N/AC;;Renouvellement;1998-01-01;2025-01-07;2025-12-31;137142 00 000;1998-01-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;;;
RL;Canton Estcourt, Rang VIII, Lot 13;
RL;Canton Estcourt, Rang VIII, Lot 12;
DA;BAIL;Bail;137142 00 000;1998-01-01;
DC;2;287477;1421;Location;000;Fins d'intérêts privés;Droit;N/AC;;Renouvellement;2023-09-01;2024-09-06;2025-08-31;136344 00 000;2023-09-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;
RL;Canton Estcourt, Rang VIII, Lot 11;
DA;BAIL;Bail;136344 00 000;2023-09-01;
DC;3;503611;1421;Location;051;Fins d'activités récréatives, sportives ou éducatives pour un usage communautaire sans but lucratif;Droit;N/AC;;Renouvellement;1997-10-01;2024-10-04;2025-09-30;095018 00 000;1997-10-01;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'émission des droits fonciers;;;
RL;Canton Estcourt, Rang VII, Lot 34;
RL;Canton Estcourt, Rang VII, Lot 35;
DA;BAIL;Bail;095018 00 000;1997-10-01;
DC;4;298341;195;Bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface;;;Droit;N/AC;;Renouvellement;2010-04-22;2024-03-28;2025-03-31;BNE;31099;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Service des titres miniers;
RL;4823431 5261188 19;
DA;OOSA;Correction ad hoc sans document d'attribution;Intervention ad hoc sur base de données ou mise à jour localisation site SMS;;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1597408;2011-03-31;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1183560;2012-03-30;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1286181;2013-03-26;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1392187;2014-03-21;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1497138;2015-03-30;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1557260;2016-04-05;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1617286;2017-03-31;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1698035;2018-03-26;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1723581;2019-03-29;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1779773;2020-06-06;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1806787;2021-03-31;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1857677;2022-03-30;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1900902;2023-03-31;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1973391;2024-03-28;
DC;5;299068;199;Bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface;;;Droit;N/AC;;Renouvellement;1996-04-01;2024-03-28;2025-03-31;BNE;7737;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;;;
RL;4823431 5261188 19;
DA;OOSA;Correction ad hoc sans document d'attribution;Intervention ad hoc sur base de données ou mise à jour localisation site SMS;;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1597397;2011-03-31;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1183557;2012-03-30;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1286186;2013-03-26;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1392175;2014-03-21;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1497152;2015-03-30;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1557218;2016-04-05;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1617261;2017-03-31;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1657999;2018-03-28;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1722262;2019-03-28;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1779763;2020-06-06;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1806773;2021-03-31;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1857660;2022-03-30;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1900972;2023-03-31;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1973358;2024-03-28;
DC;6;2972064;1421;Location;013;Fins commerciales récréatives ou touristiques sans hébergement;Droit;N/AC;Terrain à des fins commerciales (Relais);Renouvellement;2022-04-01;2024-10-22;2025-03-31;LIT-014;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec; Avant : partie du lot 2, Rang I, Canton Estcourt Bloc TPI Pohénégamook;
DA;BAIL;Bail;LIT-014;2022-04-01;
DC;7;280909;115;Droit de passage;;;Droit;N/AC;Droit de passage à des fins de sentier de randonnée pédestre, sur une bande de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce droit s'applique sur une bande de terre du domaine de l'État, d'une largeur uniforme de 1 mètre sur une longueur approximative de 2500 mètres. ;Renouvellement;2004-12-01;2016-03-31;2024-12-01;13938200000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie des lots 33 et 34 du rang VII du canton d'Estcourt.;
DA;CONV;Convention;1393820000;2004-12-01;
DA;LIN1;Ligne d'autorisation;1393820000;2015-05-06;
DC;8;280909;115;Droit de passage;;;Droit;N/AC;Droit de passage à des fins de sentier de randonnée pédestre, sur une bande de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce droit s'applique sur une bande de terre du domaine de l'État, d'une largeur uniforme de 1 mètre sur une longueur approximative de 2500 mètres. ;Renouvellement;2004-12-01;2016-03-31;2024-12-01;13938200000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie des lots 33 et 34 du rang VII du canton d'Estcourt.;
DA;CONV;Convention;1393820000;2004-12-01;
DA;LIN1;Ligne d'autorisation;1393820000;2015-05-06;
DC;9;280909;115;Droit de passage;;;Droit;N/AC;Droit de passage à des fins de sentier de randonnée pédestre, sur une bande de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce droit s'applique sur une bande de terre du domaine de l'État, d'une largeur uniforme de 1 mètre sur une longueur approximative de 2500 mètres. ;Renouvellement;2004-12-01;2016-03-31;2024-12-01;13938200000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;;;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie des lots 33 et 34 du rang VII du canton d'Estcourt.;
DA;CONV;Convention;1393820000;2004-12-01;
DA;LIN1;Ligne d'autorisation;1393820000;2015-05-06;
DC;10;280908;115;Droit de passage;;;Droit;N/AC;Droit de passage à des fins de sentier de motoneige, sur une bande de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Ce droit s'applique sur une bande de terre du domaine de l'État, d'une largeur uniforme de 10 mètres sur une longueur approximative de 180 mètres. ;Amendement;2008-08-14;2019-06-07;2028-08-13;13836500000;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;Direction générale du Bas-Saint-Laurent;
RL;Le fonds servant est constitué d'une partie des lots 35 et 36 du rang VII du canton d'Estcourt.;
DA;CONV;Convention;1383850000;2008-08-14;
DC;12;603695;115;Droit de passage;;;Droit;O;NC;Sentier Motoneige de 12.4km par 6m de large;Renouvellement;2002-09-26;2013-01-17;2022-09-30;130014-00-000 (LIT-067);;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;;
RL;Partie non-divisée du canton d'Armand; lots 48 à 60 du rang VI du canton de Pohénégamook; lots 41 à 48 du rang VII du canton de Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;130014-00-000 (LIT-067);2002-08-20;
DC;13;603790;115;Droit de passage;;;Droit;O;NC;Piste cyclable d'une largeur de 10m en 2 sections de 1980m et 645m de long ;;Renouvellement;2006-11-20;2017-02-28;2026-11-19;LIT-025;137225-00-000;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Les lots 1 à 5 du rang V du canton Escourt et les lots 35 et 36 du rang VII du canton Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-025 (137225-00-000);2007-02-15;
DC;14;603790;115;Droit de passage;;;Droit;N/AC;Piste cyclable d'une largeur de 10m en 2 sections de 1980m et 645m de long ;;Renouvellement;2006-11-20;2017-02-28;2026-11-19;LIT-025;137225-00-000;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Les lots 1 à 5 du rang V du canton Escourt et les lots 35 et 36 du rang VII du canton Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-025 (137225-00-000);2007-02-15;
DC;15;610136;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N/AC;Érablière no 011630 ;Amendement;2023-02-13;2023-02-28;2026-12-31;011630;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie non divisée, canton Armand et partie des lots A, 1, 2, 4 et 5, rang VI, canton Estcourt.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;10016442;2023-02-13;
DC;16;610124;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;O;NC;Érablière no 011615;Renouvellement;2023-12-07;2024-01-18;2028-12-31;011615;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 1 à 3, rang I, canton Cabano, partie des lots A, 1 à 8, rang VII et partie des lots A, B, C, ; 1 à 7, rang VIII, canton d'Estcourt;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;10016511;2023-12-07;
DC;17;610136;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N/AC;Érablière no 011630 ;Amendement;2023-02-13;2023-02-28;2026-12-31;011630;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie non divisée, canton Armand et partie des lots A, 1, 2, 4 et 5, rang VI, canton Estcourt.;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;10016442;2023-02-13;
DC;18;2787096;199;Relevne de superficie pour un projet éolien;;;Droit;O;NC;Relevne de superficie pour le projet éolien Pohénégamook - Picard - Saint-Antonin - Wolfe;Relevé (PPSW);Création;2023-08-01;2023-08-29;2024-07-31;002070-23-901;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Le fonds servant est constitué de la partie non divisée et des lots 1 à 10 du rang E, 1 à 17 du rang F, 1 à 17 du rang G, 1 à 17 et 20 à 23 du rang H, 1 à 17 et 20 à 22 du rang I, 1 à 17 du rang VI et 1 à 37 du rang VII du canton de Pohénégamook, des 39 à 56 du rang IX, 18 à 27 du rang sud Chemin Témiscouata, 45 à 56 du rang VIII, 33 à 56 du Rang X, 35 à 56 du rang XI et 38 à 56 du rang XII du Canton de Whitworth, des lots 1 à 6 et A à F du rang VI et 1 à 5 et A à F du canton d'Estcourt. ;
DA;CONV;Convention;002070-23-901;2023-08-02;
DC;19;2479216;192;Claim;;;Droit;N/AC;claim designé;Création;2022-03-17;2022-03-17;2025-03-16;CDC;2642216;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;21N06 X 0029 0032 0;
DA;CEN;Certificat d'inscription;1955738;2022-03-17;
DC;20;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;21;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;22;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;23;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;24;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;25;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;26;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;27;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;28;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;29;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;30;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;31;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;32;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;33;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;34;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;35;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;36;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;37;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;38;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;39;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;40;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;41;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;42;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;43;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;44;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;45;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;46;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;47;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;48;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;49;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;50;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;51;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;52;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;53;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;54;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;55;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;56;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;57;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;58;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;59;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;60;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;61;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;62;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;63;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;64;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;65;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N/AC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LIT-171;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P, Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LIT-171;2023-10-01;
DC;66;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N

RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;124;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;125;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;126;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;127;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;128;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;129;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;130;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;131;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;132;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;133;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;134;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;135;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;136;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;137;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;138;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;139;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;140;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;141;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;142;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;143;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;144;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;145;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;146;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;147;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;148;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;149;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;150;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;151;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;152;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;153;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;154;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;155;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;156;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;157;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;158;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;159;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;160;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;161;2972083;103;Autorisation d'utilisation;;;Droit;N;NC;Sentiers de raquettes, pédestre, ski de fond et ski hors piste;Amendement;2023-10-01;2024-09-27;2033-09-30;LF-171;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;
RL;Lot 6 130 041 - P.; Cadastre du Québec Bloc TPI Pohénégamook;
DA;CONV;Convention;LR 171;2023-10-01;
OC;162;3478218;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-17;2022-03-17;2025-03-16;CDC;2642236,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9009 0010 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1855739;2022-03-17;
OC;163;3478213;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-17;2022-03-17;2025-03-16;CDC;2642238,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9009 0033 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1855739;2022-03-17;
OC;164;3478220;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-17;2022-03-17;2025-03-16;CDC;2642242,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9001 0033 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1855739;2022-03-17;
OC;170;3478875;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-07;2022-03-09;2025-03-06;CDC;2638624,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9002 0033 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1854716;2022-03-07;
OC;171;2863808;192;Claim;;;Droit;O;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821625,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9003 0033 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
OC;172;8088583;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Permis de culture et d'exploitation d'une érablière dans les forêts du domaine public. Superficie: 4.4 ha Échéance du permis quinquennal: 2023;Renouvellement;1999-04-26;2024-03-12;2024-12-31;011-09-936;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;;
RL;une partie du lot 7 du rang 8 du canton Escourt;
DA;PERM;Permis;011-09-936;1999-04-26;
OC;167;3478215;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-17;2022-03-17;2025-03-16;CDC;2642236,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9009 0033 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1855739;2022-03-17;
OC;168;3478213;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-17;2022-03-17;2025-03-16;CDC;2642238,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9000 0033 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1855739;2022-03-17;
OC;169;3478220;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-17;2022-03-17;2025-03-16;CDC;2642242,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9001 0033 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1855739;2022-03-17;
OC;170;3478875;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-07;2022-03-09;2025-03-06;CDC;2638624,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9002 0033 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1854716;2022-03-07;
OC;171;2863808;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821625,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9003 0033 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
OC;172;8088583;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Permis de culture et d'exploitation d'une érablière dans les forêts du domaine public. Superficie: 4.4 ha Échéance du permis quinquennal: 2023;Renouvellement;1999-04-26;2024-03-12;2024-12-31;011-09-936;;;100130;MRC de Témiscouata;MRC de Témiscouata;;;
RL;une partie du lot 7 du rang 8 du canton Escourt;
DA;PERM;Permis;011-09-936;1999-04-26;
OC;173;3478214;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-17;2022-03-17;2025-03-16;CDC;2642237,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9009 0034 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1855739;2022-03-17;
OC;174;3478217;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-17;2022-03-17;2025-03-16;CDC;2642240,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9000 0034 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1855739;2022-03-17;
OC;175;3478091;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-16;2022-03-17;2025-03-15;CDC;2642234,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9001 0034 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1855739;2022-03-16;
OC;176;3478878;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-07;2022-03-09;2025-03-06;CDC;2638625,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9002 0034 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1854716;2022-03-07;
OC;177;3478878;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-07;2022-03-09;2025-03-06;CDC;2638626,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9003 0034 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1854716;2022-03-07;
OC;178;2863783;192;Claim;;;Droit;O;NC;claim désigné;Création;2022-03-24;2025-03-23;CDC;2643136,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9004 0034 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1858548;2022-03-24;
OC;179;2863746;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821564,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9009 0038 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
OC;180;2863748;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821567,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9008 0035 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
OC;181;2863785;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821604,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9001 0038 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
OC;182;2863793;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821612,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9002 0035 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
OC;183;3478877;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-07;2022-03-09;2025-03-06;CDC;2638627,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9003 0038 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1854716;2022-03-07;
OC;184;3481784;192;Claim;;;Droit;O;NC;claim désigné;Création;2022-03-24;2025-03-23;CDC;2643137,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9004 0035 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1858548;2022-03-24;
OC;185;2863790;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821613,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9003 0036 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
OC;186;2863806;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821626,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9003 0036 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
OC;187;3478880;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-07;2022-03-09;2025-03-06;CDC;2638628,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9004 0036 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1854716;2022-03-07;
OC;188;2863800;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821614,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9002 0037 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
OC;189;2863809;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821627,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9003 0037 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
OC;190;2863815;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821634,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9004 0037 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
OC;191;2478878;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2022-03-07;2022-03-09;2025-03-06;CDC;2638629,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9005 0037 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1854716;2022-03-07;
OC;192;2863818;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-03-04;2024-03-07;2027-03-03;CDC;2821635,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;2193I1 II 9004 0038 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1965660;2024-03-04;
OC;193;2939180;185;Transfert d'administration;;;Droit;N;NC;Transfert d'administration à la ministre des Transports et de la Mobilité durable de l'administration d'une terre du domaine de l'État située dans le canton d'Escourt aux fins d'entreposage et de tamisage de matières granulaires résiduelles à des fins de valorisation. ;Création;2024-07-10;2024-07-15;;6332.1542;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'expertise et des transferts;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'expertise et des transferts;
RL;Une terre du domaine de l'État, d'une superficie approximative de 18 940 mètres carrés, située sur partie des lots 18 et 19 du rang VII de l'arpentage primitif du canton d'Escourt aux coordonnées géographiques approximatives suivantes : N 47o 32' 4,532", O 69o 7' 28,782", le tout tel qu'illustré sur la carte préparée le 10 juillet 2024 par la direction des transferts et de l'expertise foncière du ministère des Ressources naturelles et des Forêts et dont copie est annexée à l'avis de transfert AT 2024-07 ;
DA;AVIS;Avis de transfert;AT-2024-07;2024-07-10;
OC;194;97080;146;Mise à la disposition d'immeubles en faveur d'Hydro-Québec;;;Droit;N;NC;Ligne de transport d'énergie électrique à 69 kV Copper Mountain Cabano/Rivière du Loup (raccordement au poste Sully) ;Délégation de la gestion des droits et contraintes déjà émis;;2017-10-27;;9141 0005;306143-00-000;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'expertise et des transferts;;
RL;Une partie des cantons d'Escourt, de Cabano et d'Armand. ;
RL;Ces terrains du domaine de l'État ont été déterminés par des officialisations du morcellement du 26 mars 2003, préparées par le Bureau de l'arpenteur général du Québec du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, d'après les plans de l'arpenteur-géomètre Sylvain Forget du 21 mai 2002, sous sa minute 526, déposés et conservés au Greffe de l'arpenteur général du Québec sous le numéro 11963, feuillets 1 à 3.;
DA;MEN;Mise à la disposition;258-7 2004-07-16;
DA;DECR;Décret;585-95 - 1995-04-26;
OC;195;633331;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011608 ;Renouvellement;2024-11-29;2024-12-11;2029-12-31;011608;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie du lot 24, rang VII et partie des lots 22 à 25, rang VII, canton d'Escourt ;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006725;2024-11-29;
OC;196;633095;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011601 ;Renouvellement;2023-12-06;2024-01-18;2028-12-31;011601;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction régionale Bas-Saint-Laurent;
RL;Partie des lots 24 à 26, rang VII, canton d'Estcourt;
DA;DECR;Décret;Décret 420-2014;2014-05-07;
DA;PERM;Permis;1006477;2023-12-06;
OC;197;2711883;185;Transfert d'administration;;;Droit;N;NC;Transfert au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de l'administration d'une terre du domaine de l'État située dans le canton d'Escourt aux fins d'installation et d'exploitation d'une station hydrométrique dans le cadre du projet INFO-Crue. ;Création;2023-04-20;2023-04-21;;6332.1523;;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'expertise et des transferts;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Direction de l'expertise et des transferts;
RL;Une terre du domaine de l'État, d'une superficie approximative de 840 mètres carrés, située sur une partie du lot 33 du rang VII du canton d'Escourt aux coordonnées géographiques approximatives suivantes : N 47o 30' 9,301", O 69o 6' 8,406", le tout tel qu'illustré sur la carte préparée le 13 avril 2023 par la direction des transferts et de l'expertise foncière du ministère des Ressources naturelles et des Forêts et dont copie est annexée à l'avis de transfert AT 2023-04 pour en faire partie intégrante (annexe 1).;
DA;AVIS;Avis de transfert;AT-2023-04;2023-04-20;
OC;198;2969653;192;Claim;;;Droit;N;NC;claim désigné;Création;2024-04-04;2024-04-08;2027-04-03;CDC;2824313,600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des mines;
RL;2196D9 II 0030 0050 0;
DA;CERN;Certificat d'inscription;1965660;2024-04-04;
OC;199;2251227;155;Permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;;;Droit;N;NC;Érablière no 011642;Renouvellement;2024-11-28;2024-12-11;2029-12-31;011642;UG 11 Grand-Portage;600;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;Secteur des opérations régionales;
RL;Partie des lots 32 et 33, rang VII, canton d'Estcourt;
DA;PERM;Perm

COMPTE CLIENT

Compte client : 41745362 00

Nom du client : Énergie éolienne PPAW2 commandité inc.

Domaine d'activité : Gestion du territoire (GT)

Unité administrative : Direction régionale du Bas-Saint-Laurent (TR10)

État du compte : Actif

TRANSACTIONS

Date Saisie	Date Compt	Description	Numéro pièce	Numéro commande	Âge	Montant	Solde	Utilisateur
2025-02-21	2025-02-18	Transf-Dt	142412		71	176 396,95 $	0,00 $	PELCI1
2025-02-19	2025-02-18	Paie Reçu	01544361			(176 396,95 $)	(176 396,95 $)	DUBMAD

COMPTE CLIENT

Compte client : 41745362 AB

Nom du client : Énergie éolienne PPAW2 commandité inc.

Domaine d'activité : Gestion du territoire (GT)

Unité administrative : Direction régionale du Bas-Saint-Laurent (TR10)

État du compte : Actif

TRANSACTIONS

Date Saisie	Date Compt	Description	Numéro pièce	Numéro commande	Âge	Montant	Solde	Utilisateur
2025-04-18	2025-04-18	PaieCarteCrédit	0001442151	3547084		(150,62 $)	(150,62 $)	COEP01

COMPTE CLIENT

Compte client : 41745362 AA

Nom du client : Énergie éolienne PPAW2 commandité inc.

Domaine d'activité : Gestion du territoire (GT)

Unité administrative : Direction régionale du Bas-Saint-Laurent (TR10)

État du compte : Actif

TRANSACTIONS

Date Saisie	Date Compt	Description	Numéro pièce	Numéro commande	Âge	Montant	Solde	Utilisateur
2025-02-21	2025-02-21	Facture	3680391		68	176 396,95 $	0,00 $	CHAFR8
2025-02-21	2025-02-18	Transf-Ct	142412			(176 396,95 $)	(176 396,95 $)	PELCI1

COMPTE CLIENT

Compte client : 41678112 AA

Nom du client : Énergie Éolienne PPAW commandité inc.

Domaine d'activité : Gestion du territoire (GT)

Unité administrative : Direction régionale du Bas-Saint-Laurent (TR10)

État du compte : Inactif

TRANSACTIONS

Date Saisie	Date Compt	Description	Numéro pièce	Numéro commande	Âge	Montant	Solde	Utilisateur
2023-08-22	2023-08-22	Facture	3400432		617	346 508,20 $	0,00 $	GUAMA5
2023-08-22	2023-08-22	Paie Reçu	01520609			(346 508,20 $)	(346 508,20 $)	PELCI1

Ressources naturelles et Forêts
Québec

Réserve de superficie

Numéro de dossier : 3918 24 901

La MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment habilité en vertu de la Loi sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1), représenté par Stéphanie Morin, directrice générale du territoire public, dont le bureau est situé au 5700, 4e Avenue Ouest, Bureau E-323, Québec (Québec) G1H 6R1, dûment autorisé(e) par le Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (chapitre M-25.2, r.1) et agissant conformément au Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour la production d'électricité renouvelable du 16 novembre 2022 (décret 1738-2022).

ci-après nommé la « MINISTRE »,

ÉMET UNE RÉSERVE DE SUPERFICIE À

Énergie éolienne PPAW 2 commandité inc., agissant à titre de commandité pour et au nom d'Énergie Éolienne PPAW 2 s.e.c., ayant son principal établissement au 204, rue Saint-Sacrement, bureau 700, Montréal (Québec) H2Y 1W8, représenté par monsieur Louis Robert, administrateur du commandité, dûment autorisé,

ci-après nommé le « BÉNÉFICIAIRE »,

aux charges, clauses et conditions suivantes :

1. FINS ET OBJET : La MINISTRE réserve au BÉNÉFICIAIRE, spécifiquement pour le projet de production d'électricité renouvelable (Un emplacement de forme irrégulière d'une superficie approximative de 11 745 hectares, le tout tel qu'il est illustré sur le plan annexé à la présente.), le terrain ci-après désigné et décrit : un territoire situé sur le domaine de l'État, d'une superficie approximative de 11 745 hectares, le tout tel qu'il est illustré sur le plan annexé à la présente. La réserve de superficie ne confère au BÉNÉFICIAIRE que le droit d'attribution mentionné ci-après à l'article 3.

2. DURÉE ET TARIF DE LA RÉSERVE DE SUPERFICIE : La réserve de superficie est consentie pour une durée d'un (1) an à compter du 1er décembre 2024. Le BÉNÉFICIAIRE paiera à la MINISTRE une redevance de 152 685.00 $ correspondant à un tarif annuel de 13 $ l'hectare. Ce montant est payable dans les trente (30) jours de l'émission des présentes et il est non remboursable. Des frais de 35 $ seront exigés pour tout chèque qui n'est pas honoré par l'institution sur laquelle il est tiré.

Le non-paiement du tarif de la réserve de superficie libère la MINISTRE de toute obligation relative à l'émission de droits fonciers pour l'implantation de l'ensemble des installations du projet.

3. EFFET DE LA RÉSERVE DE SUPERFICIE : La réserve de superficie permet à la MINISTRE d'attribuer au BÉNÉFICIAIRE les droits fonciers requis pour l'implantation d'installations de production d'électricité renouvelable sur les terres du domaine de l'État affectées par la présente, sous réserve de l'obtention de tous les permis et certificats requis par une loi ou un règlement en vigueur, du respect des conditions du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour la production d'électricité renouvelable et de celles qui seront spécifiées par la MINISTRE. De même, les susdits droits fonciers ne pourront faire l'objet d'une attribution si l'implantation d'installations de production d'électricité renouvelable est incompatible aux usages existants ou contraire à une disposition légale. La MINISTRE ne peut attribuer une réserve de superficie à plus d'un requérant pour une même terre du domaine de l'État.

4. RENOUVELLEMENT DE LA RÉSERVE DE SUPERFICIE ET AJUSTEMENT DU TARIF: La réserve de superficie sera renouvelée tous les ans, à sa date anniversaire, à la suite d'un avis de la MINISTRE transmis au moins trente (30) jours avant cette date. La réserve sera ainsi renouvelée et maintenue en vigueur jusqu'à l'émission complète des droits fonciers requis pour l'implantation de l'ensemble des installations de production d'électricité renouvelable du projet. Lors du renouvellement, le tarif annuel sera ajusté selon la réglementation en vigueur. Également, lors du renouvellement annuel, la surface de la réserve de superficie pourra être réduite à la demande du BÉNÉFICIAIRE selon l'état d'avancement des droits requis qui ont été attribués.

5. TRANSFERT DE LA RÉSERVE DE SUPERFICIE : Le BÉNÉFICIAIRE ne peut transférer la réserve de superficie à un tiers sans avoir obtenu l'autorisation préalable de la MINISTRE. La MINISTRE peut aviser Hydro-Québec de toute modification relative à la réserve.

6. ANNULATION : La MINISTRE peut annuler une RÉSERVE DE SUPERFICIE à la suite d'un avis de trente (30) jours.

7. CHANGEMENT D'ADRESSE: Tout changement d'adresse et autre avis doivent être transmis par le BÉNÉFICIAIRE à la MINISTRE.

LA MINISTRE

À Rimouski, le 16 décembre 2024.

Par : 

Stéphanie Morin
Directrice générale

Ressources naturelles et Forêts
Québec

Réserve de superficie pour projet éolien

Numéro de dossier : 3270 23 901

La MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment habilité en vertu de la Loi sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1), représenté par Stéphanie Morin, directrice générale du territoire public, dont le bureau est situé au 5700, 4e Avenue Ouest, Bureau E-323, Québec (Québec) G1H 6R1, dûment autorisé(e) par le Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (chapitre M-25.2, r.1) et agissant conformément au Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour la production d'électricité renouvelable du 16 novembre 2022 (décret 1738-2022).

ci-après nommé la « MINISTRE »,

ÉMET UNE RÉSERVE DE SUPERFICIE À

Énergie Éolienne PPAW commandité inc., agissant à titre de commandité pour et au nom de Énergie Éolienne PPAW S.E.C, ayant son principal établissement au 1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau MZ400, Montréal (Québec) H3B 0A2, représenté par Monsieur Louis Robert, administrateur du commandité, dûment autorisé,

ci-après nommé le « BÉNÉFICIAIRE »,

aux charges, clauses et conditions suivantes :

1. FINS ET OBJET : La MINISTRE réserve au BÉNÉFICIAIRE, spécifiquement pour le projet de production d'électricité renouvelable (Un emplacement de forme irrégulière d'une superficie approximative de 25 056 hectares, le tout tel qu'il est illustré sur le plan annexé à la présente.), le terrain ci-après désigné et décrit : un territoire situé sur le domaine de l'État, d'une superficie approximative de 25 056 hectares, le tout tel qu'il est illustré sur le plan annexé à la présente. La réserve de superficie ne confère au BÉNÉFICIAIRE que le droit d'attribution mentionné ci-après à l'article 3.

2. DURÉE ET TARIF DE LA RÉSERVE DE SUPERFICIE : La réserve de superficie est consentie pour une durée d'un (1) an à compter du 1er août 2023. Le BÉNÉFICIAIRE paiera à la MINISTRE une redevance de 300 672.00 $ correspondant à un tarif annuel de 12 $ l'hectare. Ce montant est payable dans les trente (30) jours de l'émission des présentes et il est non remboursable. Des frais de 35 $ seront exigés pour tout chèque qui n'est pas honoré par l'institution sur laquelle il est tiré.

Le non-paiement du tarif de la réserve de superficie libère la MINISTRE de toute obligation relative à l'émission de droits fonciers pour l'implantation de l'ensemble des installations du projet.

3. EFFET DE LA RÉSERVE DE SUPERFICIE : La réserve de superficie permet à la MINISTRE d'attribuer au BÉNÉFICIAIRE les droits fonciers requis pour l'implantation d'installations de production d'électricité renouvelable sur les terres du domaine de l'État affectées par la présente, sous réserve de l'obtention de tous les permis et certificats requis par une loi ou un règlement en vigueur, du respect des conditions du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour la production d'électricité renouvelable et de celles qui seront spécifiées par la MINISTRE. De même, les susdits droits fonciers ne pourront faire l'objet d'une attribution si l'implantation d'installations de production d'électricité renouvelable est incompatible aux usages existants ou contraire à une disposition légale. La MINISTRE ne peut attribuer une réserve de superficie à plus d'un requérant pour une même terre du domaine de l'État.

4. RENOUVELLEMENT DE LA RÉSERVE DE SUPERFICIE ET AJUSTEMENT DU TARIF: La réserve de superficie sera renouvelée tous les ans, à sa date anniversaire, à la suite d'un avis de la MINISTRE transmis au moins trente (30) jours avant cette date. La réserve sera ainsi renouvelée et maintenue en vigueur jusqu'à l'émission complète des droits fonciers requis pour l'implantation de l'ensemble des installations de production d'électricité renouvelable du projet. Lors du renouvellement, le tarif annuel sera ajusté selon la réglementation en vigueur.

5. TRANSFERT DE LA RÉSERVE DE SUPERFICIE : Le BÉNÉFICIAIRE ne peut transférer la réserve de superficie à un tiers sans avoir obtenu l'autorisation préalable de la MINISTRE. La MINISTRE peut aviser Hydro-Québec de toute modification relative à la réserve.

6. ANNULATION : La MINISTRE peut annuler une RÉSERVE DE SUPERFICIE à la suite d'un avis de trente (30) jours.

7. CHANGEMENT D'ADRESSE: Tout changement d'adresse et autre avis doivent être transmis par le BÉNÉFICIAIRE à la MINISTRE.

LA MINISTRE

À Québec, le 2 août 2023.

Par : 

Stéphanie Morin
Directrice générale du territoire public